



LA REVUE SOCIALISTE

TOME XXXVI

LA
REVUE SOCIALISTE

Fondée par Benoît MALON

DIRECTEUR :

Gustave ROUANET

TOME XXXVI

(JUILLET-DÉCEMBRE 1902)

PARIS
LIBRAIRIE DE LA *REVUE SOCIALISTE*
P.-V. STOCK, Éditeur
27, rue de Richelieu et 16, rue Molière
1902

LE NATIONALISME

· LETTRE A M. JULES SOURY

I

C'est à vous, monsieur, que j'adresse ce travail, et je vous avoue immédiatement mon ardent désir de vous convaincre. Une œuvre de polémique aurait peu de chance d'amener ce résultat chez l'homme de science que vous êtes, et que nous admirons tout en déplorant son erreur présente. Cette erreur, à mon sens, tient à plusieurs causes, dont voici une des principales.

Vous êtes un savant et vous êtes un philosophe. Mais, par une originalité qui est ici pernicieuse au plus haut point, vous vous distinguez de tous les savants qui se sont aventurés sur le terrain de la philosophie en ceci : que vous ne constituez pas votre philosophie sur le département scientifique où vous exercez une maîtrise incontestée, mais la fondez uniquement sur le raisonnement pur, ou plutôt sur le sentiment.

Pour combattre votre nationalisme, je veux me placer sur le terrain que vous avez quitté : celui des faits observés et vérifiés. Je ne suis pas un savant, il s'en faut ; et pourtant je suis certain de vous battre, c'est-à-dire — car j'ai l'horreur du style belliqueux et je souffre trop d'autre part de voir errer un esprit tel que le vôtre — je suis certain de vous convaincre. Et ce n'est pas à moi qu'en reviendra le mérite, mais à votre profonde sincérité et aux instruments de précision scientifique que vous avez vous-même forgés pour, hélas ! les rejeter au moment où vous en auriez le plus besoin.

D'abord, qu'est ce que le nationalisme ? Ici commencent les difficultés, car on ne s'est pas encore entendu sur une définition précise. Pour M. Maurice Barrès, pour M. Paul Bourget, vos élèves les plus en vue, pour M. Georges Valerie, pour vous-même, il est « la voix des morts, le sens héréditaire » (1). Cela veut dire quelque chose,

(1) Georges Valerie, *Notes sur le Nationalisme français*, p. 3.

cela est précis, accessible à l'esprit le plus simple, à tout esprit par conséquent. Un conservateur y voit la tradition, le culte et l'imitation du passé ; un positiviste, l'élément statique du vaste organisme social ; un évolutionniste, la formule même de l'hérédité. Vous êtes évolutionniste, et définissez vous-même la patrie « la Terre des morts ».

Nous pourrions nous en tenir à cette définition, mais M. Jules Lemaître ne le permettrait certainement pas, ni ses alliés à double face libérale et démagogique. Et comme la doctrine nationaliste se manifeste par un parti, agit par ce parti, et que, de ce parti, M. Jules Lemaître est le chef, force nous est de voir si M. Jules Lemaître définit le nationalisme de cette manière simple et expressive.

A dire vrai, je n'ai pas trouvé dans les écrits de M. Jules Lemaître une définition du nationalisme. Il le commente abondamment, mais ne le définit pas. Et quand il agit comme chef de parti, c'est plutôt pour en embrouiller la notion. Ainsi, lorsqu'il se débarrasse de M. François Coppée, son co-président de la Ligue de la Patrie Française, jugé compromettant à cause de ses opinions cléricales, nous sentons que M. Jules Lemaître se dérobe à la définition précise que vous donnez du nationalisme. L'unité religieuse que veut M. François Coppée, avec vous, avec tous les doctrinaires du nationalisme, par l'extirpation des juifs, des protestants, des francs-maçons, en un mot de tous les non-conformistés, on pourrait croire que M. Jules Lemaître ne la veut pas. De votre doctrine, donc, il en prend et il en laisse.

Qu'est-ce qu'il prend ? Qu'est-ce qu'il laisse ? Cela n'a aucune importance au point de vue philosophique, peut-être, mais cela est grave au point de vue politique, puisqu'il est le chef agissant du nationalisme. Un chef de parti n'est pas tenu d'être un philosophe. évidemment ; et je me garderai bien de pousser l'exigence aussi loin vis-à-vis de M. Jules Lemaître. Mais il est tenu de conformer ses actes à la doctrine. Et quand les actes, par les nécessaires traverses de la politique, semblent s'éloigner de la doctrine, il doit compte aux doctrinaires des raisons qui le font agir. Vous êtes la tête, monsieur, et il est le bras. Dans quelle mesure ce membre obéit-il à l'impulsion du centre nerveux ?

Vous me direz que c'est à vous, non à moi, de lui demander compte. Vous me rappellerez qu'il a pris la précaution lointaine de déclarer naguère qu'un homme politique est tenu de mentir sept fois par jour. J'accepte qu'il mente, puisqu'il considère que mentir est une nécessité politique. Mais le mensonge ne peut porter sur l'affirmation doctrinale, sur la raison d'être d'une formation politique. Que penserait-on d'un catholique qui s'écrierait : C'est parce que je suis catholique que je demande la tête de tous les curés ! On ne dirait même

pas : Il ment ! On dirait : Il est fou. Mentir dans les moyens, pour atteindre plus sûrement le but, soit, puisqu'il y a des gens qui croient ne pouvoir gouverner que par le mensonge. Mais défigurer le but, dénaturer la raison d'être d'un groupement politique, ce n'est plus mentir aux autres, c'est se mentir à soi-même, c'est se mettre en état de contradiction et d'incohérence.

Et c'est bien l'état où se trouve votre parti, dès que vos politiques essaient de le définir. Je prends par exemple le *Manuel du bon citoyen*, publié par eux et répandu à profusion en France à l'occasion des élections d'avril. Ce manuel, qui est une sorte de catéchisme nationaliste, est orné des portraits de MM. Jules Lemaître et François Coppée, et, comme tous les catéchismes, formule la doctrine par demandes et par réponses. Or, en fait de définition, j'y lis ceci :

« — Qu'est-ce que le parti nationaliste ?

« — C'est la réunion de tous les braves gens qui veulent secouer le joug des francs-maçons et des juifs, joug ruineux et déshonorant pour notre pays. »

Voilà une définition orthodoxe. Bien que les protestants soient oubliés dans l'énumération, on comprend tout de suite que le nationalisme veut l'unité religieuse comme fondement de l'unité nationale.

Je pourrais donc m'arrêter là et croire à l'homogénéité doctrinale du nationalisme et à l'accord entre les théoriciens et les politiques. Mais, poursuivant la lecture du *Manuel*, j'apprends que « le parti nationaliste n'est pas clérical. Il veut que chacun soit libre de penser, d'agir et de croire comme il l'entend ». J'entends bien que cette liberté est revendiquée contre les juifs et les francs-maçons, qui sont accusés de faire peser « le joug » sur les catholiques. Mais vous qui vous proclamez clérical, est-ce seulement pour libérer les catholiques de l'oppression que vous avez écrit et agi ? A qui ment ici l'homme politique qu'est devenu M. Jules Lemaître ? A vous, en niant votre but clérical ? A nous, en affirmant qu'on nous laissera la liberté de ne pas aller à la messe ? Je suis porté à croire qu'il vous ment quand je le vois expulser de sa Ligue le clérical François Coppée, et qu'il nous ment quand il promet la liberté aux non-catholiques. Il nous ment, car il sait qu'il ne pourra tenir sa promesse que si son parti n'est pas le plus fort.

Peu importe à qui mente M. Jules Lemaître. Mais il importe de savoir si la doctrine nationaliste est une, et s'il n'y a pas contradiction entre la pensée et les actes.

Or, pour M. Jules Lemaître, la définition du nationalisme comporte une restriction. Le *Manuel* n'est pas de sa main ; mais l'expulsion de M. François Coppée nous dit assez haut qu'il l'a dicté.

M. Jules Lemaître donne donc au nationalisme un caractère libéral que lui refuse la doctrine que vous avez formulée. Querelle de mots! direz-vous. Possible, mais ce sont *vos* mots qui se querellent, et non ceux que nous vous appliquons. Vous dites : « Je suis clérical ». (1) M. Jules Lemaître répond : « Le parti nationaliste n'est pas clérical. » Il n'y a qu'un moyen de résoudre cette difficulté : c'est de déclarer que le nationalisme est clérical, mais que le parti nationaliste ne l'est pas. Il est vrai qu'il est un autre moyen : c'est de déclarer que vous n'êtes pas nationaliste. Mais, plutôt que d'y recourir, et de vous donner un aussi flagrant démenti, à vous qui, au rebours de M. Jules Lemaître, proclamez votre horreur du mensonge (pourquoi n'avez-vous pas la même répugnance pour les menteurs!), j'aimerais mieux déclarer que c'est M. Jules Lemaître qui n'est pas nationaliste. Et cela est impossible, puisque le nationalisme a un parti, je ne dis pas : est un parti, et que M. Jules Lemaître est le chef de ce parti.

II

Pourquoi M. Jules Lemaître laisse-t-il en souffrance la partie cléricale du nationalisme ? Parce que d'autres que lui, avant lui et avant vous, ont fondé un nationalisme qui n'est pas le vôtre, puisqu'il est républicain et basé sur le droit des nationalités. Ce nationalisme est né au cœur des Français lors de la proclamation des Droits de l'Homme, ces droits de l'homme qui vous inspirent de si furieux anathèmes. Au temps où les aristocrates se réfugiaient à Coblence, les républicains s'intitulaient patriotes; même ils ne voyaient pas dans les soldats étrangers des ennemis, mais les esclaves et les victimes des despotes européens. Tout en luttant pour libérer le sol national envahi, ils songeaient à envahir les pays d'Europe pour donner aux Allemands, aux Italiens, à tous les peuples, leurs patries respectives.

Cependant il ne fallait pas, pour gagner les successeurs de ces patriotes, perdre les descendants des émigrés et leurs tenants. Aussi, après avoir montré aux premiers sa face libérale et tolérante, se tournait-il vers les seconds et leur disait, parlant de ceux qui, comme nous, soumettent à la critique et à ses analyses toutes les institutions : « Ils ne comprennent pas que notre amour pour l'armée et pour la France a toute la profondeur et le caractère anticritique d'un sentiment religieux » (2). Un autre littérateur, qui n'a posé qu'un pied sur la margelle de la politique, M. Brunetière, appuyait de son autorité doc-

(1) Jules Soury, *Campagne nationaliste*, p. 43.
(2) *Figaro* du 14 avril 1898.

torale cette interprétation. Il disait : « L'idée de patrie a un fondement mystique. Le principe de sa force est dans ce qu'on trouve en elle qui résiste à l'analyse, d'irréductible à autre chose, d'obscur et de mystérieux. »

Eh bien, monsieur, je vous le demande en conscience, à vous savant, pour qui tout phénomène humain, donc naturel, doit être l'objet d'une recherche désintéressée : pouvez-vous accepter que l'on puisse soustraire l'idée de patrie à l'analyse ? Je sais que vous séparez les choses de science des matières de foi, et je saurai vous quereller à temps sur cette séparation conciliatrice. Mais avez-vous classé le phénomène « patrie » dans la catégorie de l'inconnaissable, comme vous avez fait de Dieu, l'âme, la vie éternelle, etc. ? Si vous tenez à trouver une excuse à MM. Jules Lemaître et Brunetière, avouez qu'ils ne sont pas plus savants que philosophes, — et parlons d'autre chose.

Ou, plutôt, parlons de la même chose, mais avec un interprète du nationalisme plus sincère ou mieux informé que ces deux académiciens. Lorsque M. Georges Valerie constate que, « des diverses formes de l'association, la nation est la seule que la pensée moderne ait respectée », il dit une chose fort juste. C'est même grâce à la Révolution française que « hors de France... les nations pareillement se resserrent, prennent conscience d'elles-mêmes. » Décidé à rendre pleine justice à la Révolution française, M. Georges Valerie ajoute : « la conquête s'exerçant sur des peuples majeurs, voilà ce que la théorie des nationalités a courageusement attaqué et sûrement ruiné » (1). Nous y voici donc et sans effort. Il n'y a plus rien de mystique, ni de mystérieux, par conséquent, dans la formation du sentiment patriotique. Dès que le citoyen existe, le patriote naît en lui. L'esclave ni le serf ne furent patriotes. Ils ne devaient rien à la cité qui ne leur donnait rien, et peu leur importait que la conquête les fît changer de maîtres.

Et, comme la Révolution avait proclamé, non les Droits du Français, mais les Droits de l'homme, ce ne fut pas seulement le patriotisme français qui s'affirma ce jour-là dans le monde, mais le patriotisme de ceux qui voulaient exister à l'état de citoyens dans leurs patries respectives. L'immigration, la conquête, les mariages royaux, les traités, peu importe ! ont constitué à travers les siècles des groupements humains qu'une langue commune, une littérature, une religion, des mœurs, des intérêts, ont amenés à l'état d'unité ethnique. Il ne leur manquait, pour être des peuples, que d'être composés de citoyens. Je vous laisse à chercher si les sujets voulurent être citoyens pour avoir une patrie et cesser d'être morcelés, cédés, vendus d'un prince à l'autre au gré des guerres, des traités ou des mariages de leurs seigneurs

(1) *Notes sur le Nationalisme français*, pp. 7 et 8.

souverains, ou s'ils furent patriotes pour devenir citoyens, c'est-à-dire maîtres chez eux comme charbonnier l'est chez lui.

Le droit des nationalités remplaça dès lors le droit historique, né de la conquête et des traités. Celui-ci puisait sa force dans la force. Celui-là la voulut tenir du libre consentement des peuples. C'est un procès qui n'est pas encore terminé, que celui engagé il y a un peu plus d'un siècle entre ces deux droits. Les Allemands s'appuient sur le droit historique pour motiver leur mainmise sur l'Alsace et la Lorraine. Nous Français, nous réclamons ces deux provinces au nom du droit des nationalités, et nous invoquons comme titre leur protestation permanente contre la violence qui les sépara de nous. Même l'alliance russe, monsieur, cette alliance qui vous alarme autant que moi et vous indigne davantage, ne prescrit pas notre droit. Même si nous y renoncions, il ne serait pas prescrit tant que l'Alsace-Lorraine n'aurait pas consenti librement son incorporation à l'Allemagne. Et si elle la consentait, ne l'eussions-nous pas consentie, nous n'aurions plus qu'à nous incliner au nom même du droit des nationalités.

Je sais, monsieur, que vous ne croyez qu'au droit de la force. Je sais aussi que vous pouvez vous appuyer sur tous les exemples de l'histoire pour justifier cette cruelle théorie. Et c'est là un des douloureux secrets de votre nationalisme. Si je vous affirme que je crois dans l'avenir à la force du droit, vous penserez avoir beau jeu contre moi. Je pourrais en effet vous affirmer avec tout autant d'assurance que, dans l'avenir, les gens marcheront sur les mains. Mais je veux fortifier d'abord mon affirmation de celle de l'écrivain nationaliste que je vous ai déjà cité. « L'existence des nationalités, dit M. Georges Valerie, loin de former obstacle à un ordre international, exactement en est la condition. » Et il ajoute avec un véritable sens historique : « Au Moyen-Age, l'idée d'un ordre international était prématurée » (1). Elle l'était sans doute également au moment où surgit la révolution française qui, partie pour libérer les peuples et leur constituer des nationalités, les vit se dresser contre elle ; et c'est aux dépens de la France qu'en 1815, la nation allemande prit conscience d'elle-même et commença le travail d'un demi-siècle qui la réalisa comme nation. Vous voyez, monsieur, que j'accumule à plaisir les difficultés de ma tâche en vous avouant sincèrement ces vérités historiques. Mais mon jeu est si beau que je puis vous laisser quelques atouts, je vous le dis sans modestie, attendu que ce n'est pas moi qui vais parler, mais les faits.

Les hommes de 1792 ont commis une faute en transformant la guerre pour la défense du sol national en guerre de propagande pour

(1) *Notes sur le Nationalisme français*, p. 8.

la libération des peuples voisins. Mon ami Jaurès, dans son *Histoire socialiste,* croit que cette faute est imputable aux Girondins, légers et infatués, grisés de théories et de phrases, et qu'on eût pu l'éviter (1). C'est aussi mon avis. En envahissant les pays voisins, nos patriotes suscitèrent des patriotes, mais ce fut contre eux. Et la guerre de propagande s'acheva en guerre de conquête. Et parties pour porter aux autres peuples la liberté, nos armées se retournèrent contre la République et nous amenèrent le despotisme et une guerre permanente de quinze ans. Pourquoi tous ces malheurs ? Parce que les autres peuples n'étaient pas mûrs pour la liberté, au moment où nous la leur portâmes. Parce que, même mûr pour la liberté, un peuple qui en est vraiment digne ne l'accepte pas des baïonnettes étrangères. J'excepte naturellement les peuples qui ont à se libérer non d'un despote national, mais d'une tyrannie étrangère. Les Liégeois et les Wallons nous accueillirent ; leur empereur autrichien était un étranger pour ces peuples de langue française. Les Flamands nous subirent, et, fidèles à leurs princes autochtones, les Allemands nous combattirent.

N'importe, la grande et juste cause des nationalités avait été servie. Le droit nouveau avait été fondé à nos dépens. Nous l'avions mérité, d'abord par notre imprudence, ensuite par notre reniement de ce droit que nous avions été les premiers à proclamer, ce qui eût dû écarter de nous, plus que tout autre, la pensée de le méconnaître. Ce Napoléon que vous admirez, — et que je maudis plus que je ne maudirais le malheureux Dreyfus, s'il était coupable d'un autre crime que d'être juif, — quand les peuples virent qu'il les donnait en apanage à ses frères, beaux-frères et généraux, ils reconnurent en lui l'ennemi du principe même du droit des nationalités. La dérision fut à son comble quand ce libérateur de l'Italie entra dans la famille la plus représentative du viol permanent du droit des nationalités. Alors naquit en chaque peuple violenté par nos armes et opprimé par nos princes de fabrique trop récente pour être respectables, un nationalisme, non pas libéral comme celui qui animait nos patriotes de 1792, mais nettement conservateur. Mais je n'ai pas à vous apprendre, monsieur, que rien n'est absolu dans les mouvements humains. Notre brutal César était, quoi qu'il fît, un produit de la Révolution. Cette révolution portait la guerre et la dévastation au dehors ; mais, au dedans, elle avait libéré l'individu de servitudes séculaires, elle avait proclamé la liberté et l'égalité, supprimé les formes féodales de la propriété, reconnu des droits au plus humble membre de la famille humaine, adouci les codes criminels ; bref, donné quantité de biens que vous apprécieriez davantage s'ils étaient encore à obtenir.

(1) *Histoire Socialiste,* t. II, pages 210 et suiv.

III

L'esprit de liberté devint, en Europe, inséparable de l'esprit de nationalité. Dès que Napoléon eut cessé d'être un danger pour l'un comme pour l'autre, les rois qui avaient cru vaincre à la fois, en la personne des Français, cet esprit de liberté et de nationalité, virent avec stupéfaction quels progrès il avait fait parmi leurs sujets. Ils avaient écrasé la révolution et la nation dans leur foyer initial, et ils les retrouvaient sous leur propre trône. La protestation du droit des nationalités s'élevait sourdement contre les traités de 1815, et le nationalisme lombardo-vénitien était en même temps une protestation contre l'absolutisme des Habsbourg.

Ces traités de 1815, si flagramment hostiles au droit des nationalités, furent tout à coup déchirés, proclamés caducs, du haut des barricades de Juillet, et, par contre-coup, la Belgique naquit comme nation. Tous ceux qui se réclamaient en Europe de la liberté et de la nationalité tournèrent alors les yeux vers la France. Il fallut les dix-huit années de paix à outrance du règne de Louis-Philippe pour convaincre les rois que la France avait renoncé à recommencer la grande tournée de propagande de 1792.

Les barricades qui renversèrent le roi des barricades firent surgir le libéralisme et la nationalité en Allemagne, en Italie, en Autriche, en Hongrie. Cette fois, peut-être, la guerre de propagande eût été la bienvenue. Deux révolutions libérales avaient rassuré tous ceux qui, en Europe, aspiraient à la liberté et à la nationalité. Ce fut au chant de la *Marseillaise* que se firent les mouvements de Berlin et de Vienne. Mais l'esprit libéral n'était pas suffisamment réveillé en France : les journées de Juin dégoûtaient les bourgeois de la République, et la répression féroce qui suivit cette convulsion en détacha les ouvriers. Et sous le couvert de la deuxième République, la seule guerre de propagande qui fut faite eut pour objet le rétablissement du pape dans son domaine temporel, c'est-à-dire une violation du droit des nationalités, puisque les Romains avaient chassé le pape et s'étaient mis en république.

Désormais, sauf en Italie, les nationalistes d'Europe cessèrent de regarder la France comme exemple et le libéralisme comme moyen. Les trônes composèrent avec le nationalisme, et en Allemagne ils prirent la tête du mouvement. La faute n'en fut ni au libéralisme, ni à la France, mais aux temps qui n'étaient pas encore venus. Il n'en faut pas incriminer les idées, mais les cerveaux, qui étaient encore incapables de les recevoir et de les exprimer en actes.

Après tant d'autres écrivains, y compris Proudhon, qu'il néglige

de citer, M. Goyau fait un crime à Napoléon III d'avoir cédé aux instances et aux menaces des libéraux et des républicains en coopérant puissamment à l'unité italienne (1). Moi aussi, mais pour une autre raison. Napoléon III n'avait aucune qualité pour représenter le principe des nationalités. Son pouvoir avait son origine dans un attentat contre le libéralisme. En matière internationale, il pouvait bien représenter le droit de la force contre le droit historique, c'est-à-dire une des formes du droit historique, mais à aucun degré le droit des nationalités. Il était l'ennemi à la fois des libéraux et des nationalistes qui le poussaient à l'intervention et aux monarchies qui la combattaient. Par sa situation même, il était incapable de réaliser le programme des nationalités, et si l'Italie renaissante reçut de ses mains la Vénétie, ce fut en réalité la Prusse qui, après Sadowa, l'arracha aux Habsbourg. Et, quand l'Italie voulut se couronner de Rome, et se parfaire, elle trouva devant elle les chassepots de Napoléon III. Donner et retenir ne vaut. Cette fois encore, le principe des nationalités a été servi contre nous, en Allemagne comme en Italie, non par la faute du principe, mais par la faute du gouvernement antilibéral qui s'était chargé de l'appliquer.

L'erreur des libéraux et des républicains français n'est donc pas, comme l'a cru M. Goyau, d'avoir voulu les États-Unis d'Europe sur la base des nationalités librement constituées. Elle est d'avoir cru pouvoir employer à cette œuvre de révolution le plus dangereux instrument de réaction.

Mais, admirez comme ces efforts désordonnés, ces mouvements de l'idée mal servis par des bras trop peu nombreux et des cerveaux insuffisamment préparés, admirez comme ils ont néanmoins donné leurs résultats et ouvert les voies à l'histoire de demain. Participant de la méthode idéaliste qui fut celle de notre Révolution, les peuples reçoivent d'abord de nous l'idée de liberté. Nos fautes et nos reniements les dispensent si bien de toute reconnaissance qu'ils peuvent véritablement se donner l'illusion que cette idée est née d'eux-mêmes, et chez eux. Notre seconde Révolution fait surgir en eux dans sa forme définitive, l'idée de nationalité. Et à ce moment encore, nous nous arrangeons de manière à ne mériter aucun remerciement. Et, à travers toutes ces actions et réactions de la liberté contre le despotisme et de la nationalité contre le droit historique, se dégage et se forme un libéralisme européen, dont l'idéalisme devance les temps, et les prépare en les annonçant. Les Français conservent la gloire de l'initiation, à défaut du profit que leur donnerait l'hégémonie. J'ai dit leurs fautes avec une sincérité que vous voudrez bien

(1) *L'Idée de patrie et l'humanitarisme*, pp. 12 et suiv.

reconnaître, monsieur. Vous me permettrez donc de ne pas inscrire à leur passif l'avortement du Parlement de Francfort, et tous les malheurs qui s'en sont suivis, non seulement pour notre pays, mais pour la cause du libéralisme européen et des nationalités.

Le libéralisme porte en soi son péril. Il aboutit à la démocratie, et par la démocratie au socialisme. Tenu à l'écart de la vie intellectuelle et politique par son inculture séculaire, le peuple ne représentait pas le libéralisme, au cours du siècle dernier, empli tout entier de la lutte entre le libéralisme et l'absolutisme, entre la nationalité et les traités. Il était le moyen, l'instrument, d'une bourgeoisie devenue majeure. Elle le déchaîna contre les privilèges de caste et de corporation. Elle lui reconnut des droits semblables aux siens propres en proclamant que tous les hommes naissent égaux et libres. Mais quand il vit que des privilèges de fait s'étaient substitués aux privilèges de droit, et qu'en réalité la richesse, le savoir et le pouvoir le subordonnaient à elle, le peuple commença de se tourner contre la bourgeoisie et il exigea d'elle les sanctions réelles des droits idéaux qu'elle avait proclamés. La bourgeoisie, ainsi placée entre le passé, avec ses retours offensifs, et l'avenir, avec ses convulsions pour ainsi dire organiques, oscilla nécessairement tout un siècle entre le libéralisme et le césarisme, la libre pensée et l'Église. Taine a cru décrire la faillite de la Révolution française; il n'a exprimé que les terreurs de la bourgeoisie, dont il était, et au moment où il vécut.

Nous touchons au terme de cette crise, que j'examinerai plus en détail au moment où je ferai le procès des résultats du nationalisme. Pour ne pas vous tenir en suspens jusque-là, je tiens à vous affirmer tout de suite que la crise du nationalisme et du libéralisme, qui s'achève en ce moment sous nos yeux, recevra sa solution du socialisme international. Il s'imposera à son moment historique : au moment où le libéralisme et la nationalité s'affirmeront incontestés dans toutes les nations de l'Europe civilisée. Et vous savez que ce moment n'est pas éloigné. Je vous dirai quelles causes l'ont amené et quels symptômes l'annoncent ; mais, pour l'instant, il nous faut revenir en arrière, ou plutôt suivre notre fil historique.

IV

Le nationalisme allemand, s'étant affirmé sous la direction des éléments conservateurs, viola en nous le principe de nationalité et tenta de faire revivre le droit historique. C'est parce que l'Alsace et la Lorraine avaient été des terres d'Empire, que l'Empire se les réincorporait, malgré leur protestation et la nôtre. La démocratie française,

conduite par la partie éclairée de notre bourgeoisie, opposa à ce nationalisme rétrograde le nationalisme révolutionnaire, fondé sur le droit des nationalités, qui était dans sa tradition. Elle revendiqua l'Alsace-Lorraine et prépara la revanche, non pour laver une injure et reconquérir un territoire, mais pour défendre un droit qui résidait dans la volonté des peuples. Ce mouvement se dessina au lendemain même du Seize-Mai, dès que les républicains eurent pris possession du pouvoir. Comme le dit M. Goyau : « On s'accordait à cette date sur presque tous les bancs de la gauche, pour ouvrir, à travers la France, des écoles de patriotisme : il y en avait pour les enfants, pour les adolescents, pour les adultes. Les libraires s'enfiévraient pour répandre des publications appropriées ; leurs catalogues offraient à l'âme nationale, comme aliment et comme excitant, des biographies et des récits militaires à profusion... L'instruction civique et militaire, prescrite par la loi de 1882, suscitait une longue série de manuels... Des concours étaient ouverts afin de stimuler les éditeurs et les auteurs... une couronne... pour un certain *Livre de l'élève soldat*, où l'auteur mettait en présence un pharmacien, qui soutenait les vieilles idées humanitaires, et un officier patriote, qui les renversait sans trêve et les balayait sans merci » (1).

Mais de même que le libéralisme, à l'étranger, s'était vu enlever par la réaction la direction du mouvement des nationalités, on vit rapidement en France le plomb vil du nationalisme belliqueux se mêler à l'or pur du droit des nationalités. On voulait une France qui pût appuyer son droit, tout le droit, de sa force ; on créait une force qui, par sa nature, ne connaîtrait plus d'autre droit que son droit et d'autres limites que ses limites. Des libéraux complets et logiques s'aperçurent à ce moment du péril, et M. James Darmesteter « s'en fut un jour au ministère de l'instruction publique pour y présenter un livre de *lectures* patriotiques dans lequel il s'efforçait d'inspirer à la jeunesse l'amour de la paix, et l'horreur de la guerre ; le ministre lui promit de mettre le volume aux mains de tous les enfants... lorsque la France aurait recouvré l'Alsace et la Lorraine » (2).

La France n'a pas recouvré l'Alsace-Lorraine, l'école a créé le nationalisme, et la réaction politique, religieuse et sociale conduit aujourd'hui le nationalisme.

Le boulangisme fut pour les républicains un premier avertissement, il retentit en haut lieu puisque, en 1890, parut une instruction ministérielle recommandant au corps enseignant de « ne point rétrécir au profit apparent de notre pays la place de l'humanité », car « la

(1) *L'idée de patrie et l'humanitarisme*, pp. 294-295.
(2) G. Goyau, déjà cité. Introduction, p. VIII.

méthode qui prescrit de mettre partout notre pays au premier plan et le monde en prolongement expose l'écolier à des préjugés trop forts. » A cette circulaire, un conservateur répliqua, nous dit M. Goyau, « que le point de vue exclusivement national est le point de départ de tous les grands sentiments civiques » (1). Cette proposition était juste. Mais la suivante ne l'était plus, car elle constituait un anachronisme : « L'orgueil national, disait M. Rocafort, aurait moins d'inconvénients que la disposition d'esprit décoré du nom de scientifique. » Ici en effet, le patriotisme se pousse jusqu'au plus grossier et stupide chauvinisme ; il n'est plus la nécessaire étape vers l'humanitarisme ; il est la négation violente et perpétuelle de l'humanitarisme, il est le sentiment primitif de la tribu qui n'avait de contact avec les tribus voisines que par la guerre, et qui échangeait avec elles non des marchandises et des idées, mais des flèches meurtrières. Et pour compléter le caractère rétrograde du patriotisme ainsi conçu, M. Rocafort ajoutait : « Nous ferons de notre patrie l'idée maîtresse et dominante de notre pédagogie, quelque chose comme l'amour du prince pour les écoles de l'ancien régime. »

Nous tenons l'aveu. L'anthropomorphisme inhérent à tous les sentiments violents et mystiques fera le reste tout naturellement. Le culte abstrait se matérialisera forcément en un homme : le patriotisme ainsi conçu est une religion où manque le dieu, une monarchie où le trône est vacant. On le vit bien en 1889, où un officier de bonne fortune n'eut entre lui et le pouvoir suprême que le peu de résolution qui, heureusement, lui manqua.

Mais si des pédagogues comme M. Rocafort avaient pu donner un tel fondement mystique au sentiment patriotique et rêver d'un chauvinisme aussi réactionnaire au point de vue politique qu'au point de vue généralement humain, la faute n'en était-elle pas aux éducateurs libéraux et républicains ? N'avait-on pas entendu Paul Bert, dix ans auparavant, affirmer le mysticisme patriotique et le proposer comme remplaçant du mysticisme religieux ? Ecoutez-le, et demandez-vous comment un homme de science a pu formuler de semblables propositions :

« Le développement du bien-être matériel, dit-il, les progrès mêmes de l'instruction, rendent les citoyens plus sensibles aux jouissances de tout ordre et tendent à les conduire à l'indifférentisme égoïste. D'autre part, le développement du sentiment de l'indépendance individuelle, conséquence du suffrage universel et de l'exercice incessant de la souveraineté, n'est pas de nature à fortifier le respect de la discipline ni même le culte de la loi. L'éducation militaire me

(1) Rocafort, *L'Éducation morale au lycée.*

paraît le plus puissant moyen, je ne dis pas de relever, mais de maintenir le niveau moral, par l'enseignement de l'obéissance raisonnée et des sacrifices légitimes » (1).

Ainsi, c'est pour combattre, ou plutôt équilibrer les tendances matérialistes que Paul Bert proposait cet idéalisme nouveau. Je comprends, croyez-le, le souci qui le hanta, au moment où il prit la direction et la responsabilité de l'enseignement national, de la culture des esprits. Il croyait mettre le cran d'arrêt en indiquant « l'obéissance raisonnée » et les « sacrifices légitimes ». Ce cran d'arrêt était dans l'affirmation du principe des nationalités, du droit des peuples à suivre leurs destinées sans oppression ni violence extérieures.

Le mouvement césarien né de cette culture militaire donnée par l'école prouva bientôt ce que valait le principe de « l'obéissance raisonnée ». C'est à l'obéissance irraisonnée, au besoin mystique d'obéir que cédèrent les jeunes républicains formés par l'école primaire, et insidieusement conduits au combat contre la République par les élèves de Taine, de la Congrégation, et les vôtres, monsieur. De cette responsabilité des écoles primaires républicaines, je puis fournir une preuve flagrante : les départements où Boulanger se fit plébisciter figurent parmi ceux où l'instruction publique était alors le plus en progrès : Seine, Somme, Nord, Aisne, Charente. Si l'on objecte que, sauf la Seine, ces départements sont parmi ceux qui fournissent les plus gros contingents conservateurs aux élections, je ferai observer que, sauf pour le Nord, ces contingents n'étaient pas proprement cléricaux, mais bonapartistes et vaguement libéraux, reproduisant assez exactement l'esprit qu'on a connu dans toute la France pendant toute la période de la Restauration. J'ajouterai que, d'ailleurs, loin d'être un élément de succès pour le boulangisme, l'adhésion des conservateurs lui donna le coup de la mort en faisant se retirer les républicains patriotes qui s'y étaient d'abord engagés.

C'est qu'à cette époque, malgré la défection morale des républicains et des éducateurs, le nationalisme se tenait encore dans la tradition libérale, il puisait encore sa source dans le droit des nationalités, les conquêtes coloniales n'en avaient pas encore obscurci le sentiment; nous protestions encore contre le droit du plus fort, et nous ne voulions être forts que pour assurer notre droit. N'oubliez pas, monsieur, qu'à sa fondation, en 1882, la Ligue des Patriotes ne comptait que des républicains authentiques, de Henri Martin à Anatole de la Forge, de M. Turquet à M. Mézières, de Félix Faure à M. Déroulède. Car M. Déroulède, alors, était gambettiste, et non plébiscitaire, comme aujourd'hui; et M. Turquet ne s'était pas encore

(1) *Code-Manuel des Bataillons scolaires*, 1882.

affilié aux frères mineurs de l'ordre des franciscains. La Ligue des Patriotes faisait bien appel « à tous les membres du Parlement, sans distinction de partis », mais l'hégémonie demeurait aux républicains. Aujourd'hui, par le mouvement naturel des choses, par la transformation du patriotisme fondé sur le droit des nationalités, en nationalisme fondé sur le droit de la force, l'hégémonie a passé aux conservateurs. Il y a encore à présent des républicains qui sont nationalistes, mais il n'y a plus un monarchiste, — qu'il descende de ceux qui se faisaient débarquer à Quiberon par la flotte anglaise ou de ceux qui combattaient les « patriotes » aux côtés des Prussiens et des Autrichiens, — qui ne soit pas nationaliste.

V

Le mouvement naturel des choses avait fait de la guerre de propagande de 1792 une guerre de conquête, d'une affirmation du droit des nationalités une manifestation du droit de la force, d'un peuple de citoyens patriotes une armée césarienne et chauvine. La paix armée, qui nous est imposée depuis la guerre franco-allemande, a de même faussé et transformé l'idée de droit en idée de force, le sentiment civique en aspiration à la servitude. L'empire allemand, en nous prenant l'Alsace-Lorraine, n'a pas seulement violé en nous le principe de nationalité; il a été cause de l'évolution de notre patriotisme en nationalisme. Si demain le hasard des combats nous donnait la victoire sur l'Allemagne, on ne compterait pas mille Français pour s'opposer à l'annexion du Palatinat et des provinces rhénanes ; et qui proposerait de se contenter de la reprise de nos provinces perdues serait traité en ennemi de la patrie, comme Bebel et Liebknecht le furent en 1871 pour s'être opposés à l'annexion de l'Alsace-Lorraine.

L'empressement de nos conservateurs à adhérer à la formation boulangiste, qui fut un premier essai de nationalisme, fut l'expression d'un mouvement naturel, tout spontané. Il n'y eut pas seulement chez eux désir de profiter des troubles publics pour s'emparer du pouvoir. Et, il y a trois ans, quand ils suivaient de loin — pas trop loin — M. Déroulède dans sa tentative de la caserne Reuilly, comme le chasseur suit le chien d'arrêt, ils n'avaient pas seulement pour but de se glisser au pouvoir à la faveur d'une bagarre. Ils se conformaient à leur loi, ils obéissaient à leur instinct, ayant reconnu dans les causes de ces perturbations politiques les principes mêmes dont ils se réclament.

Il y a du primitif dans le conservateur. Ce qui les caractérise tous

deux, c'est une commune horreur de toute idée nouvelle, de tout individu étranger. Le civilisé se reconnaît aux traits opposés : son esprit est sans cesse ouvert à toute recherche, il augmente sans cesse ses échanges avec l'univers. Le primitif ne communique qu'avec ses semblables immédiats; et, plus il est primitif, plus son cercle de communication et de solidarité est étroit. Le civilisé se découvre des semblables par quelque côté parmi tous les êtres vivants, reçoit d'eux ce qu'ils ont, leur donne ce qu'il a.

Le conservateur, pareillement, ne conçoit et n'admet que des êtres absolument semblables à lui-même : les dissidents, fussent-ils nés sous le même toit que lui, sont des étrangers à ses yeux. Et, comme il est porté à donner un fond mystique à tous les événements, dont les causes lui échappent à raison même de son impénétrabilité, de son incommunicabilité, il trouve des origines personnelles, arbitraires, malicieuses, à tous les incidents de l'histoire. Le bien lui vient de dieu, ou du roi; le mal, du diable, ou des républicains.

Dans le boulangisme, les conservateurs étaient à la suite; dans le nationalisme, ils tiennent la tête. C'est que le caractère démocratique du boulangisme s'est singulièrement atténué dans le nationalisme. Celui-ci est démagogique, mais nullement démocratique. C'est un fait qui pourrait se passer de démonstration : cette démonstration, cependant, je ne vous l'épargnerai pas, monsieur, et vous y souscrirez avec plaisir, n'étant pas démocrate.

Si Paul Bert vivait encore, il déchirerait sa circulaire de 1882, dont je vous parlais tout à l'heure. Il reconnaîtrait que ses instructions aux éducateurs de la jeunesse n'ont été que trop bien suivies, et qu'elles ont trouvé dans ce peuple si lent à s'éveiller à la liberté réelle un terrain trop bien préparé. Ce n'est pas « le sentiment de l'indépendance individuelle, conséquence du suffrage universel » qui s'est développé, mais « le respect de la discipline » et « l'éducation militaire ». Ceci a tué cela dans un trop grand nombre d'esprits, où cela était seulement dans l'œuf. Et quand le nationalisme apparut sur la place publique, ce ne fut pas une démocratie qui s'affirma, mais une foule lasse de la liberté qu'elle ne connaissait pas, dont elle ne savait se servir, et qui demandait à en être délivrée.

Et comme vous traduisez bien cet obscur sentiment, que la plèbe nationaliste n'a pu encore exprimer, comme vous êtes bien le philosophe et l'historien de ces impulsions primitives lorsque vous écrivez : « Quand l'heure de la revanche contre l'Allemagne aura sonné, ... on n'adressera sans doute point à la nation de plébiscite ou de referendum. C'est à coups de plat de sabre, à coups de crosse de fusil dans les reins, s'il le faut, qu'on poussera au baptême de feu et de sang les apôtres de la Religion de l'Humanité, les FF.·. de la Fraternité des

peuples, les prédicants huguenots, les socialistes et internationalistes de la solidarité humaine » (1).

Afin de bien montrer que, dans votre esprit, dans l'esprit conservateur, la revanche n'a pas pour objet le rétablissement de notre droit national, la réparation du crime commis il y a trente ans au nom du droit du plus fort contre le droit des nationalités, vous ajoutez immédiatement : « Il ne s'agit pas même de vaincre, mais de combattre » (2).

Je comprends, monsieur, que M. Déroulède en ait usé avec vous naguère comme M. Jules Lemaître vient de faire avec M. François Coppée. Vous proclamez trop hautement, trop brutalement, la pensée profonde des chefs du mouvement, pensée qu'eux-mêmes n'osent s'avouer et qui demeure peut-être chez quelques-uns d'entre eux inaperçue.

Il ne s'agit pas de vaincre, dites-vous. Cela signifie en bon français : La guerre, avec ses disciplines obligatoires, est le seul moyen d'anéantir les idées libérales. Dussions-nous donner aux Allemands la Bourgogne et la Champagne, nous n'aurons pas payé trop cher le rétablissement de toutes les autorités anciennes que regrettent les conservateurs, incapables de s'adapter au monde nouveau. C'est si bien cela que vous voulez dire, qu'à la page suivante je trouve ces lignes : « ...L'épaisse stupidité de ce bon peuple de France, si heureux de vivre dans l'attente des Trois-Huit, n'a plus cure de rien ni de personne. C'est une proie engraissée à point dans la porcherie socialiste, où les Francs-Maçons sont pasteurs, les Juifs sacrificateurs » (3).

« Proie engraissée » fera sourire quiconque connaît la classe ouvrière et les maux qu'elle endure. Mais comme vous traduisez bien le sentiment intime de toute cette bourgeoisie fainéante, étroitement et tracassièrement autoritaire. Comme vous exprimez bien son horreur de ces ouvriers qui veulent vivre de la vie complète et, par le syndicat et par la loi, se constituent en ce moment l'atmosphère et les organes nécessaires à la vie.

Tenez, je ruminais l'autre jour, par rues et boulevards, selon ma coutume, quand j'ai dans la tête un plan de travail. Je cherchais précisément à ordonner les éléments de la formation nationaliste, qui n'est point aussi artificielle qu'on le croit et qui ne disparaîtra pas avec son échec aux dernières élections. Votre livre, que vous aviez bien voulu m'envoyer et que j'avais dévoré d'un trait, me hantait. L'animosité toute particulière que vous y montriez contre le socia-

(1) Jules Soury, *Campagne nationaliste*, p. 200.
(2) *Id.*, même page.
(3) *Id.*, p. 201.

lisme se rapprochait dans mon esprit de la fureur toute spéciale que les nationalistes avaient manifestée, dans leurs journaux et sur son propre terrain électoral, contre le seul membre socialiste du ministère.

J'avais, comme de juste, mis en bonne place cette observation : que dans les quartiers ouvriers et la banlieue ouvrière, le nationalisme avait reculé devant le socialisme, et que dans les quartiers du centre, non ouvriers, ainsi que dans la banlieue de plaisance, le socialisme avait fait place au nationalisme, parfois le plus notoirement clérical.

Ainsi se confirmait cette affirmation, que j'avais faite vingt fois dans divers journaux, que la moyenne et petite bourgeoisie parisienne, naguère encore si républicaine, n'hésitait pas à tourner le dos à la République, puisqu'elle doit aboutir à l'avènement du socialisme.

J'en étais là de mes réflexions quand la faim me prit. J'entrai dans un café, et, tout en sirotant un verre de lait quelque peu écrémé, je me livrai un instant au bien-être animal de vivre sans pensées. Court répit qu'abrégea la conversation de deux consommateurs assis à la table voisine de la mienne. L'un des deux interlocuteurs était visiblement le patron du café, et l'autre un industriel ou commerçant du tout proche voisinage. Tous deux semblaient de bourgeoisie très moyenne, et la lecture de leur journal ne paraissait pas même avoir fait d'eux des « quarts de bachelier ». Ils n'en étaient que plus spontanés, donc plus sincères, dans l'expression de leur pensée. Leur candidat ayant été battu, ils demeuraient sceptiques au cri de victoire que poussait leur journal, et ils envisageaient l'avenir en de courtes phrases désolées, que je voudrais m'efforcer de vous rendre avec une fidélité pour ainsi dire phonographique.

— On ne sait plus où l'on va, disait le cafetier.

— Ou plutôt on a peur de trop le savoir, répondait l'autre, après avoir puisé force et consolation dans son « demi ».

— Y aura bientôt de gros embêtements.

— J'en ai plus peur qu'envie. On n'a rien fait que pour les ouvriers. Plus moyen de les tenir. Ils montrent des exigences folles. Les lois ne semblent faites que pour eux. Voyez-vous, faudrait revenir sur tout ça.

— Pas facile. Ils deviennent les plus nombreux à mesure que les campagnes se dégorgent dans les villes. On ne pourra pas s'en tirer à moins d'une révolution sociale.

— Oui, c'est une révolution sociale qu'il faudra.

L'expression me frappa. Ainsi, pour eux, mater la classe ouvrière, effectuer la « saignée » que demandait il y a peu d'années M. Arthur

Meyer, cela s'appelait : faire une révolution sociale. J'allais me mettre à rêvasser sur cette mystérieuse transposition des mots, qui a peut-être son origine dans l'emploi du langage démagogique par les tenants de la réaction sociale ; mais les deux interlocuteurs sollicitaient trop vivement mon attention par leurs propos.

— C'est dans l'école même qu'ils gagnent le mal qui les travaille, reprenait le patron. Les caisses des écoles, avec l'argent de la Ville, notre argent, donnent aux enfants des ouvriers le déjeuner, des vêtements, les envoient à la campagne, à la mer, pendant les vacances. Ces gamins-là, quand ils sortent de l'école pour entrer dans l'atelier, sont alors d'une exigence...

— Oui, mais y a pas à revenir là-dessus, disait le cafetier. Ce qu'ils ont, ils le tiennent, et ils le gardent. Voyez, le nouveau Conseil, qui est nationaliste pourtant, n'a rien pu changer à ça. Je vous dis qu'il n'y a qu'une révolution sociale pour nous débrouiller de là.

— En attendant, c'est la misère pour nous.

Involontairement, je regardai ce misérable qu'affamaient les exigences des ouvriers. Grassouillet et rose, il m'inspira une profonde pitié. J'observai pourtant qu'il n'avait pas encore mis au mont-de-piété l'énorme et laide chaîne d'or qui barrait son ventre, ni la bague qui luisait prétentieusement à sa main.

— Oui, c'est la misère, fit en écho complaisant le cafetier en frappant ses deux mains pour qu'on vînt renouveler les consommations. Et vous savez, à l'étranger, *ils* sont aussi mal hypothéqués que nous. Le socialisme *les* ronge aussi, et *ils* ne savent pas plus que nous comment sortir d'affaire.

— Le mal de l'un ne guérit pas celui de l'autre.

— Peut-être bien que si. Comprenez donc, on pourrait bien finir par s'entendre dans tous les pays pour donner un bon coup de barre dans le sens qu'il faudrait.

— Oui, y aurait que ça. Après tout, *ils* sont comme nous.

— Eh ! oui. Je vous dis, moi, qu'*on* finira par en venir là, qu'*on* fera tous ensemble une bonne révolution sociale. Sinon, tout est fichu, et partout.

Je laissai ces patriotes à leur rêve d'entente internationale contre ceux que vos amis les nationalistes appellent des sans-patrie, et je m'en fus, par le boulevard, rêver de mon côté à la puissance inéluctable des forces réelles, et comme la draperie des formules les dissimule mal, quand les rhéteurs ne sont pas là pour la soutenir.

Vous me connaissez assez, monsieur, pour savoir que je suis incapable d'avoir inventé ce colloque, que le hasard m'a fait surprendre. Je suis tout disposé, pour peu que vous le désiriez, à vous faire connaître ce cafetier, dont les paroles naïves exprimaient votre pensée

d'une manière si adéquate. Il cherche comme vous la solution du problème; mais gâté par l'éducation démocratique, dont il n'a pu encore se défaire, il cherche cette solution dans l'entente internationale des possédants, tandis que vous pensez l'avoir trouvée dans la guerre. Il est pour la sainte-alliance, vous pour le napoléonisme : ce sont des nuances, et vous finiriez certainement par vous entendre. Napoléon a bien épousé Marie-Louise.

VI

Il faut avouer que les fautes de la démocratie et de ses représentants ont favorisé les espérances des conservateurs en ces dernières années. La stérilité parlementaire et les scandales politiques ont été exploités avec une grande habileté par ceux qui regrettent un régime dont le grand mérite, à leurs yeux, était d'être encore plus stérile en matière d'innovations et de savoir éviter toute publicité scandaleuse aux méfaits des puissants. Il s'est fait là, sur l'incapacité des foules à suivre un raisonnement jusqu'au bout, une spéculation politique que les historiens étudieront avec fruit. Il s'est aussi manifesté dans les foules un sentiment d'amoralité politique sur lequel les conservateurs n'ont pas spéculé, ne l'ayant pas aperçu et encore moins prévu, mais qui peut devenir un de leurs meilleurs instruments de règne, si notre optimisme démocratique laisse le champ à leur activité.

Je dis que la stérilité parlementaire a été exploitée par ceux dont les intérêts et les sentiments se fussent accommodés d'une encore plus grande stérilité, puisque ceux-là ont pour idéal de ne pas innover, de ne rien réformer. Ils avaient beau jeu, car au lieu d'apercevoir leur propre contradiction quand ils formulaient des critiques sur ce sujet, ils trouvaient pour leur donner raison : leurs partisans, parce qu'ils étaient leurs partisans; leurs extrêmes adversaires, parce qu'ils étaient pour ces réformes et innovations, sans cesse promises dans les programmes, jamais exécutées; les indifférents, enfin, parce que l'accusation de trahison portée contre ceux qui faillaient à leur programme les frappait beaucoup plus que l'illogisme des accusateurs, le public devant qui l'on accuse n'ayant jamais l'idée de se demander si l'accusateur est qualifié ou non. Il n'en fallait pas tant pour former une opposition nombreuse, sinon forte et cohérente.

Je dis que les scandales politiques, résumés et symbolisés par le Panama, ont aidé les conservateurs dans leur retour offensif. Ici, les gouvernants républicains ont été victimes des deux principes qui les inspirent depuis qu'ils ont pris le pouvoir, avec tout ce qui le constitue à l'état d'héritage historique. Le principe du secret d'État, de la soli-

darité de groupe, legs du passé, s'est emparé d'eux; mais ils étaient mal préparés à le recevoir, ayant dans leur bagage un autre principe, celui de la justice égale pour tous. Tiraillés entre ces deux principes, ils ont nié la corruption parlementaire. La négation, en régime démocratique, c'est-à-dire de publicité à outrance, était stupide : elle fut accueillie par l'incrédulité générale, et le soupçon s'étendit non sur tous les parlementaires, mais seulement sur les parlementaires républicains. Ils firent alors la part du feu, et désignèrent au jury quelques suspects, que dédaigneusement il acquitta. C'est le jury qui avait raison. Non seulement les gouvernants républicains ajoutaient une faute à leur faute initiale, mais, en procédant ainsi à une sorte de décimation des accusés, ils manquaient à un des principes du monde moderne, qui veut que le coupable prenne sa faute et non celle des autres. En ceci encore ils étaient inconsciemment réactionnaires et sacrifiaient la justice égale pour tous à la raison d'État. La véritable habileté, conforme aux intérêts de l'État et à la justice, eût été, pour les républicains au pouvoir, de saisir tous les coupables. Le public eût alors aperçu qu'il y en avait de tous les partis, et qu'aux deux millions qui avaient corrompu des parlementaires de gauche et de droite il fallait en toute équité ajouter les cinq cents millions qui avaient corrompu le clergé, la noblesse, la finance et la presse. Il eût alors comparé à cette justice le silence et l'impunité dont les régimes précédents couvrirent leur Panama organique et permanent : des voleries d'Ouvrard aux concussions de Morny. J'en veux aux gouvernants d'alors d'avoir manqué à la belle leçon d'histoire qu'ils devaient à leurs concitoyens.

Leur misérable procédure réveilla dans la foule, à peine née à la vie civique, des instincts amoraux héréditaires, ou plutôt détruisit la construction morale qui s'y échafaudait lentement depuis la Déclaration des Droits de l'Homme. Il subsiste une moralité privée; mais la moralité publique est fortement atteinte depuis ce néfaste moment de notre histoire politique. Je vis, monsieur, assez près du peuple, du vrai peuple, et je ne le vois pas à travers les auditeurs des réunions publiques, mais d'un regard direct, d'autant plus attentif qu'il est chargé de sympathie vraie. La preuve de cette sympathie, je m'efforce de la lui donner en ne cédant jamais à ses impulsions quand je les crois mauvaises pour lui : c'est pour avoir augmenté les droits sur l'alcool que j'ai été renvoyé de la Chambre par mes électeurs, et j'ai aggravé ma juste désobéissance au *démos* souverain en lui faisant des conférences sur l'alcoolisme. Vous voyez, monsieur, que je suis payé pour connaître le peuple. Eh bien, voulez-vous savoir quelle impression lui fit l'affaire du Panama? J'ai honte et douleur à le dire, mais c'est la vérité, et il faut que toute vérité soit connue. Il faut que

toute plaie soit débridée, mais seule une main amie doit rendre cet office, car il s'agit de guérir et non d'envenimer. Nulle blessure n'est mortelle au peuple, sinon quand on laisse la gangrène s'y mettre.

Voici donc ce que, au moment du Panama, j'ai entendu vingt fois dans les gargotes ouvrières où je prenais de hâtifs repas, au hasard de mes vagabondages dans Paris :

— En ont-ils de la veine, ces députés. En plus de leurs neuf mille francs, ils ont les pots-de-vin.

— Bah! ils ont bien fait. Les bonnes aubaines, ça ne se refuse pas. Tout le monde, à leur place, en ferait autant.

Nulle part, vous entendez, monsieur, nulle part, sauf dans les meetings d'indignation, — où les auditeurs sont vertueux à la manière des coquins qui, au théâtre, montrent le poing au traître, — je n'ai entendu une parole exprimant un sentiment de probité publique. Si quelqu'un proteste contre cette vérité, que j'eusse voulu n'avoir pas à confesser, je demanderai à cet honnête homme, qui certainement n'a jamais fait tort d'un centime à son prochain individuel, s'il n'a jamais manqué à la probité envers le public, s'il n'a jamais enflammé d'allumettes de fraude, fumé de tabac de contrebande, bu d'alcool échappé aux droits, fait au percepteur une déclaration inexacte, tous actes qui allègent nos charges au détriment non de notre prochain individuel, mais de notre prochain collectif. Mais, pour ces vertueux inciviques, tout le monde, ce n'est personne. Et sur cent Français, quatre-vingt-dix-neuf s'en tiennent encore au civisme verbal.

Ce civisme verbal, je n'en médis pas. Il n'est pas toujours une hypocrisie. Dans ce domaine surtout, l'idée peut précéder le fait, et le mot acclimater la chose. Et, justement, je reproche à ceux qui eussent dû être les justiciers du Panama d'avoir détruit la vertu puissantielle du civisme verbal, d'avoir fauché la fleur d'où devait naître un beau fruit. En ce moment même, une aventure montre à la fois le peu de protection que le public peut attendre des procédures vieillotes et mystiques de nos tribunaux et de nos études d'avoués et de notaires, la facilité dont témoignent les puissances publiques en la personne de leurs représentants à s'incliner devant le mystère d'un coffre-fort mystificateur, l'impunité assurée à quiconque peut coudre à son vêtement de voyage des ailes bleues paraphées par la Banque de France. Croyez-vous que chacun des particuliers dont se compose le public ait une bien grande et bien vertueuse indignation contre la voleuse? Non. On l'admire. On admire madame Humbert, vous dis-je. Si d'aventure un policier lui met la main dessus, on applaudira, certes, mais non parce qu'il aura vengé la morale publique. On applaudira le policier parce qu'il aura été plus malin que la voleuse. Mais, jusqu'à ce que cet événement improbable se produise, c'est elle qu'on applaudit; car

c'est elle la maligne. Et elle ne perdra son auréole que si elle se laisse prendre.

Vous savez sûrement mieux que moi, monsieur, que les *Folklore*, qui sont l'âme chantante et babillarde du passé, ont pour plus fréquents héros des voleurs naïfs et subtils, féroces et comiques. L'enfant, qui reproduit en nous le primitif, n'aime rien tant que de voir l'ignoble Polichinelle, ivrogne et fripon, mais cocasse, rosser ce brave niais de commissaire. Le primitif que je fus il y a trente-cinq ans refusait d'aller se coucher avant qu'on lui eût conté quelques-uns des tours du légendaire chenapan lorrain : *le fin voleur*. Nous avons tous de qui tenir et, puisque vous aimez les traditions, je livre celle-ci à vos rêveries. Le Panama et l'affaire Humbert, voilà de bons réveilleurs d'atavisme moral. Si, dans cette dernière affaire, la justice fait encore faillite, nous serons mûrs pour le despotisme que vous appelez de vos vœux. Le peuple subira le César. Mais j'avertis ce monsieur qu'il ne se sauvera du mépris public, — car la nation tempère de mépris son admiration des coquins, — qu'en faisant couler beaucoup de sang.

VII

Les socialistes ont leur part de fautes, et de responsabilités, dans ce qui arrive. Leur étroitesse doctrinale d'alors, leur métaphysique matérialiste, leurs habiletés politiques qui étaient contradictoires à la raideur de leurs dogmes, leur désir non caché d'employer la violence à conquérir le pouvoir, — tout cela insuffisamment corrigé et ennobli par un idéalisme qui planait trop au-dessus de la mentalité moyenne, — voilà ce qu'on peut leur reprocher. Étant hommes, nous étions forcément illogiques. Cela n'eût pas fait grand mal, le problème du monde social n'étant pas un exercice de rhétorique qui s'exprime en syllogismes. Mais nous n'étions pas dans le sens vrai de l'aspiration populaire; ou, quand nous y étions, c'était pour aigrir et faire fermenter ce qui, dans cette aspiration, est malsain au peuple. Quand nous parlions de substituer la propriété de l'État à celle des grandes compagnies, les ouvriers des mines, des chemins de fer et des grandes entreprises industrielles nous comprenaient. Mais quand nous offrions la même formule aux boutiquiers, aux artisans et aux paysans, ceux-là ne nous comprenaient pas. Alors, pour les avoir quand même avec nous, il nous fallait leur offrir des garanties de propriété individuelle contradictoires au but communiste que nous affirmions. Pour masquer la contradiction, nous les excitions contre les riches et les gouvernants, sans nous apercevoir que nous amenions ainsi de l'eau au moulin antisémite et césarien. Il y a cinq ans à peine, Rochefort était encore un

de nos grands hommes; même, fermant les yeux sur l'ultramontanisme de Drumont, nous n'avons que trop caqueté avec lui. Nous avons ainsi doublement, triplement manqué à l'éducation populaire, et à la nôtre propre, ce qui n'est pas une excuse. Nous avons repeuplé le cosmos social de dieux et de démons. Nous avons fait de l'anthropomorphisme à outrance : nous avons donné un nom d'homme à chaque idée, à chaque passion, à chaque appétit, à chaque haine, à chaque rancune. Nous avons eu le Dieu-Marx et le Diable-Rothschild. Nous avons fanatisé les uns, exaspéré les autres. Et ceux que nous avions fanatisés, un beau jour nous ont quittés, trouvant MM. Drumont et Rochefort plus fanatiques et surtout plus pratiques que nous : car nous reléguions dans le lointain la révolution annoncée, tandis que ces messieurs la faisaient chaque jour en tuant une réputation ou en ameutant des fureurs sur un but précis et immédiat. Voilà notre faute, à nous socialistes. J'aurais le courage d'en parler plus longuement si je n'avais été de ceux qui, depuis vingt ans, ont usé leurs forces et leurs veilles à l'atténuer, puis à ne plus y retomber. Le socialisme, aujourd'hui, se dégage, heureusement, de cette démagogie, mais il portera longtemps encore la peine de s'y être traîné quelques années.

VIII

Mais se fût-il présenté sous son aspect le plus noble et le plus laborieux, le socialisme n'en aurait pas moins eu contre lui la bourgeoisie. Je n'ai pas besoin, j'imagine, de vous dire pourquoi. Pour détourner les foules des paradis que leur promettait le socialisme, elle remit en faveur le paradis traditionnel, promis aux humbles et aux souffrants. Pour mieux ramener le peuple dans les voies du salut, elle entreprit le sien propre, lâcha Voltaire et Renan, et se fit dévote. Dieu fut reconnu pour un excellent substitut du garde-champêtre et du gendarme. L'utilitarisme athée des possédants redécouvrit cet agent mystique, le proposa aux plus simples, l'imposa aux plus pauvres, par dons, promesses et menaces. Le Sacré-Cœur de Montmartre ouvrit sa crypte aux affamés, et la petite bourse des consciences s'ouvrit : un pain pour une messe, un gigot pour une première communion. Notre-Dame de l'Usine installa ses autels et ses sacristains dans les filatures et les tissages du Nord et de l'Est. A la catholicité socialiste qui criait par la voix de Marx : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous! » le catholicisme patronal opposa le chauvinisme scolaire; la religion fut un moyen de réaction ethnique, sociale et politique, et la démocratie lui donna les armes que l'école primaire forgeait depuis vingt ans. Cette fois, les émigrés ne rentraient plus dans les fourgons des

Prussiens, mais dans la cantine de Hoche et Kléber, ces généraux républicains. A l'école, ce n'est pas Victor Hugo qui est le poète national, mais M. Déroulède.

La bourgeoisie ne veut pas mourir. Cela est très naturel. Elle veut de plus être l'unique classe dominante. Sa richesse lui en donne le droit, au sens que vous attachez à ce mot. La classe dominante d'hier, la noblesse, se rattache aux forces héréditaires : l'Eglise et l'Armée. Par imitation, snobisme, autant que par nécessité de résister à la force croissante du socialisme, la bourgeoisie s'est rapprochée de l'Eglise et de l'Armée. Elle a mis ses filles au Sacré-Cœur et ses fils à Saint-Cyr, pour affirmer aux autres et à elles-même qu'elle est, elle, la noblesse des temps modernes, et que ses écus valent bien un écu, eût-il été étoilé aux Croisades par la masse d'armes d'un Sarrazin. Elle a ainsi, concilié sa vanité et son intérêt, ce qui porte bien sa marque. Et elle s'est sentie tout à fait l'aristocratie qu'elle rêvait d'être lorsque M. Arthur Meyer, avouant le sens profond du boulangisme, déclara, au lendemain de ce mouvement avorté, qu'il faudrait en venir à la « saignée » pour arrêter l'expansion socialiste. Et elle s'est vue incorporée à l'aristocratie quand un noble à trente-six quartiers, le général marquis de Galliffet, soldat loquace quand il n'est pas sous les armes, a déclaré que l'armée n'avait pas pour principal objet de défendre la frontière, mais les riches contre la convoitise des pauvres.

Paroles d'enfant terrible ! dira-t-on. Vous savez bien que non, vous, monsieur, puisque, pour vous, qui appelez la guerre comme moyen de diversion contre le socialisme, « il ne s'agit pas de vaincre ». Il n'y a pas que vous, M. Arthur Meyer et M. de Galliffet pour parler ainsi. Ecoutez ce que dit un officier allemand dans une brochure récente :

« Ce sont les opinions et encore les opinions que nous devons former ; car à quoi sert-il d'apprendre à un homme la plus belle marche de parade si, réserviste ou territorial, il devient socialiste ?... Pendant la guerre, Dieu merci, le patriotisme existera toujours chez nous ; mais il nous faut fortifier le patriotisme qui doit s'opposer à l'action dissolvante des ennemis de l'intérieur » (1).

Féodaux et bourgeois, en Allemagne comme en France, ont donc mêmes craintes, mêmes espérances, même conception du rôle de l'armée, et, chez nous, du moins, l'incorporation serait complète si chaque bourgeois pouvait donner sa fille à un des fils de la noblesse ; mais ces messieurs vont de préférence aux juives et aux américaines.

(1) Cité par M. Louis Forest. L'Antimilitarisme en Allemagne. (*Revue et Revue des Revues* du 15 janvier 1901.)

Dans le même temps que la bourgeoisie française renonçait à ce qui restait de libéralisme dans son esprit et dans ses mœurs, les théories féodales l'emportaient sur les théories industrielles en matière économique. Au régime des traités de commerce succédait le régime de la protection à outrance. Les frontières se fermaient aux produits, par conséquent aux idées. Les nations s'isolaient, se contractaient, n'échangeant plus guère que des regards chargés de jalousie et de suspicion. Le nationalisme, dans sa forme rétrograde, fait le tour du monde. Seul l'internationalisme socialiste peut tirer la civilisation du plus grand péril qu'elle ait jamais couru.

IX

Mais les préoccupations majeures du siècle dominent malgré eux les gens qui voudraient remonter le cours des temps. Ils veulent nous conduire au césarisme, et c'est au nom de la liberté qu'ils nous convient à ce renoncement de la liberté. Ils opposent la tradition à la science et à la critique, et c'est au nom de la science qu'ils essaient d'interdire à la science expérimentale le vaste domaine moral et social. Ils prétendent restaurer l'unité de foi, rendre à la théologie son ancienne prééminence, et c'est la philosophie qu'ils appellent à faire le procès de la philosophie. Ils s'emparent des instruments de la pensée, et de ces pacifiques outils de civilisation ils font des armes de guerre contre les progrès organiques de la civilisation.

Ils ont eu un philosophe, Taine, qui les représenta exactement en leur double hantise de la vérité scientifique, qui s'impose à eux de toute son évidence, et de la démocratie, qui profite nécessairement de toutes les acquisitions de la science. Ce philosophe, que la peur qu'il eut de la Commune jeta dans la réaction, vous le continuez, monsieur. Pour prouver que l'idéalisme révolutionnaire était la cause de tous les maux subis au cours du siècle qui vient de finir, Taine, qui était un philosophe, emprunta aux savants leur méthode; mais il était en proie à un préjugé et à des terreurs ; mauvaise condition pour faire de la science. Dans l'amas des documents dont il composa son œuvre, son funeste parti pris ne lui montra que ceux qui le servaient et le justifiaient ; et nous eûmes seulement l'envers de l'histoire de Michelet.

Pareille mésaventure vous arrive, monsieur. Vous êtes un savant, mais vous avez des préjugés moraux et sociaux qui n'ont que des rapports lointains avec la partie de la connaissance où vous vous êtes justement illustré. Pour exprimer ces préjugés et les justifier, vous n'avez pas eu recours à votre science particulière : vous sentiez trop

bien que, si avant que vos travaux eussent pénétré dans le domaine de la psychologie, ils ne pouvaient donner nulle réponse immédiate et direct aux questions que se pose notre temps (1). Vous vous êtes donc fait de savant, philosophe, et vous avez appelé d'autres sciences que la vôtre propre à constituer votre philosophie. Vous avez même appelé autre chose que la science; et, matérialiste, vous êtes ainsi tombé dans le mysticisme, ainsi que j'aurai l'honneur de vous le démontrer. Bien pis; vous, philosophe, savant, professeur; vous, archiviste paléographe et docteur de la Faculté des lettres de Paris, de l'Université de Paris; vous, directeur d'études à l'école pratique des Hautes Études; vous, l'auteur du *Système nerveux central* et des *Fonctions du cerveau*; vous, qui êtes lauréat de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, et devriez être de ces deux Académies, et de la française par surcroît; — vous êtes tombé dans la polémique injurieuse, et j'éprouve une profonde tristesse à citer de vous des pages comme celle-ci :

« Il y a dans l'histoire de la France, dites-vous, des temps d'une laideur morale plus hideuse encore que ceux-ci, il y a une époque plus infâme que la nôtre, que celle des massacres d'Arménie et de Chine par les Musulmans et par les Chrétiens : c'est la fin du dix-huitième siècle, où les Français redevinrent proprement des Pithéciens, des singes cyniques et malfaisants; c'est l'ère nouvelle de cette France moderne qui devait finir à Sedan; c'est l'âge des meurtres et des assassinats juridiques, de la captivité et de la mort sur l'échafaud du roi Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette et de madame Elisabeth de France, du pillage des églises et des monastères, de la spoliation du clergé, du vol à main armée des personnes et des propriétés, crimes décrétés par les lois, sanctionnés par les Assemblées nationales d'un peuple de sauvages ivres, ivres de vin et de luxure : c'est la Révolution française.

« De ces mornes abîmes de ténèbres et de corruption, où devait disparaître, avec sa tradition et ses gloires, ce que le monde avait appelé la civilisation française, sortit la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » (2).

Ainsi, monsieur, voilà tout ce que vous avez vu dans la Révolution française ! Bien plus, non seulement vous n'y voulez voir que ses

(1) Au moment où je corrige les épreuves de cet article, je reçois une lettre de M. Jules Soury qui semble bien démentir mon affirmation, puisqu'il y fait reposer son conservatisme sur la théorie de l'hérédité, sur les études et travaux auxquels il s'est livré, on sait avec quelle maîtrise, dans cette vaste partie de l'exploration scientifique. Je maintiens cependant mon affirmation : 1° parce que rien dans la *Campagne nationaliste* ne l'infirme, 2° parce que j'espère démontrer dans la quatrième partie de ce travail, où la lettre de M. Jules Soury trouvera sa place, que mon contradicteur appelle sa science particulière à son secours, surtout pour qu'elle ne réponde pas à cet appel.

(2) *Campagne nationaliste*, p. 156.

excès et ses cruautés, héritage de quatorze siècles d'excès officiels et de cruautés légales, mais ces excès et ces cruautés vous les attribuez aux principes mêmes de la Révolution. Oh! je sais que vous êtes en bonne compagnie pour juger ainsi le statut du monde moderne. Joseph de Maistre, Bonald et Auguste Comte avaient montré la voie, où s'engagea Taine, et où vous vous enfoncez à votre tour. Des deux premiers je ne dis rien, sinon qu'ils sont justifiés par leur conception mystique de l'univers et par leur catholicisme qui les empêchent de croire que l'homme soit autre chose qu'un être foncièrement méchant, contenu par la force d'en bas et sauvé par la grâce d'en haut. Pour Auguste Comte, c'est une autre affaire, un peu moins simple. Il sait que l'homme est plutôt méchant que bon à l'origine, et que la civilisation l'adoucit, l'améliore, le moralise. Mais la Révolution a heurté cet esprit systématique : il accepte qu'elle ait eu lieu, comme son positivisme accepte et justifie tous les phénomènes historiques; mais il lui déplaît qu'elle se développe dans le sens même où elle s'est affirmée. Elle ne repose que sur le progrès et la liberté, et se prive de l'élément statique indispensable d'ordre et d'autorité. Faite par des métaphysiciens, elle se continue par des destructions et des émiettements qui, aux yeux du philosophe, dissocient tous les éléments moraux et sociaux nécessaires à une vie collective normale. L'esprit systématique du mathématicien qu'était Auguste Comte s'accommode mal de ce désordre permanent, de cette critique sans cesse en action. Il juge, avec raison, que le monde nouveau a rompu d'une manière trop absolue la chaîne des temps et que l'on ne doit aller vers l'avenir qu'en se reliant étroitement au passé. Au temps où il écrit, le Moyen-Age est en pleine faveur. La critique historique n'a pas encore montré qu'il ne fut qu'un vaste chaos, ordonné seulement dans la pensée de ses admirateurs; entre le Moyen-Age ainsi présenté par l'école catholique et le romantisme littéraire, alors dominant, et l'organisation positive de la société, c'est-à-dire depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, Auguste Comte ne voit que désordre, instabilité et dissolution. Avec un tel sens de l'histoire, il est impossible qu'on rectifie l'œuvre de la Révolution française. On ne peut que fournir des arguments à ceux qui la veulent détruire.

M. de Vogüé veut-il dans un de ses romans (1), faire le procès du régime de discussion et donner ainsi un pendant à son apologie du coup d'État césarien du 2 décembre, qu'il qualifie d' « opération de police un peu rude » (2), c'est la pensée d'Auguste Comte qui le domine et lui fournit le titre même de son œuvre : « Les vivants sont

(1) *Les morts qui parlent.*
(2) Discours de réception à l'Académie française.

toujours et de plus en plus gouvernés par les morts » (1). Aussi une revue catholique approuve-t-elle le fondateur du positivisme d'avoir tenté d'établir entre les esprits une « convergence effective », une « communion réelle et stable », et de faire rentrer « dans ses limites normales » le droit d'examen. (2) Pour M. Fidao, « il est clair... que catholiques et positivistes sont plus près de s'entendre qu'on ne le suppose ordinairement » (3). C'est également l'opinion de M. Brunetière, qui, dans un article écrit à l'occasion du centenaire d'Auguste Comte, loue ce philosophe d'avoir reconnu « la catégorie de l'inconnaissable », ce refuge sûr des théologiens théocrates et autres tardigrades. Aussi s'écrie-t-il avec une joie non dissimulée : « Si quelques catholiques, et notamment quelques démocrates chrétiens, veulent bien chercher dans le *Système de politique positive* une démonstration de la religion comme sociologie, ils l'y trouveront... Ils pourront hardiment s'en servir... Cette sociologie, s'ils la sauvent du naufrage de la religion du « Grand Être », ce n'est pas seulement la mémoire d'Auguste Comte qui en aura profité » (4).

Catholiques et positivistes, en effet, se sont si bien accordés pour faire rentrer le droit d'examen, la funeste critique révolutionnaire, le déplorable individualisme révolutionnaire, dans ce qu'ils appellent ensemble leurs « limites normales » qu'on a pu voir M. Pierre Laffitte condamner un instant Dreyfus par les mêmes motifs de raison d'État que n'importe quel philosophe de l'école de Maistre et Bonald. Cette attitude de l'héritier direct de la pensée d'Auguste Comte, du directeur de la religion matérialiste et athée, n'a pu surprendre que ceux qui ignoraient jusqu'à l'existence de la philosophie positiviste, que je me permets de ne pas confondre avec la philosophie positive.

Je m'étonne, monsieur, qu'un esprit aussi informé et aussi averti que le vôtre n'ait pas en cette occasion rendu au positivisme la justice qu'il mérite. Dans votre livre, vous avez pour lui des duretés que se sont efforcés de ne point mériter les doctrinaires étroits qui, dans l'affaire Dreyfus, ont ainsi traduit la socialité et l'altruisme qui sont dans Auguste Comte : « Vivre pour autrui », a dit le maître. Donc : *mourir pour autrui,* ce qui est la forme la plus noble et la plus expressive du dévouement social. Donc, — ici une glissade insensible autant qu'inévitable, — puisque la société est tout, et l'individu si peu : *faire mourir pour autrui.* Seuls les positivistes qui ont gardé le sens critique que s'efforça de leur donner Auguste Comte dans la

(1) *Système de politique positive*, II, p. 61.
(2) Fidao. Le Positivisme et le Catholicisme, *Quinzaine* du 16 novembre 1901.
(3) *Id.*
(4) *Revue des Deux Mondes*, 1[er] juin 1902.

première partie de son œuvre, ne se sont pas laissé glisser. Il est vrai que ceux-ci ne sont pas orthodoxes, et c'est eux, sans doute, que vous englobez dans l'anathème furieux que vous jetez à tous les partisans de la pensée libre ou de la libre-pensée (1).

La trop étroite systématisation positiviste amène sur votre terrain des esprits qui eussent dû rester sur le leur, sur le nôtre. Pareille mauvaise fortune est échue à certains savants, faute de s'être constitué une philosophie, soit avec leur science propre, soit avec la synthèse actuellement faisable des sciences. C'est le cas de M. Giard, et ce savant est représentatif de toute une espèce. Voici, je pense, comment il a pu arriver à se déclarer contre Dreyfus, abstraction faite de la culpabilité ou de l'innocence, et, selon son expression, à subordonner « un intérêt inférieur à un intérêt supérieur » (janvier 1898) : Quand un organisme est malade, on n'hésite pas à sacrifier quelques cellules. De même, quand une société est en péril, elle ne doit pas hésiter à sacrifier un ou plusieurs individus à son salut.

Voilà le danger des analogies trop étroitement construites, et de la science sans philosophie. Je puis bien, si je suis malade, sacrifier quelques citoyens de la vaste république de cellules dont se compose mon individu. Mais la société n'est pas un individu dont je suis une cellule, et fût-elle un individu et moi sa cellule, tout me dit que la société est faite pour moi, pour Pierre, Jacques, Paul, etc., jusqu'au plus infime membre de la famille humaine, et non nous tous pour elle. A la rigueur, nous pourrions vivre sans elle, tandis qu'elle ne vit que par nous et que pour nous. Nous pouvons, nous devons lui offrir notre vie, si son salut, le salut de tous les autres individus, l'exige ; mais elle ne peut, elle ne doit rien contre nous si nous n'avons pas manqué aux principes qui la constituent et nous relient à elle. Il y a un moindre péril pour une société à laisser impuni le plus grand coupable qu'à se rendre elle-même coupable du sacrifice d'un innocent ; dans ce dernier cas, en effet, le crime est partagé par chacun des individus qui composent la société. Et nulle société ne peut vivre criminelle, pas plus que nul organisme ne peut vivre d'un sang infecté.

Si je n'étais pressé par mon sujet, je vous montrerais, monsieur, le mal que fait la spécialisation scientifique aux esprits que n'anime nulle généralisation philosophique, ou qui se bornent à généraliser

(1) *Campagne nationaliste*, p. 44. — Dans sa lettre (v. la note plus haut) M. Jules Soury me dit : « J'exècre Auguste Comte et ses théories mystiques presque à l'égal de sa classification des sciences. Il n'y a pas des sciences, mais une science ». Donc, tout le positivisme, qu'il s'en tienne à Auguste Comte ou qu'il accepte les corrections de Littré, participe à l'anathème de M. Jules Soury. Nous examinerons cela aussi dans la quatrième partie.

par analogie avec le petit département scientifique où ils exercent leur maîtrise. Je vous montrerais les darwinistes pliant la sociologie à leur biologie, et les lombrosiens pliant le droit criminel à leur anthropologie. Et vous y verriez que, faute d'une philosophie des sciences, qu'Auguste Comte tenta de constituer et dont il posa réellement les principes et assit la méthode, ils fournirent des armes empoisonnées aux ennemis de la science et de la raison humaine. C'est au nom de la lutte pour l'existence que les capitalistes forment leurs trusts et écrasent à la fois les ouvriers et les consommateurs ; c'est au nom de l'anthropologie criminelle que les rétrogrades qui n'ont renoncé qu'à regret à la torture se proclament aujourd'hui pour le maintien de la peine de mort. Les ennemis du progrès font ainsi coup double : ils utilisent la science, et la discréditent en la tournant contre elle-même et en transformant en œuvres de stagnation et de mort les œuvres de progrès et de vie qu'on attendait d'elle.

Eugène Fournière.

(*A suivre.*)

PSYCHOLOGIE DES GRÈVES

Presque tous les dispositifs sociologiques ont commencé par être des instincts individuels; et le rôle de l'histoire et du temps, soit conjointement, soit par sursauts, a été de codifier, de logiciser ces instincts et d'en faire des raisonnements collectifs qui n'avaient plus qu'une forme sociale à recevoir pour devenir des principes acquis. Quelques gestes résultant de lois naturelles ont créé tous les principes.

L'idée de grève est née de l'instinct du mérite attaché à tout travail accompli pour aider autrui, et de l'instinct parallèle de l'obligation de justice envers le travail. Du jour où a pu naître la conviction que l'échange entre ces deux relations n'était plus proportionné, le concept de la grève a du même coup trouvé dans le cerveau humain sa cristallisation psychologique. La forme première de la grève a pu être celle de l'homme qui, pour la première fois, jeta son pic, un soir de désespérance, au pied du rocher qu'il attaquait en vain. Celui-là se mit en grève, au nom de la force trop minime qu'il incarnait, contre l'immense disproportion des forces naturelles roidissant leur muette indifférence colossale : et celui-là crut voir, dans le crépuscule et les choses éparses, l'ébauche d'un monstrueux sourire d'ironie. Là aussi la loi du travail n'était pas équitable, et l'on pouvait croire à une malédiction originelle plus lourde encore que celle du patronat sur le travailleur fourbu, là aussi la loi de compensation était faussée ! Mais si l'homme pouvait dénoncer le contrat et dire à la nature : « Tu ne me paies pas assez », il ne pouvait non plus que se réfugier dans la mort, c'est-à-dire redemander à la nature même un terme de contrat dont elle était encore la maîtresse, en appeler de la marâtre à la marâtre. Aucun des termes du pacte ne lui appartenait. Il s'obstina donc, et triompha. Aujourd'hui les termes sont différents : l'homme peut jeter le pic et refuser l'effort. Il se trouve en présence d'une suprématie qui l'accule à la mort sous la forme de la privation de salaire, mais il entrevoit deux graves modifications aux termes du rapport qui l'oppresse. La première, c'est que le patronat n'a pas infusé l'immortalité de la nature; et la seconde, c'est qu'il peut ne pas réussir à mener le travailleur, faute d'argent, à la soumission ou à la mort par misère.

Là où l'homme, par excès de fatigue, jeta l'outil, comme un

batelier qui, sa godille rompue, se croise les bras et se laisse dériver dans les rochers et dans l'écume de l'ouragan, l'homme d'aujourd'hui ne jette plus l'outil, mais il le pose, et entre ces deux gestes il y a eu un grand nombre de siècles, bien des tristesses, bien des martyrs et bien des génies qui ont paru sur la terre. Devant la muraille de granit l'homme pouvait jeter l'outil et, sans honte, pleurer; devant la muraille du patronat, il peut le poser et parler, parce que la muraille est bien plus friable. C'est ce que le patronat feint de ne pas vouloir comprendre, mais il sait bien que le temps a passé, que de lentes volontés altruistes ont trouvé le moyen de le saper à la base et de découvrir des fissures dans son basaltique orgueil, tandis que le rocher naturel ne soupçonne pas la lance d'acier qui le fore.

Toute la résolution psychologique du patronat a été de faire confondre son institution avec l'institution elle-même des choses naturelles, et de réclamer pour soi le bénéfice des lois immuables. A cela le patronat a employé une rhétorique multiforme et vraiment géniale depuis l'origine des sociétés. On demeure confondu de l'abondante richesse des arguments qu'il a forgés dans ce but : il n'a rien négligé pour créer dans l'esprit du travailleur l'idée que la loi de compensation entre la gratitude et l'effort est originellement inapplicable, et que le travailleur doit lui savoir gré des correctifs qu'il lui plaît d'y apporter charitablement. La démonstration de cet axiome a son histoire économique, et c'est l'histoire elle-même de toute la bourgeoisie et surtout de l'esprit bourgeois, qui existait bien avant que la bourgeoisie fût connue et fût une valeur sociologique. Il semble presque absurde d'associer les termes de « grand » et de « bourgeois ». Mais enfin, ne prendrions-nous l'expression que dans le sens où l'ont prise des gens comme Augier, il y a eu de grands bourgeois qui ont dépensé des trésors d'astuce et de verbalisme à tenter d'identifier, aux yeux de la classe pauvre, l'iniquité des répartitions sociales et la fatalité naturelle et immodifiable, avec un génie inventif absolument stupéfiant. Le christianisme travesti par Rome leur a été pendant des siècles un puissant appui, mais en pleine éclosion révolutionnaire ils ont trouvé moyen d'accomplir la volte-face la plus étonnante en asseyant l'ancienne théorie de la résignation sur de nouvelles bases, en l'adaptant à la libre-pensée, et en s'emparant du dogme nouveau de l'altruisme pour en faire au travailleur une sorte d'obligation d'honneur remplaçant l'obligation de foi et de pénitence terrestre.

Mais rien n'a empêché le droit de grève de se fortifier parallèlement, parce qu'il naît d'un instinct éternel. Et l'un des points de vue sociaux les plus intéressants est certainement d'étudier dans l'époque post-révolutionnaire ce revirement, combiné avec une habileté infinie, et la façon dont l'idée de grève s'est développée dans la démocratie bour-

geoise malgré « l'escroquerie à la fraternité ». Dire aux travailleurs : « Vous n'êtes plus malheureux et exploités de par les décrets du Ciel promettant la revanche du bien-être dans le paradis futur ; mais vous êtes si complaisants, si fraternitaires, si altruistes, si républicains, vous êtes si persuadés de votre importance sociale, que vous n'aurez pas le cœur de ne point vous éreinter autant qu'avant à notre bénéfice », c'était en vérité une colossale mystification. C'était, pour la classe possédante, s'assurer le concours des producteurs exactement comme jadis, en remplaçant l'ordre par la persuasion, l'idée de pénitence catholique par celle du dévouement altruiste, et en faisant cadeau au matelot, au mineur, au tisserand, exténués et pressurés de quelques menus objets, fusil de garde national, bulletin de vote, titre de citoyen ; ainsi distribue-t-on aux nègres les verroteries, bibles, tafias et vieilles épaulettes. L'idée de génie fut de persuader aux travailleurs qu'ils continuaient à fournir par bonne volonté, par dévouement au prestige national, par esprit de fraternisation, et pour assurer la nourriture d'une vie libre, la somme de travail que « les tyrans » exigeaient d'eux par pur égoïsme et pour entretenir des filles. Et cette idée s'appuyait sur deux observations profondes : la première, c'est la vanité de tout producteur, qui aime à montrer ses aptitudes, et qui, par bonne volonté et pour se prouver capable, se dérange là où, par ordre, il refuserait. C'est un trait humain, mais c'est avant tout un trait français. Tout Français qui n'a pas envie de se fatiguer donne volontiers « un coup de main » et s'esquinte à faire la chaîne sitôt qu'on l'y invite, simplement parce qu'il n'y est pas obligé et peut faire montre à la fois de sa force et de son bon cœur. La bourgeoisie a su admirablement exploiter cette veine psychologique et se faire donner des coups de main en tous genres par la classe travailleuse. A une statue de la bourgeoisie (quel Rodin l'osera ?) il siérait de pendre au cou un symbolique collier de marrons, car on lui en a retiré du feu des quantités immenses.

La seconde observation profonde, corollaire de la première, c'est l'amour du peuple pour le travail, amour tenace, originel et très beau. Entre gens du peuple on méprise les fainéants, et dans un groupe d'ouvriers unanimes à reconnaître que les patrons abusent d'eux, tant qu'ils se rendent à l'atelier pourtant ils mésestiment celui d'entre eux qui ne travaille pas. Si, par surcroît, le bourgeois flatte les vanités en disant : « Je sais bien que nul de vous ne voudrait être un fainéant » il développe à l'instant une émulation absolument enfantine et que je m'empresse d'ailleurs de considérer comme la respectable émanation d'un état d'esprit très élevé. J'y vois une sorte d'obédience obscure à la loi du travail, divinité naturelle et saine. L'ouvrier travaille en pensant à elle, sans même le savoir, et il se l'explique sous deux formes, l'amour de son métier en soi, et le

besoin de nourrir sa famille. En réalité, au-dessus de ces deux raisons tangibles, l'homme du peuple obéit à une loi éternelle et sert un culte — et c'est même ce qu'il y a de plus pur, de plus courageux, de plus enthousiasmant dans l'âme populaire. C'est vraiment une région nette, blanche et belle, qui s'y est préservée, et cet amour du travail est la substance dynamique par excellence, c'est à cause de sa fermentation à la base des sociétés qu'éternellement tout renouvellement de force, à travers l'obstruction bourgeoise, monte du peuple comme un geyser jailli à travers les boues profondes.

La bourgeoisie a donc eu l'astuce de jouer de ces deux constatations depuis l'avènement de la démocratie, elle a fait l'impossible pour s'en servir. Car la question capitale pour elle n'était point que l'ouvrier continuât de produire, ceci lui étant garanti par les nécessités dont je viens de parler, mais qu'il se persuadât qu'il était enchanté de produire dans ces nouvelles conditions, et travaillât sans se penser dupé. Quel coup de maître, si le producteur faisait par complaisance, et avec la conviction que justice lui était rendue, ce qu'il faisait jadis en espérant une revanche sociale ! Cette persuasion a été l'idée essentielle de toute la bourgeoisie, et on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'ingéniosité qu'elle mit à la présenter ou de l'invincible bon sens populaire la rejetant. D'un côté, cohérence parfaite dans l'emploi des procédés de tromperie, flagorneries savantes et multiformes, solidarité étroite de tous les bourgeois, propagande prenant tous les moyens, aussi bien la chanson de Béranger que les pièces d'Augier, ou les déclamations de tribune, les concessions officielles, les fêtes du travail, les sermons du socialisme chrétien, les médailles au travail, les argumentations des économistes bien pensants, le mépris des richesses affecté par les riches, toutes les roueries : de l'autre côté, un esprit d'acceptation bénévole, l'amour de la besogne faite pour elle-même, la misère se vengeant par quelques goguenarderies inoffensives, et, de temps à autre, la voix rude de quelques révolutionnaires sans moyens, sans cohésion, disant de leur mieux des vérités graves mais ne pouvant les coordonner et surtout les transposer en actions collectives, d'atroces révoltes sans ordre, d'atroces répressions systématiques, l'idéalisme et l'utopie mêlés à tort dans ces luttes. Comment la perception nette du droit à la grève ne s'est-elle pas éteinte alors que s'organisait contre elle un si formidable concours de volontés hypocrites ou meurtrières ? Voilà le surprenant et cependant cela a été, cela est ; du sang de la Commune une révolution permanente, efficace et organisée est née, elle a trouvé son moyen, le syndicat, et son nom, le socialisme.

Il a fallu que l'idée de grève fut un instinct fondamental, pour qu'en de telles conditions elle devînt un raisonnement collectif puis

un principe économique et social que rien n'entamera, pas même sa mauvaise application ; et nous pouvons suivre ce développement depuis trente années en France, comme nous pouvons le suivre chez un ouvrier en trente jours, et même en trente heures. La psychologie des grèves est exactement celle de chacun des grévistes, et la progression de l'instinct au raisonnement et du raisonnement à l'idée générale apparaît évidente et identique en toutes occasions. Il n'y a pas d'acte social plus cohérent, il n'en est pas non plus qui permette de noter plus précisément la progression de la conscience populaire.

Des grèves de Montceau-les-Mines aux grèves récentes, l'affirmation d'un droit s'est maintenue, et cependant la physionomie du fait a profondément changé. Les trois phases ont modifié leurs dimensions.

La grève de Montceau restera comme le type de la grève héroïque, de l'effort désespéré fait pour enthousiasmer les poètes et les romanciers lyriques. Reportons-nous à son histoire, nous verrons bien moins un acte économique organisé qu'un sursaut farouche du prolétariat, plein d'une beauté née de l'horreur ; c'est un Delacroix, et non un fait socialiste. C'est la *Barricade* comparée à l'insurrection moderne. On a, en repensant à cette sinistre grève de Montceau, l'émotion d'une tragédie, l'émotion transfigurée par l'histoire que nous donne l'évocation des luttes du Cloître-Saint-Merri, de la rue Transnonain, de la rue Haxo, de ces luttes soutenues avec des costumes, des armes, des détails déjà relégués au bric-à-brac sublime des tueries rétrospectives, et dont même ces noms de rues existant pourtant encore nous semblent lointains, archaïques, reculés aux régions de l'histoire. A Montceau, de la façon la plus saisissante, apparut la manifestation de l'antique instinct, la colère d'un peuple révolté par la duperie du travail, par la négation de la loi de compensation, et se trouvant confronté à la force militaire, aux fusils de la Ricamarie, malgré un empire détruit et une République fondée. Ce qui prédomine dans la psychologie du drame de Montceau, — et Zola, dans *Germinal,* l'a admirablement montré — c'est presque uniquement l'instinct de l'homme qui jette son outil, se débat contre une force aveugle qui le broie, et, ce geste fait, ne raisonne plus guère. Deux ou trois idées, des lueurs plutôt, le guident : un vague idéal fraternitaire, l'espoir d'être un exemple et de provoquer un soulèvement en masse, la soif du martyre social, l'enfièvrement de la misère et du dégoût créant à la fois la haine et l'abnégation mystique. Le gréviste de Montceau se guide à ces lueurs, il s'hallucine. Évidemment des hommes se sont trouvés là pour tenter de discipliner son effort, de lui donner une signification économique, d'éviter le sang et de maintenir à la cessation du travail son caractère d'acte réfléchi, de déclaration de guerre de tarifs. Mais ces pensées ont-elles touché cinq sur cent des ouvriers de Montceau ? Non, c'est l'effort des Jacques, l'effort

séculaire, le geste de l'homme qui en a assez — rien de plus, et c'est pour cela que cette grève a été un drame fait de mille drames individuels, qui ne vaudra que comme un grand cri traversant l'espace, et non comme un stade dans l'affirmation réfléchie, dans la tactique d'un droit s'imposant au mauvais vouloir du Tiers. C'est la première phase, celle de l'individu agissant par instinct, et s'irritant contre l'injustice patronale sans joindre à ce sentiment celui d'une réponse logique. Cette manifestation instructive se heurte à la raison rusée et froide, et, de ce choc, le meurtre naît. Dans *Germinal*, Zola a compris avec un véritable génie ce moment précis, ce grand laisser-aller de la créature désespérée et furieuse qui se rue au devant des balles sans plus de réflexions que le paysan de jadis croisant le gourdin contre les lances des cavaliers bardés, et Hauptmann aussi a compris superbement dans les *Tisserands* ce sursaut insoucieux de toute issue, en parlant d'une révolte bien antérieure et dont les héros, en plein dix-neuvième siècle, ressemblent tout à fait aux Jacques du quatorzième. C'est l'écrasement contre un mur de baïonnettes qui limite absolument l'horizon social. Ce n'est pas la revendication systématique d'une classe maîtresse d'elle-même et traitant de puissance à puissance.

La grève qui se termina par la fusillade de Fourmies pourra nous servir de type de la seconde phase, celle du raisonnement collectif né de l'instinct individuel. Là le peuple prit conscience de lui-même, et si la force brutale intervint, ce ne fut que par une décision audacieuse de la bourgeoisie, après que les ouvriers eurent affirmé en bon ordre des droits acquis. Le rôle du préfet Isaac a été apprécié à sa valeur : il est vraiment celui du fonctionnaire débordé de toutes parts non seulement dans sa personnalité, qui importe peu et qui n'était pas obligée d'être grande, mais dans sa fonction représentative, dont l'iniquité hypocrite apparaissait à tous les yeux, et peut-être aux siens sans qu'il ait eu le courage de le reconnaître. Montceau, c'est une rixe, Fourmies, c'est un droit fusillé, la légalité naturelle assassinée par la légalité écrite. A Fourmies, bien avant le jour du sang, la collectivité ouvrière savait ses droits, orientait sa marche et son effort, se prouvait capable d'ordre, d'esprit de suite, de tactique sociologique.

Carmaux, où Jaurès fut si admirable, et où il revient en chef par une éclatante réparation du destin électoral, Carmaux a donné l'exemple de la troisième phase, celle où l'instinct de grève individuelle, devenu collectif et raisonné, prend aux yeux la force d'un principe acquis. Et en même temps que cette phase s'affirme, la possibilité du sang versé s'atténue et disparaît. A Carmaux il y a eu des luttes violentes, mais pas de fusillade. Avec la conscience du principe acquis, l'ouvrier acquiert une diplomatie suffisante pour éviter le désordre et ne pas prêter le flanc à la répression de « l'ordre ». Il se

réfère à la grande idée polémique du socialisme actif : la guerre économique suppléant l'inutile insurrection. Le vieux piège est évité : l'effervescence amenait le soldat, l'agent provocateur amenait le conflit, le conflit la répression des armes, et la stupeur des deuils, dans le morne état de siège, créait par découragement la reprise du travail. Toute la tactique du socialisme a été de rendre impossible cette perfide progression en ne présentant à la force bourgeoise qu'une surface polie, imperméable, froide, un refus ordonné et tranquille, la menace tacite d'une faillite du travail, sans une occasion de désordre, sans le prétexte d'un sabre tiré ou d'un cheval cabré. Pour cela, il fallait supprimer l'excitation nerveuse de la misère engendrant la révolte. Si les troupes, par ordre, recevaient double ration d'alcool au moment de marcher, l'alcool du jeûne et de la fièvre était versé aux pauvres : à qui n'a pas dîné la fatigue conseille le sommeil soumis, mais à trois mille hommes qui n'ont pas dîné la faim fait voir rouge, et à cet orage l'éclair d'un fourreau de sabre suffit pour éclater. Le socialisme l'a compris au point de supprimer la misère autant que possible, comme ferment dangereux, en créant des caisses de subvention des grévistes, en fortifiant les syndicats, en surveillant l'état des revendications provinciales de façon à préparer les grèves dans les régions où elles peuvent être vraiment des armes antipatronales utiles à faire hâter une concession ou une réforme ouvrières. C'est lui qui a très sagement aidé l'idée de grève à entrer dans la troisième phase, la seule logique et profitable, celle du principe acquis ; et la bourgeoisie l'a si bien compris qu'elle s'est aussitôt ingéniée à démontrer au peuple que ses meneurs lui inspiraient le désir d'user d'un droit préjudiciable à son propre bien-être. Longtemps il lui avait suffi de crier la phrase de Philippe de Valois, à Crécy : « Balayez-moi cette canaille, qui bouche la voie sans raison ! » A présent, symptôme curieux et probant, elle entreprend d'expliquer au peuple, par la voie doucereuse de ses journaux, qu'on le trompe, et qu'une grève, mieux elle est conduite, lui porte un préjudice infaillible. Cette seule réflexion suffirait à faire penser à la fraction intelligente des grévistes que leur obstination est excellente.

Et c'est ainsi que nous sommes arrivés, il y a un peu plus d'un an, à la grève de Marseille, qui a été le modèle de cette troisième phase, et qui m'a paru typique, parce qu'elle a abouti à l'ordre absolu en réunissant pourtant tous les motifs de désordre et de conflit sanglant. Je passais à Marseille l'hiver et le printemps de 1901, et j'ai pu assister à tous les épisodes, noter la psychologie de la rue. Il y avait là des éléments faits pour les dénouements meurtriers. D'un côté une bourgeoisie patronale absolument néfaste, composée d'usiniers tyranniques, endurcis autant par l'orgueil de l'argent que par des principes

cléricaux et réactionnaires. A de rares exceptions près, il n'y a, parmi les grands commerçants marseillais, de libéraux que les Grecs, qui font beaucoup de bien, soit par ostentation, soit sincèrement ; la grande majorité des négociants est dure aux travailleurs, et imbue de préjugés provinciaux et méridionaux sur lesquels l'entente intelligente de l'altruisme n'a aucune prise : ceux-là, au plus fort du différend, déclarèrent qu'ils ne daigneraient même pas recevoir chez eux des délégués ouvriers, et n'accepteraient que la rentrée à l'atelier sans conditions. De l'autre côté, des ouvriers disparates, Marseille étant une ville cosmopolite ; des Italiens nombreux, envoyés par Gênes pour paralyser le commerce autochtone, exacerber la concurrence et désagréger les salaires, des étrangers de toutes sortes, des nervis joyeux de pêcher en eau trouble, des rôdeurs, une lie internationale. Pour cadre, une ville aux vieux quartiers miséreux et sinistres, des docks énormes, une banlieue mal famée où la surveillance est quasi-impossible, et une cité bourgeoise pleine de magasiniers faciles à effrayer, qui fermaient leurs volets et les rouvraient plusieurs fois par jour. Comme élément officiel, une troupe considérable tenant le haut du pavé, de continuelles cavalcades de gendarmes et de dragons, et de loin, à Paris, un gouvernement fallacieux et hostile aux grévistes, les louangeant tout haut et les desservant tout bas.

Dans la ville même, une municipalité nettement socialiste mais désireuse de l'ordre, et une préfecture sournoise lui dépêchant patrouille sur patrouille malgré ses prières, et ne pensant qu'à la mettre en mauvaise posture aux yeux du ministère pour profiter de ses erreurs et se faire valoir en rétablissant l'ordre à coups de fusil. Voilà ce qu'était la Marseille des grèves de 1901. Conçoit-on ce que pouvaient être aussi les anxiétés, les fatigues, les scrupules d'âme d'un homme comme le docteur Flaissières, le maire, placé entre de telles éventualités ? Il ne pouvait pas même compter sur l'appui de la moitié de son conseil municipal, où des luttes furieuses s'élevaient à chaque séance entre socialistes et bourgeois, il n'obtenait du gouvernement que des instructions maussades ou ambiguës, la préfecture était avertie avant lui de toutes choses, et nombreux étaient ceux qui joignaient à l'espoir d'un échec de la grève celui de sa chute personnelle. Cependant M. Flaissières fut admirable — et il n'y a pas d'autre mot pour dire sa conduite, pour reconnaître les trésors d'énergie, d'endurance, de tact, de fermeté morale, qu'il dut dépenser. Il n'y eut d'aussi admirable que lui que la fraction française des ouvriers à qui il parlait chaque jour, les exhortant au calme, avec la dignité simple et haute d'un vrai conducteur de peuples. Leurs intérêts étaient compromis par ceux des ouvriers étrangers, surtout de ceux de Gênes la rivale, venus pour prolonger la crise, se faire engager à vil prix, ruiner l'espérance

française et inutiliser la résistance et le sacrifice. Et pourtant, par point d'honneur, par esprit d'altruisme et de solidarité internationale, les Français soutenaient les autres et réclamaient leur participation aux mêmes droits, et le maire, pris entre ses convictions d'internationaliste et son devoir municipal exigeant qu'il favorisât ses administrés et fît cesser la grève, s'élevait à un degré d'abnégation et de diplomatie mêlées vraiment beau, beau par l'intelligence et le sang-froid. Le spectacle était saisissant. La mairie était entourée d'une foule qui campait sur les trottoirs, devant le quai désert du Vieux-Port où s'alignaient les beauprés des voiliers marchands qu'on ne déchargeait plus. Pas un cri dans cette foule française, pas une rixe, pas un homme ivre, pas même une plainte de femme, un ordre absolu, une discipline tacite. Les soldats passaient et repassaient devant cette multitude, les visages du peuple les regardaient fièrement, sans provocation et sans peur. Il y eut des rixes dans d'autres quartiers, sur la Canebière les gendarmes feignirent maintes fois de craindre pour les magasins de luxe afin d'avoir le prétexte de caracoler, des nervis dans la banlieue s'ameutèrent. Mais autour de la mairie il n'y eut pas un désordre : c'était vraiment la maison commune. Je garderai toujours la vision du docteur Flaissières vêtu de noir, avec sa face énergique et bonne et ses yeux fins que cernait profondément l'insomnie de ces terribles jours, passant parmi les saluts confiants de ce peuple. Le soir où parvint la nouvelle que le ministre, circonvenu par la préfecture, recevait les délégués des patrons en priant le maire socialiste de ne pas se déranger inutilement, il y eut dans la ville une stupeur. Les bourgeois eux-mêmes sympathisèrent avec le maire, car on est pénétré de l'esprit communal à Marseille, et l'insulte déguisée atteignit même ses ennemis en la personne de l'homme qui, après tout, représentait la cité entière. Ce fut une minute émouvante, où l'immense ville oublia ses discordes pour se grouper autour de son porte-parole qui, hautain et modéré, accepta muettement ce déni à un mois d'efforts. Mais l'heure était propice à la conflagration brusque. Je me souviens de cette soirée. Un orage planait au ciel, d'énormes nuées étouffantes traînaient l'électricité au ras de la terre, on voyait partout des visages de gens qui ont faim et des faces de gens qui cherchent à mal faire. Les devantures des boutiques claquaient sous les mains des commis éperdus : aux terrasses des cafés des gens se levaient pour donner de la monnaie à des ouvrières portant leurs enfants. Les mains cherchaient des revolvers au fond des poches, et lorsque passaient les escouades de soldats levant les yeux avec inquiétude vers les fenêtres, un frémissement singulier secouait la foule des trottoirs. On pouvait s'attendre à quelque atroce événement. Pourtant, rien n'arriva, parce qu'un homme, un vrai, était là, signifiant par toute sa personne l'idée socialiste, la troisième phase de

l'instinct de grève devenu principe acquis. Le conflit s'incarnait en son autorité précise et revendicatrice sans emphase. A ce moment-là, M. Flaissières porta sur lui l'Idée tout entière, celle pour qui tant de beaux êtres sont morts et dont tant de beaux êtres vivront.

Cette grève de Marseille, accomplie sans brutalités, sans déclamation, m'a semblé significative d'un ordre de choses nouveau. Ce n'était plus l'héroïsme barricadier des insurgés à la Vallès ou à la Blanqui tombant dans la fumée, enveloppés d'une loque rouge, c'était un héroïsme moderne et non moins noble, l'héroïsme de la logique, du calme, du jugement sûr. La grève est désormais conforme à l'idée que le socialisme récent s'en est faite. Elle devient une sorte de formalité collective, une diplomatie longuement élaborée et passant à la période effective non par le sursaut d'un groupe de malheureux révoltés, mais par la décision d'une volonté directrice examinant la carte des régions industrielles, prenant acte des mauvais vouloirs bourgeois, disposant d'un fond de réserve, et punissant le patronat par la mise en grève presque mathématique de certaines régions à certaines heures. Au lieu de punir le patronat sur place et individuellement, opération impossible puisque l'appel d'autres embauchés suffit à l'enrayer, le socialisme sera bientôt à même de produire une perturbation systématique et vraiment juste et intelligente en déterminant les grèves simultanées de toute une industrie et en agissant même par réciprocités d'une industrie sur l'autre, en réagissant en général sur les matières premières dont les manipulations se commandent. Ce sera la forme future de la guerre civile, et la plus efficace, celle qui enlèvera au Tiers son recours suprême celui du sophisme de l'ordre à maintenir prétextant la venue de l'agent qui excite et du soldat qui réprime. La vieille notion de la loi divine du travail subsiste, bien que le sens du mot divin ait changé ; mais les temps sont venus où la portée de cette loi est exactement évaluée, où la loi de compensation en est devenue la vérification nécessaire, et où, surtout, le patronat a fini d'en annexer le caractère divin au culte de son égoïsme. La psychologie des grèves a trouvé son dernier terme : de la malédiction du travailleur vaincu elle en est venue à la mise en demeure du travailleur conscient de son droit comme de son devoir. Ce qu'on appelait les grèves, c'étaient les soubresauts intermittents d'un état d'âme qui doit être permanent et égal entre le producteur et le bénéficiaire, l'état de grève morale d'une classe qui ne reconnaît plus, même au sein de la paix et avec des tarifs suffisants, la nécessité de la classe qui les a consentis, et qui s'achemine chaque jour vers l'autonomie de la production et de la consommation réunies, vers la suppression des intermédiaires.

Camille Mauclair.

LES SYNDICATS INDUSTRIELS

ET LEUR SIGNIFICATION

Dans ce qui suit, je ne m'occuperai pas d'étudier les trusts américains, qui ne me paraissent point présenter un grand intérêt pour la connaissance du mouvement moderne; l'attention du public a été attirée sur leurs opérations à cause de l'énormité des capitaux mis en jeu; mais, quand on les examine au point de vue qualitatif, on les trouve peu intéressantes. Marx avait observé (1) que, de son temps en Angleterre, on trouvait la manufacture et le travail à domicile, ces formes anciennes de production, se survivant à elles-mêmes, altérées, décomposées et défigurées par l'influence de la grande industrie et qu'elles exagéraient les énormités du système de fabrique. De même on doit considérer les trusts comme des combinaisons appartenant à des genres économiques anciens, qui prennent une allure monstrueuse dans le monde moderne et qui y produisent, par leurs survivances anormales, plus de maux que le vrai capitalisme.

Reportons-nous aux débuts de l'ère moderne, nous y voyons la force de l'État exercer une influence décisive sur les relations sociales; Marx a raconté combien la législation anglaise eut d'influence pour constituer les conditions sociales qui permirent la formation du nouveau mode de production. La loi vient alors, à tout instant, en aide aux capitalistes; on constitue, d'une manière plus ou moins directe, des monopoles en leur faveur; on leur fournit les moyens d'élever artificiellement les prix sous la protection de tarifs douaniers; les hommes puissants trouvent l'autorité publique de leur côté quand ils veulent briser toute résistance de leurs voisins et les forcer à vendre leurs établissements. « La bourgeoisie naissante, dit Marx (2), ne saurait se passer de l'intervention constante de l'Etat. »

Tout cela se retrouve en Amérique, avec des procédés appropriés aux mœurs et aux circonstances actuelles. « Partout, dit M. de

(1) *Capital*, tome I, p. 205, col. 1.
(2) *Ibid.*, tome I, p. 326, col. 1.

Rousiers (1), où l'on rencontre un trust véritable, monopolisateur d'une industrie, on découvre une influence artificielle du pouvoir de l'État, exercée soit par l'État, soit par des particuliers qui se sont emparés du pouvoir de l'État. » Sans une législation favorable, les raffineurs américains ne seraient pas maîtres du marché; sans la complicité des compagnies de chemins de fer, la *Standard Oil Company* n'aurait pu supprimer ses concurrents et s'assurer l'usage des principales sources de pétrole.

« Le trust, dit encore M. de Rousiers (2) barre la route aux produits d'une usine rivale en agissant sur les compagnies de chemins de fer; il dissimule habilement, sous le couvert d'une disposition générale, la mesure législative qui lui assurera un avantage particulier au détriment de ceux qu'il veut jeter à bas. A cet effet, il a ses hommes de loi pour rédiger les textes, et ses législateurs aussi pour les voter. On sait les scandales bruyants auxquels fut mêlé le *Sugar trust* au moment du vote du tarif Dingley par le Sénat américain ».

Dans un article récent, Ch. Cornélissen (3) montrait comment les monopoleurs du pétrole s'arrangèrent pour obtenir des gouvernements des règlements relatifs au transport du pétrole par voie fluviale, de manière à gêner les producteurs indépendants qui cherchaient à échapper à la tyrannie des chemins de fer, alliés du monopole.

Nous voyons souvent aussi en Europe des groupes d'intérêts se coaliser pour obtenir, sous le couvert de raisons d'intérêt général, des mesures de police contre leurs concurrents; l'hygiène (4) a servi de prétexte à beaucoup de mesures fort contestables. Mais ce ne sont là que des faits d'importance secondaire dans la vie européenne; et on peut les comparer à ces actes de violence exceptionnels qui, d'après Marx (5), ne cessent de se produire en régime capitaliste normal, après avoir été l'élément essentiel des premiers temps du capitalisme.

C'est encore aux vieilles pratiques commerciales qu'il faut rapporter l'idée américaine de poursuivre une longue lutte contre ses concurrents, en vendant à perte, dans l'espoir de pouvoir obtenir plus tard des prix de monopole. Cela ne réussit pas d'ordinaire longtemps; l'échec du grand trust formé pour la fabrication du cordage a montré qu'on dévore ainsi d'énormes capitaux; mais dans les pays où l'esprit de spéculation est extraordinairement développé, les échecs ne servent jamais de leçon pour l'avenir; on se console en mettant le

(1) De Rousiers. *Les Syndicats industriels de production en France et à l'Étranger*, p. 119. Cf. pp. 43-49 et p. 279.

(2) *Ibid.*, p. 122.

(3) *Revue socialiste*, juin 1902, p. 687.

(4) Pareto. *Les Systèmes socialistes*, tome I, pp. 94-96.

(5) *Capital*, tome I, p. 326, col. 1.

malheur survenu sur le compte de l'insuffisance des capitaux engagés dans l'affaire et on recommence (1).

Nous retrouvons, en Amérique, à un degré inouï et en quelque sorte maladif, la crédulité qui a permis aux financiers français de gagner tant d'argent, il y a cinquante ans (2), au moyen des *fusions*. On fait croire au public qu'en groupant des affaires bonnes avec des médiocres, on obtient une combinaison d'un genre supérieur et qu'on tirera des revenus merveilleux, dont le banquier escompte l'importance : c'est ce que les hommes de Bourse américains appellent l'arrosage, le *watering*. Les gens qui sont à la tête de l'affaire gardent pour eux des titres de préférence et émettent dans le public des actions qui n'ont souvent qu'une valeur de pure convention ; dans le trust de l'acier Carnegie a même obtenu pour lui des obligations comportant une première hypothèque sur tout l'ensemble des établissements (3).

Il est à peu près impossible de savoir ce que représente, au juste, la valeur des établissements groupés par le trust de l'acier; le capital, suivant quelques personnes, aurait été majoré de 75 p. 100; au moment de la fusion, on avait majoré la valeur des anciennes sociétés de 45 p. 100 et on ne sait exactement ce qu'elles valaient. On a cité une affaire dont les dépenses de premier établissement représentaient 75 millions et le capital 200 millions. L'organisation des trusts est une immense filouterie auprès de laquelle nos anciennes *fusions* sont des opérations faites par des ascètes.

Il y a quelques années, M. P. Leroy-Beaulieu jugeait très sainement les trusts (4) : « Leur objet accessoire en apparence, mais qui en réalité est souvent l'objet principal, est de faire mousser les titres d'actions de mines, d'établissements industriels ou de sociétés commerciales, de manière à repasser les titres au public avec une forte prime. Ils y réussissent parfois grâce à l'avidité et à la sottise d'un certain nombre de capitalistes, qui ne sont pas bien à plaindre s'ils font des pertes, parce qu'ils s'associent à une entreprise dépourvue de moralité. » Généralement, on aboutit à la ruine; bien des opérations de fusions françaises ont donné d'aussi mauvais résultats; mais on continue toujours à trouver des naïfs parce que chez nous les fusions des

(1) De Rousiers. *Les industries monopolisées aux États-Unis*, pp. 234-238.

(2) Marx considérait l'institution du *Crédit mobilier* (qui joua un si grand rôle dans les opérations de ce temps) comme étant propre à un pays encore arriéré. (*Capital*, tome III, 2e partie, p. 178.) Je suppose qu'il aurait porté un jugement analogue sur la plupart des curieuses combinaisons financières imaginées pour aider les trusts.

(3) De Rousiers. *Les Syndicats*, pp. 85-92.

(4) P. Leroy-Beaulieu. *Traité théorique et pratique d'économie politique*, tome IV, p. 48.

chemins de fer ont réussi et qu'en Amérique la *Standard Oil Company* a produit des résultats merveilleux pour ses fondateurs (1).

Plus on examine la question de près, moins on est conduit à considérer les trusts américains comme des formes supérieures du capitalisme ; on est plutôt conduit à les rapprocher de l'histoire de l'accumulation primitive. Quand on se place à ce point de vue, on comprend facilement pourquoi les pratiques américaines nous semblent si souvent odieuses ; c'est qu'elles sont des survivances énormes de phénomènes devenus étrangers à l'ordre normal. « Les transactions entre les agents de la production, dit Marx (2) à propos de l'histoire de l'usure, sont justes quand elles sont les conséquences naturelles des conditions de la production, et leur valeur n'est pas déterminée par les formes juridiques sous lesquelles elles apparaissent comme l'expression de la volonté commune de ceux qui y participent... Leur teneur est juste ou injuste suivant qu'elles sont adéquates ou non au système de production : l'esclavage et la *tromperie sur la qualité de la marchandise* sont également injustes dans le système capitaliste de production. »

Au commencement de ce siècle Fourier considérait, au contraire. la tromperie sur la qualité de la marchandise comme une des caractéristiques essentielles de la société moderne ; lui, qui d'après quelques personnes, avait le regard si perçant, n'a pas pu prophétiser ce que Marx observait de son temps ; il est manifeste que Fourier raisonnait sur une période où le capitalisme était dans l'enfance et que, par suite, ses théories n'ont aucun sens pour nous ; mais on pourrait trouver certaines analogies entre ses tableaux fantaisistes et la vie américaine, ce qui nous amènerait encore à considérer les États-Unis comme représentant un moment aujourd'hui dépassé par l'Europe.

I

Il est fort difficile aux écrivains qui abordent le problème des syndicats industriels de se tenir sur le terrain d'une observation rigoureuse des faits et d'une interprétation scientifique ; ce ne sont pas seulement des considérations morales relatives aux pratiques des syndicats qui troublent le jugement ; ce sont surtout des appréciations relatives à l'avenir de la société. Il ne manque pas de socialistes qui voient dans les trusts et les cartells des phénomènes d'un seul et même genre, se rattachant, tous les deux, à la concentration capitaliste qui

(1) M. de Rousiers signale l'influence du « succès complet et retentissant du trust du pétrole » (p. 278).

(2) *Capital*, tome III, 1re partie, p. 375.

doit amener fatalement la dislocation du régime moderne. M. de Rousiers a signalé l'importance de cette opinion : « Si vraiment, dit-il (1), l'évolution industrielle conduit au monopole, il est clair qu'elle conduit aussi à l'établissement du socialisme intégral. Lorsque toutes les industries n'auront plus qu'une tête, il sera logique et fatal qu'elles soient nationalisées... Et voilà comment le capitalisme peut être pris dans ses propres filets ». Il est arrivé plusieurs fois que, sous l'influence de cette idée préconçue, des socialistes américains ont pris hautement la défense des trusts.

D'une manière générale, on peut dire que ces appréciations se produisent d'une manière à peu près automatique, grâce à des affinités verbales ; dès qu'on a classé un phénomène économique dans un genre — par une raison parfois tout à fait secondaire — et qu'on lui a en conséquence donné un nom, on est porté à lui attribuer toutes les vertus et tout l'avenir que l'on attribue à un phénomène important déjà classé dans ce genre. Nous n'avons généralement à notre disposition qu'un très petit nombre d'hypothèses sur l'avenir ; il est vraiment remarquable à quel point les hommes sont dépourvus d'imagination constructive ; presque tous les novateurs se contentent de démarquer des thèses déjà formulées et de leur donner une expression plus saisissante. Il est donc naturel que nous fassions une grande économie d'efforts pour comprendre les phénomènes qui se passent sous nos yeux et que nous les expliquions au moyen de rapprochements anciens.

Je ne conteste pas, du tout, l'utilité des jugements portés sur l'avenir d'une institution ; je ne vois pas d'autres moyens de la juger que de lui attribuer un rôle dans le développement social ; mais encore faut-il séparer nettement trois choses : la connaissance exacte des faits et leur signification dans le présent ; — le jugement moral sur la manière dont ces faits se sont produits ou se produisent normalement, *sorte de confession* basée généralement sur des constructions éthiques engendrées par le passé ; — l'appréciation sur le rôle des faits dans l'évolution et leur évaluation par rapport à l'avenir. Il n'y a bien peu d'auteurs qui soient capables de faire cette distinction ; dans la question qui nous occupe, les confusions signalées ici créent beaucoup d'erreurs ; le plus souvent, au lieu de déterminer d'abord les caractères scientifiques des phénomènes, on commence par raisonner sur l'évolution en partant d'assimilations plus ou moins verbales et ensuite on ne veut plus voir que ce qui concorde avec l'image que l'on a fabriquée. Montrons par quelques exemples les procédés qu'emploie l'esprit pour mal voir.

(1) De Rousiers. *Les industries monopolisées*, p. 327.

Il y a certainement peu d'institutions plus recommandables que les sociétés coopératives; elles sont surtout recommandables parce qu'elles fonctionnent convenablement sans exiger beaucoup de vertu, ni de capacité de leurs administrateurs; elles fournissent à l'ouvrier un moyen d'économiser à peu près la dépense journalière de deux verres pris chez le mastroquet; la privation de ces deux verres serait pour lui plus pénible que l'obligation de se faire servir par un magasin qui n'est pas à sa porte. Pour beaucoup de raisons, des gens naïfs et des gens roublards ont vanté la coopération comme devant résoudre pacifiquement la question sociale. Le jour où l'on a attribué à l'épicerie une si haute portée dans l'avenir du monde, quantité de sophismes sont venus s'agréger autour de cette idée.

Les coopératives sont constituées sous forme de sociétés anonymes à capital et à personnel variables; on a attribué une vertu mystérieuse aux dispositions des articles 48 et suivants de la loi du 24 juillet 1867. Ce n'est pas sans quelque surprise que j'ai lu dernièrement que ce genre de société anonyme a quelque chose d'anticapitaliste; et l'on sait que les rédacteurs de l'*Émancipation*, qui s'intitulent adhérents de l'École de Nîmes (1), croient que le capitalisme se dissoudra dans l'huile et le cirage des boutiques coopératives ! Nombreux ont été les spéculateurs qui ont monté des affaires en utilisant l'amour que les gens de bien portent à ce genre de sociétés; Vandervelde (2) a signalé le fait pour des distilleries coopératives, établies en Belgique en vue de profiter des privilèges accordés à ce genre d'établissements. Il est possible que si le comptoir de Longwy, qui n'est autre chose qu'une coopérative de vente, groupant les produits de onze fonderies — comme la *Conciliation* de Limoges groupe les sabots fabriqués pour ses membres — avait pris le titre de coopérative, il n'aurait pas rencontré autant de détracteurs.

Les syndicats agricoles sont également à la mode; ils ont eu certainement une heureuse influence en rendant plus facile et plus économique l'emploi des engrais chimiques; ce n'est pas une raison pour croire qu'ils fassent toujours d'excellente besogne. Beaucoup de leurs membres influents espèrent obtenir les mêmes résultats que les agrariens allemands et faire des syndicats une puissante agence politique. On a, plusieurs fois, dénoncé ces tendances et les réponses de nos syndicalistes ruraux ne sont pas très satisfaisantes (3); tant que la *Démocratie rurale* de M. Kergall continuera à être le principal organe

(1) École de Nîmes, comme on dit École d'Alexandrie; les écrivains coopérateurs voient tout avec des verres fort grossissants, et Nîmes n'est pas très loin de Tarascon.

(2) *Mouvement socialiste*, 1er février 1901, p. 73.

(3) Voir la réponse de M. de Rocquigny à un article publié par Rouanet dans la *Revue socialiste* en 1899. (*Les Syndicats agricoles et leur œuvre*, p. 42 et p. 392.)

des syndicats agricoles, il sera difficile de nier leur rôle politique. Quand les auteurs agrariens osent dire à peu près leur pensée, ils déclarent que le syndicat aura pour effet de créer un patronage, restaurant les autorités sociales chères à Le Play. M. de Rocquigny cite (1) avec joie, comme caractéristique, cette phrase d'un paysan qui disait à M. de Gailhard-Bancel : « Nous aimons à le voir votre château ; c'est notre *Etoile* ». Dans ce but on a introduit dans les syndicats agricoles les propriétaires fonciers qui n'exploitent pas le sol (2).

Les syndicats agricoles profitent d'une loi qui n'avait pas été faite pour eux ; la loi du 21 mars 1884 avait été rédigée dans l'intérêt des ouvriers de l'industrie, pour leur permettre de discuter leurs intérêts collectifs avec leurs patrons ; durant la discussion, un sénateur du Doubs, M. Oudet fit ajouter un mot qui permettait d'employer la forme syndicale pour défendre les intérêts agricoles ; cette adjonction fut accordée (3) « avec la pensée qu'elle ne concernait que les ouvriers ruraux, le rapporteur ayant déclaré que la commission n'avait jamais songé à les exclure du bénéfice de la loi » — cette loi ne devait guère être utile qu'aux exploitants.

Les syndicats agricoles profitent de leur prestige pour prendre beaucoup de libertés avec la loi ; ils font, à peu près, tout ce qu'ils veulent, mais il y a à présenter ici une observation très importante pour notre sujet. Lorsque M. Waldeck-Rousseau proposa, il y a quelques années, un projet pour donner aux syndicats la faculté de faire le commerce, il fut évident que cette disposition aurait surtout pour effet utile de régulariser la pratique des syndicats agricoles ; il aurait pu paraître logique (et ce fut l'opinion de quelques-uns des syndicalistes ouvriers) de rédiger un texte spécial pour les agriculteurs ; mais il n'était pas de l'intérêt de ceux-ci de sortir du droit commun syndical.

La force des associations d'idées est si grande que les syndicats agricoles n'ont jamais été inquiets des attaques dirigées contre eux.

Par contre les syndicats financiers ont mauvaise réputation ; on a vu trop souvent les hommes d'affaires se coaliser en vue de tromper le public sur la valeur des titres qu'on lui offrait, acheter les organes de publicité et empêcher ainsi qu'aucune indication utile pût arriver jusqu'aux souscripteurs. Les opérations faites par les associations d'hommes de Bourse pour faire monter ou descendre des valeurs et encaisser des profits aux dépens des petits capitalistes, ressemblent fort à des filouteries. Il ne faut donc pas s'étonner si le mot *syndicat*

(1) De Rocquigny, p. 389.
(2) *Ibid.*, p. 20.
(3) *Ibid.*, p. 10.

soulève immédiatement une vive réprobation, dès qu'il s'applique à la Bourse.

Le même phénomène se produit encore, et avec plus de force, quand l'association se noue entre des producteurs; une telle association se nomme, dans la langue commune, un accaparement. L'Ancien Régime n'était pas tendre pour les accapareurs et je ne crois pas qu'il y ait un seul article de la Déclaration des droits de l'homme qui soit aussi populaire que la législation révolutionnaire sur les accapareurs. Chaque fois qu'un journal dénonce un syndicat commercial, le gros public est tout étonné d'apprendre qu'il n'y a point de lois pour punir sévèrement ce qu'il regarde comme un crime tout à fait assimilable à celui des faux monnayeurs. Les difficultés auxquelles donne lieu l'application de l'article 419 du Code pénal, restent inintelligibles même pour des personnes cultivées, tant la force des souvenirs de l'Ancien Régime et de la Révolution est restée grande en cette matière.

Il ne faut pas négliger non plus les causes d'erreur qui proviennent de l'emploi d'une langue symbolique par les gens d'affaires; ceux-ci cherchent bien rarement à exposer des observations et des lois; ils expriment leurs sentiments par des métaphores. Il est fort rare que l'on puisse traduire dans une langue précise les idées qui sont familières aux commerçants ou aux financiers; c'est une des raisons qui rendent si obscures les discussions sur les marchés à terme, dont le fonctionnement est toujours présenté sous forme d'images. La langue américaine est particulièrement curieuse; elle traduit, dans un argot digne de voleurs, des sentiments d'esprits assez primitifs : (1) « *Ring* signifie anneau, cercle, dans lequel on enferme ses concurrents. *Corner* c'est le coin, l'impasse où on les accule; *Pool* la mare où on les noie. » Tous ces termes barbares, qui ne correspondent à aucune définition scientifique, font merveille dans les écrits français et donnent au lecteur l'idée qu'on va lui parler de choses mystérieuses. Il est clair que le mot *fusion* est devenu un peu vieux et que les mots étrangers qui le remplacent ont plus de prestige.

De leur côté les Allemands ont apporté des classifications, puériles suivant l'usage de leurs économistes, mais d'un aspect merveilleusement rébarbatif, qui permettent de laisser supposer qu'il y a beaucoup de difficultés dans les questions les plus simples (2).

Je crois bien que M. de Rousiers est le seul auteur français qui soit parvenu à voir clair dans ces problèmes que l'on embrouille d'ordinaire; aussi me servirai-je très souvent de ses excellents ouvrages.

(1) De Rousiers. *Les Syndicats industriels*, p. 15.

(2) M. de Rousiers (p. 114) donne quelques exemples de cette barbarie scientifique et germanique : *Kontingentierungenkartelle* (fixant la part de chaque usine), *Gewinnkontingentierungenkartelle* (fixant la part des associés dans un gain commun) !

II

Toute entente industrielle rencontre à l'intérieur même du groupe qu'il s'agit de syndiquer, des résistances très vives, sur lesquelles il est très important d'insister. Chacun des intéressés se défie de la gestion qui devra être confiée à un bureau ; il lui semble que ses affaires ne sauraient être mieux dirigées que par lui-même.

Il y a évidemment quelque chose de fondé dans cette répugnance à abandonner la direction d'une entreprise à un bureau de fonctionnaires ; dans quantité de proverbes il est rappelé que rien ne peut remplacer l'œil du maître ; — on a souvent observé que les corps administratifs sont fort en peine quand il faut se décider à faire du nouveau ; le progrès les effraie ; — on sait aussi que plus d'une entreprise parfaitement conduite périclite quand la direction commerciale tombe entre des mains débiles ; il arrive rarement que le chef d'une grande maison puisse trouver dans ses fils, élevés autrement que lui, des hommes capables de lui succéder.

Mais des raisons si raisonnables ne seraient pas suffisantes pour expliquer le phénomène que j'examine ici ; il faut examiner en quoi consiste cet *instinct d'isolement* et voir comment il se rattache aux grandes idées générales qui ont agi sur la pensée économique.

Je trouve très remarquable que cet instinct d'isolement soit signalé par de bons observateurs chez des hommes qui, étant à la tête d'associations passablement égalitaires, pourraient être affranchis de ce particularisme ; c'est ainsi qu'on éprouve une grande difficulté à grouper les coopératives parisiennes pour procéder à des achats en commun ; certains (1) « administrateurs, croyant passer avec les fournisseurs des marchés assez vastes pour obtenir les meilleures conditions possibles, se refusent à faire partie d'une fédération où ils abandonneraient sans profit une part de leur autonomie. Il y a là de la part de certaines grosses sociétés une erreur manifeste ; *elles achètent mal;* du jour où elles seraient fédérées » la fédération emploierait pour les achats des gens de métier plus compétents que les administrateurs.

Transportons-nous maintenant dans un pays où se sont conser-

(1) *Mouvement socialiste*, 26 avril 1902, pp. 782-783. L'auteur signale qu'il y a aussi d'autres causes moins *avouables*, sur lesquelles il ne peut insister, « mais qui sont présentes à l'esprit de tous les lecteurs un peu au courant de la vie des sociétés parisiennes ». Espérons qu'il n'y a là aucune allusion à des actions peu vertueuses ; nous savons, en effet, que la fréquentation des boutiques coopératives engendre toutes les vertus..., tout au moins c'est comme cela à Nîmes.

vées des mœurs très primitives. Il y a quelques années, M. Caruso-Rasa signalait l'importance d'une entente entre les producteurs du soufre de Sicile; mais il estimait qu'une telle entente ne pourrait réussir à se faire librement et il proposait de créer par une loi une corporation. Les Siciliens (1) sont en effet très rusés en affaires et chacun d'eux croit être plus habile que les autres; de là résulte que toute association est difficile et que les commerçants peuvent faire la loi à des producteurs incapables de diriger méthodiquement l'exploitation pour éviter l'encombrement du marché.

Les Américains semblent aussi peu disposés que les Siciliens à se soumettre à une direction bureaucratique; M. de Rousiers a été extrêmement frappé de ce que les grandes affaires ne sont pas, comme en Europe, mises à la disposition du public sous forme de titres de sociétés anonymes; à la Bourse de New-York (2) « les obligations des chemins de fer occupent plus de la moitié [de la cote] et avec les actions elles forment les trois quarts de la liste, mais celles-ci sont beaucoup moins nombreuses »; les *rois des chemins de fer* conservent une très grande partie du capital, de manière à pouvoir dominer complètement le transport comme s'il s'agissait d'une entreprise privée de camionnage.

« Ce n'est pas, dit-il encore (3), que des sociétés d'actionnaires ne se forment jamais pour la direction des entreprises industrielles, mais elles sont souvent dominées (*controlled*) par un gros actionnaire pratiquement maître de l'affaire... Tous [les trusts] affectent la forme de sociétés par actions et cependant ce n'est un mystère pour personne que Rockfeller est *le vrai et le seul maître* de la *Standard Oil Company*, qu'Havemeyer mène souverainement le *Sugar trust*. »

Un agent de change de New-York lui disait (4) que les Anglais viennent souvent acheter des affaires qui sont en plein fonctionnement; « mais l'argent qu'ils nous apportent, sert aux Américains pour lancer de nouvelles affaires sous le régime des *private firms;* le génie créateur reste personnel ».

Observons en passant que ce procédé anglais qui consiste à chercher à l'étranger des placements a une signification sociologique très importante, signalée par Marx (5). Venise en décadence fournit des capitaux à la Hollande. « A son tour, la Hollande déchue vers la fin du dix-septième siècle de sa suprématie industrielle et commerciale, se

(1) Caruso-Rasa. *La questione siciliana degli zolfi*, p. 95.
(2) De Rousiers. *La vie américaine; ranches, fermes, usines*, p. 319.
(3) *Ibid.*, p. 281.
(4) *Ibid.* p. 350.
(5) *Capital*, tome I, p. 338, col. 1. On se plaint beaucoup aujourd'hui que la France commandite des entreprises à l'étranger; c'est un signe grave de faiblesse.

vit contrainte à faire valoir des capitaux énormes en les prêtant à l'étranger et de 1701 à 1776 spécialement à l'Angleterre » ; enfin celle-ci exportait déjà son capital en Amérique au temps de Marx et le mouvement n'a fait que s'accroître.

On ne peut donc s'attendre à trouver en Amérique des ententes industrielles analogues à celles que nous connaissons en Europe (1). « Les trusts ne sont pas plus une fédération d'intérêts que l'Empire français de 1806 n'était une fédération de puissances. Ils sont la marque d'une domination individuelle qui groupe par contrainte des établissements auxquels elle n'a laissé d'autre choix que l'absorption ou la mort ». Dans une étude comparative des divers syndicats de production, M. de Rousiers s'est attaché à bien faire ressortir l'énorme différence qui existe entre les cartells allemands et les trusts américains. (2) « D'un côté il y a fédération, de l'autre absorption, d'un côté défense d'intérêts communs, de l'autre domination, domination despotique sur les associés et entreprenante contre les non-associés. L'Allemand reste modéré ; il ne rêve pas le triomphe bruyant, il cherche à se garantir par une entente contre une concurrence excessive et les cartells lui servent à cela. L'Américain est un ambitieux, ambitieux de pouvoir bien plus encore que d'argent, ou plutôt il aime l'argent... parce qu'il assure le pouvoir (3). Le trust est pour lui un instrument de domination. Entre les cartells et les trusts, la différence n'est pas une différence de degré, c'est une différence de nature. »

Nul homme ne ressemble moins à l'Américain que l'Allemand, habitué à respecter une discipline militaire, dominé par de fortes traditions corporatives, ayant dans la science une confiance absolue. Aux États-Unis, l'émigré germanique est loin de montrer l'audace du Yankee ; celui-ci crée les territoires nouveaux, construit les chemins de fer, il prépare les voies (4) ; « l'Allemand et le Scandinave suivent ; ils s'installent où l'Américain n'a souvent fait que passer, fondant des foyers stables ». Quant au peu de souci des Américains pour la formation scientifique de leurs chefs d'industrie, elle est bien connue (5) ; « un Américain ne travaille pas toute sa jeunesse avec l'idée de se faire ingénieur ; il acquiert, *quand cela lui est nécessaire*, le savoir d'un

(1) De Rousiers, p. 350.

(2) De Rousiers. *Les Syndicats industriels*, p. 108.

(3) Un vieux colonel de la guerre de la Sécession disait à l'auteur à propos des *foreign laborers*, si malheureux aux États-Unis, que les Anglo-Saxons sont une *race impérieuse*, qui ne prend pas soin des travailleurs manquant d'énergie. *(La vie américaine; ranches, fermes et usines*, p. 305.)

(4) De Rousiers. *La vie américaine*, p. 126.

(5) *Ibid. La vie américaine; l'éducation et la société*, p. 255.

ingénieur. Ce n'est pas une *dignité* dont il est revêtu ; c'est un *métier* qu'il exerce ». On ne peut rien imaginer de moins allemand que cette conception de la science.

Les Allemands imaginent volontiers que l'économie pourrait être soumise à une réglementation savante ; il arrive souvent à leurs professeurs de prophétiser la ruine inévitable de la Carthage moderne, qui ne sait pas savamment calculer l'exacte proportion de la production et des débouchés. « L'Angleterre servira d'exemple terrible, dit un auteur cité par M. G. Blondel (1), de ce que peut devenir l'anarchie de la production et de la répartition. Sa situation est de nature à épouvanter ses admirateurs. » Il est donc tout naturel qu'avec de pareilles conceptions économiques les Allemands soient disposés à s'entendre pour restreindre la concurrence que se font les établissements similaires et qu'ils ne poursuivent pas des luttes sans merci à l'américaine.

Dans tous ses travaux sur l'Allemagne, M. Blondel a fait ressortir le grand rôle que joue l'association dans ce pays, et il est très disposé à croire que nos voisins tirent de l'association une force qui manque à leurs concurrents ; cette appréciation est susceptible d'être contestée, mais la tendance à la coalition ne saurait être mise en doute ; de plus, il est certain que l'auteur français n'a fait que traduire la conception que les Allemands ont de l'importance de leur pratique, et c'est surtout ce sentiment qu'il est important ici de noter (2). « Pris en particulier, un Allemand ne vaudrait peut-être pas un Anglais ou un Français ; mais entraîné dans l'engrenage d'une association, il est façonné et éminemment propre à être lancé dans la lutte. Et grâce à son opiniâtreté, il finit par s'assurer une grande supériorité sur *nos activités individualistes,* indisciplinées et souvent brouillonnes. »

Dans de pareilles conditions il faut s'attendre à trouver les pouvoirs publics en Allemagne favorables aux ententes industrielles ; la formation de celles-ci cadre avec les idées générales qui obtiennent faveur dans ce pays ; on peut dire qu'elles jouissent d'une réputation presque aussi bonne que les syndicats agricoles. Après la crise de 1899, lorsque M. Richter attaqua le cartell des houilles de Westphalie, le gouvernement prit la défense de l'association (3). M. de Rousiers fait observer (4) que le système adopté s'accorde bien avec le paternalisme traditionnel de l'administration prussienne ; aussi ne faut-il pas s'étonner de voir le ministre des chemins de fer, M. de Thielen,

(1) G. Blondel. *L'essor industriel et commercial du peuple allemand*, 2e édition, p. 5.
(2) G. Blondel, p. 233.
(3) Villain. *Le fer, la houille et la métallurgie*, pp. 152-158 et p. 122.
(4) De Rousiers. *Les Syndicats industriels*, pp. 135-142.

se montrer le protecteur des ententes; « le syndicat [des houilles] s'est trouvé consacré [dès l'origine] par la reconnaissance de l'État et fortement soutenu par la fidélité de ce client de première importance ». Il semble même que ce soit l'administration prussienne qui ait presque créé l'entente entre les constructeurs de locomotives, et il est certain qu'elle n'a que d'excellentes relations avec le cartell des wagons (1). « Voilà donc trois industries dans lesquelles l'existence des cartells a été favorisée, soutenue ou déterminée par l'État. »

Malgré des circonstances si favorables l'entente ne s'est pas faite facilement en Allemagne (2). Dès 1876 on commençait à reconnaître la nécessité de parer à une crise de baisse sur les prix du combustible en Westphalie; on créa un syndicat d'exportation qui a été plusieurs fois renouvelé jusqu'en 1894, sans donner de brillants résultats. En 1879 on commença des démarches pour réunir les producteurs en vue de limiter la production ; la première convention fut celle de 1882 ; en 1885 on ne put arriver à obtenir l'adhésion d'un nombre suffisant de mines qu'en consentant beaucoup de dérogations en faveur des établissements récalcitrants ; on ne parvint pas au but désiré et au lieu d'une réduction de 5 p. 100 il y eut une augmentation de 2 p. 100; aussi en 1887 on ne put réunir pour le renouvellement que 70 p. 100 de la production, alors qu'on estimait nécessaire d'avoir 90 p. 100. Une institution officielle entra alors en scène, la Caisse des mines de Bochum, qui avait obtenu le droit de s'occuper de tous les intérêts économiques communs; son intervention n'amena pas de résultats. C'est en 1891 que se formaient enfin les Associations de Dortmund, Bochum, Essen et Steele-Mülheim, qui en 1893 s'unirent pour constituer le cartell actuel, avec un seul bureau de vente.

L'entente westphalienne avait été favorisée par une transformation importante survenue dans l'assiette de la propriété minière ; il y avait eu une grande concentration des concessions et il avait été plus facile de vaincre les résistances des grandes sociétés que celles des petits entrepreneurs. D'autre part l'expérience avait montré qu'on n'arriverait guère à réglementer la production et qu'il n'y avait qu'une seule manière d'arriver au résultat cherché, c'était de supprimer toute relation directe entre les mines et la clientèle, en interposant un comptoir de vente, formé au moyen d'une société réunissant tous les intéressés comme actionnaires. Enfin la prospérité de l'industrie était devenue assez grande pour que la répartition de la production pût se

(1) On a dit à M. de Rousiers que le cartell avait, sur le désir exprimé par l'empereur, établi à Dantzick une fabrique de wagons en vue d'assurer du travail aux ouvriers de ce port, qui est en décadence (p. 142).

(2) Gruner et Fuster. *Aperçu historique sur les syndicats de vente des combustibles dans le bassin rhéno-westphalien*, pp. 2-15 et pp. 40-58.

faire sans imposer aux participants des réductions sur le chiffre de la production qu'ils demandaient à effectuer (1).

Le cartell du sucre qui est si puissant en Allemagne, a eu aussi beaucoup de peine à se constituer ; les raffineurs peu nombreux ne demandaient pas mieux que de s'entendre ; mais il fallait grouper aussi les fabricants de sucre, qui auraient pu écouler le sucre non raffiné dans la clientèle en concurrence avec le raffiné. Il n'était pas aisé d'obtenir l'adhésion des fabriques, parce que (2) « beaucoup de ces sucreries sont des associations de propriétaires, parfois de petits propriétaires et une grande combinaison financière les effrayait ». Je pense que les cultivateurs avaient peur d'être trompés par les grands raffineurs.

Il me paraît inutile de multiplier davantage les exemples ; nous voyons que, dans tous les pays du monde, il existe un même préjugé qui porte les hommes d'affaires à croire que les bénéfices ont pour base l'habileté commerciale de l'entrepreneur beaucoup plus que son habileté technique : chacun estime qu'en abandonnant la possibilité de faire des *extra-profits dans la vente*, il abandonne ce qu'il y a de plus clair dans son affaire. Ce sentiment est très fort dans tous les pays primitifs ; il est exalté au plus haut degré chez l'Américain et nous voyons qu'il n'a pas été vaincu sans peine en Allemagne malgré des conditions si extraordinairement favorables.

Dans presque tous nos gros bourgs, où existent des marchés importants, il y a de petits capitalistes qui exploitent la détresse des paysans, leur prêtent de l'argent ou des denrées, font le commerce du grain et arrivent souvent à se constituer d'importantes fortunes, en mettant en pratique toutes les ruses du commerce et de l'usure. Pour ces hommes la production est une chose tout à fait secondaire : ils voient toujours autour d'eux des producteurs misérables et ils estiment que le travail peut tout au plus nourrir son homme ; la fortune ne peut naître que de l'exploitation des bonnes veines ; la campagne est à leurs yeux un pays étranger, quelque chose comme une colonie dont il faut tirer le plus d'argent possible, sans beaucoup se soucier des procédés par lesquels la production paysanne pourrait être améliorée. L'usure absorbe toute la plus-value (3), mais elle ne sait pas, comme la grande industrie moderne, développer les forces productives ; elle les paralyse « et éternise cette situation misérable dans laquelle — contrai-

(1) Cf. dans l'ouvrage de MM. Gruner et Fuster, les tableaux donnant les chiffres de production fixés par le cartell, les chiffres annoncés par les mines et l'extraction effective. M. Villain pense que les mines ont peut-être le désir de restreindre le marché ; en 1899 il y eut une différence de 4 millions de tonnes entre le premier chiffre et le troisième (pp. 129-130).

(2) De Rousiers, pp. 147-150.

(3) *Capital*, tome III, 2e partie, p. 167.

rement à ce qui se passe dans la production capitaliste — la productivité sociale de travail est incapable de se développer par le travail et aux dépens du travail lui-même ».

Mais si ce sentiment paraît fort naturel chez les peuples primitifs et chez les paysans, il semble paradoxal, au premier abord, qu'il ait gardé tant d'importance en Amérique ; c'est que la pensée du Yankee est dominée d'une manière impérieuse par le spectacle de tant de grandes fortunes ayant pour origine d'heureuses spéculations. M. de Rousiers se demande pourquoi les idées de Henry George ont eu si peu de succès aux États-Unis, tandis qu'elles ont été accueillies avec enthousiasme en Angleterre ; c'est que, observe-t-il, (1) « il n'en coûte rien de condamner vigoureusement la spéculation sur les terrains quand on est sûr de ne jamais pouvoir s'y livrer personnellement, comme c'est le cas de beaucoup d'Anglais. Au contraire un Américain caresse toujours quelque projet de *boom* ».

Dans un pays neuf où tant d'entreprises nouvelles conduisent rapidement à la fortune, il est tout clair que les hommes croient beaucoup au hasard ; les fortunes sont extrêmement instables ; il y a peu de jeunes gens intelligents qui ne se croient appelés à devenir millionnaires ; le tout serait de rencontrer une bonne veine et d'être assez adroit pour l'exploiter. L'Américain reste donc un aventurier, comme était l'ancien navigateur (plus ou moins pirate), qui allait tenter fortune dans la mer des Indes il y a un siècle à peine. « (2) Faire des affaires, voilà ce qui correspond à ses aspirations ; aussi, dès qu'il le peut, se lance-t-il à essayer sa chance, *to try his luck* ».

Ce qui nous trompe dans nos jugements sur l'Amérique, c'est que nous y voyons une industrie extraordinairement florissante, en possession des méthodes les plus perfectionnées, et que nous ne cherchons pas à comprendre sa véritable portée. Déjà au seizième siècle on avait vu que le commerce a besoin, pour prendre tout son développement, d'être appuyé sur une production locale ; Marx cite, à l'appui de cette thèse, (3) l'exemple de la Hollande, qui avait une manufacture et une agriculture très importantes pour l'époque, alors que le Portugal n'avait rien de tout cela pour se soutenir. A l'heure actuelle la grande industrie américaine joue un rôle singulièrement plus grand que l'ancienne manufacture hollandaise, et elle appuie les effets que nous constatons aujourd'hui — une anormale et presque monstrueuse prépondérance du vieil esprit commercial aux États-Unis, qui cherchent à conquérir le marché du monde.

(1) De Rousiers. *La vie américaine. L'éducation et la société*, p. 280.
(2) *Ibid.*, p. 19.
(3) *Capital*, tome III, 1re partie, pp. 367-368.

Nous sommes ainsi conduits, pour interpréter les syndicats industriels, à examiner un des plus grands problèmes que Marx ait agités, celui des relations qui existent entre le capitalisme commercial (et usuraire) et le capitalisme industriel.

III

« Avant la production capitaliste, dit Marx (1), c'est le commerce qui domine l'industrie ; l'inverse se présente dans la société moderne » ; voilà une thèse sur laquelle il revient souvent et qui a une très grande importance non seulement au point de vue de son système historique, mais aussi pour comprendre le passage au socialisme. Il est clair, en effet, que si la production est débarrassée du contrôle des hommes d'affaires, pour devenir de plus en plus technique et scientifique, la disparition des *maîtres* capitalistes devient possible à réaliser.

La thèse marxiste a contre elle une très forte tradition et de très puissants préjugés. Nous avons peine à comprendre comment, dans une évolution, un organisme se trouve ainsi retourné, en quelque sorte, et passe d'une espèce (commerciale et usuraire ici) à une autre (industrielle) ; nous sommes toujours portés à croire que le développement de l'organisme se produit sur un seul plan, en vue d'atteindre par une seule voie le bût final. L'histoire naturelle, elle-même, n'est plus très favorable à cette conception (2) ; à plus forte raison, conviendrait-il de s'en méfier en sociologie ; mais les mots possèdent une force propre et le terme évolution entraîne l'idée de plan unitaire de développement.

Le prestige historique du capital commercial a tenu pour beaucoup à ce qu'il est lié, d'une manière fort intime, à l'exercice de la force publique. « Sous les régimes de l'esclavage, du servage, des communautés primitives, c'est le maître, le seigneur ou l'État qui est propriétaire ou vendeur des produits », dit Marx (3). Aujourd'hui

(1) *Capital*, *loc. cit.*, p. 363. « L'histoire de la décadence de la souveraineté de la Hollande est l'histoire de la subordination du capital commercial au capital industriel » (p. 367).

(2) Cf. par exemple la triple formation de l'appareil génito-urinaire chez les vertébrés. (Demoor, Massart et Vandervelde. *L'évolution régressive*, pp. 127-131.) On y trouve trois types d'organisation qui se mélangent ; il y a trois moments parfaitement distincts ; chez certaines espèces animales, les moments inférieurs se réalisent seuls. Certains organes conservent leurs fonctions primitives, d'autres changent de fonction, d'autres demeurent inutilisés, d'autres ne prennent tout leur développement que dans un sexe.

(3) *Capital*, tome III, 1re partie, p. 358.

encore, une des grandes préoccupations des gouvernements est de faire prospérer le commerce international; la diplomatie contemporaine s'occupe beaucoup d'assurer des débouchés aux produits des manufactures du pays, et il n'y a pas si longtemps que l'on faisait encore des guerres pour obtenir des avantages commerciaux.

Durant des siècles le commerce maritime a donné des profits extraordinaires aux peuples qui le pratiquaient et qui n'avaient pas beaucoup de préjugés moraux. Le vieux commerce (1) « partout où il prédomine, représente le système de pillage et son développement, tant dans l'antiquité que dans les temps modernes, tant chez les Carthaginois et les Romains que chez les Vénitiens, les Portugais et les Hollandais, est accompagné de piraterie sur terre et sur mer, de vol d'esclaves et d'annexion violente ». Découvrir des peuples qui possèdent des marchandises ayant une grande valeur en Europe, mais susceptibles d'être acquises avec quelques caisses de mauvaises verroteries et un baril de rhum, voilà quel était l'ancien idéal du parfait armateur; je suppose que c'est encore l'idéal des gens d'affaires qui sollicitent des concessions territoriales au Congo. Les profits lentement accumulés par le trafic normal dans le pays paraissaient secondaires à côté de ceux-là.

Il est donc tout à fait naturel que les premières recherches faites sur l'économie politique aient porté sur le mouvement des échanges aux frontières et sur les importations de monnaie par lesquelles se traduisait finalement la réalisation des produits échangés contre la camelote exportée — grâce à la fraude ou la violence, dans les pays d'une civilisation inférieure. Le système mercantile, dit Marx (2), ne se rendait compte que de l'apparence des choses ; « l'économie moderne ne devint réellement scientifique que lorsqu'elle passa de l'observation théorique de la circulation à celle de la production ».

Il est dans la nature de l'esprit humain de croire que les phénomènes observés les premiers doivent servir à expliquer ceux qui se manifestent plus tard et qu'ils ont sur eux une sorte de patronat ou de tutelle. Suivant Marx, les choses se passent tout autrement ; (3) « la réflexion sur les formes de la vie sociale, et par suite leur analyse scientifique, suit une route complètement opposée au mouvement réel. Elle commence, après coup, avec les résultats du développement ». Par suite, le capitalisme ancien ne doit pas servir à expliquer la *construction logique* du capitalisme contemporain ; c'est le contraire qui est vrai. « (4) Le capital usuraire et le capital commercial

(1) *Capital, loc. cit.*, pp. 364-365.
(2) *Ibid.*, p. 371.
(3) *Ibid.*, tome I, p. 30. col. 1.
(4) *Ibid.*, p. 70, col. 1.

sont des *formes dérivées* et nous expliquerons [ainsi] pourquoi ils se présentent dans l'histoire avant le capital [ayant revêtu] sa forme fondamentale, celle qui détermine l'organisation économique de la société moderne. »

Ce ne sont pas là de simples discussions scolastiques entre fabricants de systèmes ; il me semble qu'il n'y a rien de plus important à examiner, quand on aborde la lecture d'un livre d'économie sociale, que de rechercher si l'auteur se place au point de vue industriel ou au point de vue commercial. Toute la littérature coopérative est dominée par cette idée que le monde moderne est l'esclave du commerce, à peu près comme le monde ancien était exploité par les commerçants qui vivaient dans ses pores. Les coopérateurs croient, très naïvement, qu'ils apportent un nouvel Évangile économique. D'autres littérateurs, tout aussi ferrés que les précédents sur la réalité, mais moins somnifères (ce qui les rend plus dangereux ; les coopérateurs sont généralement des inoffensifs), demandent qu'on légifère contre les gros marchands, contre les gens qui accumulent trop d'argent et deviennent une « menace pour la sécurité de tous ». C'est là ce que la *Libre Parole* appelle « l'antisémitisme le plus pur » (11 juin 1982) et cet antisémitisme est très répandu dans le monde libéral français.

Un Père jésuite, auquel on doit un des meilleurs livres publiés par l'école catholique sur l'économie, dit (1) que les maux actuels dérivent surtout du « système des rapports économiques sociaux dans lequel le capital mobilier et les classes qui le détiennent, jouent un rôle non seulement prépondérant, mais encore abusif et souvent illégitime ». Cet auteur n'est pas hostile à la grande industrie (2) ; les *entrepreneurs sérieux* qui comprennent leur rôle patronal, ont toutes ses sympathies ; mais il maudit « les capitalistes improductifs qui s'imposent aux premiers par la domination de la Banque et de la Bourse ». Les Rothschild sont tout naturellement les représentants de ce régime auquel il réserve le nom de *capitalisme*. Il cite à ce sujet un passage de l'Encyclique *Rerum novarum* (3) : « Une usure dévorante est venue *s'ajouter* encore au mal. A tout cela il faut ajouter le monopole du travail et des *effets de commerce* devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires ».

Le Pape parle évidemment ici de tout autre chose que de la grande industrie ; il pense à ce qu'il a vu dans les campagnes et les petites villes de l'Italie centrale, où les artisans et les paysans sont,

(1) Ch. Antoine. *Cours d'économie sociale*, p. 349. C'est surtout un livre très loyal.
(2) *Ibid.*, p. 351.
(3) *Ibid.*, p. 509.

en effet, exploités horriblement par les gens ayant de l'argent ; mais cela est une épisode de la vie précapitaliste et en général toute l'Encyclique est écrite sous l'influence de ces préoccupations italiennes. La révolution italienne a permis au capitalisme industriel de prendre pied dans ce pays ; mais tout ce qui a suivi la transformation de 1860 ne saurait être considéré comme caractéristique du capitalisme moderne ; il semble bien que dans beaucoup de provinces la misère soit devenue plus grande qu'autrefois ; mais cela tient à de tout autres causes que le progrès des forces productrices ; le malheur de l'Italie est qu'elle soit un pays très vieux au point de vue économique, en sorte que les revenus extorqués aux campagnes sont dévorés sans que le pays progresse.

Les *économistes éthiques* sont généralement de grands adversaires du commerce et ils se donnent ainsi des allures socialistes (!) qui ne peuvent tromper que des personnes qui n'entendent rien au socialisme : s'ils attaquent les commerçants, ils ne comprennent ni le rôle du commerce dans l'évolution sociale, ni surtout le rôle de l'industrie. Longtemps on se moquait d'eux et on croyait que leurs rêveries sur les belles institutions du Moyen-Age ne sortiraient jamais des enclos ecclésiastiques. Cependant ils sont parvenus à trouver des auditeurs ; et chose curieuse, ils prétendent être devenus des observateurs scientifiques des faits. Je reconnais qu'ils font des livres bourrés de faits, mais M. Drumont fait aussi des *livres puissamment documentés ;* sa méthode est exactement la même que la leur ; les faits aussi bien observés par les *éthiques* et les antisémites.

Il ne faut pas croire que les *économistes éthiques* aient convaincu nos contemporains par leur seule éloquence ; ce sont des raisons d'ordre matériel qui expliquent pourquoi on les écoute plus volontiers qu'autrefois. Le public ne se rend pas compte des causes pour lesquelles les pratiques de l'ancien commerce usuraire le choquent aujourd'hui. La prépondérance du commerce sur l'industrie n'étant plus en rapport avec le développement économique actuel, nous commençons à trouver quantité d'injustices dans des pratiques commerciales, longtemps réputées très convenables. Au point de vue marxiste, la question est de savoir quelles sont les pratiques qui gênent la production et quelles sont celles qui la favorisent ; il n'existe aucun raisonnement (même dans saint Thomas d'Aquin) pour résoudre une pareille question ; les *éthiques* ne peuvent ici, comme ailleurs, qu'abuser de la naïveté des bourgeois.

Rien ne caractérise mieux l'esprit marxiste que la préoccupation du progrès des forces productives ; cette préoccupation est si forte que l'on a souvent reproché à Marx d'avoir négligé l'influence du commerce sur l'enrichissement ; souvent même on a soutenu que la

plus-value devrait être expliquée par le profit réalisé dans les ventes heureuses, grâce au jeu des différences de prix.

Il n'y a pas très longtemps que les capitalistes français ont commencé à devenir marxistes à leur manière et à comprendre que l'extra-profit ne devait pas être cherché dans les habiletés commerciales, mais dans le progrès des méthodes ; le commerce commence à être partout subordonné au perfectionnement technique ; jadis ce perfectionnement ne les préoccupait guère ; ils demandaient surtout aux directeurs d'usines d'être des surveillants zélés et honnêtes. « C'était l'époque, dit (1) un auteur récent, où l'on voyait une grande usine des environs de Lyon dirigée par un ancien gendarme, telle autre dans l'Ouest par un marinier, telle autre du Midi par un tonnelier, sacrés chefs de fabrication par l'amitié des propriétaires. Avec de tels chefs le chimiste n'avait rien à faire qu'à contrôler vaguement la marche des ateliers ; il n'avait pas voix au chapitre. Pendant ce temps des progrès se réalisaient à l'étranger, progrès qui eurent bientôt leur répercussion chez nous... La concurrence force les anciens maîtres du marché à sortir de leur quiétude et à prêter une attention anxieuse aux travaux de leurs confrères étrangers ou *des simples chimistes*, ponr y trouver, s'il est temps encore, des éléments de lutte. » Ce que l'auteur ne dit pas, c'est qu'à l'époque des anciennes méthodes, les maîtres du marché tiraient de magnifiques bénéfices de leurs tromperies et que la fortune rapide de plus d'un grand patron d'usine a coûté cher aux paysans, auxquels on vendait de très mauvais engrais chimiques.

Aujourd'hui la situation change de plus en plus, tout au profit de l'acheteur ; les grands producteurs sont obligés de ne pas toujours tirer complètement parti des avantages que leur procurent leurs contrats.

Le comptoir de Longwy, qui doit écouler de très grosses masses de fonte, est obligé d'accorder à ses acheteurs des avantages qui jadis auraient paru absurdes ; pendant l'époque de la crise de 1899, il a voulu exécuter fidèlement ses obligations et il a dû payer de la fonte plus de cent francs la tonne pour pouvoir la livrer aux environs de soixante francs (2) ; — d'autre part lorsque les prix sont tombés, il a été assailli de réclamations de ses clients, qui recevaient des offres à des prix inférieurs à ceux des marchés en cours ; il a alors consenti de nouveaux marchés (3). En Allemagne le cartell des fontes ne se montrait pas aussi accommodant ; aussi ne faut-il pas s'étonner si un des adhérents du comptoir a protesté contre cette manière de faire, si

(1) E. Sorel. *La grande industrie chimique. Soufre, azote, phosphates, alun*, p. 2.
(2) De Rousiers. *Les Syndicats industriels*, p. 237.
(3) *Ibid.*, p. 228 et p. 240.

avantageuse pour la clientèle : la Compagnie de Villerupt Laval Dieu pouvait trouver cette modération d'autant plus étrange que l'on arrivait ainsi à favoriser des transformateurs de fontes, qui lui font concurrence, puisqu'elle n'a pas seulement des hauts-fourneaux, mais aussi des forges.

M. de Rousiers approuve complètement le procédé du comptoir. « Est-ce du désintéressement, dit-il ? Non, c'est de l'intérêt bien entendu, c'est le souci éclairé de conserver avant tout une clientèle prospère. C'est une conception commerciale très juste. » Le jugement du tribunal de Briey, qui déboute la société de Villerupt, constate que « l'objet du comptoir, tel qu'il a été conçu par ses fondateurs, est d'abord de lui conserver une *clientèle stable et fidèle* ».

Nous sommes ainsi transportés dans un monde tout différent de celui où évoluait l'ancienne spéculation commerciale ; le comptoir de Longwy se préoccupe bien moins de tirer de ses affaires tous les *profits exceptionnels* qu'ils peuvent lui procurer, que d'assurer le développement des forces productives dans sa clientèle ; nous voyons ici comment l'esprit industriel s'impose de plus en plus au monde moderne.

J'ai eu l'occasion d'indiquer ailleurs le changement profond survenu dans la liquidation des crises depuis un certain nombre d'années. Jadis en Angleterre c'était une opinion reçue qu'il fallait laisser tomber les affaires qui ne montraient pas assez de vigueur pour supporter l'épreuve d'une crise ; on admettait, sans grandes raisons, que les crises servaient à débarrasser la place des entreprises n'ayant pas de bases assez solides ; souvent un échec irréparable pouvait, cependant, tenir à une imprudence et l'on perdait en quelques jours, le fruit de longs efforts. Lorsque Marx et Engels écrivaient le *Manifeste communiste*, ils étaient sous l'impression des doctrines reçues en Angleterre dans le monde de la haute Banque et ils accusaient la société capitaliste de ne savoir surmonter les crises qu'en détruisant les forces productives; aux yeux des lecteurs de List, il n'y avait pas de crime plus grave que celui-là.

Aujourd'hui les crises se liquident tout autrement ; on ne croit plus qu'il faut condamner une entreprise pour le seul défaut d'avoir été compromise par l'imprudence d'un directeur ; partout on voit les grandes banques se coaliser pour sauver tout ce qui paraît viable ; la conservation des forces productives est, à l'heure actuelle, le principe auquel on soumet toute autre considération ; — il est vrai que nous ne connaissons plus que très rarement les entreprises fantaisistes que montaient les anciens faiseurs de la Bourse. Il ne viendrait probablement à l'idée d'aucun économiste de déplorer qu'une liquidation ait été trop clémente et qu'il soit resté un trop grand nombre

de maisons faibles ; jadis c'était une manière de raisonner tout à fait *scientifique* en Angleterre. Cette transformation n'est pas un des moindres résultats de la prépondérance actuelle du capitalisme industriel.

L'Amérique me semble avoir conservé une très grande partie des anciennes conceptions des spéculateurs anglais ; aux yeux des Yankees les crises servent à faire disparaître de la direction des affaires les hommes qui ne sont pas assez solidement soutenus par d'abondants capitaux ; les crises sont donc des opérations de sélection ne laissant subsister que les hommes les mieux armés pour la lutte. Il y a évidemment une grande part de hasard dans cette sélection ; mais il est clair qu'elle est beaucoup plus exacte pour les personnes que pour les choses ; elle peut jauger assez exactement la valeur d'un spéculateur, tandis qu'elle ne donne qu'une appréciation fort indirecte sur la valeur des entreprises qu'il a tentées.

Le hasard est encore aggravé en Amérique par les usages du marché : la Bourse de New-York ressemble souvent à un véritable tripot dans lequel il faut subir les exigences effroyables d'usuriers pour pouvoir obtenir de l'argent et solder les pertes. Les scènes qui se produisirent au mois de mai 1901 sont célèbres (1). « La couverture donnée aux courtiers par la plupart des acheteurs en spéculation étant devenue insuffisante, leurs positions ont été exécutées séance tenante ; on vendait à tout prix ».

M. de Rousiers estime que les entreprises qui ont passé par l'épreuve des luttes américaines, ont une puissance exceptionnelle, devant laquelle nos entreprises européennes ne peuvent pas facilement lutter (2). « Les usines métallurgiques qui existent actuellement aux Etats-Unis, sont le résultat d'une constante sélection. Celles qui fléchissaient étaient rapidement éliminées par l'intensité de la concurrence. » Il pense que les Allemands ne sont pas de taille à affronter de tels adversaires, après avoir eu tant de peine à assurer, chez eux, « une sécurité artificielle ». L'expérience en décidera.

Mais que de ruines inutiles au milieu de ces crises incessantes ? L'Europe n'est pas assez richement pourvue de ressources naturelles

(1) *Débats*, 11 mai 1901. — Nous avons connu, à l'époque de l'*Union générale*, des journées étranges de Bourse ; mais il est évident que les formes du capitalisme ancien ne sont pas supprimées par le progrès ; la crise que provoqua l'action folle et la chute de l'*Union* peut être regardée comme une sorte de survivance : la plupart de ses adhérents étaient étrangers aux questions d'affaires et on sait que les *outsiders* bouleversent les marchés où ils opèrent ; on a souvent signalé leur influence funeste sur les Bourses aux marchandises. Je ne sais pourquoi les gens du monde ont la manie de jouer sur les blés ; s'ils perdent, ils rapportent toujours à la méchanceté héréditaire des Juifs l'origine de leur désastre.

(2) De Rousiers, p. 181.

pour pouvoir se permettre des procédés aussi coûteux de sélection. Je ne crois pas qu'il faille considérer que nous sommes en arrière et que nous arriverons à suivre la voie américaine ; je crois, au contraire, que nous avons atteint le régime du capitalisme industriel sans avoir traversé les énormes épreuves que l'Amérique traverse par suite d'un ensemble de causes tout à fait particulières.

IV

Le fait le plus important mis en lumière par M. de Rousiers me paraît être celui-ci : Le commerce et l'industrie ne suivent pas nécessairement une même loi de développement ; les qualificatifs qui conviennent à l'un ne conviennent pas toujours à l'autre ; il y a hétérogénéité dans la structure économique, l'échange et la production étant, dans une très large mesure, indépendants l'un de l'autre. C'est ainsi que l'auteur insiste beaucoup sur ce que la concentration commerciale (cartells et comptoirs) n'entraîne pas, d'une manière forcée, la concentration industrielle (trusts). Des écrivains avaient probablement déjà signalé cette hétérogénéité avant lui ; mais ils n'avaient pas apporté une masse de preuves analogue à celle que nous trouvons chez notre auteur.

Le comptoir de Longwy n'est pas une première forme d'un trust en formation ; il a, au contraire, pour objet, de permettre à des industries d'importance très inégale de vivre côte à côte sans se gêner (1) ; les onze sociétés adhérentes possèdent vingt-huit hauts-fourneaux, dont le plus fort donne 108 tonnes de fonte par jour ; on ne voit point dans cette région de colossaux appareils comme ceux d'Amérique donnant 700 tonnes de fonte par jour ; on peut donc dire que ces entreprises sont relativement modestes et le comptoir peut être comparé à une coopérative. Le succès de ces fonderies a été longtemps douteux parce que les fontes phosphorées de Lorraine avaient mauvaise réputation et le comptoir avait été créé pour écouler des produits d'une valeur contestée.

« (2) Du moment que la [concentration commerciale] était possible à cause de l'uniformité du produit, avantageuse à cause de l'économie [à réaliser sur les transports et les frais généraux de vente], nécessaire à cause de la mauvaise réputation des fontes et du grand effort qu'il fallait accomplir pour les faire accepter ; du moment que le dilemme se posait entre la concentration commerciale avec chance d'un

(1) De Rousiers, p. 245.
(2) *Ibid.*, pp. 247-249. Cf. 270 et p. 284.

grand succès d'une part, et l'isolement avec la médiocrité d'autre part, il y avait gros à parier que cette concentration s'opérerait (1). Mais elle aurait pu se réaliser par un rachat en masse, qui aurait ajouté la concentration industrielle à la concentration commerciale... Le comptoir de Longwy a constitué une sauvegarde pour les sociétés métallurgiques... Il leur a permis d'aborder victorieusement la lutte contre des concurrents de plus grande taille et a empêché [qu'elles ne succombent] sans la concentration industrielle ».

L'auteur cherche à faire voir aussi qu'en Allemagne les cartells ne sont pas un stade dans le mouvement vers la concentration industrielle ; il montre que les choses se passent tout autrement en Amérique et en Allemagne. « Aux États-Unis, dit-il (2), les ententes industrielles sont presque toujours dominées par un homme puissant qui s'en fait un marchepied. Carnegie avait établi des *pools* successifs pour les rails d'acier avant de se faire acheter par le grand trust de l'acier... En Allemagne, les cartells sont sincères ; ils ne servent pas à un but caché ; ils satisfont pleinement les désirs modérés de leurs fondateurs. » Il est à remarquer ici qu'en Allemagne les très puissantes maisons ne se coalisent pas avec celles qui éprouvent le besoin de former un cartell ; Krupp et Stumm restent en dehors des ententes industrielles, au lieu d'y entrer pour les gouverner. De même, en France, la maison Darblay (3) n'a pas cherché à favoriser la formation d'un syndicat du papier, et de Wendel n'a pas adhéré au comptoir des poutrelles (4).

« Le cartell allemand, dit-il encore (5), n'est pas comme le *pool* américain un pur accident dans l'histoire de la concentration industrielle actuelle, une combinaison éphémère imaginée par un *capitaine d'industrie* pour servir ses projets de conquête ; c'est un organisme qui se développe dans un milieu favorable, qui se modifie, mais dont chaque modification marque un progrès. » En Amérique, le gros capitaliste n'hésite devant aucun moyen pour contraindre ses concurrents à se laisser absorber. (6) « C'est pour échapper à ces luttes fratricides que les cartells se constituent... Lorsqu'il surgit en Allemagne, à côté d'un syndicat puissant, une exploitation sauvage, elle n'est pas frappée d'ostracisme ; tont au contraire, le syndicat lui ouvre ses portes. [Le

(1) Cela était d'autant plus présumable que le prix ne cessait de baisser ; la statistique de l'industrie minérale donne pour 1880 le prix de 82 fr. la tonne des fontes d'affinage et pour 1895, 53 fr. seulement ; le prix moyen remonte à 70 fr. en 1899.

(2) De Rousiers, p. 156.

(3) *Ibid.*, p. 190.

(4) *Ibid.*, p. 257.

(5) *Ibid.*, p. 160.

(6) *Ibid.*, pp. 123-125. « Le syndicat, dit-il encore, n'a pas le farouche exclusivisme du trust. » (P. 130.)

cartell] est un tempérament plus ou moins accentué à la lutte économique. »

Toutes ces considérations sur lesquelles M. de Rousiers insiste, à plusieurs reprises, comportent des conséquences d'une très grande portée, quand on cherche à tirer parti des faits, si remarquablement observés par le grand économiste, pour s'élever à des théories sur la société. En général, tous les travaux de M. de Rousiers doivent être médités par les socialistes; mais je crois qu'aucune de ses études antérieures ne prête autant que celle-ci à l'élucidation de propositions d'ordre général.

Les lecteurs qui ont gardé le souvenir des articles que j'ai publiés en 1901 sous le titre : *Economie et agriculture*, savent quelle grande importance j'attache à distinguer la *socialisation de la production* et la *socialisation de l'échange*. Cette distinction ne repose pas seulement sur une différence de difficulté qui se présenterait dans la réalisation des projets. Je montrais que les problèmes posés par les agronomes contemporains tendaient à développer la socialisation de l'échange sans toucher à celle de la production. Je disais qu'il n'y a rien de plus urgent, pour le perfectionnement des doctrines socialistes, que de bien montrer la différence de nature qui existe entre deux classes de phénomènes que l'on a pris l'habitude de réunir dans un même genre. M. de Rousiers nous montre, dans ses études sur les cartells, que la production et l'échange se dissocient parfois spontanément dans l'économie moderne. C'est une constatation d'une haute valeur, pour la théorie du socialisme.

G. Sorel.

(*A suivre.*)

L'Idéal Artistique du Socialisme

ET SON ÉLABORATION AU XIXe SIÈCLE

On a appelé primitifs ceux qui à la fin du Moyen-Age avaient par l'essor d'une foi vigoureuse et naïve retrouvé l'idéal chrétien de pureté, de grâce mystique, d'expressivité de l'âme à travers le corps, de transformation et de domination du corps par l'âme, ceux pour qui la beauté est un émaciement illuminé. Les primitifs modernes ou primitivistes sont ceux qui, par un essor naturel de leur foi socialiste, font des tableaux idylliques de l'humanité future, en s'aidant pour les composer de leur intuition rétrospective de la vie plus libre, plus souple, plus saine, plus énergique, plus harmonieuse et plus simple de l'humanité primitive. La beauté tient pour eux dans la santé inspirée par l'intelligence et l'altruisme.

Il y a donc une différence profonde entre les uns et les autres. Les uns, appartenant à une religion d'autorité suprahumaine, révélée, fixée, dogmatique, regardant sans cesse vers le passé, s'essaient uniquement à copier un passé parfait qui reste l'idéal immuable et inaccessible de tous les avenirs possibles. Les autres tendent vers l'avenir, incertain, spontané, qui naîtra, sans intervention démiurgique, du présent, des rêves, des œuvres et des volontés des hommes, qui se formera lentement mais par l'activité humaine. Ils ne considèrent le passé que pour l'étudier avec souci scientifique, sachant que l'avenir y est contenu en puissance et qu'il en dérive logiquement ; ils le regardent comme on étudie l'histoire pour en avoir l'expérience, pour emprunter afin de l'adapter aux besoins modernes ce qui jadis fut de bon et que trop souvent on délaissa par ignorance et méprise. Les uns et les autres ont donc ceci de commun qu'ils se retournent vers le passé avec des intentions diverses, mais un désir unanime d'y retrouver ce qui fut en lui de divin, avec une égale horreur du présent qui pour les premiers est dégénérescence, pour les seconds est seulement une déviation.

Pour s'afranchir du présent, lourd, épais, bourgeois, civilisation corrompue et marécageuse, il faut aux uns comme aux autres l'énergie

d'un effort vers le haut, vers le léger, vers le subtil, l'énergie de celui qui veut se soustraire à l'enlisement : par là ils se ressemblent, et il est en effet à remarquer que les préraphaélites anglais, admirateurs et continuateurs des primitifs, ayant vécu dans un âge scientifique antidogmatique furent tout naturellement portés au primitivisme — informulé chez les uns, très net chez les plus sociaux et les plus instruits.

Le grand écueil du primitivisme reste que toute considération systématique et prolongée du passé est toujours dangereuse pour l'humanité vivante dont la nécessité unique est de tendre vers l'avenir. Comme ces historiens qui ne devraient demander à l'antiquité qu'une consultation mais qui, pour y vivre trop exclusivement, s'en saturent jusqu'à ne pouvoir plus assimiler le présent et deviennent réactionnaires, beaucoup, parmi les plus remarquables, à s'halluciner de la vie primitive, mévoient un grand nombre d'éléments de beauté de la vie moderne, rêvent un retour trop brut à la patriarcalité ; négligeant d'une façon inadmissible les progrès réalisés par le labeur de plusieurs siècles. Quelque justement antimachiniste qu'on soit, on ne saurait oublier que la vie primitive ne saurait être restaurée que sous la forme industrialiste.

I

Nous avons tous entendu parler dès l'enfance du paradis terrestre et de l'âge d'or. C'est une idée commune aux religions que la première période de l'humanité fut essentiellement heureuse et belle. Elle fut ensuite infirmée par la science qui nous montra l'homme sauvage enlaidi par une lutte inégale avec les animaux et les éléments. Ayant étudié les peuples sauvages, Darwin reconstitua l'homme primitif. Mais lui et ceux qui vinrent après lui, notamment Lubbock, sont loin de vanter la primitivité : en même temps qu'ils se plaisent à constater l'ingéniosité, l'art, la frugalité des peuples anciens, ils s'appliquent à accuser les misères de la vie de nature, et croient que la civilisation apporta le bonheur aux peuples bruts. Mais ils émettent de vastes hypothèses qui troublent l'imagination publique au point de la forcer à se reporter aux époques inconnues, et lui communiquent la hantise des débuts de l'humanité sur la terre. Ils orientent ainsi la curiosité générale vers les commencements de l'humanité, ils inspirent et accréditent la science des âges inconnus et établissent que cette science est aussi importante et féconde que l'histoire des âges modernes à laquelle on se tint trop exclusivement jusque-là. Dans la suite, de récentes découvertes, interprétées par des esprits de culture plus variée et de cela plus ingénieusement équilibrés ont permis de soutenir que si l'on se place à un point

de vue mental moins subjectif et contemporain, l'homme d'il y a quelques milliers d'années apparaît par certains côtés supérieur à nous. Et comme un Flaubert put toute sa vie regretter de n'être pas né au temps héroïques de la Grèce et de l'Orient mais au siècle du « panmuflisme », beaucoup estiment au-dessus de nos contemporains moyens les hommes primitifs, de corps plus délié, de face moins bouffie ou desséchée, d'esprit plus rapide, de sens plus exercés et pénétrants, d'expérience naturaliste bien supérieure. Tous un peu d'ailleurs nous serons portés toujours à croire à la beauté de l'homme primitif, admirateurs que nous sommes de la bête libre par les bois, souple, harmonieuse, forte et avisée, et attristés sur la bête émasculée par la domestication. C'est une native tendance de notre esprit ; et les modernes, un Michelet, n'ont fait que renforcer par une éloquence nouvelle la vieille leçon de la Genèse. Nos sentiments primitivistes sont nés à la fois de l'enseignement laïque et du religieux.

La Bible qui n'a pas toujours directement agi parce que la connaissance n'en est point permise à l'enfant, mais dont l'enseignement malgré tout s'est lentement et profondément propagé chez les catholiques, a sans cesse ramené l'esprit des protestants vers les images de vie patriarcale, familières encore à tant de Boers même après les découvertes minières. Les Evangiles, si interpolés qu'ils soient, ont fait parvenir un peu de la parole communiste du Christ prêchant le retour dans Eden. L'éducation classique donnée dans les lycées entretient par Homère, Hésiode et Théocrite, Lucrèce et Virgile, le goût d'une vie antique frugale et artiste. L'Iliade célèbre l'énergie physique, la fougue des forces ; l'Odyssée, sorte d'épopée robinsonnienne, nous promène par des mers et des îles, nons initie à la vie coloniale des premiers Hellènes, poème pastoral et pacifique. L'œuvre didactique d'Hésiode, qui est de l'économie poétique, révèle la beauté aimablement rude des âges d'or. Platon fait rêver une sorte de primitivisme particulier, une vie sobre et de causeries intellectuelles, au milieu des arbres, ce qui se retrouve dans le théocritisme, le virgilisme, voire le renanisme et qui subsiste très important dans les conceptions des primitifs de notre siècle. Théocrite présente des images pastorales, de charme insulaire pittoresque, fait aimer la simplicité et l'art d'une vie de côte méditerranéenne. D'un siècle corrompu et de tempérament débilité, Lucrèce exalte avec puissance les époques de vie sereine, d'émotions mâles, de robustesse franche et de naïveté idyllique. Le *De natura rerum* tire son originalité d'être à la fois l'éloge de la science progressive et la fresque de l'âge d'or. Le campagnard modeste des *Bucoliques* et des *Géorgiques* aime la nature animée de bêtes pacifiques, poétiques et utiles, fleurie d'arbres, de moissons, de sagesse, d'art et de volupté. Tacite, en parlant de la *Germanie,* a su réveiller des goûts de mœurs fraîches de

premiers peuples heureux sans monnaie et sans luxe. Il n'est point jusqu'à Horace qui ne prenne quelque agrément à dire les douceurs béates du séjour des villas : son épicurisme n'est qu'un primitivisme embourgeoisé. La Renaissance française, délaissant le Moyen-Age pour l'Antiquité, en même temps qu'elle fait triompher l'idéal des poètes anciens, invite par un exemple heureux à un retour hardi vers un passé plus lointain ; et ceux qui aujourd'hui étudient et célèbrent la première humanité sont les initiateurs d'une Extrême Renaissance qui a sur la première tout le prestige d'un Extrême-Orient sur l'Orient. Parmi les prairies de France, Ronsard et du Bellay voulaient restaurer la vie païenne, le culte d'une humanité mythique. A côté de ces décoratifs, un primitif réaliste Rabelais se plaît au déchaînement des forces brutales d'une humanité titanesque, colossale à la Michel-Ange, réhabilite le matérialisme, prêche avec éloquence épique le *sequere naturam*.

***

Après les siècles de Louis XIV et de Louis XV, époques si artificielles que le goût de la nature, quand il apparaît, se corrompt aussitôt plus ou moins en mode de bergeries (Racan et Watteau), il ne fallut pas moins que les voyages en pays lointains, la découverte d'îles incivilisées, la description des Edens pittoresques du Pacifique et des mœurs amicales des naïfs indigènes, pour redonner, à travers les exagérations forcées des premières relations, une idée un peu nette et juste de la vie de nature et le goût de la nature simple et vraie. *Robinson Crusoë* et *Paul et Virginie*, par le côté descriptif plus réaliste qu'on ne l'a dit, ont popularisé la foi en l'excellence de la vie isolée et « naturiste » — le mot est de l'époque — et le mépris de la civilisation compliquée de l'Europe. Entre l'un et l'autre livre était venu Rousseau : par une éloquence à la fois violente et féminine, nul n'a plus ému l'âme fiévreuse de ce siècle au milieu des grands troubles dont la civilisation le secoua : Révolutions politiques et économiques : 1789, 1830, 1840-48. Il nous conviait avec âpreté loin des villes vers les édens primitifs qu'on ne pouvait vraiment aller chercher que par de là les mers. De Châteaubriand à Loti l'exotisme s'est fait de plus en plus scientifique, précis, réaliste, aigu et impérieux : le besoin est aujourd'hui inné de la connaissance de pays vierges. Par l'élargissement de la connaissance ethnique, la notion de l'humanité est devenue non seulement plus complexe, mais plus profonde, plus intensément générique, plus représentative du type primordial. « L'homme » n'est déjà plus pour l'enfant d'aujourd'hui ce qu'il était pour l'adulte au dix-septième siècle où le mot ne désignait guère que l'honnête homme,

où le paysan était *plutôt* un animal domestique. Par la révélation des pays de végétation luxuriante et de civilisation simplifiée, les idées du public sur le bonheur et la richesse se modifièrent. La colonisation agricole qui est une sorte d'exotisme économique et qui ne s'est corrompue qu'à la longue en exploitation industrielle, servit et développa les instincts renaissants d'existence patriarcale.

Buffon vulgarisa une vision enthousiaste de la nature aux premiers âges, vierge, forte, ample, sublime. Son éloquente sympathie fit aimer la bête comme son lyrisme magnifique rêver les paysages des origines. Enfin, l'extension des études géographiques dans les programmes scolaires, les récits de voyages des Stanley décrivant la grande sylve, les romans de Cooper, Mayne-Reid, Ferry, Jules Verne, ne sont-ce point une sorte d'instruction primitiviste rendue obligatoire ? Par eux, nous avons tous dès l'enfance la notion d'une existence libre, fière, active, valide, intrépide, spacieuse, heureuse, pleine de splendeur, qui fut autrefois répandue à toute la surface terrestre et qu'on peut encore aujourd'hui retrouver dans des savanes de pampas, des forêts, ou des îles lointaines.

Cette conception un peu simpliste de la beauté de la vie édénique fut précisée, fortifiée, analysée et développée chez nous par presque tous les grands écrivains de la seconde moitié du dix-neuvième siècle et par les socialistes. Ils ont avec une égale violence et en même temps attaqué le bourgeoisisme triomphant. Les uns ont insisté sur le point de vue artistique, les autres sur le point de vue social : ensemble ils ont flétri le siècle industrialiste qui affamait et enlaidissait le peuple. L'instruction universitaire même, dont se gonflait la prétention bourgeoise, leur a paru superficielle, indigeste, inégale, vaine. Le bourgeois l'absorbait à la course et sans profit ; c'était de la « mauvaise graisse » intellectuelle, une laideur spirituelle équivalente au bedonnement. Flaubert et Leconte de Lisle dont les romans et les correspondances sont des satires antibourgeoises virulentes, ont pour les académies et sur les bacheliers les mêmes idées qu'un Blanqui et qu'un Vallès. Si Renan et Taine ont pu, a-t-on dit, « condamner » la Révolution, c'est qu'elle dégénéra l'œuvre et le triomphe exclusif de la Bourgeoisie. Dumas fils a attaqué les préjugés tyranniques de la morale bourgeoise. Les naturalistes ont été nettement révolutionnaires, ont étalé la corruption de la société, proclamé sa décadence, parfois demandé sa déchéance.

II

S'il y avait eu entente pour condamner la civilisation contemporaine, y en avait-il eu pour élaborer le concept d'une civilisation future

plus harmonieuse ? Les hommes de politique ont imaginé divers systèmes politiques socialistes, mais il ne paraît point que les écrivains aient dégagé aucun idéal esthétique du socialisme. Nul n'en a formulé, s'il est vrai que les éléments s'en trouvent dans l'œuvre de beaucoup d'artistes.

Le retour pur et simple à la vie primitive, comme Flaubert a pu en rêver un à la vie antique, est évidemment impossible, et l'idée seule en est puérile. Il suffit pour l'esthétiser de débarrasser la société contemporaine de ce qui en fait la laideur : excès d'industrialisme, excès opposés d'activité ou de sédentarisme, érudition inutile, etc. Par là on revient à la vie primitive, mais non pour y rester, seulement pour lui prendre ses éléments esthétiques : vigueur, simplicité, élégance, frugalité, et en revenir enrichis. Débarrassons-nous de tout le bagage compliqué et lourd dont se chargea la race au cours des siècles. Nous mourons de trop de vêtements, de trop de bijoux, de trop de meubles, de trop de phrases, les corps et les âmes entravés, étiolés. Ce qui tant nous charme dans la vie primitive, c'est avant tout la liberté, la nudité ou l'aisance des flottants vêtements, la coutume de plus d'air pur et de plus de nature. Rien de tout cela n'est inconciliable avec une vie vraiment moderne, d'intellectualité complexe et progressive.

L'Élyséisme antique est un des premiers éléments du primitivisme moderne : un Renan, un Anatole France, un Henri Martin, un René Ménard, sont déjà des esprits de grâce élyséenne, et nous concevons fort bien qu'à l'exemple de leurs esprits des corps puissent revenir à l'élancement, à la flexibilité, à la subtilité que purent avoir les disciples platoniciens. La faveur justement rendue aux exercices gymnastiques, le végétarisme (1) et jusqu'à certains détails comme l'abomination du vêtement masculin, autant de choses préparent à une vie plus proche de la grecque. Nous avons déjà quelque préférence en art pour les motifs décoratifs de l'élyséisme : nuées pâles se reflétant en des eaux calmes, minceur des tiges droites, feuillages gris, argentement des troncs, bleuité vaporeuse des ombres. Il n'est point extravagant de penser que comme à la fin du dix-huitième siècle, la mode fera des emprunts à l'antiquité, d'une façon moins engouée, plus lente et plus durable, plus précise, moins composite. Ce ne sera plus un mélange rapide et superficiel de grec et de romain ; ce sera, par un goût sûr et un instinct profond, une recherche, en synthèse, de l'élégance antique essentielle. La mode revient déjà assez souvent aux vêtements flottants et simplifiés dont l'aisance permet le plus généreux

(1) Ridicule en les applications grossières qu'on en a faites, mais juste en principe et à quoi il faut tendre *lentement*.

développement de la richesse naturelle, dont la ligne suit plus purement celle du corps. Le meuble massif fait place au meuble léger, mobile comme la pensée, svelte comme la forme humaine à laquelle il se destine. La maison s'ouvre plus large à l'air et, débarrassée des meubles trop moelleux, rejette l'homme vers la vie plus saine du dehors, le travail ou la promenade parmi les arbres fraternels. — Le Biblisme n'est qu'une variété d'élyséisme, moins intellectuel et plus moral. Il est plus rustique, altruiste, patriarcal. C'est une sorte d'élyséisme chrétien un peu rude. L'idéal socialiste est une conciliation du biblique et de l'élyséen, il emprunte à l'un son mouvement délié de style, sa grâce parfumée, son harmonie, son sens artistique et son ardeur esthétique, à l'autre sa virilité, sa saisissante brièveté, son ardeur méditative, sa franchise d'élocution, son imagination antithétique.

Le retour vers l'habitation primitive, agréablement et hygiéniquement dispersée parmi les campagnes, est une autre part de l'idéal primitiviste, et la décentralisation radicale en est le moyen. Il ne s'agit nullement, ainsi qu'on a plaisanté souvent les « utopistes » et particulièrement Rousseau, de se répandre à nouveau en sauvages par les forêts, mais de plus en plus on évitera les groupements en grandes villes entassées, on recherchera les vertus du silence et de la solitude. Le républicanisme a dû recourir à la centralisation pour la défense contre les aristocraties; le socialisme dès son triomphe prêchera la décentralisation; l'exode hors des grandes villes malsaines et tapageuses. Les phalanstères qu'on pourra encore rêver mais qui ne sont pas du programme essentiel du communisme, s'isoleront dans les campagnes. Les « conquêtes » mêmes de la science, télégraphe, téléphone, ductilité à domicile de la force motrice électrique, facilitent l'éparpillement des demeures. Les hommes s'isoleront pour la méditation et le travail, et se réuniront à certains jours sociaux pour la discussion des pensées comme les fidèles se réunissent à certains jours religieux. La parole, d'être plus rare, sera plus réfléchie, forte et efficace. Le reste de la semaine, ils travailleront devant la nature et en plein air, devant leurs femmes et leurs enfants, ainsi qu'aux temps évangéliques, selon la beauté entrevue par Puvis de Chavannes. En somme, le primitivisme pourrait se formuler ainsi : vivre le plus possible avec les éléments tout en fréquentant les hommes. La vie du marin face à face avec la mer, du montagnard face à face avec les monts, le ciel, le laboureur face à face avec les champs, la campagne, voilà le premier stade du primitivisme. C'est en quoi les romanciers de marins, montagnards et paysans servent le primitivisme avant les romanciers des hommes réunis en villes.

Le machinisme n'a mérité les attaques des poètes et des politiques

que parce que le système capitaliste accaparait au profit de quelques-uns les bénéfices qu'on en tirait. Dans un régime socialiste, ayant fait le travail plus simple et plus rapide, il permettra à tous un plus long repos. Ce sera encore retourner à la vie primitive des races favorisées où l'homme ne consacrait que quelques heures à la pêche, à la chasse ou au labour. L'idéal du socialisme est de réduire le nombre d'heures de travail pour faire le travail plus doux, attachant comme l'exercice d'un art parce que moins absorbant, inspiré. Alors il sera permis à l'homme de ne plus se spécialiser rigoureusement. Par les techniques simplifiées, il pourra exercer à la fois plusieurs métiers : par un travail plus divers il se rapprochera encore de l'ancêtre.

Rendu à une vie plus naturiste, l'homme recouvrera des instincts et des sens atrophiés ou perdus, tels ceux de la nomaderie et de la migration qui déjà, par l'exemple de l'Anglo-Saxon, s'essaient à revivre. La civilisation dite moderne a été une sélection souvent maladroite, un émondage parfois brutal des facultés naturelles : l'homme doit reconquérir sa complexité première, son intégralité. La volupté que disciplina la morale chrétienne avec une justesse ensuite faussée par l'exagération des religions dérivées, sera réhabilitée comme force fécondante, multipliant l'énergie et développant la beauté. La santé primordiale n'a pas moins besoin d'être réhabilitée après les modes de langueur et les complaisantes admirations d'écrivains neurasthéniques, tels que les Bourget et les Lorrain, pour les décadences physiologiques, les figures passionnément maladives, les élégances phtisiques. La santé dans la rusticité n'est point la rustrerie, mais détient la grâce des plus durables et plus souples élégances. Sans compter les mobiles de sentiment altruiste et de logique égalitaire qui déterminent le grand mouvement de la fin de ce siècle *au peuple*, il importe de montrer l'action du besoin impérieux qu'ont éprouvé les classes ruinées de sang, appauvries de vitalité, déchues par une évolution trop raffinée et trop précipitée, le besoin de se renouveler dans ce milieu plus vivace, plus entier, moins chamarré, moins compliqué, moins artificialisé qu'est le peuple. Le retour au peuple est aussi indicatif du primitivisme que telle littérature montrant la beauté vierge des premiers âges dont le spectacle réconforte notre vieillesse. Et la santé populaire devient le premier élément constitutif de la beauté.

*
* *

Le primitivisme, idéal d'avenir, ne saurait se borner à rejeter le faux poids de la civilisation et à réintégrer les éléments heureux de la primitivité ; il développe ou crée des sens et des instincts nouveaux, il précise ou détermine des formes nouvelles de vie. Ainsi la femme

est radicalement affranchie. La liberté devient un élément essentiel non seulement de son individualité mentale mais de sa vie esthétique. L'idéal moderne n'est plus la vierge pudique et ignorante des gynécées ou des immaculées, les Iphigénies et les Sybilles. La femme à laquelle va le désir des hommes nouveaux est indépendante, souple, élégante, instruite, énergique, maîtresse de sa volonté et de son intelligence : elle peut n'en rester pas moins très distincte de l'homme par la gracilité du corps et la réserve du sentiment.

Le sens social s'ajoute peu à peu au sens animal reconquis. Les premiers hommes n'avaient que la connaissance minutieuse et déliée de l'histoire naturelle et des phénomènes physiques, nécessaire à la lutte pour l'existence. Les modernes prennent une sensibilité altruiste fine et vaste, dont le patriotisme n'est qu'un vague indice, et par quoi ils communiquent et sont en communion. La beauté qui aujourd'hui est déjà beaucoup moins linéaire, mais plutôt intellectuelle, sera sociale ; on ne peut encore détailler comment, mais il est visible que les expressions exclusivement intellectuelles nous touchent beaucoup moins qu'au dix-huitième siècle, nous semblent moins esthétiques que les figures de militants et de militantes et d'utopistes. La finesse aristocratique des types Renaissance ne séduit plus en nous que les vicieux atavismes (1) : la beauté est spacieuse, faite de surfaces qui s'élargissent pour plus de tendre expression et elle n'est plus guerrière mais accueillante.

Une éducation sociale, encore informe, développera ce sens nouveau. Un enseignement artistique obligatoire, dont le programme Ravaïsson est une indication, fécondera cette instruction sociale. La vertu éducatrice de l'art a été trop méconnue : les Universités populaires commencent seulement de la faire valoir. Le travail utilitaire étant réduit par le progrès, l'homme à tout jour, visitera longuement, dans le culte amical des œuvres de beauté, les musées ainsi populaires. Ce sont les musées qui deviendront les Maisons du Peuple. Alors l'art est ensemble aristocratique et populaire. Voilà que des poètes, des musiciens, des statuaires et des peintres sont nés du genre de vie nouveau et y répondent : nécessaires à la communauté, la communauté leur est nécessaire : ils s'inspirent fraternellement de l'âme générale. Les poètes sont des travailleurs comme les autres, entre les autres.

L'idyllique tableau d'utopie ? dira-t-on.

Et l'on peut objecter : Comment espérer ramener l'humanité à la vie simple puisqu'une grande partie en est physiologiquement inca-

(1) Le vice est un prolongement en nous d'antiquité périmée, devenue inutile, expulsée.

pable par l'affinement excessif, par la neurasthénie? Une réponse assez probante est l'exemple de Pierre Loti qui savoure à l'extrême les émotions simples, les mœurs simplistes et l'esprit patriarcal, pourtant neurasthénique, sensitif, affiné jusqu'à la maladivité. Il est possible même d'avoir à la fois une âme malade et les sens vierges du sauvage nomade avec une naïveté primitiviste : tel un peu Maurice de Guérin. Qui sait d'ailleurs si la tristesse des âmes choisies d'aujourd'hui n'est pas une nostalgie des belles lignes et des grandes émotions? Qui sait encore si les tendances assez générales des artistes vers le primitivisme n'est pas une vague conscience que le retour de l'homme à la frugalité est nécessaire aux corps épuisés?

Utopie? Sans doute! mais n'est-il pas évident que le mot lui-même n'a plus son sens péjoratif? Ce ne sont pas seulement les conquêtes politiques ou morales du tolstoïsme ou du socialisme, trop rares et si lentes, qui nous font croire à la possibilité prochaine de plus radicales réformes, mais les découvertes scientifiques qui ont étonné l'esprit et le préparent à accepter les inventions sociales. Le primitivisme enfin est si peu irréalisable qu'on en trouve la vision et le sentiment dans un grand nombre d'artistes du dix-neuvième siècle, non à l'état imaginatif, mais instinctif, et que ce sentiment est donc l'expression spontanée de besoins impérieux. Dans les pages qui suivent, on sera peut-être parfois étonné de ne pas voir marquer avec une précision mathématique pourquoi chaque artiste peut se rattacher au socialisme, mais il faut bien prendre garde que sauf un ou deux ils ne peuvent tous individuellement que *contribuer à l'élaboration* d'une esthétique, chacun y apportant un élément particulier dont la valeur socialiste n'existe que dans son harmonieux rapport avec les autres. Il importe avant tout de se sentir des âmes de force et d'énergie dans une atmosphère de piété et de commune sensivité altruistes, car l'esthétique d'un socialisme encore en pleine période de formation économique ne peut être qu'à l'état de nébuleuse.

III

Le romantisme fut un retour un peu trop bruyant et artificiel à la nature et à la barbarie expressive du Moyen-Age; il ne fut en général qu'une attitude; mais ses plus grands interprètes, comme il arrive aux acteurs de talent profond, eurent assez souvent la sincérité de leurs gestes et l'émotion de leurs actions, furent pris à leur propre jeu. Hugo, par la force d'un impérieux génie, concentra les énergies premières de la nature, se sentit dieu, vierge devant la vierge matière, nagea et lutta parmi leurs flots, y expérimenta sa force et son orgueil. Au milieu même de la lutte contemporaine où il fut ardemment

mêlé, il se recréa jeune, neuf, aux premiers âges d'un monde encore à pétrir, et c'est pourquoi il aima représenter l'homme-titan en lutte avec les éléments, avec les sables ou surtout avec les fureurs coalisées de la mer et du vent : Giliatt est un fils eschylien de Robinson, qui pour le développement le plus sublime de son être lutte contre les éléments comme les Misérables contre la société. Hugo fut avec Delacroix, autre évocateur et agitateur de forces, un primitiviste panthéiste. Leur fougue posséda avec violence le monde. L'amour intense et vaste de Michelet le pénétra lentement et pleinement. Hugo avait emprisonné dans son âme les voix de la nature, Michelet fut leur hôte et le prêtre qui sert et interprète : il nous dit leurs conseils, il nous ramena à leur religion, il nous imprégna de leur vertu ; avec Leconte de Lisle, il nous refit « oiseau, fleurs, eau vive et lumière — et nous reposa en Dieu ». Ce qui est très beau, c'est que Michelet, après avoir consacré toute une première vie à l'étude du passé, arrêté devant l'avenir dont il ne pouvait pas écrire l'histoire, tout de même sans cesse préoccupé de l'avenir, consulta l'histoire naturelle, soutint l'histoire progressive des nations par celle parallèle de la Montagne et de la Mer, indiqua que tout le bonheur des âges futurs serait dans la possession et l'obéissance de la nature comme en sa modestie, comme en sa magnificence.

Après Carpeaux, Delacroix de la sculpture, Rodin, génie plus large, en fut un Hugo concis et moins subjectif, et parfumé d'une volupté plus franche. La vie se renouvelle avec lui, s'affranchit absolument de l'artificiel, retrouve dans l'espace la force qui pétrit le monde et la volupté qui travailla la matière et l'inspira pour la sélection des belles formes. M. Roger Marx a déjà noté le penchant de Rodin « à placer ses évocations au seuil de l'humanité », mais il ajoute : « comme s'il avait retrouvé par une sorte de divination, l'effroi qui fut celui des premières créatures lorsque, arrachées du néant et livrées à l'étonnement et à la douleur de vivre, elles se trouvèrent aussitôt obsédées par le mystère de la destinée et l'inquiétude de l'infini ». La vision de Rodin n'est pas si exclusivement douloureuse ; ses groupes sont l'expression de la vie entière, effroi et ravissement de la lumière nouvelle, peur et attirance de la vie inconnue, hardiesse et terreur en vertige du premier pas dans l'infini — sentiments opposés qui se confondent dans les actes principaux de la vie, dans le baiser où l'homme retrouve le goût du monde premier.

Ne citons pas ici d'autres noms. Le culte rénové de la force n'a pas besoin de plus de prêtres. Il ne faut pas dire simplement « la force », mais *plus* analytiquement : la force d'humanité — : vigueur par quoi l'homme se sent libre devant lui-même et son semblable et lutte égalitairement avec les éléments, principe de bonté qui naît de la con-

fiance en soi, nécessité primordiale de l'altruisme qui chez les faibles n'est que délire de grandeur et consomption, vertu par quoi on communique plus robustement avec tous les autres individus de son espèce et avec le monde — déploiement de force en beaux muscles de Rodin où il y a le vertige de la communion universelle. Telle, la force dont Michelet a pressenti l'accord avec ce qu'il y a de faible et de doux dans le monde, est bien l'élément social du panthéisme.

*
* *

Après Hugo et dérivant un peu aussi de Bouilhet dont les *Fossiles* méritent d'être relus plus souvent, d'autres poètes donnèrent une forme plus scientifique à leur panthéisme. L'histoire, renouvelée par l'anthropologie, permit la précision du détail, assura la justesse de la vision. Strada, trop méconnu, tumultueux et grandiose, a, par inspiration presque magnétique, une intuition de l'humanité antérieure bien plus pénétrante — vraiment instinctive — que celle de Hugo. Ses vers ont la saveur des temps anciens de belle rudesse et de sauvage ampleur. Rosny, dont *les Origines* sont un travail de science très sûre s'enhardissant aux hypothèses les plus ingénieuses mais légitimes, a, par ses romans préhistoriques, donné le goût inoubliable des mœurs fortes et simples, de la beauté musculeuse et subtile, sans cesse retrempée aux sources des montagnes comme se renouvellent les fleurs. Nul n'a senti de façon plus précise ni plus fréquemment la nécessité pour le moderne de reconquérir les instincts et les puissances perdues de l'homme primitif. Transformiste, il n'oublie pas un instant que le monde ne saurait reculer vers le passé, mais il croit qu'on doit rejeter le moins possible du passé, tout conserver pour tout transformer. Sociologue, il ne perd jamais de vue l'avenir quand il étudie le passé. Et comme il est avant tout le poète du devenir, ses tableaux de la civilisation préhistorique sont un peu aussi, autant que le permet la vérité scientifique, des tableaux d'une possible société future, des évocations d'une humanité naturiste comme pouvait en rêver Rousseau. Entre tous, le sage Bakoun des *Xipehuz* a les mœurs du primitiviste idéal.

Un sculpteur et un peintre (1), Frémiet et Cormon, ont cherché à inspirer leur art de la préhistoire. Talents incomplets mais noblement soucieux de véhémence, ils ont fait revivre devant le public, retenu par l'anecdotisme un peu superficiel de leurs œuvres, des scènes de luttes et de marches qui donnaient l'occasion d'imaginer la brutalité et la simplicité héroïques des premières humanités. Il est

(1) Il est à regretter qu'il n'y ait pas eu un peintre de paysages préhistoriques.

bon qu'ils aient songé à montrer que les instincts paternels s'accommodaient alors de la rudessse des êtres et de la vie et qu'ils aient donné aux classes déprimées par la société une vision de la virilité des hommes dans la liberté dénudée de la nature.

La connaissance exacte des temps préhistoriques roborera les humanités prochaines par son enseignement de courage et d'énergie et elle est la table rase sur laquelle doivent s'édifier les conceptions du bonheur futur. La préhistoire constitue les vraies et seules origines, unique point de départ dont se doivent intégralement préoccuper les constructeurs de l'avenir, négligeant toutes les périodes historiques où la sûreté animale des instincts de l'homme se sont viciés dans les premières tâtonnantes civilisations, comme en l'âge de croissance la bonté de l'enfant s'énerve avant d'arriver à la conscience intellectuelle d'adulte. Seuls les premiers âges du passé historique apportent aussi leur contribution au primitivisme, parce qu'ils sont plus près des origines et qu'on peut y suivre le premier et délicat éveil de l'intelligence alors qu'elle n'est presque encore que de l'instinct et qu'elle en suit scrupuleusement les voies.

*
* *

En face de ce primitivisme en quelque sorte positiviste il en fut un mystique. Lamartine, catholique, rêva d'anges chus sur la terre et se souvint sinon des cieux du paradis terrestre. Démocrate et théoricien plus pratique qu'on ne l'a cru, il travailla à faire adopter un programme idéaliste, il voulut une société chrétienne mais moderne, seulement purifiée d'utilitarisme, rebaptisée de simplicité. Il dit la familiarité, la tendresse féminine, la candeur de rêve de la campagne qui est la lumière dont l'âme a besoin. C'est un Horace chrétien goûtant avec des goûts chrétiens ce que l'autre goûtait avec des goûts d'épicuriens. La nature est l'œuvre de Dieu : y vivre, y reposer, c'est se rapprocher de la divinité, c'est connaître le charme des méditations qui sont comme les preuves vagues mais délicieuses d'une présence céleste. Il aime dans la nature une douceur un peu alanguie de beauté féminine. Il ne conçut pas sa force, si parfois il nota comme elle importe à la moralisation de l'individu. Son culte de la nature est un peu débile et vague, de ce qu'il en bannit la force prêtée par la littérature païenne, la grecque surtout. Mais son œuvre reste une très considérable contribution d'une esthétique synthétisant socialistement les divers éléments de la beauté moderne.

Tolstoï (1) au contraire devait prêcher, avec quelque élémen-

(1) Nous ne considérons ici parmi les étrangers qu'un ou deux artistes profondément francisés.

tarité de conception, le retour net et brusque au premier christianisme : esprit anarchiste, il n'admet guère la possibilité d'un bon gouvernement ni de progrès social ; insoucieux d'art et d'intellectualité, son altruisme est rudimentaire; par là il n'est point primitiviste, il a seulement aidé, et puissamment, au mouvement en faisant valoir la supériorité des mœurs rudes et simples des premiers siècles de l'ère sur l'abâtardissement des sociétés ploutocratiques perversement raffinées et corrompues. Et il a dit avec un souffle d'apôtre la laideur des pavements et la beauté de l'arbre libre, la tristesse des rues et la splendeur de l'herbe. Retourner au Christ, c'est pour lui retourner à la vie des champs.

Notre Verlaine révéla la poésie chrétienne de la misère, la splendeur des âmes naïves et des cœurs fraternels : il a réhabilité la nomaderie et il en a inspiré le goût. Diogène sublime, il nous a, dans un siècle arriviste où l'on n'est préoccupé que d'une situation *bien assise*, fait comprendre un peu plus la vanité des honneurs académiques et des richesses ; et il a dit la bonne chanson qui rend plus clair le jour, la campagne, la route qui va on ne sait où, l'avenir inconnu. L'exquis Francis Jammes, chemineau des sentiers, pacifiant en sérénité campagnarde les énergies nerveuses de notre moi citadin, recommande avec oubli de la ville une sorte de christianisme pour les bêtes et parmi les bêtes. C'est la fraternité mystique avec les chiens, les grillons et les herbes, nos égaux devant un « Dieu » singulièrement Pan. Comme chez Tolstoï son mysticisme est foncièrement naturiste mais la nature y est païenne : voluptueuse et doucement nervine. Ainsi est-ce un mysticisme plus fin qui a besoin de s'élargir d'une conscience plus synthétique du monde entier et du souvenir de misères plus variées. Le mysticisme, qui est chez lui encore un peu nerveux, reste très beau d'indiquer au socialisme (qui menace trop souvent de s'anémier dans la sécheresse économique) que l'altruisme doit s'amplifier jusqu'au delà des hommes, précisément en raison de l'étroitesse des rapports des différents règnes entre eux, et que la poésie même de la campagne n'est que de l'altruisme, donc indispensable à toute âme socialiste.

Certains peintres comme Chasseriau enduisaient d'une mysticité toute chrétienne leurs sujets mythologiques : le réveil de Vénus Anadyomène lui était l'apparition d'Ève dans le paradis et le décor hellénique et homérique qui vit son éclosion le Paradis même. Son hellénisme par sa mysticité moderne s'apparente assez à celui de Louis Ménard, l'auteur des *Rêveries d'un païen mystique*. Ainsi l'on arrive naturellement à l'hellénisme, toujours accompagné d'un certain mysticisme de préraphaélites.

Le dix-neuvième siècle a été la Renaissance d'un christianisme sans dogme et tout spirituel qui a beaucoup aidé le primitivisme, seulement de façon trop exclusivement morale. Mais le courant hellénique fut peut-être plus puissant encore que le chrétien, lumineux *gulf-stream* partant du golfe Saronique et y revenant après avoir réchauffé les côtes des pays latins d'où la vie se communique au reste du monde. André Chénier, poète et républicain, nous avait fait aimer la liberté et la souplesse des filles grecques, la vie antique sobre et harmonieuse, l'éloquence mâle de la place publique, nous ramena pâtres aux ruches de l'Hymette. *L'harmonie* lui était le principe de la vie grecque, rêvant d'une vie harmonieuse presque déjà harmonienne. Son frère Prud'hon a retenu en lignes élues ses visions d'élégance herbeuse, de limpidité aréthusienne, de charnalité richement candide, de santé libérale; il a exprimé des formes de grâce hellénique et de charme moderne, qui inspirent encore notre choix esthétique. Génies voluptueux et purs, ils furent nécessaires après un siècle d'autorité rigide ou de corruption putrescente. Inspiré d'eux, Musset eut dans sa jeunesse quelque sentiment de la beauté de la vie grecque : il a fait avec assez d'éclat ressortir dans Rolla le contraste de l'existence libre, fougueuse, noble des ancêtres païens et de la prostitution contemporaine, de l'amour prodigué dans la nature et de l'amour vendu dans les tavernes — thème que devaient développer souvent dans les journaux les chroniqueurs plus ou moins socialistes de la manière de Pyat. Vigny aussi fut grec, plus méditatif, voluptueux avec gravité, un peu tragique et de si noble simplicité, simple dans l'héroïsme, fataliste. Leconte de Lisle a détesté la civilisation contemporaine, a prêché toute sa jeunesse le culte moralisateur de la beauté et de l'art, a rajeuni sa vieillesse à l'infatigable contemplation des paysages et d'adolescences helléniques, a vécu Athénien. Socialiste découragé par l'expérience de 1848, il avait perdu l'espoir caressé de sa jeunesse «de ramener l'homme dans Eden », mais il persévérait à célébrer par dessus toutes choses la beauté de cet Eden que son imagination représentait essentiellement élyséen et où Ève prenait la forme de Nausicaa. Chez nul autre autant si ce n'est peut-être chez Rodin, l'élyséisme et le biblisme ne se sont plus harmonieusement fondus pour parfaire un idéal de vie artistique et heureuse dans sa force. Désespérant de travailler pratiquement au bonheur social, il se complaisait en des visions de passé qui étaient bien plutôt des rêves d'un avenir composé avec les beautés qui n'étaient plus.

Il est à noter que même tous les poètes du dix-neuvième siècle qui s'attachèrent plus particulièrement à suivre l'âme moderne dans ses langueurs, ses finesses impalpables ou ses morbidesses n'ont pu s'empêcher de déclarer aussi la magnificence de la vie antique et première.

Baudelaire qui s'intéressa passionnément à la corruption moderne, à la « beauté » fiévreuse, flétrie, languide, à sa pourriture expressive, ne put s'empêcher d'admirer la jeunesse, la force, la pureté, la splendeur de la première humanité. Son disciple Albert Samain, après *le Jardin de l'Infante*, écrira *Aux Flancs du Vase* de pur idyllisme grec, où il y a de beaux tableaux de santé esthétiquement active et harmonieuse. Henri de Régnier, après les poèmes de romantique langueur, modèlera *les Médailles d'argile* en attendant la fête olympique des *Jeux rustiques et divins*.

C'était suivre la tradition de Vigny qui, connaissant les maux de l'âme contemporaine (*les Destinées*), se recréa au rêve des charmes idylliques de la Grèce, à la rapide évocation de la terre vierge du Nouveau-Monde qu'il revit quand il lui fallut dans *Eloa* peindre le paradis, et que son pessimisme seul détourna du primitivisme ; de Leconte de Lisle qui, tout en souffrant très fortement du mal moderne, peignait avec abondance la vie hellénique dans l'exaltation de sa pureté et sa liberté.

Tous ces poètes ont eu, d'instinct comme Leconte de Lisle créole d'une île vierge ou de culture comme Samain, de goût comme Vigny ou de nostalgie comme Baudelaire, le culte de la volupté pure, dont l'élément essentiel est la nudité franche, alors que le vice préfère la nudité à demi déshabillée. Suivant les qualités d'âme des artistes, l'abondance du nu au Salon naît d'autre chose que du désir de satisfaire les appétits pornographiques du public. Le nu absolu flatte et flattera toujours en nous l'amant de la vie de nudité qu'a été la vie primitive et que nous n'osons espérer pouvoir être la vie primitiviste. Et le nu dont notre âme frissonne davantage est le nu voluptueux mais chaste d'Ingres ou du premier Henner parce que dans leur cadre d'églogues il nous apparaît moins conventionnel d'avoir été réel aux temps lointains, parce que le sentiment de leur réalité historique nous communique l'émotion du bonheur qui fut vraiment et n'est point qu'imagination. C'est le nu de la Grèce mythologique, époque où la légende nous invite à croire que la nudité fut à la fois libre à l'air et délicate.

Poètes ou artistes, ils ont tous conçu hellénique la primitivité parce que le grec forma leur éducation comme la science paléontologique et biologique formera les primitivistes de demain. L'hellénisme est la manifestation classique du primitivisme.

MARIUS-ARY LEBLOND.

(*A suivre.*)

LES JUIFS EN ROUMANIE

I

Pour se rendre compte de l'affaiblissement des idées libérales survenu en Europe depuis une vingtaine d'années, il faut se reporter au Congrès de Berlin et à quelques-unes des dispositions qu'il contient. Certes, les deux initiateurs de ce parlement diplomatique européen , Disraëli et le prince de Bismarck, obéissaient tous deux à d'autres mobiles que celui de refréner l'avidité de la force russe triomphante sur la Turquie vaincue et spoliée. Pas davantage ne songeaient-ils à jeter les bases d'un droit international nouveau. Les représentants des diverses puissances assis autour du tapis vert de la Wilhelmstrasse, y apportaient d'autres préoccupations que celle de protéger les nationalités opprimées, de les rendre à elles-mêmes, de permettre aux peuples de races, de mœurs et d'aspirations communes de se grouper par affinités; et au sein de ces formations nationales spontanées , la proclamation de la liberté de conscience assurée aux minorités religieuses jusque-là persécutées, n'était en quelque sorte qu'une façade, qu'un décor derrière lequel les convoitises individuelles fermentaient et s'agitaient en de ténébreuses intrigues. L'Autriche-Hongrie visait surtout l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, dont le prince de Bismarck se servait comme d'un appât, pour créer en Orient des intérêts nouveaux à l'empire des Hapsbourg. L'Angleterre, elle, s'alarmait surtout des progrès considérables faits par la Russie du côté de l'Asie-Mineure et de Constantinople. L'Allemagne, orgueilleuse du rôle d'arbitre souverain qu'elle affectait de jouer et que les rusés compères de Londres affectaient de lui concéder, était mal qualifiée, au lendemain de la violence faite à l'Alsace et à la Lorraine, pour limiter, au nom du droit, les appétits de possession territoriale qui se déchaînaient à chaque péripétie des négociations engagées. Enfin, il n'était pas jusqu'aux nationalités nouvelles des Balkans, jusque-là foulées par tant d'envahisseurs, qui ne manifestassent des sentiments identiques, diminués, rapetissés à leur taille, mais tout aussi âpres que ceux des grands rapaces : la Bulgarie voulait s'arrondir du côté de la Serbie, la Serbie du côté de la Grèce et celle-ci du côté des pays slaves.

Et pourtant ces convoitises, ces avidités s'exprimaient en formules

juridiques. Elles s'inspiraient, en apparence, de la communauté ou de la parenté de race, de mœurs, de langue ou de traditions, de la volonté présumée des populations, des principes, en un mot, sur lesquels le droit des nationalités, issu de la Révolution et de la Déclaration des Droits de l'Homme, s'est élaboré lentement, au cours du dix-neuvième siècle. Les intérêts aux prises s'efforçaient à se justifier par des considérations d'ordre moral et juridique. Qu'il y eut une part considérable — la plus importante même — d'hypocrisie, dans ces considérations, nous ne songeons pas à le nier. Mais l'hypocrisie juridique est un hommage rendu au droit. Quand la force s'enveloppe de formules judiciaires, quand l'intérêt particulier se dissimule derrière un intérêt collectif, c'est que le droit a prise sur les consciences; c'est que la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt collectif est reconnu comme la règle par ceux-là qui l'invoquent même dans le but de sacrifier le premier au second. Et ce n'était pas, certes, un spectacle banal que celui de ces représentants de l'Europe, assemblés en congrès comme à Vienne, en 1815, non plus pour étouffer les revendications des peuples asservis, mais au contraire pour les discuter et leur donner une satisfaction conforme au droit des nationalités. Et non seulement les grandes puissances de l'Europe admettaient ces frères mineurs à formuler leurs désidérata, mais elles autorisaient encore des minorités religieuses opprimées à apporter les leurs. Ainsi en même temps qu'étaient admises à la légitimité nationale la Bulgarie et la Serbie, sorties d'hier de l'oppression des raïas, elle imposait à la Turquie de mettre fin au massacre des Arméniens, alors comme aujourd'hui sommés de choisir entre la mort ou la conversion. De même, le Congrès de Berlin stipula, en faveur des Juifs roumains, des conditions qui sont la reconnaissance de la plus grande doctrine des Droits de l'Homme, en stipulant pour eux l'égalité devant la loi.

Le monde avait donc marché, depuis Metternich. Les problèmes soulevés et résolus, en droit sinon en fait, au Congrès de Berlin le prouvent. Cette assemblée, à laquelle le représentant de l'Italie assistait, aux côtés du représentant de l'Autriche, le montrent assez. Et depuis?

Depuis, la Finlande, brutalement mise sous le joug de la bureaucratie corrompue de Saint-Pétersbourg, a vu ses libertés violées au mépris de la foi jurée, de la lettre et de l'esprit des traités, sans que l'Europe manifestât seulement un regret; bien mieux, l'Arménie, ravagée et dépeuplée par le tyran sanguinaire de Constantinople, en a appelé, en vain, aux stipulations du Congrès de Berlin; en vain, elle a supplié l'Europe de mettre un terme à l'égorgement de ses enfants, l'Europe est restée muette. Les gouvernements, questionnés dans leurs parlements respectifs, se sont déchargés sur leurs co-signataires de la responsabilité encourue dans les violations répétées du traité que

chacun d'eux a avalisé de sa signature. « La France n'est pas la seule puissance de l'Europe qui ait mis son nom au bas de cet instrument diplomatique », nous disait M. Delcassé, en réponse à nos adjurations de ne pas laisser plus longtemps les meurtres d'Abd-ul-Hamid impunis. Tous les gouvernements signataires ont répondu de même façon et aucun d'eux ne consentant à faire honneur à la traite internationale par lui acceptée, une fois de plus l'Europe a fait faillite à ses engagements les plus sacrés.

La faillite, en ce qui concerne l'Arménie, aura au moins provoqué des protestations indignées. Si la nationalité arménienne doit disparaître un jour, du fait des conversions forcées et de la disparition des Arméniens, du moins une partie de l'opinion européenne n'aura pas été complice. Les gouvernements actuels, une fois de plus, auront montré leur incapacité radicale à établir la justice dans les rapports internationaux, comme ils sont inaptes à l'instituer dans les rapports sociaux : mais la malédiction des peuples et des consciences libres qui sont leur expression aura fait trembler Ab-dul-Hamid au fond de son palais.

Il est une autre stipulation du Congrès de Berlin dont la violation n'aura même pas provoqué les protestations de la minorité qui s'indigne contre le sort lamentable fait aux Arméniens. Je veux parler de l'article 44 relatif aux Juifs de Roumanie. Les orthodoxes roumains n'ont même pas pris la peine, comme les Turcs pour les Arméniens, de feindre, dans les premiers temps. C'est délibérément et sans dissimulation ni faux-fuyants, qu'ils ont éludé la clause les concernant et non seulement jamais une représentation des co-signataires du traité de Berlin n'a été faite au gouvernement de Bucharest, mais jamais même les souffrances des Juifs de Roumanie, les persécutions odieuses auxquelles ils sont en butte et qui se sont aggravées, comme on va voir, au lendemain du traité de Berlin, n'ont éveillé un écho dans la presse libérale des nations contractantes (1).

Et cela se conçoit : à l'heure où l'antisémitisme ressuscite dans les nations civilisées les pires instincts de la sauvagerie primitive, comment les Juifs roumains pourraient-ils espérer provoquer la sympathie et la pitié, là où leurs coreligionnaires ont à se défendre contre les mêmes ennemis. L'Europe est en proie à l'explosion du même fanatisme religieux et des mêmes avidités que la Roumanie. C'est ce

(1) A l'heure qu'il est, à notre connaissance, un seul journal quotidien a protesté contre les abominations roumaines : c'est le *Siècle*. M. Bernard Lazare a publié dans les *Cahiers* de Péguy une intéressante étude à laquelle nous avons puisé. Mais surtout nous avons mis à contribution *Les Juifs en Roumanie*, par Edmond Sincerus (?), publié à Londres, chez Macmilland. L'ouvrage est confus, mais c'est une mine de documents sur la matière.

que constatait, en 1897, un écrivain roumain : « L'Europe ne nous demande plus rien, s'écriait-il... Bien plus, elle nous fournit matière à rire, justement dans la question israélite. Après nous avoir donné une leçon de civilisation avancée, elle nous offre aujourd'hui le spectacle cocasse de l'antisémitisme de Drumont à Paris, de Stoecker à Berlin, de Lueger à Vienne. Nous avons, partant, toute la liberté. »

Il n'est que trop vrai : le spectacle que donne à Bucharest Paris nationaliste, encourage les Roumains à tout tenter contre les infortunés Juifs des Balkans, à redoubler contre eux les mesures d'exception et d'affamement. Mais que les dirigeants roumains prennent garde, cependant : l'Europe ne leur demande rien et leur laisse toute liberté d'édicter, au commencement du vingtième siècle, une législation de tous points semblable à celle du treizième siècle. C'est que l'Europe est contaminée du même virus qui ronge la Roumanie. Toutefois, il faut être singulièrement myope pour croire que la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie, sont revenus à l'état économique et de débilité mentale dans lequel se débat la Roumanie depuis des années. L'antisémitisme, dans nos pays, n'est qu'un accident, un trouble provisoire. Et ce qui peut contribuer à le faire disparaître, c'est peut-être l'impression que ferait sur l'Europe si elle était bien informée, le tableau des abominations commises sur les Juifs de Roumanie. L'antisémitisme roumain est une leçon de choses singulièrement suggestive, quand on parcourt le code des lois d'exception qu'il a imaginé pour assouvir la haine héréditaire stupide des Juifs. L'antisémitisme, dans l'Europe occidentale, ne tardera pas à être réduit à l'isolement le plus complet et marqué de la réprobation populaire la plus éclatante, le jour où l'opinion publique sera fixée sur les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour atteindre le but qu'il poursuit, si toutefois l'antisémitisme poursuit un but quelconque. Le tableau de ce qui se passe en Roumanie est de nature à la fixer. Et c'est pourquoi les orthodoxes de Bucharest se font illusion, je pense, quand ils disent qu'ils peuvent se livrer en toute liberté aux folles et meurtrières extravagances par lesquelles ils ont tenté de résoudre ce qu'ils appellent « la question juive », au mépris des clauses formelles du traité de 1878.

II

La condition des Juifs roumains, avons-nous dit, fut réglée au Congrès de Berlin. L'article 44, qui les concerne, est rédigé dans les termes que voici :

« En Roumanie, la distinction des croyances religieuses et des

confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions ou industries dans quelque localité que ce soit. La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes seront assurées à tous les ressortissants de l'État roumain aussi bien qu'aux étrangers, et aucune entrave ne sera apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels. — Les nationaux de toutes les puissances, commerçants ou autres, seront traités en Roumanie sans distinction de religion sur le pied d'une parfaite égalité. »

Voilà, semble-t-il, qui est net. L'indépendance religieuse, autant que l'égalité absolue de tous les citoyens sans distinction de confession, fut proclamée par les représentants de l'Europe dans des termes qui ne pouvaient prêter, semble-t-il, à aucune interprétation arbitraire ou contradictoire. Mais, comme on pense, si le Congrès fut amené à introduire cette stipulation dans le traité de 1878, c'est que la situation des Juifs roumains devait être alors singulièrement précaire. Et, en effet, les Israélites de Roumanie subissaient depuis 1860 des persécutions sans nombre qui se manifestaient, à des intervalles rapprochés, par des émeutes au cours desquelles les fanatiques organisaient de véritables chasses aux Juifs. En 1866, on démolit la synagogue de Bucharest et on pille les maisons des Israélites. Quelque temps après, des troubles plus violents se produisirent à Jassy. C'est ensuite les noyades de Galatz, à propos desquelles les consuls étrangers protestèrent contre les abominations dont ils avaient été les témoins. En 1868, nouveaux troubles sur toute la surface du pays, à Berlad, Calarash, Galatz, Bacau, où « le cimetière fut profané et cinq cents familles furent chassées après qu'on eut incendié leurs maisons » (1). En 1870, 1871 et 1872 des abominations sont encore commises, des femmes et des filles juives violées; en 1877, nouvelles émeutes. L'opinion européenne s'était émue. A la Chambre des Communes, au Reichstag, au Parlement hollandais des interpellations avaient, à diverses reprises, appelé l'attention des gouvernements sur les horreurs du fanatisme roumain, qu'exploitaient alors comme aujourd'hui de vils politiciens en quête de popularité malsaine. C'est ce qui explique l'intervention de l'Europe au Congrès de 1878, lorsque la Roumanie sollicita son érection en royaume, c'est-à-dire en puissance autonome et indépendante. Aux représentants d'un peuple qui revendiquait son autonomie nationale les représentants de l'Europe dirent : « Pour être dignes de la liberté, commencez par libérer ceux des vôtres qui sont rivés à la

(1) Bernard Lazare.

chaîne d'un joûg servile. » Les envoyés roumains acceptèrent le profit que leur assurait le traité du 13 juin, se réservant ensuite d'éluder la clause concernant les Juifs. Voici quel détour grossier ils prirent pour éluder l'article 44.

Celui-ci proclame la liberté de religion et l'égalité de toutes les confessions devant la loi. Les Chambres roumaines votèrent en 1879 un article 7 à la Constitution qui devait, dans leur pensée, donner satisfaction à l'Europe. Il est ainsi conçu : « La différence de croyances religieuses et de confession ne constitue pas, en Roumanie, un empêchement à l'obtention des droits civils et politiques, non plus qu'à l'exercice de ces droits. « C'est la reproduction pure et simple et très complète de la proposition contenue à l'article 44. Mais ce passage que nous venons de citer n'est, en quelque sorte, qu'une introduction aux conditions dans lesquelles se confèrent les droits politiques aux... étrangers et deux paragraphes suivent, le premier disant : « L'*étranger*, sans distinction de religion, *soumis ou non à une protection étrangère*, peut acquérir la naturalisation dans les conditions suivantes. » Suivent les formalités à accomplir, demande de naturalisation, exceptions, etc. Vous avez bien lu, qu'il ne s'agit ici que de conférer les droits politiques aux étrangers. Des Juifs, il n'en est question dans aucun passage de l'article. Mais relisez le texte du paragraphe 1, il y est question d'étrangers « *soumis ou non* à une protection étrangère ». On est toujours fils de quelqu'un, disait Brid'oison. On est toujours né quelque part et il semble qu'il ne puisse y avoir d' « étranger » qui ne ressortisse à une « protection étrangère », celle du pays où il est né, qui lui est naturellement acquise. Eh bien ! par « étranger » *non soumis* à une protection étrangère, l'article 7 de la Constitution roumaine vise les Juifs. Et c'est en inscrivant dans la Constitution un article aux termes duquel le Juif roumain peut être naturalisé, si le gouvernement et les Chambres y consentent, au même titre que l'orthodoxe russe, que le protestant anglais ou le catholique de France, sans que sa qualité d'israélite constitue un motif de déchéance civique que l'État roumain a très sérieusement interprété l'article 44. Toutes les confessions religieuses sont égales devant la loi. Les Juifs « roumains », lisez : « naturalisés », peuvent prétendre à tous les emplois, à toutes les fonctions. Mais il faut qu'ils soient « roumains ». Jusqu'à ce qu'une naturalisation individuelle ait fait du Juif un citoyen, il reste un « *étranger*, non soumis à une protection étrangère », puisqu'il est né en Roumanie, de pères et d'ancêtres habitant la Roumanie depuis des siècles, qu'il ne saurait par conséquent se réclamer du représentant diplomatique d'aucun pays.

Telle est la monstruosité juridique, si on peut accoler ces deux qualificatifs, par laquelle, en 1879, le gouvernement et les Chambres

roumaines réglèrent la condition des Juifs pour se conformer aux clauses du traité de 1878, citées plus haut. Dans une note-circulaire aux puissances, M. Boerescou, envoyé de Roumanie à Paris, énumérait longuement les avantages que les Juifs en général, les Juifs roumains en particulier, devaient tirer du nouveau régime. Il y aura, disait-il, trois catégories de Juifs : les étrangers, les *sujets roumains* et les citoyens... Toutes les lois prohibitives disparaissent et l'on ne fera plus aucune distinction entre un étranger juif et un étranger chrétien, musulman ou autre. Il en sera de même des Juifs *sujets roumains*... Sous le nouveau régime, ils auront, en premier lieu, tous les droits qu'ont les étrangers en général. Ils auront de plus que les étrangers, comme sujets roumains : *le droit de servir dans l'armée et dans la garde nationale* (!); le droit d'acheter des immeubles et des terrains dans les villes, le droit d'être avocats, de faire partie des jurys d'expropriation dans les villes, d'exercer librement toute profession, tout métier... »

Nous verrons plus loin ce qu'il devait en être de ces promesses et des droits ci-dessus énumérés que la qualité de « sujets roumains » quoique étrangers, devait assurer aux Juifs. Ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement roumain, en édictant dans les termes mentionnés plus haut les dispositions de l'article 7 qui assimile *de plano* le Juif né en Roumanie aux étrangers, violait impudemment les stipulations formelles de l'article 44 du traité de 1878. Mais le congrès des puissances avait pris fin. L'antisémitisme roumain avait mis une sourdine à ses violences. Le gouvernement tenait la main à ce que les incidents bruyants, les scènes de meurtre, les noyades de Juifs, les viols de femmes et de jeunes filles ne vinssent pas émouvoir de nouveau l'opinion occidentale. Grâce à ces atermoiements, malgré la protestation de M. de Freycinet et les représentations de quelques autres, l'Europe laissa inscrire dans la constitution roumaine le principe dont l'application permettrait ensuite de prendre contre les Juifs les mesures les plus odieuses, tout en restant dans la stricte légalité. Ce principe consiste à considérer les Juifs comme des « étrangers ». L'assimilation du Juif roumain aux étrangers est d'autant plus monstrueuse, que dans ce pays, fondé par des migrations de peuples qui se succèdent sur son sol jusqu'au seizième siècle, les Juifs sont peut-être la population autochtone la plus pure. Les Roumains revendiquent une origine latine devenue fort problématique, à la suite de mélanges opérés par les invasions répétées qui suivirent l'établissement de quelques légions de Trajan en Dacie. Les Roumains ne seraient donc point des autochtones, mais les descendants d'étrangers, installés en Dacie par le droit de conquête. Mais d'autres conquérants ont passé sur le sol moldo-valaque. Les Juifs, eux, peuvent faire remonter, je ne dirai pas leur établissement, mais leur droit de cité en Roumanie, aux

khazars et à l'empire juif que ceux-ci fondèrent au septième siècle. Il est très probable que de tous les descendants très métissés des premiers occcupants du sol roumain pendant la période historique, les Juifs constituent la population autochtone la moins mêlée. En Dacie, comme dans le reste de l'Europe, le prosélytisme juif dut faire bien des conversions parmi les indigènes, et il est probable que si les khazars purent étendre le mosaïsme, c'est que celui-ci avait déjà de fortes racines dans ce pays. Ce qu'il y a de certain, c'est le fait de la conversion en masse d'une peuplade considérable au judaïsme, laquelle répandit, de la Vistule au Dnieper, la religion judaïque. Le préjugé rabbinique, autant que le préjugé chrétien, s'est efforcé d'atténuer l'importance de ce fait et les populations de race commune, séparées par l'abîme religieux qui tendait à faire des Juifs une race exotique dispersée à la surface du monde, ont vécu côte à côte pendant des siècles sans se mêler, après le triomphe définitif du christianisme sur le judaïsme. Les Juifs habitent donc la Roumanie depuis une période de siècles au moins égale à celle dont se réclament leurs oppresseurs. En tout cas, l'histoire fort confuse de ces contrées montre que, dès le douzième siècle, ils sont établis dans la Valachie et la Moldavie, réduits comme partout aux seules fonctions économiques que le fanatisme religieux laisse exercer aux individus que leur confession religieuse particulière place en marge de la société. Eh bien ! ce sont les fils de ces Juifs, habitant la Roumanie il y a près de mille ans, que la constitution élaborée par le gouvernement et les Chambres roumaines, en vue de se conformer aux stipulations du traité de Berlin, qualifie d' « étrangers ».

Et quels motifs invoquaient ou invoquent encore les ennemis des Juifs pour justifier la mise hors de la cité et bientôt la mise hors de l'humanité de près de trois cent mille Roumains environ de confession israélite ? Les mêmes que ceux que nous trouvons sous la plume ou dans la bouche de nos antisémites français : Les Juifs accaparent tout, ils sont inassimilables, ils ont des mœurs, des pratiques totalement différentes des populations qui les entourent, parlent même une autre langue. Pour ces motifs, M. Jean Bratiano, le mauvais génie du peuple roumain, révolutionnaire repenti qui revendiquait la libération des Juifs en 1848, faisait la déclaration suivante au lendemain des résolutions du Congrès de Berlin : « L'Europe comprendra que ce serait nous suicider que d'accorder dès ce jour l'indigénat à tous les Juifs. »

La question de langue apparaît, au premier abord, une objection sérieuse. Toutefois, elle a bien peu d'importance, quand on songe à l'état d'ignorance et de misère dans lequel était et reste plongé le peuple roumain tout entier. Il est douteux que la majorité des Roumains électeurs sache lire, écrire et encore moins penser dans la

langue officielle et littéraire de Roumanie. D'ailleurs, l'ignorance de la langue est un état de choses fâcheux auquel on peut aisément remédier : j'en ai l'exemple sous les yeux, à l'heure où j'écris cet article. Ce matin, sur la route de Mauléon, j'ai demandé mon chemin à des paysans basques. Sur quatre que j'ai rencontrés successivement, le dernier seul a pu me les donner en bon français. Il avait une quarantaine d'années. Les autres, plus âgés, n'entendent ni ne parlent le français, parce qu'au temps de leur enfance, dans ces pays de montagnes, il n'y avait que peu ou point d'écoles ouvertes. De même les Juifs de Roumanie parlent le jargon hébreu, quand ils n'ont point la faculté ou la possibilité d'apprendre le roumain.

Toutefois, ce motif, sur lequel j'insiste, parce qu'il a été mis en avant également pour les Juifs alsaciens, je doute fort qu'il soit plus fondé à Bucharest ou à Jassy qu'à Alger ou à Constantine. Une minorité qui ne parlerait pas la langue de la population au milieu de laquelle elle se trouve, même là où elle est groupée par colonies nombreuses, serait dans l'impossibilité de participer à la vie économique du pays où ce phénomène étrange se produirait : or en Roumanie, les Juifs exercent toutes sortes de fonctions économiques, telles que celles de maçons, mineurs, menuisiers, cordonniers, tapissiers, forgerons, ouvriers de fabrique, etc. Car si on excepte quelques gros commerçants et industriels peu nombreux, la masse de la population juive, en Roumanie, vit surtout du travail de ses bras ou du petit commerce ambulant. On y trouve peu d'agriculteurs, pour la raison que le séjour dans les campagnes fut interdit aux Juifs à maintes reprises, avant les menaces d'interdiction récentes qui les ont définitivement expulsés des communes rurales. Dans ces conditions, on ne saurait s'étonner de rencontrer si peu d'agriculteurs parmi eux.

Mais les antisémites ne s'arrêtent pas à des raisonnements de cette nature trop compliqués encore pour eux, si simple que soit celui-ci. On chasse les Juifs de l'école, on leur interdit le séjour dans les campagnes, on les injurie dans la rue, on pille leurs maisons, et les antisémites de répéter : ce sont des parasites inassimilables, dont il faut à tout prix expurger le corps social.

Comment donc les antisémites roumains s'y prennent-ils pour en finir avec le parasite juif et expulser de la collectivité le microbe malfaisant ?

III

On a vu qu'en 1879, la constitution roumaine assimila les Juifs habitant la Roumanie de père en fils depuis des siècles, à des *étrangers* « non soumis à une protection étrangère ». Pour atténuer auprès

des nations signataires du traité de Berlin ce qu'une telle interprétation avait d'abusif, le gouvernement roumain annonçait que les Juifs seraient progressivement incorporés à la nation, à mesure qu'ils s'adapteraient à ses conditions de vie, à sa langue, à ses mœurs et à ses aspirations morales. En attendant, on a vu qu'ils pourraient exercer librement tous les métiers, acheter des immeubles et exercer les professions libérales qui sont d'ordinaire interdites aux étrangers, telles que celles d'avocats, avoués, etc. Les compères de l'antisémitisme roumain avaient même trouvé une formule saisissante, pour résumer l'avenir réservé aux Juifs : « La roumanisation des Juifs par l'école. »

Le programme de roumaniser les Juifs par l'instruction ne devait rencontrer aucun obstacle, car depuis 1860, les Juifs affluaient dans les établissements d'enseignement. Jusque vers 1860, le fanatisme judaïque, faisant pendant au fanatisme orthodoxe, avait détourné des écoles publiques beaucoup de Juifs qui préféraient à l'enseignement neutre de l'État celui de leurs rabbins. Mais à dater de 1860, le nombre des élèves juifs fréquentant les écoles s'accroît rapidement. En 1878-1879, année où on invoqua leur isolement et leur ignorance de la langue du pays, « ils constituaient 11 p. 100 de la population totale des écoles primaires dans les communes urbaines du pays entier; dans certaines villes, même, ils formaient 30 et 50 p. 100 du contingent total scolaire (1). Cette ardeur à apprendre décelait évidemment des arrière-pensées suspectes. Au congrès économique de 1882, deux ans après les belles assurances données à l'Europe, un professeur « délégué des instituteurs » signala cette invasion des écoles roumaines par les Juifs. Il y avait là un danger. Aussitôt les journaux de donner l'alarme. « Il ne faut pas enlever le pain de la bouche des enfants, pour le jeter dans la gueule des chiens », répéta-t-on de tous côtés. Les « enfants » dont parle le proverbe ce sont les Roumains, et les « chiens », naturellement, ce sont les Juifs, qui happent la pâtée intellectuelle des petits Roumains. Pour réserver à ceux-ci une instruction dont les Juifs se montrent trop avides, on inaugura donc, à partir de 1882, une série de vexations qui ne furent pas encore réglementées, mais qui, laissées à la discrétion et à l'habileté des instituteurs roumains, et qui devaient avoir pour résultat, pensaient leurs initiateurs, d'éloigner les enfants maudits. Par exemple les instituteurs dictaient des devoirs conçus dans les termes suivants : « Les Juifs courent en masse au pugilat (?) comme les corbeaux à la vue des cadavres. » — « Les Juifs sont comme des sangsues, ils nous sucent partout où ils s'établissent. » Les Juifs roumains sont très pieux,

(1) *Les Juifs en Roumanie*, par Sincerus.

comme partout où la persécution a enraciné la croyance : on les contraignit de travailler le samedi et à ne pas observer ainsi le jour du Sabbat. Les parents, pour faire admettre leurs enfants à l'école, durent signer une déclaration autorisant l'instituteur à faire travailler leurs enfants le jour consacré au repos par la loi religieuse. Mais toutes ces tracasseries mesquines furent vaines. Les Juifs accouraient quand même à l'école. En 1887, leur nombre s'était encore accru. Le ministre de l'instruction publique adresse alors une circulaire aux directeurs et directrices d'écoles leur enjoignant de n'admettre les enfants « étrangers » que lorsque tous les enfants roumains auraient trouvé place. Un registre d'inscription devait être tenu à cet effet, pour permettre à l'enfant « étranger » de fréquenter l'école « quand une place devient vacante ». Par « étranger », naturellement on entend le « Juif » puisqu'il est convenu que celui-ci n'est pas roumain. Il faut croire que l'empressement des enfants roumains à s'asseoir sur les bancs d'une classe est des plus modérés, et la préférence donnée à ceux-ci aurait dû écarter la majeure partie des enfants juifs. Le chiffre des écoles construites est à peine suffisant pour y loger tous les enfants roumains. Les juifs devaient donc rester à la porte. Il n'en fut rien. Beaucoup furent empêchés sans doute de se faire inscrire. Cependant en 1893, le ministre de l'instruction publique signalait la croissance du nombre des enfants étrangers, plus rapide que celle des enfants roumains, eu égard à la différence de population. L'accroissement même du chiffre des enfants étrangers était supérieur, d'une façon absolue, d'après les statistiques du gouvernement, à celui des enfants roumains. Il fallait mettre ordre à cet accaparement intellectuel organisé par les « étrangers ». L'ordre y fut mis au moyen d'une loi reproduisant les dispositions de la circulaire de 1887 et ajoutant, pour les fils d'étranger, un droit d'écolage de 15 francs pour les écoles rurales et 20 francs pour les écoles urbaines. Ce n'est pas tout : le gouvernement a imaginé toute une série de procédés fiscaux ingénieux pour aggraver encore la charge si lourde que représente pour un pauvre hère n'ayant que ses bras pour vivre le droit d'écolage de quatre ou cinq enfants.

Les mêmes mesures d'exclusion furent prises contre les Juifs dans l'enseignement secondaire. Car là aussi, les Juifs menaçaient de devenir supérieurs en capacités intellectuelles aux Roumains. On procéda comme pour l'enseignement primaire, par une suite de vexations locales et individuelles. Ces « chiens » souffraient tout pour la pâtée intellectuelle dont ils étaient friands. Et ils affluaient toujours aux portes des gymnases, des lycées, des écoles commerciales et des facultés. Il fallut intervenir par voie législative, pour coordonner et rendre efficaces les efforts vainement multipliés en vue de soustraire

la jeunesse roumaine et le pays lui-même à l'invasion juive. M. Poni, ministre de l'instruction publique, avait déjà dit en 1896 : « Pensez bien, messieurs, à cette vérité que quiconque, dans un pays, possède l'enseignement secondaire, est fatalement destiné à gouverner et à conduire les destinées de ce pays. » Donc, en 1897-1898, une loi nouvelle sur l'enseignement secondaire et supérieur fut votée par les Chambres. L'article 2 de cette loi éclaire sans ambages la situation : « Article 2. — L'enseignement secondaire et supérieur est gratuit *pour les fils des Roumains*. — Les fils d'*étrangers peuvent* être admis dans les écoles des différents degrés, *s'il reste des places disponibles*, après qu'il aura été satisfait aux demandes des fils des Roumains. Ils paieront dans ce cas une taxe qui sera fixée par un règlement pour chaque école et qui sera versée à la caisse des écoles. » Des lois postérieures spéciales furent promulguées, relatives à l'enseignement agricole, aux écoles normales, l'école de marine, etc. Ces diverses sortes d'enseignement sont prohibées aux « étrangers » purement et simplement. Pour d'autres, les lois spéciales contiennent des prescriptions analogues à celles de la loi sur les écoles professionnelles, ainsi conçues : « Article 2 : L'enseignement professionnel est public et gratuit pour les Roumains. — Article 43 (école des forêts) : Les *étrangers* peuvent être admis comme auditeurs, mais seulement avec le consentement spécial des ministres. — Article 59 (écoles des arts et métiers) : Les *étrangers* ne peuvent être admis que comme externes dans la proportion de *un cinquième* des places vacantes. — Article 86 (écoles de commerce) : Les étrangers peuvent être admis s'ils paient une taxe annuelle, que le ministre fixera par un règlement. — Article 90 : Aux bourses et subventions de l'État, des districts et des communes, ne peuvent concourir que les Roumains ou naturalisés. »

Les Juifs, chassés de l'école primaire, de l'enseignement secondaire et supérieur, ont alors créé des écoles. Ces communautés de loqueteux, à qui la majorité oppressive qui les entoure ferme l'accès à toute culture, en même temps, comme on le verra plus loin, qu'elle ferme l'accès des ateliers et des chantiers, se sont cotisés, saignés aux quatre veines pour donner à leurs enfants une instruction qui leur est refusée dans les établissements de l'État, à l'entretien desquels ils concourent comme producteurs et contribuables taillés à merci par leurs maîtres. Alors ont surgi les taquineries vexatoires, inspirées par le désir de froisser les Juifs dans leurs sentiments religieux, d'autant plus vivaces qu'ils sont le lien qui cimente l'esprit de solidarité indomptable grâce auquel ces malheureux peuvent résister à la pression formidable de l'extérieur. En 1899, défense d'ouvrir les écoles juives le dimanche « jour férié par la loi », dit la circulaire ministérielle. Les cabarets, les ateliers, peuvent être ouverts le dimanche à partir de

midi. La circulaire ministérielle précitée, englobant les écoles dans les catégories d'établissements visés par la loi sur le dimanche, leur défend d'ouvrir, même l'après-midi. En 1900, nouvelle réglementation sur l'enseignement de l'hébreu dans les écoles juives, etc., etc.

Nous nous sommes étendus sur les interdictions scolaires, parce que c'est dans les mesures de cette sorte qu'apparaît la mauvaise foi de l'antisémitisme. Il part de ce postulat, dans sa revendication contre le Juif : que celui-ci est un être inférieur, dégradé, qu'il faut tenir à l'écart de la population qui l'entoure, afin de prévenir la corruption qui amènerait fatalement son contact dégradant. Et en même temps que les antisémites se prévalent de la prétendue dégradation intellectuelle et morale du Juif, qui serait un état de nature, un stade de civilisation qu'il ne saurait franchir, ils le placent dans l'impossibilité de se développer intellectuellement. Le jour où le Juif, désireux de sortir de son ignorance, accourt vers les écoles, manifeste, avec la soif d'apprendre sa capacité de comprendre, vite, l'antisémite réclame son exclusion. Le Juif va devenir supérieur en intelligence et en moralité à la population dont il est le « sujet » naturel! comme on l'appelle en Roumanie. J'ai dénoncé autrefois la même contradiction et pris sur le vif le même mensonge, en ce qui concerne les Juifs algériens. Les « patriotes » d'Alger, d'une part, reprochaient aux Israélites de jouir de droits civiques qu'ils étaient incapables d'exercer, à raison de leur ignorance de la langue française, de leur soumission servile au Consistoire. Ils formaient une communauté étrangère de mœurs, de langue, d'aspirations au milieu de leurs concitoyens français. Et par ailleurs, les mêmes individus leur faisaient grief, en une autre circonstance, de la place qu'ils occupaient dans les écoles primaires, secondaires et supérieures. Ils envahissaient tout. Les professions libérales se peuplaient de Juifs à l'exclusion des Français. Le mouvement qui fit un instant Max Régis le dictateur éphémère mais tout puissant d'Alger commença par une revendication d'étudiants européens protestant contre les bonnes places données aux Juifs dans les concours et les examens.

En somme, l'antisémite roumain, comme l'antisémite français, tantôt méprise le Juif pour sa prétendue infériorité, tantôt le maudit pour sa supériorité contre laquelle il demande qu'on le protège. Au fond, comme les socialistes l'ont toujours dit, l'antisémitisme n'est que l'expression de l'envie et des instincts les plus bas. Représentants, dans l'Occident contemporain, des vieilles classes féodales incapables de s'adapter aux conditions de la vie économique et sociale moderne, les antisémites sont obsédés de reconquérir leur suprématie défunte. Dans les pays où le préjugé religieux les y aide, le Juif est, naturellement, la catégorie toute désignée pour servir de classe inférieure aux aristocraties déchues. Et la haine du Juif est chez eux en

raison des progrès sociaux et intellectuels qu'ils ont accomplis. De là, les pratiques en usage pour maintenir au moins le Juif dans la condition misérable et dégradante qui mettrait en relief, par comparaison, la valeur déclinante des aristocraties déchues ou sur la pente de la déchéance. De là, les interdictions scolaires qui ont pour objet de contraindre les Juifs à ne pas apprendre d'autre langue, à ne pas connaître d'autre science que la langue hébraïque et la science scolastique des rabbins.

En Roumanie, on est allé plus loin. Afin que le Juif reste Juif et qu'on puisse le molester, le piller en toute sécurité, pour que la porte du Ghetto soit si bien fermée qu'il n'ait même pas la volonté d'en sortir, un homme politique considérable, M. Carp, propose que tous les hérétiques roumains (pour la circonstance, les Juifs sont compris parmi les roumains hérétiques) se rattachent à leurs communautés religieuses respectives, auxquelles le gouvernement prêtera son concours pour le recouvrement des taxes qu'elles auront le droit de prélever sur chacun de leurs membres. « Les catholiques ou les protestants, remarque à bon droit Bernard Lazare, ne seraient rattachés à leurs communautés que pour la vie religieuse, car ils sont citoyens; les Juifs, considérés comme étrangers, y seraient soumis pour la vie sociale; ils retomberaient sous la tyrannie des rabbins, sous le despotisme des obligations rituelles... » Ainsi, une fois le Juif chassé de l'école, rétrogradé au Juif du Moyen-Age en plein vingtième siècle, grâce à la législation moyennageuse qu'on lui impose, les antisémites triomphants pourraient ensuite arguer avec quelque apparence de raisonnement, que les Juifs roumains sont restés à un stade de civilisation inférieure à la civilisation contemporaine.

III

Ce qui rend l'antisémitisme roumain plus misérable et plus condamnable encore si possible, que celui dont nous sommes affligés en Occident, c'est que les politiciens qui vivent à Bucharest et à Jassy de la haine du Juif n'ont même pas le prétexte apparent d'une aristocratie juive puissante et riche comme en France. A Paris, où habitent les trois quarts de Juifs français, les noms sémites de la finance ou du gros commerce peuvent faire illusion sur la situation économique exacte des Juifs; parce que derrière Rothschild on ne voit pas les Juïfs tailleurs, cordonniers, petits boutiquiers, petits employés disséminés dans tous les quartiers de la capitale. Il n'en est pas de même en Roumanie. Là, exception faite, comme je l'ai dit, pour quelques commerçants ou banquiers peu nombreux, les Juifs exercent tous les métiers.

Les métiers des villes sont même en majorité remplis par des Juifs. Et les excitations antisémites sont surtout criminelles, en ce sens qu'elles pervertissent la moralité du peuple roumain, chez lequel on suscite et développe les pires instincts en faisant se ruer sur des malheureux ouvriers à un salaire réduit, les ouvriers de la même corporation. Les Juifs sont des étrangers, c'est en cette qualité qu'on les frappe et on peut légiférer sûrement, car on n'a pas à craindre que la tyrannie légale qu'on fait peser sur eux provoque des représentations étrangères. Ces prétendus étrangers ne sont soumis « à aucune protection ». Donc, on peut édicter à leur égard des règlements draconiens, ameuter contre eux les ouvriers du pays, limiter arbitrairement leur nombre dans les ateliers : le gouvernement peut tout sur ces « sujets » qui ne sont pas roumains et dont aucun consul ne prendra la défense. Que si la loi visant les étrangers en général, un incident venait à se produire, on aurait tôt fait de faire des excuses et de déclarer qu'on a commis une erreur. Les étrangers, ce sont les Juifs. La formule est commode. Cela dispense les législateurs roumains de légiférer contre une communauté religieuse, contre une catégorie de personnes déterminée. Dans aucune des lois promulguées contre les Juifs depuis vingt ans, il n'est question d'eux. Exemple :

En 1887, la Chambre et le Sénat ont voté une loi destinée à développer les entreprises industrielles et à amener des capitaux en Roumanie.

L'article 1er dit : « § 1er. Quiconque veut créer en Roumanie un établissement industriel avec un capital d'au moins 50,000 francs ou exigeant l'emploi d'au moins vingt-cinq ouvriers par jour, jouira du bénéfice de la présente loi.

« § 2. Cinq ans après la fondation d'une fabrique, *deux tiers des ouvriers doivent être Roumains.* »

En d'autres termes, interdiction aux Juifs de travailler dans l'industrie dans la proportion de plus de deux sur cinq.

Cette éviction systématique des Juifs des ateliers ressort encore bien nettement des dispositions contenues dans les lois sur les chemins de fer. Une loi de 1899 stipule à l'article 34, les conditions d'admission et d'avancement suivantes :

« L'admission et l'avancement dans l'administration des chemins de fer se feront sur les bases ci-après :

« *a)* Aucun candidat ne peut être reçu comme fonctionnaire définitif s'il ne prouve par des actes en règle : 1° qu'il est Roumain ou naturalisé...

« Les étrangers (c'est-à-dire les Juifs) ne pourront être reçus qu'au cas où, pour certaines fonctions, on ne trouverait pas des spécialistes roumains. »

La loi de 1899 vise les chemins de fer de l'État. Une autre loi a été votée en 1900, pour les concessions de chemins de fer aux particuliers ou aux Sociétés capitalistes. L'article 25 contient la disposition que voici : « Le concessionnaire est obligé d'employer dans l'exploitation de ses lignes au moins 60 p. 100 d'employés roumains. » L'auteur de cet article, ajouté au projet primitif du ministre des travaux publics qui accepta l'amendement présenté en disant qu'il lui faisait honneur, eut soin de préciser la portée de son addition : « Il faut prendre des mesures, dit-il, pour que le personnel des Sociétés soit recruté parmi les Roumains, pour que nous ne tombions pas dans l'ancien piège des chemins de fer où se sont nichés depuis trente ans les *étrangers*, comme autant de sangsues. » Des applaudissements unanimes accueillirent ce commentaire significatif.

Nous sommes loin, on le voit, de la promesse faite par M. Boerescou en 1879, dans son mémoire aux puissances, et contenant entre autres droits énumérés celui d'exercer librement le métier choisi librement par chacun. Mais quoi ! l'État français et nombre d'autres gouvernements, n'ont-ils pas pris des mesures identiques pour sauvegarder la main-d'œuvre nationale ? Les cahiers des charges de certains travaux publics ne stipulent-ils pas que le chiffre des étrangers admis sur les chantiers sera limité à 10 p. 100 ? Les Roumains ont pris une mesure analogue à l'égard des étrangers qui habitent la Roumanie depuis des siècles. C'est au nom des mêmes principes invoqués par les hommes d'État français que les hommes d'État roumains ont protégé leurs ouvriers : « Messieurs, s'écriait M. Boerescou, en 1886, nous avons des ferblantiers roumains qui meurent de faim, parce que les postes des ferblantiers dans les ateliers de l'État sont donnés de préférence aux Juifs ; car ceux-ci savent mieux s'insinuer et mener à bien leurs affaires. La manufacture de tabac de Jassy est aussi pleine de Juifs, et les enfants des Roumains meurent de faim. » (*Approbation.*) C'était vrai. Les manufactures de tabac étaient toutes composées en majorité d'ouvriers juifs. La loi y mit bon ordre en 1886. Elle prescrivit que désormais les employés des tabacs devraient être Roumains. Ainsi, on protège à la fois la main-d'œuvre ouvrière et le petit commerce national. Nul ne travaillera aux tabacs, nul ne les débitera, s'il n'est Roumain.

Quelquefois, cependant, le petit commerce ne veut pas se risquer à ouvrir des débits dans des localités où il craint de ne pas faire ses frais. Alors, les députés du lieu sollicitent du gouvernement l'autorisation en faveur des Juifs qui savent ce que coûtent ces menues faveurs. Mais les antisémites veillent, on interpelle le gouvernement qui expose la situation, les démarches pressantes faites auprès de lui, pour accorder le privilège dénoncé ; finalement, les autorisations seront retirées.

Retirer l'autorisation de tenir un commerce exercé légalement par les titulaires est une chose toujours grave. Mais quand il s'agit de Juifs, la gravité ne tire pas à conséquence. On le vit bien pour le colportage, lorsque la loi de 1883 réduisit à la misère la plus absolue cinq mille familles de colporteurs urbains, plus de vingt mille âmes, en interdisant brutalement, sans indemnité, du jour au lendemain, le commerce ambulant. Le fameux arrêté pris par Max Régis contre les petits colporteurs juifs d'Alger n'était que la reproduction en petit de la loi roumaine du 17 décembre 1883, dont voici l'économie générale : « Art. 1er. Le commerce ambulant de toute nature est entièrement prohibé dans les communes urbaines, dans toute l'étendue de leurs circonscriptions... — Art. 2. Est considéré commerce ambulant toute vente de maison en maison, de place en place, dans les endroits ouverts, dans les baraques, échopes ou planches dressées sur les marchés, rues, impasses de cours, couloirs, portes-cochères ou autres entrées. » L'arrêté contre les petits colporteurs d'Alger fit grand bruit. On voit qu'il est singulièrement bénin à côté de la loi roumaine, qui étend le commerce ambulant à toutes les catégories énumérées plus haut. Vingt mille Juifs furent, de ce fait, plongés dans une misère effroyable. L'auteur des *Juifs en Roumanie* a consacré un chapitre navrant, une sorte de nécrologie, à l'application de cette loi, la plus cruelle de toutes celles votées par les Chambres depuis 1860, car ses effets furent foudroyants. La loi mit tout Juif porteur d'un objet quelconque à la discrétion de la police. L'interprétation de la loi fut toujours très arbitraire. Ainsi, défense fut faite aux boulangers juifs de transporter du pain en charrette. Le fait suivant donnera une idée de l'extension que l'autorité judiciaire compétente fait subir à la loi. Un industriel, Michel Lazare fut condamné par le juge de Jassy, et le tribunal confirma l'arrêt du premier juge, à trois cents francs d'amende et à la confiscation d'une pièce d'étoffe fabriquée dans son atelier, pour avoir vendu cette étoffe, après en avoir reçu l'autorisation des autorités compétentes !

Il n'est pas de branche de commerce ou d'industrie dans laquelle les Roumains ne jouissent d'une protection efficace contre la concurrence étrangère, c'est-à-dire les Juifs. On vient de voir qu'ils ont été dépossédés du commerce ambulant; on leur a retiré également la droguerie. Ce commerce fut toujours exercé librement en Moldavie et en Valachie. Dans le premier pays, il était presque tout entier entre les mains des Juifs. La loi de 1886 l'a fait passer en bloc dans celles des Roumains. Il est toujours libre, mais aux termes de cette loi, nul ne peut être patenté droguiste, s'il n'est citoyen roumain. D'un trait de plume, toute une branche importante de commerce roumain fut ainsi arrachée à ceux qui l'exerçaient. On comptait un certain nombre

d'épiciers qui vendaient des substances toniques pour les besoins de l'industrie : la peinture, etc. Une loi de 1893 a tari cette source de revenus pour les Juifs, en assimilant ces épiciers aux droguistes ; désormais, il faudra être citoyen roumain pour être épicier!

Ai-je dit que les Juifs ne sont pas admis à soumissionner aux adjudications publiques? Cela va de soi. Un président de Conseil d'administration de chemin de fer ayant commis l'imprudence de faire part des offres de rabais faites par un Juif dans une adjudication, la presse « honnête » vilipenda l'administrateur et le ministre des travaux publics, pour avoir pensé un instant qu'on pourrait tenir compte d'une économie de dépense proposée par un Juif.

On a vu plus haut, que dans le mémoire de M. Boerescou aux puissances, où il est dit que les Juifs pourront désormais exercer librement toutes les professions, celle d'avocat y est expressément citée. Une loi du 4 décembre 1864 l'interdisait. On était donc fondé à croire que désormais les jeunes gens juifs ayant fait des études juridiques seraient admis au barreau et que la loi de 1864 serait abrogée. Elle le fut, en effet, et on lui substitua la loi de 1884. La loi de 1864 édictait : « Personne ne pourra exercer la profession d'avocat près les *tribunaux*, cours d'appel ou cours de cassation sans être Roumain ou naturalisé Roumain... » Il restait donc aux Juifs, sous le régime de la loi de 1864, la faculté de prendre la défense de menus plaideurs devant les justices de paix. La loi de 1884, qui devait, selon la promesse de M. Boerescou, établir l'égalité entre les Juifs et les Roumains, dit : « Art. 2. Peuvent exercer la profession d'avocat *près les justices de paix*, tribunaux, cours d'appel et cours de cassation *tous les Roumains ou naturalisés Roumains*. — Art. 2. .... S'il est constaté qu'un avocat qui figure sur les tableaux est *étranger*, il en sera aussitôt définitivement rayé. » Voilà donc les avocats protégés comme les autres contre la concurrence juive, aussi bien devant les juges de paix qu'auprès des tribunaux. Mais, une fois débarassés du Juif, certains avocats trouvèrent bon d'employer leurs anciens confrères éliminés du barreau, des Juifs ayant des connaissances juridiques variées, en qualité de secrétaires. Il a été interdit aux avocats roumains d'employer dans leurs cabinets des « étrangers » — et du coup, tous les Juifs, qui avaient fait de l'étude du droit leurs moyens d'existence, se sont trouvés sur le pavé.

Même la loi de 1884 a été renforcée par la loi de 1896 sur les justices de paix. Avant, les représentants de propriétaires, c'est-à-dire les gérants de domaines, pouvaient représenter, par procuration, leurs propriétaires. Or, en Moldavie, beaucoup de Juifs étaient gérants de domaines. On ne pouvait tolérer que quelqu'un prît la parole devant un aussi auguste fonctionnaire qu'un juge de paix roumain, s'il n'était

pas roumain et en 1896 une loi fut promulguée, disant que le chargé d'affaires ayant une procuration « pour autant qu'il sera roumain », pourra représenter son propriétaire devant le juge de paix. On a fait d'une pierre deux coups : on a expulsé entièrement le Juif de tous les tribunaux, même comme chargé par procuration, et de l'autre, on l'a chassé d'une catégorie d'importants emplois, car ne pouvant se substituer aux propriétaires et faire valoir librement les droits de ces derniers, ceux-ci ne voudront plus des Juifs pour diriger leurs exploitations.

Ainsi peu à peu se resserre le réseau des lois d'exception fermant au Juif tout emploi, lui interdisant toutes les professions. Une seule fonction lui est imposée qu'il n'a pas sollicitée, hélas ! c'est celle de soldat. Le Juif est astreint au service militaire. Ce paria à qui on refuse non seulement les droits de citoyen mais les moyens de vivre, doit son temps de service militaire. Aux termes de l'article 118 de la Constitution « tout Roumain fait partie de l'armée ou de la garde civique ». Les Juifs étant considérés comme des étrangers ne devraient donc pas faire partie de l'armée ? La loi de 1882 sur le recrutement dit : « Article 1er. Tous les *habitants* du pays doivent personnellement le service militaire. — Article 2. Les sujets des États étrangers ne peuvent pas faire partie de l'armée. » — Parbleu ! Il ferait beau voir qu'on embrigadât un Anglais ou un Français de vingt ans dans les rangs de l'armée roumaine. Les consuls auraient tôt fait de contraindre les autorités militaires à lui faire des excuses. Mais, encore une fois, le Juif est un étranger « non soumis à une protection ». La lâcheté roumaine peut s'exercer sur lui impunément. Il est d'ailleurs bien entendu, j'ai à peine besoin de le signaler en passant, que les Juifs ne sauraient être officiers. Un député antisémite qui combattait l'admission des Juifs dans l'armée disait en 1882 : « Lorsque je suis appelé à défendre le pays, lorsque je suis enrôlé, lorsque je me rends sur le champ de bataille, lorsque je m'y distingue, est-ce que je ne puis pas aspirer à un grade ? Pouvez-vous m'empêcher, moi, Juif, d'être officier, capitaine, général...? » Le général Manou, ministre de la guerre, lui répondit : — « Ne vous effrayez pas, monsieur Voïnov... Un fils d'étranger né dans le pays peut tirer au sort et servir dans l'armée tant qu'il veut ; il ne deviendra pas pour cela citoyen roumain, ni officier... la Constitution stipule que les fonctions de l'État sont accessibles seulement aux Roumains ; selon la loi de l'avancement celui-ci est uniquement réservé aux Roumains, dès lors, la crainte de M. Voïnov est illusoire. » Et, en effet, les Juifs sont astreints au service, — et on pense ce que doit être le service pour eux, les parias ! — mais les écoles d'officiers leur sont interdites. Ils sont soldats, il ne sont pas citoyens !

Résumons-nous : Les Juifs ouvriers ont vu se fermer devant eux tous les ateliers publics, toutes les manufactures de l'État, toutes les entreprises jouissant à un degré quelconque de la protection gouvernementale ; les Juifs commerçants ont dû renoncer au colportage, à l'épicerie, à la boulangerie, au commerce d'exportation, on les a chassés des bourses, des corporations commerciales ; les Juifs se sont vu fermer l'accès des professions libérales, même en qualité d'employés ; ils ont été chassés des communes rurales, l'agriculture leur est interdite. Je n'ai pas besoin de dire que dans ce pays de fonctionnaires qu'est la Roumanie, pas un n'occupe un emploi quelconque. Il semblait, après cela, que la mesure des iniquités fût comble et que les antijuifs ne pussent rien inventer pour aggraver encore la misère juive. Ils ont imaginé cependant un procédé qui dépasse toutes les lois d'exception que je viens d'énumérer sommairement, en appliquant à ces malheureux une loi de 1881 sur les étrangers.

En 1881, une loi relative aux étrangers fut promulguée, à la demande de la Russie, pour expulser de Roumanie les nihilistes qui s'y étaient réfugiés au lendemain des attentats contre Alexandre II. Voici les dispositions principales de cette loi, qui ne diffère pas, d'ailleurs, de celles qui sont en vigueur dans les autres pays : « Article 1er. L'étranger qui a son domicile et sa résidence en Roumanie et qui, par sa conduite, durant son séjour dans le pays, compromettra la sûreté intérieure ou extérieure de l'État, ou troublera la tranquillité publique, ou prendra part à des menées ayant pour objet le renversement de l'ordre politique ou social dans le pays ou à l'étranger, pourra être contraint par le gouvernement à s'éloigner de l'endroit où il se trouve ou d'habiter un endroit expressivement désigné, ou même de quitter le pays. — Article 2. La décision ministérielle d'expulsion prise par le Conseil des ministres ou celle par laquelle on l'oblige à résider dans un endroit déterminé, ou à quitter sa résidence actuelle, sera notifiée à l'étranger par la voie administrative *et ne sera pas motivée.* » — J'ai dit que cette loi fonctionnait à peu près dans tous les pays. Elle est une survivance barbare de la xénophobie de peuples primitifs pour lesquels l'étranger rappelait l'ennemi. A l'heure qu'il est l'expulsion de l'étranger est limitée à des motifs d'ordre politique. Le pays dont les nationaux seraient expulsés sans motif d'un autre pays réclamerait énergiquement en leur faveur et le gouvernement expulseur serait contraint à réparer les dommages causés par l'expulsion ou l'internement. La protection dont chaque peuple couvre ses nationaux en pays étranger assure à tout individu la stabilité et l'égalité devant la loi. Les Juifs n'étant pas protégés, les antisémites roumains appliquent aux Juifs cette loi des étrangers.

Avec elle, il n'y a plus de repos, plus de calme, plus de stabilité,

plus de liberté. Le Juif vit au jour le jour dans l'attente toujours possible du décret d'expulsion qui peut le frapper. Banquiers, commerçants, ouvriers, industriels, plus personne n'est sûr du lendemain. Tous sont livrés pieds et poings liés aux misérables rancunes, aux cupidités de gens pour qui piller le Juif, le violenter, le vexer, le tyranniser est un acte licite. Le banquier qui aura refusé d'escompter les valeurs d'un politicien influent, le commerçant qui aura coupé le crédit à un fonctionnaire, l'ouvrier qui aura incité ses camarades à se mettre en grève, seront expulsés. Les 250 ou 300,000 Juifs roumains pourraient, si cette monstruosité n'était pas par ailleurs une impossibilité absolue, être expulsés demain, sans que le gouvernement ait à motiver les raisons de cette expulsion en masse. Sans doute, on n'assistera plus désormais à des exodes comme celles des Juifs d'Espagne au quinzième siècle. Mais la menace d'expulsion qui pèse sur tous les Juifs de Roumanie est la condition la plus terrible qui ait jamais été imposée par une majorité à une minorité. Elle met celle-ci à la merci de celle-là. Grâce à la loi sur les étrangers, toute grève est impossible en Roumanie, les ouvriers grévistes étant menacés d'être jetés à la frontière, séparés de leurs femmes, de leurs enfants, dépaysés, nus et sans ressource sur une terre étrangère. « A Bucharest, par exemple, la police, dit Sincerus, menaça d'expulsion les tailleurs juifs qui ne voulaient pas travailler pour le salaire qu'on leur offrait ; à Galatz, des boulangers juifs ont été expulsés, parce qu'ils ne voulaient pas faire concurrence aux ouvriers boulangers qui s'étaient mis en grève. » Ainsi, la protection ouvrière, ici comme partout, se tourne contre les ouvriers.

La loi de 1881 contient un jeu compliqué de règlements qui permettent à la police de faire aux Juifs mille avanies. La loi dit, en effet, que les étrangers doivent se munir d'un billet de libre séjour. Ces billets c'est la police qui les délivre. Les abus les plus odieux se commettent. Un véritable commerce de ces billets est organisé dans toutes les villes qu'habitent les Juifs. Comme toujours, ce sont les miséreux, qui ne peuvent à prix d'argent se concilier la faveur des gens de police, sur qui retombe la fureur de l'antisémitisme. Cependant celui-ci n'épargne personne, ne ménage aucune situation, jusqu'à ce que ses agents aient reçu satisfaction. C'est ainsi qu'on a vu des personnages considérables de qui on exigea le billet de libre séjour. Au début, aucun Juif n'était muni de cette pièce. Et en effet, dans l'esprit primitif de la loi, c'est aux étrangers seuls proprement dits que cette objection s'imposait. Au début, il n'était pas encore venu à l'idée du législateur d'obliger légalement des gens nés sur le sol de la Roumanie de parents et d'arrière-grands parents y habitant, au permis de séjour prescrit pour le voya-

geur ou l'étranger. Il suffit d'une interprétation administrative arbitraire pour soumettre les Juifs à cette formalité dont l'accomplissement se fait partout contre écus sonnants.

A ce propos, le préfet de police de Bucharest a résumé la situation des Juifs, dans une brève admonestation faite à un patron imprimeur de cette ville. Celui-ci protestait auprès de lui au nom du droit contre l'arrestation de sa belle-mère, arrêtée pour vagabondage, car la non-possession de ce permis constitue le vagabondage : « Qu'ai-je entendu ? Vous avez parlé de légalité, de liberté, d'égalité ? Légalité, oui, pour nous, Roumains. Liberté ? oui, pour nous, Roumains. Égalité ? oui, pour nous toujours, Roumains. Mais pour vous, Juifs, la police ne connaît pas de lois. »

IV

Ainsi traqués, dépouillés, mis hors la loi et de la cité roumaine, le Juif désespéré, étranger sur son propre sol, jeta un regard d'espoir par dessus la frontière de ce pays inclément d'antisémites et il songea à émigrer. Déjà en 1887, une première émigration s'était produite. En 1900 une grande exode eut lieu. 2,500 Juifs roumains vont demander asile aux Turcs, moins systématiquement pillards et tyrans que leurs compatriotes de Bucharest ou de Jassy ; 5,400 allèrent aux Etats-Unis, nous dit Bernard Lazare, un millier à Londres, un millier en France. Alors, grand émoi dans les sphères gouvernementales et dans tous les pays. On découvrit que le départ des Juifs détestés ruinait la nation. Le Juif roumain de notre époque comme le Juif du Moyen-Age, est une catégorie sociale méprisée dont on peut impunément sucer la substance. S'il s'en va, que deviendront les parasites qui se nourrissent de lui. Le départ en masse d'une douzaine de mille de Juifs suffit, en 1900, pour perturber la Roumanie. Le loyer des maisons tomba d'un tiers, de 50 p. 100 dans certaines localités. La main-d'œuvre devenait chère. Ces Juifs dont on limite le nombre de bras dans les ateliers y sont cependant indispensables, ne serait-ce que pour permettre d'employer la main-d'œuvre à bon marché. Donc il fallait à tout prix enrayer les progrès menaçants d'une exode ruineuse. Des ordres furent donnés aux fonctionnaires sur la frontière, pour arrêter les Juifs au passage. Les Juifs sont des étrangers qu'on peut expulser sans motif, tailler sans merci. Mais l'expulsion facultative n'est qu'un moyen de terrorisation pour les rendre plus malléables, c'est-à-dire plus fructueux. Dès l'instant où le prétendu étranger va chercher ailleurs un milieu plus humain, on lui rappelle sa qualité de

Roumain. Roumain, c'est-à-dire, sujet de politiciens et de fonctionnaires, jouet de la foule à demi sauvage encore des Orientaux que sont les Roumains. Roumain, il doit le rester. D'ailleurs, les nations voisines s'émouvaient de la nuée de misérables loqueteux qui traversaient leurs frontières. Sans ressources d'aucune sorte, ces fuyards apparaissaient un danger, et l'Autriche antisémite prêta main-forte au gouvernement roumain pour empêcher les Juifs de quitter la Roumanie. Les seigneurs du Moyen-Age se rendaient des services de cette nature quand les Juifs, trop pressurés dans une seigneurie, manifestaient l'intention de s'en éloigner. Défense au Juif de quitter la terre à laquelle il est attaché. Ce dernier épisode de la persécution roumaine complète ainsi la ressemblance entre la législation promulguée au lendemain du traité de Berlin et celle que l'avidité des seigneurs autant que la haine de l'Église avait forgée contre les Juifs dans toute l'Europe médiévale.

Elle achève aussi la démonstration par le fait de la stupidité antisémite, violant toutes les règles communes du droit et les notions d'humanité les plus élémentaires, entassant infamies sur attentats, pour aboutir à cette constatation imprévue : le départ des Juifs serait une calamité pour le pays où ils sont le plus haïs. La Roumanie sans Juifs serait un peuple mutilé, car ceux-ci constituent l'élite de la population des grandes villes. Non seulement le commerce serait paralysé, mais l'industrie s'arrêterait faute de classe ouvrière apte à exercer les professions manuelles, les métiers urbains, dans lesquelles le paysan ne saurait les remplacer.

La crise provoquée par l'exode de 1900, les embarras et les difficultés de tout ordre créées par l'application des lois abominables qu'a inspirées depuis vingt ans l'aveuglement antisémite, montrent d'ailleurs l'inanité de tant d'acharnement à tyranniser les Juifs pour protéger les Roumains. Chaque loi de protection contre ces « étrangers » de l'intérieur se retourne contre les Roumains. On protège la main-d'œuvre des Roumains orthodoxes contre la main-d'œuvre israélite et l'oppression des ouvriers juifs a pour conséquence de faire de ceux-ci une réserve de sans-travail avides dont la présence sur le marché fait baisser le taux du travail. On a chassé les Juifs des corporations financières et commerciales, aussitôt celles-ci ont vu les affaires générales décliner, par suite du privilège accordé à des financiers orthodoxes qui ont pressuré le marché, étranglé le crédit par leurs pratiques usuraires. On a voulu également chasser le Juif du domaine du boyar qu'il régissait, et le plus souvent le Juif est resté en fonctions avec un prête-nom superposé, d'où multiplication des intermédiaires et embarras de toute nature pour les grands propriétaires. Enfin il a suffi du départ d'une dizaine de milliers de personnes pour faire

éclater une crise immobilière dans les villes. L'antisémitisme apparaît donc une fois de plus comme une folie perverse destinée, si on donne libre cours aux mauvais instincts qu'il déchaîne, à accumuler les misères, sans profit aucun pour ceux qu'on veut favoriser, même au prix des crimes législatifs comme ceux qui se perpètrent en Roumanie depuis vingt ans.

Alors comment les malheureux Juifs roumains sortiront-ils de l'impasse où ils sont acculés avec leurs ennemis? S'il y avait encore une conscience publique forte en Europe, la violation aussi flagrante des décisions du Congrès de Berlin permettrait aux Juifs roumains d'espérer un allègement à leur sort. Par eux-mêmes, ces malheureux sont impuissants à lutter contre la politique d'ostracisme et d'affamement qui les frappe. D'ailleurs, comme le fait justement remarquer Bernard Lazare, cette période de persécutions qu'ils viennent de traverser a brisé leurs énergies. Contraints de quitter les écoles, leur valeur intellectuelle s'est ressentie progressivement de l'isolement mental, à laquelle les lois scolaires les condamnent. La persécution fortifie leurs sentiments religieux, égide qui leur permet de subir, passifs et résignés, tant de souffrances, mais elle les rive aussi à l'autorité religieuse, dont les représentants n'ont pas toujours la dignité et l'énergie qu'on s'attendrait à trouver chez les chefs d'une croyance aussi inutilement combattue par les religions privilégiées. C'est ainsi qu'au lendemain des émigrations de 1900 le grand rabbin de Bucharest, qui devait, semble-t-il donner l'exemple du courage pour soutenir la vaillance de son peuple, donna le spectacle d'une écœurante lâcheté, en signant une déclaration par laquelle il attribuait, non aux conséquences de la législation d'exception, mais à une mauvaise récolte accidentelle, la misère des Juifs, dont l'excès les avait déterminés à s'expatrier.

Bref, tout est contre eux : d'abord le réveil de l'antisémitisme, sauf les nations occidentales qui auraient pu intervenir et réclamer l'exécution du traité de 1878; ensuite la situation politique internationale de l'Europe est loin de leur être favorable. La France libérale, non seulement est rongée, elle aussi, quoique à la surface seulement, par le cancer antijuif, mais la timidité de nos hommes d'État ne leur permettrait pas de formuler des réclamations en faveur des Juifs roumains : Cette initiative leur apparaîtrait comme une critique implicite, à laquelle ils ne se résoudront jamais, de l'antisémitisme russe, aussi sauvage, quoique moins systématiquement pervers que l'antisémitisme roumain. L'Allemagne, en 1878, s'indigna au récit des ignominies commises contre les Juifs à Jassy et à Galatz. Mais depuis, la Roumanie est entrée dans la sphère d'influence de la triplice à laquelle elle s'est agrégée. Donc la duplice comme la triplice sont intéressées à

fermer les yeux sur ce qui se passe en Moldavie et en Valachie. Reste l'Angleterre : elle est occupée ailleurs...

Toute espérance est donc fermée à cette minorité de 300,000 Juifs opprimés ? Non, si les publicistes indépendants et qui ont souci de l'avenir que l'antisémitisme réserverait à leur propre pays, prennent à tâche de raconter ce qui se passe dans les principautés danubiennes. Oui ! il faut que la leçon de choses que l'expérience de l'antisémitisme roumain suggère à tout esprit impartial soit connue de tous et qu'elle profite aux peuples déjà sur la pente qui mène aux aberrations législatives de la Roumanie. C'est par là, comme je le disais au début de cette analyse rapide, que l'Europe prendra conscience du rôle abominable qu'elle a joué vis-à-vis des Juifs roumains comme aussi vis-à-vis des Arméniens. La question juive est assurément moins complexe que la question arménienne. L'observation des principes contenus à l'article 44 du traité de Berlin ne soulève aucune complication internationale. Au premier mouvement de dépit que provoquerait dans la masse roumaine fanatisée et abêtie par les déclamations antisémites, la reconnaissance aux Juifs du droit de vivre sur le sol roumain aux conditions de tous les autres citoyens, succéderait la gratitude, car la politique antisémite ruine la Roumanie. Il n'y aurait donc, dans une sanction de l'Europe, intervenant en vue de faire respecter l'humanité par les gouvernements roumains et les politiciens qui exploitent ce pays, aucune cause de conflit international.

Mais cela, l'Europe ne se décidera à le tenter que le jour où le triomphe des idées morales de la démocratie aura définitivement balayé dans nos propres pays les germes malsains de l'antisémitisme. Et celui-là disparaîtra, quand aura éclaté aux yeux de tous le caractère abominable du but qu'il poursuit. Or, sous ce rapport, le tableau des évenements de Roumanie est de nature à faire réfléchir et à convaincre les plus incrédules. Voilà l'état de choses auquel aboutit le nationalisme orthodoxe, contre une confession religieuse importante mise au banc de la nation. L'unité religieuse qu'on veut établir là-bas, en supprimant les Juifs, est la même qu'on veut établir ici, en supprimant ces mêmes Juifs et aussi les protestants, sans compter les libres-penseurs.

C'est dans l'espoir que l'enseignement des persécutions roumaines ne sera pas perdu que nous avons cru devoir contribuer, pour notre part, à les faire connaître dans ce résumé.

Gustave Rouanet.

A propos du Programme de Tours

Apprécier le programme de Tours, comme tout programme socialiste, sans tenir compte du degré de développement et de la capacité de la classe ouvrière, ni du milieu politique et économique dans lequel se meut le parti socialiste, c'est faire une œuvre abstraite et fausse. C'est, au contraire, en ayant constamment dans l'esprit les conditions particulières dans lesquelles se trouve à un moment de son évolution le parti socialiste, que l'on peut apprécier l'esprit comme le contenu de son programme et aussi la méthode dont on a usé pour sa rédaction.

Si l'on ne se pénétre pas de cette idée, il est impossible de comprendre la place importante qui a été donnée dans le programme de Tours aux revendications immédiates. C'est là même, on peut le dire, son caractère original qui le distingue en même temps du programme du Havre — qui a été le premier programme du Parti Ouvrier Français —, et des programmes des partis socialistes étrangers. Et ce n'est pas seulement en raison du caractère dogmatique et unilatéral des projets présentés au nom de la majorité et de la minorité du Comité général du parti socialiste français que ceux-ci ont été repoussés au profit de celui de la Commission élue par le Congrès, mais aussi et surtout parce qu'ils ne laissaient qu'une place insuffisante, dans les préoccupations du parti socialiste, aux réformes immédiates, dont l'intérêt était considérablement amoindri en raison de la tendance pessimiste des considérations générales. On restait, en un mot, dans la tradition première du Parti Ouvrier Français et du Parti Socialiste Révolutionnaire (blanquistes), et un nouveau programme conçu dans ce même sens n'était et ne pouvait être qu'un hors-d'œuvre. Mieux valait alors rappeler simplement le programme du Havre, dont la rédaction, due presque tout entière à Marx, reste un modèle du genre. Ce dernier programme, dans ses considérations générales, faisait dépendre du prolétariat *seul* la transformation *totale* de notre société et, dans ses revendications immédiates, ne prenait souci que de la classe ouvrière. Le programme minimum des deux fractions du

Comité général s'arrêtait aussi à cette seule catégorie de travailleurs : il continuait à faire du socialisme un mouvement purement ouvrier.

C'est à cela, d'ailleurs, que tendent nous ramener les marxistes « orthodoxes » d'Allemagne et quelques-uns de France. Le Congrès de Tours a rompu avec cette orientation. Bernstein (1) en a conclu que le nouveau programme est à la hauteur de la science actuelle. Personne ne songera à nier l'importance de cette opinion.

Mais certaines critiques ont été faites qui, prenant texte de certaines considérations de Sorel et s'appuyant naturellement sur Marx et sur Engels, tendent non seulement à contester le fait que ce programme constitue un progrès sur ceux qui lui sont antérieurs, mais aussi à nier qu'il ait le moindre caractère socialiste. Cette affirmation est exprimée avec beaucoup d'absolu par Lagardelle qui écrit, non sans passion, dans le *Mouvement socialiste* que le programme de Tours ne contient « rien de spécifiquement socialiste », qu'il est « anti-ouvrier », « étatiste », et pour tout dire « petit-bourgeois ». Il semble cependant que derrière la raideur de ses formules se cache une certaine incertitude de conception. Nous nous efforcerons de dégager ce que ces formules contiennent, car Lagardelle, qui nous semble heureux d'avoir enlevé le socialisme des mains trop profanes de Jaurès et de ses amis, cite ses auteurs mais ne nous donne pas la conception générale qu'il a adoptée. Nous dire simplement, en thèse générale, que la classe ouvrière doit s'opposer à l'Etat, le répéter en disant que l'Etat « est le plus grand ennemi de la classe ouvrière » (2), c'est toujours poser en face l'une de l'autre deux entités et rien de plus. Nous ne voyons pas de quel Etat ni de quelle classe ouvrière il s'agit et nous ne pouvons pas apprécier la valeur pratique des critiques faites aux revendications du programme de Tours.

Lorsque Marx s'élève à propos du programme de Gotha contre l'étatisme de ses rédacteurs, il a surtout en vue l'État prussien « qui n'est qu'un despotisme militaire ayant bour base une bureaucratie, pour soutien une police, agrémenté de formes parlementaires, avec un mélange d'éléments féodaux et des influences bourgeoises déjà agissantes... » (3). Et ce qu'il reproche aux Lassalliens, auteurs de ce programme, c'est d'avoir placé l'État au-dessus de la société et de l'avoir considéré comme une entité, comme un organe indépendant du temps et de l'espace. Au contraire, dit Marx, « l'État change avec chaque pays. Il est autre dans l'empire prusso-allemand et en Suisse,

(1) *Socialistische Monatshefte*, avril 1902.
(2) *Mouvement socialiste*, 12 avril 1902, p. 676.
(3) *Lettre sur le programme de Gotha*, traduite par G. Platon ; p. 38. — Paris, Jacques, éd. rue Casimir-Delavigne.

autre en Angleterre et aux États-Unis. » L'« État actuel » est donc une fiction » (1), et « puisqu'on n'est pas en situation de prétendre à la république démocratique, comme le faisaient dans leurs programmes les travailleurs français sous Louis Philippe et Louis Napoléon, on n'aurait pas dû hypocritement réclamer des réformes, compréhensibles dans une république démocratique seule, d'un État qui n'est qu'un despotisme militaire... » (2).

Tel est le cadre des critiques de Marx. Les conditions politiques particulières à cette période de l'Allemagne les éclairent et si rien dans sa Lettre ne permet de se fonder sur elles pour une critique indifférente de toutes réformes démocratiques, rien non plus ne permet de s'appuyer sur elle pour opposer la démocratie à l'État, pour dire que « le duel est engagé entre le socialisme et la démocratie » (3).

Marx s'est contenté de railler les « démocrates vulgaires qui voient dans la république démocratique la réalisation du millénaire, et ne se doutent pas que c'est sous cette dernière forme politique de la société bourgeoise que doit se livrer le suprême combat de classes » (4). Mais encore une fois, il ne s'agit pas ici de l'universalité des démocrates, pas plus qu'en parlant de l'État, il entendait parler de l'État abstrait, partout identique à lui-même.

Mais cette vue de Marx sur la démocratie est, elle-même, incomplète. Le régime démocratique n'est pas seulement essentiel parce qu'il laisse se développer librement les antagonismes sociaux, et parce que le prolétariat libre de toute entrave, de toute tutelle politique peut mener plus librement la lutte contre la bourgeoisie ; il l'est encore parce que c'est sous le régime démocratique que la lutte entre les différentes fractions bourgeoises s'effectue, elle aussi, pleinement et librement et qu'ainsi la classe ouvrière qui coopère avec les éléments d'extrême démocratie peut obtenir des avantages politiques et économiques nécessaires à son développement. Il va de soi que ce n'est pas pour renforcer l'oppression de l'État, mais pour faire naître de nouvelles garanties juridiques que luttent alors la démocratie bourgeoise et le socialisme. L'idée de lutte est donc liée à l'idée de coopération ; les éléments démocratiques participent aux revendications socialistes et quittent ainsi le domaine purement idéologique. Lorsque Sorel écrit que « la contradiction entre la démocratie et le socialisme porte surtout sur l'économie et leur accord sur le côté spirituel de la vie sociale » (5), il entend, sans doute, des moments abstraits du socia-

(1) *Lettre sur le programme de Gotha*, p. 36.
(2) *Ibid.*, p. 38.
(3) *Mouvement socialiste*, 15 mars 1902, p. 487, article H. Lagardelle.
(4) *Lettre sur le programme de Gotha*, p. 38.
(5) *L'Église et l'État*, p. 60. — Paris ; Jacques, éd.

lisme et de la démocratie, où l'esprit pur de l'un se trouverait ainsi opposé à celui de l'autre. Mais ce ne sont pas là des états réels et dans les observations que l'on peut faire à propos des lois ouvrières, nous ne les trouverons plus dans cette opposition.

On a essayé de faire relever de l'esprit démocratique exclusif les décrets ou projets de loi Millerand qui tendent à créer des institutions où patrons et ouvriers discuteraient contradictoirement. Cette forme donnée à des débats sur des questions techniques heurte la conception socialiste de Lagardelle. « Les prolétaires et les capitalistes, s'écrie-t-il, n'ont pas à délibérer en commun : les intérêts économiques ne se défendent pas ainsi par des procédés de discussion académique. Les rapports de classe sont des rapports de force : c'est par la force qu'ils doivent être réglés » (1). Régler par la force les différends économiques qui portent quelquefois sur des questions si complexes et où il peut s'agir de l'existence de l'industrie d'une région, voilà au moins une solution révolutionnaire et Lagardelle prétend qu'elle est commandée par « l'évolution du mouvement ouvrier ». S'il y a cependant un fait qui est frappant, c'est que les ouvriers, dans presque tous les cas, n'ont pas plus tôt déclaré la grève qu'ils font appel à l'arbitrage; et si une mesure est conforme à l'esprit ouvrier, c'est celle qui consiste à donner comme arbitres les délégués des syndicats ouvriers et patronaux, c'est remettre ainsi l'arbitrage entre les mains de techniciens : or, il se trouve que l'auteur de cette mesure est un démocrate socialiste, qu'il s'appelle Millerand.

D'autre part, Lagardelle, qui s'élève contre l'action de l'État, tient essentiellement à la réglementation à outrance du travail et il en tire un argument contre les démocrates qui, représentant plus spécialement la petite industrie, sont hostiles à une réglementation qui peut compromettre leur entreprise. Il ne veut pas que le gendarme s'appelle État et il veut remettre l'inspection aux syndicats ouvriers qu'il ne fait que substituer à l'État et auxquels il confère ainsi ce que celui-ci peut avoir de puissance tyrannique. Mais la tyrannie du syndicat, qui s'effectuerait ainsi sans contrôle, ne peut faire peur à un socialiste orthodoxe à qui l'État, en cette circonstance, est seulement suspect de ne pas être assez rigoureux envers le patronat.

On voit ici que les idées de Sorel sont en réalité loin de la conception de Lagardelle qui en reste plutôt à la première conception marxiste et à celle du Parti ouvrier français. Il est difficile de voir l'avantage qu'il y aurait à subir la tyrannie des syndicats ouvriers plutôt que celle de l'État et il faut avoir une orthodoxie bien grande pour dénoncer à cette occasion l'étatisme des congressistes de Tours

(1) *Loc. cit.*, p. 1083.

qui ont inscrit dans le programme de réformes immédiates l'adjonction aux inspecteurs actuels nommés par l'État d'inspecteurs ouvriers élus par les syndicats ouvriers. Sorel, au contraire, conséquent avec ses idées sur l'importance de la technique et sur le rôle néfaste qu'il attribue à l'État, craint que les vexations de l'inspection du travail, réglementant à outrance, déforment, pour ainsi dire, la production dans ses modes variés et qu'en brisant l'outil auquel s'adapte directement le petit producteur, elles atteignent la capacité technique si utile de ce dernier..

Mais Lagardelle, s'il reconnaît l'importance des institutions ouvrières créatrices de garanties juridiques, revient très facilement aux idées de Marx sur la situation précaire qui serait créée au prolétariat par la société actuelle, sur l'absence de garanties dont souffre la classe ouvrière. « La *destinée* sociale des prolétaires, écrit-il, est d'être sans propriété » (1) et il en conclut que le prolétariat « est la force désorganisatrice qui détruit peu à peu le monde capitaliste » (2).

C'est cette idée qui domine surtout ses critique du programme de Tours et qui lui a permis de se rattacher aux idées du Parti ouvrier français. Nous avons ainsi avec Sorel et avec Lagardelle deux conceptions différentes tirées de Marx. Celle de Lagardelle est évidemment la plus connue, la plus ordinaire parmi les socialistes ; elle a pour elle une longue tradition et elle est basée sur une conception économique qui a été longtemps en faveur dans notre Parti. Pareto dans ses *Systèmes socialistes* (3) a signalé avec beaucoup de force l'analogie de ces idées avec les différents systèmes religieux et la facilité avec laquelle elles pouvaient ainsi trouver des adhérents. Elles sollicitent un enthousiasme contre lequel il est, en effet, bien difficile de se garder.

*
* *

Mais Marx, s'il comptait sur le seul prolétariat comme force révolutionnaire dès la période où il écrivait avec Engels le Manifeste communiste, ne songeait qu'à imposer à la société un ensemble de réformes politiques et économiques sur lesquelles on ne porte pas assez l'attention. Jaurès, dans sa *Question de méthode* qui précède ses *Études socialistes* (4), signale combien est précaire un semblable mouvement né d'une classe si peu sûre d'elle et qui a une si faible influence sur l'ensemble des classes de la nation. Il signale que le programme proposé

(1) *Loc. cit.*, p. 1084.
(2) *Loc. cit.*, p. 897.
(3) Tome I. — Paris, Alcan, éd. 1902.
(4) *Cahiers de la Quinzaine*, 4e cahier, 3e série, p. LIII et ss. Paris, 8, rue de la Sorbonne.

par Marx et Engels ne va même pas jusqu'au socialisme de Babeuf, puisqu'il s'arrête à l'expropriation de la rente foncière, au programme de Saint-Just. Mais ce qu'il y a encore de remarquable dans ce programme, c'est qu'il constitue un des plus beaux spécimens de socialisme d'État que l'on ait jamais proposés comme application.

On y trouve, en effet, les articles suivants :

Expropriation de la propriété foncière ; affectation de la rente *aux dépenses de l'État*.

Impôt fortement progressif.

Centralisation du crédit *aux mains de l'État* par le moyen d'une banque nationale constituée avec *les capitaux de l'État* et avec un monopole exclusif.

Centralisation des industries de *transport aux mains de l'État*.

Multiplication des manufactures *nationales*, des instruments *nationaux* de production, défrichement et amélioration des terres cultivables d'après un plan d'ensemble.

Éducation *publique et gratuite* de *tous* les enfants.

Les auteurs de ce programme ont pu dire plus tard que « les progrès immenses accomplis par la grande industrie dans les vingt-cinq dernières années, les progrès parallèles accomplis par la classe ouvrière organisée en parti... font paraître vieillis plus d'un passage de ce programme » (1) ; il n'en reste pas moins qu'à un moment donné, étant donnée l'incapacité pour la classe ouvrière d'accomplir une transformation totale selon son propre esprit, Marx et Engels ont pensé que le renforcement de certaines facultés, de certaines institutions de l'État n'allait pas contre les intérêts, contre le devenir de la classe ouvrière ; et c'est de celle-ci qu'ils faisaient le facteur de ce renforcement de la puissance de l'État. Ce programme, que Jaurès trouve avec raison étrange parce qu'on y trouve « rapprochés le communisme agraire du dix-huitième siècle et quelques éléments de ce que nous appelons aujourd'hui le programme de Saint-Mandé », dénote surtout la difficulté qu'il y a pour la classe ouvrière, qui ne veut compter que sur sa propre force, à réaliser le gouvernement de la nation. Lorsque Marx et Engels ont dû quitter les hauteurs de la critique et descendre à des réformes pratiques, ils se sont trouvés en présence des éléments différents dont se compose une nation et ils ont dû résoudre les difficultés par l'extension des réformes purement démocratiques afin d'intéresser les éléments d'extrême démocratie sans lesquels la dictature momentanée du prolétariat n'eût pu se maintenir un seul instant. L'importance qui

(1) *Le Manifeste communiste*, trad. Andler, p. 6, Société nouvelle de Librairie et d'édition ; Paris, rue Cujas.

est donnée dans ce programme à l'agriculture est également très caractéristique et il est singulier que Lagardelle, formulant des critiques contre le programme de Tours, ait totalement oublié ce facteur si essentiel en France.

Je ne m'attarderai pas à montrer jusqu'à quel point ce programme des auteurs du Manifeste communiste laisse un pouvoir sans contrôle à l'Etat; Jaurès le signale dans l'étude dont nous avons parlé. Mais ce que nous retiendrons ici, c'est que s'il y a eu un correctif apporté en 1872 par Marx et Engels à ce programme, c'est non pas sur le fond, mais seulement sur le degré d'étatisme de ses revendications : celles-ci, écrivaient-ils, seraient à corriger en plusieurs points parce que la production industrielle et l'organisation de la classe ouvrière en parti de classe se sont développées parallèlement. Nous sommes ainsi dans un domaine où la discussion est limitée et nous verrons si la grande industrie est tellement importante, si la classe ouvrière est douée d'une capacité politique et économique telle qu'il n'y ait plus de transformation à considérer que celle à accomplir par la classe ouvrière elle-même et pour son propre compte.

Lorsqu'au début de cet article, nous disions que Marx parlant de l'État avait en vue surtout l'État allemand et non un État général, abstrait, comme le présume Lagardelle, nous ne pouvions, comme on le voit, en avoir une meilleure preuve que dans ce programme donné par Marx dans le Manifeste communiste.

On a aussi essayé d'établir une analogie entre les démocrates socialistes actuels et les socialistes raillés par Engels. Dans sa préface de 1890 au Manifeste, Engels rappelle que les auteurs de ce Manifeste se sont servis du terme « communiste » parce que le mot socialisme désignait en 1847 « ceux parmi les ouvriers qui, s'étant convaincus de l'insuffisance *des révolutions purement politiques*, réclamaient un bouleversement profond de tout l'ordre social » (1). Il n'y a donc rien dans la pensée d'Engels qui puisse se rapporter aux socialistes démocrates d'aujourd'hui : la préocupation du développement économique de la classe ouvrière et du rôle supérieur que celle-ci doit être appelée à jouer est la caractéristique de l'action de la démocratie sociale actuelle. C'est seulement dans ses rapports avec l'État qu'il peut y avoir discussion; mais ce que nous avons vu du projet de programme de Marx et d'Engels ne permet guère de tirer parti de leur autorité dans cette question en faveur de ceux qui rejettent toute action de l'État. Nous savons même par des lettres qui ont été publiées récemment que l'hypothèse de la participation du pouvoir socialiste dans un État démocratique lui paraissait tout à fait admissible.

(1) *Loc. cit.*, p. 16.

Il est donc vain d'aller chercher chez Marx et chez Engels, une condamnation du régime démocratique, même des réformes étatistes. La question sociale leur apparaissait beaucoup plus complexe et il leur paraissait vain de cacher au prolétariat sa faiblesse et de lui faire prendre la responsabilité d'un pouvoir où ses forces l'auraient trahi et où son incapacité momentanée aurait abouti à le mettre en échec et à lui interdire avant longtemps toute nouvelle initiative. Tout ce qui persiste chez Marx et chez Engels, et ce sur quoi les socialistes aujourd'hui attachent de moins en moins d'importance, c'est la préoccupation de la forme pacifique ou violente sous laquelle se fera la transformation sociale. Le développement de la démocratie dans les différents pays n'est pas étranger à la nouvelle direction des esprits ; mais il est compréhensible qu'avec les luttes violentes des ouvriers du second quart de ce siècle et la faiblesse de l'organisation de la classe ouvrière, Marx et Engels aient pu être préoccupés de la forme que présenterait un dénouement d'autant plus attendu que la misère ouvrière était plus grande et l'État plus oppresseur. Le problème de la solution n'a donc plus aujourd'hui qu'un très mince intérêt et le problème est même complètement modifié dans ses données par l'entrée en scène de la démocratie rurale que Marx et Engels ne faisaient pas entrer en compte lorsqu'ils parlaient de la lutte de la classe ouvrière avec la bourgeoisie qu'ils ne considéraient que par sa fraction industrielle.

Mais ce qui paraît le plus étonnant, c'est que ceux qui sont hostiles à l'esprit du programme de Tours croient que le Parti ouvrier français est le parti qui sauve le socialisme. Il faut dire que, dans sa période actuelle, si analogue avec celle de 1878, le Parti ouvrier français considère le régime démocratique comme indifférent pour le parti socialiste. Guesde a traduit cette idée sous sa forme la plus extrême, comme il lui convient toujours, en disant : « Loubet ou Guillaume, c'est la même chose pour le prolétariat. » Il est vrai qu'il a provoqué cette fois l'étonnement de l'unanimité des socialistes allemands. Aujourd'hui, Guesde ne s'embarrasse plus des réformes — qui relèvent des revendications bourgeoises, mais il ne se préoccupe pas davantage de l'importance des institutions économiques. « Le syndicat, c'est un sabre de bois », est une formule de Guesde qui pense encore que la coopération de production est un dérivatif bourgeois (1). Et si la grève générale, qu'il eût dû adopter, puisque l'idée essentielle du leader du Parti ouvrier français est qu'il faut détruire toute garantie

(1) Dans un article du *Petit Sou*, Paul Lafargue combattait l'adhésion des Syndicats au parti socialiste ; il craignait pour celui-ci l'influence de l'action syndicale faite de compromis, tandis que le parti socialiste doit rester pur de toute attache avec l'État.

pour les bourgeois dans une société qui n'en offre aucune pour les ouvriers, si la grève générale a été écartée par Guesde, c'est parce qu'elle a un caractère exclusivement économique. Pour prendre les termes que Sorel applique à la démocratie et à la classe ouvrière, nous pouvons donc dire que le Parti ouvrier français est aussi loin du *spirituel* que du *réel*.

* * *

Quels sont donc les éléments qui composent la démocratie française et quelle est la conception des socialistes qui s'appuient sur elle ? C'est à ces deux questions que nous allons nous efforcer de répondre. Mais avant il nous faut déterminer la position prise par Sorel dont les idées peuvent avec raison s'opposer dans une certaine mesure à celles des rédacteurs du programme de Tours. Les idées de Sorel sont, comme on le verra, dérivées de certaines pensées de Marx, de celles qui se rapportent aux conditions du développement interne de la classe ouvrière. Toute l'attention de Sorel porte ainsi sur la révolution qui doit s'accomplir dans la conscience de la classe ouvrière et son socialisme reste exclusivement ouvrier. Pour lui, la forme de production reste, en somme, indifférente et dépend d'une technique variable avec les découvertes humaines. Ce qui constitue pour lui la révolution, ce n'est donc pas un fait d'ordre externe, que celui-ci soit politique ou économique, qu'il signifie une concentration capitaliste ou une reprise de possession du pouvoir par le prolétariat. Ce sont là des phénomènes ou des accidents qui n'auraient aucune portée si la classe ouvrière n'a pas élaboré déjà des institutions capables de remplacer celles de la bourgeoisie, si elle n'a pas développé sa compétence technique.

Ce qui constitue la révolution, selon les idées de Sorel, c'est donc le fait de la conscience, prise par des groupes sélectionnés de travailleurs, de leur capacité de gouverner la production ; et le moyen ne consiste pas à saisir une occasion attendue, une crise politique ou économique, mais à s'efforcer de régler et de relever le niveau de la capacité technique ouvrière et de devenir ainsi maîtres du placement et du salaire de la main-d'œuvre. A cette œuvre, les coopératives de production doivent participer, puisque, composées des meilleurs éléments ouvriers, elles élèvent constamment, en maintenant les salaires élevés, le niveau matériel de la vie ouvrière. Enfin, les différents groupements syndicaux et coopératifs doivent fonder de plus en plus des institutions qui leur soient particulières et qui doivent coopérer à la fin propre à ces groupements : écoles pour la jeunesse ouvrière, œuvres d'assistance et de solidarité pour les invalides et les vieillards, caisses de chômage et de grève, en un mot de résistance dans les cas de con-

flit avec le patronat ou de crise économique. Et ce sont ces institutions qui élèvent constamment le niveau intellectuel de l'ouvrier et fortifient sa conscience de classe. Elles étendent, en effet, sa puissance aux dépens de celle de l'Etat et enlèvent même à celui-ci le gouvernement des consciences ouvrières qu'il s'efforçait de conserver en vue de sa lutte contre l'Eglise.

On voit que, par ce raisonnement, on arrive logiquement à opposer la classe ouvrière à l'Etat et à concevoir une lutte constante où celui-ci, ne restant que l'organe exclusif de la bourgeoisie, doit finalement disparaître le jour où toutes ses fonctions se seront dissociées et devenues des fonctions autonomes des différents groupements économiques. Alors, le mouvement ouvrier deviendrait un mouvement humain en absorbant en lui l'humanité. Un tel processus doit supposer que les catégories économiques aient une technique qui, pour différente, commande au moins les mêmes institutions. Mais ce qu'il suppose aussi c'est que la classe ouvrière garde son rôle d'initiatrice et que l'exemple donné par elle soit assez concluant pour que les groupements ruraux de producteurs constituent à leur tour leurs institutions autonomes.

Ce qui marque, selon nous, la faiblesse de cette conception c'est qu'elle suppose une classe ouvrière homogène, ou dont les éléments sélectionnés aient au moins une telle autorité sur l'ensemble de la classe ouvrière et sur le patronat qu'elle puisse ne compter que sur sa propre force. Elle suppose en outre les conditions générales de la nation fort simplifiées; détruire peu à peu l'État au profit exclusif des institutions ouvrières, c'est penser que celles-ci peuvent se substituer aussi à l'État dans sa défense contre les forces réactionnaires. Or, il n'est pas possible de dire que la classe ouvrière en France possède cette double puissance : le contrat collectif de travail est une exception chez nos ouvriers et le projet de loi Millerand-Waldeck-Rousseau sur l'extension de la capacité civile des syndicats, qui orientait dans ce sens les syndicats, a trouvé de la part des plus actifs de ces derniers une opposition violente. On ne peut soutenir aussi que les syndicats, même les plus anciens comme la Fédération du Livre, aient pu maintenir le tarif syndical. Ce tarif ne pouvait, d'ailleurs, devenir une réalité que si les syndicats avaient été maîtres de la main-d'œuvre, maîtres de son placement. Mais pour attirer les demandes ouvrières comme les offres patronales, il faudrait que le syndicat se préoccupât de la capacité technique des ouvriers, que les patrons puissent se fier au choix du syndicat et soient ainsi obligés de s'adresser à lui pour être certains d'employer une main-d'œuvre supérieure. Mais on ne trouve pas cette préoccupation dans les syndicats à qui l'exemple des compagnonnages aurait pu sur ce point être utile. Et l'effort tenté par

Millerand pour obtenir du Parlement la suppression des bureaux autorisés n'aurait pas eu une grande utilité pour les syndicats. Pour la grande industrie, l'ouvrier aurait continué à être embauché directement, pour les industries de l'alimentation, les bureaux municipaux auraient vu s'accroître le nombre de leurs placements, et quant aux domestiques qui forment aujourd'hui avec les ouvriers de l'alimentation le gros de la clientèle des bureaux payants, les sociétés dites de bienfaisance, dont le caractère est généralement confessionnel, s'en seraient emparés. La réforme n'aurait donc en définitive abouti qu'à une diminution de l'impôt prélevé sur les salaires d'une partie des ouvriers de l'alimentation ou des domestiques ; elle n'aurait pas servi les syndicats ouvriers parce que ceux-ci ne sont pas prêts pour cette fonction.

D'autre part, peut-on dire, en admettant que la classe ouvrière soit parvenue à cette conscience de son rôle et puisse remplir ses fonctions, qu'elle sera assez forte pour être la sauvegarde de la nation contre les forces de réaction qui se déchaîneront? Car Sorel, qui dédaigne les hypothèses catastrophiques, ne place pas l'effort ouvrier hors de notre société. Toute la révolution se fait au contraire en période bourgeoise. Et ce que Merlino (1) appelle avec raison « la *forme* de l'organisation socialiste », autrement dit le mode de production dans la société conçue par les écoles socialistes, n'intéresse pas davantage Sorel. Mais un programme doit se préoccuper des conditions générales dans lesquelles évolue la classe ouvrière et cette préoccupation se traduit toujours dans la nature des réformes pratiques. Les rapports du socialisme et de la démocratie en dépendent ainsi nécessairement.

Sorel nous semble avoir trop simplifié ces rapports pour la pratique. Voici, en effet, comment ces deux facteurs sont placés l'un à l'égard de l'autre : « Le socialisme, écrit-il (2), en acquérant la conscience de ses propres fins, se pose en contradicteur de la démocratie, tout en collaborant parfois avec elle, comme parti politique. Il est à la fois l'allié et l'adversaire des anciens partis populaires *tant que la lutte entre la bourgeoisie et le prolétariat ne remplit pas toute la vie politique et sociale.* » Je souligne ce dernier membre de phrase parce qu'il conditionne singulièrement l'opposition du prolétariat à la démocratie. Il nous semble que précisément le régime démocratique est celui où la lutte entre les fractions bourgeoises est la plus vive, l'État despotique n'intervenant pas pour unifier les classes bourgeoises;

(1) *Formes et essences du socialisme*, avec préface de Sorel, p. 135. Paris, Giard et Brière, éd.

(2) *La ruine du monde antique*, p. 121. NN. Paris, Jacques, éditeur.

c'est celui où les classes moyennes, trouvant plus facilement leur expression politique, s'efforcent de faire prévaloir leurs intérêts, celui surtout où les petits propriétaires ruraux, qui forment le fond de la population laborieuse comme du corps électoral français, cherchent à obtenir des lois qui peuvent se trouver en antagonisme même avec certains intérêts des ouvriers des villes. Les luttes entre fractions bourgeoises deviennent donc de plus en plus compliquées et chacune de celles-ci tend à prendre une force propre plus grande et un pouvoir plus grand sur l'État. La classe ouvrière peut donc mener sa lutte particulière, mais elle doit profiter des accidents de la lutte générale et elle ne peut songer à cesser de coopérer avec la fraction démocratique la plus avancée, puisqu'avec le régime de démocratie, la lutte entre fractions bourgeoises remplit toujours une plus grande partie de la vie politique et sociale.

D'ailleurs, le mouvement ouvrier oscille entre la démocratie et l'organisation confessionnelle; celle-là est d'autant plus nécessaire pour résister à celle-ci que les divisions mêmes de la classe ouvrière et la faiblesse du plus grand nombre des prolétaires permettent plus facilement aux patronages catholiques, en particulier, de grouper ces éléments sur le terrain corporatif et religieux. Dans ses *Formes et Essences du socialisme* (1), Merlino a appelé avec raison l'attention sur les divisions qui existent dans le prolétariat : « La classe ouvrière elle-même se compose de catégories diverses, dont les intérêts ne concordent pas parfaitement; le travailleur sans métier (*unskilled*) entre en lutte avec l'ouvrier de métier, les ouvriers organisés ont un formidable concurrent et un ennemi dans le *sans-travail*. Les ouvriers ne sont pas tous organisables; et les organisations ouvrières tendent à faire valoir des intérêts particuliers et immédiats. » On comprend qu'en maintenant l'ouvrier sur le seul terrain professionnel, les catholiques trouvent un aliment facile dans ces divisions d'intérêts si l'esprit démocratique n'anime pas la plus grande partie de la classe ouvrière et ne lui insuffle l'idée d'égalité contre l'esprit de hiérarchie qui anime surtout les patronages. On voit la nécessité de lutter avec les fractions de la démocratie et combien la pénétration de l'idée démocratique pour la direction à imprimer à son action est nécessaire.

Ce n'est donc pas seulement parce que le parti socialiste peut obtenir des améliorations matérielles pour la classe ouvrière, parce qu'il peut, selon l'expression de Sorel, « arracher à l'État et à la commune une à une toutes leurs attributions pour enrichir les organismes prolétariens en voie de formation » (2), qu'il doit s'allier aux fractions

(1) Page 60.
(2) *L'Avenir socialiste des syndicats*, p. 59 et 60. Paris, Jacques, éditeur.

avancées de la bourgeoisie, c'est aussi parce que l'esprit de démocratie est nécessaire à la classe ouvrière pour échapper à toute hiérarchie, à tout patronage confessionnel, à toute tutelle.

Et enfin, acceptons avec Sorel que la situation ne comporte plus que « la lutte entre la bourgeoisie et le prolétariat », cette lutte sera-t-elle aussi simple et aussi heureuse pour la classe ouvrière que l'admet Sorel? Il nous semble que pour arriver à cette conclusion, il faut accepter le point de vue de Marx et d'Engels qui attendaient la révolution sociale de la formation d'un prolétariat toujours plus nombreux aux dépens des classes moyennes. C'est là dans tous les cas une hypothèse, et je crois que Sorel ne lui attache guère d'importance. Y aurait-il alors avantage à opposer le prolétariat à la masse des petits propriétaires ruraux, qui sont aujourd'hui essentiellement démocrates? Ou peut-on concevoir que la classe ouvrière se préoccupe d'avoir un mouvement propre dans la nation où coexisteraient ainsi plusieurs mouvements? Mais il semble que ce serait fragmenter la question sociale, car si elle intéresse la classe ouvrière plus particulièrement, elle ne se limite pas à elle. Il y a une action incontestable des autres classes, non seulement au point de vue démocratique, mais aussi en vue de fonder des institutions économiques. Et il n'est pas certain que ce soit la classe ouvrière qui tire le meilleur parti de ces dernières. Sur le terrain syndical et coopératif, qu'il s'agisse du groupement de propriétaires en vue d'irrigations communes, d'achat d'engrais et de machines, ou de producteurs en vue de la manipulation et de la vente de leurs produits, on peut dire que les paysans ont beaucoup plus tiré profit de ces formes de groupements que la classe ouvrière. On peut dire aussi qu'elle s'est beaucoup moins divisée. La classe ouvrière ne peut donc dissocier son mouvement de celui qui se produit ainsi à côté d'elle.

Il y a enfin un obstacle à ce que la direction de la production appartienne en définitive aux seuls groupements ouvriers. Nous ne parlons pas évidemment du cas où la production serait socialisée car il s'agirait alors de groupements ultérieurs de producteurs et nous serions dans le domaine de l'hypothèse. Mais si, avec Sorel, nous remplaçons la suprématie patronale par la domination ouvrière sans contre-poids — et on aboutirait à cela le jour où les organisations ouvrières seraient dotées de toutes les attributions de l'État — y aurait-il avantage même pour la production à s'en remettre à ces seules organisations? La responsabilité de celles-ci serait-elle suffisante et assez comprise par elles pour ne pas mettre en péril la production et ne pas amener de troubles sur le marché? N'y aurait-il pas danger dès lors à amener des conflits entre la classe ouvrière et la masse des consommateurs? Ce sont là autant de points très graves et que ne

permet pas de résoudre dans un sens favorable l'organisation ouvrière actuelle.

On a vu plus haut que Marx et Engels, lorsqu'il s'était agi de rédiger un programme immédiat, n'avaient pas cru possible de laisser au prolétariat vainqueur le gouvernement de la société. Ils ont pensé plus tard que certaines parties de ce programme avaient vieilli en raison du développement du prolétariat et de sa plus grande organisation en parti de classe. Nous avons vu que celle-ci cache encore aujourd'hui une faiblesse très grande de la conscience des ouvriers qui en font partie ; et il ne faut pas oublier que la masse du parti socialiste est constituée par des éléments venus des classes moyennes urbaines et rurales. On ne peut donc reprocher aux congressistes de Tours d'avoir, à l'exemple des auteurs du Manifeste communiste, rédigé un programme de réformes possibles dans notre société.

Un programme tel que celui du Havre, c'est-à-dire concis et ne comprenant que les points extrêmes et originaux des revendications ouvrières, appartient surtout à un parti en formation, qui doit tout d'abord s'opposer à tous les autres pour affirmer son existence et faciliter sa propagande. Ce n'est plus le cas du Parti socialiste actuel. D'ailleurs, si l'on s'en rapporte aux critiques du projet de programme du Parti socialiste allemand faites par Engels, la brièveté des formules ne se comprend que « lorsqu'il est impossible de s'étendre plus longuement sur les moyens de réalisation de réformes encore impraticables, on ne peut alors que marquer un but, à moins de tomber dans un opportunisme dédaigneux des conséquences ultérieures » (1). Mais, d'autre part, Engels recommande, en dehors « des questions politiques générales et abstraites », de discuter « les questions concrètes les plus pressantes », de façon à ce qu' « au moment décisif le Parti ne soit pas pris au dépourvu et qu'au sujet des points les plus décisifs il n'y ait pas que confusion et désaccord ». Et Engels donne, comme exemple, la question des droits de douane qui, « d'après les déclarations d'alors, ne regardait que la bourgeoisie et ne touchait pas le moins du monde les travailleurs, et dans laquelle, par conséquent, chacun pouvait voter comme il voulait, tandis qu'aujourd'hui plus d'un tombe dans l'extrême opposé et, par opposition avec les bourgeois, devenus protectionnistes, réédite les absurdités économiques de Cobden et de Bright, qu'il prêche comme le plus pur socialisme, le plus pur manchestérianisme. »

Ce passage d'Engels est important, parce que l'un des reproches adressés au programme de Tours est de manquer de concision et aussi de ne pas avoir dédaigné, dans ses revendications immédiates,

(1) *Mouvement socialiste* du 1er décembre 1901, p. 652.

les réformes qui peuvent faire partie des programmes bourgeois. Ce dernier reproche est appuyé sur les critiques que Marx a faites du programme de Gotha, mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque Marx était surtout préoccupé de se distinguer des Lassalliens et qu'il avait affaire à un tout jeune parti ; on était alors en 1875. Aujourd'hui, étant donnée la force prise en France par le mouvement catholique, qui cherche à accaparer l'enseignement et les syndicats ouvriers, étant donnée la diversité des revendications des différents groupements bourgeois, il était nécessaire de s'arrêter à un certain nombre de points qui peuvent être discutés.

Le socialisme en France a, en effet, une très grande puissance parlementaire et il s'appuie, comme nous l'avons dit, non seulement sur une partie de la classe ouvrière, mais aussi sur les classes moyennes. Il n'y a pas en France — rappelons ce que nous avons dit plus haut du Parti ouvrier français — de parti socialiste exclusivement ouvrier. La constitution politique et économique de la France explique ce phénomène.

* * *

Ce qu'il faut savoir maintenant, c'est si cette base si large du parti socialiste, base qui détermine une orientation particulière, peut nuire au mouvement propre de la classe ouvrière. Nous avons montré que la faiblesse actuelle de celle-ci ne permet pas de compter sur son action propre et prépondérante. Mais il reste un problème : l'action de la démocratie socialiste comporte-t-elle une tutelle constante de la classe ouvrière ou au contraire tend-elle à élever son niveau, à accroître sa capacité ?

Ceux qui ont critiqué le programme de Tours ont répondu négativement à cette question, faisant à l'action démocratique un double procès : d'abord on a nié toute compatibilité entre la démocratie, forme de gouvernement politique qui ne considère que le citoyen, c'est-à-dire ne différencie pas les individus et le socialisme qui ne se préoccupe que des conditions de travail et suppose par conséquent une différenciation entre les producteurs. Et on a critiqué l'idée des démocrates socialistes de vouloir étendre le principe démocratique dans la constitution de l'atelier. On a pensé que c'était un obstacle à la formation de groupements sélectionnés, et l'on aboutissait ainsi à l'inutilisation des syndicats. Le projet de loi de Millerand sur le droit de grève et l'arbitrage obligatoire est le type que l'on donne ordinairement de cette conception. Nous allons y revenir.

La seconde critique que l'on fait et qui semble contradictoire avec la première, c'est que les socialistes démocrates sont avant tout des socialistes d'État qui veulent transporter à celui-ci toute la puissance

qui devrait être dévolue à la classe ouvrière, de sorte que cet État devenu une personne jalouse de l'activité du prolétariat, « surveille avec inquiétude ses mouvements, étend sur elle le plus possible sa tutelle, son administration, sa police, et redoute de voir le prolétariat s'engager dans une voie absolument indépendante et libre » (1).

Prenons donc le projet de loi de Millerand sur l'arbitrage dans lequel on peut reconnaître les deux caractères reprochés aux actes des démocrates socialistes. Il y a organisation par l'État des conditions de grève et du mode d'arbitrage. D'autre part, tous les ouvriers dans chaque atelier votent pour nommer des délégués chargés de soumettre au patron leurs réclamations; celles-ci sont le fruit des décisions de réunions comprenant *tous* les ouvriers de l'atelier. Enfin, et ceci fait aussi l'objet d'une autre critique, il y a rapports et discussions périodiques entre les délégués ouvriers et le patron ou ses représentants; les adversaires des réformes de Millerand et du programme de Tours, rattachent cette dernière attribution des délégués aux expédients de la paix sociale, et comme ce dernier mot doit produire tout son effet, Lagardelle déclare que tous les organismes communs aux patrons et ouvriers échoueront misérablement parce que « la lutte des classes est irréductible » (2).

Nous ne pensons pas que l'on puisse rattacher le fait de faire régler les différends de travail par un comité où discutent contradictoirement patrons et ouvriers aux idées de « paix sociale » entendues dans le sens de nos critiques. Et ce qu'il y a de certain, c'est que cette institution qui existe au Creusot depuis l'arbitrage de Waldeck-Rousseau est loin d'avoir échoué misérablement (3). Je sais bien que Sorel a vu dans l'institution des corporations ouvrières la raison de la fin de l'activité du syndicat ouvrier né à la suite de la grève qui donna lieu à l'arbitrage. On peut répondre que c'est le sort réservé à la plupart des syndicats qui naissent d'une grève et qui comprennent surtout un trop grand nombre d'ouvriers; et il ne faut pas oublier que ceux-ci étaient soumis depuis vingt ans à la double servitude économique et cléricale et que l'éducation syndicale ne peut se faire du premier coup. Les ouvriers du Creusot sont, on le sait, dans des conditions particulièrement mauvaises pour créer des organisations de résistance, et c'est pour sauver leur indépendance économique que furent créées les corporations.

---

(1) *Mouvement socialiste*, n° du 10 mai 1902, article H. Lagardelle, p. 897.

(2) *Mouvement socialiste*, du 7 juin 1901, p. 1,083.

(3) En 1900, sur 226 réclamations formulées par les délégués ouvriers de 200 corporations représentant plus de 8,000 ouvriers, 109 ont été admises; en 1901, sur 229 réclamations formulées par les délégués ouvriers de 202 corporations, 101 ont été admises.

On sait que le projet de loi de Millerand, suivant en cela les principes de l'arbitrage de Waldeck-Rousseau, considère les ouvriers de chaque atelier ou de chaque usine comme formant autant de collectivités ouvrières. Il existe, en effet, une solidarité d'intérêts entre les ouvriers d'un même atelier, quelle que soit la différenciation qui puisse ensuite exister entre la capacité technique de chacun d'eux, et cette solidarité, ces ouvriers seraient appelés à en prendre conscience dans leurs réunions mensuelles. Le sentiment général de classe pénétrerait donc ainsi non pas seulement une élite ouvrière, mais la totalité des ouvriers de la grande industrie, puisqu'il ne s'agit dans le projet de loi de Millerand que des établissements comprenant au moins cinquante ouvriers. C'est avec cette conscience générale que l'on peut ensuite développer de nouvelles consciences qui forment le cerveau complet de l'ouvrier, et celui-ci serait, grâce au projet de loi, à la fois préservé de l'atteinte patronale et des mouvements d'ordre politique qui troublent bien souvent les délibérations des grévistes. L'État intervient donc ici pour garantir la liberté de l'ouvrier dans la complète acception du mot, pour que les discussions professionnelles soient entières et remises aux soins exclusifs des intéressés. Comment pourrait-on parler ici de tyrannie, de tradition jacobine et comment ne pas voir que l'État prend ici l'initiative, en s'adressant à tous les ouvriers indistinctement, de relever leur conscience de classe, de faire appel à la responsabilité de chacun. Le syndicat ne peut-il pas mieux se fonder et surtout se maintenir avec ce niveau ouvrier plus élevé; ne peut-il pas plus facilement avoir un rôle directeur en se maintenant sur les questions professionnelles, puisqu'il n'a plus à s'occuper de recruter le plus possible d'adhérents pour avoir au moins la force du nombre, puisqu'il peut se borner à grouper les meilleurs éléments, puisque, enfin, n'ayant plus à être considéré comme un organe exclusif d'opposition au patron, celui-ci n'a plus à persécuter ses membres?

Telle est succinctement l'économie de ce projet de loi dont on a voulu faire un épouvantail pour les libertés ouvrières et auquel on reprochait de ne considérer que l'ouvrier abstrait, de même que le suffrage universel ne grouperait que des citoyens, c'est-à-dire des hommes abstraits.

C'est par sa propre force, développée d'une façon continue, que la masse soumise au principe démocratique doit donner naissance à des institutions; celles-ci n'ont pas à naître d'accidents qui, aussitôt disparus, laissent disparaître les institutions.

Nous aboutissons donc à dire que le socialisme n'est pas un moumement exclusivement ouvrier et qu'il doit être aussi le fruit du développement d'autres catégories sociales dont la condition matérielle est voisine de celle des prolétaires industriels ou agricoles; et on doit en

conclure que le parti socialiste doit s'intéresser à toutes les institutions capables de conduire à un développement de la technique et de la capacité économique des producteurs, que cette production soit individuelle ou collective, qu'il s'agisse des ouvriers de la grande industrie, de l'artisan et de l'ouvrier isolé ou du petit propriétaire agricole. Il semble inexact de dire que dans la classe ouvrière, le mouvement doit y dépendre exclusivement des capacités; mais nous pensons que, grâce aux lois, c'est-à-dire au concours de l'État, organe de l'extrême démocratie bourgeoise et des socialistes, le niveau général des travailleurs peut être beaucoup élevé.

Il ne peut donc y avoir contradiction entre les institutions autonomes ouvrières et la démocratie sociale; celle-ci peut seule permettre la création de ces institutions et leur donner une activité plus grande; seule aussi, en préservant la masse ouvrière des atteintes patronales ou de l'embauchage par les patronages confessionnels, elle peut élever sa concience de classe; seule, elle peut donc permettre la formation d'un lien plus étroit, de rapports plus efficaces entre cette masse plus consciente et les groupements sélectionnés. On a souvent répété le mot de Marx : « Le prolétariat doit éduquer la société. » Il semble bien aujourd'hui que la société, elle aussi, doit encore éduquer la masse du prolétariat.

Paul Dramas.

REVUE DES LIVRES

Discours civiques, par LAURENT TAILHADE 1 vol. in-18 (Stock). — Je voudrais pouvoir, sans réserves, louer M. Laurent Tailhade. Nul plus que lui n'excelle à développer l'harmonieuse période qui présente en beauté le mot rare et l'idée jolie. Sa phrase jamais banale, tantôt se drape dans le peplos artistement plissé des vierges de l'antique Heliade, tantôt fait chatoyer les ors et les velours des duchesses hautaines de la Renaissance ; à l'occasion, elle ne dédaigne pas de s'encanailler et se déguise alors sous l'accoutrement des belles amies de François Villon.. Poète, M. Tailhade eût été par Platon banni de sa République ; Platon aurait eu tort, de même qu'ont eu tort les juges de la 9e chambre correctionnelle qui virent dans une prosopopée aux mânes d'Harmodius et d'Aristogiton de condamnables excitations au régicide.

Car, M. Laurent Tailhade est avant tout, j'allais dire uniquement, un littérateur. Amoureux du « beau geste » il a pour les « vagues humanités » un mépris souverain. Aristocrate, beaucoup plus, certes, que les nobles époux des porchères américaines, il ne comprend rien à l'âme des foules. Lorsqu'il veut parler au peuple, il s'abaisse à l'injure grossière et ne recule pas devant l'épithète argotique ou le qualificatif obscène : on n'est pas plus talon rouge.

Et c'est là le grand reproche que j'adresserai à M. Laurent Tailhade : ce chantre lyrique de l'amour et de la beauté ; cet esprit que hante le souci de magnifier en sublimes accents nos rêves de fraternité universelle; nos aspirations vers des temps futurs où, délivrée des dogmes imbéciles et des autorités surannées, l'humanité n'aura plus d'autre guide que la Raison, d'autre loi que la Justice ; ce destructeur de préjugés, ce contempteur d'individus, a des haines et ces haines sont faites de préjugés et de rancunes individuelles.

Je ne prendrai, contre M. Laurent Tailhade, ni la défense du socialisme, ni celle des socialistes. Le socialisme, M. Tailhade l'ignore. Comme la plupart des littérateurs qui ne sont que des littérateurs, il se dit anarchiste. L'Anarchie, idée simpliste entre toutes, compendium de tous les absolus séduisants, matière à dissertations métaphysiques hardies et à péroraisons d'une envolée sublime, convient à ceux qui se préoccupent uniquement de dire de belles choses en termes rares, oubliant trop souvent que le beau véritable doit, avant tout, être la forme extérieure du Vrai.

Que M. Tailhade, donc, soit, ou mieux se croie anarchiste ; c'est pour lui affaire d'esthétique plutôt que d'opinion et je n'entends point chicaner ses

goûts. Que son aristocratique dédain pour la *plebs* s'étende jusqu'à ceux qui, vivant en contact journalier avec elle, affirment ses espoirs, défendent ses droits, essayent de lui rendre la vie moins douloureuse, rien de plus naturel. M. Tailhade, contemplant les bulles de savon irisées qu'il offre à l'admiration de publics choisis, trouve peu ragoûtantes les besognes pratiques. Il a pour les politiciens, pour les *parlementaires*, pour les *leaders de réunions publiques*, les sentiments que l'on professe au faubourg Saint-Germain, dans les gazettes nationalistes et dans quelques cénacles d'hommes de génie montmartrois.

Mais, — et je fais appel ici à son bon goût — croit-il digne de son talent d'aller ramasser dans les sentines intransigeantes, dans les tripots antisémites, dans les arrière-sacristies où M. Jules Lemaître rédigea ses affiches électorales, certaines infamies dont lui qui fut calomnié par ces gens-là, connaît aussi bien que quiconque le mensonge. Son amour-propre d'écrivain se sent-il rehaussé parce que, entre une magnifique invocation au soleil fécondateur des mondes et une prière à la vierge Athéna, personnification de la raison et de la conscience humaines, il a copié, sans y rien modifier, quelques-unes des inscriptions graphitiques prodiguées sur les parois des colonnes Rambuteau, — tous n'avaient pas à leur disposition celles des feuilles de M. Jaluzot — pour les polissons de la bande à Guérin et les révolutionnaires ralliés au panache blanc de M. de Rochefort.

L'horreur que M. Tailhade professe envers le banal fut moins forte que sa haine contre ceux qui, travaillant durement à l'œuvre sociale, ne peuvent, comme lui, habiter perpétuellement le *Jardin* ensoleillé *de Rêves* (que M. Tailhade n'arguë point ici de ce que ce jardin bienheureux il le quitta pour la prison de la Santé, ainsi nommée par antiphrase. Je suis de ceux qui, soucieux de la liberté de penser et d'écrire, déplorèrent sa condamnation).

N'empêche que les plaisanteries sur le « baron von Millerand..., fusilleur du peuple..., abaissant les marchepieds devant le ménage Romanoff et perscrutant dans Compiègne le privé des autocrates, les tables de nuit de leurs majestés », étaient quelque peu usées, même au temps où M. Daniel Cloutier, les ayant convenablement mâchées, les passa à M. Urbain Gohier qui en fit ses délices. Je croyais M. Tailhade trop fin gourmet pour se repaître de ces arlequins.

Est-ce à dire que les *Discours civiques* soient un livre à feuilleter dédaigneusement ? Non point. Vous n'êtes pas, lecteur, abonné du *Petit Journal*. Votre sens critique est suffisamment aiguisé pour que vous fassiez leur juste part aux haines comme aux admirations irraisonnées. Cette sélection opérée, vous aurez la joie de lire de belles pages, en forte prose bien cadencée. Vous regretterez peut-être, avec moi, que M. Laurent Tailhade n'ait pas appris, dans la fréquentation des poètes et des écrivains de la Grèce et de Rome, à exprimer toujours des idées précises en une langue claire. Mais vous applaudirez à ses vigoureuses invectives contre les religions sanguinaires et abrutissantes, à ses vibrants appels en faveur des peuples que l'on massacre, que l'on torture, que l'on écrase, vous vous associerez à sa protestation si humaine contre la guerre, tueuse d'hommes et tueuse d'idées et vous répéterez avec lui ce souhait que les rameaux verts, arrachés d'une main fiévreuse par Camille aux marronniers du Palais-Royal, « provignent sur les fronts de l'humanité

libre! Qu'ils nous conduisent aux conquêtes paisibles de la raison et nous abritent comme les feuillages de Dunsinane abritaient les vengeurs du meurtre et les champions du droit. Que leur ombre amère, que leurs mousses fraîches accueillent l'humanité dans son exode vers la justice et vers l'amour; que leur sève monte, fructifie, et sur les ruines des geôles ou des temples, éternise un printemps de douceur, le printemps de la République universelle, de la concorde et de la beauté. »

Henri Lucas.

LIVRES NOUVEAUX

DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE *LA REVUE SOCIALISTE*

Félix Alcan, éditeur (ancienne *Librairie Germer Baillière et Cie*), 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 6e.

Maurice Defourny : La sociologie positive (*Auguste Comte*) (Bibliothèque de l'Institut supérieur de philosophie (1, rue des Flamands, Louvain, Belgique) 6 fr.

Jean Jaurès : De la réalité du monde sensible (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 7 fr. 50.

Bibliothèque des Cahiers humains, 125, rue d'Alésia, Paris, 14e.

Ludovic Réhault : La Tortue Passionnelle, 3 fr. 50.

Edouard Cornély, éditeur, 101, rue de Vaugirard, Paris, 6e.

A. Huc : La loi Falloux (Le Cléricalisme et l'Ecole) (10e édition), 2 fr.

L'Abrogation de la loi Falloux (*La République et l'Ecole*) 0 fr. 20 (Prix spéciaux pour la propagande).

Albert Bayet : Leçons de Morale suivies de lectures, de résumés et de questionnaires, A. Aulard : Eléments d'instruction civique, suivis de résumés et questionnaires. (Cours d'enseignement primaire, publié sous la direction de A. Aulard), 1 fr. 20.

Dechenne et Cie, libraires-éditeurs, 20, rue du Persil, à Bruxelles (Belgique).

Louis Bertrand : Les élections du 25 mai et la tactique du Parti ouvrier, 0 fr. 20.

Louis Bertrand : Histoire de la Coopération en Belgique. (Les hommes, les idées, les faits). (Préface, par Emile Vandervelde) (8e série, livraisons 36 à 40), 0 fr. 50.

A. Devos, imprimeur-éditeur, 49, rue de Béthune, à Lille (Nord).

Adrien Berget : La Coopération dans la viticulture européenne (Etude d'économie rurale et d'histoire agronomique), 6 fr. 60.

Editions de la Revue d'Art Dramatique (Librairie Molière), 28, rue Richelieu, Paris 1er.

Guides analytiques de « L'Anneau du Nibelung » de Richard Wagner) : Le Crépuscule des Dieux. (Analyse du livret par Ch. A. Bertrand. — Analyse de la partition accompagnée de nombreux exemples notés par J.-G. Prod'homme), 1 fr.

Imprimerie des Arts (*F. Nesle*) 243, avenue de Saxe, à Lyon.

Surville : Casque d'or (comédie-bouffe en un acte), 0 fr. 20.

V. Giard et E. Brière, libraires-éditeurs, 16, rue Soufflot, Paris, 5e.

Antonio Labriola : ESSAIS SUR LA CONCEPTION MATÉRIALISTE DE L'HISTOIRE (traduit par Alfred Bonnet). (Bibliothèque Socialiste internationale, publiée sous la direction de Alfred Bonnet, III), 3 fr. 50.

ANNALES DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE SOCIOLOGIE. Publiées sous la direction de René Worms. (Tome VIII. Travaux des années 1900-1901). (*Le Matérialisme historique ou économique*, par Casimir de Kellès-Krauz, J. Novicow, A. Loria, Maxime Kovalewsky, R. de la Grasserie, Ad. Coste, H. Abrikossof, F. Tœnnies, G. De Greef, Lester Ward, Ch. Limousin, A. Groppali, F. Puglia, E. de Roberty, René Worms, Alfred Fouillée, G. Tarde, Ed. Sanz y Escartin, L. Winiarski), 7 fr.

Librairie Armand Colin, 5, rue de Mézières, Paris, 6e.

Maurice Wilmotte : LA BELGIQUE MORALE ET POLITIQUE (1830-1900) (Préface de Emile Fagnet), 3 fr. 50.

Librairie de la Plume, 31, rue Bonaparte, Paris, 7e.

Georges Guilhaud : LES COMPLAINTES ET LES PLAINTES DU CŒUR ET DE L'ESPRIT (Dessin de Marcel Lenoir), 2 fr. 50.

Librairie de la Société du Recueil Général des Lois et des Arrêts fondé par J.-B. Sirey, et du Journal du Palais (Ancienne Maison L. Larose et Forcel.) L. Larose, Directeur de la Librairie, 22, rue Soufflot, Paris, 5e.

Emile Bouvier : LA MÉTHODE MATHÉMATIQUE EN ÉCONOMIE POLITIQUE.

A. Storck et Cie, imprimeurs-éditeurs à Lyon (Paris : 16, rue de Condé, près l'Odéon, 6e).

(Office social de renseignements et d'études de Lyon, créé par la Revue. « Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale » ; 123, rue Vendôme, Lyon), 1901. LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS LA RÉGION LYONNAISE, publié sous la direction de Paul Pic et Justin Godart. (Tome I, collaborateurs : P. Pic, Henri de Boissieu, Fleury de Saint-Charles, Justin Godart, V. Pelosse, Jean Fayard, Paul Hovnic, Maurice Courant, Ch. F., Aug. Besse), 5 fr.

V. Vecchi, Tipografo-editore, Trani (Italia).

Giorgio Laudati : LA GIUSTIZIA E LA MORALE (Secondo i filosofi ed i giuristi). L. 1.50.

V. H.

Le Gérant : RODOLPHE SIMON

Suresnes — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste*. E. PAYEN, adm., 9, rue du Pont — 6208

LE NATIONALISME

LETTRE A M. JULES SOURY

(Suite)

X

Mais vous êtes vous-même, monsieur, un exemple frappant des inconséquences où peut tomber un esprit scientifique quand il veut philosopher sans le secours des faits, ou en s'appuyant sur les faits qui sont l'objet de sa préférence, de son préjugé, ce qui, d'une manière comme de l'autre, est on ne peut plus antiscientifique.

Vous êtes, d'une part, athée, matérialiste, évolutionniste. D'autre part, vous êtes chrétien, clérical, traditionnaliste. C'est pour nous expliquer cette formidable contradiction que vous avez écrit votre livre. Vous sentez qu'en effet vous nous devez des comptes. Vous êtes un éducateur public, votre enseignement a formé toute une génération. Vous avez écarté de l'idée républicaine des citoyens que votre analyse en a dégoûtés; vous avez combattu le libéralisme dans ses deux aspects modernes : l'individualisme et le socialisme, de manière à en éloigner à jamais ceux qui avaient reçu vos leçons. Il faut donc examiner ce que vous nous offrez pour remplacer tout ce que vous avez détruit dans l'esprit de ceux qui, demain, dirigeront la France.

Vous avez établi, et ce n'est pas moi qui vous le reprocherai, une séparation absolue entre la foi et la science. « J'ai soutenu et je répète, avez-vous dit, qu'entre la foi et la science, bien comprises, il n'existe point de conflit possible; mais s'il n'y a pas de conflit possible, c'est à la condition qu'il n'y ait point de rencontre. Leur domaine est distinct : elles s'ignorent, elles ne répondent ni aux mêmes besoins ni aux mêmes questions. Si l'une entreprend sur le domaine de l'autre, comme il y en a tant d'exemples; si, sous prétexte d'accord et d'har-

monie supérieure, on tente de réconcilier la science et la révélation, la rencontre ne peut être que désastreuse : c'est une catastrophe » (1).

Point de rencontre, c'est parfait. Il ne s'agit plus que de délimiter le domaine de la science et celui de la foi. Mais j'y songe : Qui dit limite dit contact, et contact implique nécessairement conflit. A moins que la foi renonce à diriger tout l'homme, ou que la science arrête ses recherches, je vois partout des contacts et, en conséquence, partout des conflits. Vous êtes vous-même le terrain le plus figuratif et le plus vivant de ces contacts et de ces conflits : vous êtes athée, matérialiste et évolutionniste, voilà votre pensée; vous êtes chrétien, clérical et traditionnaliste, voilà vos gestes. Et en même temps, vous refusez d'harmoniser votre pensée et vos gestes à la manière de Darwin ou de Pasteur, qui, eux, croyaient à la conciliation de leur science et de leur foi, et vous prenez assez durement Pasteur à partie pour cette inconséquence. Car, pour vous, l'inconséquence n'est pas de penser en savant et d'agir en homme de foi, mais d'être homme de science et de foi. « La science, dites-vous, est et sera toujours étrangère à la foi... » (2) « La science ne sait rien et, par définition, ne peut rien savoir de ce que croit la foi : Dieu, l'âme immortelle, la liberté morale, la vie future, le miracle et le surnaturel. La foi ne sait pas : elle croit » (3).

La contradiction de l'homme de science qui est en même temps temps un homme de foi, et en cette double qualité s'efforce de concilier la science et la foi, cette contradiction s'explique par le défaut de philosophie que l'on constate trop souvent chez les savants; elle tient, comme je l'ai dit plus haut, à la spécialisation scientifique. Cet homme-là, s'il ne se justifie, se comprend et s'excuse.

On ne peut blâmer, en bonne morale, le mouvement qui le porte à mettre de l'harmonie entre ce qu'il croit et ce qu'il sait, et l'on doit y voir, non une hypocrisie, mais au contraire la marque d'une grande sincérité. J'avoue que le cas de Darwin allant au prêche et de Pasteur fervent catholique m'a toujours profondément ému. Mais vous, rien ne vous émeut, pas même la tentative que font les hommes de foi pour se réconcilier avec la science, et vous êtes plus impitoyable encore pour ceux-ci que pour les savants qui veulent croire. Vous êtes respectueusement impitoyable, mais vous êtes impitoyable quand vous constatez que « la science n'a rien appris à l'ecclésiastique, puisqu'elle ne sait rien de ce qu'il lui importe tant de savoir et d'enseigner. Mais il ne se rend pas à l'évidence des lois de la critique et de la connaissance. Il est utilitaire et pratique; il ne saurait comprendre pourquoi

(1) *Campagne nationaliste*, p. 233.
(2) *Id.*, p. 267.
(3) *Id.*, pp. 233-234.

l'on cherche à approfondir ce qu'on a défini tout d'abord inconnaissable » (1).

Vous êtes impitoyable, mais j'aimerais mieux que vous fussiez logique. Ces limites que vous posez au double domaine de la foi et de la science, l'ecclésiastique ne les admet pas, ne peut pas les admettre sans manquer à la foi. De même, le savant ne peut les admettre sans manquer à la science. Vous croyez les accorder en les séparant, mais tout les rapproche pour les opposer et faire éclater leur conflit. Cette opposition, vous la sentez bien, pourtant, lorsque, parlant de la prétention « des nouveaux apologistes catholiques » à vouloir « être à la fois les hommes du livre et les hommes du siècle » vous constatez qu' « il y a contradiction à vouloir représenter à la fois la tradition et le progrès » (2).

Cette opposition, vous la dénoncez en termes très expressifs dans l'analyse que vous nous donnez de « la structure mentale d'un religieux, d'un théologien ou d'un métaphysicien ». Pour un tel cerveau, dites-vous, « toutes les solutions des problèmes d'ordre psychologique auxquelles arrive la science des fonctions du système nerveux ne sont admises qu'à titre de faits, non de principes, » ... « chacun de ces problèmes projette en quelque sorte dans leurs cerveaux ce que l'homme primitif appelle des « ombres », le « double » des anciens Égyptiens... Le double se dédouble, et, d'abstraction en abstraction, de principes ontologiques en postulats de la raison, d'idéalités en vérités éternelles, on monte dans un empyrée de formes vaines, ombres et fantômes de mots vidés du contenu qu'ils renfermaient chez Démocrite, chez Laplace, chez Darwin » (3).

Il est certain que voilà une mentalité absolument opposée à celle du savant. Le prêtre, le théologien explique tout, au moyen des lumières spéciales qu'il a sur tout. Il ignore l' « aveu d'ignorance, qui rend le savant si humble », il « évoque un Olympe de forces métaphysiques et d'entités théologiques qu'il paraît connaître et fréquenter comme des génies familiers » (4).

Eh bien, le prêtre qui s'enferme dans sa foi et combat la science, le savant qui s'enferme dans sa science et combat la foi, le prêtre qui tente de plier la science à la foi, le savant qui veut accorder la foi et la science, sont tous logiques et cohérents. Ils ont tort ou raison, peu importe. Les uns veulent tout annexer à leur domaine théologique ou scientifique, ils sont logiques; les autres veulent satis-

(1) *Campagne nationaliste*, p. 239.
(2) *Id.*, p. 262.
(3) *Id.*, pp. 268-269.
(4) *Id.*, p. 238.

faire leur raison et leur croyance par l'accord de la science et de la foi, ils ont leur logique aussi. Mais vous, vous qui pensez en athée et prétendez agir en croyant, vous qui faites de la science et voulez garder la tradition, comment vous accordez-vous avec vous-même ? En enfermant la science dans un domaine et la foi dans un autre. Vous croyez qu'il suffit d'interdire au prêtre de s'aventurer sur le terrain scientifique et de « fermer au savant » le domaine théologique, pour que tout soit dans l'ordre que vous désirez et s'y tienne immuablement.

D'abord, quelle sont vos limites, ces limites que la science ne doit pas franchir ? Dieu, l'âme immortelle, la liberté morale, la vie future, le miracle et le surnaturel, voilà, selon vous, le domaine de la foi, où la science n'a pas à voir. Ainsi, selon vous, savant, la science n'a jamais modifié et par conséquent ne modifiera jamais ces concepts. On croit rêver, vraiment. Quoi ! lorsqu'un théologien dit : « Dieu crée », le savant doit se taire ! Vous-même, monsieur Jules Soury, vous devez vous incliner, retenir le cri de votre conscience de savant et feindre d'accepter cette audacieuse négation de la matière incréée ! Ou si vous le dépouillez, au nom de la science, de tous ses attributs créateurs, de tout pouvoir de modifier les lois éternelles, que devient ce Dieu que vous laissez au théologien, et que voulez-vous que celui-ci en fasse ? Comment voulez-vous qu'il l'emploie à gouverner les consciences, ce Dieu à qui vous ôtez le gouvernement de l'univers ?

Ensuite, on ne pense que pour agir, et pour agir d'une manière plus conforme aux fins qu'on poursuit ou simplement à la fin que l'on est soi-même. Or, la liberté morale, que vous abandonnez si légèrement aux théologiens, rentre dans la catégorie des phénomènes sociaux, puisqu'il n'y a pas de société concevable sans loi morale. Aussi bien, les théologiens ne sont pas seulement des contemplatifs qui se font une idée particulière de l'univers et de ses mouvements : ils appliquent au monde immédiat leurs spéculations sur l'infini du temps et de l'espace, ils prennent part à la discipline sociale, prétendent au gouvernement des sociétés. Ce n'est pas vous qui les contrariez dans cette œuvre puisque, pratiquement, vous êtes traditionnaliste et clérical. Et alors, voilà, de votre consentement, la science écartée du gouvernement des sociétés, au profit de la théologie. A ce domaine, que votre science refuse d'explorer, vous annexez le domaine humain, réel et concret. Jamais savant ne poussa aussi loin l'abnégation et la modestie.

Il est vrai que vous fermez jalousement au prêtre, au théologien, les portes du laboratoire. Il se moque bien de cette précaution inutile ! Vous croyez ainsi lui faire sa part, « la meilleure part », dites-vous sans ironie. Les clés de Pierre le lui ouvriront, votre laboratoire ;

et s'il y aperçoit qu'au lieu de chercher modestement à remplacer le gaz hydrogène par l'acétylène, vous vous livrez à des diableries, et que vous destituez son Dieu d'un de ses attributs et le reléguez un peu au delà de Sirius, il tentera de sauver son Dieu en brûlant le laboratoire et le savant.

XI

Vous êtes clérical parce que vous êtes traditionnaliste. Ou plutôt, c'est parce que vous êtes traditionnaliste que vous acceptez de donner au théologien tout ce qu'il demande. Les religions ont constitué la loi morale dans le passé, elles ont été un agent de civilisation, d'adoucissement des mœurs, elles ont conservé le secret du gouvernement des âmes, elles ont une tradition qui maintient fortement les cadres sociaux. D'autre part, vous considérez la Révolution française comme une œuvre manquée, où les principes ont précédé les faits : votre sens scientifique et réaliste, choqué de cette grave faute de méthode commise par l'idéalisme français, fait un peu, beaucoup ! comme Gribouille : — Ah ! la Révolution française est manquée : eh bien ! au lieu de la parfaire sur le plan scientifique, nous allons la détruire et retourner à la théocratie et à l'aristocratie. Puisque le catholicisme a une tradition, c'est à lui que nous allons faire revenir ce peuple qui erre, tout désorienté, à la recherche d'une liberté dont il est incapable, et qui d'ailleurs, au regard de notre fatalisme historico-scientifique, n'existe pas. La famille, la caste, la patrie, voilà les cadres immuables dans lesquels l'homme doit se fixer. La religion l'y maintient : optons pour la religion. Nous n'avons pas la foi ; mais, pourvu que les foules croient, c'est l'essentiel. Et, pour les décider à croire, vous leur dites : « Je me sens profondément chrétien quant à la règle de vie » (1). Vous leur montrez, en les exagérant quelque peu, les services rendus à la moralité générale par les religions. « Avoir fait, dites-vous, d'une brute aux instincts naturellement bas et sensuels, d'un barbare atroce et cruel, une créature morale et pieuse, voilà l'œuvre des religions. Mais ces grandes écoles de discipline du cœur et de la pensée... ne sont que l'expression des besoins les plus nobles et les plus élevés de la nature humaine transformée lentement, au cours des âges, par l'amour et le sacrifice des pères qui ont fondé la famille, la caste, la patrie » (2).

Et pour mieux les pénétrer de votre sombre réalisme social et de

(1) *Campagne nationaliste*, p. 211.
(2) *Id.*, p. 270.

l'incapacité où vous les tenez, vous dites aux foules que nous appelons à se déterminer sur les lumières de la science et de la raison : « Ces libres penseurs ou penseurs libres sont bien ignorants s'ils croient que leur pensée échappe à l'universel déterminisme de la nature et que le mot de liberté puisse être autre chose qu'une ânerie de l'école primaire » (1). C'est, proprement, tourner la science comme une arme de mort contre ceux qui veulent s'en servir comme un moyen de vie. C'est faire du déterminisme universel, absolu, la règle et le modèle du déterminisme social, tout relatif. C'est faire sombrer l'humanité, au nom de la science, dans l'abîme désespérant de la grâce. Ah ! monsieur, quel grand théologien vous eussiez fait, et comme je comprends votre amertume quand vous regrettez que la science ait en vous tué la foi ! Vous avez beau déclarer « ne pas connaître le désespoir des athées dont parle Pascal » (2) votre aspiration à « ne plus être » (3) nous en dit assez, et c'est d'une main respectueuse que plus loin, je toucherai ce point dolent.

Vous justifiez assez sommairement votre traditionnalisme quand vous nous déclarez qu' « une seule chose importe à l'individu qui est homme avant d'être citoyen d'un Etat : la tradition des ancêtres, les habitudes morales de la famille, la règle de vie transmise des parents à l'enfant. En obéissant aux instincts d'amour, de piété et de vénération pour ceux dont il tient l'être..., l'homme fait son devoir, tout son devoir. Aux autres hommes, il ne doit que la pitié qu'éveillent en tout être vivant la misère et la souffrance d'autrui... En réalité, on n'aime que soi ; des rhéteurs seuls parlent d'altruisme, de solidarité et de fraternité universelles » (4).

Pourquoi est-ce le devoir de l'homme de vénérer ses ancêtres ? Voilà, monsieur, ce que vous oubliez de nous dire. Si je suis chrétien je n'ai qu'à ouvrir le décalogue, et je connais les causes de mon devoir, tout au moins j'en apprends les sanctions. Mais si, comme vous, je suis athée et matérialiste, ce mot de devoir n'est qu'un mot, si rien qui soit d'utilité générale ou particulière ne le justifie. Et puis, qu'est-ce que ceci : être homme avant d'être le citoyen d'un État ? On est homme aussi avant d'être le membre d'une famille, à votre compte. Ou bien alors, où finit la famille, où commence la société que l'État représente ? Chez les Romains, chez les Germains, la famille c'était quelque chose de très étendu, et le sang n'y était pas l'unique lien. Pour certaines tribus primitives, la famille c'est l'État, ou l'État c'est la famille. L'homme est donc, selon vous, lui-même, avant

(1) *Campagne nationaliste*, p. 44.
(2) *Id.*, p. 49.
(3) *Id.*, p. 49.
(4) *Id.* pages 204-205

d'être membre d'un groupe, si étendu ou si resserré que soit ce groupe. J'aime sous votre plume cette affirmation individualiste qui démolit tout votre traditionnalisme.

Les vrais traditionnalistes, d'ailleurs, c'est nous, monsieur. Oui, nous fils de la Révolution française et tenant des Droits de l'homme. Vos nationalistes cléricaux sont de mesquins et étroits traditionnalistes à côté de nous, et de piètres patriotes par dessus le marché. Ils ne veulent pas que le provincial se déracine de sa province, ni que le paysan se dépote de son village, ni que l'illettré pauvre se hisse au savoir. Ils osent invoquer, pour leur œuvre de cristallisation sociale, la doctrine de l'évolution, et ils n'aperçoivent pas qu'en s'élargissant dans le temps et dans l'espace, le monde civilisé obéit précisément à la loi de l'évolution.

Eux des traditionnalistes ! Ah ! la piètre tradition que la leur, qui ne remonte qu'au baptême de Clovis ! La nôtre, à nous, tient son patriotisme des héros de Marathon et de Salamine, qui sauvèrent le berceau de notre civilisation, — la civilisation universelle, monsieur ! — de l'invasion asiatique. Ils ont la naïveté de prétendre que notre libéralisme innove, que notre détestable Révolution française a rompu la tradition d'une douzaine de siècles. La tradition — saluez, monsieur, vous qui êtes humaniste ! — elle est dans Plutarque, dont s'étaient nourris les hommes qui réveillèrent le monde en 1789 ; elle est, depuis la Renaissance qui la renoua, dans Montaigne et Rabelais, dans Corneille et Molière ; elle est dans Diderot, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau. Quel est ce clocher gothique, branlant de vétusté, qui ose nous masquer l'immortel Parthénon ?

Et si du temps nous passons à l'espace, n'aperçoit-on pas que notre domaine a reculé ses limites ? Notre internationalisme est né en chemin de fer et en paquebot, parmi les ballots de marchandises et de livres qui font peu à peu l'unité de vie et de pensée — l'égalité et la liberté — partout où ils pénètrent. Pour contenir cet univers dans le temps, pour le diriger et l'utiliser dans l'espace, il faut des cerveaux élargis à la mesure de son agrandissement, il faut un cerveau collectif sans cesse plus nombreux et plus agissant. Voilà le moment que vous choisissez pour rétrécir chaque cerveau individuel et placer le cerveau collectif dans le crâne des théologiens ! Ce n'est pas seulement à la mort de toutes nos espérances de liberté individuelle et de justice sociale qu'il faudrait nous résigner, si cette abominable besogne pouvait se faire, mais à la mort de notre patrie française, décérébrée par ceux-là qui la prétendent exalter, et qui la rendraient indigne de figurer parmi les nations du monde civilisé.

Vous le voyez, vous tombez de contradictions en impossibilités. Cela est si évident que je passe bien volontiers condamnation sur l'in-

jure gratuite, donc inoffensive, que vous lancez aux « rhéteurs » qui parlent d'altruisme, de solidarité et de fraternité universelles. Je me borne à constater que votre sensualisme utilitaire, égotiste, ne se motive pas aussi fortement que celui des philosophes benthamistes, puisque vous en êtes réduit à le caler à la fois, sur l'autel du catholicisme, auquel vous ne croyez pas, et sur des affirmations que vous négligez de prouver.

Je ne puis cependant m'empêcher de faire une autre constatation. Vous nous avez tous précipités, êtres sociaux et relatifs que nous sommes, dans l'universel déterminisme. Vous avez proclamé que le mot de « liberté », et par conséquent la chose liberté, est « une ânerie de l'école primaire ». Et par un retour secret qu'un théologien pourrait seul expliquer, mais qu'un savant tel que vous devrait se faire un scrupule de nous motiver, vous dites, une soixantaine de pages plus loin : « Ce vieux mot de liberté, de liberté civile, politique et religieuse, n'est plus vague pour nous, comme il l'a été si longtemps, depuis que nous avons vu les hommes de prière et les hommes d'épée, les congrégations et l'armée de la France, livrés, sous la troisième République, aux pires attentats contre les biens et les personnes, contre la liberté de professer sa foi publiquement, contre la liberté d'enseigner dans l'école et de prêcher dans l'église » (1).

Aveu candide ! Pour détourner et désorienter ceux qui veulent acquérir la science, la faire concourir au progrès moral et social, la liberté n'est pas, n'est qu'un vain mot, une ânerie de l'école primaire. Pour encourager et fortifier ceux qui opposent la foi à la science, l'autorité à la liberté, et déclarent que toute vie morale et sociale prend sa source dans le dogme, la liberté existe : liberté de contraindre, liberté d'étreindre, liberté d'asservir.

Franchement, le courage me manquerait de poursuivre si je n'avais cru démêler le secret de tant de contradictions et d'un tel oubli de toute tenue scientifique; et aussi, hélas! si la haute autorité de votre nom, votre nom jusque-là vénéré d'éducateur public, ne servait d'abri à tous ceux qui, par lâcheté intellectuelle, ou inaptitude à s'adapter au monde en devenir, ou par désir de jouir en paix de situations iniques que les justices de demain menacent, se sont réunis, coalisés contre la science, la pensée, la justice et le progrès. Grâce à vous, ces ignorants disent : nous avons la science pour nous ; ces cagots murmurent : un philosophe est des nôtres ; ces arriérés nient leur débilité et protestent : un homme de progrès nous approuve ; ces jouisseurs clignent de l'œil et ricanent : un moraliste très pur nous sanctionne.

(1) *Campagne nationaliste*, pages 118-119.

XII

Les nationalistes se défendent d'être antisémites. J'entends les nationalistes politiques, ceux qui se disent partisans de la liberté, du progrès et de la démocratie et, en cette qualité, ont pour adhérents les prêtres et les nobles, et tous ceux qui suivent l'enseignement des prêtres, et tous ceux qui font la politique des nobles. Les listes de la « Patrie Française » pourront servir aux d'Hozier de l'avenir à reconstituer l'armorial de notre pays si, par impossible, les nobles du siècle futur oublient leur glorieuse ascendance. L'antisémitisme a pour tenants en Allemagne et en Autriche les éléments les plus féodaux, les plus conservateurs, les plus nationalistes. Vous même, monsieur, qui êtes le philosophe du nationalisme français, vous êtes antisémite. La défense des congrégations religieuses et la guerre aux francs-maçons attestent assez le caractère catholique, confessionnel, de la politique de M. Jules Lemaître. S'il ne se déclare pas antisémite, c'est parce qu'en politique il faut mentir, de son propre aveu, ou, si vous aimez mieux, ne découvrir ses desseins qu'à mesure qu'on croit pouvoir les réaliser. Que la victoire lui sourie, et M. Jules Lemaître avancera d'un pas, rejoindra son avant-garde que commande M. Drumont, et ajoutera au programme nationaliste l'article antisémitique que vous y avez inscrit, dans votre besoin de logique et d'intégralité doctrinales.

Comme toutes les doctrines qui s'opposent à l'application de la science au gouvernement des sociétés, l'antisémitisme prétend emprunter à la sciences ses preuves et ses moyens. Le nationalisme se fonde sur des théories ethniques : la race est son critérium, et non la libre volonté des peuples. Ces théories ethniques sont également le fondement de l'antisémitisme. Le juif est un être d'une autre race, il est inassimilable à la race du pays où il se fixe ; il a donc tous les caractères qui constituent l'étranger, l'ennemi.

Vous, monsieur, pour qui la Patrie est la « Terre des Morts », vous vous fondez à la fois sur la tradition et sur la race pour combattre le juif et l'extraire de notre nationalité. Les ossements de leurs pères ne se mêlent point en effet aux ossements de nos pères. Leur « terre des morts » est un coin maudit de nos cimetières, ce coin où l'on relégua Molière. C'est si bien sur la religion que vous fondez la tradition, et vous tendez si bien à l'absolu conformisme catholique, que, matérialiste et athée, vous écrivez des phrases comme celle-ci :

« Les Francs-maçons, les Protestants et les Juifs représentent donc bien, en face des catholiques, la pensée libre, sans tradition, sans servitudes volontaires. Entre les uns et les autres l'état de guerre est

fatal. Mais la force et l'étendue d'esprit ne sont point du côté qu'on croit. Toutes les conquêtes de l'intelligence ont été l'œuvre d'individus isolés et solitaires. Dans son ensemble, la masse des hommes n'a jamais raisonné ni réfléchi. Comme Caliban, le peuple ne se sert de la parole que pour maudire ceux qui lui ont appris le Verbe et révélé la Raison. De là, cette haine naturelle du monde contre l'Eglise, et en particulier contre les moines... » (1).

J'ai cité ce passage en entier pour montrer à quelles contradictions se condamne un grand esprit quand il est en proie à l'idée fixe. Vous y faites le procès de la pensée libre contre les soumissions et les routines de la tradition. Vous y proclamez l'Église une émancipatrice intellectuelle. Et pour prouver que les foules sont incapables de raison, vous invoquez les « isolés » auxquels on doit les conquêtes de l'intelligence. Carlyle et Nietzsche appelés au secours des congrégations, voilà qui est plaisant ! Mais ce qui l'est moins, c'est que vous en soyez venu à oublier que ces isolés, qui ont combattu les routines se sont révoltés contre les traditions, ont toujours trouvé devant eux cette corporation, cette « masse », qu'on appelle l'Église.

Êtes-vous au moins plus solide, plus cohérent sur le terrain ethnique? Vous êtes un savant. Ici vous devez triompher du pauvre ignorant que je suis. Je vais donc vous donner la parole : « ...Bouddhistes ou chrétiens, dites-vous, ...en dépit des quelques éléments sémitiques du christianisme, nous sommes de même race, des Aryens de race indo-européenne, ...nous avons au fond la même conception du monde et de la vie, le même idéal stoïcien de renoncement et de sacrifice, le même culte de l'honneur, ce culte d'où sortit notre chevalerie spirituelle, tout un peuple de héros et de saints, — la religion de l'infini » (2).

Vous condamnez donc la race juive parce qu'elle n'est pas idéaliste. Or, nous avons vu plus haut que vous condamnez la Révolution française parce qu'elle fut un mouvement idéaliste. Vous vous plaisez, monsieur, à ces contradictions, dont l'accord fait le triomphe des théologiens. Mais ceux-ci ont le mystère au service de leur dialectique. Cette ressource, il vous est interdit, monsieur, d'y recourir. Votre qualité de savant s'y oppose. Nous sommes ici en face de phénomènes, et non de cogitations métaphysiques ou de concepts théologiques. Une race, c'est un phénomène. Les attributs et qualités d'une race, son plus ou moins d'idéalisme, ce sont également des phénomènes. Tout cela n'appartient pas au domaine de l'inconnaissable, si complaisamment élargi par vous aux dépens de la science, au profit de la

(1) *Campagne nationaliste*, page 206.
(2) *Id.*, p. 212.

croyance. Ici, donc, il faut démontrer, prouver. Et comment le pourrez-vous si vous commencez par affirmer des contradictoires irréductibles ?

Contradiction dans la contradiction! Pour vous, j'imagine, le patriotisme est une forme de l'idéalisme national, et non pas seulement la servile répétition des gestes ancestraux. Or, ces juifs, que vous destituez de toute notion d'idéalisme, voici comment vous parlez d'eux, voici en quels termes vous faites l'apologie de leur nationalisme et l'identifiez au vôtre même : « Seul le nom, l'idéale vision de Jérusalem, fait encore descendre la rosée dans les yeux calcinés du Juif. Or, ceux-là sont-ils donc à jamais perdus et dégénérés qui ont conservé le don des larmes ? Nous ne le croyons pas. Israël se souvient; il aime toujours. « O Jérusalem! si je t'oublie, j'oublierai ma « main droite! » (Ps. CXXXVII, 5.) C'est dans cet amour de l'enfant pour la vieille mère défunte, dans la fidélité aux rites, aux coutumes, à la religion des ancêtres, dans la piété de ces déracinés pour la terre des morts — pour la patrie — qu'est, selon nous, le signe certain, l'annonce et le présage infaillible de la future rédemption d'Israël » (1).

Bien mieux, entrant dans les vues de M. Max Nordau — je ne sais si son « sionisme » en sera bien flatté — vous poussez l'esprit de race jusqu'à dire que « tout homme de race aryenne, tout chrétien, loin de vouloir la mort ou la conversion du Juif, ne désire que lui acheter du blé ou des dattes lorsqu'il sera redevenu fermier en sa vieille terre de Chanaan » (2).

Très bien, va-t-on dire. Passons sur une des contradictions de M. Jules Soury, celle où il refuse et accorde le don d'idéalisme et de patriotisme aux juifs. Il est au moins fidèle à un des principes de son ethnicisme. Il ne veut pas la mort des races : il demande seulement qu'elles ne se mêlent point et que chacune ait sa vieille terre, ses fermes et ses cimetières où vit le culte des morts, et ses églises où s'entretient le culte des traditions. Pauvre lecteur qui te crois quitte, et penses enfin tenir le fil conducteur, admire avec quelle brutalité M. Soury le casse dans tes mains. Il vient de réhabiliter le juif, de nous le montrer idéaliste et patriote; eh bien, à quelques pages de là il va lui imputer à crime cet idéalisme national, cet attachement à la « Terre des Morts ».

« La conduite des Romains à l'égard des Juifs fut d'autant plus méritoire qu'aucune nation vaincue ne se déchaîna plus souvent, et avec plus de rage, contre les vainqueurs. On le vit bien dans la guerre de Judée, et surtout dans le siège de Jérusalem, où Vespasien et Titus

(1) *Campagne nationaliste*, pp. 94-95.
(2) *Id.*, pp. 91-92.

durent écraser des milliers d'ennemis devenus sourds et insensibles, fermés à toute espèce de raison, n'ayant plus de l'homme qu'un masque convulsionné, hagard, hideusement contracté par la haine. Tous ces forcenés firent du temple un repaire de brigands, disons mieux, de hyènes et de chacals » (1).

Patriotes que M. Jules Soury appelle aujourd'hui aux combats où « il ne s'agit pas de vaincre », voilà, si nous y perdons notre nationalité, ce que diront de vous les Jules Soury du trentième siècle ! Vous n'aurez plus de l'homme, comme les contemporains de Josèphe, « qu'un masque convulsionné, hagard, hideusement contracté par la haine », c'est-à-dire par les saintes fureurs du patriotisme. Et si vous mourez bombardés dans la crypte fortifiée du Sacré-Cœur, on dira que vous avez fait du refuge national et religieux « un repaire de brigands, disons mieux, de hyènes et de chacals. »

Comme vous êtes cruellement puni, monsieur, d'avoir adhéré à ces doctrines de méchanceté et de stupidité. Il vous sera impossible, tant que vous y demeurerez enfermé, de rien utiliser de votre immense savoir et de vos puissantes facultés de raisonnement. Et nous considérerons attristés ce singulier phénomène d'envoûtement dont vous êtes la victime. Je n'oserais compter vos contradictions si je n'avais le devoir de secouer le charme funeste qui, de votre personne, s'est étendu sur une partie de la jeunesse pensante à la faveur de l'autorité que vous ont légitimement acquise vos travaux scientifiques.

Comptons donc. Vous affirmez : 1° que le juif n'est pas idéaliste, 2° qu'il l'est, 3° que son idéalisme est scélérat. Comme j'ai mis de l'ordre dans ces affirmations, on va en conclure que, selon vous, le juif n'est pas idéaliste à la manière de l'aryen, qu'il l'est à sa manière, que cette manière est mauvaise. Soit. Mais pourquoi cette manière est-elle mauvaise ? Pourquoi le patriotisme est-il vertu chez l'aryen et vice chez le juif ? Ici, monsieur, vous n'avez qu'une réponse « scientifique » à faire, et nous verrons en effet plus loin que votre « darwinisme » n'y manquera pas : c'est que les juifs ont été vaincus, et que tout vaincu est un condamné du destin, par conséquent de l'histoire.

Et comme il faut effacer de l'histoire l'effigie même des vaincus, vous les défigurez. Comme il faut justifier les vainqueurs, vous les défigurez également. Vous risquez ainsi d'effacer l'histoire même, mais son airain est heureusement assez résistant. Pour défigurer les juifs et justifier leur disparition du rang des nations, vous les accusez de prosélytisme. « Ce n'est point, dites-vous, dans les villes de haute culture et de civilisation raffinée, comme Athènes et Alexandrie, que le

(1) *Campagne nationaliste*, pp. 102-103.

prosélytisme juif et chrétien put s'exercer au premier siècle » (1). Le prosélytisme chrétien, qui était grec et romain, on le connaît, on a vu ses résultats. Mais le prosélytisme juif, chaque chapitre de la Bible, chaque page de l'histoire le contredit. Que si la Bible a été désobéie, que si réellement les juifs de Byzance, comme le croit Elisée Reclus, ont converti quantité de Slaves, voilà toute votre théorie de la race, votre ethnicisme si cher, qui f... le camp. Mais le dieu juif de la Bible est si manifestement différent du dieu gréco-romain de l'Évangile, celui-là est si évidemment un dieu ethnique, national, et celui-ci un dieu cosmopolite, universel, créé par l'unité et l'impérialat romains et à leur image, que, fût-il vrai, le phénomène de prosélytisme juif invoqué par Élisée Reclus serait fort limité dans le temps et dans l'espace. Ce qui vous a induit en cette erreur, dont votre connaissance de l'histoire eût dû vous préserver, c'est que les écrivains latins qui ont noté les premiers mouvements du christianisme naissant ont appelé indifféremment juifs les non-conformistes, les monothéistes, qu'ils se réclamassent de Jéovah, de Kreistos, voire de Mithra.

Vous défigurez également les vainqueurs, les destructeurs de la nationalité juive, et l'histoire en reçoit une grave atteinte. Comment pouvez-vous dire que «si l'on excepte quelques pieux Israélites qui, dans des conjonctures bien rares, avaient refusé de sacrifier aux idoles et à l'image de l'empereur, jamais le judaïsme ne fut persécuté comme religion ? » Certes, les Romains furent en matière de religion largement tolérants, au regard de l'intolérance des peuples qu'ils avaient remplacés sur la face du monde. Ils ne persécutèrent que les cultes exclusifs. Chaque cité vaincue, chaque peuple assimilé, conservait ses dieux, à condition de reconnaître les dieux de la cité métropolitaine, universelle. Le judaïsme, dès qu'il disparut comme nation, fut donc persécuté comme religion, car pour tout juif la nation et la religion ne faisaient qu'un, et les dieux qui avaient vaincu la nation demeuraient des ennemis. Rome ne persécuta pas les dieux qui se soumettaient, voilà le vrai. Mais elle sévit cruellement contre ceux qui n'acceptaient pas l'hégémonie des dieux romains, image idéale de la puissance romaine. Séparer la nation, la race et la religion, comme vous le faites, c'est d'abord défigurer le rôle des Romains vis-à-vis des juifs. C'est ensuite choir dans une nouvelle contradiction et dans une formidable erreur historique.

Parlant de ce qui se passe en France et des sentiments qu'on y professe à l'égard des juifs, vous dites que les « données absolument élémentaires du problème des races, sont toujours méconnues ou ignorées. Il n'y a point que les journaux juifs ou judaïsants pour entre-

(1) *Campagne nationaliste*, p. 105.

tenir la misérable équivoque sur laquelle vit encore, en France, l'opinion publique : en France, un juif ne se distingue du reste de la nation que par sa religion ! Pour ceux qui ne professent aucun culte, pour la plupart des socialistes, le juif ne diffère donc plus d'un Français. Il n'en va pas de même dans le reste de l'Europe et de l'Asie, où l'instinct ethnique est au contraire d'une infaillibilité presque absolue » (1).

Examinons cela : dans le reste de l'Europe, surtout dans l'est de l'Europe et en Asie, l'instinct ethnique domine. Vous me concéderez bien, monsieur, qu'on est moins civilisé en Orient qu'en France, et que l'ethnicisme y est plus ardent aussi. Mais il y a aussi quelque chose qui y est plus ardent que chez nous : c'est le sentiment religieux. En Orient et dans toute l'Europe orientale, chaque nationalité s'exprime par une religion, et tout non-conformiste est nécessairement un étranger dans une nation où tous les actes civils et non civils sont inspirés, réglés, enregistrés, sanctionnés par la religion. Dans ces pays, l'État ni ses fonctions ne sont laïcisés. Or, il en était de même à Rome, où la religion inspirait, réglait, enregistrait et sanctionnait tous les actes de la vie publique, tous les actes de la vie individuelle susceptibles de mettre un individu en relation avec un autre individu. Si, au lieu de se livrer au prosélytisme que vous lui imputez, le juif s'était soumis aux lois de Rome, c'est-à-dire à la religion du vainqueur, le sentiment de race des Romains ne se serait en rien opposé à son incorporation. Les sémites de Carthage et du littoral asiatique n'ont-ils pas été incorporés à Rome après la perte de leur nationalité ? L'ethnicisme des Européens orientaux et des Asiatiques n'existe donc que parce que la religion établit entre eux et le juif une barrière insurmontable. M. Bernard Lazare a parfaitement raison quand il déclare avoir « constaté que le Juif n'était vraiment insociable (c'est-à-dire en réalité rejeté hors de la sociabilité par un vigoureux sentiment religieux) que dans les pays comme la Roumanie, la Russie, la Perse, etc., où on le met hors la loi et où on l'oblige à se renfermer dans un ghetto qui lui crée un exclusivisme intellectuel et moral. J'ai établi que le reproche que fait l'antisémitisme moderne aux juifs modernes, ce n'est pas d'être insociables, mais d'être trop sociables ; ce n'est pas de se livrer uniquement à l'usure et à la finance, mais au contraire de porter leur activité sur d'autres points et de se mêler à toutes les manifestations de la vie contemporaine » (2).

Voilà bien, en effet, le trait qui distingue l'antisémitisme des pays où règnent les Droits de l'Homme de l'antisémitisme des pays où la religion est l'expression idéale de la nationalité et le lien civil et

(1) *Campagne nationaliste*, pp. 138-139.
(2) *Contre l'antisémitisme*, p. 16.

civique. Votre ethnicisme antisémite, vous ne pouvez donc l'appliquer à la France qu'en le contrefortant de cléricalisme. Et encore, vos disciples sont-ils obligés de le rejeter s'ils veulent conquérir toute la France, car l'Algérie en est aussi, de la France, j'imagine. « Les docteurs de l'antisémitisme eux-mêmes, dit fort justement M. Anatole Leroy-Beaulieu, depuis qu'ils ont fait de l'Algérie leur terre d'élection, ont dû laisser leur théorie favorite à Marseille. En passant la Méditerranée, l'antisémite, au contact des Arabes et de l'Islam, doit dépouiller son prétentieux déguisement scientifique, pour redevenir un vulgaire antijuif » (1).

XIII

Je serais heureux de vous féliciter de n'avoir pas fondé votre théorie de la race sur les fantaisies de M. de Lapouge, si bien réduites à néant par M. Manouvrier. Votre nationalisme n'oppose pas le crâne rond des Celtes au crâne long des Germains, et je voudrais croire que si vous ne faites pas reposer le patriotisme français sur la brachycéphalie, c'est par respect pour vos propres travaux non sur la structure extérieure du crâne, mais sur son contenu, quantité et qualité. Mais votre nationalisme est plus particulièrement antisémite : c'est uniquement contre le sémite que vous suscitez l'idée de race, et vous blâmez les aryens de France de n'être pas aussi complètement antisémites que les aryens d'Allemagne, d'Autriche et de Russie, puisque ceux-là ne le sont que par la religion, alors que ceux-ci le sont de toutes les manières. Il m'est donc impossible de vous faire un mérite d'avoir négligé les arguments sur lesquels s'appuya le premier essai d'une théorie scientifique du nationalisme. Vous n'avez pas rejeté la thèse de M. de Lapouge parce qu'elle était absurde, mais parce qu'elle ne valait rien pour votre nationalisme catholique, romain et antisémite.

Pour expliquer l'opposition de race, l'irréductibilité de l'aryen au sémite, et réciproquement, vous appelez bien la science, mais d'un geste si timide et si furtif, que l'on conçoit bien qu'elle ne vous ait pas répondu. Pourtant, là, vous étiez sur votre terrain. Quel triomphe, pour un maître de la psychologie expérimentale, de pouvoir nous crier, du fond du laboratoire : La conformité cérébrale du juif lui fait une mentalité irréductible à la nôtre. Mais vous saviez que vous ne pouviez lancer cette affirmation en notre nom propre et comme conclusion de vos propres recherches. Respectant votre science et la

(1) Les Périls de l'heure présente, *Revue* du 15 janvier 1901.

réputation qu'elle vous a donnée, c'est dans les travaux d'autrui que vous êtes allé chercher des conclusions conformes à vos sentiments, qui, eux, n'ont rien à démêler avec la science. Et dans ces travaux, vous avez fait un tri. Vous avez écarté les savants juifs pour cause de suspicion légitime. Bien que vous ne refusiez pas toute valeur aux travaux de Lombroso, qui est juif, sur l'extase et les hallucinations (1), vous écartez ce savant avec dédain quand il aborde « les parties anthropologiques et cliniques du sujet dont nous parlons... » Selon vous, « elles ne sauraient être traitées, au moins sans contrôle, par des juifs, à en juger d'après les travaux, dénués de toute valeur scientifique, des Germain Sée, des Lombroso, et *tutti quanti* » (2). Cette précaution prise, vous ajoutez : « Avec Charcot et la plupart des neurologues, Pilcz reconnaît l'extrême fréquence de la neurasthénie chez les juifs. Il cite les mémoires et les livres de Schüle, Kræpelin, Kirchhoff, Krafft-Ebing, Hirschl, Beadles, Savage, Mickle, Shutteworth, Flechter Beach, Benedikt, Kwetzmer : tous ces cliniciens ont été frappés de ce qu'offre de particulier la physiologie et la pathologie des juifs, la précocité des affections du système nerveux » (3).

Un point, c'est tout. Voilà l'unique fondement scientifique que, dans votre livre, vous daignez donner à l'ethnicisme nationaliste et antisémite (4). M. Drumont avait fait mieux. Il est vrai que M. Drumont n'est pas un savant, ce qui lui permet de prendre avec la science des libertés qui vous sont interdites. Après lui, vous jouez de la névrose des juifs. Comme, après lui, vous cherchez dans les à-côté anecdotiques, vrais ou faux, et sans crainte du ridicule, tout ce qui peut servir votre préjugé. N'est-ce pas en effet vous subordonner à M. Drumont, vous abaisser au plan mental du rédacteur de son journal, que de vous laisser aller à tracer des lignes comme celles-ci : « ... des millions de Français ne se sont pas encore aperçus du nez de tapir de l'ignoble juive qui, sur les nouveaux timbres-poste, en son giron obscène, porte les Tables de la Loi, je veux dire la *Déclaration des Droits de l'Homme !* » (5).

Mais laissons là le nez des juifs et revenons à leur pathologie. Je n'ai garde de contester la neurasthénie juive, pas plus que celle des

(1) *Campagne nationaliste*, p. 40.
(2) *Id.*, p. 142.
(3) *Id.*, p. 143.
(4) Les notes que m'a adressées M. Jules Soury, et qui trouveront leur place dans la quatrième partie de ce travail, font de l'hérédité biologique le fondement du nationalisme et de l'antisémitisme. Je les publierai intégralement et le lecteur verra si vraiment la doctrine politique et sociale de M. Soury peut se réclamer de la science.
(5) *Campagne nationaliste*, p. 173.

Habsbourg, des Wittelsbach, de toutes les trop vieilles familles épuisées par les mariages consanguins. Les familles régnantes d'Autriche et de Bavière ne sont pas juives : comptez les névropathes et les aliénés qu'elles ont donnés dans ces cinquante dernières annés. Mais la noblesse française a trouvé le remède à la névrose juive, en mêlant son sang bleu au sang des petites filles de la gracieuse Rébecca. Et bientôt resteront seuls en proie à cette névrose les pauvres petites juives dont la maman n'a pas été assez riche pour acheter un mari dans le haras nobiliaire. N'ayez crainte : notre aristocratie française n'est pas assez antique, et trop de robustes valets en ont renouvelé le sang, pour qu'elle risque d'ajouter à la névrose juive la névrose des races épuisées.

Si, quittant le terrain physiologique, où vous n'avez fait que poser le pied, — le pied des autres, — vous abordez le terrain moral, vous êtes amené à constater « qu'il n'y point d'alcooliques chez les Juifs » (1). Allez-vous leur en faire un mérite, vous qui, à dix endroits de votre livre, montrez de si véhémentes indignations contre ce fléau des sociétés modernes ? Non. Vous ajoutez, en mettant à votre opinion la sourdine du conditionnel : « Renan y trouverait la preuve que les sémites ne sont pas idéalistes » (2). Alors, vous, monsieur, qui poussez la sobriété jusqu'à l'ascétisme, moi, qui ne bois que de l'eau et du lait, nous sommes moins idéalistes que les brutes qui hoquettent des refrains de café-concert ! Renan a bon dos, vraiment !

Et tout cela, pour amener ceci : « La détaxe des droits d'octroi des boissons fermentées doit être un stratagème juif. L'aryen, avec sa naïve stupidité d'éternel enfant, n'avait garde de refuser de pareils dons, d'où qu'ils vinssent. Israël a déjà pu ainsi transformer en ivrognes les troupeaux socialistes et collectivistes de la Porcherie contemporaine » (3). Pour parler ainsi, il faut ignorer profondément les actes les plus publics et les plus évidents de ce parti socialiste qui vous est aussi inconnu que les détails de l'affaire Dreyfus. Je vous ai dit plus haut, monsieur, comment un député socialiste avait préféré la santé de ses électeurs à sa réélection. Ce député, en votant l'augmentation des droits sur l'alcool, n'avait pas été seulement fidèle à sa conscience, aux principes de la moralité générale, il avait encore obéi au vœu formellement exprimé par le parti auquel il appartient. Oui, monsieur, « les troupeaux socialistes et collectivistes de la porcherie contemporaine » ont poussé l'absence d'idéalisme jusqu'à voter, à

(1) *Campagne nationaliste*, p. 144.
(2) *Id.*, p. 144.
(3) *Id.*, p. 145.

l'unanimité des 662 délégués représentant environ quatorze cents groupes socialistes, l'ordre du jour que voici : « Le Congrès, considérant que l'alcoolisme est un des plus puissants facteurs de l'asservissement moral et économique du prolétariat, émet le vœu que les militants socialistes le combattent de toutes leurs forces, en attendant qu'un prochain congrès prenne contre ce fléau des dispositions d'ensemble » (1). Me faut-il aussi vous apprendre, monsieur, que les socialistes belges proscrivent l'alcool de leurs Maisons du Peuple et de leurs coopératives, et ajouter que je connais quelques-unes de nos coopératives parisiennes, notamment dans les treizième et quinzième arrondissements, qui ont suivi cet exemple salutaire ? Puisque le nationalisme existe à l'état de parti, où sont ses actes dans ce sens, qui est celui de la santé et de la moralité publiques ? Vous ne pourriez pas en citer un seul. Je puis ajouter, car j'ai pris une part assez active à cette loi des boissons que vous incriminez et contre laquelle ont voté tous les amis de la distillerie nationale, empoisonneurs jurés et patentés, bons catholiques romains, je puis ajouter qu'elle a fait baisser les recettes du Trésor précisément parce qu'elle a diminué la consommation de l'alcool en France. Et, si malgré mes efforts répétés, le privilège des bouilleurs de cru, ces autres empoisonneurs, a été maintenu, je vous assure que les juifs y sont bien étrangers. Il est même piquant de constater que l'unique enfant d'Israël qui siège à la Chambre — oh ! ces envahisseurs juifs ! — a voté avec moi contre le privilège des bouilleurs de cru. J'ajoute qu'avec les bons catholiques romains, il a voté en faveur des distillateurs, contre l'augmentation des droits sur l'alcool. Ai-je besoin de vous dire après cela que ce député juif ne représentait, dans l'occurrence, ni le socialisme ni le sémitisme, mais simplement ses électeurs, qui veulent de l'eau-de-vie de grains et de pommes de terre à bon marché, et repoussent la concurrence déloyale des bouilleurs de cru, parce qu'ils sont producteurs en même temps que consommateurs.

Puisque vous avez bien voulu reconnaître au juif cette vertu qu'il échappe à l'alcoolisme, vous pouviez pousser un peu plus loin l'étude de ses caractères moraux. Vous auriez tiré argument de la moindre criminalité des juifs, constatée par les statistiques du ministère de la justice, pour essayer de nous prouver que, nos juges étant vendus aux juifs, les méfaits de ceux-ci échappent aux tribunaux, conséquemment à la statistique. Vous auriez pu aussi faire état du bon rang que les petits juifs occupent dans la statistique de l'enseignement primaire, — en Algérie le contingent scolaire juif est de

(1) Compte rendu sténographique officiel du Congrès général des organisations socialistes françaises, tenu à Paris du 3 au 8 décembre 1899, pp. 234-282.

29 p. 100 et le contingent non-juif de 14 seulement, — pour affirmer que le juif recherche l'instruction afin de duper et de voler plus facilement ce grand niais d'aryen. Vous auriez même pu attribuer aux juifs des qualités et des vertus qu'ils n'ont point, ou n'ont pas à un degré supérieur aux aryens, et nous démontrer doctement que toutes ces qualités sont des défauts, puisqu'elles sont juives, que ces vertus sont des vices, puisqu'elles ne sont pas aryennes. Il ne vous fût plus resté à faire que l'opération inverse : prendre tous nos vices, toutes nos tares, toutes nos imperfections morales, et les ériger en nobles vertus aryennes. Excusez-moi si je plaisante, monsieur ; c'est pour ne pas me laisser aller à l'indignation...

XIV

Si le terrain ethnique s'effondre ainsi quand on veut construire sur lui une philosophie du nationalisme, n'est-ce pas la preuve que le nationalisme est un pur artifice politique et social ! Il ne faut pas beaucoup vous presser, monsieur, pour en obtenir de vous l'aveu répété. Quand vous dites : « Il ne s'agit pas de vaincre, mais de combattre », vous nous montrez assez que la grandeur de la nationalité française vous importe peu, et que vous la préférez contractée, réduite dans d'étroites mais très hautes frontières, à l'intérieur desquelles de solides cadres sociaux enfermeront, emprisonneront tous les citoyens. La nationalité n'est pour vous qu'un moyen d'assurer la conservation sociale, de comprimer les expansions individualistes et socialistes — pour moi, c'est tout un — suscitées par la Révolution française. Semblable aux émigrés de 1814, vous aimez mieux une plus petite France où régnaient le roi, les nobles et la congrégation qu'une grande France appelant à la Révolution les peuples du monde civilisé et l'organisant chez elle.

Si telle n'était pas votre pensée, que signifieraient des phrases comme celles-ci :

« Puissent les vieilles guerres, dites-vous, toujours entretenues comme le feu sous la cendre, éclater enfin en flammes, en incendies, car tout vaut mieux, la mort même, pour un peuple de notre race, pour une nation de Celtes, entre toutes élue, que l'avènement d'un régime d'anarchie internationale, que le règne des instincts de la brute repue et obtuse, fermée à tout idéal et même à toute idée.

« Quelles désillusions si l'orage passait sans éclater ! Nous aurions vécu en vain ; car la science, l'art et l'industrie ne sont que vanité au

regard des revanches sanglantes de l'idéal guerrier et religieux de notre race » (1).

Mais vous tenez à justifier votre conservatisme, et à le colorer de science. Comment le pourrez-vous, après nous avoir dit que la guerre « est un noble jeu d'aryens ? » Comment le pourrez-vous après le péan d'exaltation mystique de la guerre et du guerrier que vous poussez en ces termes : « La guerre apparaît alors comme la plus haute école des héroïques vertus, le renoncement et le sacrifice ; ... les Ordres monastiques eux-mêmes, et les plus sublimes de la chrétienté, les Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François d'Assise, n'ont pas donné au monde plus de héros que les Ordres de la Chevalerie ; ... l'auréole même d'un saint pâlit dans la claire lueur des épées ! » (2).

Après avoir paraphrasé de Moltke, ce féodal, dans le style du Père Didon, ce théocrate, comment allez-vous reprendre pied sur le solide terrain des Héraclite et des Darwin ? Qu'un Moltke, qu'un Didon, emprunte à la science ses théories biologiques de la lutte pour l'existence, — tel un barbare qui s'arme d'un fusil à répétition pour faire la chasse aux esclaves, — cela se comprend. Mais vous, monsieur, qui refusez de mêler les choses de foi, qui sont de sentiment, aux choses de science, qui sont d'observation et d'expérience, cette ressource vous est interdite d'invoquer à la fois le sentiment et la science, et de nous prouver l'un par l'autre. Quand Moltke lance sa fameuse invocation à la guerre et qu'il la colore de darwinisme, on sent qu'il n'entend pas s'intéresser à la « survie des plus aptes » mais seulement conserver pour son pays les proies que son épée lui a conquises. Quand le Père Didon parle de « brandir le glaive », ce n'est pas pour concilier Sabaoth, dieu des armées, et l'Évolution, mère des Plus Forts, mais pour rendre à l'Église, dont il est, une puissance qu'elle regrette. D'invoquer ces autorités intéressées et d'invoquer ensuite la science, cela vous rend suspect aux regards les moins prévenus. Un savant ne prend pas ainsi arguments et preuves de toutes mains. Quand la science lui prouve un fait, il ne s'ingénie pas à se le reprouver par l'autorité de gens étrangers à la science et que leur intérêt de caste ou de corporation frappe de suspicion légitime.

Mais oublions un instant vos élans mystiques, et puisque vous voulez bien vous appuyer sur des opinions scientifiques, voyons de quelle manière vous le faites. « La guerre, dites-vous, est l'état naturel de tout ce qui vit. Tout naît de la guerre, disait Héraclite d'Ephèse :

(1) *Campagne nationaliste*, p. 216.
(2) *Id.*, p. 197.

la guerre est le roi et le père de tout ce qui existe; elle est le Droit, étant la Force; elle est l'ordre du monde... De la guerre sortirait le salut de la France » (1). Et, parlant de « quelques lettrés » et des « hommes politiques français dont l'esprit a été faussé par les sophismes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen », vous dites : « Il leur faudrait un peu de l'intelligence théorique et pratique d'un Aristote, d'un Darwin, d'un Bismarck spéculant sur les races et les espèces. Aucun jardinier, aucun éleveur, aucun berger, voire aucun chien de berger, ne raisonneraient ainsi : ils n'ont cure, il est vrai, des immortels principes de la Révolution française et ne s'embarrassent point de la Déclaration des Droits de l'Homme » (2).

Donc, pour vous, la guerre est un moyen de sélection humaine. C'est même parce que vous la considérez ainsi que vous protestez contre la guerre aux Chinois, aux Malgaches, aux nègres du Soudan, etc. « Il n'y a, dites-vous, de batailles loyales que celles qui mettent aux prises des frères » (3). Eh ! monsieur, si la guerre est un principe de vie par l'exaltation des plus nobles facultés de l'homme et surtout par sa fin, qui est l'extermination des faibles, au nom même de votre nationalisme, cessez de nous inciter à faire profiter du bienfait de la guerre nos frères allemands, anglais ou italiens. Charité bien ordonnée commence par soi-même. Pour nous sélectionner, il n'est pas besoin de sélectionner nos voisins en leur déclarant la guerre. Déclarons-nous-la à nous-mêmes. Exterminons nos faibles à nous, chez nous, de nos propres mains, et n'employons pas les plus forts Allemands, Anglais ou Italiens à tuer nos plus faibles Français, et, réciproquement, nos plus forts Français à débarrasser les Allemands, les Anglais et les Italiens de leurs plus faibles. Chacun pour soi, chacun chez soi, voilà le bon nationalisme. C'est la devise même du darwinisme social, et aussi de ce nationalisme économique qu'on appelle le protectionnisme. En bons nationalistes, exterminons d'abord nos moins aptes, et nous verrons ensuite à débarrasser nos frères européens des leurs.

La guerre a été un moyen de sélection humaine. Qui le nie ! La peste et la famine aussi. La peste et la famine sont en train de disparaître, et l'espèce humaine n'en est pas pour cela déprimée ni abâtardie. Dans les milieux d'où ces fléaux ont disparu, on voit l'accord des individus pour la lutte contre les forces naturelles et pour l'utilisation de ces forces se substituer à la lutte entre individus également asservis à ces forces dont ils ignoraient les moyens de s'y soustraire ou de les

(1) *Campagne nationaliste*, p. 199.
(2) *Id.*, p. 124.
(3) *Id.*, p. 197.

utiliser. Après avoir substitué aux tribus impénétrables les unes aux autres, incommunicables, des nations telles que nous les voyons constituées, la guerre a fait son œuvre, à moins qu'on ne lui assigne comme but ultime la conquête universelle par les armes d'un peuple plus fort que tous les autres, c'est-à-dire l'unité universelle, dans laquelle, — frémissez, monsieur ! — seraient forcément compris les juifs.

Mais non, vous sentez l'impossibilité d'assigner désormais ce magnifique rôle romain à la guerre. Vous ne lui donnez pas pour but la création d'une unité mondiale substituée à la diversité nationale, et il n'entre pas dans vos intentions d'aboutir par la force à l'internationalisme rêvé par les socialistes, ou plutôt au cosmopolitisme. Vous voulez simplement en faire l'instrument de diversion des riches contre la revendication des pauvres, des parasites sociaux contre les laborieux, des féodaux contre les industriels, des théocrates contre les démocrates, des violents contre les pacifiques. Laissez donc de côté les théories scientifiques de Darwin sur les espèces animales. Elles n'ont rien à voir dans le perfectionnement de l'espèce humaine. Elles peuvent bien en constituer le fondement solide, mais il s'y ajoute autre chose, que la Déclaration des Droits de l'Homme a peut-être mal expliqué, mais qu'elle a tout de même exprimé ; et ce quelque chose, ils le sentent et le réalisent d'instinct, ceux qui résolvent la lutte en association et, du fils de tel tuberculeux que votre darwinisme mécanique eût tué, travaillent à faire un génie dont s'enrichiront les arts, les lettres ou les sciences.

La survie des plus aptes par la guerre, vous savez bien que le professeur Haeckel l'a condamnée dans son mémorable chapitre sur la sélection à rebours produite par le militarisme. Quoi ! lorsque l'état de paix armée aura enfermé dans le célibat et exposé à la syphilis des casernes les jeunes gens les plus robustes, lorsqu'une prime aura ainsi été donnée au mariage des infirmes refusés par le conseil de revision, vous croirez avoir fortifié l'espèce ! Quoi ! lorsque la guerre aura fauché la fleur d'une génération, et que tous nos bossus, scrofuleux, phtisiques seront devenus les uniques procréateurs nationaux, vous aurez servi la race ! Comment avez-vous pu oublier ce que dit Haeckel du « soldatisme moderne », et comme, par lui, « les principes profonds du vrai bien-être du peuple et de l'élévation humaine sont méprisés ». Comment ne vous écriez-vous pas avec lui, avec tous ceux qui ne font pas de la science la serve de ses propres ennemis, que « nos descendants rougiront de honte » (1) d'une telle aberration !

(1) *Histoire de la création naturelle*, p. 153.

XV

Votre nationalisme, votre traditionnalisme, votre ethnicisme, votre horreur de la démocratie moderne, votre soin de laisser au prêtre le gouvernement du monde moral en interdisant à la science le domaine de ce que vous appelez, après Auguste Comte, Spencer et les positivistes, « l'inconnaissable », tout cela s'est traduit en littérature et répandu parmi ceux qui cherchaient à fortifier d'un appareil scientifique et à masquer de beauté verbale leur horreur de toute nouveauté, de tout mouvement, de tout effort. Vous avez, monsieur, vous et vos disciples littéraires, MM. Paul Bourget et Maurice Barrès, rendu courage à la lâcheté mentale de nos parasites sociaux.

Qu'on lise les *Déracinés*, de M. Maurice Barrès, et l'on y retrouvera toutes vos thèses favorites. Son nationalisme est un provincialisme ethnique exaspéré, et pourtant quel esprit est plus cosmopolite que le sien! « En sa qualité de nationaliste fougueux, dit quelque part M. Octave Mirbeau, il s'est efforcé de faire apprécier, en France, les paysages italiens, la philosophie allemande et la mystique espagnole. Grenade, Venise, Goethe, Hegel et Loyola, voilà son véritable apport aux lettres... lorraines. Toutefois, il écrit en français et fort bien ». La morale kantienne n'empêche pas ses jeunes Lorrains déracinés et transplantés de devenir des arrivistes, les uns corrects parce qu'ils ont de l'argent, les autres ignoblement scélérats parce qu'ils sont pauvres. Eussent-ils reçu la morale du catéchisme et fussent-ils demeurés plantés dans la terre lorraine, ils n'en seraient pas devenus meilleurs. Ceux qui avaient des rentes se fussent faits chefs d'industrie et eussent exploité férocement leurs ouvriers. Ceux qui n'en avaient pas eussent tout de même commis des crimes que le code punit. Les grandes villes, les villes tentaculaires dévorent et dévoient des énergies, soit. Il y a plus de criminels et de non-valeurs dans les vastes cités modernes que dans les groupes ethniques où végète une humanité inerte. Mais elle est inerte pour le bien comme pour le mal. Et je ne sais pas si ses crimes sournois et obscurs ne sont pas plus scélérats que le banditisme, légal ou non, de nos bien classés ou déclassés des cités. En tout cas, dans les cités qui produisent ces bandits, on voit fleurir des héroïsmes et des beautés, se développer des forces, s'enrichir des sciences, se former une morale supérieure, s'éveiller un sens critique général, s'élaborer la science de l'homme et des choses. Ne pas faire ce bilan, c'est avouer une secrète préférence pour l'inertie et l'atonie des foules que paît le bon — ou le mauvais — tyran.

M. Paul Bourget qui, avec le *Disciple*, avait déjà tenté de nous

effrayer sur les conséquences de l'éducation athée, revient à la charge dans l'*Etape*, où l'on retrouve, avec moins de personnalité modificatrice que chez M. Barrès, toutes vos théories favorites. Il les exprime servilement, en bon élève, pourrais-je dire, en trop bon élève, qui ne se permettrait pas de digérer la pâtée intellectuelle dont on l'a bourré et qui la remâche avec une conscience touchante, mais comique. Chez lui, le nationalisme s'exprime en provincialisme, mais sans se motiver aussi fortement que chez M. Barrès. Pour celui-ci, en effet, le provincialisme apparaît souvent comme une protestation contre l'anémiation des extrémités nationales et la congestion du centre. Il y a de la justesse dans cette protestation, et l'on excuse M. Barrès de n'avoir pas aperçu qu'il fallait qu'il en fût d'abord ainsi : le déracinement universel arrache à la vie végétative d'inertes populations qui viennent s'entasser au centre, prendre contact les unes avec les autres, perdre ainsi les préjugés qui les isolaient les unes des autres et acquérir les qualités qui les rendront solidaires. Mais ce que M. Barrès n'a pas vu, faute d'avoir quelque peu pratiqué l'économie sociale, c'est que ce mouvement n'est que le premier temps d'un mouvement beaucoup plus vaste et général. Ici encore le caractère que j'ai signalé naguère dans le mouvement humain apparaît nettement. Nous nous développons collectivement non sur un plan rectiligne, non en éventail, et chaque cycle nouveau nous fait passer dans une direction autrefois suivie, mais non plus sur la même ligne. Nous nous développons en spirale, n'en déplaise à ceux qui veulent nous enfermer dans le cercle mystique ou matérialiste. La surpopulation actuelle des grands centres de civilisation n'est qu'un moment de l'histoire sociale ; ce moment en précède inévitablement un autre, que nous commençons à apercevoir, et qui dispersera sur tous les points utilisables du globe les intelligences et les activités. Oui, monsieur, nous redevenons les nomades que nous fûmes il y a quarante siècles.

La première étape de cette mobilisation humaine, c'est la marche aux grandes villes, aux foyers de civilisation et de solidarité. Et cette étape dépassait trop l'entendement de M. Paul Bourget pour que cet écrivain agréable pût seulement en avoir conscience. L'huître qu'on arrache à son rocher ne sait pas non plus qu'elle voyagera en chemin de fer et se trouvera dans une luxueuse salle à manger en tête à tête avec M. Paul Bourget. Et c'est parce qu'elle ne sait pas tout cela qu'elle est mangée. Nous redevenons des nomades. Voilà le fait contre lequel ne prévaudront pas tous les nationalismes et tous les provincialismes du monde. Des cadres nouveaux répondent à cette formation nouvelle de l'humanité se répartissant volontairement sur son domaine. « L'esprit provincial a disparu sans retour, constate M. Durkheim ; le patriotisme de clocher est devenu un archaïsme que l'on ne peut pas

restaurer à volonté... Il s'est produit ainsi comme un affaissement spontané de la vieille structure sociale. Or, il n'est pas possible que cette organisation interne disparaisse sans que rien ne la remplace. Une société composée d'une poussière infinie d'individus inorganisés, qu'un État hypertrophié s'efforce d'enserrer et de retenir, constitue une véritable monstruosité sociologique... Une nation ne peut se maintenir que si, entre l'État et les particuliers, s'intercale toute une série de groupes secondaires qui soient assez proches des individus pour les attirer fortement dans leur sphère d'action et les entraîner ainsi dans le torrent général de la vie sociale... Si, donc, le problème de la corporation n'est pas le seul qui s'impose à l'attention publique, il n'en est certainement pas qui soit plus urgent; car les autres ne pourront être abordés que quand il sera résolu. Aucune modification un peu importante ne pourra être introduite dans l'ordre juridique, si l'on ne commence par créer l'organe nécessaire à l'institution du droit nouveau » (1).

Voilà la vérité : aux petites associations ethniques, la division du travail substitue irrésistiblement des associations économiques : sociétés anonymes pour ceux qui possèdent, syndicats pour ceux qui ne possèdent pas, coopératives pour ceux qui veulent posséder, assurances et mutualités pour ceux qui veulent soustraire l'individu au hasard et répartir risques et pertes sur la collectivité. Ainsi se forment de nouveaux cadres sociaux, et ils n'ont pu se former que parce que la Révolution française a brisé les anciens et donné à l'individu conscience de sa valeur propre et développé en lui le double sens de l'initiative et de la solidarité volontaire.

De même que vous prétendez délimiter le domaine de la science et de la foi, M. Paul Bourget prétend donner à la foi tout le domaine que vous dérobez à la science. Comme vous, il cite le professeur Grasset, de Montpellier; comme vous il le qualifie de « grand chrétien », et le loue d'avoir « distingué les certitudes du laboratoire et celles de l'oratoire » (2).

Les savants ne sont pas tous des philosophes, et, souvent, quand ils philosophent, ils tombent dans les travers que je vous ai signalés

(1) *De la Division du Travail social*, préface de la deuxième édition, pp. XXXII à XXXVI. Félix Alcan, éditeur.

(2) L'ultra-positivisme catholique du docteur Grasset ne le fait pourtant point tomber dans la vénération de la force armée. Dans l'article qu'il consacre, dans l'*Évolution médicale* du 1er mai 1902, à Corneille Agrippa, il critique le militarisme et loue le célèbre occultiste d'avoir écrit que « toute ceste discipline n'est occupée en autre chose, sinon en la ruine et destruction du genre humain, et n'est son but et sa fin sinon de former et façonner des renommés destructeurs du monde, vaillants et braves meurtriers, et, en somme, de transformer les hommes en mœurs et façons de bestes cruelles et sauvages ».

plus haut : ou bien ils construisent leur philosophie sur leur spécialité scientifique, ou bien ils cherchent un accord entre leur science et leur foi, ou bien encore, ils établissent, comme vous, une cloison étanche entre la science et la foi ; mais par malheur, c'est à la foi qu'ils abandonnent la plus belle partie et qu'ils laissent le gouvernement du monde moral. Ecoutez, monsieur, la belle réponse que fait à ces savants un savant qui tire son idéalisme philosophique de l'ensemble des sciences et de leur mouvement simultané et solidaire.

« A mesure, dit M. Berthelot, que les liens qui unissent les peuples sont multipliés et resserrés davantage par les progrès de la science et par l'unité des doctrines et des préceptes qu'elle déduit des faits constatés et qu'elle impose, sans violence et cependant d'une façon inéluctable, à toutes les convictions, ces notions ont pris une importance croissante et de plus en plus irrésistible ; elles tendent à devenir les bases purement humanitaires de la morale et de la politique de l'avenir...

« Ce n'est pas tout : élevons-nous à un ordre d'idées plus hautes et plus fécondes. De la connaissance plus profonde de l'univers et de la constitution physique et morale de l'homme résulte une nouvelle conception de la destinée humaine, dirigée par les notions fondamentales de la solidarité universelle, entre toutes les classes et toutes les nations » (1).

Si M. Paul Bourget n'était pas atteint de psittacisme incurable, s'il n'était pas condamné par cette infirmité à répéter ses affirmations avec la même servilité qu'il mit à répéter dans ses romans précédents les oiseux bavardages des damnées de l'adultère élégant, il pourrait méditer ces fortes pensées d'un savant. Son professeur clérical ne dirait plus alors à Jean Monneron des niaiseries comme celle-ci : « Vous êtes un Français, c'est-à-dire l'héritier d'une longue lignée d'hommes et de femmes qui, pendant des siècles, ont été des catholiques. Vous vous mouvez, vous respirez dans une société imprégnée de mœurs catholiques. La langue que vous parlez, dans laquelle vous pensez, est catholique, puisqu'elle est romaine. Le catholicisme est en vous, malgré vous, dans ce que les philosophes d'aujourd'hui appelleraient votre inconscient » (2). La langue de Rabelais, Montaigne, Voltaire, Hugo, Renan, ces bons catholiques, est romaine. Soit, mais tire-t-elle sa beauté et sa vigueur de la basse latinité qu'on charabiate à la messe, ou du pur romanisme des Virgile et des Lucrèce, des Tacite et des Tite-Live ?

---

(1) Discours prononcé par M. Berthelot, à la Sorbonne, à l'occasion de son jubilé scientifique, le 24 novembre 1901.
(2) *L'Etape*.

Ces Monneron, de M. Paul Bourget, qui se sont permis de « brûler l'étape », c'est-à-dire de s'élever à la connaissance sans avoir pris au préalable le soin de s'enrichir, et ont commis ce qu'il appelle « l'Erreur française », d'où viennent-ils ? Du sol âpre des Cévennes, qu'ils n'eussent pas dû quitter si tôt, dont ils n'eussent pas dû se déraciner avant de s'être embourgeoisés. Ils eussent ainsi pu, en effet, prendre part aux joyeusetés dont le *Petit Méridional* nous entretenait au lendemain des élections récentes. Leur « inconscient » catholique se fût donné carrière dans l'essai de Saint-Barthélemy cévenole où l'on a vu, à Saint-Jeure d'Andaure et à Saint-Romain-le-Désert, des pénitents sur le pied de guerre ; à Rochepaule, une foule armée de coutelas et de fusils se ruant au son du toscin et aux cris de : « Mort aux protestants ! » alternés avec des cantiques ; à Saint-Agrève, le brûlement d'une chèvre vivante personnifiant l'hérésie et d'un mannequin figurant la République. J'en passe... Ces faits sont d'avril dernier.

Il est certain qu'il vaut mieux brûler dévotement des protestants qu'une « étape ».

Voilà, monsieur, les littérateurs que vous avez faits, et dont vous êtes responsable.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

(*A suivre.*)

LES SYNDICATS INDUSTRIELS

ET LEUR SIGNIFICATION

(*Fin*)

V

Il y a peu de questions plus graves pour les socialistes que celles qui touchent à l'hétérogénéité de l'économie; durant longtemps, on a, en effet, prétendu fonder la prévision des transformations futures sur le postulat : que le monde est obligé de travailler à faire disparaître les contradictions, de manière à permettre de donner les mêmes qualificatifs à toutes les parties.

On disait, par exemple (1) : les marchandises les plus diverses sont *mises en commun* dans les grands magasins de nouveautés; les instruments de travail ont été *mis en commun* dans les grands ateliers; la division du travail fait de l'œuvre jadis individualiste, une œuvre commune et le produit est devenu communiste; la propriété se concentre et c'est une manière de mettre en commun les champs; les banquiers fournissent à l'industrie de gros capitaux qui proviennent de petits capitaux possédés individuellement et mis en commun; — conclusion : « La mise en commun des moyens de production doit *fatalement* amener la mise en commun des moyens de jouissance. »

Et de même, on a dit (2) : « Tandis que la production a de plus en plus un caractère *social*, la propriété garde un caractère *individuel;* — le communisme apparaît [aux ouvriers] comme le moyen de *résoudre la contradiction interne* que porte le capitalisme et que le capitalisme ne peut résoudre sans périr. »

En réalité, on n'a jamais vu une société qui présente une homogénéité comparable à celle qu'exigerait une telle logique; on ne voit pas trop quelle force humaine, susceptible d'être définie scientifique-

---

(1) P. Lafargue. *Le communisme et l'évolution économique*, pp. 5-8.
(2) *Mouvement socialiste*, 1er mars 1900, pp. 721-712.

ment, agirait pour faire disparaître des contradictions semblables à celles que l'on signale ici. Jamais on n'a vu une société qui soit purement individualiste; il est impossible de se représenter, d'une manière un peu satisfaisante, une société pleinement communiste. Un des grands mérites de Merlino a été de démontrer que les principes individualiste, collectiviste et communiste ne sont pas trois principes qui se réalisent d'une manière séparée, mais que toujours ils se combinent, d'une manière plus ou moins heureuse. Il est donc facile de réfuter le socialisme en prétendant que le collectivisme entraînerait beaucoup de difficultés dans l'application; mais cette réfutation ne prouve rien, — pas plus que ne prouve quelque chose contre le capitalisme une critique qui s'attache à montrer que le particularisme ne saurait être appliqué complètement sans graves abus.

Il n'est pas inutile de montrer ici que des socialistes très authentiques, ont su, à l'occasion, se débarrasser du préjugé de l'uniformité.

Il y a une vingtaine d'années, on s'occupait fort de comparer la société future à l'abbaye de Thélème; on trouve même parfois ce rapprochement dans des livres contemporains; ainsi Vandervelde écrit (1) : « Nous aspirons ardemment aux transformations morales qui rendront possible la coopération de tous les producteurs d'abord et peut-être aussi la *communauté anarchiste*, débordant de fraternité et de richesse, où *chacun faisant ce qu'il voudrait*, comme dans l'abbaye de Thélème, *donnerait* selon ses forces et *prendrait* suivant ses besoins. Mais il faudrait, pour en arriver là, que les écorces de nos cerveaux, si frustes et si grossiers encore, soient immensément développées et raffinées. »

Ici le communisme est donné seulement comme un idéal espéré; Van Kol dit, au contraire (2) : « L'avenir appartient au communisme, c'est *incontestable*, non seulement pour ce qui regarde la production, mais aussi pour ce qui regarde la distribution des richesses. » Un jour viendra, d'après lui, où nous accepterons la vie en commun, parce que nous n'attacherons plus autant de prix à la vie matérielle; — (nous deviendrons si parfaits que nous choisirons (3), par dévouement, *le travail le plus dur;* à ce moment nous vivrons comme des frères; mais (4) « le communisme ne semble actuellement possible

(1) Vandervelde et Destrée. *Le socialisme en Belgique*, p. 283.

(2) Van Kol. *Socialisme et liberté*, p. 200.

(3) Van Kol, p. 247.

(4) Van Kol, p. 201. L'idéal de l'auteur est, au fond, très ascétique, et il ne conviendrait sans doute pas à Bebel, qui a des idées passablement voisines de celles de Fourier sur le monde futur. Il est très probable que l'auteur a subi ici l'influence des traditions de la vie bourgeoise hollandaise, qui a été plus pénétrée qu'aucune autre par la culture biblique et l'austérité calviniste.

que dans les couvents »); — après avoir passé par le régime socialiste assurant à tous *le pain et l'égalité*, nous atteindrons (1) « le *à chacun selon ses besoins* des communistes, et au loin tout au bout de l'horizon, nous apercevons l'individu souverain des anarchistes ».

Tout cela est assez vague; mais on y retrouve toujours cette idée que le monde ne saurait échapper à une émancipation future de toute règle, de manière à créer une homogénéité parfaite : puisqu'il y a du *commun* et du *libre* dans une très large mesure, et qu'on ne peut songer à supprimer ni le *commun* ni le *libre*, il faut bien admettre que ces qualificatifs finiront par s'appliquer à toutes choses.

Voici comment ces rêveries étaient refutées dans la première édition du programme du P. O. F. (page 36, note). « Rabelais — dont les littérateurs de l'anarchie ont essayé de se couvrir — a pu inscrire sur la porte de son abbaye de Thélème : *Fais ce que vouldras*. Mais... la production mécanique, qui fait de l'homme le servant de la machine, était encore à créer ; ensuite cette abbaye n'était pas un lieu de production, mais un lieu de jouissance et de consommation. Or le *Fais ce que vouldras*, en matière de consommation, n'est qu'une affaire de temps et sous ce rapport Rabelais est un voyant. Il a prophétisé la société communiste où nous allons et dans laquelle la surabondance des produits permettra de consommer à volonté. Mais de la consommation libre à la production libre il y a *un abîme qui ne sera jamais franchi*. Tout ce que l'on pourra — et ce que l'on fera — c'est de réduire de plus en plus le temps de travail pendant lequel l'individu ne s'appartiendra pas. » Ainsi la production et la consommation sont ici — très nettement et avec grande raison, — reconnues comme étant irrévocablement hétérogènes.

Il existe encore une autre hétérogénéité qui a occupé une grande place dans les discussions des socialistes ; aujourd'hui les collectivistes déclarent qu'ils ne poursuivent pas la disparition de toute appropriation individuelle, mais seulement la disparition de la propriété des forces productives employées en commun dans l'atelier capitaliste, les produits servant à la consommation restant affectés à l'usage des particuliers qui les ont acquis par leur travail. Il est arrivé, assez souvent, que des défenseurs du capitalisme ont soutenu (2) que cette distinction était impossible et ainsi contesté l'hétérogénéité reconnue par les socialistes.

Quand on examine de près toutes ces discussions, on est, tout d'abord, frappé de la tyrannie que les mots exercent sur le plus grand nombre des esprits ; je ne reviendrai pas sur cette question ; mais il y

(1) Van Kol, p. 219.
(2) Vandervelde et Destrée, p. 258.

a quelque chose de plus intéressant à signaler : ces sophismes proviennent de l'abus de considérations empruntées au droit naturel.

Le juriste suppose toujours que l'ordre économique lui est donné et qu'il n'a ni à le juger, ni à le changer. Sans se référer, d'une manière expresse, à l'organisation de la production qui règne de son temps, il la suppose toujours implicitement, en sorte que toute sa terminologie acquiert ainsi une précision parfaite. Le juriste ne parle pas de la propriété ou de la famille en général, mais de certains rapports de propriété ou de famille, qui ont une date et qui possèdent un contenu historique parfaitement connu de tous ses lecteurs. Le juriste ne nomme pas la matière économique ; mais il ne détache jamais la forme de la matière.

Le droit naturel procède tout autrement ; il ne reconnaît pas le développement réel, nie l'histoire et regarde la matière économique comme un fantôme ; il croit que les termes juridiques ont une vertu par eux-mêmes et prétend déterminer la matière économique en la coulant dans des formes qu'il a sublimées et qui se prêtent désormais à tous les caprices. Autant le droit réel est résistant, autant le prétendu droit naturel est mobile et capricieux.

Cette reconstruction de l'économie porte sur toutes les parties, aussi bien sur la production, sur l'échange que sur la distribution ; on se demande ce qu'il est juste de faire en toute occasion ; par exemple on se pose ce problème : Quelle est la règle de justice qui permettra d'assurer la production de tous les biens demandés ? Les marxistes irrévérencieux pensent que ce problème ressemble fort à celui-ci : Déterminer l'âge du capitaine, connaissant la hauteur du grand mât. Si le communisme est juste dans la production, il sera juste aussi dans la consommation ; si cette homogénéité n'existe pas, cette contradiction ne blessera pas seulement notre logique, elle lésera aussi nos sentiments innés de justice. On enseignera donc au peuple qu'il a le droit et le devoir de se soulever contre une telle injustice dont il est le premier à souffrir : le prolétariat sera le soldat du droit naturel outrageusement violé.

Les grandes discussions auxquelles a donné lieu la question du prêt à intérêt se rattachent très étroitement à cette question de l'hétérogénéité et à l'emploi du droit naturel, qui ne veut pas connaître la vie réelle. L'Église pendant des siècles a soutenu (1) que le prêt d'une matière qui ne peut être utilisée qu'à la condition de la détruire, le *mutuum*, ne saurait donner lieu à d'autres obligations qu'à celle de rendre l'équivalent, *in genere;* l'argent ne saurait donc être susceptible d'engendrer des intérêts, à moins qu'il n'y ait quelque titre extrin-

(1) Ch. Antoine, *Cours d'économie sociale*, pp. 495-496.

sèque (dommage naissant, profit cessant, risque du principal, convention pénale); dans ces cas exceptionnels l'indemnité due ne tient pas au prêt lui-même, mais au « danger que l'on assume en faveur d'une autre personne ». Mais aujourd'hui, l'Église permet le prêt à intérêt; et on donne les raisons suivantes pour légitimer sa nouvelle doctrine.

L'argent, dit le P. Antoine (1), est aujourd'hui virtuellement productif parce qu'il est un auxiliaire indispensable de toute entreprise et parce qu'il a un pouvoir représentatif des instruments de production ; aujourd'hui le prêt à intérêt peut être appelé (2) « une location virtuelle ou similaire » et un loyer peut être réclamé ; les conditions économiques ayant changé, il ne s'agit plus d'un *mutuum*. Voilà donc la reconnaissance de la matière économique nécessaire pour construire le raisonnement juridique (3). « A telle époque la *masse* des emprunteurs sollicitera le prêt afin de pouvoir subvenir à ses besoins domestiques ou à ses plaisirs ; à telle autre elle empruntera pour les besoins de l'industrie et du commerce... Dans le premier cas l'argent n'a pas, ordinairement du moins, d'utilité distincte de celle de la consommation. Voilà pourquoi toute convention qui stipule un intérêt pour la somme prêtée est injuste. Dans le second cas il n'est pas plus contre la justice d'exiger, en sus du principal, une compensation pour le service rendu qu'il n'est injuste de réclamer avec la restitution de la maison un prix qui correspond au loyer. »

Ce qui a changé d'après cet auteur (4), ce n'est pas la théorie des théologiens, mais « l'ordre économique et le rôle de l'argent ». Jadis les conditions qui rendent l'intérêt légitime étaient rarement remplies ; dans les grandes villes maritimes le prêt à intérêt fut permis ; mais il n'en était pas de même dans les campagnes et dans la plupart des villes. « Dès lors, la même transaction pouvait rapporter dans une ville de grand commerce un juste intérêt, tandis que cet intérêt eût été de l'usure dans les régions voisines, tant les circonstances étaient dissemblables ».

(1) Ch. Antoine, pp. 498-502.

(2) Ch. Antoine, p. 506. — Il est curieux de rapprocher cela de la théorie que Marx a donnée (*Capital*, tome III, 2e partie, pp. 376-394). Contrairement à l'opinion ancienne, Marx voit dans le prêt d'argent une *véritable location* et, à ce sujet, il combat vivement Proudhon (pp. 381-383) : « L'argent, dit-il, est donné sans qu'un équivalent soit cédé en échange et il est restitué au bout d'un certain temps. *Le prêteur ne cesse pas d'être propriétaire*, même après qu'il l'a remis à l'emprunteur » (p. 389). Le prêt à intérêt a autant de variétés que la location ; par exemple le loyer des maisons d'habitation n'est pas identique à celui d'une usine, et le prêt usuraire ancien n'est pas le prêt capitaliste. (*Capital*, tome III, 2e partie, p. 183.)

(3) Ch. Antoine, p. 501.

(4) Ch. Antoine, pp. 506-307. — La doctrine de l'auteur est trop subordonnée à des considérations formelles ; elles doit être complétée et éclairée par la théorie marxiste des transformations juridiques.

Enfin il me semble convenable d'appeler, en terminant, l'attention sur l'importance qu'a eue dans l'histoire des institutions la distinction entre les objets de jouissance et les moyens de production; Jehring (1) a, le premier je crois, trouvé dans cette distinction l'explication la plus vraisemblable de la célèbre classification romaine des biens en *res mancipi* et *res non mancipi*. Les premiers sont les biens qui servent à la production dans la maison romaine primitive (la ferme, les esclaves, les animaux de travail et les *servitudes rurales*).

Je crois qu'il y a lieu de tirer de grandes conséquences, au point de vue de l'histoire du droit, du fait que je signale ici; il me paraît être en rapport très étroit avec la mission juridique des Romains.

VI

Nous devons maintenant aller plus loin dans cette voie et nous demander s'il n'y aurait pas entre la production et l'échange plus qu'une simple hétérogénéité. L'histoire de l'économie moderne nous permet de saisir une sorte de contradiction entre la production et l'échange ; que l'on jette, en effet, les yeux sur les travaux des grands économistes classiques : ils sont constamment préoccupés de rendre la production *particulariste* plus forte et plus libre, en faisant disparaître ou en atténuant la domination de *particuliers* sur l'échange : on pourrait dire que le particularisme propriétaire s'exerçant dans la production est un antagoniste du particularisme propriétaire s'exerçant dans l'échange.

Le régime féodal avait légué au monde moderne un système fiscal très compliqué, dont nous ne sommes pas encore complètement affranchis. A une époque où l'argent est rare, les taxes perçues sur les échanges sont fort avantageuses, parce que sur les lieux de marché il y a toujours du numéraire; les marchands, qui voyagent avec des espèces, ont toujours été soumis à de forts péages; les Juifs furent l'objet d'une *sollicitude éclairée* (2), parce qu'on les regardait comme d'excellents collecteurs officieux; les droits de mutation se perçoivent

(1) Jehring. *L'esprit du droit romain*, tome II, p. 160. — Dans le tome I, p. 113, il dit avoir partagé autrefois l'opinion de ceux qui fondent cette distinction sur « la conquête du butin de guerre ». Chez les Touaregs, les biens acquis à la guerre sont distingués des autres et ils suivent une loi héréditaire spéciale. (Cours de M. Flach au Collège de France, 23 mai 1895.)

(2) On sait de quel poids les préoccupations fiscales ont pesé sur la législation médiévale relative aux Juifs. Un auteur s'est demandé même si les mesures qui classaient les Juifs parmi les *infâmes* n'ont pas été la conséquence du *monopole de l'usure que les princes leur avaient imposé;* le Juif devient une valeur : « à l'occasion on prohibe son exportation, conjointement à celle du cochon, du bois, du cuir, du poisson frais ou

partout parce que si l'acheteur a réuni assez d'argent pour acquérir, il peut débourser un peu en faveur des souverains.

Les octrois municipaux sont des survivances médiévales contre lesquelles les économistes et surtout les agronomes n'ont cessé de protester ; il y a environ quarante ans, la Belgique a procédé à leur *rachat* en allouant quatorze millions aux soixante-dix-huit localités pourvues de barrières d'octroi. Beaucoup de personnes pensent que la France aurait bien fait d'imiter la Belgique et que l'État aurait dû mettre à la charge du budget général une partie des détaxes d'octroi ; d'autres ont demandé que les grandes villes pussent établir des impôts sur des sources de revenu regardées jusqu'ici comme réservées aux impôts nationaux (comme les successions), ce qui est une manière indirecte de faire contribuer l'État à la réforme.

Les contributions indirectes n'ont pas seulement soulevé contre elles les réclamations populaires ; les économistes ne cessent de signaler les mauvais effets des droits élevés de circulation perçus sur les boissons. Boisguillebert signalait avec force le vice des Aides dans le *Détail de la France* et je crois que depuis le dix-septième siècle tous les économistes ont suivi la même tradition.

Les routes ont été affranchies de péages ; les canaux ont été rachetés pour être mis gratuitement à la disposition de la batellerie, et non pour devenir un domaine productif pour l'État. Les chemins de fer représentaient des dépenses beaucoup trop fortes pour qu'il fût possible de les traiter comme les routes et les canaux ; il a fallu prendre un parti moyen : l'État a subventionné les compagnies et gardé sur elles un pouvoir de contrôle fort étendu ; ce pouvoir est si étendu en France que, s'il était employé avec intelligence, aucune réclamation sérieuse du commerce ne resterait vaine.

Il a été souvent question de racheter les chemins de fer ; mais la question a été généralement mal posée, parce qu'on n'a pas déterminé le vrai but qu'il était désirable de poursuivre. Il ne faut pas espérer que l'exploitation serait dirigée d'une manière plus avantageuse pour le Trésor ; ce que je sais par mon expérience personnelle n'est pas du tout favorable à ce système ; le régime parlementaire crée de grandes difficultés pratiques à une exploitation faite par le gouvernement ; les vices de l'intervention maladroite du contrôle seraient évidemment aggravés. La question est tout autre ; il faut

---

salé... [Contre les agents locaux] le roi, c'est-à-dire le fisc, intervient en faveur de ces instruments de production que l'on risque de détériorer. » (Desplanques. *Les infâmes dans l'ancien droit roussillonnais*, pp. 35-38.)

Fourier engage les gouvernements modernes à faire l'usure à la place des Juifs (*Nouveau monde industriel et sociétaire*, p. 510) ; il parle des Israélites exactement comme M. Drumont et voudrait qu'on leur refusât « le droit de cité » (p. 499).

savoir si l'État peut, à l'heure actuelle, supprimer les péages (1) et faire ainsi les transports à prix de revient : si les finances publiques permettaient ce sacrifice, il ne faudrait pas hésiter à racheter les concessions et il serait ensuite facile de traiter avec des fermiers d'exploitation.

L'histoire du crédit nous montre, sous une forme particulièrement accentuée, la lutte engagée entre les producteurs et les *maîtres de l'échange*. Marx nous a raconté la grande bataille qui fut livrée à ce sujet en Angleterre (2); le protagoniste des producteurs était Josiah Child, qui fut l'un « des autocrates de la compagnie des Indes... Dans tous les écrits anglais qui furent publiés sur les banques pendant le dernier tiers du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, on rencontre la même hostilité que chez Child contre l'usure et la même tendance à affranchir de son joug le commerce, l'industrie et l'État ». Et un peu plus loin il caractérise ainsi cette lutte : « Tous les écrits qui en Angleterre défendent en théorie et accompagnent l'organisation du crédit moderne, ne font que revendiquer la *subordination du capital productif d'intérêts à la production capitaliste* dont il est une des conditions ».

A l'origine, les banques nationales ne donnèrent pas tous les résultats qu'en attendaient les théoriciens; elles étaient (3) « des associations de spéculateurs privés s'établissant à côté des gouvernements et, grâce aux privilèges qu'ils en obtenaient, à même de prêter de l'argent au public ». Mais cette situation s'est modifiée à la longue; les grandes banques d'État s'occupent bien moins, aujourd'hui, d'accroître leurs revenus que de rendre la circulation générale saine et économique. Si elles n'y étaient pas contraintes par les gouvernements, elles éviteraient toute augmentation de leur capital, de manière à ce que les intérêts des actionnaires exerçassent aussi peu d'influence que possible sur leur fonctionnement.

En France il se trouve que la banque d'État est administrée par un très petit nombre de puissants financiers, ayant de très forts intérêts dans toutes les affaires industrielles importantes et très soucieux d'éviter les crises — encore que celles-ci eussent pour effet d'augmenter le dividende, par suite de l'élévation du taux de l'escompte. Il n'en serait probablement pas ainsi dans le cas où les statuts de la Banque seraient transformés, de manière à enlever à son

(1) Dans une étude déjà ancienne, mais qui est encore utile à consulter, un ingénieur de la compagnie du Midi estime que le principe de paiement d'un péage lui paraît être le point vraiment discutable en matière de chemin de fer. (Choron. *Etude sur le régime général des chemins de fer*, p. 26.)

(2) *Capital*, tome III, 1re partie, pp. 170-177.

(3) *Capital*, tome I, p. 337, col. 2.

administration son caractère oligarchique; des actionnaires étrangers aux grandes affaires et ne voyant que le dividende, pourraient être tentés d'exploiter la circulation.

Il n'est pas inutile de rappeler ici de curieuses observations faites par Marx à propos des premières banques italiennes (1) : « Si les banques qui furent créées dans ces républiques [de Venise et de Gênes] furent en même temps des institutions de crédit public faisant des avances à l'État sur ses impôts, il convient de ne pas perdre de vue que les négociants qui établirent ces associations étaient les citoyens les plus importants de leur pays, ayant autant d'intérêt à soustraire leur gouvernement qu'eux-mêmes à l'usure ». Les régents de la Banque de France sont dans une situation telle que les crises les gêneraient beaucoup et que leur intérêt bien entendu leur commande d'assurer à tous un escompte avantageux. Ils administrent la circulation moins comme délégués d'actionnaires que comme délégués des grandes banques françaises.

Il serait facile de multiplier les exemples et de montrer comment dans les temps modernes la production n'a cessé de se révolter contre la domination des particuliers qui prétendent diriger l'échange dans un intérêt propriétaire. Ces réflexions nous amènent à nous demander si l'échange n'appartiendrait pas à un groupe de conditions de la production capitaliste, dont les caractères essentiels seraient, dans une très large mesure, en contradiction avec ceux de cette production : c'est ce qu'il est encore facile de voir.

Je trouve, tout d'abord, un premier ensemble de conditions qui rentrent parfaitement dans ce groupe; ce sont les conditions scientifiques. Durant des siècles, la production a été subordonnée à l'acquisition des mystères de métier, si bien qu'on peut dire qu'autrefois la *technologie était susceptible d'appropriation privée*. Il n'y a pas encore très longtemps il était difficile de s'instruire des procédés d'une profession sans payer une grosse somme à un patron; la profession de dentiste est restée soumise à ce régime médiéval jusqu'à ces dernières années. Les écoles ont fait disparaître ces méthodes de transmission des secrets; la science est tellement vulgarisée maintenant qu'aucune solution ne saurait rester longtemps secrète.

Souvent des écrivains ont demandé que la loi reconnût aux inventeurs un plein droit de propriété sur leurs inventions; il leur semblait que si la propriété privée est une extension du moi et si elle est fondée sur le travail, il n'y a rien qui mérite mieux d'être appelé propriété que l'invention. Cette doctrine n'a jamais été acceptée, parce qu'elle est trop contraire aux besoins de la production capitaliste : dès lors

(1) *Capital*, tome III, 2e partie, p. 174.

elle devait être proclamée injuste et elle le fut. On accorde seulement à l'inventeur un certain privilège d'une durée assez courte pour qu'il puisse espérer trouver une rémunération de ses travaux; mais il y a un abîme entre cette manière de permettre à l'inventeur de se payer et le droit de propriété. Il faut même noter que l'inventeur ne devient ainsi privilégié qu'en révélant sa découverte et en donnant ainsi à beaucoup de concurrents des moyens de créer des procédés analogues aux siens : *on le condamne à instruire le public et on socialise la partie la plus originale de l'invention.*

Le deuxième ensemble de conditions se rapporte à la discipline du travail. Durant longtemps on a cru que toute production intensive rendait nécessaire une étroite police exercée sur les ouvriers. Tantôt le patron rédigeait un code minutieux de fabrique, tantôt il devenait pour eux un chef religieux : Le Play a soutenu que la deuxième méthode était la plus efficace et la plus facile à appliquer; je crois qu'il avait raison. Que l'une ou l'autre méthode fût mise en pratique, les résultats étaient également médiocres au point de vue du progrès de la production; d'autre part, les ouvriers n'étaient pas plus heureux avec les patrons préoccupés du devoir social qu'avec les patrons rebelles au sentiment de solidarité chrétienne : souvent même le patron pieux est le plus horrible et le plus méprisable des tyrans. Aujourd'hui on semble d'accord pour reconnaître que tout cela n'a plus de raison d'être et le paternalisme, longtemps considéré comme le dernier mot de la science sociale, n'est plus guère défendu que par des charlatans ou de rares rêveurs.

On a souvent critiqué ces pratiques à un point purement formel, comme si elles avaient eu pour défaut principal de dérober quelque chose à l'autorité publique. Jadis le pouvoir avait imposé beaucoup de règlements aux maîtres de corporations pour les contraindre à satisfaire à ce que les gens éclairés du temps regardaient comme les conditions essentielles d'un bon travail. Lorsque la grande industrie eut accumulé beaucoup d'ouvriers dans des ateliers, il fallut réglementer le travail de ces ouvriers, comme on avait réglementé celui des anciens maîtres : on ne pouvait, pensait-on, obtenir une production bonne, rapide et abondante sans une sévère discipline. Si les pouvoirs chargés de la police locale étaient intervenus dans ces questions, ils auraient été au moins aussi durs que le furent les patrons (1) : entre des arrêtés municipaux et des règlements patronaux, je ne vois qu'une différence formelle sans portée sérieuse. Les règle-

(1) Consulter les ordonnances de la préfecture de police rendues sous le Consulat; on y trouve quantité de petites tracasseries qui paraissent absurdes aujourd'hui. (Office du travail. *Les associations professionnelles ouvrières*, tome I, p. 17 et pp. 20-25.)

ments patronaux avaient même l'avantage de s'adapter plus exactement et plus pratiquement aux besoins de la production que n'auraient pu le faire des arrêtés municipaux.

L'expérience a montré que le progrès de la grande industrie mécanique est en opposition avec ces méthodes de discipline particulariste et dominatrice; les raisons qui l'avaient rendue nécessaire n'existant plus, cette discipline a été déclarée injuste; elle paraissait juste à l'époque manufacturière et aux débuts de la fabrique automatique, alors que les travailleurs n'avaient encore pu se perfectionner. Pour produire comme il faut produire aujourd'hui, il est nécessaire de trouver des hommes pouvant se dispenser de tout le vieil appareil disciplinaire, ayant le goût de bien faire et intéressés à faire progresser le métier.

Les promoteurs du système des marchés collectifs du travail se proposent d'atteindre ce but: quand ces marchés peuvent être conclus, la discipline du métier disparaît; il ne s'agit plus que d'une *affaire* à traiter commercialement et les ouvriers exercent les uns sur les autres une surveillance réciproque, étant tous solidaires des fautes commises. Dans certains ateliers d'Angleterre et d'Amérique on a pu réaliser, à peu près complètement, ce système. D'une manière de plus en plus générale en Europe on voit disparaître l'ancienne police tracassière des surveillants (jadis aussi stupides que des agents de la force publique), et surtout les ruses qu'employaient les anciens contremaîtres pour pouvoir infliger des retenues aux ouvriers. Mais il est bien évident que cette transformation ne s'est pas faite par la vertu mystérieuse du contrat collectif; il a fallu que, sous l'influence de causes très multiples, la classe ouvrière se fût transformée.

On peut comparer la situation du capitaliste moderne à celle de l'ouvrier qui trouve dans l'atelier automatique (1) « un organisme complètement objectif, comme la condition matérielle toute prête de son travail ». De même le capitaliste trouve un milieu économique déterminé, qui lui impose des conditions supérieures; l'échange, la technologie et la coutume des ateliers sont des données aussi nécessaires à bien connaître que la loi de la nature (2). On pourrait même pousser assez loin la comparaison de l'ouvrier et du capitaliste à ce point de vue. La production de l'ouvrier est d'autant plus grande que les conditions de l'atelier deviennent plus objectives; de même la production capitaliste est d'autant plus forte que les conditions générales de l'industrie échappent davantage à la domination des particuliers et se socialisent (en un certain sens).

(1) *Capital*, tome I, p. 167, col. 2.
(2) Sur une comparaison analogue, voir *Capital*, tome I, p. 327, col. 1.

Il faut ajouter que si ce mouvement favorise le progrès du capitalisme, il peut être aussi considéré comme fournissant des éléments pour la transformation de la société. L'instruction technique (1) est un ferment de révolution, dont l'importance a été souvent signalée ; Marx regardait aussi le crédit comme agissant dans le sens de l'évolution vers le socialisme ; enfin personne n'oserait mettre en doute que si la discipline patronale tend à s'éteindre c'est que les ouvriers acquièrent quelques-unes des qualités nouvelles nécessaires à la production future (2).

VII

Les comptoirs de vente cherchent à réaliser des résultats supérieurs à ceux que donnent les marchés actuels ; il est très certain que les procédés suivis aujourd'hui pour la *vente des grosses masses de marchandises* produites par l'industrie, laissent beaucoup à désirer. Je ne veux pas examiner ici la question des Bourses de commerce ; mais il est utile de rapprocher ces institutions des cartells, qui semblent faire souvent effort pour les rendre inutiles (3).

Les comptoirs s'efforcent de classer les marchandises qui leur passent entre les mains, en un nombre de types aussi réduit que possible; dès que l'on eût formé le syndicat des poutrelles (4), on commença à abandonner la variété fort inutile des profils ; les Allemands sont parvenus à imposer leurs profils normaux dans beaucoup d'endroits, si bien que, pour lutter contre eux, nos exportateurs ont dû parfois adopter leurs tracés. En Allemagne (5) les tisseurs n'ont pu arriver à une entente à cause de la variété des produits, tandis que les filateurs y sont parvenus.

« Il arrive assez souvent, dit M. de Rousiers, que les matières premières ou demi-ouvrées se prêtent aux ententes et que les produits fabriqués, dans la composition desquels elles entrent, ne s'y prêtent pas. Dans la métallurgie, la fonte et les aciers demi-ouvrés, les tôles, le fil de fer, etc., sont en Allemagne l'objet de cartells puissants ; je ne crois pas qu'il en existe pour les poêles de fonte, les fourneaux, la coutellerie d'acier, la quincaillerie et l'ensemble des industries qui fournissent directement à la clientèle des objets utilisables tels quels. »

(1) *Capital*, tome I, p. 211, col. 2.

(2) Cf. sur ce point d'importantes observations de Lagardelle (*Mouvement socialiste*, 7 juin 1901, p. 1085).

(3) C'est une tendance qui est bien mise en lumière dans le livre de M. E. Dolléans : *De l'accaparement*. L'auteur, tout en réfutant les exagérations des adversaires fanatiques des Bourses, incline visiblement vers l'adoption des cartells.

(4) De Rousiers. *Les Syndicats industriels*, pp. 260-261.

(5) De Rousiers, p. 145.

Il est remarquable même que le syndicat du fer marchand (1) ait échoué : les fabriques de briques réfractaires ne sont syndiquées que pour la qualité ordinaire.

L'association de Longwy a pu se former facilement parce que les fonderies de Lorraine produisent, à très peu près, dans les mêmes conditions. Le caractère normal des marchandises susceptibles d'être dominées par un cartell est d'être (2) *interchangeables*.

Nous retrouvons ainsi les marchandises de Bourse, que les agrariens allemands appellent avec dédain *abstraites* (3) et dont la négociation est, aux yeux de leurs jurisconsultes, *antinaturelle*, parce qu'elle est aussi éloignée que possible de l'échange en nature ! Les gens dont le blé est mal nettoyé trouvent contraire à la nature qu'on établisse les cours sur un type parfaitement défini et qu'on procède à une expertise pour déterminer la moins-value de leur marchandise. Il n'y a rien de moins conforme aux *bons usages* des agrariens que l'obligation de fournir une marchandise parfaitement déterminée, sur laquelle il soit impossible de frauder : c'est la vraie raison pour laquelle on attaque tous les marchés sur types. L'agrarien trouve que le blé qu'il apporte au marché est celui dont a vraiment besoin le négociant *sérieux* (celui qui se laisse voler) : le maquignon n'aime pas non plus qu'on expertise ses chevaux.

Il y a un autre caractère commun aux Bourses et aux cartells : les opérations ne se font, dans les deux cas, que sur des quantités considérables. Le syndicat des cokes de Westphalie (4) ne consent à entrer en relations qu'avec des clients prenant au moins 500 tonnes par an ; le syndicat des houilles (5) fixe son minimum à 600 tonnes et refuse de livrer aux coopératives. Leur but est d'écarter la clientèle douteuse et de créer une garantie des opérations en n'acceptant que des maisons solides. En 1896 s'était fondé en Italie un syndicat du fer (6) ; chaque zone avait à sa tête un chef de vente responsable de l'exécution des contrats ; on n'admettait à l'achat que des marchands en gros s'engageant à payer à huit jours de l'expédition ; les maisons de second ordre durent ainsi passer par l'intermédiaire des maisons solides qui assurèrent les usines contre toute perte.

L'un des grands avantages du marché à terme est de permettre aux fabricants de s'assurer un prix de vente déterminé longtemps à

(1) De Rousiers, p. 147. De même en France les fers marchands ne font l'objet d'aucun syndicat (p. 264).
(2) De Rousiers, p. 258.
(3) Dolléans, pp. 99-100 et 166.
(4) Villain, p. 132.
(5) Villain, pp. 148-149.
(6) M. Vittorio Racca, professeur à l'Université de Lausanne, a publié sur ce syndicat un important mémoire dans la *Riforma sociale* (de Turin), 15 décembre 1899.

l'avance ; je ne crois pas que les Bourses aient réalisé encore la forme la plus parfaite de *l'assurance;* mais elles rendent déjà des services signalés à ce point de vue. Les adversaires des Bourses prétendent que l'assurance est contre la nature et contre le *devoir social;* ils disent que (1) « le risque qui crée le droit au bénéfice disparaît [ainsi]; en facilitant le partage des risques, le marché à terme fait manquer le producteur et le commerçant à leur *devoir* qui est de les supporter ».

Les cartells se proposent cependant exactement le même but; mais ils font porter l'assurance sur des durées beaucoup plus longues que ne font les marchés à terme. Le comptoir de Longwy, qui est probablement le plus accommodant des syndicats, fait des conventions de trois à cinq ans (2) et pour éviter à ses adhérents de courir aucun risque du chef d'un renchérissement des cokes, il fixe un prix variable suivant le prix d'achat des cokes durant le cours du marché. Ainsi le client supporte tout l'aléa. Que devient le devoir?

Les cartells doivent être examinés à un autre point de vue; ce sont des coopératives de vente; le comptoir de Longwy ne semble pas être autre chose jusqu'ici et M. de Rousiers observe (3), très justement, qu'il ne ressemble pas aux bureaux de vente allemands, qui ont été créés pour assurer d'une manière efficace le contrôle de la production ; il répartit les commandes suivant des proportions déterminées, sans chercher à faire monter les prix par un retrécissement de la production. Je suppose bien que ce n'est pas l'envie qui lui manque; le directeur se plaignait (4), il y a quelques années, de la *tyrannie de l'acheteur* et nous ne sommes pas obligés de le croire quand il affirme que « les comptoirs n'ont pas été créés dans un but de lucre, mais simplement pour éviter la ruine et dans un but de résistance »; c'est toujours sous cette forme que l'on présente les réclamations protectionnistes. Ce qui semble très probable, c'est que le comptoir de Longwy est dans l'impuissance de gouverner le marché à sa guise (5) et qu'ainsi sa vertu est déterminée par la nécessité.

En tant qu'agences de circulation des marchandises, les comptoirs

(1) E. Dolléans, p. 76. L'auteur a cherché à donner un tableau complet des arguments présentés par les ennemis des Bourses ; ce n'est pas toujours clair, mais c'est toujours triste : on croirait souvent que ces messieurs sortent de Charenton. — Que ne peut-on pas prouver avec des considérations sur la *nature des choses et le devoir social?* Il est dans la nature et sans doute conforme au devoir social que les généraux français gardent les dépôts qu'on leur confie, — que les gens du monde jouent à la Bourse et refusent de payer les différences quand ils perdent, — que des professeurs de l'École de Droit soient bassement antisémites. (Cf. sur ce dernier point le dix-huitième *Cahier de la Quinzaine*, 3ᵉ série, pp. 22-26.)

(2) De Rousiers, p. 233.

(3) De Rousiers, p. 207.

(4) Dolléans, p. 309.

(5) De Rousiers, pp. 219-221.

rendent de très grands services; les défenseurs des coalitions industrielles et des trusts insistent avec complaisance sur cet aspect de la question. Les comptoirs s'efforcent d'attirer la clientèle; il paraît qu'en Allemagne le cartell des poutrelles (1) a obtenu, à ce point de vue, des résultats très remarquables; en France on s'efforce de marcher sur ses traces. Ils surveillent les mauvais payeurs; c'est dans ce but que le comptoir de Longwy a cessé d'accorder un escompte de 2 p. 100 pour quatre-vingt-dix jours et qu'il facture maintenant à trente jours (2); cela permet de suspendre au bout de trente jours les fournitures au client suspect et cela sans lui donner aucune raison. Enfin on arrive à réduire à très peu de chose les frais commerciaux, qui à Longwy ne dépassent pas vingt centimes par tonne de fonte vendue.

Les comptoirs peuvent imposer aux marchands de gros, qui traitent avec eux, l'obligation de ne pas majorer trop les prix, de manière à ce que la clientèle puisse profiter de tous les abaissements consentis par les usines. C'est un principe que le cartell des houilles de Westphalie a décidé d'appliquer (3).

Mais les ententes industrielles sont encore autre chose et il faut les examiner à ce troisième point de vue, en même temps qu'aux deux précédents. Elles s'efforcent de constituer des corporations se donnant pour *mission* d'adapter la production à la consommation et d'exercer sur les prix une *influence légitime*. Ce galimatias est présenté de différentes manières, suivant le public auquel on s'adresse; en France nos agrariens emploient des formules particulièrement vagues (4). « Le jour, dit une circulaire, où les cultivateurs seront suffisamment groupés, leur organisation de vente leur permettra de *diriger* et de régulariser les cours, au lieu de se les laisser imposer »; et M. Paisant dit (5) : « C'est le principal effort du parti agrairien que de s'efforcer d'obtenir pour les producteurs le *juste prix auquel ils ont droit* ». Tout cela veut dire, en bon français, que les agrariens voudraient fixer le prix du blé de manière à se faire de jolis revenus : inutile pour un tel but d'invoquer saint Thomas-d'Aquin ni aucun canoniste!

M. Dolléans croit le mouvement si irrésistiblement lancé dans ce sens, qu'il examine, dans son livre, la question de savoir si les monopoles futurs seront aussi dommageables que le disent les économistes. Il essaie (6) de se démontrer que le danger d'une exploitation de la clientèle par les monopoleurs n'est pas aussi grand qu'on pourrait

(1) Villain, p. 206. et de Rousiers, pp. 261-262.
(2) De Rousiers, pp. 231-239.
(3) Villain, p. 149.
(4) Dolléans, p. 126.
(5) Dolléans, p. 310.
(6) Dolléans, p. 355.

le croire ; mais beaucoup de faits qu'il rapporte, notamment à propos du sucre, prouvent le contraire de sa thèse. Il y aurait lieu, évidemment, de faire des distinctions :

M. Choron a pu soutenir (1), avec assez de vraisemblance, que le monopole des chemins de fer n'est pas nuisible, parce qu'en fait les compagnies *croient* utile pour elles de combiner et multiplier leurs tarifs en vue de transporter le tonnage maximum. « Il y a intérêt pour elles à transporter plus à bas prix (laissant bien entendu un bénéfice) qu'à transporter moins à prix élevés ». Cela paraît très voisin de la vérité pour les chemins de fer.

S'il était vrai, comme l'a soutenu un auteur allemand (2), que la consommation du sucre fût indépendante de son prix, les monopoleurs auraient tout intérêt à augmenter celui-ci.

Quelques personnes paraissent croire que la tendance naturelle du capitalisme serait de créer une situation exigeant une augmentation des prix; au dix-septième siècle Boisguillebert (3) admire la science économique des Hollandais qui jettent le poivre à la mer dans les années de surabondance, en vue de maintenir les hauts prix de cette denrée. Un détenteur monopoliste devrait ainsi opérer si la loi du King était parfaitement exacte : en effet un déficit de 10 p. 100 provoquant un surenchérissement de 30 p. 100, la destruction d'un dixième augmenterait la valeur du stock de 17 p. 100. Mais outre que cette loi n'est qu'une formule schématique, déduite de quelques observations faites il y a plus d'un siècle sur les mercuriales du blé, il ne faut pas confondre *le* monopoleur avec *les* capitalistes. Je ne sais sur quels faits s'appuie M. Dolléans pour faire cette confusion et pour affirmer (4) qu'il « est de l'intérêt des capitalistes de détruire des objets pour en augmenter le prix et [qu'il] n'est pas toujours de l'intérêt du *capitalisme* d'adopter les méthodes les plus productives ».

Je crois que cet auteur a, comme beaucoup d'*éthiques*, confondu le *capitalisme* avec toute sorte de propriété; il est certain que durant l'ère capitaliste il reste des survivances du passé et des pratiques contraires à l'allure générale du capitalisme ; il se peut que quelques entrepreneurs croient, en effet, avoir intérêt à faire la rareté; mais c'est une exception tout à fait contraire à l'esprit du capitalisme, qui ne médite que des bouleversements de forces productives, forçant tout le monde à produire toujours plus en grand et toujours meilleur marché. Que certains *capitalistes* aient l'idée d'accroître leurs revenus

(1) Choron. *Op. cit.*, p. 77.
(2) Dolléans, p. 236.
(3) Collection Daire, tome I, p. 202.
(4) Dolléans, p. 411.

en resserrant le marché, je l'admets ; mais les *lois immanentes du capitalisme* s'opposent, presque toujours, à la réalisation de ce vœu d'une *économie quiétiste*.

Mais si les monopoles venaient à s'imposer à la production, il pourrait se produire ce que M. Dolléans attribue à un régime fondé sur le principe opposé à celui du monopole. Walker, le directeur de l'Institut technologique de Boston, considérait les trusts comme peu favorables au progrès ; si les cartells réussissaient à *diriger* les prix, ils aboutiraient à un certain quiétisme économique ; c'est pourquoi je considère leur action comme pouvant être beaucoup plus dangereuse que ne le disent beaucoup d'auteurs. Il est fort heureux que, dans nos pays continentaux, les très grandes maisons soient restées en dehors du mouvement ; ces établissements de premier ordre, qui ont à lutter contre les cartells, tirent une partie de leur force de leur puissante initiative ; c'est là que continueront à se produire les expériences assurant le progrès, si les syndiqués s'endorment sur la recherche du *juste prix* et raisonnent trop sur le devoir social.

L'expérience allemande inspire à M. Villain des réflexions qui me semblent parfaitement justes; cet auteur ne se laisse pas duper par le galimatias philanthropo-juridique des monopoleurs; il pense que les prétendus organismes régulateurs ne méritent pas une grande confiance; cette (1) « police de la production faite par les producteurs eux-mêmes » aboutit à soumettre l'activité du pays à l'arbitraire (2) d'un conseil infaillible, qui se trompe tout comme le premier spéculateur venu et qui invoque le cas de force majeure quand il est débordé. « Franchement, dit M. Villain, (3) il n'était pas nécessaire, quand on a commencé à fonder les syndicats de vente, de dire qu'on avait pour but de *mettre la production en rapport avec la consommation*. En réalité, ce qu'on voulait, c'était tout simplement réglementer le prix de vente et mettre l'acheteur à la discrétion du vendeur. [Les membres du comité] taillent, rognent, comme des potentats, prétendent par des artifices de rédaction, modifier à leur seule convenance les marchés en cours ». Le cartell fonctionne avec la même désinvolture qu'un parlement protectionniste !

Dans les périodes de grande activité la production est insuffisante ; je ne crois pas qu'il faille supposer qu'en général cette insuffisance provienne d'un calcul des producteurs associés qui ont cherché à créer une crise et à gagner beaucoup. M. Villain a recueilli des plaintes à ce sujet; mais je ne les crois pas fondées; il est bien plus natu-

(1) C'est la formule consacrée par les *économistes éthiques* (cf. Dolléans, p. 206).
(2) Villain, pp. 160, 186 et 207.
(3) Villain, pp. 180-181.

rel de penser que les comités chargés de mettre la production en rapport avec la consommation se sont gravement trompés et ont pris des mesures de prudence juste au moment où les grands besoins allaient se faire sentir. Cette explication me semble d'autant plus vraisemblable que l'on a vu dans ces dernières années, toutes les grandes administrations de chemins de fer *montrer une même imprévoyance* dans les commandes de leurs locomotives. Ce n'est pas seulement en France qu'on a été gêné pour construire les machines nécessaires ; le même phénomène s'est produit en Allemagne (1) pour les lignes exploitées par les États de Bade et de Bavière.

Les corps administratifs sont d'une impuissance absolue pour diriger la production ; ils ont toujours peur de se lancer dans l'inconnu ; c'est le métier des hommes d'affaires de combiner des spéculations sur l'avenir ; il font leurs essais à leurs risques et périls.

Quand donc les *gens de bien* comprendront-ils que *leurs lumières* sont insuffisantes pour prévoir l'avenir économique et que le temps de la production proportionnelle est passé ? Evidemment ce n'est pas dans les encycliques pontificales et les livres de morale que l'on trouvera des solutions à un problème... qui n'en comporte plus. L'adaptation administrative de la production à la consommation est un vrai non-sens aujourd'hui.

Quand tous les besoins ne peuvent être satisfaits, il faut procéder à un rationnement; les cartells allemands tiennent grand compte des influences que peuvent avoir de gros consommateurs (2); en général, tout ce qui touche aux intérêts du monde féodal est fort ménagé.

On n'a pas encore trouvé d'autre moyen de mettre la production en rapport avec la consommation que de faire monter les prix, de manière éloigner du marché tous les besoins secondaires; en temps de grande prospérité, on ne récrimine pas beaucoup sur les prix (3), mais sur la rareté de la marchandise. Le système des longs contrats empêche d'élever uniformément les prix; les consommateurs qui n'ont pas de traité sont obligés de se fournir sur un marché très étroit et les prix montent pour eux d'une manière démesurée, tandis qu'ils restent modérés pour d'autres. Lorsque la prospérité est passée, si les cartells veulent forcer leurs acheteurs à exécuter les contrats, il peut arriver (4) que les clients soient obligés de vendre à vil prix, en se ruinant et en contribuant à écraser davantage les cours.

Les adversaires des Bourses prétendent que le marché à terme est dominé par les gros détenteurs d'argent et qu'il a pour effet de sou-

(1) De Rousiers, p. 138.
(2) Villain, pp. 132 et 122.
(3) De Rousiers, p. 178.
(4) De Rousiers, p. 174.

mettre les échanges à l'arbitraire des usuriers. Si les cartells réalisaient le programme de leurs admirateurs, ils auraient pour effet de soumettre les échanges à la volonté arbitraire d'une corporation de producteurs et cette domination pourrait souvent n'être pas favorable au progrès des forces productives. On nous assure que grâce à l'extension du régime corporatif, les prix seraient déterminés par le véritable rapport de l'offre et de la demande, agissant d'une manière parfaitement éclairée : ce sont là des contes économiques. Que les prix soient discutés, arbitrés, quel que soit le *mode raisonné* qu'on emploie pour les fixer, ils seront toujours volontaires et par suite arbitraires, — tandis qu'à l'heure actuelle ils sont imposés aux producteurs par la concurrence entre les forces productives. L'avilissement des prix contre lequel les cartells s'organisent sont, dans les grandes industries en voie de progrès, une des manifestations essentielles du mouvement progressif.

Il est évident que, par sa prétention d'introduire de la raison là où existe la nécessité et le hasard, le système corporatif se rapproche beaucoup du socialisme d'État; j'ai dit que pour les règlements relatifs au travail, il importe fort peu que les décisions soient prises par des particuliers ou par des autorités publiques; au point de vue des prix, c'est exactement la même chose. On pourrait espérer que des corporations volontaires, formées de gens particulièrement compétents, pourraient mieux fonctionner que des assemblées parlementaires dont les membres ne possèdent généralement d'autre compétence que celle de pouvoir parler sans préparation. Les socialistes d'État, en effet, soutiennent que leur système ne fonctionnera bien qu'après une transformation des mœurs parlementaires : il est difficile, en effet, de contester qu'en France nos gouvernements ont une habileté toute particulière pour troubler la marche de l'industrie : le grand plan Freycinet et plus récemment des concessions inconsidérées de tramways coïncidant avec la construction de l'Exposition, ne sont pas des exemples encourageants de l'influence de l'État moderne sur l'industrie métallurgique. D'après M. Villain, le gouvernement administratif des cartells allemands n'est pas non plus très satisfaisant. Socialistes d'État et théoriciens de la corporation sont comme le barbier facétieux qui promet de raser gratis demain.

Nous allons maintenant nous demander si entre les cartells et l'action législative relative au prix (c'est-à-dire le protectionnisme) il n'y aurait pas seulement des affinités profondes, mais des relations assez intimes pour que l'un soit un complément naturel de l'autre.

Le protectionnisme ne réussit pas toujours à relever les prix à un niveau tel que les *producteurs ordinaires* puissent faire un *bénéfice ordinaire ;* à tout instant on se plaint de ce que le *droit ne joue pas.*

Dans les années d'abondance quand le blé est bon marché, partout la protection est inefficace et dans les années de disette il faut suspendre le droit, parce qu'il jouerait trop. Dans un pays, comme la France, où la quantité de blé utilisée est très peu supérieure à la quantité produite, il suffirait d'une légère augmentation des emblavures et d'un léger accroissement du rendement pour que la récolte fût normalement trop forte ; au commencement de 1900 la différence de prix entre Paris et Liverpool était seulement de 1 fr. 87, alors que le droit de douane est de 7 francs.

Voici comment M. E. Théry prévoit l'avenir (1) : « Le droit ne jouera plus du tout le jour prochain où le but du protectionnisme sera atteint, c'est-à-dire quand la production française dépassera, même légèrement, les besoins de la consommation nationale. Ce jour-là le prix du quintal de blé en France sera identique au prix de Liverpool ». Ainsi l'idéal du protectionnisme serait de créer des droits protecteurs pour abaisser les prix ! Ces belles choses sont tirées d'une conférence, pour laquelle Méline a écrit une préface : dans cette préface il nous présente l'auteur comme étant « un économiste de la nouvelle école qui ne se paye pas de mots, qui procède à l'étude des faits » et il nous déclare que jamais on n'avait établi encore une étude aussi approfondie du régime douanier de la France.

Comment s'étonner après cela qu'un très modeste protectionniste, tel le maire de Sens (2), ait pu assurer à ses électeurs que la suppression de l'admission temporaire servirait à faire monter le prix du blé (qui entrerait en moindre quantité) et faire baisser le prix de la farine (qui sortirait en moindre quantité) ?

M. de Rousiers observe que pour le papier le *droit ne joue pas*, non plus complètement, par suite de la concurrence ; (3) si les fabricants « parviennent à faire disparaître cette concurrence par une entente, le plein effet du droit aura un grave obstacle de moins à surmonter pour se produire ». Il résulte aussi de son enquête sur la métallurgie (4) que les industriels estiment que « depuis la création des comptoirs, l'effet de la protection est plus sensible dans les branches de l'industrie auxquelles ils s'appliquent. Le marché national est mieux protégé, parce qu'il n'est pas divisé contre lui-même ;... il bénéficie plus complètement de la majoration de prix que le tarif douanier cherche à lui assurer ».

Il était donc naturel que le gouvernement allemand fût un défen-

(1) *Conférence contradictoire faite le 25 octobre 1900 devant la Chambre de commerce anglaise de Paris* (supplément au n° 37 du *Travail national*).
(2) *Cahiers de la Quinzaine*, 18e cahier de la troisième série, pp. 29-30.
(3) De Rousiers, p. 190.
(4) De Rousiers, p. 266.

seur zélé des cartells depuis que sa politique protectionniste s'est développée ; des corporations de production doivent se former pour tirer parti du régime nouveau ; de même que la concurrence étrangère est écartée, il faut que des corporations surveillent la concurrence intérieure et achèvent ce que la législation douanière a commencé. Il est probable que plus d'un *économiste éthique* doit penser que cette concurrence intérieure est contraire au devoir social et qu'elle entraîne les citoyens à braver les intentions clairement exprimées par le législateur. On sait que les *intentions du législateur* sont des choses très saintes.

Il n'est pas sans utilité de rappeler ici que faute d'organisation corporative il peut arriver que les ouvriers ne peuvent recueillir les avantages d'un tarif supérieur. Le fait s'est produit à Marseille (1) ; à la suite de la grève de 1900, le salaire des dockers ayant été porté à 6 francs, il y eut une grande immigration italienne et provençale, si bien que le chômage augmenta dans une énorme proportion : au lieu de gagner 25 à 30 francs, les dockers ne gagnèrent généralement que 18 francs par semaine.

En Allemagne les cartells jouent parfois un rôle tout à fait prépondérant dans le régime industriel contrôlé par l'État : c'est ce qui a lieu pour les sucres. Les gouvernements donnent aux producteurs de sucres des primes à l'exportation, de manière à leur permettre de vendre la marchandise meilleur marché à Londres (2) que dans le pays d'origine. Le cartell a pour objet de renforcer cette législation ; les raffineurs garantissent aux fabricants un prix minimum sur le marché de Magdebourg pour le sucre employé à la consommation intérieure ; ce prix est très bon (près de 32 francs par 100 kilos) ; ils se sont engagés à ne pas vendre à l'intérieur le raffiné en dessous de 68 fr. 10 (impôt de 25 francs compris), ni au-dessus de 73 fr. 10. Si on compare les cours du 1er août 1901, on trouve que la différence entre le raffiné d'exportation et celui de consommation intérieure faisait peser sur les indigènes une taxe de 16 fr. 35 par 100 kilos que les raffineurs et les fabricants se partageaient. Si on prend les cours du 1er août comme base (le brut était alors à 25 fr. 25), on trouve que la population allemande a payé cent millions à l'industrie du sucre, dont plus de la moitié va à la raffinerie (3) : ce calcul me semble exagéré, mais il est certain que le cartell perçoit sur la consommation un impôt très lourd qui ne descend pas en dessous de cinquante millions.

L'industrie des alcools fait, en ce moment, des efforts du plus

(1) *Musée social,* juillet 1901, p. 202, col. 1.

(2) La France consomme 450 mille tonnes sur 1,100 mille qu'elle produit ; l'Allemagne 850 mille sur 2,130 mille ; l'Autriche 400 mille sur 1,220 mille.

(3) *Journal des économistes,* décembre 1901, p. 354.

grand intérêt pour vulgariser l'emploi de l'alcool pour l'éclairage et la force motrice; non seulement, elle fait une propagande intelligente en faveur de cette idée, mais encore elle abaisse le prix de l'alcool dénaturé au-dessous du coût de production, se rémunérant de ses frais par une surélévation du prix de l'alcool de bouche. Nous voyons donc ici un cartell prendre le rôle que l'État pourrait essayer de prendre en d'autres pays; mais il est probable que le cartell fonctionne mieux que ne pourrait faire une commission de bureaucrates.

Les pratiques de la métallurgie allemande donnent lieu souvent à de curieux paradoxes; on a relevé ce fait (1) que des constructeurs allemands ont eu avantage à acheter en Hollande des tôles allemandes et à les faire revenir dans le pays d'origine, même en payant les droits. La tôle était *portée* en Hollande à 180 marks, tandis qu'elle aurait coûté 200 M. *en gare* d'Essen. Il est difficile de calculer les différences qui existent entre les prix d'exportation et les prix intérieurs; j'indique, cependant, quelques chiffres empruntés au même document que le fait précédent : les rails se vendraient dans un cas 115 M. et dans l'autre 85; — les barres 125 et 100; — les poutrelles 110 et 180; le coke 17 et 9.

Une pratique très courante en Allemagne consiste à donner une prime d'exportation au cartell qui emploie les matières premières fournies par un autre syndicat : c'est ainsi que les tréfileurs reçoivent une bonification des fabricants d'acier. Il s'établit ainsi un protectionnisme tendu vers l'extérieur, à côté du protectionnisme gouvernemental qui se borne à fermer les frontières : le premier est actif et le second passif.

IX

Le rôle des syndicats est surtout intéressant quand on les considère comme des auxiliaires du régime protectionniste, non pas d'un régime protectionniste constitué pour assurer le juste prix, le juste salaire, l'ordre économique et la paix sociale, régime que j'ai considéré ailleurs comme étant celui des *peuples faibles*, — mais d'un protectionnisme employé par des *peuples forts*, en vue d'une grande expansion, pour permettre au capitalisme de créer des forces productives en masses surabondantes. Il ne semble pas que nous soyons destinés à voir, d'ici longtemps, le libre échange reprendre son ancienne place dans le monde; sans prétendre faire des prophéties, on peut raisonner

(1) *Journal des économistes*, avril 1902, p. 109. — M. de Molinari, dans le numéro de juin 1902 (p. 338) dit que les Américains vendent la tonne de rails 32 dollars chez eux et 24 à l'exportation.

dans l'hypothèse d'une longue période où l'*Economie nationale* triomphera.

Dans ces conditions, les cartells sont appelés à prendre une importance toujours plus grande, puisqu'ils favorisent l'exportation. Il est bien vrai que les divers syndicats concurrents peuvent arriver à neutraliser l'effet des primes (1). Cela s'est produit pour le sucre; mais il faut noter qu'il s'agit là d'un produit de consommation ménagère, fabriqué partout dans des conditions à peu près identiques et dont l'exportation ne peut guère atteindre que l'Angleterre; il devait arriver un moment où ce pays ne pourrait plus employer un excédent de sucre.

L'industrie métallurgique se trouve dans des conditions différentes; ses produits correspondent à des besoins changeants; les formes d'emploi sont très variées; le marché est d'une grande étendue et il comprend notamment des pays neufs, qui manquent de chemins de fer et de machines. Tous les pays d'Europe ne sont pas nécessairement surchargés en même temps et des primes à l'exportation peuvent, parfois, amener une solution d'une crise locale et temporaire. Il est évident que des primes fixées par une loi et ayant une action permanente sur les prix, ne sauraient remplacer une action vraiment commerciale de syndicats de vente.

Dans l'examen des détails de cette lutte, il faut tenir grand compte du fait suivant : les Allemands et les Américains cherchent à ruiner le prestige que l'Angleterre possédait jusqu'ici, et pour y réussir, ils apportent la guerre chez elle, même au prix de sacrifices momentanés. L'Angleterre vit, en grande partie, sur sa réputation; ses industriels ont fait tout ce qu'ils ont pu pour ruiner cette vieille réputation, en fournissant à l'étranger des produits très mauvais.

Les constructeurs anglais de chemins de fer se sont créé, dans les pays où ils ont opéré, une renommée bien établie, d'incapacité, de filouterie (2) et de gaspillage; il ont fait ainsi perdre de très grands débouchés à l'industrie métallurgique anglaise. Les travaux publics exercent une très forte influence sur l'esprit des peuples; les Allemands, en s'emparant du chemin de fer de l'Asie Mineure, s'emparent probablement de la plus notable partie des marchés de l'Asie. Les Américains fournissent dans les colonies anglaises des grands ponts à des prix bien inférieurs à ce que demandent les constructeurs d'Angleterre; ce sont là des actes d'une industrie intelligente, qui connaît la *valeur morale* de ses opérations.

---

(1) De Rousiers, p. 268.

(2) Même en Angleterre, des exemples de cette incapacité et de cette filouterie ne manquent pas; le désastre du grand pont du Tay a révélé des faits incroyables.

Il ne semble pas que les écrivains anglais aient acquis encore une exacte mesure du vrai danger qui menace leur pays; les libéraux répètent ce que disait Gladstone à propos du libre échange; ils ne s'aperçoivent pas encore que le libre échange avait pour condition l'existence de débouchés presque indéfinis pour l'industrie nationale. Aujourd'hui le marché extérieur ne peut être conquis que par des sacrifices consentis par les consommateurs en faveur de l'exportation nationale : c'est ce que les Allemands et les Américains ont parfaitement compris. Les Anglais, ayant beaucoup d'argent placé à l'étranger, possédant de grandes ressources minéralogiques et une forte avance au point de vue des forces productives, se trouvent dans des conditions exceptionnelles; mais leur privilège est atteint tous les jours davantage. Je ne doute pas que l'Angleterre ne soit vaincue par ses adversaires et cette défaite déblaiera notablement le marché.

Les résultats obtenus par les cartells nous démontrent que le capitalisme n'est pas moribond, qu'il est encore capable de produire beaucoup de forces productives et que par suite sa mission historique n'est pas finie : c'est là un fait d'une importance considérable, parce qu'il nous démontre que le moment n'est pas venu de chercher quels sont les éléments juridiques qui annoncent actuellement l'aurore du monde futur. Nous n'avons plus le droit de parler d'une *évolution vers le socialisme;* nous devons seulement chercher si les bases matérielles de la production socialiste se produisent : cette question est infiniment plus simple que l'autre et elle ne prête pas, comme elle, aux rêveries; il faut abandonner désormais toute incursion sur le terrain des prophéties.

C'est au point de vue du développement des forces productives que la question des cartells doit être examinée par les socialistes; les auteurs qui s'occupent de ces études les abordent généralement sous l'influence de préoccupations d'une importance tout à fait secondaire. Il me paraît oiseux de se demander si les capitalistes gagnent trop d'argent, si les ouvriers sont plus heureux sous un contrôle unique que sous des patrons désunis, si les consommateurs sont mieux servis qu'autrefois; — d'ailleurs il n'est certainement pas possible de résoudre de pareils problèmes.

A l'heure actuelle nous ne pouvons même savoir si les cartells sont de nature à renforcer l'esprit de classe chez les capitalistes ; le régime des cartells doit avoir pour effet de mettre en conflit les grands chefs d'industrie avec les agrariens, avec les rentiers, avec le moyen commerce, avec les professions libérales. Le renforcement de l'esprit de classe serait à craindre si les grands patrons s'enrôlaient sous la bannière des économistes *éthiques* et prétendaient faire régner la *justice* autour d'eux ; il y a de très fortes raisons aujourd'hui pour penser que

ce danger n'est pas très grand : les crises commerciales, les bouleversements techniques, la propagande révolutionnaire rendent bien difficile le triomphe des partisans de la justice économique, du juste prix et des directions du Saint-Siège.

Le problème qui doit retenir l'attention des socialistes est celui-ci : dans quelle mesure les nouvelles combinaisons industrielles accélèrent-elles le progrès des forces productives ? C'est un problème de statistique et d'ordre tout à fait matériel. C'est donc faire un énorme contresens que de considérer les cartells comme un moyen de mettre la production en rapport avec la consommation et comme un facteur d'un *équilibre délibéré.* Sans doute ils peuvent être cela et les agrariens les considèrent surtout à ce point de vue ; mais leur rôle, *dans les pays progressistes*, est tout autre.

Les cartells doivent être étudiés comme des moyens de *forcer* les capitalistes à faire faire aux forces productives un nouveau pas dans l'ordre économique et à leur donner un développement hors de proportion avec les besoins tels qu'ils se manifestaient dans l'économie nationale. Il n'y aura jamais trop de forces productives dans un pays qui marche vers le socialisme; les cartells fournissent des moyens de créer une *meilleure base pour le socialisme* — quelle que soit l'époque de sa réalisation.

Dans une certaine mesure, on peut dire que les cartells agissent comme l'expansion coloniale; dans les deux cas, les capitalistes sont mus par le désir d'acquérir un bénéfice immédiat, dépassant les bénéfices ordinaires. Mais il ne tarde pas à arriver que la production est obligée de se développer d'une manière à laquelle personne n'avait songé et qu'ainsi le *progrès non voulu des forces productives* résulte de circonstances qui n'avaient aucun rapport avec ce progrès. Il est donc enfantin de demander si on approuve ou si on désapprouve l'expansion coloniale et les cartells; les cas de conscience des capitalistes ne nous regardent pas ; mais ce qui ne saurait nous laisser indifférents, c'est le progrès matériel.

Il y aurait lieu de se demander à ce sujet si ce progrès matériel manifeste *une plus forte nécessité immanente* dans le capitalisme, ou plus de liberté. C'est une question qu'il faut étudier, aujourd'hui, avec soin à propos de tous les problèmes, — depuis que Bernstein en a montré la haute importance. Les faits que j'ai sous les yeux ne me paraissent pas suffisants pour me prononcer, mais j'inclinerais plutôt pour l'affirmative.

G. Sorel.

L'Idéal Artistique du Socialisme

ET SON ÉLABORATION AU XIXe SIÈCLE

(*Suite et fin*)

Cette vision hellénique a été en général un peu alanguie. L'hellénisme de quelques-uns fut plus mâle, se nourrit de préférence de la rudesse de la préhistoire hellénique. Leconte de Lisle, Heredia et Régnier ont été également théocritiens et eschyliens. Ils ont aimé le charme idyllique insulaire mais aussi la beauté de la violence centauresque, de même que ce qu'un Flaubert a regretté de la vie antique c'est la facile errance par le plein air et les espaces vastes, par les champs et par les grèves où l'on a l'odeur sauvage de l'étendue, où la marche à ciel libre est un vol d'aigle. Avant tous le maladif Maurice de Guérin aima secouer sa tristesse au galop intrépide des centaures, revivre au milieu de leur fougue et dans leurs superbes ébats; il rêva leur existence robuste et agitée comme le phtisique l'ardeur du soleil.

D'autres au contraire, sont élyséens. Sully-Prudhomme et Anatole France imaginent des paradis de méditatifs ou de péripatéticiens où les pensées ont à la lumière la transparence des platanes et la grise chatoyance des oliviers. Corot est le Watteau de l'Elyséisme. La campagne est un paradis où les arbres sont des nuages de feuilles parfumées, où les prés sont mous et fleuris, où le soleil est une lumière voilée de lieu céleste, où les eaux d'un étang ou d'un ruisseau ont une expression musicale de louanges, où la lumière est l'encens, où les ébats de l'homme et de la femme ont une élasticité, un entrain d'ombres voluptueuses et à peine chantantes et sentimentalement gaies, où la vie est aussi une fête aimable de silence, de mélancolie et de brume en sourdine. Chez Henri Martin, l'élyséisme se sublimise d'une inspiration toute chrétienne : il n'est plus qu'une volupté d'âme, c'est un élyséisme mystique. Il apparaît par son œuvre comment le symbolisme s'apparente au primitivisme. N'est-il point le retour à la

sensivité, à la cérébralité primitive qui ne sait pas bien distinguer entre les apparences des choses et leur signification idéale et qui alors les exprime toutes deux par le symbole. Les personnages symboliques de Martin ont bien la sveltesse et la lumineuse sérénité élyséennes, mais symboliques, ils ne sont d'aucun temps ; ils sont, vêtus des plus belles robes du passé, une humanité idéale, très savante et trés sage, qui ne peut être que de l'avenir.

René Ménard, neveu de l'helléniste et « païen mystique » Louis Ménard, âme hellène modernisée, méditatif au seuil du temple d'Agrigente ou du Parthénon, se sent une âme bien vivante encore que mélancolique en la nature ; sa mélancolie est douce essentiellement, elle est plus faite de gravité que de tristesse, c'est une gravité qui s'accoude avec langueur, c'est une sérénité humide, ses paysages ont toujours une fraîcheur translucide d'après-pluie, et l'après-pluie c'est la douceur de vivre lentement, c'est la tristesse délicieuse qui grise, nne tristesse de renoncement à tout orgueil qu'accompagne un besoin de tendresse altruiste. C'est une mélancolie qui a soif de eonsoler. Ménard pénètre si profondément la nature qu'il y retourne, il y retrouve la mère et la sœur, consolantes en leur sérénité. Et les formeuses femmes par lesquelles son imagination helléniste allégorise les sentiments inspirés par le paysage, sont en leur nudité antique des femmes modernes, idéales amantes édéniques presque comme l'est intégralement la Stella de Sully-Prudhomme.

Celle-ci nous apparaît pleine de forme et de grâce, le front rayonnant d'une humanité à la fois très savante et naïve. Nus et splendides, Stella et Faustus vivent le bonheur grandiose des voluptés mariées de l'instinct et de l'âme dans un Jardin Céleste, loin de la Terre au-dessus de quoi ils furent ravis. Ils possèdent même la science universelle; mais ce n'est plus son fruit dont l'amertume attriste leurs lèvres et leurs cœurs, c'est la pensée que leurs frères vivent la souffrance sur la terre; et ils vont les rejoindre. Sans nul doute ils leur apporteront la vraie science de la vie qui est la connaissance du bonheur calme et luxuriant dont Sully-Prudhomme a tracé, au dessin large et délicat de son vers, les paysages simples et magnanimes. C'est là tout l'idéal primitiviste qui est proposé à l'humanité contemporaine sous la forme d'un hellénisme enrichi de la philosophie moderne.

Dans le *Bonheur*, l'élyséisme de Sully-Prudhomme s'élargit d'une ampleur, d'une sublimité d'Éden. Nous avons dit que Leconte de Lisle fut essentiellement un édéniste, hanté de la jeunesse des matins premiers et des vierges qui furent aux jardins encore vierges de la terre. Francis Viélé-Griffin a su évoquer des premiers chrétiens qui ont la grâce grecque, une mysticité décorative qui parle à l'âme par l'œil et la touche par l'union de tant de naïveté et d'élégance. Son biblisme

ainsi que celui de Henri Rivière, espaçant les formes humaines comme des âmes parmi les larges panoramas déroulés en lignes vastes et touchantes, est un art essentiellement moderne qui rajeunit sa délicatesse aristocratique à la simplicité des temps anciens; et les mœurs qu'ils représentent sont celles qu'ils rêvent pour les pénibles humanités du présent. Les articles et préfaces des Griffin et des Merril montrent assez en eux des poètes éducateurs d'âmes et de mœurs.

***

D'autres cherchèrent la beauté des types et des mœurs primitifs aux contrées lointaines où se survit une sorte d'antiquité. L'exotisme n'est qu'une façon de revivre avec son âme et son corps modernes les émotions de l'existence antique en se déplaçant dans l'espace au lieu de se déplacer dans le temps. Pour les Loti comme pour les Mauclair, selon les tempéraments sensitifs ou cérébraux, l'Orient prostitué ou l'Orient vierge n'est qu'une Hellade retrouvée à plusieurs millions de lieues. Epouvantés par le bourgeoisisme des existences européennes, ils vont vers l'Asie ou les Insulindes chercher les vastes paysages paternels où l'idée et le corps retrouvent la virginité des énergies. Aux pieds d'un Pamir, le héros socialiste de Camille Mauclair pourra seulement, interrogeant le temps, faire le bilan des civilisations, et c'est l'intellectuelle Indienne élevée dans la science de l'Europe loin de sa corruption, qui lui révélera les modes de bonheur pour les humanités futures. Loti altruise sa sensibilité de petit bourgeois français au commerce des naïves Rarahu. En un livre pénétrant, *Noa-Noa*, Gauguin, qui donne déjà par ses œuvres picturales inspirées de Tahiti la passion douce des existences pacifiques et sereines dans la transparence amicale des atmosphères où la lumière et l'ombre se pénètrent communistement, a dit avec une admirable simplicité le lyrisme de sentir son corps et sa sentimentalité européens se rajeunir animalement parmi les mœurs frugales des *naturels*. Si loin des civilisations où une activité effrénée ne peut aboutir qu'à l'épuisement des masses pour l'immonde enrichissement d'une aristocratie débile, la vie humaine redevient végétative dans le bonheur égalitaire de tous à ne chercher que le nécessaire sans jamais en frustrer le prochain. Les socialistes de la vieille Europe, condamnés pour longtemps encore à une lutte qui requiert de fauves énergies, ne sauraient trop évidemment retourner aux mœurs simplistes de ces insulaires ; mais il est bon de s'inspirer lyriquement vers l'avenir d'un idéal de douceur, de lenteur et de désintéressement fût-ce un peu dans la paresse qui fit l'antique sagesse des métaphysiques Hindous. Il est encore plus près de la vérité humaine que de la fièvre où s'épuisent nos corps et s'anémient nos cerveaux.

L'art japonais dont l'influence a été extrême sur la seconde moitié du dix-neuvième siècle naturisa les tendances hellénistes que nous portons en nous. L'art japonais aide au primitivisme par son habitude de faire des tableaux naturistes d'animalité, de montrer les analogies des formes de vie, arbres et femmes, bêtes et vagues, bêtes et rochers, feuilles, oiseaux et papillons, animaux et plantes. Il nous invite à approfondir les analogies par la connaissance de l'histoire naturelle, étant nécessaire que l'art socialiste soit avant tout à base de science. Il aida encore, étant la représentation d'une vie de charme et de poésie, montrant des maisons, des ruisseaux et des arbres, des bêtes, des jardins où se promènent les hommes et les enfants vêtus de la couleur de la nature, légers et presque transparents, goûtant une vie translucide et de luxe poétique et simple, prenant des plaisirs tranquilles et méditatifs, jardins d'ombres délicieuses et très heureuses, d'ombres agréables comme la femme, rares comme les poètes, naïves comme les enfants, jardins où l'art et la nature se mêlent avec tact et par aristocratiques affinités. Et ces jardins que nous découvre l'art japonais, nous savons qu'ils existent dans le présent, que ce sont des *paradis réels*. Et de cela nos rêves d'élyséisme et d'édénisme s'accentuent avec zèle et foi.

*
* *

On était revenu à la nature par un hellénisme moins strict que ne le fut celui du dix-septième siècle. Quelques-uns au lieu de la revoir transfigurée sous la lumière élyséenne, l'aimèrent réalistement, par sentiment naïf affranchi de toute éducation, par un panthéisme naturaliste.

Ce furent en général des génies solitaires que la vie civilisée effraya, dégoûta ou rejeta, qui s'attachèrent à la nature par sentimentalité ardente ou mélancolique : tels Rousseau et Bernardin dont le primitivisme fut naturiste. Michelet a surtout vu dans la nature un réservoir de forces toujours nouvelles pour l'humanité, Leconte de Lisle un « gouffre d'oubli ». Loti retourne à la nature par l'exotisme qui est une distraction, qui renouvelle la sensitivité émoussée. L'exotisme, nous révélant, nous mettant en face une nature nouvelle, le plus souvent étrange et dramatique, rend plus évidente la présence d'un non-homme que l'on découvre toujours plus vaste, plus complexe, mystérieux infini. C'est par le pittoresque exotique et non par la vue des champs et des forêts familiers que l'on prend la conscience nette, écrasante de la nature. La fréquentation au milieu d'elle de peuples primitifs, simples et religieux, nous l'a rendue plus imposante et vraiment divine. L'exotisme a précisé et aiguisé le sentiment roman-

tique de notre humilité ; et il nous est venu de lui un plus pressant besoin de nous réfugier au giron de la Terre Maternelle. On peut aller jusqu'à dire que c'est l'exotisme qui recrée le sens de la nature et que c'est Bernardin qui a donné à ses contemporains et à ses successeurs l'idée de regarder autour de soi la nature de France. Aujourd'hui la préoccupation du paysage est universelle et c'est lui qui peuple les Salons : c'est un signe important des temps. En attendant que l'humanité ait acquis aux villes le bien-être nécessaire à retourner aux champs, il prolonge les champs dans les villes, il évoque la légère campagne aux murs chargés de tapisseries, il promet la terre souriante à l'éternel ouvrier que son labeur retient parmi les rues. Entre tous, les paysages évangéliques d'un Cazin ou d'un Pointelin annoncent la paix grave où méritent de se recueillir nos âmes pour plus de piété et d'expansion altruistes.

Même le paysage n'apparaît guère plus seulement un décor agréable, une réminiscence de déjeuner champêtre. On aime la forêt, la forêt de Courbet exhaussée aux flancs des monts, les sous-bois de Diaz parce qu'y persiste le souvenir tenace de l'époque d'une humanité sylvestre, où la première pensée, dans la ténèbre des ignorances, était les filtrations de lumière dans l'ombre des feuillages, où la joute d'ombre et de lumière symbolise un constant épiement de forces sauvages et contraires. Qu'on compare ces sous-bois à ceux d'un Harpignies et l'on aura la perception d'un primitivisme tragique à côté de l'élyséisme gracieux et vague de l'autre. On aime la montagne elle-même nue et altière, sauvage, lointaine, inaccessible, pour les émotions rares et hautes qu'elle donne, pour le vertige du gouffre et de l'espace, pour l'effacement de la personnalité « sociétale », pour l'exhaussement au ciel, pour la communion, pour l'abîmement dans la nature première. Segantini a vécu l'esprit humble et le cœur vaste aux altitudes de l'Engadine, il a dit avec une grandeur évangélique la majesté des pics et de l'herbe, la sainteté du montagnard et de l'arbre. Par la fraternité absolue de l'homme et du végétal l'humanité retourne à la santé, à la simplicité, à la générosité, au bonheur, prospère dans une douceur sacrée. Baud-Bovy en quelques toiles plane au-dessus des monts et des vallées, habite plus haut que les pics bleus ou violets, dans la lumière supérieure, parmi les monts et les vallées de la lumière. Notre âme y a pris le renoncement de toute vanité du siècle et s'épanche généreusement, en toute ampleur. Le culte des montagnes d'où est descendue la première humanité est un des principaux éléments de l'idéal artistique du socialisme.

La leçon grandiose du désert impressionna les Orientalistes de Lamartine à Fromentin. Maxime Noiré, épris de vallées et de plaines spacieuses, rend à l'homme l'étonnement et le sens de l'Espace

comme aux premiers jours du monde dont l'harmonie retrouvée chante longuement aux étendues africaines. Noiré découvrit en le Désert la virginité du Globe et il pria devant lui avec une âme religieuse.

La mer, grand élément symbolique de puissance rude, non encore fixée, en éternel travail, est un autre infini suggestif. Elle a dit à Michelet la fierté de son indépendance et la grandeur de son désintéressement. L'amour de la Mer imprègne de sel salubre et de vigueur l'esprit d'un Richepin et d'un Paul Fort. Il grandit l'homme le plus délicat. Elle a été trop exclusivement une berceuse pour la neurasthénie de Loti, il l'a trop possédée féminine tour à tour langoureuse et orageuse, mais, matelot, il a aussi entendu la leçon de modestie et de labeur courageux dans l'enveloppement de la mort, il a tiré une philosophie de la monotonie et il offre au lettré du futur socialisme la résignation que d'autres gonfleront d'espérance, voiles pleines. Ary Renan, élève de Gustave Moreau, aima la mer à cause de ses lueurs de pierres précieuses, de ses ondulations de Salomé-élément ; mais de s'être consacré à elle, il prit, retrouvant le génie breton, une force, une largeur primitiviste que ne connut pas le voyant des parures orientales : femmes, palais, jardins. La mer, chez Ary Renan, est un monde de violence harmonieuse : tourmentée, elle demeure une mer grecque, une mer qui a baigné toute la Grèce. Des femmes habitent ses profondeurs transparentes comme les oiseaux l'air qui ondule à sa surface. Elle nourrit les algues et les bêtes, la sirène et l'oiseau, elle roule des vagues qui sont chargées de vie et qui l'étalent avec ampleur. La mer de ce maladif poète qui fut un Breughel renanisé a peut-être par sa complexité pullulante plus de mystérieuse grandeur que la mer brutale, lourde, théâtrale, romantique, d'un Courbet, mer grandiose comme celle de Hugo, mais vide comme la solitude américaine de Châteaubriand, et où seulement se dilate l'âme et s'agrandit le corps, développant en les muscles une énergie de lutte, une folie de natation où se récupère l'ancien instinct d'aquatiques. Encore Richepin y retrempe-t-il ses goûts de chemineau, des instincts de vastes et valeureux voyages, disant la beauté de la vie de courage et de fatigue du matelot.

Verhaeren, peintre robuste et clair des paysanneries flamandes, cherche aujourd'hui à la hantise du Moyen-Age maladif une échappatoire de nature dans l'aspiration aux voyages, dans l'ardent rêve de continents et d'îles neufs où l'homme puisse se dresser dans toute son énergie ressuscitée. Il clame la beauté du voyage héroïque sur des mers éternellement vierges ; il clame la beauté de cette sorte de colonisation qui accomplit en l'homme moderne l'homme total des anciens jours comme des jours futurs.

Cependant un Lamartine trouvait dans l'amitié de la campagne à satisfaire les mêmes goûts de vie laborieuse et humble devant l'infini. La beauté de *Jocelyn* n'est point dans la sentimentale histoire d'un amour extraordinaire, mais dans la description d'une vie idéale de campagnard sanctifié par la contemplation constante de la divinité éparse dans la nature ; *Jocelyn*, œuvre d'un sociologue idéaliste qui se croyait né pour être le pasteur d'un peuple, par certains côtés, s'offre un modèle d'existence parfaite. Il est inspiré des théories du Vicaire Savoyard dont un Musset lui-même est alors imprégné (*La coupe et les lèvres*), dont Georges Sand sera pénétrée. La socialiste Georges Sand, avec une abondance et une constance admirables, propose à l'humanité viciée au physique et au moral par l'existence des villes (1) de retourner à la santé et à la beauté des champs. C'est la grâce de ses idylles champêtres et l'éloquence maternelle de ses conseils qui a insensiblement mais en grande partie amené la petite bourgeoisie au socialisme et lui ont fait admettre possible et naturel le communisme (2). Elle fut avant tout prédicatrice, et ses romans sont le plus souvent des tableaux de vie parfaite proposés à la méditation des contemporains, de rurales Thélèmes ; ils sont même quelquefois de prochaines Icaries. Elle croyait fermement (fin de *Monsieur Antoine*), ainsi que plus tard les William Morris, que l'on reviendrait à vivre dans la nature. Elle eut l'idée de la *colonisation primitiviste :* il viendrait une époque où l'humanité lasse de la misère et de la société de civilisation vieillie émigrerait en d'autres terres qui seraient des sortes de nouveaux-mondes et les cultiveraient dans la majesté des mœurs agricoles, recommençant l'ère d'une existence plus simple; et Georges Sand voyait cette humanité au milieu des prairies idyllisées de jeunes fleurs et de parfums. Femme, elle imagina aussi plus aisément le décor pour ainsi dire de toilette, la parure esthétique de l'idéal avenir socialiste. Femme, elle s'intéressa à l'aspect des intérieurs de la famille future, aux promenades des épouses, aux ébats des enfants, aux récréations de méditation et de charité parmi la nature bienveillante et très amie. Elle fut soucieuse aussi de fixer l'idéal de la femme dans la société, ses droits, son attitude en face de l'époux, aussi vivement qu'elle se préoccupa de l'attitude du riche devant le pauvre. Elle songea à l'éducation de l'enfant dans la future humanité comme elle s'est intéressée à l'éducation de la classe populaire dans l'actuelle société.

Ses romans sont des paraboles et constitue un évangile rustique. Elle écrivit ses romans rustiques juste après les grandes révolu-

(1) *Coup d'œil général sur Paris* dans : *La Lyre à sept cordes.*
(2) Remarquer que *Travail* suit *Fécondité.*

tions où il s'était agi de déterminer l'avenir socialiste de l'humanité : n'était-ce point proposer au siècle une fin primitiviste ? Comme l'amour embellit la Fadette, Sand croit que la vie de nature embellira l'humanité. Il est injuste de dire qu'elle peignit toujours des paysans doux, des êtres idéals ; elle fit bien au contraire ressortir leur niaiserie, leur méchanceté, leur bourgeoisisme d'ambition âpre, elle le fit aussi vivement et aussi constamment qu'elle montra la nature clémente et généreusement éducatrice. A la campagne, ceci fut montré par elle, redeviennent vraiment simples, goûtent vraiment le bienfait du primitivisme, ceux-là qui tentent de s'instruire, se soucient des questions larges, délaissant la torpeur ou le plaisir artificiel des cités, ceux-là qui, instruits à la ville, fatigués de l'étude ou de l'amour, rentrent en la nature. Le primitivisme rustique n'existe donc que pour des êtres qui mêleront au bienfait de la nature celui de l'intellectualité. Le primitivisme conçu par Georges Sand n'est pas seulement sentimental et rustique : il est intellectuel et artistique, complexement social.

Jules Renard et Francis Jammes devaient prouver que l'amour de la campagne n'est pas seulement l'aliment des sensibilités rudes et larges, mais qu'il peut être le délice des affinés. Ils disent avec naïveté, esprit et poésie la campagne. Ils en ont révélé l'aristocratie des plus humbles choses, de l'humilité ; ils furent des sortes de christs naturistes, l'un plus réaliste, l'autre plus lyrique. La nature n'est plus pour Renard celle que l'on doit seulement admirer avec gravité, elle est celle avec qui l'on sourit et peut plaisanter : de candeur, de santé, de force, de bonté, mais spirituelle et un peu espiègle. L'instinctif Jammes connaît la douceur, la naïveté, la légèreté, le sourire, le tutoiement des choses de la cabane et du champ ; il aime la vie en jeune fille vierge et simple, curieuse de tout, voluptueuse et sentimentale. Pour lui le rêve serait un rousseauisme campagnard et virginal, légèrement animé d'art et de science, un primitivisme modeste et inspiré délicieusement provincial, savoureusement rural, tantôt pyrénéen. Quelque chose de la charmante résignation chrétienne, un primitivisme de nativité de Bethléem. — Il serait injuste d'oublier le nom d'André Theuriet dont *L'Enchantement de la forêt*, *Bigarreau* et les romans sylvestres préparèrent notre enfance au culte libertaire de la nature.

Ce mode nouveau d'apprécier la nature en un ruralisme humouristique lui gagne visiblement de plus nombreux adeptes, y ramène ceux que des siècles de société et d'urbanité ont fait gens d'esprit et qui répugnent à la nature trop simplement saine qu'on voit dans Sand, trop robuste dans Zola, trop scientifiquement organisée dans Rosny. Révélant en elle un objet d'intérêt pour l'esprit aristocratique, ils en élargissent le sentiment ; par là ils aident à la grande synthèse de sen-

timent où communiera toute l'humanité puisque s'y seront fondues les impressions les plus diverses éprouvées séparément par les uns et par les autres.



A l'opposé un Zola, un Lemonnier, un Verhaeren, comme le russe Tourguenieff, exprimaient la puissance nourricière de la terre, disaient sa beauté féconde matérialiste, et, laboureurs lyriques, aimaient à ouvrir la terre d'un soc vigoureux, à respirer les fortes senteurs telluriques, à jeter les semences des lourdes moissons, poètes de l'exubérance et des terres vierges riches en humus. Millet avait dit ce que la vie du paysan, laboureur aux champs travaillant *avec la femme*, devant le ciel, l'église, et *devant l'enfant*, offre de purement évangélique. Ces êtres sont les laboureurs simples et rudes qui récoltent le pain chrétien avec la résignation épaisse d'un espoir vague. Il a dessiné, — et plus lumineusement encore Segantini, et avec plus de conscience, et de minutie dans l'ampleur Léon Frédéric, — la santé, l'opulence libre des femmes, l'enfance, l'innocence de la vie arvale ; il y a dit aussi sa torpeur affectueuse et vagement méditative, les efforts où le squelette humain transparaît violemment, sec comme un tronc d'arbre fruitier producteur en attente du printemps. Troyon, Rosa Bonheur, Jules Breton, d'autres peintres des champs, montrent la robustesse de la vie pastorale, la pureté, la largeur de la campagne aux professions de grand air et de mobilité. Devant eux, à cause de l'invitation de l'horizon sain et lumineux, devant la beauté de l'effort des animaux, devant la fécondité du sol, devant la majesté de la bête associée à l'humain, ressuscite en le moderne la vie des peuples laboureurs et pasteurs. Leur manière simple vulgarisa la propension de l'instinct.

On retrouve dans les romanciers de la province peignant la paysannerie et généralement en elle la primitivité toujours un peu âpre, le goût animalement filial de la terre champêtre. Maupassant et Pouvillon montrèrent ce qu'au milieu de dramatiques égoïsmes les mœurs paysannes détiennent avarement de sérénité, de robustesse, de jovialité et de stoïcisme, de pacificité dans la plénitude de santé. Et en même temps, après Flaubert, ils envièrent les émotions et les récréations vastes et calmes des bêtes vigoureuses qui vivent dans l'herbe parmi les rochers, parmi les arbres, près des eaux antiques et toujours jeunes. Par bien des côtés *Sur l'eau* est l'œuvre fraternelle de *Par les champs et par les grèves*. Les Cottet et les Lucien Simon nous rendront plus sensibles la beauté plastique, la solidité esthétique des êtres de la vie rustique.

Et maintenant Camille Lemonnier surgit le plus grand lyrique de la terre. Monotone mais en beauté toujours nouvelle par son essence

même, l'admirable et passionnante trilogie de l'*Ile Vierge*, *Adam et Ève* et *Au cœur frais de la forêt* pose triomphalement, en de simples et merveilleuses histoires, sinon la thèse le sentiment que la beauté et le bonheur de l'homme sont dans le rousseauisme le plus complet. Bien que les deux romans suivants soient de beaucoup supérieurs, l'*Ile Vierge* doit être analysée ici comme présentant plus complexement la vision de Lemonnier. Un membre de famille vieillie au sang violent, perverti, incestueux, afin de sauver les descendants de sa race, quitte le monde avec ses filles, son fils et une nièce, fille de l'union de son père et de sa sœur. Les enfants grandissent ensemble dans une île telle que celles chantées par Homère en l'Odyssée, en innocence de primitivisme pastoral et hellénique, se baignent ensemble en claire nudité, s'enguirlandent en rondes chantantes, s'assemblent pour les prières panthéistiques à la vie, visitent en virginales expéditions plaines, champs et forêts, retrouvent la vierge existence des âges édéniens. Le jeune homme s'exerce au labour, travail des âges et de force, travail de symbolique énergie et de fécondité. Il connaît, à partir de l'enfance, le charme virginal de l'adolescence, puis apprend l'orgueil d'être un homme, tour à tour inspiré fermement par les mythes d'Hercule et de Prométhée, que lui enseigne son père, divinités qu'il connaît après les divinités joyeuses, sereines et champêtres de l'Eolie, cultes des premiers âges de beauté et de félicité rétablis par le créateur de l'œuvre de vie, le roi de l'Eolie, le vieillard. Sylvain, fougueux Achille, héros de jeunesse généreuse, se défend mâlement de la faiblesse de l'amour, ne se sacrifie pas à l'amour de la femme. Il connaît par lui-même l'amour et la mort, il connaît le Mal..., il implore un dieu qu'il soupçonne dans des crises de mélancolie et de vague pitié... Vient dans l'île le père d'Élée, la fille d'inceste qui réclame sa fille et clame sa douleur; vient Eleuthère, son cousin, qui, victime de l'éducation et de la civilisation catholiques se reprend à la vie. Lui-même en une escapade cachée a vu une ville où il a pris conscience de l'humanité esclavagée par la superstition et le mal catholiques. L'île ne lui suffit plus. Il connaît alors le mythe du Christ et, après avoir été tour à tour le dieu bon, le dieu païen de bonté et de beauté, Prométhée ou Hercule, il sent naître en lui maintenant le dieu d'humanité, Christ. Il quitte l'île pour aller libérer ses frères, l'humanité qui souffre du mal ancien. Il sera le dieu libérateur, l'homme devenu dieu en la nature et qui, purifié par l'Eden, ira lutter pour ramener en l'Eolie éternelle et harmonieuse l'humanité sauvée. Il est le prototype généreux d'une humanité faite Dieu. Et à cela il est parvenu après avoir tour à tour éveillé en lui les dieux de tous les âges que nous portons en nous. Il est le dernier et le futur Dieu d'avoir été au flanc de la nature vierge comme aux premiers temps, homme complet. Il est le Messie contemporain

en qui se résume la beauté de tout le passé et la félicité des avenirs glorieux.

Le roman est donc un évangile de beauté et de bonheur. A le concevoir, Lemonnier édénisa seulement la laborieuse vie rurale des Flandres. Et sa conception de l'humanité future est né du spectacle même de la réalité locale. La tristesse de la vieille civilisation religieuse des villes mortes l'a frappé à côté de l'édénisme païen et antique des campagnes représentatives plutôt de l'avenir. (Cf. *Le Vent dans les Moulins.*) Et c'est ainsi qu'il a conduit vers les villes mortes le héros libérateur, élevé, enseigné par la Terre et qui reconduira la débile humanité des religions agonisantes vers la Terre, la vie panthéistique de force, d'altruïsme, de poésie, d'universelle harmonie.

Dans *Adam et Ève* et *Au cœur frais de la forêt*, plus intensivement rousseauistes encore, en la somptuosité d'un style imaginifique, le couple humain vit sauvagement solitaire, loin des cités de vice et de méchanceté où ils souffrirent d'abord; les enfants naissent beaux; la famille accueille l'hôte et le passé sous la forme d'un vieillard indigent et vénérable. Et ils croissent en sérénité à travers les saisons renouvelées. L'objection évidente et première à faire au magnifique poète de la trilogie est qu'un homme d'intelligence et de morale hautes ne saurait se satisfaire d'un bonheur égoïste en le cercle étroit de sa famille et que la préoccupation des frères humains devrait toujours le hanter, qu'il lui est même un besoin physiologique de communiquer avec des semblables qui ne soient pas immédiatement siens. Lemonnier paraîtrait n'y avoir pas assez songé. Mais tout poème — qui est toujours œuvre d'éducation — ne peut être obligé à embrasser un système complet de l'avenir. Le vice actuellement le plus considérable de l'humanité neurasthénique tient dans le constant oubli que nous sommes des enfants de nature pétris de limon et de feuilles : très logiquement, Lemonnier a donc borné son œuvre récréatrice de renaissance à réclamer le retour dans Eden. Sans doute son Adam semble vouloir négliger toutes les acquisitions humaines, Robinson volontaire qui n'aurait que la forêt à traverser et qui n'en recommence pas moins à fabriquer les outils premiers, actif à tout tirer de ses seules énergie et ingéniosité, dédaignant les livres. Mais ce n'est qu'une attitude qui nous est assez fréquente devant l'épuisement livresque de la société actuelle, et Lemonnier a surtout voulu symboliser, par des scènes décoratives, la beauté pour l'homme de peiner lui-même avec amour les labeurs primordiaux de l'alimentation et de l'habitation dont la civilisation a fait les plus ennuyeux et les moins honorifiques, de remettre l'art dans les besognes premières, de féconder son travail de complexité alors qu'il s'énerve aujourd'hui dans la monotonie des spécialités exclusives. Complétant son œuvre par l'admirable *Vent dans les Moulins* qui ouvre un autre

cycle, il songera ensuite à placer l'homme amélioré par la naturisation en face des autres hommes, leur prêchant la vérité et la beauté en évangiles d'humble expérience. Mais ce qu'il y avait vraiment à marquer d'abord avec force, c'était, conformément à l'instinct de Rousseau et de Bernardin, que l'élément fondamental d'une renaissance socialiste — dont les politiques ne peuvent s'occuper qu'économiquement — pour la morale et l'esthétique est dans le retour à la nature, conseilleuse de robustesse, de simplicité et de frugalité. Il faut bien prendre garde quand on considère en son esprit une telle œuvre, qu'on ne saurait la retrancher de l'atmosphère où elle se composa; Lemonnier ne doit se lire qu'avec le cerveau plein du souvenir des Gauguin, des Michelet ou des Sand. Alors seulement il prend sa valeur exacte et toute. Il y a toujours une collaboration entre tous les grands écrivains d'un siècle, dont il faut tenir compte pour mettre au point le sentiment de leur œuvre; et c'est encore ce qui explique qu'une esthétique générale, d'esprit socialiste, puisse se dégager de l'ensemble d'un grand nombre d'œuvres fort diverses et chacune prise à part souvent presque indifférente au socialisme.

Parallèlement Émile Zola qui, anciennement, avait dit la force plus que la beauté de la vie naturelle, vu en le paysan un sauvage et un brigand, et fait croître la douleur au milieu des paradis magnifiques, pencha dans ses récentes œuvres, tant devait l'emporter la beauté féconde de la nature, à faire éclore plus de bonheur simple, robuste et sûr dans la magnificence des champs. Beauté de la *Fécondité*, gloire de la famille, évangile du *Travail* qui a la beauté d'une fonction naturelle.

*
* *

En peinture, l'impressionnisme aboutissait à la même émotion de naturisme abondant et fécond. Cézanne et Pissaro découvrent la beauté de la terre où les couleurs poussent et s'étalent en moissons saines et succulentes, où les bandes de vert, de bleu, de jaune, de rouge sont des emblaves à l'âme, ayant la valeur nourricière de céréales. Avec eux, de façon spontanée, on broute le vert, on paît le jaune, on rumine le rouge. Qu'il peigne la mer, les fleuves, les étangs, les meules, Claude Monet montre une âme de lacustre, souple et saine, musculeuse et vibratile au cours fluide de la lumière. Les Jongkind et les Sisley suivent le cours des rivières poissonneuses de reflets et surprises de traverser les campagnes.

Mais l'effort collectif de l'impressionnisme obtint un résultat de plus grande importance : il fit table rase des anciens procédés de coloration et de vision. Il décomposa la vision, l'analysa avec netteté et brutalité, dégradant, superposant les sensations visuelles, démontant

la vision humaine pour la reconstituer. L'œil avait été habitué par l'œuvre des siècles à une vision d'ensemble qui était une routine et un préjugé d'optique, une vision paresseuse d'humanité vieillie et presque déchue. L'impressionnisme en décomposant la vision nous révèle la nature telle que doit la voir l'œil non encore émoussé du primitif, coordonnée mais plus nettement analytique. Ainsi nous sentîmes notre vision acquérir une acuité, une puissance, une originalité de santé. Les impressionnistes ont le mérite d'avoir rendu aux hommes du dix-neuvième siècle l'œil des premiers hommes. Depuis eux, nous recommençons de voir et de regarder le monde : nous recommençons de le découvrir. L'impressionnisme nous réapprit *à voir* comme l'art de Rodin nous réapprend à nous *mouvoir*.

Albert Besnard, après Renoir, en faisant participer plus directement l'homme au naturisme impressionnniste, l'a élargi et lui a donné sa plénitude sociale. Comme Rosny, il a su évoquer en belle intelligence panthéiste l'humanité primitive, et la peinture lui a permis de faire sentir, par la palpitation de la chair sensible et brisetée comme une eau à la lumière, la fraternité de l'humain avec l'animal et la plante. Poète des métamorphoses de la lumière, c'est vraiment le grand peintre coloriste du transformisme. Comme Carrière a retrouvé les lignes de la feuille dans le visage humain, Renoir et Besnard font vivre la chair des femmes des couleurs mêlées de la tendre flore ou de la faune, et lui gardent la transparence, l'éclat nacré, le brillant poudroiement des eaux vives et des sables qui, selon la science comme la tradition religieuse, sont les éléments primordiaux de l'être.

***

Le mouvement socialiste ouvrier de la seconde moitié du siècle, agissant nécessairement sur les artistes, a détourné vers les ouvriers des grandes villes la sympathie jusqu'ici assez exclusivement réservée aux paysans. Rosny a le mieux dit la beauté populaire : à la fois le pittoresque, la souplesse, l'ingéniosité, et la grâce aristocratique, la viride élégance des jeunes « peuples » bien supérieures aux filles renfermées et tassées de la bourgeoisie.

Léon Daudet a trouvé sa meilleure création dans une fille incarnant la simplicité, la sobre et limpide inspiration chantante, la douce légèreté du populaire français qu'il fait ressortir si supérieure en nature, en esprit, en amour, aux élégantes du monde et du demimonde (*la Romance du temps présent*). Maurice Bouchor aime à rechercher dans le peuple d'aujourd'hui les claires vertus des légendes et à les lui redire avec affection. Fernand Gregh dont la fraîche originalité est de venir aux ouvriers après avoir célébré humainement l'allégresse

de vivre dans des paysages sains, passe fraternel parmi les christs aux cheveux roux qui traversent les rues des quartiers populaires et enseigne la beauté de leur labeur (1). Les poètes et les ouvriers fraternisent, s'inspirant les uns les autres. Le poète est redevenu un simple ouvrier d'art, humble et sacré, pauvre et altruiste, l'ouvrier redevient un poète du travail. C'est ainsi que le grandirent le sculpteur Meunier et Eugène Carrière en ses affiches où toute l'intellectualité des grands centres d'hommes éclaire sa face comme par la flamme d'une torche. Et Verhaeren le salue, force tumultueuse. Léon Frédéric et Steinlen retrouvent jusque dans les couleurs harmoniques de son teint, de ses cheveux et de son linge, la tonique poésie ouvrière : quotidienne, robuste et évangélique.

C'est l'ouvrier qui acquiert aujourd'hui l'attention passionnée des plus fécondes énergies artistiques; le paysan ne retient plus que des pasticheurs ou des artistes très nobles comme Lhermitte mais d'esprit un peu attardé. Cela est logique : embourgeoisé depuis la Révolution, le paysan moyen n'a cessé de constituer les majorités conservatrices (notamment après 1870), monarchiste ou méliniste, et le naturalisme inscrivit son âpreté aux pages de ses réquisitoires. Mais l'intellectualité lentement et plus sûrement le gagne, le gagnera; cependant il restera sain dans le plein air des campagnes; une renaissance agricole, fatale, rendra la vie esthétique aux populations endormies des plaines. Et le paysan, sous sa forme nouvelle d'ouvrier de la campagne, redeviendra le sujet préféré de la littérature, type élu de l'homme nouveau retourné dans la nature, avec le savoir nécessaire au labeur industriel. Après la beauté tragique et désespérée où il apparut aux Laermans et aux Verhaeren, il se montrera aux Verhaeren renouvelés.

*
* *

Et la nature ramènera aussi à soi l'homme de pensée, ainsi qu'il apparaît en *l'Homme et la Sirène*, de Henri de Régnier. L'humanité, après les siècles de labeur intellectuel, doit s'abîmer en la nature. Et celle-ci se fera goûter, non plus seulement dans son charme naïf, mais dans une beauté nouvelle de civilisation. C'est chez Régnier un primitivisme où les femmes ont les gestes évocateurs de sens profonds, où l'arbre, l'eau, le puits, la colombe, le miroir, la route, l'amphore, la fontaine sont des symboles simples de mystères éternels, où toute la vie apparaît on ne peut plus simple en son rythme, mais recèle des

(1) Il faut citer particulièrement son grand poème *La Maison du Peuple,* récité à l'inauguration de l'U. P. du faubourg Saint-Antoine et publié dans le volume *La Beauté de vivre.*

significations que l'homme cueille et goûte avec aisance. C'est un primitivisme essentiellement décoratif où la beauté est la première de toutes choses parce qu'elle n'est que la manifestation de la santé et de l'harmonie pacifique. La nature est avenante, accueillante, tous comprennent et aiment déjà son masque. La nature est en quelque sorte une expression intellectuelle et rêvéenne de la vie. La nature est cerveau et âme : elle a les attitudes de la pensée et des songes. Elle est une littérature vivante du Mystère et de la Pensée.

Symbole de la civilisation qui détermine l'être qui la voit, elle est aussi celui de sa longue transformation à travers les âges géologiques et les espèces. Génial et le plus *pénétrant* des artistes contemporains, Eugène Carrière révèle dans le paysage les grandes lignes simplifiées des premiers mouvements de la matière et replonge constamment la méditation de notre être dans une nature primordiale s'organisant avec lenteur. Dans le sublime paysage de chair qu'est une figure, il retrouve également les analogies fondamentales, il découvre ce qui y reste des différentes formes végétales et animales pour lesquelles l'humanité a passé avant d'arriver à son état actuel en en gardant l'empreinte. C'est toute la puissance et la dignité biologique de notre être qu'il nous révèle, il lui donne les bases les plus profondes, il assied sur ces humbles bases naturelles la beauté triomphante de notre pensée. Et nous nous sentons devant cela grands et humbles, fiers et doux, antiques et toujours jeunes, dans une émotion intense et pacifique de progrès serein qui est à la base même de l'art socialiste. Nous prenons conscience d'une solidarité *naturelle* avec toutes les formes de la vie, et rien ne nous prédispose plus logiquement et plus simplement, plus fortement, à la fraternité entre hommes.

* * *

Il n'est pas à dire que dans le délire d'égalité et de fraternité où l'humanité semble devoir prochainement renaître de son anarchie, il lui faille pour mieux se sentir et s'embrasser, se resserrer dans de grandes villes. Le sentiment, par son intensité même, produirait la fatigue, deviendrait trop nerveux maladivement, s'anémierait. La liberté est l'atmosphère indispensable à la fraternité. La fraternité doit s'éprouver de la solitude. La vie sociale doit se compléter et s'élargir des horizons de nature. Rousseau qui vint avec la candeur robuste et la poésie sauvage d'un montagnard, le goût de la nomaderie et de plein air des chemineaux, prêcha que, pour rester l'homme bon qu'on est en naissant et qu'on fut aux débuts de la terre, l'on doit rechercher la société *nouvelle* de la nature où se forment des individus dont la conscience jouit de santé, d'équilibre et de pureté; fuir la trop absor-

bante société des hommes où les préjugés ont étouffé la vraie nature et qui tend à faire de l'homme un composé artificiel et infécond. Rousseau, père du primitivisme ou retour réfléchi et mesuré à la nature, y voit l'affranchissement de la personnalité, quelque chose qui arracherait l'individu à la tyrannie de la société raffinée et vaine comme la révolution arracha l'homme à la servitude d'un régime oppresseur. Il a à sa façon solutionné le problème antinomique de l'individualisme et du socialisme : plus l'individu selon la thèse contemporaine sera puissant, plus la masse formée d'individus sera puissante. Or l'individu ne peut prendre tout son développement que dans la liberté spacieuse de la nature.

Bernardin flétrit la mode, les usages de société inutiles, voire absurdes. Ce qui l'attira dans la nature ce fut la liberté des gestes, le négligé aimable de l'existence, la sincérité de l'être, la solitude des méditations qui participent du limpide fluement de l'eau et du passage des nuages; il désira une vie de frugalité idyllique, ingénue et artistique, dans des vergers naturels, loin des villes, une vie de nature bonne et simple où l'homme élève des amours sans entraves et sans complications, une vie essentiellement de solitude où se recueille un esprit soucieux des problèmes philosophiques intéressant la destinée de ses semblables (*Chaumière Indienne*, *Arcadie*, *Vœux d'un solitaire*, pour ne citer que des titres expressifs). Il a précisé en optimisme altruiste le rousseauisme.

Châteaubriand fut à l'école d'Homère, de Virgile et de Milton, mais dans son goût de la nature domina l'influence de Milton. Il aime dans la vie naturelle l'aventure grandiose, pathétique qui dans la solitude fait de l'homme un dieu, lui reconstitue la souveraineté physique et dilate sa puissance de conception. La nature est la montagne qui rapproche le plus l'homme de la Divinité quand, Titan, il veut escalader le ciel. De la vie de nature le corps s'entretient, l'imagination se renforce, l'âme s'exalte. L'âme est le dieu de la nature, mais la nature est le temple, alternativement empli de silence ou de cantiques, où l'âme s'entretient et s'exalte. Enfin, par l'inspiration de Milton et des vierges prairies américaines, il nourrit le concept de la Solitude-Eden.

Le goût de la solitude s'intensifie chez Vigny et Leconte de Lisle. Ce n'est point un goût exclusivement de misanthrope puisque Leconte de Lisle en fut possédé dès la première période de sa vie, ardemment et activement socialiste, mais le besoin de se recueillir à des cimes de silence avant de s'élancer dans l'espace.

Mæterlinck dit avec la plus haute éloquence qui fut jamais à un esprit méditatif, la vertu du silence, qui n'est autre qu'une solitude intérieure, le déroulement si lent qu'on ne l'entend point des plaines

spacieuses de l'intimité. Sa théorie individualiste du silence complète la théorie individualiste de la solitude de Châteaubriand. D'individualiste, l'avenir la fera sociale, fatalement, la société idéale n'étant que l'union des libres individualités et l'agitation étant le grand danger des sociétés. — Segantini, Baud-Bovy et Noiré sont les coloristes de la nature qui ont le mieux exprimé la sublimité gracieuse du silence. — Carrière, alors, le plus grand musicien du Silence, fait onduler les lignes des paysages comme les cordes d'une harpe qu'on imaginerait vibrer en arabesque; on se sent des âmes élyséennement socialistes. Et il dispose le Silence comme une Harmonie dans les groupements humains. Le sentiment familial et social acquiert la beauté calme d'une chose naturelle et d'éternité. L'amour prend conscience de soi dans une sorte de contemplation aussi lente à se formuler que les nébuleuses à se concrétiser. L'amour maternel devient une chose puissante et calme comme la maternité, l'amour filial est quiet comme le prolongement de la croissance au sein. C'est chez lui une éternelle digestion de l'âme. Ce plus libéral des hommes est le moins révolutionnaire, et le socialisme s'organise chez lui comme se compose le miel des abeilles. La beauté, la bonté, la science, la justice, l'égalité, la liberté, la fraternité sont les œuvres lentes du temps et de l'instinct, fatales comme la ligne des montagnes ou le parfum en corolle d'une fleurette. Et par la musique d'harmonie de son génie, il ne cesse, instinctivement, de donner une leçon de sérénité et de patience à nos altruismes trop énervés par l'agitation des villes et risquant de perdre en cette agitation le sens rectiligne de leurs destinées fécondes. Le silence est en toute son œuvre le grand apaiseur de la violence, indispensable et merveilleux rythme de la paix et de la croissance sociales.

***

Ainsi s'organise dans l'art l'idéale Humanité.

Rodin sculpte le Couple, Carrière construit la Famille, Puvis de Chavannes rêve la Société.

Rodin. L'homme et la femme sont en présence, Adam et Ève au seuil de la civilisation. Ils se regardent, réveillés du Néant et encore tout frissonnants du grand Sommeil Inconscient. Ils sont attirés, conjugués par le grand fluide de l'Instinct. L'instinct règne, exclusivement régit le couple; il est en toute sa force de nature et d'animalité, dévêtu de toute civilisation.

La famille, chez Carrière, est un organisme de tendresse et de sérénité. Elle porte en son sein et devant soi l'égalité et la paix. Elle est accueillante dans une atmosphère douce. Elle se recueille pour

mieux accueillir. Elle révèle la force sociale et l'intimité. Elle est un foyer d'expansion humanitaire. Picturalement : aucune ligne brutale sèche ne la délimite, elle se relie au contraire par les valeurs fondues à l'atmosphère ambiante, au reste de la société. Elle baigne dans le Monde Universel dont elle n'est qu'une cellule flottante. Elle est la cellule sociale.

Il convient selon la logique de s'étendre le plus sur les rêves de société de Puvis de Chavannes.

Puvis évoque les hommes d'une humanité dont on ne saurait préciser l'âge, au milieu de la nature, parmi les prairies, le long des fleuves, devant les horizons marins, et alors même que les nécessités d'une composition historique lui commandent d'évoquer une ville, il se reporte à l'heure où elle n'est encore qu'une carrière et où les ouvriers en charrient les matériaux sur le sol encore libre. Il est essentiellement le poète de la Vie du Plein air. L'amour, la famille, la société s'organisent dans l'air léger et dans l'enveloppement des transparences divines, parmi la fraternité des verdures et d'un sol lui-même subtil et nu. L'air pur, aliment des feuilles et des lucides chairs, est le principe de la Vie pure, voluptueuse et naturelle. Le couple, la famille et la société en sont les compositions pacifiques.

L'homme, le corps orné de tous les attributs de la force et du courage, sort le matin de la hutte végétale ; il remonte le fleuve mâle et rapide ; au confluent de la rivière il rencontre la femme appuyée avec tendresse le long d'un arbre, tout son corps nonchalant comme une rivière sinueuse d'être lente, toute sa chevelure éployée en lenteur comme l'eau longue et caressante d'une rivière (*Le Rhône et la Saône*, Lyon). Elle ferme les yeux, elle s'abandonne avec un frisson large comme la brise à la douceur de sa force de robuste ouvrier de la terre et de l'eau. Chez Rodin, c'est la *liaison* fougueuse et pâmée du couple des sensualités mâle et femelle ; chez Puvis on retrouve également l'être primitif gardant toutes les souplesses de l'animalité et de la végétalité originelles, mais il n'est plus une simple abstraction de sensualité, l'être d'industrie humaine ne se sépare point de l'être de volupté ; son couple c'est l'homme qui rencontre la femme, c'est la Force qui se conjugue avec la Grâce, mais en même temps, dans la synthèse supérieure de la vie intégrale et très simple, c'est le Laboureur ou le Pêcheur qui salue la Tisseuse. L'amour garde toujours la douceur d'un voluptueux *travail*, le couple est une *association* pour la vie de labeur et de repos humains ; il est déjà une petite société.

Rodin n'a presque jamais sculpté d'enfants. Puvis et Carrière en fleurissent le Champ et la Maison d'Humanité. Chez Carrière l'enfant est l'être de la famille ; Puvis le détache presque de la famille pour le rattacher à la terre, à l'eau, à l'herbe, à l'arbuste, il est fleur et papil-

lon, il se rapproche bien davantage du petit « amour » des Rubens et du zéphyre des Prud'hon (*Bois Sacré, Doux Pays*, etc.); ce n'est pas un être de caresse mais de distraction, il ne se réfugie pas au giron du père ou de la mère, il se sauve loin d'eux en grâce animale ainsi que dans cette *Famille du Pêcheur* où la mère doit le retenir par une ceinture ; il connaît moins son père que *les* vieillards de la tribu (*Ludus*, Amiens); il appartient si peu à la famille que souvent, ainsi dans *Marseille colonie grecque*, l'enfant qui est allongé sur le sol près de la femme a bien moins l'air d'être son enfant qu'un petit bohémien curieux fixé un moment près du feu où cuit le poisson. Il semble que l'enfant soit un petit animal libre et errant d'une société communiste, s'arrêtant où il lui plaît et y retrouvant avec le repas la vigilance d'une famille provisoire. Ce n'est plus du tout ainsi que chez Carrière la création passionnée de la famille moderne, déjà pétrie d'intellectualité, d'amour et de tendre souffrance, d'*humanité* contemporaine, c'est le petit faune insoucieux et indépendant, ayant seulement acquis une délicatesse souvent féminine à une civilisation de prairies et de bois édéniens.

La vraie famille dans Puvis, c'est la tribu. Elle se compose de plusieurs couples dont les enfants se mêlent dans le gazon. Tous les individus de la tribu se sourient, s'accostent et se soutiennent avec une tendresse égalitaire de frères et une sorte de fraternité jusque dans le bienveillant regard amoureux. (*La Paix*, Amiens.) Tous réunis et allongés sur l'herbe, arrivant par des sentiers, passant la rivière, trayant la chèvre, arrêtant les chevaux ou conduisant les bœufs, ce sont les gens d'une même ferme et comme une tribu robinsonnienne que l'égalité et la fertilité de l'île heureuse a fondu dans une même famille de maîtres et de domestiques égaux et tendrement unis. Une femme qui trait une chèvre est nue parmi les hommes tout en gardant sa dignité d'épouse monandre, et les hommes sont autour d'elle, impassibles et amicaux comme des frères. La Tribu est une famille platonicienne de muses (*Bois sacré*). Les couples ouvriers forment un phalanstère forain (*Marseille colonie grecque*). Les émigrants s'assemblent pêle-mêle sur le pont confondus par une même destinée, dans le sans-façon et le communautarisme des voyages (*Marseille Porte de l'Orient*). Dans *Vision antique*, ce sont presque des Hébreux réunis en solidarité langoureuse autour de la source dans un exil en Egypte. *Le Sommeil* assemble toute la tribu sous la même tente de végétations et de rêves. Ensuite la grande famille se disperse au bain (*Été*, Rouen). Et même aux premières compositions du peintre, tels que l'*Automne* (Lyon) ou *La Chasse* (Marseille), il y a une tendre et touchante égalité entre ceux qui ont l'autorité et les domestiques, entre ceux qui sont vêtus et ceux qui sont nus dans la simplicité antique ; c'est une vie de féodalité païenne et rustique. En l'ensemble des œuvres c'est une Icarie de

félicité fraternitaire où toutes les mères sont des sœurs et où les enfants de nos frères sont nos enfants.

Société = Famille = Communauté = Union pacifique, intellectuelle et industrielle. Le travail s'organise au plein air comme une occupation familiale. Il est le rythme de l'entente de la tribu; il dispose tout le monde aux champs en harmonie comme les couleurs dans un tableau; tout le monde s'attable au travail comme à la grande table commune. Le travail étant un acte d'entente, d'amour, de musique, un concert, est en même temps un labeur et un jeu; et au *Ludus* il y a parallèlement les femmes qui aident les hommes à construire la maison et ceux qui jouent au javelot; les constructeurs ont des gestes souples et gais de gens qui évoluent en des jeux agréables; les joueurs tiennent une gravité sereine de travail; leur jeu est un jeu noble qui a une fin héroïque : *ludus pro patria*. Toutes les occupations de la vie sont des travaux agréables poursuivis en des sortes de parties de plaisir : *la Vendange*, *la Pêche*, *la Chasse*, et il n'est pas jusqu'aux soins d'ordre privé, telle la coiffure, qui ne prennent des apparences austères et larges de travail social; ce n'est pas pour l'amant que la femme fait lentement et gravement peigner sa chevelure longue, mais pour la beauté et l'ordre de la vie de tribu.

Le travail s'effectue en plein air. Le plus beau travail est celui des champs en société avec les animaux; l'homme s'en va lentement *à côté* des bœufs, formant avec eux une cordiale famille que le travail mène du même rythme. Mais le travail industriel lui-même s'exécute dans la campagne : Maçons de *Marseille* et forgerons assemblent leurs musculeuses nudités autour d'une forge établie à ciel ouvert (Amiens). C'est qu'ainsi, libéré des usines, le travail peut se poursuivre dans la pureté saine de l'atmosphère maternelle et dans la douceur gaie de la vie de famille. L'homme pêche à côté de la femme qui se baigne (*Été*), et la ménagère prépare la nourriture non loin de l'ouvrier (*Marseille C. g.*), la servante va chercher l'eau dans le rocher sur lequel rêve le poète, développant pour lui les lignes de la beauté de son travail (*Vision antique*); la science même s'apprend au sein de la communauté laborieuse (Sorbonne).

Ainsi le bonheur sourd et s'étend comme une musique. Il est l'harmonie du travail dans une société harmonienne. Il est la musique de la société. Les hommes et les femmes se déplacent, se croisent, s'accostent suivant des gestes nombreux de lignes musicales, et c'est le Bonheur qu'on entend. La Famille, la Société sont le dessin même de la Beauté. Elle n'existe que dans le mouvement, le rythme et l'harmonie qui ne se trouvent que dans le Travail et la Communauté.

La Liberté est le premier élément de plaisir et d'aisance de ce travail et de cette Communauté de plein air. Aussi le costume est-il

souple au mouvement du membre et léger à la chair; l'enfant vit nu; chez l'homme et chez la femme le plus souvent les organes de travail, bras qui trait ou sein qui allaite, sont logiquement nus. Dans l'allégresse riche de la nature fleurie comme un Jardin, par la souplesse presque ailée des évolutions, par une nudité sacrée qui s'ignore en l'absence de toute honte, c'est le Paradis Terrestre, et comme ce n'est plus seulement le Couple qui s'y promène solitaire, désœuvré et infécond, mais la grande Famille sociale qui s'y reproduit au milieu de tous les exercices de l'activité humaine, ce n'est plus le Paradis primordial de l'Adam et de l'Ève bibliques, mais l'Éden de l'avenir collectiviste.

IV

Le primitivisme est la somme de toutes les contributions de l'art à compléter l'homme, à élargir ses sens en harmonieux équilibre en lui restituant ceux qu'il perdit par l'éloignement de la nature. Rodin rend à l'humanité immobilisée et craintive le sens de l'effort, la vertu de l'élan, le vertige du muscle; Carrière le sens de la caresse et de la beauté familiale détruite par la vie moderne d'affaires et d'isolement. Les impressionnistes ramènent l'homme aux pâturages vifs des champs désertés, et Puvis, après Leconte de Lisle, y reconstitue le clan pacifique dans la sérénité de ses rapports intimes avec la nature. L'homme s'érige total, expansif, nécessairement social.

Ce primitivisme épars et inconscient — par quoi il apparaît que le socialisme se rattache à des formes très diverses de l'esprit de l'art et les embrasse — a beaucoup milité pour lui, d'autant plus fortement qu'il n'en portait pas l'étiquette et que surtout on le regarde et regardera longtemps comme un rêve inoffensif et permis. Satisfaisons-nous de penser que le rêve peu à peu transforme l'action; et l'action déjà en travail soutient son énergie de la contemplation d'un rêve plus beau et plus lointain. L'idéal, qui n'est jamais qu'une chose relative, n'a d'autre raison que de préciser des désirs et des directions. A aucun point de vue le socialisme contemporain, — dont évidemment il reste toujours que la principale préoccupation doit être économique de la façon la plus précise et stricte possible, — ne saurait répudier un idéal esthétique. L'histoire lui rappelle qu'au fort des luttes de 1789 à 1793 on se souciait de réaliser un art social autant que de décréter des mesures politiques. En un certain sens il n'y a pas subordination mais coordination des diverses parties d'un programme; le progrès artistique — pourvu qu'on s'entende sur la notion de l'art — et le progrès économique se commandent l'un l'autre.

Est-ce à dire qu'un État, même socialiste, puisse aider à l'élabo-

ration d'un idéal artistique socialiste ? Il s'élabore lentement, inconsciemment, s'il est vrai que c'est par une subconscience savante, par l'instinct, instinct qu'évidemment nourrit la pensée ; mais il est si peu une création littéraire de la volonté qu'il émane souvent de ceux, tels que Puvis de Chavannes, dont les idées politiques arrêtées étaient les plus réactionnaires. Il n'est qu'une grande rêverie de l'instinct — lequel est aujourd'hui socialiste chez l'élite de sensibilité par une sorte d'osmose constante dans le monde entre la sensibilité et l'intelligence; et c'est ainsi que de grands artistes dont l'éducation idéologique est très arriérée, peuvent exprimer par magnétisme l'idéal esthétique qu convient à l'élite sociale de leur temps.

On aura pu s'étonner que presque tous les artistes aient contribué à l'élaboration de l'idéal esthétique du socialisme, alors que si peu sont capables d'avoir, comme entre tous Carrière, de très précises affinités socialistes et la compréhension du socialisme en ce qu'il a de complexe. Mais il n'est nullement nécessaire que les abeilles, les artistes, sachent à quel miel va contribuer leur apport et l'idéal du socialisme récolte pour se composer en miel tout ce qu'il y a de beauté florissant en la Nature. Loin de se restreindre à être un simple parti politique suivant la croyance naturelle à la Bourgeoisie, le Socialisme embrasse toute la vie fermentée par la nature.

Marius-Ary Leblond.

UNE FILLE ÉTRANGE

(RÉCIT)

— La station est-elle proche, cocher ?

— Nous n'y sommes pas encore, et nous n'y arriverons pas avant la tempête. Vois comme le vent tourbillonne !

Oui, certes, nous n'arriverons pas avant la tempête. Il fait de plus en plus froid, on entend la neige crépiter sous le traîneau. C'est un soir d'hiver. Le vent mugit dans la forêt sombre, les branches de sapin s'élancent à travers l'étroit sentier de la forêt, et se balancent d'une façon sinistre dans les ténèbres tombantes de la nuit hâtive. Il fait froid et nous sommes mal installés ; le traîneau est étroit, nous avons les côtes serrées, meurtries par les chapeaux et les revolvers de nos compagnons. Les clochettes tintent une longue et monotone chanson pendant que s'enfle la tempête. Par bonheur, voici le feu solitaire de la station, sur la lisière de la forêt houleuse.

Mes compagnons secouent la neige avec un grand bruit dû au véritable arsenal qu'il portent sur eux.

L'isba est très chauffée, sombre, enfumée ; l'aspect en est pauvre et inhospitalier. Une femme y promène une *loutchina* (1) qui répand une épaisse fumée.

— Il y a quelque chose à manger chez toi, maîtresse ?

— Non, chez nous il n'y a rien.

— Pas de poisson ? le fleuve n'est pas loin d'ici.

— Il y avait du poisson, mais la loutre a tout mangé.

— Et des pommes de terre ?

— La pomme de terre est gelée chez nous, maintenant.

Il n'y avait rien à faire. La femme nous donna du pain ; à notre grand étonnement, on trouva un samovar, Dieu en soit loué ! Nous nous réchauffâmes avec du thé, et mangeâmes du pain ; la maîtresse de l'isba avait apporté des oignons; pendant ce temps, la tempête, déchaînée sur la route, lançait par la fenêtre une neige fine ; parfois même la flamme de la *loutchina* vacillait comme émue par le souffle du vent.

(1) Sorte de lampe.

— Vous ne pouvez partir, restez ici pour y passer la nuit.

— Eh bien, restons ; pour vous, monsieur, rien ne peut vous presser. Vous voyez ce pays, là-bas ce sera pis encore, croyez-moi.

Dans l'isba tout s'était tu ; la ménagère avait même déposé son fuseau et s'était endormie en laissant brûler la *loutchina.* Bientôt ne régnèrent plus que les ténèbres et un silence interrompu seulement par de brusques coups de vent. Je ne dormais pas, et dans mon esprit s'éveillaient et s'envolaient l'une après l'autre, accompagnées par la tempête, une foule de tristes pensées !

— Vous ne dormez pas, monsieur ? demanda l'un des compagnons.

C'était le chef, homme sympathique, au visage agréable et même assez intelligent ; très actif, il connaissait bien son affaire ; aussi, ne faisait-il pas étalage de son autorité ; en route, il négligeait assez les formalités inutiles.

— Non, je ne dors pas, répondis-je.

Quelques instants se passèrent en silence ; mais j'entendis que mon voisin ne dormait pas non plus ; évidemment des pensées traversaient également son esprit. Un autre compagnon, un jeune, un « aide » dormait du sommeil d'un homme robuste très fatigué ; parfois il murmurait des mots incompréhensibles.

— Je vous étonne, me dit le sous-officier d'une voix grave et régulière, vous êtes des jeunes gens, des hommes nobles, instruits, on peut le dire, et que faites-vous de votre vie ?

— Comment ?

— Eh ! Monsieur, est-ce que nous ne comprenons pas ? Nous comprenons bien que vous n'êtes pas fait pour une pareille vie, que vous n'y êtes pas habitué dès l'enfance.....

— Bah ! ce n'est pas sérieux ! faut-il faire attention aux habitudes d'enfance ? Il est temps de changer d'habitudes.....

— Êtes-vous donc satisfait...? demanda-t-il d'un ton peu convaincu.

— A dire vrai, non..., mais vous, êtes-vous satisfait ?

Il ne répondit pas. Gavriloff (appelons ainsi notre interlocuteur) pensait évidemment à quelque chose.

— Non monsieur, comment dirai-je... croyez-moi, il arrive... il me semble que je ne puis regarder le ciel... ; pourquoi cela, je ne sais, mais parfois je sens comme un poids sur ma poitrine, comme un couteau dans mon cœur.

— Est-ce que votre service est pénible ?

— Oh ! si ce n'était que le service ; sans doute ce n'est pas une promenade, et il faut le dire, les chefs sont très sévères, mais il n'y a pas que cela.

— Quoi donc, alors ?

— Qui sait...!

De nouveau il se tut.

— Maintenant, j'en ai pris un peu l'habitude et les chefs me récompensent. Je suis sous-officier, je n'ai pas eu d'amendes ; bientôt viendra la retraite et le retour à la maison !

— Qu'avez-vous donc alors ?

— Eh bien, voilà, Monsieur ! Je vais vous raconter le cas dans lequel je me suis trouvé. Je suis entré au service en 1874, venant directement de la terre au régiment. J'ai servi très bien, et je peux même dire avec zèle, surtout dans le service d'ordre : dans la foule, au théâtre, vous comprenez. Je savais très bien lire et écrire et les chefs ne m'oubliaient pas. Le major était mon compatriote. Voyant mon zèle, une fois, il me fit appeler chez lui et me dit : « Gavriloff, je te présenterai pour être nommé sous-officier ; as-tu été en convoi ? — Non, monsieur le major. — Eh bien, dit-il, la prochaine fois je t'enverrai comme aide ; tu t'habitueras, ce n'est pas très difficile. — J'obéirai, monsieur le major », répondis-je. J'allais donc faire un grand voyage ! Il est vrai que je n'y étais jamais allé, du moins avec un de vos frères. Certainement, ce n'est pas une affaire difficile, mais cependant, on doit étudier les instructions, il faut une certaine activité. Après une semaine environ, l'homme de service m'appela chez mon chef en même temps qu'un sous-officier. Nous y allâmes. « Vous allez partir tous deux en mission ; cet homme sera ton aide, dit le chef au sous-officier, il ne l'a jamais été. Allons, il n'y a pas à bâiller ! Arrangez-vous bien, comme de braves garçons. Vous aurez à conduire une demoiselle qui est en prison. Voilà vos instructions, demain vous recevrez de l'argent, et Dieu vous garde ! » Ivanoff, le sous-officier, partit donc comme chef et moi j'étais son aide, de même que l'autre gendarme est maintenant le mien. C'est le chef qui reçoit les instruction, l'argent, les papiers nécessaires, qui signe et fait les comptes ; le soldat qu'on lui donne pour aide, fait des courses, surveille les effets, va à droite et à gauche... Eh bien ! le lendemain de très bonne heure, nous sommes partis de chez le chef. Ivanoff avait déjà réussi à boire ; il faut vous dire que c'était un homme tout à fait mal choisi pour cette affaire, maintenant il a été révoqué. Sous les yeux des chefs il se tenait comme il convient à un sous-officier, et même il dénonçait souvent les autres pour se distinguer, mais aussitôt que les chefs n'étaient plus là, il se débauchait et, surtout, il aimait beaucoup à boire.

« Nous nous rendimes à la forteresse. Suivant la règle, nous donnâmes les papiers et attendîmes. J'étais très curieux de savoir quelle demoiselle nous aurions à emmener, et à emmener loin, d'après

la feuille de route. Nous avons fait le même chemin avec vous, mais sa destination à elle n'était pas le district, mais la ville. Nous attendîmes environ une heure, le temps pour elle de rassembler ses effets ; elle en fit un petit paquet, avec ses jupons et quelques autres objets, vous comprenez ; elle avait aussi des livres et rien de plus. « Ses parents ne sont pas très riches », pensai-je.

« Enfin on l'amena. J'aperçus une toute jeune fille, qui me sembla presque une enfant ; ses cheveux blonds étaient tressés, ses joues tachées de rouge ; mais plus tard, en route, je la vis pâle, toute blanche, et elle me fit tant de peine, tant de peine, que je ne puis vous le dire. Elle commença par prendre son manteau, puis ses galoches. On ordonna de visiter ses effets, c'était le règlement ; d'après nos instructions nous étions obligés de visiter ses effets. « Combien d'argent avez-vous », lui avons-nous demandé. On trouva sur elle un rouble et vingt copeks ; « l'aîné » les lui prit. « Je suis obligé de vous fouiller, mademoiselle, lui dit-il. » Comme elle rougit ! Ses yeux s'enflammèrent, ses joues devinrent encore plus rouges, ses lèvres minces se firent méchantes. Comme elle nous regarda ! Croyez-moi, je n'osais pas m'approcher d'elle. Mais « l'aîné », déjà un peu ivre, s'avança droit vers elle. — « J'y suis obligé, lui dit-il, j'en ai l'ordre. » Alors elle se mit à crier et Ivanoff lui-même s'éloigna. Je la regardai, son visage était pâle, pas une goutte de sang ne le colorait ; ses yeux étaient comme noirs et méchants, très méchants ; elle trépigna, parla très vite, et j'avoue que je n'ai même pas bien compris ce qu'elle disait. Le directeur était effrayé, lui aussi, il lui apporta un verre d'eau. « Calmez-vous, lui dit-il, ayez pitié de vous-même ! » Elle se précipita vers lui : « Barbares ! cria-t-elle, vous êtes des serfs ! » et elle ajouta encore beaucoup de paroles audacieuses. Pensez ce que vous voudrez, mais envers un chef ce n'était pas bien. Enfin, nous ne l'avons pas fouillée, le directeur la conduisit dans une autre chambre avec la surveillante et presque aussitôt ils en ressortirent. — « Elle n'a rien, dit-il. » Elle ne le regardait pas, son visage était ironique et ses yeux très méchants. Ivanoff — on sait qu' « un homme ivre est plongé dans la mer jusqu'aux genoux » (1) — regardait et répétait toujours la même chose : — « Ce n'est pas légal, j'ai l'ordre... » Mais le directeur n'y faisait nulle attention.

« Nous partîmes. Pendant la traversée de la ville, elle s'est mise à regarder par une des portières de la voiture, comme si elle voulait revoir des amis ou leur dire adieu. Ivanoff ferma la glace et baissa le rideau. Alors, elle se mit dans un coin et nous fixa. Quant à moi, j'avoue que j'ai soulevé un rideau comme si je voulais regarder, mais

(1) Proverbe russe.

c'était pour qu'elle pût voir aussi. Cependant elle ne jeta pas un regard de ce côté et, toujours fâchée, elle resta dans son coin en se mordant les lèvres. J'ai cru qu'elle les mordrait jusqu'au sang. Nous montâmes en chemin de fer; le temps était clair ce jour-là ; c'était en automne, au mois de septembre, le soleil brillait, mais le vent était froid. Elle ouvrit la vitre du compartiment, se pencha dans le vent et resta ainsi. D'après les instructions on ne doit pas ouvrir les vitres, mais Ivanoff s'était mis à ronfler aussitôt qu'il avait été assis dans le wagon, et moi je n'osais rien lui dire. Au bout d'un moment je m'enhardis; je m'approchai d'elle et lui dis : « Mademoiselle, fermez la fenêtre. » Elle ne répondit rien, faisant comme si je n'avais rien dit, et j'étais sûr qu'elle avait entendu. Quelques instants se passèrent, puis je repris : « Vous vous enrhumerez, mademoiselle, il fait très froid. » Elle tourna son visage vers moi et parut étonnée; après m'avoir regardé elle dit doucement : « Laissez ! » puis se remit à la portière. Je fis un geste de la main et me reculai de côté. Elle était devenue plus calme, referma la vitre et se couvrit de son manteau, pour se réchauffer, sans doute, car il faisait très froid; puis elle revint vers la portière, et se replaça de nouveau dans le vent; elle devait avoir grand besoin de regarder librement en sortant de la prison ! La gaieté lui revenait, elle commençait même à sourire, et elle était alors si agréable à regarder que, si l'autorité me l'avait permis, j'aurais préféré l'épouser que la conduire en déportation.

« En quittant le chemin de fer, il fallut aller en troïka; Ivanoff était ivre-mort, il ne s'éveillait que pour boire, puis se rendormait. Il descendit du wagon en titubant. — « C'est mal, pensai-je, il peut perdre l'argent de l'État. » Il tomba dans le chariot de poste, s'allongea et, tout de suite, se mit à ronfler. Elle s'assit à côté de lui, pas très commodément, semblant le regarder comme une bête répugnante, et s'arrangea pour ne pas le toucher; moi, je me plaçai à côté du cocher. Quand nous partîmes, un vent froid commençait à souffler, moi-même j'étais gelé. Je la regardai : elle avait très froid, elle toussait beaucoup, et comme elle portait un mouchoir à ses lèvres, j'aperçus du sang sur ce mouchoir. Je vous l'assure, ce fut comme si j'avais reçu un coup de poignard dans le cœur. « Ah ! lui dis-je, mademoiselle, est-ce possible ? vous êtes malade ! Et par quel temps êtes-vous partie ! Il fait trop froid, non, c'est impossible ! » Elle me jeta un regard et commença à se fâcher : « Qu'avez-vous ? Vous êtes donc idiot ? Est-ce que vous ne comprenez pas que je ne suis pas ici par ma volonté ? Il est bon, ajouta-t-elle, c'est lui-même qui m'emmène, et encore il se mêle de me plaindre ! — Il fallait, répondis-je, prévenir le chef et entrer plutôt à l'hôpital, que de voyager par un tel froid. Vous avez encore une longue route à faire. — Où vais-je ? demanda-t-

elle. » Il faut vous dire qu'il nous est très strictement défendu de dire aux criminels où nous les emmenons. Elle vit que j'étais confus et se tourna. « Vous ne pouvez pas parler, dit-elle, eh bien! ne parlez pas, mais alors ne commencez pas vous-même. » Je n'en pouvais plus. « Voilà, dis-je, où il vous faut aller, ce n'est pas tout près. » Elle fit la moue, fronça les sourcils et se tut. Je hochai la tête : « Voilà, mademoiselle, lui dis-je, vous êtes jeune et vous ne savez pas ce que cela signifie. » Elle me regarda et dit : « Vous vous trompez, je sais très bien ce que c'est, mais je n'irai pas à l'hôpital. Merci, j'aime mieux mourir en liberté que dans votre hôpital de prison. Vous croyez que je suis tombée malade à cause du vent, d'un rhume, oh non! — Là-bas, demandai-je, vous avez des parents? » Je demandais cela parce qu'elle m'avait dit qu'elle voulait se soigner chez *les siens*. « Non, dit-elle, là-bas je n'ai ni parents ni connaissances, la ville m'est tout à fait étrangère, mais il y a probablement des déportés comme moi, des camarades. » Je m'étonnais de ce qu'elle appelât des étrangers *les siens*, et je me disais : qui la nourrira sans argent et même sans connaissances? Mais je ne le lui demandai pas, car je voyais à ses sourcils froncés qu'elle était mécontente de mes questions.

« Le soir les nuages s'amoncelèrent, un vent froid souffla et la pluie se mit à tomber. Jusqu'alors, la boue n'était pas très sèche, mais, après cette pluie, on eût dit que la route était faite de gélatine. Tout mon dos était couvert de boue, elle en avait aussi beaucoup. En un mot, il faut dire qne, pour son malheur, le temps était aussi mauvais que possible. Le vent, bien que le traîneau fût couvert, nous fouettait le visage; j'étendis sur elle un paillasson, mais c'était insuffisant pour l'abriter, l'eau coulait de tous côtés. Je la regardai, tout son corps tremblait, ses yeux étaient fermés, la pluie ruisselait sur son visage, ses joues étaient toutes pâles, on l'aurait crue en syncope. J'eus peur. Je vis qu'elle était malade.....

« Nous arrivâmes le soir, très tard, à la ville de Sa... J'éveillai Ivanoff. Nous nous rendîmes à la station où j'ordonnai de préparer un samovar. De cette ville partaient des bateaux, mais selon nos instructions il nous était absolument défendu de voyager par bateau, bien que ce fût plus avantageux à cause des économies que l'on peut faire. Il eût été dangereux de ne pas nous conformer au règlement, car, sur le port, il y a toujours beaucoup de policiers et des gendarmes qui auraient pu nous dénoncer. Mais la demoiselle nous dit : « Je n'irai pas plus loin en voiture; arrangez-vous comme vous voudrez, mais emmenez-moi par le bateau. » Ivanoff encore tout ivre, pouvant à peine ouvrir les yeux, se mit en colère : « Pas d'observations, dit-il, vous irez où l'on vous conduira. » Elle ne lui répondit pas et s'adressant à moi : « Vous avez entendu ce que j'ai dit, je ne partirai pas. »

J'appelai à l'écart Ivanoff. « Il faut l'emmener par le bateau, lui fis-je observer, cela vaudra mieux pour vous, vous ferez des économies. » Il était prêt à consentir, mais il avait peur : « Il y a ici un colonel, me dit-il, et peut-être aurons-nous des désagréments. Va lui demander l'autorisation ; moi, je suis malade. » Le colonel n'habitait pas très loin : « Allons-y ensemble, lui dis-je, et prenons la demoiselle avec nous. » J'avais peur qu'Ivanoff ne s'endormît d'ivresse et qu'il n'arrivât quelque chose; elle pouvait s'enfuir, ou se faire du mal, et nous en étions responsables. Nous allâmes chez le colonel. Il s'avança vers nous. « Que voulez-vous » ? demanda-t-il. Elle lui répondit, mais ne parla pas d'une façon aimable. Il aurait fallu qu'elle le suppliât : faites-moi la grâce... je vous prie... et, au lieu de cela elle lui dit : « De quel droit, etc. » et d'autres paroles aussi audacieuses. Il l'écouta et répondit tout doucement : « Je ne puis rien faire, absolument rien; selon la loi c'est impossible ». Je regardai la demoiselle, elle avait rougi, ses yeux étaient ardents comme des charbons : « La loi ! » dit-elle et elle se mit à rire méchamment. « Oui, dit le colonel, la loi ! » Je vous avoue que je m'oubliai un peu et dis : « C'est vrai, mon colonel, la loi; mais, mon colonel, *elle est très malade* ». Il nous regarda sévèrement : « Quel est ton nom ? me demanda-t-il, et vous, mademoiselle, si vous êtes malade, allez à l'hôpital de la prison ». Elle se détourna et sortit sans dire un mot. Nous la suivîmes. Elle ne voulait pas aller à l'hôpital et pourtant avec des étrangers et sans argent, comment ferait-elle ? Ce serait vraiment très dur. Mais, que faire ! Ivanoff s'élança vers moi : « Qu'est-ce qui va arriver, maintenant ? sans doute, par ta faute, idiot, nous serons responsables tous deux. » Il ordonna d'atteler les chevaux et ne voulut même pas attendre au lendemain; ainsi, il faudrait voyager pendant la nuit. Nous nous approchâmes d'elle. « Quand vous voudrez, mademoiselle, les chevaux sont attelés. » Elle s'était allongée sur le devant et commençait à peine à se réchauffer; d'un saut elle fut debout, se dressa toute droite et nous regarda bien en face. Je vous dirai même que son regard était terrible : « Vous êtes des lâches ! dit-elle, » et elle ajouta quelques mots incompréhensibles, en russe pourtant, mais nous ne pouvions les comprendre; nous voyions seulement qu'elle était furieuse : « Eh bien, dit-elle, maintenant, à votre guise ; vous pouvez me torturer; faites tout ce que vous voudrez, je pars ! » Le samovar était sur la table, elle n'avait pas encore bu. Moi et Ivanoff nous avions fait notre thé, je lui en versai aussi ; nous avions du pain blanc, je lui en coupai : « Mangez avant de partir, lui dis-je, cela vous réchauffera un peu ». Elle prenait ses galoches; elle se retourna vers moi, me regarda avec étonnement, et dit en haussant les épaules : « Quel est cet homme ! on dirait que vous êtes tout à fait fou ; est-ce que je boirai de votre thé ! » Jugez comme c'était

blessant pour moi! Même maintenant, quand j'y pense, mon cœur bat. Ainsi vous, vous ne dédaignez pas de manger avec nous le pain et le sel; nous avons emmené M. Roudakoff, il ne nous a pas méprisés non plus; mais elle, elle nous méprisait. Elle ordonna d'apporter un autre samovar sur une autre table, et pour le thé, elle paya trois fois plus que nous. Quelle fille étrange! »

Le conteur se tut, et pour quelque temps, l'isba redevint silencieuse; seule la respiration du jeune gendarme troublait le silence.

— Vous ne dormez pas ? demandai-je à Gavriloff.

— Non.

— Continuez, s'il vous plaît, je vous écoute.

— ... J'ai eu beaucoup de tourments à cause d'elle, continua-t-il. Pendant la route, toute la nuit il plut, le temps était affreux; quand nous traversâmes la forêt, elle était pleine de gémissements. Je ne la voyais pas; à cause de la nuit sombre, on ne voyait rien. Mais croyez bien qu'elle était devant mes yeux et à un tel point que je la vois sans cesse; nuit et jour, je vois ses yeux, son visage, pâle et méchant. Elle était toute glacée et regardait dans l'espace en suivant les pensées qui s'agitent dans son esprit. En quittant la station je voulus la couvrir du *touloupe* (1) : « Prenez, lui dis-je, ce sera plus chaud. » Elle le repoussa. « C'est votre touloupe, dit-elle et vous le portez. » C'était bien en effet mon touloupe, mais je devinai et lui dis : « Non, ce n'est pas le mien; il y a un touloupe pour vous, c'est la loi. » Elle s'en enveloppa. Dès qu'il fit jour, je la regardai, elle était méconnaissable. Quand nous quittâmes la dernière station, elle ordonna à Ivanoff de s'asseoir près du cocher : il bougonna mais obéit; il était un peu moins ivre.

« Je m'assis près d'elle. Depuis trois jours nous marchions sans nous arrêter nulle part; car premièrement, il est dit dans l'instruction de ne pas faire halte, même pour dormir, et en cas de grandes fatigues de ne s'arrêter que dans les villes où sont des gardiens; mais, vous savez vous-mêmes quelles sont ces villes! Ensuite, elle-même nous hâtait, elle voulait arriver le plus vite possible.

« Enfin, nous arrivâmes. Il nous sembla qu'une montagne tombait de nos épaules quand nous aperçûmes la ville; il faut vous dire qu'à la fin du voyage elle était presque sans force. Dans le traîneau je la voyais presque sans vie; si l'on passait dans un creux, sa tête frappait sur le bois. Je la pris sur mon bras droit pour la soutenir; tout d'abord, elle me repoussa. « Arrière, ne me touchez pas! » s'écria-t-elle, puis elle se tut; peut-être s'était-elle évanouie? Ses yeux étaient fermés, ses paupières meurtries; le visage était plus doux et même elle souriait

(1) Manteau en peau de mouton que portent les paysans russes.

parfois, comme dans le sommeil; elle rêvait sans doute à des choses agréables.

« Arrivés près de la ville, elle s'éveilla et se leva. Le mauvais temps était passé, le soleil brillait; elle-même était plus gaie. Du chef-lieu, on l'envoya plus loin et nous dûmes la conduire; les gendarmes de la ville étant tous en mission. Elle souffrait beaucoup, mais cependant elle repartit souriante. Au moment de se mettre en route, une foule de personnes vinrent au poste : c'étaient des jeunes filles, des étudiants déportés, et tous lui parlaient comme à une amie. On lui serrait la main, on lui apportait de l'argent, on lui donna un grand châle et tous l'accompagnèrent. Elle partit gaie, mais elle toussait souvent et ne nous regardait pas plus que si nous n'existions pas. Enfin nous arrivâmes à la ville du district où elle devait habiter et nous l'y laissâmes contre reçu. Aussitôt elle demanda un nom quelconque : « Un tel est-il ici? — Oui », lui répondit-on. Le chef de police arriva. « Où logerez-vous? » lui demanda-t-il. « Je ne sais pas, dit-elle, mais pour le moment j'irai chez M. Riazanoff ». Il hocha la tête et elle partit sans nous dire adieu.

— Eh quoi! vous ne l'avez plus revue?

— Hélas! je l'ai revue, mais il eût mieux valu que je ne la revisse pas; et même il n'y a pas longtemps que je l'ai revue. Au retour de ce voyage on nous renvoya de nouveau dans la même direction. Nous emmenions un étudiant cette fois. Il était très gai, chantait des chansons et ne regardait pas à boire. Il allait encore plus loin. Nous passâmes par la ville où nous l'avions laissée et j'étais curieux de savoir ce qu'elle devenait. En y arrivant, je m'informai de la demoiselle. On me dit qu'elle était très étrange : « Aussitôt arrivée, elle est partie directement chez un déporté et depuis personne ne l'a vue; elle habite chez lui... » Les uns disent qu'elle est malade, les autres qu'elle vit chez lui comme sa maîtresse. C'est toujours la même chose, les gens bavardent et personne ne sait rien. Mais moi, je sais comment elle vivait avec lui! Je me souvins qu'elle disait : « Je voudrais mourir chez les miens », et j'étais très curieux... même quelque chose de plus que la curiosité me poussait vers elle. « Allons la voir », me dis-je.

« J'y allai, on me montra le chemin; elle habitait à l'autre extrémité de la ville, une maison très petite, avec une porte basse. J'entrai chez le déporté. Je jetai un coup d'œil, sa chambrette était propre, claire, il y avait un lit dans un coin, séparé par un rideau, et à côté un petit atelier; plus loin, était installé un autre lit. Quand j'entrai, elle était assise sur son lit et couverte d'une mante, ses pieds étaient ramenés sous son corps. Elle causait et le déporté, assis sur un banc, lui faisait la lecture. Elle causait et écoutait. Je frappai à la porte. Quand elle me vit, elle se redressa et saisit la main de son compagnon.

Elle semblait atterrée : ses yeux étaient grands, sombres, terribles. C'était toujours bien elle, mais elle me sembla encore plus pâle. Elle lui serrait fortement la main. Il s'effraya, se pencha vers elle : « Qu'avez-vous ? Calmez-vous ! » disait-il, mais il ne me voyait pas. Alors elle lâcha sa main et voulut se lever du lit. « Adieu, lui dit-elle, évidemment il ne veut pas me laisser mourir en paix, adieu ! » A ces mots, il se retourna et me vit. Il se leva, je crus qu'il allait me tuer. Comprenez-vous, ils croyaient que je venais la chercher de nouveau. Mais quand il me vit plus mort que vif et tout effrayé, il se tourna vers elle, lui prit la main et lui dit en riant : « Tranquillisez-vous ! Mais que venez-vous faire ici ? » me demanda-t-il.

« J'étais très ennuyé de leur avoir fait peur. Je dis que j'étais venu pour la voir; elle me reconnut et je vis qu'elle allait se fâcher, selon son habitude. Et pourtant j'étais prêt à la servir de toute mon âme, mais elle me regardait comme une vipère dangereuse. Il comprit enfin de quoi il s'agissait et sourit. Il commença à lui dire quelque chose mais je ne pouvais tout comprendre; entre vous, messieurs, vous parlez d'une façon bizarre. Il lui parla tranquillement avec douceur; elle répondit méchamment. Le déporté lui dit : « Vous comprenez, ce n'est pas le gendarme qui est venu chez vous, c'est l'homme »; elle lui répondit : « Alors pourquoi sert-il ? — Oh, mon Dieu ! pensai-je, je ne suis donc pas un homme pour elle; lui ai-je fait volontairement quelque mal ? » Comme c'était humiliant pour moi ! « Pardon, dis-je, de vous avoir effrayée. — Ce n'est rien, dit-il, ce n'est pas le plus grave ! » Je me sentais mal à l'aise et leur dis « adieu ». Elle ne répondit pas, lui se retourna, me tendit la main et me demanda si nous allions loin. « Quand vous reviendrez par ici, venez si vous voulez. » Elle le regarda et se mit à rire : « Je ne vous comprends pas, lui dit-elle » ; et lui répondit : « Vous comprendrez plus tard, votre cœur n'est pas méchant. »

« Au retour le chef appela « l'aîné » et lui dit : « Il faut que vous restiez ici jusqu'à nouvel ordre ; j'ai reçu un télégramme, il faut attendre un papier qui arrivera par la poste. » Nous restâmes. Et moi je retournai chez eux ; c'est-à-dire que je n'allai pas exprès chez eux, mais comme cela, en passant, je me décidai à demander à la propriétaire comment elle allait. J'entrai, la propriétaire me dit : « Elle va mal, très mal ! pourvu qu'elle ne meure pas, j'ai peur d'être responsable parce qu'ils ne veulent pas appeler le prêtre. » Pendant que nous causions, le déporté entra, me salua et me dit : « Tu es de retour, eh bien ! entre, s'il te plaît. » J'entrai doucement, le déporté me suivit. Elle me regarda et s'écria : « Encore cet homme ! est-ce vous qui l'avez appelé ? — Non, dit-il, il est venu de lui-même ». Je ne pouvais plus me contenir et lui dis : « Mademoiselle, pourquoi êtes-vous

fâchée contre moi, comme si j'étais votre ennemi ? — Oui, vous êtes un ennemi, dit-elle, un ennemi. Ne le savez-vous pas ? » Sa voix était douce, faible, ses joues étaient pourpres et son visage si agréable qu'il me semblait qu'on ne pouvait le regarder assez. Je vis qu'elle n'était plus une habitante de ce monde, et je voulus lui demander pardon. J'avais peur qu'elle ne mourût sans me pardonner. « Pardonnez-moi si je vous ai fait quelque mal », lui dis-je. De nouveau, elle se mit en colère : « Pardonner, oh ! non, jamais je ne pardonnerai, n'y comptez pas, jamais ! »

Mon interlocuteur se tut, sembla réfléchir, reprendre possession de lui-même ; puis il continua : « Voilà, vous êtes un homme instruit, vous devez comprendre, je vous dirai les mots dont je me rappelle et qu'ils ont dit lorsqu'ils se sont mis à parler plus bas et plus tranquillement. J'ai bien écouté. Je me rappelle les paroles comme si je les avais entendues aujourd'hui, mais je ne sais plus ce qu'elles signifient. Il lui disait : « Comprenez que ce n'est pas le pardon qui est important ; reconnaissez un homme ; lui pardonner, c'est autre chose, peut-être que lui-même ne pardonnerait pas. » Ensuite, ils dirent des choses tout à fait étranges ; ils se regardaient sans paraître fâchés, et par le ton de leurs paroles, ils semblaient se quereller. Il lui disait : « Vous êtes une sectaire. — Et vous, répondait-elle, vous êtes un homme froid et indifférent. » A ces paroles il sursauta : « Indifférent ! mais vous savez vous-même que ce n'est pas la vérité. — Comme vous voudrez, dit-elle, et elle sourit, mais avez-vous bien dit la vérité ? — Oui, moi j'ai dit la vérité. » Elle réfléchit, puis lui tendit la main. Il la lui prit ; elle le regarda en face et dit : « Oui, vous avez peut-être raison. » Moi, j'étais comme un imbécile.

« Je les regardais ; je ressentais au cœur quelque chose de pénible. Alors elle se tourna vers moi, me regarda sans colère et me tendit la main : « Voici ce que je puis vous dire, déclara-t-elle. Je ne vous pardonnerai jamais, vous entendez ; nous sommes des ennemis. Mais je vous donne la main et vous souhaite de devenir un homme. Je suis fatiguée », ajouta-t-elle. Je partis.

« Elle mourut bientôt. Je n'ai pas vu comment elle avait été ensevelie, j'étais chez le chef de police ; mais le jour suivant, je retournai chez le déporté. Je m'approchai de lui et le regardai, il n'était plus le même. Il se tenait droit, sévère, et lui qui, auparavant, me regardait d'un air aimable, me jeta un regard féroce. Il me tendit la main, mais, spontanément, il repoussa la mienne et se détourna : « Je ne puis te voir pour l'instant, dit-il, va-t-en, mon cher, au nom de Dieu, va ! Si tu restes encore dans la ville, viens si tu veux. » Il baissa la tête puis il s'en alla. Je revins chez moi ; j'étais si triste que, de toute la journée, je ne pus avaler une bouchée. Le troisième jour, le chef

de police m'appela et me dit : « Vous pouvez partir, le papier est arrivé, mais trop tard. » Évidemment il nous fallait l'emmener de nouveau, mais Dieu par piété l'avait prise lui-même.

..... « Mais ce n'est pas tout. En revenant, nous nous arrêtâmes à une station. Nous entrâmes dans la chambre. Là, sur une table, étaient dressés un samovar et une zakousta; une vieille femme prenait du thé. La vieille était petite, très propre, très gaie et bavardait beaucoup. Elle racontait à la maîtresse toutes ses affaires : « Voyez-vous, disait-elle, j'ai pris tous mes effets, j'ai vendu la maison que j'avais eue en héritage et je suis partie retrouver ma colombe. Ah! comme elle sera heureuse! D'abord, elle se fâchera, me grondera, — je sais qu'elle me grondera, — mais quand même, elle sera bien contente. Elle m'a écrit qu'elle ne me permettait pas de venir, que je ne vienne la trouver en aucun cas, mais cela ne fait rien. »

« Je sentis comme un coup au cœur et sortis dans la cuisine. « Quelle est cette vieille? demandais-je à la servante. — Mais, répondit celle-ci, c'est la mère de la demoiselle que vous avez emmenée autrefois. » Je vous jure que je faillis tomber. Cette fille s'aperçut de mon trouble et me demanda : « Qu'as-tu, militaire? — Plus bas! lui dis-je... cette demoiselle est morte! » Alors, cette fille — qui, je dois vous le dire, est très dépravée, et se débauche avec tous les passants, — laissa tomber ses bras et sortit de l'isba en pleurant.

« Je pris mon chapeau et m'en allai, mais, dans la chambre, j'entendis la vieille femme qui bavardait encore avec la maîtresse de l'isba. Et j'avais si peur de cette vieille, si peur, que je ne puis vous le dire. Je pris directement la route et Ivanoff me rejoignit avec le traîneau dans lequel je montai.

..... « Mais ce ne fut pas tout! Le chef de police m'avait probablement dénoncé à mes chefs pour être allé chez le déporté; le colonel de Sa... m'avait également dénoncé pour avoir intercédé en faveur d'une déportée, si bien que mon chef ne voulut pas me présenter comme sous-officier. « Quel bon sous-officier! me dit-il, tu n'es qu'une femme. Je devrais, imbécile, te mettre à la salle de police. » Mais tout m'était alors si indifférent que je ne regrettais rien, je ne pouvais oublier l'irascible demoiselle. Et maintenant encore, j'y songe sans cesse, elle est toujours devant mes yeux. Mais que signifie tout cela? Qui me l'expliquera? Vous ne dormez pas monsieur? »

Je ne dormais pas. Les ténèbres profondes de la petite isba perdue dans la forêt troublaient mon âme, et la triste image de la jeune fille morte se dressait en elle, dans l'accompagnement des lugubres gémissements de la tempête.

Korolenko.

(*Traduit du russe, par J.-W. Bienstock.*)

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France* : Le blanc de céruse. — Le Congrès de la Fédération nationale des employés. — Les Midinettes. — *Belgique* : La régie du gaz à Herstal. — *Angleterre* : Le centenaire de la législation ouvrière. — *Allemagne* : A propos du congrès syndical de Stuttgard. — *Etats-Unis* : L'évolution industrielle. — Le Congrès des Trade-Unions de l'ouest.

FRANCE

Le blanc de céruse. — Enfin, le ministre du commerce et de l'industrie a fait signer par le Président de la République un décret réglementant l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture en bâtiment :

ARTICLE PREMIER. — La céruse ne peut être employée qu'à l'état de pâte dans les ateliers de peinture en bâtiment.

ART. 2. — Il est interdit d'employer directement avec la main les produits à base de céruse dans les travaux de peinture en bâtiment.

ART. 3. — Le travail à sec au grattoir et le ponçage à sec des peintures au blanc de céruse sont interdits.

ART. 4. — Dans les travaux de grattage et de ponçage humides, et généralement dans tous les travaux de peinture à la céruse, les chefs d'industrie devront mettre à la disposition de leurs ouvriers des surtouts exclusivement affectés au travail, et en prescrivant l'emploi. Ils assureront le bon entretien et le lavage fréquent de ces vêtements.

Les objets nécessaires aux soins de propreté seront mis à la disposition des ouvriers sur le lieu même du travail.

Les engins et outils seront tenus en bon état de propreté, leur nettoyage sera effectué sans grattage à sec.

ART. 5. — Les chefs d'industrie seront tenus d'afficher le texte du présent décret dans les locaux où se font le recrutement et la paye des ouvriers.

ART. 6. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Journal officiel* de la République française.

Ce décret était accompagné d'un rapport adressé par le ministre au Président de la République et dont voici le texte :

J'ai l'honneur de soumettre à votre signature le projet de décret réglementant l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture en bâtiment.

Depuis longtemps, les graves maladies des peintres en bâtiment qui manipulent cette substance, ont attiré l'attention des hygiénistes et ému l'opinion publique.

Récemment encore le comité consultatif d'hygiène publique de France, le conseil général des bâtiments civils, la commission d'hygiène industrielle du ministère du commerce, appelés à examiner la question, n'ont pas hésité à reconnaître la nocivité du blanc de céruse et la possibilité de lui substituer d'autres produits dans la plupart des travaux de la peinture en bâtiment.

Le projet primitif de règlement élaboré par la commission d'hygiène industrielle concluait à l'interdiction absolue de l'emploi de la céruse dans les travaux dont il s'agit.

Le comité consultatif des arts et manufactures fut d'avis de modifier ce projet et d'édicter seulement un certain nombre de précautions à observer.

Après un examen minutieux des avis émis par les conseils saisis de la question, il m'avait paru que pour protéger efficacement les ouvriers peintres, il était nécessaire d'ajouter aux simples mesures de précautions édictées par le comité consultatif des arts et manufactures des dispositions interdisant l'emploi de la céruse :

1° Dans tous les travaux d'impression, de rebouchage et d'enduisage;

2° Après un délai évalué d'après les nécessités industrielles dans tous les travaux de peinture à l'intérieur des bâtiments.

Le Conseil d'État auquel le projet de décret a été renvoyé conformément à la loi, a présenté contre ces dispositions des objections d'ordre juridique. Il a été d'avis que leur introduction, dans le règlement d'administration publique élaboré, n'était aucunement autorisée par les termes de la loi du 12 juin 1893 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

En présence de cet avis, je n'ai pas cru pouvoir maintenir l'interdiction d'employer la céruse dans certains travaux de la peinture en bâtiment, et c'est le texte approuvé par le comité consultatif des arts et manufactures et par le Conseil d'État que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mais pour les raisons d'hygiène et de salubrité, qui m'avaient déterminé à préparer le texte primitif de décret, je me réserve de vous demander ultérieurement de présenter au Parlement un projet de loi spécial visant l'interdiction écartée par le Conseil d'État.

Le Congrès de la Fédération nationale des employés. — Voici les principales conclusions de sa dernière tenue parisienne, dirigée par la citoyenne Bonnevial et les citoyens Martinet, Kosciusko, Aubryot, Victor Dalle, Arthur Rozier, etc... :

Etablissement par les organisations syndicales patronales et ouvrières d'un contrat fixant les conditions du travail et l'indemnité à accorder en cas de congédiement. Cette indemnité subirait une progression en raison du temps de services.

Que soit privilégiée toute créance de l'employé vis-à-vis de son patron à raison de son emploi;

Admission du principe d'un minimum de salaire;

Rétribution par un salaire unique payé en espèces;

Repos hebdomadaire sans jour fixe;

Limitation de la journée de travail à dix heures d'abord, à neuf ensuite, pour aboutir à celle de huit ;

Congé annuel obligatoire de quinze jours payés;

Pour les dames employées, repos mensuel de trois jours et, en cas de grossesse, six semaines d'absence ;

Extension aux employés de la législation ouvrière ;

Augmentation du nombre des inspecteurs du travail qui devront être choisis par les syndicats et désignés par catégorie ;

Exonération du timbre pour les affiches syndicales;

Suppression, dans la loi de 84, de l'article excluant les étrangers des syndicats ;

Mesures à prendre pour assurer le respect des associations syndicales;

Au sujet des grèves, mettre en garde les employés contre le danger des grèves pour la corporation, et leur recommander les moyens d'action suivants :

a) Intervention directe auprès des employeurs;

b) Fréquents appels à l'opinion publique;

c) Intervention auprès des pouvoirs publics.

Considérant que la dualité des syndicats d'employés dans une ville, et la dualité des fédérations syndicales dans une nation nuisent au recrutement des employés pour le syndicat et paralysent l'action syndicale, le Congrès patronal

Emet le vœu que, par une fusion ménageant la dignité des organisations existantes, l'unité d'action syndicale soit réalisée dans chaque ville et dans toute la nation.

Le Congrès national est d'avis :

Qu'une législation du travail doit être appliquée à tous les salariés des deux sexes sans distinction de nationalité, la législation existante doit être étendue aux employés des deux sexes comme aux ouvrières.

Que le service notoirement insuffisant de l'inspection des lois sur le travail soit développé, étendu et effectivement complété par la nomination d'inspecteurs élus par les chambres syndicales d'ouvriers et d'employés désignés par catégories professionnelles dont les membres ont le plus pressant intérêt à la bonne exécution de toutes les lois pouvant procurer aux travailleurs les garanties qui leur font défaut.

Enfin, pour assurer la bonne exécution des lois protectrices du travail, la délégation de Saint-Etienne propose de conférer aux syndicats, par l'organe d'un délégué choisi par eux, le droit de dresser des procès-verbaux relatifs aux infractions à la législation protectrice du travail et donne mandat au comité d'études d'étudier la méthode d'application de la présente résolution.

Adopté par le Congrès et renvoyé à l'étude de la *fédération* pour la mise en pratique.

Les Midinettes. — Du journal *La Fronde :*

Qu'est-ce que les Midinettes ? Ce sont les ouvrières trottant à midi vers un déjeuner plus ou moins aléatoire, pris le plus souvent sur un banc, et se composant de quelques frites ou de ronds de saucisson ; tout au plus, dans un petit restaurant où tout en regrettant la dépense à laquelle elle sont entraînées elles ne trouvent ni saine cuisine, ni confortable au point de vue hygiénique.

Mais :

L'article 8 du décret du 10 mars 1894 interdit aux industriels de laisser leurs ouvriers et ouvrières prendre leurs repas dans l'atelier.

Ceci, dans une vue d'hygiène qu'on ne saurait qu'approuver.

Seulement, étant donnée l'insuffisance de salaire dont sont victimes la plupart des jeunes filles qui travaillent dans les ateliers, il se trouve que la loi ne fournit point là une protection efficace aux individus qu'elle veut défendre.

La *Société pour l'Education sociale* s'est émue de cette situation et a songé pour y remédier, à créer un restaurant coopératif d'ouvrières.

L'*Association coopérative*, organe des associations ouvrières de consommation et de production, nous apprend que l'œuvre est en bonne voie.

Mais, il faut de l'aide, malgré leur dévouement, leur expérience des œuvres de solidarité, les fondateurs ne peuvent seuls la mettre debout.

Voici un extrait du rapport présenté par le secrétaire, M. Manoury, à la dernière réunion, présidée par M. Léon Bourgeois :

« Il nous a semblé que le moyen le plus pratique et le plus immédiatement réalisable était l'organisation d'un restaurant coopératif, à leur usage, où le bon marché des aliments ne serait pas obtenu au détriment de la qualité et où elles pourraient jouir aussi de tout le confortable compatible avec nos ressources.

« Qui dit *restaurant coopératif* dit restaurant où ne peuvent consommer que les membres faisant partie de la Société qui a créé, qui administre et qui possède le restaurant.

« Cependant, il est bien évident que, pour le moment, ce ne sont pas les ouvrières appelées à en profiter qui peuvent nous fournir le capital de première installation.

« Il faudra qu'il soit souscrit par les personnes qui ont la conscience de leur *dette sociale* telle qu'elle a été définie par M. Léon Bourgeois et qui sont disposées à s'en acquitter.

« Ces personnes, nous comptons les trouver parmi les membres de la Société pour l'Éducation sociale, et aussi, si cela est nécessaire, dans les fédérations d'Associations où le principe de solidarité est en honneur, comme à la Bourse du Travail, au Comité central des Sociétés coopératives de consommation de la rue Christine, à la Bourse des Sociétés coopératives socialistes, à la Société des Universités populaires, à la Chambre consultative des Associations ouvrières de production, à la Ligue de l'Enseignement et dans toutes les Sociétés d'instituteurs, de professeurs et d'institutrices animées d'un esprit social généreux, etc. Nous rencontrerons aussi sans doute des sympathies parmi certains industriels; au Comité républicain du commerce et de l'industrie, par exemple. C'est à voir.

« Nous estimons qu'un capital initial de 10,000 francs est nécessaire pour entreprendre cette œuvre avec chance de succès.

« Ces 10,000 francs pourraient être obtenus par l'émission de 400 parts d'intérêt à 25 francs chacune qui semble assez facile à placer.

« Nous voudrions pouvoir ouvrir notre restaurant le 1er octobre, c'est à dire au moment où ses services pourront être plus appréciés parce que la mauvaison saison commencera à se faire sentir. »

BELGIQUE

La Régie du Gaz à Herstal. — Après Louvain, dont le conseil communal vient, à l'unanimité moins une voix, de voter l'exploitation en régie de son service de l'éclairage, voici la commune de Herstal qui vient de prendre la même décision par neuf voix contre deux et une abstention.

Le contrat en cours entre la commune de Herstal et la *Compagnie générale pour l'éclairage et le chauffage par le gaz*, ayant son siège à Bruxelles, expire le 1[er] octobre prochain.

L'usine et les installations doivent être reprises par la commune à dire d'experts.

D'après une enquête faite par l'administration communale, la consommation du gaz atteint environ 800,000 mètres cubes et la recette annuelle s'élève, pour le gaz seul, à environ 100,000 francs.

D'après les calculs les plus modérés, la régie du gaz à Herstal produira 25,000 francs de bénéfice par an. Ce bénéfice permettra d'abaisser le prix du gaz tant pour l'éclairage que pour la force motrice et le chauffage et, en outre, procurera des ressources à la commune dont tous les habitants profiteront.

C'est sur un rapport de notre ami Louis Bertrand, concluant à la régie, que le conseil communal s'est prononcé.

ANGLETERRE

Le Centenaire de la législation ouvrière. — De *La Petite République*, sous la signature de Jean Longuet :

C'est le 22 juin 1802 que le premier *factory act*, ou loi de protection ouvrière, fut voté par la Chambre des Communes d'Angleterre ; il y a donc cent ans depuis quelques semaines. C'est là un centenaire qui, pour la classe ouvrière non seulement d'outre-Manche mais du monde entier, est tant soit peu plus digne d'être commémoré que tant d'autres que l'on fête avec éclat.

La loi de 1802 visait « à la protection de la santé et de l'état moral des jeunes apprentis employés dans les fabriques de coton et autres manufactures». Elle était encore bien incomplète et elle ne fut pas du tout respectée mais elle n'en représentait pas moins le premier acte des pouvoirs publics dirigé non pas contre la classe ouvrière mais pour lui offrir un semblant de protection.

Le « factory act » de 1802 fut suivi de plusieurs autres et détermine une série de grandes enquêtes industrielles qui firent connaître au monde les misères effroyables que l'industrialisme avait engendrées à sa naissance, dont Marx, dans son premier volume du *Capital*, et Engels dans son volume sur la « situation de la classe ouvrière » en 1844, devaient donner une si complète description.

De 1802 à 1844, neuf lois de protection ouvrière furent votées au parlement anglais, sous la pression de la classe ouvrière encore mal organisée, mais sans cesse agitée. L'état même de la classe ouvrière, la faiblesse de ses trade-unions naissantes et sans grande influence, l'insuffisance de l'inspection du travail, surtout la complicité des tribunaux firent que les lois votées restèrent lettre morte.

Quelques hommes de cœur, parmi lesquels un grand patron, John Ward, s'efforcèrent d'obtenir le respect des lois de protection ouvrière. Aidé

d'hommes tels que Richard Oastler, Michaël, Thomas Sadley, lord Ashley, il fit une ardente campagne, dépensant sans compter ses forces, son temps et son argent. L'agitation dura de 1830 à 1840 et la fameuse loi des pauvres en vertu de laquelle des milliers d'enfants de pauvres avaient été emprisonnés dans les usines ne fit que l'accroître. Après les efforts généreux du grand Robert Owen, le fondateur de la coopération, le mouvement chartiste se dessine. Sous la pression de l'opinion publique une commission royale fut élue par le Parlement. Elle déposait son rapport le 30 janvier 1843.

Le rapport de la commission royale confirma ce qui avait été dit de plus grave sur les horreurs de l'industrialisme ; l'âge auquel les enfants étaient admis dans les usines, les longues heures de travail qui leur étaient imposées, les conditions malsaines et immorales qu'ils devaient subir, les effets épouvantables sur leur état de santé.

Ce douloureux calvaire de l'enfance ouvrière inspirait à Elisabeth Browning son admirable poème, le *Cri des enfants ;* à Thomas Hood, sa belle *Chanson de la chemise ;* à Charles Dickens, son roman, *Michael Armstrong.*

En 1847, la classe ouvrière anglaise obtenait le vote de la loi de dix heures dont Marx a dit qu'elle était l'une des victoires les plus importantes que le prolétariat eût encore remportées. Il avait fallu quarante-cinq années de luttes et de souffrances pour obtenir la loi qui imposait un âge minimum pour l'admission des enfants dans les usines et qui limitait à dix heures par jour et à soixante heures par semaine la durée du travail qu'il était possible d'imposer à l'enfance ouvrière admise dans les manufactures.

A l'origine la bourgeoisie et sa servante fidèle, l'économie politique orthodoxe, avaient à grand'peine consenti à ces attentats perpétrés contre le « libre jeu de l'offre et de la demande ». Elles déclaraient d'allleurs que de toute façon il ne pouvait être question que de lois protégeant l'enfance, mais jamais les adultes.

Cependant le prolétariat anglais s'organisait sans cesse plus fortement ; après la défaite des chartistes et l'échec du mouvement révolutionnaire européen de 1848, il se consacrait de toutes ses forces à son organisation économique : trade-unions et coopératives se multipliaient dans tout le Royaume-Uni et, sous leur pression sans cesse plus énergique, trente-deux « acts » étaient successivement votés, de 1847 à 1874, complétant graduellement l'œuvre ébauchée par le bill des dix heures.

Les lois de protection ouvrière s'étendaient en même temps peu à peu à toutes les branches de l'industrie et protégeaient non seulement les enfants, mais aussi les femmes de tout âge.

Naturellement, les mesures concernant l'hygiène s'appliquait aussi aux adultes, mais non les lois limitant la durée du travail de nuit. Cependant, indirectement, elles arrivaient à modifier la durée du travail des adultes et depuis plusieurs années l'on considère comme imminent le vote par le Parlement anglais de la loi limitant à huit heures la durée du travail des mineurs.

Au total soixante ou soixante-deux « acts » ont été votés par le Parlement anglais depuis un siècle, concernant la protection des travailleurs, et quelles que soient les lacunes de ces lois ouvrières, elles représentent l'ensemble le plus complet qu'il y ait actuellement en Europe.

Elles ne valent cependant que parce que derrière les textes législatifs se trouve un prolétariat puissamment organisé, qui est en état de les faire respecter.

Tout ce que la classe ouvrière d'Angleterre a obtenu, elle le doit à ses efforts incessants, à ses luttes généreuses, aux martyrs et aux héros sortis de son sein, qui, depuis le début du siècle, ont défendu sa cause.

ALLEMAGNE

A propos du Congrès syndical de Stuttgard. — Le dernier Congrès corporatif allemand a inspiré au citoyen Louis Maurice, de la *Petite République*, les réflexions suivantes :

Les travailleurs français ont un enseignement à tirer du Congrès des syndicats allemands qui s'est tenu récemment à Stuttgard. Le citoyen Griffuehles, qui s'était rendu à ce congrès corporatif pour y représenter la confédération générale du travail, renseigne bien imparfaitement les militants de l'action ouvrière sur les débats de cet important Congrès. Les syndiqués de France étaient en droit de s'attendre à la publication, dans le journal dont ils font les frais, d'un compte rendu détaillé et vrai, et non à des commentaires plutôt oiseux.

Je persiste à croire qu'il est possible de servir la cause du prolétariat en disant la vérité : j'estime que l'on peut critiquer la tendance catastrophique et négative préconisée au comité confédéral par ceux-là mêmes qui nous décochent presque journellement, avec une facilité un peu simpliste et monotone, l'épithète de politicien, sans mériter l'accusation mauvaise de vouloir combattre les organisations ouvrières. Nos luttes passées et notre lutte journalière, à défaut des témoignages de sympathies qui nous parviennent de tous côtés, suffiraient, je pense, à établir les faits, à préciser notre action et notre but.

La déclaration du délégué des Trade-Unions a fait pourtant, savons-nous, une assez vive impression sur le Congrès. C'était la condamnation de cet exclusivisme si longtemps vanté par les organisations d'Angleterre. Il faut, a dit en substance le délégué anglais, un mouvement politique ouvrier, une action politique prolétarienne, une action socialiste ; sur les assemblées et dans les assemblées où nous pourrons pénétrer, si nous ne voulons pas voir s'amoindrir notre action économique insuffisante, à elle seule, pour libérer la classe ouvrière. Et le délégué anglais, unissant les noms de Marx, d'Engels et de Lassalle, terminait en saluant la démocratie socialiste allemande, dont les membres et les élus ont, par leur action, largement contribué à développer les syndicats ouvriers.

De semblables paroles avaient d'ailleurs été prononcées et écrites au lendemain de la grande grève des mécaniciens anglais, il y a plusieurs années.

Le délégué autrichien Hüber, un peu après, rendit à son tour hommage aux socialistes allemands. Il affirma que l'action syndicale en Autriche était due aux socialistes, dont l'action politique, loin d'enrayer l'action syndicale, avait puissamment contribué à son développement : « Les organisations syndicales en Autriche, disait-il, en terminant, sont et resteront socialistes. »

Mais dès l'ouverture des débats du Congrès, la tendance des syndicalistes exclusivistes a échoué. La petite fraction des ouvriers typographes, dont les membres voulaient se poser en syndicalistes purs, et qui, sous prétexte de ne faire le jeu d'aucun parti politique, avait vivement attaqué le parti socialiste allemand, n'a pas eu le beau rôle.

Par égard pour nos camarades d'Allemagne autant que pour nos camarades de France, nous ne nous attarderons pas à relever les similitudes de polémiques et de procédés. La résolution très sage, très ferme pourtant, votée par le Congrès et proposée par le citoyen Gœmeburg, de Hambourg, a mis fin, espérons-le, à des polémiques que nous n'entendons pas réveiller.

ÉDUCATION SYNDICALE

Mais comment concilier ce mépris affecté par certains membres du comité confédéral pour les lois ouvrières avec cette intéressante proposition votée au congrès de Stuttgard, recommandant des réunions éducatives où les travailleurs et travailleuses d'un même atelier seraient conviés pour être mis au courant du code industriel et de la législation ouvrière ?

Il nous semble qu'il y a là une proposition fort heureuse, sur laquelle il sera bon, au prochain congrès national corporatif, d'appeler l'attention des organisations ouvrières, syndicats, fédérations de métiers et d'industries.

Autant, à ce sujet, nous nous élevons contre des exorcismes et des anathèmes qui faussent l'esprit des militants, autant par contre, nous approuvons pleinement tout ce qui est de nature à augmenter les connaissances de l'ouvrier, et à ce sujet nous approuvons les articles fort justifiés que le citoyen Quillent publie concernant la prud'homie. C'est là une propagande éducative que nous trouvons infiniment supérieure à la propagande négative.

Nous arrivons à la question peut-être la plus importante du congrès : celle relative au chômage et à l'assurance ouvrière. Le congrès des syndicats allemands s'est bien gardé de commettre la faute grave du comité confédéral français, en rejetant purement et simplement toute loi susceptible d'être discutée au Parlement.

C'est à une solution moins négative que s'est arrêté le congrès de Stuttgard. Non pas qu'il ait pris comme base de projet d'assurance sociale, le projet de retraites qui avait été déposé sur le bureau de la Chambre française et dont l'article premier fut voté. Il n'avait pas à le faire, d'ailleurs parce qu'il n'était pas en face d'un projet, si bourgeois soit-il, en cours de discussion.

Il était donc libre d'indiquer à l'empire comment, selon le prolétariat corporativement organisé, l'assurance sociale devait être établie. Comment le congrès l'a-t-il fait?

Il a d'abord affirmé qu'en aucun cas le secours de chômage accordé par l'empire ne devait avoir le caractère d'une aumône, et il a eu grand soin d'affirmer que ce secours ne pouvait entraîner une limitation quelconque des droits politiques de l'ouvrier.

On sait, en effet, qu'en Allemagne les droits politiques sont retirés à tout citoyen touchant un secours d'assistance.

Nous reviendrons tout à l'heure sur cette volonté affirmée par les travailleurs allemands de conserver et d'étendre ces quelques libertés politiques que les syndicalistes purs de France font mine de dédaigner, et sans nous attarder à montrer ce que cette demande d'une *subvention de l'empire* peut paraître humiliante pour ceux qui ne raisonnent que sur les mots, nous arrivons aux systèmes financiers. C'est le congrès syndical qui a fixé les dépenses nécessitées par l'assurance *légale* contre le chômage, moitié par l'Empire, moitié à la charge des associations professionnelles patronales, lesquelles associations auront à répartir les charges sur leurs membres.

Disons-le de suite, il ne s'agit nullement de prélèvement proportionnel sur les salaires ouvriers. C'est toute la moitié des charges qui retombera sur le patronat. Mais que devient alors cet argument déclaré péremptoire à cette époque par les membres de la confédération générale du travail, que les versements exigés sur le patronat seraient en définitive fournis par les ouvriers, parce que ceux-ci se verraient rogner d'autant sur leurs salaires ?

Le syndiqués allemands ont dédaigné ce raisonnement et ils ont dédaigné aussi de se servir de cet argument par lequel des sommes considérables seraient fournies à l'Etat *dans une caisse sans fond*.

Ah ! s'ils avaient donné libre cours à leurs désirs et à leur imagination, comme ils auraient pu élaborer un projet autrement *révolutionnaire !* Mais non, ils ont préféré donner des indications précises et ils n'ont pas jugé qu'il y avait *usurpation de pouvoirs en indiquant les moyens nécessaires pour en assurer la réalisation*.

GARANTIES SYNDICALES

Enfin, une leçon non moins rude a été donnée par les ouvriers syndiqués allemands réunis en congrès général. Les travailleurs allemands ne jouissent pas encore d'une loi qui leur assure le libre exercice de leurs syndicats, telle la loi de 1884 (si imparfaite

que soit encore cette loi) qui régit les syndicats en France. Aussi les travailleurs allemands réclament-ils des garanties identiques à celles dont nous jouissons.

Et non seulement ces garanties sont réclamées au point de vue de l'exercice syndical, mais aussi au point de vue financier. Ils veulent pouvoir gérer et posséder à loisir, sans être dans la crainte continuelle de se voir saisir leur caisse. Ils veulent constituer cette caisse comme bon leur semble et en faire l'usage qui leur paraît utile pour la cause ouvrière. Ce sont ces considérations qui les ont conduits à demander la personnalité civile pour les groupements corporatifs.

C'est la liberté et l'exercice de la liberté que réclament ainsi les organisations ouvrières. C'était au contraire la peur de la liberté que manifestaient les syndiqués français, qui repoussaient le projet de loi déposé l'an dernier et tendant à accorder aux syndicats français cette capacité civile réclamée par les syndiqués allemands. Cette divergence dans les vues et dans les résolutions sera, je pense, commentée par nos camarades des syndicats français; beaucoup d'entre eux comprendront combien était puéril ce raisonnement qui consistait à repousser un droit que l'Etat se proposait d'accorder aux syndicats, sous le prétexte que les syndiqués ne sauraient utilement se servir de ce droit puissamment réclamé par nos camarades d'Allemagne.

De même nos camarades syndiqués sauront réagir contre cette tendance fâcheuse par laquelle le suffrage universel se trouverait être déconsidéré par ceux qui ont le besoin le plus direct et le plus pressant d'utiliser les moyens d'action politique au même titre que les moyens d'action syndicale et coopérative.

Les travailleurs allemands, réunis en congrès corporatif, l'ont bien compris en votant à l'unanimité, sans discussion, le droit pour eux et en particulier pour les ouvriers et employés de chemin de fer, de s'occuper de politique en dehors des heures de travail.

C'est, en toute occasion, l'émancipation ouvrière qui s'affirme, non pas comme le résultat d'un acte, unique, décisif et brutal, mais comme l'emploi chaque jour plus positif et plus étendu de toutes les formes d'action devenues autant de moyens d'émancipation, comme les actes constants et divers de la Révolution.

ÉTATS-UNIS

L'évolution industrielle. — De notre ami et collaborateur Guillaume de Greef à propos du dernier ouvrage de Carroll D. Wright, commissaire du travail des États-Unis :

Mon intention n'est pas de faire ici un compte rendu complet de l'important ouvrage du savant statisticien qui dirige le ministère du travail de la grande république de l'Amérique du Nord, ni même de développer les réflexions nombreuses et parfois les critiques que l'étude de son livre suggère à chacune de ses pages. Je veux simplement attirer l'attention sur deux phénomènes économiques de la plus haute importance pour quiconque s'intéresse à la science de l'économie sociale : le premier, relatif au problème capital de la répartition des richesses ; le second, non moins essentiel, relatif à celui de la productivité du capital et du travail.

Avant tout, il est nécessaire d'indiquer par quelques chiffres empruntés à l'auteur et à quelques autres statistiques officielles, l'estimation, à des époques successives, des richesses produites annuellement par les États-Unis. La valeur des produits s'élevait, dans leur ensemble, en :

1870 à.	34 milliards de francs ;	
1880 à.	43 —	110 millions ;
1890 à.	60 —	500 —
1895 à.	68 —	205 —

En 1890, la valeur de la richesse produite aux États-Unis était :

Produits mécaniques et manufacturés. .	9.372.437.283 dollars
Mines	587.230.662 —
Agriculture	246.107.154 —
Pêche	44.277.514 —
Total	12.464.052.913 dollars

Un dollar = 5 fr. 18.

Proportionnellement à la population, en supposant une égale répartition de la richesse produite, cela représentait :

	1880	1895
	—	—
Revenu moyen par tête	172 dollars	217 dollars
— ouvrier	542 —	678 —
— famille	867 —	1.075 —

Mille soixante-quinze dollars par famille, soit environ 5,500 francs, constituent, aux États-Unis, une honnête aisance ; les États-Unis seraient le Paradis terrestre si les richesses étaient également réparties.

Malheureusement il est loin d'en être ainsi : en 1895, d'après une statistique de l'*Arena*, sur 100 familles, 95 recevaient seulement 66,98 p. 100 de la production totale, tandis que 5 prélevaient 33,02 p. 100.

Cette situation est le résultat de l'évolution économique et sociale des États-Unis, de leur développement historique.

Le facteur le plus important de cette évolution au dix-neuvième siècle, spécialement dans sa seconde moitié, a été le machinisme. Le livre de C. Wright établit, à la suite d'une consciencieuse analyse, quels ont été les principaux effets du développement du machinisme et de la grande industrie sur la classe ouvrière et sur ses salaires. Ces effets peuvent se résumer comme suit :

1° Augmentation du nombre des travailleurs en général ;

2° Accroissement du chiffre total et de la moyenne des salaires ;

3° Diminution de la quantité proportionnelle du produit des manufactures attribuée au travail ;

4° Accroissement corrélatif de la part du capital et des intérêts ;

5° Accroissement de la capacité productive des travailleurs ;

6° Réduction de la durée du travail ;

7° Diminution du coût de production ;

8° Augmentation de la consommation ;

9° Concentration du travail dans les grandes usines ;

10° Accroissement de la division du travail avec tendance à une coordination supérieure de cette spécialisation.

Il est vrai que, de 1850 à 1890 aux États-Unis, le nombre des ouvriers, dans l'ensemble de toutes les branches de production, a augmenté de 348 p. 100, le chiffre global des salaires s'est élevé de 707 p. 100 et la moyenne des salaires de 82 p. 100.

Il faudrait toutefois mettre ce progrès absolu de la moyenne *nominale* des salaires en rapport avec la valeur réelle de ces derniers ; ainsi, la statistique prouve que c'est dans les États de l'Ouest, là où la vie coûte relativement le plus cher, que les salaires sont le plus élevés. En outre — et ceci contraste

singulièrement avec la progression absolue du taux des salaires devant laquelle s'extasient des économistes superficiels — C. Wright reconnaît que « la quantité proportionnelle de la valeur nette du produit attribuée au travail a diminué ! »

La valeur nette du produit est celle qui reste après déduction du coût de la matière première ; elle est le résultat de la valeur ajoutée à celle-ci par le capital et le travail. Or « le résultat de la production de toutes les industries des États-Unis montre qu'en 1850 (avant le grand machinisme) 51 p. 100 de la valeur nette étaient attribués au travail, tandis qu'en 1890, il en recevait 45 p. 100 seulement ! » Et il faut tenir compte que, dans les statistiques de C. Wright, la dénomination des salaires comprend même les appointements des employés, des directeurs, etc., au nombre de 430,000 environ.

Ces appointements, qui se chiffrent, en 1890, par près de 100 millions de dollars, sont en moyenne, par tête, du double des salaires de l'ouvrier proprement dit. Il faudrait évaluer séparément la part proportionnelle de la surveillance, de l'administration et de la direction de la production. Je pense que cette part, contrairement à celle du travail, tend à croître. En effet, la complexité croissante des opérations industrielles, nécessite un contrôle de plus en plus soigneux de la dépense totale et des divers éléments du coût de production à chaque étape de la fabrication ; en outre, des connaissances scientifiques spéciales deviennent de plus en plus nécessaires, par exemple, dans l'industrie si importante des produits chimiques. L'auteur lui-même renseigne qu'en 1890 il y avait déjà un contremaître surveillant ou gérant pour 9 1/4 ouvriers. On voit d'après cela que la part proportionnelle de l'ouvrier manuel n'atteignait même pas, sans doute, 40 p. 100. Et elle tend toujours à diminuer.

Ainsi, dans l'industrie de la fabrication des chaussures, où la situation est privilégiée, la part proportionnelle du produit net allant au travail était de 72 p. 100 en 1850, de 63 p. 100 en 1860, de 53 p. 100 en 1890.

Voilà donc un point établi : le problème de la juste répartition des richesses s'impose donc aux États-Unis comme à l'Europe ; il y justifie et explique l'existence et le développement du socialisme.

Que signifie l'assertion de l'auteur que « cette diminution (de la part du travail) est toutefois compensée dans une large mesure par l'augmentation de la somme d'intérêts payée également sur le produit net, puisque la moyenne du capital exigé pour un produit de 100 dollars est montée de 52,32 en 1850 à 69,62 dollars en 1890 ».

C'est une explication et non une justification de la répartition proportionnelle régressive qui s'est effectuée au détriment du travail. La constatation de Wright confirme simplement l'observation de Marx, qu'en régime capitaliste le capital fixe s'accroît plus rapidement que le capital circulant consacré aux salaires.

En général, de 1860 à 1890, dans l'ensemble des industries mécaniques et manufacturières, le capital a augmenté de 546 p. 100 et la valeur des produits de 397 p. 100 seulement. Le capital prélève plus d'intérêts et sa part relative dans la répartition est devenue plus forte.

On connaît la loi économique du rendement décroissant de la terre :

« La loi de la production de la terre est telle », dit J. Stuart Mill et avant et après lui tous les économistes, « que dans tout état donné d'habileté et d'instruction agricole, le produit ne s'accroît pas dans une proportion égale : en doublant le travail, on ne double point le produit, ou, pour exprimer la même chose en d'autres termes, tout accroissement de produit s'obtient par un accroissement plus que proportionnel dans l'application du travail à la terre. Cette loi générale de l'industrie agricole est la proposition la plus importante de l'économie politique. Si cette loi était différente, presque tous les phénomènes de la production seraient autres qu'ils ne sont » (L. II, ch. XII, § 3).

Ce qui est vrai du travail, l'est également du capital affecté à la terre.

Toutes les industries extractives : mines, forêts, carrières, chasse et pêche sont régies par la même loi.

De là une tendance à la hausse des produits agricoles, tendance limitée seulement par les progrès de la technique et de la concurrence internationale. De là la tendance à la hausse de la rente foncière malgré l'accroissement des capitaux et la réduction de l'intérêt.

L'industrie manufacturière, celle qu'étudie exclusivement C. Wright dans son ouvrage, cette industrie qui, elle, transforme les matières premières par des procédés mécaniques ou chimiques, ne subit pas cette loi du rendement non proportionnel ; la production manufacturière n'est surtout limitée que par la consommation ; souvent même elle dépasse celle-ci, dans notre état anarchique de production. Dans l'industrie manufacturière, de même que dans le service du transport, le rendement est très souvent plus même que proportionnel.

Mais il y a cette différence capitale avec les industries extractives en général, y compris l'agriculture, que tandis que dans ces dernières les produits tendent à la hausse au point de vue de leur valeur, dans l'industrie manufacturière ils tendent naturellement à la baisse. De là le fait que 100 de capital et de travail portés à 200 ne doublent pas la valeur des produits manufacturiers, bien que leur rendement quantitatif puisse être plus que doublé.

C'est le fait qui apparait aux États-Unis comme ailleurs. Le recensement des Etats-Unis pour 1860 évaluait le capital placé dans les industries mécaniques et manufacturières à 1,009,855,715 dollars et le produit à 1 milliard 885,861,676 dollars.

En 1890, ce capital s'élève à 6,525,156,186 dollars et la valeur produite à 9,372,137,283 dollars. L'augmentation a été de 546 p. 100 en capital et seulement de 397 p. 100 en *produits évalués,* en valeurs.

Dans l'ensemble des industries textiles l'augmentation a été de 393 p. 100 en capital, pour 236 p. 100 de valeur.

Pour le coton spécialement de 259 p. 100 en capital et de 132 p. 100 en valeur.

Pour la laine de 533 p. 100 en capital pour 268 p. 100 de valeur.

Le rendement du capital *paraît* décroissant, mais ce n'est qu'au point de vue de la valeur des produits et nullement, bien au contraire, au point de vue de leur *quantité.*

Il y a plus de produits à capital et travail égaux et ils sont à meilleur marché. La capacité productive du travail a augmenté, mais la part du capital dans le produit a augmenté, tandis que la part relative du travail a diminué. Cependant, sans lui, le capital serait inerte, il se consommerait improductivement.

Le rendement décroissant du capital manufacturier est plus apparent que réel. Le capitaliste de l'industrie manufacturière est dans la même situation à ce point de vue que le propriétaire foncier; son capital donne un moindre profit, mais son capital a plus que doublé, grâce uniquement aux économies réalisées sur la production croissante du travail et transformées en capitaux fixes. C'est ainsi qu'une même ferme de dix hectares par exemple donne un intérêt pour cent inférieur à celui de 1860, mais est capitalisée comme valeur vénale au double et au triple de sa capitalisation antérieure. Par des voies différentes le capitalisme foncier aboutit au même résultat que le capitalisme industriel.

Ce n'est pas tout. D'après ce qui s'observe dans les agissements financiers des sociétés contemporaines, le rendement décroissant d'un même capital affecté à l'industrie manufacturière est sans doute encore plus apparent que réel en ce sens que, dans les sociétés anonymes spécialement, le capital appliqué est d'ordinaire excessif, détourné de sa destination pour récompenser des apports de plans et études, de publicité, etc., etc.

Il n'y a pas en définitive de cause naturelle et par conséquent de justification pour la diminution constatée par C. Wright de la part proportionnelle du travail dans le produit. La capacité productive de l'ouvrier grâce au machinisme, grâce à la science, et grâce au développement général de la civilisation, a augmenté; ce sont les excès du capital, sa domination, qui réduisent la part du travail en faveur de celle du capital sous forme d'intérêts et de bénéfices.

Il faut moins de travail et de capital qu'autrefois pour produire cent unités de produits manufacturés, mais pour toucher 100 dollars, travail et capital doivent créer plus d'unités qu'autrefois ; ce résultat est obtenu par le progrès de la capacité productive des travailleurs. Même, dans l'état économique actuel on ne saurait justifier que le progrès doive se réaliser au détriment de la part proportionnelle dévolue au travail.

Les revendications du socialisme ont donc leur raison d'être, même en supposant que la détention des instruments de production entre les mains d'une classe soit destinée à se perpétuer, ce qui semble dès maintenant en contradiction avec toutes les lois de l'évolution des sociétés.

Quand par conséquent C. Wright attribue non seulement l'augmentation générale du nombre des ouvriers et du montant global des salaires, mais encore la diminution de la part proportionnelle du produit net affectée au travail, « à l'adoption des machines et de tous les procédés de nature à épargner le travail humain », ajoutant que « c'est du moins parmi les causes la plus importante et dont il est le plus facile de démontrer pratiquement l'influence », il supprime purement et simplement le problème de la juste répartition des richesses et ne fait que constater empiriquement le fait actuel.

Cependant il est, aux États-Unis, une industrie, par exemple, signalée par l'auteur même, qui échappe à la loi générale du rendement décroissant de valeur proportionnellement au capital affecté, c'est l'industrie si importante de la boucherie et des conserves de viande devenue essentiellement mécanique à Chicago et ailleurs. Dans cette industrie, de 1870 à 1890, le capital s'est élevé de 22,124,787 dollars à 116,887,504 dollars, il a quintuplé, mais la *valeur produite* a été portée de 62,140,439 à 561,611,668 dollars, est devenue neuf fois plus considérable. 100 dollars de capital en 1890 ont donc produit plus que 100 dollars de capital en 1870 : d'un autre côté il a fallu relativement payer moins d'intérêts, puisque pour une même quantité de valeur produite le capital était moins considérable. Dès lors, évidemment, l'explication donnée par C. Wright à la réduction de la part proportionnelle du travail n'est plus applicable à l'espèce. J'en conclus que cette réduction n'est pas une conséquence nécessaire du perfectionnement de la technique de la production, mais simplement une suite malheureuse et réparable du régime capitaliste de production. La vie économique n'est pas un simple automobilisme, la collectivité humaine dans son ensemble y intervient pour la régler dans les meilleures conditions possibles.

Le machinisme, au surplus, n'a dès maintenant pas été abandonné à son essor spontané, et tout d'abord bien naturellement là où sa libre action aurait été la plus neuve pour la société. Ainsi, aux États-Unis, bien que le chiffre absolu de la population féminine employée dans les manufactures ait de 1850 à 1890 progressé de 225,298 à 591,765, c'est-à-dire de 235 p. 100, sa proportion dans l'ensemble de la population ouvrière de la même industrie est tombée de 21 p. 100 à 17.21 p. 100. Pour les enfants, la diminution a été non seulement relative mais absolue; leur proportion dans l'ensemble est tombée de 5.58 p. 100 en 1870, à 2.57 p. 100 en 1890. Ce résultat bienfaisant est dû principalement à la législature. Celle-ci, en limitant et en réglementant le travail des femmes et des enfants, a du même coup, aidé à maintenir ou à hausser les salaires des ouvriers adultes.

Nous avons vu que les salaires *nominaux* avaient, de 1850 à 1890, haussé en moyenne de 82 p. 100. Cette hausse nominale correspond-elle à la hausse réelle ? En prenant les prix généraux de 223 des principaux articles de consommation de 1840 à 1890 et en représentant par 100 les prix de ces articles en 1860, nous pouvons établir le tableau suivant des prix en regard des salaires nominaux :

	Prix	Salaires
1840	97	82,5
1860	100	100
1866	187,7	155,6
1891	94,4	168,6

Ici apparaît une autre anomalie, un nouvel inéquilibre semblable à celui qui, nous l'avons constaté, tend à diminuer la part relative du travail dans la richesse produite. C. Wright le reconnaît : « Toutes les fois que les prix des denrées s'élèvent, ils s'élèvent relativement plus que le prix de la main-d'œuvre ; au contraire, toutes les fois qu'ils baissent, ils tombent relativement

beaucoup plus bas que le prix de la main-d'œuvre, lequel a une tendance ordinaire à se maintenir à peu près à son ancien taux. »

Donc, de même que la classe ouvrière voit sa part proportionnelle diminuer dans la répartition de la richesse sociale à mesure que celle-ci augmente, de même la classe ouvrière voit diminuer relativement ses salaires quand les prix augmentent ; son salaire, bien que nominalement accru, ne lui permet plus d'acheter réellement les mêmes quantités de marchandises qu'antérieurement ; en un mot, il a une valeur moindre.

Remarquons maintenant que dans les 223 articles qui ont servi à C. Wright pour établir son tableau des prix, ne figurent pas les loyers et les prix de certaines denrées alimentaires essentielles ; les loyers, surtout aux Etats-Unis, constituent un des articles les plus lourds du budget ouvrier. Les observations ci-dessus loin d'être exagérées, doivent donc être considérées comme exposées avec moins de rigueur qu'elles ne devraient l'être pour être complètement exactes.

Cet inéquilibre des salaires et des prix justifie également l'intervention du socialisme, aussi bien pratique que théorique.

C. Wright, tout en signalant avec une certaine complaisance que la réduction transitoire de la main-d'œuvre résultant du perfectionnement technique a été plus que compensée par l'augmentation de nouveaux débouchés et de nouveaux emplois rémunérateurs, ajoute avec son impartialité et sa sincérité ordinaires : « Toutefois si l'on nous demande si le salarié a reçu une part juste et équitable des avantages économiques résultant de l'introduction du machinisme, *il nous faut bien répondre que non*, si l'on entend par là, du moins, sa part relative comparée à celle qui revient au capital. Dans la lutte pour la suprématie industrielle, dont souffrent les grands pays engagés dans la production mécanique, il semble bien, en effet, que *l'ouvrier n'ait pu prendre dans les bénéfices la part qui aurait dû lui revenir*. »

L'application d'une échelle mobile des salaires en rapport avec les prix et avec la valeur des richesses produites serait un commencement de justice dans un régime qui est fondamentalement injuste, car la division du travail et du capital entre deux classes distinctes ne nous apparaît plus dès aujourd'hui comme naturelle et essentielle, mais simplement comme le moment d'une évolution historique. En réalité, il est impossible de fixer la part revenant au travail et celle revenant au capital en régime capitaliste ; on ne le peut qu'arbitrairement par l'excellent motif que la mesure même de la valeur est viciée en régime capitaliste par la conception antisociale du profit ; dans ces conditions l'introduction du régime contractuel entre capitalistes et ouvriers dans l'industrie ne pourra jamais être qu'une forme atténuée, et en ce sens désirable, de la lutte entre le capital et le travail aussi longtemps que persistera leur séparation de corps.

A ce point de vue encore se justifie le rôle du socialisme ; sa fonction sociale, sans être éternelle, durera tout au moins aussi longtemps que l'histoire à venir des sociétés humaines, dont la socialité nous apparaît comme indéfiniment perfectible. Certes, C. Wright a raison de croire que dès maintenant l'ouvrier a gagné au point de vue de ses rapports avec la société et avec l'État, c'est-à-dire au point de vue de sa situation morale ; certes, c'est une

pensée profonde qui surgit comme conclusion éthique de son étude que « les inventions modernes ont donné naissance à un nouveau système de morale ». Aussi notre conviction est-elle que le jour n'est pas loin où toute participation à la richesse produite dépassant la part moyenne attribuable à chaque famille, cinq mille cinq cents francs par exemple comme actuellement aux Etats-Unis, paraîtra d'un goût amer même aux privilégiés de la fortune.

C. Wright, malheureusement, semble n'avoir rien compris ni à l'objectif présent ni à l'idéal du socialisme. D'après lui, « le communisme qui implique la destruction du travail, ne peut coexister avec les machines dont l'usage suppose une concurrence trop intense, tant au point de vue social qu'au point de vue industriel, pour permettre l'établissement d'un semblable régime. Aussi les nations consacrées aux industries qui exigent l'emploi des machines dans une large proportion sont-elles à l'abri de l'invasion du communisme et du socialisme collectiviste, car sans les machines, le monde rétrograderait nécessairement vers la superstition et l'ignorance et l'esprit d'invention de l'homme reprendrait la place qu'il occupait jadis parmi les facultés inemployées de l'intelligence ».

Ou C. Wright s'attaque dans le passage ci-dessus uniquement au communisme primitif auquel seules certaines sectes également primitives songent vainement à revenir dans les pays précisément les plus arriérés dans l'évolution industrielle et alors il n'attaque que des moulins à vent, ou il a en vue le socialisme contemporain dans son expression scientifique, la plus élevée et même moyenne, alors il se trompe d'une façon tellement extraordinaire qu'une réfutation même est superflue. En effet, ni le communisme, ni le collectivisme contemporains n'excluent le machinisme le plus intense possible ; au contraire c'est le perfectionnement croissant de la technique de la production qui permettra au socialisme de réaliser progressivement son idéal.

Aussi, dirons-nous en retournant contre lui-même les paroles de C. Wright : les nations consacrées aux industries qui exigent l'emploi des machines dans une large proportion sont ouvertes à l'invasion du communisme et du socialisme collectiviste, parce que sans les machines, le socialisme est irréalisable dans les sociétés avancées en civilisation. L'Allemagne et la Belgique en sont des exemples frappants ; quant aux Etats-Unis, C. Wright connaît les grandes grèves de Chicago en 1894 et la récente et formidable lutte contre le trust de l'acier, dont l'insuccès pour les ouvriers renforcera le mouvement socialiste.

Ce qui est vrai, c'est que les civilisations supérieures en s'assimilant de plus en plus le socialisme finiront peut-être par s'imaginer un jour qu'elles l'ont anéanti en l'absorbant. C. Wright, par ses laborieux et savants travaux de statistique, par l'impulsion naissante qu'il a donnée à l'organisation du ministère du travail, dont l'idée précisément est d'origine socialiste, C. Wright n'aura pas peu contribué à ce résultat ; l'illusion même qu'il entretient sur la fin inévitable du socialisme ne fera que faciliter en l'adoucissant la capitulation finale de l'ancien régime.

Le Congrès des Trades-Unions de l'Ouest. — Les mineurs des États de l'Ouest de la grande République américaine s'étaient depuis

quelques années séparés de la Fédération américaine du travail, à laquelle ils reprochaient sa politique rétrograde et ses concessions à la classe capitaliste.

La tactique opportuniste de Samuel Gompers, déclarait le citoyen Boyce, secrétaire général de la Fédération des mineurs de l'ouest, celle que suit le président de l'Union nationale des mineurs, John Mitchell, sont en contradiction avec les sentiments de l'immense majorité des travailleurs organisés de l'Orégon, du Colorado, de l'Idaho.

On connaît les progrès réalisés par nos idées dans la région de l'est et en particulier en Pensylvanie, où le vieux syndicalisme conservateur des Gompers et des Mitchell avait été longtemps tout puissant. Dans l'ouest, où se produisait il y a quelques années ce curieux mouvement semi-socialiste qu'était le populisme, la classe ouvrière est de plus en plus entraînée actuellement vers le socialisme. C'est ce que nous montrent avec éclat les congrès syndicaux qui réunissaient il y a quelques semaines, à Denver, dans le Colorado, les représentants de l'Union des mineurs de l'Ouest et ceux de la Fédération des trade-unions de l'ouest.

Les 300 congressistes de Denver représentaient 100,000 travailleurs syndiqués de tous les Etats de l'ouest des Etats-Unis, ainsi que ceux de la Colombie britannique, et c'est à d'énormes majorités que furent votées les motions acclamant le socialisme, l'organisation du prolétariat en un parti économique et politique de classe, nettement distinct de tous les partis bourgeois.

En outre, à l'issue des deux congrès, un immense meeting, auquel assistaient près de 5,000 travailleurs, fut tenu dans le Coliseum Hall. Eugène V. Debs, l'organisateur de l'Union des chemins de fer, célèbre par son emprisonnement lors des grandes grèves de Chicago en 1894, qui fut candidat du parti socialiste américain à la présidence lors des élections de 1900, prononça un éloquent discours, exhortant les travailleurs de l'ouest à prendre la tête du mouvement ouvrier américain et à montrer leur devoir socialiste aux trade-unionistes de New-York, de Pensylvanie et des autres États de l'est.

C'est par des applaudissements enthousiastes que furent accueillies ces paroles du « Lassalle américain », montrant que le prolétariat organisé de l'ouest américain était résolu aujourd'hui à ne plus se contenter des palliatifs populistes, mais à poursuivre sa complète émancipation.

Adrien Veber.

REVUE DES LIVRES

Le Contrat de Travail: *le rôle des syndicats professionnels*, par Paul Bureau, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque générale des sciences sociales (Alcan). — Un livre doublement intéressant à lire : d'abord pour son inspiration générale qui est excellente. M. Paul Bureau s'est attaché, en effet, à démontrer le caractère inéluctable du développement des associations ouvrières; la nécessité sociale des progrès continus réalisés par ces sortes d'associations, destinées à substituer une classe ouvrière disciplinée, cohérente et consciente de ses droits et de ses intérêts à l'actuelle poussière d'ouvriers isolés que le souffle des patrons disperse aux quatre vents de l'horizon économique, à la moindre tentative de révolte ou à la première formulation de revendications toujours jugées excessives. M. Paul Bureau, là-dessus, apporte un ensemble d'arguments basés sur l'observation d'une collection de faits qui ne laissent plus subsister aucun doute sur l'avenir réservé au mouvement syndical en France et dans tous les pays. — Ensuite, ce livre, clairement ordonné, systématique, contient d'ingénieux détails, des remarques d'une grande finesse d'analyse, et une théorie de la loi des salaires qui mérite de retenir l'attention. Voici donc, succinctement résumée, la thèse et l'exposition de notre auteur.

M. Paul Bureau établit un parallèle entre les grandes grèves dans les tissages d'Elbeuf en 1900 et la grève des mécaniciens anglais en 1897-1898. Il en note les différences essentielles, dans l'attitude des deux parties en présence. En Angleterre, la grève ne fut ordonnée, les ateliers ne furent désertés qu'à la suite de longs pourparlers conduits de part et d'autre avec une prudence qui ne laissa rien au hasard des impatiences brouillonnes ou des colères soudaines. Pendant des mois, délégués ouvriers et patronaux tinrent de laborieuses conférences dans lesquelles on discuta froidement, méthodiquement, sans emportement d'aucun côté, les prétentions des deux catégories économiques rivales. Finalement, quand il apparut aux uns et aux autres que toute entente était impossible, on se prépara ostensiblement, dans les deux camps, à donner le signal des hostilités, lesquelles devaient se poursuivre, d'autant plus opiniâtres que chacun connaissait fort bien les ressources de l'adversaire. Du côté des ouvriers, un fonds de prévoyance s'élevant à la somme de huit millions, une solidarité de discipline si bien établie, que l'association des mécaniciens put contracter, au fort de la bataille, un emprunt de six millions, sur la seule garantie des cotisations futures de ses membres. Jamais les ouvriers anglais ne recoururent aux manifestations tumultuaires qui accompagnent

d'ordinaire les grèves françaises et qui marquèrent, en particulier, les grèves d'Elbeuf. — Ensuite, quand le comité de l'association des mécaniciens jugea qu'il était inutile de prolonger la résistance, sans aucune hésitation, pas plus chez les employeurs que chez les employés, le même jour, à la même heure, tous les ateliers fermés se rouvrirent, tous les ouvriers sans exception y reprirent leur place accoutumée. Pas un d'eux ne fut exclu pour fait de grève. Pas un patron, du fait de *lock-out*, n'inspira plus particulièrement les rancunes de son personnel. L'accord survenu entre les belligérants, les deux parties se retrouvèrent en présence, les rapports normaux se renouèrent comme si rien ne s'était produit.

Quelle différence, dans l'attitude respective des employeurs et employés français, la veille ou le lendemain d'une grande lutte comme celle qui mit aux prises les grands constructeurs anglais et leurs mécaniciens ! A Elbeuf, par exemple, c'est sans préparation d'aucune sorte, brusquement, par surprise, que les ouvriers tentent de faire reconnaître, à l'heure même où ils les formulent, leurs revendications. Ni pourparlers préalables, ni négociations préliminaires. Le 4 novembre 1900, le secrétaire de la Fédération Elbeuvienne fait parvenir à sept patrons décatisseurs de la ville une lettre-ultimatum, contenant les desiderata de leurs employés. Les presseurs qui gagnaient 22 francs par semaine, demandaient 24 francs ; les décatisseurs 23 francs au lieu de 21 ; tous réclamaient la suppression des heures supplémentaires. Si, dans les vingt-quatre heures, les patrons ne donnaient pas satisfaction à leurs exigences, les ouvriers déserteraient les ateliers. Trois jours après, des ultimatums semblables sont envoyés à quatre autres grandes maisons, et voilà la grève générale des presseurs et décatisseurs qui bat son plein. Elle dura peu, car les patrons, surpris par la soudaineté de l'agression ouvrière, traitèrent avec leurs ouvriers respectifs et accordèrent les conditions de travail exigées, les employés ayant eu la sagesse de ne consentir aucune réduction pour réintégrer leurs ateliers.

Cette spécialité victorieuse, les foulonniers et les teinturiers, stimulés par l'exemple, se mirent en grève, suivant la même tactique. Mais ceux-ci furent moins heureux que leurs camarades. Un patron habile proposa immédiatement à ses ouvriers une augmentation de 1 fr. 50 par semaine. Ceux-ci demandaient 3 francs. « Coupons la poire en deux », leur dit familièrement l'employeur. « Les teinturiers acceptèrent ; leur défection entraîna l'échec de de toute la grève des teinturiers : un mois après, les patrons pratiquaient des coupes sombres, boycottant les fortes têtes, les meneurs ; et ceux-ci, devant l'impossibilité de trouver du travail, durent quitter le pays. » Une quarantaine de grèves isolées se produisirent ainsi dans les spécialités concourant toutes à la même industrie: trieuses, rattacheurs, tisseurs, laineurs, échantillonneurs, etc.

« On put alors, dit M. Bureau, contempler dans son plein jour ce qu'est une poussière humaine désagrégée.

« Suivant le hasard, on formulait au petit bonheur une revendication quelconque que l'on abandonnait deux heures plus tard... Parfois la grève durait un tiers de jour, parfois une journée, parfois trois ou quatre jours. Souvent une transaction intervenait entre les ouvriers de tel établissement et leur patron, celui-ci refusant à peu près invariablement de traiter avec le secrétaire du syndicat ou un délégué de la Bourse du Travail. » Car les

ouvriers recouraient aux syndicats existants pour formuler leurs revendications et prenaient, soit le secrétaire d'une des organisations ouvrières, soit un délégué de la Bourse du Travail, comme organe de transmission et de représentation auprès des patrons, qui protestaient avec la dernière énergie contre cette manière de procéder. Ils se refusaient à reconnaître l'aptitude et la légitimité du délégué de la Bourse ou des syndicats, qu'ils accusaient d'avoir été les moteurs et les initiateurs durant la grève qui souffla pendant un mois à Elbeuf et dans les centres industriels environnants. Les syndicats avaient fait tout le mal, disaient-ils et affirment-ils encore. Cependant, observe avec raison M. Bureau, moins de 500 ouvriers sur 12,000 que compte l'industrie d'Elbeuf étaient syndiqués. Au début, les trois associations syndicales d'Elbeuf étaient une pure enseigne : en réalité aucune ne comptait beaucoup de membres cotisant régulièrement. Ce n'est que lorsque les ouvriers ayant résolu individuellement de réclamer un accroissement de salaires se furent communiqués les uns aux autres leurs résolutions, qu'ils recoururent aux syndicats dans les rangs desquels ils entrèrent. On peut donc dire que la formation des syndicats a suivi la grève, plutôt que celle-ci n'a été provoquée par eux. Encore l'adhésion aux chambres syndicales se fit d'une façon spontanée et chaotique, sous l'empire de la nécessité. Les ouvriers éprouvaient vaguement le besoin d'avoir un centre de réunion et d'action où les volontés individuelles éparses convergeraient pour se coordonner. Mais ces syndicats, dont les rangs grossissent subitement du jour au lendemain, les grévistes quittant par centaines leurs ateliers, sont singulièrement instables. Leur cohésion est chancelante. Nul doute que des défections nombreuses, visibles seulement au livre des cotisations, ne se soient déjà produites depuis. « Il est aussi impossible de grouper les tisserands d'Elbeuf, en vue d'une action à *lointaine* échéance dirigée contre les patrons et demandant des sacrifices pécuniaires *actuels*, que de démontrer à des Irlandais que la capacité personnelle, non la politique, est la voie la plus sûre pour améliorer sa destinée : presque tous répondent que leur salaire leur suffit à peine, « sans aller encore verser quelques sous chaque mois » ; et ceux qui, pour des raisons diverses, ont quelques économies, sont d'ordinaire des ouvriers très soumis, « qui ont bien su s'arranger sans les syndicats », et qui les jugent inutiles. Si l'on joint à cela que les patrons, dont la formation économique n'est pas moins arriérée que celle de leurs ouvriers, considèrent le syndicat comme la pestilence de l'industrie moderne — pestilence dont « l'action ne peut que ruiner le peu d'industrie qui reste encore en France » — et qu'en conséquence ils poursuivent le plus souvent « à boulet rouge » les audacieux qui se hasardent à prendre l'initiative d'un groupement corporatif ; on comprend que ceux que les employeurs appellent avec plus ou moins de raison les fortes têtes, les drôles et les turbulents, soient trop souvent les seuls à entrer dans les syndicats ouvriers et en tout cas à en prendre la direction : le poste est périlleux, il demande du courage et, de même que les soldats de Biribi sont en temps de guerre parmi ceux qui se battent le mieux, de même dans la grande lutte industrielle, l'avant-garde ne peut être composée que de « risque-tout ».

Cet éloignement instinctif du syndicat, commun aux ouvriers comme aux

patrons, provient de ce que l'industrie elbeuvienne n'est entrée que depuis peu de temps dans la phase du grand atelier mécanique à base capitaliste élargie. Il n'y a pas un demi-siècle que les grands ateliers existants ont été construits. Avant, les ouvriers travaillaient à la campagne, dans l'atelier familial primitif ou sous la direction d'un maître occupant seulement quelques ouvriers dont il vivait la même vie, dont il était véritablement le patron, au sens étymologique du mot, plutôt que l'employeur. (Nous ne chicanons pas M. Bureau sur la tendance particulière de son esprit à croire que le petit atelier d'autrefois était moins oppressif que le grand atelier moderne.) Mais, avec la concentration des ouvriers dans les grandes usines où sont venues se fondre les chétives entreprises d'antan, les conditions du travail se sont modifiées, la situation respective de l'employeur et de l'employé s'est transformée : le patron a disparu pour faire place au chef d'entreprises gigantesques occupant des milliers d'ouvriers qu'il a cessé de connaître personnellement. Ceux-ci, qui jadis discutaient d'homme à homme et d'égal à égal, on peut dire, leurs intérêts avec le patron, se sont trouvés à l'état de poussière impalpable devant le bloc patronal. Et parallèlement à une transformation aussi considérable de l'industrie et des rapports de salariant à salarié qui en sont résultés, aucune modification ne s'est introduite dans le contrat de travail. Le patron n'admet pas que ses ouvriers constituent une collectivité économique, que les intérêts communs de ses employés nécessitent une représentation, un organe d'expansion, intermédiaire entre eux et lui. Ils sont embauchés individuellement, les rapports entre employés et employeurs doivent rester individuels. Le syndicat n'est qu'un intrus, une invention détestable, créée et mise au monde par des politiciens, exploitant les mauvais instincts de quelques paresseux, à qui ils fourrent dans la tête un tas de billevesées dont la propagation désorganise l'industrie. Les employeurs s'efforcent donc, par tous les moyens en leur pouvoir, d'entraver le développement des associations corporatives. Les ouvriers plus intelligents ou plus audacieux que leurs camarades, qui osent prendre la tête du mouvement syndical, sont considérés comme des fauteurs de désordres, de bas ambitieux contre lesquels s'acharne la vindicte patronale, les pourchassant d'atelier en atelier. M. Bureau cite de nombreux cas navrants de persécutions odieuses contre lesquelles il s'élève avec une généreuse indignation. Il proteste surtout contre les calomnies dont les « meneurs » sont l'objet. Il a visité de ces « meneurs », causé avec ces victimes de la rancune patronale, sur qui la haine du syndicat faisait retomber toute la responsabilité des désordres et de la violente guerre de classe qu'ils auraient déchaînée. On les lui avait peints sous les traits d'hommes violents, brutaux, adonnés à la paresse, sans intelligence comme sans morale. Généralement, il a trouvé chez ces travailleurs de nobles qualités de cœur jointes à des qualités d'intelligence remarquables. « Lorsqu'un ouvrier, dit-il, est en même temps secrétaire d'un syndicat, il est au contraire presque impossible qu'il ne soit pas un homme sobre, rangé, travaillant régulièrement; et pour peu qu'on l'interroge, on ne tarde pas à découvrir que le dévouement qu'il montre aux intérêts de ses camarades atteste précisément que sa moralité et son intelligence sont très sensiblement supérieurs au niveau moyen. Ce ne sont ni les égoïstes ni les « fêtards » qui s'exposent

bénévolement aux suspicions de leurs camarades et à la vindicte tenace de leurs employeurs. »

Cependant l'état d'esprit qui règne, aussi bien chez les ouvriers que chez les patrons, en matière de syndicat, leur est également préjudiciable. Si les employeurs n'avaient pas la claire vision des choses obscurcie par le préjugé, par la haine aveugle et imprévoyante de la cohésion ouvrière, ils auraient dû faire depuis longtemps la remarque que les organisations syndicales, solidement établies, présentant une force d'offensive et de défensive économiques redoutable, se trouvent constituées précisément dans les pays où l'industrie s'est développée avec une extraordinaire puissance. L'Angleterre et l'Union américaine du nord nous offrent le spectacle suggestif d'organisations ouvrières capables de déchaîner les suspensions de travail les plus formidables, de décréter des grèves s'étendant à des centaines de milliers de travailleurs, de poursuivre le triomphe de leurs revendications avec une énergie indomptable ; et en même temps c'est dans ces contrées, où la puissance de la discipline ouvrière s'affirme avec le plus d'éclat, au point que les ouvriers réfractaires au groupement syndical sont impitoyablement repoussés de partout, que les progrès industriels sont les plus rapides. Ce sont les nations dont la classe ouvrière est le mieux organisée qui tiennent la tête sur le marché international. Cette observation, facile à faire, pour peu qu'on soit au courant de ce qui se passe en Amérique et en Angleterre, aurait dû, depuis longtemps, éclairer les employeurs sur le caractère véritable des syndicats et dissiper toute méfiance à leur encontre. Surtout les employeurs auraient dû se convaincre que les agressions violentes et désordonnées des ouvriers, déclarant subitement la grève pour ne pas leur donner le temps de les diviser, de les vaincre, au moyen d'offres partielles faites à un certain nombre d'employés, dont la défection suffit souvent à entraîner la défaite de la corporation tout entière, loin d'être le fait de l'existence des syndicats, sont, au contraire, le fait de la dispersion des forces ouvrières pulvérisées. Celles-ci ne s'agrègent, pour un temps très court, que sous l'empire d'une nécessité immédiate. Elles forment alors des groupements impulsifs qui ne tardent pas à se disloquer, une fois la crise traversée et la paix faite entre employeurs et employés. Mais ceux-ci comme ceux-là subissent les conséquences inévitables d'un pareil état de choses chaotique, et la paix n'est pas plutôt faite que les germes de guerre naissent à nouveau pour fructifier et s'épanouir à la première circonstance propice.

C'est, en effet, le propre des rapports désordonnés, engendrés par le contrat individuel de travail, d'être toujours instables, provisoires et sans fixité assurée, situation également préjudiciable à la classe ouvrière et à la classe patronale.

Aux ouvriers, les grèves victorieuses ne procurent que des améliorations temporaires parce qu'ils n'ont pas la force suffisante pour imposer aux employeurs, comme des résultats désormais acquis et intangibles, les nouvelles conditions de travail issues de la bataille péniblement gagnée. A peine réinstallés dans les ateliers qu'ils avaient abandonnés, les ouvriers se voient enlever peu à peu, par des dérogations de détail aux accords conclus, le gros des avantages stipulés ; de telle sorte qu'ils ne tardent pas à se trouver dans une situation identique à celles qu'ils avaient avant. Et comment en serait-il autrement ? La

bataille gagnée par un coup de surprise, contre laquelle l'employeur se tiendra désormais en garde, les ouvriers désertent le syndicat; le versement des cotisations se ralentit, une détente se produit, d'autant plus grande que l'effort a été plus violent et plus spontané. Les employeurs reprennent alors, sur les employés de nouveau dispersés, ce qu'ils avaient dû céder devant le bloc des volontés ouvrières unies.

Mais si les employeurs peuvent à bon droit considérer comme un élément de succès, dans la lutte des intérêts antagoniques en présence, la dispersion qui succède toujours, les lendemains de grève, à la cohésion temporaire de la classe ouvrière, l'incohérence dont ils tirent profit par certains côtés est une cause permanente de troubles et d'inquiétudes qui paralyse leur activité et nuit considérablement par ailleurs à leurs intérêts. Si les conditions de salaire et de durée de temps de travail sont instables, si l'absence de toute discipline ouvrière permet au patronat de rogner les uns et d'allonger l'autre, les conditions de la production ne sont pas moins compromises. Il n'y a pas de triomphe définitif pour les ouvriers, même après que le patronat a semblé rendre les armes, en consentant aux revendications du personnel; il n'y a pas davantage de victoire durable pour les employeurs ayant contraint leur personnel à reprendre le travail aux conditions qu'il lui a plu de fixer : dans un cas comme dans l'autre, il n'y a que suspension des hostilités, prêtes à se rouvrir à la première occasion favorable. Toute tentative de grève vaincue, quel que soit l'accord intervenu, laisse au cœur des ouvriers l'espérance d'une revanche à prendre, et même quand ceux-ci triomphent de la résistance patronale, il n'entre pas dans l'esprit des employés vainqueurs qu'ils seront tenus désormais de se renfermer, pour une période déterminée, dans les limites des revendications formulées. Si, au lendemain d'avantages obtenus, de sacrifices considérables imposés à leurs employeurs, il leur apparaît, à juste ou mauvaise raison, que de nouvelles exigences ont quelques chances d'être imposées, ils n'hésitent pas. Et l'usine qu'on croyait à l'abri de toute perturbation nouvelle, au moins pour quelque temps, se ferme à nouveau, le travail est suspendu une fois de plus, au grand dam de l'employeur — et quelquefois aussi des employés qui subissent le contre-coup des péripéties de la production.

Les patrons s'indignent beaucoup de ces brusques variations. Ils accusent le révolutionnarisme, l'action malsaine des meneurs, surtout le syndicat ; alors que c'est l'absence de meneurs, de leaders écoutés, directeurs d'associations ouvrières fortes et disciplinées qui est la cause génératrice de tous les troubles et de tous les désordres dont ils se plaignent. S'il existait un organe représentatif national et autorisé de la collectivité ouvrière, quand les hostilités ont cessé entre employés et employeurs, le traité de paix reposerait sur quelque chose de solide. Il y aurait un garant ayant toute la force désirable pour sanctionner l'accord conclu, pour rappeler patrons et ouvriers au respect de la foi jurée, imposer à ceux-ci comme à ceux-là l'observation stricte des clauses arrêtées. C'est parce que cet organe représentatif de la classe ouvrière n'existe pas que les accords sont toujours aléatoires, et soumis des deux côtés à une revision permanente dont la force brutale constitue la sanction unique. Il est si vrai que patrons et ouvriers sont mal venus à se plaindre quand les premiers violent les engagements contractés ou lorsque les seconds prennent la revanche

de l'échec subi, que dans les traités conclus il est rare qu'on se conforme au principe général de notre droit civil, selon lequel un accord n'est valable que pour une durée déterminée. Jamais — ou presque jamais, sauf là où la classe ouvrière est bien organisée — n'intervient la fixation de la durée pendant laquelle devront être appliquées les nouvelles conditions de travail. Les conventions sont *sine die*, leur respect laissé au gré de chaque partie contractante. Et il ne peut en être autrement. Par exemple, un patron, à la suite d'un conflit survenu à propos du taux des salaires, embauche d'abord de nouveaux venus à des salaires inférieurs; puis, de proche en proche, il étend à des catégories d'ouvriers de plus en plus nombreuses, les conditions anciennes réimposées peu à peu à la plus grande partie du personnel : si le plus grand nombre d'employés de la profession étaient syndiqués, à la première dérogation faite par le patron aux tarifs convenus, le syndicat pourrait le mettre en demeure de les observer; les nouveaux venus ou les employés qui accepteraient le tarif inférieur seraient mis à l'index, chassés de l'atelier où leur soumission au patron affaiblit le taux du salaire normal. Quelque répugnance qu'eût le patron de céder, il ne voudrait pas courir le risque d'une nouvelle grève, pour quelques menus avantages de détail qui ne constituent pas une condition indispensable à la bonne marche de son entreprise, puisqu'il a pu accepter, en traitant avec ses ouvriers, des taux de salaires plus élevés.

Prenons un exemple inverse : si les employeurs traitent avec un syndicat puissamment organisé, l'observation des clauses sera garantie par le syndicat lui-même, intéressé à l'exécution de ses engagements. Une durée d'application des conventions arrêtées pourra être fixée dans l'instrument de paix. L'autorité exercée par le syndicat sur l'ensemble de ses membres lui permettra d'obtenir de ceux-ci la stricte exécution de la foi jurée au nom de la collectivité par le syndicat, son représentant, son fondé de pouvoir légal. L'étude des conditions de travail à laquelle les syndicats sont contraints à se livrer par la nature même de leurs fonctions, les amènera à ne soulever de conflits qu'aux moments propices, à des heures choisies, dans la mesure où les revendications formulées seront susceptibles d'être favorablement accueillies et où elles n'entraveront pas d'une façon trop préjudiciable le développement et le progrès de la production auxquels les employés sont intéressés comme les employeurs. Sans doute des syndicats fonctionnant comme ceux d'Angleterre ou d'Amérique, choisissant leur heure pour formuler leurs réclamations, constituent une puissance rivale du patronat et ont chance d'imposer leurs exigences, mieux que les mouvements tumultuaires que nous voyons se produire en France. Mais si les patrons courent le risque d'être contraints de subir les réclamations de leurs employés formulées par l'organe et l'intermédiaire de bureaux de syndicats éclairés et vigilants, capables de discerner toute la somme d'avantages qu'il est loisible d'arracher à l'employeur à une heure donnée, ce risque est moindre encore que de rester exposé à l'incertitude de mouvements chaotiques et spontanés, déchaînés souvent à contretemps, parce que les ouvriers isolés, dispersés, ne sont pas à même de discerner les conditions et les nécessités de la production; de telle sorte qu'un mouvement gréviste éclatant aveuglement peut compromettre quelquefois l'industrie où il se produit. Il échouera sûrement et le patronat aura l'orgueil d'avoir vaincu

ses antagonistes, mais celui-ci sera peut-être gravement atteint dans ses intérêts, sans aucun bénéfice pour personne. Ainsi les misères subies par les grévistes vaincus ne compenseront pas les pertes subies par le patronat victorieux et, de plus, des ferments de haine aveugle, de rancune implacable auront été déposées dans l'âme ulcérée de la classe ouvrière.

Malheureusement, le patronat, dans les contrées comme Elbeuf, qui représente la moyenne de l'industrie française, nourrit le préjugé d'un droit absurde et chimérique de souveraineté économique incompatible avec la reconnaissance des collectivités ouvrières. Fidèle à l'ancien contrat individuel de travail qui unissait jadis le compagnon et l'artisan, il a une répugnance invincible à s'adapter aux conditions juridiques nouvelles nécessitées par la transformation des conditions même de l'industrie. Il ne veut pas entendre parler de syndicat. Les employés de son usine sont « ses » ouvriers. De bonne foi, souvent, il veut maintenir les rapports personnels « à la papa » des bons vieux temps. Que si un ouvrier croit avoir à se plaindre des tarifs en vigueur ou de la durée de la journée de travail, qu'il vienne individuellement formuler auprès de lui ses réclamations. Mais foin d'"un délégué, d'un syndicat, d'un membre de la Bourse du Travail, s'arrogeant le droit de traiter avec lui de puissance à puissance et prétendant lui imposer une réglementation du travail dont il est le seul juge. M. Bureau cite de nombreux exemples de propos patronaux exprimant naïvement cette opinion, que l'employeur ne saurait, sans manquer à sa dignité, consentir à discuter les tarifs qu'il élabore ou les règlements qu'il édicte dans ses ateliers. Si un ouvrier n'est pas satisfait des conditions arrêtées, il n'a qu'à les refuser; mais c'est attenter à son droit patronal que prétendre à lui imposer une réglementation émanée d'une volontée collective qu'il ignore. Le jour où ces idées détestables, propagées par les meneurs du socialisme prévaudront, c'en sera fait de l'industrie française.

Comme je l'ai noté plus haut, l'ouvrier français ne comprend pas toujours suffisamment la nécessité de s'imposer un sacrifice personnel en vue des avantages éventuels que l'association lui procure. Il ne songe pas à s'enquérir de la marche des phénomènes économiques, de la situation au jour le jour de l'industrie à laquelle il collabore, afin de pouvoir, le cas échéant, déterminer exactement les exigences qu'il peut avoir à formuler en période de dépression, quand on veut lui imposer une diminution des salaires, ou en période d'activité quand son salaire reste stationnaire.

Toutefois, si employeurs et employés n'ont qu'une compréhension très bornée des phénomènes sociaux qu'ils subissent, la nécessité, mère des hommes et des Dieux, les contraint progressivement à ouvrir les yeux à l'évidence et à s'adapter à ses lois. Les ouvriers, les premiers, sous la double pression du machinisme et de la concurrence, ont été secoués de leur torpeur séculaire et conduits à une notion plus exacte des phénomènes dont ils subissaient, par répercussion, tous les coups. Les premiers, sous la pression des baisses de salaire qui les frappaient, de la longueur des journées de travail qui les exténuaient, ont compris l'impossibilité de résister individuellement aux conditions que l'employeur leur imposait en bloc et la nécessité d'opposer le bloc des volontés ouvrières à celui de la volonté patronale. La concurrence

industrielle et le machinisme ont placé, en effet, les ouvriers isolés dans l'alternative de se grouper ou de subir des salaires de famine dont la tendance est de se réduire de plus en plus. (Ici une théorie de la loi d'airain qui ne diffère guère, quoi qu'en dise M. Bureau, de celle de Ferdinand Lassalle et que je réserve pour une discussion spéciale.)

Mais il n'y a pas de progrès social qui ne s'achète au prix des dures épreuves de l'expérience. La classe ouvrière, pour défendre sa situation matérielle et morale compromise par l'évolution industrielle contemporaine, ne saurait s'organiser du jour au lendemain et acquérir d'emblée les vertus de solidarité par l'exercice desquelles elle élevera ses conditions de vie. On s'extasie aujourd'hui, en France, sur la dignité, la mesure et la prudence que les Trade-Unions anglaises apportent dans leurs rapports avec la classe patronale. On oppose volontiers la fermeté tranquille, le calme imperturbable de l'ouvrier britannique aux intempérances de langage, à l'aigreur des revendications de l'ouvrier français. Mais la sérénité et la courtoisie des relations quotidiennes établies entre les bureaux des Unions et les employeurs sont de date relativement récente. Le mouvement syndical anglais a traversé des phases de violence et d'incohérence semblables, de tous points, à celles dont on impute la responsablité exclusive aux syndicats francais. Et l'observation des faits montre que les agressions furieuses de la classe ouvrière anglaise contre la classe patronale étaient au début, là comme ici, le résultat, pour une part des défauts d'organisation syndicale, pour une autre de la résistance aveugle que les employeurs opposaient aux revendications de leurs employés, des manœuvres de toute nature par lesquelles les patrons anglais, comme les patrons français, entichés d'un droit de prééminence sociale absurde, s'efforçaient d'empêcher la formation d'une puissance ouvrière cohérente, puisant dans la discipline librement consentie et fidèlement observée, la force nécessaire pour vaincre, et aussi pour assurer la paix et la stabilité, et réduire au minimum de risques et de pertes inutiles pour l'ensemble de la production anglaise, les antagonismes économiques. Les mêmes préjugés du patron français ont longtemps hanté le cerveau du patron anglais. Il a fallu bien des troubles et des désordres, cruelles leçons de l'expérience, pour l'amener à reconnaître la légitimité des Trade-Unions, à traiter avec elles sur un pied d'égalité absolue.

Les griefs que les membres de l'industrie française allèguent à l'encontre des syndicats, les grands patrons de la Grande-Bretagne les ont invoqués longtemps contre leurs ouvriers. Et les violences de fait ou de langage relevées quelquefois contre les syndicats français, les mouvements exaspérés, imprévoyants, ne tenant aucun compte des nécessités de l'heure, que de fois les employeurs d'outre-Manche n'en ont argué pour justifier leur politique, conservatrice des vieux usages, de l'antique contrat individuel de travail ! De 1830 à 1850, au plus fort du développement de l'industrie anglaise, les sociétés ouvrières ont rempli le Royaume-Uni de leurs clameurs, fait trembler le patronat pour l'avenir économique de l'île. Puis, peu à peu, à travers une série de troubles et de cataclysmes, les Unions ouvrières, d'abord impulsives et désordonnées, se sont disciplinées. Le patronat s'est relâché de la défiance invincible qu'il leur portait. Elles ont progressivement étendu, avec le chiffre

de leurs membres, le champ de leur activité, consolidé leur autorité, et maintenant cette puissance, apparue au début comme un léviathan destructeur, a conquis sa place dans le fonctionnement normal de l'industrie anglaise, dont elle est devenue un rouage essentiel.

L'industrie française traverse encore la phase primitive, préliminaire, en quelque sorte, du développement syndical. Comme l'industrie anglaise, elle devra entrer résolument dans l'ère de l'organisation ouvrière et, loin que les syndicats puissamment organisés deviennent pour elle une cause de faiblesse et d'instabilité, ils seront une garantie de force et de permanence. C'est la nécessité des choses qui est le grand moteur du mouvement syndical actuellement en voie de formation. Les relations individuelles de patron à ouvrier ont été brisées non par l'éclosion des sentiments de révolte au cœur des masses, mais par l'opposition d'intérêts que la grande industrie a fait naître au sein d'un organisme social transformé. Il faut que désormais patrons et ouvriers se convainquent de plus en plus que la période d'isolement, dans lequel ils vivaient, est close. L'ouvrier ne saurait discuter, à l'état de grain de sable, avec la meule patronale. Comment, avec l'enchevêtrement et la complexité croissants du monde industriel, l'employé pourrait-il, seul et sans l'aide de la totalité de ses camarades, attelés à la même œuvre gigantesque, déterminer la part qui lui revient, calculer sa contribution aux résultats de cette œuvre et la rémunération à laquelle il a droit ? Ce n'est qu'à la condition de donner un organe d'expression, de direction et de volonté, à la collectivité économique dont il n'est qu'une partie infime, qu'il pourra, par elle, embrasser la totalité des phénomènes auxquels il participe, saisir leur structure compliquée et y adapter sa conduite, c'est-à-dire agir en vue d'en retirer les meilleures conditions de travail possible.

Et que les patrons abandonnent les préjugés que tant de leçons des faits auraient dû effacer : qu'ils comprennent qu'il vaut mieux que l'antagonisme d'intérêts latent entre l'employé et l'employeur soit résolu au moyen d'un accord précis, que d'être soumis aux brusques et soudaines solutions improvisées par des ouvriers à demi conscients, ivres de colère et de haine aux heures passagères où ils sortent de leur torpeur. Qu'ils cessent, surtout, d'invoquer les misérables arguments mis en avant au sujet de la tyrannie que les syndicats feraient peser sur les ouvriers eux-mêmes. Il n'y a pas de garantie de liberté, sans une organisation au sein de laquelle la liberté se pratique, s'affirme et prospère. Les syndicats sont une nécessité d'émancipation pour la classe ouvrière. Ce n'est pas l'hypocrite souci de la liberté ouvrière manifesté par les patrons, qui arrêtera leur personnel dans la voie de l'organisation syndicale. En fait, la tyrannie syndicale, en France, est une légende. Que ceux qui reprochent à nos syndicats leur intolérance vis-à-vis des non syndiqués, tournent les yeux du côté de l'Angleterre ou de l'Amérique. C'est là que règne la prétendue tyrannie syndicale. C'est là que l'ostracisme frappe l'ouvrier indifférent à ses devoirs de classe et dont l'indifférence est pour la majorité de la corporation une cause d'affaiblissement et de misère. Mais doit-on partager la pitié qu'inspirent aux patrons ces victimes hypothétiques des syndicats ? « Lorsqu'on examine de sang-froid et à l'aide de la méthode d'observation, un fait capital et d'une singulière importance frappe aussitôt l'attention : le boy-

cottage n'atteint qu'une minorité très peu nombreuse et composée d'ouvriers dont l'*habileté professionnelle et la valeur morale sont, de l'aveu de tous, notoirement inférieures à celles des ouvriers syndiqués.* » (Souligné dans le texte.)

Les ouvriers syndiqués ont le droit de s'efforcer à punir ceux dont la lâcheté ou l'égoïsme tend à faire échouer leurs efforts, tout en profitant des avantages que ces efforts procurent à la collectivité : « Étant donné, dit M. Bureau, qu'en vertu d'une loi économique certaine, une marchandise de qualité constante ne saurait avoir simultanément deux prix sur un même marché, des hommes qui sont parvenus, au prix des plus difficiles efforts, à s'assurer un salaire déterminé, ont-ils le droit de répudier toute solidarité avec un individu qui participe aux avantages de leur groupement sans en supporter les charges et qui, par sa seule attitude, qu'il le veuille ou non, compromet les résultats si péniblement obtenus par ses compagnons ? » — M. Bureau n'hésite pas à répondre : oui ! quand même l'ouvrier non syndiqué travaillerait au tarif. « Pourquoi cet ouvrier, qui prétend ne pas vouloir faire concurrence aux syndiqués, puisqu'il en stipule le tarif, n'adhère-t-il pas au groupement de ses camarades? Évidemment il médite quelque trahison et, au premier jour de grève, on le verra flagorner l'employeur et s'assurer quelque place avantageuse. Les syndiqués lui appliquent la formule ancienne : celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et jamais, paraît-il, cette formule n'a reçu de plus légitime application. Quand on connaît l'âpreté de la concurrence et la puissance des forces qui contraignent mécaniquement l'employeur à chercher la réduction des salaires, on ne s'enquiert plus si la mise à l'index prononcée contre le non syndiqué est légitime, on se demande bien plutôt s'il se rencontrera jamais des ouvriers assez imprévoyants pour n'y pas recourir, et on reste surpris que cet acte si simple ait soulevé tant de protestations. »

En somme, il résulte de toute la thèse de M. Bureau et des nombreux faits sur lesquels elle repose, que le monde économique marche à grand pas vers le syndicat obligatoire, une constitution sociale dont le régime sera caractérisé par le contrôle systématique de plus en plus étendu, exercé par la classe ouvrière sur la production. Notre auteur ne va peut-être pas jusque là, car, à dessein ou par omission, la conclusion manque. Mais il y aboutit et il n'était pas inutile de le signaler, chez un élève de Le Play.

GUSTAVE ROUANET.

La vie des instituteurs. *(Enquête sur les conditions de la vie des instituteurs).* *Manuel général de l'instruction primaire.* Avril 1902. Hachette. Numéro exceptionnel, 26 avril 1902. — En juillet dernier, le *Manuel général* adressait à tous les instituteurs de France un appel : appel intime et tout amical. Il s'agissait d'une statistique d'un genre tout nouveau. Les statistiques officielles enregistrent des faits et des chiffres bruts, sous des rubriques mensongères. Faire pénétrer le plus possible de vérité vraie dans le rigide réseau statistique, tel était le but de l'enquête.

Un mot sur la logique élémentaire de la statistique n'est pas inutile pour faire comprendre l'originalité de l'enquête du *Manuel général.* Toute statistique

doit être accompagnée de remarques sur : 1) l'établissement des rubriques ; elles ont en effet besoin d'être justifiées ; tantôt les rubriques sont fournies par la nature même, tantôt elles sont une création de l'esprit, un être de raison ; par exemple les rubriques morts et naissances sont naturelles ; mais les rubriques alcoolique, fou, rentier, prolétaire, et autres, sont artificielles, en ce sens qu'un travail de l'esprit est nécessaire pour les établir. Les recueils de statistique courante nous offrent des rubriques plus délicates encore ; par exemple : suicide par alcoolisme, meurtre passionnel, mariage d'amour ; 2) le recensement des cas rentrant dans chaque rubrique choisie. Un recensement universel pour une période donnée est le plus souvent impossible ; d'où la nécessité d'une discussion de probabilité philosophique sur la valeur documentaire du recensement partiel obtenu ; 3) la comparaison des tables de rubrique diverse, la tentative d'établir entre diverses tables un rapport direct ou indirect de cause à effet, l'interprétation des statistiques. Cette œuvre est pleine de périls. On peut, dit-on, tirer des statistiques tout ce qu'on veut. Cela est exagéré. Quand les statistiques ne relèvent aucune variation concomitante entre deux rubriques, on est bien forcé de se taire. Mais quand des variations concomitantes existent, comme elles ne peuvent pas ne pas exister, entre de nombreuses rubriques, on peut dire en effet, de façon plausible, à peu près tout ce qu'on veut.

L'enquête du *Manuel général* sur les conditions de la vie des instituteurs est, comme étude de probabilité philosophique, un modèle du genre. Le dépouillement et la mise en tableau des données fournies, ont été exécutés par les services statistiques de l'*Office du Travail*, sous la direction de M. March, qui ne peut être trop remercié.

L'établissement des rubriques qu'on propose d'appeler systématiques, car elles ne sont pas proprement artificielles et moins encore « tendancieuses », donne lieu à des remarques intéressantes.

Il s'agit de dresser le budget vrai de l'instituteur : recettes et dépenses. Il semblerait que, pour les recettes, il suffise de prendre les renseignements officiels sur les catégories de traitements, indemnités diverses, et d'additionner simplement des chiffres bruts ; pour les dépenses de relever les chiffres sur le carnet de la ménagère et les notes des fournisseurs. La réalité nous jette bien loin de cette belle simplicité. Force est bien, pour obtenir des résultats sérieux, de faire un travail préliminaire de méthode à la fois logique et psychologique : logique en ce sens qu'il s'agit de déterminer des rubriques formelles, psychologique en ce sens qu'on désire à travers la forme atteindre le fond de la vie et de l'âme des personnes enquêtées. Le recensement des cas tombant sous chaque rubrique choisie est œuvre plus délicate encore. Les rubriques et les groupements ont été établis par les enquêteurs à la suite d'une « élaboration dont les auteurs de réponse ne pouvaient individuellement deviner ni le sens ni la méthode » ; d'où deux conséquences : d'abord les réponses peuvent ne pas s'ajuster exactement aux cadres choisis ; d'où la nécessité avouée de les trier et de les manipuler un peu, voilà le défaut ; ensuite, et voici l'avantage, si ces réponses présentent en des cas divers, une régularité et une concordance frappantes, cela suffit à prouver le caractère sérieux et exact de l'enquête. L'interprétation des données est le but de toute statistique. C'est aussi la partie la plus

périlleuse. Comment se garder de tout parti pris ? Comment dégager la situation.

Laissant de côté, il le faut bien, les tables et les graphiques, voici la conclusion à laquelle l'enquête statistique sur les conditions de la vie des instituteurs aboutit. Elle « voulait grouper et offrir au public, au Parlement, à l'Université elle-même, un ensemble de données exactes et précises, recueillies sans passion et sans opinion préconçue portant sur la masse des intéressés, caractérisant la situation normale, moyenne de l'instituteur, et capables de fournir, avec une analyse détaillée de l'état présent, des indications sur le sens et l'objet des réformes souhaitables. L'enquête n'était pas « tendancieuse » ; elle ne demandait pas des appréciations personnelles et des considérations de sentiment ; elle demandait dans un cadre uniforme et bien défini, des faits, des chiffres, aisés à donner pour tous et susceptibles d'un contrôle mutuel.

Elle a en somme obtenu ce résultat. Elle « a atteint surtout les instituteurs des petites communes et particulièrement les instituteurs de la troisième classe à la dernière (six classes en comptant les stagiaires) ; néanmoins elle ne risque pas de nous donner une image trop inexacte ou trop incomplète de l'ensemble ». La conclusion générale est que « l'instituteur, tant qu'il n'appartient pas aux premières et peu nombreuses catégories (la haute université primaire), surtout dès qu'il est marié et a plusieurs personnes à sa charge, a un budget de prolétaire, où la satisfaction des besoins matériels absorbe la majeure part des ressources (et cependant ces ressources le plus souvent comprennent plus que le revenu professionnel seul) et où une part infime, si elle existe, est consacrée à la satisfaction des besoins supérieurs ». « Dans l'ensemble et dans le cas normal le budget de l'instituteur, malgré les recettes supplémentaires qu'il avise à ajouter à son traitement est, au sens que nous avons dit, un budget de prolétaire. »

Les recettes ont été divisées, dans l'enquête, en trois groupes : *a)* recettes professionnelles ; *b)* recettes provenant d'un travail supplémentaire de l'instituteur ; *c)* gains de la femme et revenus de famille. Un total général ($a + b + c$) groupe toutes ces recettes. Lorsque ce total s'est trouvé inférieur au chiffre des dépenses, la différence d, est mise sous la rubrique : excès des dépenses sur le total des recettes indiquées. Ce déficit est fréquent, aussi bien dans les hautes classes que dans les basses. Déficit ici ne peut signifier que deux choses : secours de la famille, car les revenus personnels ont une rubrique spéciale, ou dettes. Mais les auteurs du rapport prudemment ne discutent pas cette intéressante donnée. On supposera donc que les recettes couvrent les dépenses et l'on verra que 13 p. 100 des instituteurs vivent avec 1,200 francs, 29 p. 100 avec 1,500 francs, 60 p. 100 avec 2,000 francs, 31 p. 100 avec de 2,000 à 3,000 francs, 9 p. 100 avec plus de 3,000 francs. Les revenus totaux supérieurs à 2,000 francs ne se rencontrent guère qu'à partir de la troisième classe, les revenus supérieurs à 3,000 francs que dans la deuxième et la première classes.

Les dépenses sont rangées sous les rubriques : logement, nourriture, chauffage et éclairage, habillement, charges de famille, prévoyance et épargne, autres dépenses (c'est-à-dire dépenses de culture et de luxe). Si l'on admet que dans un ménage d'aisance bourgeoise la dépense en nourriture

représente 30 p. 100 de la dépense totale, dans les ménages de prolétaire 50 à 60 p. 100, on trouve que les budgets d'instituteurs sont, à cet égard du moins, des budgets de prolétaire. Pour le logement, une distinction est nécessaire. L'instituteur est certainement beaucoup mieux logé que l'ouvrier moyen. On s'étonne au premier abord du faible taux de la dépense logement dans les budgets d'instituteur. A ces taux un ouvrier habiterait un véritable taudis. Mais on sait que l'instituteur est d'ordinaire logé (par pudeur municipale il est généralement assez bien logé) et le chiffre fourni n'est qu'une estimation personnelle qui représente plus ou moins exactement la valeur locative du logement fourni. Ceux qui ont vécu dans les petites villes et à la campagne savent combien sont fallacieuses ces estimations personnelles (1). Les auteurs du Rapport ont donc raison de ne pas insister. Pour le vêtement, rien à dire; tout le monde aujourd'hui s'habille à peu près de même; et chez les instituteurs ni la classe ni le revenu ne font de différence; c'est presque invariablement 15 p. 100 en moyenne de la dépense totale. Le rapport de la dépense prévoyance et épargne à la dépense totale baisse rapidement à mesure que le budget est moins fort; elle finit par ne plus représenter guère que la retenue légale, c'est-à-dire pratiquement zéro puisque quelques élus seuls, véritables phénomènes, atteignent l'âge de la retraite.

Il est curieux de voir que la rubrique charges de famille telles que les enquêtes les indiquent, s'allège des gros budgets aux petits. Et d'autre part on constate que 16 p. 100 de l'ensemble seulement sont célibataires, et que le nombre des célibataires décroît fortement de classe en classe pour arriver à être nul en première classe, le nombre des enfants de treize ans est surtout fort chez les instituteurs de cinquième, quatrième et troisième classe. Qu'en conclure? Sans doute que l'étroitesse du budget est telle que les enquêtés, rangeant tout naturellement la nourriture et le vêtement de leur famille sous

(1) Pour que cette remarque n'ait rien de désobligeant je la transporterai à d'autres fonctionnaires publics : soit un préfet ou un recteur, ou un évêque; la valeur locative, à vue d'expert, de logement est toujours minorée, en ce sens qu'ils trouveraient difficilement, même avec des sacrifices, l'analogue de ce qu'ils ont. En changeant ce qu'il faut changer, cela s'applique ordinairement à l'instituteur. Je dis ordinairement, car il y a des exceptions regrettables. C'est ainsi que le *Manuel* (28 juin 1902) rapporte d'après l'*École nouvelle* les plaintes de deux instituteurs exposant l'insuffisance et l'insalubrité des logements auxquels ils sont réduits. « Ceux qui croient à la légende des palais scolaires feront bien de les méditer ». Nous ne croyons pas à la légende des palais scolaires comme maisons d'école; mais nous connaissons beaucoup de fort belles écoles. J'ai dans ma longue vie universitaire rendu visite à nombre d'instituteurs; j'ai souvent envié (sans jalousie) leur logement, le comparant aux chambres mesquines meublées à 30 francs par mois que les employés de toute catégorie doivent se procurer dans les petites villes. Les préfets des départements de l'Aveyron et de Seine-et-Marne aviseront sans retard, car cela dépend d'eux, à ce que l'instituteur de l'Aveyron ait des fenêtres à sa cuisine, à ce que l'institutrice de Seine-et-Marne n'ait plus de rats dans son grenier et n'habite plus une mansarde avec une fenêtre à tabatière. « Pour moi, dit l'institutrice, qui ne suis pas très grande pourtant, le seul moyen de passer mon corsage est de me placer sous ma lucarne préalablement ouverte, afin d'avoir au-dessus de ma tête assez d'espace pour pouvoir étendre mes bras de toute leur longueur; j'ai mis quelque temps à découvrir ce procédé. » Cette institutrice est une jeune fille de dix-neuf ans, une débutante. Le remède à ces honteuses insuffisances est dans l'intervention du préfet et un peu aussi de l'inspecteur primaire.

les rubriques générales nourriture, vêtements, n'ont plus rien trouvé à mettre sous la rubrique charges de famille. Ce luxe leur est interdit. Le taux des dépenses diverses est très faible et presque nul dans les moyennes et petites communes. Cela montre quelle mince partie de son revenu l'instituteur emploie à la satisfaction des besoins intellectuels, achats de livres, voyages, théâtre et le reste. Il semble qu'une fois marié et père de famille, il soit obligé de restreindre de plus en plus cette catégorie de dépenses.

« Telles sont, dit en terminant le Rapport, les principales constatations qui nous ont paru se dégager des réponses fournies à notre enquête. Il est possible que d'autres résultats encore en puissent être tirés. Nous publions exactement et complètement toutes ces données auxquelles a abouti le dépouillement statistique des réponses. Ainsi nous offrons, avec le fondement de nos constatations, les éléments d'une critique possible. Nous souhaitons que ces résultats soient examinés et discutés. Nous serons heureux d'avoir fourni des bases solides, croyons-nous, à une appréciation positive, scientifique, de la situation des instituteurs. »

Nous ne croyons pas qu'il soit possible, sans manquer aux règles élémentaires de la logique statistique, règles dont nous trouvons ici une application tout à fait remarquable, de tirer d'autres inductions suffisamment probables des faits et des chiffres condensés et élaborés ici. Les méthodes statistiques, même les plus sûres, surtout les plus sûres, ne peuvent porter que sur des entités sociales, sur des schèmes. Sans doute l'instituteur normal et moyen n'existe pas plus que l'urine moyenne, pour prendre l'exemple sarcastique choisi par Claude Bernard dans sa critique des méthodes statistiques. Mais il faut dire aussi que toute tentative pour pénétrer plus avant dans la vie et l'âme des instituteurs, comme de toute autre catégorie sociale, est frappée d'avance de stérilité ou convaincue de fantaisie, si elle ne prend pas pour point de départ, pour guide et pour appui, le schème statistique tracé d'après des méthodes suffisamment circonspectes et rigoureuses.

Les appréciations personnelles et les considérations de sentiment que met en œuvre le romancier réaliste ou simplement le polémiste de presse auront d'autant plus de force qu'elles ne seront pas trop manifestement en désaccord avec la statistique et qu'elles pourront sans trop de violence rentrer dans les cadres impersonnels et vides tracés par elle. On s'expliquera mieux alors ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a de faux dans les peintures disparates faites du maître d'école (1). On comprendra mieux ce qu'il y a de juste et d'injuste dans le dédain qu'il provoque chez des romanciers comme Gustave Flaubert, dans la répulsion qu'il inspire aux représentants des classes distinguées, dans le peu d'estime où il est tenu chez les fournisseurs ; et comme contre-partie, les sentiments secrets de revanche qui peuvent germer en lui, puisqu'après tout, il est loin d'être le premier venu et vaut, devant ce parti-pris hostile, mieux souvent que la plupart de ceux qui affectent de le mépriser.

Les instituteurs eux-mêmes ne se font pas faute — et ils ont raison — d'opposer, dans la correspondance si largement et si intelligemment ouverte du

(1) Voir pour des jugements de cette sorte *le Gaulois* (reproduit par *la Petite République* du 25 mai), article du lieutenant-colonel Rousset.

Manuel général, les éloges souvent outrés qu'on leur donne, la haute idée qu'on se fait de leur mission d'une part; d'autre part la situation précaire qui est leur partage, le peu d'estime vraiment substantielle qui leur est accordée. Ils jugent — la vanité les aveuglant moins qu'on ne pense — que leurs fonctions sont très honorables et leurs personnes très peu honorées. Ils ont cela de commun avec toute la Basse Université, celle des lycées et des collèges aussi bien que celle de l'Ecole primaire. C'est de haute lutte — et l'immense majorité du personnel y arrive — qu'ils doivent imposer leur supériorité relative au milieu souvent hostile qui les environne (1).

Il ne semble pas que les nations civilisées veuillent renoncer aux Ecoles. L'éternel écolier et l'éternel pédant? Sans doute. Mais qu'y faire? Ni Victor Hugo, ni Tolstoï n'y peuvent rien. Reste donc à rendre l'école de plus en plus saine et plus lumineuse; le maître de moins en moins surchargé de besogne, — sans en faire un fainéant budgétivore — et de mieux en mieux rétribué — sans le transformer en millionnaire. Payez, soyez payé, et vous serez considéré. Le proverve est vulgaire, il est de la plus haute sagesse.

P. B.

De la réalité du monde sensible, par JEAN JAURÈS, un volume in-8 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Félix Alcan, éditeur. — Un polémiste, venu de la monarchie pour faire la police dogmatique et morale du parti socialiste, avait incriminé Jaurès pour sa thèse de doctorat sur la *Réalité du monde sensible* et relevé le nombre de fois où le mot « Dieu » y est prononcé. Résultat : l'éditeur a dû faire paraître une seconde édition de cette œuvre. Continuez, monsieur Zoïle.

Dans cet ouvrage de métaphysique, Jaurès a voulu en finir avec les objections de l'idéalisme subjectif, qu'il estime à juste titre déprimantes autant qu'oiseuses. Il n'a pas jugé qu'à l'exemple de Renan il fût bon « d'enfermer ainsi dans l'outre d'Eole les souffles qui flétrissent l'éclat des fleurs et la splendeur du soleil ».

Voici donc la thèse : l'univers n'est pas parce que nous sommes; nous ne serions pas qu'il serait tout de même; il n'est pas parce que nous le percevons par tous nos sens; nos sens sont et le perçoivent parce qu'il est, les a formés et les impressionne incessamment. « Les différents organes des sens même, dit Jaurès, ne se sont différenciés et précisés que sous l'action des divers mouvements cosmiques. L'être vivant est à l'origine de la vie comme une gelée homogène, et c'est l'action spécifique des ondes sonores et des vibrations lumineuses qui a déterminé peu à peu dans des organismes de plus

(1) « Ah ! les instituteurs, voilà la plaie qui ronge le pays et dont il mourra si l'on n'y prend garde ! Il existe dans chaque commune de France un homme semi-bourgeois, semi-paysan, détestant l'un et l'autre, rongé d'orgueil, de haine et de jalousie, qui gouverne et régit la commune, domine la mairie, régente l'école, moleste le curé et fait peser sur tous sa tyrannie de demi-savant hargneux » (Lieutenant-colonel Rousset). On ne peut plus nettement reconnaître la supériorité relative dont nous parlons.

en plus compliqués, le sens de l'ouïe et de la vue; c'est-à-dire que les mouvements qui correspondent au son, à la lumière, ont passé du monde extérieur dans l'organisme et dans le cerveau ».

Cela n'est pas de la métaphysique, à mon sens; mais de la science. Ou plutôt cela s'appuie sur les hypothèses scientifiques les plus plausibles, les plus fécondes en résultats d'aujourd'hui et en promesses de demain. Comprise et exprimée ainsi, la métaphysique, n'en déplaise aux positivistes, remplit une double et nécessaire tâche : elle élimine l'idéalisme subjectif et ses constructions arbitraires; et elle éclaire les savants sur la valeur de leurs hypothèses et sur le plan que leurs recherches occupent dans la philosophie générale des sciences. A la lutte entre la science et la métaphysique se substitue ainsi une collaboration : ce n'est plus le conflit de la cuirasse et du canon, encore que tout progrès général des sciences contraigne la métaphysique objective à éliminer ses hypothèses inutiles, donc parasites; c'est un perpétuel échange, un rythme harmonieux d'actions et de réactions; — le plus noble et le plus hautement utile des jeux de la pensée.

On saisit immédiatement la portée sociologique d'un tel emploi de la métaphysique. « Quand on renonce à la lutte de la raison avec les choses, dit Jaurès, on ne tarde pas à glisser dans les subtilités de l'impressionnisme... on est fatigué du vide du monde, du néant brutal de la science : et on aspire à croire... quoi? Quelque chose, on ne sait ». Et c'est alors un « réveil de religiosité ». Et, alors, « on ne voit que des âmes vides qui se penchent sur des âmes vides comme des miroirs sans objet qui se réfléchiraient l'un l'autre ». Et comme, finalement, on a besoin d'une formule dans l'ordre de la pensée et du sentiment, « on va la demander à quelque mystique du Moyen-Age, comme ces paresseux imaginatifs qui, n'ayant point la force d'extraire de la terre des richesses nouvelles, essaient de retrouver sous les flots les trésors dormants des antiques naufrages ».

Et c'est peut-être parce que l'athéisme agnostique du positivisme ou du matérialisme également prétendus scientifiques est moins dangereux à l'état d'esprit mystique, si favorable aux repliements peureux dans les lézardes des vieilles cathédrales, que d'instinct la thèse de Jaurès a été, je ne dis pas combattue mais injuriée, par un journaliste passé sans transition du cléricalisme le plus forcené à l'athéisme le plus intransigeant. En réalité, les esprits fermés ne s'ouvrent point en passant d'un camp politique à l'autre; ils sont condamnés à se débattre dans l'obscurité, aidant ceux qu'ils croient frapper et frappant ceux qu'ils croient aider.

L'autre jour, à Genève, je devisais avec des camarades ouvriers qu'avait scandalisés la présence, au banquet international, de M. Carrier, curé vieux catholique et socialiste. Ils opposaient leur athéisme à sa foi, et se faisaient forts de réduire n'importe quel mystique *a quia*, rien qu'en niant Dieu, le mystère, le dogme, la vie future. Je n'eus pas de peine à leur démontrer qu'il suffirait que leur contradicteur sût mieux raisonner qu'eux pour que la victoire au contraire lui échût. La science, en effet, permet de contredire l'affirmation déiste, qui est la base même de tout dogmatisme; mais elle ne permet pas de lui substituer l'affirmation athée. Donc, on ne peut discuter le déisme et l'athéisme, entre tenants de ces deux doctrines, qu'en se plaçant hors de la

science, en opposant les unes aux autres des hypothèses invérifiées, et en tombant finalement dans la logomachie où le plus dialecticien triomphe de son adversaire, sans avoir d'ailleurs résolu la question.

Le déisme de Jaurès ne présente pas l'inconvénient sociologique de permettre à un mysticisme de se fonder et à un dogmatisme de naître. Son Dieu est une hypothèse dernière, le pseudonyme de l'infini en mouvement et dont le mouvement même donne naissance à la matière. Les politiques et les mystiques sont incapables de l'utiliser, et j'avoue que si Jaurès l'avait jeté l'autre jour dans la discussion, ce n'est pas au nom de la science que j'eusse pu repousser son hypothèse, puisqu'elle est un prolongement logique de la conception scientifique de l'univers. Je me fusse donc borné à lui donner acte de son hypothèse scientifique, tout en refusant à cette hypothèse le caractère d'un fait scientifique. Jaurès, certainement, fût tombé d'accord avec moi. D'autre part, je lui eusse volontiers concédé qu'en se proposant comme une hypothèse, et cette hypothèse reposant elle-même sur les hypothèses ultimes de la science, sur la théorie atomique, sur le mouvement créateur de la matière dans toutes ses formes, le déisme peut devenir en quelque sorte l'auxiliaire de la science contre le dogmatisme et ne peut constituer en nul cas un péril contre la science, le progrès humain, la liberté de l'esprit, et toutes acquisitions que nous avons dû faire de haute lutte contre le dogmatisme.

Mais je ne fusse pas allé au delà de cette concession. Car si, exprimée ainsi, la notion de Dieu ne peut pas servir de fondement aux conceptions arbitraires de l'univers et aux décalques sociologiques et éthiques qui en sont pratiquement la conséquence, elle ne peut pas davantage être utilisée aux fins morales et sociales que poursuivent, armés de la science, ceux qui veulent plus de justice dans le monde. Elle affermit, d'autre part, ce que la science avait déjà affermi, c'est-à-dire la notion des rapports de cause à effet, de solidarité des phénomènes et des pensées, de la pénétration intime et profonde de l'homme et de l'univers. Elle est la preuve par le raisonnement de ce que la science nous avait déjà prouvé par l'observation et l'expérience ; mais ce raisonnement s'exerçant sur les observations et les expériences mêmes de la science, on peut bien dire qu'elle est surérogatoire.

Cependant, par ce caractère même, le déisme de Jaurès, qui est celui de Spinosa et de tous les grands gnostiques sensualistes, s'il n'est de nulle utilisation sociologique et morale positive, peut servir, je le répète, à nous débarrasser du Dieu personnel, agissant, gouvernant, jugeant, terrorisant, dont, réduit à ses seules forces, l'agnosticisme positiviste est incapable de débarrasser le cerveau humain. Les récents aveux découragés de M. Herbert Spencer nous sont un éclatant témoignage de cette incapacité. Rendre aux religions le gouvernement moral des foules, ce n'est pas seulement déclarer qu'elles ne peuvent secouer actuellement le joug du dogmatisme, c'est surtout avouer qu'on est hors d'état de les amener au plan d'évolution où la morale peut se passer des supports et des sanctions mystiques, extérieurs et supérieurs à l'homme et à l'univers. Et il est piquant d'observer que le déisme de Jaurès montre à la morale évolutionniste les voies que les théoriciens positivistes et leurs succédanés n'avaient ouvertes que pour en interdire l'accès, tout au

moins pour un long temps, au peuple déclaré incapable de s'y avancer sans choir à chaque pas dans le désordre, le vice et le crime.

A présent, il est bien certain que l'optimisme social et moral de Jaurès prend sa source et trouve sa justification, non dans son addition téléologique à l'univers sensible, mais dans son socialisme même. De même qu'il essaie de mettre de l'harmonie dans les menus débats économiques, politiques et moraux auxquels nous nous livrons sur le petit point de l'univers où nous sommes confinés, de même il éprouve l'impérieux besoin d'en trouver dans l'infini conflit des forces éternelles.

Mais le livre de Jaurès n'est pas seulement une œuvre où la raison tente une explication de l'univers en fondant ses hypothèses sur les plus récentes acquisitions de la science ; c'est encore un beau poème où l'homme, divinisé par sa communion avec l'univers, recrée harmonieusement cet univers à la mesure de son intelligence élargie. Depuis Guyau, la philosophie française ne nous avait pas donné d'aussi éloquentes pages.

E. F.

La Liaison fâcheuse, roman par Pierre de Querlon. *Mercure de France*, éditeur. — J'ai pris la meilleure joie du monde à lire ce petit livre bref, d'une écriture souple et discrète où traîne une ironie nerveuse et menue. Des aventures quelconques, des rencontres, des frôlements d'êtres, de douces influences de milieux, d'amis ou de paysages sont la trame limpide de cette brave petite œuvre où des gens polis et d'esprit aimable passent avec la lenteur et la bonhomie qui siéent aux allures quotidiennes. Pierre de Querlon n'incite point ses héros aux véhémences, aux colères, aux accents passionnés qui sont le propre des personnes dramatiques ; il faut le louer pour avoir su avec tant d'exactitude et de sagesse lumineuse, ne point surpasser les limites de l'entendement de ceux dont il déplie la vie avec douceur. La grâce attique de ce roman et sa manière raisonnable, sobre, plaisante et concise m'ont donné la plus excellente impression, précisément dans une époque où, sous couleur de lyrisme, on s'abandonne aux plus fâcheux débordements, aux idéologies confuses comme aux verbalismes où persiste une faconde toute castillane. Il ne m'apparaît point utile d'exposer l'affabulation du roman ; elle ressort aux plus élémentaires minuties de l'existence quotidienne. La douceur grise, monotone, les manies, les mœurs, les crises d'un brave homme médiocre et fortuné en forment le principal élément, avec l'aventure parallèle d'une petite fille de mœurs faciles que des circonstances et une prédilection virtuelle pour les félicités essoufflées de la vie bourgeoise retirent des paysages barbouillés et turbulents de la pauvre noce au Quartier Latin. Autour de ce vieux et de cette petite femme gaie, spontanée, éblouie d'un rien, tournent dans une lenteur précieuse, maligne ou compassée, des aspects de la vie provinciale. Ils y sont traités dans une manière heureuse un peu reculée, vivants aussi sans l'excès de ce pittoresque facile ou d'une sensibilité que suggèrent très vite les paysages eux-mêmes. La langue, pour être exacte et spirituelle, n'en est pas

moins tendre, nostalgique ou nombreuse quand il sied. Enfin, avec ses allures discrètes de personne courtoise, fine, sensible mais réservée, elle est plastiquement très normale aux contours des existences qu'elle décrit et commente. Elle se garde comme du haut mal des truculences qui dérangeraient sa dignité vieillie; par endroits, elle est pensive; elle prend texte d'un petit fait pour réfléchir, soudain sérieuse. Il semble alors qu'elle soulève des choses endormies pour pénétrer jusqu'au passé. Puis, sans s'attarder à ces émotions rances, elle reprend son tour calme et mêle à nouveau dans le réseau de ses phrases sèches et gracieuses, des personnages tranquilles, prudemment reposés dans les rythmes sages d'une vie honnête et sans trouble. Le roman de Pierre de Querlon est sobre, sensible et charmant.

P.-L. G.



Le Sang et les Roses, roman par CAMILLE LEMONNIER, Ollendorff, éditeur. — Toutes les œuvres de notre grand et cher Lemonnier respirent une odeur pathétique et glorieuse de patrie. Pour l'une d'elles qui semblait en tous points participer des plus anciennes et des plus durables splendeurs de la race, j'ai longuement parlé de l'admirable santé, de l'ampleur embaumée, de la force plantureuse qui s'y manifestaient. Mais la richesse souple, ingénue et nombreuse de Lemonnier défie tout jugement critique soucieux de stabilité. A chaque page de l'œuvre nouvelle que je viens de lire, éclatent des lueurs auxquelles je ne m'étais pas accoutumé jusqu'ici. Il s'agit vraiment d'une admirable nature d'écrivain, d'une complexion si touffue, si fertile, si vivace qu'on n'en saurait dénombrer toutes les sèves.

Les termes, les mots, les métaphores ont là une vie autonome, arrêtent l'esprit désireux de saisir la logique des sentiments, par des concisions nerveuses d'une surprenante spontanéité, ou de molles langueurs, des tendresses ineffables, ou des lourdeurs tragiques où l'on sent revivre toute une hérédité d'ampleurs tumultueuses et de chaudes violences. La richesse organique d'une telle langue est incomparable et ne donne presque plus une idée de métier. Il semble qu'elle soit l'inévitable et pittoresque attribut d'une cérébralité lyrique, sensible, toute noyée de lumière natale.

Psychologiquement, à l'instar de Jordaens ou de Velasquez, Lemonnier ne peut se défendre de participer individuellement à l'existence épisodique, méditative ou sentimentale des personnages qu'il crée. On ne rencontra jamais dans de telles œuvres, des héros gonflés de la sève étrange des plus lointaines patries, des voyageurs passionnés rapportant la joie fantasque et parfumée des paysages des îles et les vives ou légères imaginations qui s'y donnent aisément libre cours. C'est dans la mesure de la plus rigoureuse unité de sol, la mise en lumière et les conflits pénétrants de quelques-unes des plus belles individualités conditionnées par la race flamande. Et ceci est une manière d'inconscience sublime de l'écrivain qui ne cherche plus la force dramatique dans l'opposition facile de tempéraments divers, qui la réalise seulement par un pathétique récit d'existences parallèles confondues dans la

clarté salubre d'une race identique. Je ne parle ici bien entendu que des principaux protagonistes de cette dernière œuvre, les autres n'ayant d'autre mission que de fixer par leur attitudes et leurs paroles, certaines ambiances déterminées.

Claire, blonde, langoureuse, ample et frémissante, porte au cours de ce roman, avec une fierté douloureuse, toute la santé harmonieuse, tout le désir fertile et grave des Flandres sensuelles. La matière simple, populaire ou radieuse de quelques petits faits explicites révèle les affinités lourdes et glorieuses qu'élut son cœur de femme. C'est ainsi qu'une mystérieuse attirance mène la force frémissante de sa sensibilité vers l'obscur secret des formes de la vie végétale. Cette fille au cœur de qui traînent encore par instants les senteurs atténuées des vieilles joies plantureuses et rythmiques des Kermesses, n'a d'autre volupté que de peindre ces fruits et ces fleurs dont la vie humide, ivre, embaumée et fraternelle l'enchante étrangement. Une aurore d'obscure allégresse panthéistique lui révèle les analogies lumineuses de ces formes souples et triomphales que vivifient les sèves invisibles de la nature éternelle, avec le printemps bondissant de sa chair en fleurs. Un magnétisme qui semble ressortir aux plus vieux fluides perdus dans le réseau dynamique de la terre maternelle se prolonge dans les fibres de cette femme aux paroles saines et mélodieuses; il la conquiert toute et la pousse plus avant dans l'ivresse subtile que répand l'harmonie des sèves et des essences. La vie plastique, profonde, mobile et odorante des fleurs, la vie âcre, acide, abondante, généreuse des fruits, sous la plénitude des ciels de Flandre, alourdis de chaleur blonde, ductile ou de nuées orageuses, sont les deux pôles, les deux sources étincelantes auxquelles Claire irrésistiblement viendra puiser son intelligence et sa sensualité. Elle ne jugera des choses et ne se prononcera sur les faits qu'en tant qu'elle les aura saisis sous leur rapport rythmique et plastique. Enfin cette merveilleuse vie d'un paysage de la nature, cette vie fertile, égale, religieuse, aux multiples formes éternellement renaissantes, impose à Claire une tendresse glorieuse pour son rythme le plus secret : la fécondité. C'est ainsi peu à peu, par le moyen de cette attirance implacable vers les vieilles et douces énergies égarées dans les flores, que cette femme en vient à ramener tous ses désirs à la seule espérance de l'enfant. Mais devant une stérilité stupide au mystère de laquelle elle se heurte sans comprendre, ses jours se cernent d'ombres tragiques. Des crises nombreuses, vives, où toutes les forces de son être s'insurgent comme en péril, traversent son cœur avec des violences frénétiques d'orage. De loin en loin, cédant aux poussées printanières dont la terre répand en elle la jeunesse mobile, elle se reprend à espérer. Ce sont des recommencements, des ères qui semblent ne se pas situer dans l'ordre des années déjà vécues. Il s'agit d'un bonheur fiévreux, primordial, magnanime. Une chaleur vraie de la vie simple la porte alors vers les paysages clairs et salubres; durant que les saisons des fleurs, des moissons et des fruits couronnent le front des champs, elle vit dans la fièvre d'une espérance légère, et dans la joie de la possession. Un jour, elle écoute en elle un paroxysme de bonheur et d'intelligence. Puis, brusquement, avec des sécheresses acérées, de petits faits pleins d'une vérité meurtrière, sapent son cœur égaré dans une attente confiante. Une boue amère enlise sa vie, voile

ses yeux, empoisonne sa volonté. Lentement elle renaît, mélancolique, vaincue, sans rêves. Elle garde pour celui dont elle attendit vainement l'énergie fécondante, une tendresse atténuée et douloureuse. Sa vie se fane, meurtrie et glorieuse comme une fin d'automne. Un musicien, Maudru, un homme sensuel, pensif et sage, trop près du cœur religieux de la terre pour aimer l'odeur et la fièvre des villes, plein du regret de sa force et de sa vie solitaires, la regarde s'éteindre. L'œuvre se termine ainsi, arrêtant dans la lumière trois attitudes humaines de souffrance et d'angoisse lucide sur la lisière d'un décor ample et profond où circulent les fluides, les pensées et les voix de la terre.

Cette œuvre large et triste surpasse dans son ensemble la simplicité contingente des milieux où elle se meut. Elle ressort tout entière, malgré qu'elle s'attarde par endroits à la peinture de minuties indifférentes, au panthéisme religieux qui envahit spontanément, voici quelques années, le cœur de Lemonnier. Ceux qui savent lire méditeront sur les sources obscures de cette force terrestre qui peut transfigurer ainsi, dans un clair vertige, toute la pensée d'un homme.

Paul-Louis Garnier.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Frédéric Nietzsche, contribution à l'histoire des idées philosophiques et sociales à la fin du dix-neuvième siècle, par EUGÈNE DE ROBERTY, 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 2 fr. 50. (Paris, Félix Alcan éditeur). — L'auteur ne croit pas que l'on puisse dès aujourd'hui juger l'œuvre de Nietzsche d'une façon complète et définitive. Mais, à défaut d'un semblable effort, il a voulu apporter aux historiens et aux critiques futurs quelques éléments nouveaux d'information, un témoignage contemporain. Il a cherché surtout à déduire, de l'examen de la mentalité si complexe du célèbre moraliste, les divers enseignements qu'elle comporte. M. de Roberty n'a pas voulu étudier Nietzsche lui-même, mais son œuvre en ce qu'elle offre d'impersonnel et d'objectif, les parties ou les éléléments durables de sa philosophie et de sa sociologie. Il faut bien évidemment, pour peser les doctrines nietzschéennes, avoir égard à ce tempérament mobile et inquiet, à cette imagination d'artiste toujours en éveil, à cette sensibilité excessive; mais l'auteur pense qu'il convient de passer rapidement sur les étrangetés qui émaillent la plupart des écrits de Nietzsche, pour ne s'arrêter avec piété que devant le résultat net, le produit ultime de cette extraordinaire fermentation, de cette tension extrême, de cette dépense énorme de toutes les forces vives de l'âme.

Napoléon antimilitariste, par G. CANTON 1 vol. in-12, 3 fr. 50. (Paris, Félix Alcan éditeur). — Un Napoléon qui proclame l'absurdité du régime militaire et la prééminence du civil, qui raille et rabat la prétention des militaires à former une caste à part, qui réprime leurs impertinences et leurs abus de pouvoir à l'égard des fonctionnaires civils et des citoyens, qui interdit aux officiers d'employer les soldats comme domestiques et palefreniers, qui confie à des civils des attributions, des enquêtes, des missions d'ordre militaire, qui projette de civiliser dans l'armée le service des finances, qui condamne avec vigueur la justice des conseils de guerre, l'emploi de la force armée contre les citoyens, qui rêve même de supprimer les armées permanentes ou de les transformer en armées industrielles, tel est le sujet traité par M. Canton, dans son ouvrage parfaitement documenté. A noter surtout les pages sur les rapports du militaire et du civil, sur Napoléon internationaliste, sur la psychologie des grands chefs du premier Empire et leur conception de la vie.

Réflexions sur Nietzsche, par PAUL-LOUIS GARNIER (Collection de l'Ermitage, 1 broch. 2 fr.). — M. Paul-Louis-Garnier, fidèle au panthéisme moniste et aux synthèses lyriques qu'il affirma au cours de ces livres précédents, publie dans ce sens deux essais critiques dirigés contre les dogmes individualistes de Nietzsche et l'interprétation tout intuitive que donne le penseur allemand de certains rythmes de l'histoire, et en particulier de l'hellénisme. Dans une langue précise et dense, M. Paul-Louis Garnier expose les règnes illusoires où Nietzsche nous convie; c'est le procès méthodique des violences spontanées par où l'auteur de *Par delà le bien et le mal*, prétend nous mener à la santé et à la liberté. Au nom de la science qui pénètre chaque jour plus avant dans la découverte du principe unitaire des forces, au nom d'un panthéisme nouveau, exacte et lyrique représentation de ces efforts d'investigation, l'individualisme du *surhomme* subit les plus violentes attaques. Partant du point de vue dynamique, M. Paul-Louis Garnier nie la possibilité de l'autonomie individuelle et retranche à Nietzsche le droit de limiter arbitrairement le moi. C'est enfin une critique véhémente des théories qui enseiguent que l'humanité doit, au détriment des évolutions collectives, avoir pour unique fin la réalisation d'une élite parfaite. M. Paul-Louis Garnier a établi dans son second essai une sorte d'introduction à la critique de l'hellénisme selon l'interprétation de Nietzsche. Il étudie la part de personnalité que Nietzsche, en raison de la violence et de la spontanéité instinctive de sa complexion, substitue inconsciemment dans l'*origine de la Tragédie* aux résultats d'une tentative de pure psychologie historique. Il s'attache à démontrer que la vision du penseur allemand déforme les faits et qu'elle n'a point saisi les valeurs intimes des individus. M. Paul-Louis Garnier, après avoir contesté psychologiquement que le pessimisme ait été chez les Grecs un critérium de santé sociale, commente avec éloquence les catégories fameuses où Nietzsche a si vigou-

reusement classé les deux instincts irrésistibles du monde hellénique : l'esprit dyonisien et l'esprit apollinien.

Le deuxième fascicule des **Lettres** du comte Léon Tolstoï paraît à la librairie Stock en une brochure à 1 franc. — Ces *Lettres*, toutes inédites, sont consacrées à l'instruction et à l'éducation. Elles contiennent ce que les pères de famille peuvent lire avec le plus de fruit et pour eux-mêmes. Cette question fondamentale a été approfondie par Tolstoï, et sous forme de lettres, ce sont ses réflexions qu'il livre au public, avec ce bon sens supérieur et cette logique inattaquable qui le caractérisent. La traduction de M. J.-W. Bienstock est, comme à l'ordinaire, limpide et serrée tout à la fois.

Les Passantes, par François de Nion (éditions de la *Revue blanche*, 23, boulevard des Italiens). — Ce titre convient à merveille au nouveau volume de François de Nion. Chacune des héroïnes qui traverse ce livre du romancier est bien une passante de la vie, vision éphémère, tantôt leste — un peu trop leste — tantôt passionnée ou tendre, poétique et délicieusement attristée. Le lecteur y retrouvera pas mal d'histoires parisiennes présentées par l'auteur des *Façades*, de cette manière personnelle et vivante qui a fait son succès. Elles posent et résolvent certaines énigmes... même celle de l'affaire Humbert, à laquelle on trouvera un dénouement imprévu et peut-être plus vrai qu'il n'en a l'air.

Don Pablo de Ségovie, roman par Francisco de Quevedo, traduit de l'espagnol par J.-H. Rosny (éditions de la *Revue blanche*, 23, boulevard des Italiens). — Francisco Gomez de Quevedo, né en 1580 et mort en 1645, fut le contemporain et le rival de l'illustre Cervantès. A la fois homme d'Etat et écrivain, il éprouva une longue suite de déboires qu'il dut en grande partie à sa verve satirique. Comme écrivain, les Espagnols le mettent sur le même rang que Cervantès. Son chef-d'œuvre : *Don Pablo de Ségovie*, pourrait être signé d'un auteur réaliste de nos jours. C'est une véritable merveille de style et d'esprit d'observation ; une philosophie amère et profonde s'y cache sous les apparences les plus joyeuses. Il appartenait au grand écrivain qu'est J.-H. Rosny d'en donner une traduction scrupuleuse et définitive.

Un Adolescent, roman inédit de Dostoïevski, traduit par J.-W. Bienstock et Félix Fenéon (éditions de la *Revue blanche*, 23, boulevard des Italiens). — De l'écrivain qui, de l'avis unanime, est le plus grand romancier russe, Dostoïevski, un roman, le dernier et peut-être le plus important, n'avait pas encore été traduit en français. On pouvait croire que l'on connaissait l'essentiel de son œuvre après avoir lu *Crime et Châtiment*, *Les Frères Karamazof*, *La Maison des Morts*. Les Éditions de la *Revue blanche* viennent de mettre en vente *Un Adolescent*, excellemment traduit par le traducteur des œuvres complètes de Tolstoï, J.-W. Bienstock et Félix Fénéon ; on verra quelle œuvre capitale l'incuriosité française laissait dans l'oubli. Ce roman de mœurs, abondant et divers, doit au prodigieux relief avec lequel Dostoïevski sculpte ses personnages une intensité de couleur et de vie tout à fait impressionnante. Fort, violent même, admirablement humain, de tous les romans de Dostoïevski, *Un Adolescent* est peut-être le mieux adapté à l'imagination française. Il est le plus caractéristique aussi des qualités incomparables du maître qui l'a écrit.

LIVRES NOUVEAUX

DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE *LA REVUE SOCIALISTE*

Félix Alcan, éditeur (ancienne *Librairie Germer Baillière et Cie*), 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 6e.

Gustave Canton : Napoléon Antimilitariste (Etude d'histoire contemporaine), 3 fr. 50.

Eug. de Roberty : Frédéric Nietzsche (Contribution à l'Histoire des idées philosophiques et sociales à la fin du dix-neuvième siècle) (Bibliothèque de Philosophie contemporaine), 2 fr. 50.

Dechenne et Cie, libraires-éditeurs. 20, rue du Persil, à Bruxelles (Belgique).

Louis Bertrand : Histoire de la Coopération en Belgique. (Les hommes, les idées, les faits) (Préface par Emile Van-

dervelde) (Série 9. Livraisons 41 à 45), 0 fr. 50.

Editions de la Plume, 31, rue Bonaparte, Paris, 6e.

F.-E. Marinette : La Conquête des Etoiles (Poème épique), 3 fr. 50.

Imprimerie Administrative, à Melun (Seine-et-Marne).

Dr J. Roubinovitch : Enfants martyrs hospitalisés en 1901 a l'asile temporaire de l'Union française pour le sauvetage de l'Enfance (Rapport médical).

Imprimerie Th. Desbonnet, à Tlemcen (Oran).

Louis Paoli : L'Assurance obligatoire dans le monde du Travail (Questions sociales).

Imprimerie-Librairie E. Aberlen et Cie (Maison d'édition), à Vals-les-Bains.

Jacques Bonzon : La Méthode du Féminisme.

Librairie de la Société du Recueil Général des Lois et des Arrêts et du Journal du Palais (Ancienne Maison L. Larose et Forcel) L. Larose, Directeur de la Librairie, 22, rue Soufflot, Paris, 5e.

Edouard Dolléans : L'Accaparement, 6 francs.

C. Naud, éditeur, 3, rue Racine, Paris, 6e.

Dr A.-C. Tartarin : Tuberculose et Sanatoriums (La lutte antituberculeuse) (préface du Dr Landouzy).

Petite Collection de l'Ermitage, 29, rue Boissière, Paris, 16e.

Paul-Louis Garnier : Réflexions sur Nietzsche, 3 francs.

Société coopérative « Volksdrukkerij », rue Hautport, 29, à Gand (Belgique).

Les Congrès Socialistes Internationaux (*Ordres du jour et Résolutions*) (publié par le bureau socialiste international de Bruxelles).

Société Nouvelle de Librairie et d'Edition (*Librairie Georges Bellais*), 17, rue Cujas, Paris, 5e.

Anatole France : Opinions sociales (I. *Conte pour commencer l'année, Crainquebille, Clopinel, Roupart, Allocutions*) (Bibliothèque socialiste, n° 13), 0 fr. 50.

Anatole France : Opinions sociales (II. *La Religion et l'Antisémitisme, L'Armée et l'Affaire, La Presse, La Justice civile et militaire*) (Bibliothèque socialiste, n° 14), 0 fr. 50.

Henri-Charles Lea : Histoire de l'Inquisition au moyen-age (Ouvrage traduit sur l'exemplaire revu et corrigé de l'auteur par Salomon Reinach (Tome III : Domaines particuliers de l'activité inquisitoriale), 3 fr. 50.

P.-V. Stock, éditeur (*ancienne librairie Tresse et Stock*), 27, rue de Richelieu, Paris, 1er.

Ernest Tarbouriech : La cité Future (Essai d'une utopie scientifique) (Bibliothèque des recherches sociales, n° 7), 3 fr. 50.

Comte Léon Tolstoï : Lettres (II) (Sur l'éducation et l'enseignement. Lettres diverses et fragments du journal. L'Art et la critique) (traduit du russe par J.-W. Bienstock et P. Birukov), 1 franc.

V. H.

Le Gérant : Rodolphe SIMON

Suresnes — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste*. E. Payen, adm., 9, rue du Pont — 6332

LE NATIONALISME

LETTRE A M. JULES SOURY

(Suite)

XVI

Tandis que vous développiez la philosophie du nationalisme antisémite et que de beaux esprits transcrivaient vos théories en fictions littéraires, que se passait-il dans le pays? Comment s'exprimaient en actes vos pensées? Comment agissait pratiquement l'inconscient opposé par vous théoriquement à la raison? Comment les hommes de la tradition se défendaient-ils contre les hommes du progrès?

A la lumière de l'affaire Dreyfus les erreurs et les défaillances de la bourgeoisie républicaine nous sont apparues. Nous avons vu s'épanouir en horreurs et en monstruosités variées tout ce qu'elle avait ménagé, dédaigné et laissé croître. Nous avons entendu M. Charles Maurras, qui lui aussi se réclame de votre enseignement, proclamer que c'est une action méritoire de conseiller un faux pour prouver matériellement le crime d'un homme contre lequel on n'a que des présomptions morales faites de préjugés de race. Des cris de mort ont retenti, et des émeutes ont été faites dans vingt villes de France pour conquérir au peuple, non la réalité des Droits de l'Homme, mais le droit de massacrer impunément les juifs. Ceux qui parlaient au nom de l'armée et de l'Église se sont avoués, non comme des agents de défense nationale et d'éducation morale, mais comme des forces destinées à ramener aux anciennes servitudes un peuple qui prétend être libre. Et nous avons assisté à un débordement de militarisme, de cléricalisme, en un mot, de réaction.

Le service obligatoire pour tous devait civiliser le militaire, nous l'avons vu à mesure militariser le civil, et plus souvent le subordonner au militaire. Vous rappellerai-je cette altercation entre un officier et un paysan qui travaillait dans son champ, altercation qui faillit conduire celui-ci en conseil de guerre, parce que l'officier était en service

et que le paysan, de par son âge, appartenait encore à la réserve ou à la territoriale? Pour ce qui est de la subordination du civil au militaire, le principe en est posé en ces termes par le Père Didon, à la distribution des prix du collège des dominicains d'Arcueil : « Il faut brandir le glaive, terroriser, sévir, frapper. Il faut imposer la justice... Voilà les principes qu'il faut opposer aux excès d'une liberté folle qui s'impatiente et se révolte contre la force, malgré les prétentions du civilisme qui veut se subordonner le militaire. » Ce discours prononcé en août 1898 au nez du général Jamont, alors généralissime de l'armée, donne le ton. Il faut imposer le culte de la force, et tout culte a pour principe la crainte. La militarisation, qu'exprimait énergiquement l'orateur dominicain, se manifestait en beauté — je veux dire en violence, — dans tout le pays, en cette année bénie. A Niort, des soldats brutalisent des civils; un témoin, M. Guimand, proteste : on le contraint à faire « des excuses publiques, devant un adjudant en tenue et deux sous-officiers ». A Lyon, des officiers se mettent à cinq pour bâtonner un journaliste, M. Quay-Cendre : le conseil de guerre les acquitte avec félicitations. A Oran, un sergent de la légion étrangère, et en cette qualité plus à cheval sur le patriotisme que le commun des Français, brutalise M. Hainel qui n'a pas salué le drapeau. Car vous savez que, depuis quatre ans, pas plus, le salut au drapeau est devenu obligatoire, en attendant le salut au Saint-Sacrement non moins obligatoire. M. Hainel dépose une plainte, à laquelle le parquet ne donne nulle suite. A Paris, au bal de l'Hôtel de Ville, un conseiller municipal, M. Vaudet, se fait traiter de « sale pékin » par un brave soldat de la garde républicaine qui insultait des dames dans un vocabulaire de caserne. Je pourrais aller jusqu'à mille et plus...

C'était le beau temps où un publiciste qui s'honore d'être votre disciple, M. Charles Maurras, transformait le faux du lieutenant-colonel Henry en un méritoire et patriotique sacrifice, et demandait des « honneurs publics » pour le faussaire qui venait de se couper la gorge dans sa prison. Et les « honneurs publics » venaient à sa mémoire sous la forme d'une souscription qui permettait à sa veuve de plaider la justification, que dis-je! la glorification de « ce serviteur héroïque des grands intérêts de l'État » . Plus de cent mille francs furent recueillis en décembre 1898 et quelques-unes des souscriptions nous éclairent sur les sentiments réels du nationalisme. Si l'on veut un annuaire assez complet de l'armée, du clergé et de la noblesse, c'est dans ces « listes rouges » qu'il faut le chercher. C'est par ces listes que s'est formé le premier recrutement du nationalisme. A les parcourir, on respire une odeur de charnier. Votre parti, monsieur, est né dans le sang, non de son suicidé, mais de ceux qui ne sont ni catholiques, ni cléricaux. Ce sang n'a pas coulé au gré des abominables désirs qu'ex-

priment les «listes rouges» et c'est parce qu'on n'a pu assassiner que quelques centaines de juifs à Alger, poignarder et assommer que deux ou trois douzaines de républicains à Paris, et seulement blesser Labori à Rennes, que le nationalisme n'a pas encore pris toute la force que vous lui souhaitez. Les vœux des signataires des listes étaient plus vastes. Jugez-en : « De l'or aujourd'hui! du fer demain! » (1) « Un lieutenant de dragons, pour le sabre, avec ou sans goupillon » (2). « Un groupe d'officiers qui attendent impatiemment l'ordre d'essayer sur les cent mille juifs qui empoisonnent le pays, les nouveaux explosifs et les nouveaux canons. » « Un prêtre infirme qui voudrait manier l'épée aussi bien que le goupillon. » « Un militaire qui attend impatiemment le chambardement » (3). « Les vingt-deux officiers d'un régiment de dragons dont les sabres sont prêts. » « Un artilleur de Nîmes qui attend avec impatience un rapide coup d'État » (4).

Vous savez, monsieur, si je pourrais allonger ces citations, et vous n'ignorez pas plus que moi l'état d'âme de ces belliqueux de profession dont aucun ne plaça sa souscription sous les auspices de la revanche contre l'Allemagne. Pour tous ces militaires, l'ennemi était, est toujours, non le peuple qui en 1871 nous a pris l'Alsace et la Lorraine, mais les révoltés qui en 1789 prirent au roi la Bastille et nous conquirent les Droits de l'Homme et du Citoyen. Je vois bien sur la liste du 18 décembre, « L. P. vieux sous-officier de 1870 » mais ce n'est pas les Prussiens qu'il « mitraillerait avec plaisir » ; c'est « la bande des youpins ». Vous, pékin, rêvez de jeter notre armée sur l'armée du peuple de l'Est, ou du Nord, ou du Sud; eux, militaires, n'ont pas envie de s'y frotter. C'est sur des citoyens désarmés, tâche plus facile et moins périlleuse, qu'ils veulent essayer les « nouveaux explosifs et les nouveaux canons » ; ce n'est pas pour les mesurer aux sabres allemands que « sont prêts » les sabres des « vingt-deux officiers d'un régiment de dragons », mais pour hacher de la chair française et républicaine. Les philosophes ne seront jamais aussi pratiques que les hommes d'action. Méditez, monsieur, la leçon que vous donnèrent, en décembre 1898, les hommes d'action.

Pourquoi nos militaires iraient-ils chercher noise à leurs confrères et « camarades » d'outre-Rhin? Ceux-ci n'ont-ils pas du rôle de l'armée la même conception que ceux-là? Si nos militaristes allaient en Allemagne, ce ne serait pas en ennemis, mais en écoliers attentifs. Et ils admireraient que là le civil est bien plus qu'ici « subordonné » au militaire. Et à l'importation de l'antisémitisme allemand succéderait

(1) *Libre Parole* du 15 décembre 1898.
(2) *Libre Parole* du 16 décembre 1898.
(3) *Libre Parole* du 17 décembre 1898.
(4) *Libre Parole* du 18 décembre 1898.

l'importation du caporalisme allemand. Vraiment, alors, nous devrions trop à nos voisins et maîtres de l'Est pour que la reconnaissance n'enchaînât point nos bras à jamais. Tout au plus pourrait-on reprocher aux grands chefs du militarisme germanique un peu de modestie. Cette modestie, le professeur Quidde, dans une lettre publique au chancelier de Caprivi qui avait contesté à la tribune du Reichstag la réalité du militarisme, la relève en lui disant qu'il pouvait se rappeler « l'histoire même du Reichstag devant lequel il parlait. Par exemple, la pose de la première pierre du nouveau monument, devant la porte de Brandebourg, fête à laquelle le président du Parlement, M. de Levetzow, dut assister en uniforme d'officier de la territoriale » (1).

Dans ce beau pays d'Allemagne où la suprême galanterie consiste à offrir à une femme le grade de colonel d'un régiment, « on a vu un officier *qui n'avait même pas terminé ses études dans un lycée* être nommé à la tête de l'*administration de l'instruction publique* » (2). La chose est courante en Russie. Ce pays étant moins civilisé que l'Allemagne, on y est nécessairement plus militariste. Mais on l'est suffisamment en Allemagne pour faire des honneurs et des profits militaires la récompense des plus hauts services. C'est ainsi que lorsque Bismarck eut conquis, comme diplomate, « sa première gloire, il sembla inconvenant que le maître du pays, après l'empereur, fût un civil. Le chancelier, ayant un an de service effectif comme soldat, devint donc général de division avec rang de maréchal. Cette nomination... apporta certains avantages au prince de Bismarck, comme par exemple celui d'échapper aux tribunaux civils » (3).

XVII

Aussi l'empereur Guillaume II peut-il dire aux recrues, en décembre 1894 : « Vous portez l' « habit de l'empereur ». Vous êtes donc maintenant devenu supérieurs aux autres hommes ». Il peut leur tenir ce langage sans choquer personne, non parce qu'il est le maître, mais parce qu'il exprime une pensée communément acceptée. Et pourquoi le soldat est-il « supérieur aux autres hommes ? » Parce que, dit l'empereur, lors de la bénédiction des drapeaux, le 18 mars 1898, « c'est le soldat, c'est l'armée, non pas les majorités parlementaires ni les scrutins, qui ont forgé l'empire d'Allemagne ». Ainsi a été fêté le cinquantenaire du 18 mars 1848 où un souverain s'enfuyait devant la

(1) Louis Forest. « L'antimilitarisme en Allemagne ». *Revue* du 15 janvier 1901.
(2) Art. cit.
(3) *Id.*

Révolution et les Droits de l'Homme un instant victorieux. Exprimant bien avant eux la pensée maîtresse des signataires des « listes rouges », c'est le même Guillaume qui disait, le 23 novembre 1892, aux recrues de Potsdam assemblées pour la prestation du serment : « Le soldat doit obéir sans restriction et même si les ordres militaires commandent de tirer *sur les parents et les frères* ». Comme l'empereur allemand va jusqu'aux parents et frères, j'espère que les nationalistes français qui suivront son mot d'ordre n'épargneront pas les beaux-parents et les beaux-frères juifs de notre brillante et besoigneuse noblesse. Cela ouvrira toujours quelques successions.

Il est de nombreux soldats français qui pensent que l'armée doit servir uniquement à la défense du pays, et que sa discipline ne doit pas être l'abêtissement et l'asservissement du soldat, devenu une chose mécanique dans la main de ses chefs. Mais, en cette sombre période qui va de janvier 1898 à juin 1899, il ne s'en est guère trouvé qu'un seul pour dire tout haut ce qu'avaient dit et répété naguère les Foy, les Faidherbe, les Chanzy, les Denfert et les Labordère. Parlant des défaillances et des capitulations des chefs en 1870, le général Derrécagaix a raffermi bien des consciences vacillantes en s'écriant : « Dans les circonstances critiques où le devoir semble obscur, il faut consulter sa conscience et lui obéir » (1).

La conscience ! allez-vous vous écrier. Le voilà bien, ce détestable sophisme créé par l'individualisme révolutionnaire. Pour vous, en effet, la conscience des vivants est murée dans les tombeaux que recouvre « la Terre des Morts ». La conscience, c'est la tradition, la soumission, la conformité à ce qui fut. C'est le mort qui saisit le vif et l'empêche de vivre. La conscience, telle que vous la concevez, elle est toute dans une décision fulminée par le colonel du 145e de ligne contre le conseil de discipline de ce régiment, qui avait acquitté un jeune soldat accusé d'une faute légère. Lisez ce document, monsieur, et dites-moi ce que devient, dans l'âme d'un militaire vraiment militariste, la forme la plus haute de la conscience, la conscience du juge :

« Le colonel *ne peut s'expliquer la décision prise* par le conseil de discipline du détachement de Montmédy, dans l'affaire du soldat Vandenbosse qui est un détestable sujet à tous les points de vue, et dont les nombreuses et graves punitions attestent l'incorrigibilité.

« *Le vote des trois membres du conseil semblerait indiquer de leur part* UN ESPRIT D'OPPOSITION QUE LE CHEF DE CORPS NE SAURAIT TOLÉRER et — sans rien vouloir en rien peser sur la conscience de ses subordonnés (*sic*) — LE COLONEL EST ABSOLUMENT DÉCIDÉ A FAIRE, AU

(1) Discours prononcé à la distribution des prix du collège de Bayonne, juillet 1898.

BESOIN, PAR SA MANIÈRE D'ÊTRE A LEUR ÉGARD, SUPPORTER A QUI DE DROIT LES CONSÉQUENCES d'une conduite qui semblerait vouloir se mettre en opposition avec les décisions certainement impartiales et raisonnées du commandant du détachement.

LES OFFICIERS INTÉRESSÉS VOUDRONT BIEN SE LE TENIR POUR DIT UNE FOIS POUR TOUTES » (1).

Mais tous les militaristes ne sont pas militaires. On a même pu appeler le parti qu'ils forment sous votre haute direction spirituelle « le parti des dispensés ». Et, naturellement, ceux qui estiment l'obéissance comme la plus haute vertu, puisqu'elle fait partie de leurs trois vœux, sont, à la fois, le plus militaristes et se soustraient avec le plus d'empressement au devoir militaire. C'est donc bien des esprits qu'on veut plier à l'obéissance et non des bras qu'on veut préparer pour la défense. Sans cela, lirait-on, dans le « courrier militaire » de la *Croix* des consultations comme celle-ci : « P. les L. — Quand l'aîné ne fait qu'un an comme dispensé, le cadet fait, lui, trois ans. Je comprends vos rancœurs, mais la loi est formelle ». Ce sont bien les mêmes qui, au moment où j'écris, tentent de faire prévaloir au Sénat le système des dispenses, des exemptions, et de l'armée professionnelle. On compte au delà de la douzaine, à la Chambre, dans le parti de la conservation sociale et du nationalisme, les anciens officiers. Et parmi ces messieurs, ce ne sont pas les retraités ou les réformés qui sont les plus nombreux, mais les démissionnaires. Contradiction des contradictions ! Ces antiparlementaires quittent l'armée pour le Parlement. Ces militaristes préfèrent la vie civile à la vie militaire. Et c'est au nom de l'armée qu'ils parlent, en son nom qu'ils manifestent, en son nom qu'ils légifèrent. Quand ils daignaient en faire partie, ils n'y portaient pas le sac — je l'ai porté, monsieur, mon père aussi, et mon aïeul fut des « Marie-Louise » de 1814 — mais le faisaient porter aux autres sous la menace et sous l'injure.

Suffisamment pliés à l'obéissance par l'observation du principal des trois vœux monastiques, les gens d'Église ne tiennent pas à « brandir » eux-mêmes « le glaive ». Il leur suffit qu'il soit tenu par des gens à leur dévotion. Lisons ensemble, pour notre commune édification cet extrait du *Propagateur de la dévotion à Saint-Joseph*, dont je regrette de ne pouvoir vous donner la date qu'approximativement. Vous en retrouverez le numéro dans la collection de l'année 1898. C'est une lettre adressée à un « monsieur le comte » quelconque et qui est ainsi conçue : « Sur une des dernières livraisons du *Propagateur*, a paru un fait rapportant les faveurs spéciales que saint Joseph a répandues sur un séminariste qui, grâce à lui, est sous-diacre et n'a

(1) Ce rapport est du 25 juillet 1898.

pas à craindre les dangers de la caserne. Aujourd'hui, nous sommes deux séminaristes qui venons rendre publiquement grâces à saint Joseph de sa protection insigne sur nous. Pendant tout le mois de mars, nous nous sommes réunis tous les soirs au pied de l'autel de saint Joseph et nous avons demandé à ce grand saint, l'un pour l'autre, L'EXEMPTION DU SERVICE MILITAIRE, car nous devions passer le conseil de revision sous peu de jours. Nous avons supplié saint Joseph en lui disant que, si véritablement Dieu veut nous avoir pour prêtres, il faut qu'il nous préserve DE LA CORRUPTION DE LA CASERNE...

« ... Il nous faut être *préservés de la caserne*, CET AMAS DE CORRUPTION ET D'IMMONDICES, afin que nous soyons assez purs pour nous approcher du Dieu de l'Eucharistie... Nous avons eu confiance; nous avons été exaucés. Merci mille fois, saint Joseph ! Deux séminaristes, deux prêtres, vous remercieront sans cesse du *grand bienfait* que vous leur avez accordé : de les avoir soustraits au danger de la caserne, *bien que nous eussions des chances d'être pris* pour le service militaire, surtout l'un de nous, qui a été sauvé d'une manière étonnante, » etc...

Est-ce seulement les militaristes du clergé qui expriment publiquement leur répugnance à l'égard des conditions nécessaires du militarisme et ne veulent de la caserne que pour les autres? Écoutez le nationaliste Barrès, écoutez l'antisémite Drumont.

Barrès dit, parlant de ses jeunes Lorrains déracinés : « Le service militaire devrait être une école de morale sociale; on sait ce qu'il est par manque de sous-officiers. Les jeunes lorrains n'en rapportèrent que des notions sur la débauche et l'ivrognerie; rien qui pût se substituer à l'influence de Bouteiller » (1). Quand j'ai cité ce passage à la Chambre (2), non pour demander des poursuites contre Barrès pour injures à l'armée, mais pour les éviter à Urbain Gohier, M. Déroulède s'est écrié au hasard : « Ce passage est extrait d'un roman et placé dans la bouche d'un personnage de roman ». Barrès, lui, dans un article (3), me reprocha d'avoir dit « n'en rapportent » au lieu de « n'en rapportèrent » et d'avoir omis le membre de phrase : « par manque de sous-officiers ». Mais il garda pour siennes les réflexions qu'il n'avait pas mises dans la bouche d'un de ses personnages, comme le prétendait M. Déroulède, et qui émanaient bien de l'auteur. J'eusse néanmoins fait amende honorable à Barrès si j'avais pu attacher la moindre valeur à l'omission de ce membre de phrase : « par manque de sous-officiers ». Quand Barrès aura reconnu que les sous-officiers manquent encore plus en qualité qu'en quantité, je lui ferai les plus humbles

(1) *Les Déracinés*, p. 57.
(2) Séance du 24 novembre 1898.
(3) *Le Journal*, n° du 17 novembre 1898.

excuses pour avoir négligé quatre mots de son texte, que jusque-là je considère comme négligeables. Barrès voudrait la caserne améliorée, soit; mais il avoue sa répugnance pour la caserne telle qu'elle est. J'imagine que la caserne allemande, où l'on fait l'impossible pour que les sous-officiers soient parfaits, au sens militaire du mot, ne réaliserait pas davantage son idéal. Et si ses jeunes Lorrains sont revenus gâtés d'un an de séjour à la caserne, ce n'est certainement pas ses meilleurs amis qu'il y enverra pour trois ans. Et comme je crois savoir que le meilleur ami de M. Barrès est M. Barrès lui-même...

Le cas de Drumont est plus net, et plus curieux. J'avais lu à la Chambre ce passage d'un de ses articles de la *Libre Parole :* « Savez-vous quelque chose de plus navrant que l'existence de ce malheureux qu'on enlève à son champ, à son village, et qu'on jette pour trois ans dans une caserne, loin des siens, loin de tout ce qu'il aime, condamné à vivre avec d'autres hommes aussi à plaindre que lui? Que voulez-vous qu'il reste, à un pays, de vigueur en réserve lorsque, dans vingt ans, tous les gens auront passé par cette terrible filière? Tous ces fils de la terre, qui seraient mariés avec une brave fille, qui auraient fait souche de gars solides, reviennent chez eux plus ou moins syphilisés, pervertis par les sales amours des fortifications, ayant perdu la notion de Dieu et le respect de la femme, déshabitués de tout travail par une mécanique à la fois éreintante et vide. Ce sont des générations finies. »

Appelé à la tribune par cette lecture, savez-vous ce que M. Drumont répondit? Il m'accusa de n'avoir lu qu'un fragment de son article. A quoi j'observai que j'avais voulu démontrer le danger des citations tronquées, puisque l'on poursuivait M. Urbain Gohier en incriminant quatre lignes dans un volume de trois cents pages. J'avais d'ailleurs dit, aprés ma citation de Drumont : « Je me garderai bien de demander des poursuites. » Aussi, sentant son attaque manquée, M. Drumont passa forcément à la défensive. Mais il aggrava ainsi sa situation vis-à-vis de ses amis nationalistes. Voici, en effet, ce qu'il dit : « Je puis penser, comme philosophe, au point de vue social, que le service obligatoire, qui est la conséquence de l'état général de l'Europe, est une cause d'affaiblissement et même de démoralisation jusqu'à un certain point pour les pays... En réalité, sur tous les bancs de la Chambre, à quelque opinion qu'on appartienne, on est de mon avis en théorie. » Si vous aviez vu, alors, M. Déroulède se lever, déployer un large geste de réprobation et s'écrier : « Nous étions séparés sur d'autres points. Nous sommes encore séparés sur celui-là! » J'ai passé là un des rares bons moments de ma courte carrière parlementaire.

M. Drumont, alors, joua le tout pour le tout, et montra le tréfonds de l'âme nationaliste : « Je préfère infiniment, dit-il, au système

actuel, les vieilles armées françaises qui ont fait la grandeur de la patrie française, qui ont, en réalité, fait la France. » Pourriez-vous me dire si les politiques du nationalisme ont pardonné à M. Drumont d'avoir ainsi levé le masque de démocratie dont se couvre ce parti, et avoué que le pur nationalisme consiste, non à aller se gâter à la caserne, mais à envoyer les autres s'y gâter ?

L'armée nationale, c'est la contamination de la France, de toute la France, par la caserne. Voilà ce qu'avoue M. Drumont. Pour épargner à la France cette contamination, il nous dit qu'il faut revenir aux armées de métier, c'est-à-dire ne contaminer, ne sacrifier, qu'une partie de la population. Et comme le plus noble des métiers, selon un nationaliste, est le métier des armes, et que celui qui l'exerce doit avoir le pas sur les citoyens, ainsi que l'a dit expressément le Père Didon, ainsi que vous l'avez dit vous-même, il s'ensuit que la partie saine de la nation doit se subordonner à la partie contaminée, c'est-à-dire, pour employer les propres expressions de M. Drumont, « affaiblie », « démoralisée », « pervertie », « syphilisée ».

XVIII

Ainsi, ce qui fait notre force est « affaibli », ce qu'on honore est « démoralisé », ce qu'on nous montre comme supérieur est « perverti », ce que vous exaltez au-dessus même des moines est « syphilisé ». Voilà ce que déclare, après Voltaire, M. Drumont. Vous ne vous en écriez pas moins, imperturbablement : « L'Armée et l'Eglise demeurent toujours mon suprême espoir dans la lutte contre les bas instincts du socialisme, contre l'invasion et la conquête juives... Tout vaudrait mieux qu'un régime désormais sans autre idéal moral qu'une Porcherie modèle » (1). Tout, c'est-à-dire, toutes les belles qualités que M. Drumont accuse la caserne de donner au soldat. Et vous apprendriez que l'Église est encore plus pourvue de ces qualités que l'Armée, cela ne vous ferait pas broncher. Vous êtes résigné à « tout », même à ne pas vaincre au moyen de cette armée que vous exaltez, puisque, vous l'avez dit, et je vous le répète : « Il ne s'agit pas de vaincre, mais de combattre. » Pourvu que l'Armée et l'Eglise luttent contre le socialisme, celle-là peut avoir tous les vices et celle-ci toutes les stupidités; vous les acceptez.

Je vous ai rappelé plus haut ce que vous pensez des gens d'Église, et comme vous leur interdisez dédaigneusement le seuil des laboratoires. Mais il est bon à présent que l'on vous voie, passant,

(1) *Campagne nationaliste*, p. 213.

par dessous la porte, la clé du laboratoire aux gens d'Église. Vous dites : « Il faudra bien, si les Français ne sont pas condamnés à disparaître, que les conceptions scientifiques de Darwin sur la concurrence vitale et la sélection naturelle l'emportent, au moins dans la lutte des idées, sur les dogmes politiques de la *Déclaration des Droits de l'Homme*, et que le cosmopolitisme et l'anarchie soient classés définitivement à leur rang de régressions mentales » (1). Voilà qui est clair, je pense. A ces gens, ennemis de la science et incapables, à votre estime, de la concevoir, vous fournissez une arme scientifique. Aux tenants du dogme catholique, vous offrez l'appui du darwinisme contre ce que vous appelez « les dogmes politiques de la Déclation des droits de l'Homme ». Et c'est là ce que vous appelez la séparation du laboratoire et de l'oratoire! Admettons que certains tiennent les Droits de l'Homme pour un dogme, et non pour la formule idéaliste des concepts juridiques et sociaux modernes, ce qu'elle est réellement. Entre l'un de ces dogmes, qui repose sur la raison humaine, et par conséquent ne peut pas rejeter la science, et l'autre qui se dit révélé et, participant de l'immuabilité divine, s'oppose à toute recherche, à toute critique, à toute science, c'est pour celui-ci que vous, homme de science, vous optez ! Ce double sacrifice de la raison et de la science, vous le faites à quel idéal ? A l'idéal que votre science et votre raison repoussent. Et tout cela pour que la misère continue de ronger les uniques auteurs de toute richesse, pour que le progrès lui-même s'arrête puisqu'il engendre au cœur des foules une espérance de liberté politique et de justice économiques!

Oui c'est bien pour la lutte contre la démocratie et le socialisme que l'Église et l'Armée se sont unies, c'est-à-dire pour la conservation des traditions, des légendes, des erreurs si favorables au maintien des privilèges de la naissance et de l'argent. C'est bien d'une régression politique et sociale qu'il est question. Et quand on recule sur le terrain politique et social, il est impossible de ne pas reculer sur le terrain moral comme sur le terrain intellectuel.

La guerre est un vaste et cruel jeu de hasard, quelque scientifiques qu'en soient devenus les moyens. Pour peu qu'elle dure, — ou, plus simplement, pour peu que l'on soit ou se croie obligé de s'y préparer et de donner à cette préparation la première place dans les préoccupations d'un peuple, — il se crée dans ce peuple un état d'esprit mystique adéquat à une telle préoccupation funèbre. Les armées de la Révolution étaient passablement incroyantes, mais la nation d'où elles sortaient, le chef qui les conduisait, en firent sacrer les victoires à Notre-Dame. Instrument de la réaction sociale et politique, le sceptique

(1) *Camp. nat.*, p. 213.

Napoléon fit la capucinade par raison d'État. Il ne l'eût pu si la nation n'avait pas subi au préalable la préparation mystique de dix années de guerre.

Nous avons aujourd'hui un budget militaire écrasant, de nombreux soldats sous les armes, un corps d'officiers instruits, un outillage de premier ordre, une alliance militaire point négligeable. Tout cela nous égale sensiblement à la Triplice, de l'aveu des personnes compétentes. Maie cette égalité ne peut subsister qu'à la condition de ne pas faire la guerre. Dès qu'on mobiliserait les bataillons de part et d'autre, il y aurait marche vers l'inconnu et, finalement, un vainqueur et un vaincu. De quel côté serait le vainqueur? Nul, parmi les mieux renseignés, n'oserait le dire sans crainte d'être démenti par l'événement. C'est cet inconnu, ce mystère, ce hasard, ce dieu caché, qui crée et entretient le mysticisme dans l'âme des peuples militarisés et soumis aux chances de la guerre. C'est là qu'il faut chercher un des secrets de la sorte de réveil religieux auquel nous assistons. On a beau se dire que la force inconnue est toujours du côté du plus fort, on n'est pas rassuré. Et l'on n'est pas rassuré parce qu'on ne sait pas de science certaine si l'on est le plus fort. On sait seulement qu'on est à peu près d'égale force avec l'ennemi éventuel. C'est précisément cet « à peu près » qui est irritant. Ce « peu » est-il pour nous, ou contre nous? Et s'il était contre nous, un coefficient mystique ne pourrait-il le contrebalancer et même le dominer? A toute aventure, on tâche d'avoir pour soi ce coefficient, et l'on finit par se persuader qu'une prière peut valoir un canon.

Notre haute armée est cléricale, personne ne le conteste, et vous vous en réjouissez. Elle ne l'était pas il y a trente ans. Elle l'est devenue. Dire les raisons de cette transformation nous entraînerait trop loin de notre sujet. Il me faut pourtant bien noter que, si elle est cléricale, elle n'est pas mystique. Ce ne sont donc pas des motifs de croyance profonde et sincère qui règlent son attitude, mais des motifs purement politiques. Notre haute armée, en effet, et ceux qui aspirent à y prendre rang appartiennent en majorité à la noblesse. Or, si vraiment la vertu mystique de l'état militaire agissait sur eux, on les verrait rechercher les postes de combat et de péril. Consultez l'annuaire militaire, et vous serez édifié. La proportion des officiers nobles dans nos régiments de l'Est, où sont les troupes de première ligne, est très inférieure à celle que l'on observe dans ce qu'on appelle, dans le métier, les « bonnes garnisons », grandes villes et villes à proximité des châteaux du centre. Tournez quelques pages, et vous constaterez qu'on trouve encore moins d'officiers nobles dans les troupes coloniales où l'état de guerre est en permanence : guerre contre les hommes, guerre contre les éléments. Je puis donc bien dire que ces

messieurs de la haute armée, leurs fils, leurs neveux, leurs congénères sont des cléricaux dans votre genre, puisqu'il ne leur manque rien que la foi. Ils n'ont pas même la mystique foi militaire que l'on proclame nécessaire à leur noble profession et dont on leur fait bien gratuitement don.

Convenez, monsieur, que cette attitude des grands chefs présents et éventuels est pour le moins immorale, ou bien que nous ne nous entendons plus sur le sens des mots. Votre esprit peut, nous le savons, contenir de telles contradictions, que votre dialectique résout. Théoriquement c'est un mal, par le mal que cela peut engendrer à plus ou moins longue échéance. Mais, contre ce mal, l'esprit humain n'est pas désarmé. Et vous-même nous fournissez, par vos recherches scientifiques, les moyens de le combattre. Il n'en est pas de même pour la contradiction pratique où nous voyons tomber les chefs militaires. Ici, nous sommes désarmés, puisque c'est eux qui tiennent la force qui seule pourrait les réduire. Et s'ils n'ont pas même le mysticisme militaire qui peut être en guerre un motif d'enthousiasme, ils combattront donc pour la forme et, comme leurs aînés de 1870, capituleront dans les formes. Cela ne vous émeut pas, puisque, pour vous, « il ne s'agit pas de vaincre, mais de combattre ». Mais, pour moi, simple Français, qui ne veux combattre que pour n'être pas vaincu, qui ne veux pas subir une force étrangère, qui ne veux pas changer de nationalité contre mon gré, la chose a une très grande importance et j'entends être défendu dans la mesure des sacrifices que je consens par le double impôt du sang et de l'argent.

Je vois donc, dans les sentiments que trahissent ces messieurs de la haute armée cléricale, une hypocrisie dangereuse, c'est-à-dire une faiblesse morale qui correspond exactement à l'affaiblissement intellectuel des masses qui sont dominées par la croyance au coefficient mystique. Ils ont beau multiplier les manifestations religieuses, placer l'armée sous la protection de saint Michel, comme le général Trochu la plaça en 1870 sous la protection de sainte Geneviève, je ne puis avoir confiance. La ligue du Labarum, fondée en juin 1898, a beau avoir à sa tête le cardinal Richard, archevêque de Paris, les amiraux de Cuverville, Lafont et Mathieu et les généraux de la Girennerie, La Veuve et Salanson, je ne puis voir dans cette manisfestation un acte de défense patriotique. Le prospectus qui nous annonce la formation de cette ligue a beau prétendre qu'il s'agit « d'honorer l'archange protecteur de notre grandeur nationale », je sais qu'il n'est pas question de le mettre de faction, sa flamboyante épée au poing, sur notre frontière de l'Est. Nous avons sur la fonction réservée à cet archange militaire l'aveu fait au journal *l'Eclair* par M. Paul de Régis, et il s'accorde trop bien avec les vôtres propres pour n'être pas sincère.

« Celui qui adhère à la Ligue du Labarum, dit-il, doit prendre l'engagement de combattre sans trêve... *les congrès internationaux et nationaux;* d'assister à une messe annuelle *pour le triomphe de l'Église sur la franc-maçonnerie;* de recueillir les noms des sectaires qui se cachent *pour comploter contre la religion..., de ne jamais avoir aucune relation quelconque d'affaires avec les personnes que l'on sait affiliées à la franc-maçonnerie, mais de traiter au contraire, de préférence, avec de bons catholiques antimaçons militants* » (1).

Vous ne renierez pas ce programme, puisqu'il est le vôtre, celui du cléricalisme. Or, le cléricalisme est une chose, et le patriotisme en est une autre. Le nationalisme les exprime toutes deux, me direz-vous? C'est par le sentiment religieux que se soutient le sentiment patriotique, ajouterez-vous? La religion assure l'unité morale, sans laquelle il n'y a pas de sentiment national, direz-vous encore? Vous pourrez multiplier des affirmations de ce genre : elles ne tiendront pas devant les faits. N'est-elle pas d'hier, cette apologie des Chouans faite en plein collège des jésuites par un général en activité de service? Les Chouans, placés entre la patrie et le roi, ont opté pour le roi, ont accepté le secours de l'étranger et combattu sous ses drapeaux. Et n'est-ce pas à la voix de leurs prêtres que les Chouans et les Vendéens se sont levés? Leur roi avait-il, par hasard, emporté la patrie à la semelle de ses souliers? Les cléricaux, les militaires cléricaux sont devenus patriotes, direz-vous? Alors comment l'un des plus qualifiés d'entre eux, le général Geslin de Bourgogne, a-t-il pu, devant des enfants auquels les jésuites donnent un enseignement patriotique, glorifier, au nom de l'armée et de la religion, une révolte contre la patrie? Il n'y a pas seulement séparation, ici, mais contradiction, entre le patriotisme et le cléricalisme. Quand elle s'exprime en dialectique, encore une fois nous pouvons la discuter. Mais quand elle s'exprime en acte, comme au collège de Vannes, — car l'enseignement de la jeunesse, et tout ce qui y touche, ce sont des actes, — il n'y a plus à discuter, ni à ergoter, ni à tenter de philosophiques conciliations. On se trouve en présence de faits : on les constate, on les juge et on les condamne. On constate que le cléricalisme et le patriotisme peuvent s'opposer, se sont opposés, et que cette opposition est glorifiée par un de nos chefs militaires, sans que ses auditeurs, maîtres religieux et élèves, fassent entendre autre chose que des applaudissements. On juge que ces gens commettent une hypocrisie en se proclamant néanmoins les champions du patriotisme. Et l'on condamne leur immoralité.

Mais est-il besoin de remonter jusqu'à l'année dernière? N'y a-t-il pas, au moment où j'écris, deux officiers, le lieutenant-colonel de

(1) L'*Éclair*, juin 1898.

Saint-Remy (1) et le commandant Le Roy-Ladurie, qui attendent leur comparution devant le conseil de guerre, pour avoir refusé d'exécuter les ordres de leurs chefs, parce que ces ordres consistaient à disperser les attroupements formés pour la défense des congrégations? Lisez les journaux conservateurs, donc nationalistes : les uns excusent, les autres approuvent hautement cette révolte contre la discipline, ce refus d'exécuter la loi fondamentale de l'armée, qui est l'obéissance. Votre dialectique peut encore s'exercer à résoudre cette contradiction. Le simple bon sens suffit à montrer aux esprits les moins prévenus que, pour le militaire clérical, la religion passe avant la loi, la patrie et même la discipline. Avant d'être citoyen, patriote et même militaire, ce militaire est clérical. Ses paroles le nient, mais ses actes le prouvent. Donc, tant qu'il a pu parler et qu'il a été dispensé d'agir, il a menti en affirmant l'indivisibilité de son patriotisme et de son cléricalisme.

Cette infériorité morale ne tient pas absolument à la profession militaire. Et la preuve, c'est que de nombreux officiers servent loyalement. Mais si le milieu militaire développe certaines vertus d'ordre, d'endurance, de courage, d'abnégation, de solidarité, que je ne songe pas un instant à contester, c'est précisément à la condition expresse d'être tenu en dehors des désordres civils et des querelles confessionnelles. Cependant, même sous cette condition, devenue idéale dans ces dernières années, ce milieu conserve ou fait revivre, en les développant, des sentiments archaïques propres à réjouir un traditionnaliste tel que vous, mais propres aussi à épouvanter quiconque aspire au triomphe de la raison sur la force brutale.

Parmi ces sentiments, l'esprit de corps, l'esprit professionnel même, est assez vivace pour qu'on ne considère point comme de simples paroles de courtoisie les toasts qu'aux grandes manœuvres les militaires étrangers portent aux chefs qui les ont invités. Non, ce n'est pas par courtoisie pure que « le général baron Fredericks, attaché militaire à l'ambassade russe en France, dans son allocution lors du banquet terminatif des manœuvres françaises de 1891, au nom de tous ses collègues les attachés militaires étrangers, — et parmi eux des Allemands, — dit :

« Notre présence ici est une preuve de la solidarité qui nous unit « tous dans notre beau métier des armes.

---

(1) Le lieutenant-colonel de Saint-Remy a été condamné à *un jour* de prison, le conseil de guerre de Nantes ayant estimé que cet officier n'avait pas désobéi à l'ordre de ses chefs, mais seulement à une réquisition de l'autorité civile. Voilà qui sent le confessionnal plus que la caserne. Voilà qui permettra de frapper plus durement les soldats qui refuseront de marcher contre des grévistes. Car, pour marcher contre les grévistes, les chefs de corps ne recourront pas à la ruse du général Frater. Ils exécuteront directement les réquisitions des préfets : c'est alors à eux-mêmes, et non au pouvoir civil, qu'auront désobéi les soldats. O Frater-Loyola, il faut qu'on t'admire, tes ressources sont plus infinies que la miséricorde de Dieu.

« Au nom de mes collègues, messieurs les attachés militaires « étrangers, je porte un toast au ministre de la guerre, etc. »

« C'était parler comme auraient parlé des industriels, des commerçants, dans un banquet corporatif international » (1).

Ce toast, qui se répète avec des variantes, à la clôture des grandes manœuvres de tous les pays militaires, et se répétera cette année comme les précédentes, ce toast ne peut que vous enthousiasmer. Vous qui croyez à la fatalité et à la pérennité de la guerre, parce que vous y voyez l'unique moyen de sélection nationale, sociale et individuelle, vous approuvez que, du moins, les instruments de cette nécessité bio-sociologique aient les attitudes chevaleresques et courtoises, voire cordiales, qui parent de quelque beauté ces sacrifices humains où le soldat est à la fois le prêtre et la victime. Mais nous qui voyons les guerres se raréfier à mesure que circulent plus activement sur le globe, et sans grand souci des frontières, les marchandises et les idées; nous qui savons que la guerre disparaîtra, comme ont déjà disparu de notre Occident la peste et la famine; nous qui croyons à la puissance de la raison sur les prétendues fatalités, autrefois nommées décrets providentiels, nous ne pouvons que sourire de l'internationalisme des professionnels des diverses défenses nationales européennes.

On ne peut pas comprendre le respect de la vie humaine parmi les vertus que développe l'état militaire, puisque la profession du soldat est de tuer comme de se faire tuer. Cependant, jusqu'à ces derniers temps, du consentement unanime, les non combattants étaient épargnés par cette loi de sang. Il appartenait au plus militaire des souverains européens de proclamer le retour aux exterminations des temps disparus. L'armée allemande, comme l'armée française, comme toutes les armées alliées, ne s'étant que trop conformée à cette sinistre consigne, des protestations surgirent de partout et, au Parlement allemand, elles furent exprimées par un discours de notre ami Bebel.

Le général von Gossler, ministre de la guerre, bon courtisan autant que fidèle sujet, répondit en paraphrasant le discours adressé par Guillaume II aux soldats du corps expéditionnaire, discours où étaient évoqués les méfaits d'Attila, et qui se terminait par cet ordre féroce : « Pas de quartier ! » (2).

Je sais que vous avez réprouvé cette guerre, pour le singulier motif qu'il n'est de guerre noble qu'entre Aryens et qu' « il n'y a de loyales batailles que celles qui mettent aux prises des frères ». Mais

(1) A. Hamon, *Psychologie du militaire professionnel*, p. 25.

(2) « Nos troupes se livrent maintenant en Chine à des représailles pour le mal que les Huns nous firent il y a des siècles ». Paroles du général von Gossler devant le Reichstag, séance du 19 novembre 1900.

cela me prouve simplement que vous avez de la guerre une conception idéale, comme qui dirait une conception de cabinet, profondément différente de l'atroce réalité. Cela me fait espérer aussi que si vous vous mêlez un jour à la vie sociale, au lieu de continuer d'en recevoir des impressions indirectes et faussées à travers les livres et les journaux qui pénètrent dans votre pacifique laboratoire, vous changerez d'avis sur les bienfaits que nous avons à espérer de la guerre.

Aussi, quelle que soit la férocité, théorique, dont votre livre est animé, je vous demande à vous, homme doux et pacifique en fait, si l'on contribue à l'éducation morale des jeunes soldats de nos garnisons de l'Est en leur distribuant des buvards où sont imprimées les gentillesses antisémites et cléricales que voici :

« Le juif a trahi Dieu. » Le dieu des catholiques, évidemment. C'est un grief presque aussi ancien que celui de l'empereur allemand contre Attila; mais votre science nous apprend que les individus les plus longuement rancuniers sont précisément ceux qui ont le cerveau le moins développé, un cerveau où se logent et d'où se délogent le plus difficilement les rares idées qu'il peut contenir.

« Le juif n'est pas français. Il trahit sa patrie. » Si le juif n'est pas français, il ne trahit pas sa patrie en trahissant la France. Ce second exemple vient à point pour illustrer mon affirmation ci-dessus touchant la mentalité inférieure de l'antisémite.

« Arrière les sales juifs, les espions, les voleurs. » Ceci n'est qu'injurieux.

« A l'eau, les youpins. » Ceci est féroce. Et quand des êtres de mentalité inférieure sont féroces, ils le sont atrocement.

Voilà, monsieur, la mentalité et la moralité du cléricalisme et du militarisme combinés en nationalisme. Dans ce chapitre, sans doute trop long à votre gré comme au mien, nous avons observé que le nationalisme est un paravent du militarisme, et celui-ci un contrefort du cléricalisme. Faits en mains, je vous ai montré des chefs militaires, affectant pour eux-mêmes et développant chez autrui, sans les partager, un double mysticisme religieux et patriotique. Nous avons vu l'esprit de secte prenant le pas sur l'esprit de nationalité. Nous avons touché du doigt des hypocrisies, des mensonges, des cruautés et des stupidités. Nous allons voir à présent l'antisémitisme en action.

XIX

Il y a parmi les antisémites, j'éprouve quelque honte à le dire, des gens qui se disent et peut-être se croient socialistes. Je me hâte d'ajouter, car je sais votre haine du socialisme, que ces gens-là,

quand d'aventure ils se sont trouvés mêlés à l'action parfois confuse du prolétariat, ont toujours été dans le socialisme un bagage gênant. Notre grand tort a été de les considérer trop longtemps comme des auxiliaires dans l'œuvre de libération sociale que nous avons entreprise. Ce tort auquel je me reproche d'avoir pris une part active, la raison d'État socialiste nous y a fait tomber. Car nous ne savons que depuis peu, — et, parmi les socialistes, nombreux sont ceux qui ne le savent pas encore, — que la raison ne se sépare pas en raison d'État et raison individuelle. C'est là une des meilleures leçons que nous ait données l'affaire Dreyfus, la meilleure peut-être. Chose curieuse, c'est au moment où le socialisme cessait d'être complètement démagogique que l'on a vu les partis antidémocratiques faire de la démagogie et se renforcer des éléments négatifs dont nous venions de le purger.

Et nous rîmes bien quand nous vîmes Rochefort, par raison d'État démagogique, s'allier aux réactionnaires et croire aux dogmes et aux mystères de l'État-Major clérical, antisémite et nationaliste. Pour vous montrer à quel point la grâce l'a touché — et c'est bien la grâce efficace, ou je ne m'y connais point — je me permets de placer sous vos yeux quelques citations de cet écrivain.

Racontant sa comparution, en 1871, devant le conseil de guerre, M. Rochefort dit : « Je n'ai jamais mieux compris que dans nos entrevues avec cette soldatesque à quel point le régime militaire déprime et rétrécit les cerveaux » (1). Remarquez que nous n'avons pas affaire ici au Rochefort qui a écrit mille fois au cours de sa vie : « Le général X... est un idiot » ou « le colonel Y... est une brute », tout comme il a écrit mille fois : « le ministre A... est une crapule » et « le député B... est un vendu ». Non. Ici, Rochefort ne polémique pas. Il n'individualise pas son grief du moment. Il émet un aphorisme. Il juge toute une catégorie professionnelle et sociale. Ce ne sont pas tels et tels militaires dont le cerveau est déprimé et rétréci, mais tous les militaires. Et c'est le régime qui les fait tels.

Ces militaires, dont le régime, leur régime, « déprime et rétrécit les cerveaux », ne sont pas seulement des imbéciles, au dire de M. Rochefort. Ils sont par surcroît des gredins. Et non pas tel général, ou tel colonel, mais tous les officiers, donc tous les militaires, puisqu'il n'y a que les officiers qui soient militaires. Écoutez-le plutôt :

« Pendant la *prétendue* délibération des membres du conseil, dont NATURELLEMENT L'ARRÊT AVAIT ÉTÉ RÉDIGÉ D'AVANCE, on nous avait fait retirer dans une salle assez vaste où nous nous promenions sous l'œil de beaucoup de gendarmes et de pas mal de policiers » (2).

(1) *Aventures de ma vie.* T. III, p. 115.
(2) *Id.*, p. 141.

Mon Dieu, oui ! le Rochefort qui, en 1898, devait non pas sans broncher, mais en les approuvant, en les glorifiant, assister aux collusions de témoins du procès Esterhazy, à l'aveu qu'une pièce fausse avait été fabriquée et sciemment introduite dans le dossier secret de Dreyfus, à l'aveu qu'au procès de 1894 des pièces secrètes avaient été communiquées aux juges du conseil de guerre et que Dreyfus avait été condamné sur ces pièces — fausses — dont lui et son avocat ignoraient l'existence, j'en passe... — ce Rochefort-là, vous savez à présent ce qu'il pensait naguère de l'intégrité des juges militaires. Me direz-vous que c'est du Rochefort d'autrefois ? Je vous l'accorde, et vais vous donner du Rochefort d'hier, c'est-à-dire du Rochefort d'après la première condamnation de Dreyfus.

« Le métier des armes, dit-il, est une profession comme une autre, et on y dénichera facilement des professionnels qui sacrifieront leur conscience à des visions de graines d'épinards » (1). Vous le voyez, l'accusation de forfaiture n'atteint pas tel ou tel officier ; pour M. Rochefort, c'est la profession qui pousse le professionnel à sacrifier sa conscience. Et si l'on s'avisait de lui objecter l'honneur militaire, il pourrait s'écrier, se citant lui-même : « Ah ! voilà assez longtemps qu'on nous embête avec « l'honneur militaire » (2). Si par hasard cet amuseur public a une conscience, il faut qu'il l'ait sacrifiée à la raison d'État, divinité des démagogues et des mystagogues, pour avoir osé se contredire ainsi à quelques mois de distance.

Vous reconnaissez à ce trait, monsieur, qu'il n'a rien d'un socialiste ni d'un démocrate. Pour un socialiste, en effet, la raison n'est pas d'État ni la justice de circonstance. Reconnaissez là cette tant funeste métaphysique que nous tenons de la Déclaration des Droits de l'Homme. Idéalisme pour idéalisme, nous préférons tout de même celui qui veut la justice égale pour tous à celui qui sacrifie la justice à une raison d'État, d'ailleurs absente et derrière laquelle sont embusqués tous les parasites sociaux que le progrès humain menace dans leur existence. Vous voyez donc bien qu'en épousant la raison d'État, en se prosternant devant les mystères de l'État-Major, Rochefort se montrait digne de passer sous votre haute direction spirituelle.

Comment un tel prodige s'est-il accompli ? Comment Rochefort a-t-il pu s'approprier si rapidement, je ne dis pas vos pensées, mais votre vocabulaire et celui de M. Drumont, et injurier aussi couramment que vous les juifs, les huguenots et les francs-maçons, et avec eux les judaïsants, les huguenotisants et les maçonnisants, ce qui ne

(1) *Intrangigeant* du 5 décembre 1897.
(2) *Intransigeant* du 19 septembre 1895.

laisse hors de l'anathème que les fidèles de l'Église catholique, apostolique et romaine ? Il n'y a point là de miracle pour vous ni pour moi, qui répugnons l'un et l'autre également à toute explication surnaturelle. A un esprit scientifique comme le vôtre, je ne puis proposer que cette explication : Rochefort est un petit bourgeois, de sens avisé et d'esprit léger. Mauvais terrain pour le développement d'une conscience, vous en conviendrez. Il a toujours mis son talent superficiel et papillotant au service de la petite bourgeoisie parisienne, qui est bien la plus jolie collection de niais que l'histoire ait jamais connue. Tandis que les Henry Monnier, les Daumier, Victor Hugo lui-même s'en amusaient, Rochefort,— reconnaissez ici le sens avisé ! — forma le projet de l'amuser. Comme depuis un temps immémorial elle a toujours été contre le pouvoir — anglaise contre Charles VII et Jeanne d'Arc, ligueuse contre Henri III et le Béarnais, frondeuse contre Mazarin et le jeune Louis XIV, révolutionnaire contre Louis XVI, muscadine contre la Convention et le Directoire, bougonne et conspirante contre le Corse, barricadière contre les monarques qui lui ont succédé, finalement radicale contre l'opportunisme d'hier et nationaliste contre la République d'aujourd'hui — Rochefort s'est mis avec elle contre le pouvoir, systématiquement.

Un jour, elle décide le peuple à hisser Rochefort au pouvoir. Il met alors le sceau à sa réputation en s'en allant à temps. D'aucuns admirent son désintéressement en l'occurrence, et son peu d'ambition. Il ne faut point admirer quelqu'un de n'être pas un sot. Et sot il eût été, lui esprit léger, d'essayer de porter sur ses grêles épaules les formidables responsabilités de ce moment terrible. Triple sot il eût été de se séparer, pour une œuvre qu'il n'eût pu accomplir, d'une clientèle dont il était la vivante image et l'idole. Il retourna donc à ses meurtrières calembredaines, d'autant plus bruyantes que les mots y sont vides d'idées, de notions et même de signification précise, n'étant amenées dans la phrase que pour y produire un tintamarre amusant. Voilà votre recrue, monsieur. Elle vous était acquise de naissance et devait vous venir le jour où la petite bourgeoisie parisienne renonçant à sa tradition de 1789, reviendrait à celle de 1576. Ce retour a des mobiles que je vous dirai plus loin, et vous verrez qu'ils justifient mon opinion sur la débilité intellectuelle des gens de boutique et de comptoir. En reculant vers le Moyen-Age, ils ont emmené avec eux leur fidèle journaliste.

Autour de Rochefort s'est groupée depuis vingt ans une faible partie de la classe ouvrière, séduite par ses brillantes invectives contre les puissants du jour et qui trompe sa faim de justice par l'alcool de haine qu'il lui verse. Ces ouvriers, les moins aptes d'entre leurs frères à s'organiser pour créer la justice sociale, sont intéressants,

puisqu'ils travaillent et souffrent. Leur inculture ne les porte que trop à croire que, s'ils sont malheureux, c'est la faute à tel ministre qui est un concussionnaire, ou à tel député qui est un traître à son programme. Ils ne se sont pas encore élevés à la notion de classe, et ne savent pas prendre rang parmi ceux de leur classe qui mènent la lutte méthodiquement contre la classe possédante. Catholiques d'hier, mystiques d'aujourd'hui encore, ils incarnent en un homme leurs griefs contre tout ce qui les froisse et les écrase ; quand ils agissent, ils rapetissent la lutte sociale aux proportions d'une rixe avec le sergent de ville du coin de la rue. Ces victimes de l'anthropomorphisme social négatif, ces adversaires d'un diable personnifié par le gouvernant du jour, sont les partisans tout désignés, messianiques, de tout sauveur personnifié par l'opposant du jour. Ils trouvent en Rochefort l'homme qui leur crée intarissablement des diables et des messies. Il leur a donné le général Boulanger comme sauveur, et, après avoir traîné le général Mercier dans la boue, il le propose à leur adoration. Ils acceptent, plutôt résignés que joyeux, ce messie provisoire, car ces pauvres cœurs aigris savent plutôt haïr qu'aimer. Et voilà vingt ans qu'impunément Rochefort retourne ces malheureux sur leur lit de souffrance. Aujourd'hui, il les excite contre les juifs. Il y a des juifs riches, scandaleusement riches et dont la fortune a poussé comme un champignon, ce qui est le scandale ajouté au scandale. Avec la faculté de généraliser propre aux esprits simples, ces prolétaires ont vu rapidement en tout juif un accapareur, un spoliateur, en réalité ou en puissance. On a facilement réveillé en eux les haines héréditaires, les idées modernes exprimées en paroles démenties par les actes, n'ayant pu les pénétrer ; et ces athées, qui touchent du fer quand passe un curé, sont avec celui-ci du plus profond de leur inconscience pour venger le Christ des tourments que lui infligèrent les juifs il y a tantôt deux mille ans. Comme tous les primitifs, ils ont horreur de toute nouveauté et de toute différence. Ils sont révolutionnaires parce qu'ils souffrent et sont exaspérés. Mais leur révolution est une tradition, un préjugé ; elle a ses rites comme une religion, et, comme une religion aussi, ses dogmes, ses mystères et ses intolérances. Les révolutions du passé se sont faites sur les barricades, des conspirateurs ont passé leur vie à préparer des émeutes au temps où le peuple n'avait pas voix au chapitre ; ils demeurent dans le préjugé des coups de force, et tout instrument leur est bon qui peut leur donner la force, et toute subversion leur est favorable qui peut leur offrir une chance de sauter par surprise de la rue au pouvoir. Ils se croient ainsi, à peu de frais, de grands politiques, n'apercevant pas qu'ils sont les instruments de ceux dont ils essaient de se servir : hier, les monarchistes derrière le

général Boulanger ; aujourd'hui, les congrégations et ce qui reste de la féodalité agraire, derrière le nationalisme.

XX

Le monde économique s'est transformé au cours du siècle dernier, mais on peut dire que la forme de propriété et de production qui a subi le moins profondément cette transformation, c'est la propriété et la production agricoles. L'esprit conservateur, donc d'opposition à toute nouveauté, est par conséquent plus intense chez les propriétaires et les producteurs agricoles.

Les propriétaires qui vivent de la rente du sol, nobles ou bourgeois anoblis par la propriété terrienne, considèrent avec une crainte mêlée d'envie les propriétaires du capital mobilier que l'industrie accroît à chaque invention nouvelle. Les metteurs en œuvre de ce capital actif, ou plutôt ceux qui le concentrent sur les points où il est nécessaire, c'est-à-dire les financiers, sont naturellement l'objet de l'animadversion des propriétaires fonciers, qui vivent d'un revenu limité à la faible productivité relative du sol. Or, parmi ces financiers il est beaucoup de juifs, et cela se comprend : les juifs, ayant été écartés pendant des siècles de la propriété foncière, se sont faits marchands et banquiers. A mesure que, par la division sociale et manufacturière du travail, l'industrie et le commerce prenaient le pas sur l'agriculture ; à mesure que l'industrie accroissait ses moyens de production et groupait des capitaux plus nombreux ; à mesure qu'ainsi la propriété mobilière tendait à reléguer la propriété immobilière au second plan et à se la subordonner, — les propriétaires fonciers sentaient décroître leur importance sociale en même temps que leur importance économique. De plus, ils entraient forcément en contact avec ces formes économiques nouvelles, et chaque contact était pour eux un froissement, voire une défaite. Forcés de recourir au crédit, ils trouvaient devant eux le marchand d'argent. Forcés de vendre leurs produits au marché, ils trouvaient devant eux, comme acheteurs profitant de leur pénurie et en même temps comme vendeurs de produits concurrents achetés à l'étranger, ces mêmes marchands d'argent transformés en importateurs, en spéculateurs. Les propriétaires n'ayant pas la souplesse professionnelle de leurs clients et concurrents, étaient battus dans leurs accords comme dans leurs luttes avec ces représentants du mercantilisme.

L'antisémitisme est la forme qu'a revêtue cette guerre des propriétaires fonciers, naturellement rétrogrades et routiniers, contre les propriétaires mobiliers, les capitalistes véritables, forcément progres-

sifs et innovateurs. Je n'ignore, ni n'entends pallier aucun des brigandages financiers par lesquels ceux-ci ont créé et assis leur domination. Mais si, au nom de la morale sociale, je puis flétrir ces brigandages, vous ne le pouvez pas ; le darwinisme tel que vous l'exprimez vous contraint en effet à voir en eux les seuls justes, puisqu'ils sont les victorieux. Être avec les inadaptés qui veulent continuer féodalement la vie oisive au moyen de la rente du sol, contre les organes nouveaux qui, onéreusement mais réellement, ont augmenté la productivité générale et créent, sans le vouloir mais fatalement, les conditions de coopération universelle par lesquelles seulement la justice sociale peut naître, c'est avouer de profondes lacunes dans la théorie dont on se réclame. Ici encore, monsieur, je vous prends en flagrant délit de contradiction. Entre les agrariens et les capitalistes, le socialisme, qui ne peut naître que du développement du capitalisme, n'hésite pas. Et si les formes anciennes de la propriété s'opposent, en réaction politique, sociale et économique, aux formes modernes de la production, le socialisme se dresse pour protéger son enveloppe organique tout comme, si elle en avait conscience et pouvoir, la chrysalide surgirait pour défendre le cocon à l'intérieur duquel elle évolue pour finalement s'achever en brillant papillon.

Produit d'une division plus achevée des fonctions sociales, le capitalisme n'a pas une morale, une religion, une politique. Tandis que la propriété foncière demeure encore dans la confusion des attributions patronales et féodales, et qu'à ce titre elle a ses traditions morales, religieuses et politiques et les impose aux individus qui dépendent d'elle, le capitalisme se borne à sa fonction économique qu'il accomplit ainsi bien mieux. Il achète du travail comme il achète de la houille ou du fer. Il est impersonnel, amoral, apolitique et athée. Il est l'organe économique spécialisé, rien de plus. Il n'est pas un homme, et ne considère pas le travailleur comme un homme, mais comme une force-travail. Mais aussi, il laisse le travailleur être un homme à son gré, et, quand il lui achète du travail, il n'achète point par surcroît sa conscience ni son droit d'homme et de citoyen. Je sais bien que cela, c'est le capitalisme idéal, en tendance et en devenir beaucoup plus qu'en réalité actuelle, quantité de capitalistes industriels étant encore imbus du préjugé féodal et patronal qui domine absolument les propriétaires fonciers, qui sont et se croient bien plus des « seigneurs » que des entrepreneurs ou des rentiers. Avec les capitalistes, c'est pour les prolétaires la servitude économique seulement ; mais avec les propriétaires fonciers, ce sont, réunies, toutes les servitudes. Étant une lutte directe contre le capitalisme et une lutte par contrefaçon démagogique contre le socialisme, l'antisémitisme ne pouvait manquer d'avoir pour premiers adhérents tous ceux qui vivent

du labeur paysan, enchantés de dériver les vagues aspirations des prolétaires et de concentrer les haines contre les fortunes nouvelles. Il était plus facile à la paresse intellectuelle et industrielle de hobereaux agrariens de la Prusse et de l'Autriche, et aussi des nôtres, de combattre, sous le nom générique de juifs, les capitalistes que d'évoluer et de les imiter. Aussi M. Anatole Leroy-Beaulieu dit-il d'eux avec juste raison : « Au point de vue économique..., l'antisémitisme n'est guère que le socialisme des salons, le socialisme du clubman et du hobereau, le socialisme mondain, de tous ceux dont les rentes sont inférieures aux appétits ou aux ambitions ; le socialisme bourgeois de tous les vaincus de la vie et de tous les mécontents de la fortune » (1).

Bebel a dit que « l'antisémitisme est le socialisme des imbéciles ». Le mot est dur et inexact. L'antisémitisme est en réalité un paratonnerre pseudo-socialiste destiné à détourner la foudre socialiste des vieilles fortunes foncières et féodales et à l'attirer sur les nouvelles fortunes mobilières et capitalistes. Et ces prétendus imbéciles ne sont pas si bêtes, car leur pseudo-socialisme « a sur l'autre l'avantage de ne s'attaquer qu'à un groupe défini, taxé d'étranger ; de sorte qu'en hurlant avec les antisémites, contre les crimes des accapareurs ou les abus du capitalisme, le bourgeois de Paris ou le gentilhomme de province ne risquent pas de tirer sur eux-mêmes et d'être les premières victimes des colères soulevées par leurs déclamations. C'est là, il faut le dire, une des causes de la diffusion de l'antisémitisme » (2).

XXI

Le boutiquier parisien, dont je vous parlais tout à l'heure, et auquel je reviens, est, lui aussi un inadapté. Et la preuve, c'est que cet ultra-individualiste qui se croit un libéral et dont l'individualisme restreint est à la mesure de son ignorance de soi-même, de son milieu et des événements économiques et sociaux qui modifient ce milieu, est tout aussi protectionniste, tout aussi fermé à la vaste vie économique que le plus obscurantiste châtelain de la Basse-Bretagne. Consultez, monsieur, les boutiquiers de votre rue sur l'utilité d'un tramway et vous les entendrez s'écrier qu'on veut les ruiner, puisque le tramway permettrait à leurs clients d'aller s'approvisionner ailleurs que chez eux. Et ces boutiquiers ont à l'Hôtel de Ville des représentants à leur mesure, surtout depuis qu'en haine et terreur du socialisme ils ont fait les élections dont vous vous êtes réjoui. Le patriotisme de ces natio-

(1) Les périls de l'heure présente, *Revue* du 1er février 1901.
(2) *Id.*

nalistes, dans son expression réelle et non verbale, ne dépasse pas les fortifications. C'est un de ces élus que j'entendais naguère protester contre la création de tramways entre Paris et la banlieue, tramways dits de pénétration qui permettent à l'ouvrier, à l'employé parisiens de décrasser leurs poumons de l'air méphitique de l'atelier et du bureau, tout en se logeant à peu de frais. Le préfet de la Seine, c'était alors M. Poubelle, répondit spirituellement à ce conseiller municipal ultra-nationaliste, nationaliste avant la lettre : — Vous voulez donc condamner les Parisiens à l'enceinte fortifiée !

Oui, c'est bien là un des traits constitutifs du nationalisme : isoler les individus, les parquer dans des localités réduites ; et le plus nationaliste n'est pas celui qui se sent solidaire des gens de Dunkerque et de Perpignan. C'est celui qui, Breton, appelle les Français des étrangers ou qui, boutiquier parisien, veut que les gens de son quartier soient contraints de lui donner leur clientèle. Et le vrai nationaliste parisien n'est pas celui qui est pour Paris contre sa banlieue, mais celui de Vaugirard qui est pour Vaugirard contre Grenelle, et celui de Montmartre qui est pour Montmartre contre les Batignolles. Celui-ci trouve plus nationaliste que lui pourtant : c'est le boutiquier qui, dans son quartier, est pour une rue contre la rue voisine ; et ce nationaliste est encore dépassé par celui qui est pour sa boutique, uniquement, et ferait volontiers une loi pour fermer celle de son voisin.

Remarquez en passant comme, en ces matières capitales, presque vitales, au sens le plus littéral du mot, l'enseigne nationaliste répond peu à la réalité, puisque l'analyse de l'état d'âme économique du nationaliste nous donne ce résidu : l'individu isolé, incommunicable, impénétrable, égoïste inintelligemment puisque amputé de la vaste coopération sociale qui augmente les forces et la liberté de chacun. Or la nationalité, c'est une coopération générale, très vaste et très diverse, et qui prépare, sans fusion cosmopolite prématurée et dangereuse, l'action concertée de tous les humains sur la croûte d'humus qui les emporte dans les espaces infinis. Ce n'est donc pas vers la nationalité que se dirige le mouvement rétrograde improprement appelé nationalisme, mais vers l'émiettement infinitésimal des localités dans la nation et des individus dans la localité. Admirez, si vous l'osez, ce triomphe de l'instinct, cet instinct si vanté par les écrivains du nationalisme, sur la raison et la science. Admirez la régression du civilisé en barbare, le retour de l'homme à la brute.

Le boutiquier parisien était un terrain tout préparé pour l'antisémitisme comme pour la forme inférieure du patriotisme qui est le nationalisme. Sa débilité intellectuelle le portait à prendre le change sur les indications de ses politiques habituels. Beaucoup de juifs sont commerçants. Plus aptes au négoce que leurs concurrents, ils font des

affaires là où ceux-ci entrevoient à chaque échéance le spectre de la faillite. Cette aptitude au négoce est-elle une qualité ou un vice? Il importe peu ici. Car si elle est une qualité, les juifs valent mieux que les non juifs; et si elle est un vice, est-il bien moral de plaindre vos chers boutiquiers catholiques de ce qu'ils ne sont pas aussi voleurs que leurs concurrents israélites, et de vouloir qu'ils soient seuls à rançonner le consommateur?

Je vous ai dit que le naïf boutiquier est une dupe d'élection pour les malins politiciens qui le mènent. En voulez-vous une preuve? Quels sont les concurrents les plus redoutables des boutiquiers? Les grands magasins évidemment. Ceux-ci vendent meilleur marché, non seulement parce que la concentration des marchandises en caravansérail réduit au minimum leurs frais généraux, mais encore parce qu'ils s'approvisionnent directement au fabricant, sans passer par la filière d'intermédiaires du gros et du demi-gros que subit le détaillant. Or, parmi les fabricants, les congrégations dites charitables qui tiennent des ouvroirs et des orphelinats sont on ne peut mieux placées pour livrer des marchandises à vil prix, puisque la main-d'œuvre ne coûte que la nourriture — et j'ai dit à la Chambre quelle nourriture paie ce labeur exténuant d'enfants de dix à vingt ans (1). Il n'empêche que notre boutiquier, qui prend ses idées générales au café, où il passe la moitié de sa journée, tandis que sa femme languit ou s'éreinte au comptoir, suit la politique des congrégations et prend son mot d'ordre électoral dans les journaux du propriétaire d'un des trois plus grands magasins de Paris.

Dans son beau et courageux discours sur l'antisémitisme en Algérie (2), Gustave Rouanet a démoli la légende des faillites juives à répétition lancée par Fourier il y a trois quarts de siècle et reprise

---

(1) Dans l'enquête officielle sur la fortune des congrégations, faite par les soins du ministère des finances lors de la discussion à la Chambre de la loi sur les associations, on trouve un relevé instructif des patentes auxquelles sont soumises des associations religieuses qui semblent n'avoir en vue que les intérêts du ciel.

On compte : 600 congrégations qui fabriquent ou vendent des articles de lingerie, couture, confection; 503, qui tiennent des hôtels garnis, des pensions, des maisons de retraite, des chambres et appartements meublés, des auberges; 300 qui tiennent des pharmacies, herboristeries, drogueries; 40, qui exploitent des blanchisseries; 34, qui exploitent des moulins à vent; 12 en moyenne qui ont des « imprimeries », des entreprises de « bains publics », des fabriques de « pains à cacheter et à chanter », des boutiques de chasubles; 10 enfin qui ont des fabriques et une vente d'alcool ou de liqueurs alcooliques (Chartreuse, Trappistine).

D'autres font le commerce sous des vocables commerciaux bizarres : « Marchands forains »; « Bazar d'articles de ménage et de bimbeloterie »; « Marchands de cochons », « Fabricants et marchands de fromages »; « Marchands de balais en gros »; « Souliers sur commande »; « Fabricants de verres de montre et de lunettes »; « Marchands de lorgnettes ». Marchands de lorgnettes! Ceux-ci doivent avoir contre les juifs une animosité particulière, une animosité de confrères.

(2) Chambre des députés, séance du 19 mai 1899.

par les polémistes de l'antisémitisme. Au dire de ceux-ci, l'Algérie est la proie des juifs, qui plus qu'ailleurs y exerceraient leurs méfaits. Et c'est d'un juste sentiment de révolte contre cette exploitation de l'Algérie par les juifs qu'aurait surgi la violente agitation de ces dernières années. Eh bien, monsieur, depuis le discours de Rouanet, cette légende s'est évanouie pour faire place à la vérité. Et la vérité, la voici : Sur 31,128 commerçants que compte l'Algérie, il y a 5,385 juifs et 14,440 Français. De 1894 à 1898 on a compté 347 faillites juives et 998 faillites françaises. Cela donne un failli juif sur quinze et un failli français sur quatorze. Je néglige les fractions. Veuillez noter que cette période de 1894 à 1898 est celle des pillages de boutiques juives, du boycottage des établissements juifs, bref, de la terreur antijuive. Eh bien, malgré ces conditions défavorables à l'éclosion naturelle ou artificielle de la faillite, vous voyez que les juifs forcés de déposer leur bilan sont moins nombreux relativement que leurs confrères français. Direz-vous que les juifs se sont rattrapés sur la plus grande perte qu'ils ont infligée, volontairement ou non, à leurs créanciers ? Écoutez, alors : tandis que les faillites juives ont donné 16.50 p. 100 à leurs créanciers, les faillites françaises n'ont donné que 13.50 p. 100.

XXII

« En admettant, dit M. Drumont, que le petit juif qui gagne quarante sous par jour ne soit pas un mythe, je n'ai jamais nourri contre lui les noirs desseins que me prête M. Lazare, et M. Lazare serait bien en peine de me montrer la page où j'ai poussé à l'égorgement de ce petit juif » (1).

M. Drumont fait bien des façons pour « admettre » que l'existence du « petit juif qui gagne quarante sous par jour » n'est pas un « mythe ». Ce vieux Parisien de Paris aurait-il ignoré, jusqu'à ce que M. Bernard Lazare la lui révélât, l'existence aux entours de la rue Saint-Antoine, de toute une colonie de juifs pauvres vivant, depuis un temps immémorial, d'un travail manuel ? Mais passons : M. Drumont admet. Et, ce juif pauvre et laborieux, M. Drumont ne demande pas qu'on l'égorge. Car voici l'habileté de ce « sociologue », ainsi qu'il aime à s'intituler lui-même : Lorsqu'il discute avec des socialistes ou des écrivains sociaux, c'est par l'aspect économique de la question antisémitique qu'il essaie de les convaincre, disons le mot, de les amadouer. Vous socialistes, dit-il en substance, vous êtes contre tout enrichissement

(1) *Libre Parole* du 22 mai 1896.

individuel, contre tout accaparement capitaliste. Eh bien, je suis avec vous et je proteste comme vous contre ces fortunes qui poussent en une journée de Bourse sur les innombrables ruines qu'elles font. Tous ces accapareurs, tous ces agioteurs, ou presque, sont juifs. C'est à ceux-là que j'en ai, et non aux pauvres diables d'enfants d'Israël, s'il en existe, qui gagnent leur croûte à la sueur de leur front.

Or, en Algérie, où M. Drumont a été élu député à la faveur de ses opinions antisémites, il n'y a pas que des commerçants et des capitalistes en fait de juifs. Ici, ce n'est pas aux statistiques que j'irai demander mes preuves, mais aux coreligionnaires mêmes de M. Drumont. C'est dans l'*Antijuif* d'Alger, organe officiel des électeurs de M. Drumont, que je trouverai le démenti le plus violent qui ait jamais été donné à ses affirmations. Et c'est au moment même où ce journal posait la candidature de M. Drumont, c'est-à-dire dans le courant des mois de mars et avril 1898, que, pêle-mêle, on boycottait et proscrivait les commerçants et ouvriers juifs. Veuillez lire, monsieur, un court extrait de ces monstruosités :

« *Employés juifs.* — Le Crédit foncier occupe cinq juifs : les deux frères Athon, Molina, Franc.

« La Compagnie algérienne a confié son guichet de payements au youtre Stora.

« La maison Bertomen n'a pas encore renvoyé son voyageur juif Laréda.

« A quand donc le balayage final ?

« — M. B..., sacristain à Saint-Augustin, fait tous ses achats chez les juifs ; Mlle P..., Mustapha-Supérieur, se sert au « Pauvre Indigène », magasin juif ; Mlle B. F..., rue Ledru-Rollin, a été vue au « Hasard ».

« — Mlle A. M..., Mme G..., femme d'un avocat, demeurant rue d'Isly ; Mme C..., femme du directeur du théâtre ; Mme R..., dont le mari est employé d'assurances, n'hésitent pas à s'approvisionner au « Petit Louvre ».

« — A la Chiffa, Mmes J..., G..., A..., femme du receveur des postes ; P..., femme du maire, attendent le passage du juif Aron ou du « Petit Bazar » pour faire leurs achats.

« — Nous signalons aussi Mme S. T..., 11, rue d'Isly, à la « Gazelle », qui occupe une juive, ainsi que Mme M..., du « Corset argenté », et Mme P..., du « Corset merveilleux ».

« — Mme D..., femme d'un ancien docteur militaire, demeurant rue de Tanger, a été surprise au moment où elle sortait du magasin juif, place du Gouvernement, qui a pour enseigne au « Petit Gain ».

« — La plupart de nos congrégations religieuses se servent chez

les juifs. Nos religieuses auraient-elles l'intention de convertir nos juifs ! Il est plutôt à craindre qu'elles ne s'enjuivent.

« — M. Emiel, que nous connaissons comme antijuif, devrait bien prier sa caissière, H. D..., de montrer un peu moins sa tendance à soutenir les juifs.

« — Mustapha ben Hamed Semid Ali occupe, paraît-il, à la villa Villenave (village d'Isly), des cigarières juives.

« — Mme A. E..., rue Bab-Azoun, a toujours comme comptable l'employé des postes youtre, et son magasin sert de couloir pour livrer passage aux clients des « Montagnes russes », les lendemains de manifestations.

« — Mme Simon occupe toujours à « la Gazelle », rue d'Isly, une juive du nom de Fortunée Azoulay. Elle se sert aussi chez les youpins.

« — Mme G..., femme d'un ancien député, a été vue le 20 mars, de trois heures et demie à quatre heures, aux « Montagnes-Russes ».

« Trois dames de charité sont allés à la « Renaissance » chez le hideux Fassina. Deux d'entre elles ont promis à Mme E..., qui leur faisait remarquer ce que leur conduite avait d'odieux, de ne plus recommencer. — Mme R..., au contraire, persiste à vouloir enrichir les sales youpins de l'argent qu'ils nous volent tous les jours. »

Ces extraits sont pris entre mille. Puisant aux mêmes sources, Rouanet a pu dire à la Chambre, dans le discours dont je vous parlais plus haut, en présence de M. Drumont et sans que celui-ci lui opposât démenti ni dénégation :

« M. Drumont, à la *Libre Parole,* me demandait : Où sont donc les prolétaires juifs, où sont ces ouvriers que l'on persécute ? Je vais vous les montrer, et j'emprunte au journal de M. Max Régis le martyrologe de ces travailleurs.

« Il y a bien des juifs ferblantiers à Alger, puisque l'*Antijuif* reproche à M. Ginet, de la carrosserie française, de les employer et lui demande de les mettre à la porte. Il y a bien des tanneurs juifs à Alger, puisque vous demandez que la tannerie française du Ruisseau et de Hussein-Bey cesse d'employer des ouvriers tanneurs juifs.

« Sont-ce des capitalistes, les imprimeurs typographes qui travaillaient chez Charles Zamith et Cie, et dont l'*Antijuif* a demandé l'expulsion ? Ce ne sont pas des capitalistes ni même des banquiers — comme M. Morinaud — les ouvriers dont vous avez demandé l'expulsion de chez Bosca et Baubif ?

« ... Ne croyez pas que ces violences soient des violences de plume, des dénonciations vaines. Non; elles sont obéies rigoureusement. Cela est si vrai qu'on me cite le cas d'un cocher juif qui faisait le service d'une maison de Birkadem; il est père de huit enfants ; il a épousé une catholique et probablement n'était pas un juif très prati-

quant ; il a été dénoncé par l'*Antijuif* ; huit jours après, il était mis à pied et réduit à la misère » (1).

Boycottage de magasins juifs, d'employés et d'ouvriers juifs ; menaces aux « chrétiens » qui se fournissent chez les juifs ou emploient des juifs. Les cigarières, qui sont de « petites juives » et ne doivent même pas gagner les « quarante sous par jour » dont parle M. Drumont, ne sont pas plus épargnées que les propriétaires des magasins juifs. Tentera-t-il de se sauver en déclarant qu'il n'a pas « poussé à l'égorgement » des prolétaires d'Israël ? Ses partisans lui ôtent cette ressource : ceux-là même qui ont terrorisé Alger, pillant les boutiques juives et les incendiant, poignardant et assommant les juifs dans les rues, sans égard ni au sexe ni à l'âge des victimes, ces brutes fanatisées ont voulu à la Chambre française un représentant à leur image et, au plus fort des troubles odieux qui sont encore dans toutes les mémoires, c'est M. Edouard Drumont qu'elles sont allées chercher.

Toujours devant M. Drumont, Rouanet, dans son discours, a pu dire, sans qu'on osât démentir un seul des faits atroces qu'il apportait :

« On arrête un tramway et le nommé Shebat, qui s'y trouvait tout seul, est tiré hors de la voiture, lapidé, mis en morceaux par cette foule barbare que vos excitations avaient rendue ivre de sang et de fureur...

« Le même jour, le docteur Azoulet, dont la mère avait la semaine précédente versé 10,000 fr. aux hôpitaux d'Alger, sans aucune distinction confessionnelle entre juifs, catholiques ou protestants, le docteur Azoulet était à moitié écharpé. A la même heure, alors que l'on pillait les juifs, alors que l'on essayait d'assassiner Azoulet, qu'on lapidait Shebat, alors que l'on traînait les femmes juives par les cheveux, alors que trois femmes antisémites fessaient sur la place Bresson une petite fille juive de six ans..., on voyait un médecin juif, le jeune Jaïs, dont le nom a illustré le martyrologe de la science, qui penché sur le chevet des malades catholiques, juifs, libres penseurs, sans aucune distinction de confession, faisait noblement son devoir et contractait les germes du fléau qui devait le foudroyer. »

Dans le même temps, vos antisémites parisiens, lyonnais, nancéens s'essayaient dans les rues à la chasse aux juifs et au pillage des boutiques juives. Mais la fureur religieuse est moins véhémente chez les petits-fils de ceux qui ont fait la révolution de 1789 que chez les descendants hispano-algériens de ceux qui ont conservé l'inquisition jusqu'en 1820. Et le pieux journal *la Croix*, alors rédigé par les Assomptionnistes, n'eut pas la sainte joie de voir, comme en Algérie, les boutiquiers sauver leurs marchandises du pillage en traçant à la

(1) *Journal officiel* du 24 mai 1899.

craie cette inscription sur leurs volets : « Ici, il y a des chrétiens et pas de juifs. »

Écoutez ceci, monsieur, vous qui êtes patriote. Cette tourbe d'Italiens et de Maltais, fanatisée par ses prêtres, pourquoi est-elle allée chercher Drumont à Paris? Parce qu'il est l'antijuif qu'il fallait à ces cosmopolites, si hâtivement naturalisés algériens, — je ne peux pas dire français, — que, pour communiquer avec eux, le candidat Drumont et le candidat Marchal, son acolyte, durent rédiger en espagnol leur appel aux électeurs. Ces cosmopolites, avant-garde de votre armée nationaliste, je ne sache pas que Barrès les ait jamais qualifiés de « déracinés ». Voici en quels termes les candidats « Carlos Marchal » et « Eduardo Drumont » les appelaient au vote :

« Conocemos y queremos la Espana donde no nay judios y que por esto motivo se queda en fronte delos siglos y delante de las otras naciones. » (Nous connaissons et nous chérissons l'Espagne où il n'y pas de juifs et qui, pour ce motif, se place au front des siècles à la tête des autres nations.) Et tandis que cet appel était lancé aux Espagnols du département d'Alger, la candidature de M. Morinaud, autre antisémite, était recommandée en ces termes aux Italiens du département de Constantine :

« Comment! vous êtes pour la plupart catholiques pratiquants, votre religion est la religion chrétienne, vous adorez le fils de Dieu, vous, vos femmes et vos enfants, et vous marchez la main dans la main avec les infâmes bourreaux du Christ! »

Le Drumont qu'il fallait à ces cosmopolites méditerranéens, ce n'était pas le Drumont nationaliste qui donne pour devise à son journal « la France aux Français ». C'était le Drumont qui avait écrit : « Les antisémites ne blâment pas l'inquisition... Ils sont convaincus qu'elle a assuré la grandeur et l'indépendance de l'Espagne, et leur premier soin, s'ils étaient au pouvoir, serait d'établir un tribunal qui serait exclusivement laïque, il est vrai, mais qui ressemblerait beaucoup à l'Inquisition espagnole » (1).

Mais j'y songe. Rien de tout cela ne peut vous scandaliser, monsieur, puisque votre patriotisme antisémite est plus aryen que français et que pour vous « il ne s'agit pas de vaincre, mais de combattre »; puisque votre cléricalisme vous porte à écrire des phrases comme celles-ci :

« Ah! que le saint roi Louis IX avait raison lorsqu'il laissait voir ainsi au sire de Joinville le fond de sa pensée et de son âme de chrétien sur la nature de l'esprit juif : « Aussi vous di-je, fist le roys, que nulz, « se il n'est très bon clers, ne doit desputer à eulz (avec les Juifs);

(1) *Libre Parole* du 20 juillet 1892.

« mais l'omme lay, quand il oy mesdire de la loy crestienne, ne doit « pas deffendre la loy crestienne, ne mais de l'espée, de quoy il doit « donner parmi le ventre dedens, tant comme elle y peu entrer » (1).

Vous ajoutez, il est vrai : « Ce remède fut-il jamais le meilleur?... J'en doute ». Et, comme si rien ne s'était passé en Algérie, vous vous écriez avec une innocence désarmante : « En France, qui voudrait battre un juif? » J'en arrive à me demander si les hurlements des assommeurs et les cris de détresse des assommés d'Algérie sont parvenus jusqu'à votre laboratoire, et si, vous étant parvenus, vous ne les avez pas pris pour une bagarre où juifs et protestants mettaient à mal de bons catholiques français. Il faut qu'il en ait été ainsi pour que vous ayez pu écrire de sang-froid : « Si mes pères avaient été chassés de France, ou brûlés vifs pour n'avoir point apostasié, je brûlerais très volontiers à mon tour et bannirais les descendants de nos bourreaux. Les protestants et les juifs se vengent : ils ont raison de se venger, car c'est la justice, la seule justice immanente de l'histoire » (2).

Vous n'êtes pas juif, mais vous acceptez la loi juive du talion, accommodée à la mode que je ne puis dire darwinienne, puisque Darwin ne peut être responsable des conclusions judaïques que des philosophes et des politiciens de réaction ont tirées de son œuvre. Quoi qu'il en soit, vous avez ignoré les cruautés de l'antisémitisme, les contradictions pratiques multiples de l'antisémitisme et du nationalisme, l'incohérence doctrinale du cléricalisme vis-à-vis du nationalisme, et réciproquement. Vous vous êtes jeté dans une bagarre sans connaître vos adversaires et vos alliés. Vous avez douloureusement stupéfié ceux-là qui croyaient pouvoir compter sur vous, parce que vous avez mis votre existence au service de la science; et vous avez gêné ceux-ci parce que vous les avez voulus logiques et cohérents comme une conception de la pensée, alors que, pour vaincre, ils avaient besoin de l'équivoque, de la confusion et de l'obscurité.

Eugène Fournière.

(*La fin au prochain numéro.*)

P. S. — M. Jules Soury m'adresse les deux notes rectificatives que voici, portant, comme il le dit, sur des points de fait :

I. « P. 135. — Vous dites que Darwin et Pasteur croyaient à la conciliation de leur science et de leur foi. Cette inconséquence pitoyable n'est que le fait de Pasteur, non de Darwin.

(1) *Camp. nat.*, p. 91.
(2) *Camp. nat.*, p. 225.

« Voici un texte du grand naturaliste anglais qui ne laisse subsister aucun doute à cet égard, et qui pourrait servir d'épigraphe à la partie de mon livre intitulée : *Oratoire et Laboratoire.*

« Tous nos frères de l'usine et de l'atelier savent aujourd'hui l'anglais ; je traduirai ensuite, et vous ferez ce que vous voudrez de la version, mais je vous engage à publier *le texte de cette lettre*, datée de Down, 5 juin, 1879, et adressée par Charles Darwin à un jeune étudiant allemand dont la foi religieuse avait été ébranlée par la lecture des livres du grand naturaliste anglais :

« I am much engaged, an old man, and out of health, and I cannot « spare time to answer your questions fully, — nor indeed can they « be answered.

« *Science has nothing to do with Christ*, except in so far as the habit « of scientific research makes a man cautious in admitting evidence.

« For myself, *I do not believe that there ever has been any revela- « tion.*

« As for a *future life*, every man most judge for himself between « conflicting vague probabilities » (1).

« Je suis très occupé, et ne puis trouver le temps de répondre « complètement à vos questions, à supposer même qu'on y puisse « répondre.

« *La science n'a rien à faire avec le Christ*, si ce n'est dans la « mesure où l'habitude des recherches scientifiques apprend à ne pro- « céder qu'avec prudence et critique dans l'admission des preuves.

« Pour ma part, *je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de révélation.*

« Quant à la *vie future*, chacun doit juger par lui même au milieu « du conflit des vagues probabilités ».

« Donc contrairement à votre assertion, sans nuance ni réserve aucune, Darwin ne croyait point à une conciliation quelconque de la science et de la foi ! La science n'a rien à faire avec la foi, ce que je soutiens. De révélation et de vie future, il n'y a pas à en parler en dehors de la foi. La science, par définition, les ignore.

« Pasteur et son apologiste socialiste font vraiment ici, convenez-en, monsieur, bien piètre figure. Je le regrette pour vous, mais je n'y puis rien, car vous étiez averti. C'est vous qui avez rapproché Darwin de Pasteur. Ce ne sont pas du tout des génies de même ordre ».

II. « P. 148. — Je n'ai jamais lu une ligne du P. Didon, je n'ai donc nulle part, comme vous l'écrivez, par une erreur incompréhensible, « invoqué » le P. Didon non plus, d'ailleurs, que le maréchal

---

(1) *The Life and Letters of Charles Darwin*... edited by his son, Francis Darwin. London, 1887, I, 307.

de Moltke. Vous ajoutez cependant : « Un savant ne prend pas ainsi arguments et preuves, de toutes mains. Quand la science lui prouve un fait, il ne s'ingénie pas à se le reprouver par l'autorité de gens étrangers à la science... »

« Je suis absolument sûr, et je vous défie courtoisement d'administrer la preuve du contraire, de n'avoir nulle part écrit le nom du P. Didon. Je ne l'ai, je vous le répète, jamais lu, ni entendu, ni vu. Il me paraît même que nous n'étions pas faits, lui et moi, pour nous comprendre, cela soit dit sans rien insinuer contre ce Dominicain, qui peut avoir été un grand orateur de la chaire et, ce qui vaut mieux, un grand chrétien et un bon Français, sans avoir possédé plus de critique en matière d'exégèse biblique que Bossuet. »

Je suis heureux de constater que dans deux longs articles pleins de faits et de citations, mon contradicteur, dont on connaît la vaste et sûre érudition, n'apporte que deux rectifications. Examinons-les :

1° J'ai dit de Darwin qu'il croyait à la conciliation de la science et de la foi. M. Jules Soury verse au débat un très intéressant document qui établit que Darwin séparait soigneusement les matières de foi des matières de science. Il avait sur celles-ci des certitudes, et sur celles-là ne se permettait que des opinions. Voilà, si j'ai bien lu, ce que signifient les lignes que cite M. Jules Soury. Darwin n'est donc pas tombé dans ce que mon savant confrère appelle « une inconséquence pitoyable ». Mais, alors, il en a commis une autre, à mon sens : celle que je reproche à M. Jules Soury. Il a été incroyant, et il a accompli les gestes du croyant. Inconséquence pour inconséquence, j'eusse préféré pour la mémoire du naturaliste anglais celle que je lui avais d'abord imputée à celle qu'établit M. Jules Soury;

2° M. Jules Soury n'a « invoqué » l'autorité, ni du P. Didon, ni du maréchal de Moltke, et j'aurais dû me borner à constater qu'il a associé « l'intelligence pratique » de Bismarck à celle d'Aristote et de Darwin. Cela, en effet, suffisait à ma démonstration. Je donne donc bien volontiers acte à M. Jules Soury de sa rectification.

E. F.

La Situation de la Classe Ouvrière

EN RUSSIE

Depuis quelques années déjà, le prolétariat russe tend à se révéler comme un facteur important de la vie sociale dans l'empire des tsars. Les troubles récents ont forcé l'opinion européenne à tourner les yeux sur les mouvements divers de la classe ouvrière, soit quelle prît une part active aux manifestations d'origine universitaire, soit qu'elle entreprît une action propre. Ces faits extérieurs prouvent évidemment une croissance continue du mouvement ouvrier en Russie. Mais c'est là tout ce qu'on peut saisir de la vie du prolétariat russe. Les conditions de vie des travailleurs de l'industrie sont peu ou point connues : l'absence de documents et de statistiques rend difficile la connaissance de la situation exacte de la classe ouvrière. Toutefois, il n'est pas impossible d'en avoir une idée générale qui, bien qu'incomplète, peut cependant fournir les renseignements indispensables à quiconque s'intéresse au développement du prolétariat en Russie.

Nous n'avons en vue que le prolétariat industriel. Mais nous devons signaler que la classe ouvrière comprend d'autres catégories de travailleurs, que nous n'indiquerons qu'en passant. Le développement industriel de la Russie, comme celui de l'Europe occidentale, n'a pas encore complètement brisé les liens qui rattachent à la campagne l'ouvrier des centres urbains. C'est ainsi qu'on rencontre deux grandes sortes de travailleurs qui sont en même temps cultivateurs et ouvriers industriels.

Ce sont, en premier lieu, les *Koustari*, c'est-à-dire les paysans qui travaillent à domicile, dans la petite industrie. Parfois, ils se procurent les matières premières et vendent eux-mêmes leurs produits. Mais cette sorte de travail indépendant commence à disparaître rapidement, cédant sa place aux *fabriques collectives* (1). En effet, les

(1) Nous nous servons du terme classique de Le Play.

« koustari » travaillent la plupart du temps pour un entrepreneur qui leur fournit la matière. D'après les dernières recherches, il existe actuellement en Russie à peu près quatre millions de « koustari », dont plus de deux millions travaillent pour des capitalistes.

En second lieu, il faut mentionner les ouvriers qui quittent leur village pour aller travailler dans les centres purement industriels. Ils y restent pendant tout l'hiver, et, au printemps, avant le commencement des travaux agricoles, ils regagnent leur domicile. Ce sont de vrais campagnards domiciliés aux champs, où ils résident la plupart du temps, mais qui tirent leurs principaux moyens d'existence de la ville. On évalue à trois millions le nombre de ces ouvriers flottants; dans ce chiffre rentrent aussi les ouvriers qui ne travaillent pas dans les fabriques, mais qui exercent leur métier en ville, comme les maçons, les ouvriers du bâtiment, les rémouleurs, etc.

Il faut remarquer que les fabricants, surtout les fabricants arriérés, comme ceux des gouvernements de Moscou et de Vladimir, aiment à signaler cet « attachement au sol » de leurs ouvriers, pour prouver la nécessité du travail des enfants et des longues journées. Selon eux, les ouvriers quittant les fabriques ne peuvent pas se spécialiser, et, dans le cas de diminution des heures de travail, rendre leur production plus intensive.

Mais, si autrefois ce raisonnement avait quelque fondement, il n'en est plus de même aujourd'hui, car le retour annuel à la campagne devient de plus en plus rare. Cela tient à ce que la population agricole est de jour en jour plus pauvre : il se crée ainsi un nombre croissant de prolétaires, qui n'ont rien à faire aux champs. La principale cause en est dans ce fait que la petite propriété s'est infiniment morcelée par suite de l'augmentation de la population. La plus grande partie des petits propriétaires ruraux ne possèdent, par exemple, qu'environ un hectare de terre; ce sont donc de vrais prolétaires. Et même ce peu de terre, par suite du défaut d'engrais, est fort épuisé, même presque stérile.

A côté des petits propriétaires, il existe en Russie une classe de paysans à qui ne fut attribuée aucune parcelle de terre lors de l'affranchissement des serfs : ce sont les *dvorovyi*, c'est-à-dire les paysans qui servaient autrefois dans la cour des seigneurs comme domestiques. Cette classe était infiniment nombreuse, car les seigneurs aimaient vivre largement et être bien servis. Les descendants de ces « dvorovyi » sont très nombreux et forment le prolétariat agricole proprement dit.

Il faut signaler encore que les famines successives — et il n'y en a pas eu moins de quatre dans la période de 1891 à 1898, et *cinquante et une* pendant le dix-neuvième siècle — ont créé une armée de

prolétaires, qui ont dû faire abandon de leur misérable lopin pour subvenir aux besoins de leur vie et de la vie de leurs familles, au cours de cette terrible détresse.

Bref, les statisticiens pensent que pour faire prospérer l'agriculture, dans cinquante gouvernements de la Russie d'Europe, il ne faudrait que 13,481,864 hommes. Or, en réalité, ce chiffre est dépassé de plus de deux millions. Le prolétariat agricole, qui ne peut pas trouver d'occupation dans l'agriculture, atteint 24 p. 100 de la population dans les gouvernements de Kharkow, Poltava et Woronyege, 20 1/2 p. 100 dans les gouvernements du centre de la Russie ; il forme 3 p. 100 de la population dans le gouvernement de Kazan et 15 p. 100 dans les quatre districts du gouvernement de Nijni-Novgorod.

Ainsi, il n'y a rien d'étonnant que la quantité de gens qui quittent les fabriques pour les travaux des champs diminue rapidement. L'ancien inspecteur des fabriques du gouvernement de Moscou, le docteur Démentyef, remarque à ce propos que, déjà en 1885, il n'y avait seulement que 14.1 p. 100 des ouvriers quittant les fabriques pour retourner aux champs. Cette proportion était plus faible parmi les jeunes gens. 55 p. 100 de la totalité des ouvriers de son rayon avaient des pères ayant travaillé autrefois dans les fabriques. Les ouvriers qui avaient leurs familles avec eux ne quittaient plus leur travail.

Les casernes ouvrières aident beaucoup à cette émigration. Les patrons donnent des logements à leurs ouvriers, afin que ceux-ci amènent avec eux leurs familles. Les patrons ont ainsi la possibilité d'exploiter leurs enfants et leurs femmes, et ils s'assurent de la sorte un contingent fixe d'ouvriers permanents. D'un autre côté, l'ouvrier est content de se débarrasser de sa terre, qui ne lui rapporte rien, et de tirer profit de sa famille, car le salaire des ouvriers russes n'est pas suffisant pour les entretenir.

Or, une fois que toute la famille a ainsi émigré, tout lien avec la campagne est désormais rompu ; et si les pères gémissent encore quelquefois en songeant à leur « paradis » perdu, les enfants n'en ont pas souvenance : ils sont devenus de vrais prolétaires urbains.

La croissance de la population urbaine s'effectue deux fois plus vite que celle de la population globale. Ainsi la population totale a augmenté, de 1863 à 1897, de 53 p. 100; la population de la campagne de 43 p. 100, et celle de la ville de 97 p. 100. Toutefois la proportion des ouvriers des grandes fabriques, relativement à la population générale de la Russie, est très petite encore : environ 2 ou 2 1/2 millions sur 130 millions d'habitants. Mais il ne faut pas oublier que dans ce chiffre n'entrent pas les ouvriers des « fabriques collectives », qui absorbent en Russie un nombre considérable de travailleurs.

Dans l'étude qui va suivre, nous ne parlerons donc, comme nous l'avons annoncé, que des ouvriers de la grande industrie, laissant de côté les « koustari » et ne nous arrêtant que brièvement sur les « fabriques collectives ».

I

LA DURÉE DU TRAVAIL

A priori, on peut affirmer qu'en Russie la journée de travail doit être fort longue. La réduction de la durée du travail dépend, en effet, de deux facteurs : d'un côté, du développement de la technique, et de l'autre de la conscience de la classe ouvrière, qui sait réagir contre la tendance naturelle du patronat à augmenter le temps de travail.

Or, la technique de la fabrique russe n'est guère développée; surtout dans les plus importantes régions de la Russie centrale, notamment dans les gouvernements de Moscou et de Vladimir. Dans ces régions, on trouve encore d'innombrables petites fabriques, où sont en vigueur le travail à la main et le travail à domicile, avec une technique très primitive.

De plus, comme on le sait, les ouvriers russes se trouvent soumis à une oppression politique telle, que toute tentative de leur part en vue de se grouper ou de défendre leurs intérêts professionnels, est punie de déportation et d'emprisonnement prolongé. De telle sorte que la conscience de classe n'a pas pu encore — en prenant la courte période historique du développement de l'industrie — se développer au point d'influer sur la législation. Le développement de la conscience de classe est enrayé également par la présence dans les établissements industriels d'éléments mi-ruraux, qui ne sont pas affranchis des préjugés de la campagne, qui sont craintifs et défiants, et dont l'horizon est infiniment borné. Toutefois, elle commence à naître, et elle est déjà assez puissante pour forcer le gouvernement et les patrons à prêter quelque attention aux réclamations et aux besoins des travailleurs. Ce sont les grandes grèves des fabriques textiles de Pétersbourg, en été 1896, qui ont amené la promulgation de la loi du 2/14 juin 1897.

La loi de 1897 fut une victoire plutôt morale que matérielle, remportée par la classe ouvrière. Cette loi, avec toutes les « instructions », tous les « règlements » et « circulaires » dont le gouvernement eut soin de l'accompagner, et qui ont plus de force efficace que la loi elle-même, n'a rien ou presque rien changé à la situation

des ouvriers industriels. Mais elle était une preuve certaine que les ouvriers, avec leurs propres forces, peuvent renverser cette idole gouvernementale et patronale qui jusqu'ici leur paraissait inattaquable. On peut dire que la loi de 1897 fut le baptême de ce large mouvement ouvrier, qui inquiète à cette heure, en Russie, tous les défenseurs de l'ordre social actuel.

Nous ne pouvons pas, en traitant la question de la durée de la journée de travail en Russie, ne pas donner une place à cette loi. Elle a été précisément provoquée par la longueur inouïe de la journée de travail, et elle a eu pour objet de la réglementer. En outre, la préparation de cette loi et son sort ultérieur nous donneront une idée vraie et complète de la situation de la Russie contemporaine en général et de la classe ouvrière russe en particulier.

Nous l'avons dit, cette loi fut provoquée par les grandes grèves de Pétersbourg. Mais à côté de cette première cause, il faut en signaler une seconde, qui est le principal moteur du progrès industriel : la concurrence. Les ouvriers des régions les plus avancées, à la suite de plusieurs grèves, avaient déjà obtenu une journée de travail plus courte que ceux des régions arriérées.

Si nous en jugeons d'après les données de la statistique, nous trouvons que dans les années 1880 et suivantes : dans 20 p. 100 des fabriques, le travail durait plus de 12 heures; dans 80 p. 100, 12 heures et moins.

Dans ce nombre :

Dans 36,8 p. 100.	12 heures
— 20,8 p. 100.	11 —
— 18,1 p. 100.	10 —
— 2,1 p. 100.	9 —
— 1,6 p. 100.	8 —
— 0,4 p. 100.	7 —
— 0,2 p. 100.	6 —

Pour la période de 1894-1895, nous avons les chiffres concernant 635,952 ouvriers de neuf industries différentes, dont 33.73 p. 100 ne travaillaient pas plus de 11 heures; 46.46 p. 100 travaillaient plus de 11 heures, mais moins de 12; 19.46 p. 100, 12 heures.

En général, selon les rapports des inspecteurs des fabriques, dans 20 gouvernements, les plus industriels de la Russie, la durée moyenne du travail en 1896 était de 11 à 13 heures. Il va de soi qu'autour de cette moyenne, il y a de grands écarts : ainsi dans le gouvernement de Moscou, on trouvait 19 établissements où le travail durait 15 heures; 6 établissements, 16 heures, et 3, 17 heures.

La journée de travail, dans les régions de Pétersbourg et de la

Pologne, est plus courte que dans les régions de Moscou et de Vladimir.

Le tableau suivant l'indique :

Temps de travail	Pétersbourg	Moscou
—	—	—
Moins de 11 h. 1/2.	44 p. 100	32,70 p. 100
Plus de 11 h. 1/2	56 p. 100	67,3 p. 100

Ce 67.3 p. 100 qui marque la proportion d'ouvriers travaillant plus de 11 heures et demie dans la région de Moscou, se décompose ainsi : 23.3 p. 100 travaillent 12 à 13 heures; 14 p. 100 travaillent 13 à 14 heures; 4.9 p. 100 travaillent 14 heures; et 1,708 hommes travaillent 15 à 18 heures.

Cette différence dans le temps de travail engagea les fabricants de Pétersbourg, en 1880, et de Lodz (Pologne), en 1894, à réclamer la diminution générale de la journée de travail; la même demande fut adressée au gouvernement par les fabricants avancés de la région de Moscou. Elle fut répétée, en 1896, après les grandes grèves, par les fabricants de Pétersbourg.

Mais le gouvernement traînait en longueur, quand tout à coup la grève des ouvriers de Pétersbourg éclata; effrayé, il se mit sans retard à élaborer la future loi du 2/14 juin 1897.

Bien entendu, la Commission des délibérations fut composée de fonctionnaires et de fabricants; les représentants des ouvriers furent rigoureusement exclus. Il va sans dire que ce personnel a donné sa couleur à la loi. A la suite de la Commission, les quatre ministres intervinrent et imprimérent à la loi le cachet gouvernemental. C'est ainsi que la Commission ayant proposé la journée de 11 heures, le ministre des finances, de son propre gré, l'éleva à 11 heures et demie; il craignait que la diminution du temps de travail n'amenât une réduction de salaire et n'entraînât de nouvelles grèves; tandis que 11 heures et demie est une limite maximum au delà de laquelle l'intensité de la force de l'ouvrier diminue, auquel cas les fabricants ne courent aucun risque de perdre. Le gouvernement ne pouvait pas non plus élever cette norme, car les ouvriers de Pétersbourg l'avaient déjà atteinte à la suite de leurs grèves.

D'une façon générale, la crainte des grèves inspira la Commission et lui dicta des concessions. Ainsi, les représentants du département de la police, du ministère de l'intérieur, du ministère de la justice et du synode proposèrent de sérieuses et efficaces améliorations; le sous-directeur de la police aurait même voulu l'établissement d'un minimum de salaire.

Dès que la loi fut promulguée, le gouvernement eut comme un

remords d'avoir tant fait pour la classe ouvrière. Par ses « règlements » et « instructions » il modifia, à la fin de 1897, son application.

Une instruction du ministère de l'industrie et du commerce permit aux fabricants de porter la journée à douze heures, à la condition que, pour une période de quatorze jours, la longueur de la journée soit en moyenne de neuf heures ; temporairement, ces exceptions devaient être accordées par l'inspecteur du travail et définitivement par le département de l'industrie et du commerce. En outre, cette instruction exclut de la règle générale tous les ouvriers employés aux travaux accessoires : nettoyage, remontage, éclairage, chauffage, etc. Elle exclut aussi les cas de force majeure. La journée maximum n'est pas applicable dans le cas où la fabrique subit un accident, lorsque les travaux s'effectuent dans les principales parties de l'établissement qui actionnent ou mettent en marche la fabrique entière. On voit que ces exceptions sont très nombreuses et ouvrent un champ très large aux exigences des patrons.

La longueur du temps de travail est bien plus grande dans les « fabriques collectives » et aussi dans les petites fabriques, où l'on n'emploie pas des machines et où l'on travaille à la main. Dans ce genre de fabriques, la durée du travail usitée dans les fabriques de nattes est devenue classique. On y travaille pendant vingt-quatre heures, en se reposant comme on peut, pas plus de quatre ou cinq heures. Heureusement que ces établissements ne travaillent que huit à neuf mois par an ; quand la « saison » est finie, les pauvres ouvriers tiennent à peine debout ; « le vent les balance », comme on dit en Russie.

Dans la plupart des villages du centre de la Russie (gouvernement de Moscou, Vladimir, Nijni-Novgorod) est depuis longtemps implantée l'industrie à domicile, avec une division du travail considérable. Le travail dure un temps infini. Ainsi, dans l'industrie des cordes, à Nijni-Novgorod, on travaille 14 à 15 heures ; et dans l'immense village industriel de Pavlovo, le travail à domicile ne dure pas moins de 17 heures, quelquefois même 18 et 19 heures. Les tisseurs à la main, dans le gouvernement de Moscou, travaillent 17 heures.

Les résultats de ce travail excessif se manifestent par l'extrême faiblesse physique de la population. Les régions où le travail à domicile est très étendu donnent une proportion énorme d'estropiés et d'infirmes.

La loi du 2/14 juin n'a pas fait de distinction entre les ouvriers de ces établissements et les ouvriers des grandes fabriques. Mais une « instruction », parue à la suite de démarches des fabricants intéressés, déclare que la journée de travail dans ces établissements n'est con-

forme à la loi que seulement dans les cas où les heures de travail sont indiquées dans le contrat de louage. Ainsi «l'instruction» soufflait aux patrons cette interprétation commode de la loi, à savoir que tous les ouvriers qui n'ont pas fait ces réserves ne se trouvent pas dans les cas prévus par la loi : ce sont « les personnes qui ont accepté une commande » et qui sont libres par conséquent de disposer de leur temps à leur gré.

Mais il est évident que ce ne sont pas seulement les heures fixées par le gouvernement pour le travail obligatoire qui font la journée de travail. Ce sont les heures supplémentaires qui transforment la journée « normale » en journée beaucoup plus longue. Ainsi dans la plus grande fabrique de construction de machines en Russie, la maison Strouvé à Kolomna (gouvernement de Moscou), le travail supplémentaire est exigé 1, 2 et 3 fois par semaine et dure 3, 5, 8 et quelque fois 10 heures. L'inspecteur en chef du gouvernement de la Livonie, dit dans son rapport : « Dans un grand nombre de fabriques on travaille au delà du temps fixé, soi-disant avec le consentement des ouvriers, qui s'obtient très simplement, puisque les ouvriers qui ne veulent pas continuer leur travail d'une ou deux heures en plus, sont congédiés dans un délai de quatorze jours. A Riga, par exemple, dans « la manufacture de caoutchouc Provodnik », le temps indiqué sur les tableaux est de 10 heures 1/2 ; or, en fait, il est souvent augmenté jusqu'à 15 heures. Ces heures supplémentaires sont payées parfois comme les heures ordinaires, parfois davantage : souvent elles sont gratuites. Le remontage des machines pendant les fêtes, dans beaucoup de fabriques, n'est pas payé. Par suite de ces travaux supplémentaires, la journée de travail, dans quelques fabriques textiles de Pétersbourg, dure de 14 à 15 heures. C'est un semblable effet sur la durée du travail que produit l'obligation de venir dans les fabriques une demi-heure plus tôt et de les quitter une demi-heure plus tard, pour le nettoyage et le graissage des machines. Dans la manufacture de MM. Rosorjenov et Kokorjev (gouvernement de Kostroma), on travaille, si le travail est pressé, 17 heures 1/2, et on paie aux ouvriers 10 kopecks (26 centimes) pour une heure supplémentaire. Dans les fabriques de tabac, à Pétersbourg, on travaille de 20 heures à 22 heures, la veille des grandes fêtes. Dans les établissements industriels militaires — exclus du contrôle de l'inspection de travail — la journée de travail est fixée à 10 heures, mais cette règle est souvent violée. De même dans les établissements du fisc, même les enfants sont obligés de travailler 8, 10 et 12 heures sans repos, tandis que la loi ne permet pour eux qu'un travail de 8 heures seulement, et avec un repos.

Les fabricants tiennent beaucoup à ce droit d'imposer à leurs

ouvriers des heures supplémentaires. A la commission des délibérations, c'est cette question qui fut le plus discutée. Les fabricants ne voulurent pas la réglementation de ce travail, car ils savaient qu'au fond la longueur de la journée et le travail supplémentaire, c'est la même chose ; les mots seuls diffèrent.

Le gouvernement est venu au secours des pauvres fabricants menacés. La loi du 2/14 juin distingue les travaux supplémentaires obligatoires et les non obligatoires. Les premiers, ce sont des travaux *techniquement nécessaires;* mais la loi ne donne pas d'indication suffisante sur ce qu'il faut entendre par ces termes. Elle indique bien que ce sont des cas : 1) où l'entrepreneur a des travaux sérieux à accomplir, et où il ne peut pas ou ne peut que difficilement trouver des ouvriers supplémentaires; et 2) les travaux typographiques pressants, qui doivent satisfaire aux besoins du public dans les publications périodiques. Dans le second cas — les travaux non obligatoires — l'entrepreneur doit conclure chaque fois un contrat spécial avec les ouvriers et la durée de ce temps supplémentaire ne doit pas dépasser 120 heures par an.

Mais même ce droit presque sans bornes d'augmenter les heures de travail parut gênant aux patrons. Pour les satisfaire, le ministre des finances, au commencement de 1898, a publié trois circulaires. La première donne droit aux boulangeries, brasseries et typographies aux heures supplémentaires illimitées. La seconde ajoute à cette énumération les sucreries. La troisième supprime tout bonnement le maximum de 120 heures supplémentaires par an. Ainsi, le principe de la journée maxima de travail se trouve complètement aboli.

C'est du même esprit que procèdent les paragraphes de la loi concernant le travail de nuit. Ce travail est très répandu en Russie, surtout dans les régions techniquement arriérées de Moscou et Vladimir. Les fabricants de ces régions tâchent par ce système de faire concurrence aux fabriques à technique plus perfectionnée de la Pologne et de Pétersbourg. De plus, ils économisent ainsi le local qui, forcément, doit être plus grand, si le travail est fait pendant le jour seulement. Par ce moyen, ils s'efforcent encore d'économiser tout ce que leur coûterait le renouvellement des machines. Toutes ces causes font que, tandis que dans le gouvernement de Pétersbourg 17 p. 100 des ouvriers seulement travaille pendant la nuit, et dans le gouvernement de Pétrokovsk (en Pologne) 20 p. 100, dans la région de Moscou, cette proportion atteint 69 p. 100. La raison est compréhensible qui poussait les fabricants de cette région à insister devant la commission pour conserver le travail de nuit.

Les lois de 1882 et de 1885 ont interdit ces travaux aux enfants

âgés de moins de douze ans; elles l'ont prohibé aussi pour les adultes et les femmes dans l'industrie textile et dans les mines.

Mais par travail de nuit, on entend pour les industries à une équipe, le temps de 9 heures du soir à 5 heures du matin, et pour l'industrie à deux équipes, de 10 heures du soir à 4 heures du matin. Tel Zeus, raccourcissant et prolongeant le temps à son gré, la législation russe considère comme *jour* 6, 7, 8 et 9 heures du soir et 4, 5 et 6 heures du matin.

La loi du 2/14 juin n'a donc pas interdit le travail de nuit, mais elle l'a restreint à 10 heures. Par cet acte, elle a laissé aux patrons de mauvaise volonté le pouvoir d'abuser en toute liberté de la santé de leurs ouvriers.

C'est une tentative bureaucratique qui a eu pour but d'apaiser l'agitation ouvrière et de sauvegarder les intérêts des fabricants. Pour atteindre ce dernier résultat, le gouvernement a mis beaucoup de bonne volonté; quant à l'autre but poursuivi, il l'a complètement manqué. C'est le contraire qui a été obtenu. La loi est tellement vague qu'elle laisse un champ illimité à l'appétit du patron. Et, d'autre part, la vie de l'ouvrier est à ce point pénible qu'on aurait pu prédire avec M. Pobjedonostzef, sans être démenti par les faits : « Bien entendu, il ne faut pas s'attendre à ce qu'après la promulgation de la loi, l'agitation, qui croît de plus en plus, se calme et tombe. »

II

LE SALAIRE

Il est impossible d'indiquer la moyenne du salaire en Russie : il y a de trop grandes différences entre les diverses régions. On peut dire seulement que dans les régions où le travail de nuit est le plus fréquent et où la durée du travail est la plus considérable, le salaire est de beaucoup le plus bas. Ainsi les régions de Pétersbourg et de la Pologne sont à ce point de vue plus favorisées que celles de Moscou et de Vladimir. En outre, dans toutes les régions de la Russie centrale, le salaire croît en été et diminue en hiver, parce qu'en été un certain nombre d'ouvriers quittent la ville pour les champs.

Pour faire saisir d'une façon concrète le taux de salaire dans les diverses régions de l'Empire, nous donnerons ici quelques chiffres concernant les régions de Vladimir, Pétersbourg, Pétrokovsk (Pologne) et Moscou. Malheureusement ces chiffres ont été fournis par les inspecteurs du travail (excepté ceux de Moscou) au ministère des

finances. Ils se distinguent par l'absence de tout plan comme de toute moyenne. Nous nous bornerons à tirer de ces données quelques indications.

Dans les régions de Vladimir, les fileurs gagnent de 12 roubles à 23 roubles 28 kopecks par mois dans un établissement, et de 19 roubles 92 kopecks à 24 roubles 48 kopecks dans un autre. Les tisseurs travaillent dans cinquante et un tissages mécaniques, moyennant 12 roubles 36 kopecks par mois. Dans les établissements métallurgiques, l'ouvrier touche de 50.5 kopecks à 87 kopecks par jour, ce qui donne une moyenne de 71.1 kopecks. A Pétersbourg, les tisseurs touchent de 18 roubles à 20 roubles par mois et les fileurs de 35 roubles à 40 roubles. Dans les établissements métallurgiques de 100 roubles (les mécaniciens et monteurs) à 16 roubles 40 kopecks (les manœuvres) par mois. Dans le gouvernement de Pétrokovsk, les tisseurs gagnent en moyenne par mois de 14 roubles à 23 roubles, et les ouvriers métallurgistes de 13 roubles à 50 roubles.

Pour ce qui concerne les chiffres des régions de Moscou, ils sont précieux et nous donnent un tableau complet. Ils ont été établis par le docteur Démentyef, ancien inspecteur du travail du gouvernement de Moscou, qui a étudié, on peut le dire, avec amour, sa région. Il donne les chiffres généraux suivants, pour différentes industries. Ils concernent l'année 1885; mais le salaire dans les années ultérieures n'a presque pas changé; la famine et le renchérissement du blé ayant chassé les paysans dans les villes :

Ouvriers	Taux du salaire pour un mois				Proportions p. 100 d'ouvriers
—	—				—
	roubles	kopecks	fr.	c.	
Adultes, hommes	14	16	37	75	100
— femmes (1).	10	35	27	60	73
Adolescents, hommes.	7	41	19	75	51
— femmes.	6	56	17	48	
Enfants, garçons.	5	11	13	65	35
— filles.	5	04	13	37	

Ces chiffres doivent être encore diminués, car il est très rare qu'un ouvrier travaille tout le temps. Souvent, par suite de la maladie, ou de l'ivresse, ou de la fatigue, il s'absente de l'établissement.

Pour donner un sens plus concret à ces chiffres, le docteur Démentyef les a comparés avec le salaire des ouvriers de l'Amé-

(1) Les femmes trouvent à se placer dans les établissements textiles, dans les fabriques de tabac, d'allumettes, de boutons, de bougies, de cartes, dans les confiseries, les chapelleries, les broderies. Mais, en général, elles trouvent du travail assez difficilement. Les hommes venus de la campagne leur font une grande concurrence.

rique, notamment avec ceux du Massachussets. Il a trouvé comme moyenne de toutes les industries :

Ouvriers	Gouvernement de Moscou		Massachussets	
—	—		—	
	roubles	kopecks	roubles	kopecks
Hommes	14	16	98	19
Femmes.	10	35	50	43
Adolescents	7	27	42	22
Enfants	5	8	31	56

La différence saute aux yeux. Mais dire que l'ouvrier américain est mieux payé que l'ouvrier russe ne suffit pas. Car on peut supposer, avec le compte rendu officiel de l'Exposition de Chicago, que l'ouvrier russe touchant peu se sent — à cause de ses besoins limités et de la vie à bon marché de la Russie — aussi bien, et même mieux que l'ouvrier américain, qui gagne beaucoup, mais qui a de multiples dépenses.

Nous ne pouvons pas nous placer au point de vue subjectif de l'ouvrier russe, le sentiment intérieur étant quelque chose d'insaisissable. Quoique le sourd mécontentement, qui s'exprime parfois dans de violentes émeutes, l'indique assez clairement. Mais nous avons des données objectives, qui ne témoignent pas précisément de ce bien-être. En effet, la mortalité, par exemple, est une bonne mesure de la prospérité humaine. Or, la proportion de la mortalité est très élevée en Russie. Elle atteint 33.7 sur 1,000 habitants tandis qu'en Allemagne, elle est de 22.3; en France, de 21.2; dans le Royaume-Uni, de 19.5; en Suisse, de 17.4). Nous verrons plus loin que la nourriture et le logement ne répondent pas même aux exigences les plus minimes et ne peuvent pas rétablir les forces dépensées à un travail excessif; et pourtant l'ouvrier russe dépense pour la nourriture 57 p. 100 de son gain, tandis que l'ouvrier américain ne dépense que 49.28 p. 100.

Ainsi, on peut conclure que ce n'est pas le bon marché qui régle le salaire, mais l'ensemble des conditions économiques, juridiques et politiques, en un mot le degré de civilisation qui permet aux ouvriers d'accepter un travail aussi mal payé et de le continuer.

Quant aux besoins de la classe ouvrière, il faut avouer que récemment encore l'ouvrier russe était presque content de sa situation; comparativement, il vivait mieux à la ville qu'à la campagne ; il n'était plus à la peine de labourer la terre stérile (la Russie centrale est aride) ; il avait toujours un peu d'argent sur lui pour satisfaire ses besoins, qui consistaient dans l'achat d'une chemise rouge, d'un peu d'eau-de-vie et d'un harmonium ; il était plus libre dans les villes, où il n'avait plus à craindre ni les « vieux », ni le bailli, ni les autres autorités du

« mir », qui exercent une si abusive pression sur la liberté personnelle du paysan. La concurrence de la main-d'œuvre n'était pas encore si intense, et souvent l'ouvrier pouvait encore venir en aide aux siens, restés à la campagne. Si l'entretien de sa famille lui devenait impossible, il la transportait avec lui à la ville, et elle aussi commençait à travailler.

Mais, comme dit l'économiste allemand Brentano, « die Lohnfrage ist eine Culturfrage » : les conditions favorables aux patrons disparaissent de plus en plus ; parmi les ouvriers, les éléments conservateurs mi-paysans diminuent chaque jour en nombre et les ouvriers urbains commencent à sentir de plus en plus l'insuffisance du salaire, car la ville a développé en eux des besoins plus larges et plus coûteux. Les années 1896 et suivantes ont vu déjà un nombre considérable de grèves pour l'augmentation du salaire. Le mécontentement croît avec l'intelligence de l'ouvrier : il commence, entre autres choses, à comprendre que l'entrepreneur russe réalise 20, 40, 60 et même 100 p. 100 de bénéfice par la famine de ses salariés. L'ouvrier russe verra encore de beaux jours !

Dans la question du salaire, les retenues, les amendes que les fabricants imposent à leurs ouvriers jouent un rôle considérable, ainsi que le « truck-system », c'est-à-dire l'obligation pour les ouvriers de se fournir dans les magasins patronaux.

Nous savons qu'au premier stade du développement industriel, toute cette exploitation trouve un terrain favorable. En Russie, comme partout ailleurs, les patrons ne se gênent pas avec leurs ouvriers, et les deux systèmes sont bien développés.

La première loi qui ait visé ces formes d'exploitation a été promulguée le 3/15 juin 1886. Elle fut l'œuvre du ministre des finances M. Bungué, homme sincèrement favorable à la classe ouvrière.

Avant la promulgation de cette loi, le terme du paiement n'était pas réglementé. Dans les établissements industriels, le patron payait quand il lui plaisait ou quand il avait de l'argent. Les règlements des établissements défendaient même quelquefois d'exiger leur salaire avant la fin du contrat, c'est-à-dire d'habitude deux fois par an : le 1/13 octobre et à la veille de Pâques.

La loi du 3/15 juin 1886 (complétée par la loi de 8/20 juin 1893) exige des fabricants qu'ils paient leurs ouvriers une fois par mois au minimum, si le contrat est fait pour un mois, et au moins deux fois par mois si l'ouvrier s'est engagé pour une période indéterminée. Il est défendu de diminuer par un moyen quelconque le salaire, avant que le contrat n'ait pris fin, ou sans prévenir deux semaines à l'avance dans le cas où le contrat est indéterminé. Le « truck-system » est défendu dans ses différentes manifestations. Sont interdites aussi les

retenues pour : 1) les secours médicaux ; 2) pour l'éclairage des usines ; 3) pour les moyens de production, qu'on emploie pour travailler dans et pour la fabrique. Le paiement doit être indiqué sur un livre spécial.

Cette loi constitue une véritable amélioration, bien que le paiement une fois par mois ne soit pas suffisant ; forcément l'ouvrier doit tout prendre à crédit ; tout lui coûte plus cher ; au surplus il est presque toujours dupé, car il ne peut pas vérifier les comptes de son fournisseur. Quant au double paiement mensuel, il se pratique très rarement, même à Pétersbourg, où de fréquentes « émeutes » ont lieu par suite de paiement irrégulier.

La loi des 3/15 juin a mis une limite aux amendes. Auparavant, les amendes étaient une ressource importante pour les patrons. Les patrons inventaient des peines parfois étranges. Ainsi dans les fabriques du gouvernement de Moscou, on exigeait 5 roubles (13 fr.) si l'ouvrier chantait dans l'usine. C'était, il faut le dire, une grande privation, car l'ouvrier russe est habitué à chanter ou à fredonner en travaillant. On mettait une amende, encore, si l'ouvrier franchissait le mur qui entourait l'établissement, ou pour toute « réunion de plusieurs personnes en un tas », etc.

La loi a ordonné que les amendes imposées aux ouvriers constituent un capital dans la fabrique, exclusivement affecté aux besoins du personnel.

Cette loi a restreint les abus, mais elle ne les a pas écartés. Les patrons ont beaucoup de moyens pour diminuer le salaire. Ils donnent, par exemple, un mauvais matériel ; et quand le travail est forcément mal fait, ils prélèvent des amendes à leur profit. La marchandise n'en est pas moins vendue au même titre que la bonne. En exigeant l'amende, ils tâchent par tous les moyens de tromper l'inspection : le taux de salaire est très ponctuellement indiqué dans les livres, mais en fait il n'est pas payé ou il est payé en nature ou par tickets, et indiqué comme payé en argent. Les amendes ne sont pas marquées ; elles sont portées comme sommes prises par les ouvriers d'avance ou en déduction d'heures de travail non accomplies. Quant au « truck-system », il a conservé toute sa rigueur. Même à Pétersbourg, les fabricants s'entendent avec un marchand, qui leur donne un tant pour cent sur ses bénéfices, et les patrons obligent leurs ouvriers à se fournir chez lui.

Toute cette exploitation est encore plus développée dans la petite industrie, dans le travail à domicile où le contrôle est impossible. Des patrons y ont la possibilité de choisir leurs ouvriers dans des endroits écartés, où les besoins de la vie sont restreints au minimum et où la culture de la terre permet de travailler pour un salaire dérisoire. Un

patron d'une «fabrique collective» de la campagne, exprime ainsi ses avantages, par comparaison avec les fabriques de Moscou : «A Moscou, les logements sont chers... il faut nourrir les ouvriers avec du pain blanc... Et, chez nous, ils travaillent dans leurs propres chaumières et ils mangent leur propre pain noir... Eh bien, comment Moscou peut-il rivaliser avec nous»?

Le système d'exploitation le plus répandu, c'est l'avance d'argent par le patron à l'ouvrier à domicile, laquelle avance il doit rendre par son travail. Ainsi l'ouvrier devient non seulement *Lohnsklave*, mais aussi *Schuldsklave*. Dans le gouvernement de Moscou, 10,000 femmes sont occupées à défaire le coton; elles commencent à travailler de cinq à six ans et gagnent 10 kopecks (23 centimes) par jour, 17 roubles (44 fr. 20) par an; la durée du travail s'élève à 18 heures dans l'industrie de tricotage, le salaire journalier est de 10 kopecks; par an, 22 roubles (57 fr. 20). Dans le district de Kamichine (gouvernement de Saratov), en 1888, dans l'industrie de « serpyanka » (sorte de toile claire) des enfants de six et sept ans travaillaient pour 6 et 7 kopecks (15.6 cent. — 18.2 cent.) par jour. Les ouvriers des scieries, touchent d'habitude près de 17 kopecks (44.2 cent.) par jour et près de 33 kopecks (85.8 cent.) par jour, si leur cheval travaille avec eux.

Et par dessus tout cela les patrons ont encore le courage de les accabler d'amendes!

W. Rakhmetov.

(*A suivre.*)

La Réforme de l'Enseignement secondaire

I

La lettre adressée par M. Leygues, au président de la commission de l'Enseignement de la Chambre des députés (1er février 1902), expose la réforme, les principes qui ont présidé à son organisation, les besoins sociaux et économiques auxquels on a voulu pourvoir. La circulaire de M. Chaumié (juillet 1902) y revient. Quels sont ces principes ? Quels sont ces besoins sociaux et économiques?

Ces principes, c'est qu'il faut réaliser enfin l'unité de l'enseignement secondaire; les dénominations d'enseignement classique et d'enseignement moderne doivent donc disparaître. « Il n'y aura plus désormais qu'un enseignement secondaire, dont la durée réglementaire sera la même pour tous, où les études, dans les voies diverses, poursuivies par les élèves, auront le même niveau et dont le couronnement normal sera, après les quatre années du premier cycle, un certificat d'études secondaires du premier degré, après les sept années du premier et du second cycle, un baccalauréat unique. »

Ces besoins économiques et sociaux sont d'une part d'éviter autant que possible les inégalités ou simplement les disparates qui peuvent résulter, entre jeunes gens, d'enseignements en effet trop inégaux ou trop disparates; d'autre part, de mieux préparer les jeunes Français à la vie active de l'homme et du citoyen.

La première question, celle des principes, est surtout pédagogique. La seconde, comme l'indique l'expression « besoins économiques et sociaux », est une question sociale.

La première question ne peut guère être discutée que dans une revue d'enseignement. L'*Enseignement secondaire*, dans son numéro du 1er juillet 1902 et dans les suivants, publie des articles de MM. Marcel Bernes, A. Lafargue, C.-H. Boudhors. Il commence une campagne contre les réformes. Contre les réformes, car le ton, si respectueux soit-il, est décidément hostile. Inquiétude trouble, malaise, stupeur. Ces mots reviennent à chaque phase. « C'est un mauvais symptôme qu'une inquiétude universelle du corps enseignant à l'annonce d'une réforme; cela prouve qu'il n'y avait pas songé, et qu'il ne la com-

prend pas, parce qu'il n'en peut mettre l'idée en accord avec son expérience. » « Un personnel actif est mal préparé à suivre des instructions qui ne répondent pas à ses sentiments intimes. » « Une réforme administrative, une réforme économique mal venues ont pour effet de compliquer inutilement les rouages de la machine et d'en rendre le fonctionnement plus pénible, ou tout au plus de diminuer pour un temps la richesse publique; une réforme de l'enseignement faite à la légère déséquilibrerait les intelligences et affaiblirait pour longtemps ou pour toujours les forces vives de la nation. Le personnel enseignant est prêt à accueillir avec la volonté ferme de la faire réussir toute réforme, même contraire à ses sentiments et à ses habitudes, qui se réclamera de réels besoins sociaux et ne se heurtera pas à des impossibilités pratiques. Trop de raisons lui font penser que la réforme présente ne satisfait pas à ces conditions. Partout, dans l'Université, elle a été accueillie avec inquiétude, ou même avec une véritable stupeur. » « Il y a là de quoi déconcerter les plus optimistes; beaucoup même ont dès à présent renoncé à comprendre. » On cite ces passages mêmes en les détachant, il le faut bien, des développements techniques qui les expliquent ; mais ils expriment bien l'hostilité générale dont nous parlions. Cette hostilité, la circulaire de juillet la pressent. « Des instructions seront ultérieurement adressées, dit-elle, aux chefs d'établissement, aux professeurs et aux répétiteurs au sujet de cette réforme, dont un concours loyal et dévoué de leur part peut seul assurer le succès. » On peut donc dire que les principes de la réforme, malgré toutes les instructions qui peuvent intervenir, ne sont pas acceptés du personnel enseignant actuel. Mais les Universitaires ne sont pas tout. Que pense des principes de la réforme le grand public, les personnes instruites d'ailleurs qui ne font pas profession d'instruire la jeunesse et qui ont simplement des enfants à l'instruction desquels ils s'intéressent? Voilà ce qu'une enquête seule pourrait dire et ce qu'on n'ose risquer de deviner ici. Chacun doit parler pour son propre compte, en se supposant (s'il n'est en effet père de famille) chargé de diriger les études d'un adolescent.

J'ai donc, par hypothèse, charge de l'éducation d'un enfant. A quatorze ans, comme le remarque M. Bernes, non seulement il doit choisir sa voie, ce qui est naturel, mais il est forcé de faire ce choix. Ou plutôt je suis chargé de le faire pour lui, car je ne crois pas aux « vocations» quand il s'agit de culture générale. Or la réforme ne me laisse pas d'autre alternative, comme enseignement public, que de consacrer mon pupille aux «humanités» ou de l'en exclure sans espoir. Si je le consacre aux «humanités», il doit aller dans un très grand lycée ou dans un grand établissement congréganiste, car les « humanités » sont en fait supprimées dans les petits lycées et les collèges. En

aurai-je les moyens? Si je l'exclus des humanités, de l'ancien enseignement classique (1), je dois me poser la question : Quelle est la valeur éducative de l'enseignement exclusif des langues vivantes et des sciences tel qu'un établissement d'instruction publique peut le donner? Les sciences, quand elles ne sont pas œuvre de recherche individuelle (peuvent-elles l'être au collège?) ne suffisent pas à meubler l'esprit; les anciennes études classiques sont à base de mathématiques et de langues littérairement étudiées. Les langues vivantes, comme telles, comme moyen de communication, n'ont rien à voir avec l'instruction et la culture de l'esprit. Je suis bien obligé de m'avouer que mon pupille, condamné aux petits lycées ou collèges, sera privé de ce qu'on appelle l'enseignement classique, et je ne me résigne pas facilement pour lui à ce sacrifice. L'expérience m'a appris que sans mathématiques (et répétons-le, l'ancien enseignement classique fait une large place aux mathématiques), sans grec et latin on n'est pas un homme vraiment instruit : par la nature même des choses, les langues vivantes, le droit, l'économie politique, au collège, sont nécessairement une pitié. Il ne peut y avoir de véritablement sérieux dans l'enseignement secondaire que les mathématiques (avec la physique et la chimie dans leur partie théorique) et les langues littérairement étudiées, que ces langues soient du sanscrit, de l'hébreu, du grec, du latin ou de l'allemand, et même du français. Or la tradition a fait choix dans toute l'Europe et aux Amériques aussi, du grec, du latin, et de la langue nationale. Comme c'est un fait que les Français du vingtième siècle sont des néo-Latins et que les Latins doivent leur culture aux Grecs; qu'une bonne partie de notre littérature est une énigme pour qui n'a pas une culture gréco-latine puisée aux sources, — est-ce qu'on peut lire Flaubert, Leconte de Lisle, Victor Hugo même sans cette indispensable préparation? que dire de Rabelais et de Racine? — je ne vois pas par quoi l'on peut remplacer les études littéraires dites classiques. Tous les essais de remplacement de ce genre ont piteusement avorté.

On clora donc ces remarques pédagogiques volontairement écourtées en renvoyant le lecteur à l'article de G. Rouanet, *République et Université* paru ici même : « L'homme a besoin, la société le doit à tous, d'un bagage intellectuel et moral qui lui donne le moyen d'exercer ses facultés portées à leur maximum de puissance effective; les notions morales, la littérature antique en est jusqu'ici la dépositaire la plus riche, et la civilisation qui amassa les trésors de pensée et de

(1) Il est malheureusement nécessaire de rappeler que par « humanités », « enseignement classique » on a toujours entendu : des sciences, surtout mathématiques, du grec, du latin, une certaine culture historique, littéraire et philosophique. Voir Gustave Rouanet, « République et Université », *Revue socialiste*, février 1902.

beauté sociale est celle qui se rapproche le mieux de notre manière de sentir et de penser. Il s'agit de savoir si on va supprimer l'acquisition de ces richesses réservées à quelques privilégiés. » Ceci nous mène au second point de vue.

Les circulaires mettent en avant des besoins économiques et sociaux auxquels il est urgent de pourvoir. Une circulaire ne peut donner que des indications. Elle ne peut être en plusieurs tomes. Mais encore faut-il que ses indications éveillent de tous côtés des idées claires et distinctes, acceptées du plus grand nombre possible de citoyens. Or je crois que le seul besoin social sur lequel on puisse tomber d'accord est le besoin de l'égalité, et le seul besoin économique celui de préparer des jeunes gens aptes aux besognes variées de la vie. La réforme est-elle dans le sens de plus d'égalité sociale ? Fournit-elle aux jeunes gens des armes mieux trempées pour la lutte économique, puisqu'on tient au mot « économique » et à l'homme économique.

Que l'idéal poursuivi et affiché par la réforme soit plus d'égalité sociale, c'est ce qui ne peut être contesté. Les idées égalitaires y sont mises en avant. Il est dit expressément : il n'y aura plus qu'un enseignement secondaire, où les études, dans les voies diverses suivies par les élèves, auront le même niveau ; et, pour préciser, on ajoute : et dont le couronnement normal sera un baccalauréat unique. En réalité, le fossé est creusé plus profondément que jamais, entre les jeunes gens qui pourront se payer le luxe (très souhaitable) de l'enseignement classique et de l'enseignement scientifique supérieur et ceux qui se réduiront à l'enseignement naguère dit moderne. Et c'est vraiment abuser des mots de dire : « Le décret relatif au plan d'études réalise l'unité de l'enseignement secondaire ; les dénominations d'enseignement classique et d'enseignement moderne disparaissent. » Les dénominations disparaissent, sans doute ; mais le fait ne disparaît pas, tant s'en faut. Quant à la sanction, nous en faisons, avouons-le, bon marché. On pourra être bachelier, du baccalauréat unique, à moins de frais. C'est une prime donnée à la paresse intellectuelle, à l'infériorité mentale. C'est de l'égalité sociale, si l'on veut, en ce sens qu'un beaucoup plus grand nombre d'enfants et de jeunes gens seront exclus d'une culture qui deviendra de plus en plus le privilège, je ne dis pas d'une élite mais d'une aristocratie. Les « autodidactes » pauvres ou peu chanceux continueront à combler de leur mieux (et souvent fort bien, mais au prix de quels efforts !) une lacune qu'ils sont les premiers à sentir. Ils seront seulement plus nombreux.

Pour ce qui est de l'efficacité pratique de l'enseignement, de la préparation à la lutte économique par le lycée et le collège, on désirerait qu'il fût mieux prouvé que c'est à l'enseignement qu'est due la supériorité des Allemands et des Anglo-Saxons, accordons-la. Peut-

être d'autres facteurs que le système d'éducation et d'instruction entrent-ils en jeu. Mais admettons la puissance économique de l'enseignement. Comment oublier que l'Allemagne a été et est encore la terre des études dites classiques, des vieilles « humanités » ; que l'Angleterre conserve, avec un soin jaloux, un enseignement secondaire à base de mathématiques, de grec et de latin, c'est l'estampille du gentleman ; que les universités américaines mettent dans leur programme au premier rang, à la place d'honneur, les études littéraires sans but pratique visible à l'œil nu : hébreu, langues orientales, grec et latin, et leur accordent une haute valeur éducative ? En vérité le nouveau est difficile en cette matière d'enseignement. Ce n'est pas par misonéisme, comme on dit, qu'on revient toujours, comme culture de l'esprit, à l'antiquité classique, c'est qu'il n'y a vraiment pas autre chose. Est-ce notre faute si, dans notre monde un peu borné, les Grecs et les Latins, leurs élèves, sont venus les premiers et par conséquent ont dit les mots décisifs sur lesquels il n'y a plus à revenir. Pourquoi faut-il que les civilisations orientales et autres restent pour nous un objet de pure érudition, tandis qu'avec les civilisations grecque et romaine nous nous sentons chez nous. Nous sommes de la famille, nous n'y pouvons rien.

II

La *Revue Socialiste* n'est pas une revue d'enseignement et j'ai bien peur que les notes ci-jointes ne soient déplacées. On pensera pourtant que la réforme de l'enseignement secondaire, scolaire dans le détail, est d'un intérêt général. Elle se présente dans la circulaire même de juillet, comme ayant une portée sociale et économique. C'est à chacun de dire son avis sur les conséquences probables de la réforme dans une dizaine d'années.

J'ai sous les yeux quelques revues rédigées par des professeurs. L'hostilité contre la réforme y est manifeste. Au premier abord, c'est un bon signe. Un corps n'aime pas qu'on le dérange dans ses habitudes, même pour le mieux. J'avoue que je répugne un peu à fournir ma note dans ce concert. Il ne faut pas être trop facilement du parti des mécontents.

Si la réforme se donnait pour ce qu'elle est, je laisserais volontiers aux autres le soin de la critiquer. Mais elle se donne pour ce qu'elle n'est pas : pour une œuvre d'égalité sociale. Je voudrais bien que quelqu'un mît à nu cette espèce de mensonge ; et je vois que les revues universitaires ne parlent que de programmes, de difficultés scolaires d'exécution, de cuisine intérieure. L'article *République et Univer-*

sité de M. G. Rouanet n'entre pas dans le détail et se tient très haut. Qu'on nous permette de descendre aux menues choses. On ne peut entrer ici dans le détail pédagogique ; on nous permettra pourtant deux remarques d'un caractère général. Voici la première :

« Un concours loyal et dévoué de leur part peut seul en assurer le succès. » Ainsi parle des professeurs et de la réforme de l'enseignement secondaire la circulaire ministérielle de juillet 1902. Je crois que tous les maîtres feront ici une distinction nullement jésuitique. Autre chose est d'approuver de tout point un programme d'enseignement — et même tout autre programme — autre chose d'apporter à un programme donné, sur lequel il n'y a plus à revenir pour une certaine période, un concours loyal et dévoué. Un architecte, pour prendre une comparaison, peut ne pas approuver complètement un plan ; et, ce plan lui étant imposé, en tirer très consciencieusement et très loyalement le meilleur parti. Il ne peut être, dans l'enceinte de l'Université, question de résistance ; ces résistances, si elles se rencontraient, seraient rapidement brisées. On ne donne pas un enseignement à contre-cœur, on cesse de le donner. Je prends, un peu au hasard, un exemple tiré des nouveaux programmes. L'enseignement de la morale est spécialement inscrit aux classes de quatrième et de troisième. Je puis n'être pas convaincu du tout de la valeur de cet enseignement dans ces classes, douter décidément de sa vertu ; je puis pourtant faire le cours de la façon la plus consciencieuse et la plus loyale. Chose paradoxale, je soignerai d'autant mieux ce cours que j'aurai le sentiment intime qu'il est peu viable et presque mort-né. Allons plus loin. Je vois dans les résolutions du dernier congrès de l'enseignement secondaire : « Cet enseignement (morale sociale) portera sur la déclaration des droits de 1789 ». Ici ce n'est plus un doute sur la vertu de l'enseignement, c'est la conviction raisonnée qu'il est ridicule en 1902 de prendre pour texte d'un enseignement de morale civique un document daté de 1789. Cela ne m'empêchera nullement, pour me conformer au programme, de faire une étude très détaillée de la Déclaration de 1789. Autre supposition : je ne crois pas, dans la classe de philosophie, à l'utilité de classes spéciales réservées à l'explication proprement dite (où il faut bien s'occuper du vocabulaire et de la grammaire) des auteurs grecs et latins. Cela ne veut nullement dire que je négligerai l'explication de ces textes, si elle est ordonnée. Tout au contraire, je mettrai une sorte de coquetterie à m'acquitter, avec plus de soin encore, si c'est possible, de cette partie de ma tâche. Cela est tout à fait humain et très pédagogique. Cela dit, je reste peu partisan de la réforme. Avec Gustave Rouanet, dans l'article plusieurs fois cité (*République et Université*, février 1902), je crois que l'enseignement classique, à base de mathématiques, de grec et de latin, est excellent,

que rien ne peut le remplacer comme vertu éducative. Personnellement, avec beaucoup d'autres, je conteste l'utilité de l'enseignement au collège des langues vivantes « apprises pour parler », c'est-à-dire presque détaché de l'étude linguistique et littéraire. Sept heures de langues vivantes « pratiques », comme on dit encore, par semaine, me paraissent du temps gâché sinon perdu. Je mets en fait que l'élève de première langues mis à ce régime ne saura pas plus d'allemand, d'anglais, d'italien, d'espagnol ou même de russe que le simple philosophe à deux heures par semaine facultatives. L'expérience est déjà faite. Quant aux sciences, surtout mathématiques, elles ont toujours été hors de cause. Elles sont à la base de tout enseignement secondaire qui mérite ce nom et la condition du reste.

Voici la seconde : On s'étonne de trouver dans la circulaire de juillet des passages tout à fait contradictoires : « Le service de ce professeur (chargé de la totalité de l'enseignement du français et du latin dans deux classes consécutives) serait alors de vingt heures par semaine et comprendrait, suivant les titres et l'âge du fonctionnaire, de deux à cinq heures supplémentaires. Une telle tâche n'est pas nécessairement excessive ; beaucoup de professeurs s'acquittent déjà très honorablement de services non moins chargés et pour des enseignements peut-être plus pénibles. On pourrait d'ailleurs y attacher certains avantages dans le cas dont il s'agit. » Le fossé creusé entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire ou plutôt entre la Haute et la Basse Université s'élargit encore. Quel est le membre de ce que nous appelons la Haute Université, à moins que la faim le talonne, qui accepterait vingt-cinq heures de cours par semaine même pour des traitements de cinq à dix mille francs ? Et le traitement des professeurs dont il s'agit ici est en moyenne de 2,800 à 3,000. Si beaucoup de professeurs (on fait allusion aux maîtres élémentaires) s'acquittent déjà très honorablement de services non moins chargés et pour des enseignements peut-être plus pénibles, c'est qu'ordinairement ils sont jeunes et espèrent, au prix d'efforts, sortir de cet « état » provisoire. Rêve-t-on de maîtres de plus en plus déprimés par le service ? Non, car il est dit plus loin : « Les chefs d'établissements doivent être ménagers du temps des professeurs ; beaucoup de liberté leur est nécessaire, non seulement pour le repos de corps et d'esprit, non seulement pour le travail de préparation de la classe, mais aussi pour le travail plus indépendant par lequel ils entretiennent et renouvellent leur fonds. » Paroles d'une profonde justesse et vraiment dignes d'un Ministre de l'Instruction Publique.

En terminant, on nous pardonnera quelques remarques plus techniques pour lesquelles on demande grâce :

1) Premier cycle. Sixième (A, avec latin), (B, sans latin). Sauf

que le latin n'est pas enseigné dans la division B, nulle différence de programme : les langues vivantes ont cinq heures dans les deux divisions, l'histoire et la géographie trois heures. Pour les autres matières les inégalités d'horaire sont insignifiantes. Qu'importe que le « calcul » ait quatre heures dans la division B au lieu de deux dans A, les sciences naturelles deux au lieu d'une. Infériorité d'instruction, diminution de travail pour la section B. Dès la troisième la séparation est faite et l'on a deux catégories tranchées d'élèves, avec un même programme. Quoi qu'on pense faire et dire, il y a deux divisions, une *supérieure*, l'autre *inférieure* de la même classe. Les élèves le sauront très bien et les parents s'en douteront un peu.

2) Premier cycle. Cinquième. Langues vivantes : cinq heures en A comme en B. Histoire et géographie trois heures en A comme en B. En A *sept* heures pour le latin. Ces sept heures de véritable travail dont la section B est déchargée sont remplacées par des passe-temps et non par un enseignement nouveau. Ici encore la division B sera tout simplement qualifiée en argot d'écolier, la « section des cancres ».

3) Premier cycle. Quatrième. Mêmes remarques générales que pour la cinquième. De nouvelles observations s'ajoutent. C'est en quatrième que commence l'étude du grec dans la division A : trois heures facultatives. Les élèves qui suivront le cours de grec seront dispensés de trois heures de classe prélevées à raison de deux heures sur les langues vivantes et d'une heure sur le dessin. Voici établie, à son tour, dans la division A la distinction entre les « travailleurs curieux » et les « cancres incurieux ». Car personne ne pense que les grécisants seront moins forts en langue vivante et en dessin ; ce sera même le contraire qui arrivera, comme cela ne manque jamais en pareil cas. On va parler tout à l'heure de la physique et de la chimie.

4) Premier cycle. Troisième. C'est à propos de cette dernière classe du premier cycle qu'on dira ici deux mots de la physique et de la chimie et des sciences naturelles : la physique et chimie est représentée par deux heures en quatrième et en troisième, les sciences naturelles par une heure en troisième dans la division B. Cet enseignement est absent de la division A que nous continuerons à nommer la division classique. Mais on verra que nos « classiques » avec grec et latin ont en philosophie trois heures de physique et chimie (ils en avaient déjà une en première), deux heures de sciences naturelles et deux heures d'exercices pratiques de sciences (facultatives, mais qu'ils auront soin de ne pas manquer), ce qui leur fera sept heures de sciences expérimentales. Quant aux mathématiques elles ont deux heures seulement, mais les philosophes sérieux sauront en tirer profit. La classe de « philosophie grec-latin » est donc l'aboutissant du véritable enseignement secondaire à base de sciences et d'humanités, ce

sera la classe des « privilégiés », j'entends comme culture, car en fait de parchemin ce seront plutôt des privilégiés à rebours.

5) Second cycle. Le second cycle de quatre ans se clôt par une philosophie et une classe de mathématiques. Pour la philosophie la distinction entre les grécisants, et les non grécisants ne sera pas très profonde. Pour les mathématiques l'expérience dira si les jeunes gens de provenance classique et ceux de provenance moderne ne seront pas facilement reconnaissables.

L'unité de l'enseignement secondaire ne sera nullement réalisée. Ce qui sera réalisé, c'est l'unité du parchemin final ; ce n'est pas la même chose. Et nous avons déclaré nous désintéresser du parchemin pour ne considérer que la culture intellectuelle.

Il est parlé d'un enseignement secondaire à base de langues vivantes et de sciences. Les sciences ont toujours été à la base de tout enseignement secondaire. Les langues vivantes restent donc seules en question.

On dirait vraiment que personne n'a jamais, avant cette année, parlé, lu, écrit, en une langue autre que la langue nationale. On réussit toujours à faire ce dont on a vraiment besoin. On a toujours su autant de français étant russe, autant d'anglais ou d'allemand étant français et réciproquement qu'il est nécessaire. Une langue étrangère ne s'apprend pas dans les écoles. Elle s'apprend en voyageant à l'étranger. Et si l'on n'a pas d'occasion de voyager à l'étranger, quelle puérilité de parler une autre langue que sa langue maternelle ?

Les langues sont des instruments et ne peuvent être autre chose. La question « économique et sociale », dont parlent les nouveaux programmes est donc de savoir si les langues vivantes, allemand, anglais et le reste, sont des instruments indispensables aux commerçants et aux commis. Oui, ce sont des instruments parfois très utiles ; mais le premier garçon d'hôtel et le premier cuisinier venu (on ne dit pas cela par dédain) les manie en quelques mois d'apprentissage avec une maîtrise incomparable dans une sphère bornée.

L'étude des langues, qu'elles soient vivantes ou mortes, ne peut prendre place dans un programme d'enseignement secondaire que si elle sert à la culture générale de l'esprit. Cette étude doit être, en conséquence, logique et littéraire. Logique, c'est la grammaire et ce qu'on appelle la syntaxe. Littéraire, c'est la lecture réfléchie et laborieuse des grands écrivains. L'anglais, ce n'est pas, à ce compte, une lettre commerciale, c'est Shakespeare et les autres. L'allemand, c'est Gœthe de même, et ainsi de suite. Si Shakespeare et Gœthe sont admis, pourquoi repousser Homère et Virgile ?

L'expérience de l'enseignement des langues vivantes a été faite. Les anciens programmes de l'enseignement moderne comportent un

grand nombre d'heures de langues vivantes, presque autant que les programmes nouveaux. C'est un fait que les jeunes gens ne savent pas plus d'allemand, d'anglais, et le reste, que par le passé. Ils sont, comme par le passé mais moins que par le passé, capables d'apprendre le maniement de ces langues quand la nécessité s'en fait sérieusement sentir. A quoi bon alors créer une chose déjà créée, faire l'épreuve d'un enseignement qui a fait ses preuves ou plutôt qui ne les a pas faites. C'est un avortement, c'est une faillite. Il n'y a plus à y revenir.

L'expérience d'un enseignement secondaire à base de mathématiques, d'une part, de grec et de latin de l'autre, a de même été faite. Est-ce une faillite ? Pas du tout. Le succès est incontesté. Personne n'en doute. On s'en tient à l'expérience constatée. Tout ce qu'on peut demander, c'est que les méthodes d'enseignement soient rajeunies, et encore ? Ce qu'il faudrait, et on ne l'obtiendra pas de longtemps, c'est que les maîtres fussent peut-être plus libres.

C'est une question de personne. Des programmes, quels qu'ils soient, sont une matière molle, amorphe, ils prennent la forme que l'artiste en éducation leur donne. Je ne crois pas que jamais un professeur ait été gêné par des programmes. C'est pourquoi, les critiques précédentes une fois faites au point de vue social, nous conclurons par la parfaite indifférence à l'égard de la réforme des programmes au point de vue pédagogique. Qu'on ne les change pas trop souvent, une fois chaque dix ans par exemple, c'est tout ce qu'on peut raisonnablement demander.

Paul Buquet.

Influence des « trusts » et des monopoles
SUR LE MARCHÉ

I

INFLUENCE SUR LA VALEUR DES BIENS PRODUCTIFS

Dans l'article de la *North-American Review* que nous avons déjà cité dans une étude précédente (1), M. Russell-Sage émet l'opinon que les combinaisons industrielles constituent vraiment ce qu'il appelle « un grave danger pour le pays » et justifie son opinion ainsi qu'il suit :

« Il me paraît, à moi, qu'il y a quelque chose de très semblable à un tour de passe-passe, dans la manière dont les industries doublent leur valeur, comme si cela se faisait par l'attouchement d'une baguette magique. Voilà une fabrique — constituant un bon placement de fonds, solide et bien productif — qui pourrait produire toutes sortes d'objets, depuis des jouets d'enfants jusqu'à des locomotives. Elle tombe entre les mains des fusionneurs ; hier elle avait une valeur de 50,000 dollars, aujourd'hui elle en vaudrait 150,000 — du moins sur le papier. Des actions sont émises ; des obligations sont placées et des prêts sont demandés, en déposant ces actions comme garantie. L'industriel du vieux type qui possédait la fabrique, n'aurait pu emprunter, probablement, plus de 10,000 dollars sur elle. Mais, lorsque l'établissement de 50,000 dollars est transformé en une masse de titres de 150,000 dollars, les banquiers et les financiers sont sollicités en vue d'obtenir d'eux 60,000 dollars ou 70,000 dollars sur ce qui est, réellement, la même propriété que précédemment, et beaucoup d'entre eux, selon toute vraisemblance, consentiront un tel prêt.

« Dans ces circonstances, un écrasement (*squeeze*) me semble inévitable. La *Clearing House* montre, de semaine en semaine, une

(1) Voir le numéro du 15 juin de la *Revue Socialiste*.

expansion des emprunts dépassant beaucoup tout ce que nous avons pu rêver jusqu'ici. Cela ne peut pas continuer éternellement, et cependant il semble très probable que l'ère des fusions n'a fait que commencer.

« Une réaction doit se produire aussitôt que les banques réaliseront la situation. Une propriété n'a pas une valeur de 50,000 dollars un jour et de 150,000 dollars le jour suivant, simplement parce qu'une société d'hommes, si grands et importants soient-ils, l'affirme...

« Personne ne peut estimer même le montant des sommes qui ont été avancées sur des garanties de ce genre ; mais c'est une estimation modérée de dire que les emprunts industriels sont décuplés par rapport aux conditions d'il y a peu d'années » (1).

Nous apercevons de prime abord que nous sommes ici en présence d'un problème très grave que nous présentent les modernes trusts ; il s'agit de l'influence exercée par les fusions sur la valeur des biens, notamment sur celle des biens productifs. Il est évident aussi que ces objections faites par un financier habile et expérimenté (comme M. Sage a la renommée de l'être), révèlent un vice très général dans l'organisation des combinaisons industrielles et commerciales.

La capitalisation de celles-ci, le montant total des actions ordinaires et actions de préférence et des obligations, surpasse très souvent de beaucoup l'estimation réelle du sol, des bâtiments et machines et des valeurs que possède la combinaison. — Quelquefois ce montant est trois ou quatre fois plus fort que la valeur réelle : C'est le problème de « l'arrosement » arbitraire du capital (*stock watering*) qui se présente ici à nos yeux.

Avant de discuter les objections faites par M. Sage, nous avons à y opposer la réponse donnée par un de ses contradicteurs, James J. Hill :

« Une propriété n'a pas nécessairement la valeur de ce qu'elle représente en immeubles, en bâtiments et matériel de constructions. Elle vaut plutôt ce qu'elle représente en capacité de donner du profit (*earning capacity*) ; si donc son entrée dans la combinaison fait que sa capacité de donner du profit se trouve triplée, à cause des économies faites dans la production, il n'est pas déraisonnable de dire que sa valeur a été triplée, bien que rien de tangible n'ait été ajouté à son inventaire matériel. Des règles rigides et fixes ne s'appliquent à l'estimation d'aucun bien. Une propriété ayant aujourd'hui une valeur de 1,000 dollars peut en avoir une de 2,000 dollars demain, simplement parce qu'une amélioration quelconque introduite dans le voisi-

(1) *North American Review*, mai 1901, p. 642.

nage augmente le rendement de la propriété en question. Des terres, qui présentent des signes propres à nous faire penser qu'elles contiennent du fer et qui, une dizaine d'années auparavant, auraient pu être achetées dix dollars l'acre, voire même moins, ont maintenant une valeur de 50,000,000 de dollars. Ce ne sont pas les frais de production, mais c'est le pouvoir de donner du profit (*earning power*) qui mesure la valeur. Les exemples s'en présentent tous les jours dans presque toute commune du pays, et personne ne songerait à protester contre l'évaluation augmentée ou n'hésiterait à prêter de l'argent en prenant pour base cette évaluation augmentée. C'est une affaire de commerce et elle doit être traitée comme telle.

« D'autre part, bien des propriétés ne valent plus le prix qui a été payé pour elles, bien qu'elles soient notablement améliorées. De nos jours, les terres arables anglaises présentent un type bien plus élevé de grande culture qu'elles ne l'ont jamais fait auparavant, mais elles n'ont pas la valeur qu'elles possédaient il y a vingt-cinq ou cinquante ans. L'entrée en scène de notre grand Occident de l'Amérique a donné au cultivateur anglais un concurrent qu'il ne peut pas combattre à chances égales. Par conséquent, bien que sa terre n'ait rien perdu de sa productivité, elle vaut beaucoup moins, parce que la valeur vénale de ses produits est moindre » (1).

Les deux théories ayant cours dans la science économique moderne, la *théorie de la valeur de travail* et la *théorie utilitaire* se rencontrent ici, une fois de plus, dans la question de savoir ce qui fixe la vraie valeur d'une entreprise industrielle ou commerciale.

Est-ce que cette valeur doit être estimée d'après les frais de reproduction du capital fixe — bâtiments, machines, etc. — calculés en supposant que ce capital serait à rétablir dans sa situation actuelle, augmenté encore du capital circulant disponible ? Ou bien la valeur d'une entreprise industrielle ou commerciale est-elle mesurée par son pouvoir productif, par la *earning power*, ou la *earning capacity* dont nous parle M. Hill, c'est-à-dire par la capacité pour l'établissement de donner un certain profit net par an à ses possesseurs ?

Chacune de ces deux opinions trouve ses défenseurs en Amérique comme en Europe. C'est la première qui est plus ou moins catégoriquement représentée par M. Sage, lorsqu'il prétend qu'une propriété « n'a pas une valeur de 50,000 dollars un jour et de 150,000 dollars le jour suivant », simplement parce qu'elle vient d'entrer dans une combinaison tout en restant, « réellement », la même propriété, à laquelle — comme M. Sage le dira plus tard, en parlant spécialement de la combinaison de l'acier — « pas un seul fourneau n'a été

(1) James J. Hill, *loc. cit.*, p. 649.

ajouté » par la combinaison. « Lorsque la richesse est créée par ce procédé, s'écrie-t-il, quelle sécurité y a-t-il pour le système entier ? »

C'est là une opinion fort répandue; elle a servi de base à la législation dans quelques États de l'Amérique du Nord (1). — D'après cette manière de voir, pour juger la solidité d'une entreprise industrielle ou commerciale, on se demande si la capitalisation est bien et dûment faite d'après la « valeur réelle » des bâtiments, machines, etc., c'est-à-dire d'après les frais de la reconstruction éventuelle de l'établissement et le capital qui est en caisse sous la forme d'argent comptant ou de papiers. C'est là ce qu'on comprend en Amérique sous le nom de *actual cash value* ou *valeur d'inventaire actuelle.*

D'autre part, la formule défendue par M. Hill, « ce ne sont pas les frais, mais c'est le pouvoir de donner du profit qui mesure la valeur », exprime parfaitement l'opinion partagée par plusieurs industriels et hommes d'affaires, qui, en cherchant la base pour la capitalisation d'une entreprise industrielle ou commerciale dans son pouvoir productif, mettent explicitement en lumière certaines particularités comme une direction habile des affaires, la possession de brevets et marques de fabrique, une clientèle excellente et des relations de commerce particulières.

« Lorsqu'un établissement peut payer des dividendes de 6 p. 100, par exemple, sur une capitalisation de 1,000,000 de dollars, ces personnes diraient : « Mettons la capitalisation à 1,000,000 de dollars, même si l'établissement pouvait être reconstruit avec 200,000 dollars de frais. » C'est dans ces termes que le bulletin du Département du Travail à Washington, que nous venons de citer plus haut, formule la deuxième opinion en question.

Nous démontrerons que les deux théories contiennent chacune une partie de la vérité entière, tandis qu'à certains égards elles sont toutes les deux fausses.

La théorie d'après laquelle la valeur d'une entreprise industrielle serait déterminée par les frais de production (ou de reproduction) des établissements qui la composent, nous ramène à la vieille théorie de Ricardo-Marx, qui confondait la *valeur d'échange* avec la *valeur de production.*

C'est spécialement par rapport aux biens productifs que cette théorie se montre insoutenable. En effet, un complexus de biens servant à un but productif, par exemple une entreprise industrielle ou

(1) Voir le Bulletin n° 29 du *Département du Travail* — juillet 1900 — Washington, pp. 670-671. Comp. pour la législation de l'État de Massachussetts à ce propos par exemple Jer. W. Jenks. *The Trust Problem*, p. 99. Un recueil complet de toutes les lois et décisions judiciaires concernant les trusts dans les différents États de l'Union se trouve dans les rapports de la *Industrial Commission* — volume II, Washington 1900.

commerciale en pleine exploitation, est tout autre chose encore qu'un simple amas des matériaux qui en forment les éléments palpables. C'est un ensemble en acte et l'ensemble comme tel, c'est-à-dire la *combinaison*, prise au milieu des circonstances particulières — techniques, etc. — dans lesquelles elle fonctionne, est un facteur essentiel dans le processus qui crée la valeur. Ce facteur donne au complexus même une valeur spéciale qu'il faut soigneusement distinguer de celle de ses éléments composants.

Du reste, en pratique, les services rendus par les moyens de production pour la constitution de la valeur des richesses ne sauraient être mesurés par les frais exigés pour la reproduction de ces moyens mêmes.

Si donc les services rendus par les moyens de production ne peuvent être identifiés avec ces frais, il en est de même de la valeur d'échange de ces moyens.

La *valeur d'échange* des biens se produit — voilà la théorie générale de la valeur — sous la double influence de la *valeur de production* et la *valeur d'usage*. Or, la valeur d'usage des biens productifs dépend des services que ces biens nous rendent dans le processus de la production; — et la valeur d'usage d'une entreprise industrielle ou commerciale n'est autre chose, au fond, que le pouvoir productif dont nous venons de parler — pouvoir qui se traduit dans notre société capitaliste, par sa capacité de donner certains profits à ses possesseurs, c'est-à-dire par son *earning capacity*.

De l'autre côté la théorie qui mesure la valeur des entreprises industrielles ou commerciales seulement d'après leur capacité éventuelle de rapporter un certain profit annuel à leurs possesseurs, commet une autre erreur non moins essentielle, celle d'identifier absolument et sans réserves la *valeur d'échange* et la *valeur d'usage* des biens productifs. Cette dernière théorie assimile donc les services rendus dans le processus de la production par les biens productifs avec la propre valeur de ces biens. Par exemple, en séparant entièrement la valeur d'échange d'une charrue des frais de production d'un tel outil de labourage, elle estime que cette valeur repose uniquement sur les services que l'outil rendra prochainement dans les mains de son possesseur éventuel.

Cette théorie générale se montre dans toute sa faiblesse aussitôt que nous voulons l'appliquer à quelque instrument de travail simple comme une charrue, un fourneau de cuisine, ou une machine à battre le blé ; mais elle se présente, cependant, sous une forme toute particulière lorsqu'on l'applique à un complexus de biens productifs tel que l'est un établissement industriel ou commercial ou plutôt encore à combinaison de plusieurs de ces établissements unis dans un trust moderne.

En principe, la théorie générale de la valeur se maintient toujours dans ce dernier cas comme dans le premier. Le possesseur d'une charrue pourra dire : Cet instrument de labourage *vaut pour moi* autant que je peux gagner en me servant de lui ; mais cela n'empêchera pas qu'il se gardera bien de confondre, quand il ira dans le magasin d'outils aratoires, la valeur d'échange et le prix courant d'une charrue avec la haute valeur d'usage qu'éventuellement il pourrait y attacher.

De même, les propriétaires d'un établissement ont beau dire : « Nous attribuons à notre entreprise une valeur de 1,000,000 de dollars, parce qu'elle nous fournit l'occasion de faire un profit annuel de tant pour cent sur un capital de cette grandeur », en définitive, une pareille évaluation reste toujours *subjective* et la question est toujours de savoir si cette *valeur d'usage personnelle* pourra se réaliser entièrement et sans réserves au marché dans la *valeur d'échange réelle* de l'établissement en question — c'est-à-dire si les actions de cette entreprise industrielle ou commerciale seront cotées à la Bourse suivant une capitalisation d'un million de dollars. C'est là une question qui ne dépend pas exclusivement des propriétaires de l'établissement.

Mais il y a une différence essentielle entre les deux catégories de biens productifs dont nous venons de parler. L'estimation personnelle de la valeur d'usage d'un simple instrument de travail, comme une charrue ou une machine à battre le blé, par un producteur quelconque n'a pas la même influence sur la valeur d'échange de l'article en question que d'autre part l'évaluation du pouvoir productif d'un établissement industriel ou commercial ou d'une combinaison de plusieurs de ces établissements n'en a sur la valeur de marché de semblables complexus productifs. En d'autres termes, les deux espèces de biens productifs peuvent appartenir à des catégories différentes de biens, en ce qui concerne la proportion dans laquelle les valeurs de production et d'usage collaborent à la création de la valeur d'échange objective.

Si on considère les simples instruments de travail — comme aussi la très grande partie des articles d'industrie en général —, cette valeur d'échange objective montre ordinairement une plus forte tendance à coïncider avec la valeur de production que cela ne se réalise pour les complexus productifs dont nous venons de parler. Si on considère un établissement industriel ou commercial — une usine de construction des machines à vapeur ou une mine de charbon ou, mieux encore, un ensemble d'établissements tel que se présente un trust moderne — la valeur d'usage et le pouvoir productif que possèdent ces moyens de production dans les mains de leurs propriétaires ont généralement une influence beaucoup plus grande que dans le cas précédent.

Cela saute aux yeux lorsque nous regardons un établissement ou

bien un trust qui dominent plus ou moins absolument le marché et possèdent ainsi un monopole plus ou moins complet. Dans ce cas, la situation privilégiée dans laquelle se trouvent les possesseurs et les exploiteurs de ces biens productifs pourra les mettre à même de maintenir les cours normaux de la Bourse sur la base de leur estimation personnelle du pouvoir productif de leur entreprise. Ainsi un complexus de biens productifs, comme nous en examinons ici, peut en ce cas se ranger dans les catégories de biens qui nous montrent une tendance des plus fortes à régler la valeur d'échange sur la valeur d'usage.

Retournons un moment — avant de rechercher plus profondément encore l'influence que le monopole peut exercer sur la valeur objective des biens productifs — aux deux théories que nous avons posées, l'une en face de l'autre, les théories exposées par MM. Sage et Hill.

Sans contredit, le second a raison de soutenir qu'une entreprise industrielle *peut* doubler ou tripler de valeur par le fait de son entrée dans un trust, de même qu'une propriété valant aujourd'hui 1,000 dollars *peut* avoir une valeur de 2,000 dollars demain, à cause d'une amélioration quelconque introduite dans son voisinage. Pour que cela ait lieu, il suffit que l'entrée dans la combinaison ait vraiment fait doubler ou tripler — d'une façon quelque peu stable — le pouvoir productif de cette entreprise.

Mais, est-ce que la critique que rencontre l'organisation de nos combinaisons modernes — critique qui se dirige particulièrement contre le mal de l' « arrosement du capital » *stock watering* — est suffisamment repoussée par cette réponse générale ? Est-ce que par cette réponse nous faisons disparaître toutes les observations que le critique peut faire lorsqu'il prédit la faillite prochaine de plusieurs de nos trusts, ou prévoit même une crise générale, pour les industries américaines, dès que la période de prospérité relative sera suivie par une période de stagnation des affaires ? Et même, ce que demande M. Sage est-ce autre chose, en définitive, que la certitude et les garanties nécessaires pour que les organisations de nos trusts modernes n'élèvent pas la somme de la capitalisation de leurs établissements beaucoup au-dessus non seulement de la *actual cash value*, de ces établissements, mais encore au-dessus de toute la valeur qui peut résulter de la considération des améliorations et économies pouvant résulter de la combinaison ?

Quiconque a étudié sérieusement l'organisation de nos combinaisons industrielles et commerciales devra reconnaître que cette certitude et ces garanties ne font que trop défaut. Jusqu'à présent les organisateurs de nos trusts modernes—grands financiers et industriels — se sont plutôt servis des améliorations et des épargnes que pourrait apporter la fusion des capitaux comme d'un argument pour la défense

de leurs spéculations financières qu'ils ne les ont considérées comme une base fixe et solide pour leurs calculs lorsqu'ils établissaient le capital à plusieurs fois la valeur d'inventaire. C'est là une critique dont la justesse est maintenant généralement reconnue. Les fondateurs de nos grands trusts se sont plutôt révélés comme agioteurs que comme organisateurs consciencieux d'une industrie nationale ou internationale.

Nous avons vu d'autre part que si un établissement industriel ou commercial n'a pas nécessairement la simple valeur de ce qu'il représente en inventaire — bâtiments, machines, etc., — c'est-à-dire *actual cash value*, il ne vaut pas non plus absolument et sans réserve ce qu'il représente en pouvoir productif (*earning power*). Au contraire, l'influence que ce pouvoir productif et l'aptitude de donner un certain profit exercent sur la valeur de marché diffère beaucoup selon la nature de l'industrie et la situation particulière de l'établissement en question.

Nous allons examiner un exemple que l'on cite très souvent aux Etats-Unis pour prouver que la *earning power* d'une entreprise capitaliste doit rationnellement servir de base à sa capitalisation ; il s'agit d'une entreprise sur la valeur de laquelle le pouvoir productif a une influence essentiellement importante — si importante que l'exemple peut nous prouver en même temps combien peu nous serions autorisés à en déduire quelque règle universelle s'appliquant à toutes les branches d'industrie, de commerce et de transport, nationales et internationales.

Un journal peut, avec un capital de 250,000 francs, donner facilement, dans certaines conditions, un profit net de 500,000 francs par an. Pourquoi ne fixerait-on pas, dans ce cas, la capitalisation sur la base de ce profit net, sans avoir égard aux frais de reproduction que coûterait la reconstruction de l'entreprise. Dans ce cas, le profit exceptionnellement élevé pourrait être dû à la direction habile du journal, ou bien à l'appui dont il jouit de la part d'un parti politique ou encore à sa clientèle fixe acquise par de longues années de travail assidu.

Cet exemple nous fournit par sa nature même les motifs qui nous expliquent l'influence particulière exercée ici sur la valeur de marché de l'entreprise par son pouvoir productif. La situation privilégiée d'un tel journal exclut, pour ainsi dire, cette entreprise de la libre concurrence générale. C'est cette situation privilégiée qui accorde au pouvoir productif et à la *earning power* de cette entreprise assez de stabilité pour que la valeur d'usage éventuelle qu'elle possède dans les mains de ses propriétaires et directeurs puisse se maintenir entièrement et se refléter dans les cours des actions de cette entreprise à la Bourse.

Est-ce que le pouvoir de donner des profits; la *earning power* de

nos trusts modernes nous montre la même stabilité ? Pris en général : non ; et d'autant moins, assurément, à mesure que les combinaisons sont davantage basées sur des spéculations financières et moins exclusivement sur un calcul consciencieux des avantages qu'elles pourront procurer ; — d'autant moins aussi, généralement, à mesure que la branche d'industrie ou de commerce à laquelle se rapporte la combinaison est, elle-même, flottante, instable et exposée à des crises périodiques et que la combinaison n'a pas pu prouver encore, pendant sa courte existence, qu'elle pourra braver les tempêtes.

Une preuve éclatante de ce qu'en général nos combinaisons industrielles et commerciales modernes ne possèdent pas encore la stabilité dont nous parlons, nous est fournie par un représentant d'un de nos trusts qui voulait prouver le contraire dans la revue américaine *North American Review*. M. Charles Flint a dressé une liste comprenant quarante-sept combinaisons des États-Unis, liste contenant, à côté des noms des différentes sociétés, leur capital (en actions ordinaires et actions de préférence), le profit net de chacune d'entre elles pour une période de six mois, le cours des actions à la Bourse à un moment déterminé (le 13 mars 1901), la valeur de marché totale des entreprises déduite des données précédentes et, enfin, les rapports du profit net soit à la valeur de marché soit à la valeur nominale des entreprises.

De semblables listes sont toujours, par leur nature même, défectueuses ; et notamment un tableau, comme celui que M. Flint a dressé du profit net de différentes combinaisons pour une période de six mois, est, sans doute, du nombre des statistiques qui méritent le moins de confiance. Dans les entreprises industrielles et commerciales gigantesques dont il s'agit ici, le contrôle n'est guère possible pour les statisticiens et une comparaison statistique du genre de celle-ci doit donc nécessairement rester infructueuse.

M. Flint voulant nous prouver que la capitalisation des trusts ne se base pas trop sur ce qu'on appelle en Amérique « de l'eau » (*water*), mais que, au contraire, les organisateurs « opèrent sur une base très saine » (*are trading on a very sound basis*), nous montre que les quarante-sept corporations comprises dans sa liste, ont fait un *profit net moyen par an* de 7,44 p. 100 de la somme de leur capitalisation *au pair*.

L'auteur cependant ne s'est pas donné la peine de nous expliquer comment il est possible — avec une pareille prospérité dans toutes ces industries — que, non seulement les actions ordinaires de quarante-quatre sur ces quarante-sept corporations restent à la Bourse en dessous du pair, mais qu'il en est de même des actions de préférence de trente et une de ces corporations. C'est d'autant plus curieux que l'époque,

en ce qui concerne le marché de l'argent aux Etats-Unis, était (au printemps de 1901) particulièrement favorable. Nous pouvons d'ailleurs contrôler la vraie valeur des trusts examinés en comparant leurs cours à ceux du trust du tabac, qui passe pour mériter la confiance des capitalistes et qui ne subit point une dépréciation semblable à celle des autres.

Nous retournons au phénomène que nous étudions particulièrement ici. En général, la certitude dont nous avons parlé plus haut, n'est acquise par les combinaisons modernes qu'à mesure qu'elles dominent plus complètement le marché et obtiennent un monopole plus ou moins stable dans leur branche particulière de l'industrie, du commerce ou du transport. De même qu'un journal soutenu par un parti politique exerce déjà un certain monopole dans son cercle d'entreprise, une combinaison peut obtenir un monopole pareil dans l'industrie, le commerce ou le transport, lorsque le capital représenté par elle est assez grand pour empêcher plus ou moins complètement la concurrence. S'il en est ainsi, cette combinaison peut donner des profits aussi sûrs que le sont parfois les dividendes d'un journal qui est soutenu par un parti politique.

Au fur et à mesure que croît donc le pouvoir monopolisateur d'une combinaison industrielle ou commerciale, la valeur de marché de ses établissements — c'est-à-dire le cours de ses actions à la Bourse — augmentera; ainsi s'accentuera la tendance à la coïncidence avec le pouvoir productif qu'ont les établissements entre les mains de leurs propriétaires éventuels et sous les directeurs qui les mènent. Dans la même mesure aussi, les profits que rapportent les établissements entrés en combinaison serviront de base plus sûre à la capitalisation de l'entreprise.

Est-ce que les autres influences auxquelles se réfèrent les représentants de nos trusts, « améliorations techniques » et « épargnes » de toutes sortes, ne procurent pas la même sécurité à ce sujet? M. Hill qui nous l'assure dans la revue américaine, nous prouve dans le courant de sa réponse même à M. Sage que le contraire de cette assertion est plus près de la vérité. Il nous renvoie à l'agriculture anglaise : de nos jours, dit-il, les terres arables d'Angleterre représentent un type agronomique bien plus élevé qu'elles ne l'ont jamais fait auparavant; mais il reconnaît non moins catégoriquement que, malgré le perfectionnement technique de l'agriculture même, ces terres n'ont plus la valeur qu'elles possédaient il y a vingt-cinq ou cinquante ans. Le paysan anglais a vraiment rencontré dans son collègue des Etats centraux et occidentaux de l'Amérique du Nord des rivaux qui lui sont supérieurs.

Il résulte aussi de là un autre fait, non moins irréfutable : Lorsque

l'industrie des États-Unis de l'Amérique, représentant de nos temps le type le plus élevé du développement industriel, se heurtera de même, dans l'avenir, à des concurrents avec lesquels elle ne pourra pas se mesurer à chances égales, par exemple à l'industrie naissante de certains nouveaux pays industriels comme l'Allemagne, la Russie, la Chine ou le Japon, pays où le travail est moins rémunéré, tandis que, d'autre part, les entrepreneurs pourront y posséder peut-être d'ici peu de temps les machines les plus perfectionnées, — alors, les avantages donnés par les améliorations techniques et les épargnes qu'ont apportées les trusts américains se perdront avec non moins de certitude que ceux de l'agriculture perfectionnée de l'Angleterre; en somme, le même sort qui a été réservé à cette dernière et que M. Hill a si bien mis en lumière atteindra également l'industrie nord-américaine.

Cela arrivera à mesure qu'en Europe et en Asie se généralisera l'organisation moderne de l'industrie, de sorte qu'une combinaison capitaliste pourra être opposée à l'autre.

Ainsi les avantages qu'apportent les améliorations techniques et la direction particulièrement habile d'une industrie peuvent se perdre dans la concurrence; de même, les périodes de prospérité industrielle et commerciale sont régulièrement suivies, d'ordinaire, par des périodes de crise. Une telle crise peut résulter de ce qu'une industrie, étant en plein développement et surpassant déjà la demande du marché national, éprouve des difficultés considérables pour trouver de nouveaux débouchés.

Parmi tous les avantages dont peut jouir une industrie nationale ou internationale, l'un, assurément, est d'un caractère plus durable que l'autre soit par sa nature générale soit par son application à une industrie particulière. Sous le système de la concurrence capitaliste, cependant, nulle influence, en général, ne peut accorder la même stabilité que le monopole. Cela s'applique à toutes les branches de l'industrie, de l'agriculture, du commerce et du transport, et la raison en est justement que le monopole fait, d'une façon plus ou moins absolue, cesser la concurrence même.

On s'explique aisément pourquoi nos combinaisons modernes se sont efforcées et s'efforceront dorénavant encore d'acquérir un pouvoir monopolisateur pouvant s'étendre incessamment, nationalement ou même internationalement.

Aux États-Unis, les grands capitalistes commencent à comprendre la difficulté qui se pose ici : Si cette monopolisation ne peut pas s'achever dans une branche après l'autre de l'industrie, du commerce et du transport sous la direction du capital américain même, l'industrie de ce pays n'aura pas la stabilité nécessaire à son développement futur. Pendant les derniers mois on a pu apercevoir, spé-

cialement parmi les grands industriels des États-Unis, un changement d'opinion tout à fait remarquable concernant le même protectionnisme qui, dans le passé, a mené plus d'une industrie américaine à son développement actuel. Cela nous prouve que la vérité que nous venons de découvrir s'impose avec une force essentielle.

En effet, le système de la protection commerciale a pu être utile aux grands capitalistes américains à une époque où les industries de leur pays devaient encore se mettre sur pied ; mais pour le développement ultérieur des États-Unis, en tant que pays industriel, ils ont besoin maintenant de pouvoir tranquillement et librement monopoliser sous leur direction omnipotente ces mêmes industries, nationalement et internationalement.

Lorsque nous exposerons tout à l'heure ce que signifie le pouvoir monopolisateur que nos trusts modernes exercent déjà à un degré fort considérable, lorsque nous verrons combien ce pouvoir peut mettre les entrepreneurs coalisés à même d'élever les prix de leurs marchandises au-dessus du niveau qu'ils atteindraient sous le système de la concurrence libre, alors le système de la capitalisation des entreprises industrielles ou commerciales d'après leur capacité de donner des profits (leur *earning capacity*) nous apparaîtra sous une lumière tout autre qu'il ne nous apparaissait jusqu'à présent (1).

Nous faisons remarquer encore que les représentants mêmes de nos trusts modernes nient catégoriquement, d'ordinaire, qu'ils aspirent à l'obtention d'un pouvoir de monopolisateur. « Une industrie, écrit Charles M. Schwab, qui est assez importante pour justifier l'existence de la combinaison, a aussi assez d'importance pour attirer du capital en concurrence, si elle cherche à hausser déloyalement (*unfairly*) le prix de ses produits. Si grande que puisse être une industrie, elle ne peut pas raisonnablement espérer monopoliser le commerce dans sa partie, à moins qu'elle ne possède quelque brevet ou quelque procédé technique qui lui soient particuliers » (2).

Il faut observer toutefois que les représentants des grands trusts se contredisent souvent quand ils traitent les questions de monopole. Le même M. Schwab en nous parlant plus loin de sa propre industrie

(1) Voir l'observation faite bien à propos, à ce sujet, par l'auteur du rapport statistique publié dans le *Bulletin n° 29* du *Département du Travail* à Washington : « Il faut se rappeler, cependant, que si les réclamations de bien des gens concernant le pouvoir qu'auraient les grandes combinaisons industrielles de faire hausser les prix au-dessus du niveau de concurrence étaient justifiées, ce principe de la capitalisation d'après la *earning capacity* signifierait simplement la capitalisation du pouvoir monopolisateur. Cela peut être dissimulé, naturellement, par des expressions telles que « relations de commerce » (*good will*), « expérience d'affaires », « habileté en affaires », ou tout ce que l'on voudra. » (*Loc. cit.*, p. 671.)

(2) Voir la *North American Review*, *loc. cit.*, p. 659.

dit : « Un monopole dans l'industrie du fer et de l'acier est une impossibilité. Nulle personne ou nul corps de personnes ne saurait effectuer une chose pareille. Nulle personne sensée ne rêverait d'y atteindre. Un monopole des champs de froment de Minnesota et des Dakotas, ou celui des forêts de fruits de la Californie serait, par comparaison, une chose simple » (1).

Avant lui, au contraire, M. Hill qui — comme président d'une grande compagnie de chemins de fer — peut savoir un peu ce que signifie un monopole dans l'industrie du fer et de l'acier, avait prétendu, à son tour, que la compagnie Carnegie seule était déjà si colossale « qu'elle dominait absolument le marché » (2).

Nous n'avons guère à nous occuper de pareilles assertions, d'autant moins qu'il ne peut s'agir ici que d'une différence d'opinion sur ce qui doit être entendu sous le nom de « monopole », ainsi que de la question traitée par nous dans un article précédent, à savoir si jamais un monopole peut être considéré comme complet et durable. Aussi pouvons-nous tranquillement passer sous silence de telles déclarations de la part des représentants de nos grandes combinaisons industrielles et commerciales, dès que nous sommes convaincus que l'aspiration vers le monopole est dans la ligne de développement de nos industries et de notre commerce en tant que ceux-ci sont organisés nationalement et internationalement suivant les principes capitalistes.

Nous désirons répondre encore à un argument que nous venons de transcrire : on nous dit qu'une industrie qui est assez importante pour faire réussir un trust, l'est assez pour attirer du capital en concurrence, dès que les monopoleurs de cette industrie tâchent de faire hausser déloyalement les prix.

Évidemment, cette affirmation est fausse et nous nous occuperons un peu de son examen avant d'entrer dans nos recherches spéciales sur l'influence qu'exercent les combinaisons et monopoles sur les prix de marché des différents articles de consommation. Dans le cas qui lui est le plus favorable, l'entrepreneur entrant en concurrence avec un de nos trusts modernes doit posséder un capital assez grand pour lui permettre d'adopter tous les perfectionnements techniques de son industrie, afin qu'il puisse faire à la longue quelques profits.

Ce n'est pas tout. Un tel entrepreneur doit aussi pouvoir vendre ses produits, peut-être pendant une période assez longue, à des prix restant bien en dessous de ses propres frais de production ; il devra le faire partout où le trust, de son côté, baissera les prix pour chasser

(1) *Loc. cit.*, p. 662.
(2) Voir la citation dans le numéro de la *Revue Socialiste* du 15 juin 1902, p. 680.

du marché le capital rival ; cette baisse de prix peut-elle dépasser toute limite. Non seulement une pareille nécessité se présente encore journellement au marché national et international dans le cas de concurrence sérieuse, mais nous connaissons aussi sur ce point la tactique usuelle et historique de nos grandes combinaisons, nous savons que c'est l'arme redoutable qui, à côté des avantages que leur concédaient les chemins de fer, a collaboré le plus à la victoire des trusts et à leur développement actuel.

Les entrepreneurs indépendants désirant combattre un trust moderne à chances égales, doivent donc disposer d'un capital qui égale au moins celui de l'adversaire. Cela veut dire, en termes généraux, qu'une combinaison « sera opposée à une autre ». En effet, tel a été le cas, pendant ces dernières années, dans plusieurs industries, jusqu'à ce que, à la longue, les combinaisons rivales se soient unies en une seule corporation contre laquelle dorénavant la concurrence était devenue impossible.

Dans un article récent du *Daily News*, on lit les justes observations qui suivent (1) :

« Pour pouvoir s'élever, la concurrence devrait commencer quelque part. Elle ne peut pas subitement inonder le pays. Dans le district où elle fait son apparition, le trust baisse tout à coup ses prix, jusqu'à ce que le rival local soit coulé à fond, après quoi les prix sont de nouveau haussés. Par conséquent, il n'est d'aucune utilité de combattre un trust, à moins que vos fonds n'égalent les siens, si considérables que soient les profits ordinaires du trust. Vous pouvez faire diminuer ses profits, mais vous ne pouvez pas en faire vous-même, jusqu'à ce que vous ayez poussé le trust dans la cour des banqueroutes pour devenir en réalité le trust, vous-même. Le résultat net serait, dans ce dernier cas, qu'un trust prendrait la place d'un autre, tandis que le public resterait dans la même situation qu'auparavant. »

Il y a longtemps que la crainte de ce qu'on appelle la « concurrence potentielle » (*potential competition*) n'inquiète plus les grandes combinaisons industrielles et commerciales. Il ne faut pas non plus oublier que la soi-disante concurrence potentielle suppose la construction possible d'établissements qui non seulement coûteraient des millions dans les circonstances modernes de la production, mais qui demandent aussi un certain temps avant de pouvoir être achevés et mis en exploitation de sorte que, dans le cas le plus favorable, ils ne peuvent entrer en concurrence effective que quelques années après l'achèvement du projet de leur construction.

Cela nous explique premièrement que les combinaisons peuvent

(1) *Daily News*, 5 avril 1902. *The perils of trusts*, II.

toujours prendre à temps des mesures pour décourager tous ceux qui voudraient commencer la lutte de la concurrence — mesures telles que l'abaissement des prix de marché aux endroits où le capital rival entrera en scène, la dissimulation des profits obtenus sur la balance annuelle, etc. Il nous explique aussi pourquoi, pendant de longs mois, un *monopole temporaire* a pu exister souvent dans une branche d'industrie, même avant que l'organisation nationale et définitive de cette industrie eût été terminée.

II

INFLUENCE SUR LES PRIX COURANTS DES ARTICLES DE CONSOMMATION

Le problème de l'influence qu'exercent les trusts et monopoles sur les prix courants des marchandises est théoriquement un des plus importants dont la science doive s'occuper. Pratiquement c'est aussi un des problèmes économiques des plus difficiles à résoudre à cause de la complexité des influences qui se font sentir sur la fixation des prix. Des données statistiques applicables à de telles recherches sont encore assez rares et très incomplètes.

Dans l'examen de ce problème nous devrons toujours considérer le but que se proposent les grands capitalistes en fondant des combinaisons industrielles ou commerciales : ce but est le maintien et, si possible, la hausse de leur profit. Historiquement, ce but s'est déjà présenté à nous dans un article précédent.

Les entrepreneurs capitalistes devront chercher ce qu'ils espèrent obtenir dans cette voie, soit par la diminution des frais de leurs matières premières et secondaires et de leurs frais de production en général ; soit par la hausse des prix de leurs produits finaux, leurs frais de production restant invariables ; soit encore par les deux procédés indiqués. Pour la diminution de leurs frais de production, ils ont recours aux économies et épargnes de différentes espèces telles que nous les avons déjà étudiées de près. La statistique américaine, dans ses recherches sur l'influence que les trusts exercent sur les prix de marché des marchandises, a surtout basé ses calculs sur l'étude de la différence qui existe entre les prix des matières premières et ceux des produits finaux ou, comme elle l'a appelé d'un seul mot, le *margin*.

De ce que nous venons de dire, il résulte déjà que les variations du *margin* ne sont pas nécessairement les mêmes que les variations dans le *profit* proprement dit. La différence entre les deux prix indiqués, autrement dit le *margin*, comprend — en dehors du profit de l'entrepreneur — les frais de production. Dans l'article précédent,

nous avons vu suffisamment combien considérables sont souvent les épargnes que l'on peut faire avec le système de la combinaison sur ces frais de production. Produire à des prix de marché essentiellement modestes, prix se basant sur des frais de production excessivement bas — voilà, du reste, le but que prétendent poursuivre les représentants de nos trusts modernes lorsqu'il s'agit pour eux de justifier le système de la combinaison.

Il est évident — et c'est là une observation que nous avons à faire de prime abord en commençant notre examen sur les prix — que les prix de monopole, tels que les grands trusts peuvent les fixer de nos jours, ne doivent pas nécessairement être des prix élevés.

Nous avons insisté déjà dans l'article précédent sur les désavantages qui sont inhérents au vieux système de la concurrence et qui disparaissent, pour une très grande partie, avec le système de la combinaison. On pourrait même partir de là si l'on voulait soutenir théoriquement que généralement et par leur nature même, les prix de monopole tels que nos combinaisons modernes sont à même de les poser, pourraient être comparativement plus modérés que les prix de marché que les entrepreneurs non coalisés doivent forcément exiger sous le vieux régime de la concurrence. Aussi les affirmations de ce genre ne nous manquent-elles pas du côté des représentants de nos trusts.

Nous avons fait observer déjà combien peu cette théorie vaut dans la pratique, parce que le pouvoir monopolisateur que possèdent nos combinaisons modernes, fait naître en elles, à côté de la tendance à la concentration de la production (avec tous les avantages et les épargnes qui en dérivent), d'autres tendances non moins essentielles. Ces dernières tendances, à leur tour, demandent maintenant un examen plus spécial.

Ce qui est pour nous d'une importance primordiale c'est moins encore d'examiner ce que les combinaisons auraient pu effectuer dans plusieurs branches de l'industrie, du commerce et du transport, que de rechercher ce qu'elles ont fait en réalité.

Ces recherches, pratiques et historiques, sont, nous l'avons déjà dit, extrêmement difficiles. Par exemple, les représentants du grand capital moderne font grand bruit de ce qu'un gallon de pétrole raffiné d'exportation coûtait aux Etats-Unis 25.7 cents américains en 1871, tandis qu'en 1900 le prix n'en était que 7.8 cents (1); mais il n'y a rien à conclure *a priori* de cette différence de prix en faveur de l'influence que la combinaison aurait exercée dans cette voie. L'industrie du pétrole s'est développée pendant les dernières dizaines d'années

(1) Voir l'article de F.-B. Thurber dans la *North American Review* du 1er mai 1901, ainsi que celui de Russell Sage.

comme une industrie absolument nouvelle ; la production et le transport du pétrole ont été continuellement transformés par des révolutions techniques qui réduisaient la valeur de production, représentée par un gallon de pétrole raffiné, à un chiffre diminuant incessamment. Pour tirer une conclusion quelque peu exacte concernant l'influence que les trusts en tant que combinaisons ont exercée sur les prix de pétrole, il nous faut autre chose. A côté de l'étude spéciale des prix de marché de cette marchandise pendant une période donnée, il nous faut également l'étude des frais de production qu'a représentés un gallon de pétrole aux différents degrés de développement de la fabrication et du transport ; ces études devraient être étendues aux raffineries des entrepreneurs indépendants comme à celles de la *Standard Oil Company*.

Ce n'est que sur des données complètes ainsi recueillies que l'on pourrait déterminer avec quelque certitude jusqu'à quel point la diminution des prix du pétrole depuis 1871 est due à certains perfectionnements, dans la production ou le transport, que nous devrions nécessairement attribuer à la combinaison et jusqu'à quel point, au contraire, cette diminution s'explique par l'extension de la production et par des révolutions techniques qui, bien que regardant l'industrie du pétrole en général, ne concernent pas spécialement le système de la combinaison.

Un exemple très remarquable à ce sujet nous est donné par M. Jenks à propos du Trust du Sucre : « M. Havemeyer, le président de la *American Sugar Refining Company*, semble refuser d'admettre que les frais de raffinage soient aussi bas que le prétendent ses concurrents. M. Jarvie, de la Compagnie Arbuckle Bros, dit que le sucre peut être raffiné sans perte avec un *margin* de 50 à 60 cents. M. Doscher l'approuve disant que le raffinage peut être fait sans perte quand le *margin* est de 50 cents. M. Post place le *margin* un peu plus haut, mais il admet qu'un grand établissement comme le trust aurait toujours dans le raffinage un avantage de 3 à 5 cents par cent livres. M. Havemeyer, au contraire, considère 50 cents par cent livres comme représentant les vrais frais de raffinage et il déclare qu'il y faut ajouter 24 cents au moins, pour tenir compte de la nécessité d'élever le degré du sucre de 96° à 100°,... cela élève le *margin* à environ 75 cents par cent livres, au lieu de 50 à 60 cents » (1).

Voici un exemple en sens inverse : Aux Etats-Unis les prix du ferblanc s'élevaient, pendant les années 1898 et 1899, de 2.90 dollars la

(1) Jer. W. Jenks, *The Trust Problem*, p. 142-43. Voir, pour les témoignages complets des représentants de l'industrie du sucre, les rapports de la *Industrial Commission*, vol. I.

« box » de 108 livres, en octobre 1898; à 3.10 dollars en décembre; 3.84 dollars en février 1899; 4.21 1/2 dollars dans les mois de mars, avril, mai et juin; 4.71 1/2 dollars en juillet et 5 dollars durant tout le reste de la même année (1).

Est-ce que ces chiffres nous autorisent à mettre tout simplement cette hausse des prix au compte de l'organisation de la *American Tin Plate Company* dont la fondation définitive avait eu lieu en décembre 1898 et pouvait être prévue déjà quelques mois auparavant? Ce trust, en effet, dominait 95 p. 100 de la production de l'étain aux États-Unis. Quiconque examine attentivement les listes statistiques relativement à cette industrie particulière, doit remarquer que pendant cette période de production, le *margin* des fabricants a décidément *haussé*. Mais il est obligé de tenir compte aussi de ce que les salaires des ouvriers dans l'industrie de l'étain ont été augmentés de 15 à 20 p. 100 après le 30 juin 1899 (2).

Finalement on trouve que la cause principale de la hausse dans les prix de l'étain doit être cherchée peut-être dans l'augmentation du prix des matières premières; et ce dernier fait saute aux yeux dès que l'on examine quelle a été la hausse colossale des prix de l'acier et de l'étain brut. En recherchant ensuite les causes de cette dernière hausse, on les trouve dans l'accroissement de la demande des produits des deux industries — accroissement s'expliquant, par exemple, pour l'industrie du fer et de l'acier, par la construction et le renouvellement de plusieurs grandes voies ferrées et ponts de fer, la construction de bâtiments en fer. En somme, tout cela fait croire qu'il y aurait eu une hausse considérable dans les prix des produits finaux des deux industries, supposé même qu'aucune combinaison n'eût existé ni dans l'industrie du fer et de l'acier, ni dans celle de l'étain. D'une comparaison minutieuse des différents prix, il semble résulter cependant, avec non moins d'évidence, que la combinaison a mis les entrepreneurs à même de tirer de la situation quelques avantages que l'entrepreneur isolé n'aurait pu tirer (3).

Voici donc caractérisées par quelques exemples les difficultés que rencontre celui qui examine, dans le domaine de la pratique, l'influence

(1) Voir *Preliminary Report of the Industrial Commission on Trusts and Industrial Combinations*, part II, p. 868. Comp. aussi le *Bulletin n° 29* du *Département du Travail* à Washington, p. 735 *et ssq*.

(2) *Preliminary Report* de la *Industrial Commission*. Part. I, p. 186.

(3) Voir pour ces deux industries les cartes et les tableaux des prix avec texte que contient le *Preliminary Report* de la *Industrial Commission*. Part. I, p. 53 *et ssq*. Comp. ensuite pour l'industrie de l'étain le *Bulletin n° 29* du *Département du Travail*, *loc. cit.*, et, pour l'industrie du fer et de l'acier, *ibidem*, p. 738 *et ssq*. De même J. W. Jenks, *loc. cit.*, p. 157-178.

exercée sur les prix du marché par les combinaisons industrielles et commerciales.

Pour les États-Unis nous possédons déjà des statistiques assez volumineuses dérivant d'enquêtes officielles. Elles sont recueillies dans le *Preliminary Report* de la *Industrial Commission* concernant les trusts et les combinaisons industrielles et composant le premier volume de toute une série remarquable de rapports publiés par la même commission (1). Ce « Rapport préliminaire » traite de onze combinaisons industrielles des plus importantes aux États-Unis et donne pour quelques-unes d'entre elles (l'industrie du sucre, du whisky, du pétrole, du fer blanc, du fer brut et travaillé), des cartes représentant clairement le mouvement des prix. Ces cartes et les tableaux des prix s'appliquent à toute une suite d'années et sont accompagnés d'un texte explicatif dû au professeur Jer. W. Jenks.

On peut consulter aussi le *Bulletin n° 29* du *Département du Travail* à Washington que nous avons également cité à plusieurs reprises.

Il faut signaler aussi des recherches faites par des particuliers : M. Jenks, dans son livre *The Trust Problem*, a consacré un chapitre fort remarquable aux prix de marché dans quelques branches principales de l'industrie américaine. Il y a ajouté des cartes analogues à celles du *Preliminary Report* de la *Industrial Commission;* on y trouve à côté des hausses et baisses du prix moyen pour chaque mois, les variations dans les prix des matières premières : par exemple les prix moyens du blé à côté de ceux des spiritueux. Ensuite les cartes nous montrent encore la différence entre les deux prix — le *margin*. Quand cela a été possible, les variations dans les prix européens sont également indiqués de sorte que l'on peut facilement suivre le mouvement général des prix pour un article donné.

De pareilles données statistiques ne peuvent être employées qu'avec prudence. Par rapport à la fabrication de plusieurs articles, par exemple, le lecteur reconnaît cette vérité, exprimée par le bulletin du *Département du Travail* que trop souvent la science d'un expert serait nécessaire pour tirer des chiffres donnés quelque conclusion dans un sens quelconque (2). En effet, la plus grande prudence doit toujours nous guider ici dans nos recherches si nous voulons être certains de compter tous les facteurs capables d'influer sur la diminution des prix.

(1) Nous renvoyons encore le lecteur au volume XIII, Washington 1901, de la même série; c'est le deuxième volume sur ce sujet comprenant les témoignages entendus après le 1er mars 1900, ainsi que différents rapports spéciaux concernant les prix. Ensuite le vol. XIX, Washington 1901, contenant le « rapport final » de la *Industrial Commission.*

(2) *Loc. cit.*, p. 711.

Pour l'Europe, nous n'avons rien de vraiment digne de confiance sur cette question des prix. Le mystère particulier que font nos grands industriels d'Europe au sujet de leurs alliances et de leurs conventions joue ici un rôle important. Néanmoins, tout ce que nous possédons actuellement nous permet déjà de formuler quelques principes généraux sur les tendances que nous montrent les trusts et les monopoles dans la fixation des prix.

Nos expériences à ce sujet concernent particulièrement certaines marchandises appartenant à des branches spéciales d'industrie dans lesquelles, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, se sont formées les premières grandes combinaisons. Ces articles de consommation sont d'usage général et de qualités plus ou moins uniformes ; aussi se montrent-ils, par leur nature même, les plus propres à nous servir de guide, non seulement parce que leurs frais de production et leurs prix de marché se prêtent le mieux à la comparaison, mais aussi parce que, dans leur sphère, l'influence exercée par les monopoles sur les prix de marché se fait sentir tout particulièrement.

Les combinaisons dans les industries où certaines marques de fabrique recherchées par le public jouent un rôle important, combinaisons qui se basent particulièrement sur les économies à introduire dans l'administration, sont en général d'une date relativement récente.

Une étude attentive des données statistiques disponibles nous fait voir, en premier lieu, que la formation d'une grande combinaison dominant plus ou moins absolument le marché, a généralement eu pour conséquence de hausser immédiatement les prix de marché en même temps que le *margin* des entrepreneurs.

Lorsque la concurrence violente entre les fabricants de sucre aux États-Unis cessa, dans l'automne de 1887, après la fondation du premier trust du sucre, le *margin* monta tout de suite depuis environ 1/2 cent (un peu plus) par livre à 1 cent et parfois même à 1 1/4 cent la livre ; il doublait ainsi et même faisait plus que doubler. Avec de petites oscillations journalières, le prix maintenait son haut niveau pendant deux ans.

A peine, cependant, avait commencé, vers la fin de 1889, la concurrence des raffineurs indépendants, à Philadelphie — surtout celle des nouveaux établissements de la maison Claus Spreckels — que le *margin* tombait immédiatement au niveau qu'il avait atteint avant la formation du trust. Il restait bas jusqu'à ce que, en février 1892, les établissements concurrents furent achetés par la combinaison, pour monter immédiatement après à la hauteur de la période précédente alors que le trust n'avait pas de concurrence à craindre.

La combinaison du sucre maintenait ensuite ses prix pendant plus de six ans avec une toute légère diminution du *margin*, — et seulement

pour quelques mois une diminution importante, — jusqu'à l'automne de 1898. Alors, le trust réorganisé (la *American Sugar Refining Company*) devait accepter de nouveau la lutte avec plusieurs raffineurs indépendants et particulièrement avec les maisons Arbuckle Brothers et Claus Doscher. Le *margin* tombait alors de 0.9 1/2 cent en moyenne par livre en juillet et 0,8 1/4 cent en septembre 1898, à 0.5 cent et moins par livre pendant les trois derniers mois de l'année (moins de 0.4 1/2 cent en décembre) et même à 0.3 1/2 cent en avril 1899. Quoiqu'il montât encore quelque peu après cette date, nous voyons dans les tableaux des prix que nous avons sous les yeux — tableaux qui vont jusqu'à janvier 1900 — qu'il n'atteignit plus son ancien niveau (1).

En comparant ce mouvement général des prix du sucre sur le marché américain avec les prix anglais et le *margin* américain avec le *margin* anglais, M. Jenks tire la conclusion que, pris en général, le prix du sucre dans son pays a été plutôt au-dessus qu'au-dessous de ce qu'il aurait été, si la plupart des raffineurs s'étaient contentés de prendre seulement un petit profit sur les frais de raffinage et « assurément beaucoup plus au-dessus de ce qu'il aurait été dans les conditions de la concurrence, telles qu'elles ont existé pendant les deux dernières années » (2).

Cet exemple caractéristique du mouvement des prix que nous présente la politique de la combinaison du sucre pourrait être complété par d'autres exemples que présentent les autres combinaisons industrielles ou commerciales. Souvent la formation d'un *cartel* ou *pool*, disposant d'un capital important sur le marché national ou international pouvait déjà exercer pareille influence sur les prix.

Lorsqu'en novembre 1887 le syndicat du cuivre fut fondé à Paris, les prix du cuivre du Chili au marché de Londres avaient oscillé, pendant les premiers mois de cette même année, entre 38 1/2 et 40 1/2 livres sterling la tonne. Après la fondation du syndicat, les prix montaient subitement de 39 et 40 livres sterling (en octobre) jusqu'à 85 livres sterling. Le syndicat gouvernait le marché international pendant toute l'année 1888 et pouvait même élever les prix du cuivre de 80 à 92 livres sterling dans le mois d'août et à 115 livres sterling en septembre.

Lorsque, dans la période de 1895-1896, le *pool* des *wire-nails*

(1) Comparer les cartes et les tableaux de prix dans le rapport de la *Industrial Commission*, vol. I (*Preliminary Report*). Part. I, p. 39 *et ssq*. Ensuite le *Bulletin n° 29*, pp. 711-716, et J. W. Jenks, *loc. cit.*, pp. 133-146. Les chiffres des sources mentionnées ici, montrent de petites différences de prix qui, pourtant, pour notre sujet, n'ont pas d'importance.

(2) *Loc. cit.*, p. 142. Les recherches de l'auteur vont jusqu'au mois de juin 1900.

(clous fabriqués avec des fers étirés) possédait temporairement un monopole dans sa branche d'industrie, il fit hausser le prix de ses clous de 0,97 dollar les cent livres en mai 1895 jusqu'à 1,68 dollar en juillet et 2,25 dollars en septembre, prix maintenu pendant six mois jusqu'à ce que le *pool* le fit monter encore à 2,40 dollars en mars 1896 et à 2,55 dollars en mai de cette même année. Le prix restait pendant six mois encore à ce niveau particulièrement élevé, avant que le *Wire-Nail-Pool* s'écroulât et que le prix des clous, par conséquent, retombât au niveau de la concurrence (1).

Dans pareils cas, lorsqu'une hausse des prix résulte de la pression d'une combinaison dominant temporairement le marché, les grands capitalistes coalisés, menacés d'une concurrence qui va se dresser devant eux, tâcheront souvent de faire le plus possible usage de leur supériorité temporaire et de tirer tout l'avantage qu'ils peuvent de leur monopole passager.

Les grands trusts, au contraire, organisés d'une façon plus solide, n'ayant pas à craindre une concurrence sérieuse ou espérant lui tenir tête victorieusement, suivent souvent une tactique inverse. Pour eux il s'agit plutôt du maintien ou d'une hausse légère des prix du marché qui permettra une augmentation de profit ; mais les grands trusts aiment d'ordinaire à atteindre ce but sans les secousses soudaines du marché, si particulièrement propres à éveiller l'hostilité du public contre la combinaison et à nuire ainsi aux intérêts de celle-ci plutôt qu'à les servir.

Une certaine diminution des prix de marché — le profit augmentant ou restant invariable — n'est pas exclue dans cette politique particulière des grands trusts.

Après la fondation, en 1882, de la *Standard Oil Company* le *margin* de ce trust ne subit pendant plusieurs années, sauf peut-être dans les années 1884-1885, qu'une petite augmentation. Ensuite ce même *margin* se maintenait pendant six ans et jusqu'au commencement de l'année 1892, à un niveau quelque peu plus bas ; puis se produit, jusqu'au commencement de 1898, une période de baisse atteignant son point le plus bas dans le courant de l'année 1894. A partir du commencement de 1898, cependant, les prix du marché du pétrole et le *margin* montent aux États-Unis très sensiblement.

En général la *Standard Oil Company* nous donne la preuve manifeste qu'un trust peut, dans son intérêt bien compris, et doit même souvent combiner des dividendes excessivements hauts avec des prix de marché quelque peu infléchis. Il a pu en être ainsi, parce que le trust

(1) Voir le tableau des prix et la carte du *Preliminary Report*. Part. I, p. 56. Comp. ensuite J. W. Jenks, *loc. cit.*, pp. 165-166.

pouvait combiner des améliorations techniques et des épargnes réelles dans la production et le transport de ses marchandises avec une position particulièrement privilégiée.

Dans de pareils cas, cependant, on peut se demander toujours si la diminution des prix de marché a été proportionnée aux avantages que le trust a pu réaliser. Les témoignages de plusieurs raffineurs de pétrole, dit le rapport de la *Industrial Commission*, nous apprennent que le trust a pu économiser beaucoup, dans les dernières années, sur les produits accessoires, qui étaient considérés antérieurement comme des non-valeurs, de sorte que les profits faits sur ces produits accessoires égalaient souvent ceux que l'on tirait du pétrole même. Dans ces conditions, pensent les auteurs du rapport, on aurait pu s'attendre à ce que le prix du pétrole raffiné, comparé à celui de l'huile brute, aurait plus diminué qu'il ne l'a fait en réalité (1).

En rapport avec cette politique générale de nos trusts concernant les prix des produits finaux, nous avons, d'autre part, à en juger une autre qui complète la première; c'est la politique que les dirigeants de plusieurs grandes combinaisons ont pratiquée relativement aux matières premières dont ils ont tâché de baisser les prix le plus possible; s'ils n'y parvenaient pas, ils cherchaient peu à peu à attirer dans la combinaison des branches entières de la production de matières premières et secondaires.

Presque tous les concurrents de la *Standard Oil Company* qui paraissaient devant la *Industrial Commission* se sont plaints de ce que cette corporation, « contrôlant » les principales canalisations en fer (*pipe-lines*) pour le transport du pétrole brut, et étant en même temps le principal raffineur de pétrole, fixait dans la pratique les prix du pétrole brut. Ils prétendirent que la combinaison avait fait cela depuis plusieurs années au préjudice financier des autres producteurs d'huile qu'elle avait ruinés souvent complètement.

Partout où la *Standard Oil Company* avait le contrôle exclusif des *pipe-lines* dans une certaine contrée, elle a pratiqué la tactique de tenir le prix du pétrole brut à un niveau si bas que, à la longue, elle pouvait acheter les sources d'huile aux producteurs et propriétaires ruinés à des conditions très avantageuses pour elle; ceci fait, le prix de l'huile brute montait sur le champ à un niveau de production plus normal. En outre, la combinaison appliquait souvent un système particulier de primes, pour le pétrole provenant des contrées où s'étaient établis les concurrents, en vue de priver ceux-ci des matières premières. Dans ces cas, les propriétaires des petites *pipes-lines*, se voyant privés

(1) Voir *Prelim. Report*, Part. I, p. 52. Comp. aussi *Jenks*, *loc. cit.*, p. 154, et le *Bulletin n° 29*, p. 724.

d'huile, furent lentement ruinés et, à la fin, leurs canalisations furent achetées par le trust (1).

A cet exemple caractéristique nous en ajoutons encore un autre regardant une branche particulière de production et de commerce. Comme les producteurs de pétrole brut et les propriétaires des petites canalisations devaient se sentir impuissants et désarmés devant la *Standard Oil Company,* de même les éleveurs de bestiaux et les petits marchands de bétail et bouchers se sont trouvés et se trouvent encore sans défense devant le puissant trust de la viande, qui domine absolument les prix de cet article dans presque tout le domaine des États-Unis. C'est ce même trust qui a été la cause des troubles à New-York dans le mois de mai 1902, troubles qui nous ont montré une fois encore combien vrai est par rapport aux trusts le mot que l'on a prononcé : « Les personnes sont sans force contre eux et un peuple seulement peut gagner et garder la liberté » (2).

A côté des pratiques mentionnées qu'appliquent plusieurs grands trusts comme acheteurs de matières premières et secondaires envers les producteurs de ces matières, la politique générale de ces combinaisons nous présente encore une tactique particulière qu'elles suivent localement vis-à-vis des producteurs rivaux de produits finaux. C'est la diminution temporaire des prix, destinée soit à surplanter un adversaire soit à l'effrayer pour qu'il n'entre pas sur un terrain où le trust a déjà établi sa domination.

Le rapport de la *Industrial Commission* nous montre que les plus grandes combinaisons, comme la *Standard Oil Comp.* et la *Sugar Refining Comp.*, méritent pleinement les plaintes portées contre elles à ce propos (3).

Dans un article précédent, nous avions exposé déjà cette même tactique de guerre pour différents articles de consommation.

Si difficile qu'il soit de prononcer un jugement général sur la politique suivie par les grandes combinaisons industrielles et commer-

---

(1) Voir pour la tactique suivie par le trust du pétrole, outre le rapport mentionné (*Prelim. Report, loc. cit.*) Henry-Dem. Lloyd, *Wealth against Commonwealth*, p. 84 *et ssq.* et 104 *et ssq.;* ensuite, surtout, la politique pratiquée par le trust contre la *Tidewater-Pipe-Line,* une vraie guerre industrielle, *ibidem*, p. 107 *et ssq.*

(2) Pour juger de l'influence monopolisatrice que les quatre grandes maisons de boucherie de Chicago (*The big Four*) exerçaient déjà en 1890 sur le prix du bétail dans différents États de l'Union, voir Henry-Dem. Lloyd, *loc. cit.*, p. 34 *et ssq.*

(3) A plusieurs endroits dans ses rapports, la *Industrial Commission* parle de ces *diminutions locales des prix* (*cuts in local markets*). Voir par exemple *Prelim. Report,* Part. I, p. 20, où la commission renvoie le lecteur à diverses déclarations de témoins, déclarations aussi bien des représentants mêmes de nos grands trusts que de leurs rivaux. En ce qui regarde la *Standard Oil Company,* on trouve quelques exemples très remarquables de ce que signifient réellement ces « *cuts* » dans les prix chez *Henry-Dem, Lloyd, loc. cit.*, pp. 422 à 427, etc.

ciales par rapport aux prix des marchandises, il est sûr pourtant, que plusieurs d'entre elles ont su obtenir d'une manière temporaire ou même durable une puissance monopolisatrice dans leur branche particulière d'industrie, de commerce ou de transport. Il est non moins manifeste que dans ces cas elles ont généralement profité de leur position privilégiée pour augmenter la différence entre les frais d'acquisition de leurs matières premières et secondaires et les prix de leurs produits finaux et à faire hausser ainsi le *margin* et aussi leurs profits d'entrepreneurs.

Elles ont obtenu ce résultat soit en déprimant les prix de leurs matières, soit en haussant ceux des produits finaux, soit encore en combinant les deux méthodes. Voilà l'opinion définitive à laquelle mènent les faits de la vie pratique. C'est l'opinion à laquelle est arrivée aussi le rédacteur du rapport contenu par le *Bulletin N° 29 dù Département du Travail* à Washington (1).

Ce jugement est justifié partout par la pratique; nous n'avons pas à le borner exclusivement aux combinaisons de l'Amérique du Nord ; il peut être appliqué, avec la même raison, aux syndicats et cartels d'Europe. Les rapports annuels des chambres de commerce allemandes, par exemple, se plaignent également de la politique suivie dans les industries coalisées par rapport aux prix de marché (2).

Le jugement final auquel nous sommes arrivés dans la pratique par l'étude de la politique que suivent nos grandes combinaisons industrielles et commerciales, correspond entièrement à la nature de ces corporations et cela d'autant plus qu'elles nous présentent davantage un caractère de monopolisation.

Prenons tout d'abord comme exemple, un monopole dont l'existence est incontestable, un soi-disant « monopole légal » comme celui que possède une compagnie de chemin de fer.

Cette compagnie n'exploite pas son entreprise pour son plaisir, ni par sentiment d'humanité. « Les affaires ne sont pas de la philantropie », disait M Havemeyer, le président du trust du sucre devant la *Industrial Commission*. N'étant pas arrêtée dans son exploitation par la concurrence avec des rivaux, une compagnie de chemins de fer prend d'abord ses propres frais d'exploitation — ce que nous avons appelé en général pour l'industrie *les frais de production* — comme base

(1) *Loc. cit.*, p. 764.

(2) Voir : *Jahrbuch für Gesetzgebung*..., etc., publié par Gustav Schmoller, 1901. Heft IV, p. 9. L'auteur de l'article auquel nous renvoyons le lecteur (M. H. Waentig) dit encore : « Les phénomènes les plus récents que nous montre le marché allemand des charbons, du fer et du sucre, ne sont que peu propres à réconcilier le public avec la politique suivie par les cartels en matière de prix de marché. » Comp. aussi Pohle, *Die Kartelle der gewerblichen Unternehmer*. Leipzig, 1898, p. 96 *et ssq*.

de la fixation des tarifs, mais ce niveau peut être dépassé plus facilement qu'on ne pouvait le faire sous l'ancien système de la concurrence. En somme, la fixation des prix de monopole est régie ici par la règle générale de l'obtention des plus grands revenus nets.

Les frais d'exploitation restant invariables, il s'agit donc avant tout pour les directeurs d'une ligne de chemins de fer de résoudre la question suivante : Est-ce que les revenus nets augmenteront par une diminution des tarifs qui pourrait faire accroître le nombre des voyageurs et la masse des marchandises à transporter; ou bien, le résultat désiré sera-t-il plutôt obtenu par le haussement des tarifs? On ne saurait oublier que ce haussement pourra rencontrer une résistance réelle du côté du public et faire diminuer nécessairement le transport des voyageurs et des marchandises. La question de savoir quelle influence exercent les variations dans l'offre sur l'extension de la demande, voilà le problème que nous avons ici sous les yeux. Nous devrions y retourner lorsque tout à l'heure nous traiterons particulièrement des catégories d'articles de consommation pour lesquels la demande a atteint une limite qui ne peut pas notablement décroître.

La puissance monopolisatrice que nous venons de constater est parfois non moins incontestable — bien qu'elle soit moins complète parfois — dans différentes industries où certains entrepreneurs jouissent d'avantages naturels ou techniques tels que des relations de commerce et une clientèle acquises par de longues années d'expérience ou bien la possession de quelques brevets d'invention. La *American Steel and Wire Company*, par exemple, obtint un monopole réel pour la fabrication de clôtures en ronces artificielles (*barb wire*) par la possession de ses brevets d'invention. Parmi ces sortes de monopoles se range aussi celui d'un journal qui est soutenu par un grand parti politique.

Lorsque, dans de tels cas, le monopole est à considérer comme plus ou moins complet et absolu, ce sont les frais d'exploitation qui serviront encore, comme toujours, de base à la fixation des prix; mais les limites données sont de nouveau moins restreintes, et les entrepreneurs peuvent plus facilement souvent les franchir vers le haut. Comme ligne de conduite dans tous ces cas la règle des plus grands revenus nets s'impose.

Dans le cas d'un journal politique, par exemple, cette règle mène à la question suivante : le journal donnera-t-il les profits les plus élevés, dans les circonstances données, avec un bas prix d'abonnement et un cercle de lecteurs très étendu, ou bien au contraire, avec un prix élevé et un nombre plus restreint d'abonnés? ensuite, de même, est-ce que les revenus augmenteront avec un prix bas ou, au contraire, par un prix élevé des annonces, etc.?

De tout ce que nous venons d'exposer, il résulte que la possession d'un capital considérable, assez grand pour dominer le marché dans un domaine déterminé de débit, peut de même attribuer à certains entrepreneurs une puissance monopolisatrice qui lui est proportionnelle.

Examinons les conditions dans lesquelles se trouve placée une combinaison « contrôlant », comme on dit aux États-Unis, 70 ou 80 p. 100, ou plus même de la production dans une contrée quelconque et une branche déterminée d'industrie. Par exemple, regardons de près la situation dans laquelle se trouvent les combinaisons suivantes : la *American Sugar Refining Company* fabriquant, d'après le témoignage de son président devant la *Industrial Commission* 90 p. 100 de tout le sucre produit aux États-Unis, et pouvant fabriquer 20 p. 100 au-dessus de la demande totale du sucre dans ce pays ; la *Standard Oil Company*, contrôlant de 82.3 à 95 p. 100 de tout le raffinage de pétrole aux États-Unis ; les *combinaisons du whiskey* dominant déjà en octobre 1899 — d'après les témoignages des deux présidents des corporations qui les composent — 85 à 90 p. 100 de la production totale des spiritueux ; la *American Tin Plate Company* avec 95 p. 100 de la production totale du fer-blanc, ou bien au moment du témoignage de son président devant la *Industrial Commission* et d'après ce témoignage même, 90 p. 100 de la production totale. Et ainsi de suite (1).

Une telle combinaison, évidemment, possède une toute autre influence sur le marché que n'importe quel de ses concurrents, une toute autre influence aussi que celle que pourrait posséder sous le régime de la libre concurrence un entrepreneur quelconque, même s'il fabriquait 3 ou 5 ou même 10 p. 100 de la production totale d'un article de consommation pour tout son pays. L'influence particulière qu'exerce un tel trust consiste précisément en ceci que la très grande partie des consommateurs se trouvent à la fin, bon gré malgré, renvoyés à lui. Dans le cas même où une telle combinaison ferait hausser les prix au-dessus du niveau de la concurrence et même beaucoup au-dessus de ses propres frais de production, les consommateurs, néanmoins, ne pourraient s'adresser que pour une partie relativement peu importante aux rivaux du trust qui ne sauraient nullement satisfaire par leurs efforts à la demande totale. Il est vrai que, dans pareils cas, de nouveaux concurrents peuvent être appelés en scène, mais nous savons déjà, par tout ce qui précède, quels moyens coercitifs possèdent les grands trusts pour effrayer leurs adversaires éventuels.

(1) Comp. aussi pour d'autres combinaisons les rapports de la *Industrial Commission*, vol. I.

La dépendance du public éprouve quelque adoucissement, tant que les consommateurs trouvent encore dans une sphère voisine de la production la satisfaction de leurs besoins, en remplaçant par exemple les spiritueux par la bière, le thé ou le vin par le café ou le lait, la viande par les œufs, et ainsi de suite. Ce remplacement ne peut avoir lieu, cependant, que jusqu'à une limite déterminée et une hausse des prix dans une sphère de production et de consommation occasionne immédiatement d'ordinaire — par l'accroissement de la demande — une hausse analogue des prix dans les sphères voisines. Tout ce que la science économique nous apprend sur la rigueur des besoins sociaux dans certaines sphères de production où la demande totale d'une population n'est plus susceptible de resserrement, reçoit ici une signification particulière par le fait que nos trusts modernes ont monopolisé surtout les branches de production dont les produits sont des articles de première nécessité pour toute une population ou, du moins, pour la très grande partie des hommes. Le besoin total qu'un peuple peut avoir d'un article de consommation quelconque n'est pas une grandeur fixe et invariable, mais ses fluctuations se meuvent, bien généralement, entre un certain minimum et un certain maximum. La dépendance d'une population vis-à-vis de nos grandes combinaisons modernes ne peut que trop facilement prendre le caractère d'un fardeau insupportable et cette dépendance augmente encore à mesure que les combinaisons dans des sphères voisines d'industrie commencent à s'entendre en ce qui concerne les prix de leurs produits.

Il est évident que le petit nombre des entrepreneurs indépendants qui peuvent se maintenir encore à côté des grandes combinaisons n'ont point, pour hausser arbitrairement les prix, la même puissance que ces trusts. Dans le cas où ils tâcheraient de faire des tentatives dans cette voie, ils verraient immédiatement leur clientèle passer à leurs rivaux ; les entrepreneurs unis dans la combinaison, étant à même de pourvoir le marché — soit à peu près soit même complètement dans le cas de resserrement des besoins — de leurs produits.

De même, en ce qui concerne la tactique d'abaissement des prix dans certains cas spéciaux, les trusts que nous venons de nommer n'ont pas à subir les mêmes difficultés qui se présentent aux entrepreneurs indépendants. « Lorsque [les trusts] abaissent les prix (*when they make a cut in the price*), dit l'enquête de la *Industrial Commission*, les autres doivent suivre et l'action [des trusts] est réellement arbitraire. Eux-mêmes, au contraire, ayant un contrôle si large sur le marché, n'ont pas à suivre l'abaissement du prix lorsque cet abaissement est opéré par un concurrent sur un marché relativement petit ; bien que, naturellement, ils ne puissent pas permettre à ce

concurrent d'élargir notablement son marché, si, du moins, ils désirent conserver le contrôle » (1).

Dans les branches principales de l'industrie, du commerce et du transport qui ont été monopolisées déjà par les grandes combinaisons, la situation aux États-Unis est donc généralement celle-ci : la combinaison fixe les prix de marché, tandis que les entrepreneurs indépendants se maintenant encore à côté d'eux acceptent les prix qui leur sont imposés.

« Depuis quelques années le *Standard Oil Company* a pris l'habitude d'annoncer journellement le prix qu'elle voudrait payer pour le pétrole brut et le prix auquel elle voudrait vendre le pétrole raffiné. Ce prix est généralement accepté comme le prix du marché et les concurrents le suivent.

« De la même manière la *American Sugar Refining Company* affiche les prix du jour et est suivie ensuite par des concurrents qui affichent les leurs.....

« Les fonctionnaires de la *American Tin Plate Company* reconnaissent que leur prix est à considérer comme le prix américain..... La compagnie fixe le prix, que ses concurrents, en général, suivent..... » (2).

Mais c'est là le monopole dans le sens le plus absolu du mot ! Non pas, il est vrai, le monopole établi et sanctionné légalement d'une compagnie de chemins de fer ou d'une industrie de l'État, mais, ce qui revient au même, ou ce qui est pire encore (faute d'un fort contrôle de la part de l'État) c'est un monopole réel dérivant des faits, un monopole particulier sans frein.

Lorsque même les grandes combinaisons portent leurs marchandises au marché à un prix plus bas qu'il ne serait possible de le faire aux entrepreneurs particuliers agissant chacun pour soi sous l'ancien régime de la concurrence effrénée — tout de même ces prix moins élevés n'existent que grâce à la bonne volonté des directeurs de ces combinaisons dont, en définitive, les consommateurs dépendent pour la satisfaction de leurs besoins.

Lorsqu'on y regarde de très près la production capitaliste sous le régime de la libre concurrence, on voit, au plus haut degré de développement de cette forme de production, les prix de marché de la très grande partie des articles de consommation journalière prendre la forme : *frais de production sociaux + profit moyen*. La valeur de produc-

(1) *Preliminary Report*, Part. I, p. 19. Comp. aussi l'esquisse excellente qui est donnée de cette puissance monopolisatrice par Jer. W. Jenks, *loc. cit.* pp. 60 et 63.

(2) *Prélim. Report*, pp. 18-19.

tion reste, pour les grandes masses des marchandises, l'élément essentiel de leur valeur de marché. La même concurrence entre les entrepreneurs indépendants qui tenait continuellement le prix de marché des marchandises conforme à leur valeur de production sociale, montre, en même temps, une tendance plus ou moins prononcée au nivellement du profit des entrepreneurs, comme elle nivelle, en premier lieu, les prix de marché.

De même que l'artisan indépendant ou le maître de métier du Moyen-Age devaient juger la valeur de marché de leurs produits d'après le travail dépensé à leur production et qu'ils devaient tâcher de réaliser ce travail dans le prix du marché, ainsi l'entrepreneur capitaliste moderne doit évaluer ses produits, sous le régime de la libre concurrence, d'après les frais de production et de circulation (frais de production dans le sens large du mot) augmentés du profit d'entrepreneur ayant cours dans sa sphère particulière de production.

Pour l'artisan indépendant ou le maître de métier du Moyen-Age, et pour le capitaliste moderne, c'est là le prix que vaut à leurs yeux leur marchandise, puisqu'ils ne peuvent continuer à fabriquer leurs produits que sous condition que ce dédommagement leur sera accordé. « Les affaires ne sont pas de la philanthropie. »

Il résulte de tout ce qui précède que, sous le régime de la combinaison, la valeur de production reste encore, jusqu'à une certaine hauteur, la base de la fixation des prix du marché. Aussi avons-nous vu que ce sont précisément les représentants de nos trusts modernes qui mettent incessamment en lumière la nécessité que cette base soit maintenue. Ce sont eux qui défendent spécialement l'existence des combinaisons en nous rappelant les prix excessivement bas que leurs corporations sont à même de faire, en se basant sur des frais de production et de transport excessivement modérés.

Mais nous avons vu, d'autre part, que la puissance monopolisatrice que nos combinaisons obtiennent de plus en plus dans l'industrie, le commerce et le transport, les met à même d'élever les prix de leurs articles en dessus, et beaucoup en dessus parfois de leurs propres frais de production et de circulation. C'est ce dernier fait qui nous explique — mieux que toutes les améliorations et tous les perfectionnements techniques et mieux que toutes les économies que peuvent faire les trusts — pourquoi plusieurs de ces combinaisons ont pu réaliser des profits tels que l'on n'en avait vu de semblables que dans la première période de la production capitaliste et même, pendant cette période, de tels profits n'existaient que pour des capitaux exceptionnels.

Tant que les prix des marchandises dépendent encore, sous le régime des trusts modernes, des frais réels de la production, le système

de la combinaison se présente à nous comme un perfectionnement technique du processus de la production et de la circulation — perfectionnement qui résulte de toutes les améliorations et toutes les épargnes que nous connaissons. Ensuite, il se présente à nos yeux comme une réaction naturelle contre le nivellement primitif et grossier du profit par la concurrence.

Les trusts modernes ont remplacé dans la production la lutte de tous contre tous — lutte irrégulière et non organisée aboutissant partout à la ruine d'un grand nombre de petits entrepreneurs indépendants sous la pression de leurs plus grands concurrents — par la guerre d'extermination systématique et grandiose dans sa cruauté, que les plus grands capitalistes coalisés entreprennent contre tous les rivaux — grands et petits — contre tous ceux qui sont restés indépendants. En transformant ainsi complètement l'aspect de la lutte, les combinaisons ont réussi d'abord à niveler absolument le profit d'entrepreneur dans le milieu de leur corporation même. Le grand entrepreneur capitaliste, entré dans un trust, est devenu en effet actionnaire d'une société qui lui paye ses dividendes — tant pour cent du capital déboursé par lui dans l'entreprise commune.

En dehors de leur cercle, cependant, les combinaisons ont rompu complètement la tendance primitive au nivellement des profits d'entrepreneurs dans les différentes sphères de la production — tendance, du reste, que nous ne voyons que très imparfaitement agir, même au plus haut degré du développement de la concurrence capitaliste. Cette tendance primitive est rompue par les combinaisons comme est rompue par elles toute la loi de la concurrence capitaliste et de la fixation des prix de marché sous l'influence de cette même concurrence.

Au fur et à mesure seulement que nos Pierpont-Morgan, Hill, Carnegie, Schwab, Rockefeller, Havemeyer et Van der Bilt se mettent à répartir leurs capitaux monstrueux sur les branches principales de l'industrie du commerce et du transport et qu'ils peuvent parvenir aux mêmes résultats quant à l'ensemble de ces industries nationales ou internationales auxquels le système de la simple combinaison a abouti déjà dans plusieurs branches en particulier, — cette nouvelle tendance au nivellement des profits pourra s'étendre de plus en plus dans l'avenir; alors, cependant, il s'agira d'une tendance agissant sur un tout autre niveau, et un niveau beaucoup plus développé de la production, que celui-ci où manifeste la tendance primitive au nivellement des profits que nous présente la concurrence libre et effrénée entre plusieurs milliers d'entrepreneurs indépendants.

En outre, nous devons faire remarquer aussi que, pendant toute

cette période d'élargissement et de développement du système des trusts et monopoles, on ne pourra pas parler d'une tendance immédiate au nivellement des profits dans les industries monopolisées d'une part, et de l'autre dans toutes les branches d'industrie, de commerce, de transport et d'agriculture qui ne sont pas encore basées sur le système de la combinaison et du monopole.

Le contact immédiat entre ces sphères de production est détruit. Lorsque, dans l'avenir, les capitaux pourront plus facilement affluer d'une sphère à l'autre — les branches non monopolisées de la production, telles que les branches agricoles, commençant davantage à manifester la tendance à la combinaison — ce contact pourra se rétablir lentement. Pour le présent, pourtant, les deux sphères de production que nous venons de distinguer — celles des industries monopolisées et celle des non-monopolisées — se séparent nettement l'une de l'autre et appartiennent déjà en réalité à des périodes historiques différentes du développement de la production. De même la fabrication de meubles, chaussures, etc., dans la grande fabrique exploitée d'une manière capitaliste et la réparation de ces articles dans l'atelier de l'artisan indépendant ou du petit patron appartiennent à des périodes tout à fait différentes du développement des forces productrices et tombent sous des conditions tout autres par rapport à la fixation de la valeur des produits.

En examinant ensuite jusqu'à quel point les prix de marché des marchandises s'attachent encore, sous le système de la combinaison moderne, à la valeur de production de ces marchandises, nous voyons dans la lutte des trusts pour obtenir la domination du marché, que le mouvement des prix prend en général le cours suivant.

D'abord existe une période pendant laquelle les prix du marché tombent en dessous, parfois localement beaucoup en dessous des prix que devaient faire antérieurement les entrepreneurs isolés. Pour ceux-ci les prix se basaient rationnellement sur la valeur de production sociale sous l'ancien système de production et de distribution. Prenons comme exemple la tactique suivie par la *Standard Oil Company* aux États-Unis dans sa lutte pour accaparer le marché mondial du pétrole.

Pour arriver à son but elle vendait parfois en Europe le pétrole raffiné à des prix auxquels on ne pouvait guère apporter de l'Amérique du pétrole brut (1).

Dans ces conditions les petits entrepreneurs indépendants, après avoir été obligés pendant quelque temps de produire et de fournir leurs

(1) La *Pall Mall Gazette* du 18 juin 1894, par exemple, annonce que le trust vend de l'huile raffinée en Europe à des prix plus bas que ceux auxquels l'huile brute peut être apportée d'Amérique.

marchandises au-dessous de leurs propres frais de fabrication, disparaissent bientôt de la scène ruinés ou bien entrent dans la combinaison.

Alors, vient généralement une période dans laquelle le trust conserve la domination du marché et peut hausser les prix, souvent beaucoup au-dessus du niveau qu'ils atteignaient sous le régime de la concurrence effrénée.

Quand à cette période d'autres concurrents surgissent sur le marché, le jeu se répète : Une baisse des prix soudaine et formidable se fait sentir, du moins aux lieux où les nouveaux adversaires peuvent arriver au marché ; les marchandises obtiennent un « prix d'occasion » pouvant tomber encore une fois au-dessous des frais de production de plusieurs sinon de tous les rivaux du trust, jusqu'à ce que la victoire reste de nouveau au plus fort ou qu'un accord mette fin à la lutte (1).

Bien que pendant toute cette période de guerre industrielle, la valeur de production ne puisse pas directement servir de base aux prix des marchandises (comme elle le fait sous le régime de la concurrence effrénée entre les entrepreneurs isolés), on pourrait prétendre, cependant, que les frais de production restent toujours en dernière analyse, les fondements réels des prix. N'oublions pas à ce sujet que, premièrement, la somme de ces frais de production est d'une grandeur variable et qu'elle varie, sous le régime des trusts, avec le développement technique et l'organisation de l'industrie et que, deuxièmement, nous pouvons chercher toujours le prix de marché moyen pour une période de plusieurs années, pour laquelle les oscillations au-dessus et au-dessous du niveau indiqué par la valeur de production sociale peuvent se contrebalancer partiellement.

Cependant, fixons notre attention, pour terminer nos considérations générales, sur la situation qui naît après une période de lutte telle que nous venons de l'exposer quand une combinaison a réussi à accaparer plus ou moins complètement le marché, comme il en est déjà ainsi dans plusieurs branches d'industrie, nationalement ou même internationalement.

(1) Pour un mouvement pareil des prix, M. Jenks donne comme exemple l'histoire du trust du sucre à laquelle nous avons nous-mêmes renvoyé antérieurement (voir Jer. W. Jenks, *loc. cit.*, p. 141). Un autre exemple caractéristique se présente dans les différents *pools* des grands distillateurs des Etats-Unis de 1881-1887. Par une consultation attentive, pour cette période, des cartes et tableaux de prix que nous connaissons, il nous saute aux yeux que, durant l'existence de chacune de ces combinaisons temporaires, les prix des spiritueux étaient élevés et que les profits sans doute y correspondaient. Toutes les fois, cependant, qu'un de ces *pools* s'écroula, les prix tombèrent jusqu'à un minimum et le *margin* diminua excessivement, de sorte que souvent le prix n'égalait pas même les purs frais de fabrication.

Dans ces conditions — nous l'avons déjà appris par la pratique et retrouvons maintenant l'explication des phénomènes observés dans la nature même du monopole — les prix de marché peuvent surpasser les frais de production et de circulation beaucoup plus que sous le régime de la libre concurrence effrénée avec sa tendance à la formation d'un profit moyen.

La valeur de production des marchandises est mise à l'arrière-plan, bien que, naturellement, elle ne perde jamais entièrement son influence. Ce qui se pousse en avant, c'est de nouveau la valeur d'usage. Nous avons pu observer ce fait, quand nous avons cherché si la valeur d'un complexus de biens productifs doit être estimée d'après la *actual cash value*, ou bien d'après la *earning power* des établissements. Maintenant le même phénomène se produit sous nos yeux par rapport aux prix de marché des produits finaux, prêts à la consommation.

Au fur et à mesure que les prix de marché de ces produits s'écartent de leur valeur de production, commence à se faire valoir pour les monopolisateurs capitalistes la loi des plus grands revenus nets que nous avons formulée plus haut — loi qui n'exprime pas autre chose, en dernier lieu, que la prédominance de la valeur d'usage du côté du producteur. Dans un cas spécial cette loi se présentait à nous en même temps que la question de savoir, s'il serait préférable à un producteur de faire des prix élevés pour une clientèle restreinte ou, au contraire, des prix moins élevés pour une clientèle plus large.

Précisément parce que les monopoleurs de certaines industries se trouvent au marché dans une situation de supériorité réelle comme producteurs vis-à-vis du public des consommateurs dépendant d'eux, ils peuvent hausser les prix arbitrairement, jusqu'à une certaine hauteur. Aussi est-ce jusqu'à cette même hauteur que les prix de marché peuvent s'écarter de la base formée par les frais de production.

Les monopoleurs capitalistes d'une industrie n'ont pas besoin de présenter au marché toute la provision des produits dont ils disposent et qu'ils seraient à même d'apporter. Dès qu'ils ont réussi, en tant que producteurs, à bannir la concurrence, ils gouvernent au marché l'offre des marchandises. En limitant l'offre ils peuvent, ensuite, faire accroître l'intensité de la demande et faire augmenter ainsi la valeur d'usage que leurs produits possèdent pour les consommateurs.

Dans l'histoire de la *Standard Oil Company*, comme dans celle de plusieurs autres trusts, la fermeture et le démantèlement des établissements rivaux vaincus par la combinaison est une pratique fréquemment appliquée pour diminuer l'offre au marché. Et nous savons ce que, dans la production des métaux précieux, signifie la domination de l'offre du côté des propriétaires de mines et des grands financiers.

L'or et l'argent, en effet, possèdent déjà une valeur d'échange vraiment fictive dont la fixation dans un rapport déterminé, x d'or $= y$ d'argent, est au pouvoir des capitalistes monopoleurs de ces métaux.

Dans le courant de notre étude sur les combinaisons, nous avons appris pourtant que, pour la très grande masse des produits d'usage général et journalier, le problème n'est pas si facile à résoudre par nos grands capitalistes modernes qu'il l'est pour certains articles tels que les métaux précieux. Pour la très grande partie des articles de consommation journalière, l'arbitraire des producteurs est beaucoup plus limité, même lorsqu'ils possèdent un monopole effectif dans leur industrie.

Faisons abstraction encore du fait que tout monopole ne conserve sa force que jusqu'à une hauteur limitée et que la « concurrence potentielle », bien qu'elle ne soit que peu à craindre pour plusieurs de nos trusts modernes dans les conditions ordinaires de l'industrie, se dresse quand même à l'arrière-plan plus ou moins menaçante.

L'État, par exemple, ayant, lui-même, une force monopolisatrice pourrait se présenter en concurrent dans une industrie nouvelle, pour le cas où un trust abuserait trop de son monopole. Mais, en outre, et c'est là ce que nous voulions encore mettre en lumière, ce n'est qu'exceptionnellement qu'on peut parler d'une impuissance complète du côté des consommateurs et d'une dépendance absolue de ceux-ci par rapport aux grands monopoleurs.

Les consommateurs, eux aussi, bien dans un sens tout autre que les producteurs, se voient placés devant des alternatives particulières dérivant de la prédominance de la valeur d'usage qui se fait sentir aussi pour eux. Les consommateurs demandent toujours, les conditions du marché étant données, le plus grand plaisir ou avantage dans la consommation, comme les producteurs cherchent le plus grand avantage à tirer de la production.

Certains articles de consommation peuvent être remplacés par des succédanés, ou bien parfois, comme nous venons de le démontrer, par des articles sortant de sphères voisines de la consommation. Vis-à-vis des producteurs de pareils articles, les entrepreneurs d'une industrie monopolisée peuvent donc se trouver dans les mêmes conditions comme concurrents, que les entrepreneurs isolés et indépendants se trouvent entre eux sous le régime de la libre concurrence capitaliste et dans une branche particulière d'industrie.

La restriction du débouché des produits monopolisés peut être effectuée par leur remplacement sur une vaste échelle par d'autres produits, et la crainte d'un tel remplacement doit donc être consi-

dérée comme une influence propre à tenir souvent en bride l'arbitraire des directeurs d'un trust.

Par exemple, la possibilité du remplacement de la lumière de pétrole par la lumière du gaz, de l'électricité, de l'acétylène, etc., pose toujours une limite à l'arbitraire de la grande combinaison du pétrole lorsqu'elle fixe ses prix, si fort que soit le monopole que possède cette corporation dans son industrie particulière.

Cependant il faut tenir compte de ce que nous avons fait remarquer plus haut sur la possibilité d'une entente entre les monopoleurs capitalistes dans des sphères différentes mais voisines de la production et aussi ce que nous avons dit sur les sphères de production dont les produits satisfont les besoins de première nécessité d'un peuple (1).

Voici, exprimée en termes généraux, la loi que suit le mouvement des prix sous le système des combinaisons et monopoles :

A côté de la valeur de production, nous voyons s'accroître chez les consommateurs comme chez les producteurs l'influence que la valeur d'usage exerce sur leurs évaluations et, par suite, l'influence de celle-ci sur la valeur d'échange objective et le prix de marché des marchandises. Lorsque, à un certain prix de marché, la demande totale et effective égale l'offre totale, sans pourtant trop la surpasser, et que le marché peut donc absorber toute la provision apportée d'une marchandise, — alors, il n'y a pas de raison pour les fabricants monopoleurs de diminuer le prix de cette marchandise. Une raison pourrait seulement les y conduire : c'est que la diminution du prix serait plus que compensée peut-être par une extension de la demande et par suite du débouché de la marchandise. Il n'y aurait pas non plus de raison pour élever le prix de marché dans le cas supposé, à moins que la demande ne puisse davantage se restreindre, ou qu'elle se restreigne si peu par l'élévation du prix, que le profit des capitalistes monopoleurs augmente par la tactique appliquée.

---

(1) Le mouvement général des prix sous le régime des trusts et l'influence qu'exercent ces combinaisons par leur puissance monopolisatrice dans différentes sphères de la consommation, est exprimé par le professeur Andrews, de Brown University, dans les termes suivants :

« Lorsqu'une marchandise est fabriquée dans des conditions semblables, les frais ne règlent plus le prix. Cela peut se faire encore pendant quelque temps, les caprices du vendeur étant peut-être tempérés un peu par sa mémoire des prix sous l'ancienne concurrence. Lentement le caprice aboutit à une certaine loi ; mais c'est une autre loi — celle du besoin des hommes. Les prix augmentent de plus en plus jusqu'à ce que la demande, et par elle le profit, commence à diminuer ; ensuite ils oscillent autour du niveau que le marché peut supporter, comme ils l'ont fait autrefois autour de celui des frais. Le producteur peut être plus ou moins exigeant, selon la nature du produit. Si c'est un article de luxe, la nouvelle loi ne peut pas élever les prix beaucoup au-dessus de l'ancien niveau. Si c'est un article de première nécessité, le producteur peut saigner le peuple à mort. » (Le président E. Benjamin Andrews, *The Quarterly Journal of Economics*, janv. 1889. Article : *Trusts According to Official Investigations*, p. 143.)

Nommons q la quantité d'une marchandise monopolisée qui est apportée au marché à un moment donné; p le prix de marché d'une unité de cette marchandise (mètre, litre, ou kilogramme, etc.) au même moment; les capitalistes monopoleurs tâcheront d'élever p jusqu'au point où pq leur donne un excédent sur les frais de production de la quantité q de leur marchandise, excédent plus grand que celui qu'ils obtiendraient en portant au marché n'*importe quelle autre quantité* de leur marchandise (q') à un prix (p').

Lorsque donc les fabricants monopoleurs d'une industrie offrent au marché une quantité q de leur marchandise à un prix de monopole p, la situation du marché tend à s'exprimer dans la formule suivante :

$$pq - qr > p'q' - q'r'.$$

Dans cette formule r exprime les frais de production d'une unité de la quantité q de la marchandise, et r' de q'. Si la différence entre q et q' n'est pas importante on a $r' = r$. Mais il est possible — et c'est précisément ce phénomène-là que les représentants de nos grands trusts s'appliquent à mettre en lumière — que les frais de production d'une unité (mètre, litre ou kilogramme, etc.) d'une marchandise diminuent à mesure que la quantité produite augmente. Dans ce cas on aura : $r > r'$.

Il est évident, cependant, qu'il existe toujours une certaine limite au-dessus de laquelle l'accumulation du capital et la centralisation de la production sur une échelle plus vaste ne mènent plus rationnellement à la diminution des frais de production d'une marchandise.

CHRISTIAN CORNÉLISSEN.

NAPOLÉON ANTIMILITARISTE (1)

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

I

Ce titre a l'air d'une gageure. Le qualificatif « antimilitariste », accolé au nom de Napoléon, semble un paradoxe. Il correspond cependant à un fait historique, à une réalité peu discutable, pour peu qu'on réfléchisse à la nature du pouvoir que Napoléon exerça et à ce que nous entendons aujourd'hui par ce mot « militarisme ». Ce terme, en effet, caractérise à la fois les prétentions du haut commandement militaire et l'ensemble des prérogatives matérielles et morales attribuées à l'armée (en réalité toujours au commandement) pour marquer sa prééminence sociale sur tous les autres organes de la vie collective. Or il y a incompatibilité naturelle, contradiction absolue, entre la prééminence militaire et toute forme gouvernementale quelle qu'elle soit, à plus forte raison avec le césarisme organisé par Napoléon. Qui dit : gouvernement, dit obéissance à la règle, à la loi, soumission à une autorité, d'où qu'elle vienne, du peuple, de Dieu, ou de l'armée — c'est-à-dire de l'assentiment des masses militaires, substituées au droit héréditaire ou aux masses populaires, comme source du pouvoir. Et qui dit : militarisme, dit : arbitraire, indépendance d'un certain nombre de chefs, qui repoussent toute autorité étrangère, toute sanction extérieure quelconque.

Un soldat heureux, appuyé sur les baïonnettes de ses grenadiers, porté par les acclamations d'une foule en délire qu'enivre le prestige de son génie ou du génie qu'elle lui prête, peut chasser une assemblée de représentants du peuple, mettre la main sur le pouvoir, remanier à son gré l'organisation politique et administrative d'un pays, légiférer, décréter, briser toute résistance légale, se proclamer la source de toute grâce et de toute puissance : cette puissance ne sera à l'abri d'un

(1) *Napoléon antimilitariste*, par Gustave Canton, 1 vol. in-18 (Félix Alcan).

coup de force pareil à celui qui l'a établie, qu'à la condition d'abaisser la superbe des généraux, de soustraire leurs soldats à l'obéissance passive qui fut l'instrument du premier attentat et de subordonner le haut commandement aux délégués civils de sa souveraineté. Sans la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil, sans le joug de fer que Napoléon fit peser sur ses compagnons d'armes, la suspicion permanente où il les tint, l'Empire était impossible. Le dix-huit brumaire aurait été le point de départ d'une série de convulsions et de révolutions militaires que la politique nettement antimilitariste de Napoléon épargna à la France.

On a appelé parfois Napoléon une sorte de Robespierre à cheval. Ces deux hommes eurent, en effet, plus d'un trait de ressemblance ; mais c'est surtout dans leur attitude en face du commandement militaire, dans leur défiance commune du généralat, considéré comme un danger permanent pour l'indépendance du pouvoir civil, que la similitude de pensée et de politique se révèle. Robespierre s'efforça de prévenir la déclaration de guerre à laquelle les Girondins poussaient étourdiment la Révolution, parce qu'il redoutait la formation d'un pouvoir militaire se développant naturellement par suite de l'importance grandissante que prendraient les généraux. A ses yeux l'exercice des vertus civiques était incompatible avec les pratiques de la guerre. Les mœurs républicaines devaient disparaître tôt ou tard, la notion du devoir s'affaiblir chez les chefs, les habitudes de violence et d'autorité contractées dans la vie des camps, les porter à la révolte, à l'insubordination envers le pouvoir central. Il ne prévoyait pas seulement Napoléon, mais le bas empire, des généraux fiers de leurs succès, avides d'indépendance et de commandement se disputant le pouvoir. — Napoléon là-dessus, pensait exactement comme Robespierre. On trouve son sentiment formulé sur ce point en maints endroits de sa correspondance, et rapporté par les témoignages des contemporains. « Le militaire, disait-il, ne connaît point d'autre loi que la force ; il rapporte tout à lui ; il ne voit que lui ; le propre des militaires est de tout vouloir despotiquement. »

On n'a pas assez fait ressortir la similitude de style qu'il y a entre quelques proclamations du Comité de salut public, rédigées par Robespierre, et celles que Napoléon adressait directement à la nation et aux soldats, par dessus la tête de ses maréchaux. Tous deux exaltaient les vertus désintéressées du patriotisme dans l'armée et tenaient pour suspecte la loyauté des chefs. Sans doute, Napoléon rapportait tout à lui, mais, même dans sa monstrueuse déification, c'est avec le culte de la nation, de la grandeur de la France, qu'il identifiait le culte de sa personne impériale, et le soldat de la Révolution devenu le soldat de l'Empereur gardait au cœur la flamme d'un

idéal qui n'avait rien de passif ni de mécanique. Le dévouement à l'Empereur était désintéressé chez les vieux soldats et leur obéissance au chef subordonnée au loyalisme du commandement. On le vit bien, en 1815, quand Napoléon débarqua de l'île d'Elbe. Les grands chefs se montrèrent d'abord très irrités de ce retour et disposés à tenir le serment de fidélité prêté à la Restauration. Ils furent débordés par les soldats, que rien n'aurait pu maintenir dans l'obéissance, et contraints de suivre Napoléon, qu'ils auraient bien arrêté, s'ils l'avaient pu, dans sa course triomphale d'Antibes à Lyon. Les soldats de l'Empire appréciaient ouvertement les qualités ou les défauts de leurs chefs, critiquaient leurs travers et même les chansonnaient. C'est là un état d'esprit assurément incompatible avec les pratiques de soumission automatique en honneur dans l'armée d'aujourd'hui.

Tout jugement critique porté sur ses actes déplaisait infiniment à Napoléon. Il n'admettait pas qu'on révoquât en doute l'excellence de toutes ses décisions, quelles qu'elles fussent. Mais, s'il dominait tout de son autorité quasi extra-humaine, au dessous de lui la société civile devait se développer librement, fonctionner normalement, sans ombre d'une supériorité militaire. Il avait à merveille la compréhension de ce que doit être une armée nationale dans l'État moderne : un organisme de défense à la disposition du pays, dont les chefs reçoivent docilement l'impulsion. La soumission passive des grands chefs aux ordres de l'État lui apparaissait la condition essentielle de tout gouvernement digne de ce nom. Il l'exigea de ses maréchaux et la plus légère manifestation d'indépendance fut réprimée par lui avec une sévérité impitoyable.

On voit par là combien faux sont les jugements les plus ordinaires portés sur Napoléon, soit par les partisans du militarisme, qui l'ont exalté et glorifié comme le plus haut représentant de l'armée et de ses travers, soit par ses adversaires, les démocrates, qui ont vu en lui l'initiateur du militarisme dans notre pays. En réalité, il ne fut rien de tout cela, et nous devons remercier M. Gustave Canton d'avoir si bien mis en lumière le caractère « civil » de Napoléon, contre le préjugé courant qui voit en lui le fondateur du gouvernement militaire.

II

En fait, le 18 brumaire épargna peut-être à la France les pires convulsions, en la mettant à l'abri des guerres civiles que la compétition des généraux ambitieux issus des guerres de la Révolution aurait sans doute déchaînées. L'arrogance des chefs de troupe, leurs prétentions à secouer toute autorité civile, à comploter des mouvements

politiques combinés pour permettre à chacun de s'assurer des avantages de pouvoir et d'argent considérables, se firent jour en France, dès le lendemain du 9 thermidor. Aussitôt détendue la formidable machine du Comité de salut public, les commandants d'armée ne sentant plus peser sur eux le contrôle jaloux du terrible comité, les velléités d'indépendance se manifestent, la pure notion du devoir militaire s'altère, les trahisons et les complots s'ourdissent. La désorganisation du gouvernement, l'état de nos finances, alimentées, hélas ! par des généraux dont les coups de main heureux permettaient d'entretenir l'armée et de faire face aux besoins les plus urgents, les compétitions des coteries politiques qui affaiblissent l'unité du pouvoir, tout concourait à accroître l'importance des chefs militaires, à encourager leurs visées ambitieuses, à développer en eux cette fièvre de pouvoir et d'autorité contenue à grand peine par la Législative et la Convention. Vendémiaire d'abord, Fructidor ensuite, avaient mis en relief le caractère décisif des interventions de l'armée dans les luttes politiques. Les généraux dès lors se posent en arbitres, font sonner très haut les services rendus à la patrie, s'impatientent de toute critique, se plaignent amèrement de l'ingratitude du gouvernement, crient à la calomnie comme Hoche... Que serait-il advenu, si Napoléon n'avait fait le 18 brumaire et abaissé sous un joug niveleur la superbe croissante des généraux ? Toute hypothèse serait un vain jeu d'imagination. Cependant, j'incline à croire que, le général Bonaparte écarté de la scène, la France allait, naturellement, à un coup d'État militaire.

Ce coup d'État accompli heureusement, son bénéficiaire fut hanté jusqu'au dernier jour, de la préoccupation de mater ses anciens compagnons d'armes, de limiter leur influence, et cela non seulement parce que ces compagnons pouvaient être des rivaux dangereux, mais encore parce qu'il avait, je le répète, une conception nettement antimilitaire de la société moderne. Cette conception est résumée avec force dans son allocution prononcée devant le Conseil d'État, quand ce corps discutait sur l'institution de la Légion d'honneur. Les généraux qui faisaient partie du Conseil d'État auraient voulu que l'ordre de la Légion d'Honneur fut exclusivement militaire. Le général Mathieu-Dumas, selon Thiébaud, qui rapporte les diverses opinions émises au cours de cette séance, insistait sur la nécessité de soutenir l'esprit militaire dans la nation et dans l'armée : « L'honneur et la gloire militaire, disait-il, ont toujours été en déclinant, depuis la destruction du système féodal, qui avait assuré la prééminence aux militaires. » Bonaparte, lui répondant, dit : « Jamais le gouvernement militaire ne prendra en France, à moins que la nation ne soit abrutie par cinquante ans d'ignorance. » Et il conclut : « Je n'hésite donc pas à penser, *en fait de prééminence, qu'elle appartient incontestablement au civil.* »

M. Canton, dans le volume consacré à la politique militaire de Napoléon, accumule les citations et les anecdotes, pour montrer que le soldat couronné ne concevait pas de gouvernement possible sans la subordination étroite de l'élément militaire à l'autorité civile. « Ce n'est pas comme général que je gouverne, dit-il dans sa correspondance, mais parce que la nation croit que j'ai les qualités civiles propres au gouvernement ; si elle n'avait pas cette opinion, le gouvernement ne se soutiendrait pas. » — Il faisait écrire par Rœderer aux généraux : « Plusieurs généraux ont paru croire que leur autorité était de même genre que l'autorité civile et faisait partie de la division des pouvoirs politiques, tandis *qu'elle est seulement la garantie et l'auxiliaire de tous*. Ils ont assimilé les grades militaires aux grades de l'administration, tandis que nulle analogie ne se trouve entre ces choses, puisque les grades militaires ne donnent d'autorité que sur les grades inférieurs, tandis que les degrés administratifs donnent autorité, et sur les degrés inférieurs et sur les citoyens, ce qui constitue l'autorité politique ou le pouvoir public. » En 1800, parlant avec Rœderer de l'éventualité de sa mort, il disait : « Il ne faut point de général dans cette place (de consul). Il faut un homme civil... Si je mourais d'ici trois ou quatre ans, dans mon lit, et que je fisse un testament, je dirais à la nation de se garder du gouvernement militaire. Je lui dirais de nommer un magistrat civil. » Le 1er brumaire, an IX, il formule en ces termes, devant le Conseil d'État, la solution du problème qui tourmente notre politique intérieure de l'heure présente : « L'ordre civil, c'est surtout dans les pays qui ont une puissance militaire considérable qu'il convient de l'organiser fortement, afin que dans tous les temps, il arrête le torrent de la force. » — Le 14 mai 1808, il écrit : « Le premier devoir des officiers est le respect de l'autorité civile. »

Nous avons noté ailleurs, l'opinion de Napoléon sur les conseils de guerre. Il professait des principes juridiques d'un libéralisme plus humain que celui de bien des juristes contemporains. Il avait expérimenté à diverses reprises la bassesse d'âme des juges militaires, par qui le duc d'Enghien fut assassiné, dans un simulacre de jugement qui se répéta plus d'une fois sous le Consulat et l'Empire. Mais c'est aussi en vertu d'une notion du droit très élevée qu'il condamnait la justice militaire. Il n'y avait pas, à son sens, deux justices, et il se proposa de réaliser l'unité judiciaire, en réservant exclusivement aux tribunaux militaires le jugement des délits que les Cours impériales déclareraient de leur compétence. C'était mieux, on le voit, que les propositions anodines de réformes qu'on nous offre aujourd'hui et qui provoquent les clameurs de la caste militaire. Bien que j'aie noté déjà l'opinion de Napoléon sur ce point, je ne puis résister au plaisir de citer à nouveau *in extenso* les termes d'une brièveté saisissante dans lesquels il la

formule : « Que tous les délits commis dans les armées soient jugés par les tribunaux militaires, qu'ailleurs, tous les délits soient portés devant les Cours impériales ; mais que le procureur général puisse les renvoyer devant les tribunaux militaires et que *ces tribunaux les jugent comme délégation de la Cour... La justice est une en France. On est citoyen français, avant d'être soldat.* » Comme le remarque justement M. Canton, c'était la suppression des conseils de guerre en temps de paix !

III

Cette politique nettement *civile* de Napoléon vis-à-vis de l'élément militaire est d'autant plus remarquable que celui-ci était alors à l'apogée de sa gloire. Les partisans actuels du militarisme exaltent les vertus héroïques de chefs qui n'ont presque jamais vu le feu, si ce n'est dans les colonies, où ils ont commandé quelques massacres d'indigènes à peine armés de lances ou de fusils à pierre. Les généraux dont Napoléon limitait le pouvoir et abaissait l'arrogance avaient battu l'Europe coalisée et, volontiers, nourrissaient un mépris altier, qu'ils ne songeaient pas à dissimuler, pour le *pékin*, pour le fonctionnaire, avocat ou gratte-papier qui ne connaissait des choses de l'armée que ses exploits et par ouï-dire. Si le Premier Consul ou l'Empereur n'y avait mis bon ordre, les généraux auraient bousculé les préfets, les juges et tout ce qui ne portait pas un uniforme de soldat. En 1806, Junot, gouverneur général d'une province italienne, met aux arrêts le préfet de Plaisance. Napoléon lui écrit aussitôt : « Vous avez traité un préfet comme vous auriez pu faire d'un caporal de votre garnison. Il y a là un défaut de tact, un oubli de vous-même qui me paraît inconcevable, ce que vous avez fait est sans exemple. Je n'ai qu'un mot à vous dire : si cela s'arrange à la satisfaction du préfet, je l'oublierai ; sinon je ne vous emploierai plus jamais dans aucune affaire civile. Je désire donc que vous fassiez le premier pas... Vous avez eu tort. » — Ceci se passait en Italie et Junot pouvait se croire autorisé, en sa qualité de gouverneur général, à parler en maître à un préfet administrant un pays conquis. En France, il n'aurait pas songé à se permettre une aussi outrecuidante fantaisie car, dès 1800, les préfets prenaient le pas sur les généraux commandant la troupe.

Cependant, l'arrogance des officiers était telle, qu'elle était prête, à tout instant, à déborder sur les infortunés *pékins*, considérés comme gens de peu. A tous les degrés de la hiérarchie, se manifestait la tendance « militaire », signalée par Robespierre, au début de la Révolution : « Les militaires, disait-il, ont une tendance à se distinguer des autres citoyens, à vouloir leur en imposer. » Si cela était déjà vrai des

officiers de parade de l'ancien régime, on imagine aisément quelle devait être la superbe de ces officiers chamarrés de Napoléon, habitués à commander en maîtres sur des populations terrorisées et qui, à la plus légère velléité d'indépendance, se voyaient pillées, voire décimées par le vainqueur. Dans les rues de Paris ou des garnisons de province, le soldat montrait la fière assurance qu'il avait dans les rues de Hambourg ou de Dresde. Les officiers regardaient de haut les civils en qui ils ne distinguaient ni Français ni Allemands, mais seulement des hommes désarmés, sans chamarrures, ni uniforme. Les épauletiers se croyaient, tout comme aujourd'hui, d'ailleurs, d'un rang supérieur à la hiérarchie civile. Junot, gouverneur de Paris, ayant commis un délit de chasse, se vit dresser procès-verbal. Il fut outré d'une pareille insolence. Il annonça publiquement qu'il ferait bâtonner et jeter dans la rue quiconque serait assez audacieux pour se présenter chez lui — huissier ou officier de justice de n'importe quel ordre. — Il dut cependant capituler devant la fermeté des magistrats.

Toutes les fois qu'une querelle éclatait entre civils et militaires, ceux-ci étaient admonestés d'importance. Le colonel Lejeune avait culbuté une voiture de légumes; Edmond de Perigord avait renversé un homme portant une hotte. Napoléon leur fait infliger une forte amende pécuniaire, en outre des arrêts de rigueur qu'il prononce contre eux.

A Metz, les impertinences de quelques officiers élèves de l'école d'artillerie avaient soulevé la population. L'élément militaire, naturellement, prit parti pour les élèves officiers. Quotidiennement des rixes surviennent entre civils et militaires, surtout au théâtre, où les spectateurs forment deux camps : côté pékin — côté soldat. Napoléon écrit à son préfet de police : « Qu'on prenne des mesures pour réprimer cette impertinence des élèves de l'école au théâtre. La police du théâtre appartient au maire. » Et au ministre de la guerre : « Je suis mécontent de la conduite des élèves de l'école d'artillerie de Metz et de la faiblesse du commandant..., que je n'en entende plus parler. Je ne souffrirai pas qu'une poignée de morveux inquiète toute une ville... Qu'on vous envoie la liste des six plus mutins. — Vous les ferez mettre dans la prison de l'école pendant deux mois... Vous écrirez à la police de Metz pour que ceux qui, d'ici à un an, iraient au spectacle, soient arrêtés, déguisés ou non... Ces élèves sont justiciables de la police de la ville comme les autres citoyens... »

Le général D... avait enlevé une jeune fille en Bavière, dans une maison où on lui avait donné l'hospitalité : « Si le général D..., écrit-il à Fouché, refuse d'épouser la demoiselle, mon intention est de le faire arrêter. »

Il arrivait parfois qu'on trouvait sa main un peu lourde, dans la

sévérité déployée par lui vis-à-vis les militaires de tout grade qui avaient eu maille à partir avec des civils. L'Empereur, alors, se voyait contraint à panser d'une main la blessure qu'il avait faite de l'autre. « Si par hasard, raconte Mme de Rémusat, il s'élevait quelques rixes entre des militaires et des bourgeois, c'était le plus habituellement les militaires qui étaient punis et éloignés, quittes à recevoir plus tard une distribution d'argent qui les calmait. » — Mais le principe était sauf, car « *il ne pouvait pas*, disait-il, *donner raison aux militaires* ».

« Un général n'a aucune fonction civile »; l'armée n'est pas un « pouvoir » ayant sa fonction propre et distincte, dans la division et l'organisation des pouvoirs publics. Cette pensée revient constamment sous la plume de Napoléon. Les généraux ne sauraient obliger les citoyens. Le maréchal Soult, en Espagne, ayant pris un arrêté de police générale, Napoléon écrit aussitôt au roi Joseph : « Vous ferez connaître au duc de Dalmatie que, sur le territoire de l'Empire, aucun général ne peut prendre d'arrêté. Il ne doit faire que des ordres d'armée qui, n'étant point insérés au Bulletin des Lois, *n'obligent point les citoyens* et ne regardent que les individus faisant partie de l'armée ».

A Marseille, le général Suvoni, commandant la division militaire, décide que « tout particulier sur lequel il sera trouvé des armes sera renfermé au fort Saint-Jean ». Napoléon écrit aussitôt : « Un général n'a aucune fonction civile, à moins qu'il n'en soit investi par une mission *ad hoc*. Quand il n'a aucune mission, il ne peut exercer aucune influence ni sur les tribunaux, ni sur la municipalité, ni sur la police correctionnelle. On ne peut voir dans tout cela que de la folie. »

IV

Mais où éclate, surtout, la défiance de Napoléon pour l'élément militaire, c'est dans le contrôle qu'il institue pour surveiller les grands chefs, pour être exactement au courant de leurs faits et gestes, pour suivre de près, à la fois, ce qu'ils pensent et disent de lui, et leur gestion financière.

La police militaire de Napoléon est trop connue pour que j'aie à insister sur ce point. Ses lieutenants se savaient entourés d'un réseau de policiers qui ne laissait rien passer de leurs intrigues, de leurs complots, de leurs rancunes et de leur jalousie. Napoléon, d'ailleurs, ne se dissimulait pas avec eux sur ce moyen de contrôle. « Je leur donne des commandements, disait-il à Chaptal, mais je les surveille. » Les généraux se prêtaient d'ailleurs fort bien à cette œuvre de basse police qui les révoltait quand elle s'exerçait sur eux-mêmes, mais qu'ils trouvaient toute naturelle lorsqu'ils l'exerçaient sur leurs cama-

rades. Thibeaudeau cite, parmi les policiers chamarrés de Napoléon : Duroc, Junot, Davout, Moncey, Savary. Castellane, dans ses mémoires, dit que « Savary rendait compte de la conduite de chacun, du plus petit au plus grand ». Duroc, au témoignage de la duchesse d'Abrantès, prévint Oudinot : « Je te répète, lui dit-il, que le chef d'escadron de gendarmerie Romainville ouvre toutes les lettres des gens dont on se méfie et qu'il m'en donne un extrait. » Lannes reprochait à Bessières d'avoir fait ce métier : « Plusieurs, lui dit-il un jour, au cours d'une querelle, n'ont fait leur avancement qu'en espionnant et dénonçant leurs camarades. »

Duroc espionnait Lannes. Le 1er février, Napoléon lui écrit : « J'entends que vous m'instruisiez de tous les détails militaires, des petits bouts de l'opinion. » Le 20 février 1807, au même Duroc : « Faites-moi connaître ses (Lannes) dispositions physiques et morales. »

Duroc, Davout et les maréchaux policiers amateurs, étaient surveillés à leur tour par le cabinet noir. « J'employais le plus souvent le cabinet noir, disait Napoléon à Montholon, à connaître la correspondance de mes ministres, de mes chambellans, de mes grands-officiers, de Berthier, de Duroc lui-même. »

J'ai dit qu'il ne s'en cachait pas. De Finckestein, il écrit à Augereau, qui frondait à Paris : « Mon cousin, vous avez à côté de vous beaucoup de mauvais sujets qui répandent ou font répandre de mauvaises nouvelles. Chassez-les ou faites-les taire. »

De Schœnbrun, à Fouché, sur Bernadotte : « Vous ferez connaître à Bernadotte que je sais qu'il reçoit des correspondances d'un tas d'intrigants de Paris... qu'il doit chasser cette canaille de chez lui et ne pas souffrir qu'elle lui écrive, que souffrir la correspondance de ces hommes et les voir, c'est les encourager. »

La surveillance des maréchaux et des lieutenants arrogants qu'il voulait tenir en bride ne s'arrêtait pas à leur conduite privée, à leurs sentiments politiques. Elle s'exerçait encore surtout, et cette fois, régulièrement, ouvertement, sur leur gestion financière, sur leurs opérations administratives. Napoléon posait en principe que les habitudes militaires engendrent naturellement la corruption et la vénalité, qui ne se rencontrent pas au même degré dans l'administration civile. Il s'attacha donc sans cesse à faire contrôler l'autorité militaire par l'autorité civile. A cet effet, il nomma de jeunes auditeurs au Conseil d'État, pour surveiller la gestion financière des commandants de corps d'armée. Le duc de Broglie avait vingt-quatre ans quand il fut nommé intendant et commissaire aux Guerres en Italie et en Autriche. « L'Empereur, dit de Broglie, aimait mieux employer dans les intendances des jeunes gens que des

hommes faits. Il les trouvait plus résolus à protéger les habitants contre les exigences des généraux et des officiers. » — Ce sont toujours des civils qui contrôlent et enquêtent : « J'entends beaucoup parler de tripotages dans le régiment de La Tour d'Auvergne, écrit-il à Fouché.. Prenez des renseignements. » — « Ordre à Champagny d'envoyer trois auditeurs dans la 3e et la 5e division, la 16e et la 24e, la 25e et la 26e, pour enquêter sur les réquisitions : ils s'informeront du prix normal, du prix payé. » Le comte Daru, sous le titre d'intendant général, est investi de la plus grande partie des attributions du major-général. C'est lui qui administre les vivres, les finances, les pays conquis. Presque toujours, des conflits s'élèvent entre les représentants du pouvoir civil et les généraux. Ceux-ci n'obéissaient qu'avec dépit aux commissaires nommés pour réprimer leurs exactions. Le zèle des jeunes auditeurs, raconte de Broglie, les exaspérait. Mais Napoléon leur donnait raison contre les généraux. Les exigences de Napoléon sous ce rapport allaient si loin, qu'il aurait voulu que même la comptabilité des régiments fût exclusivement civile : « La comptabilité n'ira bien, disait-il, que lorsque nous aurons des trésoriers de régiment à cautionnement. Maintenant le quartier-maître (major ou trésorier) est officier : il doit obéissance au chef de brigade. Un trésorier civil dira : « Je suis responsable ; je ne peux faire que conformément aux ordres de la Trésorerie. »

Même pour la désignation des hommes qui devaient faire partie du contingent, il veut que la décision soit laissée aux autorités civiles. « Car, disait-il, rapporte Thibeaudeau, les autorités civiles sont moins capables d'injustice, moins susceptibles de corruption que les militaires qui ne font que passer et qui s'inquiètent fort peu de ce qu'on dira d'eux après leur départ. » — On ne saurait mieux caractériser les coutumes de vénalité et de faveur qui rongent le commandement militaire à tous les degrés de la hiérarchie, même en temps de paix. En temps de guerre, l'habitude des violences, l'irresponsabilité des chefs, toujours prêts à abuser de la force dont ils disposent envers les vaincus, développent la rapacité, les « brigandages », selon le mot énergique dont se servait Napoléon, et il faut un contrôle singulièrement rigoureux pour assurer le désintéressement du commandement. Piller le vaincu, le mettre à rançon, n'est pas voler, aux yeux du général, quand il s'attribue une part des dépouilles opimes. Les généraux de la Révolution, après le 9 thermidor, ne tardèrent pas à prendre les mœurs et les pratiques que les commissaires de la Convention avaient eu toutes les peines du monde à refréner. En Italie, Napoléon favorisa les instincts de rapine de ses lieutenants, tant qu'il ne fut pas le maître suprême. Masséna et bien d'autres se gorgèrent de richesses. Une fois devenu chef d'État, incarnant comme Louis XIV les gran-

deurs de la France dans sa personne, Napoléon suivit d'un œil vigilant et soupçonneux l'administration de ses généraux en pays conquis.

Il leur avait fait lui-même des ponts d'or, moins, semble-t-il par reconnaissance ou attachement pour ses maréchaux, que par ostentation et calcul d'avilissement. Car cet homme étrange était un profond psychologue. Il sentait que plus ses maréchaux seraient gorgés de sinécures et d'appointements, mieux il les tiendrait et plus grande apparaîtrait la distance entre eux et lui. « La crainte et l'espoir de fortunes et de faveurs, disait-il au comte Chaptal, devaient seuls exister entre eux et moi. J'ai été prodigue de l'un et de l'autre. » En 1807, il partage entre vingt-neuf généraux ou maréchaux un ensemble de domaines situés en Pologne, estimés à plus de vingt-un millions. Il donne en outre 680,000 francs de rentes à Masséna, 720,000 à Ney, 910,000 à Davout, 1,054,000 à Berthier. Remarquez cette progression des faveurs : un simple coup d'œil suffit pour constater qu'elle ne saurait se mesurer ni aux mérites des bénéficiaires, ni aux services rendus par eux. Eh bien! ces fleuves d'or, où nageaient les lieutenants de l'Empereur, ne pouvaient encore éteindre leur soif. Il y aurait des volumes à écrire sur l'étonnante rapacité de tous ces soldats parvenus, partis tous d'une condition modeste pour atteindre aux plus grands honneurs, et toujours avides, jamais repus. Les uns, comme Masséna, Soult et tous les généraux d'Espagne, thésaurisaient et risquaient le salut de l'armée pour sauver leur fourgons. « Ce n'est pas l'artillerie que vous voulez sauver, dit Napoléon à Legendre, après la capitulation de Baylen, ce sont vos fourgons, c'est-à-dire le produit de vos rapines. Eh! pensez-vous donner le change? Si vous n'aviez pas tenu à l'or impur que charriaient vos fourgons plus qu'à l'honneur!... Vous n'avez été que des voleurs et des traîtres!... » Les autres, comme Berthier, Lassalle, menaient joyeuse vie et les millions coulaient entre leurs doigts, comme l'eau de la rivière à travers les mailles du filet. Junot, un autre grand pillard, disait de Berthier : « Ce qu'il lui a donné d'argent ne saurait se croire et il n'a eu jamais, pourtant, que des dettes. ». — « Indépendamment de ses traitements de grade, dit Thiébault, d'emploi, de grand cordon, il touchait 500,000 francs comme gouverneur de Paris, 300,000 francs sur les jeux. Dans une année où il avait touché 1,450,000 francs, il trouva moyen d'en dépenser davantage. »

On comprend tout ce que ces appétits féroces devaient montrer d'exigences, en pays conquis. Napoléon détachait des commissaires aux guerres pour contrôler les opérations, surveiller la gestion. Mais les généraux faisaient de leur mieux pour échapper aux pratiques de probité que le grand maître prétendait leur imposer. Aussi, il ne mâche pas les mots, quand il apprend qu'un d'entre eux s'est appro-

prié indûment une partie des contributions de guerre. « J'ai fait donner ordre à Masséna, écrit-il en 1806, de faire verser les deux millions qu'il a soustraits. » Masséna n'était pas le seul à grossir les petits profits du métier. A la même époque, Napoléon écrit à Dejean : « Solignac est destitué pour vol de 800,000 francs. Ecrivez à Séras que je suis averti que plusieurs de ses aides de camp, des officiers de son état-major se sont fait donner de l'argent par les pays conquis. » Le 22 avril de la même année : « Il résulte que vous devez toucher 3,700,000 francs que le maréchal Masséna a promis de verser, 300,000 francs que Solignac doit verser aussi. » — Lettre à Berthier : « Ecrivez à ces trois officiers que, sous vingt-quatre heures, ces sommes soient versées dans la caisse des contributions de l'armée, sous peine d'être poursuivis criminellement. » — En 1808, à Junot : « J'apprends que vous avez des généraux qui pillent : mettez-y ordre. » — En 1810, à Clarke : « J'apprends que des officiers français se permettent de mettre des taxes sur la pêche; écrivez au duc de Reggio pour qu'il défende ses abus. » En 1810, encore, il écrit à Berthier : « Demandez à Kellermann un état catégorique de toutes les contributions qu'il a levées. On vend, dans le gouvernement, jusqu'à la libération des prisonniers. Vous lui direz que de tous les gouvernements de l'Espagne, le sien est celui dans lequel il se commet le plus de brigandages. » — Le 13 juin 1811, il écrit au ministre des finances : « Je vois que le maréchal Brune a reçu de Hambourg 400,000 francs, et pour son secrétaire 40,000 et diverses petites sommes à la suite du maréchal Brune. Mon intention est que vous preniez sur le champ inscription sur les biens de ces individus : même recommandation pour le général Mortier et pour le général Rewbel. » — Quelque temps après, au même : « Faire rendre par le général Allemand 20,000 francs, par le maréchal Brune 750,000, par son secrétaire 90,000 francs. » — En 1812 : « Ecrivez au duc de Padoue qu'il m'est revenu des plaintes graves sur sa conduite à Hanau, qu'il a reçu dans cette ville dix louis par jour, que cette conduite est indigne de son rang et qu'il ait sur le champ à rendre tout ce qu'il a reçu. Écrivez la même chose au duc de Castiglione qu'il ne prenne rien et qu'il restitue l'argent reçu. »

On voit que les héros militaires de la Révolution et de l'Empire, tout comme les héros d'Homère, confondaient volontiers les honneurs avec les honoraires de leur métier et que la probité, le respect du bien d'autrui étaient les moindres de leurs soucis. A l'étranger, ils pillaient. En France, ou dans les pays conquis mais annexés et régulièrement administrés comme territoires français, ils prenaient des libertés grandes avec les caisses publiques. « Je n'ai pas donné 54,000 francs au comte de Lobau, écrit Napoléon à Defermon, mais 50,000; ni 325,000 francs

au prince de Wagram, mais 300,000. Otez l'excédent de ces sommes et n'écoutez aucune réclamation. » — En 1808, à Marmont : « Vous n'avez pas le droit de forcer la caisse; vous devez demander des crédits au ministre; s'il ne les accorde pas, vous ne devez pas faire cette dépense. » Car les généraux forçaient la caisse, quand la générosité du maître leur paraîssait un peu lente. C'est ainsi que Lannes se faisait remettre 600,000 francs par la caisse de la garde, sous prétexte que Napoléon avait promis de lui payer ses frais d'ameublement. Il dut les rembourser et Lannes lui en garda rancune toute sa vie. Napoléon disait de ce maréchal, que la légende nous représente comme le serviteur le plus dévoué de Napoléon : « Lannes était homme à vous ouvrir le ventre, s'il y trouvait avantage. » Une autre fois, à Stettin, il lui fit verser 600,000 francs, produit d'une contribution forcée, réservée au paiement de l'armée, et que ce chef s'était attribuée.

V

Les républicains de notre génération qui, tout en maudissant Napoléon comme le restaurateur du militarisme en France, ont toujours hésité à mécontenter un général, feront bien de s'inspirer des témoignages des contemporains, et surtout de la correspondance impériale, pour arrêter la politique naturelle qui s'impose à tout gouvernement digne de ce nom, quand il a devant lui un état-major de généraux infatués, arrogants et impatients de toute contrainte. Napoléon les pliait à la règle souveraine en les rappelant sans cesse à la soumission, parfois dans des termes d'une brutalité tranquille qui les terrorisait : « Moi qui ne crains ni Dieu ni diable, disait Vandamme, quand je l'approche, je suis près à trembler comme un petit enfant. » Gouvion-Saint-Cyr, remplacé par Pérignon dans le commandement de l'armée de Naples, s'était rendu à Paris et sa première visite avait été naturellement pour les Tuileries. Chaptal raconte la scène qui eut lieu, à ce propos, dans le cabinet de l'empereur : « Général, vous arrivez de Naples ? — Oui, sire, j'ai cédé le commandement au général Pérignon que vous avez envoyé pour me remplacer. — Vous avez sans doute reçu la permission du ministre de la guerre ? — Non, sire, mais je n'avais plus rien à faire à Naples. — Si dans deux heures vous n'êtes pas sur le chemin de Naples, avant midi, vous êtes fusillé en plaine de Grenelle. » Voilà de quel ton parlait, devant des pékins, encore, celui en qui on a voulu voir le fondateur du régime militaire dans ce pays. En 1811, le général Belliard n'exécute pas ponctuellement un ordre de Napoléon. Il écrit à Berthier, son chef d'état-major: « Témoignez mon extrême mécontentement au général Belliard de ce

que mes ordres ne sont pas exécutés et que la première fois que cela arrivera, je le ferai arrêter et traduire devant une commission militaire. » Le général Belliard offre à Berthier sa démission. Napoléon riposte : « Répondez au général Belliard que vous avez mis sa lettre sous mes yeux, — qu'il avait sans doute perdu la tête quand il l'a écrite, — qu'offrir sa démission pour ne pas avoir exécuté mes ordres c'est déclarer qu'on ne veut pas obéir, que cette affectation du sentiment d'honneur et de personnalité est le comble du ridicule et de l'indiscipline militaire — que vous voyez, par le ton qu'il prend qu'il a désappris la France. » En Égypte, il disait à Kléber : « Vous avez tenu des propos séditieux; vos cinq pieds six pouces ne vous empêcheraient pas d'être fusillé dans deux heures. » Dans sa correspondance, il a des mots implacables pour qualifier ses généraux. Celui-ci est un « scélérat; » celui-là un « voleur », cet autre un « lâche coquin. »

On dira que l'homme qui traitait ainsi ses compagnons d'armes de la veille et les rappelait quotidiennement au devoir avec cette sévérité constante, avait lui-même foulé aux pieds tous les principes qu'il voulut faire respecter plus tard. C'est parfaitement exact. Mais les jugements qu'il portait sur ses maréchaux et ses généraux étaient de tous points conformes à la réalité. Ces guerriers glorieux étaient en somme doués d'instincts peu nobles, et, sans le joug de fer que Napoléon leur imposa, on ne sait ce qui serait advenu de l'avenir de ce pays. Sans doute, il eût mieux valu que la politique antimilitaire de Napoléon fût suivie par un homme qui n'aurait pas commencé par se mettre lui-même au dessus des lois. Toutefois, et quand on le maudit, à juste titre, pour avoir couvert l'Europe et la France de sang et de ruines, encore convient-il de lui rendre ce qui lui est dû. Les autres auraient fait sans doute pire que lui. Lui, au moins, une fois à la tête de l'État, fit respecter dans sa personne les prérogatives de l'État et de la Nation, aujourd'hui humiliées devant nos généraux. Il avait une claire notion du devoir militaire, celui qui se confond avec l'exercice des vertus civiques, et de la contrefaçon de ce devoir, qui constitue le militarisme de l'heure présente. Il définissait le premier en disant qu'il consiste « à obéir, à se livrer exclusivement aux intérêts de l'État et du souverain; à dédaigner exclusivement les intérêts particuliers ». Cet esprit d'abnégation et de sacrifice, le militaire ne le connaît pas, parce que, disait-il, il « ne connaît point d'autre loi que la force ; il rapporte tout à lui, il ne voit que lui ». Cette opposition faite par Napoléon entre l'esprit militaire, tel qu'il devrait être, et l'esprit du militaire tel qu'il est, toute l'histoire des guerres de la Révolution et du premier Empire proclame combien elle est vraie, combien notre génération a la vue faussée par la légende

quand elle croit pouvoir puiser des leçons d'héroïsme et de vertu dans la vie des généraux dont toute la carrière fut remplie par la préoccupation de la fortune, de l'avancement et de la gloriole personnelle.

Non que les hommes issus des guerres de la Révolution fussent exceptionnellement des êtres inférieurs. Mais, comme l'avait fort bien vu Napoléon, c'est le propre des habitudes de violence d'engendrer des sentiments mauvais. J'insiste sur la psychologie militaire qu'il y aurait à tirer des mémoires des contemporains et de la correspondance impériale : après un dépouillement consciencieux de tant de témoignages concordants sur l'avidité, l'esprit de lucre, la soif d'avancement, l'égoïsme effréné de ces généraux tant vantés, on jugerait moins sévèrement, mais avec plus d'impartialité, c'est-à-dire de justice, le personnage très complexe que fut Napoléon. Et aussi, on reviendrait, une fois pour toutes, à la conception vraie du rôle de la guerre dans notre temps, en constatant les déformations intellectuelles et morales qu'elle produit, le danger qu'elle crée, non seulement pour l'intégrité du territoire, à la merci d'une défaite où le hasard joue toujours un rôle, mais pour l'indépendance nationale elle-même, pour la sécurité de l'État, dont le généralat devient alors l'arbitre.

Si la France fut démembrée, si l'Empire s'écroula, si l'ancien régime menaça un instant les résultats acquis de la Révolution, ce fut, en partie, par la trahison du commandement. Napoléon, en effet, fut vaincu dans cette lutte incessante et quotidienne soutenue contre la prépotence militaire. Il succomba, il est vrai, par sa faute. Il était condamné, de par ses origines, de par le développement de son pouvoir arbitraire, monstrueux, à sombrer dans une catastrophe finale qui devait être la revanche de la France et de la liberté ou la revanche de ses maréchaux. La France et la liberté n'eurent pas leur heure, mais les maréchaux eurent la leur. Napoléon ne pouvait, finalement, opposer à l'Europe exaspérée par les ruines que son armée avait accumulées dans toutes les cités, de Moscou à Lisbonne, à ses maréchaux, impatients de secouer le joug qui leur pesait, de jouir en paix du produit de leurs rapines, qu'une France exsangue, appauvrie et presque éteinte, par le régime d'asphyxie politique auquel il l'avait soumise. L'histoire doit être sans pitié pour lui, car il fut l'instrument de notre abaissement en même temps que l'artisan de sa chute. La vitalité française ne s'est pas relevée encore de l'horrible sélection que son génie barbare pratiqua sur notre pays pendant vingt ans. A cet égard, la postérité ratifiera le jugement de Lafayette, dans l'apostrophe foudroyante de 1815. Mais si les maréchaux de l'Empire furent les instruments de la vindicte immanente de l'histoire, leurs trahisons, leurs lâchetés, la bassesse d'âme dont tous firent preuve, au cours des tragiques événements de 1814-

1815, ne sauraient échapper aux légitimes flétrissures de la justice. Surtout, la leçon de choses qu'ils donnèrent, ne doit pas rester perdue pour nous.

La guerre est un legs des barbaries primitives. Loin de développer les qualités et les vertus, dont on se plaît à gratifier ses professionnels, elle fait éclore en eux les pires instincts. C'est une fonction inférieure de l'humanité, dont celle-ci doit s'efforcer à s'affranchir de plus en plus, au lieu de la considérer comme une nécessité héroïque, sinon permanente, au moins périodique. Le métier de soldat — c'est-à-dire, dans nos armées modernes nationales — d'officier, est déjà difficilement conciliable, en temps de paix, avec l'exercice des vertus civiques. Son importance et son rôle doivent dès lors être ramenés à des proportions plus exactes, plus en rapport avec le degré d'utilité sociale auxquels ils correspondent. Et surtout, on doit s'efforcer, sous peine de voir sombrer la liberté dans « l'abrutissement » et « l'ignorance », dont parlait Napoléon, de limiter les prérogatives de l'officier, de subordonner étroitement, en un mot, l'élément militaire à l'autorité — ce dernier mot étant entendu au sens que lui donnait M. Brisson lors de l'incident Chanoine. Il n'y a pas, en effet, deux autorités, deux pouvoirs. Le pouvoir est un, comme la souveraineté nationale où il puise sa source, au nom de laquelle il commande et doit être obéi.

A ce dernier point de vue, la conception qu'avait Napoléon du rôle de l'armée se trouve être celle que la démocratie aurait dû faire prévaloir depuis longtemps. La légende n'est pas toujours de l'histoire, comme on l'écrit souvent. A preuve, c'est qu'elle a complètement dénaturé les sentiments et les jugements de Napoléon sur ce point. J'ai cru qu'il ne serait pas inutile, par ce temps de militarisme à outrance, d'apologie lyrique des vertus militaires, de rappeler ce qu'en pensait celui qui s'intitula un jour le grand maître de la maçonnerie militaire. Les démocrates, je le répète, auraient grand profit à s'inspirer de ses aphorismes. Quant à ceux qui, comme M. Maurice Barrès et son clan, prétendent nous ramener à cette époque pour nous infuser un peu de l'énergie nationale que le régime de discussion parlementaire nous a fait perdre, ils ne se sont jamais donné la peine de lire les œuvres de leur héros. Autrement, comment interpréteraient-ils la lettre du 4 mai 1802 : « Le militaire ne connaît point d'autre loi que la force, il rapporte tout à lui, il ne voit que lui. L'homme civil, au contraire, ne voit que le bien général. Le propre des militaires est de tout vouloir despotiquement; celui de l'homme civil est de tout soumettre à la discussion, à la vérité, à la raison; elles ont leurs prismes divers : ils sont souvent trompeurs, cependant la discussion produit la lumière. »

Gustave Rouanet.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — *France :* Les grèves en juillet 1902; Une coopérative ouvrière de porcelaine; Congrès de la Fédération des employés. — *Suisse :* Le premier congrès unifié du parti socialiste. — *Autriche-Hongrie :* Le congrès socialiste autrichien. — *Espagne :* Les événements de Barcelone et le parti socialiste; Mouvement ouvrier et parti ouvrier; Les socialistes espagnols.

FRANCE

Les grèves en juillet 1902. — D'après le *Bulletin de l'Office du Travail*, 35 grèves ont été signalées en juillet à la direction du travail.

Le nombre des ouvriers qui y ont pris part, connu pour 53 d'entre elles, est de 6,434. Il y avait eu, en juillet 1901, 30 grèves, et le nombre moyen de celles qui se sont produites au cours du même mois, pendant les cinq années antérieures, est de 58.

Ces 35 grèves, dont 25 n'ont affecté qu'un seul établissement, sont dues aux principales causes suivantes : Demandes d'augmentation de salaire, 20; demandes de réintégration d'ouvriers, 3; demandes de suppression de retenues, 3; réduction de salaire, 2; demandes de renvoi de contremaîtres, 2; réglementation du travail, 2; règlement d'atelier, 1; retard dans le payement des salaires, 1; demande de maintien du travail aux pièces, 1; demande de diminution du temps de travail, 1.

Ces grèves ont éclaté dans 23 départements et on en a compté 7 dans le Nord, 3 dans la Seine, 2 dans les Bouches-du-Rhône, l'Isère, le Rhône et la Seine-Inférieure, et une seule dans les 17 autres départements.

Les industries ou professions atteintes se répartissent comme suit : textiles, 9; bâtiment, 9; métaux, 5; mineurs, 3; portefaix, 3; boulangers, boueurs, céramistes, chaisiers, teinturiers en peaux, conducteurs-typographes, 1 grève.

Des 35 grèves commencées en juillet, 25 ont pris fin après avoir duré respectivement : trois, 1 jour ou moins de 1 jour; cinq, 2 jours; deux, 4 jours; deux, 5 jours; une, 7 jours; une, 8 jours; une, 10 jours;

une, 11 jours; une, 12 jours; une 13 jours; une 14 jours; deux, 15 jours; une 17 jours; une, 19 jours; une 20 jours et une, 21 jours.

Si l'on y ajoute 6 grèves anciennes terminées après avoir duré respectivement 46 jours, 40 jours, 31 jours, 22 jours, 21 jours et 14 jours, on trouve, parmi les 31 conflits terminés, les résultats suivants : 12 transactions, 11 échecs, 7 réussites.

Une coopérative ouvrière de porcelaine. — A la suite de la longue grève qui a épuisé les ressources des ouvriers céramistes de Limoges — grève causée par la mise en application de la loi de 10 heures et demie, — ceux-ci ont fondé, sous l'égide de la *Fédération nationale de la Céramique*, une coopérative ouvrière de porcelaine. Les fondateurs vont émettre 2,000 actions de 100 francs divisées en parts de 25 francs payables à raison de 1 fr. 50 par mois.

Congrès de la Fédération des employés de France. — La Fédération des employés de France qui vient de se réunir en Congrès, à Bordeaux, a décidé que le prochain Congrès aura lieu à Nancy.

Avant de se séparer, les employés ont voté de nombreux vœux dont voici les principaux :

Vœu tendant à la création de chaires spéciales de lois expliquées, proposé par M. Trénit.

Que dans chaque ville il soit créé des chaires spéciales de lois sociales expliquées, qui seraient établies soit dans les Bourses du travail, soit dans les écoles publiques, soit au sein des associations professionnelles ;

Qu'une loi intervienne créant le minimum de salaire pour tous les travailleurs des deux sexes basé sur les besoins et le coût de l'existence dans chaque localité de la métropole et des colonies, établi chaque année par les conseils du travail et composés de patrons, d'ouvriers et d'employés.

Que les femmes employées de commerce se syndiquent entre elles et adhèrent aux fédérations d'employés.

Extension aux employés des lois sur le travail, vœu proposé par M. Albanque.

Les employés et commis des deux sexes de France et d'Algérie réclament énergiquement la reconnaissance de leur droit d'être assimilés à n'importe quels travailleurs et, par conséquent, de bénéficier de toutes les lois faites ou à faire en faveur du travail ;

Le Congrès réclame instamment le vote par le Sénat de la loi sur les prud'hommes telle que la Chambre l'a votée et repousse énergiquement toute juridiction particulière qui tendrait à maintenir les employés hors de la légalité dont jouissent les ouvriers.

Réglementation de la question de travail.

Sur cette question, le Congrès confirme le vœu voté à Lyon en 1901.

Considérant que l'immense corporation des employés des deux sexes, de toutes catégories, réclame tout d'abord en principe et d'une façon générale, son admission au bénéfice de toutes les lois faites ou à faire en faveur du travail ;

Le Congrès commence par appuyer de toutes ses forces la revendication ouvrière de la journée de huit heures.

En attendant la réalisation de ce vœu, depuis si longtemps formulé, les employés, en conformité de leur désir d'assimilation légale aux ouvriers,

Réclament des Chambres législatives, l'application à leur profit de la loi du 2 novembre 1892 en l'appropriant aux conditions spéciales de leur travail.

Ils sollicitent particulièrement la prompte et stricte observation des articles de cette loi concernant : 1° le travail du soir et de la nuit; 2° le travail des femmes de tout âge et des enfants au-dessous de dix-huit ans, ainsi que celle des conditions d'hygiène et de salubrité dans les établissements commerciaux.

Le repos hebdomadaire. — Le Congrès, désireux d'obtenir une loi sur le repos hebdomadaire plus précise et plus claire que celle actuellement devant le Sénat, décide que toutes les associations représentées ici s'engagent formellement à s'employer de toutes leurs forces auprès des corps élus de leur ville ou de leur département respectif à l'effet d'obtenir d'eux la promesse formelle de soutenir et voter le repos hebdomadaire pour tous les travailleurs.

Le Congrès réclame instamment le vote par la Sénat de la loi prud'hommale telle que la Chambre l'a votée, et repousse énergiquement toute juridiction particulière qui tendrait à maintenir les employés hors de la légalité dont jouissent les ouvriers.

SUISSE

Le premier congrès unifié du parti socialiste. — Le fait caractéristique est la participation du Grütli à ce congrès.

Le Grütli est une association ouvrière qui a été fondée il y a une cinquantaine d'années. Elle avait, à l'origine, un caractère nettement patriotique et conservateur, quoique composée presque exclusivement de travailleurs. Certains leaders du parti radical avaient pris la direction de cette organisation et s'en servaient, au profit de leur politique, non sans habileté. Les socialistes sont peu à peu entrés dans le Grütli, y ont fait une propagande active et ont fini par y être en majorité. Ils ont alors fait inscrire au programme de la société « la socialisation des moyens de production et d'échange ». Enfin, l'an dernier, le Grütli a adhéré au parti socialiste, dont il forme, à l'heure actuelle, la seule partie vraiment organisée.

Le congrès a été très intéressant. Deux questions principales y furent discutées : la question douanière et le programme socialiste. — La première soulève l'important problème du protectionnisme qui commence à sévir en Suisse, sous l'influence de la Ligue des paysans et aussi du Conseil fédéral. Nous sommes obligés, par l'abondance des matières, de résumer rapidement les travaux du congrès que le parti socialiste vient de tenir à Winterthur.

Le rapport du comité central constate que le parti socialiste suisse compte 26,000 membres, représentés par 266 délégués dont 94 du Grütli et 72 de l'ancien parti socialiste. Les délégués appartiennent à 15 cantons sur 25.

Le journal *Grütli* a été adopté comme organe officiel du parti.

Au mois d'octobre prochain doivent avoir lieu dans toute la Suisse des élections au Conseil national. Quelle sera l'attitude du parti socialiste dans cette bataille électorale? Telle est la question qui est soumise au congrès. Celui-ci, sans discussion, décide de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions où la lutte présente quelque chance de succès. Il laisse aux organisations locales le soin de décider des alliances avec les partis bourgeois.

Le rapporteur chargé de cette question rappelle qu'en 1892 le premier congrés socialiste voyait se réunir soixante délégués. Dix ans après, c'est deux cent soixante-six que l'on compte dans ces assises ouvrières socialistes. En 1893, le premier socialiste, un Zurichois, entre au Conseil national. Actuellement, ils sont quatre. Grâce au régime majoritaire combattu par les socialistes, qui ont réclamé la proportionnalité, grâce aussi à la savante géographie électorale qui a découpé la Suisse en arrondissements dont profitent seuls les radicaux, il est peu probable que ce nombre augmente cette année.

Au cours de la discussion, des reproches très vifs, mais absolument objectifs, ont été adressés à certains députés socialistes qui ont manqué parfois les occasions qui se présentaient de défendre les intérêts ouvriers.

Le parti nouvellement réorganisé n'a pas encore arrêté définitivement le texte de sa déclaration et les articles de son programme. La commission chargée de cette rédaction a demandé au congrès de lui accorder un nouveau délai — jusqu'au prochain congrès — pour terminer son travail.

La question la plus importante qui ait été discutée par le congrès est celle qui concerne l'établissement de tarifs douaniers.

Le citoyen Wullschleger, conseiller national, a fait un exposé très complet de la question.

Il a victorieusement démontré que la classe ouvrière serait victime de cet état de choses et que l'établissement des tarifs douaniers aurait pour conséquence de porter atteinte à l'industrie et au commerce en diminuant la consommation des produits. Il a souligné la situation inextricable dans laquelle se trouvait la classe capitaliste, qui pour sortir d'un état de désorganisation, se plonge plus profondément dans l'anarchisme économique.

Le rapporteur a conclu, aux applaudissements enthousiastes de l'assemblée, à la campagne référendaire qui s'ouvrira dès que les dernières divergences à régler entre les différents conseils (État et National) auraient été réglées.

Le congrès a voté à l'unanimité les conclusions de son rapporteur.

Le congrès s'est terminé par un « hoch » général.

AUTRICHE-HONGRIE

Le Congrès socialiste autrichien. — Spécifiquement national autrichien, ce Congrès ne reçut aucun délégué du socialisme hongrois, et s'en tint à discuter surtout des matières parlementaires, et à diriger les colères et les haines contre le parti antisémite et *christlich-social* qui siège à l'Hôtel de Ville de Vienne.

Voici les appréciations de *Jaurès* sur le *Socialisme en Autriche :*

Les journaux français, journaux de la bourgeoisie dite libérale et journaux cléricaux, commentent le récent Congrès des socialistes de l'Autriche allemande.

Le *Temps* y voit un signe nouveau de ce qu'il appelle l'évolution du Parti socialiste. Et à vrai dire, comme la vie évolue toujours et que la mort seule est immobile, nous ne songeons guère à protester contre ce jugement.

Si le *Temps* veut dire que le socialisme ayant défini et affirmé son idéal, est préoccupé maintenant d'en assurer la réalisation progressive, et qu'il étudie plus exactement qu'autrefois les forces contraires ou favorables avec lesquelles il doit compter, nous sommes prêts à le reconnaître, ou mieux à le proclamer. Mais si le *Temps* veut insinuer que cette adaptation plus exacte du socialisme européen à la vie se fait aux dépens de ses principes et de son idéal, nous attendons qu'il en ait essayé la démonstration.

Je me garderai bien de formuler une opinion ferme au sujet du vote du Congrès allemand d'Autriche contre le compromis austro-hongrois. Ce sont là des questions qu'il est presque impossible, ou tout au moins très malaisé de juger à distance. Les socialistes d'Allemagne et même ceux d'Autriche ont émis parfois sur les crises intérieures du socialisme français des jugements qui nous ont surpris. Ils étaient visiblement mal informés, et ils n'avaient pas toujours, quand ils parlaient des diverses fractions du socialisme français, un sens très juste des proportions. Peut-être ces impressions fausses se sont-elles un peu rectifiées. Mais l'exemple de ces erreurs nous rend très prudent. Ce n'est donc qu'avec la plus grande réserve que j'indiquerai ici que la politique de rupture entre l'Autriche et la Hongrie me paraît dangereuse et inquiétante.

Le Congrès a formulé le vœu qu'il n'y eût plus de compromis économique et politique entre l'Autriche et la Hongrie. Ellenbogen a dit que la Hongrie pesait d'un poids trop lourd sur la vie extérieure et intérieure de l'Autriche. La Hongrie a imposé à la diplomatie autrichienne ses ressentiments et ses haines. Pour elle la Russie est l'ennemi héréditaire, et c'est l'influence hongroise qui a donné à la triple alliance de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie un sens trop directement agressif contre la Russie. La triple alliance doit être un groupement pour la paix. Elle ne doit pas être un cercle infranchissable. Elle doit pouvoir se prêter à des combinaisons plus vastes, qui assurent à la paix de l'Europe une base plus large.

Si je comprends bien la pensée d'Ellenbogen, il veut que la triple alliance puisse au besoin se rapprocher de la double alliance (France et Russie), afin que ces deux groupements, perdant leur exclusivisme et leur acuité, se fondent

dans un système vraiment européen. Or, la Hongrie, avec ses rancunes étroites, est un obstacle à cette grande politique d'harmonie générale.

En outre, le dualisme austro-hongrois est une forme de l'absolutisme. C'est le pouvoir de l'empereur et roi qui crée un lien entre les deux États, et le parlementarisme vrai, le régime représentatif et la démocratie ne peuvent se développer. Enfin, les conditions économiques de la Hongrie, pays essentiellement agricole, s'harmonisent mal avec celles de l'Autriche, dont l'essor industriel est entravé.

Encore une fois, ce sont là sans doute des raisons très fortes pour dissocier le sort de l'Autriche de celui de la Hongrie. Mais il me semble que c'est là vraiment une solution trop commode. Il est à coup sûr malaisé d'accorder la vie de la Hongrie à la vie de l'Autriche allemande. Mais aussi ce serait une noble tâche de maintenir le système austro-hongrois, compliqué et discordant, et de le faire évoluer peu à peu vers plus de liberté, de démocratie et de concorde profonde.

Pour nous, qui voudrions écarter de l'Europe toute chance de guerre, nous nous demandons avec inquiétude si une rupture de l'Autriche et de la Hongrie ne déchaînerait pas bien des convoitises diverses et n'ouvrirait pas de redoutables crises. A cet égard, les efforts du ministre actuel, M. de Kœrber, pour maintenir ce système complexe et instable et lui assurer un fonctionnement un peu plus aisé, paraissent louables, et Adler n'a pu, malgré de graves et justes réserves, cacher une certaine sympathie pour l'œuvre du ministre autrichien. Mais comment concilier cette sorte d'approbation avec un projet de rupture entre l'Autriche et la Hongrie, qui va à l'opposé des efforts du gouvernement ?

Encore une fois, je me borne ici à formuler des appréhensions et des doutes. Je redoute pour la paix du monde un changement trop profond dans les rapports de la Hongrie et de l'Autriche. Mais en tout cas, il est absurde de voir dans cette décision du Congrès un trait de nationalisme, puisque nos camarades ont surtout en vue de hâter en Autriche la victoire du libéralisme moderne et de la démocratie, et de concourir ainsi plus activement à la formation d'un vaste groupement international qui assurerait à la fois la liberté et la paix.

Dans la politique intérieure, le Congrès des socialistes autrichiens a accentué la lutte contre le cléricalisme et contre l'antisémitisme. Il a indiqué que contre l'abominable et funeste démagogie cléricale, le Parti socialiste ne devait pas hésiter à soutenir tout ce qui subsistait de forces anticléricales dans les partis bourgeois. Cela n'est pas précisément nouveau dans la politique du socialisme autrichien. Mais elle est cette fois plus marquée en ce sens, et plus systématique. Adler a nettement indiqué que le péril clérical passait, en ce moment, au premier plan.

« Nous avons toujours combattu le cléricalisme, mais il y a eu, selon les temps, des réponses diverses à la question : Si le cléricalisme était le plus redoutable ennemi. Maintenant, le cléricalisme a de nouveau conquis une puissance et il se précipite dans le combat avec une fureur et une force qui ne peuvent se briser que contre la démocratie socialiste. Les partis bourgeois, ou sont égarés par le cléricalisme, comme le parti de Lueger à Vienne, ou ils

faiblissent devant lui, comme les libéraux. C'est pour nous une sage règle de conduite de ne pas troubler et gêner dans leur combat les autres éléments qui luttent contre le cléricalisme. Nous sommes obligés de ne pas détruire et de ne pas dédaigner ce qui reste d'anticléricalisme dans la bourgeoisie, mais de le fortifier au contraire et de l'encourager. Dix ans de domination cléricale peuvent exercer des ravages terribles. »

Ces paroles d'Adler sont merveilleusement applicables à la situation présente de la France et à la lutte où le Parti socialiste français est engagé. Mais en France, la force de la tradition révolutionnaire, bien plus grande qu'elle ne le fut jamais en Autriche, permet au socialisme d'espérer de l'ensemble de la démocratie un plus vigoureux effort anticlérical.

Et c'est contre la fraction antisémite et démagogique du cléricalisme, c'est contre « les chrétiens sociaux », qui sont en Autriche ce qu'est en France le nationalisme combiné de Coppée, de de Mun, de Drumont et de Rochefort, qu'Adler est le plus véhément et le plus flétrissant : « Toute la canaille réactionnaire d'Autriche a en eux sa tête et son centre. » Et pour les combattre, pour les écraser, Adler déclare aux acclamations de presque tout le Congrès qu'il est prêt à contracter des alliances politiques efficaces et probes.

« Brod nous reproche de chercher des compromis avec d'autres partis. Malheureusement, je ne vois pas de parti en Autriche avec lequel on puisse conclure des compromis raisonnables. Tous les partis sont trop faibles, trop peu nombreux. Si je trouvais des gens avec lesquels je puisse m'entendre pour un but déterminé, j'avoue bien haut que je le ferais en toute sécurité de conscience. La phrase sur « la seule masse réactionnaire » que Brod nous a opposée cette fois encore a été depuis longtemps frappée à mort par Engels, Kautsky et d'autres. »

Ah ! vraiment, Adler est bien bon de chercher encore des autorités pour justifier la politique de la vie, du combat, de l'action !

Je ne l'étonnerai pas en lui disant que les journaux cléricaux de notre bonne France sont très sévères pour lui. « En Autriche, écrit le journal *La Croix*, Adler et ses nouveaux camarades n'eurent plus qu'un souci : se liguer avec les gros Juifs millionnaires pour chasser de l'hôtel de ville de Vienne le parti démocratique chrétien social. »

Nous aussi, nous connaissons cette antienne. Oserai-je avouer à Adler que la *Croix* nous attaque dans le même article, qu'elle nous accuse tous, lui, Bernstein, « les arrivistes millionnaires de Belgique » et moi, d'avoir livré le socialisme ? Oui, Adler est confondu avec nous dans la même accusation d'apostasie : je lui promets de ne pas le dire à Kautsky.

Ce qui me rassure, c'est que les journaux cléricaux nous outrageraient moins si nous avions perdu en effet, en abandonnant ou en ajournant l'idéal socialiste, la force décisive qu'ils nous donnent contre le cléricalisme. Non, nous luttons à la fois pour la liberté politique, pour la liberté intellectuelle, pour la justice sociale. C'est notre trinité à nous, une et indivisible : une seule idée en trois formes, un seul combat en trois combats.

La rapport sur la question de la tactique parlementaire pour le congrès d'Aussig avait été confié au citoyen Pernerstorfer, député au Reichsrath.

Le citoyen Pernerstorfer s'occupe surtout de la question de l'obstruction parlemen-

taire. D'après le rapporteur, il ne faut avoir recours à cette arme qu'avec la plus grande circonspection. On peut faire de l'obstruction à propos de n'importe quel projet de loi. Il aurait été folie, par exemple, si l'on avait voulu faire de l'obstruction pour empêcher le vote de l'impôt sur les billets de chemin de fer.

Le groupe parlementaire n'a pas non plus l'intention de se servir de l'obstruction pour combattre les compromis austro-hongrois.

Le citoyen Adler soutient les conclusions du rapport. D'après l'orateur une minorité n'a le droit d'avoir recours à l'obstruction que lorsque la majorité a substitué la loi de la force à la force de la majorité.

Suit une assez longue discussion sur la tactique du parti, dans laquelle plusieurs orateurs et notamment le citoyen Stark, de Karlsbad, prennent assez vivement à partie le groupe parlementaire.

Les citoyens Pernerstorfer et Adler répondent à ces critiques.

Pernerstorfer déclare qu'on ne saurait faire de l'obstruction à propos de chaque violation du droit. Ce serait mal comprendre la formule d'Adler. On viole trop fréquemment le droit et la loi en Autriche pour que cela soit possible.

L'obstruction n'est admissible que lorsque cette violation a été si révoltante que les masses s'en sont émues. Elle s'impose alors, car bien que la majorité fasse loi au Parlement, c'est la minorité qui a en fait derrière elle la majorité de la nation.

Le docteur Adler répond par un discours dans lequel il caractérise l'attitude du parti à l'égard du ministere Kœrber.

Après avoir développé l'idée que le parti socialiste sera toujours battu lorsqu'il voudra suivre les partis bourgeois dans la tactique démagogique, l'orateur répond au citoyen Stark qui avait reproché au comité directeur d'avoir eu une attitude opportuniste afin d'obtenir des concessions du gouvernement à la Diète de la Basse-Autriche.

Adler nie le bien-fondé de ce reproche.

S'il y a un parti, dit-il, qui est systématiquement soutenu par M. Kœrber à la Diète de la Basse-Autriche, c'est le parti antisémite de M. Lueger. Et tout le monde sait ce que vaut ce parti. Les nationalistes allemands font au moins de l'anticléricalisme. Les antisémites font toute autre chose.

Aucun autre journal que celui de M. Lueger n'a eu le triste courage d'applaudir à la fusillade d'ouvriers à Trieste. Toute la canaille d'Autriche s'est donné rendez-vous dans ce parti. Et lorsque nous combattons avec la dernière énergie cette bande, on vient nous reprocher que nous faisons œuvre de politiciens !

Mais quelle est l'attitude à tenir à l'égard du gouvernement ?

M. Kœrber voudrait bien être populaire et jouer le rôle d'un ministre aux idées avancées, mais il manque de courage au moment décisif et peut-être aussi de pouvoir.

Nous sommes tous convaincus que les fusillades de Trieste n'auraient pas eu lieu si cela avait dépendu de M. Kœrber.

Mais nous lui reprochons d'avoir, comme un bureaucrate autrichien vieux jeu, pris au Reichsrath la défense de ceux qui avaient commis ce crime et fait semblant de croire aux mensonges de ses sous-ordres. En agissant ainsi, il s'est fait le complice de l'assassinat.

Les députés socialistes du Reichsrath n'avaient pas le pouvoir de faire ressusciter ceux qui avaient été fusillés, mais ils ont démasqué et mis au pilori le gouvernement et la droite. On ne pouvait faire davantage.

Le parti a donc gardé une attitude d'opposition nette à l'égard du ministère Kœrber, mais cela n'empêche pas de considérer que ce ministère est capable de réaliser en Autriche quelques-unes des réformes politiques nécessaires. Notre rôle, c'est de l'y pousser. Nous n'avons aucune raison de chasser

un gouvernement qui a déposé le projet de loi relatif à la presse, mais nous devons prendre à son égard une attitude aussi menaçante que possible lorsqu'il fera mine de vouloir faire traîner en longueur la réalisation de cette réforme ou de l'enterrer. Une telle tactique n'a rien d'un compromis.

Le citoyen Brod nous reproche de tenter des compromis avec d'autres partis. Malheureusement, je ne vois pas en Autriche de parti politique avec qui on pourrait conclure un compromis.

Mais si je trouvais des gens avec qui je pourrais conclure une alliance en vue de la réalisation d'un but commun, je le ferais sans hésiter, je l'avoue franchement. La phrase sur la masse réactionnaire que Brod nous sert est tuée depuis longtemps par Engels, Kautsky et d'autres. (*Applaudissements prolongés.*)

Le Congrès vote ensuite à l'unanimité l'ordre du jour de confiance au comité directeur et au groupe parlementaire, et une proposition du citoyen Czesh tendant à ce que dorénavant le rapport du groupe soit présenté par écrit et imprimé.

ESPAGNE

Les événements de Barcelone et le parti socialiste. — Le conseil national du Parti socialiste espagnol a adressé aux organisations socialistes des différents pays le rapport suivant dans lequel il explique son attitude au cours de la grève générale du printemps dernier. Ce document est d'un grand intérêt, les socialistes espagnols ayant l'intention de faire le congrès socialiste international, qui se tiendra à La Haye, juge de leur conduite :

... Nous n'avons pas secondé le mouvement réalisé à Barcelone et nous nous sommes opposés à ce qu'il le fût, croyant honorablement rendre un grand et réel service au prolétariat espagnol et à la démocratie socialiste internationale.

Nous aspirons, comme tous les socialistes, à ce que l'exploitation humaine cesse ; tout ce qui tend à diminuer cette exploitation nous paraît forcément juste, mais la conduite à tenir pour atteindre le but poursuivi ne nous paraît pas toujours opportune.

C'est ce qui nous est arrivé avec la grève de Barcelone.

Les métallurgistes demandaient une juste diminution des heures de travail ; mais leur grève manquait, dès le commencement, des conditions indispensables à un triomphe possible. Ils firent la grève sans avoir choisi l'occasion la plus opportune et sans les ressources nécessaires et presque sans organisation pour la lutte ; et il arriva ce qui devait arriver : les ouvriers furent bientôt victimes de la faim.

LE RÔLE DES ANARCHISTES

D'un autre côté, les anarchistes avaient préparé la grève générale depuis 1891, pour changer le caractère de la manifestation du 1er mai, et aussi pour d'autres motifs peu avouables.

Ils ont occasionné, avec leur propagande, une tentative de grève générale

en 1891, et récemment des grèves tumultueuses et sanglantes à Barcelone, dans la région industrielle du Ter, à la Corogne, à Séville et à Cadix.

Actuellement, ils ont été les principaux instigateurs de la grève de Barcelone, à laquelle se sont joints d'autres facteurs.

La déplorable situation métallurgiste, l'intransigeance des patrons et la nullité des autorités ont facilité la besogne des anarchistes. Leur travail a trouvé le terrain tout préparé.

En outre, certains éléments républicains ont aidé les anarchistes à stimuler les haines et les passions et à prêcher une grève violente, espérant arriver par ce moyen à satisfaire leurs ambitions personnelles. Il est vrai que ces républicains n'ont pas été, comme ils l'avaient promis, du côté des grévistes.

La crainte des patrons a contribué aussi à donner une apparence formidable à la grève. Ceux-ci eurent une telle crainte qu'ils donnèrent l'ordre eux-mêmes à leurs ouvriers d'arrêter tout travail.

LES GRÉVISTES ET LA FORCE ARMÉE

Il n'y a pas eu de véritable lutte avec la force armée; que seraient devenus les 2,000 individus qui constituaient cette force le jour où s'est déclarée la grève, s'ils avaient été attaqués par 80,000 grévistes? La plupart de ceux-ci sont restés chez eux; principalement parce que quelques groupes ont voulu empêcher l'approvisionnement de la ville en viande, pain et autres comestibles, le sang a été versé.

La force armée n'a eu que deux blessés, et le plus grand nombre de morts s'est produit parmi les passants ou les curieux.

La grève de Barcelone n'a donc pas été un mouvement unanime et spontané, mais un mouvement occasionnel et produit par différentes causes.

La grève générale a donc été préparée et propagée par les anarchistes dans le but de provoquer la révolution sociale et dans l'intention de la rendre tragique; si ce drame ne s'est pas produit comme ils l'espéraient, ce fut parce que, en réalité, la grande masse n'est pas anarchiste, et ce ne fut ni par manque de conviction ni par manque d'enthousiasme pour la grève.

Il est bon de remarquer que les personnalités les plus connues de l'anarchie fuirent, se firent prendre à temps ou restèrent chez elles.

La preuve qu'il s'agissait d'établir une situation violente, c'est que les anarchistes voulurent faire en sorte que la grève comprît d'autres villes et s'étendît à toute l'Espagne.

D'un autre côté, le but *apparent* de la grève générale (appuyer les réclamations des métallurgistes) a échoué ; c'est vaincus qu'ils sont retournés au travail.

Il est nécessaire de connaître les procédés employés par les anarchistes espagnols, et de savoir le mal qu'ils font au prolétariat, pour comprendre exactement les avantages de notre attitude.

LES CONSÉQUENCES DE L'INTERVENTION DU PARTI

Le Parti ouvrier espagnol aurait pu seconder la grève dans d'autres villes, et il est certain que la chute du gouvernement se serait produite; mais ce résultat aurait provoqué une répression sanglante et amené la paralysie du mouvement ouvrier, ainsi que la dictature.

Pouvions-nous en douter ?

Si le parti républicain n'eût pas été défait comme il l'est; si, en secondant la grève, nous eussions vu la possibilité de changer le régime monarchique en un régime républicain, nous n'aurions pas hésité; mais cet espoir devait tout d'abord être abandonné, et nous avions, en retour, la certitude de travailler pour la réaction, qui probablement n'a plus, en Espagne, d'autre obstacle à franchir que notre parti.

Telle a été et telle est la situation. Pouvions-nous, dans de telles circonstances, par un malentendu dans l'esprit de solidarité, nous engager dans une aventure qui n'aurait bénéficié qu'à un aspirant à la dictature, et de laquelle nous serions sortis en laissant sans vie dans la rue ou sans liberté dans les prisons les meilleurs hommes du mouvement ouvrier, en compromettant gravement la cause du prolétariat, en retardant d'un grand nombre d'années l'avancement de nos idées ?

La prudence, la logique, la bravoure indiquaient la marche que nous avons suivie : conseiller aux ouvriers de ne pas aider au mouvement néfaste pour notre classe, quand bien même notre conduite eût été impopulaire — ce qui n'a pas eu lieu — et soupçonnée d'être partiale vis-à-vis d'un gouvernement que nous détestons, que nous combattons et avec des institutions qui nous sont odieuses, et que nous voudrions abolir.

Nous pourrions en dire davantage; mais nous croyons que ce que nous avons indiqué suffit et que, sans nous avoir lus, tous ceux qui connaissent la véritable situation politique et sociale de l'Espagne se rangeront à notre avis.

En ne secondant pas et en combattant la grève générale, nous avons combattu à la fois contre l'anarchie et pour la liberté.

Nous ne pécherons pas par exagération en assurant que dans quelques villes d'Espagne, notre solidarité avec la grève générale eût donné le pouvoir à la classe ouvrière; mais celle-ci n'étant pas encore instruite — indépendamment d'autres raisons que vous devinerez — bientôt cette classe ouvrière serait tombée sous les coups d'une bourgeoisie avide de sang et de revanche.

Rien de plus. Nous regrettons que quelques-uns des nôtres nous aient jugés sans nous écouter, et on peut être assuré que le Parti socialiste ouvrier espagnol s'est conduit en cette occasion comme il le fait toujours, c'est-à-dire en parti véritablement révolutionnaire, qui n'oublie jamais les intérêts de la classe ouvrière.

Le Parti socialiste ouvrier s'est montré prudent parce que c'était son devoir; quand une occasion meilleure se présentera, il saura montrer qu'il ne marchandera pas son sang.

Nous avons la conscience d'avoir bien agi; nous connaissons l'indépendance que chaque fraction de la démocratie socialiste internationale a dans son pays respectif; mais cela n'empêche pas que nous soyons disposés à soumettre notre conduite au jugement du prochain congrès international.

Pablo IGLESIAS, *président;* Luis VILLAOZ, *vice-président;* Juan-José MORATO, *secrétaire;* Adolfo ATIENZA, *trésorier;* Eduardo CALVO, Modesto ARAGONÈS, Felipe CRUZ, Wenceslas LONCADES, *membres.*

Mouvement ouvrier et parti ouvrier. — Sous ce titre, Ch. Malato a répliqué dans l'*Aurore:*

La conduite de Pablo Iglesias et de son état-major — sans armée — au moment de la formidable grève de Barcelone, a causé une si juste et si générale réprobation que le chef du parti ouvrier espagnol a estimé nécessaire de donner quelques explications dans un rapport adressé aux organisations socialistes du monde entier. Ces explications sont piteuses.

Iglesias et les autres signataires du document : Luis Villas, José Morato, Adolfo Atienza, Eduardo Calvo, Modesto Aragonès, Felipe Cruz, Wenceslas Loncades, avouent :

Nous n'avons pas secondé le mouvement réalisé à Barcelone et nous nous sommes opposés à ce qu'il le fût (!!!)

Ils ajoutent naturellement comme correctif :

Croyant honorablement rendre un grand et réel service au prolétariat espagnol et à la démocratie socialiste internationale.

Quel est ce grand et réel service ?

Les chefs du parti ouvrier espagnol déclarent :

... Les anarchistes avaient préparé la grève générale de 1891 pour changer le caractère de la manifestation du 1er mai (réduite par Iglesias et ses amis à une messe basse socialiste), et aussi pour d'autres motifs peu avouables.

Lesquels, monsieur Basile ?

Ils ont occasionné, avec leur propagande, une tentative de grève générale en 1891 et récemment des grèves tumultueuses et sanglantes à Barcelone, dans la région industrielle du Ter, à la Corogne, à Séville et à Cadix.

Actuellement, ils ont été les principaux instigateurs de la grève de Barcelone, à laquelle se sont joints d'autres facteurs.

La déplorable situation métallurgiste, l'intransigeance des patrons et la nullité des autorités ont facilité la besogne des anarchistes. Leur travail a trouvé le terrain tout préparé.

En outre, certains éléments républicains ont aidé les anarchistes à stimuler les passions et à prêcher une grève violente, espérant arriver par ce moyen à satisfaire leurs ambitions personnelles. Il est vrai que ces républicains n'ont pas été comme ils l'avaient promis, du côté des grévistes.

Ainsi, les chefs du parti ouvrier espagnol déclarent que la grande grève a été organisée (il serait plus exact de dire orientée) par les anarchistes et vue avec bienveillance par les républicains, quoique ceux-ci aient prudemment évité de se compromettre. — Un peu plus loin, ils appuient :

La grève générale a donc été préparée et propagée par les anarchistes dans le but de provoquer la révolution sociale et dans l'intention de la rendre tragique ; si ce drame ne s'est pas produit comme ils l'espéraient, ce fut parce que, en réalité, la grand masse n'est pas anarchiste, et ce ne fut ni par manque de conviction ni par manque d'enthousiasme pour la grève.

Après avoir ainsi rendu hommage malgré eux à la sincérité révolutionnaire, à la conviction et à l'enthousiasme des seuls qui risquèrent leur liberté et leur vie dans le mouvement, Iglesias et Cie publient ces trois lignes contradictoires :

Il est bon de remarquer que les personnalités les plus connues de l'anarchie, fuirent, se firent prendre à temps ou restèrent chez elles.

Le rapport poursuit :

La preuve qu'il s'agissait d'établir une situation violente, c'est que les anarchistes voulurent faire en sorte que la grève comprît d'autres villes et s'étendît à toute l'Espagne.

Puis vient cet aveu enveloppé d'un galimatias plein de contradictions :

Le parti ouvrier espagnol aurait pu seconder la grève dans d'autres villes *et il est certain que la chute du gouvernement se serait produite ;* mais ce résultat aurait provoqué une répression sanglante et amené la paralysie du mouvement ouvrier, ainsi que de dictature.

Ailleurs :

Nous ne pécherons pas par exagération en assurant que dans quelques villes d'Espagne, notre solidarité avec la grève générale *eût donné le pouvoir à la classe ouvrière* ; mais celle-ci n'étant pas encore instruite — indépendamment d'autres raisons que vous devinerez — bientôt cette classe ouvrière serait tombée sous les coups d'une bourgeoisie avide de sang et de revanche.

Ainsi, les chefs du parti ouvrier espagnol estiment que leur appoint (si faible fût-il en réalité) eût amené certainement « la chute du gouvernement » et « donné le pouvoir à la classe ouvrière » ; mais, par peur d'une réaction éventuelle, d'une revanche ultérieure — comme si tout dans la vie sociale n'était action et réaction ! — ces impeccables mathématiciens du socialisme ont préféré se croiser les bras !

Ils ont préféré laisser tranquillement fusiller les ouvriers et les révolutionnaires, ce qui ne les empêche pas de se proclamer parti ouvrier et de formuler cette déclaration pyramidale :

... On peut être assuré que le Parti socialiste ouvrier espagnol s'est conduit en cette occasion comme il le fait toujours, c'est-à-dire en parti révolutionnaire qui n'oublie jamais les intérêts de la classe ouvrière.

Après ces lignes on peut tirer l'échelle !

Rappelons un fait qui n'est pas sans saveur et dont le rapport en question oublie de parler. Lorsque commença le mouvement gréviste de Barcelone, les socialistes anglais de l'*Independent Labour Party*, en vue de le soutenir, commencèrent des collectes. Et tout aussitôt les chefs du parti ouvrier espagnol écrivirent à Londres de s'abstenir de tout envoi d'argent, la grève étant, assuraient-ils, fomentée par des politiciens !

Iglesias oublie de parler de ce détail et il a raison : il lui serait difficile de trouver une explication.

En somme, poursuivi par sa haine des anarchistes qui veulent briser le pouvoir, et par sa jalousie des républicains qui veulent s'en emparer, le parti ouvrier espagnol n'a cessé de faire, depuis de longues années, œuvre de défense monarchiste et capitaliste.

On a l'incontestable droit de n'être pas révolutionnaire ; on peut, en parfaite bonne foi, préférer les lenteurs de l'évolution aux incertitudes de toute lutte. Mais quand on se proclame sans ambages parti de révolution sociale, on n'a pas le droit de tirer dans le dos de ceux qui cherchent à la faire.

Ou alors, en même temps qu'on se suicide moralement, on justifie toutes les représailles de l'avenir.

Socialistes espagnols. — Sous ce titre, voici d'autre part, extrait de la *Petite République*, un article d'Amilcare Cipriani :

La presse socialiste publiait récemment un rapport du Parti ouvrier espagnol, qui était une justification de sa conduite à l'égard des grévistes de Barcelone, conduite qui fut sévèrement blâmée par les socialistes de tous les pays.

Pour justifier ceux qui ont déserté leur poste, le rapport accuse ceux qui sont morts en combattant.

Lorsque des ouvriers, las de souffrir la faim et l'oppression, se mettent en grève, le devoir élémentaire de tout socialiste, ce n'est pas de leur jeter des bâtons dans les jambes, de désapprouver, de condamner et de dénoncer, mais d'aider ceux qui luttent, d'être avec eux, au milieu d'eux.

Dans le conflit du travail contre le capital, les nuances diverses des opinions politiques disparaissent : il n'y a que des travailleurs essayant, dans cette lutte, d'améliorer leur triste condition.

Or, dans leur rapport, les socialistes espagnols disent :

Nous n'avons pas secondé le mouvement réalisé à Barcelone et nous nous sommes opposés à ce qu'il le fût, croyant honorablement rendre un grand et réel service au prolétariat espagnol et à la démocratie socialiste internationale.

Voilà qui est franc, et on n'avoue pas plus clairement qu'on a déserté devant l'ennemi.

Il me paraît qu'on ne sert pas la démocratie socialiste en restant impassible spectateur de la lutte que les pauvres travailleurs engagent tous les jours contre leurs exploiteurs.

Mais le rapport dit encore :

Les métallurgistes demandaient une juste diminution des heures de travail ; mais leur grève manquait, dès le commencement, des conditions indispensables à un triomphe possible.

C'est donc parce que le triomphe n'était pas possible — quoique la cause fût *juste*, — qu'on nous a abandonnés ? Il faut donc, pour que les chefs du Parti ouvrier espagnol donnent leur concours à une grève, que cette grève soit assurée d'être victorieuse ! Mais pour le savoir, il faut d'abord que la lutte soit engagée. Et comment le savoir, si on refuse de l'engager ? Voilà un raisonnement spécieux et une justification osée !

Pour masquer leur désertion, les chefs du parti ouvrier espagnol ont accusé les anarchistes d'être la cause de la grève, des massacres et de tout le reste.

C'est le contraire de la vérité. Dans le paquet de lettres que j'ai reçues de Barcelone, et aussi dans toute la presse espagnole, on a la preuve du contraire, et la vérité apparaît que si les anarchistes ont fait leur devoir, les chefs du Parti ouvrier espagnol n'ont pas fait le leur, et s'ils l'avaient fait, ils l'avouent eux-mêmes dans leur rapport, la victoire était du côté des grévistes.

Nous ne pécherons pas par exagération, disent-ils, en assurant que dans quelques villes d'Espagne notre solidarité avec la grève générale eût donné le pouvoir à la

classe ouvrière ; mais celle-ci n'étant pas encore instruite — indépendamment d'autres raisons que vous devinerez — bientôt cette classe ouvrière serait tombée sous les coups d'une bourgeoisie avide de sang et de revanche.

Il n'y a qu'un mot pour apprécier cette façon d'agir : c'est une trahison.

En vérité, où donc les signataires de ce rapport plus qu'étrange ont-ils appris le socialisme ?

Quoi ! parce que les ouvriers ne sont pas instruits, il faut les abandonner à leur misère, les laisser dans leur servitude ? Les ouvriers espagnols ne sont donc pas à la merci de la bourgeoisie « avide de sang et de revanche » ? Les signataires de ce rapport, en désertant leur poste, en abandonnant le prolétariat aux prises avec ses ennemis, et en les dénonçant aux socialistes des autres pays comme anarchistes, pour faire le vide autour d'eux et les priver du concours d'hommes et d'argent qui leur était assuré, n'ont-ils pas tout au contraire admirablement servi la cause de cette bourgeoisie avide ?

A chaque ligne du rapport éclate encore la preuve de la désertion des chefs du Parti ouvrier espagnol ; ils disent en effet :

Il n'y a pas eu de véritable lutte avec la force armée ; que seraient devenus les 2,000 individus qui constituaient cette force le jour où s'est déclarée la grève, s'ils avaient été attaqués par 80,000 grévistes ?

Eh bien, il fallait s'unir à ces 80,000 grévistes, les défendre, les appuyer et les aider à disperser les 2,000 mercenaires !

En faisant cela, ils auraient bien mérité de la cause socialiste. Mais ils ont préféré abandonner les grévistes, les calomnier et les excommunier ; maintenant ils essayent de se justifier dans un rapport qui n'arrive pas à établir le bien-fondé de leur attitude.

Et que l'on ne m'accuse pas d'être trop sévère, car les signataires dudit rapport affirment que leur intervention, non seulement aurait assuré la victoire aux grévistes, mais aussi le triomphe total du socialisme. Lisez :

Le Parti ouvrier espagnol aurait pu seconder la grève dans d'autres villes, et il est certain que la chute du gouvernement se serait produite ; mais ce résultat aurait provoqué une répression sanglante et amené la paralysie du mouvement ouvrier, ainsi que la dictature.

Ainsi, ils avaient la force, la puissance d'abattre la monarchie, et ils ne l'ont pas fait par crainte de *la paralysie du mouvement ouvrier*, d'une *répression sanglante* et de la *dictature !*

On sait communément que les alouettes rôties ne sont jamais tombées du ciel dans la bouche de personne, et c'est une sotte espérance — surtout en Espagne — de penser qu'une monarchie se laissera démolir sans se défendre. On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs, si ce n'est en Espagne, à ce qu'il paraît. Quant à la dictature — puisque le Parti ouvrier espagnol était si fort, — elle aurait vécu ce que vivent les roses, et la prétendue *paralysie* ne se serait pas produite.

En dehors de ce rapport imprudent, il y a les journaux espagnols qui nous ont appris que les chefs du Parti ouvrier, c'est-à-dire les signataires du rapport, ont écrit et parlé contre les grévistes de Barcelone, en Espagne, non pas après la grève, mais lorsque le plomb bourgeois massacrait les grévistes.

Ils les ont dénoncés et calomniés auprès des Trade-Unions, qui sympathisaient avec les grévistes et qui étaient prêtes à leur envoyer leur appui matériel, ainsi que la résolution en fut prise au meeting de Trafalgar square tenu à Londres.

M. Bonafoux, témoin oculaire de ce meeting, écrivait dans le *Heraldo* de Madrid :

Au milieu de hurras frénétiques, des chapeaux voltigeant en l'air, des tonnerres d'applaudissements, à travers une pluie d'argent qui tombait sur la place de Trafalgar Square, Parker affirma l'accord des Trade-Unions, favorables aux grévistes de Barcelone, et la résolution de les appuyer moralement et matériellement.

Et le conseil général des *Sociétés de résistance* de Londres envoyait aux *ouvriers espagnols en général* et aux *métallurgistes de Barcelone en particulier*, une réponse où il est dit :

Nous avons proposé à notre société, qui a accepté, de venir en aide aux ouvriers de Barcelone. Notre secrétaire Taime Mac-Donald pressentit la coopération du *Parlamentary Trade committee* qui aurait assurément envoyé quelques milliers de livres sterling. Mais un article tendant à dévier l'opinion publique, paru dans le *Memoria trimestral* de la « Federacion general de Uniones de Oficios », signé par Antonio Garcia Quedjido, secrétaire de « l'Union générale des travailleurs espagnols », arrêta tout, en affirmant que *votre grève était terminée et que vous n'aviez besoin d'aucun secours.*

Avec plaisir, nous avons reçu une « protestation » signée par vingt et une « Uniones de Oficios », où on rendait justice à nos efforts, et où on qualifie à sa juste valeur l'œuvre indigne de G. Quejido...

Pour le conseil général de la Société de résistance de Londres :

V.-B. Parker, *président.*
Sam Maincuaring, *secrétaire.*

C'est donc bien Garcia Quejido, ami intime du senor Pablo Iglesias, qu écrivit aux Trade-Unions et partout pour calomnier et faire le vide autour de ceux qui combattaient et mouraient pour la cause ouvrière.

Grâce à cette inqualifiable attitude, la monarchie est sortie des événements de Barcelone victorieuse et fortifiée, les ouvriers ont été massacrés et vaincus, et le Parti ouvrier espagnol en a été d'autant affaibli, et ce qui est pis, discrédité.

Les chefs du Parti ouvrier espagnol auraient dû, avant de parler, d'écrire et d'excommunier, s'informer, et ils auraient appris que des travailleurs, dans un admirable élan de solidarité, oublièrent s'ils étaient républicains, socialistes ou anarchistes, pour se grouper sous un seul drapeau, et combattre des patrons qui avaient fait tant de victimes dans les rangs des ouvriers de toutes les corporations, surtout dans celles des métallurgistes.

Ces braves ont été écrasés. Mais vaincus dans la rue, ils seront vainqueurs dans l'histoire.

Adrien Veber.

LIVRES NOUVEAUX

DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE *LA REVUE SOCIALISTE*

Bibliothèque du Parti Ouvrier Français, 7, rue Rodier, Paris, 9e.

Charles Rappoport : Socialisme de Gouvernement et Socialisme révolutionnaire (Préface d'Edouard Vaillant), 0 fr. 50.

Dechenne et Cie, libraires-éditeurs. 20, rue du Persil, à Bruxelles (Belgique).

Louis Bertrand : Histoire de la Coopération en Belgique. (Les hommes, les idées, les faits) (Préface par Emile Vandervelde) (10e série, livraisons 46 à 50). 0 fr. 50.

Librairie de « L'Effort », 10, rue Monsieur-le-Prince, Paris, 6e.

Henry Rigal : Sur le mode sapphique (poèmes), 0 fr. 50.

Schleicher frères, éditeurs (Librairie C. Reinwald), 15, rue des Saints-Pères, Paris, 6e.

Henri Mager : Le Monde Polynésien (32 figures et 8 cartes) (Bibliothèque d'histoire et de géographie universelles), 2 fr.

Herbert Spencer : Les premiers principes (Traduit sur la sixième édition anglaise complètement revue et modifiée par l'auteur, par M. Guymiot) (Portrait de l'auteur), 10 fr.

Siège Central de l'Eglise Positiviste du Brésil (Temple de l'Humanité) 30, rue Benjamin-Constant, à Rio-de-Janeiro (Brésil).

Antoine Baumann : Positivisme et Laffittisme (*Le Positivisme au Brésil*) (Notes de Miguel Lemos).

P.-V. Stock, éditeur (*ancienne librairie Tresse et Stock*), 27, rue de Richelieu, Paris, 1er.

J.-K. Huysmans : L'Art Moderne, 3 fr. 50.

Comte Léon Tolstoï : Œuvres complètes (III). *Les Cosaques* (nouvelle du Caucase, 1852) ; *L'Incursion* (récit d'un volontaire, 1852) ; *La Coupe en Forêt* (récit d'un Junker, 1854-1855), 2 fr. 50.

V. H.

Le Gérant : Rodolphe SIMON

Suresnes — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste*. E. Payen, adm., 9, rue du Pont — 6445

LE NATIONALISME

LETTRE A M. JULES SOURY

(Suite et fin)

XXIII

C'est ici le lieu d'examiner la note que vous avez bien voulu m'adresser. Dans cette note, vous donnez les raisons d'être du nationalisme et vous motivez votre adhésion à cette doctrine politique. Voyons donc si nous y trouverons plus de lumières, ou si, tout au moins, les grossières contradictions et les répugnantes hypocrisies que, faits en mains, j'ai pu légitimement imputer au nationalisme, peuvent y trouver leur justification et s'harmoniser dans un concept politique et social précis, défini, propre à constituer une existence publique normale.

Passons donc sur les contradictions que j'ai constatées. La vie en mouvement, en actions et réactions incessantes, présente des apparences contradictoires aux yeux de qui en ignore les lois. D'autre part, les hypocrisies que j'ai relevées peuvent n'être qu'une manifestation de la trop grande et trop permanente incapacité où nous sommes d'ajuster nos actes, tout relatifs, à la notion idéale du devoir.

Après avoir vu le nationalisme du dehors et par mes yeux, je vais donc essayer de le voir du dedans et par les vôtres. Peut-être trouverai-je dans votre note ce que j'ai vainement cherché dans votre livre.

Je vous donne la parole :

« *Le nationalisme.* — Pour moi, cette doctrine politique n'est que l'expression du tumulte des Gaules soulevé, en ces dernières années, contre les pires ennemis de la patrie, contre les Juifs et les Internationalistes, Huguenots, Francs-Maçons, maîtres de toutes les places de sûreté en France.

« Le nationalisme, constitué par un faisceau d'opinions des plus hétérogènes — république, dictature, empire, royauté — n'a d'autre

lien que le salut public, la sauvegarde des traditions et de l'honneur de la France, le règne de l'Église et de l'Armée.

« Si l'anarchie actuelle, qui assure aux Juifs l'empire des Francs, et prépare l'invasion et le démembrement de notre sol, venait à prendre fin par quelque coup d'État; si la France, comme les monarchies qui l'entourent, reprenait conscience d'elle-même, de son passé et de sa mission, dans le cerveau d'un chef, acclamé ou héréditaire, — républicain, impérialiste ou royaliste, — je n'en demeurerais pas moins nationaliste, c'est-à-dire Français de France avant tout.

« Le cléricalisme est de l'essence même du nationalisme, car ce sont les clercs, les évêques et les archevêques qui, bien plus que les fondateurs de nos trois dynasties de rois, ont fait la France. Le surnom de Capet tire son origine de la chape (*cappa*) de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, dont les ducs de France étaient abbés. Tout nationaliste doit donc être un fils de l'Église, de foi ou de tradition, bref, un clérical. Je le suis, encore qu'incroyant.

« C'est pourquoi j'estime que le tumulte soulevé dans la France entière par les basses et lâches persécutions religieuses d'un ministre que l'abbé Gayraud a flétri du nom de Judas à la tribune de la Chambre est bien d'essence et de nature catholique. Ce mouvement de l'opinion publique n'est point sorti du libéralisme ni des principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, — principes qui restent ceux d'Israël et de ses instruments de règne, la franc-maçonnerie et le protestantisme — mais du vieil honneur ou de la foi héréditaire des catholiques français.

« Il est manifeste que les protestants et les francs-maçons ne sont que les instruments de la domination juive. La suprême habileté d'Israël a été, en France, de se servir des socialistes et des radicaux pour détruire les dernières institutions de ce pays, l'Armée, l'Église, les Finances, l'Université, la Magistrature, tous les organes de la vie et de l'existence même d'une nation. On ne peut même plus mettre en doute que la dégénérescence intellectuelle et morale des races françaises, intoxiquées d'alcool et infectées de littérature zoliste, ne soit l'œuvre propre, préparée et systématiquement réalisée, des seuls Juifs.

« Là est le secret de l'invasion et de la conquête définitive de la France par Israël. Seuls, les Français ne le verront jamais, car ils ne possèdent aucun sentiment de la diversité des races humaines. Cette sorte d'anesthésie ethnique est d'autant plus frappante chez les gens de notre nation qu'elle n'existe ni chez les Germains, ni chez les Slaves, ni chez aucun autre peuple ou groupe de peuples, au moins au même degré. A cet égard, les Français sont même inférieurs à leurs chiens et à leurs chevaux, qui discernent avec un si sûr instinct les diverses races de leur espèce. »

Lecteurs, je vous fais juges : monsieur Jules Soury, en versant ce document au débat, apporte-t-il quelque chose de nouveau et que nous n'ayons pas encore aperçu ? Convenez avec moi que ce morceau, très éloquent, est le résumé des opinions et des invectives que nous avons déjà examinées en citant abondamment les passages caractéristiques du livre de monsieur Jules Soury. Ce livre est composé d'articles de journal mis en ordre par leur auteur. Cette note n'est-elle donc qu'un article ajouté à ces articles ? Oui et non. Oui, puisqu'elle n'apporte aucune clarté nouvelle. Non, cependant, car, résumant les articles qui l'ont précédée, elle nous met en contact avec la philosophie de l'histoire que s'est faite mon savant contradicteur.

Cette philosophie n'est pas nouvelle d'ailleurs, tout au moins dans son fond. Joseph de Maistre et Bonald l'inspirent visiblement. Et une prétendue adaptation darwinienne s'y soude assez adroitement pour qu'on ait un instant l'illusion de l'unité et de l'homogénéité. Mais ce procédé de greffe artificielle n'est pas neuf, lui non plus. Lorsque, grâce aux travaux de Darwin, il ne fut plus possible de contester la théorie de l'hérédité biologique, les plus hardis d'entre les libéraux protestants en prirent leur parti et ne furent pas longs à trouver cette théorie dans la Bible, où Jéhovah élit un tel dans sa postérité la plus reculée et réprouve tel autre dans sa descendance la plus extrême. Des catholiques ont suivi le mouvement et ce ne sont pas vos protestations, monsieur, ni celles de M. Paul Bourget contre son abbé Chanut, qui empêcheront des prêtres avisés comme l'abbé Denis, par exemple, d'accrocher les clés du laboratoire au trousseau de saint Pierre.

Il en est aujourd'hui de Darwin, d'Auguste Comte, de Spencer, nomme il en fut d'Aristote au Moyen-Age. L'Eglise sait s'annexer les esprits qu'elle ne peut continuer de proscrire. Votre laboratoire inviolé, que vous tentez de séparer de l'oratoire, est voué, lui aussi, à l'annexion, et ce n'est qu'une question de temps. Oui, si le dogme dure, et vous faites ce qu'il faut pour lui assurer longue vie, nos petits-enfants recevront du prêtre les preuves de l'immortalité de l'âme par les extraits des travaux de monsieur Jules Soury sur le système nerveux central. Ces innombrables fils télégraphiques, qui sillonnent notre organisme, et dont vous nous montrez la correspondance avec le siège de toute sensibilité et de toute pensée, le prêtre les placera dans la main du grand Télégraphiste supérieur et extérieur. Et vous n'y pourrez rien, et nous n'y pourrons rien.

D'avance, vous autorisez cela, en dépit des gestes effarouchés que vous faites lorsqu'un croyant s'avise de manier les outils du savant. Votre philosophie de l'histoire invite les gens de l'oratoire au viol du laboratoire. Je vous l'ai dit, et votre note me permet de vous le répéter

avec une force nouvelle et accrue. Vous liez étroitement le sort de la patrie française à celui de l'Église. Vous donnez à l'Église ce mérite d'avoir créé la France. Selon vous, les gens qui combattent l'Église détruisent la France. Cette conception historique des Bonald et de Maistre, vous l'épousez si intimement que, parlant des agresseurs de l'Église, vous en venez à penser en ligueur du seizième siècle, à vous transporter en esprit et à vous croire en réalité sur le théâtre des dernières convulsions de la féodalité. Ne déclarez-vous pas, en effet, « les Juifs et les internationalistes, Huguenots, Francs-Maçons, maîtres de toutes les places de sûreté en France ! » Il est vrai que notre ami Pelletan occupe la place de « Monsieur l'Amiral », mais c'est la France, monsieur, qui l'y a mis. Cette « place de sûreté », de sûreté nationale, pour la patrie et non pour une confession religieuse, c'est un chartiste comme vous qui l'occupe et j'espère bien que, l'esprit de corps parlant haut en vous, vous n'allez pas vous pendre à la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois pour l'en déloger.

Vous voyez, monsieur, où m'entraînent vos rêveries archaïques. Pourtant, je voudrais parler sérieusement. Mais par quel bout prendre votre philosophie de l'histoire ? Nous avons, dites-vous, une tradition nationale, et c'est de la rupture de cette tradition que viennent tous nos maux. Cette tradition est la tradition catholique. Vous-même ne lui accordez plus votre être entier ; vous lui refusez même l'essentiel : votre âme, pour tout dire, puisque vous vous déclarez incroyant. Mais il n'importe. D'autres croiront — et prieront pour vous.

Or, cette tradition est menacée de rupture, rompue même en vingt endroits essentiels. Par qui ? Par des incroyants comme vous. Par des gens qui, sûrement, ont puisé dans vos travaux scientifiques leurs motifs d'incroyance, de rupture avec la tradition. N'importe, passons encore là-dessus, encore qu'il faille passer par dessus bien des choses et se livrer à une véritable désarticulation de l'esprit si l'on veut vous suivre.

Et qui accusez-vous de la rupture ? La naturelle et damnable curiosité humaine qui, dès ses premières enquêtes, a constaté une contradiction entre les explications religieuses de l'univers et ce que la science nous apprend sur l'homme et son milieu ? Vous ne l'oseriez sans condamner la science et vous-même par dessus le marché. Que faites-vous alors ? Vous vous en allez tout simplement dans le désert sémitique, et vous en ramenez le vieux bouc émissaire de la légende juive. Vous chargez ce piteux animal de tous les péchés non d'Israël, mais de tous les curieux qui, depuis Galilée jusqu'à vous-même, ont détruit pièce à pièce l'antique tradition religieuse proclamée par vous nécessaire à la vie nationale et sociale.

Mais n'allons pas trop vite, et revenons à votre traditionnalisme.

Car vous le raisonnez, vous l'expliquez. Il n'est pas chez vous, comme il est parmi l'immense majorité, la répétition machinale, irréfléchie, des gestes ancestraux. Pour vous rattacher à lui, et vous y conformer, vous acceptez, quoique incroyant, le cléricalisme. La foule ignorante subit les impulsions de son hérédité. Avec le profond regret d'être sorti de cet état d'inconscience, vous tentez de vous y replacer artificiellement, au moins par vos attitudes. C'est donc que vous attachez à la tradition, à l'hérédité, une importance capitale. Et c'est la science qui vous fait attacher une telle importance au phénomène d'hérédité, qui, socialement, s'exprime par la tradition.

Ici, vos raisons sont importantes et semblent solides. Vous dites, en effet : « La raison, pour être efficace dans l'économie politique et sociale des peuples, doit être devenue un « préjugé héréditaire », comme l'appelle Taine, c'est-à-dire un principe qui s'impose et qu'on ne discute ni ne démontre dans les manuels civiques ou dans les Universités. La raison raisonnante, celle qu'invoquent les protestants, les francs-maçons et les fondateurs de la morale laïque contemporaine, n'existe pas semblable à elle-même dans deux têtes pensantes ; elle se fait et se défait constamment : elle n'est pas. Lorsque, avec le temps, ce qu'il pouvait y avoir de réalité ou de vérité en elle se sera cristallisé, ce sera un « préjugé », comme la coutume, la religion, la raison d'Etat.

« Cela est *vrai* qui correspond à une adaptation du milieu interne au milieu externe. Si la correspondance cesse d'exister, c'est l'anarchie et la destruction fatale des organismes. La démocratie française (je ne dis pas la République française), au milieu d'États monarchiques fondés sur les institutions militaires, est une proie assurée à la conquête, à la lutte naturelle et nécessaire des nations pour l'existence, à la guerre éternelle » (1).

Le passage que je viens de citer est précédé de celui-ci, par lequel vous vous justifiez d'abandonner aux prêtres le monde moral :

« On ne fonde pas, en effet, de morale sur la science, car la morale, simple expression des mœurs, est fondée tout entière sur le dressage héréditaire, qu'il s'agisse des animaux domestiques ou de l'animal qui en a domestiqué le plus grand nombre, l'homme. »

Ce que vous dites de la morale s'entend aussi de la politique. Vous les soumettez également au « préjugé héréditaire ». Et ainsi tout se tient et prend une sérieuse apparence de cohésion. Le « préjugé héréditaire » exprime la tradition, et la tradition l'hérédité. Voilà donc établi le fondement scientifique du nationalisme militaire et clérical. Examinons-en la solidité.

(1) Lettre à l'auteur, 4 juillet 1902.

L'hérédité, je ne la conteste pas plus que je n'ai la prétention de contester toute évidence scientifique, c'est-à-dire d'observation ou d'expérience, qu'il vous plaira de m'imposer. Mais si je crois à l'hérédité, je n'y veux pas croire à mon choix et arbitrairement. C'est à toute l'hérédité que je crois, et non à une hérédité de ma préférence. Supposez qu'un de mes aïeux ait massacré des protestants à la Saint-Barthélemy, et qu'un autre, plus rapproché de moi, donc plus vivant et plus actif en moi, ait pris la Bastille. Pourquoi voulez-vous que j'anéantisse en moi celui-ci au profit de celui-là ? Au nom de quoi me l'ordonnez-vous ? Je veux bien vous obéir, mais je veux que vous me prouviez la légitimité de vos prescriptions.

Mon aïeul a eu peut-être tort de prendre la Bastille. Mais qu'y faire ? Elle est prise, et bien prise. Après un siècle où l'humanité a plus changé — et vécu — qu'en dix, la « raison raisonnante » de cet aïeul est devenue en moi un « préjugé héréditaire ». Pourquoi voulez-vous que je le sacrifie au « préjugé héréditaire » qui poussa mon autre aïeul à égorger des hérétiques ? Est-ce parce que ce préjugé-ci, étant plus ancien, doit être plus vénérable ? Mais, à ce compte, j'ai un autre ancêtre bien plus ancien, donc plus vénérable, donc plus impératif, qui se livrait au cannibalisme dans les forêts de la Gaule. Je dois donc... Ah ! monsieur, vous n'oseriez pourtant pas me conseiller d'obéir à cet ancêtre-là !

Me direz-vous qu'un homme et une nation sont choses différentes ? Vous le pouvez moins que tout autre : votre science « une » impose en effet ses lois et applique ses méthodes uniformément, aux mollusques comme aux hommes, aux hommes comme aux sociétés. Vous devez donc tenir pour également vrai ce qui s'applique au citoyen et ce qui s'applique à la nation. Or, si j'ai deux hérédités et même plus, la nation a, elle aussi, deux hérédités au moins, je veux dire deux traditions : en l'espèce, la catholique et la révolutionnaire. Ces deux traditions se combattent, elles sont soumises à la loi de la lutte, qui est aussi réelle, aussi essentielle, que la loi de l'hérédité. Pour vous, qui concluez de la nécessité biologique de la lutte à sa légitimité historique et sociale, ce conflit de nos deux traditions est donc aussi légitime que nécessaire. Pour vous, enfin, qui proclamez bienfaisante cette lutte, puisqu'elle assure la survie des plus aptes en éliminant les moins bien doués, c'est donc la tradition révolutionnaire qui doit recueillir votre suffrage scientifique, puisque la tradition catholique éprouve échec sur échec dans le combat politique et social actuel. Sinon, la théorie de la lutte pour l'existence, telle que vous l'entendez, n'a plus aucun sens.

Je vois bien par où vous allez tenter de vous échapper. Une nation, me direz-vous, a son milieu interne et son milieu externe, et « cela

est *vrai* qui correspond à une adaptation du milieu externe ». La victoire de la tradition révolutionnaire sur la tradition catholique, nous met, nous Français, en désaccord avec notre milieu externe. Plus la France sera dans cette tradition nouvelle, moins elle sera « en correspondance » avec le milieu externe, c'est-à-dire avec les « États monarchiques fondés sur les institutions militaires ». Elle deviendra donc « une proie assurée à la conquête, à la lutte naturelle et nécessaire des nations pour l'existence, à la guerre éternelle ». Me faut-il donc vous apprendre, monsieur, que notre « milieu externe » est en lutte interne lui aussi, et que les « monarchies militaires » sont travaillées par le libéralisme et par le socialisme ? Est-il possible que, sur ce chapitre, vous soyez moins informé que les humbles boutiquiers parisiens dont je vous ai rapporté fidèlement les propos, et qui aspirent logiquement à opposer l'internationalisme conservateur au socialisme international ? Vous voici donc, par eux, enfermé dans ce dilemme : Ou, pour sauver la tradition de votre préférence, vous vous ferez internationaliste conservateur contre l'internationalisme socialiste ; ou vous conserverez la tradition catholique et conservatrice dans notre « milieu interne », tandis que notre « milieu externe » se sera constitué une atmosphère libérale et socialiste, et c'est alors nous, Français, qui serons les inadaptés. Dans le premier cas, que devient votre nationalisme ? Et, dans le second, à quoi sert-il ? Dans l'un comme dans l'autre cas, on voit bien ce nationalisme se servir de la patrie ; mais non la servir.

XXIV

Apercevez-vous enfin, monsieur, l'infirmité des déductions biologiques lorsqu'on entend les employer, à l'exclusion de toutes autres, à l'explication des phénomènes politiques et sociaux ? Pour si grande et délicate que soit la complexité du système nerveux de l'homme, elle n'approche pas, croyez-moi, de la complexité supérieure du système social. La sociologie, soyez-en bien persuadé, ne songe pas un seul instant à nier la loi de l'hérédité, ni à s'en refuser l'emploi. Et si, de notre temps, et sous l'influence de la philosophie du dix-huitième siècle, les théories fondées surtout sur l'éducation, l'adaptation, semblent avoir pris le pas sur celles qui reposent sur la tradition et l'hérédité, il n'y faut voir qu'un moment de l'éternel et nécessaire conflit entre l'hérédité et le milieu, grâce auquel tout être accomplit son évolution sur un plus vaste plan ou disparaît faute d'avoir pu s'adapter.

Comme le dit M. Durkheim : « La foi à l'hérédité, si intense jadis, est aujourd'hui remplacée par une foi presque opposée. Nous

tendons à croire que l'individu est en majeure partie le fils de ses œuvres et à méconnaître même les liens qui le rattachent à sa race et l'en font dépendre ; c'est du moins une opinion très répandue et dont se plaignent presque les psychologues de l'hérédité. C'est même un fait assez curieux que l'hérédité ne soit vraiment entrée dans la science qu'au moment où elle était presque sortie de la croyance. Il n'y a pas là, d'ailleurs, de contradiction. Car ce qu'affirme au fond la conscience commune, ce n'est pas que l'hérédité n'existe pas, mais que le poids en est moins lourd » (1).

Il ajoute, et je suis pleinement de son avis, que « la science n'a rien qui contredise à ce sentiment ». Écoutez-bien, monsieur, car ici nous touchons au cœur même de la question et nous apercevons l'impasse dans laquelle vous vous êtes engagé ; nous discernons en même temps les mobiles profonds, si profonds que sans doute ils sont ignorés de vous-même, qui vous font douter de la raison, de la science, et vous portent à abandonner au prêtre et au soldat la direction morale et le gouvernement politique des sociétés humaines.

« L'homme ne dépend que de trois sortes de milieux, nous dit M. Durkheim : l'organisme, le monde extérieur, la société. Si l'on fait abstraction des variations accidentelles dues aux combinaisons de l'hérédité, — et leur rôle dans le progrès humain n'est certainement pas très considérable, — l'organisme ne se modifie pas spontanément ; il faut qu'il y soit lui-même contraint par quelque cause externe. Quant au monde physique, depuis les commencements de l'histoire, il est resté sensiblement le même, si l'on ne tient pas compte des nouveautés qui sont d'origine sociale. Par conséquent, il n'y a que la société qui ait assez changé pour pouvoir expliquer les changements parallèles de la nature humaine.

« Il n'y a donc pas de témérité à affirmer dès maintenant que, quelque progrès que fasse la psycho-physiologie, elle ne pourra jamais représenter qu'une fraction de la psychologie, puisque la majeure partie des phénomènes psychiques ne dérivent pas de causes organiques... Par conséquent, de ce qu'il y a une vaste région de la conscience dont la genèse est inintelligible par la seule psycho-physiologie, on ne doit pas conclure qu'elle s'est formée toute seule et qu'elle est, par suite, réfractaire à l'investigation scientifique, mais seulement qu'elle relève d'une autre science positive qu'on pourrait appeler la socio-psychologie » (2).

Voilà, du coup, votre science particulière, la psycho-physiologie, remise à sa place, dans la hiérarchie des sciences. Et la voici, du même

(1) *De la division du travail social*, p. 296.
(2) *Id.*, pp. 340-341.

coup, prenant une signification et concourant à un objet général et humain. C'est sur elle que la sociologie fera reposer ses assises les plus sûres. Et cette « vaste région de la conscience, » dont parle M. Durkheim, cessant de vous être inintelligible, vous n'aurez plus aucun motif de l'abandonner à l'inconscient, à l'instinct, à la tradition, représentés par le prêtre et le soldat.

Et voyez comme M. Durkheim sait aller au-devant de vos objections : « Sans doute, dit-il, il serait exagéré de dire que la vie psychique ne commence qu'avec les sociétés ; mais il est certain qu'elle ne prend de l'extension que quand les sociétés se développent. Voilà pourquoi, comme on l'a souvent remarqué, les progrès de la conscience sont en raison inverse de ceux de l'instinct... La conscience n'envahit que les terrains que l'instinct a cessé d'occuper ou bien ceux où il ne peut pas s'établir. Ce n'est pas elle qui le fait reculer ; elle ne fait que remplir l'espace qu'il laisse libre. D'autre part, s'il régresse au lieu de s'étendre à mesure que s'étend la vie générale, la cause en est dans l'importance plus grande du facteur social. Ainsi, la grande différence qui dépasse l'homme de l'animal, à savoir le plus grand développement de sa vie psychique, se ramène à celle-ci : sa plus grande sociabilité » (1).

Comparez ce passage, monsieur, à celui de votre note où vous déclarez les Français « inférieurs à leurs chiens et à leurs chevaux », parce que ces animaux « discernent avec un sûr instinct les diverses races de leur espèce. » Les chevaux et les chiens, on les dresse ; d'eux-mêmes, ils ne font que reproduire les actes ancestraux sous la poussée de l'instinct. Et qui les dresse ? L'homme. Et l'homme, lui, qui le dresse ? Admettons avec vous que ce soit Bismarck (2). Mais qu'est-ce que Bismarck, ou tout autre dresseur d'hommes ? Un homme lui-même. Pourquoi l'éleveur pourra-t-il dresser plus facilement un chien qu'un loup, un cheval qu'un zèbre, je veux dire les adapter à son utilité dans la mesure de leurs forces et dans les conditions de leur structure ? Parce qu'il utilisera chez les animaux domestiques un dressage héréditaire, qui est une contrariété primaire de l'instinct que ne connaissent pas les animaux sauvages. Pourquoi, même, pourra-t-il pousser le dressage jusqu'à ajouter des variantes nombreuses et très divergentes au dressage héréditaire juxtaposé lui-même à l'instinct et déjà le contrariant, le diminuant ; pourquoi, même, ces variantes pourront-elles être en opposition complète avec l'instinct ? Pourquoi, enfin, ne pourra-t-il guère songer à prendre des animaux sauvages pour en faire des animaux savants et s'estimera-t-il heureux si seulement il a diminué

(1) *Division du travail social*, p. 338.
(2) *Camp. nat.*, p. 124.

suffisamment l'instinct, l'hérédité, et fait d'eux des animaux domestiques ? Parce que la variabilité se mesure au degré de sociabilité et que l'homme étant l'être le plus social peut, comme le dit M. Durkheim, exercer son action modificatrice sur le milieu et sur lui-même à la mesure de sa sociabilité.

« On peut, dit-il, mesurer l'importance du legs héréditaire pour une espèce donnée d'après le nombre et la force des instincts. Or, il est déjà très remarquable que la vie instinctive s'affaiblit à mesure qu'on monte dans l'échelle animale » (1).

Il ajoute qu'en effet « il est démontré que l'intelligence et l'instinct varient toujours en sens inverse l'un de l'autre. Nous n'avons pas, pour le moment, à chercher d'où vient ce rapport; nous nous contentons d'en affirmer l'existence. Or, depuis les origines, l'intelligence de l'homme n'a pas cessé de se développer; l'instinct a donc dû suivre la marche inverse. Par conséquent, quoiqu'on ne puisse pas établir cette proposition par une observation positive des faits, on doit croire que l'hérédité a perdu du terrain au cours de l'évolution humaine » (2).

Pas plus que l'auteur de la *Division du travail social*, je ne me permettrai d'affirmer que l'hérédité a perdu du terrain au cours de l'évolution humaine, mais il me suffit de constater que, si les caractères biologiques de l'individu social ont peu varié dans une assez longue série de siècles, nous avons vu en revanche que les caractères qu'il a acquis du milieu ou que le milieu lui a imposés sont, comme nombre et comme intensité, en rapport direct avec non seulement les variations de ce milieu, mais encore son action sur ce milieu. Il y a peu d'écart entre la structure physique d'un Papou et d'un Fuégien d'une part et celle d'autre part d'un Français et d'un Allemand. Mais tandis que pour ceux-là, il y a soumission passive et automatique à l'universel déterminisme, il y a, pour ceux-ci, adhésion et conformité réfléchie. Ceux-là sont asservis à l'instinct, et ceux-ci le dirigent et au besoin le contrarient. Ceux-là agissent par réflexes, ceux-ci raisonnent leurs actes. Ceux-là se croient libres et sont incapables de se déterminer. Ceux-ci connaissent les lois de leur organisme et de leur milieu, sont réellement libres, au sens relatif, c'est-à-dire social, du mot; ils se déterminent au mieux et ils étendent leur action modificatrice sur le milieu social et cosmique. Dites-moi ce qu'il reste chez un peuple civilisé, au bout d'une incessante action modificatrice dans l'ordre moral, industriel et politique, des traditions que leur peu de sociabilité impose encore aux primitifs éparpillés dans les déserts de l'Australie et de la Terre de Feu !

(1) *Div. du travail soc.*, p. 310.
(2) *Id.*, p. 312.

XXV

Nous pouvons, à présent, reparler de votre bouc émissaire. Pour le catholique orthodoxe, c'est le diable, cette face ironique et méchante de son dieu bifrons. Comme vous n'êtes ni orthodoxe ni même catholique, quoique clérical, cette ressource vous manque. Vous ne pouvez, en effet, expliquer la Réforme et la Révolution française, et toutes les ruptures de tradition qui s'en sont suivies, par l'intervention maléfique de Satan. Pourtant, l'explication est si commode ainsi. Elle dispense si aisément de remonter aux causes historiques, elle autorise si pleinement les aspirations de retour au passé, que ce serait grand dommage de s'en priver. Cette pensée vous domine si bien à votre insu que nous vous surprenons faisant en sens inverse l'opération des exégètes qui tentèrent d'accorder Darwin et la Genèse. Votre « Malin » ne sera pas le fantôme cornu qui joue l'humanité à pile ou face avec son partenaire divin ; ce sera le juif. Et tous les péchés de l'histoire, vous les accumulerez sur son dos. C'est lui, avec sa Bible, qui a soufflé l'esprit d'examen aux protestants ; lui, porte-balle de libelles séditieux, qui a poussé le peuple à la révolte de 1789 ; lui, mystérieux errant, qui a fondé les loges maçonniques où, sous l'œil flamboyant de Jéhovah, se conspire la ruine de toutes les traditions.

Mais vous ne pouvez dire tout de go, parlant de tant de méfaits historiques : c'est le juif ! Cela ressemblerait trop au : « c'est le diable ! » du mystique, ou au : « c'est le chat ! » de l'enfant. A quoi servirait la science, sinon à renforcer les préjugés séculaires, je veux dire les traditions, et à donner une apparence de raison aux explications du mystère par le mystère ! Les croyants ont ajusté Darwin à la Genèse ; l'incroyant que vous êtes ajustera le préjugé à la science. Votre théorie de l'hérédité justifiera les haines et les hostilités de race, qui sont surtout des conflits religieux et économiques. Seulement, pour qu'il y ait, appliquée aux fils de notre civilisation, une théorie des races, il faut au moins que la théorie de l'hérédité se tienne debout. Or, il est, je crois suffisamment démontré que, hors du domaine de la physiologie, ou, si vous y tenez, de la psycho-physiologie, la théorie de l'hérédité est sinon de nul secours, du moins d'une importance décroissante à mesure que la sociabilité élève l'individu humain à un plan supérieur d'évolution. Tous les faits observés me portent à croire, avec M. Durkheim, « que les phénomènes sociaux dérivent de causes sociales et non de causes psychologiques ; que le type collectif n'est pas la simple généralisation d'un type individuel, mais qu'au contraire celui-ci est né de celui-là » (1).

(1) *Div. du trav. soc.*, p. 318.

Parmi les faits observées qui me rattachent fortement à cette manière de voir, que j'ai exprimée de mon mieux dans un de mes ouvrages (1), je puis citer votre propre cas, monsieur, et les mouvements politiques et sociaux qui vous ont fait sortir de votre laboratoire et vous mêler activement à la vie publique. En effet, vous avez tiré de votre science spéciale, qui ne dépasse pas la connaissance du mécanisme mental de l'individu, une philosophie forcément sommaire, incomplète, forcément erronée. L'histoire même est devenue inintelligible pour vous: et, d'avoir méconnu le passé au point de ne voir dans la Révolution française qu'une œuvre de synagogue, vous vous êtes rendu incapable de vous reconnaître dans les agitations du temps présent. Et les plus formidables contraditions ne vous ont ni averti ni retenu. Homme de savoir, vous vous êtes mis à côté des hommes d'ignorance; vous qui gardez un doute salutaire devant les preuves de la science, vous avez accueilli sans contrôle les plus ridicules et les plus néfastes légendes; vous êtes devenu la contradiction faite homme. Il fallait aux esprits studieux votre exemple, pour les garder de systématiser leur conception du monde moral et social sur une fraction de la connaissance. Désormais, quand nos ingénieurs voudront construire un pont de fer, ils sauront qu'il ne suffit pas d'avoir appris la géométrie. Je crois qu'il s'en doutaient déjà; mais les savants qui voudront faire de la politique, théorique et pratique, apprendront, avant de s'en mêler, à placer leur science particulière au plan qui convient dans la série des connaissances qu'ils auront à acquérir ou à utiliser. J'aurais voulu de tout mon cœur, croyez-le bien, qu'un autre que vous servît à fournir cette démonstration décisive.

Après tant de preuves données au cours de ce travail, je voudrais vous en apporter encore pour établir à vos regards non que le nationalisme est une entreprise de rétrogradation politique et sociale, mais que nul esprit scientifique ne peut, sans déchoir, lui apporter son adhésion. Le nationalisme, ce « tumulte des Gaules » comme vous l'appelez, n'est pas né de l'affaire Dreyfus ainsi que vous semblez le croire. C'est au contraire l'affaire Dreyfus qui est née du nationalisme. Et elle n'a pu surgir, développer toutes ses conséquences, que lorsque le nationalisme avait achevé son évolution du patriotisme pur et simple à la trouble et complexe réaction politique et sociale, évolution dont j'ai indiqué les causes et noté les phases dans le numéro de juillet. Il y a eu, avant l'affaire Dreyfus, des affaires de trahison. Avant ce juif innocent, il y a eu des coupables, dont aucun n'était juif. Pour ne remonter qu'à trente ans, le premier en date, le plus illustre, le plus coupable, le plus funeste, a été le maréchal Bazaine. Sa grâce,

(1) *Essai sur l'individualisme.*

puis son évasion, ont-elles suscité dans ce pays, alors tout saignant de la défaite et tout frémissant de la trahison, la centième partie des fureurs dont nous avons vu l'explosion et subi le choc au cours des quatre années écoulées ?

Et à vous, savant, homme de réflexion par conséquent, ce rapprochement ne s'est pas imposé ! Vous n'ignorez cependant pas l'histoire contemporaine. Vous étiez déjà un homme à l'époque où fut ugé Bazaine à Versailles. Avez-vous entendu, alors, les patriotes, les républicains — car, à cette époque, les républicains voulaient la guerre à outrance et les conservateurs la paix à tout prix — les avez-vous entendus dire de M. de Cassagnac, qui croyait à l'innocence de Bazaine, ce que la *Libre Parole* devait dire en mai 1898, d'Émile Zola traîné devant la cour d'assises de Versailles et traqué par la foule :

« La vérité est en marche et Zola en fuite, alors qu'il y a dans les bois environnants de si belles branches, naturelles potences ! »

A-t-on mis alors le condamné à la double boucle comme vous trouvez légitime qu'on y ait mis Dreyfus ? A-t-on dit alors : — Bazaine est catholique, tous les catholiques sont des traîtres à la patrie ? A-t-on vu alors les synagogues, les consistoires et les loges maçonniques mener une campagne de presse et traîner le duc d'Aumale dans la boue jusqu'à ce qu'il décidât ses collègues du conseil de guerre à prononcer la condamnation du traître ?

Depuis Bazaine, une demi-douzaine de traîtres avérés ont été condamnés : l'adjudant Châtelain, le sergent Bolot, le capitaine Triponé, le sergent Glener, le capitaine Guillot, tous catholiques, à l'exception de Triponé, qui est protestant. La moindre allusion à leur religion a-t-elle été faite ? Non, car le nationalisme n'avait pas encore atteint son développement complet, n'avait pas encore déformé la mentalité collective et ne s'était pas encore identifié à la réaction religieuse, politique et sociale la plus obscure. Est-ce seulement en France que nous pouvons constater que tout l'instinct est une régression de l'intelligence, et que les impulsions du chauvinisme ont pour effet de « ruiner l'esprit civique » dans les peuples qui s'y abandonnent ? L'exemple illustre de Mommsen est là pour nous instruire. En se faisant le théoricien du germanisme à outrance, il avait cru agir en patriote. L'échec du *Goethebund* lui ouvrit les yeux, et il dut constater que tout le terrain gagné par le caporalisme, le bismarckisme, avait été perdu pour l'esprit civique de son pays ; et il en fit courageusement son *meâ culpâ*. « Les vieillards, lorsqu'ils sont des savants, ont souvent, en dépit de leurs erreurs, la grâce de quelques coups de lumière qui leur déchirent les voiles dont ils s'enveloppaient » (1).

(1) Louis Forest, l'Antimilitarisme en Allemagne. *Revue* du 1er juillet, 1901.

Serez-vous insensible, monsieur, à l'avertissement que vous donne le grand historien allemand ? Attendrez-vous d'avoir perdu toute faculté d'observation et tout sens critique ? Les sciences historiques, quand elles sont pratiquées par des esprits étroits, présentent ce péril d'inspirer l'amour exclusif du passé et de déformer la vision du présent. Il faut au contraire fort peu de philosophie à ceux qui se vouent aux sciences naturelles pour échapper à cette saisie du vif par le mort. Mommsen est un grand esprit, mais vous en êtes un autre ; et c'est pourquoi je me permets de ne pas désespérer de vous.

Et cela me donne force et courage pour continuer à vous indiquer tous les postulats faux ou scélérats qui se sont imposés à l'homme de haute culture intellectuelle et morale que vous êtes. Je ne veux pas faire ici l'historique de l'affaire Dreyfus. Cet historique tient pour moi dans la sténographie des procès Esterhazy et Zola, dans celles du procès en revision à la cour de cassation et des audiences du conseil de guerre de Rennes. Il faut bien que vous n'ayez pas lu ces documents puisque vous invoquez encore les « millions dont a parlé M. de Freycinet devant le tribunal de Rennes » (1), puisque, précisant, vous vantez « la sûreté infaillible » de « l'instinct de conservation sociale et de défense nationale » de la *Gazette de France* pour avoir écrit à la date du 10 septembre 1900 : « Il y a un an, Freycinet affirmait à la « France que l'Étranger avait constitué, à la connaissance de nos « agents officiels, un fond de plus de TRENTE MILLIONS *pour aider ceux « qui faisaient campagne avec Dreyfus contre notre armée.* » C'est bien un anniversaire aussi » (2).

Et de cette affirmation, quelle preuve nous donnez-vous ? L'affirmation du général Mercier. J'oublie que le général Mercier n'a été sauvé des conséquences judiciaires de sa forfaiture que par l'amnistie votée par les Chambres. J'oublie l'intérêt direct, personnel, matériel autant que moral, qu'il avait à obtenir du conseil de guerre une nouvelle condamnation de Dreyfus. J'accorde que ce témoignage ne vous soit pas suspect ; et nous verrons plus loin pourquoi vous nous imposez ce postulat invraisemblable. Mais il y a le témoignage de M. de Freycinet qui, sur ce qu'a dit M. de Freycinet, vaut mieux que ce qu'en rapporte M. Mercier. Donc, sur ce qu'a dit ou cru M. de Freycinet, ce n'est pas le général Mercier qu'il faut interroger, mais bien M. de Freycinet. C'est bien votre avis, d'ailleurs, puisque vous nous apprenez que M. de Freycinet « a parlé » des millions du syndicat « devant le tribunal de Rennes ». Eh bien, interrogeons M. de Freycinet. Au cours de l'audience du 29 août 1899, interrogé sur ce

(1) *Camp. nat.*, p. 95.
(2) *Id.*, p. 85.

point, l'ancien ministre de la guerre commence par déclarer qu'il ne veut pas « laisser subsister un élément de polémique ». Avec sa fugacité coutumière quand on le met en face d'un oui ou d'un non à prononcer, il ajoute *qu'il a pu parler* au général Jamont *du mouvement* qui se faisait à l'*étranger* en faveur de la campagne dreyfusiste. Et il termine par cette phrase : « La campagne est très désintéressée en France, *j'en suis certain*, mais moins désintéressée à l'étranger. »

Me Labori lui demande alors s'il connaît un seul fait lui permettant d'attribuer un rôle à l'argent étranger. Et M. Freycinet, en témoin correct, de répondre au tribunal : « Non, monsieur le président, je n'en connais pas. »

Pour tout esprit qui n'a pas renoncé à raisonner, il apparaît donc clairement que si M. de Freycinet a, selon vous et la *Gazette de France*, parlé de la constitution d'un fonds de plus de trente millions par l'étranger et dit que l'existence de ce fonds a été constatée par nos agents officiels, il a fait un faux témoignage en rétractant ce dire devant les juges de Rennes. Et comme vous n'accusez pas M. de Freycinet d'être un faux témoin, puisque, au contraire, vous invoquez son témoignage, je vous laisse apprécier vous-même la valeur de ce témoignage. M. de Freycinet a dit, en effet, trois choses : 1° la campagne en France a été désintéressée ; 2° elle l'a été moins à l'étranger ; 3° je ne connais aucun fait qui me permette d'attribuer un rôle à l'argent étranger. Qu'est-ce que cela veut dire ? Ceci : que l'étranger a donné de l'argent à l'étranger pour soutenir la cause de Dreyfus, mais que M. de Freycinet n'en a aucune connaissance, ni par nos agents officiels ni par d'autres personnes. Pour ne pas trop contredire un de ses propos, grossi et inexactement rapporté, M. de Freycinet a pu, par trop d'habileté, dire cette sottise : L'étranger donne de l'argent à l'étranger pour que les Français, qui tiennent Dreyfus, l'innocentent et le relâchent. Mais il n'a dit qu'une sottise et vous n'aviez pas le droit, sans abdiquer toute prétention au raisonnement, de transformer cette sottise en une accusation formelle. Et pourtant vous l'avez fait. S'il s'était agi de choses de laboratoire, vous seriez allé aux preuves, et ne vous seriez pas laissé tromper aussi grossièrement, ou aussi complaisamment.

Car vous avez été mystifié, monsieur ; vous avez accepté d'être mystifié jusqu'au bout. Je n'ai pris dans l'affaire Dreyfus qu'un fait : j'en pourrais prendre mille. Veuillez appliquer, je vous en prie, avec toute votre probité de savant, vos méthodes d'investigation à l'étude des documents officiels que je vous ai signalés plus haut et vous aurez l'occasion de faire une rétractation autrement utile, autrement salutaire, plus hautement scientifique, que celle que vous avez faite, au moment de votre conversion au nationalisme, sur la névrose de Jésus-

Christ. « J'ai, dans une troisième édition, dites-vous, remanié cet ouvrage (il s'agit du livre intitulé : *Jésus et les Évangiles*, et qui porte désormais ce titre : *Jésus et la religion d'Israël*) en ce sens que j'en ai fait disparaître un diagnostic médico-psychologique reposant sur des interprétations et des textes évangéliques qui m'ont paru sans force... Je regrette cet essai de psychologie morbide : il a blessé des croyances religieuses que je vénère d'amour filial, encore que je n'aie pas la consolation de les partager » (1).

Pour la vérité, monsieur, qu'il faut aussi, et surtout, aimer et vénérer, j'attends votre rétractation sur le témoignage de M. de Freycinet devant le tribunal de Rennes. Mais que dis-je ! C'est votre livre entier qui est à rétracter.

XXVI

Il y a donc une raison plus haute que votre raison individuelle, plus impérieuse que votre science, qui vous a contraint de faire taire à la fois l'une et l'autre et de les incliner devant elle. La raison d'État est en effet votre seule excuse pour tant de contradictions et pour tant de fautes contre le sens critique le plus élémentaire. Cette excuse, vous ne l'invoquez pas explicitement dans votre livre, mais l'analyse que nous venons de faire de ce que je me permets d'appeler votre bio-sociologie impose irrésistiblement cette conclusion. Si vous ne placiez pas la raison d'État au-dessus de la raison, au-dessus même de la science, tout au moins dans le gouvernement des sociétés — et c'est là seulement qu'elle peut avoir affaire, — vous seriez inexcusable autant qu'inexplicable. Qu'ai-je besoin d'ailleurs de tant m'évertuer à vous en affirmer partisan ? Quand on ne croit point à la raison d'État, on ne demande point un coup d'État. Or, non seulement le coup d'État ne vous répugne pas, mais encore vous l'appelez de tous vos vœux à chaque feuillet de votre livre.

D'autre part, votre concept rétrograde, traditionnaliste, serait incomplet, il manquerait quelque chose à sa logique, à son homogénéité, si vous réprouviez la raison d'État. La science, sous l'angle réduit où vous l'apercevez, loin d'y contredire, semble au contraire lui apporter son secours. Si nous sommes, nous individus, les cellules de l'organisme social, cet organisme — entendez ceux qui sont les plus aptes à le diriger — a le droit de sacrifier la cellule à l'organisme, l'individu à l'espèce ou à la société. Et, comme vous déclarez que seuls le prêtre et le soldat sont aptes à nous diriger, ceux-ci, mis par

(1) *Camp. nat.*, pp. 42-43.

vous en possession de l'autorité et du pouvoir, ont donc qualité pour contraindre à observer leurs décisions matérielles et mentales les citoyens qui prétendent délibérer leurs actes privés et publics.

A cet objectivisme social, auquel il est nécessaire d'enlever son caractère pseudo-scientifique, j'ai opposé ailleurs ce que j'appelle le « subjectivisme humain », puisque c'est finalement à nous que se rapporte toute observation scientifique, si désintéressée soit-elle. Pour faire court, permettez-moi de me citer :

« Il se pourrait que la cellule fût un être autonome et pensant. Il se pourrait que la société eût également de tels attributs et facultés. Cela fût-il, nous ne pouvons en avoir cure. Nous savons que nous sommes, nous, des êtres autonomes et pensants, et de cela surtout, et seulement, nous nous soucions. La cellule, en effet, n'existe pour nous que parce que nous existons et qu'elle est censée constituer notre individualité. La société, de même, n'existe pour nous que parce que nous existons et qu'elle est la réunion de nos individualités particulières. C'est donc à nous, à l'individu humain que tout se rapporte : la société comme la cellule. Lorsque, par la nutrition, la médication, l'hygiène, nous maintenons l'association harmonique de nos cellules, ce n'est pas pour elles, mais pour nous, pour que notre individu soit bien portant. De même, lorsque nous protégeons la société contre les causes de destruction intérieure ou extérieure, lorsque nous la perfectionnons par le moyen des lois, ce n'est pas pour elle, mais pour nous, pour que chaque individu soit plus libre et plus heureux » (1).

Dira-t-on que ce subjectivisme humain n'ôte à la société aucun de ses droits sur l'individu et que, si une cellule sociale menace la santé de l'organisme tout entier, celui-ci peut éliminer ce ferment de dissolution ? J'en tombe volontiers d'accord, nul individu ne devant s'opposer à la société, à ses fins générales qui sont l'ensemble des fins particulières de tous les individus, du moins idéalement. Mais qu'est-ce que la mise en harmonie des fins particulières, sinon la justice ? Donc, les fins générales de la société ne peuvent s'opposer ni à la totalité des fins particulières, ni même à une seule d'entre elles si la poursuite de celle-ci s'est opérée selon les règles de la justice. L'individu qui n'est pas sorti de son droit ne peut donc pas être sacrifié au nom du droit de tous. Il y a bien un droit individuel et un droit social, comme il y a un intérêt individuel et un intérêt social. Mais le propre de la justice, exprimée par les lois, est précisément de reconnaître et de fixer l'accord du droit individuel et du droit social, qui deviennent à mesure plus semblables et qui se confondront dans une identité finale

(1) *Essai sur l'individualisme*, pages 14-15.

lorsque la socialité humaine se sera achevée. En attendant, il y a différence, réciprocité, entre le droit individuel et le droit social, mais il ne peut y avoir opposition de l'un à l'autre. Si on les oppose, ce ne peut être que d'une manière tout artificielle et en prenant pour le droit ce qui n'est que l'arbitraire. En effet, un voleur peut dire : j'ai le droit de voler. Mais nous savons que voler n'est pas un droit et qu'en réprimant le vol c'est au contraire la société qui est dans son droit, c'est-à-dire qui assure le droit de tous, donc de chacun, à n'être pas volés impunément. Le droit du voleur n'est donc que son arbitraire. Inversement la société, par ses organes dirigeants, peut dire : j'ai le droit de sacrifier un innocent. Mais nous savons que cette atteinte au droit d'un individu ne peut pas sauvegarder les droits des autres individus, puisque nul alors ne pourra plus se croire en sécurité et n'y sera en effet. Le droit de la société à violer le droit individuel n'est donc que l'arbitraire, c'est-à-dire une double négation du droit individuel et collectif.

Or, qu'est-ce que la raison d'État? Evidemment quelque chose de distinct de la justice et du droit, quelque chose même qui s'y oppose absolument. C'est donc, non le droit et la justice, qui sont permanents dans leurs formes changeantes, mais un moyen de temps et de milieu, et qu'on adopte parce qu'on croit que le droit et la justice sont insuffisants pour assurer le salut commun, c'est-à-dire la conservation ou l'homogénéité du corps social. Cette croyance est faussse et pernicieuse à la mesure même du développement des sociétés auxquelles on l'applique. Plus, en effet, les notions de droit et de justice y sont développées, et plus la raison d'État et ses moyens : coup d'État, dictature, suspension des droits individuels et collectifs, sont anormaux et dangereux. Seule, la violence peut imposer un tel régime, qui trouvera nécessairement en face de lui la violence et le droit unis pour le détruire. En sorte que ceux qui recourent à de tels moyens pour imposer leur conception particulière de l'ordre, ou pour s'opposer au développement d'un ordre qui n'a pas leur agrément, appellent contre leur arbitraire, non seulement les révoltes du droit mais encore celles de tous les arbitraires individuels et collectifs possibles ; ils créent donc un état de désordre moral et politique que la société ne pourrait supporter longtemps sans périr dans les pires convulsions.

Dans l'armée comme dans l'Église, l'ordre ne se maintient que par des disciplines non délibérées. La notion du droit individuel n'est évidemment pas plus absente de ces corps que de toute autre collectivité humaine. Mais, comme dans toute collectivité humaine dont le statut n'est pas fondé sur la délibération, le droit individuel y est subordonné au salut commun. C'est ainsi qu'un général, pour sauver

son armée, ordonnera à un régiment de se sacrifier. Il en est de même du petit au grand : un soldat puni injustement ne peut pas protester avant d'avoir « fait » sa punition. Mais l'armée n'est pas une société : elle est un organe spécial de la société, un arc toujours tendu non pour sa propre défense, mais pour la défense de la nation. Les disciplines d'une armée ne peuvent donc pas plus servir de lois à une société que les règles du jeu d'échecs ne pourraient être utilisées en matière de contrats civils ou commerciaux.

Dans les corps où l'autorité ne se discute pas, qu'il s'agisse de l'Église ou de l'armée, la pensée est nécessairement aussi asservie que les gestes, pour chacun des individus qui en font partie. Tout l'espace que n'occupent pas la délibération et le droit individuel, est envahi par l'obéissance et par l'arbitraire. Tout ordre donné découle ainsi d'une source mystique, puisque ceux qui le donnent sont dispensés de le motiver. Les secrets de métier ont disparu avec les maîtrises : mais les secrets de l'armée et de l'Église durent toujours, et l'on peut abriter derrière eux tout ce qu'on est impuissant à justifier selon les lumières de la raison ou les prescriptions de l'équité.

Il a fallu le mysticisme de notre militarisation à outrance pour jeter une notable partie du peuple français dans l'état d'effervescence où il fut lorsqu'on lui fit accroire que les secrets de notre mobilisation avaient été livrés à une puissance étrangère. D'un sentiment réfléchi comme doit l'être le patriotisme, s'il veut être éclairé et servir utilement la conservation nationale, le militarisme scolaire et le caporalisme de la caserne ont fait l'instinct brutal et agressif qui s'exprime aujourd'hui par le nationalisme. Les juifs gardaient précieusement dans l'arche quelques ossements desséchés, vestiges des sacrifices humains d'antan. L'armée, la nation armée, s'est laissé mystifier par l'arche sainte de l'État-Major.

Vous avez invoqué le témoignage d'un homme qui fut à diverses reprises à la tête de l'armée. Vous l'invoquiez à la légère, monsieur, puisque ce témoignage s'est tourné contre vous. Voyons si j'aurai plus de chance. Je demande à M. de Freycinet s'il y a des secrets militaires, — c'est précisément notre ami Marcel Sembat, votre ancien élève, qui lui a posé la question, — et M. de Freycinet, ministre de la guerre répond :

« En dehors des questions d'explosifs, quand l'explosif vient d'être inventé, d'un type de nouveau canon ou de nouveau fusil, pendant les deux ou trois années qui suivent l'invention, et pendant lesquelles il y a des secrets, en dehors de cela il n'y en a que fort peu.

« ... La mobilisation dans son ensemble, est écrite sur le territoire. Les voies ferrées, les voies de débarquement, les stations maga-

sines, les magasins de concentration : ce sont autant de jalons de la mobilisation; tout le monde les connaît et nous ne pouvons pas l'empêcher » (1).

D'ailleurs, il en est de ce mysticisme militariste comme de la vocation des officiers bien apparentés qui fuient également les postes coloniaux, où l'on se bat, et les postes de la frontière, où l'on prépare sérieusement la défense de première ligne. Le journal de M. Jules Lemaître gourmandait, ces temps derniers, le ministre de la guerre pour n'avoir pas accepté, « sous prétexte de secrets d'État, de soumettre les modèles » de nos canons à un délégué militaire de la République argentine, qui dut s'adresser aux constructeurs allemands. Lâchant cyniquement le dogme intangible du secret militaire, le rédacteur du journal nationaliste disait : « Les faits que m'a rapportés le colonel Duclos sont, à deux points de vue, très significatifs. Au moment, en effet, où le Chili et l'Argentine s'accordent pour un désarmement mutuel, il est intéressant d'apprendre que l'Argentine commande, en Allemagne seulement, pour 80 millions d'armes et de munitions.

« En second lieu, pour nous Français, *ils démontrent une fois de plus avec quelle assiduité la haute administration actuelle* S'APPLIQUE A DESSERVIR LES INTÉRÊTS DU PAYS, et cela pour le plus grand profit de nos voisins d'outre-Rhin » (2).

Comment trouvez-vous ce défenseur des secrets de l'État-Major qui se plaint de la « méfiance exagérée » du ministère de la guerre! Faut-il que le nationalisme, avec son mysticisme et ses mystifications, ait abaissé la mentalité de ses adhérents pour qu'un de ses journaux puisse se démentir si grossièrement! Quoi! l'on a affolé une bonne moitié de la France avec la légende des secrets militaires, et l'un des journaux qui ont le plus accrédité cette légende, celui-là même qui était l'organe de l'État-Major au temps de l'affaire Dreyfus, vient nous dire aujourd'hui qu'on a mal fait fait de ne pas confier à un officier étranger des secrets gardés si jalousement! Faut-il donc croire que, mis en balance, dans l'esprit d'un nationaliste, l'intérêt de quelques grands industriels français doit l'emporter sur l'intérêt de la défense nationale! Étrange religion que celle du nationalisme, dont les prêtres sont les premiers à n'avoir point la foi et à la démolir dans l'esprit des fidèles!

Nous voici revenus, sans détours, à la raison d'État. Car, des déclarations de l'ancien ministre de la guerre et des doléances du journal militariste, on est forcé de conclure que, dans l'affaire Dreyfus, les secrets d'État n'ont pas été invoqués pour conserver intacte notre

(1) *Journal officiel* du 12 mars 1899.
(2) *Echo de Paris* du 5 juin 1902.

force de défense nationale, mais pour sauver le corps militaire du discrédit où l'eût jeté l'aveu d'une erreur judiciaire maintenue par les moyens les plus criminels. C'est donc la raison d'État militaire qu'il s'agissait d'abriter derrière la raison d'État nationale, derrière la fausse doctrine du salut public.

Eh bien, mais cela nous est connu au moins depuis Pascal. Toutes les corporations fondées sur le mystère et sur l'obéissance passive en sont là, de sacrifier l'individu et son droit à leur « intérêt supérieur », identifié pour la circonstance à l'intérêt public ou à la gloire de Dieu. Pourtant, comme elles sont tout de même, dans une certaine mesure, sous le contrôle de l'opinion publique, elles recouvrent des apparences de la justice les sacrifices qu'exige l'esprit de corps. Si ces apparences menacent de faire défaut, on les rétablit artificieusement, la souveraineté du but absolvant d'avance la scélératesse des moyens.

C'est ce qu'on a fait contre l'infortuné Dreyfus. Il importait à l'honneur de l'armée — et vous savez si, dans cette affaire, « l'honneur de l'armée » a été souventes fois invoqué ! — il importait aux desseins de l'Église que Dreyfus le juif fût coupable. L' « armée », — c'est-à-dire les chefs incapables ou négligents, auxquels se joignirent presque tous les autres chefs, par esprit de corps, — l'armée voulait un coupable, quel qu'il fût, pour que sa punition rassurât les citoyens qu'avaient alarmés les bruits de trahison. L'Église voulait qu'un juif fût ce coupable, pour que la vraie religion, rattachée par l'événement au culte de la patrie, reprît sur les esprits l'empire qu'elle avait perdu au cours des dernières années. L'accusateur le plus acharné de Dreyfus, celui qui commit des crimes qui le firent chasser de l'armée et eussent dû le conduire au bagne, le lieutenant-colonel du Paty du Clam était en relations suivies avec le Père du Lac. L'accord de l'armée et de l'Église se noua dans un commun esprit de corps, dans une commune raison d'État. La preuve de la culpabilité de Dreyfus fut fabriquée par le lieutenant-colonel Henry. Et lorsque ce crime eut été découvert et que le coupable se fut fait justice, qui donc, dans le désarroi où se trouvaient les gens de la haute armée, rendit le courage et l'audace aux adversaires de la justice ? Qui proclama la raison d'État et fit taire les dernières pudeurs de ceux qui ne voulaient tout de même pas aller jusqu'à se solidariser avec un faussaire ? Un de vos amis et disciples, un « clerc laïque » comme vous, M. Charles Maurras, athée et païen d'esprit et de cœur, clérical et monarchiste par volonté réfléchie.

M. Charles Maurras appartient au petit groupe d'hommes cultivés qui ont entrepris la démolition de Voltaire, la critique du *Tartufe* et la réfutation de Pascal. Ce petit groupe d'universitaires et de littérateurs, qui va de M. Émile Faguet à M. Maurice Barrès, prise fort la casuistique des jésuites. Ces messieurs y voient une marque de pré-

cieuse complexité d'esprit, de large et humaine compréhension ; raffinés comme des barbares qui auraient achevé leur éducation à Byzance, ils admirent les ressources que la morale et la politique de la Société de Jésus mettent aux mains de ceux qui veulent justifier leurs actes, quels qu'ils soient, et colorer de principes tous les intérêts et toutes les passions.

Jugeant que l'esprit public était suffisamment préparé par la surexcitation mystique du patriotisme dévié auquel on le soumettait depuis des années, M. Charles Maurras joua le tout pour le tout. Dans un article retentissant, il glorifia le colonel Henry de s'être dévoué au salut commun.

« En attendant que la justice lui rende les honneurs qu'il a bien mérités, déclara-t-il, les Français ont voué un culte domestique à ce bon citoyen, à ce brave soldat, à ce serviteur héroïque des grands intérêts de l'Etat. »

La vérité est qu'à ce moment les Français avaient si peu voué un culte quelconque au colonel Henry, que les journaux nationalistes, de l'*Écho de Paris* à la *Patrie*, reconnaissaient que l'aveu du faussaire entraînait la revision du procès de Dreyfus. Cet aveu, qui était un désastre pour les gens de la haute armée, les gens de l'Église devaient en faire un triomphe, grâce à la faiblesse des hommes du pouvoir et à l'état de perversion où était l'esprit public.

S'emparant d'une des maximes capitales du jésuitisme et la faisant sienne, M. Charles Maurras ajoutait :

« Ces falsifications sont permises et légitimes. Celle d'Henry était utile, s'il est vrai qu'en certains sujets la foule est une enfant et l'opinion publique une véritable mineure » (1).

La foule accepta, et du coup justifia l'opinion méprisante que M. Charles Maurras avait d'elle. La congrégation montrait ses ressorts secrets : la foule abêtie consentit à être mystifiée, chacun pensant à part soi qu'il mystifiait lui-même son voisin. La plus honteuse stupidité s'allia ici à la plus abjecte immoralité. Seuls les socialistes avaient tenu bon dans cet effondrement intellectuel et moral, et c'est autour d'eux que vinrent se grouper les autres républicains à mesure que leur apparurent les conséquences politiques de cette catastrophe.

A la même époque, le conseil général de Maine-et-Loire, que nous venons de voir, ces jours-ci, supprimer toute subvention aux écoles communales de ce département, votait l'ordre du jour suivant :

« Le conseil général émet un vœu invitant le gouvernement à

(1) *Le Soleil*, septembre 1898.

mettre ses actes d'accord avec les paroles du ministre de la guerre, à prendre les mesures énergiques que réclament tous les bons Français, à user de tous les moyens que lui confèrent les lois et, au besoin, à mettre un terme à la campagne odieuse menée contre l'armée par un acte d'autorité que justifierait, dans les circonstances présentes, LA RAISON D'ÉTAT, c'est-à-dire l'intérêt supérieur du pays » (1).

J'admire le jésuite qui a rédigé cet ordre du jour. Il invoque les lois et, « au besoin » un « acte d'autorité », que les lois ne permettraient pas, mais que justifieraient les « circonstances présentes ». Il ne dit pas en termes explicites qu'il faut violer les lois, mais son invocation à la « raison d'État » est suffisamment claire.

Cette raison d'État, qui fait dire à M. Charles Maurras que des « falsifications sont permises et légitimes », c'est au cœur même de la morale des jésuites qu'il faut en aller chercher les maximes essentielles. Relisez la quinzième lettre des *Provinciales*, monsieur. Si, selon Caramuel, « il est constant que c'est une opinion probable qu'il n'y a point de péché mortel à calomnier faussement pour conserver son honneur; car elle est soutenue par plus de vingt auteurs graves, par Gaspard Hurtado et Discatillus, jésuites, » tout s'éclaire et s'explique. L'armée et l'Église peuvent, « pour conserver l'honneur » du corps, accuser et sacrifier un innocent, et glorifier le faussaire dont l'œuvre fut de le représenter comme coupable.

Tout, vous dis-je, s'éclaire et s'explique quand nous voyons l'Église, l'armée, leurs défenseurs, proclamer nécessaire la raison d'État et légitimer les falsifications et les calomnies. Et vous adhérez vous-même à cette doctrine, puisque vous écrivez :

« La plus basse superstition sortie de la Révolution française et de la Déclaration des Droits de l'Homme, c'est de croire qu'il y a des hommes, une humanité. Ces masses flottantes d'individus à peine conscients n'ont jamais existé pour César ou pour Napoléon que comme une vague matière qui ne doit servir qu'à la réalisation des rêves du génie » (2).

Donc, pour vous comme pour M. Charles Maurras, « la foule est une enfant et l'opinion publique une véritable mineure ». Pour vous comme pour M. Maurras, il faut lui offrir des mensonges pieux, et sauver « l'honneur » en « calomniant faussement ». J'ai été bien naïf, monsieur, de vous prouver tout à l'heure que M. de Freycinet n'a pas parlé, dans le sens que vous dites, ni dans aucun sens, des trente millions du syndicat devant les juges de Rennes. Je serais bien sot de défendre les francs-maçons, *dont je suis*, de votre accusation qui nous

(1) Session d'août 1898.
(2) *La Voix nationale*, 27 septembre 1902.

met « à la solde de l'étranger » (1). Je me borne à relire la quinzième *Provinciale*, et je vous prie de la relire avec moi :

« Vous savez, mes pères, qu'en 1649, M. Puys traduisit en français un excellent livre d'un autre père capucin, touchant « le « devoir des chrétiens à leur paroisse contre ceux qui les en détournent », sans user d'aucune invective, et sans désigner aucun religieux ni aucun ordre en particulier. Vos pères prirent néanmoins cela pour eux; et, sans avoir aucun respect pour un ancien pasteur, juge en la primatie de France et honoré de toute la ville, votre père Alby fit un livre sanglant contre lui, que vous vendîtes vous-mêmes dans votre propre église le jour de l'Assomption, où il l'accusait de plusieurs choses, et entre autres de « s'être rendu scandaleux par ses galanteries et d'être « suspect d'impiété, d'être hérétique, excommunié, et enfin digne du « feu ». N'est-il donc pas vrai, mes pères, ou que vous étiez des calomniateurs, ou que vous croyiez tout cela de ce bon prêtre; et qu'ainsi il fallait que vous le vissiez hors de ses erreurs pour le juger digne de votre amitié? Écoutez donc ce qui se passa dans l'accommodement qui fut fait en présence d'un grand nombre des personnes de la ville, dont les noms sont au bas de cette page, comme ils sont marqués dans l'acte qui en fut dressé le 25 septembre 1650. Ce fut en présence de tout ce monde que M. Puys ne fit autre chose que « déclarer que ce « qu'il avait écrit ne s'adressait point aux pères jésuites : qu'il avait « parlé en général contre ceux qui éloignent les fidèles des paroisses, « sans avoir pensé en cela attaquer la Société, et qu'au contraire il « l'honorait avec amour. » Par ces seules paroles, il revint de son apostasie, de ses scandales et de son excommunication, sans rétractation et sans absolution; et le père Alby lui dit ensuite ces propres paroles : « Monsieur, la créance que j'ai eue que vous attaquiez la « compagnie dont j'ai l'honneur d'être, m'a fait prendre la plume « pour y répondre; et j'ai cru que la manière dont j'ai usé m'était « PERMISE (2). Mais, connaissant mieux votre intention, je viens vous « déclarer qu'il n'y a PLUS RIEN qui me puisse empêcher de vous « tenir pour un homme d'esprit très éclairé, de doctrine profonde et « ORTHODOXE, de mœurs IRRÉPRÉHENSIBLES, et, en un mot, pour un « digne pasteur de votre Église. C'est une déclaration que je fais avec « joie, et je prie ces messieurs de s'en souvenir. »

Par ce récit documenté, Pascal nous livre votre secret. Et nous apprenons comment M. Drumont a pu couvrir de fleurs le président Félix Faure après l'avoir, pendant des années, accusé de profiter des

(1) Même numéro.

(2) Ce n'est pas moi qui souligne deux fois, c'est Pascal. Il fait mieux que prévoir les « falsifications » qu'a « permises » également M. Charles Maurras. Il nous en indique la source doctrinale.

vols de son beau-père, le banqueroutier Belluot. Du moment où Félix Faure cédait à la pression nationaliste, il devenait pour M. Drumont un homme « de mœurs irrépréhensibles ». Naguère, M. Jules Lemaître, qui tient le mensonge quotidien comme nécessaire à la politique, disait : « Ce que j'admire, c'est la bonté, la crédulité, la stupidité de ce peuple qui a si longtemps pris et prend encore peut-être M. Rochefort pour un de ses prophètes » (1). Aujourd'hui que M. Rochefort est nationaliste comme M. Jules Lemaître, et qu'il a prouvé la fermeté de son « orthodoxie » en demandant les pires supplices pour les magistrats de la cour de cassation, coupables de n'avoir pas incliné la loi et le droit devant la raison d'État, M. Rochefort est relevé de l'anathème et je ne doute pas que M. Jules Lemaître « prie ces messieurs de s'en souvenir ».

Toute protestation, toute dénégation vous est impossible, monsieur. Vous considérez le peuple comme un enfant; oubliant que la vérité entre dans le respect dû à l'enfant, vous acceptez qu'on le conduise avec des mensonges, puisque la foi que vous voulez qu'il garde, vous-même ne l'avez pas. Les affirmations intéressées du général Mercier, la raison d'État vous les fait accepter pour un témoignage sincère. Vous savez qu'on ne nous a pas donné trente millions, mais la raison d'État vous « permet » de le dire tout de même. Que nous cessions de défendre la vérité, la justice, le droit humain, et nous n'aurons pas reçu seulement trente deniers. Et « c'est une déclaration que vous ferez avec joie ».

XXVII

En somme, vous qui êtes un homme de savoir, et qui fondez votre conception générale du monde vivant sur la théorie de l'évolution, vous servez la cause des partisans de l'ignorance et de l'immobilité. La science agrandit le domaine de l'homme, et vous vous mettez avec ceux qui veulent le parquer dans d'étroits et obscurs cantons. Votre ascétisme, si douloureusement affirmé dans votre livre en plus de vingt pages, se révolte contre l'aspiration à la vie complète qui anime et soulève les travailleurs. Pour les détourner de cette « Porcherie », vous appelez le massacre à votre aide. Mais de cette porcherie des jouissances de la vie qui répugne à votre ascétisme, vous ne songez pas à écarter ceux qui s'y vautrent actuellement. Il n'y a pas une ligne des trois cent six pages de votre livre qui réprouve même l'abus que les mauvais riches font des biens de ce monde. Un chrétien, nourri

(1) *Les Contemporains*, 3ᵉ série, pp. 296-315.

des Pères de l'Église, n'y eût pas manqué. Mais vous n'êtes pas chrétien : vous êtes clérical, et ce qui est pis : un clérical athée.

Pourquoi donc allez-vous délibérément de la lumière aux ténèbres ? Les motifs que j'ai dits ne me paraissent pas suffisants pour expliquer cette abdication. Il n'est pas possible que la science, même interprétée insuffisamment et inexactement, entraîne ainsi un esprit dans l'obscurité. Des erreurs de méthode peuvent le fourvoyer dans une impasse et l'immobiliser. Mais vous n'êtes pas dans une impasse, vous n'êtes pas arrêté : vous allez à reculons. Ne demandiez-vous pas, il y a quelques jours, le rétablissement de la torture ! (1) N'êtes-vous pas des amis politiques de ce colonel Rousset qui s'écrie : « Les instituteurs, voilà la plaie de ce pays ! » (2) de M. Jules Lemaître qui demande dans l'*Écho de Paris* « la suppression du budget de l'Instruction publique ! » de ces Bretons nationalistes auxquels il faut des interprètes pour se faire entendre devant un tribunal français (procès Croc, septembre 1902) ; du conseil municipal nationaliste de Paris qui, à son premier budget (1900) retranche près d'un million et demi aux divers chapitres de l'enseignement ! Vous êtes professeur en Sorbonne, directeur de l'École des hautes études ; vous ne pouvez donc haïr le savoir, qui a fait l'objet de toute votre vie, et auquel vous avez sacrifié toutes les autres jouissances. Y a-t-il donc, selon vous, des gens qui sont nés pour savoir, et des gens qui doivent ignorer ?

Je n'ose vous attribuer malgré tant d'apparences, une pensée aussi stupide. Je ne puis pas, en effet, admettre facilement que vous ignoriez le rapport étroit et constant qui existe entre tous les membres de la communauté humaine. Quoi ! monsieur, aurais-je à vous apprendre qu'il est aussi impossible à un peuple plongé dans la barbarie de produire à son sommet les fleurs de l'art et les fruits de la science qu'à un chardon de produire des roses !

Et, me remémorant le sombre ascétisme qui est la règle et la joie de votre laborieuse existence, c'est en lui que je chercherai l'explication de votre attitude. Je l'ai cherchée dans votre science, j'ai eu tort. C'est dans votre conscience qu'il me faut pénétrer, puisqu'à tout prix je prétends vous expliquer, vous excuser. Nietzsche était dur par sensibilité exaspérée, et j'ajoute inemployée. C'est par lui que je puis aller jusqu'à vous. Pas plus que lui vous n'avez vécu la vie : vous ne l'avez que pensée. Ce retranchement de toutes les joies et de toutes les douleurs qui apparentent la plus humble ouvrière aux reines de nos salons, nous a été utile. Il était sans doute la condition et la rançon de votre œuvre scientifique. Vos parents, dont vous nous parlez avec

(1) *Voix nationale* du 6 septembre 1902.
(2) *Gaulois* du 7 mai 1902.

une ferveur communicative, ont été pour vous toute la famille, et vous vivez pieusement dans ces souvenirs embaumés de respect et d'amour. Mais ils ne survivent que dans votre piété filiale, et, quand vous serez allé les rejoindre, il ne restera d'eux que les admirables pages que vous leur avez consacrées. Ils ne revivent pas sous vos yeux, vous ne retrouvez pas leurs traits, leurs regards, le son de leur voix, leur attitude dans des êtres qui aient reçu de vous l'existence. Ah! monsieur, si vous étiez père, vous sauriez rattacher à la vénération du passé l'amour de l'avenir, et ce n'est pas seulement vers des souvenirs que vous tourneriez vos regards.

Vous vivez en « clerc » de cette vieille Sorbonne que vous aimez surtout dans son passé. Mais l'austérité de ces ecclésiastiques n'avait pas seulement, comme la vôtre, sa fin en soi. En outre des jouissances que leur procurait l'étude, ils avaient l'espérance radieuse de posséder le savoir absolu le jour où ils auraient dépouillé leur enveloppe terrestre et rejoint leur Créateur. Leur labeur avait un but, il n'était pas lui-même un but ; et vous ne savez même pas si vos travaux seront continués quand vos mains auront abandonné le microscope.

Relisons ensemble, monsieur, la page désespérée qui ferme votre livre, le scelle comme une désolante pierre funéraire. C'est par elle que je conseille à tous, amis et adversaires, d'en commencer la lecture, comme on recommande de lire l'épitaphe avant de pénétrer dans le tombeau.

« Il ne reste donc qu'un refuge à la raison de l'homme, ainsi frappée de stupeur devant l'inconnaissable et convaincue que là est la limite de toute pensée, c'est-à-dire de toute représentation mentale : le renoncement et la résignation sans espoir. Ce désespoir beaucoup l'ont connu, quelques-uns l'ont violemment senti. Je parle du petit nombre de ceux qui ont su se passer d'espérances, qui ont doucement écarté les livres saints des religions, non sans s'incliner avec tendresse devant les symboles divins qui, du fond des sanctuaires, éclairent vaguement, rassurent et consolent le troupeau effaré des âmes tristes et dolentes que la mort pousse dans l'abîme.

« C'est pourtant là, dans ces profondeurs de l'abîme, qu'est le salut pour l'homme; c'est là qu'il se repose enfin, dans l'inconscience, et non dans le sommeil dont parle Hamlet, des rêves cruels de l'existence. S'il est incompréhensible que l'univers ait une origine et une fin, au moins la conscience individuelle, sans avoir plus de *raison* d'être, commence et finit, et la mort elle-même est la seule revanche assurée que nous puissions saisir contre l'horrible destin qui, au cours de l'évolution d'une planète, fait apparaître, pour les détruire, ces milliers de faunes et de flores dont la production n'a certes pas eu plus de raison que la destruction.

« Cette lutte pour la vie, inutile carnage qui de cette Terre fait un charnier, ne nous semblerait pas seulement, si c'était œuvre humaine, d'une hideuse cruauté : elle nous paraîtrait bête, au sens où la mort, dans la *Tentation de saint Antoine,* parle de « la bêtise du soleil ». Pris dans sa masse et dans son éternité, l'univers est certainement moins intelligent que le dernier des protozoaires. C'est qu'il ne souffre pas. Toute vie psychique, toute vie de l'esprit et de l'âme a a grandi dans la souffrance : elle n'est délivrée de la douleur que par la mort » (1).

Le salut est dans la mort. Voilà votre ultime pensée devant l'énorme et insouciante fatalité des choses dominant les êtres. Votre esprit a sondé cet abîme d'horreur, et vous nous en rapportez l'épouvante. Les philosophies confrontées se détruisent, les théologies se contredisent dans leurs rêves consolateurs du mal de vivre, les sciences s'accordent à vous prouver l'anéantissement de l'être conscient par le formidable et stupide inconscient universel. Cette horreur, il faut l'épargner aux hommes ; il faut leur laisser les mensonges qui font de leur vie une espérance. La poignante vérité les emplirait de trop de terreur et de trop de fureur. Par pitié pour ceux qui sont incapables de résignation stoïque et fière, et afin qu'ils passent décemment leur courte et inutile existence, il faut leur offrir le stupéfiant qui abolit en eux le sens du réel ou les empêche de le percevoir.

Vos paroles, monsieur, font écho à l'immense désespoir de Pascal. Mais ce n'est pas votre angoisse que vous voulez endormir dans le berceau où l'humanité chanta ses premiers rêves : c'est l'angoisse de tous les humains, et vous envisagez votre anéantissement d'un regard ferme. Ainsi s'explique honorablement pour vous le mépris où vous tenez l'aspiration au mieux-être manifestée par le peuple ouvrier. Il tient au mépris encore plus grand que vous professez pour la vie de jouissances où se complaisent les éphémères détenteurs de la richesse. Puisque vivre est un mal, moins on vit, mieux cela vaut. Et puisque la religion est la plus magique consolation au mal de vivre que les hommes aient imaginée, puisque les apparences qu'elle offre dérobent au regard de la pensée les cruautés du réel, il faut détourner les hommes des prétendus biens de la vie et les attacher aux promesses de l'au-delà.

Eh bien, monsieur, si vous aviez vous-même la foi, il se pourrait que vous eussiez prise sur nos esprits lassés, étourdis par le vertige de l'incessant et stupide recommencement universel. Mais votre orgueil maintient le nôtre. Votre noble protestation d'être pensant contre l'aveugle mécanisme des forces qui nous suscitent et nous font disparaître, de quel droit nous déclarez-vous incapables de nous y associer ?

(1) *Camp. nat.*, Méditation IV, pp. 239-294.

Nous ne voulons pas de votre pitié dédaigneuse, je la refuse pour le plus infime de nos frères en humanité, et je réclame pour lui son droit à regarder la vérité en face, dût-elle le faire mourir d'épouvante.

Si vous aviez la foi, si vous étiez chrétien, vous ne nous proposeriez pas la discipline d'une Église dégénérée qui ne se souvient même plus qu'elle a institué la trêve de Dieu et tenté, à plus de vingt reprises, de faire vivre en paix les peuples chrétiens acharnés à se combattre. Ce rôle, que l'Église d'à présent refuse au point que le pape a pu laisser récemment égorger trois cent mille Arméniens sans esquisser même un geste de protestation, le socialisme international l'a repris. Et, au nom du Moloch pseudo-darwinien qui veut des sacrifices humains, vous ajoutez vos anathèmes à ceux de l'Église contre les artisans de la paix universelle.

Mais ce n'est pas en vain que l'étude a élargi votre cerveau, puisque c'est dans votre pensée elle-même que nous trouvons un refuge contre votre pensée. C'est de votre cri de désespoir final que nous tirons le prélude du chant d'espérance que nous lancerons en défi aux forces hostiles de l'univers. C'est de la contradiction suprême, synthèse des contradictions où votre esprit se débat à chacune des trois cents pages de votre livre, que jaillit la lueur de vérité qui éclairera notre marche vers les destins futurs.

Quoi ! vous nous avouez que la lutte pour la vie est inutile et que, si elle était œuvre humaine, elle vous semblerait hideuse, cruelle et bête ! Quoi ! vous proclamez que le dernier des êtres vivants est plus intelligent que l'univers ! Et vous ne voulez pas que nous tirions de ces deux constatations des motifs d'espérance et de joie ! Comment un trait aussi lumineux a-t-il pu surgir au sommet de votre œuvre sans en dévorer tous les feuillets de sa flamme purifiante !

Puisque le dernier des êtres vivants sait qu'il est, et que l'univers s'ignore, l'homme, qui est le premier des êtres vivants, serait bête, hideusement cruel, et lâche d'une incommensurable lâcheté, d'esprit et de cœur, si, de tout son vouloir, et de tout son pouvoir, il n'échappait pas à la loi de la lutte pour l'existence. Mais regardez-le, monsieur, regardez-le autrement que par votre microscope analytique, regardez-le vivant et agissant, et non étendu sur le marbre glacé de l'amphithéâtre, — et vous l'apercevrez substituant la coopération à la lutte à mesure que vous lui révélez l'univers et lui apprenez inconsciemment à le dominer.

M'opposerez-vous les lois de l'univers, que nous pouvons connaître, mais non éluder ? Il importe peu, en effet, que la foudre qui nous frappait jadis sans défense possible serve aujourd'hui à nous transporter rapidement d'un lieu à un autre et que le messager du vieux Jupiter tonnant transmette notre pensée et notre volonté aux

extrémités du monde habité. Il ne sert de rien que nous aménagions le globe avec plus de facilité que n'en eut l'homme primitif pour se construire une hutte de branchages. Qu'est-ce que cette misérable conquête de l'être pensant sur l'immensité inconsciente, puisque c'est celle-ci qui a le dernier mot et que son geste machinal, stupide de régularité, nous appelle du néant et nous y rejette sans que nous ayons su comment ni pourquoi ! Et quand nous aurons réconcilié dans l'amour et dans la joie notre famille humaine; quand nous aurons épargné la peine et la souffrance à nos frères les animaux en donnant leur tâche aux machines, nous serons-nous, les uns et les autres, soustraits à l'affreuse et inutile domination de la chose sur l'être !

C'est ici, monsieur, qu'il faut un stoïcisme supérieur au vôtre, et j'ose dire que l'humanité en est digne, sinon en réalité présente, du moins en devenir. J'admets avec vous, quoique vous ne le sachiez pas plus que moi, que l'univers n'ait ni sens ni but. Mais je sais que la vie existe, et qu'elle prend pour chacun de nous un sens et qu'elle s'assigne un but. Et cela me suffit pour l'aimer, pour m'attacher à elle dans toutes ses manifestations, pour me donner à moi-même une raison d'être et d'agir. Pourquoi aurais-je peur d'elle, dès que je me suis identifié à elle ? Pourquoi, m'étant ainsi épris d'elle, craindrais-je de m'en séparer, de ne plus être ? Je sais qu'elle sera, après moi, fortifiée et magnifiée à la mesure des efforts que je lui aurai consacrés. Oui, mais je sais aussi que ces efforts, et des milliards d'autres, ne la sauveront pas de la victoire finale, au moins sur notre globe, de l'inconscient sur le conscient, du mécanisme aveugle sur l'action réfléchie...

Eh bien, est-ce que l'univers est limité au petit morceau de boue sur lequel nous nous agitons ! La vie finira ici, soit. Il est épouvantable de songer qu'alors tout ce que nous avons pensé, tout ce que nous avons créé, sera rejeté dans l'infini. Mais la vie est partout, dans cet infini, et partout soumise aux mêmes lois de recommencement et de destruction. Mais aussi voilà le sujet d'épouvante et de dérision, que tant d'efforts vers la conscience universelle où s'épuisent les consciences individuelles soient ainsi méprisés et broyés par le stupide jeu des forces...

Oui, c'est ici qu'il faut nous raffermir l'esprit, et nous montrer plus braves que nos aïeux gaulois : ne pas même craindre la chute du ciel. C'est ici qu'il faut élever jusqu'au sublime la notion de la lutte pour l'existence et tourner toutes nos armes, dont trop longtemps nous nous sommes déchirés, contre le monstre qui n'a même pas le plaisir de son jeu féroce. C'est lui qu'il faut vaincre et dominer. Et qui sait si nous ne réaliserons pas ainsi son obscur dessein...

Eugène Fournière.

LE DROIT DE L'AVOCAT[1]

Libre des entraves qui captivent les autres hommes, trop fier pour avoir des protecteurs, trop obscur pour avoir des protégés, sans esclave et sans maître, l'avocat serait l'homme dans sa dignité originelle, si un tel homme pouvait encore exister sur la terre.

(Henrion de Pansey, *Vie de Dumoulin*.)

On sait que depuis l'Empire, la magistrature a considérablement étendu ses prérogatives : agent d'application du droit, elle tente de devenir le suprême pouvoir moral de notre société laïque. Alors qu'en l'absence de textes juridiques elle devrait se contenter d'absoudre, de renvoyer indemnes les auteurs de délits non prévus par le Code, elle les juge en morale, les censure, les réprimande, les avertit, et comme si ses mercuriales lui paraissaient insuffisantes, elle exprime en outre au cours des attendus le regret de ne disposer d'aucune sanction matérielle.

Ce n'est pas seulement le tribunal de Château-Thierry qui use de cette liberté, mais tous les tribunaux, toutes les cours, la cour de Paris elle-même, héritière des hautaines et chicanières traditions régaliennes de l'ancien Parlement. La tendance est générale.

Il se rend ainsi des centaines de jugements tous les ans : et la manière d'agir de la magistrature est souvent d'autant plus regrettable que ses blâmes échappent à la reformation de la Cour de cassation.

Cette tendance est visible dans l'évolution du droit de l'avocat, dans la mainmise graduelle des Cours d'appel sur les prérogatives disciplinaires et administratives des barreaux.

Le barreau, association volontaire, libre et privée, suivant l'ancienne théorie, devient depuis une soixantaine d'années, une « autorité publique ». Les tribunaux se sont intégré les avocats : ceux-ci sont désormais, dans une certaine mesure, un service annexe, comme les greffiers ou les avoués.

(1) Affaire Humbert, incident Laporte à Nimes, plainte de Mme du Gast contre Me Barboux, etc.

La Société ainsi pénètre dans le cabinet de l'avocat, prétend connaître les délibérations des conseils de discipline : elle démocratise et rend publique des fonctions si longtemps remplies sans responsabilité, dans le mystère du plus inviolable des sanctuaires, dans l'orgueil de la plus intraitable suzeraineté.

*
* *

Supprimé par la Révolution (œuvre de robins cependant) l'Ordre est rétabli par Napoléon, notamment par le décret du 14 décembre 1810 : l'empereur, il est vrai, ne lui rendait guère de ses anciennes prérogatives que son nom, ne tenant nullement à édifier une puissance dangereuse. Une lettre qu'il adressait à cette époque à Cambacérès, et retrouvée depuis dans les papiers de l'ancien archichancelier, nous fait connaître ses dispositions d'esprit : « Ce sont des factieux, des artisans de crimes et de trahisons..., je veux qu'on puisse couper la langue à un avocat qui s'en sert contre le gouvernement. »

C'est le gouvernement qui, en effet, devenait maître de l'Ordre par les soins des procureurs généraux près les Cours d'appel.

Le préambule introductif du décret pose le principe de cette subordination : « En retraçant aujourd'hui les règles de cette discipline salutaire, dont les avocats se montrèrent si jaloux dans les beaux jours du barreau, il convient d'assurer en même temps à la magistrature la surveillance qui doit *naturellement* lui appartenir sur une profession qui a de si intimes rapports avec elle. »

On va voir combien la préoccupation autoritaire du gouvernement apparaît à toutes les lignes du décret impérial.

Aux termes de l'article 3, les premiers tableaux (ou listes des avocats inscrits près d'un tribunal), devaient être formés par les présidents et procureurs des cours et tribunaux. « Les uns et les autres se feront assister et prendront l'avis de six anciens avocats, dans les lieux où il s'en trouve plus de vingt, et de trois dans les autres lieux. » L'article 8 rendait aux Conseils la formation des tableaux postérieurs.

Quant au Conseil de discipline, il est formé par le procureur général, sur une liste comprenant « un nombre double de candidats », nommés il est vrai par l'assemblée générale des avocats. Garantie illusoire d'indépendance, car il était toujours possible d'écarter des opposants. Le bâtonnier, chef de la confrérie, est nommé par ce même magistrat ; et c'est encore à son autorisation qu'est subordonnée la convocation de l'assemblée.

Le décret prévoyait appel devant la Cour de toutes les peines disciplinaires prononcées par le Conseil. Le Tribunal ou la Cour, le grand juge lui-même, enfin, avaient le droit d'avertir, censurer,

réprimander, interdire pendant un an, et même d'exclure du tableau un avocat, « suivant l'exigence des cas ». (Art. 40, 39, 25.)

L'article 37 est assez méprisant pour la corporation, il exprime brutalement, sans nuances, le nouveau vasselage : « Les avocats exerceront librement leur ministère pour la défense de la justice et de la vérité ; nous voulons en même temps qu'ils s'abstiennent de toutes suppositions dans les faits, de toutes surprises dans les citations, et autres mauvaises voies, même de tous discours inutiles et superflus. Leur défendons de se livrer à des injures et personnalités offensantes envers les parties ou leurs défenseurs, d'avancer aucun fait grave contre l'honneur ou la réputation des parties, etc... »

On ne s'étonnera pas d'apprendre que ce règlement ne satisfit point les avocats : ils protestèrent vainement auprès des autorités impériales. Leurs protestations incessantes demeurèrent également inefficaces durant les premières années de la Restauration. L'ordonnance du 20-23 novembre 1822 s'occupa enfin d'eux.

Officiellement, le nouveau régime manifestait l'intention de modifier complètement la législation précédente. En un style académique qui ne manque certainement pas d'ironie, le rapport qui présentait l'ordonnance au roi s'exprimait ainsi au sujet de l'Empire et des conditions dans lesquelles avait été signé le décret impérial : « C'était le moment où les diverses classes de la société, fatiguées de la confusion dans laquelle la Révolution les avait plongées, éprouvaient je ne sais quel besoin de subordination et de discipline qui les rendait, en général, plus dociles aux devoirs qu'on se hâtait de leur imposer... Le gouvernement, d'ailleurs, préoccupé des obstacles qui l'environnaient, était contraint, par l'illégitimité même de son influence, d'étendre perpétuellement ses forces et son influence. »

Ce préambule était l'œuvre de M. de Peyronnet, garde des sceaux dans le ministère de M. de Villèle, collègue de M. le comte de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, grand-maître de l'Université royale. On ne pouvait espérer plus de courtoisie de la part d'un ministre de Louis XVIII à l'égard de l'usurpateur.

Cependant, en dépit des critiques adressées au règlement de l'Empire, le ministre présentait à Louis XVIII une ordonnance qui limitait encore davantage les prérogatives du barreau.

M. de Peyronnet lui enlevait d'abord le droit de dresser la liste des candidats aux fonctions de membre du Conseil de discipline ; il attribuait à celui-ci, il est vrai, la nomination du bâtonnier. Mais c'était là, on en conviendra, une satisfaction sans grande importance, puisque les électeurs n'étaient pas désignés par l'assemblée générale de l'Ordre.

L'ordonnance donnait au procureur général le droit de requérir

une expédition des décisions prononcées par le Conseil, emportant avertissement, réprimande, absolution ; et il avait contre elles le droit d'appel. Comme sous l'Empire enfin, les avocats ne pouvaient plaider sans autorisation hors du ressort : ce n'est plus au grand juge à l'accorder, mais au président de la Cour.

La mainmise morale de la magistrature sur l'ordre est exprimée en termes formels par l'article 44 : c'est à elle non seulement qu'incombe le droit de punir, mais encore de louer. « Enjoignons à nos Cours... de faire connaître, chaque année, à... notre ministre de la justice *ceux des avocats qui se seront fait remarquer par leurs lumières, leurs talents, et surtout par la délicatesse et le désintéressement qui doivent caractériser cette profession.* »

On se rappelle les conditions politiques et économiques des premières années de la Restauration : l'ordonnance est contemporaine de la célèbre loi sur la presse, aussi peu libérales l'une que l'autre. Désormais, il n'était plus possible de fonder de journaux sans autorisation préalable, le gouvernement avait le droit de les suspendre, les procès de presse étaient déférés, non au jury, mais aux tribunaux.

En 1823, Manuel,

(Vicomte de Foucauld lorsque vous empoignâtes
L'éloquent Manuel de vos mains auvergnates),

Manuel est expulsé de la Chambre pour avoir rappelé l'exécution de Louis XVI.

En 1824, les instituteurs sont mis sous la surveillance des évêques ; en 1826, le vol et la profanation des objets sacrés sont punis de mort.

En face de l'effervescence des avocats, réclamant plus de liberté, il faut rappeler les insurrections de Belfort, de Colmar, de La Rochelle, de Saumur, les échauffourées d'étudiants au quartier latin : tous ces faits sont datés de 1822.

C'est une époque d'agitations politiques, partant de procès : « Les combats de la tribune, écrit le baron de Barante dans *La Vie de Royer-Collard*, avaient eu un caractère de guerre civile... Les sociétés secrètes avaient redoublé d'activité ; elles étaient dans un état permanent de conspiration » (1).

En bridant la liberté de parole des avocats, le gouvernement avait surtout en vue de compléter sa législation sur la presse : il s'agissait d'empêcher l'écriture et la parole de prêter leur appui aux menées révolutionnaires de l'époque.

Ce sont les derniers efforts de l'aristocratie rurale monarchiste,

(1) Tome I, p. 158.

contre les républicains et les bonapartistes, les grands industriels, ligués en un commun libéralisme.

*
* *

Le gouvernement de Louis-Philippe donna aux avocats des satisfactions plus effectives que celle d'élire leur bâtonnier. L'ordonnance du 27 août 1830, œuvre de Dupont de l'Eure, leur rendit le droit d'élire directement le conseil de discipline et le bâtonnier; ils n'eurent plus besoin de solliciter d'autorisation pour plaider hors du ressort.

Les avocats ne se déclarèrent cependant pas satisfaits : ils eussent voulu voir disparaître le droit d'appel accordé au ministère public contre les décisions disciplinaires de leurs conseils. Par là, il est vrai, les *Plaise à la cour* restaient sous la dépendance judiciaire.

En effet, d'après la jurisprudence générale, aux termes de l'Ordonnance de 1882, les avocats, maîtres de leurs tabeaux, avaient le droit de prononcer librement sur l'admission au stage et sur l'inscription au tableau : l'appel était réservé seulement en cas de radiation ou de suspension, parce qu'il y avait droit acquis.

Lorsque la loi eut ainsi rendu peu à peu aux barreaux leurs prérogatives et les eut soustraits à la tutelle du ministère public, la pratique, concurremment, leur retira *en fait* plusieurs des libertés qui leur avaient été conférées *en droit*. Les cours s'instituent suzeraines de toutes leurs décisions.

Cette contradiction entre la pratique et la loi montre une fois de plus l'inefficacité des commandements légaux qui ne sont pas une exacte reproduction des nécessités sociales.

Celui qui osa le premier toucher aux traditions renouvelées de l'ancien régime fut un professeur de la faculté de droit de Caen, avocat lui-même, M. Demolombe. C'était ce que l'on appelle un *savant professeur*. Armand Dalloz appuya son opinion par une intervention personnelle. La cour de Caen rendit un arrêt qui confirma la doctrine de ces maîtres, à la date du 11 janvier 1837. « Aujourd'hui, écrivait ce jurisconsulte célèbre, le conseil de l'Ordre forme un véritable tribunal dont les attributions sont déterminées par des actes de l'autorité publique, lois, décrets, ordonnances royales; il n'est plus maître de son tableau... »

Cette vue ne prévalut cependant pas : la jurisprudence persista dans la théorie qu'elle exprimait invariablement depuis l'ordonnance de 1822.

A ses yeux, l'Ordre reste une confrérie, « une simple réunion d'hommes versés dans l'étude et l'application des lois, unis entre eux par des liens d'estime et de confraternité, libres de n'admettre parmi

eux... que ceux dont ils avaient pu apprécier le savoir et le mérite ». (D. P. 26-2-49.)

La Cour de Cassation, tribunal suprême, résista sous l'influence de son procureur général Dupin, auteur de *Lettres sur la profession d'avocat*, à la dépossession à laquelle on la conviait : elle tint assez ferme jusqu'en 1868 « dans l'intérêt de la morale publique et de la discipline ». Elle rendit un arrêt célèbre le 22 janvier 1850. Il laissait à l'ordre « la responsabilité et l'honneur de la formation de son tableau ».

A partir de cette date, l'opinion de Demolombe renaît, et, depuis, elle n'a cessé d'être affirmée par de nombreuses décisions (1).

Le changement de point de vue ne se fit pas brusquement, mais lentement, à l'abri des plus logiques discussions de textes.

D'après certains arrêts — entre 1855 et 1862 — l'appel serait recevable toutes les fois que l'admission serait refusée pour le motif que l'avocat qui la demande ne remplit pas les conditions imposées par les lois ou règlements. Il n'y aurait, au contraire, aucun recours, contre un refus d'inscription basé uniquement sur une appréciation des mérites moraux et professionnels du candidat.

Dans le premier cas, la cour intervient parce qu'il y a eu interprétation de textes, et cette interprétation peut être infirmée pour mal jugé. Sous cette seule réserve l'Ordre reste une association formée par libre cooptation, c'est-à-dire, en somme, une société privée.

La Cour de Cassation, en 1860 et en 1861, considéra comme équivalant à une radiation, un refus de transfert, d'un tableau à un tableau, de tribunal à tribunal ou de réinscription, après une démission. L'avocat, dans ces deux cas, était considéré comme ayant des droits acquis : on étendit à cette situation les termes de l'ordonnance de 1822 qui donnaient aux magistrats la connaissance des radiations (art. 24). « Le barreau discutera tout, dit à cette occasion l'avocat général de Raynal, mais il ne veut pas se laisser discuter lui-même. »

On ne pouvait admettre que les avocats eussent le droit d'ôter à quelqu'un l'exercice de sa profession.

Le principe des droits acquis, sur lequel reposait l'appel contre une radiation, s'étendit plus tard non seulement aux avocats inscrits, mais même aux stagiaires. La Cour de Cassation, par un arrêt en date de 1867, sur les conclusions du procureur général Delangle, leur reconnaît le droit d'interjeter appel contre une décision du bâtonnier qui refuse l'inscription au tableau. L'arrêt de la Cour de Cassation qui adopte cette manière de voir est du 29 juillet 1867, en voici quelques attendus :

« Attendu qu'il est reconnu que l'ancien avocat qui, après avoir

(1) L'histoire de l'Ordre est très bien faite dans le supplément au Répertoire Dalloz. V° avocat.

abdiqué sa profession, demande sa réinscription sur le tableau, peut interjeter appel de la décision qui la lui refuse; que les avocats admis au stage, et surtout ceux qui l'ont accompli... sont dans une position plus favorable, puisqu'ils ont la possession acquise et actuelle du droit de plaider qui constitue essentiellement l'exercice de leur profession; qu'on objecterait en vain que le refus d'inscription peut tenir à des considérations relatives à la moralité et à la dignité de l'avocat, quoique ces motifs ne soient pas exprimés; qu'envisagée à ce point de vue, l'exclusion du tableau a le caractère d'une peine, et même de la plus forte des peines de discipline; qu'elle fait supposer contre l'avocat exclu l'existence des griefs les plus graves; qu'elle entache ainsi sa réputation, en même temps qu'elle lui enlève l'exercice de sa profession; qu'elle a donc tous les effets de la mesure qui, d'après l'article 24 de l'ordonnance de 1822, donne ouverture à l'appel, et qu'elle doit être soumise au même recours. » (*Dalloz*, Rép. suppl. v° avocat, n° 59.)

Un arrêt de la Cour de Cassation, en date de 1868, considère l'Ordre non plus « comme une association volontaire », mais comme une « autorité publique ». Les mots décisifs sont prononcés. La Cour n'admet plus que le barreau soit libre « d'agréer ou de ne pas agréer un nouvel associé », sa distinction entre le moral et le légal a disparu : le barreau est complètement et étroitement subordonné à la Cour.

C'est la consécration d'une doctrine encore aujourd'hui contraire à celle des avocats. « Les avocats, écrit le bâtonnier Cresson dans son Abrégé, ne sont pas, dans l'exercice de leur profession, des citoyens chargés d'un service public » (1).

Le conseil de l'Ordre de Paris avait été un peu son propre fossoyeur : il admettait lui aussi cette théorie des droits acquis, mais il en restreignait l'application aux avocats déjà inscrits.

En 1872, la Cour suprême a l'occasion de rééditer sa théorie, et considère le refus au stage « comme une véritable mesure disciplinaire qui a le même caractère que la radiation et doit être soumise au même recours, qu'il y a, à cet égard, parité de situation entre l'avocat qui peut invoquer une possession d'état antérieure, et le licencié en droit qui, après avoir satisfait aux conditions d'aptitude requises par la loi, se voit fermer l'entrée du barreau ».

Le barreau, au contraire, ne considère l'admission au stage que comme une mesure provisoire et préliminaire, comme une prise à l'essai. C'est un nouveau coup à la distinction entre le moral et le légal, par laquelle l'Ordre avait conservé un semblant d'autorité.

La Cour d'Aix, par un arrêt en date du 18 juillet 1878, exprime

(1) Page 217.

plus brutalement encore la mainmise définitive sur l'Ordre : elle reconnaît aux Cours le droit de connaître « de toutes les décisions des conseils de discipline qui font obstacle au libre exercice de leur profession d'avocat ».

Que reste-t-il des anciennes prérogatives du barreau ?

Rien, ou presque rien : le droit pour le conseil de l'Ordre de décider le rang des noms sur le tableau ; la délibération du conseil qui a autorisé l'inscription au tableau ne peut être déférée par le ministère public à la Cour.

Une loi du 18 mai 1852 a donné un dernier coup aux avocats par la patente ; cette profession rentre, par ce côté, dans le droit commun des affaires et du commerce.

Les avocats ont souvent présenté dans leurs arrêtés de conseils de discipline cette dépendance vis-à-vis des juges comme une « occasion de donner l'exemple du respect qui est dû partout aux arrêts de la justice ». Ainsi l'arrêté du 20 août 1829 est ainsi conçu : « L'Ordre des avocats est une agrégation de jurisconsultes unis par les liens de l'honneur, consacrée sous la protection des lois et des *magistrats* à la défense des citoyens. »

Les avocats sont tenus au plus grand respect à l'égard des magistrats : ils doivent se lever lorsque le tribunal entre et pour plaider, se découvrir pendant qu'ils déposent des conclusions et pendant la lecture du jugement. Les avocats s'imaginent volontiers remplir de plein gré ces devoirs de courtoisie, en quoi ils se trompent, car il est de jurisprudence que les tribunaux peuvent prononcer des peines contre les défenseurs qui refusent de se conformer à ces usages.

« Le respect envers les magistrats, écrit le bâtonnier Cresson, est un devoir envers la justice ; il se prouve en toutes circonstances, par la soumission aux convenances et aux usages » (1).

De cet historique, il nous semble logique de conclure, contre ceux qui demandent l'abrogation du monopole des avocats, que les tendances contemporaines, loin d'y contribuer, poussent au contraire à sa perpétuation, mais non sans changement, il est vrai : de monopole privé l'ordre devient un service public. Ce n'est pas vers la liberté de la plaidoirie que nous paraissons aller, mais vers son organisation sociale. Évolution analogue à celle qui a tranformé en services publics de nombreux services privés : postes, chemins de fer, enseignement, eau, gaz, etc.

MAXIME LEROY.

(1) Page 86.

LE GAZ A PARIS

Le parti socialiste n'a pas de programme municipal ; ou, si ce programme existe, on n'a jamais fait un effort sérieux pour le réaliser.

Un programme municipal socialiste ne saurait être confondu avec les réformes que des municipalités, à majorités plus ou moins démocratiques, ont tenté d'appliquer dans l'enseignement ou l'assistance publique. Pour rester fidèle à la définition même du socialisme, il devrait tendre à la socialisation des moyens de production qui sont du domaine de la commune, à la reprise par la collectivité des richesses dont le régime capitaliste l'a dépouillée.

Ceci nous amène directement aux monopoles, aux entreprises financières qui, pour la distribution du gaz ou de l'eau, pour le service des transports en commun, ont été constitués bien plus dans l'intérêt de quelques privilégiés que dans l'intérêt des citoyens. La suppression des monopoles est une revendication dont les socialistes ne peuvent pas s'attribuer l'initiative, mais qu'ils ont adoptée. Pour eux, elle ne signifie pas, — ou ne doit pas signifier, — puisqu'on a toujours négligé de s'expliquer sur ce point, — que la commune sera substituée aux monopoleurs dans l'exploitation des habitants; mais que l'exploitation prendra fin une fois pour toutes, que tous les membres de la même collectivité, unis dans la commune précisément pour se proccurer le plus de bien-être possible, se distribueront mutuellement l'eau, le gaz, l'instruction, les jouissances intellectuelles, artistiques, matérielles de toutes sortes, en se préoccupant seulement du but à atteindre, abstraction faite de toute spéculation budgétaire ou autre.

Lorsqu'on dit que la commune a le droit exclusif d'organiser et de diriger un service public, ce n'est pas pour que le conseil municipal, inhabile ou trop timide à trouver des ressources dans les réserves des riches, élude la difficulté en créant un nouvel impôt. Les consommateurs de gaz payent aujourd'hui un lourd tribut aux actionnaires de la Compagnie parisienne : s'ils le payent demain à la ville de Paris, ils ne seront guère plus avancés, ce qu'ils demandent, c'est une exonération complète, et ils peuvent légitimement l'exiger.

La lumière et la chaleur n'appartiennent pas à une municipalité, à un corps de fonctionnaires, élus ou non, qui puissent les vendre aux uns, les refuser aux autres, suivant l'état du budget. Elles sont la propriété de tous, et, dans une ville socialement administrée, la propriété commune, où chacun doit pouvoir puiser à son aise sans autre limite que la satisfaction de ses besoins.

Tout citoyen a besoin de s'éclairer, de se chauffer, de circuler, de boire de l'eau pure, etc. Aucune autorité n'a le droit de doser la consommation de qui que ce soit, surtout lorsqu'il ne doit en résulter pour personne ni gêne ni préjudice. Au contraire, le rôle principal de l'autorité qui représente la commune est d'assurer à tous les citoyens sans exception l'abondance et la commodité dans l'usage de ces biens de première nécessité qui ne peuvent être fabriqués, distribués, exploités, qu'en commun.

Ces principes admis, la question du gaz prend peut-être, aux yeux de ceux qui n'y ont pas suffisamment réfléchi, un tout autre aspect que celui sous lequel ils avaient coutume de la considérer. Beaucoup s'en désintéressent, parce qu'ils ne consomment pas personnellement; ils ne songent pas qu'ils deviendraient consommateurs pour leur plus grand avantage, du jour où le prix du gaz serait mis à la portée de toutes les bourses.

Se figure-t-on une grande ville subitement privée de lumière, le soir et la nuit? C'est tellement lugubre, qu'il faut se reporter aux guerres, aux sièges, aux grandes catastrophes nationales, pour avoir l'idée du désordre causé par cette privation. Qu'on fasse l'hypothèse inverse : qu'on suppose que, tout d'un coup, la lumière pénètre à flots dans toutes les maisons, dans le logis du pauvre, dans toutes les mansardes qui en étaient dépourvues; et, avec la lumière, la chaleur!

Dans les familles où l'on grelotte l'hiver, où les vieillards ne parviennent pas à réchauffer leurs membres affaiblis, où les enfants meurent de froid, où, lorsque vient la nuit, une lampe fumeuse lutte avec peine contre l'obscurité, où, faute de combustible, on dîne d'un morceau de pain ou des restes peu appétissants du matin, ce serait l'illusion d'un peu de bonheur.

A Paris, un million et plus, d'hommes, de femmes et d'enfants, goûteraient une joie nouvelle, source de vigueur, de courage, d'espérance, pour le dur labeur qui recommence chaque matin.

A 0 fr. 30, le gaz n'est utilisé que par la minorité des populations urbaines; il coûte trop cher. En dehors du commerce et de l'industrie, où son usage est obligatoire, c'est une consommation de luxe; à 0 fr. 20, on l'emploierait davantage, mais le progrès serait trop lent.

Pour rendre la réforme efficace, il faut diminuer le prix de moitié. Le gaz à 0 fr. 15 entraînerait une dépréciation de tous les autres moyens de chauffage et d'éclairage. On peut dire sans aucune exagération que ce serait une petite révolution sociale.

D'où vient que cette révolution n'est pas encore accomplie, que la simple réduction du gaz à 0 fr. 20 se heurte à tant de difficultés, qu'enfin un plus fort abaissement rencontre tant d'hostilité ou d'indifférence, chez ceux qui ont le devoir de le réaliser, bien qu'il soit désiré par tous les consommateurs, sinon par toute la popution ?

LA COMPAGNIE PARISIENNE

Jusqu'en 1846, l'industrie de l'éclairage au gaz, qui était presque encore à ses débuts, était exploitée à Paris par six compagnies, munies d'une simple autorisation provisoire de placer des canalisations sous la voie publique, autorisation qui pouvait d'un jour à l'autre leur être retirée.

En 1846, intervient un arrangement, proposé par le préfet de police Delessert, qui leur concède le droit exclusif de distribuer le gaz dans le périmètre sur lequel chacune d'elle s'était établie. La concession devait avoir une durée de dix-sept années, du 1er janvier 1847 au 31 décembre 1863; moyennant ce privilège, le gaz devait être fourni aux particuliers à raison de 0 fr. 49 la première année, avec diminution d'un centime par an jusqu'au minimum de 0 fr. 40 qui devait être maintenu jusqu'en 1863. Le gaz employé par la ville de Paris coûtait 0 fr. 24 ou 0 fr. 35 suivant les compagnies.

Celles-ci, encouragées par les bénéfices déjà considérables que leur assurait un tel privilège, tentèrent presque immédiatement d'en éterniser la possession. Dès 1850, sous prétexte qu'elles avaient éprouvé un préjudice du fait de la révolution de 1848, elles demandèrent en compensation un nouveau bail de trente-trois années, alors que leur concession avait encore treize années à courir. Elles offraient de diminuer chaque année le gaz d'un centime, jusqu'au prix de 0 fr. 35, qui serait atteint en 1884 et deviendrait définitif; la ville de Paris ne le paierait que 0 fr. 20 le mètre cube.

Il se trouva à l'Hôtel de Ville, en 1852, une commission municipale pour sanctionner cette combinaison. Mais l'approbation du conseil d'État était nécessaire; il refusa d'approuver le traité, tant les avantages accordés aux concessionnaires étaient exorbitants.

En 1854, nouvelle tentative des compagnies, nouvelle adhésion du pouvoir municipal; mais, pour les mêmes raisons, nouvelle résistance du conseil d'État. Si l'on considère que cette assemblée obéissait corps et âme à l'empereur Napoléon III, qui lui-même était une

créature des financiers, c'est donc l'empereur qui opposait son *veto*, reculant devant le scandale qu'aurait causé l'adoption des propositions des compagnies.

Il devait capituler l'année suivante. Circonvenu par les frères Émile et Isaac Pereire, dont les six compagnies s'étaient assuré les services, il ratifiait, par un décret du 25 juillet 1855, le fameux traité qui livra la ville de Paris à la Compagnie parisienne du gaz pour une période de cinquante années, condamnant les Parisiens à payer le gaz 0 fr. 30 le mètre cube jusqu'au 31 décembre 1905.

Les négociations de cette affaire durèrent exactement quinze jours, et il s'agissait — on verra plus loin comment — de procurer aux heureux possesseurs de l'impériale prébende des bénéfices devant s'élever en fin de concession à un milliard et demi. « Le traité de 1855, écrit M. Sauton dans son rapport au Conseil municipal du 27 octobre 1891, fut conclu avec une telle précipitation que personne ne s'aperçut que l'article 51 mettait à la charge de la ville de Paris le paiement d'une somme de 2 millions de francs pour le rachat de la canalisation sous la voie publique, alors qu'elle devait faire retour gratuitement à la ville de Paris. On avait également omis de mentionner qu'à l'expiration de la concession, la ville de Paris deviendrait propriétaire des usines à dire d'experts. »

Oublis ou omissions volontaires; car, d'un bout à l'autre, dans tous les traités, modifications, additions, renouvellements, etc., la fraude se manifeste de la part de la Compagnie, la connivence criminelle de la part de l'administration.

Le service rendu par les frères Pereire aux six compagnies désormais fondues dans la Compagnie parisienne du gaz était tel qu'ils reçurent en récompense un pot-de-vin de 15 millions, lesquels en valurent immédiatement le double, les bénéfices devant s'élever dès la première année à 8,06 p. 100 du capital.

Le capital primitif était divisé en 110.000 actions ou parts de 500 francs chacune, ainsi réparties :

Nombre d'actions	Total en francs		
27.256. . . .	13.628.000	à la société	L. Marguerite.
21.648. . . .	10.824.000	—	Brunton, Pilié et Cie.
11.478. . . .	5.739.000	—	Dubochet et Cie.
8.988. . . .	4.494.000	—	Lacarrière et Cie.
6.588. . . .	3.294.000	—	Payn et Cie.
4.042. . . .	2.021.000	—	Ch. Gasselin et Cie.
30.000. . . .	15.000.000	—	E. et J. Pereire.
110.000. . . .	55.000.000		

Sur ces 55 millions, 15 seulement étaient versés en espèces; le reste constituait un prétendu apport industriel. Les sept parties prenantes énumérées ci-dessus avaient reçu, par l'effet mirifique d'une signature impériale, un cadeau de 40 millions de francs. Nous allons voir comment elles ont su le faire fructifier.

Dans les six premières années de l'exploitation, de 1856 à 1861 inclus, les bénéfices s'élevèrent à plus de 41 millions, 74,56 p. 100 du capital fictif, mais 274 p. 100 du capital réel. Les concessionnaires avaient déjà retiré près de trois fois leur mise. Pour l'année 1861, la rafle fut énorme, 10.232.642 fr. 48, ou 68 p. 100. C'était trop beau.

Ils eurent peur d'avouer plus longtemps l'invraisemblance de ces dividendes, qui trahissaient l'origine impure de leur concession, et puis ils ne savaient plus que faire de l'argent qui rentrait. Alors, avec la complaisance administrative, ils imaginèrent de le reverser dans leur propre entreprise, bien qu'elle n'en eût aucunement besoin : tel fut l'objet du traité de 1861.

Le capital fut porté à 84 millions par le versement de 29 nouveaux millions. Le capital réel était donc, à partir de 1862, de 44 millions au lieu de 15.

Les bénéfices n'allèrent pas pour cela en diminuant, car la consommation prenait à ce moment un essor inespéré; de 40 millions de mètres cubes au début, elle atteignait 84 millions en 1860, 116 millions en 1865 et 145 millions en 1869. Les dividendes suivaient une progression correspondante, jusqu'à 25,29 p. 100 du capital fictif (1868) et 48,28 p. 100 du capital réel. Chaque année, les actionnaires, qui étaient bien entendu les heureux concessionnaires du début, reprenaient la moitié des sommes qu'ils avaient versées; tous les deux ans, ils doublaient leur capital.

A la veille de la guerre, en quatorze ans, les actionnaires avaient reçu 186 millions; ils avaient plus que quadruplé le capital versé; ils avaient touché douze fois et demi le capital initial qui n'était que de 15 millons. — Tous ces chiffres sont extraits des comptes de la Compagnie du gaz.

La guerre imposa un léger temps d'arrêt à ce débordement de dividendes, qui de 18 millions en 1869 tombèrent à 14 millions en 1870, à 11 millions en 1871; ce n'était pas encore la misère. Ils reprirent aussitôt leur marche ascendante, pour se fixer à 25 millions en moyenne, chiffre qui a été dépassé en 1881, 1882 et 1889.

A la fin de 1890, les dividendes perçus depuis 1855, — pour un capital versé de 44 millions, qu'on ne l'oublie pas! — s'élevaient déjà à la somme fantastique de **648.719.067** fr. **34.**

En 1900, à **853.985.227** fr. **60.**

Au 31 décembre 1905, à la fin de la concession, ils formeront le joli total d'environ 960 millions.

Ce n'est pas tout; car une clause du traité de 1870 stipulait que la Compagnie amortirait son capital-actions sur les produits de l'exploitation, avant partage des bénéfices avec la ville de Paris. Au 31 décembre 1905, les actionnaires auront donc touché, outre les dividendes, une autre somme de 84 millions, bien qu'ils n'en aient versé que 44.

Ils auront encore à se répartir la moitié de la valeur de l'actif, qui doit leur être payée par la ville de Paris, soit 100 millions environ.

Enfin les actionnaires de la Compagnie du gaz sont en même temps ses obligataires. Régulièrement, un industriel n'emprunte que lorsqu'il ne possède pas des ressources suffisantes pour assurer le développement de son entreprise. Ce n'était pas le cas de la Compagnie qui n'a jamais distribué moins de 8 p. 100 de son capital nominal. Il est stupide de s'endetter, de payer des intérêts onéreux à des tiers, quand on a de l'argent dans sa caisse : la Compagnie a cependant eu recours à cette bizarre combinaison.

Dès 1857, elle contractait un emprunt de 12.500.000 francs; ses emprunts successifs se sont élevés à 276.660.000 francs.

C'était une simple apparence. Il fallait bien employer les dividendes, qui n'auraient pu trouver dans l'industrie qu'un placement plus ou moins aléatoire ou peu rémunérateur. L'argent sortait de la caisse de la Compagnie pour y rentrer aussitôt sous forme d'obligations, qui portaient, et portent encore intérêt à 4 p. 100, alors que ce genre de prêt consenti aux communes, à la ville de Paris, pour le compte de laquelle la Compagnie faisait semblant d'emprunter, ne produit que 2 1/2 p. 100, 3 au plus.

De ce chef, les obligataires avaient déjà touché à la fin de 1890 une somme de 140 millions d'intérêt, qui en feront 212 en 1906. Il faut insister sur ce point, qu'obligataires et actionnaires se confondent dans les mêmes personnes, que les emprunts étaient inutiles, qu'ils n'ont été contractés que pour permettre aux concessionnaires de justifier un nouveau prélèvement, ajouté aux dividendes formidables servis aux actions.

Encore faut-il considérer que les obligations, remboursables au pair, ont toutes été émises avec une forte prime. « Toutes les fois, disait M. Sauton dans la séance du Conseil municipal du 25 janvier 1901, que la Compagnie a émis des obligations, elle l'a fait dans d'excellentes conditions, au taux de 4 p. 100 et à 450 francs. Seulement *ces obligations étaient réservées aux actionnaires de la Compagnie, auxquels les primes ont profité;* et, dans le bilan, ces obligations figurent pour le chiffre de 500 francs ».

En d'autres termes, les actionnaires se font rembourser comme

obligataires une somme de 276.660.000 francs, alors qu'ils n'en ont versé que les neuf dixièmes environ, exactement 254.004.184 francs. C'est encore près de 23 millions ajoutés à leurs bénéfices.

Nous terminerons l'énumération en indiquant que, chaque année, une somme de 300.000 francs est répartie entre les administrateurs, soit 15 millions pour toute la durée de la concession. C'est presque négligeable au point où nous sommes arrivés.

Récapitulons. Les bénéfices *connus* (1) de la Compagnie parisienne du gaz, en fin de concession, seront de :

Dividendes	960	millions.
Remboursement des actions	64	—
Moitié de l'actif	100	—
Intérêt des obligations	212	—
Primes sur obligations	23	—
Indemnité des administrateurs	15	—
Total.	1.394	millions.

La preuve est faite avec des chiffres irréfutables, que le traité de 1855, résultat d'une entente criminelle entre le gouvernement de l'Empire et une bande de flibustiers, a produit de rien presque UN MILLIARD ET DEMI. La Compagnie du gaz avait trouvé le secret de la pierre philosophale.

LES TRAITÉS DE 1855 ET DE 1870

Il serait trop long de raconter par quelle série de mesures dolosives, en dehors du grand scandale de 1855, la Compagnie parisienne du gaz est parvenue à détourner de pareils flots d'or à son profit. Nous n'indiquerons que les principales.

Bien qu'une commission scientifique, officiellement constituée, eût établi, en 1855, avant la conclusion du traité, que le prix de revient du mètre cube de gaz ne pouvait dépasser 0 fr. 025, le prix de revient certifié véritable dans les préliminaires du traité était de 0 fr. 2305 et le prix de vente fut fixé à 0 fr. 30 pour les particuliers, à 0 fr. 15 pour la ville de Paris.

Mais le traité de 1855 (art. 11), comme celui de 1870 (art. 48),

(1) La ville de Paris participe aux bénéfices de l'exploitation ; elle a donc un droit de contrôle et elle l'exerce plus ou moins. Mais les conditions d'achat de la houille et de vente des sous-produits échappent complètement aux investigations administratives, ce qui a permis à la Compagnie de majorer ses dépenses, de réduire ses recettes et de diminuer ainsi d'un nombre incalculable de millions les bénéfices à partager. Ses comptes font ressortir un prix de revient de 0 fr. 08 environ, tandis que le gaz est vendu 0 fr. 08 dans quelques villes de l'étranger : c'est la preuve indéniable que les comptes sont frelatés.

stipulait que « dans le cas où l'emploi de nouveaux procédés aurait pour résultat un abaissement notable dans le prix de revient du gaz, la société serait obligée de faire profiter l'éclairage public et particulier de cet abaissement de prix ». Or cette clause ne fut jamais appliquée.

La municipalité en demanda, il est vrai, l'application en 1878; il était établi que le prix de revient, *certifié véritable* à 0 fr. 23 en 1855, n'était plus que 0 fr. 0610. Une commission avait été chargée de comparer les conditions de fabrication aux deux époques, celle de la rédaction du traité et celle de la réclamation formée contre la Compagnie. Cette commission, au lieu de se renfermer dans son rôle purement technique, formula un avis qu'on ne lui demandait pas : elle déclara que, si le prix de revient avait diminué avant 1870, aucun progrès notable ne s'était produit depuis cette date et qu'il ne fallait pas faire remonter plus haut la comparaison.

Le conseil de préfecture de la Seine avait reconnu le droit de la ville de Paris, mais le conseil d'État, appelé à trancher souverainement le différend, s'empressa d'adopter l'avis de la commission. A la suite de ce déni de justice, le prix du gaz est resté fixé à 0 fr. 30.

On constatait scientifiquement, juridiquement, que les conditions de la fabrication du gaz étaient bien celles prévues comme devant entraîner une diminution de prix, mais que la ville de Paris, ayant négligé de s'en prévaloir au moment où les progrès étaient réalisés, elle était déchue de son droit (1).

Grâce à cette prescription nouvelle, inventée pour la commodité des actionnaires de la Compagnie, les Parisiens, pendant les vingt-cinq dernières années de la concession, auront payé le gaz au moins 0 fr. 10 de plus que ne le stipulait le traité. La consommation annuelle étant de 250 millions de mètres cubes pour les particuliers, cette flibusterie représente pour les actionnaires 25 millions par an, ou un total de 400 millions de francs. L'un des membres de la commission scientifique, M. Troost, chimiste renommé, fut l'un des plus actifs à combattre les droits indéniables de la ville de Paris; il devint peu de temps après administrateur de la Compagnie du gaz; il est aujourd'hui le président du conseil d'administration : ce qui prouve que l'ingratitude n'est pas toujours le défaut des sociétés financières. Labus-

(1) Les demandeurs en concession disaient, dans leur mémoire du 16 septembre à l'empereur, que les bénéfices ne dépasseraient pas 5 p. 100. Or, en 1882, au moment où le conseil d'Etat avait à juger la réclamation de la ville de Paris, les bénéfices avaient été de 27.622.046 fr. 64; comme, par suite de l'amortissement d'une partie des actions, le capital réellement versé se trouvait réduit à 31.580.000 francs, le dividende était, cette année-là, de 87,47 p. 100.

Il n'était donc pas contestable que la clause relative à l'abaissement du prix de revient ne dût être appliquée, ou que les conventions liant la ville et la Compagnie ne fussent viciées par la lésion de l'une des parties. Le conseil d'Etat passa outre.

quière disait à ce sujet, dans la séance du Conseil municipal de Paris du 26 janvier 1981 :

Un dilemme vient immédiatement à l'esprit. Je ne suis pas très au courant de la façon dont on procède dans les grandes sociétés financières, mais il me semble qu'il faut être possesseur d'un certain nombre d'actions pour être admis à faire partie d'un conseil d'administration.

Eh bien, de deux choses l'une : ou M. Troost, quand il faisait partie de la commission scientifique, était possesseur de ces actions, et c'était pour lui plus qu'un lien de parenté qui eût dû lui dicter sa conduite (1), parce qu'en rendant cette sentence, il ne pouvait être un juge impartial et désintéressé ; ou bien M. Troost ne possédait pas ces actions et alors il avait la conscience libre.

Il faut croire que le jugement auquel il avait collaboré fut efficace, puisqu'avec l'autorité attachée à son nom scientifique et à ses travaux, il donna en Bourse, aux actions du gaz, une plus-value telle qu'il ne put résister au désir de se rendre acquéreur d'un certain nombre de ces titres, du nombre au moins nécessaire pour faire partie du conseil d'administration.

Et Labusquière ajoutait : « La Compagnie a violé son contrat. Il a été constaté qu'elle avait usé de subterfuges blâmables pour ne pas exécuter les conditions du traité de 1870. »

En termes moins parlementaires, elle avait acheté ceux qui devaient lui donner gain de cause contre la ville de Paris. Le code pénal a prévu le cas ; mais, pas plus que les autres lois, il n'est fait pour les gens qui ont volé tant de millons.

*
* *

Un deuxième incident est aussi suggestif que celui-là. On y voit aussi l'administration et le conseil d'État fraternellement unis pour aider la Compagnie du gaz à spolier la ville de Paris.

Il était convenu que les bénéfices de l'exploitation devaient être partagés entre la Compagnie et la Ville, après divers prélèvements au profit de la Compagnie, entre autres une somme de 12.400.000 francs (réduite à 11.200.000 francs à partir de 1888) et la somme nécessaire à l'amortissement des actions, le remboursement devant commencer en 1873.

Or les sociétés qui amortissent leur capital et remplacent les actions libérées par des actions de jouissance ne servent plus à ces

(1) Labusquière faisait allusion à un autre membre de la commission, qui s'était récusé spontanément à cause de ses liens de parenté avec l'un des administrateurs de la Compagnie.

dernières que le dividende, l'intérêt proprement dit n'étant payé qu'aux actions non encore remboursées. C'est une règle de comptabilité d'un usage invariable. Ainsi le prélèvement hors part de 12.400.000 francs, puis de 11.200.000 francs devait être employé d'abord, en vertu des traités, à payer l'intérêt à 5 p. 100 des actions amorties et non amorties, jusqu'à concurrence de 4.200.000 francs, correspondant à un capital de 84 millions ; le surplus devait être distribué en dividendes.

Il s'ensuit que toute la portion d'intérêts afférente aux actions amorties aurait dû être mise en réserve ou consacrée à l'amortissement. Au lieu de cela, la Compagnie la distribuait tout entière à ses actionnaires, frustrant *sciemment* la ville de Paris de la moitié de cette portion d'intérêts.

Cette supercherie se pratiquait depuis 1873, lorque M. Sauton, qui s'est consacré spécialement à l'étude des questions du gaz, s'en aperçut en 1890. Le conseil de préfecture, par un arrêté du 27 juin 1898, rétablit les comptes en condamnant la Compagnie à restituer une grosse somme de millions. Toutefois, ce tribunal administratif apporta une étrange restriction à la reconnaissance des droits de la ville de Paris : il déclara que, les comptes ayant été approuvés jusqu'en 1894, il n'y avait pas lieu de faire remonter au delà l'effet de la réclamation, — prescription du même genre que celle admise antérieurement par le conseil d'État à propos de la clause relative à l'abaissement du prix du gaz. Dans les deux cas, les tribunaux disent que la Compagnie a perçu ou gardé des sommes qui ne lui appartenaient pas, mais ils l'autorisent à les garder. La ville de Paris aurait pu perdre 25 millions : elle n'en perdra qu'une quinzaine.

Nous disons que la Compagnie frustrait sciemment sa copartageante de ce qui lui était dû. Pour arriver à ce résultat, elle avait procédé subrepticement à la revision de ses statuts, en 1876, sans en aviser le conseil municipal, comme l'y obligeaient les traités. Ce n'est que seize ans plus tard, en 1892, que l'administration, s'occupant d'un autre litige, releva cette grave irrégularité. Mais il y a mieux : pendant trois ans, de 1873 à 1876, la Compagnie, pour masquer la fraude, présenta à la Ville des comptes volontairement erronés, contraires à ses propres statuts, et l'administration les approuva sans réserve. Si les voleurs ordinaires trouvaient auprès des gendarmes les mêmes facilités, la même mansuétude, la besogne des juges se trouverait singulièrement simplifiée.

*
* *

Les rapports de la Compagnie du gaz avec la ville de Paris ont passé par trois étapes successives, marquées par les trois traités de

1855, 1860 et 1870, les derniers aggravant les avantages accordés dans le principe aux concessionnaires.

Le traité de 1855 offrait à la Ville une compensation relative : c'était l'article 6, qui prévoyait le partage des bénéfices par moitié au delà de 10 p. 100 du capital, après l'expiration des seize premières années de la concession. Comme les bénéfices parurent immédiatement devoir dépasser de beaucoup ce chiffre en 1861, intervint un nouvel arrangement qui modifiait de fond en comble la clause du partage.

La Compagnie fut d'abord autorisée à porter son capital de 44 à 84 millions, et comme conséquence à prélever hors part, 8.400.000 fr. au lieu de 4.400.000. De plus, il fut convenu que le partage ne commencerait qu'après un autre prélèvement destiné à l'amortissement des actions et des obligations. A cette combinaison, la Ville devait perdre 290.532.000 francs (1).

Mais les bénéfices montaient toujours : 21 millions en 1868, 23 en 1869 ; et l'année 1872 approchait, qui devait être la première année de la participation de la Ville. Le moment était donc venu de conclure un nouveau traité. L'administration de l'empire s'y prêta de son mieux : de là, le traité de 1870.

L'une des clauses principales est l'anticipation du partage ramené à 1869, moyennant quoi la Compagnie prélèverait 12.400.000 francs, puis 11.200.000, jusqu'à la fin de la concession, au lieu de 8.400.000 inscrits dans le traité de 1861. La Ville y gagnait 6.300.000, la Compagnie 115 millions en chiffres ronds (2).

Toutes ces modifications avaient pour prétexte le bien public. Cependant celles de 1870 devaient être si exceptionnellement avantageuses pour les actionnaires, que la Compagnie obtint en outre le droit de dédoubler ses actions, afin de dissimuler le plus possible la hausse énorme qui allait se produire. En effet, les actions, qui ne valaient plus nominalement que 250 francs au lieu de 500, ne perdaient pas un centime de leur valeur en Bourse ; c'est-à-dire que, d'un seul coup, la fortune des actionnaires fut doublée. « La famille Margueritte, écrivait Malon, dans la *Revue Socialiste* du 15 juillet 1892, peut posséder 80 millions en actions du gaz, *après avoir réalisé pareille somme*, grâce aux cours pratiqués en Bourse. » N'est-ce pas le vol à la pelle, avec la complicité des pouvoirs publics ?

Quelques années plus tard, les actions de la Compagnie du gaz devaient atteindre le cours de 2.900 francs. Les 15 millions de 1855 représentaient alors plus d'un milliard. On se croirait transporté dans

(1) Rapport de M. Sauton du 27 octobre 1891, page 42.
(2) *Ibidem*, page 43.

le domaine de la plus extravagante fantaisie, si ce n'était de l'histoire, que tout le monde peut vérifier à l'aide des documents officiels.

Les traités de 1861 et de 1870 ont eu une autre conséquence : ils ont rendu très difficile la liquidation de l'actif à faire à la fin de la concession ; la Compagnie a toujours compté sur les obscurités et les équivoques accumulées à dessein dans le texte pour tenir la ville de Paris à sa merci et arracher coûte que coûte un renouvellement de monopole.

Il était dit dans le traité de 1855 que la Ville aurait le droit, à l'échéance de 1906, de reprendre la canalisation *sans indemnité* : ces deux mots ont été omis dans le traité de 1870, et la Compagnie soutient aujourd'hui que la Ville devra payer la canalisation.

Il était dit que la Ville avait le droit de fixer *la nature* de la canalisation : en 1870, les mots « et la nature » ont disparu du nouveau texte, et la Ville a perdu un droit qu'elle exerçait dans l'intérêt public ; de plus, elle est susceptible d'hériter d'une canalisation insuffisante et défectueuse.

Il était dit que la Ville deviendrait propriétaire des usines, moyennant un prix fixé à dire d'experts ; cette clause a totalement disparu du traité de 1870, sans qu'on n'ait jamais pu savoir comment ; et la Compagnie soutient qu'en 1906, elle pourrait refuser de livrer ses usines, ce qui constitue un simple moyen de chantage dont se servent à leur tour les nationalistes pour faire voter le projet Chamon.

M. Sauton, ayant eu la curiosité de consulter le dossier de 1870 où il comptait trouver un grand nombre de travaux préparatoires, de mémoires, de lettres, — afin de comparer les textes et de connaître le motif des graves omissions ci-dessus, on lui répondit que le dossier avait été brûlé pendant la Commune. En vingt ans, l'administration n'avait pas songé à le reconstituer, comme si elle avait voulu laisser jusqu'au dernier moment dans l'incertitude les droits de la ville de Paris et des consommateurs, de manière à faire de l'une et des autres une proie plus facile des financiers sans scrupule, qui les dépouillent avec la garantie du gouvernement !

LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT. — L'AFFAIRE CHAMON

On conçoit aisément que la Compagnie parisienne du gaz, encouragée par les complaisances administratives, gouvernementales, et surtout par l'appât de dividendes monstrueux, ait mis tout en œuvre pour garder sa situation privilégiée, pour conserver l'exploitation de cette mine d'or que ses actionnaires ont pris l'habitude de croire inépuisable.

Tant que les républicains sont restés les maîtres de l'Hôtel de

Ville, les tentatives de la Compagnie ont piteusement échoué. A propos de l'une d'elles, M. Sauton, qui mérite d'être cité comme une autorité en la matière, disait, dans son rapport du 27 octobre 1891 : « Les traités avec la Compagnie du gaz qui ont donné lieu à tant de mécomptes, reposent sur des bases telles qu'ils ne sont pas modifiables.... La situation qu'ils ont créée ne peut se continuer au delà de leur expiration. S'il en était autrement, *il n'y aurait pas avant peu assez* d'imprécations contre le Conseil qui aurait assumé la responsabilité de s'engager dans la voie de leur prolongation..... » (1).

Pour la première fois, à la suite des élections qui ont mis les républicains en échec, on a pu voir se former une majorité favorable à la Compagnie du gaz, qui, pendant cinquante ans bientôt, a pratiqué le dol, la fraude et la corruption au détriment de la ville de Paris.

La réduction du prix du gaz ! Tel est le paravent derrière lequel on s'efforce vainement de déguiser un nouveau monopole. Les nationalistes prétendent avoir pris à cet égard des engagements précis ; on leur indique la possibilité d'abaisser le prix du gaz sans livrer la ville de Paris aux financiers, le préfet de la Seine se met à leur disposition pour les aider à résoudre toutes les difficultés : ils font semblant de ne pas comprendre. Ils veulent bien dégrever les consommateurs, mais à une seule condition, c'est que le monopole sera renouvelé. L'intérêt de la population parisienne, qu'ils invoquent avec une ostentation suspecte, n'est qu'un prétexte et une duperie.

Sans doute, la Compagnie du gaz n'est plus en nom ; elle se tient prudemment à l'écart, ayant discrédité par avance toute combinaison dont elle serait ouvertement la bénéficiaire. Elle s'est rendue tellement odieuse que le politicien le plus véreux n'oserait pas agir officiellement pour son compte. Mais elle est dans la coulisse et c'est elle qui tire les ficelles de M. Chamon, homme de paille à la fois de ses actionnaires et du Comptoir d'Escompte.

Si le projet de M. Chamon pouvait franchir le cap du Palais-Bourbon, où se concentrent actuellement tous les efforts de persuasion des hommes d'affaires, ce sont les actionnaires de la Compagnie qui auraient la plus grosse part du profit de ce que le citoyen Allemane a pu appeler « le Panama nationaliste » (2).

(1) Pour être complet, il faut dire, six mois après, M. Sauton, sur une nouvelle proposition de la Compagnie, concluait dans un sens opposé. De même, en 1901, il combattait le projet des nationalistes et le votait en 1902. Ces palinodies n'enlèvent rien à la valeur de ses premiers arguments et des conclusions de son premier rapport.

(2) Cette parole courageuse a coûté à Allemane son siège de député ; la Compagnie a dépensé une centaine de mille francs pour assurer le succès provisoire de son concurrent, employé lui-même de la Compagnie.

Une des clauses essentielles du projet est l'émission d'un emprunt de 100 millions, qui serait souscrit pour les deux tiers par les porteurs actuels des actions de la Compagnie. A défaut de cet emprunt, ont déclaré les défenseurs du projet à l'Hôtel de Ville, le projet tombe. Cet emprunt, en lui-même, est inutile ; il faut un capital presque insignifiant pour exploiter un monopole de ce genre, le crédit étant illimité, l'avance de fonds nulle. Pourquoi donc un emprunt ? — Pour permettre aux actionnaires de la Compagnie de placer leur argent, qui va se trouver sans emploi.

Sans doute aussi, les dividendes de la nouvelle affaire seraient moins copieux que ceux de l'ancienne ; ils ne dépasseraient, et même n'atteindraient peut-être jamais 100 p. 100, comme ceux de la Compagnie. Mais ils seraient immédiatement de 10 p. 100, ce qui est encore un joli denier.

Voici en quoi consiste la première partie de l'opération :

Un emprunt de 100 millions est émis par le Comptoir d'Escompte dont les deux tiers sont réservés aux actionnaires de la Compagnie, soit 66.666.666 francs. Les revenus de la société fermière devant être d'au moins 10 millions, ce capital prendrait dès l'émission une valeur triple ; il vaudrait au moins 200 millions. Voilà la part des actionnaires. Et l'on ne craint pas d'affirmer que ce projet n'est pas inventé de toutes pièces par et pour la Compagnie du gaz ! L'autre tiers de l'emprunt servirait à rémunérer les nombreux concours qui sont nécessaires en pareille circonstance, depuis le Comptoir d'Escompte jusqu'aux conseillers municipaux et députés à la conscience élastique.

Donc, un énorme coup de Bourse : tel est le point de départ du projet de M. Chamon et des nationalistes ; un agiotage monstre qui exaspère l'appétit des aigrefins de la politique.

Pour dorer leur pilule, ils ont recours à deux arguments principaux : l'urgence de donner satisfaction aux consommateurs, qui subissent avec une impatience légitime les derniers effets du monopole ; en second lieu, la possibilité de s'entendre à l'amiable avec la Compagnie pour la liquidation de l'actif avant le 31 décembre 1905.

Le deuxième argument, on l'a vu, n'est qu'une tentative de chantage ; le préfet de la Seine en a fait justice en quelques mots. Il s'agissait de prouver que la Ville était placée dans ce dilemme : ou bien décider immédiatement la construction d'usines neuves, — ce qui, entre parenthèses, ne serait pas la solution avantageuse ; — ou bien exposer Paris à être privé de lumière le 1er janvier 1906, car la Compagnie, forte de son droit de propriété, pourrait refuser de céder son matériel, si ses conditions léonines n'étaient pas acceptées.

Voici la réponse de M. de Selves :

Aucune disposition du traité de 1870 ne donne expressément à la Ville le droit de prendre possession des usines en 1906... Le droit commun ne permet pas davantage la prise de possession.

Mais ce droit, que ni le traité, ni le droit commun ne nous confèrent, nous le trouvons ailleurs. Les services publics jouissent, hors du droit commun et sans conteste, d'une faculté peut-être exorbitante, mais indéniable d'après les auteurs et la jurisprudence, ne l'oubliez pas, messieurs.

L'éclairage constitue un service public, non seulement utile aux habitants, mais encore nécessaire à leur sécurité.

C'est originairement le préfet de police qui a eu la charge d'assurer ce service public, et par cela son caractère se trouve bien précisé. Et c'est en 1859 que le préfet de la Seine s'est trouvé investi du droit que possédait alors le préfet de police.

Il y a un intérêt public supérieur à ce qu'une ville comme Paris soit éclairée, et il appartient au préfet de la Seine de prendre les arrêtés nécessaires en vue d'assurer ce service public.

L'autorité à laquelle est confiée la responsabilité d'un service public a le droit de réquisition ; vous n'avez qu'à consulter les auteurs, depuis Dalloz jusqu'à Laferrière, et vous verrez que la mission d'assurer un service public emporte le droit de réquisition...

Le préfet de la Seine ajoutait, en s'adressant aux nationalistes, qui feignaient de prendre en cette circonstance la défense de la ville de Paris :

Par conséquent, lorsque vous vous entretenez des dangers que courrait la Ville en 1906 si elle n'avait pas préalablement traité, vous appréciez la situation d'une manière inexacte. N'ayez aucune préoccupation à cet égard...

Discutons donc sans nous préoccuper de ce danger ; cessons de lier l'abaissement du prix du gaz à la question du régime futur ; écartons cette difficulté d'assurer l'éclairage de la Ville en 1906. Que reste-t-il pour vous empêcher de régler, sans aucune préoccupation de dangers imaginaires, la question du régime futur ?

On ne pouvait être plus catégorique, plus affirmatif. Au fait, personne n'essaya de détruire l'argumentation du préfet ; mais les nationalistes n'en persistèrent pas moins à poursuivre avec ardeur le vote de leur projet.

Était-ce dans l'intérêt des consommateurs ou pour procurer un supplément de recettes à la ville de Paris ? Pour s'en rendre compte, il faut examiner les situations respectives des trois parties en présence, avec ou sans le projet Chamon.

Quelques chiffres sont nécessaires, que nous emprunterons aux comptes de l'année 1899.

La consommation du gaz s'est élevée à 325 millions de mètres cubes, ainsi répartis :

Ville de Paris	50	millions
Consommateurs parisiens	250	—
Banlieue	25	—

L'exploitation de la même année a donné les résultats suivants :

Recettes . . . . . . Fr.	104.197.551
Dépenses (non comprises les charges de capital ni les redevances de la Ville)	25.317.942
Bénéfices à répartir	26.350.000
Part de la Compagnie	18.775.000
Part de la ville de Paris	7.575.000
Droit d'octroi et location du sous-sol	5.702.489

Ces deux dernières sommes font un total de 13.277.489 francs.

D'autre part, voici les clauses principales du projet Chamon, indépendamment de l'abaissement du prix du gaz à partir du 1er janvier 1902.

En 1906, le prix du gaz resterait fixé à 0 fr. 20 pour les particuliers, à 0 fr. 15 pour les services communaux ; mais le gaz employé pour la production de la force motrice ne coûterait que 0 fr. 10.

Les bénéfices seraient partagés de la manière suivante :

4.655.420 francs à la société fermière, représentant l'intérêt à 4 p. 100 de son emprunt de 100 millions et l'annuité d'amortissement en cinquante ans ;

10.344.980 francs à la ville de Paris.

Pour le reste :

10 p. 100 au personnel ;

26 p. 100 à la société fermière ;

65 p. 100 aux consommateurs non privilégiés, c'est-à-dire à ceux qui paieraient le gaz à 0 fr. 20.

Mais, sur les 65 p. 100 réservés aux consommateurs, la Ville aurait le droit de prélever 0 fr. 03 par mètre cube consommé dans Paris au delà de 250 millions de mètres cubes.

Il faut ajouter enfin que la ville de Paris devrait contracter un emprunt de 150 millions au moins, pour payer à la Compagnie sa part d'actif (100 millions), achever la construction des usines et faire certains travaux d'amélioration, et que l'annuité nécessaire au service de cet emprnnt serait d'environ 6 millions, intérêts et amortissement compris.

Quelles seraient les conséquences du projet Chamon ?

Le prix du gaz étant réduit à 0 fr. 20, il faut prévoir une augmentation sensible de la consommation. On peut l'évaluer à 75 millions de mètres cubes, chiffre suffisant, étant donné que les autres systèmes d'éclairage et de chauffage subiraient une dépréciation analogue.

La consommation serait donc, par hypothèse, de 400 millions de mètres cubes au lieu de 325, soit :

	Mètres cubes
Gaz à 0 fr. 15, ville de Paris.	50 millions
Gaz à 0 fr. 20, consommateurs	300 —
Gaz à 0 fr. 10, force motrice	50 —
Ensemble.	400 millions

La recette totale serait de 73.500.000 francs.

Les dépenses de fabrication, distribution, etc., s'élèveraient (en tenant compte des sous-produits et en adoptant le prix de revient de 1899), à 0 fr. 08 environ par mètre cube (1), soit au total 32 millions de francs, auxquels il faudrait ajouter :

Droit d'octroi, à 0 fr. 02 par mètre cube, sur les 370 millions de mètres cubes environ consommés dans Paris (2) . . . . Fr.	7.400.000
Service des emprunts de la Ville	6.000.000
Total. . . Fr.	45.400.000

Les bénéfices à partager seraient donc de 27.000.000 francs.

Un premier prélèvement serait opéré, savoir :

Par la société fermière . . . . Fr.	4.655.020
Par la ville de Paris	10.344.980
Total. . . Fr.	15.000.000

La différence, soit 12 millions environ, recevrait l'affectation suivante :

10 p. 100 au personnel . . . . Fr.	1.200.000
25 p. 100 à la société fermière.	3.000.000
Deuxième prélèvement de la Ville, 0 fr. 03 sur 120 millions de mètres cubes	3.600.000
Consommateurs.	4.200.000
Total égal. . . Fr.	12.000.000

(1) Le prix de revient de 1899, d'après les comptes de la Compagnie, ressort exactement à 0 fr. 778 (voir rapport Adrien Veber sur la régie).

(2) La consommation de la banlieue est actuellement de 25 millions de mètres cubes; on peut admettre qu'elle augmenterait de 5 millions.

En résumé, dans ce partage, la société fermière recevrait 7.655.020 francs, et la ville de Paris 21.344.980 francs.

Quant aux consommateurs, leur participation aux bénéfices serait de 0 fr. 01 par mètre cube, c'est-à-dire que, la deuxième année du nouveau régime, on pourrait leur faire payer le gaz 0 fr. 19 au lieu de 0 fr. 20.

Mais il peut se présenter une autre hypothèse, c'est que, malgré le soin apporté par la Ville au contrôle des opérations de la société fermière, celle-ci parvienne à dissimuler une partie de ses recettes, à majorer ses dépenses ; ce n'est ni impossible, ni même improbable, puisqu'on aurait affaire à des financiers et qu'aucune garantie n'est inscrite à cet égard dans le traité.

La dépense de houille est de 20 millions, par exemple : rien de plus facile que de la porter à 23 millions sur le papier, avec la connivence des fournisseurs. Les sous-produits, indépendamment du coke, dont le prix est dans le domaine public, doivent rapporter une dizaine de millions : ils pourraient facilement figurer sur les livres pour 2 millions de moins. Résultat : 5 millions de moins à partager.

Les 12 millions restant après le premier prélèvement de la société et de la Ville seraient réduits à 7 millions, et les situations respectives des quatre parties en cause seraient alors les suivantes :

Personnel. . . . . . Fr.	700.000	au lieu de fr.	1.200.000
Société fermière	1.750.000	—	3.000.000
Ville de Paris	3.600.000	(même somme)	
Consommateurs	950.000	au lieu de fr.	4.200.000
Total égal. . . Fr.	7.000.000		

Les consommateurs n'auraient plus rien du tout, puisqu'il serait impossible de les dégrever d'un centime. Il n'est pas douteux que, dans la pratique, c'est ainsi que les comptes se régleraient.

La société fermière, par contre, augmenterait ses revenus de 3 ou 4 millions, sans que l'administration en soit plus émue que de toutes les fraudes que la Compagnie du gaz a perpétrées impunément ; c'est l'usage.

Avec le projet Chamon, le gaz serait donc fixé indéfiniment au prix de 0 fr. 20, c'est-à-dire pour toute la période de la concession qui, de renouvellement en renouvellement, pourrait se prolonger pendant cinquante ans.

Le résultat final serait celui-ci : la Ville percevrait 21 millions; le personnel, 1 million, plus ou moins ; la société fermière, une dizaine de millions, pas davantage.

LA RÉGIE

La Ville de Paris exploitant elle-même, on va voir qu'il en serait tout autrement.

Mais d'abord, pourquoi les nationalistes ont-ils écarté la régie ? Ce n'est pas qu'ils la condamnent en principe ; ils ont trop l'amour des libertés communales pour admettre que Paris, converti provisoirement à leur doctrine ou à leurs sophismes, soit incapable de gérer ses services publics. S'ils n'ont pas adopté le système de la régie, c'est par respect de la légalité !

La loi, a expliqué la Compagnie du gaz par la bouche de M. Spronck et de M. Deville, s'opposent à ce que les communes exploitent elles-mêmes une entreprise ayant un caractère commercial. Quelle loi ? Personne ne la connaît. Plusieurs villes de France, avec la permission de l'autorité, fabriquent et distribuent le gaz, en tirent des ressources importantes, et c'est légal : pourquoi ne serait-ce pas légal à Paris ?

M. le préfet de la Seine s'est donné la peine de lever les derniers scrupules de ceux qui pouvaient croire à la sincérité de cet argument nationaliste. Il s'est mis à la disposition du Conseil municipal pour solliciter toutes les autorisations nécessaires, se faisant fort de les obtenir. Il a démasqué en quelques mots la fourberie de la majorité, qui se servait d'un misérable prétexte pour faire le jeu de la Compagnie du gaz et de ses prête-noms.

Théoriquement, les raisons opposées au système de l'exploitation directe n'ont aucune valeur. Lorsqu'il s'agit de la reprise pure et simple d'un service public comme le gaz à Paris, la transformation se réduirait à la substitution d'un directeur fonctionnaire au directeur nommé par le conseil d'administration de la Compagnie, et par l'économie des 300.000 francs alloués sans utilité à quelques administrateurs.

La plus forte objection des adversaires de la régie est la prétendue incapacité des agents de l'État au point de vue commercial ; n'étant pas intéressés pécuniairement à la prospérité de l'entreprise, ils apporteraient trop peu de zèle à sa gestion. Les faits démentent cette objection : l'expérience faite partout à l'étranger, la multiplication des régies directes en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, aux États-Unis, démontre que leurs avantages l'emportent sur leurs inconvénients. D'ailleurs, le personnel employé par les municipalités est le même que celui des entrepreneurs ; il ne fait que changer de maîtres. Il n'est pas vrai en outre que les agents supérieurs ne soient pas intéressés ; l'importance de leur traitement est un stimulant continuel et une garantie suffisante.

Admettons même une incapacité relative, et que les marchés soient passés par des hommes négligents ou maladroits. La grosse dépense de fabrication du gaz étant l'achat de la houille, dont la Compagnie parisienne consomme environ un million de tonnes chaque année, supposons que la ville de Paris, exploitant en régie, paye par tonne un franc de plus, soit un million de francs, quelle serait la répercussion sur le prix de revient? A peu près trois dixièmes de centime par mètre cube. Il faudrait un grave mécompte pour que le prix de revient augmentât d'un centime; et une telle éventualité n'est pas à mettre en balance avec les dix millions qu'on offre si généreusement aux financiers.

Adrien Veber a rempli tout un rapport de chiffres et de documents empruntés aux meilleures sources et prouvant que les plus grandes villes qui exploitent en régie livrent le gaz à 0 fr. 15 au maximum, et réalisent de très gros bénéfices :

	Prix du mètre — Francs	Bénéfices — Francs
Berlin	0,1545	8.078.418
Dresde.	0,15	1.995.593
Hambourg	0,15	966.800
Brême	0,147	3.600.000
Bruxelles.	0,10	1.817.330
Copenhague	0,15	1.418.231
Stockholm	0,166	1.063.000
Christiania	0,1666	429.105
Amsterdam.	0,1456	1.462.817
La Haye	0,125	1.877.074

En Angleterre, où la houille est moins chère que dans les autres contrées d'Europe, le gaz se vend couramment 0 fr. 11, 0 fr. 10 et même 0 fr. 08, sans distinction entre les régies communales et les concessions; la seule différence est que les communes qui exploitent directement encaissent les millions qui profitent ailleurs aux concessionnaires.

Il était réservé aux nationalistes de prétendre que la France seule, qu'ils affectent de placer au-dessus de toutes les autres nations, est seule incapable de faire ce qui se pratique généralement à l'étranger, et de condamner trois millions de leurs concitoyens à rester tributaires à perpétuité des actionnaires de la Compagnie du gaz. Heureusement, la condamnation n'est pas sans appel.

En regard des résultats probables d'un nouveau monopole, calculons approximativement ceux qu'on peut attendre de la régie.

Nous sommes en 1906. La concession a pris fin, la ville de Paris

est entrée en possession des usines moyennant le paiement de 100 millions; dans quelles conditions se trouveront les consommateurs, la Ville elle-même et le personnel ?

D'abord le prix de revient ne serait pas de 0 fr. 08, comme il ressort des comptes frelatés de la Compagnie; tandis que, si celle-ci conservait son privilège, ce prix de revient de 0 fr. 08, évidemment majoré, serait maintenu sur les livres, pour dissimuler les énormes commissions que s'attribuent les administrateurs. Le prix de revient normal, calculé par Veber d'après les données les plus certaines (voir ses *Notes* publiées le 25 septembre 1901), ne saurait dépasser 0 fr. 5449. Admettons le chiffre de 0 fr. 06.

Le prix de vente étant, d'autre part, fixé à 0 fr. 15 uniformément au lieu de 0 fr. 20, et la consommation ayant atteint 400 millions de mètres cubes, répartis comme dans l'autre hypothèse, les recettes s'élèveraient à 60 millions, ci . . . . 60 millions

Les dépenses seraient de :

Fabrication, distribution, etc.	24 millions	
Service d'un emprunt de 150 millions comme ci-dessus (100 millions pour racheter l'actif, 50 millions pour les travaux).	6 —	
		30 —
Bénéfice net de la ville.		30 millions

au lieu de 21 millions du projet Chamon (1).

Cette différence de 9 millions, multipliée par cinquante ans, durée de la concession, donne un total de 450 MILLIONS DE FRANCS.

Quant aux consommateurs, ils auraient à payer, déduction faite du gaz employé par la Ville (environ 50 millions de mètres cubes), une somme annuelle de 52.500.000 francs, au lieu de 62 millions dans l'hypothèse du projet Chamon (2).

Différence : 9.500.000 francs, ou, pour cinquante ans, 475 MILLIONS DE FRANCS.

Tel serait le préjudice causé aux Parisiens et à la ville de Paris. Encore l'avons-nous réduit au minimum en supposant que la consommation de gaz à 0 fr. 15 ne dépasserait pas 400 millions de mètres cubes. Il est vraisemblable, au contraire, que le progrès de la consommation serait en raison directe de l'importance du dégrèvement et qu'elle pourrait atteindre facilement 500 millions de mètres cubes, par

(1) On admet, comme dans l'analyse du projet Chamon, que la consommation est égale à la fabrication; en réalité, il se produit par les canaux une déperdition de 5 à 6 p. 100. Mais cette différence n'affaiblit en rien la démonstration.

(2) 300 millions de mètres cubes à 0 fr. 19 et 50 millions à 0 fr. 10.

exemple. Dans ce cas, la ville de Paris réaliserait un bénéfice annuel de 39 millions ou de 1.950 millions en cinquante ans, au lieu des 1.050 millions du projet Chamon.

Pour la population parisienne, il est inutile d'insister sur les avantages de la régie fournissant le gaz à 0 fr. 15, en comparaison de la société fermière qui s'interdirait de le livrer jamais au-dessous de 0 fr. 19. Dans le premier système, tous les habitants seraient consommateurs de gaz; dans le deuxième, ce serait encore comme aujourd'hui, la minorité. Cela seul suffirait pour rendre la régie préférable à une entreprise quelconque, celle-ci fût-elle dix fois plus avantageuse que le monopole offert par les nationalistes à la Compagnie voleuse de 1855.

Quel que soit le concessionnaire, il prélèvera un gros bénéfice, qui diminuera d'autant celui que les consommateurs et la Ville peuvent espérer d'un dégrèvement. C'est une vérité de M. de la Palice; mais elle a besoin d'être redite, chaque fois que des aigrefins, dans les assemblées publiques ou au dehors, cherchent à s'engraisser des dépouilles de la collectivité et mettent tout en œuvre pour brouiller les règles du sens commun.

L'administration est incapable d'exploiter commercialement, disent-ils sans essayer de le démontrer. Nous le leur concédons pour un moment : la régie coûtera un million, deux millions de plus qu'une gestion particulière; mais c'est dix millions, au bas mot, qu'on demande, pour faire le bonheur des Parisiens !

En résumé, les nationalistes, agents de la Compagnie du gaz et du Comptoir d'Escompte, offrent le gaz à 0 fr. 20, peut-être à 0 fr. 19 ; la Ville peut le livrer à 0 fr. 15.

Ils offrent à la Ville un bénéfice de 21 millions ; elle est sûre, avec la régie, de réaliser de 30 à 40 millions par an.

La ville de Paris voulût-elle se contenter des sommes encaissées aujourd'hui, environ 15 millions dans les meilleures années, qu'il serait possible, dès le 1er janvier 1906, d'abaisser le prix du gaz, non à 0 fr. 19, ni à 0 fr. 15, mais à 0 fr. 10 comme en Angleterre.

C'est, pour les socialistes, la seule solution logique et juste, étant donné que tout prélèvement opéré par la commune sur les choses de première nécessité frappe les pauvres plus que les riches et constitue l'impôt indirect qu'il faut détruire. Et cette solution n'est possible qu'avec la régie, qui supprime les intermédiaires et la charge du capital à rémunérer.

L'établissement d'une régie municipale est un commencement de reprise des biens appartenant à la communauté, que les régimes antérieurs ont livrés aux financiers. Pourquoi cette reprise, sinon pour que les habitants soient rétablis dans l'intégralité de leur jouissance et de

leurs droits ? Aussi le devoir socialiste est-il de dégager l'idée de service public, au moins dans la période intermédiaire que nous traversons, de toute préoccupation fiscale, et de poser en principe que les services publics doivent être exploités à prix de revient.

LE DÉGRÈVEMENT IMMÉDIAT DU GAZ

Les nationalistes ont joué avec beaucoup d'habileté de l'impatience des consommateurs, à qui l'on promet depuis vingt ans qu'ils vont bientôt cesser de payer le gaz 0 fr. 30. Ils avaient beau jeu, car l'ancienne majorité s'est montrée, sur cette question, d'une insigne maladresse.

Tous les projets de dégrèvement immédiat ont été pendant longtemps inséparables d'un renouvellement du monopole. C'est en invoquant l'intérêt des consommateurs que la Compagnie a essayé dix fois de surprendre un vote favorable du Conseil municipal : elle n'y a pas réussi tant que le Conseil est resté républicain.

Les nationalistes ne sont pas embarrassés de ces vains scrupules. Ils ont compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer d'une promesse de dégrèvement, pour capter les suffrages des commerçants et obtenir de la Compagnie du gaz de gros subsides électoraux. Ils ont eu ainsi un incontestable élément de succès, qu'il ne dépendait que de leurs prédécesseurs de leur enlever, en réglant la question du gaz avant les élections.

Qu'il soit plus ou moins avantageux de faire dès aujourd'hui le dégrèvement, ou d'attendre l'échéance de 1905, peu importe : les consommateurs croient à tort ou à raison qu'ils y ont droit ; ils croient surtout que c'est la Compagnie qui le leur offre bénévolement et qui en fera les frais.

Il fallait d'abord leur expliquer cette grossière supercherie, leur montrer l'erreur que les nationalistes ont perfidement accréditée. En effet, dans le projet Chamon comme dans tout autre, ce sont les consommateurs eux-mêmes qui paieraient le dégrèvement. La Compagnie ne perdrait pas une parcelle de ses bénéfices ; elle donne un œuf pour avoir un bœuf : 0 fr. 10 pendant quatre ans pour percevoir 0 fr. 05 de plus pendant cinquante ans.

Les 100 millons empruntés par le Comptoir d'escompte au nom de M. Chamon seraient remboursés par l'exploitation future, c'est-à-dire par les consommateurs. C'est de l'argent qu'on leur prêterait à un taux usuraire.

Il en serait autrement si c'était la ville de Paris qui prenait à sa charge la diminution du prix du gaz avant 1906, ainsi que la proposition en a été faite par le citoyen Vaudet au dernier Conseil municipal.

L'exploitation future serait également grevée des 0 fr. 10 correspondant à la réduction pendant quatre ans, — 0 fr. 10 qu'il faudrait rembourser à la Compagnie ; — et la Ville devrait, pour faire face à cette dépense, contracter un emprunt d'une centaine de millions. Mais cela n'implique nullement la constitution d'un nouveau monopole.

On peut réaliser l'abaissement du prix du gaz et donner satisfaction aux consommateurs sans le concours de la Compagnie, sans avoir retours à M. Chamont ni au Comptoir d'Escompte ; c'est en vain que les nationalistes ont voulu mêler les deux questions et prétendre que jamais la Compagnie ne consentirait à faire une réduction qui ne lui coûterait rien. C'est encore le préfet de la Seine qui a remis les choses au point, dans son discours du 14 janvier, en dissipant la confusion entretenue avec soin par les avocats de la Compagnie et en donnant par avance son adhésion au projet présenté par M. Desplas.

Ce projet, c'est la réédition du projet Vaudet, que l'ancien Conseil, très mal avisé, refusa d'examiner. J'en avais moi-même indiqué, le premier, les grandes lignes dans la *Petite République* en 1897. Il se résume en ceci : remboursement par la Ville à la Compagnie de 0 fr. 10 par mètre cube jusqu'en 1906, au moyen d'un emprunt gagé sur les recettes futures. La dépense, de 100 millons environ, serait couverte par une annuité de 4 millions, qui augmenterait le prix de revient de moins d'un centime.

De sorte que la ville de Paris, sans se lier avec la Compagnie du gaz ou toute autre société financière, serait absolument libre de ses mouvements à l'expiration du monopole. Ses bénéfices, en supposant le gaz à 0 fr. 15 à partir du 1er janvier 1906, seraient encore de 26 millons, supérieurs de 5 millions à ceux que lui offre projet Chamon. Quant aux consommateurs, ils auraient immédiatement le dégrèvement qu'ils désirent et ne seraient pas sacrifiés pour l'avenir aux convoitises des politiciens véreux.

Enfin, le nombreux personnel employé à l'exploitation du gaz, leurré par ces mêmes politiciens qui ne lui ont fait que de vagues promesses sans vouloir prendre aucun engagement précis, serait assuré de voir aboutir ses légitimes revendications en passant au service de la ville de Paris. Tant qu'ont duré les négociations, on lui a fait entrevoir des avantages superbes, augmentation de traitement, amélioration des retraites, avancements réguliers, congés, repos, etc., etc. : après le vote du Conseil municipal, M. Chamon, mis en demeure de donner sa signature, a répondu que le personnel devait se fier à sa parole d'honneur.

Voici, à ce sujet, l'ordre du jour voté à l'unanimité par les ouvriers et employés du gaz, à la réunion du 13 mars 1902 :

« Considérant qu'il ressort des votes du Conseil municipal et des

déclarations faites par MM. Chamon et Cie, que le personnel n'a nullement obtenu satisfaction ;

« Considérant que des erreurs et des omissions se sont glissées dans le texte définitif du projet d'exploitation du gaz en ce qui concerne les conditions du travail ;

« Considérant que ces erreurs et omissions dénaturent les concessions que le Conseil municipal a cru faire au personnel..... »

On le voit, c'est la falsification, la fraude, le mensonge, viciant le nouveau régime du gaz que les nationalistes voudraient imposer à la ville de Paris, comme ils ont vicié l'acte de 1855 qui a permis à une bande de flibustiers de voler un milliard et demi aux Parisiens. Si la Chambre actuelle était capable de sanctionner le projet Chamon, elle tomberait au dessous des conseillers de l'empire.

MAURICE CHARNAY.

L'Évolution des Ouvriers chrétiens

EN ALLEMAGNE (1)

L'importance prise par le mouvement des ouvriers chrétiens en Allemagne n'est passé inaperçu de personne. Depuis les tentatives assez piteuses de 1894, le mouvement a grandi, il a marché de succès en succès et à l'heure qu'il est, il a pris une grande extension.

Deux causes principales ont présidé à ce brusque développement du mouvement syndical parmi les ouvriers chrétiens allemands.

Tant que la loi de Bismarck contre les socialistes existait, toute l'activité de nos camarades allemands se concentrait sur le terrain politique, négligeant ainsi presque tout à fait l'action sydicale. Il fallut d'abord enrayer la réaction, et rétablir les libertés politiques indispensables. On ne songea qu'après à l'action économique et à la réalisation des réformes compatibles avec l'existence du régime capitaliste. Les partis opposés, notamment le parti du centre catholique, qui disputaient aux socialistes la masse électorale ouvrière, étaient forcément amenés à se placer sur le même terrain de lutte.

Aux groupements politiques socialistes le centre catholique opposait les groupements ouvriers chrétiens, dont le but devait être tout d'abord la conservation de la foi catholique et la culture des sentiments monarchistes et ultramontains. C'étaient de simples associations ouvrières sans distinction de métiers. Les questions syndicales y étaient naturellement fort négligées, tout au plus si l'on fondait des sections qui semblaient s'occuper quelquefois des questions professionnelles. Cependant le rôle principal de ces associations était de semer la division dans les camps ouvriers et de fournir au moment des élections l'apport nécessaire de voix pour le succès de candidats catholiques ou tout simplement bourgeois.

Mais cette situation devait changer. La journée mémorable du

(1) Depuis la rédaction de cet article des événements très intéressants se sont produits qui attireront de plus en plus l'attention sur le mouvement syndical chrétien en Allemagne. Nous tiendrons nos lecteurs au courant dans nos prochains numéros. (*Note de la rédaction.*)

25 janvier 1890 fut, grâce à l'abrogation des lois d'exception contre les socialistes, le point de départ d'une modification importante dans l'attitude des partis politiques.

Dès ce moment le parti socialiste étend son action sur toute la vie sociale allemande, pénètre partout, variant ses efforts et multipliant ses succès. Aux élections législatives qui eurent lieu un mois après, les voix socialistes s'élevèrent à un chiffre inconnu auparavant. De 760.000 voix en 1887, elles montèrent à 1.430.000. Les catholiques, par contre, baissèrent de 1.500.000 à 1.340.000.

La liberté d'action qui résulta de l'abrogation de la loi Bismarck se fit également sentir sur le terrain syndical. Les syndicats ouvriers se multipliaient ; le nombre des syndiqués augmentait rapidement. De 121.677 en 1889 ce nombre s'éleva, en 1891, à 287.659. Et partout l'esprit de lutte, la conscience de classe dominaient les éléments ouvriers.

Le problème qui se posait devant le parti ultramontain était donc bien net. Aux syndicats ouvriers socialistes il fallait opposer des groupements analogues ; à la politique de lutte économique il fallait opposer le mutualisme et la politique de paix sociale et chrétienne.

Dès 1894 plusieurs syndicats chrétiens se forment. Les provinces rhénane et westphalienne très industrialisées, mais aussi très catholiques, furent les premiers centres d'action catholique. Le premier syndicat chrétien y fut fondé. C'est l'*Association professionnelle des mineurs chrétiens allemands*. Le but poursuivi par les fondateurs de ce syndicat est le progrès moral et l'amélioration matérielle des ouvriers par la solution pacifique des difficultés survenues entre les ouvriers et les propriétaires des usines. L'Association reste « fidèle à l'empereur et à l'État ». En demandant d'en faire partie, tout adhérent doit se déclarer ennemi des idées socialistes. L'Association possède une caisse d'assurance contre la maladie et une caisse d'épargne.

L'année suivante, en 1895, eut lieu à Dortmund le premier congrès annuel de cette Association. Quelques fonctionnaires et un grand nombre d'ecclésiastiques y assistaient. Le curé L. Weber, se félicitant dans un long discours des progrès accomplis par l'Association en si peu de temps, dit que « la lutte contre la Social-Démocratie doit être conduite avant tout par les ouvriers eux-mêmes ».

La même année parut le premier journal professionnel des ouvriers chrétiens. C'est le *Berg Unapp*, dirigé actuellement par M. A. Brust, chef des mineurs chrétiens. L'Association prit de l'extension et réussit, en quelques années, à grouper un grand nombre de mineurs. Au 13 mars 1901, le chiffre de ses adhérents s'élevait à 32.085. C'est le plus fort et le mieux organisé des syndicats chrétiens en Allemagne.

En même temps on fonda à Trier, l'*Association des travailleurs des*

chemins de fer allemands qui compte à l'heure actuelle 25.638 membres. Un an après, en 1895, se fonda, à Lippe, le syndicat mixte de briquetiers. En 1896 naquirent l'*Alliance bavaroise des chemins de fer* (siège à Munich, 25.000 membres) et l'*Association bavaroise des ouvriers et ouvrières de l'industrie textile* (siège à Munich, 25.000 membres). En 1897 furent fondés trois nouveaux syndicats chrétiens. Ce sont l'*Association professionnelle des métallurgistes et similaires de Bonn* (siège à Eiserfeld, dans le Sieg; 10.650 membres) et les deux *Alliances des ouvriers chrétiens de l'industrie textile* de Aachen et de Euden. L'année 1898 vit naître dix autres syndicats chrétiens dont les plus importants sont l'*Union des ouvriers et ouvrières chrétiens du Bas-Rhin* (siège Krefeld; 8.600 membres) et l'*Union badoise des travailleurs des chemins de fer* (siège Karlsruhe; 6.000 membres). En 1899 et 1900 treize nouveaux syndicats apparaissent.

Tous ces groupements sont composés exclusivement de catholiques.

*
* *

Tant que les associations des ouvriers chrétiens n'étaient pas professionnelles et que leur but consista à faire des êtres résignés et satisfaits de leur sort, elles devaient forcément rester obscures, ignorées et peu développées. Mais quand, après 1890, le parti catholique, acculé à la nécessité de se défendre contre l'envahissement du socialisme, entreprit la fondation des groupements professionnels, cet état de choses allait se modifier rapidement. Dès cette époque, les syndicats chrétiens acquirent une grande importance. Et plus et mieux ils adaptaient leur action aux nécessités de la défense des intérêts ouvriers, plus le chiffre de leurs adhérents augmentait.

Cependant, au commencement, ces groupements étaient principalement des institutions mutualistes. En ce qui concerne les intérêts matériels, leurs revendications étaient très timides et se bornaient à « l'établissement d'un juste salaire », d'une journée de travail de dix heures, de l'inspection de fabriques; à la défense du travail de fabriques aux femmes, etc.

C'était le maximum de réformes que pouvait accepter le parti du centre catholique sans risquer de s'aliéner sa clientèle capitaliste.

Cet état de choses se serait conservé longtemps probablement si les événements économiques n'étaient venus donner une nouvelle impulsion au développement des sentiments combatifs au sein des syndicats chrétiens. L'année 1890 marque le point de départ d'une dépression économique qui atteignit vers 1893 et 1894 son point le plus bas. Cette crise impressionna profondément la classe ouvrière. Les patrons qui, quelques années auparavant, en 1889 et 1891 sur-

tout, ne voulaient point accroître les salaires ouvriers malgré l'activité des affaires, profitaient maintenant largement de la crise pour réduire les salaires et prolonger les journées de travail.

Les mineurs, notamment, se souviennent de l'attitude patronale lors de la grande grève minière de mai 1889, qui mit debout 130.000 mineurs. L'échec subi en cette circonstance servit de leçon pour l'avenir. Aussi, le premier congrès des mineurs chrétiens, tenu en 1894, manifesta, dès les débuts, l'intention d'inaugurer une politique agressive. Le salaire minimum et la journée de huit heures furent inscrits, en effet, dans la liste de ses revendications.

Une partie de la presse bourgeoise ne tarda pas à s'alarmer des tendances de ce congrès qui indiquait suffisamment l'allure que devaient prendre plus tard les syndicats des ouvriers chrétiens. Un journal appela ce congrès non pas socialiste, mais « tout simplement anti-capitaliste ». D'autres allèrent jusqu'à accuser les membres des syndicats chrétiens d'être des abonnés secrets des journaux socialistes.

Ces mêmes tendances se firent jour dans les différents centres industriels en Allemagne. Au congrès des *associations des ouvriers chrétiens de l'Allemagne du sud*, qui eut lieu à Stuttgart, en 1895, le même esprit indépendant et presque agressif domina les débats de ce congrès. Parmi les résolutions adoptées il convient de citer : l'admission des femmes aux syndicats, la journée de huit heures dans les industries dangereuses, la défense et le soutien des ouvriers mis à pied par les patrons. L'attitude que prit le *congrès des ouvriers de l'Église protestante* tenu, la même année, à Erfurt, fut empreinte du même esprit.

Les patrons qui, aux débuts, regardaient d'un œil favorable les efforts du clergé et des agents catholiques, trouvèrent maintenant le revers de la médaille. Du jour où leurs intérêts patronaux se crurent menacés il leur devint parfaitement égal que ces syndicats se revendiquassent de l'idée chrétienne. C'est ainsi que le choc des intérêts matériels envoyait maintenant au diable la communauté primitive d'opinions politiques et religieuses naguère existante entre patrons et ouvriers chrétiens.

Dès 1895, on constate, ici et là, des conflits qui surgissent entre ces deux éléments. Le rapport officiel de l'inspection industrielle badoise pour 1895 souligne ce changement de front dans les rapports entre patrons et groupements ouvriers catholiques. « La différence d'attitude des patrons envers les associations chrétiennes et les associations socialistes, qui existait il y a quelques années, disparaît actuellement de plus en plus. » Telles sont les constatations des inspecteurs badois.

Mais ce n'est pas seulement dans le grand-duché de Bade que

l'on se trouve en face d'un tel état de choses. Dans le district minier de Dortmund, en Prusse, les patrons font la guerre aux groupements chrétiens aussi bien qu'aux syndicats libres. Ceux-là ne sont, d'après eux, que « des fruits prématurés du socialisme ».

A M.-Gladback, centre ouvrier chrétien dans l'ouest, le patronat livre une bataille acharnée aux organisations chrétiennes. A propos de la fondation d'un groupe local de l'*Union des métallurgistes chrétiens*, la chambre patronale de la même industrie envoie une circulaire à ses membres les invitant de ne point accepter d'ouvriers qui feraient partie de la dite union des métallurgistes, car, ajoute la circulaire, « celle-ci s'applique à détruire les bons rapports entretenus jusqu'à présent entre patrons et ouvriers ».

La stagnation des affaires industrielles et commerciales que je signalais plus haut continua jusqu'en 1896. A cette époque un relèvement remarquable se produisit qui alla en s'accentuant toujours. Les années 1897, 1898 et 1899 furent exceptionnellement prospères.

Parallèlement à ce mouvement, les luttes ouvrières changeaient sensiblement de caractère. Durant les années précédentes, le plus grand nombre de combats qu'avait à soutenir la classe ouvrière étaient des combats défensifs. Mais quand, à partir de 1896, l'activité économique provoqua une hausse de prix considérable dans les mines et la métallurgie notamment, l'allure que prit le prolétariat devint plus décidée et surtout plus agressive.

Les patrons, en effet, qui, il y a quelques années, avaient largement profité de la baisse économique pour empirer la situation des ouvriers n'entendaient pas maintenant faire hausser les salaires au niveau que permettait l'état des affaires. Cependant, les richesses que l'ouvrier avaient créées dans un long travail rempli de privations et de souffrances n'enrichissaient-elles pas maintenant les capitalistes ? Quels que fussent les obstacles qui s'opposaient à une connaissance suffisante de choses, cette question, la plus terrible que le régime capitaliste puisse connaître, se posait irrésistiblement devant les consciences les plus obscures, les plus bornées.

A mesure donc que la situation industrielle s'améliorait, que les prix des marchandises montaient, les exigences ouvrières devenaient plus grandes et les mécontentements plus âpres.

« Je regardais la grève, il y a trois ans, comme un moyen révolutionnaire ; aujourd'hui je suis d'avis qu'elle est souvent absolument indispensable. » Telles sont les paroles que prononça l'année dernière dans une réunion à M.-Gladback un des leaders des ouvriers chrétiens, M. Giesberts. Elles indiquent suffisamment la transformation qui s'était accomplie sous la pression des nécessités économiques, dans les milieux ouvriers catholiques.

Les patrons, de leur côté, ne cessaient point de contribuer, dans une grande mesure à ce *zug nach links* (mouvement à gauche), des ouvriers. En 1900, au printemps, il fut envoyé à tous les patrons, dans les provinces rhénane et westphalienne, une circulaire secrète où on les invitait à fonder des syndicats patronaux afin de tenir en échec les organisations ouvrières qui, disait-on, dans la circulaire, « émettent des prétentions vraiment exagérées ». Et parmi les associations incriminées on citait, à côté des syndicats libres, *l'Union des ouvriers chrétiens de l'industrie textile* et *l'Union des métallurgistes chrétiens.*

Autre exemple : au mois de septembre 1900, les fabricants des textiles de Borghorst, près Hambourg, faisaient savoir qu'on n'embauchera plus aucun ouvrier faisant partie de *l'Union des ouvriers chrétiens de l'industrie textile.*

Ainsi c'est partout que cette lutte, généralement sourde, parfois ouverte, se poursuivait d'un bout à l'autre de l'Allemagne, contre les organisations chrétiennes. Partout le patronat aveuglé confondait dans le même mépris, dans la même condamnation, les ouvriers chrétiens avec les éléments socialistes.

C'est alors que naquit presque simultanément, dans plusieurs centres du mouvement des ouvriers chrétiens, l'idée de la création des syndicats neutres, qui ne seraient ni socialistes ni chrétiens, et dont le rôle consisterait à s'occuper uniquement de questions syndicales. Pressés par les nécessités économiques et l'absolutisme intransigeant du patronat, les ouvriers chrétiens se sentaient emportés par un courant qui les éloignait de plus en plus de la politique ultramontaine. L'idée de la neutralisation des syndicats, née dans cette lutte âpre, devint bien vite l'expression des nouveaux besoins ressentis dans les milieux des ouvriers chrétiens.

En effet, la direction centrale de syndicats chrétiens à M.-Gladbach, publia vers la fin de 1899 une brochure dans laquelle M. Gisberts développa la nouvelle tendance en approuvant dans toutes ses conséquences la neutralisation des syndicats. Depuis, l'idée a fait du progrès. Au congrès général (1) des syndicats chrétiens tenu à Francfort-sur-le-Mein, au mois de mai de l'année dernière, elle eut même la place d'honneur dans la discussion. Plusieurs délégués, notamment ceux de l'ouest, affirmèrent énergiquement la nécessité d'une organisation ouvrière de classe, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses. « A la concentration menaçante des forces patronales, il faut opposer la centralisation des forces ouvrières. » C'est ainsi que conclut au milieu d'une approbation presque générale, un ouvrier bavarois.

(1) Où furent représentés 112.160 syndiqués et 34 organisations.

Cependant ces événements ne pouvaient pas laisser indifférent le monde catholique. La nouvelle attitude ouvrière qui se précisait de plus en plus menaçait sérieusement dans son existence même la toute puissance ultramontaine et du centre catholique. Il fallait donc coûte que coûte mettre une fin à ce mouvement émancipateur qui gagnait les rangs ouvriers.

Peu de temps après ce congrès, on fit savoir que la prochaine conférence des évêques de Prusse aurait à se prononcer sur l'esprit qui devait animer les organisations des ouvriers chrétiens. Cette conférence eut lieu à Fulda, le 22 août 1900. Dans une lettre, adressée au clergé, les évêques se prononçaient en termes enveloppés bien entendu, non seulement contre la création des syndicats neutres, mais encore contre toute organisation professionnelle. Ce qu'il fallait poursuivre c'est la création et l'extension des organisations ouvrières homogènes, qui groupaient tous les ouvriers, sans distinction de métiers. Mais comme d'autre part, il était indispensable d'admettre la représentation et l'amélioration des intérêts matériels des ouvriers, la lettre épiscopale recommandait la création des sections professionnelles au sein de ces groupements généraux.

La publication de cette lettre eut un grand retentissement. Toute la presse politique aussi bien que syndicale s'en occupa, condamnant ou approuvant les idées émises. Naturellement les syndicats chrétiens en furent désagréablement surpris. Sous forme d'un conseil, c'était un ordre que les évêques leur envoyaient. Il fallait prendre un parti.

Plusieurs syndicats, comprenant toute l'intransigeance de la lettre épiscopale, prirent nettement parti contre. D'autres, feignant de ne pas comprendre, demandaient et demandent encore des explications.

Le troisième congrès annuel des syndicats chrétiens qui doit se réunir prochainement, aura à se prononcer dans son ensemble sur cette question dont l'importance sociale n'échappe à personne. Quelles que soient les décisions de ce congrès, il est hors de doute que le mouvement actuel ira en s'accentuant et que l'avenir prochain nous réserve le rapprochement définitif des fractions naguère ennemies du prolétariat allemand.

D'autre part, si l'on ajoute à la crise économique qui sévit à l'heure présente en Allemagne, les tendances ultra-protectionnistes des agrariens, on peut s'attendre à des événements d'une extrême importance.

M. Popovitch.

LA
Question de l'Enseignement secondaire

Les décrets signés par M. Leygues n'ont pas résolu la question de l'enseignement secondaire. Sans doute, les programmes sont améliorés, les proviseurs pourvus d'une autorité un peu plus grande, et les professeurs chargés d'un peu plus de besogne. Mais à qui fera-t-on croire que de repeindre la façade d'un édifice suffise à le préserver de la ruine ? Or, si les lycées et les collèges ne menacent pas de s'écrouler immédiatement, du moins leur situation est-elle toujours critique, et l'on ne peut espérer qu'elle devienne plus solide tant que les établissements nationaux et communaux ne seront pas mieux défendus contre la concurrence des maisons congréganistes. — Qu'ils se défendent, dira-t-on ! — Soit, mais encore faut-il leur donner les armes indispensables.

I

LE MONOPOLE

Beaucoup de républicains et plusieurs socialistes ont cru que l'arme la plus efficace était le monopole. La solution a le mérite d'être simple : la loi interdirait aux pères de famille d'envoyer leurs enfants dans d'autres établissements secondaires que ceux de l'État ou des communes, et le combat finirait faute de combattants. C'est cette solution, éminemment simple dans sa brutalité, que nous voulons examiner d'abord, tant parce qu'elle est la plus simple que parce qu'elle jouit d'une grande faveur auprès de beaucoup de bons esprit. Nous voudrions nous demander ce qu'elle vaut au point de vue de la justice, car nous avons quelque méfiance au sujet des mesures violentes qui donnent à ceux qui en usent l'illusion que le péril est conjuré, à ceux qu'elles visent une attitude commode de faux persécutés. Ce

n'est point par la violence, qui exige une soudaine et impossible transformation, ce n'est point par brusque révolution qu'il convient de procéder. Une mesure est efficace et la nation la déclare conforme à la justice, et pour prévoir l'accueil qu'une mesure recevra de la nation le plus sûr est de considérer les solutions qui ont été acceptées par elles pour les questions analogues et les mesures qui sont entrées dans les mœurs.

Or ni pour l'enseignement primaire ni pour l'enseignement supérieur, qui encadrent celui des lycées et des collèges, le monopole national n'a été institué. Il est donc à présumer que le monopole ne sera pas accepté davantage pour l'enseignement secondaire. Mais il serait utile de passer en revue les matières de ses programmes ; c'est de cette manière qu'on aura chance de découvrir les vraies raisons qui, à nos yeux condamnent définitivement le monopole.

* * *

Le personnel d'un lycée doit enseigner bien des choses : l'orthographe, le calcul, la littérature, les langues anciennes et modernes, les sciences physiques et naturelles, la psychologie et la morale, la métaphysique ou la religion. Il est hors de doute qu'une éducation totale ne négligera aucune de ces branches. Or, le monopole absolu de l'enseignement secondaire aurait pour effet de donner à l'État le droit et le devoir de tout enseigner, depuis l'orthographe jusqu'à la religion. Mais l'État peut-il s'emparer de cette fonction sans violer le principe de la liberté individuelle. L'enseignement de l'État ne saurait être l'enseignement d'un parti politique, d'une secte philosophique, ni d'une confession religieuse. Il ne saurait être l'expression d'une opinion individuelle qui, chère à une conscience, risque d'en froisser une autre.

Ce n'est pas le professeur de mathématiques qui, se bornant à son rôle de professeur spécial, risquera d'empiéter sur la liberté intérieure de ses élèves. Il est admis sans discussion, même par les dominicains les plus épris d'Aristote et de Saint-Thomas, que la vérité des propositions géométriques s'impose à tous les esprits, et qu'elle soutient avec la révélation des rapports si lointains que l'enseignement du lycée n'a aucune « infériorité » à l'égard du collège où professent les Pères. A Louis-le-Grand et à Arcueil, ce sont les mêmes mathématiques que l'on apprend, et sur ce point la liberté de conscience n'a point à intervenir. Mais, tout à l'opposé, l'enseignement de la religion n'a rien d'impersonnel ; il sera différent selon qu'il sera donné par un libre-penseur, par un catholique, par un protestant, par

un juif. La religion n'a donc pas à être enseignée par l'État. Et que l'on ne se méprenne pas sur le sens du mot *religion*. Il ne s'agit ici ni de la religion principale du pays, ni d'une religion moins importante, mais de toute conception métaphysique qui doit régler l'existence d'un individu, que le système soit catholique ou matérialiste, déiste ou panthéiste, protestant ou athée. Toute conception d'ensemble qui fait appel aux hypothèses surnaturelles est ou une religion ou une anti-religion : dans l'un et l'autre cas elle est relative à la croyance, non à la raison ; à la foi, non à l'expérience. Elle n'est pas susceptible de preuves, bien qu'elle se réclame de la science, soit qu'elle se rattache à une Bible, elle n'en est pas moins la fille de l'imagination individuelle : jamais la raison ne voudra ni ne pourra la légitimer.

Le lycée n'a pas le droit d'imposer à ses élèves les prédications d'un aumônier catholique, ni les arguments d'un philosophe matérialiste. Et ce n'est pas la liberté seule du père de famille qui est en jeu : c'est aussi, c'est surtout celle de l'élève dont l'État n'a pas le droit de faire un disciple du Christ, non plus qu'un sectateur d'Holbach. « Je ne reconnais pas à l'État le droit de choisir entre deux formules sur l'origine du monde et la fin des êtres », disait Gambetta (1). La religion et l'irréligion ne sont pas entre les mains de l'État : il détient les preuves de la loi de Mariotte, qui existent ; il n'a point celles de l'existence ou de la non-existence de Dieu, pour le motif que ces preuves n'existent pas et ne sauraient exister. Depuis que les hommes agitent cette question et toutes les questions métaphysiques, les arguments se sont produits de part et d'autre sans qu'aucun des camps ait jamais pu triompher. Chaque homme, en effet, décide en cette matière d'après son sens intime, et les arguments que son intelligence invente à l'appui de ce choix, loin de fonder la solution, sont au contraire l'efflorescence intellectuelle d'un tempérament moral : ils ne convainquent personne, sinon ceux qui sont déjà persuadés.

Ce que les professeurs de l'État ne peuvent prouver, doit être retranché de l'enseignement national. En effet, c'est une vérité évidente que l'enseignement de l'État doit être national, ce qui ne signifie pas qu'il doive être chauvin, mais acceptable à tous les citoyens sans exception. Allons plus loin : il doit être tel que tout citoyen instruit puisse le transmettre sans aucune espèce de scrupule à tous les citoyens et aux fils de tout citoyen sans exception. Bref, l'enseignement de l'État doit être impersonnel et objectif : il doit être la science elle-même.

Mais ici encore nous prions qu'on ne se méprenne pas. Il ne s'agit pas de la Science à qui le Renan de 1848 prédisait un avenir

(1) Discours de Romans, 18 septembre 1878.

social illimité, et qui prétend à remplacer la Religion. Cette Science est une Irréligion, ou plutôt c'est, au sens qui fut indiqué plus haut, un Religion qui a ses adeptes comme la Religion luthérienne ou la Religion catholique. Cette Science n'est ni impersonnelle ni objective : comme l'éloquence, comme la poésie, comme la métaphysique, elle est le fruit de l'inspiration individuelle, et c'est pourquoi elle a pu *faire banqueroute*. Elle est au juste la Religion ou la métaphysique propre aux savants qui dépassent, sans y prendre garde, les données de la science, en conservant un esprit qui est opposé à la Religion de leur jeunesse ou de leur milieu et qu'ils supposent par suite opposé à toute Religion ou, pour tout dire, purement scientifique et nullement religieux. C'est là un fait de « psychologie du savant » surtout au dix-neuvième siècle. Mais il y a un antécédent au dix-huitième siècle dans les élans « finalistes » auxquels se livraient alors les hommes de science. Il y a cent cinquante ans, on concluait volontiers de l'arrangement interne découvert dans un être vivant et de l'harmonie générale constatée au sein de la nature à l'existence d'un Architecte divin. L'étude renouvelée des sciences naturelles avait produit alors une métaphysique finaliste, en accord avec les tendances du temps et les croyances théistes et spiritualistes chères aux « philosophes » et admises par les « salons ». De même l'étude des formes sociales, la linguistique, l'économie politique, l'histoire des religions ont conduit au début les savants hors des limites inhérentes à la science : l'Irréligion du dix-neuvième siècle équivaut au Théisme de nos aînés ; elle ne vaut ni plus ni moins ; comme lui, elle ne prouve pas, elle se contente de s'affirmer. Or, en pareille matière les affirmations peuvent offrir un intérêt de curiosité, mais non pas le droit de prétendre à la moindre importance scientifique. Entre le catholicisme et le matérialisme la foi choisit tous les jours ; la raison ne décidera jamais.

On voit donc qu'il ne s'agit pas ici de la Science conçue comme une Irréligion, c'est-à-dire comme une Métaphysique, donc comme une Religion ; mais bien de la modeste science, qui s'occupe de la connaissance rationnelle de la nature, sans rougir de laisser aux Religions spiritualistes ou matérialistes la responsabilité des hypothèses ou plutôt des affirmations touchant le monde inaccessible à nos sens comme à notre raison. La Nature, voilà le domaine de l'expérience. La Surnature, voilà l'infinie région où règnent, reines toujours ennemies, les religions et les métaphysiques. Au sujet de la Surnature, l'expérience conduite par la raison, en un mot la science ne peut rien nier ni rien affirmer : y a-t-il un Dieu ? l'âme est-elle immortelle ? la science n'en sait rien et n'en saura jamais rien ; l'âme existe-t-elle ? moi, physiologiste, je l'ignore, et je l'ignorerai toujours : je ne nierai

pas son existence sous prétexte que mon scalpel ne l'a jamais déchirée; mais je n'affirmerai pas qu'elle est sous couleur que sa non-existence échappe à toute expérience; je continuerai à fouiller les tissus, à interroger les cellules, sans espoir d'y découvrir une substance métaphysique qui, par définition, cesserait d'être métaphysique à l'instant précis où elle serait tombée sous mon regard; la patiente observation des phénomènes et la poursuite de leurs lois, ma science ne se propose pas davantage.

Telle est la science positive que Kant et le dix-neuvième siècle apprirent à distinguer de la métaphysique et de la religion. Telle est la connaissance toujours vérifiable, toujours démontrable, que l'on peut imposer à tout esprit sans exception, parce qu'on est certain que tout esprit pourra la vérifier. Telle est la seule base que le monopole national devrait choisir pour y faire reposer l'édifice de ses programmes. Rien, semble-t-il, ne saurait alors violer la liberté de l'élève ou celle du père. La science, c'est ce que tout homme porte en soi et peut de lui-même dégager si ses facultés lui sont laissées tout entières par son éducation, par son genre de vie, par ses ressources pécuniaires, par sa situation dans la société. La science, c'est le bon sens qui a le temps et le désir d'observer, ou de connaître les observations faites par les autres hommes. La science, c'est l'esprit humain appliqué à la Nature. Tous les hommes reçoivent les uns des autres les résultats des enquêtes scientifiques aussi volontiers qu'ils se querellent pour s'imposer réciproquement les rêves de la métaphysique et les dogmes mystiques de la Religion. Pourquoi? Parce qu'ils reconnaissent implicitement que, la raison humaine étant identique en un chacun, il est inévitable que tous arrivent aux mêmes conclusions en appliquant cette impersonnelle raison aux faits que tous peuvent constater. Non, rien dans cette science positive qui n'enseigne aux hommes que ce qu'ils inventeraient spontanément, rien dans cette science ne peut violer une liberté qui n'a pas de sens en présence d'une Nature dictant ses lois à toute intelligence qui l'interroge : l'ignorance seule risquerait d'être violée, et qui oserait s'en plaindre? Qui oserait adresser des reproches à l'État moderne? Enseignant la vérité positive tout en respectant les espérances et les doutes métaphysiques de chacun, ne reste-t-il pas dans son droit? Donnons à l'État le monopole de la science positive; excluons du lycée la théologie et la métaphysique et laissons au père de famille le soin d'enseigner ou de faire enseigner à son fils le catholicisme ou l'athéisme ou tout ce qu'il pourra imaginer touchant le monde surnaturel. Cette « neutralisation » effectuée, l'État ne serait-il pas en droit de se réserver l'instruction scientifique? Qu'on ne parle pas d'attentat à la liberté du père de famille : une fois mise à part l'indémontrable

religion, ai-je le droit de faire apprendre à mon fils autre chose que ce qui est la vérité ? Ai-je le droit de déformer son esprit, tandis qu'il m'est défendu de déformer son corps ? Puis-je, à ma guise, lui apprendre que la terre est plate, que le soleil tourne autour de ce plateau, que deux et deux font quelquefois cinq, que l'eau est un corps chimiquement simple ? Alors ne me défendez pas d'enfermer cet enfant dans un vase, à la manière des faiseurs de monstres en Chine ; allez plus loin ou plutôt revenez plus en arrière : donnez-moi, comme à l'antique *pater familias*, le droit de vie et de mort sur mon enfant. Non ? Vous reconnaissez donc que contre mon droit il y a un droit, et peut-être même un devoir. En effet, conclura-t-on, il y a le droit de l'enfant et le devoir, pour la société tutrice, de garantir l'exercice de ce droit incontestable; s'il est des droits pour chaque personne humaine, le premier n'est-il pas le droit de vivre et de se développer dans la mesure du possible, d'être un homme ; d'être une raison vivante dans un corps vivant et sain ? Ou il n'y a pas de droits, et, la force régnant seule, ne parlez plus de liberté. Ou il y a des droits, et alors reconnaissez le droit, à tous déféré, d'être un homme; c'est peut-être le seul qui soit évident et qui fonde tous les autres droits. L'enfant, pour devenir une personne, a besoin d'acquérir la science ; envoyez-le là où il pourra trouver la science ; envoyez-le au lycée qui enseigne la science positive et garde, en matière de religion ou de métaphysique, la plus étroite neutralité.

*
* *

Cette thèse serait inattaquable si l'on pouvait établir une démarcation exacte entre le bloc de la science positive et l'amas des métaphysiques et des religions. A défaut du monopole absolu, qui eût compris jusqu'à une religion d'État, nous établirions le monopole partiel, le monopole de l'instruction positive. Il suffirait de fermer les établissements libres et de donner congé aux aumôniers des trois cultes officiels, en rayant des programmes les quelques leçons de métaphysique qui s'obstinent à y figurer.

Malheureusement, l'opposition n'est pas si radicale entre la science positive et le rêve mystique du croyant. La démarcation est si peu précise qu'à tout instant on peut voir la croyance pénétrant encore le savoir, comme à la marée descendante on aperçoit l'eau couvrant encore un point de la plage, tandis qu'à droite et à gauche elle s'est déjà retirée. Même, le sable, qu'à peine elle a cessé de laver et qui commence à s'affermir le recèle encore dans ses profondeurs. Ainsi le savoir moderne parfois reste imbu de croyance quand il est devenu positif : qu'est donc lorsqu'il disparaît encore sous la croyance ?

Les mathématiques n'ont certes plus rien de commun avec la croyance religieuse ; elles ne seront plus jamais un sujet de discordes civiles. Les passions des hommes ne s'intéressent pas au carré de l'hypoténuse: si elles s'y attachaient, les disputes s'ensuivraient, aussi enragées que s'il s'agissait de sciences morales ou de théologie. Peut-être fut-il un temps où la géométrie, qui fut d'abord l'art tout empirique de l'arpenteur, a enflammé deux partis qui se disputaient les meilleures terres de la Cité ; et encore il est permis d'en douter. Mais toutes les autres sciences ont eu cette vertu au début de leur carrière. Était-il indifférent aux sectes politiques de soutenir que le Soleil tourne autour de la Terre; ou qu'il s'allume à l'aube et s'éteint à l'occident ? Surtout était-il indifférent de prétendre qu'il se meut de lui-même ou qu'il est le char guidé par Phoïbos ? C'était rejeter ou admettre la religion nationale ! C'était, comme fit Socrate, introduire dans la « Cité des divinités nouvelles et corrompre la jeunesse » ! Faut-il sourire de ces débats ridicules qui aboutirent à la mort de Socrate ? Rappelons alors Galilée qui faillit payer cher la théorie des révolutions de la Terre autour du Soleil, et Descartes qui n'osa publier son *Traité du Monde*, parce qu'il craignait pour la liberté ; Descartes qui dut vivre en Hollande parce qu'il inventait une physique insoupçonnée des Anciens et des Docteurs. Chaque science a passé par cet état passionnel et théologique ; elle y a demeuré d'autant plus longtemps qu'elle traitait de questions plus passionnantes et plus complexes. Les sciences de la nature inorganique purent, les premières de toutes, s'en affranchir, puis ce fut le tour de la physiologie : aujourd'hui les sciences sociales luttent pour leur libération.

L'examen des éléments intellectuels qui se combinent pour former une science positive permettra de saisir sur le vif l'essence du progrès qui conduit chaque science de l'état théologique ou métaphysique à l'état positif.

A l'exception peut-être des mathématiques, qui d'ailleurs sont moins une science qu'une méthode, toutes les sciences sont expérimentales. Mais l'observation des faits, qui fournit au savant la matière de son travail, ne suffit pas à constituer la connaissance scientifique ; c'est même ce qui fait la différence entre la science et les connaissances vulgaires. Un autre élément intervient donc, qui est l'esprit humain ; entre les faits épars et hétérogènes, séparés par l'espace et le temps et pourvus de caractères divers qu'apporte l'observation, des analogies sont conçues par le savant, des assimilations sont faites, parfois faciles à établir, parfois délicates à saisir, tantôt superficielles et tantôt profondes : mais toutes procèdent de la même faculté, qui est peut-être ce qu'il y a de plus évident en l'esprit humain, la faculté de ramener la multiplicité à l'unité, l'homogène à l'hétérogène, en découvrant

des ressemblances malgré la nature, malgré les bigarrures du voile d'Isis. C'est ce que fait le génie d'un Newton lorsqu'il comprend que la chute d'une pomme sur la terre a pour analogue la chute idéale de la planète sur le soleil ; c'est ce que fait aussi le petit enfant qui appelle du même nom un chien et tout ce qui a quatre supports, un tabouret par exemple. Assimilation et généralisation, voilà toutes les ressources que déploient l'enfance et le génie scientifique pour connaître. L'analogie est la source vénérable des sciences humaines.

Ainsi, une science comprend deux éléments : ce qui vient de la nature, les faits ; ce qui vient de l'homme, l'analogie. Il convient d'examiner ces éléments à tour de rôle.

Les faits ne semblent pas comporter les motifs d'un désaccord quelconque entre les hommes, ni davantage l'intervention d'une « autorité » métaphysique ou théologique. Un fait est un fait : il ne se prouve pas, il s'éprouve. Aristote lui-même ou saint Thomas en personne viendrait-il m'affirmer que ce chien pourvu de quatre pattes en a cinq que je n'aurais de son opinion nul souci, sinon de savoir lequel, de mon contradicteur ou de moi, est dans son bon sens. Un fait est un fait : on constate un fait qui est, et il suffit. Certes, les hommes naissent inégalement habiles à « constater » un *si bémol* ou une nuance rare de la couleur verte. Heureusement, l'éducation des sens vient suppléer à leur imperfection native, et l'on peut dire qu'au même degré de cette éducation les hommes s'accordent sur les faits. Et encore ! A condition qu'ils veuillent bien constater ces faits, à condition que la passion et le préjugé ne les réduisent pas à se faire aveugles et sourds.

Ces réserves faites, on peut considérer que rien n'est plus propre à mettre d'accord les hommes les plus divers que la constatation de ce qui est. Le fait demeure la plus probable communion des intelligences.

En est-il de même du second élément qui concourt à former une science ?

La découverte d'une analogie constitue d'abord une hypothèse ; ensuite, si les preuves expérimentales sont assez nombreuses, l'hypothèse devient une loi de la nature. Entre l'hypothèse et la loi, l'une et l'autre faites pour coordonner des phénomènes observés, la différence est toute dans la précision et la certitude. Qu'une hypothèse soit conçue par un homme, si elle est bonne, à mesure que de nouveaux faits la confirmeront elle conquerra plus d'adhérents, jusqu'au jour de son succès universel ; s'appliquant à tous les faits d'un certain ordre, elle sera admise par tous les hommes : elle prendra le nom de loi.

Beaucoup d'hypothèses ont réussi de la sorte ; beaucoup d'autres sont tombées ; de nombreuses, enfin, restent suspendues entre la terre

et le ciel, entre la conception subjective d'un seul homme et la vérité objective unanimement reconnue. Celles-là sont attaquées par les uns, repoussées par les autres ; plus une science contient d'hypothèses de cette espèce et moins elle est achevée.

D'ailleurs, il ne faut pas s'y méprendre. Si une science est parvenue à l'état « positif » ou si elle est demeurée dans l'état théologique, la lutte entre les tenants et les adversaires de ses hypothèses n'a ni le même caractère ni la même portée.

Les hypothèses de la physique et de la chimie sont plus ou moins proches de l'état de certitude. Mais les plus éloignées de cet état sont elles-mêmes des hypothèses positives. Peu importe à telle Religion que le physicien admette une matière formée d'atomes ou au contraire une matière continue.

Les hypothèses du naturaliste ne sont pas toujours positives. Qu'elle soit vraie ou fausse, la théorie transformiste n'a rien de religieux ni d'irréligieux par elle-même. Mais l'histoire biblique de la création, elle, vraie ou fausse, n'a rien de positif; elle est religieuse ou métaphysique. Darwin et la Bible s'efforcent de coordonner les mêmes faits, d'expliquer l'existence des espèces actuellement vivantes. Mais Darwin fait appel à des causes expérimentales et théoriquement vérifiables, tandis que la Bible fait appel à un Créateur. Par bonheur, on commence enfin à s'apercevoir qu'il n'y a pas une contradiction irréductible entre les deux hypothèses, qu'elles répondent à des problèmes distincts, qu'elles peuvent se compléter réciproquement. L'histoire naturelle est arrivée à l'état positif ; un professeur peut enseigner la théorie de Darwin sans plus choquer une conscience catholique que s'il exposait la théorie atomique dans une leçon de chimie.

Mais en est-il de même lorsqu'il s'agit des hypothèses historiques ? Les faits, passe encore, on tombe d'accord sur la plupart d'entre eux, si l'on est loyal. Mais les « lois », je veux dire : les hypothèses ? Accepterons-nous l'explication de Bossuet qui voit dans tous les grands événements la manifestation de la puissance divine et d'une « Providence anthromorphe » ? (Langlois.) Préférerons-nous celle de Karl Marx, qui rapporte tout aux transformations économiques ? Là encore, comme en matière d'histoire naturelle, nous avons en présence des théories métaphysico-religieuses et des théories positives. Mais le choix est moins indifférent encore au croyant : être guidé par Dieu, ou être poussé par ses besoins, ce n'est pas précisément la même chose ! Sans doute, là encore on pourrait superposer les deux théories, car elles répondent, là encore, à des problèmes différents ; mais s'il y a une défiance déjà qui s'élève dans le cœur du croyant contre Darwin, c'est avec une véritable horreur qu'il repousse le « matérialisme » économique, et, en général, tout essai d'explica-

tion rationnelle et positive du devoir humain. C'est l'action directe de son Dieu que sollicite le croyant lorsqu'il se prosterne pour prier : c'est la suspension de toute loi naturelle, c'est une intervention surnaturelle qu'exige l'élan de sa souffrance. Peu lui importe, après tout, que l'espèce humaine ait été créée de toutes pièces, ou que Dieu ait voulu qu'elle descendît d'un lémure. Mais que le présent soit l'œuvre nécessaire du passé, c'est ce que son cœur ne veut pas, puisqu'il se détourne de la terre, où toutes les lois paraissent implacables, pour exhaler vers le ciel sa plainte et son espoir, non jamais rebuté, d'une céleste condescendance. Entre la science positive et la Religion, il a choisi celle qui lui offrait le miracle. Or le miracle, l'intervention arbitraire et particulière de la divinité dans les faits de la nature, est absolument inconciliable avec la fixité des lois que réclame toute explication rationnelle. En histoire naturelle, un miracle initial, celui de la création, suffisait au croyant, et ce miracle pouvait être suivi d'une évolution rigoureusement soumise au déterminisme ; la superposition de l'hypothèse surnaturelle à la théorie scientifique était possible. En histoire humaine et en sociologie, ce n'est plus un miracle initial et unique qu'exige le croyant ; c'est un miracle, sinon perpétuel, du moins perpétuellement possible ; c'est la contingence partout et toujours, c'est l'abolition de la loi, la négation de la raison humaine et de la science : la superposition serait absurde.

Dépassons l'histoire de la sociologie ; considérons les hypothèses de la psychologie et de la morale : le problème devient alors plus poignant, car les hypothèses dernières de ces deux sciences ne peuvent être que métaphysiques. Le psychologue s'appuiera-t-il sur une théorie matérialiste ou sur une conception spiritualiste ? Le moraliste admettra-t-il que la vie présente trouve sa fin en elle-même, ou qu'elle n'a de sens intelligible à qui ne croit pas à une vie future ? Questions que l'on peut discuter abstraitement avec le plus grand calme, mais pour lesquelles concrètement la solution est fournie tous les jours par la conduite suivie. L'hésitation est possible pour le théoricien ; la croyance ou l'incroyance est affirmée par quiconque agit. Moins encore qu'en histoire, la « superstition » n'est possible en psychologie et surtout en morale : le choix exclusif s'impose à l'action.

En résumé, si les faits permettent l'accord de toutes les intelligences humaines, les hypothèses qui s'efforcent de les coordonner et de s'ériger en lois, les théories sont maîtresses de discorde. Toutes n'ont pas au même degré cette efficacité. Celles des sciences à l'état positif font lutter entre eux des savants, des spécialistes, animés par un désir commun de découvrir une vérité humaine ; et cette lutte suppose déjà un accord profond. Mais celles des sciences morales mettent aux prises les passions des hommes et les armées des nations.

La Révolution française, ses guerres intestines, ses guerres étrangères, voilà un résultat tangible de cette « divergence » des hommes en matière d'hypothèses lorsqu'il s'agit de sciences morales !

*
* *

Si l'on approuve les réflexions qui précèdent, on avouera que le monopole partiel, limité aux sciences, n'est pas plus recevable que le monopole absolu, comprenant même la religion. L'État pourrait être investi d'un monopole, si les matières de son enseignement comportaient des problèmes à solutions impersonnelles, valables pour l'humanité tout entière, *a fortiori* pour la Nation tout entière ; c'est cette condition, que ne remplit pas le programme d'un enseignement religieux, qui nous a fait rejeter le monopole absolu ; c'est elle aussi qui nous empêche d'adhérer au monopole partiel, parce que parmi les sciences positives il en est encore qui sont imbues de religion ou de métaphysique, et qui pourtant doivent être enseignées. Quand même on supprimerait des programmes le cours d'instruction religieuse et les leçons de métaphysique, il resterait encore l'histoire, la psychologie et la morale. Il resterait encore ce je ne sais quoi, cette atmosphère intellectuelle qui se respire au lycée et qui ne se respire pas ailleurs. Le lycée, malgré toutes ses imperfections, est presque toujours un foyer de démocratie et de science positive. Nous ne croyons pas qu'on puisse obliger légalement le père de famille à envoyer son fils au lycée.

Aux partisans des solutions radicales, nous ferons observer que peut-être un jour viendra où les libres-penseurs seront trop heureux d'envoyer leurs enfants à des établissements libres et laïques ; aux socialistes, nous rappellerons que le programme d'économie politique contenait hier encore cette ligne d'esprit peu scientifique : « *Réfutation* du socialisme ». Aux uns et aux autres nous oserons affirmer qu'il faut refuser à la réaction des modèles de despotisme et des formules d'excuses ironiques par d'éventuelles oppressions.

Le monopole absolu n'est pas possible. Le monopole partiel, limité aux connaissances positives, ne sera juste qu'au jour encore lointain où toutes les sciences de la nature auront complètement dépouillé le vieil esprit théologique.

*
* *

Il reste à écarter une dernière solution bâtarde, une dernière façon de dépecer le monopole et d'en accommoder les restes : c'est

une solution déjà historique, puisque le règne de Louis-Philippe l'a vue florissante et qu'il a fallu la loi Falloux pour tuer ce régime mixte. Elle est théoriquement fondée sur une distinction chère aux esprits religieux, celle de l'instruction et de l'éducation. Elle consiste pratiquement à obliger les jeunes gens à fréquenter les lycées tout en leur permettant d'habiter des internats libres.

Cette solution vaut exactement celle qui aurait pour but de couper en deux l'enseignement, d'en donner une moitié au lycée (sciences mathématiques, physiques et naturelles), et de laisser aux institutions libres l'autre moitié (histoire, psychologie, morale). Cette solution est factice, parce qu'il n'est pas d'enseignement bien conduit, il n'est pas d'enseignement vraiment humain qui ne tende à déborder d'une matière déterminée sur les voisines. Le plus modeste cours de littérature nomme Pascal et la lutte des *Provinciales,* Bossuet et le gallicanisme, Fénelon et le quiétisme, Rousseau et la Révolution, de Maistre et la renaissance du catholicisme, et Chateaubriand, et Lamartine, et Hugo. Renoncera-t-on alors à enseigner l'histoire de la littérature française ? Qu'on renonce donc à la lecture de nos auteurs classiques, modernes et contemporains ! Qu'on renonce à l'enseignement littéraire du français, pour se contenter d'apprendre aux enfants l'orthographe, à moins que cet enseignement, lui aussi, ne confine à des questions dangereuses (le professeur pourrait se livrer à des considérations historiques !) et qu'on remplace l'étude de notre langue nationale par celle de l'Espéranto, qui n'a point de patrie, qui n'a pas d'histoire. Supprimons tout, car il n'y a pas de cloison étanche qui sépare absolument les mathématiques les plus pures de la sociologie la plus politicienne.

De même rien n'est plus factice, rien n'est plus faux que la distinction faite d'ordinaire entre l'instruction et l'éducation si elle est prise à la rigueur. Ce qu'on a coutume d'appeler instruction n'est autre chose que l'éducation intellectuelle, l'éducation de l'esprit et de la raison. A l'école laïque comme au lycée, le maître n'a pas seulement pour but d'instruire ses élèves, mais plus encore de développer leurs facultés intellectuelles, mémoire, imagination, réflexion, raison. Sans doute pour arriver à ce but final il faut « enseigner », il faut apprendre aux élèves l'orthographe, le calcul, la composition française, l'histoire et la géographie, les langues anciennes et modernes, les sciences. Mais les élèves qui arriveraient à savoir par cœur tout ce qui a fait l'objet de ces leçons seraient bien peu avancés s'ils le savaient sans l'avoir compris, sans être à même d'en tirer parti, sans avoir appris à réfléchir. Il faut que plus tard, grâce à l'éducation intellectuelle qui est l'essence de l'instruction, les jeunes gens soient à même de résoudre les problèmes que leurs affaires commerciales, leurs

études d'Ecole Supérieure ou de Faculté leur présenteront, sans compter les problèmes plus complexes encore de la vie quotidienne. Une bonne instruction, c'est une bonne éducation de l'esprit et de la raison. Il n'est pas de bonne instruction qui ne soit fortement éducative.

On ne peut donc pas réellement séparer l'instruction de l'éducation. Un professeur n'est pas un livre qu'on n'a pas la peine de feuilleter parce qu'il parle tout haut : il est un éducateur. S'il a quelque valeur, il forme de bons élèves, c'est-à-dire des hommes capables de réfléchir ; s'il a de mauvaises méthodes, il déforme les esprits, en fait des phonographes capables de débiter sans faute, au signal qui les déclanche, les « manuels » d'histoire, de mathématiques, de littérature et de morale, mais inaptes à penser par eux-mêmes. Choisir un professeur, ce n'est pas acheter ou louer un réservoir de connaissances, c'est donner un éducateur. Et un enfant ne peut avoir à la fois plus d'un éducateur efficace.

Il n'est donc pas possible de séparer l'instruction et l'éducation : un seul homme pour former une seule conscience, une seule méthode pour former une seule raison, voilà une règle dont personne ne peut se départir. Ajoutons que l'État serait sa propre dupe s'il renonçait à enseigner la morale et les sciences morales qui sont la partie la plus agissante de tout enseignement. Sans en garder le moindre profit véritable, il donnerait aux rivaux de ses lycées l'apparence enviable de la persécution, mais l'apparence sans la réalité.

*
* *

On peut donc considérer le monopole, absolu ou partiel, et le retourner sur toutes ses faces, il apparaît toujours comme une mesure violente, injuste, inefficace. Il faut donc l'abandonner. Il faut donc choisir entre la concurrence anarchique et la liberté réglementée.

II

LA CONCURRENCE

Le monopole étant écarté sous toutes ses formes, il n'en reste pas moins que l'État ne doit pas renoncer à la lutte contre son puissant rival : il ne saurait se désintéresser de l'éducation publique. Est-ce à dire, pourtant, que le terrain de la libre concerrence est le seul sur lequel il doive entreprendre la bataille ? Ce serait s'imaginer des

conditions abstraites, des circonstances irréelles, pour une lutte concrète, précise, réelle. Il n'y a pas de libre concurrence, il n'y a plus de libre concurrence. La concurrence n'est pas un état idéal, c'est un état de fait, qui a été donné autrefois et qui n'existe pas aujourd'hui. Dans l'enseignement comme dans le commerce, il y a concurrence en fait lorsqu'un grand nombre de concurrents réels se présentent. Supposez qu'une ou deux vastes entreprises, comme il arrive aux États-Unis, aient absorbé ou ruiné toutes les petites maisons qui fabriquent le même article et soient à même ensuite de fournir au public le produit au prix qu'elles veulent, selon la qualité et la quantité qu'elles veulent, y aura-t-il encore concurrence au sens réel du mot ? Sans doute, c'est de la liberté commerciale que sera sorti le nouvel état de choses ; mais la liberté aura fait place, en fait, au monopole. La concurrence finit par tuer la concurrence par l'anéantissement des concurrents vaincus. Le *trust* est le fils ingrat de la liberté commerciale. Or, en matière d'enseignement, il en est de même. Il y a aujourd'hui, en France, deux *trusts* qui accaparent presque toutes les demandes ; l'un est le *trust* national ; l'ensemble des lycées et des collèges; l'autre est le *trust* congréganiste, Jésuites, Dominicains, Maristes, Frères de la Doctrine chrétienne, etc. Entre ces deux maisons gigantesques et faisant à peu près le même chiffre d'élèves, quelques petites entreprises subsistent, précaires, instables, subventionnées souvent par l'État.

Telle est la situation de fait en présence de laquelle se trouve l'État. Il faut se rappeler, en outre, que les « petites entreprises » tendent à disparaître, mais que le *trust* congréganiste tend à enfler son demi-monopole. Il faut encore se rappeler les raisons de ce succès. Ce n'est pas à la qualité de l'enseignement qu'il faut l'attribuer : les résultats des concours d'entrée aux grandes écoles montrent que l'État, qui possède un nombre d'élèves égal à celui des élèves absorbés par les congrégations, fait recevoir une proportion de candidats de beaucoup supérieure à la moité. D'autre part, les livres en faveur dans les établissements congréganistes donnent parfois une triste idée de l'enseignement littéraire historique et philosophique, de ces maisons. Pascal, Voltaire, Rousseau, Auguste Comte, y sont maltraités d'une manière niaisement scandaleuse ; et nous ne disons rien de la Saint-Barthélemy ou de la Révolution française ; la philosophie de l'histoire qui se rencontre dans les sombres élucubrations de M. Édouard Drumont n'a pas été inventée par lui. Est-ce par l'éducation que l'emportent Pères et Frères ? Sans doute, chez eux on veille de plus près qu'au lycée sur les « bonnes manières » ; mais savoir se présenter dans un salon peut être le fait d'un homme qui a reçu, au sens fort du mot, la plus mauvaise éducation. Les bonnes manières, pour estimables qu'elles soient, sont loin de constituer toute la moralité. Fon-

der une famille, servir ses concitoyens dans la mesure du possible, lutter énergiquement et honnêtement contre les difficultés de la vie sociale, voilà la moralité véritable : dira-t-on que l'éducation que peuvent donner pour la vie réelle, pour la vie du *siècle*, des professeurs pour la plupart mariés et pères de famille est inférieure à celle que dispensent des congréganistes qui non seulement appartiennent à un ordre international, mais qui mieux encore, retranchés de la vie normale, mènent une existence de moines, de célibataires à perpétuité. S'agit-il pour nos enfants d'apprendre la vie de couvent, uniformément mystique à Paris, à Vienne, à Rome et à Berlin, ou d'apprendre à vivre en Français du vingtième siècle ? La réponse n'est pas douteuse, ni la conséquence qui en découle : les citoyens français, les pères de famille qui occupent les chaires de nos lycées, voilà les éducateurs préférables.

Ce qui fait vraiment le succès des maisons congréganistes, c'est une adaptation plus parfaite aux besoins sociaux. Essayons de la saisir sur plusieurs points.

I. — Le lycée est un établissement-type qui se retrouve partout le même. Sauf à Paris, le lycée est toujours unique dans la ville, et, presque toujours, dans le département. Lorsqu'il y a plusieurs lycées assez voisins, comme dans le Nord (Lille, Tourcoing, Valenciennes, Douai), ils ne diffèrent que par le nombre des élèves. A supposer donc que, pour une raison quelconque, un père de famille n'aime pas le lycée fréquenté par son fils, il n'aura pas souvent l'idée de l'envoyer dans un autre lycée ; il ne pourra songer qu'à le laisser dans le même établissement ou à l'envoyer chez les Pères.

En effet, les Pères offrent toutes sortes de collèges à choisir, depuis le collège ultra-select dirigé par les Jésuites ou les Dominicains jusqu'à la maison d'enseignement moderne tenue par les Frères et recevant des élèves beaucoup moins aristocratiques. Le prix de l'externat, de la surveillance, de la pension varie depuis le chiffre accessible au gros industriel jusqu'au chiffre accessible au petit boutiquier, à l'agriculteur, au contremaître d'usine. Il en résulte, d'une part, que chaque couche sociale trouve chez les congréganistes l'enseignement secondaire qui est à la portée de ses ressources, et que, de la sorte, les congréganistes s'adressent à toutes les classes de la nation ; et que, d'autre part, l'aristocratie terrienne, financière, commerciale, militaire, industrielle peut confier ses enfants aux collèges chers et distingués sans craindre le contact, qui lui déplaît, des fils de marchands ou d'ouvriers, éloignés par les prix élevés et relégués dans les établissements moins élégants. Au contraire, le lycée accepte indifféremment les enfants des riches et ceux des moins riches ; il prend même ceux des pauvres à titre de boursiers. Or il déplaît à M. le

marquis que son fils ait pour condisciple le fils de son fermier ; le propriétaire d'une usine n'enverra pas volontiers le sien là où il échangerait des tutoiements avec celui de son contremaître. Le lycée perd donc de ce chef la clientèle aristocratique, déjà peu disposée à fausser compagnie à l'Église.

Symétriquement il perd la clientèle petite-bourgeoise, au moins en grande partie, parce que les prix du lycée sont fixes et un peu trop élevés pour les ressources de cette clientèle. Au contraire, les Frères ont des prix à la fois plus bas et plus souples. Plus souples, parce qu'aucun règlement n'empêche le Supérieur de faire toutes les réductions possibles. Plus bas parce que les frais généraux sont infiniment plus faibles que dans les lycées. Un professeur agrégé coûte, en province, de 3.700 à 6.200 francs, et à Paris de 5.500 à 9.000 francs, et fournit de 8 à 16 heures de classes. Un Frère « fait » indifféremment la classe, l'étude, la récréation, la promenade et le dortoir, donne au besoin 24 heures par jour de son temps, et pour ce travail reçoit le logement, la même nourriture que les élèves et sa part de Paradis ; il ne coûte pas mille francs par an, un peu moins que le plus humble répétiteur de l'État. Pour un même nombre d'élèves la maison congréganiste occupe moins de professeurs que le lycée et dépense huit fois moins pour son enseignement.

En revanche, elle a des ressources que son rival ignore à jamais. Quêtes, dons et legs lui constituent des revenus et des capitaux sans cesse accrus et renouvelés. En face de l'inépuisable charité des fidèles et de l'impôt que prélève sur eux le désir de gagner le ciel, les 18 millions du budget de l'enseignement secondaire font une triste figure. Il faut que le lycée, lui aussi, trouve des ressources, et comme il ne peut tirer de traites sur l'autre monde il est indispensable qu'il demande de l'argent à ceux qui peuvent lui en donner.

Nous reviendrons plus loin sur cette question financière. Pour l'instant nous ne voudrions retenir que la précédente, celle de la diversité des classes sociales auxquelles s'adresse séparément l'enseignement congréganiste. Sur ce terrain, il est difficile à l'État de lutter contre son adversaire, car il se doit à lui-même de ne pas accepter, comme une chose bonne en soi et de valeur reconnue, la séparation et la lutte des classes ; il ne peut pas faire un lycée de première classe où les petits garçons riches auront des sièges larges et capitonnés, un lycée de deuxième classe où les fils de la moyenne bourgeoisie s'assoieront moins confortablement et plus serrés, un lycée de troisième classe où les bancs seront de bois. Nous ne voyons guère qu'un moyen, et bien insuffisant, de remédier à l'unité de lycée qu'exige justement une société de plus en plus démocratique : c'est d'ouvrir dans les grandes villes comme Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, et même dans

les villes de second ordre, comme Nîmes, Douai, Limoges, Poitiers, deux ou plusieurs lycées situés dans des quartiers nettement différents ; chaque lycée recruterait forcément sa clientèle d'externes dans son quartier et il arriverait à Marseille ou à Nîmes ce qui arrive à Paris, où le lycée Janson-de-Sailly reçoit, à Passy, des enfants de la haute bourgeoisie, tandis que Charlemagne, près de la Bastille, est fréquenté par des élèves beaucoup moins « aristocratiques ». La multiplication des lycées n'est pas chose impossible dans les grandes villes. Marseille a autant de population qu'un cinquième de Paris qui a une dizaine de lycées ; la ville donnerait donc facilement une clientèle à deux lycées ; d'ailleurs la population scolaire de son lycée actuelle atteint ou dépasse 1.500 élèves ; il serait aisé de répartir ces 1.500 élèves dans trois ou quatre établissements, car un proviseur qui a plus de 300 à 400 élèves ne peut vraiment pas les connaître un à un, ce qui est indispensable à une direction individuelle et effective. Dans les villes de second ordre, on pourrait se contenter de créer, à côté de l'unique lycée d'internes et d'externes, un lycée d'externes seuls situé dans le quartier riche de la ville et dont quelques répétiteurs et professeurs s'engageraient à prendre chez eux des pensionnaires.

De telles mesures seraient annuellement peu coûteuses, car les frais d'enseignement et de surveillance changeraient peu ; quant aux frais d'administration, ce serait l'occasion ou jamais de diviser entre des lycées plus nombreux les fonctionnaires parfois surabondants qui sont chargés de la partie financière (1). D'ailleurs, le nombre accru des élèves fournirait des ressources plus grandes.

II. — Une seconde raison du succès des congréganistes, c'est la diversité des programmes. Les lycées ont un programme uniforme, un emploi du temps uniforme, un règlement intérieur uniforme. Un exemple entre plusieurs fera saisir l'absurdité de ce règlement unique. Dans tous les lycées il est loisible d'allumer poêles ou calorifères depuis la Toussaint jusqu'aux vacances de Pâques ; ce règlement est applicable aussi bien à Nice ou à Bastia qu'à Lille ou Saint-Omer ; le résultat, c'est que professeurs et élèves gèlent dans le Nord au moment où les méridionaux laissent leurs fenêtres ouvertes. En revanche, on ne tient aucun compte des heures chaudes pour régler les classes, les promenades et les récréations dans le Midi. Certes, nous n'en sommes plus au temps où le ministre de l'empereur Napoléon III tirait sa montre et disait : « En ce moment, on dicte la version latine dans toutes les troisièmes de France. » Mais le règlement

(1) Un proviseur, un économe, un commis d'économat et un dépensier dans un lycée contenant 45 internes, c'est trop.

est encore beaucoup trop rigide. Il faut l'assouplir, en laissant aux assemblées de professeurs, aux conseils d'administration, aux conseils académiques le soin de proposer et même de décider dans des limites assez larges l'emploi du temps au lycée et beaucoup d'autres détails d'administration intérieure.

Il ne paraît pas impossible et il est trés désirable que les programmes d'enseignement varient avec les régions. Bien entendu, il sera indispensable de maintenir un fonds commun obligatoire ; d'ailleurs la nécessité de préparer les examens imposera une certaine unité assouplie par l'enseignement des parties annexes. De ce côté la réforme de 1902 paraît donner quelques menues satisfactions aux partisans de la décentralisation.

III. — Enfin, il est une institution qui rend aux congréganistes des services considérables. Chacune de leurs maisons est un véritable bureau de placement officieux pour ses anciens élèves. Ce placement comporte tout ce qui peut servir à assurer l'existence, le bien-être, la fortune, depuis l'emploi médiocrement rémunéré par le chemin de fer de l'Est ou du Nord jusqu'au « piston » donné au magistrat et surtout à l'officier pendant toute sa carrière, et même jusqu'au mariage riche pour les jeunes gens qui ne savent exercer d'autre profession que celle d'amateurs de dots. Or l'État ne peut se charger de fournir des héritières à ses anciens élèves ; ce métier ne convient pas davantage aux proviseurs, aux professeurs, aux conseils d'administration, aux comités des sociétés d'anciens élèves. Tout le meilleur qu'on puisse espérer, c'est que l'éducation donnée aux élèves des lycées les habituera à ne pas rechercher le mariage d'argent. A part cela, il faut compter fort peu sur les soirées organisées par les proviseurs et les sociétés d'anciens élèves, mais enfin on peut imaginer une vie plus intense du lycée et de la société annexe ; on peut ajouter au lycée une salle de réunion, un cercle, un club, où les familles pourront se retrouver, soit des réunions libres et quotidiennes, soit en des plus rares réunions artistiques, littéraires, dramatiques, musicales, dont les éléments seront fournis par les anciens élèves. Il faut que, dans les petites villes sans vie, sans âme, de notre province, le lycée devienne un centre, une âme, un foyer de vie intellectuelle et sociale.

Reste la question des places à fournir aux anciens élèves. De ce côté les sociétés d'anciens élèves peuvent faire beaucoup. Aujourd'hui elles ont le mérite d'exister, mais c'est à peu près le seul. A part la cotisation annuelle et le banquet annuel, elles ne manifestent leur réalité que par les prix qu'elles attribuent généreusement aux meilleurs élèves des hautes classes. Or il est certain qu'elles peuvent agir autrement et mieux. Elles peuvent organiser le patronage des lycées de l'État à côté du patronage des écoles laïques. Elles peuvent et

doivent devenir des centres d'informations pour les familles des jeunes gens qui cherchent une situation ; elles doivent devenir la protection vivante des jeunes gens qui débutent dans la vie, en indiquant les places, les postes, les positions disponibles, en particulier les occupations industrielles, commerciales et agricoles que les membres de chaque société sont à même de donner ou de procurer. Il serait indispensable d'appartenir à la société depuis un an au moins pour participer à ce service, et l'on permettrait aux élèves de première de se faire inscrire.

En un mot, nous voudrions voir le lycée jouer le même rôle dans l'arrondissement et même dans le département que l'école primaire dans la commune. Il est parfaitement inutile qu'il fasse de la politique électorale ; mais il est profondément désirable qu'il fasse de l'action sociale.

Enfin, l'État lui-même peut jouer un rôle dans le patronage des anciens élèves. On a soulevé la question du stage scolaire qui obligerait tous les futurs fonctionnaires à passer trois années, au moins, les dernières, les plus importantes, dans un établissement national. Que vaudrait cette mesure au point de vue de l'éducation républicaine des futurs fonctionnaires ? Il est difficile de l'apprécier. Mais elle aurait des résultats vraiment fâcheux. A quarante ans, un excellent républicain ne pourrait devenir préfet ou procureur général, parce que son père, imbu des idées conservatrices, l'aurait éloigné du lycée ; ce serait condamner la République à se priver de serviteurs intelligents et dévoués sous le plus fallacieux des prétextes ; car le même homme qui ne peut être nommé procureur ou préfet parce qu'il a été élevé chez les Pères, pourra devenir ministre de l'intérieur ou garde des sceaux dans le plus radical-socialiste des ministères ; ne pouvant prétendre aux fonctions subalternes, il aura le droit de remplir les fonctions supérieures, et l'on risquera de voir un citoyen incapable d'être chargé des fonctions de percepteur ; mais qui, ministre ou président de la République, signera les décrets nommant tous les fonctionnaires. Une telle situation serait absurde. D'ailleurs elle serait intenable ; car de deux choses l'une : ou bien les partis de gauche garderaient le pouvoir et excluraient indéfiniment les fils des conservateurs, ce qui aurait les plus fâcheuses conséquences pour l'unité morale de la nation, ou bien les conservateurs prendraient le pouvoir et se refuseraient, malgré les interpellations, à appliquer la loi, s'ils ne se faisaient un plaisir de « caser » leurs hommes à l'exclusion des anciens élèves de l'État républicain ; juste revanche d'un injuste ostracisme. Les mesures de cette espèce ont le double tort d'être révoltantes, parce qu'elles sont iniques et stériles ; parce qu'elles sont inapplicables.

Néanmoins le stage scolaire ne doit pas être entièrement aban-

donné, car il fournit à l'État un moyen de patronner ses anciens élèves. Seulement il ne doit pas être une mesure de coercition; sauf pour les fonctions d'enseignement, sur lesquelles nous nous proposons de revenir, il doit être un simple moyen d'encouragement. Nous distinguerons les emplois qui s'obtiennent au concours et ceux qui sont laissés à la discrétion du gouvernement :

1° Les premiers sont les fonctions militaires (armée de terre et de mer), les emplois dans les ministères (administration centrale), les emplois qui dépendent des ministères. Nous ne sommes pas d'avis que ces fonctions soient réservées aux anciens élèves des lycées, mais que tout ancien élève de l'État reçoive une avance de points proportionnelle au nombre d'années qu'il aura passés au lycée avant son baccalauréat. Les années seront énumérées sur le diplôme même, qu'il sera obligatoire de présenter au moment de l'inscription à faire en vue du concours. C'est ainsi que naguère on octroyait quinze points supplémentaires à un bachelier ès-lettres candidat à l'École polytechnique. Autant que l'instruction littéraire, l'instruction civique mérite d'être encouragée.

2° Quant aux fonctions laissées à la décision arbitraire du ministre, le dossier de chaque titulaire devra contenir, en outre des papiers ordinaires, un état détaillé de la scolarité du candidat : années passées à l'école primaire, au lycée ou au collège libre, à la Faculté, avec désignation des établissements fréquentés. Les gouvernements successifs en feront tel usage qui leur conviendra.

* * *

Tous ces moyens ne sont d'ailleurs que des palliatifs. Une concurrence aussi dangereuse que celle des établissements congréganistes, c'est une concurrence contre un adversaire qui a toutes les armes de la liberté et qui proteste si pour le combattre on prend ses propres armes. En somme, l'État éducateur est tantôt considéré comme un simple particulier qui doit agir en simple particulier et oublier qu'il est l'État; tantôt comme l'État, et alors on lui interdit les procédés des simples particuliers. La conséquence est que l'État, privé de tous les moyens, n'agit pas, et que dans cette « concurrence » il ne concourt pas. Malgré tous les efforts des associations d'anciens élèves, malgré les avances données dans les concours, malgré la souplesse plus grande des futurs lycées à élèves moins nombreux, l'État sera vaincu dans une lutte inégale, dans une lutte où tout est contre lui : liberté des programmes, protection des élèves, surmenage des maîtres à tout faire, ressources financières inépuisables.

III

LA LIBERTÉ RÉGLEMENTÉE

Le monopole étant exclu et la concurrence étant insoutenable, il reste d'admettre une liberté sagement réglementée. On permettra donc à n'importe qui d'ouvrir un établissement secondaire, pourvu qu'il satisfasse aux conditions exigées par la loi. De même qu'on permet à tous sous certaines réserves l'exercice de la médecine, de même il sera loisible à tout citoyen *d'exercer l'enseignement*, s'il possède le diplôme constatant sa capacité. Il n'y a pas plus de raisons pour tolérer qu'un illettré s'établisse professeur que pour admettre qu'un rebouteux se fasse médecin. Il est aussi légitime de réglementer le second que le premier de ces métiers, aussi nécessaire de surveiller l'hygiène intellectuelle de la nation que de défendre sa santé corporelle. Voilà le véritable sens de *l'équivalence des grades*. Il ne s'agit pas de taquiner les institutions libres, mais de protéger le public contre certain charlatanisme en matière d'enseignement. Vendre l'instruction à un prix de moitié inférieur à celui du lycée, voilà qui est très beau; de même, ne voit-on pas des hommes capables de donner à moitié prix un conseil médical ? Ils ne sont pas diplômés! Et cela signifie deux choses : d'abord qu'ils n'offrent aux malades aucune garantie de compétence; en second lieu, qu'ils n'ont point passé plusieurs années (dont cinq à la Faculté) pendant lesquelles ils ont coûté un capital important. C'est de même façon que le professeur de l'institution libre, presque toujours dépourvu de diplômes, ne représente pas le capital employé à créer le licencié ou l'agrégé des lycées, et d'autre part n'a jamais fait preuve d'une capacité quelconque à enseigner. Sans doute, il y a des exceptions, et plus d'un non-licencié peut être un excellent professeur, comme un non-docteur peut faire un excellent médecin. Mais ni le talent de M. Brunetière ni le génie d'un Pasteur ne sauraient excuser l'État d'abandonner aux ignorants des deux espèces l'exercice de la médecine et le droit d'enseigner.

Il faut donc exiger des professeurs agréés par les institutions libres des diplômes correspondant au métier de professeur. Quels seront ces diplômes ? On a parlé de l'agrégation comme étant le grade exigible des professeurs libres. C'est une erreur. L'agrégation n'est pas un grade universitaire : c'est un certificat d'aptitude, obtenu au concours, qui confère le droit d'occuper une chaire de lycée. L'agrégation n'a donc rien à voir avec l'enseignement libre. Il n'y a pas de raison de demander le doctorat, qui n'est pas un examen relatif à l'enseigne-

ment secondaire. Restent la licence et le baccalauréat. Or, celui-ci ne doit être que la sanction des années passées sur les bancs des classes secondaires, et qui soutiendra qu'il suffise d'avoir été un bon élève (et encore !) pour obtenir un professeur capable ? Ce serait confondre la condition nécessaire avec la conviction suffisante. Pour les fonctions de surveillance, le diplôme du baccalauréat peut qualifier un homme, mais pour les fonctions d'enseignement proprement dit, il faut demander davantage. Il faut donc exiger la licence. Le personnel d'un établissement secondaire devra donc être constitué de la manière suivante :

Directeur . . . . . . Professeurs	Licenciés
Répétiteurs . . . . . Surveillants	Bacheliers

Ce sont les mêmes grades que l'État exigera des principaux, professeurs, répétiteurs, dans les collèges communaux. Pour le personnel des lycées il continuera à être plus exigeant ; il aura toujours des

Proviseurs. . . . . . Censeurs . . . . . . Professeurs	Agrégés
Répétiteurs	Licenciés

Il en résulte que les établissements libres ne seront assujettis qu'à une sorte d'état minimum. Seulement, il faudra que l'administration tienne la main à ce que les règlements relatifs au recrutement de leur personnel soient strictement observés. Il faut absolument éviter que l'inspecteur ne fasse des inspections de dupe, comme il arrive lorsqu'il se rend dans une école primaire libre : il aperçoit six personnes ; deux sont munies de leur brevet ; les quatre autres, dit la directrice, servent de domestiques ; en réalité, elles font la classe, bien que dépourvues de diplôme. Pour obvier à ces errements délictueux, une série de mesures s'impose.

1° Les établissements secondaires libres ne pourront être fondés qu'après une déclaration faite à la sous-académie du département, mentionnant les noms et les grades du personnel d'enseignement et de surveillance. Ils seront soumis à l'inspection générale, rectorale et départementale au même titre que les lycées et collèges. Toute infraction aux lois et règlements auxquels est soumis l'exercice de l'enseignement public est passible de peines personnelles et entraîne la fermeture de l'établissement en cas de récidive.

2° Les diplômes authentiques du personnel doivent être déposés à la sous-académie qui en délivre des reçus sans duplicata qui doivent

être entre les mains du chef d'établissement, signés par lui et contre-signés par chacun des titulaires.

3° Le nombre total et le nombre spécial à chaque employé des heures de classe ou d'étude ou de surveillance ne peuvent dépasser dans aucun établissement les chiffres prévus par les règlements administratifs. Le tableau nominatif de service, visé par la sous-académie, doit être affiché dans tous les locaux scolaires : classes, études, cours, réfectoires et dortoirs. Un registre de présence est signé à chaque classe et à chaque étude par le professeur ou le répétiteur; l'emploi d'un pseudonyme est interdit. Le registre mentionne les absences et les rentrées d'élèves. Il est quotidiennement visé par le directeur. Le nombre des élèves confiés à la même personne ne devra pas dépasser les limites fixées par les règlements.

Telles sont les mesures que nous considérons comme indispensables à rendre effective l'équivalence des grades. Il faudra les compléter en n'accordant les fonctions d'enseignement que sous les conditions les plus sévères. Actuellement, il suffit, pour enseigner dans un lycée, d'avoir été reçu au concours d'agrégation. Or, ce concours, accessible aux licenciés, est un simple concours d'érudition. Un élève des Pères, bon latiniste, moyen helléniste, entraîné avec soin, et qui n'aura jamais vu une classe de lycée, sera reçu agrégé parce qu'il aura bien disserté, bien traduit, bien commenté, bien exposé, bien discuté, tout cela dans le style et pour le niveau de l'enseignement supérieur. Des traditions universitaires, de l'enseignement de nos lycées, de la pédagogie propre à nos lycées et si différente de la pédagogie congréganiste, il ne soupçonne rien, et ce n'est pas le meilleur des cours, le plus parfait des ouvrages qui lui apprendra quelque chose. Il introduira au lycée les habitudes de l'enseignement congréganiste, la mnémotechnie qui dessèche l'intelligence et fait réussir les candidats d'une manière faussement brillante dans les concours, l'émulation perpétuelle que nous décrit M. Estaunié dans *l'Empreinte*, tous les procédés stériles ou odieux d'une éducation qui est anti-libérale parce qu'elle est anti-rationnelle. Non, il n'est pas possible d'accorder le titre d'agrégé et le droit d'enseigner dans les lycées à qui n'a jamais mis les pieds dans un lycée et qui vient y apporter une mentalité anti-universitaire. Il est absolument nécessaire que le professeur de lycée ait appris la pédagogie universitaire là même où elle s'enseigne. Il est indispensable que le professeur de lycée soit un ancien élève des lycées.

Quelle durée imposera-t-on au stage des futurs universitaires? Nous ne croyons pas qu'elle doive être inférieure aux trois années du second cycle (seconde, première, philosophie ou mathématiques), car c'est à la seconde que commence la double bifurcation qui oblige le jeune

homme à faire choix, sinon d'une carrière, au moins d'une orientation précise. Nous ne comptons pas dans ces trois années les classes qui correspondront à l'ancienne rhétorique supérieure et aux anciennes mathématiques spéciales, et nous voudrions y voir ajouter la classe qui termine le premier cycle (de la sixième à la troisième), à la fois pour que le futur professeur de lycée connaisse quelque chose de cet enseignement moyen et pour qu'il ait vu de près l'examen qui est la porte de sortie du premier cycle et qu'il sera lui-même appelé à subir.

Ce stage peut paraître long ; mais ou l'Université cessera d'être elle-même avec ses qualités et ses défauts, ou elle imposera à ses futurs membres l'obligation d'être des universitaires réels, nourris et élevés par elle, anciens élèves qui auront eu vraiment la « vocation », et non des intrus brusquement surgis au détour de l'agrégation, dressés soigneusement par les adversaires de l'Université pour introduire chez elle des procédés, des méthodes, des habitudes qui feraient d'elle la succursale et non la rivale de la congrégation.

Il importe que la vocation du futur universitaire ait été lentement mûrie, sinon elle ne peut inspirer aucune confiance. Quant à la liberté du père de famille, elle ne saurait être atteinte par cette mesure : s'il juge que notre enseignement universitaire est immoral, dangereux, pervers, parce qu'il est d'esprit laïque et scientifique, eh bien qu'il ne nous envoie pas son fils comme élève ; mais qu'il soit logique et loyal, qu'il renonce à nous l'envoyer comme professeur : ce ne pourrait être qu'une capitulation de conscience ou un essai de trahison.

Ce qui vient d'être dit au sujet des futurs professeurs agrégés des lycées vaut également pour les licenciés qui seront répétiteurs de lycées ou professeurs de collèges, et pour les bacheliers qui seront répétiteurs de collèges.

Comme conséquences, nous demandons l'adoption des mesures suivantes :

a) L'agrégation cessera d'être un examen purement scientifique ou littéraire et fera une place à la pédagogie ; elle sera accessible aux seuls anciens élèves des lycées et collèges pourvus d'un certificat de « stage pour l'enseignement ». Les places à l'École Normale et les bourses d'agrégation seront dévolues aux anciens élèves des lycées et collèges ;

b) La licence comportera une partie pédagogique. Elle sera accessible à tous les bacheliers. Les bourses de licence seront données par voie de concours, aux anciens élèves des lycées et collèges pourvus du certificat de « stage pour l'enseignement » ;

c) Les bacheliers qui désireront occuper des fonctions universi-

taires et qui présenteront le certificat déjà mentionné subiront un examen dans le but d'obtenir un certificat d'aptitude spécial.

*
* *

Les services d'administration universitaire devant augmenter notablement, il sera utile d'organiser dans chaque département une sous-académie auprès de laquelle le lycée jouera le même rôle que l'Université (groupe de Facultés) auprès de l'Académie.

Chaque département formera une subdivision universitaire comprise dans une académie et nommée sous-académie. La sous-académie comprendra le lycée national (ou les lycées nationaux), les collèges communaux, les écoles primaires. Elle surveillera et inspectera les établissements libres d'enseignement primaire et secondaire.

La sous-académie sera administrée par un Inspecteur d'académie sous l'autorité du Recteur. Un conseil sous-académique l'assistera, comprenant :

a) Des membres pourvus d'une voix délibérative :

Le Proviseur ou les Proviseurs du département ;

Les Délégués élus des Principaux ;

Les Délégués élus de l'enseignement et de la surveillance des Lycées et Collèges ;

Les Délégués élus de l'enseignement primaire ;

Les Délégués élus des Écoles de commerce et d'industrie ;

b) Des membres pourvus d'une voix consultative :

Les représentants élus de l'enseignement libre secondaire et primaire ;

Les Délégués élus des Chambres de Commerce, des syndicats patronaux, ouvriers et agricoles ;

Un Représentant de chaque société d'Anciens élèves des Lycées et des Collèges ;

Un Représentant par arrondissement pour les petites A ;

Toutes personnes que, sur la proposition de l'Inspecteur d'académie, le Recteur adjoindra pour une session ordinaire ou extraordinaire du conseil sous-académique.

L'institution du conseil sous-académique établira un groupement départemental réel et original, qui représentera les idées et les besoins de la région, qui fera naître des relations durables entre les hommes chargés de l'enseignement et l'ensemble de la population.

*
* *

Dans le groupement départemental le lycée jouera un rôle important.

Nous partons de ce fait que le lycée est l'intermédiaire obligatoire entre l'École primaire et la Faculté. Tous les élèves de l'École n'entrent pas à la Faculté, et tant s'en faut, ni même tous ceux du Lycée, mais nul ne passe de l'École primaire sans la transition de l'enseignement secondaire. Il faut donc que le plan d'études du lycée soit disposé de telle manière que les élèves de l'école primaire puissent l'aborder normalement au début du premrer cycle (sixième A et B) lorsqu'ils sont pourvus du certificat d'études primaires. Il faut de plus que le lycée soit un centre d'attraction pour les écoles du département, comme la Faculté en est un pour les lycées du ressort académique. D'où résulte une double série de mesures :

a) Suppression de l'enseignement des langues vivantes dans les classes élémentaires. Recrutement des boursiers dans les écoles primaires communales sans l'obligation d'un stage au lycée ;

b) Conférences faites dans les écoles primaires par les professeurs de l'enseignement secondaire avec une rétribution convenable ; interrogations faites dans ces écoles par le même personnel (1).

L'autonomie du lycée en matière financière devra être accrue de même façon que celle du groupe de Facultés ou université. Le lycée sera déclaré apte à recevoir les dons et legs avec ou sans attribution stipulée. De plus les examens secondaires du département constitueront au lycée les éléments d'un budget personnel.

En effet, le lycée deviendra le centre de tous les examens intéressant l'enseignement secondaire.

Les examens de bourses seront jugées par un jury mixte, composé par des membres de l'enseignement primaire et des professeurs du lycée lorsqu'il s'agira pour le candidat d'entrer en sixième. Pour les classes supérieures, le jury comprendra seulement des professeurs du lycée.

Le certificat d'études secondaires (premier cycle) sera obtenu à la suite d'un examen subi au lycée devant un jury présidé par l'Inspecteur d'académie et formé par les professeurs du lycée. Cet examen donnera lieu à un diplôme frappé d'un droit de vingt francs, d'un droit d'inscription de dix francs, et d'un droit d'examen de vingt francs. Le montant de ces droits est acquis au lycée, à charge pour lui d'indemniser les examinateurs. Ces droits sont compris dans les frais d'externat de la classe de troisième pour les élèves des lycées et collèges. Les élèves des collèges versent le montant de ces droits dans la caisse de leur collège respectif.

(1) On pourrait utilement ouvrir dans les mêmes conditions l'accés du lycée aux professeurs de Faculté.

Tout candidat au baccalauréat sera tenu de présenter au jury un certificat d'études secondaires (premier cycle). C'est le moyen d'instituer dans toutes les maisons, officielles ou libres, un examen de passage sérieux entre la troisième et la seconde. Le diplôme portera une mention (*passable*, *assez bien*, *bien*, *très bien*) et énumérera les classes suivies par l'élève avec le nom des établissements fréquentés.

Le baccalauréat a pour sanction un diplôme d'études secondaires, délivré à la suite de l'examen de sortie des classes de Première et de Philosophie ou Mathématiques. C'est donc par les soins de l'enseignement secondaire que ce diplôme doit être conféré et au lieu central de cet enseignement. Les compositions écrites pourront être effectuées dans les villes pourvues d'un collège, mais les examens oraux seront subis au lycée, sans aucune exception; s'il y a plusieurs lycées, le Recteur désignera chaque année celui qui sera le siège de ces examens. Le jury sera présidé par un professeur de Faculté assisté de professeurs agrégés.

Le baccalauréat n'étant pas un examen dont la préparation s'improvise, il est logique d'exiger des candidats la présomption d'un travail suivi, de même qu'on fait pour les examens de licence (sciences, lettres, droit). Pour être candidat au baccalauréat il faut avoir fait trois années d'études secondaires, constatées au moyen d'inscriptions trimestrielles au nombre de huit pour la première partie et de quatre pour la seconde. Le droit à percevoir est le même que celui des inscriptions en vue de la licence. Dans les lycées et collèges, les frais d'externat seront diminués, pour les élèves qui présentent un certificat d'inscriptions en vue du baccalauréat, d'une somme annuelle égale au prix de quatre inscriptions. Un dixième des candidats au baccalauréat pourra être déchargé, chaque année, des droits d'inscription par le conseil sous-académique. Le dégrèvement sera accordé aux candidats à titre individuel, sans acception d'origine scolaire.

Ce système n'inaugure pas en matière d'administration universitaire. Il applique à l'enseignement secondaire les procédés financiers de l'enseignement supérieur. Celui-ci est libre, mais le droit de conférer des grades lui est réservé, ainsi que le droit de constater la scolarité. C'est tout ce que nous proposons d'établir pour l'enseignement moyen. Pour continuer l'application, nous demandons en outre que les droits d'inscription soient versés dans la caisse du lycée, à l'exception des droits acquittés par les élèves des collèges communaux, à verser dans la caisse respective de chaque collège. Les fonds ainsi produits, joints aux dons et legs, seront consacrés aux emplois suivants : enrichissement des diverses bibliothèques du lycée ; — perfectionnement des laboratoires ; — primes aux membres du personnel dirigeant, enseignant et surveillant après cinq années de service

dans le même lycée ; — organisation d'ateliers et de jeux athlétiques ; — développement des bourses d'externat et d'internat, etc.

*
* *

Nous ne croyons pas avoir résolu la question de l'enseignement secondaire d'une manière définitive. Bien vaine serait la prétention d'imposer une formule statique à la vie forcément changeante d'une grande institution. Les mesures que nous proposons valent pour le temps présent ; d'autres les remplaceront après une durée qui peu être très longue, mais qui peut être brève. Enfin nous prions de croire que nous ne considérons pas ces mesures comme les plus parfaites ; mais il nous a paru qu'elles ont le mérite d'être possibles, en ce double sens que, portant sur la réalité même des faits et des institutions, elles sont *applicables*, et que, calquées sur celles qui défendent notre enseignement primaire et notre enseignement supérieur et qui sont considérées par nos concitoyens comme justes, elles sont *acceptables*. Tel est l'esprit dans lequel nous avons cru devoir les offrir à l'examen des personnes compétentes.

M. Lœwé-Rodrigues,

Professeur agrégé de philosophie.

REVUE PHILOSOPHIQUE

M. BRUNETIÈRE ET « L'ERREUR DU XVIIIe SIÈCLE »

Continuant méthodiquement sa campagne contre l'esprit démocratique, M. Brunetière s'en prend aux précurseurs de la Révolution française, qui ont commis ce qu'il appelle « l'erreur du dix-huitième siècle » (1). Cette erreur, selon lui, « consiste essentiellement à croire que la question morale est une question sociale ». Nos lecteurs savent combien de fois les métaphysiciens, effarés de l'imminence du socialisme, nous ont répété que la question sociale n'est pas une question d'organisation de rapports humains plus équitables, mais qu'elle est une question morale, avant tout. Le directeur de la *Revue des Deux Mondes* vient renouveler leur magasin d'arguments, qui commençait à s'épuiser un peu, surtout depuis que les socialistes se sont mis à agir sur eux-mêmes et par eux-mêmes, et non plus exclusivement sur et par la société. Aussi, je crains bien que M. Brunetière n'ait accompli un peu tard sa petite opération de ravitaillement.

Mais examinons ce qu'il apporte. Pour s'adresser aux morts et pour tenter de faire revivre d'autres morts, antérieurs ceux-là, les critiques de M. Brunetière peuvent être utiles aux vivants. L'erreur du dix-huitième siècle, nous dit-il, est d'avoir fait de l'utilité sociale le critérium de la morale. Vauvenargues et Helvétius, d'Holbach et Diderot, Voltaire et Jean-Jacques, Montesquieu lui-même, sont partis de là pour imputer à la société tous les maux dont l'homme peut souffrir, pour extirper de la conscience humaine tout sentiment de responsabilité, enfin pour attribuer à la législation la vertu de créer les mœurs. Il n'en était pas ainsi au dix-septième siècle, nous dit M. Brunetière. « Si chacun de nous, ajoute-t-il, dans la condition où le sort l'a placé, dans la sphère de son action naturelle, individuelle, familiale, professionnelle, ne se soucie d'abord et principalement que de faire son devoir, le « perfectionnement de la vie civile » en résultera

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1902.

de fait : voilà l'enseignement du dix-septième siècle et de l'esprit classique ; voilà ce qu'ont enseigné non seulement les Bossuet et les Bourdaloue dans leurs *Sermons*, mais un Molière même dans ses comédies, et un La Fontaine dans ses *Fables* ».

M. Brunetière, qui est un homme d'ordre et de stabilité, n'a pas aperçu tout ce qui grouillait de vie finissante et commençante, d'éternelle vie en mouvement, donc en transformation, sous le rigide et somptueux décor du dix-septième siècle. On sent pourtant chez lui comme une hésitation à y encadrer Molière et La Fontaine. C'est qu'il les connaît trop pour ne pas au moins soupçonner tout ce qu'il y a de social en eux. Comme leur siècle, ils sont psychologiques et moraux, mais on pressent déjà en eux des caractères sociaux qui les font très distincts des écrivains de leur temps. Et, d'ailleurs, faudrait-il tant presser Racine pour trouver dans maints de ses héros, et surtout de ses héroïnes, les caractères qui prendront le dessus au siècle suivant ? Don Juan ne se croit pas responsable ; mais Phèdre, se reprochant inutilement un amour criminel, n'échappe pas davantage à la fatalité. Il n'y a pas plus de génération spontanée, ou plutôt de création *ex-nihilo*, dans les courants de la pensée que dans les mouvements de la nature.

Il y a bien eu erreur dans la pensée du dix-huitième siècle. Mais pas au sens où semble l'entendre M. Brunetière. L'erreur n'a pas été de découvrir, ou plutôt de pressentir, les origines et les caractères sociaux dela morale. Elle consista en ceci, qu'en réaction de l'indifférence civile et civique du dix-septième siècle et de la croyance où l'on était que tout serait bien pourvu que chacun remplît les devoirs de son état, le dix-huitième siècle nia l'action morale de l'individu sur soi-même et attribua au corps social des vertus dont l'ensemble des vertus individuelles pouvaient seules le douer. C'est le propre des grandes découvertes d'éblouir les pauvres yeux humains au point de ne plus leur laisser voir les chétives lumières qui les ont conduits à ces nouvelles clartés. Il est certain que, sans les fortes disciplines intellectuelles du dix-septième siècle, nous attendrions encore les furieuses et salubres révoltes philosophiques qui préparèrent le monde moderne et lui firent une atmosphère d'idées hors de laquelle il n'eût pu naître. Il est non moins certain que notre génie national a essayé sa vigueur intellectuelle, se l'est prouvée, par la splendide floraison littéraire du dix-septième siècle, et qu'on peut considérer l'imposant concert de nos classiques non comme une œuvre autonome, mais comme le prélude harmonieux d'une œuvre plus vaste et dont la véhémente polyphonie emplit tout le dix-huitième siècle.

Le dix-septième siècle, on l'a dit souvent, est le siècle de la dogmatique, et le dix-huitième le siècle de la critique. Les préfé-

rences de M. Brunetière sont connues, mais on est tout de même un peu agacé de le voir les affirmer une fois de plus, par prétérition et en faisant la critique du siècle de la critique. A-t-il vraiment si beau jeu qu'il le croit lorsqu'il oppose le bel ordre didactique du dix-septième siècle à ce qu'il appelle les improvisations de Diderot, les paradoxes d'Helvétius et les déclamations de Jean-Jacques Rousseau? Et, y eût-il vraiment plus de connaissance de l'homme et de la vie dans les *Mémoires* du moindre frondeur que dans l'*Encyclopédie* tout entière, demeurerait-il prouvé que le dix-huitième siècle n'a pas été un moment nécessaire de notre vie collective?

Le dix-septième siècle affirme dogmatiquement. Mais qu'est-ce qu'il affirme? La divinité et l'éternité des pouvoirs établis. Il prend vis-à-vis de l'homme individuel les plus grandes libertés, mais il ignore l'homme social. Celui-là, madame de Sévigné regarde froidement son cadavre se balancer aux branches des arbres. Celui-là, le seul La Bruyère consacre à sa famine quelques lignes dont le frisson a traversé trois siècles sans s'atténuer. Celui-là, Bossuet a vu sans émoi les dragonnades le torturer. Ce n'est rien qu'un homme qui ne veut pas payer des impôts non consentis, ou qu'un homme écrasé par la féodalité, ou qu'un homme qui veut avoir une religion à la mesure de sa conscience. Cet homme qui veut vivre de la vie civique, avoir son autonomie économique, la liberté de sa croyance, n'est rien pour la littérature du dix-septième siècle, rien qu'un homme social. Et pour elle, il n'y a qu'un homme qui soit : l'homme abstrait, éternel, immuable, auquel s'adressent les sermons et que peignent les tragédies et les comédies dans ses traits communs et constants.

Eh bien, cet homme social, cet homme souffrant de maux qu'on ne pouvait plus, sans cruauté stupide, imputer à la nature, la littérature du dix-huitième siècle l'a imposé à la vue de tous, et elle a crié justice pour lui. M. Brunetière conteste la science et la philosophie des littérateurs qui ont poussé ce cri de justice. Il a vraiment la partie belle s'il le fait au nom des connaissances et des concepts que le dix-neuvième siècle nous a apportés et que, M. de la Palisse lui-même en conviendrait, le dix-huitième ignora forcément. Mais comment ne voit-il pas, d'abord, que la psychologie morale du dix-septième siècle eût été une impasse, une tache lumineuse, tout ce qu'on voudra d'anormal dans notre histoire, si elle n'avait pas eu pour conséquence de mener de l'étude de l'homme à l'étude des hommes, c'est-à-dire de l'individuel au collectif, du moral au social! Comment ne voit-il pas, ensuite, que contrairement à ce qu'il prétend, la philosophie du dix-huitième siècle est bien la fille légitime du dix-septième! Parce que le dix-septième siècle s'adressant à l'homme lui disait : Aide-toi toi-même, sois l'unique agent de ton perfectionnement, tandis que le dix-huitième,

plus sagace, s'est dit : Nul homme ne s'est créé tout seul, ne vit seul ; sa moralité dépend de la condition où il est placé ? Mais si le dix-huitième siècle s'est élevé de l'individuel au social jusqu'aux exagérations théoriques sur lesquelles s'exerce le badinage attardé de M. Brunetière, n'est-ce pas la faute d'un certain Newton, d'un certain Descartes, lesquels se doublant d'un certain Locke et d'un non moins certain Hobbes, ont perturbé la cosmogonie, la dialectique, la dogmatique, toutes les certitudes enfin qui donnaient aux maîtres tant d'assurance et aux asservis tant de résignation? Tuez Newton, Monsieur Brunetière, et le dix-huitième siècle perdra toute excuse, toute raison d'être.

Mais il faut être juste. M. Brunetière ne s'attaque à l'erreur, ou plutôt aux erreurs, du dix-huitième siècle que parce qu'elles ont encore aujourd'hui une influence sur notre vie morale et sociale. Et parmi ces erreurs, une a survécu : celle qui consiste à fonder la morale sur l'utilité sociale. « L'utilité sociale, dit-il, est mobile, changeante par définition. » La morale est immuable au contraire ; les mœurs changent, mais la morale demeure, avec tous ses impératifs. Soit. Mais on peut en dire tout autant de l'utilité sociale. Elle aussi est immuable : le bien n'est bien que parce qu'il est, ou est censé être, utile à la société ou à chacun de ses membres, et également le mal n'est considéré comme tel que s'il nuit, ou semble nuire, à un ou à tous les individus. Et que M. Brunetière n'essaie pas de s'échapper en opposant l'individuel et le social, en disant que telle chose peut être utile à l'individu et nuisible à la société, et inversement. D'abord, parce que je pourrais lui en dire autant de la morale et qu'il serait forcé, pour être inexpugnable, de se réfugier dans les impératifs du Décalogue. Ensuite, parce que l'utilité sociale n'entend ni ne sous-entend à aucun degré que le bien des uns sera fait du mal des autres : elle a par conséquent la justice, une justice égale pour tous, pour moyen et pour sanction moraux et matériels. C'est précisément cette justice que le socialisme s'efforce d'établir, afin que la morale soit pour tous et non pour quelques élus.

L'utilité sociale devenant la règle morale affaiblit le sentiment de la responsabilité, nous dit M. Brunetière, non sans raison. Mais les philosophes du dix-huitième siècle sont-ils les seuls coupables. Ils n'ont pas même été les premiers coupables en faisant revivre — *felix culpà !* — la notion de déterminisme universel; cette reviviscence, en effet, a été singulièrement favorisée, soit dit en passant, par la querelle des Jésuites et de messieurs de Port-Royal. Les premiers, par leur tolérance vis à-vis du sensualisme de fait et en considérant si indulgemment l'homme comme une victime de son péché ; les seconds, par leur théorie de la grâce si exactement identique à la fatalité aveugle de l'univers, ont amené de l'eau par deux courants au moulin des

philosophes du siècle suivant. Et, par ce trait encore, le dix-huitième siècle est bien le fils du dix-septième. D'autre part, non seulement les philosophes du dix-huitième siècle n'ont pas été les premiers ni les seuls coupables, mais leur « faute » a été couverte — et recouverte, pourrait-on dire, — par les savants du dix-neuvième siècle. Pourquoi donc M. Brunetière s'en prend-il à ceux-là, tandis que ceux-ci sont tout proches? Pas de faillite sans inventaire, pourtant. Puisque la science du dix-neuvième siècle a fait faillite, ce serait le moment pour M. Brunetière de faire l'inventaire, actif et passif, et de mettre à jour le bilan qu'elle est censée avoir déposé. Mais il est plus facile de réduire de nouveau en poussière quelques propositions téméraires de Diderot et de Rousseau que de prendre corps à corps les théories modernes sur la criminalité, par exemple.

Certes, il était bon que le socialisme s'élevât théoriquement et pratiquement contre ce que M. Brunetière appelle « le plat utilitarisme du dix-huitième siècle. » Je voudrais tout autant que lui, on peut m'en croire, donner à nos doctrines les hauts mérites qu'il leur attribue, lorsqu'il voit en elles « une protestation de l'éternelle morale ». Certainement le socialisme a une morale, est une morale, et c'est bien, comme le dit M. Brunetière « un sentiment de la justice » qui le pousse à « compenser ou réparer l'inégalité des conditions ». Mais sur quel point cette conception morale se sépare-t-elle de la conception de l'utilité sociale? En quoi en est-elle distincte? Confondre, comme le fait M. Brunetière « l'utilité sociale », qui, selon nous, conduit nécessairement au socialisme, et « le plat utilitarisme » qui est, non seulement du dix-huitième siécle, mais de tous les siècles de l'histoire humaine, et n'est qu'une forme pseudo-philosophique de l'égoïsme inintelligent, voilà ce que nous ne pouvons admettre, même au profit du socialisme. *Timeo Danaos!*... Je soupçonne M. Brunetière, entre tous les socialismes qui sollicitent son attention, de donner la préférence à celui qui serait si hautement idéaliste, si flagramment irréalisable, que l'on pût le recommander comme substitut des religions aux personnes qui ont cessé de croire, et néanmoins veulent à tout prix une illusion pour chloroformiser leur douleur de vivre dans un monde d'où le mal est inexpugnable.

Non, le mérite du socialisme n'est pas là. Il est d'être une morale en action, il est de travailler à une justice réelle, selon un plan idéal, mais développé dans le sens de ce que l'on connaît de l'homme, de sa structure mentale, de son pouvoir sur les choses. Voilà le mérite que nous voudrions qu'on reconnût au socialisme, et la justice qu'il demande à ceux qui veulent parler de lui avec impartialité.

Si M. Brunetière voulait faire au socialisme cette justice, il verrait disparaître alors tout péril des théories d'irresponsabilité, que l'on

transpose d'ailleurs arbitrairement, car il y a, entre le déterminisme universel et le déterminisme social et individuel, la différence de l'absolu au relatif. Au temps où l'on n'aspirait ni à l'égalité ni à la justice sociales, les fortes disciplines morales fondées sur l'impératif religieux et sur les promesses d'éternité n'étaient que rarement enfreintes. Aujourd'hui, et surtout demain, par quoi se gouverneront moralement les hommes qui ne trouvent plus ni frein ni sanction dans une religion que leur raison rejette ? Par la vitesse acquise des morales religieuses ? Il viendra un moment où elles n'auront plus aucune efficacité. Par la morale pure ? Où sont ses bases ? Le socialisme vient à point, avec ses justices, ses réparations réelles, donner à l'utilité sociale toute sa force moralisante, non en paroles et en préceptes, mais en action.

Et alors il devient sans péril pour la société comme pour l'individu que la notion de responsabilité n'ait plus le caractère individualiste qu'elle eut au dix-septième siècle et que M. Brunetière regrette de voir se perdre. C'est de l'utilité sociale qu'Auguste Comte a tiré le « vivre pour autrui », et ce serait douter du socialisme, de sa faculté d'élargir les cœurs et les cerveaux, que de ne pas voir en lui le grand facteur d'altruisme qui portera les plus conscients, les plus responsables, à agrandir leurs devoirs à la mesure même de leur connaissance et de leur amour de l'humanité. Même, il n'est pas téméraire de prévoir un temps où l'individu sentira vivre suffisamment en lui l'espèce pour que toute notion de droit, de devoir, et conséquemment de morale contraignante, se fonde en un sentiment très simple et très harmonieux, et qui sera l'expression exacte d'un besoin inconnu encore aujourd'hui de l'immense majorité des faibles et des égoïstes : le besoin d'agir, de se dépenser, d'aimer.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — *France :* Le congrès des Bourses du travail; Le congrès corporatif de Montpellier. — *Allemagne :* Édification d'habitations ouvrières sur un terrain municipal à Francfort; Quinze ans d'inspection de travail des mineurs; Placements gratuits; Le congrès de Munich. — *Angleterre :* M. Chamberlain et les socialistes. — *Autriche-Hongrie :* Correspondance de Cracovie.

FRANCE

Le congrès des Bourses du travail. — Le dixième congrès national des Bourses du travail, qui s'est ouvert le 15 septembre, à Alger, dans la salle du Petit-Athénée, est à juste titre considéré par les travailleurs organisés d'Algérie comme la plus belle manifestation ouvrière qui ait encore eu lieu dans la blanche et belle cité définitivement débarrassée de la meute antisémite. Les craintes qui avaient pu naître quand les délégués du congrès de Nice, l'an dernier, avaient désigné Alger pour la tenue du prochain congrès, sont aujourd'hui dissipées. L'empressement qu'ont montré les Bourses du travail de toutes les grandes villes à répondre à l'appel du Comité fédéral a été considéré par le prolétariat algérois comme la marque la plus vive de fraternité et de solidarité ouvrière.

Soixante-quatre Bourses du travail ont envoyé leur adhésion. Celle de Lille a adressé un télégramme d'excuses.

Voici la liste des Bourses représentées et de leurs délégués :

Saint-Quentin, Nicolas; Montpellier, Perpignan et Agde, Niel; Limoges et Alger, Soulery; Narbonne, Normand et Grandjean; Saint-Étienne, Paffe; Reims, Bourguer; Albi, Boyanique; Arles, Camy; Amiens, Malbranque; Roanne, Clauzel; Rennes et Fougères, Beauperin; Lyon, Bordes; Cette, Marty; Nîmes, Brugnier; Grenoble, Fay; Levallois-Perret, Duluq; Rouen, Alleaume; Béziers, Molinier et Alié; Le Mans, Richer; Brives, Pouget; Alais, Peyre; Tours, Fleury; La Rochelle, Rochefort, Cognac et Saintes, Roux, Valence, Paul Albert; Toulouse, Reymond et Marty; Angers, Monnier; Carças-

sonne, Colomiès; Alençon et Laval, Estellé; Paris, Tabard et Bourderon; Saumur et Versailles, Louis Maurice; Bagnères-de-Bigorre et Comité fédéral, Yvetot; Office du placement, A. Lévy; Marseille et Aix, Maille; Bourges, Hervier; Poitiers, A. Lévy; Nice, Broch; Châteauroux, Marathon; Le Havre, Monnier; Cholet, Monnier.

Nevers est représenté par des délégués d'Alger; Laval est réservé; Oran et Agde n'ont que voix consultative.

Il y a exactement 46 délégués venus de France.

Au début de la première séance, Montpellier propose l'ordre du jour suivant qui est voté à l'unanimité :

Le 10e congrès de la Fédération des Bourses du travail de France et des colonies, tenant ses assises à Alger, est heureux de profiter de l'occasion qui réunit les représentants des Bourses du travail pour envoyer au début de ses travaux le salut syndicaliste et révolutionnaire du prolétariat organisé de France aux exploités du monde entier.

Il tient surtout à manifester son admiration pour le courage et la fermeté avec lesquels les grévistes de tous pays soutiennent leurs si légitimes revendications, et fait des vœux pour que le succès prochain de ces camarades soit le prélude de l'émancipation définitive des travailleurs.

Parmi les délibérations fort intéressantes de ce congrès qui siégea pendant quatre jours, nous tenons à signaler particulièrement les suivantes :

Le congrès engage les Bourses à poursuivre leur propagande antimilitariste par tous les moyens et sous toutes les formes en leur laissant leur autonomie. Il décide que la liberté qui, en outre des décisions du congrès, doit être laissée à la Fédération des Bourses, le congrès laisse au Comité fédéral le soin de décider s'il peut et s'il doit éditer une brochure de propagande antimilitariste.

Le congrès vote à l'unanimité l'adresse suivante :

Le congrès adresse un souvenir fraternel aux camarades disparus à la Martinique dans l'horrible catastrophe qui a ému l'humanité.

Engage le Comité fédéral à continuer à se procurer des renseignements sur les camarades survivants pour les aider, si besoin est, et à considérer la Bourse du travail de la Martinique comme adhérente encore pendant un an.

Un débat très important a été consacré à la question de l'application des lois ouvrières en Algérie, dont le citoyen Truillot (Constantine) est le rapporteur. Il s'exprime ainsi :

La question que la Bourse du travail de Constantine a fait inscrire à l'ordre du jour du dixième congrès des Bourses du travail est du plus hau intérêt, non seulement pour l'ouvrier de la métropole qui, d'un jour à l'autre, peut lui aussi être appelé à franchir les quelques kilomètres qui le séparent de l'Algérie, et qui se trouvera par ce simple fait victime à son tour des lois d'exception.

Le délégué de Constantine, après avoir développé les considérations qui militent en faveur de son projet, indique les lois qui ne sont pas applicables à l'Algérie. Ce sont :

1° Décret du 2 mars 1848 sur le marchandage ; 2° Loi du 22 février 1851 sur l'apprentissage; 3° Loi du 25 mars 1852 sur les bureaux de placement et les ordonnances s'y rattachant; 4° Loi du 7 décembre 1874 relative à la protection des enfants dans les professions ambulantes; 5° Loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels; 6° Loi du 8 juillet 1890 sur les délégués mineurs; 7° Décret du 30 mai 1895 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs de chemins de fer; 8° Décret du 26 février 1897 sur le personnel civil d'exploitation dans les établissements militaires; 9° Loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

Saumur rappelle que depuis quelques années les travailleurs antillais réclament l'application des lois ouvrières et signale les difficultés existantes pour l'application intégrale de ces lois dans toutes les colonies où les conditions de vie et de travail sont différentes. Il insiste pour que le congrès réclame l'application des lois ouvrières aux colonies antillaises, à la Guyane et à la Réunion.

Lyon demande que cette mesure soit étendue aux colonies de protectorat et le congrès adopte ces motions.

Il accueille de même le vœu présenté par Truillot (Constantine) et tendant à ce qu'une propagande active soit faite en faveur du journal *Jean-Pierre,* édité pour répandre parmi les jeunes gens les idées de justice et d'humanité.

Amiens demande que le congrès se prononce pour l'admission dans les Bourses des associations de professeurs et autres qui ne peuvent être constituées aux termes de la loi de 1884, puisque ces catégories de travailleurs ne peuvent encore en bénéficier, mais qui n'en sont pas moins des associations professionnelles à tendance nettement émancipatrice.

Lévy, de Poitiers, approuve Amiens et dépose en ce sens un ordre du jour complété par Saumur et adopté à l'unanimité :

Nulle catégorie de travailleurs ne peut être mise en dehors de l'action syndicale, que ces travailleurs soient salariés de particuliers ou salariés de l'État.

Le congrès invite les Bourses à accepter des organisations d'employés et d'ouvriers de l'État, ainsi que les associations de professeurs des écoles de l'État, dont les statuts indiqueront bien que ces associations ont pour but la défense des intérêts de ces diverses corporations.

Une discussion des plus intéressantes s'engage ensuite sur l'apprentissage et l'enseignement professionnel. Des rapports très documentés, accompagnés de vœux, sont lus et déposés par les délégués de plusieurs Bourses, notamment Belfort, Constantine, Amiens,

Paris, Alger et Angers. Cette discussion prend fin par le renvoi au comité fédéral pour collationnement, étude en vue des prochains congrès, et au besoin correspondance avec les Bourses pour centraliser les travaux, initiatives ou projets divers.

Plus de quarante vœux ont dû être retenus par la commission, qui sont rapidement étudiés par le congrès. Les uns figureront comme des rappels de décisions antérieures des congrès, les autres comme indications générales; d'autres sont spécialement désignés à l'attention du Comité fédéral pour être mis en pratique au cours de l'exercice.

Puis, après adoption d'une proposition tendant à recueillir tous les débats sur l'unité ouvrière pour en faire l'objet d'un ouvrage historique et documentaire, le congrès aborde la question intéressante du minimum de salaire. C'est le citoyen Monnier, délégué de la Bourse d'Angers, qui développe un rapport documenté dont les conclusions sont les suivantes :

1° Dans chaque commune de France et des colonies sera établi un minimum de salaire qui sera affiché dans toutes les mairies et dans tous les lieux d'embauchage les plus en vue;

2° Tous les maires de France et des colonies seront tenus, dans un délai à fixer par les législateurs, d'organiser dans leurs communes des commissions prises mi-partie dans les syndicats ouvriers existants et mi-partie dans les syndicats patronaux également existants, et cela dans le plus bref délai;

3° A défaut, dans une commune, d'organisations ouvrières et patronales précitées, le maire devra provoquer la création de commissions mixtes composées de patrons et d'ouvriers en nombre égal;

Ces commissions statueront en même temps sur la réglementation et la durée de l'apprentissage dans chacune des corporations ou emplois existant dans leur cercle administratif;

4° Suivant le délai fixé, toutes les organisations ouvrières et patronales formant les commissions devront avoir remis leurs décisions au maire de leur commune;

En cas de non-communication, le préfet s'inspirant du conseil du travail de son département, et se basant sur les données et décisions présentées par les communes voisines, fixera, par un arrêté, le minimum de salaire aux patrons et ouvriers d'une commune qui aurait omis de remettre leurs décisions;

5° Aucun employeur, quelle que soit la profession qu'il exerce, ne pourra employer un travailleur quelconque sans lui payer le prix intégral établi par les commissions communales et approuvé par le maire et le préfet;

6° Les tarifs du minimum de salaire, établis conformément à la présente résolution, seront toujours revisables, suivant les conditions d'existence modifiant les gains journaliers des travailleurs : ils seront examinés par les commissions mixtes, telles qu'elles sont prévues aux paragraphes 2 et 3, et cela sur la simple convocation du maire de la commune où la revision sera jugée nécessaire;

7° Tout contrevenant à la présente loi (laissé aux législateurs);
8° Ce projet de résolution devient applicable à toutes les lois ouvrières existantes.

Après audition de plusieurs délégués, qui déposent des propositions complémentaires ou similaires, sur la proposition de Saumur, s'inspirant des déclarations faites par les délégués, l'ordre du jour suivant est voté :

Le congrès,
S'inspirant du projet de minimum de salaire soumis par Angers et de toute proposition similaire, charge le Comité fédéral de fournir au prochain congrès un rapport, selon les correspondances fournies par les Bourses et relatives aux tentatives communes et particulières faites pour l'application du minimum des salaires.
Le congrès estime, en outre, que la question du minimum des salaires est inséparable de la question du maximum des heures du travail.

Le congrès vote ensuite sur les diverses propositions faites par les délégués, tendant à indiquer pour le prochain congrès de la Confédération Bourges, Rouen, Amiens, Marseille, Châteauroux.

Après vote par appel nominal des Bourses, Bourges est désigné à une grande majorité.

La question qui retint le plus longtemps l'attention du congrès fut la discussion du projet d'unité ouvrière corporative.

Trois points indiqués par le congrès avaient guidé le travail de la commission. On ne s'était basé sur aucun projet déposé ou commenté au préalable et l'on avait successivement étudié :

1° La place de la Fédération des Bourses dans la Confédération générale du travail;
2° L'emploi des cotisations;
3° La tenue des congrès.

Sur le troisième point, Saumur et Versailles appuyés par Poitiers, Paris et Belfort, l'article suivant fut voté :

Les Bourses du travail tiendront, si elles le jugent utile, dans la semaine qui précédera le congrès de la Confédération, une réunion où seraient discutées les questions purement administratives, du ressort de ces institutions; un rapport d'ensemble sera soumis au congrès.

De même, pour trancher la question des syndicats de même profession pouvant exister, Saumur proposa la résolution suivante :

Le principe de l'unité ouvrière ne peut en rien entraver la liberté de chaque syndiqué. Mais il doit être entendu que dans une ville, il est de toute importance qu'il n'y ait qu'un syndicat de même profession.
Les sections de l'unité ouvrière devront faire tous leurs efforts pour que les syndicats de même profession, existant dans une même ville, fusionnent au plus tôt.

Voici, d'ailleurs, les statuts dans leurs articles principaux, tels qu'ils ont été adoptés en cette séance avec les quelques modifications ou discussion sur les points essentiels. Le texte en a été en grande partie étudié à la commission d'après les modifications dernières apportées par le délégué de Montpellier à son projet ; la déclaration fut modifiée par Saumur et ainsi acceptée :

La Confédération générale du travail est, au point de vue matériel, la force unitaire et agissante de la classe ouvrière pour ses revendications immédiates comme pour ses aspirations futures ; elle groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat et l'élaboration sur un terrain économique de la société communiste.

STATUTS

CHAPITRE PREMIER

Constitution

Article premier. — La Confédération générale du travail est constituée de deux sections autonomes :

La première section prend le nom de Fédération des Bourses ;

La deuxième section prend le nom d'Union des fédérations de métier et d'industrie et des syndicats isolés.

Art. 2. — Nul syndicat ne pourra faire partie de la Confédération s'il n'est adhérent à une fédération d'industrie ou de métier ou à une Bourse du travail ou union de syndicats divers.

Toutefois, il sera statué sur les cas des syndicats qui se croiraient être dans l'impossibilité de remplir ces obligations et qui demanderaient à être admis isolément.

Art. 3. — Chaque organisation adhérant directement à la Confédération sera représentée par un délégué. L'ensemble de ces délégués constituera le Comité confédéral.

Le même délégué pourra représenter, au maximum, trois organisations.

Les délégués doivent appartenir à l'une des organisations adhérentes et être syndiqués depuis au moins un an. Cette condition de stage n'aura pas d'effet rétroactif et ne sera pas applicable aux organisations n'ayant pas un an d'existence.

Art. 4. — Le Comité confédéral se divise en deux grandes sections autonomes indiquées à l'article premier. En outre, il nomme trois commissions permanentes, ainsi qu'il suit :

1° Commission du journal ;

2° Commission des grèves et de la grève générale ;

3° Commission de contrôle.

Suivent les détails d'organisation intérieure des deux sections : la Fédération des Bourses et le Comité des fédérations de métiers et d'industrie.

Les commissions ont aussi leurs attributions détaillées dans les statuts.

La commission du journal est composée de douze membres à raison de six dans chacune des sections.

Sur la proposition de Versailles et Poitiers, il fut voté :

Les dépenses et recettes de cette commmission sont communes aux deux sections de la Confédération, « à condition que l'encaisse actuelle du journal sera versée à la nouvelle commission qui deviendra autonome ».

Quand vint en discussion la commission des grèves et de la grève générale, Versailles proposa de modifier la phrase : « Elle s'efforce en outre de faire toute la propagande utile pour faire pénétrer dans l'esprit des travailleurs organisés la *nécessité* de la grève générale », en remplaçant *nécessité* par *efficacité*.

La grève générale peut être efficace, disait le délégué de Versailles, mais il ne nous semble pas que nous puissions en déclarer la nécessité. Cette manière de voir nous semble préférable plutôt que de ne pas s'occuper de son efficacité pour en proclamer nettement la nécessité.

Enfin, c'est pour nous l'occasion d'indiquer que la grève générale est considérée comme une arme ou un moyen de défense ou d'attaque que nous ne négligerons pas, mais que nous ne pouvons considérer comme unique et suprême.

Si d'ailleurs, entre autres considérations, nous avons soutenu le système des sous-comités de la grève, c'est que nous savons que le comité de la grève générale n'a rien en caisse, parce que justement ces sous-comités se désintéressent pour la plupart. Ainsi, en dehors de toute proclamation, se reflète exactement l'état d'esprit et la volonté véritable des syndiqués et des organisations sur ce mode d'action qu'encore une fois nous ne nions pas, mais que nous n'érigeons pas en salut suprême.

Après discussion, la majorité maintient le mot nécessité, mais quatorze Bourses se prononcent pour la modification demandée par Versailles et huit s'abstiennent.

Il est aussi décidé que le référendum sera appliqué en toute occasion par les deux sections de la Confédération.

Le bureau de la Confédération est formé par la réunion des bureaux des deux sections.

Il prépare les réunions du comité confédéral et veille à l'exécution des décisions prises en assemblée générale.

A tour de rôle, les deux secrétaires font fonction de secrétaire dans les réunions du bureau et du comité confédéral et dressent les procès-verbaux de ces réunions.

Les indemnités des fonctionnaires seront fixées par le comité confédéral.

Ces fonctionnaires pourront être envoyés en délégation.

Le *statu quo* est voté pour le système des cotisations.

Les statuts stipulent en outre :

La Confédération générale du travail organise, pour le mois de septembre chaque deux ans, un grand congrès national du travail, auquel sont invitées à prendre part les organisations qui, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une fédération, d'une Bourse du travail ou union de syndicats divers, sont adhérentes à la Confédération.

L'ordre du jour de ces congrès sera établi par les soins du Comité confédéral et adressé aux organisations confédérées après les avoir consultées.

Dans le but de favoriser la création d'une entente internationale du travail, la Confédération entretiendra des relations avec les organisations ouvrières et Bourses du travail des autres pays.

La Confédération générale du travail, basée sur le principe du fédéralisme et de la liberté, assure et respecte la complète autonomie des organisations qui se seront conformées aux présents statuts .

Le siège social de la Confédération est fixé à Paris.

Enfin, les statuts adoptés, un ordre du jour est présenté par Saint-Quentin, Saumur, Versailles, Nice, Saint-Étienne, Poitiers, Bagnères-de-Bigorre, Constantine, Angers, Le Havre, Cholet, Alais, Nîmes, Alger, Albi, Roanne, Châteauroux, Bourges, Arles, Le Mans :

Le congrès,

Soumettant au Congrès national corporatif le projet d'unité ouvrière élaboré à Alger, déclare : que les modifications qui pourraient être apportées à ce projet au congrès de Montpellier ne pourront en rien atteindre :

1° Le titre et l'autonomie administrative et financière de la Fédération des Bourses ;

2° Le taux des cotisations établies pour les Bourses par le congrès d'Alger ;

3° L'article du projet des statuts qui donne à la Fédération toute garantie pour tenir précédemment au congrès national et dans la même ville, des réunions de Bourses du travail.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité moins une voix (Lyon), et le rapporteur Niel est chargé de soumettre les statuts au congrès de Montpellier.

Le congrès corporatif de Montpellier. — Le treizième congrès national corporatif s'est ouvert le 22 septembre, dans la salle des concerts du Grand-Théâtre de Montpellier. Ses discussions ont été loin d'offrir le même degré d'intérêt que celles du congrès d'Alger. Le sectarisme anarchiste de quelques délégués lui fit perdre beaucoup de temps en récriminations oiseuses. Les attaques injustifiées contre les organes quotidiens du parti socialiste, comme la *Petite République*, les imputations calomnieuses contre les militants les plus éprouvés de

la lutte syndicale, comme le citoyen Guérard, ne méritaient point qu'il leur fût consacré deux longues séances.

Parmi les questions qui figuraient à l'ordre du jour du congrès devaient venir le rapport sur la grève générale et l'étude des réponses faites au questionnaire qui avait été adressé aux organisations.

A ce questionnaire, les organisations devaient répondre en exposant leur conception de la société future, au lendemain de la grève générale, et en supposant la grève générale victorieuse, le prolétariat en possession des moyens de production et d'échange n'eût plus eu qu'à les répartir au mieux des intérêts de chacun et de tous.

Beaucoup escomptaient cette discussion qui promettait d'être intéressante par la variété des opinions émises. Enfin, les deux tendances devaient s'affirmer contradictoirement, et beaucoup craignaient que le débat prît un caractère d'opposition irréductible.

Il n'en a rien été, grâce à une disposition subitement prise par le congrès.

La question de l'unité ouvrière et la discussion des statuts adoptés par le congrès d'Alger avaient absorbé presque toutes les séances. Aussi le citoyen Bourchet proposa-t-il de passer à l'ordre du jour et d'aborder de suite la dernière question, relative au droit de coalition.

Mais comme il fallait cependant sauver les principes et les apparences, le citoyen Bourchet proposa le vote d'une déclaration par laquelle le congrès ratifiait toutes les résolutions antérieures concernant la grève générale considérée comme étant la révolution sociale même et renvoyant au prochain congrès l'étude du questionnaire.

Il convient de signaler deux amendements apportés par le congrès de Montpellier au texte proposé par celui d'Alger pour les statuts de la Confédération générale et de ses deux sections autonomes : la section des fédérations de métiers et d'industries, syndicats nationaux et syndicats isolés, la section de la fédération des Bourses.

Alger avait posé comme condition d'adhésion à la Confédération l'adhésion du syndicat à une fédération de métier ou d'industrie *ou* à une bourse du travail ou union de syndicats.

Montpellier décida la condition double et remplaça *ou* par *et*. Ainsi donc, pour faire partie de la Confédération, un syndicat devra adhérer à la fois à sa fédération et à sa bourse du travail.

C'est, avec la décision prise par Montpellier de permettre la tenue des réunions des Bourses *après* le congrès général et non *avant*, deux modifications importantes apportées au projet d'Alger.

Elles ne soulèveront pas, espérons-le, de grandes difficultés dans leur application.

ALLEMAGNE

Édification d'habitations ouvrières sur un terrain municipal à Francfort. — La *Revue municipale* publie fort souvent de fort intéressantes études de M. George Avrède sur la vie communale en France et à l'Étranger. En voici un spécimen :

Le Conseil municipal de Francfort-sur-le-Mein a, presque à l'unanimité, adopté le contrat préparé par le conseiller César Strauss pour la construction d'habitations ouvrières à Franken-allee, sur un terrain municipal tout près de la ville, d'une superficie de 22.885 mètres carrés.

Ce contrat est la première application du système emphytéotique appliqué par une ville aux constructions de maisons d'habitation pour la classe ouvrière. La Ville concède pour soixante ans à une Société un terrain municipal à une rente annuelle de 2.075 marks. La Société forme son capital au moyen d'actions pour un cinquième et d'obligations pour les quatre autres cinquièmes ; la Ville garantit le capital et l'intérêt de ces obligations à 4 p. 100. Avant que les actionnaires puissent toucher un dividende, qui ne peut dépasser 6 p. 100, le service de la rente du tréfonds, de l'intérêt et de l'amortissement des obligations doit avoir été effectué.

La Ville s'est réservé certains droits aux logements pour les fonctionnaires municipaux ; elle a aussi prescrit l'application dans la construction des principes d'hygiène les plus récents, et fixé les maxima des prix des loyers comme suit :

Logements d'une chambre : 108 marks (135 fr.) par an. Logements de deux pièces : 210 marks (262 fr. 50) par an.

Pour les logis munis d'une cuisine les prix sont :

	en moyenne	au maximum
	—	—
2 pièces.	318 M. (397 fr. 50)	336 M. (420 fr.)
3 pièces.	486 M. (607 fr. 50)	510 M. (637 fr. 50)
4 pièces (avec salle de bain).	720 M. (900 fr.)	750 M. (937 fr. 50)

Toutes les chambres doivent être proprement tapissées et être munies de conduites de gaz.

Dans la plupart des logements, c'est-à-dire dans ceux dont la superficie ne sera pas trop exiguë pour cet objet, la Société installera un poêle chauffant à la fois deux pièces.

Le projet comporte la construction sur 9.600 mètres carrés de trente maisons à trois étages et de quarante-cinq maisons à deux étages surmontées d'un étage à mansardes. La superficie non bâtie est utilisée pour des rues et des cours. Le coût total de l'entreprise est estimé à 2.620.000 marks (3.275.000 fr.), qui seront fournis, pour 520.000 marks par la souscription d'actions, et pour 2.100.000 marks par l'émission d'obligations.

Une des maisons de cette cité ouvrière contiendra un établissement de bains, comportant des bains pour douches et des cabines de baignoires ; ces bains seront fournis à très bas prix aux locataires de la cité. Dans une autre maison sera établi un Asile pour les enfants des locataires ; la rétribution pour la garde des enfants sera infime. Une place est également réservée dans la cité à six boutiques pour boucherie, débits de légumes et de provisions de bouche, et à deux économats.

Voici comment s'établit, en prévisions, le budget annuel de l'entreprise :

Recettes

Loyers (moins 5 p. 100 pour non-valeurs).	mks		193.132

Dépenses

Rente du terrain, intérêts, amortissement	mks	117.785	
Frais d'exploitation, impôts, fonds de réserve		41.280	
			158.985
Revenu net. . .	mks		34.147

Le risque de la Ville (pour la garantie des obligations et la perte de rente du terrain), a-t-on calculé, ne commencerait que si la Société était obligée, par les circonstances, de louer ses logements de deux pièces au-dessous de 257 marks, de trois pièces au-dessous de 385 marks et de quatre pièces au-dessous de 583 marks.

Si l'on se rapporte aux moyennes de loyers citées ci-dessus comme imposées par la Ville, et si l'on tient compte de la grande pénurie de logements existant à Francfort, on voit que le risque de la Ville est bien problématique.

Quinze ans d'inspection de travail des mineurs. — La quinzième publication annuelle des *Deutsche Ruappschaft berufsgenossenschaft* vient de paraître.

De 1885-86 à 1908 (inclusivement) sont survenus les accidents suivants, couverts par l'assurance :

Cas mortels	14.381
Accidents avec incapacité complète de travail	1.332
Accidents avec incapacité partielle de travail	27.397
Accidents sans incapacité de travail	24.067

Cela fait 67.177 accidents mortels ou graves dans l'espace de 15 ans. Huit fois autant d'accidents de travail sont comptés, mais sans assurance.

Le nombre d'assurés pour mille parmi les mineurs en Allemagne était de :

	Accidents généraux	Couverts par l'assurance	Mortels
Années 1885-1886	65,5	6,6	2,13
— 1887	71,2	7,6	2,45
— 1888	74,2	7,8	2,09
— 1889	72,0	8,5	2,17
— 1890	72,5	8,5	2,07
— 1891	79,6	9,5	2,32
— 1892	81,2	9,9	1,96
— 1893	89,8	10,6	2,19
— 1894	89,7	11,2	1,84
— 1895	94,3	11,4	2,12
— 1896	98,8	12,1	2,18
— 1897	98,2	12,1	2,05
— 1898	97,4	12,8	2,53
— 1899	100,4	12,1	2,03
— 1900	103,5	12,2	2,02

Voici le tableau des accidents dans les autres pays. Sur mille mineurs du bassin houiller, il y avait des accidents mortels :

ANGLETERRE

Années 1840-65	3,431
— 1883-92	1,810
— 1891-95	1,705

BELGIQUE

Années 1841-50	2,974
— 1881-90	1,992
— 1886-93	1,708

PRUSSE (ALLEMANDE)

Années 1841-52	1,650
— 1867-80	2,465
— 1886-95	2,555

Placements gratuits. — Les offices de placement gratuit des corporations, des municipalités ou de l'État dans 80 villes d'Allemagne, constatent, par rapport au mois de janvier 1901, une diminution du chômage dans 17 villes seulement, une augmentation dans 63.

Les placements effectués dans ces 80 villes ont été les suivants :

	Janvier 1901	Janvier 1902
	—	—
Offres d'emploi. Hommes	20.686	19.331
— Femmes	15.461	18.358
Ensemble	36.147	37.689
Demandes d'emploi. Hommes	49.275	67.267
— Femmes	11.756	15.708
Ensemble	61.031	82.975
Pour 100 offres le nombre de demandes a été de :		
Hommes	238,1	347.9
Femmes	76,0	85.5
Ensemble	168,8	220.2

Le congrès de Munich. — Le treizième congrès des socialistes allemands s'est ouvert le 14 septembre dans un faubourg de Munich, dans la coquette salle de la brasserie « Schwabing ».

Les délégués sont venus très nombreux dans la capitale de la Bavière.

Après l'exécution d'un hymne de circonstance, le citoyen Birk, député de Munich, un vétéran, lit un discours de bienvenue.

Le citoyen Auer lui succède. Il se félicite que la réforme du droit de réunion ait permis aux socialistes de venir enfin tenir leurs grandes assises à Munich.

Auer énumère les importantes questions de l'ordre du jour. Il est convaincu, malgré certaines divergences de vues, qu'elles recevront une solution conforme aux intérêts supérieurs du parti.

Le congrès élit le citoyen Singer président, et nomme Vollmar second président.

Il adopte sans débats l'ordre du jour proposé par le comité directeur, qui déclare qu'après le congrès de Munich, il convoquera en conférence les socialistes prussiens, qui se prononceront sur la tactique à observer pour les élections du Landtag prussien.

Les députés socialistes sont tous présents : on remarque de nombreuses citoyennes.

Après la clôture de la séance, une fête théâtrale et chorale a eu lieu.

Le lendemain, 15, les citoyens Singer et Vollmar président.

Le citoyen Seeliger apporte les vœux des socialistes autrichiens. Il souhaite que les socialistes allemands réussissent à faire échouer le tarif douanier. Si les droits prohibitifs qui menacent d'affamer le prolétariat sont repoussés au Reichstag, le tarif douanier austro-hongrois, contenant des dispositions analogues, tombera demain.

Le délégué anglais Askew donne l'assurance que les socialistes de Grande-Bretagne condamnent le capitalisme et l'impérialisme ; les massacres de femmes et d'enfants qui ont eu lieu au Transvaal leur ont inspiré une profonde horreur.

Le citoyen Vandervelde regrette de ne pas pouvoir répondre en allemand parce que les difficultés des langues ont créé souvent des malentendus. Il vient payer une dette de reconnaissance : il remercie les socialistes allemands et autrichiens de leur appui pendant les récentes luttes du parti ouvrier belge contre la réaction cléricale et la trahison libérale. Grâce à leur assistance, il a été possible de secourir les veuves et les orphelins des victimes qui sont tombées pour le suffrage universel.

Le citoyen Auer dépose le rapport annuel du comité directeur. La situation financière est moins brillante. Le *Vorwaerts* a vu ses recettes diminuer de 20.000 marks ; il a fallu employer l'argent des syndicats pour installer l'imprimerie.

Les syndicats ont prêté 100.000 marks au comité directeur. Un déficit se serait produit, si un rentier bien inspiré n'avait fait un legs de 25.000 marks au parti socialiste.

Le rapport du comité directeur déplore les tendances séparatistes des socialistes polonais.

Auer leur fait comprendre avec beaucoup de ménagements qu'il est impossible d'admettre que les compagnons polonais forment une organisation à part.

Le comité directeur ne veut nullement favoriser la germanisation. Ce reproche est absurde ; il s'agit uniquement de sauvegarder l'unité du parti socialiste allemand.

La presse socialiste comprend 55 journaux quotidiens et trente feuilles et revues paraissant mensuellement et hebdomadairement.

Le rapport insiste sur l'importance des prochaines élections au Reichstag.

Il semble que tous les adversaires des socialistes aient l'intention de se coaliser.

Auer déclare que la conférence spéciale des socialistes prussiens n'aura pas à se prononcer sur la participation aux élections au Landtag, question déjà résolue aux précédents congrès, mais sur les meilleurs moyens de mener la campagne électorale. Auer ne croit pas qu'on puisse théoriquement combattre le parti catholique.

La lutte sera difficile, à cause de l'organisation excellente du parti ultramontain. Cependant la conquête et la conservation des mandats législatifs de Munich démontrent que la victoire est possible.

Le citoyen Auer, en raison de la mauvaise situation financière, propose de réduire les subventions des journaux socialistes.

Le comité directeur propose l'organisation d'une caisse de secours pour les compagnons nécessiteux.

Un vif débat s'engage au sujet des subventions à accorder à la revue du Parti la *Neue Zeit* et sa rivalité avec les *Sozialistische Monatshefte*, la première ayant pour directeur Kautsky, et la seconde pour collaborateur Bernstein, Heine et les modérés du Parti.

Une vive discussion s'engage entre Bernstein et Karl Liebknecht, le fils de Wilhelm Liebknecht, collaborateur de la *Neue Zeit*. Des reproches assez vifs sont échangés de part et d'autre.

Le citoyen Bebel exprime ses regrets qu'une pareille discussion puisse avoir lieu. Personne ne songe à restreindre la libre discussion. Il faut cependant reconnaître que les *Sozialistische Monatshefte* sont en dehors du parti socialiste. Toutes les opinions sont libres. Il faut néanmoins admettre le contrôle du parti.

Cette discussion a occupé encore la matinée du 16 septembre.

La lutte entre la *Neue Zeit* et les *Sozialistische Monatshefte* qui synthétisent chacune les tendances les plus opposées du mouvement socialiste allemand a été très vive et le délégué de Francfort s'est vivement plaint qu'elle ramenât devant le congrès l'éternelle question Bernstein.

Le citoyen Kautsky, rédacteur en chef de la *Neue Zeit*, justifie son attitude : il n'est pas un tyran; mais il est obligé de refuser certains articles, parce qu'il doit prendre soin que les principes ne soient pas lésés.

Deux tendances subsisteront toujours dans le parti socialiste : il faut se féliciter qu'elles n'aient pas provoqué, comme en France, une scission, mais seulement une irritation qui disparaîtra dans la lutte

pour les prochaines élections au Reichstag, où les socialistes seront tous unis contre l'ennemi commun.

Le citoyen Stadthagen, député de Berlin, s'élève vivement contre les tendances des *Sozialistische Monatshefte* qui, déclare-t-il, oscillent entre le libéralisme et un pseudo-socialisme.

Le citoyen Vollmar se plaint de l'intolérance de Kautsky et il déclare qu'il ne saurait admettre le régime autoritaire que veut imposer la gauche du parti en réprimant toutes les tendances contraires à la sienne.

Si le congrès adoptait cette proposition que les socialistes ne doivent pas collaborer aux journaux n'ayant pas l'estampille du comité directeur, beaucoup de socialistes refuseraient de s'y soumettre.

Le citoyen Ulrich déclare que les prolétaires se désintéresseront de ces querelles « talmudiques ».

Le citoyen Bernstein récapitule ses déclarations du congrès de Lübeck.

Finalement, la motion tendant à interdire aux militants la collaboration à des organes autres que ceux du parti est retirée.

Dans l'après-midi fut discutée la question polonaise.

Il s'agit de prendre position à l'égard du refus des compagnons polonais de se soumettre aux décisions du comité directeur.

Ces tendances séparatistes ne sont pas nouvelles, mais, cette année, elles ont une grave signification, puisque les Polonais ont refusé de reconnaître les candidats au Reichstag proposés par le comité directeur et ont porté dans toutes les circonscriptions de la Posnanie et de la Haute-Silésie des candidats polonais.

Le citoyen Ledebour, député de Berlin, veut qu'on montre la plus large conciliation à l'égard des socialistes polonais.

Il ne faut pas blesser ni léser les susceptibilités nationalistes, au moment où les Polonais subissent les persécutions du gouvernement prussien.

Le citoyen Bebel rappelle les sacrifices faits en faveur des socialistes polonais. Les subventions à eux accordées ont dépassé 45.000 marks. On leur a concédé une organisation autonome. Ils ont répondu à cette bienveillance par une évolution nationaliste, en contradiction avec le programme du parti socialiste ; néanmoins, l'importance de l'élément polonais, non seulement dans les provinces orientales, mais aussi dans le bassin houiller de Westphalie, oblige le parti socialiste allemand à faire tout afin d'empêcher que le prolétariat polonais lui devienne étranger ou hostile.

Le congrès, après de longs débats, adopte une résolution déclarant que les intérêts politiques et économiques des compagnons allemands et polonais sont identiques.

Le parti socialiste allemand prend l'engagement de défendre les socialistes polonais contre les persécutions tendant à les priver de leur nationalité et de l'usage de leur langne.

Les socialistes allemands traitent les compagnons polonais sur le pied d'absolue égalité, leur accordent des subsides. Dans ces conditions, le séparatisme du groupe polonais est injustifié.

Le congrès condamne sévèrement toutes les candidatures polonaises séparatistes, invite le comité directeur à essayer encore une fois d'arriver à une entente avec les Polonais dans l'intérêt supérieur du parti.

Le congrès vote ensuite une résolution recommandant la célébration générale de la fête internationale du 1er mai.

Le lendemain 17, dans une courte séance, le congrès a entendu un rapport du député Rosenow sur l'action parlementaire du groupe socialiste au Reichstag.

Le citoyen Rosenow a constaté que les socialistes n'ont pas eu besoin d'avoir recours à l'obstruction dans la commission du tarif douanier. Les adversaires se sont chargés de faire traîner les négociations en longueur; cependant si, dans les séances plénières, les agrariens veulent limiter la discussion, les députés socialistes recourront à l'obstruction.

La session parlementaire a été stérile. Les efforts des députés socialistes pour amender dans le sens libéral la loi sur la marine marchande et le travail des enfants ont échoué. Le gouvernement et la majorité ont refusé de prendre des mesures pour remédier au chômage.

Plusieurs délégués ont réclamé le dépôt d'un nouveau projet de loi fixant la journée de travail à huit heures.

Sur les conseils du citoyen Fischer, ces propositions ont été retirées parce qu'actuellement faire échouer le tarif douanier qui affamerait le peuple doit primer toutes les autres questions. (*Vifs applaudissements.*)

Le 18, s'est terminée la discussion sur l'action parlementaire du groupe socialiste.

Plusieurs orateurs ont insisté afin qu'à la prochaine session la question de la réduction de la journée de travail à huit heures soit à nouveau portée à la tribune du Reichstag.

La citoyenne Zetkin assure que la crise économique actuelle a rendu la question brûlante. Nous forcerons ainsi, dit-elle, nos adversaires à prendre position.

On verra si le parti catholique consentira à faire quelque chose pour le prolétariat, ou s'il va complètement se discréditer.

En outre, la journée de huit heures est un excellent moyen de propagande lors de la prochaine campagne électorale.

Le citoyen Bebel étant souffrant, la question de la préparation des élections au Reichstag est renvoyée à vendredi.

Le citoyen Molkenbuhr, député de Hambourg, expose le programme du parti socialiste à l'égard des assurances ouvrières. Jusqu'à présent, dit-il, les socialistes n'ont pas précisé leur point de vue. Le développement des assurances rend une solution précise nécessaire.

Il faut qu'on reconnaisse à chaque individu un minimum nécessaire pour vivre. La législation a décidé déjà que certains objets de première nécessité ne pouvaient pas être saisis. Le principe des dommages-intérêts pour les accidents du travail doit être loyalement appliqué. D'autre part, tout individu tombé dans la misère sans sa faute, a droit à un minimum lui permettant d'exister.

L'orateur déplore l'exclusion des ouvriers ruraux des bienfaits des assurances. Il dépose la résolution suivante :

Les assurances ouvrières de l'empire allemand, créées surtout afin de décharger l'assistance publique et de diminuer les risques des patrons, ne répondent nullement aux besoins du prolétariat; néanmoins l'expérience a prouvé que cette législation, bien qu'insuffisante, a supprimé certains abus et a atténué leurs conséquences funestes.

C'est pourquoi il faut étendre les assurances à tous les ouvriers. Il est nécessaire de simplifier les assurances, d'en confier l'administration aux assurés. Les frais devront en être supportés par toutes les classes de la société.

Les assurances contre les maladies spéciales à la classe ouvrière et les assurances contre les accidents devront être développées, ainsi que des mesures protectrices, afin de prévenir les maladies résultant de certaines industries meurtrières pour les ouvriers. Les victimes et leurs familles devront être indemnisées.

Des assurances des ouvriers contre le chômage et la création de retraites pour les veuves et les orphelins sont réclamées.

Le congrès a voté cette résolution avec un amendement de la citoyenne Zietz, stipulant la cessation du travail des femmes enceintes, quatre semaines avant l'accouchement.

Le citoyen Singer a invité les socialistes allemands à participer en très grand nombre au congrès international d'Amsterdam en 1903. Il faut opposer aux alliances politiques et militaristes l'union des prolétaires de tous les pays.

Le congrès a adopté, sans débats et à l'unanimité, une proposition du citoyen Singer affirmant ainsi ses sentiments de solidarité internationale.

La fin de la séance a été remplie par la lecture du rapport du citoyen Lindemann sur la politique communale du parti socialiste allemand.

Le parti socialiste réclame la transformation de la commune, de

telle façon qu'elle ne serve pas surtout les intérêts des privilégiés ; il demande qu'elle soit affranchie de la tutelle de l'État ; que les conseillers municipaux soient élus par le suffrage universel.

Le parti socialiste réclame, en outre, la réforme des impôts communaux, l'abrogation des droits sur les denrées alimentaires, la majoration des impôts sur les revenus, le capital et les héritages, ainsi que des impôts sur les terrains et les propriétés bâties, impôts qui progresseraient avec la plus-value des immeubles, afin de créer des ressources pour les établissements hygiéniques, scolaire et d'assistance publique.

L'administration communale doit prendre en régie tous les services publics, créer des laiteries, des boulangeries, des brasseries, des boucheries municipales, instituer l'assistance médicale et faire les inhumations gratuitement. La commune devra acquérir des terrains afin d'empêcher la spéculation et la construction de grandes maisons de rapport. Elle construira de grandes maisons hygiéniques pour les familles ouvrières, louées au prix de revient.

Le programme réclame encore des réformes scolaires ainsi que la réforme des moyens de transport, de l'éclairage, du système de soumission des travaux publics, des institutions socialistes et de l'assistance publique.

Le congrès s'est rallié à la proposition de Singer tendant à confier l'élaboration du programme communal définitif au comité directeur qui saisira le prochain congrès de cette importante et complexe question.

Le 18, le congrès a enfin abordé la question capitale de son ordre du jour : la préparation aux prochaines élections du Reichstag.

Bebel complètement rétabli, a exposé avec une fougue juvénile la situation politique. Il signale ensuite le gaspillage résultant des dépenses militaires.

... Puis, il critique les dépenses maritimes et la politique coloniale qui, du propre aveu du fameux docteur Peters, est une débâcle.

Bebel montre quel sera le rôle du groupe socialiste au nouveau Reichstag. Il adjure ses compagnons de s'organiser, de faire de l'agitation, de créer des comités électoraux, de réunir des fonds, car il ne faut pas trop compter sur le trésor de la guerre. Il n'en restera pas grand'chose après les élections. Il faut restreindre les dépenses au strict nécessaire.

Il conclut en déposant une résolution stipulant dans quelles conditions les électeurs peuvent au second tour de scrutin voter pour les candidats bourgeois.

La citoyenne Zetkin dit qu'il ne faut pas compter sur les libéraux, capables de toutes les trahisons. Ils espèrent vainement que les socialistes leur tireront les marrons du feu ; aux scrutins de ballottage, les

socialistes doivent exiger des garanties, avant de voter pour les candidats bourgeois.

Vollmar traite la question de la lutte contre le parti catholique. La plus grande faute serait de le combattre sur le terrain religieux. Anticléricaux et mangeurs de prêtres nous feront plaisir de nous laisser tranquilles. Ils font le jeu du parti catholique. Vous pouvez combattre les abus de la religion, mais jamais les convictions religieuses, à l'égard desquelles le parti socialiste doit montrer la plus large tolérance et une absolue neutralité.

Bebel remonte à la tribune. Il déclare que la devise : « Écrasons l'infâme » ne sera jamais la devise du parti socialiste qui laisse à chaque compagnon toute sa liberté religieuse.

Nous voulons, dit-il, la liberté pour tous, sans excepter les sociétés religieuses. Ce serait une grande faute si les compagnons mêlaient les questions religieuses aux questions politiques pendant la compagne électorale. (*Applaudissements.*)

Le Congrès adopte à l'unanimité la résolution suivante :

Le parti socialiste portera des candidats dans toutes les circonscriptions ; il réunira les fonds nécessaires à la campagne électorale.

Au second tour de scrutin, les électeurs socialistes pourront seulement voter pour les candidats bourgeois qui prendront l'engagement de maintenir intégralement le suffrage universel, de voter contre toute augmentation des droits sur les denrées alimentaires, contre les impôts indirects sur les objets de consommation ; contre toutes les lois d'exception ou aggravation des lois existantes ; contre les nouveaux crédits militaires et maritimes.

Dans le cas où les candidats refuseraient de souscrire à ces conditions, les électeurs devront s'abstenir.

ANGLETERRE

M. Chamberlain et les socialistes. — L'odieux auteur de la guerre du Transvaal n'a pas eu le dernier mot avec ses compatriotes socialistes.

Il y a quelque temps, le groupe de Southport, adhérent à l'*Independent Labour Party,* faisait parvenir au Colonial Secretary un ordre du jour réclamant, pour les travailleurs anglais du Transvaal, « les garanties juridiques très considérables qu'ils possédaient sous le gouvernement des Boers ».

M. Chamberlain fit répondre officiellement au groupe de Southport qu'il serait heureux de connaître ces libertés dont des sujets britanniques pouvaient bien jouir sous le « joug boer ».

La réplique ne tarda pas et resta sans réponse :

Au très honorable Joseph Chamberlain, membre de la Chambre des communes et ministre des colonies.

Monsieur,

En réponse à votre communication du 10 juin accusant réception de notre résolution à vous envoyée le mois dernier, votée au cours d'un meeting public organisé à Southport et pour vous donner satisfaction et vous faire connaître les droits considérables dont les travailleurs anglais jouissaient au Transvaal, lesquels nous demandons au gouvernement anglais de leur garantir encore, je suis chargé par mon groupe de vous faire tout d'abord remarquer que ces droits sont bien connus de tous ceux qui se sont occupés de questions ouvrières et que l'on peut trouver les plus amples renseignements dans un grand nombre de journaux, de rapports, de brochures et de livres sur la question sud-africaine.

Cependant, puisque vous semblez ne pas les connaître, les voici brièvement exposées :

Les salaires des ouvriers blancs de la République du Transvaal étaient deux fois plus élevés que ceux des ouvriers blancs de Kimberley, ville comprise dans les possessions anglaises.

Les directeurs de la compagnie des mines d'or « Consolidated Goldsfield Co » ont déclaré au meeting de Chartered, tenu à Cannon Street Hotel, dès le 14 novembre 1899 (voyez le *Times* du 15 décembre 1899), et ils ont maintes fois répété depuis, que tous leurs efforts seraient dirigés vers l'obtention d'une législation qui abaisserait les salaires des ouvriers blancs, ou les forcerait à quitter les mines, en obligeant les indigènes (par des taxes très élevés et d'autres moyens du même genre), à travailler plus longtemps et à des salaires plus bas ; naturellement cette concurrence du travail indigène aurait l'effet désiré par les capitalistes sur les salaires des ouvriers blancs.

Sous le régime boer une loi avait été votée, limitant à cinq pour cent le nombre des ouvriers dont le travail était autorisé le dimanche dans les mines, dans le seul but d'empêcher les dépôts par l'eau.

. . . .

La loi transvaalienne protégeait remarquablement les ouvriers en cas d'accident et la loi sur la « ratification des contrats » permettait d'annuler tous les contrats de travail abusifs signés en Europe et non ratifiés par l'ouvrier blanc lorsqu'il avait pu juger sur les lieux de la valeur des promesses qui lui avaient été faites. L'inspection du travail était très bien organisée par le gouvernement boer. Enfin, le 12 septembre 1899, un mois avant la déclaration de la guerre, le Volksraad de Prétoria votait à une majorité des deux tiers, la journée de huit heures dans toutes les mines et toutes les manufactures de la République.

Ce sont là des avantages dont profitait plus particulièrement la classe ouvrière, mais il en existait d'autres dont les travailleurs bénéficiaient avec l'ensemble de la population. C'est ainsi que le droit d'appel le plus complet existait en manière criminelle, depuis l'établissement de la Constitution de 1858. En Angleterre il en est très différemment.

Les lois concernant les propriétaires et les fermiers étaient très impar-

tiales. Le propriétaire n'avait aucun privilège pour sa créance, mais était classé purement et simplement comme un créancier ordinaire (contrairement à ce qui se passe en Angleterre).

Les restrictions au droit de réunion étaient moins nombreuses et moins sévères au Transvaal qu'elles ne le sont en Angleterre, pour ne pas parler de l'Irlande.

. . . .

D'autres exemples pourraient être donnés, mais ceux-ci suffisent pour montrer que les lois et les conditions générales — surtout celles qui intéressent les travailleurs — étaient beaucoup meilleures sous le régime boer au Transvaal que ne sont celles que nous avons jusqu'ici pu obtenir dans notre propre pays.

Nous craignons que sous le régime anglais, qui sera aussi celui du capitalisme même, les conditions de vie ne deviennent bien plus mauvaises pour les travailleurs du Transvaal.

Et il me semble en effet inévitable que les capitalistes actuellement dominants dans l'Afrique du Sud obtiendront tout ce qu'ils désirent... L'intérêt que vous voulez bien prendre à notre résolution nous permet-il d'espérer que vous voudrez exercer votre grande influence en un sens opposé ?

J'ai l'honneur de vous présenter mes civilités.

William Varley,
Secrétaire du groupe du Parti ouvrier
indépendant de Southport.

AUTRICHE-HONGRIE

Correspondance de Cracovie. — La grève des ouvriers agricoles. — La Schlachta polonaise et les paysans. — Une enquête sur place. — Soldats et grévistes. — Extrême misère.

Cracovie, 3 août.

La situation devient de plus en plus critique, par suite de la grève des ouvriers agricoles. La cause principale de la grève est d'ordre économique. Mais les prêtres et les étudiants ruthènes cherchent à la faire dégénérer en un mouvement politique et national.

Il est incontestable que la condition de nos populations agricoles est particulièrement misérable. On sait que la plus grande partie de la terre est possédée par la noblesse d'origine polonaise, la classe sociale qu'on appelle couramment la *Schlachta*. Très peu de paysans sont par conséquent propriétaires, la plupart d'entre eux étant réduits à la simple condition d'ouvriers agricoles. Leur misère est si réelle que les paysans galiciens recourent en grand nombre à l'émigration. Les uns vont faire la moisson en Allemagne pour y gagner des salaires plus élevés ; d'autres abandonnent définitivement leur pays chaque année et vont tenter la fortune au delà des mers.

On dit qu'il y a plus de cent mille grévistes. L'extrême misère est la seule cause de la grève, car les paysans sont trop ignorants pour s'occuper de politique. Leur salaire est de 25 kreutzers, soit 50 centimes par jour. On cite l'exemple d'un grand propriétaire qui payait à ses ouvriers adultes un salaire quotidien de 20 kreutzers. Les grévistes réclament un franc de salaire par jour. Comme on le voit, leurs prétentions sont des plus modérées.

Les agences télégraphiques sont sobres de nouvelles sur les événements qui se produisent en Galicie. Certains journaux allemands les accusent même d'altérer la vérité à ce sujet.

Un journal socialiste de Cracovie, *Naprzod*, a envoyé un de ses rédacteurs sur place pour faire une enquête sur la situation. Le journaliste publie une relation mouvementée de son voyage à travers les régions où sévit la grève. Voici quelques passages de son rapport :

« Celui qui a parcouru les régions où la grève á éclaté, écrit le reporter, est frappé surtout du solennel silence, de la parfaite tranquillité des villages. On dirait un grand jour de fête. Nulle part ni cris, ni disputes, ni musiques. Les cabarets sont vides. De village en village court le mot d'ordre : Restez unis ! Restez calmes ! Ce calme est précisément ce qui trouble le repos des Junkers polonais. En vérité, il est bien difficile au paysan de conserver son sang-froid en présence des moyens de pression dirigés contre lui. Les gendarmes pénètrent la nuit dans les huttes comme des voleurs, lient les gens deux à deux avec des cordes et les traînent ainsi sur les routes, souvent pendant des heures, jusqu'à la prison voisine ! Il suffit que deux ou trois personnes causent ensemble pour voir arriver les gendarmes, qui les dispersent ou les arrêtent pour avoir tenu une réunion illicite en plein air — *wegen Albhaltung « einer unerlaubten Versammlung unter freiem Himmel »*. Malheur au paysan qui réplique quelque peu au gendarme ; il est immédiatement poursuivi pour offense à l'autorité. Il suffit que les paysans d'un village informent ceux d'un autre village sur la situation de la grève pour qu'ils soient arrêtés pour « délit de violence publique ».

« Un gendarme qui m'avait accompagné dans ma visite à une prison, me dit : « Par Dieu, à la moindre résistance, je tirerais ! Voyez donc, nous nous épuisons à courir derrière eux comme des chiens de chasse pendant que les gaillards sont tranquillement assis dans leurs huttes et se moquent de nous ! »

« Un dimanche, je me dirigeai vers Trembowla. Je m'aperçus près de Tarnopol que j'étais suivi pas à pas par deux gendarmes. J'entrai dans le château de la comtesse Los, une grande propriétaire de la région avec laquelle je désirais entrer en relations avec l'intention de trouver une solution qui mit fin au conflit. La comtesse était absente. Je fus reçu par son beau-fils, le comte Borkowski. Un accord fut conclu. Quand j'allai rendre compte de ma mission aux membres du comité de la grève, les gendarmes intervinrent en disant : « Au nom de la loi ! » et ils me séparèrent des paysans. Toutes les protestations furent vaines, même celles du comte Borkowski. Les gendarmes s'en tinrent rigoureusement à leur consigne : les rassemblements sont défendus. Et comme un paysan protestait, ils le menacèrent de faire usage de leurs armes ! La grève continua.

« De là, je me rendis à Janow, chez le docteur Brylinski. Comme j'entrai dans la maison, celle-ci fut entourée par les chasseurs, baïonnette au canon. A l'entrée se postèrent vingt gendarmes.

« Je quittai la maison et me dirigeai vers Kopyzyace, toujours accompagné de deux anges gardiens coiffés du casque à pointe. Un mandat d'arrêt avait été lancé contre moi. Je fus arrêté et conduit à Husianthyn. Un commissaire de district du nom de Wirski — le même qui, il y a quelques années, procéda à l'arrestation d'un député — demanda mes papiers d'identité et estima que mon laissez-passer de presse comme rédacteur du *Naprzod* était insuffisant. On m'envoya un prison. Ni le directeur de la prison, ni le juge d'instruction ne purent me fournir le moindre renseignement au sujet des motifs de mon arrestation, et ils s'en excusèrent poliment auprès de moi. Je fus relâché tard dans la nuit et, escorté de gendarmes, conduit à Lemberg. Le brigadier de gendarmerie m'annonça que tous les agitateurs allaient être arrêtés. La façon dont on s'était conduit à mon égard peut donner une idée de ce que l'on se permettait vis-à-vis des pauvres paysans.

« Le 2 août, vers six heures du soir, cent soixante grévistes étaient pourchassés par des gendarmes et des soldats. On les enchaîna deux par deux avec des cordes et on les conduisit dans la cour du palais de justice où on les fit attendre pendant deux heures. Finalement, le juge d'instruction de Tarnopol arriva et commença son enquête. Les paysans furent maintenus en état d'arrestation pour avoir résisté à la force publique. Ils demandèrent à boire, car ils avaient fait plusieurs kilomètres à pied par une chaleur torride. Leur demande fut repoussée. Une femme, prise de compassion, leur avait apporté de l'eau. Les gendarmes la chassèrent. Parmi les prisonniers se trouvaient plusieurs vieillards, dont quelques-uns tombèrent inanimés sur le sol. A une heure du matin, les cent soixante paysans furent dirigés sur une caserne de

cavalerie, la prison de Tarnopol ainsi que celle de Ezeortkower étant remplies de grévistes. »

En lisant ceci, ne se croirait-on pas revenu au temps de la guerre des paysans, sous la domination de la Schlachta polonaise, que le grand écrivain Henri Sienkiewicz a décrit dans son roman : *Par le fer et par le feu ?*

Les agences télégraphiques dénaturent scandaleusement la vérité au sujet des événements de Galicie, avons-nous dit. En voici un exemple. Une agence avait télégraphié que les gendarmes de Worwolince avaient tiré sur les paysans et avaient blessé cinq de ceux-ci. D'après l'agence, un gendarme qui conduisait à son travail un non gréviste avait été atteint si grièvement à la tête par un morceau de bois lancé par un gréviste, qu'il était tombé sans connaissance. C'est pourquoi les autres gendarmes avaient tiré sur la foule.

Or, voici ce qui s'était passé d'après un journal local ruthène, *Dilo*. Les propriétaires avaient fait venir des supplanteurs de Plumacz et de Peczenizyn à Zaliszezyki. Lorsque les non grévistes arrivèrent à Worwolince, les paysans s'assemblèrent en foule. Sans faire la moindre menace, tranquillement, les grévistes prièrent les supplanteurs de ne pas leur faire du tort et de retourner chez eux. Alors les gendarmes et les soldats approchèrent, et tandis que ces derniers se tenaient fort tranquilles, les gendarmes s'avancèrent vers les paysans, baïonnette au canon, frappèrent à coups de crosse et à coups de sabre. Quatre grévistes tombèrent grièvement blessés. En même temps, le commandant de gendarmerie commanda : Feu ! Quatre coups partirent sans atteindre personne, heureusement.

D'autre part, un journal conservateur, le *Przedswit*, raconte ce qui suit : « Le commissaire de district Mühlner, voulant briser la résistance des grévistes, fit venir des supplanteurs de la Bukovine. Une demi-compagnie de soldats et vingt gendarmes escortèrent ces derniers jusque sur les champs. Des centaines de paysans, avec femmes et enfants, regardaient silencieusement passer le cortège. Tout à coup les femmes coururent auprès des soldats et des gendarmes, criant, pleurant, suppliant de ne pas faire remplacer leurs maris au travail.

« Les soldats dispersèrent les femmes à coups de crosse.

« Lorsque le convoi de non grévistes fut arrivé dans une rue étroite, les femmes coururent en avant, se couchèrent par terre les unes à côté des autres, formant une véritable barricade de corps vivants. Le cortège s'arrêta. Les soldats commencèrent par faire disparaître l' « obstacle ». Ils eurent à se battre contre chacune des femmes. Quelques-unes découvrirent leur poitrine et crièrent aux soldats : « Mais tirez donc ! »

« Un paysan, qui avait voulu s'opposer au passage d'un officier, eut l'oreille coupée d'un coup de sabre.

« Un peu plus loin, les grévistes se mirent à démolir un pont, mais ils furent dispersés sur le champ. Les non grévistes travaillèrent toute la journée.

« Au village de Plotycze a eu lieu un véritable massacre. Deux escadrons de dragons et une compagnie d'infanterie dispersèrent les groupes de paysans et firent l'assaut d'une école dans laquelle des grévistes s'étaient réfugiés. Il y a un mort et plusieurs blessés. »

Comme on le voit, la situation est grave. Les députés ruthènes et les délégués au Landtag ont écrit au ministre-président von Körber pour le prier de retirer de la Galicie tous les fonctionnaires polonais, seul moyen d'après eux d'amener l'apaisement. Ils se font de singulières illusions. Ce ne sont pas seulement les fonctionnaires polonais qu'il faut faire disparaître, c'est surtout la misère.

Adrien Veber.

LIVRES NOUVEAUX

DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE *LA REVUE SOCIALISTE*

Coulet et fils, éditeurs, 5, Grand'rue, à Montpellier (Hérault).

Michel Augé-Laribé : Grande ou petite propriété? (Histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture), 4 fr.

Dechenne et Cie, libraires-éditeurs, 20, rue du Persil, à Bruxelles (Belgique).

Louis Bertrand : Histoire de la Coopération en Belgique. *(Les hommes, les idées, les faits)* (Préface par Emile Vandervelde (11e série, livraisons 51 à 55), 0 fr. 50.

Plon-Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris, 6e.

Almanach de la Paix 1903 (publié par l'association de la « Paix par le Droit ») (préface de M. Bertholet) 0 fr. 20.

Rivista Italiana di Sociologia, 200, Via Nazionale, Roma (Italia).

Dott. Giorgio del Vecchio : L'evoluzione dell' ospitalita.

La Grande édition, 10, rue Laborde, Paris 8e.

William-Alexander Riéchelber : (Le Livre Immortel); *Dossier de la Révélation Humaine; L'Erreur familiale devant le Tribunal de la Raison* (Dossier initial Base du Pouvoir Civil) « Religion de la vie évolutrice », 20 fr.

Joseph Siren, à Saint-Georges d'Espéranche (Isère).

Joseph Siren : Le Socialisme Dualiste, 1 fr.

Societa Tipografica Fiorentina, 33, Via San Gallo, Firenze (Italia).

A. J. de Johannis : Sulla Rinnovazione dei Trattati di Commercio (Appunti).

Tipografia Fratelli Carlini fu Gio Batta Via XX Settembre N° 22, Genova (Italia).

Avv. Luigi Goffredo Profumo : I Benefizi dell' assicurazione operaia obbligatoria in Germania.

Le Gérant : Rodolphe SIMON

Suresnes — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste*. E. Payen, adm., 9, rue du Pont — 6552

La Politique anticléricale et le Socialisme

Les beaux temps de l'anticléricalisme sont revenus. Toute la politique actuelle gravite autour du péril clérical, et la lutte contre l'Église reprend plus vigoureuse que jamais. L'affaire Dreyfus a mis à nu le travail souterrain accompli par le catholicisme pour reconquérir la société moderne. Comme on l'a fait observer très justement, l'Église est en train de payer son attitude antirevisionniste; on n'a pas osé toucher à l'état-major; les conseils de guerre sont encore debout; dans un pays aussi chauvin que le nôtre, aucun gouvernement n'oserait heurter de front la religion patriotique, cette religion que la Troisième République, pour sa part, a si diligemment cultivée. Mais si le pays est ardemment patriote, il est non moins ardemment anticlérical. — Jules Lemaître, qui a dû se séparer de François Coppée, en sait quelque chose; seul en France un nationalisme radical et anticlérical aurait peut-être des chances de triompher — et le ministère Waldeck a pu faire voter cette loi de représailles et de « défense républicaine » qui s'appelle la loi sur les associations ou plutôt la loi contre les congrégations.

A cette lutte contre le cléricalisme, les socialistes s'associent pleinement, sans réserves et sans réticences d'aucune sorte; ils renchérissent même sur les simples radicaux et vont jusqu'à proposer des mesures du plus pur jacobinisme. Et ce n'est pas seulement au Parlement que les socialistes tiennent le record de l'anticléricalisme: les maires socialistes passent leur temps à prendre les arrêtés les plus étranges et les plus bizarres dans le seul but de « taquiner » les curés. Et qu'on ne se permette pas la moindre observation! Le « Bloc » ne badine pas, et si vous risquez doucement quelques critiques intempestives, on aura vite fait, si l'on tient à rester poli, de vous traiter de « métaphysicien », de « dupe candide », de « légiste ahuri », de « libérâtre », à moins qu'on n'insinue, plus brutalement et plus simplement, que vous trahissez la République, la Démocratie, l'Esprit moderne. Et cet état d'esprit est presque universel parmi les socialistes. Je relève seulement, comme protestations, un article de Briquet

dans le *Mouvement socialiste* (1), déplorant les excès d'anticléricalisme où versent de propos délibéré les socialistes actuels, faisant voir combien la loi sur les associations contient de dispositions inquiétantes pour le socialisme, s'étonnant des propositions jacobines que Breton, Allemane et d'autres osèrent déposer à la Chambre; je relève aussi la consultation de Bernard Lazare, dans les *Cahiers de la Quinzaine* (2), et les observations dont Péguy la fait suivre, et où, du point de vue dreyfusiste, l'étrangeté de la conduite actuelle des ex-dreyfusards est très justement mise en relief. Mais, à part ces deux articles, nous n'avons vu nulle part faire des réserves : et tous les journaux socialistes, y compris *l'Aurore*, sont unanimes pour accabler de leurs louanges la politique du ministère.

Malgré tout, et au risque de donner, nous aussi, dans la métaphysique et la libéràtrie, nous voudrions examiner si cette fureur d'anticléricalisme est bien conforme aux principes socialistes et si, dans la lutte contre l'Église, d'autres moyens ne seraient pas plus réellement efficaces, en même temps que plus respectueux de la liberté.

* * *

Il est évident, certes, que le socialisme doit lutter contre l'Église, puisque l'Église représente par excellence l'esprit de domination et l'opposition au libre examen. Mais le socialisme doit dans cette lutte conserver une attitude originale et rester fidèle à lui-même. Or, son esprit est nettement anti-idéalogique; j'oserai même dire anti-idéaliste: le socialisme n'est pas une doctrine, une science, une philosophie, un nouveau dogmatisme, un nouvel absolu; essentiellement réaliste et relativiste, il répugne, par conséquent, à tout idéalisme; car un idéal, qu'est-ce ? sinon une abstraction qui prétend régenter le réel, le dominer et qui, né d'un sentimentalisme toujours exclusif, conduit tout droit ses partisans à quelque nouveau fanatisme ? Je sais bien que cette manière d'entendre le socialisme est susceptible de heurter beaucoup de gens; on rééditera, sans doute, l'accusation fameuse de « doctrine du ventre ». Le monde regorge de gens chez qui le sentiment et l'idéal débordent et qui voudraient calquer l'univers entier sur le patron rêvé par leur cœur généreux. Tous nos braves idéalistes partent en guerre, au nom de la Vérité, de la Justice, de la Raison.... et de la Liberté, et n'ont rien tant à cœur que d'opprimer les gens assez obtus pour ne pas concevoir à leur manière la Vérité, la Justice, la Raison et la Liberté.

(1) Numéro du 15 août 1902.
(2) Vingt et unième Cahier de la troisième série.

Que l'esprit du socialisme soit bien tel cependant et qu'il se caractérise essentiellement par l'opposition à toute idéologie nouvelle, rien de plus clair et de plus certain : qu'est-ce, en définitive, que le socialisme ? Ce n'est pas autre chose qu'un mouvement social déterminé par la révolte du prolétariat contre l'ordre économique actuel. La classe ouvrière s'organise, crée des institutions, lutte pour son émancipation ; cette émancipation est liée à la ruine de certains rapports sociaux objectifs, mais cela n'a rien à voir avec aucune théologie ni aucune métaphysique, et cela n'implique aucun credo nouveau que l'humanité dût adopter. La métaphysique, l'idéalisme, la religion, tout cela est du domaine sentimental, que le socialisme laisse libre et considère comme chose privée ; cela seul est social qui est scientifique et impersonnel, susceptible d'être traduit en formules juridiques et de devenir le droit. C'est en ce sens que le socialisme moderne se dit scientifique, non qu'il croit à une science sociale planant au-dessus des classes, mais la science n'est à ses yeux qu'une systématisation de la pratique et il est la théorie de la pratique prolétarienne : quand le prolétariat se sera élevé à la capacité et qu'il aura élaboré dans son sein de nouvelles formes de vie économique, son droit deviendra le droit social général, puisque le droit n'a rien d'absolu mais se réfère toujours au système dominant des relations économiques. Or, c'est là une évolution tout objective, toute réaliste où l'idéologie n'a rien à faire et par où se concilient *pratiquement* des antagonismes *théoriquement* irréductibles. Et la révolution qui en sera le terme, pourrait être pacifique, si le prolétariat accomplissait son devenir d'un mouvement libre, sans se heurter à la mauvaise volonté des classes dirigeantes. Une révolution idéaliste, au contraire, ainsi que Sorel en a fait si judicieusement la remarque, est presque forcément violente, sinon sanguinaire — les gens qui ont le cœur généreux et de l'idéal à revendre, voulant toujours faire le bonheur de l'humanité malgré elle. — Le socialisme convie l'humanité, non à embrasser un credo nouveau, mais à vivre une nouvelle vie, ou plutôt, et ce sera parler plus exactement, le mouvement ouvrier crée des cadres nouveaux, des formes nouvelles de vie, où l'humanité pourra trouver plus de justice et plus de liberté. Et c'est là une création tout impersonnelle qui ne doit en rien violenter les volontés individuelles ou les croyances privées, en s'imposant du dehors par une force extérieure quelconque, étatiste ou autre, puisqu'elle sortira du jeu même des institutions modernes. Sans doute, *à cette vie*, *à cette pratique* nouvelle de l'humanité, correspondra une théorie nouvelle, une conception spécifique des rapports sociaux et pour tout dire, si l'on veut, une métaphysique originale, car selon les principes marxistes, ce n'est pas la théorie qui domine la pratique, mais la pratique qui détermine la théorie ; et, en dernière analyse, si

le socialisme implique un idéal nouveau, c'est que cet idéal surgira des entrailles mêmes du réel ; ce ne sera pas, comme le socialisme de Fourier ou de Saint-Simon, le produit arbitraire de quelque cerveau illuminé voulant régenter la vie sociale.

Une telle révolution comporte, je le répète, un minimum de force, de contrainte et de violence ; sinon, comment opérer ? Il y a en France, actuellement, trois grandes classes dominantes : les classes précapitalistes, qui restent attachées à la religion catholique et dont l'idéal social est plus ou moins réactionnaire ; les classes capitalistes qui sont au pouvoir et se réclament des principes de 89 ; enfin la classe ouvrière, dont le socialisme est l'idéologie. Catholiques, républicains libres-penseurs, socialistes, ce sont les forces du passé, du présent et de l'avenir qui se heurtent ; le problème consiste à assurer le triomphe des forces de l'avenir, mais comment ? On peut suivre deux voies : la voie étatiste ou jacobine, qui procède par contrainte, croit à la puissance de l'Idée, ou plutôt y croit si peu, malgré l'idéalisme professé, qu'elle veut mettre à son service la force très positive, très matérialiste et très brutale, de l'État centralisé — et ce n'est pas la moindre ironie des choses que de voir nos idéalistes se réclamer du très réaliste droit des Majorités, alors que nous, marxistes, qui soi-disant nous soucions fort peu de morale, nous sommes au contraire très jaloux en pratique de ne rien faire qui blesse la liberté et la tolérance.

L'autre voie, la voie marxiste, économique, consiste à compter, pour créer l'unité morale et intellectuelle d'un pays et fondre les classes l'une dans l'autre, non sur des forces extérieures, mais sur le développement interne de la société elle-même ; elle ne saurait, par conséquent, faire violence à aucune croyance, la violence venant toute des choses elles-mêmes, non des hommes. Il est vraiment commode de gémir sur les deux jeunesses, sur les deux Frances ; nos rêveurs d'unité dogmatique, intellectualiste et jacobine, cléricaux à rebours, ont toujours une conception ecclésiastique de l'unité ; la Force, destinée à cette unification mystique et transcendantale, seule, change : le gendarme de l'État et l'instituteur laïque remplacent l'Inquisiteur et le frère ignorantin ; la métaphysique des Droits de l'homme se substitue à la métaphysique de saint Thomas d'Aquin ; on en est quitte pour s'identifier ingénuement avec la Raison et la Liberté et pour dire : je suis la Liberté ; donc si mon parti triomphe, c'est la Liberté qui l'emporte sur la servitude et le dogme ! Mais vraiment, est-ce nous, socialistes qui pouvons adopter une semblable façon de raisonner, nous à qui précisément l'on reproche de créer un État socialiste dans l'Etat, d'opposer classe à classe, prolétariat à bourgeoisie, de diviser par là la nation et de pousser à la guerre civile ? Et n'avons-nous pas, en effet,

l'ambition de voir le monde ouvrier se constituer à part du monde bourgeois, grâce à des organismes économiques, francs de toute tutelle civile ou religieuse, dressés aussi bien contre l'État que contre l'Église ? Et sauf le caractère parfaitement pacifique de nos intentions, demandons-nous autre chose à la chose bourgeoise que la liberté, le plus de liberté possible ? Mais si nous réclamons pour nous une liberté pleine et entière, allons-nous travailler à la ravir aux autres ? Ne devons-nous pas nous rappeler sans cesse, qu'intéressés plus qu'aucun autre parti à la liberté, toute mesure antilibérale est destinée fatalement à retomber sur nous de tout son poids ? Il suffit de penser à l'article 12 de la loi Waldeck-Rousseau, cet article que quinze socialistes, plus anticléricaux que socialistes, n'ont pas hésité à voter ! Non, moins qu'à personne, il nous est permis de pratiquer une politique aveugle et imprudente, hypnotisée par le moment présent : parti d'avenir, nous devons avoir au plus haut degré cette *prévoyance*, sauvegarde de l'arbitraire, qui doit caractériser toute grande et large politique. A voir l'esprit dont républicains et socialistes sont animés aujourd'hui, ne dirait-on pas que les ministères sont soudain devenus éternels et les réactions impossibles ? Et puis, non seulement la classe ouvrière a besoin du maximum de liberté pour pouvoir accomplir son devenir dans les cadres de la société actuelle, et c'est en cela qu'elle est intéressée au premier chef au plein développement de l'entière démocratie, mais sa mission historique n'est-elle pas, finalement, l'évanouissement de l'État dans la société, la résorption de l'organisme politique dans l'organisme industriel ? Et n'est-ce pas dès lors un contre-sens sans nom, pour des socialistes, que de donner ainsi, tête baissée, dans la frénésie de l'étatisme ? La croyance à ce que Marx appelait si heureusement *le surnaturel démocratique* s'est installée en souveraine dans la conscience socialiste actuelle. Il est vrai que, par contre, l'idée de la lutte de classe et les principes marxistes en général sont fort en baisse. Oui, il semble aux socialistes actuels que rien ne doive échapper à l'action miraculeuse de l'État : sa puissance mystique doit violenter le corps social, précipiter l'évolution, créer de toutes pièces une bienheureuse unité dogmatique. Il suffirait, par exemple, que l'État reprit le monopole de l'enseignement pour que, par dessus les antagonismes sociaux et par dessus les classes, l'unité intellectuelle et morale de la nation fût rétablie : préjugé que de simples démocrates peuvent caresser, mais dont les socialistes ne sauraient que sourire. Autrefois, c'était dans l'unité d'un *catéchisme religieux* que nos rois rêvaient de maintenir l'unité nationale ; aujourd'hui, c'est d'un *catéchisme civique* que nos démocrates attendent le même miracle social. On se figure énorme et décisive l'influence de l'école sur la société et sur la vie, en vertu de cette prénotion intellectualiste et antimarxiste, que l'Idée gouverne le

monde et n'a qu'à paraître, soleil intelligible, pour que toutes les oppositions fondent à sa chaleur comme de la neige tendre. D'ailleurs, comment des socialistes peuvent-ils s'exagérer à ce point les bienfaits et la valeur de l'enseignement étatiste ? Essentiellement idéologique, aussi idéologique que l'enseignement de l'Église, reposant sur la croyance que la théorie, sans la pratique, a une valeur souveraine, non seulement il n'a aucune portée socialiste, mais on pourrait dire qu'il est *antisocialiste.* Faut-il rappeler ce qu'écrivait Proudhon en 1851 (1) : « ... La centralisation gouvernementale, en matière d'instruction publique, est impossible dans le régime industriel, par la raison décisive que *l'instruction* est inséparable *de l'apprentissage*, d'une création professionnelle... Il répugne que l'école soit séparée de l'atelier, et *sous prétexte de perfectionnement,* qu'elle tombe sous une puissance extérieure : Séparer, comme on le fait aujourd'hui, l'enseignement de l'apprentissage, et *ce qui est plus détestable encore,* distinguer l'éducation professionnelle de l'exercice réel, utile, sérieux, quotidien, de la profession, *c'est reproduire sous une autre forme la séparation des pouvoirs et la distinction des classes, les deux instruments les plus énergiques de la tyrannie gouvernementale et de la subalternisation des travailleurs.* Que les prolétaires y songent ! Si l'école des mines est autre chose que le travail des mines, accompagné des études propres à l'industrie minérale, *l'école n'aura pas pour objet de faire des mineurs, mais des chefs de mineurs, des aristocrates...* C'est ainsi que nous voyons les choses se passer dans notre régime d'oppression politique et d'anarchie industrielle. Nos écoles, quand elles ne sont pas des établissements de luxe ou des prétextes à sinécure, *sont les séminaires de l'aristocratie.* Ce n'est pas pour le peuple qu'ont été fondées les écoles Polytechnique, Normale, Saint-Cyr, de Droit, etc. ; c'est pour entretenir, fortifier, augmenter la distinction des classes, pour consommer et rendre irrévocable la scission entre la bourgeoisie et le prolétariat. » — Ces paroles de Proudhon sont bien remarquables : non seulement elles indiquent, avec une admirable netteté, quel est en matière d'éducation l'idéal socialiste, mais elles font voir *quelle valeur antisocialiste* possède l'enseignement étatiste. Les socialistes, qu'on accuse de prêcher la lutte des classes, peuvent bien l'oublier, pour se suspendre, hypnotisés, aux crochets de l'État : la bourgeoisie, elle, n'est pas si naïve et s'entend à maintenir sa domination en pratiquant sourdement cette lutte de classes, et cette séparation de classes qu'elle fait un crime aux ouvriers de dénoncer ouvertement. Le devoir des socialistes, en tous cas, en matière d'enseignement, est clair et tout tracé : ce n'est pas de réclamer le monopole universitaire, mais de pousser au contraire le prolé-

(1) *Idée générale de la Révolution*, pp. 290-291.

tariat à se donner lui-même un enseignement prolétarien. Les Bourses du Travail semblent l'avoir compris, et c'est un bon signe : dans cette voie qui est une voie sûre, est l'avenir du socialisme. C'était l'opinion, non seulement de Proudhon mais de Marx (1) et l'on conviendra qu'en fait de *devenir socialiste* il est peu d'autorités plus indiscutables. Oui, que les syndicats ouvriers étendent leurs attributions, créent tout un réseau d'œuvres sociales intéressant l'ensemble de la classe ouvrière et l'enveloppant, que les syndicats et coopératives de la ville donnent la main aux syndicats et coopératives de la campagne et l'unité de la classe ouvrière se constituera sur le solide terrain de la vie économique, en dehors de tout sectarisme religieux et politique. Les catholiques peuvent créer eux aussi des syndicats et des coopératives, mais la force des antagonismes sociaux est telle que ces créations ne sauraient compromettre sérieusement l'unité ouvrière en formation. Que la législation, mal inspirée, égarée précisément par cette fausse croyance, dans la vertu du surnaturel démocratique, ne vienne pas à la traverse, que les ouvriers se maintiennent sur leur terrain propre, et ils réaliseront leur unité. *Or, seule l'unité prolétarienne nous intéresse* ; car elle ne sera pas, comme l'unité que rêvent les catholiques et les bourgeois, une unité dogmatique, transcendantale, faite par la subordination des producteurs aux non-producteurs, mais elle sera une unité pratique, réaliste, établissant le libre gouvernement des producteurs par les producteurs eux-mêmes. Ce n'est pas après tout de réciter tel ou tel catéchisme, fût-ce celui des Droits de l'Homme, qui fait les hommes libres et des producteurs sérieux dont la classe ouvrière a besoin pour parvenir à s'émanciper : ce qu'elle doit acquérir, c'est la capacité technique et l'aptitude à se diriger dans l'atelier autonome, débarrassé de la tutelle capitaliste, afin de pouvoir démontrer l'inutilité du patronat et de résorber en elle, devenue majeure, *l'État pensant*, produit actuellement aussi bien par l'enseignement universitaire que par celui de l'Église.

* * *

Mais, dira-t-on, vous n'envisagez que la classe ouvrière ; or, en France surtout, où, à côté de la classe ouvrière, subsistent une bourgeoisie moyenne, une petite bourgeoisie et une petite paysannerie très considérables — et l'on ne peut plus compter, pour amener leur réduction, sur la fameuse loi de concentration capitaliste reconnue aujourd'hui tout au moins inexacte — la politique socialiste peut-elle se ramener aux proportions resserrées d'une simple politique prolétarienne ? Ne doit-elle pas forcément s'élargir en une politique

(1) Voir : *A propos de l'unité.* (Jacques, éditeur.)

démocratique ? Les socialistes ne doivent-ils pas s'allier aux représentants des parties avancées de la bourgeoisie pour travailler au développement des institutions républicaines ? N'est-ce pas l'opinion de Bernstein que la pleine et mûre démocratie est une condition nécessaire à la réalisation du socialisme et Sorel lui-même n'a-t-il pas connu qu'au moins *sur le côté spirituel de la vie socialiste,* il y avait accord entre la démocratie et le socialisme, si sur le côté économique il y avait contradiction ? Or l'anticléricalisme n'est-il pas fatalement la maîtresse pièce d'une politique républicaine ? La lutte n'est-pas entre la Révolution et l'Église ? Comment dès lors le socialisme garderait-il cette sorte de neutralité passive et contemplative que vous semblez préconiser ? Pour imparfait que soit l'enseignement de l'État, pour inadéquat à l'idéal que le socialisme se fait de l'éducation, n'est-il pas, malgré tout, bien supérieur à l'enseignement de l'Église ? Son esprit n'est-il pas plus libre, son respect de la liberté intellectuelle de l'enfant plus grand ? Il y a de l'exagération, de l'injustice même, à mettre sur le même plan l'enseignement universitaire et l'enseignement congréganiste : c'est toujours le sophisme guesdiste de *la masse réactionnaire*, renvoyant dos à dos monarchie et république, réactionnaires et bourgeois. Que les syndicats ouvriers créent un enseignement spécifiquement ouvrier, destiné à compléter dans un sens nettement socialiste l'éducation ébauchée à l'école primaire, fort bien : mais cette ébauche n'est-elle pas meilleure à l'école primaire laïque qu'à l'école des Pères ? C'est ici où vraiment la démocratie prépare le terrain au socialisme. D'autre part, n'est-ce pas l'intérêt du socialisme que la bourgeoisie soit à la hauteur de sa mission historique, et développe au plus haut degré les forces productives du pays ? Une bourgeoisie *hardiment révolutionnaire* au point de vue économique, un prolétariat *s'élevant librement à la capacité*, ne sont-ce pas là les deux conditions nécessaires à la réalisation du socialisme ? Or, qui niera l'influence déprimante du cléricalisme sur l'énergie industrielle et économique d'un peuple ? L'exemple de l'Espagne n'est-il pas là, cruellement probant ? L'enseignement clérical ne peut produire qu'une bourgeoisie émasculée, sans vigueur pour les luttes économiques modernes : laisser libre cet enseignement, c'est donc enlever au socialisme *un de ses droits à la réalité*. Et cette liberté même, indispensable au devenir prolétarien; est-ce d'une bourgeoisie encapucinée que vous l'obtiendrez ou d'une bourgeoisie hardiment libérale, telle que l'enseignement laïque est certainement plus capable de la former ? L'avenir du socialisme serait donc doublement compromis, si on laissait l'Église continuer à instruire la bourgeoisie. Allons nous, maintenant, prendre au sérieux les objections d'un libéralisme abstrait ? On ne peut pas assimiler la liberté d'enseigner aux autres libertés : celles-

ci concernent des majeurs, celles-là des mineurs. On conçoit un enseignement supérieur libre : un enseignement primaire, un enseignement secondaire libres, non. Il ne s'agit nullement de faire violence à des croyances ; quoi qu'on en dise, l'enseignement de l'État est vraiment impartial, scientifique, respectueux de toutes les convictions. Concevrait-on une justice à la merci des opinions et des partis ? De même que le Juge dit le droit, dans une pleine indépendance, et sans acception de personnes, de même le professeur doit dire le Vrai, d'un esprit libre de toute préoccupation extérieure. Or c'est seulement dans les établissements de l'État que le professeur peut jouir de cette liberté intellectuelle : ailleurs, il est l'esclave d'une secte, d'une croyance, d'une coterie, d'intérêts privés ; il doit faire plier la science devant mille considérations subjectives ou sociales. Il ne faut pas exagérer, après tout, le caractère de classe de l'État moderne : il est faux d'affirmer qu'il soit seulement le conseil d'administration de la bourgeoisie ; déjà, dans la société actuelle, il représente une force supérieure et relativement indépendante des intérêts purement capitalistes, une force qui se pénètre et se charge de plus en plus de préoccupations morales scientifiques, hygiéniques. Comprendrait-on, autrement, toute la législation sociale contemporaine ? Et Marx, lui-même, ne faisait-il pas appel, entre autres mobiles, *aux motifs d'ordre élevé,* qui devaient guider la bourgeoisie dans sa conduite vis-à-vis de la classe ouvrière ? Sans doute l'État actuel n'enseigne pas la morale, ni la politique, ni l'économie socialistes ; mais sont-ce là matières entrées définitivement dans la science ? Au surplus, c'est trop lui demander : il nous suffit en somme qu'il forme des esprits assez critiques, assez libres, assez scientifiques, pour pouvoir s'élever ensuite d'eux-mêmes à ce que nous croyons être la vérité socialiste. Or, encore une fois, ces esprits libres, ne faut-il pas plutôt les attendre de l'Université que de l'Église? Et qu'on n'invoque pas la liberté du père de famille ! L'autorité paternelle ne saurait être absolue ; elle n'est qu'une délégation de la loi civile ; celle-ci peut intervenir chaque fois qu'il y a abus, et, en fait, elle intervient déjà de par les lois de fabrique et la loi de 1889 sur les enfants moralement abandonnés. Or n'y a-t-il pas un véritable abus de la puissance paternelle lorsque celle-ci attente à la liberté intellectuelle de l'enfant ? Et un enseignement aussi partial que celui de l'Église n'est-il pas, par définition, un attentat à la liberté de l'esprit ? L'État ne saurait donc le supporter, pas plus qu'il ne saurait supporter une justice catholique, une justice protestante, une justice maçonnique, une justice en un mot livrée à l'arbitraire et au subjectivisme des croyances individuelles. Son rôle est de défendre la liberté de penser, de dire le Vrai impersonnel, comme il dit le Droit. Il serait assurément incapable de remplir ce rôle, s'il était *la chose* d'une secte ou

d'une classe : mais, encore une fois, peut-on sérieusement ne voir dans l'État démocratique moderne qu'un *Etat de classe?* Après tout, une société ne saurait vivre sans une certaine unité : il ne s'agit nullement de créer artificiellement une unité mystique et dogmatique, mais de réaliser *ce minimum d'unité spirituelle* qui s'exprime dans l'unanime adhésion à certains principes fondamentaux constituant l'armature juridique et morale d'une société. Cette unité est une unité pour ainsi dire *matricielle*, qui n'empêche en aucune façon l'éclosion des variétés individuelles ; elle est le canevas commun sur lequel la Liberté peut broder les dessins les plus divers. Un acte ne peut comporter deux directions divergentes ni relever, dans le même temps, de principes opposés ; de même une Cité ne saurait admettre en soi *deux spirituels contradictoires*. Si la société moderne veut progresser dans le sens de la liberté, il faut donc, comme disait Proudhon, que *le spirituel de la Révolution* se subordonne *le spirituel chrétien*. Il n'est nullement question de ravir aux catholiques les libertés essentielles : liberté de la presse, de réunion, d'association, liberté d'enseignement supérieur, toutes libertés, encore une fois, qui concernent des majeurs ; ce qu'ils ne sauraient garder, c'est la liberté de l'enseignement primaire et secondaire : ici l'enseignement requiert, en définition, *la même sorte d'unité* que la justice ; on a aboli les justices locales et particulières, on doit abolir l'enseignement congréganiste. Il n'y aurait là aucune atteinte à la liberté ; il n'y aurait là aucun jacobinisme, mais simplement l'affirmation du Droit révolutionnaire, devant qui, à peine de mort pour la civilisation moderne issue de 1789, le mysticisme et le subjectivisme chrétiens, dont l'essence est antijuridique et antisociale, doivent enfin s'incliner.

* * *

Telle est, résumée mais, croyons-nous, non affaiblie, l'argumentation que l'on pourrait nous opposer. Le problème, au fond, revient à déterminer quels rapports exacts le socialisme soutient avec la démocratie. La démocratie ignore les antagonismes de classes, elle prétend planer au-dessus d'eux ; le socialisme, lui, a pour idée maîtresse et directrice, au contraire, l'idée de la lutte de classes. Sans doute, démocrates et socialistes sont d'accord pour réclamer le maximum de liberté, de droit égal pour tous, etc. ; mais cet accord finaliste cesse dès qu'on en vient aux moyens. La démocratie, par cela même qu'elle ignore la distinction des classes, se fait une conception mystique et surnaturelle de l'État et tend par son seul organe à réaliser la liberté. Le socialisme, par cela même qu'il appuie au contraire sur l'opposition irréductible des classes, voit dans l'État un instrument de servitude

qu'il faut plutôt abattre que fortifier. Pour lui, la lutte contre l'État est aussi essentielle que la lutte contre l'Église, alors qu'aux démocrates c'est la lutte contre l'Église qui est le point capital. Aussi les socialistes hésitent-ils à se servir de l'État pour diminuer l'influence de l'Église; ils craignent de jouer un jeu de dupes. Les démocrates ne sont jamais même effleurés par une pareille crainte : tout ce qui est gagné par l'État sur l'Église est à leurs yeux un gain absolu pour la Liberté. Être libre, pour un démocrate, c'est avoir rejeté le joug clérical; le joug administratif lui pèse peu : pour en moins sentir le poids l'illusion du contrôle parlementaire lui suffit. La liberté démocratique est plus formelle que réelle. Pour un socialiste, être libre, c'est surtout posséder son intrument de production, faire partie d'un atelier autonome, débarrassé de toute tutelle, capitaliste ou administrative. La liberté socialiste possède un contenu plus concret, plus riche; sa notion est celle d'une *capacité*, d'un *pouvoir* réels, qui touche aux racines mêmes de la vie et ne s'embarrasse pas de *formes* mensongères. Le démocrate croit avoir tout conquis avec la liberté intellectuelle et métaphysique; en réalité, timide et emprunté devant la vie aux cadres résistants, il s'y laisse enfermer avec une extrême facilité. Le socialiste, lui, estime que tout reste à faire tant qu'il n'a pas brisé ces cadres : la liberté, pour lui, ce n'est pas l'Ariel descendant des cieux supérieurs pour tomber dans la prison terrestre, c'est le prisonnier qui, d'un rude effort, rompt les barreaux de sa cage et conquiert du même coup la liberté du ciel.

Une semblable opposition de principes et pour ainsi dire de tempérament politique, ne peut, on le conçoit, conduire socialistes et démocrates aux mêmes conclusions pratiques. Ils sont bien d'accord pour lutter contre la démagogie nationaliste et le cléricalisme, mais les démocrates ne voulant dans cette lutte que se servir de l'État, les socialistes hésitent : l'instrument leur paraît dangereux. Sans doute, il est au moins inexact de soutenir que l'État moderne n'est que le conseil d'administration de la classe bourgeoise; il est bon toutefois de ne jamais oublier qu'il est surtout cela, encore aujourd'hui. Et les influences, étrangères aux intérêts strictement capitalistes, qu'il peut subir, sont des influences petites-bourgeoises, peu favorables, en somme, au socialisme. La démocratie radicale, en France, a de telles traditions, est animée d'un tel esprit, que le concours du socialisme à une politique dite de défense républicaine en est rendu très difficile, très sujet à caution. N'y aurait-il, entre la démocratie et le socialisme, que leur opposition sur la question du patriotisme, qu'elle suffirait à faire de leur alliance presque une mésalliance! La lutte contre la démagogie nationaliste est à l'ordre du jour : mais s'il y a un fait certain, c'est la responsabilité de l'enseignement primaire laïque dans la crise nationaliste. Les radicaux ont la prétention d'être plus patriotes

encore que les nationalistes : lutter contre ceux-ci revient pour eux à battre le record du chauvinisme. On l'a bien vu à la rentrée des Chambres : M. Léon Bourgeois, le grand homme de la démocratie radicale, n'a-t-il pas cru devoir interrompre Jaurès opposant à la politique de revanche une politique de sincérité et de loyauté ? Le général André et Pelletan n'ont-ils pas prononcé dernièrement d'assez étranges discours « revanchards » ? Et M. Goblet, enfin, un des chefs du radicalisme-socialiste, dans la lettre que la *Dépêche* a publiée (1), ne voit qu'un moyen de lutter contre le nationalisme, c'est d'être plus nationaliste que lui.

Mais ce n'est pas seulement sur le terrain du patriotisme qu'il y a opposition entre le socialisme et la démocratie, c'est aussi sur le terrain de la législation sociale et ouvriière. Les simples démocrates tendent invinciblement au socialisme d'État qui n'est, comme on l'a dit, que la caricature du socialisme. Pour eux, socialiser cela veut dire *étatiser*, transformer en un service administratif public un service privé ; pour les socialistes, socialiser signifie remettre aux mains des producteurs eux-mêmes la direction de la production. Les démocrates ne veulent que substituer à la tutelle capitaliste la tutelle de ce patronat collectif qu'est l'État, l'Administration ; or, les ouvriers ne veulent plus d'aucune tutelle, fût-ce celle d'un État très bienveillant, très pénétré de ses devoirs, très soucieux de morale et d'hygiène, comme ne peut manquer de l'être, selon les radicaux, la haute et noble personnalité d'un État vraiment democratique. Accroissement des pouvoirs de l'État, tel serait le résultat d'une politique radicale, alors que le but des socialistes est l'extension des attributions syndicales et la résorption de l'organisme politique gouvernemental dans l'organisme prolétarien. Dira-t-on que le socialisme, en France surtout, ne peut rester exclusivement et qu'on ne peut attendre du prolétariat *seul* la transformation *totale* de la société ? Opposera-t-on à la formule de Marx, selon laquelle c'est au prolétariat à éduquer la société, l'affirmation contraire ; la classe ouvrière doit-elle encore être éduquée par la société ? Mais il faut justement s'entendre sur le sens de cette éducation du prolétariat par la société, en l'espèce l'État : le socialisme soutient que c'est au prolétariat à se former lui-même et qu'il n'y a de véritable formation prolétarienne qu'au sein du prolétariat lui-même ; c'est évidemment le sens de la formule : l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. La société ne peut dès lors intervenir que comme auxiliaire ; elle ne saurait prétendre à un rôle tutélaire. Ce qu'elle doit faire, c'est donner aux organismes prolétariens *des occasions* d'agir, de se développer, d'exercer leur liberté, d'accroître

(1) 19 août 1902.

leur capacité juridique; car il n'y a encore que l'usage de la liberté qui soit efficacement et profondément éducatif. Craindre les abus de la liberté, se méfier d'elle, la mettre en tutelle, appréhender les excès de la « tyrannie syndicale », voilà qui est peut-être conforme au caractère français, mais qui n'est nullement « socialiste ». L'État, en France, a toujours traité les associations comme les parents français traitent leurs enfants, en mineurs éternels. Que l'on ait peu, chez nous, le sens de la liberté, que *l'esprit public* soit peu développé, que l'individualisme français soit un individualisme puéril, fait plutôt de caprice, d'arbitraire, d'un amour de l'indépendance animale mesquinement égoïste, bien différent en cela de l'individualisme anglo-saxon, qui unit, lui, si fortement au sens de l'initiative personnelle celui de la solidarité sociale, — ce n'est pas douteux. Ce n'est pas en vain que des siècles de centralisation monarchique, césarienne et démocratique, ont pesé sur nous, pétrissant nos âmes dans le moule d'une docilité invincible même aux plus fiers accès de révolte et de révolution. Mais le socialisme est précisément la réaction la plus caractérisée contre cette « tradition nationale ». Proudhon, toute sa vie, a combattu les Jacobins, les partisans de la *démocratie une et indivisible*, à laquelle il opposait le système fédératif. Et tous ceux qui ont lu *la Commune de Paris*, de Marx, savent que les conceptions politiques du grand philosophe socialiste allemand n'ont pas, finalement, différé de celles que défendit, inlassable, le grand philosophe socialiste français. « L'unité de la nation, écrit Marx, ne devait pas être brisée, mais au contraire organisée d'après la constitution communale et devenir une réalité par la destruction du pouvoir central qui prétendait être le corps même de cette unité, indépendant de la nation — dont il n'était qu'une excroissance parasite — et supérieur à elle. En même temps qu'on amputait le vieux pouvoir gouvernemental de ses organes purement répressifs, on arrachait à une autorité qui usurpait la prééminence et se plaçait au-dessus de la société ses fonctions utiles pour les rendre aux agents responsables de la société même... En réalité, la constitution communale eût restitué au corps social toutes les forces absorbées jusque-là par l'État parasite qui se nourrit de la substance de la société et en paralyse le libre mouvement. Par ce seul fait, *elle eût été le point de départ de la régénération de la France* » (1). Et Sorel nous semble avoir donné la véritable interprétation de la lutte des classes et indiqué au devenir prolétarien son orientation véritable, lorsqu'il fait dépendre du développement autonome des syndicats l'avenir du socialisme. Dira-t-on que le mouvement ouvrier en France a peu de chance de prendre cette direction, que lui aussi sera obligé de s'adapter au génie séculaire

(1) *La Commune de Paris*, traduction C. Longuet, Jacques éditeur, pp. 40-42.

de la nation, à la tradition étatiste? Ils se peut, mais, en tous cas, le devoir des socialistes est de travailler à combattre cette tradition et c'est ce qui rend encore une fois, le concours du socialisme et de la simple démocratie, si périlleux, si délicat, si aventureux.

Mais examinons le problème de plus près. L'avenir du socialisme, dit-on, est suspendu à deux conditions : il faut, d'une part, que la bourgeoisie soit au point de vue économique *hardiment révolutionnaire*, qu'elle développe à leur plus haut degré les forces productives du pays; il faut, d'autre part, que le prolétariat puisse, *d'un mouvement libre*, s'élever à la capacité, afin de pouvoir un jour diriger l'atelier collectiviste légué par le capitalisme. Autrement dit, le socialisme se réalisera si dans un pays la bourgeoisie est d'une part assez hardie pour donner au capitalisme tout son développement, et assez large d'esprit, d'autre part, pour laisser le prolétariat s'élever librement à la capacité. Mais, insiste-t-on, est-ce d'une bourgeoisie encapucinée, cléricalisée à outrance, cagotisée jusqu'à la moelle, qu'on peut attendre cette hardiesse et ce libéralisme? Est-ce l'enseignement congréganiste qui pénétrera la bourgeoisie française, par tempérament déjà si timorée et si réactionnaire, de cette vigueur industrielle et de ce large esprit social ?

Nous savons tout le mal qu'on peut dire de l'enseignement clérical, mais nous demanderons, à notre tour, si ce n'est pas se bercer d'étranges illusions que de compter sur le monopole universitaire pour redonner à la bourgeoisie cette hardiesse et cette liberté d'esprit dont l'enseignement de l'Église l'aurait soi-disant châtrée. Sans doute, nous n'irons pas jusqu'à mettre absolument snr le même plan l'Université et l'Église ; il y aurait là, en effet, de l'exagération, voire de l'injustice. Mais la différence est-elle si grande? Ne sont-ce pas là en somme, *deux grands corps idéologiques*, ayant en gros les mêmes défauts essentiels, aussi mal adaptés l'un que l'autre aux nécessités de la vie économique moderne? M. Gustave Le Bon, dans le livre qu'il vient de faire paraître, la *Psychologie de l'éducation*, dresse contre l'Université, d'après l'enquête officielle elle-même, un réquisitoire dont on ne saurait méconnaître le grand fond de vérité. Et l'on aura beau remanier les programmes, essayer d'adapter la lourde machine à la société contemporaine, ce sera toujours la même chose; quoi qu'on enseigne, comme on l'enseignera d'après les mêmes méthodes intellectualistes, on aura toujours comme résultat, les mêmes esprits faussés par l'idéologie, les mêmes caractères affaissés par l'inertie, les mêmes âmes sans ressorts ni direction. D'aucuns affirment que la réforme actuelle ne fera qu'augmenter encore le nombre des aspirants-fonctionnaires. Et il faudrait compter sur le monopole universitaire pour infuser à la bourgeoisie française fatiguée et craintive, une vigueur,

une hardiesse nouvelles! Il nous donnera, assure-t-on, des esprits libres, affranchis de tout dogme. Cela même est-il sûr? Un esprit libre, c'est un esprit qui sait voir le réel, qui n'a aucune œillère, aucune lunette s'interposant entre la réalité et son jugement pour le *prédisposer* et partant le fausser; et l'éducateur idéal est celui qui s'efface le plus derrière son élève, de manière à influencer le moins possible son esprit et à le laisser bien voir, bien regarder, bien observer, selon la force de ses yeux. La grande machine universitaire est-elle, plus que l'Église, proche de cet éducateur idéal? S'il y a une *empreinte jésuite*, n'y a-t-il pas une *empreinte universitaire?* Avec la centralisation actuelle au surplus si favorable à la domination d'une classe puissante, se posant en Anti-Église (1), et si l'on considère l'état d'esprit régnant dans les milieux radicaux, le monopole universitaire aboutirait presque nécessairement à la mise en tutelle du pays par une coterie politique. A la vérité, on peut faire de beaux discours sur l'enseignement créateur de liberté spirituelle, mais ce qu'il y a de plus sûr c'est que la liberté ne s'enseigne pas et c'est par dérision sans doute qu'on a pu parler d'un « enseignement de la liberté. » La liberté se conquiert par un contact incessant avec le réel, la vie, le mouvement des choses et des idées ; seule la participation effective et pratique à des institutions peut la développer. Nous avons exposé plus haut, après Proudhon, quel était l'idéal socialiste en fait d'éducation : il consiste à combiner l'enseignement et l'apprentissage, c'est-à-dire à fondre l'école et la vie, de manière à confronter de bonne heure l'esprit avec le réel, à donner le plus tôt possible le sens de la responsabilité et de l'initiative. Un enseignement idéologique, fût-il le plus impartial du monde, ne peut engendrer qu'une liberté intellectuelle abstraite et négative, fabriquer des dilettantes, des dialecticiens, des amuseurs, des esthètes de l'intelligence ; dans le monde des idées pures, il n'y a aucune responsabilité; on peut dire que c'est le royaume de la fantaisie transcendantale, où l'on peut tout soutenir, tout avancer, tout plaider, puisque jamais la réalité, au-dessus de laquelle on se balance tout à loisir, n'inflige de démenti immédiat ni ne force à un choix pratique où la responsabilité soit engagée. Or être libre, ce n'est pas planer abstraitement au-dessus des choses sans pouvoir jamais, dans leur tissu compact, insérer une action; mais c'est savoir s'organiser avec le réel pour le dominer. Et le réel, c'est la complexité et la variété : plus donc il y aura d'écoles diverses, avec des méthodes diverses et des enseignements divers, et plus il y aura de chances pour que les esprits soient libres. Le malheur, en France, c'est précisément qu'il n'y a guère, pour distribuer l'enseignement, que deux grandes

(1) Voir à ce sujet l'essai de Sorel sur l'Église et l'État, page 56.

corporations, *deux lourdes machineries*, qui d'ailleurs se copient l'une l'autre : l'Église et l'Université. Prise ainsi entre deux énormes marteaux pilons, qui brisent tous les cervaux, la Liberté a peine à grandir; elle végète, elle s'étiole. L'Université seule vaudra-t-elle mieux ? On soutient quelquefois que c'est la concurrence de l'Église qui déprime l'enseignement de l'État. Mais l'Université a été seule pendant un demi-siècle, était-elle alors moins administrative, moins centralisée ? M. Faguet (1) soutient au contraire que si l'Université s'est réformée, quelque peu, depuis 1850, c'est sous l'aiguillon de la concurrence congréganiste. Il n'a peut-être pas tort. Dira-t-on que, débarrassée de sa rivale, l'Université va pouvoir se décentraliser, faire pénétrer partout la vie avec l'autonomie? L'État ne serait ainsi qu'un tuteur provisoire, qui, après avoir déblayé le terrain des ennemis trop encombrants, rentrerait dans la coulisse et laisserait la liberté s'avancer librement sur la scène. Cette hypothèse nous paraît bien peu probable. Ce n'est pas à l'heure où les républicains songent à rétablir le serment politique, à surveiller de près tous les fonctionnaires, ce n'est pas à l'heure où le vent politique souffle au jacobinisme officiel, où l'on veut recréer l'unité morale du pays par la récitation unanime d'un catéchisme unique, que la centralisation va se relâcher et laisser respirer un peu la France. Décentraliser, ce serait rendre aux influences locales, régionales, particulières un libre jeu, et les catholiques, après avoir été chassés par la grande porte, pourraient rentrer par mille petites fenêtres dans l'enseignement public. Ce serait à recommencer; *l'unité laïque* serait de nouveau compromise. Non, c'est à choisir : ou la liberté d'enseignement pleine et entière, pour les catholiques aussi bien que pour les autres, ou le monopole universitaire dans toute sa rigueur.

Dire : l'État seul, par son indépendance des intérêts privés, locaux, des coteries et des sectes, peut donner un haut enseignement vraiment scientifique, et assurer à ses professeurs toute la liberté intellectuelle dont ils ont besoin ; assimiler l'enseignement à la justice et donner pour fonction à l'enseignement public de proclamer le Vrai comme les tribunaux déclarent le Droit, et vouloir supprimer l'enseignement privé comme on a aboli les juridictions ecclésiastiques, c'est une théorie très séduisante, mais un peu spécieuse, il nous semble. L'impartialité de la justice, nous la connaissons, nous socialistes, pour qui la justice n'est encore le plus souvent que la plus partiale des justices de classe. Nous savons aussi quelle est l'indépendance du juge dans le système de centralisation politique actuelle. L'impartialité de l'enseignement, l'indépendance du professeur sont du même

(1) Problèmes politiques, voir article sur la Liberté de l'enseignement.

aloi. D'ailleurs, où sont ces vérités dont l'État serait détenteur ? Sauf en matière de sciences, où la certitude est la plus grande, il y a encore partout matière à controverses ; en morale, histoire, littérature, philosophie, il n'y a point de vérités indiscutables, et les esprits se partagent. Il n'y a pas de physique catholique, bourgeoise ou socialiste, mais il y a une morale catholique, une morale bourgeoise, une morale socialiste, il y a une histoire catholique, une bourgeoise, une socialiste. L'État va-t-il les enseigner toutes impartialement ? laissera-il chaque professeur enseigner ce qu'il croit, en conscience, être le vrai ? Mais ce serait en fait rétablir la liberté de l'enseignement. Va-t-il choisir, émettre des vérités qui seront officielles, mais de quel droit l'État choisirait-il ? Pratiquement, un État de classe le fait, et l'État bourgeois actuel enseigne *sa* morale, *son* économie, *son* histoire. Mais nous tombons en pleine partialité, en pleine tyrannie : que devient la liberté ? que devient le vrai impersonnel ? Soutiendra-t-on qu'il y a, soustraites déjà à la controverse, un certain nombre de vérités morales, historiques, littéraires, philosophiques, et que d'ailleurs ce qui importe, c'est moins ce qu'on enseigne que la méthode par où l'on enseigne ? Mais les méthodes elles-mêmes sont controversables : l'État sera-t-il détenteur de l'unique bonne méthode ? et qui déterminera les points soustraits à la controverse ? on a beau faire : de quelque façon que l'on s'y prenne, l'enseignement ne peut que refléter la société, et si dans une société il y a diversité d'opinions, il ne peut pas ne pas la traduire. On ne saurait, par aucun moyen connu, créer *théoriquement* une unité qui n'existe pas *pratiquement*. Croit-on d'ailleurs que dans cette espèce de duel où l'on acculerait l'école et la société, ce soit nécessairement l'école qui triompherait ? Les familles catholiques, obligées d'envoyer leurs enfants au lycée, lui feraient une guerre sourde, sournoise, acharnée : qui de la famille ou du professeur serait le plus fort ? Même en prenant en considération l'esprit d'indépendance qui souffle parmi les enfants modernes, l'issue de ce duel apparaît fort incertaine. On invoque la liberté de l'enfant ; mais on pourrait tout aussi bien, avec un tel argument, limiter la liberté de la presse, par exemple, que la liberté d'enseignement. A voir comment la presse arrive à façonner l'esprit des foules, à créer d'étranges fantômes on pourrait au nom de la liberté de ces mineurs que sont encore les peuples, demander le monopole de la presse par l'État. L'homme qui lit tous les jours l'*Intransigeant*, la *Libre Parole*, le *Petit Journal*, a la mentalité aussi peu libre que l'enfant dressé par l'Église dans ses logiques écoles. Peut-on dire même que les journaux soi-disant libres-penseurs respectent mieux la liberté de leurs lecteurs ? Hélas, non, il s'en faut étrangement. Personne cependant ne demande la limitation de la liberté de la presse.

Et puis, en définitive, n'a-t-on pas exagéré l'incompatibilité entre le catholicisme et l'esprit moderne ? Sans doute, si l'homme était partout et toujours un *tout psychologique*, parfaitement cohérent dans toutes ses parties et logiquement systématisé, il y aurait, à notre sens, incompatibilité absolue entre le catholicisme et l'esprit moderne. Un catholicisme libéral est, au fond, un pur non-sens. Mais l'homme n'est nullement ce tout bien coordonné, rigoureusement agencé ; c'est un mélange complexe, chaotique, où peuvent coexister les états les plus contradictoires. Des savants comme Pasteur, des philosophes comme Lachelier, des observateurs sociaux comme MM. Paul Bureau et Paul de Rousiers, sont catholiques : ont-ils l'esprit moins moderne que n'importe quel député du « Bloc républicain » ? La vie religieuse, c'est la vie intérieure, domaine complexe et mystérieux, — royaume de la liberté spirituelle, incommensurable avec la vie sociale, politique, économique. Aussi faut-il se garder de croire que telle religion implique nécessairement telle économie, ou telle économie telle religion. Entre la vie économique et la vie spirituelle, la relation n'est pas aussi simple. Les peuples anglo-saxons sont des peuples remarquables par leur esprit d'initiative et leur sens de la liberté, est-ce uniquement parce que leur formation religieuse a été protestante ? Les peuples catholiques sont plus artistes, moins utilitaires, moins adaptés aux luttes industrielles ; plus *dociles*, malgré des révoltes et des soubresauts révolutionnaires : est-ce uniquement parce que le catholicisme a pétri leur âme ? Il y a des catholiques en Amérique, il y en a en Angleterre ; la Belgique est catholique. Le Nord de la France est catholique et pourtant c'est là que se déploie la plus vive activité économique de tout le pays. N'est-ce pas plutôt une question de race, et ne faut-il pas distinguer, avec M. Le Bon, les Anglo-saxons et les Latins ? Les peuples imprègnent beaucoup plus une religion de leur esprit que la religion ne les imprègne eux-mêmes du sien. Sans doute, il y a réaction de la religion sur l'homme, et renforcement par elle des qualités ou défauts naturels d'un peuple. Mais en gros, il reste plutôt vrai de dire avec Marx que c'est l'homme qui fait la religion et non la religion l'homme. Encore est-il que l'homme est un produit historique prodigieusement complexe, et l'on peut se demander avec Sorel (1) si *la faculté mystique* acquise par l'humanité avec le christianisme se perdra jamais. La religion est peut-être un fait irréductible, avec lequel il faut par conséquent compter. Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de constater, c'est qu'aujourd'hui personne ne conteste plus la nécessité de travailler au progrès économique : tout le monde y compris les catholiques, est obligé d'y collaborer. Et s'il se manifeste

(1) Voir *op. cit.*, p. 40.

des tendances susceptibles de compromettre l'avenir économique, elles se rencontrent aussi bien parmi les soi-disant libres-penseurs, grands pontifes de l'esprit moderne, que parmi les catholiques. M. Le Bon, dans son livre sur *la Psychologie de l'éducation*, parle d'écoles techniques fondées par des Frères, où les méthodes d'enseignement sont excellentes ; alors que les élèves des écoles techniques de l'État sont malaisément utilisées par l'industrie ou l'agriculture. C'est un exemple de la facilité d'adaptation de l'Église à la civilisation moderne. On a beau dire : l'initiative individuelle est plus souple, plus inventive, qu'une administration, une bureaucratie. Et les vraies racines de l'esprit de liberté qui nous anime aujourd'hui ne sont pas dans telle ou telle idéologie, religieuse ou laïque, mais surtout dans le caractère essentiellement révolutionnaire de l'économie moderne.

Il ne nous semble donc pas que ce soit le monopole universitaire qui puisse infuser à la bourgeoisie cette hardiesse industrielle et cette largeur d'esprit social qu'avec raison l'on envisage comme une des conditions auxquelles l'avenir du socialisme est suspendu. A notre avis, ce n'est pas d'une réforme de l'enseignement public que pourrait venir le salut, mais de la classe ouvrière elle-même. C'est ici qu'elle pourrait être l'éducatrice de la société, loin d'être sa pupille et son élève. Que le prolétariat, fortement pénétré de l'esprit socialiste et révolutionnaire, s'organise en puissants syndicats, et que ceux-ci luttent sans relâche, avec une énergie également éloignée des emballements et des compromissions, avec un sens si haut de leur responsabilité, que leur autorité morale puisse s'imposer aux patrons et à la masse ouvrière, — et en conquérant de hauts salaires et de courtes journées, ils forceront la bourgeoisie à renouveler son outillage industriel, à sortir de sa quiétude, à devenir hardiment progressiste ; ils la contraindront aussi à renoncer à tout patronalisme, à toute fausse philanthropie, à tout gouvernement patronal, et à reconnaître dans la classe ouvrière une force matérielle et morale qu'on ne peut plus domestiquer mais avec qui l'on doit compter, arbitre de la production, vraiment *capable*, jalouse autant de la qualité du travail que de ses droits et de sa dignité, la classe *dirigeante* enfin ! Le prolétariat pourrait aussi, tout en s'éduquant lui-même, en éliminant de son sein toute démagogie comme toute docilité étatiste, éduquer la bourgeoisie elle-même et avec elle toute la société qu'il entraînerait hors des voies croupissantes du gouvernementalisme à outrance, de la centralisation étouffante, du protectionnisme effréné. Un tel esprit d'initiative et de progrès soufflerait dès lors sur la société qu'aucune réaction ne serait plus à craindre ; la Liberté serait désormais invincible ! Dira-t-on que la faiblesse du mouvement syndical en France ne permet pas d'en augurer un si brillant avenir ? Et qu'étant donné l'état inorganique où

végète encore la classe ouvrière française, un rôle aussi *providentiel* ne saurait lui être attribué ? Nous répondrons qu'en Angleterre même le mouvement ouvrier a dû passer par cette phase de faiblesse inorganique ; et s'il y a incontestablement des différences de race et de traditions historiques qui créent entre la classe ouvrière anglaise et la classe ouvrière française de notables différences psychologiques, il ne faut pas oublier non plus que la caractéristique de l'ère moderne, c'est la mise au second plan des facteurs biologiques et purement psychologiques désormais dominés par le facteur économique. Avouons donc, au lieu de gémir sur l'infériorité du mouvement ouvrier en France, que les socialistes ont peut-être dans cette infériorité leur part de responsabilité. Comptant trop, précisément, sur l'État, attendant leur salut d'un miracle politique, ou d'une catastrophe révolutionnaire, les ouvriers français ont trop négligé leur organisation économique pour perdre leur temps et leurs forces dans les voies douteuses d'un socialisme purement électoral. La propagande socialiste a été à la fois jusqu'ici trop idéaliste et trop matérialiste : *trop idéaliste*, en faisant miroiter devant les yeux du prolétariat français la possibilité messianique d'une conquête rapide des pouvoirs publics ; *trop matérialiste*, en ne pénétrant pas les ouvriers français d'une idée assez haute de leur mission et de leur responsabilité dans le devenir moderne, en négligeant de leur dire que leur émancipation dépendra autant de leur *élévation morale* que de leur *élévation politique*. Nous n'avons pas encore essayé en définitive, les voies de la liberté : pourquoi désespérer d'elle ? Ou le socialisme se dégagera, lui et la société française, du bourbier où l'étatisme, combiné avec la démagogie, risque de les enlizer l'un et l'autre et la classe ouvrière s'engagera résolument dans les voies de la liberté ; où il faut déclarer que le socialisme n'a aucun avenir en France, et que forcé de s'adapter à de séculaires et désastreuses traditions, il laissera notre pays achever sa décadence et tomber, à l'instar de l'Espagne, au dernier rang des nations européennes.

*
* *

Ce n'est pas dans cette voie, il faut l'avouer, que l'on semble s'engager, et la politique actuelle, suivie par le bloc républicain et soutenue sans réserves par les socialistes, est faite pour inspirer les plus vives inquiétudes à tous les vrais amis de la liberté. Et quel paradoxe ! La politique de défense républicaine est née de l'affaire Dreyfus ; c'est à la lumière de cet événement tragique qui a secoué si violemment la société française, que le péril clérical est apparu et qu'on a vu la nécessité de reprendre l'offensive contre l'Église. Cependant, de quoi s'agissait-il, dans cette fameuse affaire, de droit

individuel, supérieur à toute raison d'État; le dreyfusisme, c'est la négation intrépide, héroïque, obstinée farouche, *de toute raison d'État*. Or aujourd'hui — et Bernard Lazare l'a parfaitement marqué dans sa consultation aux *Cahiers de la Quinzaine* (1) — on ne parle plus que de raison d'État de la pensée moderne; il n'est plus question que d'intérêt supérieur de la République, de la Démocratie, de la Raison. Et au nom de cet *intérêt supérieur*, on foule au pieds tous les droits individuels, avec la même désinvolture, avec le même cynisme qu'il y a quatre ans les nationalistes immolant Dreyfus sur l'autel de la Patrie. Maintenant que les dreyfusistes sont au pouvoir, et qu'ils ont la force, voici que l'éternel sophisme, voici que l'antidreyfusisme éternel obscurcit leur conscience, et la fait trébucher dans l'éternel mépris du Droit. La passion anticléricale, égale à la passion nationaliste, aboutit, comme toute passion violente et sectaire, au retranchement brutal de la liberté pour l'ennemi, le non-conformiste. On ne raisonne plus, on frappe; on ne discute plus, on court sus à l'infâme. L'arrêt critique est complet : la haine domine, furieuse, grossière, impérieuse, terrible à tout empêcheur de hurler en rond. Nous avons connu les débordements sauvages de la rage nationaliste : nous connaissons aujourd'hui ceux de la rage anticléricale; ils ne nous changent guère : dent pour dent, œil pour œil; pour Jaurès lui-même, la Justice, c'est le talion! Il semblait que, d'une lutte comme l'affaire Dreyfus, la conscience humaine dût sortir incapable désormais d'autre lumière que celle de la Vérité et du droit, et c'est à cela que nous aboutissons! Il n'y a pas d'exemple d'une telle banqueroute. Il est vrai qu'une fois accaparé par les politiciens, si prudents, si circonspects au début, sinon hostiles, le grandiose et héroïque mouvement de justice devait avorter.

La politique gâte tout ce qu'elle touche; les politiciens n'ont jamais su ce que c'était que le Droit : ils ne connaissent que des forces, des majorités, des blocs. On pouvait espérer que Jaurès, Pressensé, qui jouèrent dans la tragique tourmente un rôle si grand et si noble, échapperaient à la contagion politicienne : ils approuvent sans réserves. La lecture des journaux socialistes est édifiante. On y lit couramment que tel fonctionnaire ferait bien de ne pas mal parler d'un gouvernement *qui le paie*, comme si le socialisme n'était pas précisément la révolte de la liberté contre tout patronat, collectif autant qu'individuel ! On y lit des appel à l'arbitraire administratif contre des professeurs nationalistes, dans le même où l'on proteste au nom de la liberté des professeurs socialistes. On y approuve l'idée monstrueuse du serment politique, renouvelée de l'empire et que M. Combes veut

(1) Voir le 21e Cahier de la troisième série (août 1902).

remettre en honneur. Nous enfin, qui journellement protestons contre l'emploi de l'armée dans les grèves, et qui tressons des couronnes de gloire aux soldats qui refusent, par conscience socialiste, de marcher sur les grévistes, nous entendons réclamer toutes les rigueurs de la justice militaire et de l'arbitraire gouvernemental contre des officiers coupables d'obéir à leur conscience de chrétiens ! En tout cela, aucun sens de la justice, aucun souci de tolérance, aucun esprit de liberté ; du pur sectarisme, du pur jacobinisme ! Vraiment la conscience socialiste, depuis quelques années, s'est singulièrement adultérée. Est-ce sous l'influence des intellectuels socialistes ? On a pu constater un retour au sentimentalisme trouble de 48 ; mais, comme le dit si finement Anatole France, le sentiment, c'est la musique de l'intérêt : il n'est pas étonnant que s'obscurcisse l'idée du Droit à laquelle le sentiment, autant que l'intérêt, est irréductiblement étranger. Combien cependant était préférable, il y a dix ans tout au moins, l'attitude du Parti ouvrier français, combien plus respectueux de la liberté individuelle, combien plus digne et plus haute ! Le maire de Roubaix, Carrette, — le fait est cité par Briquet (1) et mérite d'être signalé — faisait faire maigre aux enfants le vendredi dans les cantines scolaires instituées par la municipalité collectiviste. Aujourd'hui, on l'accuserait sans doute d'être un affreux clérical, et les maires socialistes actuels, loin de faire montre d'une telle largeur d'esprit, n'ont qu'un souci : gêner dans ses manifestations légitimes l'exercice du culte catholique, sous prétexte qu'elles portent atteinte à la liberté de conscience des autres religionnaires ou des non-croyants. Conception ratatinée de la liberté, qui d'une faculté positive, expansive, fait une prudence mondaine, attentive à ne choquer personne ! Comme si la liberté était si prude qu'elle ne saurait sans scandale supporter une liberté voisine !

Ce n'est pas dans un esprit aussi mesquin et aussi étroit que nous devons penser à défendre la civilisation moderne. La civilisation moderne repose sur la liberté, et c'est en restant sur le terrain de la liberté et de la tolérance qu'il nous faut la sauver des périls évidents dont elle est menacée. Si nous limitons arbitrairement la liberté des autres pour accroître la nôtre, nous ne ferons, sans grand profit, que nous mentir à nous-mêmes, car s'il est au moins étrange d'entendre les cléricaux crier : vive la liberté, il ne l'est pas moins que des libéraux se réclamer d'elle pour la ravir à leurs adversaires. Il ne faudrait pas justifier la spirituelle boutade de M. Faguet, faisant dire aux libéraux : « Nous vous demandons la liberté quand vous êtes au pouvoir, parce que ce n'est pas votre principe ; et nous vous la refusons quand

(1) *Mouvement Socialiste*, 15 août 1900.

nous y sommes, parce que c'est le nôtre. » Sachons au contraire profiter des libertés conquises, sans enlever aux autres des droits que nous avons soustraits à leur tyrannie. Nous ne savons pas, dit-on, en user ; nous les laissons dépérir entre nos mains ; il nous faut la tutelle de l'État. Mais si vraiment nous avons besoin de tutelle, si nous sommes indignes de la liberté et avons soif de servitude, qu'importe alors la nature de cette servitude, autant l'Église que l'État ! La meilleure manière de restreindre la liberté de ses antagonistes, c'est d'être plus actif, plus inventif qu'eux-mêmes, c'est de démontrer par l'effet, pratiquement, la supériorité de son principe, c'est de se développer hardiment dans le sens de ses idées. A la civilisation moderne donc de faire éclater en des œuvres concrètes et vivantes la beauté supérieure et la valeur intrinsèque de son idéal. Trois mesures générales, à notre sens, s'imposeraient :

1° Une mesure négative : la séparation de l'Église et de l'État ; plus le budget des cultes ; une législation précise et sévère sur la mainmorte territoriale et foncière, car sans vouloir enlever à l'Église la possibilité économique de vivre, et faire de la séparation une tentative déloyale d'égorgement indirect du catholicisme; il est permis de parer aux dangers évidents pour la société civile d'un développement exagéré de la mainmorte foncière. La séparation dégagerait définitivement l'État civil de tout caractère religieux ; la religion deviendrait chose libre, cesserait d'être chose officielle ; la situation respective de la société civile et de la société religieuse sera nette et franche. Actuellement, sous le régime concordataire, il y a entre Rome et le gouvernement français un système de transaction en vertu duquel le Pape laisse au gouvernement français, s'il continue à protéger les missions catholiques étrangères, carte blanche dans sa lutte contre les congrégations : c'est ainsi que l'on a la politique double *d'un anticléricalisme intérieur* et d'un *cléricalisme extérieur*. Cette situation fausse cesserait et si un parti catholique pur se constituait, comme en Allemagne, les questions n'en seraient posées qu'avec plus de précision (1).

2° Une mesure déjà plus positive : une large décentralisation politique et administrative qui redonnerait la vie, avec l'autonomie, à la société française, assurerait un franc et large essor à toutes les libertés, et permettrait ainsi à la cité moderne de mieux se défendre contre les empiétements du clergé. Proudhon, dans son livre sur le *Principe fédératif*, a fort bien posé la question : « ... Je vous en préviens, écrit-il (2), pour peu que le clergé le veuille, pour peu qu'il

(1) Voir à ce sujet ce que dit Sorel, *Essai sur l'Église et l'État*, pp. 41-42 et suivantes.

(2) *Du Principe fédératif*. Ch. VII, p. 120-122-23.

lui plaise d'appuyer ses candidatures de quelques démonstrations de réforme et de progrès, en peu d'années il est sûr d'obtenir au scrutin populaire plus de nominations que la démocratie et le gouvernement réunis. Que dis-je ? C'est lui-même qui deviendra l'organe de la démocratie..... Jusqu'à présent le clergé n'a pas profité du droit qu'assure à tout ecclésiastique la législation de 89, mais pourquoi ? C'est que depuis 89 la situation de l'Église, ses rapports avec l'État, son influence sociale, ont été réglés d'une autre manière, par le Concordat. Mais supprimez le Concordat, abolissez le budget ecclésiastique, et comme saint Paul fabricant de tentes pour vivre, le prêtre fera du commerce, de l'industrie, de l'enseignement, de la politique enfin, et de l'économie politique avec tous les citoyens et vous verrez bien autre chose. Pour moi, si l'on me demande comment je pense sortir de cet effrayant cercle vicieux qui nous montre dans les éventualités de l'avenir, parmi les suggestions d'une société redevenue mystique à force de matérialisme, un califat universel sortant d'un scrutin universel, je déclare, dût-on me taxer de monomanie, que je n'aperçois d'échappatoire que dans la fédération..... Supposons dans la confédération un développement extraordinaire du sentiment religieux, donnant lieu à des prétentions exagérées de la part du ministère ecclésiastique et aboutissant à un conflit entre les deux ordres, temporel et spirituel. Possible alors que le clergé, jouissant comme le reste du peuple des droits civils et politiques, obtienne une certaine influence dans l'administration des localités ; possible que l'évêque devienne, dans un canton, président du Sénat, du corps législatif, du Conseil d'État. Jamais l'Église ne pourra devenir maîtresse de la confédération ; jamais le suffrage universel ne fera d'une république fédérative un état pontifical. La proportion des clercs dans le corps électoral étant naturellement fort limitée, le principe d'autorité et d'unité tout à fait subordonné, toujours, en cas de conflit, l'intérêt politique et économique, c'est-à-dire temporel, anticlérical, l'emportera sur l'intérêt ecclésiastique..... Contre un cataclysme des consciences, je ne connais, je le répète, de remède que la division des masses, non seulement par états, communes et corporations, mais par églises, synagogues, consistoires, associations, sectes, écoles. *Ici l'unité, loin de faire obstacle au péril, l'aggraverait encore.* L'entraînement des masses, un jour folles d'impiété, le lendemain ivres de superstition, s'accroît de toute la puissance de la collectivité. Mais à la fédération politique, joignez la fédération industrielle, à la fédération industrielle ajoutez celle des idées, et vous pouvez résister à tous les entraînements..... Faites-le donc, encore une fois, ce pacte de libre union, il n'est pas trop tard, et non seulement vous n'aurez plus à vous inquiéter de la papauté devenue pour moitié puissance du siècle, mais vous

tenez l'Église tout entière, révolutionnée dans son chef et forcée de marcher avec la liberté et vous échapperez à l'inconvénient de soulever contre vous l'univers catholique. »

3° Proudhon nous indique aussi la troisième mesure générale à prendre, mesure celle-là tout à fait positive et décisive : Joindre à la fédération politique la fédération industrielle, pratiquer une politique hardiment sociale. De quoi, en effet, s'agit-il en définitive? D'arracher le peuple à la domination de l'Église. Après tout, que la bourgeoisie s'encapucine, c'est son affaire, il n'y a que demi-mal ; l'essentiel, c'est de tirer le peuple ouvrier et paysan, qui forme l'immense majorité du pays, hors du joug clérical. Mais, en fait, le peuple est déjà, *spirituellement*, détaché de l'Église ; l'ouvrier, le paysan ne croient plus, et s'ils pratiquent encore, s'ils mettent encore leurs enfants à l'école congréganiste, c'est que la crainte du seigneur... Capital est pour eux le commencement de la piété et de la... sagesse. L'Eglise a été très habile d'ailleurs ; elle a multiplié les œuvres sociales, elle essaie de toute façon de demeurer *une réalité rationnelle et pratique* aux yeux du peuple. Prêtant son appui au capitalisme, elle fonde des mutuelles, des coopératives, des syndicats catholiques. Elle a beau faire, cependant; *déjà épiphénomène* comme dit Sorel, elle ne redeviendra pas *une réalité juridique essentielle;* elle a contre elle l'instinct profond du peuple, qui répugne à la charité cléricale et veut la justice. Depuis 1789, l'État s'est, en partie, substitué à l'Église dans les œuvres essentielles de l'enseignement et de l'assistance, et déjà le peuple, a touché, par là, *des réalités collectivistes*. Mais l'État, c'est encore, comme l'Église, quoique plus prochaine, une entité qui pour le prolétariat est transcendante ; la solidarité officielle et laïque, si elle est moins humiliante que la charité chrétienne, fait encore l'effet d'une aumône et le peuple, à l'hôpital comme à l'école, quoique laïcisés, ne se sent pas encore tout à fait chez lui. Ce qui donc serait tout à fait décisif, ce serait d'opérer le transfert, plus profond et plus essentiel que celui de l'Église à l'État, le transfert de l'État aux organismes ouvriers des fonctions sociales fondamentales, en donnant aux syndicats la haute main sur le service de l'enseignement et de l'assistance publique. Que la classe ouvrière, alliée aux paysans et leur donnant la main, devienne un faisceau compact d'institutions mutualistes et fédératives, — comme la fédération gantoise, par exemple, en offre un modèle admirable — et l'Église deviendra pour elle, moins encore qu'un épiphénomène, *un songe du passé.* Pour cette œuvre, la classe ouvrière ne demande qu'une chose : la liberté; qu'une législation libérale augmente sa capacité juridique, laisse les attributions de ses organismes s'étendre, et s'accroître les libertés générales, et cela lui suffit. On parle toujours de l'impossibilité pour la classe ouvrière de résister à elle seule à une coali-

tion de toutes les puissances réactionnaires. On assure que si l'État ne venait mettre sa force au service de la démocratie, l'Église unie au Capital arriverait vite à écraser tout mouvement ouvrier. Mais les meilleures lois sociales, si la classe ouvrière est trop faiblement organisée pour en assurer elle-même l'exacte application, sont, on le sait bien, la chose la plus vaine du monde. Rien ne saurait dispenser le prolétariat de défendre lui-même tous ses droits, y compris sa liberté de conscience. Le paternalisme clérical d'un Schneider ou d'un Chagot, suppose une classe ouvrière encore inorganique. On craint le danger que fait courir au mouvement syndical, la multiplication, sous les auspices de l'Église et des patrons, des syndicats jaunes. Mais qui donc, au moment même où les capitalistes commençaient à se fatiguer de gouverner leurs ouvriers, au moment où les grèves du Creusot et de Montceau-les-Mines venaient de démontrer l'impossibilité de maintenir longtemps des prolétaires modernes dans une tutelle philanthropique et cléricale, qui donc est venu fournir aux patrons un prétexte légal à s'immiscer dans les affaires de leurs ouvriers ? N'est-ce pas le ministère Waldeck-Rousseau-Millerand, qui, s'inspirant des idées démocratiques courantes, a créé les conseils du travail, cet essai de parlementarisme industriel, où la pointe révolutionnaire des revendications prolétariennes viendra s'émousser dans l'eau dormante des discussions académiques ? C'est un exemple saisissant du caractère équivoque de cette législation soi-disant sociale et ouvrière où se plaisent les démocrates. On prétend créer la paix sociale, atténuer les conflits entre les classes ; on aboutit à susciter des embarras au mouvement ouvrier et à favoriser la dispersion syndicale. Les ouvriers, en général, regardent avec une défiance extrême, parfois exagérée et mal fondée parce qu'elle est systématique, les projets de lois émanés de l'initiative gouvernementale. Les meilleurs, ou qui semblent les mieux intentionnés, ne leur disent rien qui vaille. Ce qu'ils demandent, dans leurs congrès, c'est la pleine liberté de réunion et d'association. Et de plus en plus, ils s'occupent de développer leurs œuvres de défense, de mutualité et d'enseignement ; ils se créent par là *un véritable monde nouveau,* où hors de l'Église comme de l'État, ils montent à un avenir de liberté et de justice. S'ils s'intéressent à la politique démocratique, c'est en tant qu'elle doit supprimer dans la société tout arbitraire, tout monopole, tout privilège et porter la liberté à son plus haut point. Lutter contre le cléricalisme, c'est lutter contre l'esprit de domination. Dans l'affaire Dreyfus, les ouvriers ont lutté contre la domination de la caste militaire ; dans cette révolte tragique de toutes les consciences libres contre le plus odieux des jougs, ils ont été au premier rang. Ils veulent aussi l'être dans la révolte contre la domination de la caste ecclésiastique et sont prêts à s'associer à toute politique anticléricale.

Mais ils pensent avec Proudhon que pour s'opposer véritablement aux intérêts cléricaux il faut développer l'intérêt politique et économique, c'est-à-dire anticlérical et que par conséquent la véritable politique anticléricale, ce n'est pas une politique jacobine et pseudo-démocratique, mais une politique libérale et socialiste. L'État, lui aussi, incarne l'esprit de domination, non moins peut-être que l'Église et l'armée ; et la *démocratie unitaire* a trop d'affinités de principes avec l'Église catholique pour en être le véritable antidote, qu'il faut chercher bien plutôt dans la fédération, « où, comme dit Proudhon, le principe d'autorité étant subalternisé, la liberté prépondérante, l'ordre politique est une hiérarchie renversée dans laquelle la plus grande part de conseil, d'action, de richesse et de puissance reste aux mains de la multitude confédérée, sans pouvoir jamais passer à celles d'une autorité centrale » (1) et qui par conséquent, ajouterons-nous, constitue la décisive résorption dans le corps même de la société de ces deux éternels oppresseurs de la conscience et de la liberté, l'Église et l'État.

EDOUARD BERTH.

1) *Du Principe fédératif*, p. 121.

ÉMILE ZOLA, ROMANCIER

Émile Zola, avec d'autres grands écrivains qui ont leur chapitre indiqué dans une histoire littéraire de la France, est un de ces hommes privilégiés qui peuvent attendre. Ils ont tout à perdre à l'actualité, tout à gagner avec le recul des siècles. Victor Hugo a joui récemment du même privilège. Voltaire et J.-J. Rousseau, pour ne citer que ceux-là, ont bénéficié de la même indemnité : qui s'occupe de leurs querelles, des tempêtes qu'ils ont soulevées à propos de procès jadis considérables, futiles aujourd'hui ?

Leurs œuvres restent. Ce sont leurs œuvres qui nous plaisent. Ce sont leurs livres que nous admirons. Voltaire fut un très mauvais voisin, un propriétaire despotique et intransigeant, comme en témoignent ses démêlés avec le président de Brosses. Ce fut pour ceux qu'il n'aimait pas un vilain homme. Ses lettres, ses histoires, ses romans n'en restent pas moins le régal des délicats. Il nous charme et nous enchante. Nous n'oublions pas qu'il fut le défenseur des Calas, des Sirven, des Lally-Tollendal; mais il est surtout pour nous l'auteur de contes exquis et de récits savoureux. J.-J. Rousseau fut un fou avéré, « il ne faut, disait de lui d'Alembert à Voltaire, ni le guérir ni l'injurier ». Sa maladie nerveuse nous vaut des chefs-d'œuvre durables et que l'avenir équitable enregistre. Sa folie n'a fait que le pousser à s'ériger en défenseur du Peuple et du Paysan.

Victor Hugo, comme l'a justement remarqué Ch. Renouvier dans ses belles études, « Victor Hugo le poète, Victor Hugo le Philosophe », fut toute sa vie sous la domination d'idées obsédantes qui le poussèrent de même, après avoir plus que tout autre contribué à créer la légende napoléonienne, à vilipender, justement d'ailleurs, Napoléon le Petit.

La plus belle partie de son œuvre reste pourtant indépendante de ces variations de sectarisme social et de passion politique. Émile Zola gardera, de même façon, sa place dans l'histoire comme auteur de la lettre « J'accuse ». Cette place se rétrécira naturellement avec le tassement des faits historiques. Il a sa place, qui grandira sans doute dans

l'histoire des lettres françaises et du roman français, pour des raisons souvent exposées et qu'on peut résumer en quelques mots.

I

De même qu'en histoire naturelle, les botanistes et les zoologistes assignent une place d'honneur aux variétés heureuses qui ont réussi à se constituer en espèces définies, de même en histoire littéraire un poste d'honneur est donné aux écrivains que les hasards de leur vie ont fait chefs d'école. Or Zola eut sans nulle contestation possible, comme Voltaire, comme J.-J. Rousseau, comme Victor Hugo, le titre et la fonction de chef d'école. Bien ou mal nommée, c'est l'école du roman expérimental et naturaliste. Il est désormais impossible d'ouvrir, dans une histoire de la littérature française, un chapitre intitulé « Roman expérimental », sans y inscrire d'office en tête et en grosses lettres le nom d'Émile Zola. Et, malgré le mérite éminent de romanciers comme Gustave Flaubert, Edmond et Jules de Goncourt, Alphonse Daudet, ce ne serait pas sans une injustice manifeste et sans un manque flagrant à la logique de l'évolution littéraire, qu'on les mettrait à la place d'Émile Zola; quoique antérieurs pour le succès et l'âge et supérieurs parfois par la technique de l'art, ils ne commandent pas; ils ne sont pas chefs de train et têtes de ligne. Ils ne sont pas dominateurs. Ils restent coordonnés ou même subordonnés. A plus forte raison en dirait-on autant des romanciers tard émancipés qui ont collaboré aux *Soirées de Médan* et y ont écrit par anticipation leur véritable chef-d'œuvre. Le tempérament combatif et le cachet conquérant leur manque à tous; la vanité aiguë, ils n'en sont pas dépourvus, mais le grand orgueil leur fait défaut. Ils posent sans doute, mais ils ne se campent pas devant les contemporains et la postérité. Ils n'ont pas la conscience d'être une force de la nature et une volonté.

Et de fait ils ne sont rien de tel. Les de Goncourt sont d'une minutie puérile et dévoilent des procédés d'écoliers artistes qui peinent au bord de la tombe. Alphonse Daudet manque étonnamment de poigne intellectuelle. Tel Dickens. Gustave Flaubert, dans ses lettres à Georges Sand qui commentent admirablement ses incomparables romans, fait lui-même la confession de son secret : Bouvard et Pécuchet, c'est lui, c'est désespérément lui; Guy de Maupassant trébuche visiblement dès qu'il s'aventure sur le terrain des larges constructions. Zola ne bronche pas. Il est mort sans avoir bronché.

Une philosophie est nécessaire, quand on aborde résolument le combat de la vie, et surtout de la vie littéraire. Émile Zola s'en fit une très rapidement, et elle ne paraît pas avoir beaucoup varié. Il se jeta

(ses œuvres polémiques en témoignent amplement) : d'abord sur Auguste Comte et la philosophie positiviste courante à l'époque où Gambetta célébrait Comte et le proclamait le plus grand philosophe du siècle et de tous les siècles; ensuite sur Prosper Lucas et les théoriciens de l'hérédité ; puis sur Claude Bernard et les adeptes de la médecine expérimentale dont Zola fit le Roman Expérimental ; enfin sur Fourier et les tenants du socialisme à la fois sentimental et très pratique que le mot de « mutualisme » résume fort bien. Ce socialisme s'oppose nettement d'une part au collectivisme tel qu'il est défini par le programme minimum de Saint-Mandé (pour ne parler que de la France), d'autre part au socialisme d'État tel que toutes les grandes municipalités et les grands États sont fatalement amenés à le mettre en pratique aujourd'hui. Dans une lettre adressée à Georges Renard, au sujet d'une des études les plus sobres et les plus claires qui aient paru sur le roman réaliste, Émile Zola mettait une coquetterie à remplacer l'idéal par l'hypothèse : c'est l'hypothèse invérifiable de Comte et de Littré ; c'est l'océan infini qui bat nos rivages humains, pour lequel nous n'avons ni voiles, ni rames, ni embarcations d'aucune sorte, et dont la formidable vision reste pourtant inévitable et salutaire. Zola se plaçait par là dans les rangs de nos agnostiques qui se refusent à dire nettement (avec Berthelot) que la science humaine est toute la science et qui ouvrent très largement la porte, avec Spencer, aux néfastes utopies religieuses. L'idéal est un programme précis qu'on affiche et auquel on tend à se conformer. Les règles morales et les simples règlements de bonne police ne sont pas autre chose. L'hypothèse invérifiable de Comte, de Littré, de Spencer, l'Inconnu et l'Inconnaissable ouverts à nos espérances et soumis à nos vérifications problématiques, l'hypothèse terrestre de Zola telle qu'elle est exposée dans ses derniers romans, en des résumés saisissants et sommaires, autant de duperies : une vie future ailleurs est aussi aléatoire qu'un progrès ici. La misère peut être vaincue ; la maladie, l'agonie, la mort, le néant sont inévitables.

On pourrait extraire des œuvres de Zola des indications significatives sur le positivisme tel qu'il l'entendait, sur les théories de l'hérédité et de l'évolutionnisme, sur la méthode expérimentale dans le roman, sur l'avenir « fouriériste » (je ne trouve pas d'autre mot) de l'Humanité. On sait du reste que ces considérations un peu scolastiques que l'auteur nous impose n'ont presque rien à voir avec le charme subtil, empoignant, profond de ses récits. La *Confession de Claude* plaît par son intrépide déblaiement d'ordures inévitables au seuil de la vie, sans qu'on pense à Auguste Comte. Les premiers volumes de la série des Rougon-Macquart ont captivé beaucoup de gens qui s'occupaient fort peu de l'hérédité, ou qui, s'ils s'en occu-

paient, avaient étudié la question dans des livres de plus récente et meilleure information que les œuvres anciennes déjà à l'époque de Zola du docteur Prosper Lucas. Des romans expérimentaux tels que l'*Assommoir* et *Nana*, les deux œuvres à mon gré les plus fortes de Zola, peuvent être goûtées sans qu'on se réfère à la médecine expérimentale de Claude Bernard, ouvrage qui contient des monographies précieuses, des dissertations philosophiques pâteuses de pensée et piètres de style, comme les lecteurs sincères en conviennent. Enfin je ne crois pas qu'on puisse décemment couper aux ciseaux les pages nombreuses et très intéressantes du reste que Zola a consacrées (c'est le mot) aux doctrines socialistes dans *Paris* et dans *Travail* pour en composer un manuel du parfait socialiste, même du socialiste amateur. C'est extraordinaire de relief, c'est sommairement et largement brossé, mais ce n'est vraiment pas suffisant. C'est de la grandiose caricature. Zola écrivait, je crois, du romantisme : « J'en suis et j'en enrage. » Il a fortement romantisé quelques types naturalistes. Il a idéalisé jusqu'à l'utopie les types un peu sobres et sévères des gens très simples, ouvriers ou prolétaires d'autre sorte, qui à tort ou à raison se sont engagés dans l'action socialiste. Il a été, là aussi, créateur de personnages idéaux, vivants et irréels, de fantoches thématiques du genre de Jean Valjean, des Javert, des Cimourdin. Il a été artiste au sens supérieur du mot; l'émule, sauf la souveraineté du vers, de Victor Hugo.

II

Les discours prononcés sur la tombe d'Émile Zola, ceux de M. Chaumié, d'A. Hermant, d'Anatole France, les articles de journaux publiés à l'occasion, sont tous, avec les nuances requises pour chaque cas spécial, et avec les réserves d'usage, des hommages rendus à l'écrivain et à l'homme. Le ministre de l'instruction publique ne craint pas de mettre en lumière la haute portée morale de l'œuvre de Zola. Abel Hermant insiste sur le labeur colossal de l'écrivain qui s'impose à l'admiration.

Le discours d'Anatole France, vibrant d'indignation, fait une allusion discrète aux critiques, aux reproches sincères et pourtant injustes (je le sais par moi-même) faits à Zola : c'est un pornographe et c'est un sans-patrie. Le pornographe, le peintre chaud et complaisant des rapports sexuels, est éminent en Zola. Il est indéniable que les peintures pornographiques abondent chez lui : c'est la loi de l'œuvre. Si l'on répugne aux étalages littéraires de l'amour, on écrit des traités de mathématique ou de métaphysique. « *Studia la mathematica* », disait la jeune femme de Venise à Jean-Jacques Rousseau qui en prit note.

Un romancier qui n'est pas bon pornographe mérite à peine le titre de romancier. Le socialiste ou le sans-patrie (c'est homonyme comme on sait), est de même facilement reconnaissable en Zola. Victor Hugo n'est pas non plus exempt de ce reproche. L'*Attaque du Moulin*, le *Capitaine Burle*, la *Débâcle* ne sont pas des ouvrages patriotiques. Les invectives de Hugo contre la soldatesque et les généraux (dans les *Châtiments* et ailleurs, la *Vision de Dante*), ne sont pas non plus très respectueuses de l'armée. Il serait bon de s'entendre sur cette accusation de pornographie et d'antipatriotisme qu'on peut jeter à la tête de tout artiste et de tout écrivain. On peut reprocher justement à Bernardin de Saint-Pierre d'être pornographe, il a écrit *Paul et Virginie.* Alfred de Vigny (on ne parle pas de Tolstoï qui prêche la révolte passive) est antipatriote, il a écrit *Grandeur et Servitude militaires.* Zola donne la main, et même de très haut, à Bernardin de Saint-Pierre et à Alfred de Vigny. Mieux qu'eux il a mis à nu les dessous obligés de l'amour et les hontes fatales de la guerre.

Mais il faut préciser le sens de ces mots « pornographe » et « sans-patrie » qu'on a jetés à la tête de Zola et de tant d'autres qui ne le valaient pas et qui n'étaient pas spécialement désignés pour cet honneur : « Acharnez-vous, soyez les bienvenus, outrages. — C'est pour vous obtenir, injures, fureurs, rages, — Que nous, les combattants du Juste nous souffrons, — La gloire la plus haute étant faite d'affronts ». « Pornos » en grec, « nortum » en latin, femme galante ou plus simplement « putain » en français, désigne une catégorie de femmes plus à plaindre le plus souvent qu'à blâmer, suivant l'éloquente illustration de Tolstoï dans *Résurrection.* Il n'y a, au sens strict du mot, qu'un seul roman de Zola qui soit proprement pornographique, c'est *Nana.* Celui-là l'est franchement et se donne du premier coup pour tel. C'est du reste un des plus beaux romans de Zola; car *Nana*, suivant le procédé symbolique cher à Victor Hugo et à Zola, ce n'est pas seulement la femme galante, c'est la femme amoureuse tout court. Quelques-unes des plus puissantes descriptions de ce roman s'appliquent parfaitement à nos mères, à nos femmes, à nos maîtresses, à nos sœurs. Il faut être un partisan bien outré de la théorie lombrosienne, de la « prostituée née », pour voir autre chose dans *Nana* qu'une profonde étude de femme. Mais il reste vrai pourtant que par son entourage et ses mœurs imperdables elle rentre dans le clan des prostituées. Tous les autres types de femme de Zola (et Nana même en son fonds essentiel ne fait pas exception) sont pris dans le cours ordinaire de la vie. C'est le couple amoureux et tragique de la *Fortune des Rougon*, la Phèdre contemporaine de la *Curée;* la bonne, douce, vaillante Gervaise de l'*Assommoir;* la femme vacante et douloureusement passionnée d'*Une Page d'amour;* la simple, exquise et troublante

bonne bête de la *Faute de l'abbé Mouret*. Tous les types de femmes sont délicieux. On cite avec admiration la galerie classique des femmes de Shakespeare. Pourquoi ne pas reconnaître franchement qu'Émile Zola nous a donné un pendant à cette galerie célèbre? Voilà de l'excellente pornographie, puisqu'on tient au mot.

Sans doute, c'est aller un peu loin que de dire avec Anatole France « il a peint le vice d'une main rude et vertueuse ». Une main vertueuse n'est pas de rigueur pour l'artiste, une main profondément humaine suffit ; et si l'on est parfaitement vertueux on risque fort de ne pas toucher au fond de la nature humaine. *Tief in dem leben*, dit le proverbe allemand, « dans les entrailles de la vie ». Zola est certainement un des romanciers qui ont pénétré le plus avant dans le cœur de l'homme et de la femme.

La vie ne sent ni bon ni mauvais, elle sent fort. Nous tentons bien vainement de renier nos origines animales. Nos passions les plus complexes, les plus sociales et les plus hautes, en un certain sens, ont une base physique. Et l'artiste qui ne met pas à nu cette assise physiologique des passions ou qui tente même de la voiler, ne mérite plus ce nom. Rubens et Rembrandt, Delacroix et Courbet, restent en ce sens décidément supérieurs à Bouguereau. Et Zola reste, toujours en ce sens, supérieur comme romancier à Georges Ohnet et à Jules Lemaître. L'extrême décence, que personne ne confond avec la chasteté vraie et la pudeur foncière, ne va pas avec l'art sérieux. L'art, aussi bien que la science, se passe facilement de décence. Il ne se passe pas d'honnêteté, de simplicité, de candeur. Il suppose même le plus souvent et comporte très bien une dose mesurée de cynisme et une forte dose de stoïcisme, les deux ne faisant qu'un. Les œuvres de Zola sont volontiers cyniques. Il ne serait pas difficile d'y démêler un filon de stoïcisme. Son apologie entêtée de l'effort, du travail, de la besogne quotidienne, si contestable soit-elle (et Tolstoï lui-même s'est permis de le contester) est significative. La loi du travail et la vie morale ne font qu'un pour lui. Après cela, dès que nous avons satisfait à cette loi du travail, tout est pur et sain. *Omnia munda mundis*. Or il est très vrai que le travail, de quelque genre qu'il soit, est le vrai purificateur, l'agent d'assainissement par excellence. Le travailleur chausse les bottes de l'égoutier : il peut, s'il est artiste et non mathématicien ou philosophe, traverser les pires immondices ; il n'y patauge pas, proprement. Il fait œuvre utile d'éclaireur et parfois de récureur d'iniquités sociales.

La définition du sans-patrie est plus délicate, car elle se confond souvent avec la définition du socialiste. Or, s'il est un fait avéré, patent, éclatant, c'est que nulle part dans ses œuvres (même dans *Paris* et *Travail* où l'utopie humanitaire s'étale) Zola n'est socialiste.

Il fut pourtant un de nos plus remarquables sans-patrie. L'homme et le détail de sa vie, très connu du reste, ne nous occupe pas. On ne considère que l'écrivain. On nous apprend que Zola est d'origine italienne. Nous nous en doutions un peu sans le savoir. Comment peut-on être d'origine italienne? Comment peut-on être Persan? On va aux renseignements et l'on découvre que Zola n'a pas servi en 1870-71. Il avait alors trente ans environ et ne tombait pas sous le coup de la loi militaire. Il a fait son devoir strict de citoyen, il n'a pas fait de zèle. Nous aimons beaucoup le zèle patriotique, mais nous sommes payés pour nous en défier : le patriotisme affiché est souvent la ressource des suprêmes gredins (c'est un proverbe anglais). Si chacun faisait simplement son devoir, d'après la loi, on se passerait de beaucoup de dévouements on ne dit pas superflus, mais positivement nuisibles, parce qu'à l'épreuve on reconnaît que ce sont de pseudo-dévouements et de véritables farces. Zola put manquer d'entrain ; ce ne fut jamais un farceur, ni dans ses œuvres ni dans ses actes. MM. Paul et Victor Margueritte, bons juges par hérédité du véritable esprit patriotique, ont rendu aux actes et aux écrits de Zola un hommage mérité. Après tout, il devient irritant (quand les hasards de la vie ne vous ont pas fait officier ou soldat) de s'entendre reprocher de n'avoir pas l'esprit militaire par des gens qui n'ont jamais été soldats (ce n'est pas un reproche qu'on leur fait) et d'être moralement banni de France parce qu'on ne fait pas partie de la Ligue des Patriotes. Il reste avéré qu'Emile Zola fut un sans-patrie pour deux raisons : l'une qu'il est né d'un père italien, l'autre qu'il n'a pas servi en 1870-71. Ces raisons ne sont pas sans valeur auprès de ceux qui peuvent justifier d'un sang pur, gaulois ou franc, et qui ont effectivement passé sous les drapeaux. Les autres devraient se taire.

III

L'homme, dans sa vie privée et ses actes publics, doit rester distinct sinon séparé de l'écrivain. On le remarquait, au début ; les biographes fureteurs peuvent fouiller dans les faits et gestes de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, de Victor Hugo. Ces trois noms ont été choisis à dessein parce qu'ils fournissent une riche matière à ce genre d'exploitation. Nicolardot a pris Voltaire pour carrière. Jean-Jacques Rousseau s'est chargé lui-même, dans les *Confessions*, de désigner les filons suspects aux curieux. E. Biré s'est emparé de Victor Hugo. Les journaux quotidiens, ces derniers temps, se sont acquittés amplement de cette tâche ingrate et d'ailleurs stérile de violateurs de sépulture et de disséqueurs de cadavres. Le cadavre est enterré, l'œuvre

reste. L'œuvre de Zola est une œuvre d'art sincère. Ses actes publics sont des actes de courageux amour de la justice et de la vérité. Qu'importent les mobiles secrets, l'orgueil et la haine, passions qu'il mit toujours en avant, *Mes Haines*, « J'accuse » ? La vanité prodigieuse de tous les grands artistes est un lieu commun. S'ils n'avaient pas cette estime démesurée d'eux-mêmes, écriraient-ils, parleraient-ils, agiraient-ils ? Les modestes n'ont jamais rien fait. Ou s'ils ont fait quelque chose, comme Renan et Taine, leur modestie était toute de surface et couvrait un orgueil énorme. Les défauts personnels des écrivains illustres (s'ils ont jamais sérieusement nui à quelqu'un) ne peuvent nous nuire. Leurs œuvres nous font chaque jour plaisir, nous intéressent, nous instruisent ou nous réconfortent. Disons-leur merci, si nous sommes capables de les comprendre ; et si nous en sommes décidément incapables, abstenons-nous du moins de les insulter. Quelles canailles que ces honnêtes gens ! écrivait Zola à la fin d'un de ses romans. On serait tenté parfois de dire, en relisant ce qui a été écrit sur Zola : Quels imbéciles que ces hommes d'esprit !

PIERRE BOZ.

LA CHANSON « ROUGE »

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Des gens graves s'en vont répétant : la chanson française se meurt; la chanson française est morte. Dans un pays où « tout finit par des chansons », l'événement paraît impossible. Et de fait, bien loin que la chanson soit en décadence dans notre pays, elle n'a jamais été plus florissante que dans ces dernières années; jamais il n'y eut plus riche pléiade de chansonniers de toutes voix et de tous genres; jamais on ne fredonna plus de refrains dans la rue, à l'atelier, dans les lieux publics; mais — car il y a toujours un mais — il est vrai, il n'est que trop vrai que la mauvaise chanson tend à nous envahir et que trop de gens ignorent ou méconnaissent les artistes de réel talent qui s'adonnent avec fidélité au genre qu'illustrèrent jadis les Dupont, les Nadaud, les Béranger et les Pottier.

C'est une raison de plus pour s'élever contre une erreur commune du public, et pour mettre à la place qui leur convient les poètes chansonniers de ce temps, dignes héritiers de l'œuvre, sinon de la popularité des maîtres de la première moitié du siècle.

On a tout dit sur l'indignité de la chanson de café-concert, sur l'abaissement du goût et de l'intelligence populaires par cette corruption nouvelle des obscénités et des insanités du répertoire ordinaire des « beuglants ». Mais l'on a pas assez opposé à cette basse médiocrité la verve endiablée de nos chansonniers montmartrois, le souffle généreux et puissant des *Chansons « rouges »* d'un Boukay, des *Chansons de révolte* d'un Privas, des *Chansons de bataille* de Jules Jouy, des *Chansons populaires* de J.-B. Clément, poètes du pavé et de la barricade, qui dressent haut le drapeau des révoltés de 1830 et de 1848, et dont les refrains font tressaillir le vieil insurgé solitaire au fond des noirs faubourgs...

***

Ceux-ci sont nôtres. Ils sont les glorieux héritiers de trois grandes générations. Car, transmise de l'une à l'autre au cours de deux

siècles, la chanson politique, la chanson du pavé n'a pas cessé de retentir à l'oreille des grands depuis la Révolution française, où pour la première fois, lasse des nazardes à Mazarin et des lazzi au Régent, elle prit possession de la rue, et, « devenant l'histoire, coiffa le bonnet phrygien ».

On connaît les chants célèbres de cette époque troublée, où le tragique se mêlait sans cesse au grotesque, où l'on souriait à l'échafaud, et où l'on tutoyait les rois : Le *Ça ira* ouvre la série. Et ce sont : *Madame Veto*, la *Carmagnole*, la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, la *Prise de la Bastille*, d'E. Rousseau; le *Chant du 14 Juillet*, de M.-J. Chénier; l'*Hymne à la Liberté*, de François de Neufchâteau, toute une époque en couplets, toute une histoire en quelques strophes inspirées.

Le *Ça ira* n'a pas d'auteur connu : on attribue les paroles à un ancien soldat, Ladreyt; cela se chantait sur un air de contredanse que la reine Marie-Antoinette aimait jouer sur son clavecin :

Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Suivant les maximes de l'Évangile
Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Du législateur tout s'accomplira :
Celui qui s'élève, on l'abaissera;
Et qui s'abaisse, on l'élèvera.

Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Le vrai catéchisme nous instruira
Et l'affreux fanatisme s'éteindra.
Pour être à la loi docile,
Tout Français s'exercera.
Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Malgré les mutins tout réussira!

Les vers ne sont pas fameux, mais l'air était de ceux qui sont vite populaires, et c'est avec un de ses refrains favoris que la Royauté fut conduite à l'échafaud.

L'auteur de la *Carmagnole*, composée en juillet 1792, et qui est devenue le chant de guerre de la Révolution, est également inconnu. Et cette chanson, jaillie du pavé, fait encore trembler nos rois.

Après le 9 thermidor, la chanson se transforme; elle devient satirique et gouailleuse, et exerce sa verve particulièrement sur le Directoire, le Conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents. En 1806, le libraire Capelle et Armand Gouffé organisèrent le Caveau Moderne dont le président fut Désaugiers. C'est là que de 1813 à 1816 Béranger, notre célèbre chansonnier, publia ses meilleures chansons grivoises : la chanson politique s'est tue, et pour cause...

La rentrée des Bourbons, en 1817, amena la dissolution de cette

société; et jusqu'à la Révolution de 1830, la chanson ne fait plus parler d'elle.

La Révolution de 1830 inspira la *Parisienne,* de Casimir Delavigne; la *Varsovienne,* du même auteur; les *Trois Couleurs*, d'Adolphe Blanc; l'*Honneur du nom français*, d'Émile Debraux. Ce dernier, très populaire à l'époque, fonda avec Lepage et Pison du Roqueray la Lice Chansonnière, dont le grand mérite fut d'être et de rester une société républicaine. Les principaux chansonniers qui, sur les barricades de février 1848, et après, à l'atelier et dans la rue, célébrèrent la Révolution et ses bienfaits, avaient presque tous connu la goguette de la Lice et n'étaient guère que des ouvriers : Auguste Allais, connu par : *Vive la République! Aux martyrs de la Liberté, Jésus républicain*, était horloger. Voici le premier couplet de : *Vive la République !*

Salut, ô vierge populaire!
Salut, sœur de la Liberté!
Victoire, le soleil éclaire
La chute de la royauté!
Non, plus de rois, de pouvoir tyrannique,
Plus de Bourbons et plus d'Orléans!
Paris fait dire à ses enfants :
Vive à jamais la République!

Paul Avenel, rédacteur du journal l'*Avant-Garde*, étudiant en médecine en février 1848, composa une chanson fameuse à l'époque : le *24 Février*, dont voici la dernière strophe :

Oui, ton nom est maudit sur la place publique.
N'espère plus, pauvre vieillard!
La grande voix humaine a fait la République.
Louis-Philippe, il est trop tard!
Alors, en mugissant, le torrent populaire,
Par un flux terrible apporté,
Dans un reflux terrible emporte avec colère,
Sceptre, couronne et royauté!

Toute la lyre classique! le jeune homme avait fait de bonnes études!

Hippolyte Demanet lance la *Nouvelle Carmagnole :*

Espoir, bourgeois et travailleurs,
Nous reverrons des jours meilleurs.
L'arbre de la Liberté
Parmi nous est planté!
Dansons la Carmagnole! Vive le son
Du canon!

Au lendemain de la Révolution, la chanson politique qui avait repris un temps possession de la rue en toute liberté en fut peu à peu chassée, et en 1851 elle n'exista plus publiquement. Mais les chansonniers n'étaient pas morts, et c'est au contraire le beau moment d'une pléiade célèbre : Pierre Dupont, Louis Festeau, Charles Vivant, Gustave Mathieu, Eugène Pottier, pour ne citer que les plus connus.

Pierre Dupont, l'humble petit canut de Lyon, est au premier rang de ces poètes de la chanson sociale de 1848. Qui ne connaît le *Chant des Etudiants,* le *Pain*, et le célèbre *Chant des Ouvriers :*

Nous dont la lampe, le matin,
Au clairon du coq se rallume,
Nous tous qu'un salaire incertain
Ramène avant l'aube à l'enclume,
Nous qui des bras, des pieds, des mains,
De tout le corps luttons sans cesse,
Sans abriter nos lendemains
Contre le froid de la vieillesse.

Aimons-nous, et quand nous pouvons
Nous unir pour boire à la ronde,
Que le canon se taise ou gronde,
        Buvons (*ter*)
A l'indépendance du monde.

Gustave Mathieu, fin poète, artiste de race, publia, à côté d'œuvres idylliques et charmantes : la *Patrie en danger*, le *Chant gaulois, Monsieur Capital*, la *République universelle*, *Sauvons la République*, et un chant daté de 1852 intitulé : *Liberté*, *Egalité, Fraternité*, dont voici le prologue et le chœur :

On gratte au front des édifices
Les noms sacrés de Liberté,
Sans oublier ses deux complices :
Égalité, fraternité !
La pauvre France désarmée
Assiste, la rougeur au front,
Aux saturnales d'une armée
Lui crachant ce suprême affront.
Chœur. — Mais la devise réprouvée,
Pour refleurir aux jours meilleurs,
Bien mieux que sur l'airain, pour jamais est gravée
Au frontispice des grands cœurs.

Eugène Pottier, le poète de l'*Internationale,* tient une grande place, sinon la première, parmi les poètes révolutionnaires. Chacune de ses chansons est une revendication sociale, et le sujet est toujours

le même : les misères du peuple, mais avec quelle puissance d'émotion il l'a traitée.

Voici son *Jean Misère* qui a eu jusqu'à nos jours un succès bien mérité, et qui est resté populaire :

Décharné, de haillons vêtu,
Fou de fièvre, au coin d'une impasse,
Jean Misère s'est abattu,
« Douleur, dit-il, n'es-tu pas lasse? »
Ah! mais....,
Ça ne finira donc jamais?...

Pas un astre et pas un ami!
La place est déserte et perdue.
S'il faisait sec, j'aurais dormi,
Il pleut de la neige fondue.

Est-ce la fin, mon vieux pavé?
Tu vois, ni gîte, ni pitance,
Ah! la poche au fiel a crevé;
Je voudrais vomir l'existence.

Je fus bon ouvrier tailleur,
Vieux, que suis-je? une loque immonde.
C'est l'histoire du travailleur,
Depuis que notre monde est monde.

Maigre salaire et nul repos,
Il faut qu'on s'y fasse ou qu'on crève,
Bonnets carrés et chassepots
Ne se mettent jamais en grève!

Malheur, ils nous font la leçon,
Ils prêchent l'ordre et la famille;
Leur guerre a tué mon garçon,
Leur luxe a débauché ma fille!

De ces détrousseurs inhumains,
L'Eglise bénit les sacoches;
Et leur bon Dieu nous tient les mains
Pendant qu'on fouille dans nos poches.

Un jour le ciel s'est éclairé,
Le soleil a lui dans mon bouge;
J'ai pris l'arme d'un fédéré
Et j'ai suivi le drapeau rouge.

Mais par mille on nous coucha-bas;
C'était sinistre au clair de lune;
Quand on m'a retiré du tas
J'ai crié « Vive la Commune! »

Adieu, martyrs de Satory,
Adieu, nos châteaux en Espagne!
Ah! mourons!... ce monde est pourri;
On en sort comme on sort d'un bagne.

A la Morgue, on coucha son corps,
Et tous les jours, dalles de pierre,
Vous étalez de nouveaux morts!
Les otages de la misère!
Ah! mais.....
Ça ne finira donc jamais?

C'est grâce à Gustave Nadaud que le premier volume de chansons de Pottier fut édité; Vallès, en publiant quelques-unes de ses chansons dans son journal, le *Cri du Peuple*, a contribué également à le faire connaître. Pottier consacra toute sa vie à l'émancipation des travailleurs; ardent socialiste, il accepta les vues et les théories de Blanqui, son ami. Voici les vers qu'il écrivit sur la mort de celui-ci, le 4 janvier 1881 :

La chambre mortuaire était au quatrième;
Et la foule à pas lents, gravissait l'escalier;
Le Paris du travail, en blouse d'atelier,
Des femmes, des enfants; plus d'un visage blême.

Ce grand deuil prévalait sur le soin journalier
Du pain de la famille; il eut, trois jours, la même
Affluence d'amis pour cet adieu suprême.
— Moi, j'attendais mon tour, rêvant sur le palier.

Ce cœur qui ne bat plus, battait pour une idée;
L'égalité!... Gens sourds! Terre, esclave ridée
Qui tournes dans ta cage, ainsi que l'écureuil,

A présent qu'il est mort, tu l'entendras... peut-être!
Ce combattant, passant de la geôle au cercueil,
Du fond de son silence, il dit : « Ni Dieu, ni maître. »

Pottier fut par excellence le Tyrtée de la Commune de 1871; mais après lui d'autres se partagèrent la faveur des révolutionnaires parisiens. Alexis Bouvier, l'auteur célèbre de tant de romans-feuilletons, fut à ses heures un chansonnier de race. Il connut la popularité de la rue avec sa fameuse chanson la *Canaille*, qui eut d'ailleurs une interprète admirable, Mme Bordas. Je cite le premier couplet et les derniers de cette œuvre vraiment remarquable :

Dans la vieille cité française
Existe une race de fer,
Dont l'âme comme une fournaise

A de son feu bronzé la chair,
Tous ses fils naissent sur la paille,
Pour palais ils n'ont qu'un taudis.
C'est la canaille!
Eh bien! j'en suis!

Et les derniers :

Enfin, c'est une armée immense,
Vêtue en haillons, en sabots,
Mais qu'aujourd'hui la vieille France
Les appelle sous les drapeaux,
On les verra sous la mitraille,
Il feront dire aux ennemis;
C'est la canaille!
Eh bien! j'en suis!

Les uns travaillent par la plume
Le front dégarni de cheveux,
Les autres martellent l'enclume
Et se soûlent pour être heureux;
Car la misère en sa tenaille
Fait saigner leurs flancs amaigris.....
C'est la canaille!
Eh bien! j'en suis!

Il faut citer encore de lui le *Vengeur*, le *Bataillon de Sambre et Meuse*, *Aux blés*, le *Peuplier*, etc.

N'oublions pas non plus Claude Durand, le poète vigneron, l'auteur du *Chant des Vignerons*. Traqué par les agents de Louis Napoléon, Durand se réfugia à Jersey où il chanta devant Victor Hugo sa fameuse chanson.

En 1870, il écrivit l'*Appel aux armes* qui eut un grand retentissement :

La République a décrété
Comm' quatre-vingt-douz', la Patrie en danger
Aux armes, aux armes!
La France a battu le rappel!
Aux armes, armes!
La France a battu le rappel!

On cite encore de lui le *Mandat impératif*, la *Garibaldienne*, la *Marseillaise de la paix*, l'*Idée nouvelle*, le *Glas du vieux monde*, etc., etc.

A cette génération appartenait encore le chansonnier Eugène Chatelain, mort il y a quelques semaines à peine.

Né à Paris en 1829, Chatelain qui était ciseleur, abandonna l'atelier en 1846 pour vivre de sa plume, composant des chansons politiques qu'il chantait lui-même dans les goguettes. Combattant de

1848, il fonda en 1849 un journal, la *République*. En 1851, il est lauréat de l'académie des Belles-Lettres. Un mois plus tard, le coup d'État le ramène dans la rue. Il ne fut pas poursuivi. Il reprit sa plume, créant une imprimerie à Boulogne-sur-Seine et un almanach populaire à l'époque : les *Étrennes du Peuple*. En 1863, il fonda l'*Ouest Parisien*, journal des localités suburbaines, qui succomba après six ans de propagande et de lutte incessante. Il entra au *Courrier Français*, de Vermorel en 1860. Nouvelle fondation en 1869, le *Franc-Parleur*, avec Goullé, où il eut pour collaborateurs Esquiros, P. Alexis, Louise Michel. Le 10 septembre 1870, il créa avec Jules Miot, député de la Nièvre, la *Commune de Paris*, dont les rares collections sont si recherchées des amateurs. Chatelain paya de neuf ans d'exil les sacrifices de sa vie. A Jersey, il s'établit médecin, pratiquant avec succès la méthode de Raspail. La loi de 1875 lui interdit d'exercer en France : il monta un cabinet de contentieux qu'il dirigeait encore avant sa mort. C'est en 1886 qu'il publia le premier recueil édité de ses chansons, fables et poèmes, sous le titre de : *Les Exilées de 1871*. En 1891, ont paru : *Mes dernières nées*. On annonce un livre à paraître sous le titre de : *Vérités*.

Les deux volumes de Chatelain ont révélé un chansonnier « de puissante conception et de belle allure », selon l'expression d'un de ses biographes. Sa forme est naïve, simple; le ton, généralement grave et profond, s'élève parfois jusqu'à la force tragique, comme dans ses fameuses : *Gueules noires*, dont Marcel Legay fit la musique :

Nous qu'on traite comme des bêtes
Dociles et sans volonté,
Redressons-nous, levons nos têtes !
Il souffle un vent d'égalité.
Laboureurs, soldats de la terre,
Venez à nous grossir nos rangs !
Nous avons déclaré la guerre
Aux bourgeois devenus tyrans !

Refrain. — Nous célébrerons nos victoires,
Drapeaux rouges flottant au vent.
Allons ! allons ! les gueules noires !
Les gueules noires en avant !

En 1887, dans une grande fête ouvrière organisée au Château-d'Eau, à l'occasion du 1er mai, Chatelain fit applaudir par trois mille auditeurs une chanson : *Ma Commune*, qui est encore populaire dans les milieux socialistes :

Je suis enfant d'une commune
Où les habitants sont unis :
Les bois, les champs sont la fortune

De tout le monde du pays.
Les citoyens, les citoyennes
Vivant en frères, sont égaux ;
Et des clôtures mitoyennes
Nous fîmes gaîment des fagots.

Ce n'était pas ainsi, jadis :
L'eau seule à tous était commune ;
S'il fut jamais un paradis,
C'est ma commune !

Parmi ses œuvres les plus connues, je citerai encore : l'*Enfant trouvé ;* l'*Ane ; Non, Dieu n'est pas !*

*
* *

Comme Chatelain, J.-B. Clément est de la génération de la Commune ; mais comme il est encore bien vivant, et toujours agissant, il appartient aussi et plus encore à la période contemporaine, au seuil de laquelle se dresse sa curieuse et intéressante figure d'instituteur-poète.

Ardennais de naissance, républicain de race, M. J.-B. Clément, après avoir combattu l'empire, devint un des militants du parti républicain socialiste, et joua un rôle important pendant la Commune. Réfugié en Angleterre, après le triomphe des Versaillais, il se consacra à la propagande révolutionnaire par la chanson, collaborant à la plupart des journaux et des publications socialistes qui ont paru en France depuis trente-sept ans. Actuellement encore, il est rédacteur à la *Petite République*. Il a fondé récemment une librairie de propagande socialiste, qu'il dirige et administre lui-même.

Les chansons les plus populaires de J.-B. Clément ont été réunies en un petit recueil publié il y a deux ans par la Bibliothèque ouvrière socialiste sous ce titre : *La Chanson populaire*. L'auteur a présenté en personne son recueil aux « compagnons ».

« Qu'il nous soit permis, écrit-il dans cette préface, d'expliquer et de dire ce que nous entendons par la chanson populaire, qu'il ne faut pas confondre avec les élucubrations des cafés-concerts et des beuglants, si chères à ceux qui ne veulent pas que la chanson sorte des limites que lui ont assignées les joyeux chansonniers qui ont illustré l'Almanach des Muses et des Soirées du Caveau. Nous plaçant au point de vue où nous en sommes, tenant compte des progrès accomplis, des luttes terribles soutenues pour répandre les idées de justice et d'indépendance, des efforts faits pour les inculquer à ceux qui souffrent — volontairement pouvons-nous dire — des iniquités sociales, nous pensons que nous ne devons rien négliger pour les

propager, les rendre compréhensibles, et la chanson nous apparaît comme le moyen de propagande le plus efficace, le plus simple pour les faire pénétrer dans les esprits et dans les cœurs..... »

Et, dans la forme qui lui est familière, le chansonnier convie ainsi les travailleurs :

Voilà trop longtemps, compagnons,
Que nous chantons tous pour les autres...
Ayons maintenant nos chansons
Et ne chantons plus que les nôtres.

Et le poète chante pour les paysans cette intéressante chanson de moisson :

O gué ! o gué !
O gué ! la marjolaine !
C'est la chanson
Des enfants de la plaine.
O gué ! o gué !
O gué ! la marjolaine !
C'est la chanson
De la moisson !

Ou encore l'admirable « Chanson du Semeur » :

Landeri lon la !
Je sème du blé, qui le mangera ?

Est-ce les bandes affamées
Dont l'appétit nous guette encore ?
Est-ce les nombreuses armées
De tous les despotes du Nord ?
Ah ! pour le coup, dans leurs entrailles
O grain de blé, fais-toi mitraille !

Ou ce chant de révolte :

Avec la terre, paysan,
Il te faut la machine,
Donne la main à l'artisan,
Au prolétaire de la mine
Et de l'usine.
En avant, paysan !

En strophes de pitié et de colère, il dit la misère des « gueux » :

Les gueux, les gueux
Sont des malheureux ;
S'ils s'aimaient entre eux,
Tout irait mieux.

les tristesses de la grève, les duretés du code impitoyable aux miséreux (*J'ai faim!*), la cruauté de la « machine », qui broie l'ouvrière et lui prend son sang et sa vie :

C'est beau d'avoir vingt ans
Quand on est bien folle et bien fraîche!
Moi, dans ce coin je me dessèche.
J'avais des couleurs dans le temps,
Elles ont pris la clef des champs
Elles n'aimaient pas la machine...
Oh ! que j'ai mal dans la poitrine.

(*La Machine.*)

Parfois un souffle de désespoir et de haine passe dans les strophes plus âpres, et la chanson crie :

Voilà longtemps et trop longtemps
Qu'on nous prêche la patience,
Nous voyons passer les printemps,
Les longs hivers et rien n'avance.
Tous ceux qui prennent le pouvoir,
Politiciens et saltimbanques,
N'ont de courage et de savoir
Que pour faire sauter les banques,
Et ça se dit républicains.
Tas de coquins!

(*Tas de coquins.*)

* * *

De Clément est issue toute une pléiade de chansonniers purement socialistes, militants de la Sociale, poètes de l'atelier, qui tout en maniant la plume ou l'outil, riment des chants de révolte, et qui ne sont point des « artistes » ni des professionnels. Ils se sont dernièrement groupés en une sorte de syndicat, et prêtent leur concours aux fêtes corporatives et ouvrières ; ils se réunissent une fois par semaine dans un café du boulevard Magenta, où ils se donnent les uns aux autres des auditions de leurs dernières œuvres. Il y aurait toute une étude à consacrer à ce groupe, où déjà s'affirment quelques personnalités et des talents populaires dans le monde du travail. Je ne puis que signaler ces derniers : M. Pierre Nitou, Noël Reybar, Martial Teneo (1).

(1) Parmi les premiers adhérents du groupe des chansonniers socialistes, je relève les noms suivants : J.-B. Clément, Eug. Lemercier, X. Privas, J. Rictus, L. Riotor, Cl. Hugues, Noël Reybar, E. Chatelain, D. Flachat, Cipriani, Corsin, Lichy, E. Bellot.

De Pierre Nitou, on applaudit surtout : *Jean la Plèbe :*

Je suis Jean, surnommé la Plèbe ;
Mes ascendants sont de l'Erèbe ;
Et de tout temps serfs de la glèbe,
Ils peinèrent à volonté.

Orphelin, par une hétacombe,
Je vais, jusqu'à ce que je tombe ;
Aurai-je jamais une tombe,
Abritant mon corps d'exploité ?

on répète volontiers une chanson d'atelier : la *Syndicale ;* et on se rappelle la fameuse *Couturière socialiste*, composée au profit de la grève des couturières :

Du vrai peuple je suis la fille,
Vivant du gain de mes dix doigts :
Et je vénère mon aiguille
Qui m'aide à soutenir mes droits ;
Je chante à l'aube matinale
Nos espoirs et nos libertés,
Et le soir, pour la Sociale,
Je chante chez les exploités.

De Noël Reybar l'œuvre la plus populaire est une chanson antimilitariste, intitulée : *A bas la guerre !*

A cette lignée il faudrait rattacher le groupe des « chansonniers indépendants du pays noir », parmi lesquels se distinguent au premier rang les chansonniers Benjamin Ledin (1) et Johannès Merlat. Ce dernier, photographe de son métier, fut un des organisateurs les plus zélés du Congrès des Associations d'anciens élèves qui se tint à Saint-Étienne, et participa également avec activité au Congrès de la chanson — de la bonne chanson, — qui se tint à Paris au cours de la dernière Exposition universelle.

* * *

La chanson « rouge » ne compte point que ces bons ouvriers de l'atelier ; depuis tantôt dix ans elle a conquis la cité des poètes et des artistes : j'ai nommé Montmartre, capitale de Paris. On sait avec quel succès s'est développée chez nous ce que l'on appelle désormais la chanson montmartroise, c'est-à-dire la chanson satirique et gouail-

(1) Un des militants socialistes les plus actifs, dont on n'a pas oublié le rôle dans la dernière grève des mineurs.

leuse, spirituelle, aiguisée, bon enfant et impertinente tout à la fois, héritière de la « blague » de la fin de l'Empire, et des mazarinades du grand siècle. La chanson montmartroise a trois cordes : la chanson d'amour, la chanson « rosse » et la chanson « rouge ».

Je ne puis, dans cette rapide étude, faire l'historique de la chanson politique et sociale à Montmartre. On y pourrait consacrer un livre entier. Les historiens de la Butte nous ont conservé le souvenir de tous ces caveaux, concerts, boîtes et beuglants plus ou moins célèbres où, timidement d'abord, puis avec une assurance grandissante, et enfin avec un succès triomphal, la chanson satirique a marqué les étapes de sa renaissance. A chacune de ces étapes des poètes nouveaux se révèlent au grand public, sortis des petits cénacles, réputations grandies au jour de la rampe, et affirmées par une production incessante et de plus en plus populaire.

Au *Chat Noir*, en même temps que se révèle Ferny, le véritable créateur de la chanson « rosse », le railleur impassible des petits travers de nos grands hommes, qui plus encore que Mac-Nab aiguisa sa verve sur les acteurs du guignol politique, Victor Meusy, ancien employé à la Compagnie de l'Est, parisien de Paris, montmartrois de sang et de race, créa ses *Chansons du pavé*, dont il a lui-même si bien défini l'esprit et le charme :

Je t'aime, ô pavé, ma nourrice,
Dure mamelle où j'ai tété,
Avec la haine du factice,
L'amour de la sincérité ;
Et je t'aime par toute époque,
En tout temps, en toute saison.
Je t'aime d'un amour loufoque,
Sans droit, sans rime et sans raison.

. . . .

On l'a dit : les temps héroïques
Sont passés : ...Pavé converti,
Pavé fait pour les Républiques
Où l'on lance des confetti !

Il fallait entendre Meusy, avec son air bon garçon, souriant lui-même du trait final, détailler son fameux « O sacré cœur de Jésus ! », qui est un des chefs-d'œuvre du genre :

Sur la butte
En butte
Aux luttes
Des élus et des damnés
Les séraphins étonnés

Chant'nt en soufflant dans leurs flûtes :
O Sacré cœur de Jésus !
Doux Jésus !
Qui donc t'a fichu là-dessus ?

Pas méchante, comme on voit, la verve de Meusy. Et toute son œuvre est de ce ton ; gavroche du faubourg et non Juvénal de carrefour.

Ce dernier serait plutôt Jules Jouy, qui, lui, entonnait d'une voix mâle ses rudes et fougueuses *Chansons de bataille ;* Jules Jouy, républicain ardent, prompt à se jeter dans la mêlée, et qui fut un des plus redoutables adversaires du boulangisme en 1889. Révolutionnaire de tradition et de famille, nourri de la légende de la Commune, il fut le poète du *Cri du Peuple,* de Vallès, et devenu un des chansonniers de la Butte, populaire même dans le grand public, il ne déserta pas « la cause », il continua de fouailler « les ennemis du peuple » en des couplets parfois d'une vigoureuse et belle envolée ; tels ses *Requins* (août 1888) :

Le vaisseau de la République
Penche, ayant une plaie au flanc;
Autour, la bande famélique
Des gros poissons nage en soufflant.
Tenons bon jusqu'aux prochains havres.
Tous à l'œuvre, républicains !
Voici les mangeurs de cadavres,
Les Requins !

Sa *Chanson de la Grève* est bien connue ; elle est restée le chant de guerre de la classe ouvrière :

Au nez des capitalistes,
Jetant nos outils brisés,
Déclarons, socialistes,
La guerre aux bras croisés.
Que la montagne à la grève
Réponde comme un écho :
Oh ! Oh ! Oh ! Oh !
C'est la grèv', la grèv', la grèv' !
C'est la grève qu'il nous faut !

Pendant que Jouy entraînait « les fils de la Commune » aux batailles de la rue, Bruant chantait les misères et les hontes du faubourg, disait « d'une manière ironique, triviale, brutale souvent mais franche toujours, dans un feu d'artifice de rimes solides et vaillantes, la plainte des grelotteux, des sans-frusques, des sans-logis, le cri de colère des exploités et des affamés, et la continuelle déception de ceux que le

sort inclément et l'injustice des hommes condamnent au vice, ce fils aîné de la misère du peuple ». (Conférence de M. Léon Drouin de Bercy à la salle des fêtes du lac Saint-Fargeau, pour présenter M. Bruant à la Villette, 6 mai 1898.)

Bruant, lui aussi ancien employé de la Compagnie du Nord, après avoir été apprenti bijoutier, Bruant, après avoir assuré sa renommée chez les autres, s'installait un jour chez lui, créait le *Mirliton* et « gueulait » au nez des snobs et des grands-ducs ses chansons faubouriennes, réunies en volumes sous les titres : *Dans la rue*, *Sur la route*, et dont l'inspiration douloureuse et résignée se résume en ces vers du vagabond (*su'l'pavé*) :

Je n'sais pas c'qu'y aurait à faire,
Mais vrai, c'qu'on voit d'la misère
Su'l'pavé !
Et j'prétends que dans le siècle où nous sommes
On n'devrait pas voir autant d'hommes
Su'l'pavé !

Bruant, évocateur des mœurs de barrière, poète du trottoir et du mann'zingue, est républicain socialiste, comme Jouy, comme Gérault-Richard, comme Meusy, comme Clément. Dans sa profession de foi — peu connue — aux électeurs de Belleville en 1898, il disait :

Si j'étais votre député,
— Ohé — ohé — qu'on se le dise !...
J'ajouterais : « Humanité »,
Aux trois mots de notre devise...
Au lieu de parler tous les jours
Pour la République ou l'Empire
Et de faire de longs discours
Pour ne rien dire,

Je parlerais des petits fieus,
Des filles-mères, des pauvres vieux
Qui, l'hiver, gèlent par la ville...
Ils auraient chaud, comme en été,
Si j'étais nommé député
A Belleville.

Je parlerais des vieux perclus
Qui voudraient travailler encore,
Mais dont l'atelier ne veut plus...
Et qui traînent jusqu'à l'aurore
Sur le dur pavé de Paris,
— Leur refuge, leurs invalides —
Errants, chassés, honteux, meurtris,
Les boyaux vides.

Il publia en 1897 la *Lanterne de Bruant*, dans laquelle il affirma davantage ses tendances anticléricales. J'en extrais à titre d'exemple ces deux strophes des *Soûloloques d'Honoré Constant* :

Quand on est des républicains,
On marche avec la République,
Pas avec les dominicains,
Les bondieusards et tout'la clique.
Ainsi, moi, Constant Honoré,
J'marche pas avec la calotte ;
J'peux crever, mossieu l'curé !
Mon grand-père était sans culotte...
Les ratichons, j'm'en fous un peu.

De Bruant il faut rapprocher le chansonnier Paul Paillette, ancien ouvrier ciseleur, qui eut son heure de célébrité sur la Butte et dont voici la profession de foi très explicite :

J'suis un bohème, un révolté !
J'ai tout scié : Patrie et famille !
E'm'dégout' ! la vieill'société :
Faut s'vend' pour avoir la croustille.
J'aurais pu devenir un bandit !
— Mon aïeul était royaliste —
J'ai brûlé nos lett' de crédit,
J'suis anarchiste.

On cite encore de lui une chanson très curieuse dans son âpre brutalité : *J'm'en fontiste*.

J'mijott' dans mon indifférence ;
Dites noir, dites rouge ou blanc,
Moi, je n'dis rien ; c'est bien plus franc.
Criez : Viv' le Roi ! Viv' la France !
Viv' la Prusse ! Engueulez-vous tous.
J'm'en fous !

*
* *

Bruant, Paillette, c'est le faubourg avec son franc parler, son rude argot, ses clameurs populacières. Mais la chanson rouge a ses artistes, ses poétes, ses intellectuels ; et ceux-ci s'appellent M. Maurice Couyba, député de la Haute-Saône (en littérature Boukay), et Xavier Privas, « prince des poètes », roi de Montmartre.

M. Maurice Couyba est une personnalité fort curieuse : professeur au Collège Arago, universitaire distingué, il employait ses loisirs

à écrire ces chansons d'amour ou ces chansons de révolte qui ont rempli Montmartre de leurs échos depuis tantôt dix ans. Qui ne connaît ses trop célèbres *Stances à Manon* et tant d'autres délicieuses romances que Paul Delmet a serties d'une si exquise musique et qui sont aujourd'hui populaires dans le monde entier. Le troubadour aux vers langoureux et voluptueux s'est révélé aussi un trouvère âpre, puissant apôtre des revendications plébéiennes, sonneur des glas de révolution et des tocsins d'émeute ; et c'est lui qui a créé, sinon la chose, du moins l'épithète *les chansons rouges*. Écoutez-le :

Je saigne à chaque iniquité,
Je suis le pavé de souffrance,
Je suis rouge du sang de France
Répandu pour l'Humanité.
Fleur de pavé, fleur de misère,
Lire lon laire,
L'héroïsme a passé par là
Lire lon là !

Égoïsme arrière ! Je veux
Te marquer de ma chanson rouge.
L'espoir grandit. Le pavé bouge.
Debout ! clairon ! Sonne les vœux !
C'est la chanson de la misère ;
Lire lon laire,
La justice viendra par là,
Lire lon là !

Idéaliste, esprit souple, cœur ardent, poète fécond et habile, M. Boukay a trouvé dans ce vieux thème de la révolte populaire une matière riche et généreuse. Sous les formes les plus variées, il a dit en strophes chantantes et vibrantes ce que disait à la même heure, en sa belle prose éloquente, un autre universitaire, venu lui aussi au peuple, M. Jean Jaurès, aujourd'hui collègue de M. Boukay à la Chambre, où ce dernier à vrai dire siège un peu moins haut sur les cimes de la Montagne.

M. Boukay appartient à cette génération républicaine que nous avons vue, par idéalisme et par générosité de cœur, incliner vers la démocratie et insensiblement s'acheminer vers le socialisme, et dont les plus jeunes, devançant leurs aînés, ont montré le chemin à leurs maîtres : les Buisson, les Séailles, les Pressensé, les Andler, les Lavisse.

Je voudrais dire à nos amis
Sculpteurs d'idéal et de rimes
Que s'enfermer n'est plus permis...

Et à son fils il fait cette profession de foi :

Mon fils, ce que tu veux apprendre
Par ton cœur te sera dicté.
Pour délivrer l'humanité
Il reste une Bastille à prendre,
C'est la Bastille de la faim,
C'est la loi de fer qui nous brise.
Pour que le droit se réalise
Il faut que tout homme ait son pain.

(La dernière Bastille.)

Mais ce poète de la révolte ne flatte pas le peuple :

Le peuple dit : J'aurais donc tous les droits :
Le vrai, le beau, la richesse opportune.
Tout m'appartient. N'ai-je, dans ma fortune,
Rien oublié pour être roi des rois?

Vous avez droit sur tout, seigneur, mon maître,
Vous n'avez rien omis dans votre avoir,
Rien, presque rien, un petit mot, peut-être,
Un petit mot de rien : Votre devoir?

Dans les *Chansons rouges,* M. Boukay a tenté de rénover la vieille chanson de métier, la chanson des compagnons de travail; dans cet ordre d'idées, je citerai : la Chanson des Rémouleurs, la Chanson des Laboureurs, la Chanson de l'Aiguille et la belle Chanson des Maréchaux ferrants.

Voici un couplet douloureux de la *Chanson de l'Aiguille :*

Cours, mon aiguille, file, file
Le drap des morts!
Au cœur des hommes file, file
Tous les remords!
Dieu! se peut-il que le pain vaille
Si cher, si cher!
Et que cependant si peu vaille
Mon sang, ma chair!

et une des strophes les mieux venues de la *Chanson des Maréchaux :*

Assez de rois et d'empereurs!
Sur une enclume toute neuve,
Pour les chevaux des laboureurs,
Je forge un fer à toute épreuve.
Comme eux, j'ai blanchi sous le faix ;
Mais mon marteau connaît la danse;

Ohé! compagnons pour la paix!
Forgerons! forgeons l'indépendance!
Ohé! Ohé! les maréchaux,
Battons les fers tant qu'ils sont chauds!

Les autres pièces sont des cris de révolte et de pitié, des aspirations vers l'idéal humanitaire que le poète entrevoit, des invocations à la Justice, à la Liberté, à la Fraternité humaine.

Je citerai quelques passages caractéristiques de cette œuvre magistrale qui, par l'impression profonde qu'elle laisse dans les jeunes esprits, autant que par ses mérites propres, est une des plus intéressantes et des plus suggestives de ces dernières années.

Tout d'abord, cette invocation qui résume les sentiments et les pensées dont le poète s'inspire : *Reine du Monde :*

« Reine du monde, ô France, ô ma patrie! »
Ainsi chantait le bon vieux Béranger.
Napoléon, pour lui, devait forger
La paix du monde à coups d'artillerie.
Quand verrons-nous, secouant tous les faix,
Quand verrons-nous les jeunes républiques,
Fondre l'airain des canons sans répliques,
Pour en forger les cloches de la paix?

Reine du monde, ô justice, ô patrie,
Toi qui reçus de Rome et de l'Hellas,
Le flambeau rouge avec le glaive las,
Et la balance et la loi de phratrie,
Quand verrons-nous tous les glaives brisés?
Quand verrons-nous, dans la même lumière,
Les droits du riche et ceux de la chaumière
Sur ton plateau, justice, égalisés?

Reine du monde, ô science, ô patrie,
Toi qui reçus le bon grain des cerveaux,
Où, sous quels cieux, dans quels sillons nouveaux,
Cueillerons-nous la moisson d'or fleurie?
Quand verrons-nous le pain de vérité
Servir de pâque aux familles entières?
Quand verrons-nous les esprits sans frontières
Communier au pain d'humanité?

Reine du monde, ô muse, ô ma patrie,
Toi qui reçois le rêve de nos cœurs,
Où, par quel art, sous quels rythmes vainqueurs,
Nous rendras-tu la beauté non flétrie?

Quand verrons-nous chaque artiste loyal
Sincèrement nous peindre la nature,
Sans l'anémie et sans la pourriture,
La vie, enfin, qui contient l'idéal ?

Reine du monde, ô France, ô ma patrie,
A ton sein pur, gonflé du lait d'amour,
J'ai bu le droit de penser en plein jour;
C'est de ton sang que mon âme est nourrie.
Pour voir fleurir ton mot d'ordre : aimez-vous,
Faut-il mon sang contre la tyrannie?
Voici mon sang, prends-le, mère bénie,
Pour voir le monde, ô France, à tes genoux !

puis cet appel de révolte :

Compagnons, le vieux monde bouge !
Marchons droit, la main dans la main.
Compagnons, le grand soleil rouge
Brillera, brillera demain.

(*Le Soleil rouge.*)

De la même pièce, cette dernière strophe au grand souffle généreux :

Christ, au grand cœur, mort de pitié,
Ton exemple anime tes frères.
Le rachat n'est fait qu'à moitié.
Les martyrs sont les prolétaires.
Vers la cité de l'idéal,
Ils vont, gravissant le calvaire,
Afin que nul ne soit vassal
Dans l'avenir fraternitaire.

Après l'esprit de fraternité, l'esprit de justice, de justice niveleuse et implacable; c'est une des chansons les plus répandues de M. Boukay, on y sent un peu de l'esprit de Villon :

Tu t'en iras les pieds devant,
Duchesse aux titres authentiques,
Catin qui cherches les pratiques,
Orpheline aux navrants cantiques,
Vous aurez même abri du vent,
Sous la neige, en la terre grise,
Même blason, même chemise,
Tu t'en iras les pieds devant !

Tu t'en iras les pieds devant,
Grave docteur qui me dissèques,
Prêtre, qui chante nos obsèques,

Bourgeois, prince des hypothèques,
Riche ou pauvre, ignorant, savant,
Camarade, au grand Phalanstère,
Nous aurons tous six pieds de terre;
Vers la justice égalitaire,
Tu t'en iras les pieds devant!

M. Boukay n'écrit presque jamais la musique de ses chansons; son collaborateur ordinaire est M. Marcel Legay, le compositeur « chauve-chevelu » — ainsi que l'a dénommé Jules Jouy — l'ancien associé de M. Gérault-Richard, avec qui il avait fondé une maison d'édition, l'ancien fondateur du Cabaret des Assassins, dont l'œuvre originale et féconde vaudrait à elle seule une étude. M. Marcel Legay est certainement le compositeur le plus populaire de ces dernières années, car c'est à lui que l'on doit la musique de la plupart des grands succès du répertoire de la chanson contemporaine. Avec J.-B. Clément, avec Chatelain, avec André Barde, avec Boukay, avec Émile Antoine, avec Cl. Moselle, avec Gérault-Richard, avec Jouy, il a collaboré sans cesse depuis vingt ans, jetant à tous les échos ses délicieuses mélodies ou ses superbes envolées lyriques applaudies par des milliers de spectateurs qui pour la plupart ignorent même son nom. Mais il faut l'entendre lui-même interpréter ses œuvres. « Depuis qu'il a abordé le tréteau, dit un des historiographes de la Butte, Marcel Legay psalmodie, pleure ou crie ses chansons avec le même emballement, la même foi, le même sentiment d'art. Sa voix, qu'il va chercher dans son ventre, vibre avec autant d'intensité; il la souligne de gestes qui n'appartiennent qu'à lui et qui l'aident à faire passer dans sa diction un peu de son cerveau et de ses nerfs, et beaucoup de son âme. »

* * *

M. Xavier Privas, au contraire de M. Maurice Boukay, écrit lui-même la musique de ses chansons. On sait qu'un récent concours ouvert entre poètes l'a proclamé « prince » du jeune Parnasse. M. Privas est aussi un poète populaire, et à juste titre, car il a consacré sa lyre à chanter la révolte et l'espérance du peuple, du peuple généreux et fraternel de la belle Cité de ses rêves. Ce double thème, c'est toute son œuvre sociale. Ses *Chansons de révolte*, ses *Chansons d'aurore* ne sont qu'une incessante, éloquente et parfois magnifique paraphrase d'un idéal hautain et très noble d'humanité régénérée, sans vices, sans bassesses, sans misères, sans hontes, qui, sous le grand soleil de Beauté, de Bonté et de Gaîté, coulerait des jours de félicité sans fin dans la *liberté*, l'*équité*, le *travail*, le *repos* et l'*amour*.

Les chansons de révolte, c'est le tourment du poète, c'est le cri de haine, c'est la colère généreuse contre les *Préjugés*, les *Abus*, les *Blasés*, les *Laquais*, les *Esclaves*, les *Parasites*, les *Indifférents*, les *Lâches*, les *Malfaiteurs*, c'est l'appel au *courage* pour vaincre « les fourbes et les sots », l'appel à l'esprit de vérité pour dissiper *les apparences* avec lesquelles on trompe les « malchanceux, les opprimés », c'est un orgueilleux et splendide *sursum corda* contre la laideur et l'impureté de la société actuelle, qui se résume dans le poème inaugural : *La Révolte*.

Quand tel l'ouragan soudain déchaîné
La Révolte entonne un chant d'épouvante,
Quand par ses éclairs le ciel sillonné
Jette dans la nuit sa lueur sanglante
Pour les remplacer par la vérité,
Quand elle détruit le faux et l'injuste,
Quand elle combat pour la Liberté,
La Révolte est juste !

Quand tel le torrent soudain furieux
La Révolte épand ses flots sur la terre,
Quand son bond sublime et victorieux
Couche les puissants devant sa colère,
Quand, pour mettre fin à l'iniquité
Elle anéantit, efface et nivelle,
Quand elle combat pour l'Égalité,
La Révolte est belle !

Quand tel l'incendie éclatant soudain,
La Révolte étreint les esprits, les âmes,
Quand elle assainit l'édifice humain,
Par les baisers purs de ses nobles flammes,
Quand pour faire entendre un cri de Bonté
Elle étouffe pleur, sanglot, douleur, plainte,
Quand elle prédit la Fraternité,
La Révolte est sainte !

Les *Chansons d'aurore*, ce sont, après les âpres colères, les généreux espoirs, les aspirations de la conscience humaine épurée, les rêves des lendemains meilleurs, de la Cité idéale, de l'Humanité régénérée :

Peuple, réveille-toi, l'aube blanche se lève,
Tout le mal du passé n'est plus qu'un souvenir ;
Peuple, réveille-toi, réalise ton rêve,
L'avenir te sourit, souris à l'avenir.

M. Xavier Privas affectionne ce vocabulaire idéologique et symbolique qui, sans préciser la pensée, exprime des états d'âme, des

désirs encore confus, des songeries vagues et lointaines ; sa phrase, sa forme, sa pensée flottent dans des contours imprécis, et toute son œuvre est pénétrée de ce caractère d'idéologie quasi-mystique que la musique accuse encore ; ce sont moins des chansons que des invocations, des prières, des chants d'une Humanité nouvelle dont la conscience s'élève par la Beauté vers un idéal plus pur, mais aussi saint — au sens propre du mot — que le Divin dont s'enivre l'âme chrétienne (1).

*
* *

Tandis que la chanson « sociale » s'épanouit en cette magnifique floraison d'œuvres, la chanson politique proprement dite ne compte plus guère que quelques fervents de médiocre envergure au café-concert. La chanson « rosse », la chanson « à la blague » de la Butte l'a tuée ou plutôt lui a donné une nouvelle vie avec une nouvelle forme. Mac-Nab créa le genre : Ferny en fit un art ; Fursy la popularisa. La chanson « rosse », c'est notre ancienne chanson satirique, mais raffinée par des hommes d'esprit, et du plus pur esprit parisien, sceptiques, gouailleurs, s'amusant de tout, habiles à caricaturer le personnage du jour, s'attachant plus au détail superficiel, à l'anecdote, à la silhouette, qu'à atteindre le fond des choses ou des caractères, et ne cherchant dans l'événement, dans la célébrité qui passe qu'un prétexte à mots d'esprit, à calembours, à sous-entendus et à facéties divertissantes. Sous l'Empire, la « blague » régnait dans le petit journal, dans la chronique, et illustrait un Scholl ou un Roqueplan ; aujourd'hui elle court la Butte en couplets, et de Montmartre se répand en fusées sur Paris et sur le monde. Mais comme cette chanson est sans prétention, sans méchanceté, sans fiel, comme à peine elle souligne un ridicule, sans même égratigner à fleur de peau, ce n'est plus la chanson politique et elle ne prétend même pas en tenir l'emploi.

C'est au café-concert que celle-ci s'est réfugiée. L'antiferrysme, le boulangisme et plus récemment le nationalisme lui ont donné un regain. Encore, à de rares exceptions près, les chansonniers ont-ils plutôt fait vibrer la corde patriotique qu'animé les rancœurs populaires contre ceux qu'ils s'efforçaient d'atteindre. Tout le monde connaît les morceaux les plus célèbres du répertoire boulangiste : les *Pioupious d'Auvergne*, le *Brav' Général*, *C'est Boulanger qu'il nous faut !*

---

(1) M. Xavier Privas, de son vrai nom Antoine Javarel, est né à Lyon en 1863. Il fit ses études au Caveau Lyonnais, et vint à Paris en 1892. Il chanta successivement aux soirées de la *Plume*, au Chat Noir, à l'Ane Rouge, au Carillon et au Cabaret des Arts. Il a publié : *Pour les fêtes* (Manuel), *Chansons humaines* (Laurens), *Chimères et Grimaces* (Oudin), *Chansons de révolte et d'aurore* (Anceaux).

M. Antonin Louis est le compositeur ordinaire du répertoire nationaliste, qui n'a guère produit jusqu'alors qu'une pièce fameuse : *La Charette*, interdite par la censure, et qui doit peut-être à cette circonstance sa popularité.

Peut-être est-ce un effet de l'instruction populaire et du régime politique du suffrage universel que cette indifférence croissante du public pour la chanson satirique. Le journal suffit à la tâche ; et il est des injures qu'il est plus facile d'écrire que de crier au grand jour de la rampe. L'opinion assurément devient à la fois plus réfléchie et plus sceptique, selon les milieux. Le mouvement des idées démocratiques, le progrès de la propagande socialiste, ouvrent au contraire un large champ à la chanson sociale, et c'est pourquoi elle seule, à l'heure présente, sollicite encore les vrais artistes ou les poètes épris d'idéal et inspirés par ce vieux et toujours fécond sujet de la misère et de l'espérance humaines !

ALBERT LIVET.

P. S. — Depuis la composition de cet article a paru un nouveau recueil de chansons socialistes, les *Chansons du sang*, plaquette d'Étienne Bellot ; l'ouvrage est divisé en trois parties : *Révoltes et clameurs* (chansons sociales) ; poèmes virils (récits et monologues) ; *Fleurs du rêve* (chansons pour l'aimée).

Je dois rappeler également au lecteur le recueil des Chansons de l'*Aurore*, publié à la suite du concours ouvert par ce journal.

J'ai omis à dessein dans cette rapide revue des chansons rouges les œuvres de Clovis Hugues et de Jean Rictus, parce qu'elles relèvent à plus juste titre d'une étude sur les poètes socialistes.

A. L.

Le Congrès socialiste de Munich

1902

Le récent congrès sozialdemokrate de Munich eût laissé à des citoyens français, si plusieurs d'entre eux se fussent donné la peine d'y assister, une impression bien différente de celle de nos assemblées ordinaires ou extrordinaires, politiques ou autres. Cette impression, qu'il m'a été donné maintes fois d'éprouver en Allemagne, est celle de la parfaite organisation de toutes les forces, de toutes les volontés individuelles groupées dans une action commune, vers un but commun. Que ce but soit politique, social, religieux, artistique, commercial, etc., l'Allemand, lorsqu'il s'associe, sait, tout en gardant jalousement sa personnalité, et sans croire en rien la diminuer, respecter scrupuleusement celle des autres. Ce trait de caractère n'a pas été sans influer grandement sur le développement rapide, extraordinaire du socialisme allemand, depuis treize ans surtout qu'il lui est permis de tenir chaque année un Parteitag commun à tous les États. Cette année, comme il en avait été décidé à la dernière assemblée, Munich recevait pour la première fois (l'Allemagne du Sud pour la troisième fois) les délégués de tout l'Empire allemand. Tel qu'il avait été tracé, le programme a été rempli en une semaine, et les délégués se sont retirés avec la conscience d'avoir bien accompli leur devoir, ayant fixé la tactique à suivre par le parti au cours de l'année politique qui va s'ouvrir.

Afin de rendre agréable et instructif le séjour des délégués au Parteitag, il avait été publié, suivant une louable coutume allemande à l'occasion de ces solennités, une brochure ou *Festschrift* donnant tous les renseignements capables d'intéresser non seulement le socialiste, le statisticien, mais le simple touriste ou amateur qui visite la capitale bavaroise et ses environs. Rien n'avait été épargné pour divertir les quatre cents membres du congrès : fêtes populaires dans les brasseries, excursion au lac de Starnberg, fête dans la montagne, etc.

La salle des séances, au Schwabingerbräu, avait été décorée

agréablement de sapins, de guirlandes, de fleurs des Alpes, au milieu desquelles se lisaient les noms de tous les précédents congrès allemands; le drapeau rouge, les drapeaux bavarois et munichois en grand nombre, ceux des autres nations européennes, des bannières d'associations, complétaient la décoration. Sur la scène, ornée également de plantes vertes, à gauche, le buste de la *Liberté*, de Schwabe (de Nuremberg), au fond, les bustes de Lassalle et de Marx ; à droite, le pupitre élevé où s'accoudent les orateurs. Face à la scène, une inscription : *Dureh Kampf zum Zieg*, orne la tribune du public.

Le dimanche soir 14, après que les délégués déjà arrivés à Munich, où des commissaires les recevaient à la gare centrale, dans une salle d'attente mise à la disposition du congrès par l'administration *royale* (ô ironie !) des chemins de fer bavarois, eurent visité la ville et ses principales curiosités, une grande fête musicale eut lieu au Schwabingerbraü. A sept heures un quart, les diverses sociétés chorales (*Echo*, *Nordwest* et *Vorwaerts*) réunies, entonnaient le chant socialiste de Max Kegel et G. Uthmann, *Saat und Ernte* (*Semence et Moisson*) ; après quoi, le citoyen Birk, prenant la parole au nom des Munichois, souhaita la bienvenue à leurs hôtes. « Ce n'est pas, a-t-il dit, au son des cloches, ni dans la fumée de l'encens, mais par un chant de prolétaire, exprimant le sérieux de nos préoccupations, que nous vous saluons aujourd'hui... Nous, compagnons munichois, qui avons assumé la lourde tâche de préparer les travaux, nous sommes persuadés que vous prendrez nos efforts en considération. Plus puissante devient l'Internationale, plus réactionnaires deviennent les gouvernements ; le combat du prolétariat doit être mené de plus en plus sérieusement et rudement, surtout chez un peuple où les accapareurs de pain et de viande font renchérir encore les moyens d'existence... Dans cette forge que nous vous avons ménagée, des armes nouvelles seront forgées, les anciennes seront retrempées ; beaucoup d'étincelles jailliront de leur choc, mais certainement vous n'en laisserez pas voir la lueur à vos adversaires, pour leur joie, portes ouvertes ; elles serviront à nous seuls..... »

Au nom du directoire du parti, Iguaz Auer remercie Birk ; il émet l'espoir que ce congrès, comme les précédents, sera fécond en résultats.

Sur la proposition de Molkenhuhr, Auer et Vollmar (de Munich) sont nommés co-présidents, avec droits égaux ; l'un et l'autre remercient; Singer, faisant une allusion, qui met en joie l'assemblée, à une couronne de fleurs qui décore le bureau, dit : « Nous ne sommes guère habitués à parler au milieu des fleurs. Je vois dans cette belle couronne le symbole de l'unité du parti. » Meist (Cologne), Thomas (Altona), Burkhardt (Zittau), la citoyenne Greifenberg (Augsbourg),

Witti (Munich), Nau (Mühlheim), Keil (Stuttgard), Ernst (Berlin) et Stubbe (Hambourg) complètent le bureau. Il est procédé également à la nomination de la commission de vérification des mandats. Puis l'ordre du jour des séances qui auront lieu à partir du lendemain (de huit heures et demie à midi et de deux heures et demie à sept heures) est fixé. Après quelques observations sur différentes propositions (elles sont déjà au nombre de 88), l'ordre du jour provisoire adopté les divise en onze séries que voici :

1. Rapport du directoire ou présidence (J. Auer et A. Gerisch);
2. Rapport du contrôleur (Meister) ;
3. Rapport sur l'action parlementaire (E. Rosenow) ;
4. Les prochaines élections au Reichstag (Bebel);
5. L'assurance ouvrière (H. Molkenhuhr);
6. La politique communale (Dr Lindemann);
7. Le congrès ouvrier international de 1903 (P. Singer) ;
8. La fête de mai (P. Fischer);
9. Propositions relatives au programme et à l'organisation ;
10. Propositions diverses ;
11. Élections du directoire et du contrôle.

La question de la participation aux élections prussiennes est supprimée ; Singer annonce qu'elle sera débattue au Parteitag prussien.

Ces travaux préliminaires une fois terminés, le concert continua, dont le programme comportait quatre chœurs de G. Uthmann, H. Koschat, W. Heiser (*das Grab auf de Haide*, d'un puissant effet) et *Abend im Wald*, de Franz Abt. Malgré quelques petites défections de la part des voix féminines, qui chantaient un peu *mit falscher Stimme und vahrem Gefühl*, on applaudit de bon cœur et l'on se sépara, non sans avoir, toute la soirée, vidé quelques *moss* de bière munichoise que les compagnons extrabavarois déclaraient très à leur goût, et l'on se donna rendez-vous au lendemain matin matin pour les affaires sérieuses.

PREMIÈRE SÉANCE

La séance est ouverte le lundi matin à huit heures et demie. Le président Auer salue avec joie les représentants étrangers. Ceux-ci répondent :

Seliger (de Teplitz), au nom des Autrichiens, fait remarquer quels liens unissent la sozialdemokratie de son pays à celle de l'Allemagne; la lutte des deux peuples contre les agrariens est la même des deux

côtés de la frontière austro-allemande; la victoire que le parti allemand remportera certainement sera profitable aussi aux Autrichiens.

Nemec, de Prague, au nom du parti tchèque, remercie également le président de ses souhaits de bienvenue et termine au cri de : « Vive la Sozialdemokratie internationale et révolutionnaire ! »

Askew, de Londres, apporte le salut de la Fédération socialiste anglaise. Le prolétariat anglais, dit-il, accorde toute sa sympathie au valeureux peuple boer et considère avec dégoût l'assassinat des femmes et des enfants par les Anglais. (*Applaudissements.*) Les socialistes anglais ne veulent rien savoir de l'Impérialisme. Il souhaite bon succès aux délibérations du congrès.

Vandervelde, de Bruxelles, se présente non seulement au nom de la Belgique, mais aussi au nom de tous les socialistes de langue française (*personne* ne représentant la France). Il regrette de ne pas pouvoir parler allemand; la diversité des langues est un obstacle très regrettable à l'entente des socialistes du monde entier. Il est venu remplir un devoir de reconnaissance, au nom du parti belge, envers la sozialdemocratie allemande. Il y a quelques mois, le parti socialiste belge a vécu un de ses plus terribles moments; il a lutté pour la conquête du vote égalitaire. La lutte s'est livrée non seulement contre la réaction cléricale, mais aussi contre le libéralisme belge... Si les veuves des assassinés ne sont pas dans le besoin, si les familles des emprisonnés sont à l'abri de la misère, c'est grâce à l'appui effectif et énergique des partis étrangers, allemand et autres... Nous luttons tous, termine-t-il, pour atteindre le but final, la libération de la classe ouvrière par la classe ouvrière elle-même ! (*Applaudissements répétés.* — Clara Zetkin traduit le discours en allemand.)

G. Serda, qui parle en italien, explique que les divergences du parti, en Italie, ont été exagérées par la presse bourgeoise. Le congrès d'Imola a prouvé que les divergences ne portaient que sur des questions de tactique... Il salue la sozialdemokratie allemande au nom du jeune parti italien qui, en raison même de sa jeunesse, a besoin de l'appui moral des partis étrangers...

Müller, de Zurich, se présente au nom du parti suisse, qui comprend tant d'éléments internationaux, hongrois, bohémiens, roumains, etc. Il dit combien le mouvement en Suisse ressemble au mouvement allemand. Autour des vieux combattants du parti se groupent des jeunes gens qui voient combien, en Suisse comme en Allemagne, le capitaliste est brutal, et qu'il est identiquement le même, engendré par l'absolutisme ou par la démocratie.

Après ces différents discours, lecture est donnée de télégrammes de sympathie, venus de Danemark, de France, des russes Plechanof et Axelrod, etc.

L'ordre du jour appelle en premier lieu, selon l'usage, le

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le rapport écrit vous étant déjà connu, dit en substance Auer, il n'est pas besoin d'en reprendre tous les détails. On a émis des doutes, notamment dans le *Vorwärts*, sur la question de savoir si l'ordre du jour provisoire présenté par le président du parti, atteignait son but. Le président s'est inspiré, en rédigeant cet ordre du jour, des décisions adoptées aux précédents congrès. En outre, les questions *assurance ouvrière* et *politique communale* ont été ajoutées. Il faudrait décider s'il est logique qu'un congrès prépare le programme du suivant... Il semble inopportun de fixer dès maintenant l'ordre du jour du prochain congrès. (*Assentiment*)... Il serait bon, à l'avenir, que la presse du parti attirât à temps l'attention sur l'ordre du jour, afin d'en discuter les propositions présentées.

En ce qui concerne la proposition relative aux prochaines élections législatives en Prusse, elle a été écartée dès hier. Nous prendrons part à ces élections, ainsi qu'un vote d'un précédent congrès nous y a invités. En outre un Parteitag prussien sera convoqué afin de régler la tactique à suivre lors de ces élections.

Faisant allusion au peu de temps écoulé entre la convocation et la réunion du congrès, Auer est d'avis que ce temps doit être aussi court que possible afin que, en cas d'urgence, de rapides décisions puissent être prises.

Nuremberg (1) propose que « le président rende compte dans son rapport de ce que lui et la fraction du parti siégeant au Reichstag y ont fait pour exécuter les décisions du congrès ». Sous cette forme, la proposition ne paraît pas très nette. Le président doit-il rendre compte de ce que sont devenues toutes les décisions du parti pendant de longues années écoulées ? Ce serait impossible. Il ne doit s'agir là que de l'exécution des décisions du précédent congrès; à quoi le rapport donne satisfaction; la discussion, le cas échéant, peut compléter ce rapport... D'ailleurs, toutes les propositions du congrès ne sont pas empreintes de la plus haute sagesse, et beaucoup vont prendre place dans les archives, remplacées par d'autres plus utiles.

LA LUTTE CONTRE LE CENTRE

On a essayé d'insister particulièrement dans l'ordre du jour sur

(1) Les propositions sont toujours faites anonymement; le nom seul de la ville figure à l'ordre du jour des travaux du congrès. La formule qui précède chacune de ces propositions est celle-ci : « Les membres du parti (à Nuremberg, par exemple) proposent au congrès de décider que : »

la lutte contre le centre (1). On a demandé un « matériel d'agitation » contre ce parti (2). Le président ressent ce besoin autant que le parti tout entier; mais il n'y a pas que contre le centre qu'il y ait à lutter. C'est même contre le centre que nous possédons le « matériel d'agitation » le mieux outillé. (*Assentiment.*) Ce n'est pas le matériel qui manque, mais l'aptitude à s'en servir contre ce parti qui, après s'être fait passer pour populaire, soutient cyniquement aujourd'hui les affameurs du peuple; soutient le militarisme et le marinisme, ce parti plus réactionnaire que jamais. (*Assentiment.*)Le centre possède, certes, une organisation excellente, et dans le plus petit village même il a son agitateur salarié, le prêtre. Le centre peut aussi s'appuyer sur une puissance contre laquelle, comme dit le poète, « les dieux lutteraient en vain ». (*Rires.*) Mais sa puissance n'est pas indestructible. Munich-Schwabing et Munich II en sont des preuves classiques. Auer rappelle la victoire de la sozialdemokratie à Munich, dans ce foyer du catholicisme, « Eldorado du centre »; mais, ajoute-t-il, les belles victoires ne sont pas obtenues par des décisions de congrès, mais bien par une active propagande.

La présidence accueille toujours avec reconnaissance les brochures utiles et les fait paraître. Mais la difficulté est de leur faire porter tous les fruits qu'on en peut espérer; la situation n'est pas la même dans toute l'Allemagne. En Silésie, par exemple, le centre est soutenu par les gros propriétaires industriels; il s'appuie sur des paysans et des ouvriers réactionnaires et sur une population de petites villes écrasée partiellement par le développement économique. Le centre est tout autre dans les pays du Rhin, dont la population est entièrement catholique. Des brochures excellentes ici, en Bavière, seraient inutilisables en Silésie ou aux bords du Rhin. Nous savons déjà, par l'agitation contre les hobereaux, qu'*un* n'est pas bon pour *tous*. La brochure: *Ce que nous coûtent les hobereaux*, dont l'effet fut excellent au delà de l'Elbe, n'a eu aucune portée dans l'Ouest et dans le Sud, où les conditions agraires sont différentes.

Auer blâme les délégués qui croient avoir fait tout leur devoir lors que le congrès a donné mission au directoire d'exécuter telle ou telle chose. Il est étonné et fâché de l'écho que la lutte contre le centre se trouve à l'ordre du jour du congrès. Emise dans l'organe officiel du parti, cette proposition manquait de prudence. Il ne faut pas oublier

(1) Solingen demande « que le congrès puisse préparer les moyens de provoquer une sérieuse et active agitation contre le centre, dans les pays rhénans ». Demandes analogues de Cologne, Düsseldorf et Heidelberg.

(2) Cologne demande « la publication de brochures sur la conduite du centre, les impôts et les douanes, la protection ouvrière, le militarisme et le marinisme; ces brochures ne devront pas coûter plus de 10 pfennig ».

que par un gigantesque changement de front, ce parti a passé de l'opposition au gouvernement et désavoué son passé tout entier. Les paroles du docteur Schädler, député, au récent Congrès catholique de Mannheim : « Le gouvernement, qu'a-t-il fait pour le peuple ? Des canons et des feuilles de contributions ! » sont dans la vieille tradition du centre. Beaucoup de délégués eussent préféré ne pas les entendre. Tout cela prouve que le centre se détraque. L'animosité des travailleurs catholiques des pays rhénans contre l'attitude du centre dans la question douanière prouve que le parti n'est pas si bien dans sa peau, non seulement qu'il cherche à le paraître, mais qu'il a besoin de le paraître. Et en ce moment de crise intérieure pour lui, nous désignerions ce parti comme la haute tour puissante contre laquelle nous devrions diriger nos forces. Quelle serait la conséquence de cette provocation ? Elle servirait simplement à faire dire au centre : « Voyez-vous notre importance ? (*Approbation.*) Nous sommes la tour, nous sommes le seul rempart de la société bourgeoise. Ne nous abandonnez pas ! » Si jamais quelque proposition a pu causer du plaisir au centre, c'est bien celle-là. (*Approbation.*) Si c'est ce qu'on a voulu, on a parfaitement réussi. (*Rires.*) Il faut, à l'avenir, lorsque d'aussi importantes questions de tactique seront agitées officiellement, ne pas les résoudre de sa propre autorité, mais prendre l'avis de ceux qui, par leur situation, supportent la responsabilité. (*Très bien.*)

Abordant le chapitre de

LA PRESSE

Auer discute les propositions 37 et 38 (de Posen et de Metz) demandant la première, de soutenir avec les fonds du parti la polonaise *Gazeta Ludowa*, la seconde la publication d'un hebdomadaire franco-allemand en Lorraine. La *Gazeta Robotniza* a déjà reçu en onze ans 29.441 mark. Les finances du parti ne permettent pas de grands sacrifices. Pendant des mois il y a eu un déficit de 70.000 mark, comblé aujourd'hui grâce en partie au legs du rentier Schmidt (38,000 mark) ; mais il ne meurt pas tous les jours un rentier Schmidt. (*Rires.*)

Suit une longue digression sur la question polonaise qui sera longuement débattue par la suite.

Les organes publiés à Mulhouse et à Strasbourg aux frais du parti, ont absorbé depuis onze ans, 88.942 mark.

Parlant des coopératives, Auer dit qu'il est tout à fait inexact que le parti se soit exprimé sur leur compte en disant que ce mouvement absorbait trop de forces et d'intelligence. Ce point de vue est réactionnaire et insoutenable.

Il termine ce compte rendu en discutant certaines questions d'organisation. « Maintenant, dit-il en conclusion, à vous de faire des critiques. Et rappelez-vous que pour vous aussi le proverbe est vrai : « L'esprit est prompt, la chair est faible. » (*Vive approbation.— Applaudissements.*)

Singer lit une proposition (la 91e) qu'il vient de recevoir ; elle est signée de Rosa Luxembourg et de vingt citoyens, et demande que le Congrès déclare :

« Considérant que les intérêts économiques et politiques du prolétariat polonais étant égaux dans l'empire allemand ;

« Que la Sozialdemokratie a pour devoir de garder les travailleurs polonais de l'oppression de leur nationalité ;

« Qu'enfin la Sozialdemokratie considère et traite avec l'égalité la plus parfaite les membres allemands et polonais, et soutient matériellement et moralement l'agitation parmi le prolétariat polonais ;

« La scission d'un groupe polonais de l'ensemble du parti socialiste polonais doit être considérée comme absolument injustifiable, ayant été créée par des tendances séparatistes qui n'avaient rien à voir avec la tâche de la Sozialdemokratie ;

« Le Congrès blâme vivement les doubles candidatures provoquées en Haute-Silésie et adjure les camarades polonais de se tenir sur le terrain de la Sozialdemokratie, afin de mettre un terme à cette *Sonderbündelei*... ».

Enfin, Singer, avant de lever la séance, lit les témoignages de sympathie adressés au Congrès par Iskra et Saria au nom de la Ligue démocratique révolutionnaire russe ; au nom du Comité socialiste de Saint-Pétersbourg, et de la Fédération ouvrière du Nord (Vladimir Kostrowa et Iaroslaff). La séance est levée à midi un quart.

DEUXIÈME SÉANCE

Présidence de Singer.

Gerisch fait le compte rendu financier de l'exercice écoulé, relativement à la presse. — Le *Wahre Jakob* a rapporté en 1901, 20.023,45 mark (soit 25.000 francs environ). — La *Neue Zeit* a coûté 10.305 mark (*Hum ! Hum !*) ; la *Gleichheit*, 4.480 mark. Il y a donc bénéfice sur l'ensemble de ces trois journaux. La *Neue Zeit* a eu l'année dernière 17.770 numéros invendus. Aux camarades de voir ce qu'il y a à faire. — Parmi les organes du parti six quotidiens ont pu maintenir le nombre de leurs abonnés ; seize en ont gagné 6.130 ; quinze en ont perdu 5.800. La presse du parti n'a donc pas gagné de terrain. Gerisch termine en disant que sans être pessimiste, il doit

prévenir le parti, que celui-ci doit veiller à cette situation. (*Approbation.*)

Suit le compte rendu du contrôle, par Meister. Parmi d'autres choses peu importantes, le rapporteur rappelle les sacrifices faits par le parti en Alsace-Lorraine : une caution de 20.000 mark donnée à Mulhouse, pour la création d'un quotidien ; un autre de 12.000 à Strasbourg qui en demande encore 8.000 pour se développer. Il faut attendre ce que ces sacrifices de 40.000 mark rapporteront.

La discussion est ensuite ouverte.

Diverses observations aux comptes rendus de Auer, de Gerisch et de Meister sont faites par Agster (Stuttgart) ; Wolff (Bochum) ; Kiesel (Berlin VI) ; Frohme (Altona), Braun (Nuremberg) ; Windhofl (Dusseldorf) ; Bömelburg (Hambourg) ; Grunwald (Erfurt) ; Ad. Hoffmann (Berlin) ; Lipinski (Leipzig) ; Zubeil (Berlin) ; Heine (Berlin) ; Bernstein (Berlin) ; Bebel ; David (Mayence) ; etc. Le débat est dès maintenant, avec ces derniers orateurs, engagé sur la presse ; il va durer toute la séance du lendemain matin.

TROISIÈME SÉANCE

La séance du mardi matin est ouverte sous la présidence de Singer.

Böhle (Strasbourg), fait un rapport sur la vérification des mandats. 205 délégués avec 250 mandats, 37 députés au Reichstag, les membres de la présidence et du contrôle, 4 membres de la presse, 12 invités étrangers sont présents. Les mandats contestés sont acceptés, sauf celui de la citoyenne Weiss (Dusseldorf).

Hoffmann (Berlin), propose que les journaux fondés sans l'autorisation de la présidence ne soient pas subventionnés par le parti.

Böhle (Strasbourg), rend compte de la situation en Alsace-Lorraine.

Leyendecker (Hochst), regrette que la question Bernstein se pose à nouveau ; il trouve trop importantes les subventions allouées à la presse.

Kolb (Karlsruhe), demande une réforme des finances et prend la défense des *Sozialistische Monatshefte* contre la *Neue Zeit,* trop chère à un mark le numéro.

Rollwagen (Augsbourg), demande que la *Neue Zeit* ne soit pas exclusivement théorique, et que les articles de polémique des membres soient imprimés seulement dans les *journaux* du parti.

Après une intervention de Braun (Nuremberg), Kautsky vient prendre la défense de la *Neue Zeit.* Il ne conteste pas que des rédac-

teurs d'importance l'aient quittée, se plaignant de ce qu'il ne leur ait pas laissé écrire ce qu'ils voulaient. Cela est exact, mais il ne pouvait tolérer que de trop grandes divergences d'opinion se produisissent; d'ailleurs il se contentait de leur renvoyer leurs articles avec une note de la rédaction; ils s'en sont froissés. On se plaint de sa polémique, or, dans ces dernières années, il a refusé vingt articles contre Bernstein. Kautsky rappelle les polémiques Karl Liebknecht-Bernstein, et termine confiant qu'aux prochaines élections le parti sera plus uni que jamais, au cris de : « A bas le capitalisme ! Vive la Sozialdemokratie ! » (*Applaudissements répétés.*)

Arthur Stadthagen (Berlin), conteste le socialisme des *Monatshefte*, dont l'un des rédacteurs est tout au plus libéral. (Bloch, de Berlin, non délégué : « C'est un mensonge ! » — *Tumulte.*) Stadthagen continue; il cite des faits prouvant que Oppenheimer, le rédacteur désigné, ne saurait être pris pour un soziademokrat. Puis il révèle un système de primes offertes par ce journal, qui le rendent inacceptable comme organe ouvrier. Il rappelle qu'à chaque session du Reichstag, il ont dû lutter contre ce journal, notamment dans la question de l'alcool. (*Applaudissements et bruit.*)

Von Vollmar (Munich), déclare qu'on ne peut obliger les socialistes à polémiquer seulement dans les journaux de parti; la plupart d'entre eux préfèrent ne plus écrire que passer sous la férule du censeur de Kautsky.

Après l'intervention de la citoyenne Zetkin (Stuttgart), une demande de clôture est repoussée. Ulrich (Offenbach), se désintéresse de toutes ces querelles, causées par la « sensiblerie » de Bernstein et de Kautsky. Il voudrait voir enfermés les théoriciens, jusqu'à ce qu'ils se soient entre-dévorés. Leurs théories ne servent à rien. « La conscience de classe se fortifie dans les masses et nous préserve de choses comme on en voit en France. » Les prolétaires ne s'intéressent pas à ces querelles.

Heine (Berlin), est heureux de voir attaquer les « Académiciens »; il les a prévenus, dès 1898, que leurs querelles n'influeraient en rien sur la marche des événements. Il ne voit rien de « passionnant » en dehors du déficit de la *Neue Zeit*. Kœnen (Hambourg), constate le manque de solidarité des rédacteurs des *Sozialistische Monatshefte* envers ceux de la *Neue Zeit*. Meist (Cologne), regrette qu'Auer ait remis aux *Sozialistische Monatshefte*, son article sur le Congrès.

Bernstein, enfin, proteste contre l'accusation de sensiblerie; mais il est des choses auxquelles il sera toujours sensible. Il n'a jamais contesté le talent de Kautsky; il a même admiré sa brochure sur la politique commerciale et défendu celle sur la révolution sociale en deux articles du *Vorwarts;* il réclame énergiquement le droit de libre

critique et termine, au milieu des applaudissements et des sifflets, en disant que le parti peut être fier de posséder deux organes tels que les *Sozialistische Monatshefte* et la *Neue Zeit*.

La clôture de la discussion est acceptée.

La proposition d'Augsbourg, interdisant aux membres du parti d'écrire dans d'autres organes que ceux du parti, est retirée. Après quelques observations personnelles de Kautsky, David, Vollmar, Bohle et Clara Zetkin, Singer annonce la réception d'un télégramme de Lorraine.

La séance est levée à midi et demi.

QUATRIÈME SÉANCE

LA QUESTION POLONAISE

Singer préside; il annonce que la question polonaise est à l'ordre du jour de cette séance.

Gogowski (Posen) déclare que la position des groupes socialistes spécialement polonais, vis-à-vis de la sozialdemokratie allemande, est insoutenable. Il y a onze ans que celle-ci soutient les groupes polonais, qui n'ont d'autre souci que celui de leur nationalité et non celui du socialisme. L'orateur soutient la proposition Rosa Luxembourg (voir plus haut, fin de la première séance), qui blâme sévèrement le parti polonais et repousse un amendement de Bebel qui recherche une entente conciliatrice. Heymann (Breslau) soutient la proposition Luxembourg, condamnant particulièrement les candidatures doubles dans la Haute-Silésie. Il tient pour impossible une entente avec le groupe socialiste polonais, et condamne l'amendement Bebel. Winther (Beuthen) trouve l'agitation polonaise dans la Haute-Silésie déplacée.

Rosa Luxembourg émet l'espoir que ce nouveau débat polonais sera le dernier. L'organisation polonaise s'est séparée de nous en présentant des candidats à elle; la chose est anormale. Il ne s'agit pas d'une question de nationalité, car, à Posen justement, et partout en général, la majorité est avec nous. Il ne s'agit que d'une scission du parti polonais. La faute tout entière en retombe sur les groupes de la minorité composant le soi-disant parti socialiste polonais, qui n'a d'intérêt qu'à la reconstitution d'un État polonais. Rosa Luxembourg croit une entente possible et accepte l'amendement que Bebel a présenté à la proposition 91.

Ledebour (Berlin) est partisan d'une entente; il espère que, grâce à une pacifique conciliation, on obtiendra le retrait des candidatures

spéciales en Haute-Silésie. Il accuse ensuite R. Luxembourg d'avoir trop généralisé.

Bebel soutient son amendement ; il conseille un dernier essai de conciliation avec le parti polonais. Il rappelle que ce sont les sozial-demokrates allemands qui ont gagné les travailleurs polonais à la cause socialiste. En dix ans, il a été dépensé 30.000 mark pour la presse polonaise; et pour l'agitation en Pologne, 45.000 mark, au total. On a accordé aux Polonais le droit de s'organiser eux-mêmes. Nous pensions évidemment que ces organisations nous seraient soumises; ce qui ne s'est pas produit pendant ces dernières années; nous avons alors cessé de les aider. La présentation de candidats polonais a rendu notre intervention très difficile, mais de part et d'autre, des fautes ont été commises, même par les socialistes allemands en Haute-Silésie. Voilà pourquoi nous voulons essayer une entente.

Une vive discussion s'engage entre R. Luxembourg et Ledebour; puis Auer, comme rapporteur, prend la parole. Il ne faut pas oublier, dit-il, que les Polonais sont nos frères de misère ; c'est pourquoi il recommande la conciliation jusqu'au bout, et se rallie à l'amendement Bebel. L'orateur précise sa situation à l'égard des *Sozialistische Monatshefte* et termine par un appel aux compagnons, leur demandant de cesser leurs attaques contre les vétérans du parti. La discussion est close.

Répondant à une question, Gerisch dit que la *Neue Zeit* coûte 10.000 mark pour frais de rédaction.

Le Congrès accorde décharge à la présidence.

Différentes propositions sont acceptées :

1° Celle de Hoffmann (Berlin) votée à une grosse majorité, autorisant le président à refuser les subventions aux journaux fondés sans l'autorisation du parti ;

2° Celle de R. Luxembourg, avec amendement Bebel, sur la question polonaise;

3° Celle de Fischer (Berlin) demandant de célébrer la fête du 1er mai, partout où les circonstances le permettront.

La séance est levée.

CINQUIÈME SÉANCE

L'ACTION PARLEMENTAIRE

Elle est ouverte, sous la présidence de Vollmar, à huit heures et demie.

Rosenow (Berlin), rendant compte de l'action parlementaire des délégués du parti au Reichstag, constate que ceux-ci n'ont pas eu

besoin d'avoir recours à l'obstruction dans la commission du tarif douanier. Les adversaires se sont chargés de faire traîner les négociations en longueur; cependant si, dans les séances plénières, les agrariens veulent limiter la discussion, les députés socialistes recourront à l'obstruction.

Le gouvernement et la majorité ont refusé de prendre des mesures pour remédier au chômage. La session parlementaire a été stérile. Les efforts des députés socialistes pour amender dans le sens libéral la loi sur la marine marchande et sur le travail des enfants ont échoué; on a cherché surtout à écarter de la protection de l'enfance les malheureux petits exploités de la campagne.

L'orateur annonce que les membres du parti de Würtemberg I, ont chargé leurs délégués d'obtenir des modifications et des améliorations aux lois d'assurance contre la maladie, afin qu'elles s'appliquent à tous les prolétaires sans exception.

Hambourg II demande que dans la discussion sur l'assurance ouvrière, on dispense du paiement de la prime ceux dont le salaire est inférieur à 2.000 mark. Le Schleswig-Holstein demande qu'une interpellation soit faite, relative à l'article 616 du Code civil que l'on n'applique pas aux employés de l'État.

Schubert (Berlin) demande la journée de huit heures.

Kowald (Stuttgart) et dix-neuf délégués demandent que les ouvriers en chambre aient les mêmes avantages que les autres. Rosenow trouve ces propositions intéressantes; il dit qu'on en communiquera d'autres encore aux députés socialistes, que ceux-ci s'efforceront de faire aboutir.

Après quelques propositions défendues par Müller et Hoffmann (Hambourg); Wets (Berlin) et Weinschild (Offenbach), Fischer demande que la journée de huit heures soit retardée pour permettre la discussion du tarif douanier qui doit primer toutes les autres. Malgré l'opposition de Birnkammer (Munich), après quelques observations de Poller (Kiel) sur l'article 616, et d'Eichhorn (Mannheim) sur la journée de huit heures, de Schubert sur ces deux questions, la séance est levée. — La prochaine aura lieu le lendemain matin seulement, l'après-midi du mercredi étant consacrée à une excursion sur le lac de Starnberg.

SIXIÈME SÉANCE

La sixième séance est ouverte à neuf heures un quart, sous la présidence de Vollmar. On continue la discussion sur l'action parlementaire. Leutert (Apolda), la citoyenne Zietz (Hambourg), Leber (Iéna), la citoyenne W. Kahler (Dresde), émettent diverses observa-

tions sur le travail à domicile. Clara Zetkin recommande la journée de huit heures comme un excellent moyen d'action. Timm (Munich) attire l'attention sur les secrétariats ouvriers molestés par le gouvernement.

Etzeroth (Crefeld) exprime l'opinion que la question des huit heures commence à inquiéter les classes dirigeantes et qu'il faut la résoudre dans le sens d'une discussion au Reichstag.

Leyendecker (Höchst) demande qu'on s'intéresse un peu plus aux ouvriers des produits chimiques.

Fischer répond aux attaques d'Eichhorn qui ne semble pas avoir conscience des difficultés que rencontre le parti au Parlement.

Hoch (Hanau) et Zubeil (Berlin) parlent dans le même sens. Eichhorn se défend ; on a, dit-il, exagéré sa pensée.

La clôture de la discussion est prononcée. Rosenow la termine en quelques mots : pour déposer un projet de loi de huit heures, il faudrait retirer celui de dix heures, ce qui est impossible, car ce serait se donner à soi-même un démenti. Il rappelle que les Bavarois ont déjà obtenu que, dans les entreprises de l'État, les heures de travail soient réduites de onze heures à neuf heures et demie. La proposition est finalement remise à la fraction déléguée au Reichstag ; elle agira comme bon lui semblera.

Une proposition de réforme de l'assurance-maladie est acceptée.

La fraction parlementaire accepte d'interpeller sur l'article 616 du Code civil.

Bebel, souffrant, demande le renvoi au lendemain, de la discussion sur les élections. On s'occupe des assurances ouvrières.

Molkenbuhr (Hambourg), rapporteur, émet l'avis que le parti doit s'occuper des assurances ouvrières. Depuis 1891, le nombre des assurés a augmenté de 30 p. 100, le nombre de jours de maladie de 48 p. 100; les honoraires de médecins, de 54 p. 100; le nombre des médecins a augmenté de 105 p. 100; celui de la population de 31 p. 100 seulement. Le rapporteur fait ensuite remarquer quelles différences profondes existent entre les différents systèmes d'assurances employés; il examine le côté réactionnaire qui domine chez elles, surtout en Bavière. A propos des sans-travail et des moyens d'assistance contre le chômage, il parle de la journée de travail et rappelle cette phrase de Macaulay :

« L'Angleterre n'a pas à craindre les pays dont les heures de travail sont longues; elle pourrait tout au plus être envahie par un peuple qui, grâce à un petit nombre d'heures de travail, serait sain et puissant et non épuisé par la misère des sans-travail. »

Molkenbuhr désire la généralisation des assurances et cite un mot

du député réactionnaire Leymann : « Que l'assurance contre le chômage est une prime à la fainéantise ». Il termine en parlant de la protection des veuves et des orphelins.

A la

SEPTIÈME SÉANCE

présidée par Vollmar, après différentes modifications, la proposition Molkenbuhr est votée dans les termes suivants :

« L'assurance ouvrière de l'Empire allemand, créée surtout en vue de décharger l'assistance publique et de diminuer les risques des patrons, ne répond nullement aux besoins du prolétariat; néanmoins l'expérience a prouvé que cette législation, bien qu'insuffisante, a supprimé certains abus et atténué leurs conséquences funestes.

« C'est pourquoi il faut étendre les assurances à tous les ouvriers. Il est nécessaire de simplifier les assurances, d'en confier l'administration aux assurés. Les frais devront être supportés par toutes les classes de la société.

« Les assurances contre les maladies spéciales à la classe ouvrière et les assurances contre les accidents devront être développées, ainsi que des mesures protectrices, afin de prévenir les maladies résultant de certaines industries meurtrières pour les ouvriers. Les victimes et leurs familles devront être indemnisées.

« Des assurances des ouvriers contre le chômage et la création de retraites pour les veuves et les orphelins sont réclamées. »

Cette résolution est votée, ainsi qu'un amendement proposé par la citoyenne Zietz, demandant pour les femmes enceintes la cessation du travail quatre semaines avant l'accouchement.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL

Singer invite les socialistes allemands à participer en grand nombre au Congrès international de 1903, à La Haye, et d'en faire une manifestation qui contrebalance les alliances politiques et militaires des différents gouvernements. La proposition est adoptée à l'unanimité.

LA POLITIQUE COMMUNALE

La séance se termine par le rapport de Lindemann sur la politique communale du parti socialiste. Lindemann défend sa proposition, contenant tous les détails de l'organisation communale suivant la

doctrine socialiste. Il demande la municipalisation de tous les services, un contrôle rigoureux de la bureaucratie, et l'administration autonome. La suite est renvoyée au lendemain.

HUITIÈME SÉANCE

Présidence de Vollmar. — Suite du rapport de Lindemann. Celui-ci demande la transformation de la commune, qui ne doit pas servir les intérêts des particuliers; elle doit être affranchie de la tutelle de l'État; les conseillers municipaux doivent être élus par le suffrage universel. Il réclame en outre la réforme des impôts communaux, l'abrogation des droits sur les denrées alimentaires, la majoration des impôts sur le revenu, le capital et l'héritage, ainsi que des impôts sur les terrains et les propriétés bâties, impôts qui progresseraient avec la plus-value des immeubles, afin de créer des ressources pour les établissements hygiéniques, scolaires et d'assistance publique.

L'administration communale doit prendre en régie tous les services publics, créer des laiteries, des boulangeries, des brasseries, des boucheries municipales, instituer l'assistance médicale et faire les inhumations gratuitement. La commune devra acquérir des terrains afin d'empêcher la spéculation et la construction des grandes maisons de rapport. Elle construira de grandes maisons ouvrières, hygiéniques, louées au prix de revient.

En outre, on demande des réformes scolaires, ainsi que la réforme des moyens de transport, de l'éclairage, du système de soumission des travaux publics, des institutions sociales, et de l'assistance publique.

Un assez grand nombre de propositions sont émises : Braunschweig demande que les frais d'entretien des écoles incombe à l'État; Rathenow, que les crédits soient refusés pour la construction ou la réparation de monuments dynastiques, religieux ou militaires, Hoffmann (Hambourg) qu'au lieu de l'être par soumissionnement, les travaux soient exécutés en régie directe par la ville.

Schubert (Berlin) réclame le droit de coalition pour les employés municipaux.

Leuters propose que le fait d'être assisté n'exclut pas le droit de voter.

Sur la proposition de Singer, l'élaboration du programme communal définitif est renvoyé au Comité directeur qui le préparera pour le prochain Congrès.

Avant de passer à l'ordre du jour, un incident est soulevé à propos du renvoi d'un correcteur de l'imprimerie du *Vorwärts*.

LES ÉLECTIONS AU REICHSTAG

Telle est la question, capitale, qu'appelle l'ordre du jour. Le rapporteur, Bebel, a la parole.

La législature, dit-il, touche à sa fin; les prochaines élections auront lieu en juin 1903, si une dissolution n'intervient pas à cause de l'impossibilité de terminer la discussion du tarif douanier

Depuis longtemps, il n'existe pas de question plus brûlante.

Le gouvernement voudrait éviter à tout prix que les élections se fassent sur cette question; il semble que ses efforts seront vains; même les députés agrariens souhaitent que le pays se prononce sur leurs exorbitantes revendications. Le centre compte tenir les ouvriers grâce aux prêtres, mais il est dès maintenant évident que bien des groupes ouvriers l'abandonnent. Quant au parti catholique, les paysans l'abandonneront s'il ne souscrit pas à leurs desiderata les plus excessifs. En tout cas, il est certain que le centre catholique sortira amoindri et affaibli de la lutte électorale.

Il faut craindre la formation d'un grand parti exclusivement agrarien. L'adoption du tarif douanier serait un désastre et déjà le renchérissement des denrées alimentaires a atteint un degré inouï. Ce serait une trahison que de tolérer le vote de ce tarif. Nous avons des moyens efficaces de l'empêcher. Nous n'avons pas besoin de les révéler ici. (*Hilarité. Vifs applaudissements.*)

Si le gouvernement, poussé à bout, dissout le Reichstag, nous autres, socialistes, aurons tous les atouts dans notre jeu.

Le renchérissement des denrées a soulevé même les plus placides bourgeois. Quel aberration de fermer les frontières sous le prétexte hypocrite de mesures sanitaires! Est-ce que les étrangers qui mangent leurs viandes sont malades? Il est impossible de conclure de nouveaux traités de commerce. Les puissances étrangères préparent des représailles.

Bebel parle ensuite du déficit que les différents États ne peuvent arriver à combler; du gaspillage provenant des dépenses militaires; du mauvais état des finances impériales. La dette a passé de 800 millions à 3 milliards en quatorze ans. L'année dernière, le ministre des finances a dû réduire le budget de 50 millions; le Parlement l'a réduit de 25.

Avec les milliards français, on a construit des forteresses reconnues aujourd'hui inutiles. Metz est rasé, Mayence, Strasbourg et Bonn doivent l'être et leurs forts refaits. Avec une coupable hâte, on a donné à l'armée de nouveaux canons reconnus inférieurs à ceux des puissances étrangères. Cette imprudence a coûté 170 millions, une bagatelle!

Même dilettantisme dans la création de nouveaux régiments de cavalerie ; tantôt on invoque les enseignements de la guerre du Transvaal, tantôt on s'amuse à des manœuvres risibles. L'empereur a conduit récemment des charges de cavalerie fantaisistes. Si cela avait eu lieu dans la réalité, l'empereur et toute sa cavalerie n'existeraient plus. (*Vifs applaudissements.*) Oui, compagnons, si la guerre éclatait demain, nous irions au devant d'un désastre plus terrible que Sedan.

On réclame un million de plus pour les pensions militaires...

Passant à la critique du « marinisme » et de la politique coloniale, qui, du propre aveu du célèbre docteur Peters, est une débâcle, la politique universelle, dit Bebel, nous fait ramper devant la Russie ; nous comblons l'Angleterre et l'Amérique de prévenances. Cela n'empêche pas l'empereur allemand de télégraphier à l'empereur Nicolas : « Salut à l'amiral du Pacifique », signé : « Amiral de l'Atlantique », comme s'il suffisait de cette fanfaronnade pour détruire la puissance maritime de l'Angleterre ! Notre politique coloniale a été une débâcle ; nos colonies ne nous servent à rien.

Les socialistes doivent s'organiser, faire de l'agitation, créer des comités électoraux, réunir des fonds, car il ne faut pas trop compter sur le trésor de guerre. Il n'en restera pas grand chose après les élections. Il faut restreindre les dépenses au strict nécessaire.

En terminant, Bebel expose dans quelles conditions les socialistes pourront, au second tour, voter pour des candidats bourgeois. « Je vous prie, ajoute-t-il, de ne pas élargir plus le cercle des possibilités. Camarades ! si vous suivez bien votre devoir dans la situation actuelle des choses, vous êtes la puissance qui frappera les vieilles choses pourries, l'État ; vous êtes, par la colère de Dieu, le prolétariat. Serrez les rangs ; au combat ! à la victoire ! » (*Applaudissements enthousiastes.*) La séance est levée ; suite de la discussion après-midi.

NEUVIÈME SÉANCE

LA QUESTION RELIGIEUSE

La séance de l'après-midi est présidée par Singer. Welker (Wiesbaden) demande que la lutte contre le centre soit engagée dans les circonscriptions électorales, non seulement au point de vue économique, mais au point de vue religieux. On doit combattre la religion catholique encore plus que la protestante, comme étant plus éloignée de la doctrine socialiste. Le but, dans les pays où les catho-

liques dominent, doit être l'écrasement de la foi religieuse. (Cri : *Assez de bêtises !*) Singer prie l'interrupteur de se taire.

Une résolution de Welker, tendant à une affirmation de principes antireligieux, surtout dans les endroits où le centre domine, n'est pas prise en considération, n'étant pas suffisamment soutenue.

Geyer (Leipzig) dit que les agissements de la commission douanière sont un « matériel d'agitation » suffisant pour lutter contre le centre.

Hengsbach (Cologne) est heureux que la proposition Welker n'ait réuni que deux signatures. Il espère que l'article 6 du programme socialiste : « La religion est chose privée » sera toujours appliqué. (*Très bien.*)

Kittler (Heilbronn) est du même avis.

Clara Zetkin dit que les élections se feront sous le signe de l'accaparement ; il ne faut pas compter sur le centre, capable de toutes les trahisons. Il espère maintenant que les socialistes lui tireront les marrons du feu ; au ballottage, les socialistes doivent exiger des garanties avant de voter pour les candidats bourgeois. Elle demande que le *Vorwärts* reçoive communication de toutes les brochures et publications des adversaires, afin qu'il puisse y répondre. (*Bravo !*)

Vollmar répond à Welker, qui, dit-il, veut recommencer ce que nous avons cessé depuis vingt-cinq ans. Ce serait faire *un très grand plaisir* au centre que de porter la lutte sur le terrain religieux. Messieurs les libres-penseurs sont priés de continuer à manger du curé dans leurs associations et de ne pas troubler notre lutte économique et politique. Nous garderons la neutralité ; chacun, dans le parti, doit dans cette question religieuse, garder la plus grande retenue. (*Applaudissements.*)

Une proposition de clôture est repoussée.

Krohn (Constance) et Ledebour approuvent les déclarations de Vollmar.

Adolf Hoffmann (Berlin) proteste contre ces paroles contre les libres-penseurs ; il l'accuse de manquer de tolérance. (*Protestations.*) « Religion n'est pas chose privée », mais doit le devenir. C'est là la tâche des libres-penseurs.

Welker considère que le peu d'écho de sa proposition ne donne pas l'opinion du parti tout entier. Il rappelle que Bebel, dans *Christianisme et Socialisme*, a écrit : « Si rien ne change, le vingtième siècle commencera par une nouvelle lutte contre l'Église et le dogme et la domination du clergé. La science qui pénètre de plus en plus les masses, la reconnaissance des faits économiques, préparent le terrain pour cette lutte. »

Il ne suffit pas de vouloir séparer l'Église de l'État par cette lutte;

il faut aussi s'en prendre aux ministres du culte. Au milieu d'un tumulte prolongé, l'orateur reproche aux assistants de ne pas s'être affranchis de l'hypnotisme du chant des cloches, des paroles sacrées et de la communion, et de ne pas vouloir affranchir leurs enfants de cette domination. Au milieu des rires et du bruit, il conclut en rappelant le mot de Voltaire : *Écrasons l'infâme !*

La clôture du débat est prononcée. Bebel a la parole pour un dernier mot qu'il ne croyait pas être obligé de venir dire. Le cas échéant, il conseille plutôt de voter pour un national-libéral que pour un membre du centre; les nationaux-libéraux étant peu nombreux, cet acte aurait d'autant moins d'importance. Il ne veut pas que le mot de Voltaire : *Écrasons l'infâme !* devienne la devise du parti. Quant à la phrase citée de sa brochure, elle n'avait rien de définitif.

En mêlant à son programme les questions religieuses, le parti perdrait tout son caractère et deviendrait une sorte de concile. (*Très bien !*) Chacun peut croire ce qu'il lui plaît; on peut, étant sozialdemokrat, être chrétien, protestant, juif, matérialiste, athée sans difficulté. Nous voulons seulement empêcher la domination de l'Église et la séparer d'avec l'État. Nous voulons que dans notre programme, chacun sache que nous observerons en matière de religion la neutralité la plus absolue. (*Très bien !*) « Je prie donc Welker de vouloir bien considérer ce que je viens de dire et non ce que j'ai écrit et de s'en tenir là si, étant candidat, il se présente surtout dans une région catholique. » (*Approbations répétées.*) Bebel conteste que le peu de gain obtenu par le parti socialiste sur les partis réactionnaires soit dû à ce qu'ils n'ont pas abordé franchement la question religieuse. Il cite la Bavière, pays catholique, où les socialistes ont remporté des succès.

La proposition de Bebel est adoptée à l'unanimité; en voici le texte :

« Le parti socialiste présentera des candidats dans toutes les circonscriptions; il réunira les fonds nécessaires à la campagne électorale. »

« Au second tour de scrutin, les électeurs socialistes pourront seulement voter pour les candidats bourgeois qui prendront l'engagement de maintenir intégralement le suffrage universel, de voter contre toute augmentation de droits sur les denrées alimentaires, contre les impôts indirects sur les objets de consommation ; contre toutes les lois d'exception et d'aggravation des lois existantes ; contre les nouveaux crédits militaires et maritimes.

« Dans le cas où les candidats refuseraient de souscrire à ces conditions, les électeurs devront s'abstenir. »

Diverses questions d'ordre intérieur, à propos des élections des délégués au Parteitag amènent un échange de propos assez vif entre Hoffmann et Vollmar.

La séance est levée.

DERNIÈRE JOURNÉE

La dernière journée est consacrée à différentes propositions qui n'ont pas encore été abordées par le Congrès.

Singer lit d'abord la déclaration suivante de Welker : « Bebel a crû que mes paroles d'hier étaient une atteinte à la liberté de conscience. J'ai voulu dire, au contraire, que la liberté de conscience n'est pas garantie par la séparation de l'Église et de l'État, mais que la puissance de l'Église pèse sur les consciences et qu'il est nécessaire de la briser. »

La citoyenne Zietz, à laquelle se joint la citoyenne Zetkin, demande que les femmes soient autorisées à fonder un mouvement spécial parmi le prolétariat féminin. Kimmel (Hambourg), s'y oppose, dans la crainte que cette création ne dédouble le parti en lui donnant deux têtes, l'une masculine et l'autre féminine. Kœnen regrette également cette proposition, la trouvant inutile, tous et toutes pouvant travailler en commun. La citoyenne Zetkin prend la défense de Zietz : il serait préférable que chacune travaillât séparément. Après une intervention de Stubbe (Hambourg), contre ce projet, la discussion étant close, la citoyenne Zietz défend de nouveau sa proposition qui est finalement adoptée.

Gogowski (Posen), demande une subvention pour une feuille polonaise qu'il vient de fonder ; renvoyé à la présidence.

Kautsky revient sur la question de la *Neue Zeit*.

Le Congrès affirme sa sympathie à la campagne antialcoolique ; proteste contre le renchérissement de la viande.

Il décide de se réunir à Anvers en 1903, et réélit les membres sortants du directoire.

Singer remercie les Munichois de leur hospitalité et résume les travaux du Congrès ; son discours achevé, tous se lèvent et chantent le premier couplet de l'*Arbeiter-Marseillaise ;* puis le président prononce : *Der Parteitag ist geschlossen !* Et tous se dispersent tranquillement.

Comme je l'ai dit au début de ce compte rendu, ce qui frapperait un Français suivant pendant une semaine les délibérations d'un congrès, socialiste ou autre, c'est le calme presque jamais troublé qui y

préside. Chacun expose ses idées à tour de rôle, en toute liberté, certain d'être écouté, et de pouvoir répondre non moins librement à ses contradicteurs. Il règne dans ces discussions une atmosphère quasi-académique qui contraste violemment avec celle toute chargée d'électricité, de nos réunions publiques. Aussi, — le compte rendu qu'on vient de lire n'en peut donner qu'un aperçu rapide, — les résultats d'une pareille semaine sont considérables. C'est dans ces assises annuelles, que chaque parti représenté au Reichstag et dans les différents Landtags, prend ses dispositions de combat pour la campagne qui va s'ouvrir.

Le Parteitag de la Sozialdemokratie allemande était cette année particulièrement important aux approches des élections générales pour tout l'Empire. Les résultats ne manqueront pas l'an prochain d'être satisfaisants, grâce à la parfaite organisation et à l'inébranlable solidarité de tous les Sozialdemokrates, devant l'ennemi commun.

J.-G. Prod'homme.

LA GRÈVE DES MINEURS

(DOCUMENTS)

En exécution du mandat qu'il avait reçu du Congrés général des mineurs français tenu en septembre à Commentry, le comité national des mineurs, composé du secrétaire général, le citoyen Cotte, et de sept délégués : Brioude et Girardet (Loire), Evrard (Pas-de-Calais), Bexant (Nord), Joucaviel (Sud), Marin et Buvat (Centre), — rédigea et adressa d'abord les messages suivants :

Saint-Étienne, 30 septembre.

Monsieur Grüner, secrétaire général du comité des houillères de France,

Le Congrès national des mineurs de France, qui vient de terminer ses travaux, nous a chargés de demander au comité des houillères de France de vouloir bien nommer une délégation pour discuter conjointement avec la délégation ouvrière les questions : 1° des salaires ; 2° d'organisation et de réglementation du travail.

La délégation ouvrière se compose de treize membres, soit trois membres par région, plus le secrétaire général. Elle serait heureuse que la délégation patronale eût un nombre de délégués égal au sien.

De plus, nous serions heureux d'avoir l'opinion du comité des houillères de France sur les questions de la réduction de la durée de la journée de travail à huit heures, ainsi que des retraites à deux francs par jour après trente années de service et cinquante ans d'âge.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous faire connaître votre réponse dans le plus bref délai, agréez, monsieur le secrétaire général, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Comité fédéral :
BRIOUDE, GIRARDET, EVRARD, BEXANT, JOUCAVIEL, MARIN et BUVAT.

Le secrétaire général,
COTTE.

2° Au gouvernement :

Saint-Étienne, 30 septembre.

Monsieur le président du Conseil des ministres,

Le Congrès national des mineurs de France, qui vient de terminer ses travaux, nous a chargés de demander au gouvernement ce qu'il compte faire

des réclamations formulées par la corporation depuis si longtemps déjà, dont, ci-contre, l'énumération :

1° Loi sur la réduction de la journée de travail à 8 heures ;

2° Loi portant la retraite à 2 francs par jour à cinquante ans d'âge et trente années de service dans les mines ;

3° Minimum de salaire ;

4° Lois portant modification à la loi de 1890 sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, à celle de 1898 sur les accidents du travail, ainsi que celle assimilant notre corporation aux autres pour la prud'homie.

Nous osons espérer que le gouvernement s'emploiera à faire aboutir ces lois avec toute la diligence que nous en attendons. Dans le cas contraire, nous verrions à prendre telles mesures que comporte la situation. Nous vous prévenons, en outre, monsieur le président du Conseil, que le comité des houillères de France est aussi par nous saisi d'une demande de désignation d'une délégation, afin d'établir conjointement avec la délégation ouvrière les bases d'un minimum de salaires, entrevue à laquelle nous serions heureux de voir assister des délégués du gouvernement.

Dans l'attente d'une prompte et favorable réponse, agréez, monsieur le président du conseil, l'assurance de notre haute considération.

Enfin, voici le texte du manifeste adressé aux ouvriers :

Camarades,

Le congrès des mineurs de France, réuni à Commentry, vient de prendre des résolutions d'une exceptionnelle gravité, qui doivent appeler toute votre attention.

Le comité national, investi par le congrès des pouvoirs les plus étendus, aura pour devoir de vous inviter incessamment à la lutte.

Il faut que dès maintenant, les yeux tournés vers lui, vous soyez prêts à marcher à son premier signal, avec la résolution de combattre avec l'énergie, la constance et la ténacité qui peuvent seules vous donner la victoire.

Camarades de la mine, le prolétariat tout entier a les yeux sur vous, c'est pour lui, pour sa cause sacrée que vous allez combattre, aussi vous donnera-t-il, nous en sommes sûrs, tout son concours, tout son appui matériel et moral, gage certain de la victoire si surtout vous savez garder intacts les liens puissants de solidarité qui nous unissent. La grève sera un fait accompli si la réponse des compagnies et du gouvernement que nous attendons ne nous donne pleine et entière satisfaction. Dès à présent il est apparu au congrès que la grève générale était le seul moyen d'arrêter les compagnies dans la voie des iniquités et des vexations, pour les obliger à nous donner une rémunération tout au moins proportionnée à leurs scandaleux profits.

Ce sera sans doute aussi votre unique recours pour faire aboutir les si légitimes revendications que vous formulez depuis vingt ans sans avoir reçu un commencement même de satisfaction.

A notre prochain et imminent appel, vous répondrez : présent.

Ce jour-là, tous debout avec la conscience de vos droits, et au cri unanime de : Vive la grève !

Voici la réponse adressée par le comité central des houillères de France au comité fédéral des mineurs, réuni à la Bourse du travail de Paris :

COMITÉ CENTRAL
DES
HOUILLÈRES DE FRANCE

Paris, 6 octobre 1902.
55, rue de Châteaudun.

Monsieur le secrétaire général,

Par la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser en date du 30 septembre, vous demandez au comité central des houillères de France de nommer une délégation de treize membres pour discuter, conjointement avec une délégation ouvrière de pareil nombre, les questions des salaires, d'organisation et de réglementation du travail. Vous ajoutez que vous seriez heureux d'avoir l'opinion de notre comité sur la réduction de la journée de travail à 8 heures et la fixation de la retraite à 2 francs par jour après trente ans de services et cinquante ans d'âge.

Notre bureau a pris connaissance de votre communication en sa séance du 4 octobre.

Aux termes de l'article 2 de nos statuts, notre association a pour objet la défense des intérêts communs de l'industrie houillère. Cette disposition, dont une pratique constante a fixé le sens, exclut des délibérations de l'association les conditions selon lesquelles il convient à ses membres de gérer l'exploitation économique, technique ou commerciale de leurs entreprises respectives. Le comité serait aussi peu compétent en fait que mal fondé en droit pour donner un avis sur des situations locales ou des intérêts particuliers et intervenir de ce chef d'une manière quelconque dans des débats relatifs à l'organisation.du travail et à la fixation des salaires.

Les questions de législation rentrent dans notre domaine ; c'est un des principaux buts de notre institution d'établir des documents propres à éclairer l'opinion des compagnies adhérentes et les résolutions des pouvoirs publics ; c'est à ce titre que nous avons demandé à être entendus et que nous avons accompagné les délégués des exploitants devant la commission instituée par le ministre des travaux publics pour étudier la question de la durée du travail dans les mines, devant les commissions de la Chambre des députés et du Sénat chargées d'examiner des propositions de loi relatives à la matière, devant la commission de la Chambre chargée d'examiner un projet de modification à la loi de 1894 sur les retraites.

Vous connaissez nos dépositions ; elles ont été imprimées et publiées ; elles sont appuyées de documents abondants dans lesquels nous avons consigné en tous leurs détails les résultats d'une ample et minutieuse enquête.

Vos délégués, membres de la commission ministérielle, nous ont entendus sur la journée de huit heures ; vous avez discuté avec nous devant la commission du Sénat il y a six mois ; nous aurions même pu nous rencontrer quatre mois plus tôt devant la commission de la Chambre des députés, si vous aviez agréé la proposition qui vous en fut faite.

Nous n'avons rien à ajouter à tout ce que nous avons dit et écrit. Certes

nous ne manquerions pas de nous rendre à l'appel des commissions parlementaires si elles jugeaient à propos de compléter l'étude de tel ou tel point déterminé, de nous interroger sur le mérite de telle ou telle disposition spéciale, et nous ne nous refuserions assurément pas à discuter avec vous devant elles la valeur de notre témoignage. Mais vous reconnaîtrez sans doute que l'intérêt serait médiocre à discuter entre nous quand les pouvoirs publics sont saisis, à reprendre une délibération générale quand vous connaissez nos idées, ou à approfondir l'examen des chiffres et articles quand la grève est invoquée à l'appui des conditions posées et que déjà elle éclate sans même attendre le signal ni donner de motifs.

Agréez, monsieur le secrétaire général, l'assurance de notre haute considération.

H. Darcy,
Président du comité central des houillères de France.

Le citoyen Cotte répliqua à M. Darcy par la missive suivante :

Saint-Étienne, 11 octobre.

Le bureau de notre conseil national a pris connaissance de votre lettre, en date du 10 courant, au cours de laquelle il est dit que le comité central n'est pas, ne peut pas être fondé de pouvoirs des exploitants pour établir la forme et le montant des salaires, régler les différends avec les ouvriers ; seuls les exploitants sont en droit d'en délibérer avec leur personnel.

A cela, vous nous permettrez de rappeler l'attitude des compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais qui, en juin dernier, après avoir consenti à discuter avec les représentants des ouvriers, se refusèrent à toute espèce de concession.

En août dernier, les compagnies minières de la Loire se refusèrent à discuter avec les représentants de leurs ouvriers.

Or, ce n'est pas au comité central, dites-vous, qu'il faut nous adresser, il n'est pas qualifié pour cela. D'un autre côté, les compagnies minières se sont refusées à la discussion, et vous nous accusez d'égarer l'opinion publique ! La grève est imposée à la masse par la violence, ajoutez-vous. Qui de vous — qui en dépit des bénéfices considérables que vous réalisez, n'avez pas craint de diminuer les salaires ouvriers ; qui vous refusez, comité central et compagnies minières, régionalement, à toute discussion avec la délégation ouvrière — ou de nous qui, depuis toujours, nous sommes adressés à nos compagnies respectives, qui, presque toujours, pour ne pas dire plus, ont fait fi de leurs promesses et de leurs engagements ; au comité central, depuis que nous avons connaissance de son existence, qui refuse de discuter avec nous, qui impose la grève ? L'opinion publique appréciera.

Que vous demandons-nous donc de si extraordinaire ? D'établir avec vous, en présence des membres du gouvernement, les bases des salaires propres à chaque région minière.

Le comité central n'est-il pas composé de membres de chaque région ?

Si oui, pourquoi ne pas discuter tous ensemble en même temps que par

région, l'un n'empêcherait pas l'autre, nous ne le croyons pas. Quant à la réglementation du travail, n'est-elle pas d'ordre général, et qui donc est qualifié, si ce n'est le comité central, qui est pour nous, et avec raison, considéré comme la fédération nationale des patrons.

En ce qui concerne l'organisation du travail, nous estimons qu'il est impossible de laisser plus longtemps les compagnies minières pratiquer dans nos rangs les coupes sombres qu'elles opèrent sans raison depuis quelque temps.

Encore une fois, le comité central nous paraissait tout désigné pour cela. Nos camarades renvoyés étant éparpillés dans toutes les compagnies, qui donc est mieux qualifié pour défendre les intérêts patronaux que le comité central, qui, lui, les défendait si bien devant la commission extra-parlementaire ? C'est nous qui imposons la grève par la violence en exprimant l'opinion que nous avons droit à une plus juste rémunération journalière ! Et les compagnies minières et le comité central restent dans la logique en allant chercher les grévistes chez eux pour les faire consentir à aller travailler, et en se refusant à toute discussion avec nous.

La vérité, la voici : Vous voulez la grève pour faire tomber notre organisation. Vous nous y avez poussés par tous les moyens. Vous l'entretenez à plaisir par votre attitude intransigeante. L'opinion publique, nous en sommes assurés, vous a déjà jugés.

Quant à nous, nous connaissons notre devoir et ne saurions y faillir.

Pour le Conseil national :
Le secrétaire,
COTTE.

La réponse du gouvernement :

Paris, le 3 octobre.

Monsieur le secrétaire général,

Par votre lettre du 30 septembre, vous m'avez exprimé le désir de connaître les intentions du gouvernement sur un certain nombre de questions qui ont retenu l'attention du récent congrès national des mineurs de France.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en ce qui concerne la limitation des heures de travail, le gouvernement se propose de soutenir énergiquement devant le Sénat le projet de loi voté le 5 février 1902 par la Chambre des députés. La commission nommée par le Sénat, pour examiner ce projet, a commencé ses études ; à la rentrée des Chambres, le gouvernement demandera au président de réunir, sans aucun retard, la commission et insistera auprès d'elle et auprès du Sénat pour que le projet soit rapporté et mis, dans le plus bref délai possible, à l'ordre du jour des délibérations.

Le ministère précédent avait déposé à la Chambre des députés un projet de loi sur les retraites des ouvriers mineurs. La commission d'assurance et de prévoyance sociales, à laquelle ce projet fut renvoyé, s'est séparée sans avoir terminé ses travaux sur ce point.

La question se trouve donc engagée et, dès les premiers jours de la session, le gouvernement demandera d'en poursuivre activement l'étude à la nouvelle commission d'assurance et de prévoyance sociales qui sera nommée par la Chambre.

A ce propos, il ne manquera pas de signaler à la Chambre l'importance d'une pareille question pour les ouvriers mineurs dont elle constitue une des principales préoccupations, et l'intérêt capital qu'il attache, lui-même, à l'adoption de mesures susceptibles de satisfaire ce qu'il y a de légitime dans leurs revendications.

Pour le minimum de salaires, je ne peux que m'en référer, soit aux observations émises par mon prédécesseur dans la lettre qu'il vous écrivait à la date du 16 octobre 1901, soit aux résolutions éventuelles que les Chambres, déjà saisies de cette question par l'initiative parlementaire, pourraient être conduites à adopter.

Enfin, en ce qui concerne les questions qui font l'objet du quatrième paragraphe de votre lettre et qui visent spécialement les modifications à apporter à la loi de 1890 sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, et de 1898 sur les accidents du travail, je vais étudier, avec le plus grand esprit de bienveillance, les améliorations qui ont déjà été proposées et qui vont faire l'objet de discussions au Parlement.

Laissez-moi, en terminant, exprimer l'espoir que les ouvriers mineurs ont assez de confiance dans la parole du gouvernement et dans les sentiments démocratiques des deux Chambres pour s'abstenir de résolutions extrêmes, qui pourraient avoir pour effet de leur aliéner une partie des sympathies qui leur sont acquises.

Veuillez agréer, monsieur le secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du Conseil,
ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Signé : E. COMBES.

De son côté, la Fédération des mineurs belges fit publier un placard important :

Ouvriers mineurs belges,

La Fédération nationale des mineurs de France a décidé de faire la grève en son Congrès de Commentry. A l'heure actuelle, plus de 100.000 camarades ont abandonné le travail. Jamais grève plus formidable, plus juste, plus légitime, n'a éclaté dans le pays. Aussi les mineurs belges ont-ils pour devoir d'aider les mineurs français dans leur lutte contre les capitalistes oppresseurs.

Ouvriers des mines,

La victoire des mineurs français aura pour conséquence la victoire des mineurs belges.

C'est pour atteindre ce but que le comité national, réuni d'urgence le 12 octobre à Charleroi, a voté l'ordre du jour suivant :

Camarades de travail,

Tous debout pour revendiquer notre dû ! Tous debout pour la grande et sainte cause des forçats de la mine ! Tous debout enfin pour conquérir une situation meilleure, des salaires plus élevés et des conditions de travail moins dures et moins pénibles.

Ouvriers du fond et du jour,

Votre salut est entre vos mains.

Par notre union, nous devons triompher et nous triompherons.

Voici maintenant le texte de l'ordre du jour dans lequel la Fédération des mineurs belges précise ses revendications :

Le Comité national de la Fédération des mineurs belges, réuni en assemblée extraordinaire le dimanche 12 octobre, à Charleroi :

Attendu que la Fédération nationale des mineurs de France a décidé la grève dans tous les bassins houillers français à dater du mercredi 9 octobre dernier;

Attendu que cette décision a été suivie d'effet et que le chômage existe à l'heure actuelle dans presque tous les centres miniers de ce pays ;

Considérant que cette grève a pour but principal la revendication de trois points d'une très grande importance pour l'amélioration du sort de l'ouvrier mineur et notamment : 1° la journée de huit heures ; 2° la pension de deux francs par jour après trente ans de travail et cinquante ans d'âge ; 3° l'augmentation des salaires;

Attendu que ces réclamations sont justes, légitimes et fondées, et que l'intérêt des mineurs français exige leur application dans le plus bref délai possible ;

Attendu que les mineurs de Belgique, d'Allemagne et d'Angleterre ont l'impérieux devoir d'employer tous les moyens possibles pour faire triompher les mineurs français dans leurs revendications si justes, si légitimes et si modérées;

Attendu enfin que la victoire des mineurs français aurait pour résultat le relèvement immédiat des salaires et l'obtention de conditions de travail plus humanitaires ;

Le Comité national décide :

1° Qu'en vue de ne pas amener une plus grande production de charbon, les mineurs belges ont pour stricte obligation *de ne pas faire des heures ou des journées de travail supplémentaires ;*

2° Qu'une *augmentation de salaire d'au moins 15 p.* 100 *sera réclamée immédiatement* dans tous les charbonnages du pays;

3° Que des lettres ayant pour objet de justifier la demande de relèvement des salaires seront adressées d'urgence par les soins du Comité national aux maîtres de charbonnages de tous les bassins houillers de Belgique ;

4° Les fédérations de mineurs des quatre bassins sont invités à se réunir d'urgence en vue de mettre en pratique dans un très bref délai le premier ordre du jour.

Le comité a décidé de porter cette décision à la connaissance des mineurs par voie d'affiches.

Dans la lettre qu'ils vont adresser aux directeurs de charbonnages, les membres du comité national font état de l'énorme demande de charbons belges que la déclaration de grève en France a déjà fait affluer de la part des industriels français.

Ils réclament pour les ouvriers une part des bénéfices considérables que cette situation va procurer à nos charbonnages. Déjà, en effet, on attaque les stocks pour pouvoir faire face aux commandes et les prix naturellement sont en hausse.

Enfin, voici le manifeste de la grève générale française :

Aux mineurs de France

Camarades,

La réponse du Comité des houillères de France à la lettre du Conseil national, lui demandant de vouloir bien nommer une délégation patronale pour discuter conjointement avec la délégation ouvrière le minimum de salaire, l'organisation et la réglementation du travail dans les mines, a été considérée par lui comme un défi, auquel le Conseil national, acculé et soucieux

du mandat que lui a confié le Congrès de Commentry, répond par l'affirmative, c'est-à-dire par la grève générale de la corporation pour le 9 octobre au matin.

C'est à cette date qu'il vous convie tous à cesser le travail. Tous, ouvriers de l'intérieur, de l'extérieur, mécaniciens, chauffeurs, etc., vous devez déserter les chantiers et ne les réintégrer que lorsque l'ordre vous en sera donné par lui.

Pas de défaillances! Camarades, pas de réclamations particulières!

Tous pour un! Un pour tous! Cessons le travail ensemble pour le reprendre ensemble.

Au prolétariat français

Travailleurs de la terre et de l'industrie,

C'est contraint et forcé que le Conseil national des mineurs se voit dans l'obligation d'imposer au prolétariat français, les conséquences qui peuvent découler de la grève de la corporation minière. Cette conduite lui est dictée par la réponse hautaine des Compagnies minières, qui, malgré les bénéfices considérables qu'elles réalisent chaque année, se refusent à discuter avec nous les bases d'un minimum de salaire qui permettrait aux artisans de ces fortunes considérables de vivre et d'élever leurs familles. Nous vous faisons juges de notre conduite et sommes sûrs que tous vous ferez l'impossible pour aider la corporation dans la lutte gigantesque qu'elle entreprend.

Aux commerçants

Nous aurions voulu vous épargner les vicissitudes, les calamités auxquelles vous obligera la grève générale des mineurs de France, mais devant l'attitude provocatrice des compagnies minières et malgré les bénéfices scandaleux qu'elles réalisent annuellement, elles ont répondu à nos avances, bien légitimes pourtant, par une fin de non-recevoir.

C'est donc la grève, et la grève générale pour le 9 octobre.

Nous vous demandons de nous être sympathiques et sommes sûrs que tous les gens de cœur approuveront notre conduite.

Aux mineurs de tous les pays

Camarades de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, des Etats-Unis, mineurs de partout, la cause que défendent en ce moment les mineurs de France nous est commune. C'est pour obtenir un peu de mieux-être à notre malheureuse situation qu'en ce moment, acculés à la dernière extrémité, nous luttons pour obtenir une plus juste et équitable rémunération journalière, une réglementation du travail pour le présent, en même temps qu'une législation nous mettant à l'abri des plus stricts besoins sur nos vieux ans.

Il serait superflu de vous dicter votre devoir que vous comprendrez, nous en sommes certains. Sûrs de votre approbation, nous vous laissons l'initiative de prendre telles mesures qui vous conviendront le mieux, pour nous aider dans la lutte que nous entreprenons.

Vive l'internationale des mineurs!

Aux soldats

Enfants du peuple,

En la circonstance, souvenez-vous des événements récents de Bretagne. Souvenez-vous de la conduite du colonel de Saint-Remy, se refusant d'obéir aux ordres supérieurs contradictoires avec sa conscience. Fils, frères de prolétaires, si, dans le conflit actuel, vous vous trouvez armés de fusils et de baïonnettes, en face de nous complètement désarmés, souvenez-vous que demain, rentrés dans la vie civile, un sort pareil au nôtre vous attend.

Ouvriers mineurs, en face de l'armée, pas de provocations. Rappelez-vous que nous sommes tous frères, et que, comme eux, nous avons été soldats.

Vive l'émancipation prolétarienne!

Vive la grève générale des mineurs de France!

Le Comité national :
BRIOUDE, GIRARDET, BUVAT, BEXANT,
JOUCAVIEL, MARIN, ÉVRARD.

Le Secrétaire,
COTTE.

De son côté, le Parti socialiste français lança cet appel :

Au prolétariat

Citoyens,

Dès le jour où la grève générale fut décrétée, le Comité interfédéral, par un vote unanime, a adressé aux mineurs le témoignage de sa sympathie. Il ne voulait et ne pouvait aller au delà, afin de ne pas paraître gêner dans son action le Comité national des mineurs et c'est volontairement qu'il a fait violence à ses sentiments de solidarité. Mais, aujourd'hui, par l'intermédiaire officiel de son secrétaire, le citoyen Cotte, le Comité national s'adresse à nous. Et nous abdiquerions notre devoir si, libérés par ce public appel d'un scrupule légitime, nous ne répondions pas tout de suite et bien haut, et si, nous retournant de votre côté, nous ne nous adressions pas à votre activité, à votre conscience, à votre cœur.

Citoyens,

Nous ne pensons pas à justifier vis-à-vis de vous le douloureux conflit qu'ont cherché les Compagnies. Nous n'avons pas non plus à signaler à votre clairvoyance le mobile politique qui les fait agir, leur étroite union avec la réaction, la connexité des coups tour à tour violents et perfides portés en peu de temps à la République, le désir publiquement exprimé de disloquer, par une grève qu'on espère devoir devenir violente et douloureuse, la majorité républicaine. Nous espérons que celle-ci, qui doit au prolétariat sa cohésion et sa fermeté, ne donnera pas un exemple d'ingratitude et d'oubli, et qu'elle saura discerner les complicités qui relient la sacristie à la banque, la finance à la religion. Pourquoi faut-il seulement qu'héritier de traditions réactionnaires, le gouvernement ait rompu la loi de neutralité en faisant développer le long des cohortes de grévistes d'interminables escadrons. Cette violation d'une loi républicaine nous aurait fait un devoir d'intervenir, à défaut de tout autre titre. Quand des journaux dévoués au patronat discutent chaque jour les droits des mineurs et défendent le patronat, quand la force publique et gouverne-

mentale vient protéger contre le droit des mineurs l'intérêt des compagnies, par cette double intervention la grève devient politique, et le prolétariat serait dupe des mots et des sophismes, s'il demeurait silencieux quand ses ennemis parlent, et inerte quand ils agissent.

Citoyens,

Il vous faut donc agir, il vous faut parler. Il faut que par toutes les forces de votre propagande, vous souteniez ce mouvement d'émancipation humaine. Il faut que chacun donne ce qu'il peut, son temps, sa parole, son activité, son obole, et que par les forces liguées de sa conscience et de son cœur, le prolétariat qui travaille soutienne le prolétariat qui lutte. Et si vous êtes appelé dans votre propagande à justifier cette grève vis-à-vis des hommes de bonne foi, n'oubliez pas son origine, n'oubliez pas la revendication unique des mineurs, qui est : l'augmentation des salaires.

N'oubliez pas de remplacer les violences inutiles de la parole par des chiffres et par des faits. N'oubliez pas de mettre en parallèle, devant les êtres de bonne volonté, ce double chiffre : en 1897, les actions de certaines compagnies étaient au taux de 1.494 francs. Cinq ans après, en 1902, elles étaient au taux de 2.574 francs, soit un bénéfice de 1.080 francs, empoché par l'actionnaire, sur le même titre, et cela sans risques nouveaux, sans apport nouveau, uniquement par la force de la production. Nous ne pouvons transformer ce manifeste en une statistique. Mais il nous est permis d'emprunter deux chiffres aux journaux bourgeois : pour la région du Pas-de-Calais, la tonne se vendait en 1899, 12 fr. 34 — en 1901, 16 fr. 45 — soit un bénéfice par tonne de 4 fr. 11.

Et les salaires ? Voici la réponse bourgeoise elle-même : le salaire en 1899 était de 4 fr. 62. Il a été porté en 1901 à 5 fr. 08, soit une augmentation de 0 fr. 46. Ainsi la mine empoche, par tonne, *quatre francs onze centimes et l'ouvrier, par jour, un peu plus de quarante-cinq centimes !*

Et ainsi il est démontré une fois de plus que même en augmentant les salaires, les patrons miniers ne seraient pas obligés d'augmenter le prix du charbon. Ils peuvent, en subissant sur des dividendes usuraires une diminution nécessaire, donner satisfaction aux ouvriers et aux consommateurs. Et ce sera une raison de plus pour que ces derniers, rattachés par la sympathie à la cause ouvrière, pèsent de tout le poids de la force nationale sur un patronat égoïste.

Citoyens,

Une pareille oppression, dont nous ne donnons ici qu'un exemple partiel, a soulevé la conscience ouvrière, et après d'honorables hésitations, après avoir cherché à négocier, à transiger, rebutés par de hautains refus, les mineurs ont cessé un travail si peu rémunérateur.

C'est à vous qu'il appartient de les soutenir afin que ce magnifique effort, sinon pour briser, au moins pour desserrer ces liens de misère, ne soit pas inutile. Vous n'êtes pas les seuls. Déjà, gagnés par la grève presque générale en France, les mineurs belges, au moins dans quelques centres, réclament une augmentation. Et la grève, formidable, continue en Amérique, se développant avec le concours de la sympathie publique. Cela même est une réponse à ceux qui feignent, pour atteindre la grève, de montrer les profits que les pays

étrangers peuvent faire en expédiant en France leur charbon. Et s'il arrive qu'il en soit ainsi, vous ne serez pas dupes des lamentations patriotiques destinées à ennoblir les réclamations d'intérêts.

N'oubliez pas le rôle funeste de la finance juive, catholique ou protestante, et qu'elle est déchue du droit de se draper dans la patrie. N'oubliez pas que c'est elle qui jouait à la baisse au lendemain de Sadowa, elle encore, par la Banque de France enrichie dans nos revers, qui a refusé à Gambetta les subsides, n'a fourni son contingent d'or qu'à la fin de décembre 1870, en janvier 1871, quand la France avait donné tout son contingent de sang. La nation doit se montrer juste pour tous ses enfants, et si on doit accorder un privilège, c'est à ceux dont le labeur obscur et misérable enrichit son patrimoine, quand leurs maîtres nous menacent, eux, nouveaux émigrés, d'aller à la première réforme porter leur argent à l'étranger.

Citoyens,

Notre devoir est donc tracé, et s'il est douloureux, il est facile. Pas de provocation, pas d'injures, pas de violences, mais seulement une force qui est déjà la première manifestation du droit. Et puisqu'il a plu au pouvoir politique, encore prisonnier du pouvoir économique, d'envoyer des troupes sur les champs de grève, que ceux-ci ne se transforment pas en champs de bataille ! Et que les soldats n'oublient pas que les anxiétés morales, invoquées comme une excuse à la rébellion cléricale par un tribunal militaire, ne sont pas le privilège des colonels de sacristie, que les galons ne sont pas cousus à la conscience, qu'ils ont un devoir civique, qui est de respecter, travailleurs de la veille et de demain, les travailleurs du jour. Déjà le sang a coulé, par la brutale provocation de la force, habituée à considérer l'état de grève comme l'état de guerre, à voir dans tout gréviste un malfaiteur. Le cri indigné du prolétariat devant l'abominable crime a été entendu. Et peut-être le gouvernement et la majorité penseront-ils à revenir à la tradition républicaine. Quoi qu'il arrive, maintenons, par le sang-froid et la fermeté, les traditions socialistes, celles de la solidarité humaine et de la justice.

Les Fédérations :

Ain, Aisne, Anjou-Poitou-Vendée, Ardennes, Auvergne, Basse-Normandie et Sarthe, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Cote-d'Or, Deux-Sèvres, Drome et Ardèche, Gard, Gironde, Groupe parlementaire, Guadeloupe, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Loire, Martinique, Nièvre, Nord et Pas-de-Calais, Oise, Rhone, Savoie, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Somme, Tarn, Vaucluse, Vienne et Choletais, Yonne.

M. Vallé, ministre de la justice, adressa aux chefs des parquets la circulaire suivante :

Monsieur le procureur général,

Les grèves qui se sont déclarées dans certaines parties de la France m'offrent une occasion de vous confier mes vues sur le rôle de la justice dans les troubles que peut susciter l'arrêt du travail.

La liberté du travail est inscrite dans nos lois. Vous la ferez donc respecter, et

quand des poursuites vous paraîtront nécessaires, aucune passion du dehors n'en devra interrompre le cours. Mais la première condition, pour que les poursuites aboutissent, c'est de les entreprendre avec prudence. Il importe qu'elles ne puissent jamais être considérées comme un moyen de faire obstacle au droit de grève, qui, lui aussi reconnu, doit être librement pratiqué.

D'autre part, je ne saurais trop vous mettre en garde contre toute tendance qui pourrait pousser les magistrats du parquet à vouloir faire des exemples. Au contraire, dans leurs réquisitions, ils devront demander aux juges de juger l'homme et non pas le milieu, l'acte et non pas la doctrine.

Il vous appartiendra, monsieur le procureur général, d'apprécier quels sont les cas où la procédure de flagrant délit s'impose et ceux où la justice et les justiciables ont un égal intérêt à attendre que les passions commencent à s'apaiser. Mais j'appelle votre attention la plus sérieuse sur la nécessité, aujourd'hui plus éclatante que jamais, d'assurer à tous les citoyens, quels qu'ils soient, des garanties égales devant les tribunaux de la République.

Le Parlement ayant invité le Gouvernement à proposer son entremise en faveur de l'intervention d'arbitrage, le citoyen Cotte fit immédiatement savoir que les mineurs acceptaient l'arbitrage. Mais M. Darcy crut devoir résumer sa conversation avec M. Combes, président du conseil des ministres, dans les termes suivants :

Samedi 25 octobre 1902.

Monsieur le président,

Je viens confirmer les observations que j'ai eu l'honneur d'exposer devant vous ce matin, en réponse à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser hier soir.

Vous avez dit devant la Chambre, monsieur le président, que le gouvernement cherchait à rapprocher et conseiller les parties en présence et leur faciliter une discussion patifique en vue d'une entente cordiale. C'est le vœu de toutes les compagnies houillères.

Pour arriver à ce résultat désiré, il n'y a pas de voie plus courte que celle où, devançant le vœu du Parlement, vous avez pris l'initiative de nous engager. Vous avez fait conseiller aux exploitants du Nord et du Pas-de-Calais par les préfets de ces deux départements d'accepter la discussion qui leur était proposée au nom des ouvriers : ils ont écouté vos conseils. M. le préfet du Nord a reçu aujourd'hui même la réponse des compagnies de son département. En tant que président d'une des sociétés du Pas-de-Calais, je crois pouvoir vous donner l'assurance que la réponse des exploitants de la région parviendra incessamment à la préfecture d'Arras.

Il n'y a pas de raison pour qu'une procédure analogue, qui n'est que l'application dans son esprit de la loi du 27 décembre 1892, ne soit point pratiquée dans les autres exploitations en grève. Ces exploitations, au surplus, ne représentent guère au delà du sixième de la production nationale.

Cela étant, il ne paraît pas que l'organisation de conférences à Paris, dans des conditions inaccoutumées, loin des intéressés, soit de nature à hâter la solution poursuivie. Nouvelles consultations des conseils d'administration, désignation concertée entre eux d'un délégué en mesure de connaître et d'apprécier des situations, des circonstances infiniment variées, nécessité pour ce délégué insuffisamment éclairé de référer à tous moments à ses mandants... les délais s'ajouteraient aux délais.

Il est donc éminemment désirable de ne point interrompre ou inutilement compliquer la tentative entreprise sous vos auspices au moment où elle aboutit. La meilleure des réconciliations est celle qui procède du libre effort des intéressés; il vaut bien la peine de la tenter.

Vous m'avez permis, monsieur le président, de vous dire toute ma pensée. J'ai répondu à vos questions, n'ayant pris d'avis que de moi-même, franchement et loyalement. Je suis fort honoré du témoignage d'estime qui m'a été donné. Président du comité central des houillères, je ne suis point pour cela qualifié en droit, vous le savez, et, personnellement, je ne suis pas compétent en fait pour représenter toutes les compagnies minières et discuter en leur nom toutes les questions de salaire pendantes entre elles et leurs ouvriers. Mais, dans la mesure qui m'appartient, vous pouvez compter que je seconderai de toutes mes forces l'œuvre d'équitable pacification qui est dans les justes vœux de tous ceux qui ont souci des intérêts du travail national.

Veuillez agréer, etc.

H. Darcy.

Cependant, devant les réclamations de l'opinion, impatiente de voir se clore un conflit qui intéresse à un haut degré la vie économique du pays tout entier, les compagnies engagèrent des pourparlers avec leurs ouvriers.

Dans le Pas-de-Calais et le Nord, un accord intervint entre les délégués des deux parties en lutte pour la désignation des arbitres. A la suite de longues conférences, MM. Brosselin et Delafond furent désignés comme arbitres, le premier pour les compagnies du Pas-de-Calais, le second pour les ouvriers mineurs.

Voici le procès-verbal officiel de l'arbitrage intervenu tout d'abord pour le Pas-de-Calais :

Considérant qu'en définissant le mandat conféré aux arbitres, les délégués des compagnies et les représentants des mineurs se sont référés aux conventions dites d'Arras, que ces conventions ont fixé à diverses époques les primes à allouer en prenant pour base les augmentations survenues dans les prix de vente des charbons, de façon à mettre les salaires en rapport avec ces prix et qu'il résulte de l'examen des documents établis par l'administration des mines que la prime actuelle de 30 p. 100 est bien proportionnée aux prix actuels de vente de charbons ;

Considérant que d'autres considérations auraient peut-être pu conduire les compagnies à se montrer un peu plus larges dans l'application des conventions dites d'Arras, mais que les arbitres n'ont pas qualité pour apprécier ces considérations et en tenir compte puisqu'il n'en est pas fait mention dans les conditions auxquelles ils doivent se référer, décident :

Il n'y a pas lieu aux termes des conventions dites d'Arras, de relever les primes actuellement en vigueur.

Fait à Paris, le 5 novembre 1902.

Signé : Brosselin, Delafond.

Annexe

Lecture de la sentence qui précède a été donnée par les arbitres aux délégués des compagnies et des mineurs dans une séance qui a eu lieu le 5 novembre à une heure et demie.

Après cette lecture, M. Lavaur a déclaré, au nom de toutes les compagnies du Pas-de-Calais, que ces compagnies amélioreraient à leurs frais les pensions de retraite de leurs ouvriers dans les conditions définies au procès-verbal de la réunion d'Arras du 31 octobre 1902, et il a demandé que cette déclaration soit annexée à la sentence.

Cette annexion a été acceptée par le délégué des ouvriers.

Paris, le 5 novembre 1902.

Les arbitres :

Signé : BROSSELIN, DELAFOND.

Le 7 novembre, MM. Heurteau, représentant les compagnies du bassin du Nord et Delafond, représentant les ouvriers de ce bassin, rendaient la sentence d'arbitrage suivant :

Les arbitres soussignés s'en référant aux conventions dites d'Arras, en date des 27 novembre 1801, 14 août 1899, 25 octobre 1899 et 31 octobre 1900 ;

Attendu que ces conventions ont fixé les majorations de salaires ou les primes allouées aux ouvriers par rapport aux salaires de base initiaux, de façon à tenir un juste compte des variations des prix de vente des charbons, qu'en dernier lieu, en vertu des conventions des 25 octobre 1899 et 31 octobre 1900, il a été alloué une prime supplémentaire de 15 p. 100 aux ouvriers du fond et 10 p. 100 à ceux du jour, cette prime supplémentaire devant être maintenue jusqu'au 31 mars 1902, que postérieurement il a été décidé qu'elle serait maintenue jusqu'au 31 mai 1902 ;

Attendu que depuis cette dernière date, à défaut d'une nouvelle entente, les compagnies ont maintenu pour les ouvriers du fond et du jour une majoration de prime de 5 p. 100 par rapport à celles antérieures à la convention du 25 octobre 1899 ;

Considérant qu'il résulte des renseignements officiels établis par l'administration des mines et des renseignements recueillis par les arbitres que les compagnies ont respecté les conventions, les salaires actuels, qui comportent sous forme d'augmentation ou de prime une majoration de 30 p. 100 par rapport aux salaires de base visés par la convention du 27 novembre 1891 étant bien en rapport avec les conditions actuelles du marché des charbons dans le Nord ;

Constatant d'ailleurs que, suivant le procès-verbal de la conférence tenue à Lille le 2 novembre 1902, les délégués des compagnies houillères ont dans un esprit de conciliation, fait connaître leur intention de majorer à partir du 1er janvier 1903, malgré les sérieux sacrifices qui en résulteront pour elles, les

retraites de leurs ouvriers, cette concession restant subordonnée au maintien de la prime actuelle,

Décident :

« Il n'y a pas lieu de relever les primes actuellement en vigueur. »

Fait à Paris, le 7 novembre 1902.

Les arbitres :

DELAFOND, HEURTEAU.

L'annexe suivante est jointe à la précédente sentence :

Les compagnies houillères, savoir :

Aniche, Anzin, Azincourt, Douchy, Escapelle, Flines-les-Raches, s'engagent à majorer à partir du 1er janvier 1903, pendant cinq ans ou jusqu'au jour où une loi nouvelle interviendrait à ce sujet, avant l'expiration de ce délai, les pensions de retraites acquises en vertu de la loi de 1894 ou de conventions particulières par les ouvriers mineurs français desdites compagnies réunissant la double condition de cinquante-cinq ans d'âge et de trente ans de service dans ces compagnies, ayant cessé de travailler et dont la pension sera liquidée à partir du 1er janvier 1903.

La majoration s'élèvera à la somme nécessaire pour porter le total de la retraite à 600 francs pour les ouvriers mineurs proprement dits ayant trente ans de service dans la même Compagnie et 550 francs pour lesdits ouvriers mineurs ayant trente ans de service dans les Compagnies précitées.

Pour les ouvriers des autres Compagnies, les maxima désignés ci-dessus seront, dans chaque Compagnie, établis en conformité des principes fixés par les sentences arbitrales, ou, à défaut, suivant les règlements ou usages de chaque Compagnie.

Pour les ouvriers ayant atteint l'âge de cinquante-cinq ans sans avoir trente ans de service, ces maxima seront réduits proportionnellement à la durée du service.

Toutes ces dispositions sont applicables aux seuls ouvriers français.

La compagnie de Vicoigne et Nœux, dont le siège principal est à Nœux, s'engage à appliquer à Vicoigne les conditions définies dans l'annexe à la sentence arbitrale du 5 novembre 1902 relative au Pas-de-Calais.

Toutes les compagnies du Nord ci-dessus dénommées sont disposées à étudier un accord avec les compagnies du Pas-de-Calais, à l'effet d'établir des mesures de réciprocité pour les ouvriers qui, à partir du 1er janvier 1903, passeraient d'un des deux départements dans l'autre.

A la suite de ces deux sentences, un congrès des mineurs des deux bassins fut tenu à Lens. En voici le procès-verbal officiel :

Les délégués de la Fédération des syndicats des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais se sont réunis à deux heures du soir salle de l'Hermitage, rue de la Gare, à Lens.

La première séance, présidée par le citoyen Basly, président du syndicat du Pas-de-Calais, a été entièrement consacrée à l'examen de la situation qui est faite à la Fédération par les sentences arbitrales.

La plupart des délégués font valoir que les décisions ne sont basées que sur les cours des charbons et que les arbitres s'en sont référés exclusivement pour leurs jugements aux conventions dites d'Arras; qu'il y a lieu pourtant de faire entrer en ligne de compte les bénéfices des compagnies houillères, dont la marche ascendante ne s'est jamais démentie.

Divers ordres du jour sont présentés dans ce sens.

A six heures, après une suspension de séance de quelques instants, le citoyen Menu, président du syndicat du bassin d'Anzin, prend, ainsi que cela avait été décidé au début du Congrès, la direction des débats.

Plusieurs délégués proposent à l'assemblée de provoquer une nouvelle entrevue aux délégations patronales du Nord et du Pas-de-Calais, afin de demander un relèvement des salaires que l'interprétation trop limitée des arbitres n'a pas permis de réaliser.

Les représentants des délégations ouvrières du Nord et du Pas-de-Calais, qui ont été entendus par les arbitres, déclarent alors qu'il importe, pour le succès de cette nouvelle tentative, de confier à d'autres délégués la mission de se mettre en rapport avec les représentants des Compagnies. Ils persistent dans leur détermination, malgré les témoignages unanimes de confiance et de sympathie qui leur sont votés par le Congrès.

Le Congrès se range à leur avis.

En conséquence, ils désignent comme membres de la nouvelle délégation ouvrière qui devra, au nom de la Fédération régionale, s'aboucher avec les patrons : pour le bassin d'Anzin, les citoyens Menu, président du syndicat, Lefebvre et Blois; pour le Nord, les citoyens Charles Louis Quintin et Adolphe Morel; pour le Pas-de-Calais, les citoyens Sorriaux, Delcourt, Gondemetz, Lemal, Guidez, Trouillez et Sellier.

La grève sera continuée jusqu'à nouvel ordre et le différend soumis au besoin sous sa nouvelle forme à l'arbitrage.

Les dix délégués désignés par le congrès sont des membres du Parti ouvrier français.

Voici maintenant le texte de la lettre adressée par la commission aux directeurs des charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais :

Monsieur,

Conformément à la décision du Congrès tenu à Lens le 8 octobre courant et attendu que l'unanimité des délégués étaient mandatés pour voter la continuation de la grève jusqu'à relèvement des salaires, et après désignation d'une nouvelle délégation, — l'ancienne délégation ayant fini son mandat, — nous prions monsieur le président du Comité des houillères du Pas-de-Calais de bien vouloir nous fixer un rendez-vous dans lequel la nouvelle délégation aura l'honneur de vous entretenir d'une demande d'augmentation des salaires en concordance avec la prospérité des charbonnages.

Les nouvelles délégations des bassins du Nord et du Pas-de-Calais seraient heureuses que la discussion puisse avoir lieu en commun.

Agréez, etc.

Les Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais ont refusé d'ouvrir de nouveaux pourparlers.

Tandis que ces événements se produisaient pour les deux bassins de la région du Nord, dans le bassin du Centre, les délégués des ouvriers assistés du citoyen Briand, comme ceux du Nord l'avaient été par les citoyens Basly et Lamendin, poursuivaient des négociations qui furent rompues par suite de désaccord survenu sur le choix du tiers-arbitre appelé, en cas de contradiction, à départager l'arbitre des ouvriers et l'arbitre des Compagnies.

Dans le Midi, les négociations ont été plus difficiles à s'ouvrir. La Compagnie de Carmaux désigna Paris comme siège des pourparlers. Les ouvriers acceptèrent, mais ceux-ci ayant désigné Calvignac, maire de Carmaux et Jaurès, député, pour assister les délégués ouvriers, la Compagnie refusa cette adjonction, acceptée cependant dans le Nord et dans la Loire. Sur la protestation du citoyen Jaurès, le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, appela l'attention de la Compagnie sur la gravité de ce refus que rien ne justifie. La Compagnie de Carmaux a maintenu, jusqu'à cette heure, sa prétention.

Cependant la Chambre vota, à la séance du 7 novembre, une proposition du citoyen Gustave Rouanet, portant la nomination, au scrutin de liste, d'une commission d'enquête parlementaire avec mission de rechercher les causes de conflit et les conditions générales d'exploitation dans le domaine houiller français.

Signalons, enfin, les deux documents suivants : 1° Un appel du comité de la grève de Carmaux aux mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, les exhortant à accepter la sentence d'arbitrage. Voici cet appel :

Camarades,

Nous avons été très sensibles à la déception cruelle que vous infligent les sentences arbitrales pour le Nord et le Pas-de-Calais. Elles ne répondent pas à la juste attente du prolétariat minier.

Elles ne tiennent pas compte des prodigieux bénéfices réalisés depuis quatre ans par les compagnies.

A la distance où nous sommes, nous ne pouvons savoir comment l'esprit des arbitres, et en particulier de l'arbitre choisi par vous, a pu à ce point méconnaître le vrai et le juste.

Peut-être les compagnies ont-elles abusé de l'offre faite par elles dans la question des retraites pour fausser la question des salaires. Mais quelque douloureuse que soit pour nous tous une sentence mal conçue, nous vous supplions de ne pas vous laisser émouvoir par les difficultés présentes et de songer à l'avenir du prolétariat tout entier.

Si vous refusez d'actepter la sentence arbitrale après avoir promis solennellement de vous y conformer, vous portez au principe de l'arbitrage un coup funeste. Désormais, dans toutes les grèves, le patronat, toujours hostile

au principe de l'arbitrage, le refusera en alléguant que les ouvriers ne se soumettent pas à la sentence une fois rendue.

La classe ouvrière a maintenant l'esprit assez haut pour regarder vers l'avenir et pour ne pas sacrifier aux justes ressentiments d'une heure son intérêt durable. Camarades, il y a entre nous tous dans la lutte actuelle une étroite solidarité. Vous avez engagé la bataille les premiers, mais dans plusieurs régions elle dure encore. Partout, dans la Loire, dans le Sud, les ouvriers mineurs ont demandé l'arbitrage.

Les compagnies résistent ou rusent, espérant nous lasser. Elles ne nous lasseront pas, mais comment lutterons-nous si elles peuvent refuser l'arbitrage en déclarant que vous l'avez détruit? C'est donc à votre esprit de solidarité comme à votre esprit de prévoyance que nous faisons appel, au nom des ouvriers de Carmaux qui, vous le savez, sont de cœur avec vous et n'ont jamais ménagé leur dévouement à la cause commune.

L'heure des justes réparations viendra. Mais c'est à condition que nous ne perdrons jamais de vue l'intérêt général et permanent du prolétariat.

Pour le Comité de la grève des ouvriers mineurs de Carmaux, et par ordre :

BERTHON, *président.*
ESCAFFRE, *secrétaire.*

2° Le manifeste du comité national des mineurs faisant appel à toutes les corporations pour appuyer les revendications des mineurs par la grève générale. Voici ce document, le dernier, que les nécessités de la mise en page nous permettent de placer sous les yeux de nos lecteurs :

Aux mineurs de France

Voilà plus d'un mois que nous sommes en grève, pendant lequel nous avons épuisé au service de la conciliation plus de sang-froid, de calme, de modération qu'on était en droit d'en attendre de la part de travailleurs qui subissent les plus dures conditions d'existence et se voient par surcroît menacés dans leurs médiocres salaires par la rapacité impitoyable de leurs patrons.

Dès le premier moment, nous sommes allés à l'arbitrage, qui paraissait le moyen le plus prompt et le plus équitable de terminer le conflit. Au lieu de s'engager loyalement avec nous dans cette voie, les compagnies, ne voulant pas livrer à des arbitres la preuve de leurs scandaleux bénéfices, n'ont cessé, depuis le début de la grève, d'équivoquer, de tergiverser, opposant à nos avances et à celles des pouvoirs publics la mauvaise volonté la plus insigne, comptant visiblement sur les lenteurs des négociations pour nous réduire à la famine et imposer à notre misère une capitulation déshonorante.

Ici, elles refusaient brutalement de discuter avec leurs ouvriers ; là, après s'être engagées par signature, elles revenaient le lendemain sur leurs promesses de la veille.

Plus loin, c'étaient des coupes sombres qu'elles exigeaient dans les rangs des meilleurs militants, sachant bien qu'une prétention aussi odieuse serait repoussée avec indignation et qu'aussi tout accord deviendrait impossible.

Malgré toutes ces manœuvres et les lenteurs qui en sont résulté, les mineurs de France ne se sont ni lassés ni découragés.

Aujourd'hui comme hier, ils restent tous debout, étroitement unis, plus fermement résolus que jamais à affirmer leur bon droit par la grève jusqu'à la victoire finale ; ils ne rentreront à la mine qu'après l'avoir fait triompher.

Au prolétariat

Camarades de toutes les corporations, tout en comptant sur votre appui moral, nous n'avons pas voulu jusqu'à ce jour vous engager avec nous par une solidarité plus effective dans la rude bataille que nous livrons à nos exploiteurs. Tant que nous avons pu espérer vaincre par nos seules forces, nous avons, dans un esprit de fraternité que vous apprécierez, tenu à rester seuls exposés aux coups de la bataille.

Aujourd'hui, la lutte devenant plus ardente et plus âpre par la résistance plus acharnée et la mauvaise foi grandissante de nos patrons, nous sentons toute la responsabilité qui pèserait sur nous si, pour avoir négligé un seul élément de succès, pour n'avoir pas fait appel au concours de tous les travailleurs, nous laissions échapper une victoire à laquelle est intéressé le prolétariat tout entier.

Nous ne nous sentons plus le droit de rester isolés et nous vous demandons de venir prendre à nos côtés dans la bataille la place qu'imposent à tous les circonstances graves où nous sommes.

Nous vous crions :

Camarades de toutes les corporations, réunissez-vous, consultez-vous : dites si l'heure n'est pas venue d'appuyer les efforts des mineurs d'une action générale, énergique, décisive de tous les travailleurs.

Camarades, tous debout pour l'émancipation prolétarienne. Vive la grève générale !

Le Comité national :

JOUCAVIEL, MARIN, BEXANT, EVRARD, BRIOUDE, GIRARDET, BUYAT.

Le secrétaire général,

COTTE.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France :* Une ardoisière ouvrière. — *Belgique :* Un congrès international du commerce et de l'industrie; Le congrès national des conseillers communaux socialistes. — *Italie :* Le mouvement social ; Le congrès d'Imola. — *Angleterre :* Le congrès des Trade-Unions ; La vie municipale ; Socialisme municipal ; Domaines publics et maisons ouvrières. — *Autriche-Hongrie* : La misère en Galicie. — *Suède :* Progrès socialiste. — *Russie :* Un programe révolutionnaire ; Les accidents du travail.

FRANCE

Une Ardoisière ouvrière. — Voici une tentative fort intéressante en faveur de laquelle nous insérons très volontiers la communication suivante :

Dans sa dernière assemblée générale, la Fédération des travailleurs socialistes des Ardennes nommait une commission de défense de l'Ardoisière ouvrière de Rimogne. De cette commission étaient élus les citoyens Albert Poulain et Lassalle, députés des Ardennes, Varède et Lainel, membres du bureau fédéral, Jules Biaux, Arthur Bonna, Albert Demoulin, Lambert-Hamaïde, Pérot, Vital-Rousseaux.

Le premier devoir de ces délégués était de se rendre compte sur place, des chances que présente l'entreprise des travailleurs ardoisiers. C'est ce qu'ils firent le dimanche 10 août dernier.

De leur visite à l'Ardoisière ouvrière ils ont rapporté l'heureuse certitude du succès. Dans quelques semaines, en effet, si le concours de la solidarité ne fait pas défaut, la classe ouvrière socialiste de Rimogne aura réalisé son œuvre magnifique d'émancipation.

Il faut connaître la vie de peine et de misère endurée par les ardoisiers de la Compagnie capitaliste, il faut savoir de quels salaires dérisoires ils sont payés, à quelles vexations ils sont soumis, il faut se souvenir des luttes héroïques qu'ils eurent à soutenir contre leurs exploiteurs, pour apprécier à sa juste valeur le courageux effort d'organisation qu'ils ont dû donner afin d'arriver d'abord à la conception, puis à l'exécution du projet d'une ardoisière ouvrière. Ils ont compris que dans l'état actuel de la société, ils ne pouvaient conquérir leur liberté et leur bien-être qu'en imitant l'exemple des verriers de Carmaux et d'Albi, en formant entre eux une coopérative de production. Et une fois cette idée mûrement approfondie dans leur syndicat, ils décidèrent de passer à la pratique.

Les vues de nos camarades se portèrent sur deux ardoisières : celle dite « Garlache », dans la coupe n° 8 du triage d'Harcy, à deux kilomètres de la gare de Rimogne, et celle dite « Risquetout », dans la coupe n° 2 du même triage, à quatre kilomètres de la gare. Chacune d'elles se compose de deux hectares et de vingt hectares de tréfonds.

L'autorisation d'y faire des fouilles fut obtenue.

Ces deux ardoisières avaient été abandonnées vers 1830, pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'à cette époque les ouvriers manquaient ; la population de Rimogne était surtout formée de cultivateurs ; l'ouvrier ardoisier gagnait très peu, le prix de l'ardoise étant beaucoup plus bas que de nos jours. La seconde raison, c'est que les moyens d'extraction des eaux étaient très rudimentaires (les fouilles ont fait découvrir à nos amis des débris de pompes en bois) et par suite absolument insuffisants. Enfin, le transport des produits était excessivement difficile ; c'étaient les rouliers qui s'en chargeaient, la voie ferrée n'existant pas encore.

Aujourd'hui, les motifs de l'abandon de ces fosses ayant totalement disparu, rien n'est plus aisé que de reprendre et cette fois mener à bien les travaux interrompus. Les camarades profitent de la besogne accomplie par les anciens, qui avaient pratiqué 35 à 40 mètres de galerie à Garlache et 125 mètres à Risquetout. Pour cette dernière, on évalue à 200.000 francs la valeur du travail effectué, si bien que le syndicat des ardoisiers trouve là un capital de 200.000 francs tout acquis.

Dans ces conditions, ayant formé un comité d'initiative, les camarades décidèrent d'attaquer Risquetout. De suite ils se mirent à l'œuvre avec une ardeur digne des plus grands éloges.

Au moyen d'une pompe à vapeur qu'actionne une locomobile, ils commencèrent à extraire les eaux, et ce premier travail est d'ores et déjà presque terminé. La voûte dans laquelle ils travaillent est de 6 pieds sur 6 ; elle a 125 mètres de profondeur, plan incliné. Depuis plusieurs semaines, ils sont arrivés dans les « ouvrages » de reconnaissance, d'où leurs prédécesseurs avaient déjà retiré les produits, et ils se sont trouvés en pleine veine d'ardoise, c'est-à-dire sur de la matière exploitable.

Ces braves travailleurs ont des pleurs de joie dans les yeux lorsqu'ils se rappellent la mémorable minute où ils s'aperçurent que leur belle tentative était sitôt couronnée de succès. Ils constatèrent en effet un banc d'ardoise d'au moins 80 pieds d'épaisseur, dont ils purent apprécier l'excellente qualité.

Cette ardoise est de trois sortes : fine, demi-fine et grosse « grenue ». En outre, au-dessous de la veine d'ardoise « grenue », se trouve l'ardoise bleue. Ajoutons que les experts ont donné leur avis, qui est excellent.

En conséquence, dès le 28 juillet dernier, nos camarades se faisaient délivrer la concession définitive.

Nous pouvons affirmer en toute conviction que dans peu de temps il y aura bénéfices. Il suffit aux ardoisiers d'avoir l'argent nécessaire à l'achat du matériel pour entrer en exploitation.

Il leur faut environ 40.000 francs. Pas davantage.

Ils ont droit à la solidarité prolétarienne. Grâce à leur intelligence, à leur énergie, à leur connaissance profonde et expérimentée du métier, le prolétariat tout entier aura une nouvelle arme dans la main. Car ce n'est pas une coopérative égoïste, ce n'est pas une ardoisière aux ardoisiers qu'ils ont mis au monde, mais bien une Ardoisière ouvrière qui, selon l'article 23 de ses statuts, consacrera vingt pour cent de ses bénéfices à la formation d'associations sœurs dans tous les coins du pays et à la propagande socialiste.

Que donc les syndicats, les coopératives, les cercles d'études sociales, en un mot tous les amis du progrès et les défenseurs de l'ouvrier comprennent la sublimité de la tâche qui s'impose à eux : libérer de laborieux et dignes citoyens d'une exploitation sans nom. Que tous ensemble ils assurent le triomphe de l'Ardoisière ouvrière !

Nous le répétons : le succès dépend d'eux seuls, et les bénéfices certains de l'œuvre leur prouveront bientôt que leur argent ne pouvait être mieux placé. Des comités de défense seront donc constitués comme il fut fait pour la Verrerie ouvrière. Dans leurs collectes, les militants n'oublieront pas l'Ardoisière.

Et, surtout de nombreuses parts sociales seront prises sur les carnets à souche présentés par les délégués de l'organisation ; chaque citoyen aura à cœur d'opérer régulièrement ses versements (depuis 50 centimes ou 1 franc) jusqu'à ce qu'il atteigne le chiffre de l'action, laquelle lui sera immédiatement délivrée.

Les carnets à souche doivent être demandés chez le citoyen Renaudin-Cochart, trésorier, à Rimogne, lequel envoie tous les renseignements désirables.

Encore une fois, le succès définitif ne dépend que de quelques milliers de francs. Nous estimons qu'ils seront vite trouvés parmi le prolétariat conscient, auquel nous adressons cet appel.

Il les fournira certainement à l'œuvre préconisée, d'abord pour émanciper les ardoisiers de Rimogne, ensuite pour montrer au capitalisme ce qu'il peut faire par la solidarité bien comprise.

Vive l'Ardoisière ouvrière de Rimogne ! Vive l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes !

La Commission fédérale.

BELGIQUE

Un congrès international du commerce et de l'industrie. — Extrait du journal *Le Peuple*, sous la signature de Franz Fischer :

Le congrès international du commerce et de l'industrie qui vient de terminer ses travaux à Ostende, est resté dans le sillage de tous les congrès précédents, c'est-à-dire qu'il a été avant tout une manifestation d'existence du libéralisme économique.

Les noms seuls de ses promoteurs et des principaux artisans de son œuvre, MM. Louis Strauss, Yves Guyot et Hanold Cox, secrétaire du Cobden Club, les apôtres du libre-échange et du manchestérianisme disent assez quel était l'esprit de cette assemblée, poussant le respect de la liberté au point de prohiber toute espèce de vœux, de refuser le vote de toute résolution et de décider qu'il y avait lieu de ne rien décider.

Des congrès anarchistes nous avaient déjà fait cette originale surprise.

Réduits ainsi à la valeur d'un simple et libre échange d'idées, sans aucune sanction, ces débats n'en ont pas moins, aux yeux des socialisres, une importance considérable. Il est toujours utile de connaître ses adversaires, surtout lorsque par la valeur de leur argumentation, l'évidence de leur bonne foi et la courtoisie de leurs discours, ils méritent le respect et la discussion de leurs idées.

Encore ne sont-ils nos adversaires qu'à demi puisque dans leur lutte contre le protectionnisme affameur, augmentant facticement la valeur des produits, au bénéfice de quelques industriels et gros propriétaires terriens, ils défendent l'intérêt indiscutable de la grande masse des consommateurs.

Notre campagne contre la politique protectionniste des ministres de Burlet et Debruyn et la courageuse association de la socialdémocratie allemande contre les exigences scandaleuses des agrariens prouvent surabondamment que ce n'est pas de notre côté que la liberté douanière rencontrera des ennemis.

Autre chose est d'assimiler cette liberté des frontières à la prétendue liberté du travail et de condamner l'intervention de l'État en faveur des citoyens opprimés et lésés, comme la violation des droits de l'homme, aboutissant en fin de compte à l'élévation du prix des objets de consommation.

« Il n'y a pas de péril économique international, s'écriait M. Strauss. Il y a un péril national ; l'interventionisme et les coalitions ouvrières augmentent artificiellement le prix des marchandises et rendent impossible la concurrence. »

Les ouvriers savent, par expérience, que dans la plupart des cas, selon la parole d'un grand économiste catholique, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère. De plus, il est faux de soutenir que l'amélioration des conditions de vie des producteurs doive nécessairement influencer le coût de la production et aboutir à ce résultat : les ouvriers gagnant de hauts salaires, mais payant très cher les objets nécessaires à leur subsistance.

Les faits démentent cette assertion et nous n'éprouvons aucune gêne à avouer que depuis cinquante années, la loi d'airain des salaires a été démentie partout où l'organisation ouvrière, la protection légale et la surproduction ont pu réagir contre elle et aboutir à ce résultat incontestable ; augmentation des salaires, réduction du prix des objets de consommation. Le régime de la libre concurrence est funeste aux coalitions de producteurs ; il y a eu et il y aura toujours, en dépit des syndicats de vente et des trusts, des industriels et des commerçants, se contentant d'un bénéfice moindre et qui en fin de compte détruisent l'influence des cartels.

Contre les trusts et les syndicats d'accaparement, lorsqu'ils menacent directement les consommateurs, il n'y a qu'un remède, indiqué du reste avec netteté par l'un des orateurs du congrès, M. Petschke, directeur de la banque de Varsovie : l'intervention

énergique de l'autorité, mettant à raison les affameurs et les contraignant à baisser leurs prix, à peine de déchéance de leur propriété.

Ce n'a pas été un de nos moindres sujets d'étonnement de voir cette solution, de tendance évidemment socialiste et radicalement opposée à la prétendue liberté des transactions, être préconisée et approuvée dans une assemblée de non-interventionnistes.

Ce n'est, du reste, pas le seul indice de fléchissement de l'absolutisme libéral. En résumant le débat sur la question de l'intervention de l'État, M. Yves Guyot a dû constater, non sans mélancolie, que personne n'avait défendu la thèse libérale de l'indifférence des pouvoirs publics.

Toute la discussion a porté sur le point de savoir si l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse devait être facultative ou obligatoire.

Les adversaires de l'obligation n'ont pas réfuté le beau discours dans lequel notre ami Hector Denis — qui cette fois encore a augmenté le prestige du Parti ouvrier, en allant défendre son programme devant ses adversaires — a justifié la thèse socialiste. M. Lepreux, directeur de la Caisse générale d'épargne et de retraite, a beau se féliciter de l'affiliation volontaire de 25 p. 100 de la population ouvrière, en n'y comprenant pas les mineurs adhérant à leur caisse de prévoyance, les travailleurs de l'État et ceux qui bénéficient déjà des ressources de caisses particulières, il n'en reste pas moins prouvé que la grande majorité des travailleurs belges n'a pas la garantie de la subsistance pour ses vieux jours.

Si l'on objecte que pour les plus pauvres, l'obligation ne crée pas les ressources, il a été démontré qu'elle ajoute un besoin à ceux de l'ouvrier, qu'elle pousse celui-ci à revendiquer un salaire plus élevé et qu'elle incorpore ainsi dans le *standard of life*, un élément indéracinable.

En ce qui concerne l'intervention pécuniaire de l'État, la thèse socialiste s'est, une fois de plus, heurtée à la conception perfide et absurde des démagogues cléricaux, qui cherchent dans le produit des impôts de consommation, les ressources du fonds des pensions et ne restituent aux ouvriers qu'une partie de ce qu'ils ont prélevé sur les objets nécessaires à leur subsistance.

La démocratie n'entend pas de telle façon améliorer la condition des travailleurs. Il faut bien se dire que le bien-être d'une classe doit se constituer par un prélèvement sur le superflu d'une autre classe; on n'emplit pas un verre sans vider la bouteille. L'impôt sur la richesse, le droit progressif sur le revenu, voilà les sources naturelles qui doivent alimenter ceux qui, par leur travail, ont acquis le droit à l'existence.

En dehors de cette solution il n'y a que palliatifs et tâtonnements impuissants dans lesquels la justice sociale ne trouve pas son compte.

Les deux discours dans lesquels Hector Denis a développé ces idées ont vivement impressionné les congressistes étrangers. Ils auront sans doute compensé l'effet extraordinaire qu'ont dû produire sur eux les déclarations phénoménales des délégués belges qui voulaient justifier leur hostilité à l'obligation. A les entendre, le Belge serait une sorte de révolutionnaire impénitent, rebelle à toute réglementation et qui n'accepterait les lois que pour avoir l'occasion de les violer! Il s'en est fallu de peu qu'ils n'aient prophétisé un soulèvement général des ouvriers belges, contre une loi qui aurait l'audacieuse prétention de les délivrer du cauchemar de la vieillesse indigente.

Le dénigrement des qualités de notre race fait sans doute partie du patriotisme bourgeois.

Ce fut du reste le seul aspect par lequel le patriotisme se révéla. Car, dans toutes les discussions, qu'il se soit agi de la conclusion de traités de commerce, barrières élevées contre les menées protectionnistes, de la protection des brevets et du droit pour l'inventeur d'exploiter son œuvre quand ses ressources le lui permettent ou quand il le juge nécessaire, de la sauvegarde des intérêts des représentants commerciaux de l'industrie, des garanties à donner aux créanciers contre les négociants malhonnêtes qui aliènent frauduleusement leurs fonds de commerce, toujours s'est révélée la nécessité de régir la vie commerciale et industrielle des peuples par des lois et des conventions internationales.

Ainsi se constitueront véritablement les Etats-Unis d'Europe. C'est l'internationalisme qui s'impose comme condition d'existence de l'industrie moderne, de même qu'il apparaît comme la voie de salut aux prolétaires d tous pays, également opprimés et assoiffés de justice.

Le Congrès national des conseillers communaux socialistes. — Ordres du jour adoptés :

Le Congrès national des conseillers communaux socialistes proteste, une fois de plus, contre la loi électorale communale qui consacre l'iniquité des quatre infamies et réclame du pouvoir législatif le suffrage universel pur et simple.

Le Congrès émet le vœu de voir la Chambre des représentants s'occuper à bref délai de la question de la pension des employés communaux et de leur affiliation à la caisse de retraite de l'État, au même titre que les membres du personnel enseignant.

Le Congrès rappelle aux mandataires qu'il est de leur devoir de choisir les membres du corps enseignant parmi les instituteurs et institutrices sortant des écoles normales officielles, de porter à la connaissance des parents la disposition de la loi scolaire, permettant à ceux-ci de dispenser leurs enfants du cours de religion, de veiller à ce que leurs livres scolaires ne soient pas des livres à tendances religieuses ou militaristes.

ITALIE

Le mouvement social. — D'après le dernier *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'industrie, la durée de la journée de travail tend à diminuer de plus en plus en Italie.

Dans toutes les fabriques italiennes, il n'y avait, travaillant moins de dix heures par jour : en 1874 que 41.7 p. 100 des ouvriers ; en 1880, ce chiffre passe de 59.4 p. 100 pour successivement atteindre : en 1885, 66.6 p. 100; en 1890, 73.8 p. 100; en 1895, 80.9 p. 100, et enfin en 1900, 99.8 p. 100.

Le Congrès d'Imola. — La dernière assemblée générale du parti socialiste italien s'était tenue à Rome, il y a deux ans. Cette fois, en septembre, elle a été convoquée à Imola, ville dont la municipalité est socialiste. Un millier de délégués y représentaient les groupements urbains et ruraux de toute l'Italie. Réunion importante par le nombre, importante par les sujets à l'ordre du jour.

Les chefs du socialisme italien sont partagés en deux groupes, les réformistes plus nombreux avec Turati, les révolutionnaires avec Enrico Ferri et Andrea Costa. L'organe officiel du parti, l'*Avanti*, est aussi par le député Bissolati, dirigé vers le possibilisme. Il en est de même de la majorité des élus parlementaires.

Au début, l'ordre du jour suivant fut déposé par Ferri et ses amis :

Le Congrès, considérant que l'action du Parti socialiste doit s'inspirer de son caractère révolutionnaire et que tout effort en faveur de réformes doit être en accord et subordonné au but essentiel, la transformation de la société

politique et économique actuelle par le prolétariat organisé en parti de classe, affirmant que l'unité du Parti ne peut pas être mise en péril par l'existence des deux tendances coexistantes dans le Parti.

Déclare que le Parti socialiste doit suivre une ligne indépendante et séparée de celle de toute autre classe sociale et de tout autre parti politique.

En réponse, le citoyen Bonomi déposa au nom des réformistes l'ordre du jour suivant :

Attendu que pour arriver à la révolution socialiste, c'est-à-dire à l'avènement du collectivisme par la lutte de classe, sont en ligne toutes les réformes qui se trouvent dans des conditions économiques, politiques et morales du prolétariat, lesquelles combattent le capital ;

Le congrès déclare que cette concession n'est pas compatible avec l'existence de deux tendances distinctes, basées sur des différences substantielles ;

Le congrès affirme que l'action du parti est réformiste parce que révolutionnaire, est révolutionnaire parce que réformiste, mais que l'action du parti est simplement socialiste ;

Le congrès, rendant hommage à la loi fondamentale des efforts dans l'unité des pensées, confirme la tactique votée au congrès de Rome pour l'autonomie des sections avec le palliatif que les congrès régionaux et provinciaux puissent réprimer les manifestations sortant du socialisme ;

Le congrès, imbu de l'idée que la représentation politique doit être le miroir du peuple souverain et même être en conctact intime et immédiat avec lui :

Déclare que le groupe parlementaire socialiste, quoique autonome dans ses actions, doit quand même se tenir constamment en unité d'idées avec la conscience et la volonté de la grande masse prolétaire, que les organisations politiques du parti ont le devoir de stimuler avec de fréquentes convocations et des incessantes agitations, à fin de propagande, d'organisation et d'éducation politique.

Reconnaissant que, quoique le présent ministère ait eu une action souvent antilibérale, l'action de notre groupe parlementaire a réussi à sauvegarder le développement de l'organisation prolétaire contre un retour possible de la réaction :

Le congrès approuve l'œuvre du groupe parlementaire socialiste et l'invite à conserver une absolue liberté d'action dans les questions parlementaires en face du gouvernement et des autres partis, tout en rappelant que les alliances avec des fractions non prolétaires ne doivent être faites que pour avantager le parti socialiste et avec la conscience qu'elles seront scindées dans l'avenir ;

Espère que le parti unifié sera le signe d'une ère nouvelle et plus féconde en propagande et en organisation socialiste.

Les deux premiers orateurs qui prirent la parole furent les deux députés ouvriers : Chiesa, député de Gênes et réformiste, et Rigola, député de Cossato et révolutionnaire. Tous les deux furent vivement applaudis.

Ce fut ensuite l'un des plus remarquables représentants de la tendance réformiste, le citoyen Claudio Treves qui soutint en un discours très éloquent la thèse de ses amis. Il déclara que le parti socialiste était essentiellement un

parti scientifique, et comme la science avait successivement passé par la méthode déductive, la méthode inductive et enfin la méthode expérimentale, de même le socialisme applique aujourd'hui la méthode expérimentale.

Antonio Labriola, professeur à l'Université de Rome, répondit à Treves. Il affirma que les révolutionnaires étaient aussi partisans des réformes que les réformistes, mais qu'ils pensaient ne pouvoir les conquérir que de haute lutte contre l'État bourgeois. Il fit enfin une vigoureuse attaque contre le régime monarchique et affirma le républicanisme du parti.

Turati déclara en commençant que les modifications politiques survenues en Italie ont nécessité une nouvelle attitude du parti, ces événements aussi bien que l'accroissement de ses forces lui ayant imposé de nouveaux devoirs. Il montre les progrès du parti, la force grandissante de l'organisation ouvrière. La Chambre du travail de Milan compte actuellement 50.000 ouvriers syndiqués, et c'est là un merveilleux résultat obtenu par les efforts organisateurs constants du parti.

Il constate que les révolutionnaires protestent quand l'on déclare qu'ils ne sont pas partisans des réformes, et que les réformistes crient non moins énergiquement lorsque l'on prétend qu'ils ne sont pas révolutionnaires, ce qui montre le verbalisme de ces classifications et l'identité pratique de l'œuvre des deux fractions.

Il proteste vivement contre l'accusation portée contre la direction du parti de ne pas avoir suffisamment mené la propagande antimilitariste et termine par une apologie de l'ordre du jour de Bonomi.

Turati a parlé pendant deux heures consécutives et son succès fut très grand.

Ferri affirme tout d'abord que les deux tendances dont Turati nie la réelle existence sont cependant visibles, et que l'on peut les constater dans tous les partis socialistes internationaux.

D'ailleurs l'histoire du parti socialiste italien montre que deux tendances y ont toujours existé, l'une plus favorable à l'organisation simplement électorale, et l'autre à l'organisation purement économique.

Il défend les intransigeants de l'accusation de ne pas s'intéresser à l'organisation économique, et ce que ses amis condamnent, c'est surtout l'esprit unilatéral qui ne tient pas compte de la nécessité des divers modes d'action.

Le congrès de Rome a expulsé du parti le député de Marinis qui avait assisté aux funérailles du roi, et il a bien fait ; mais la tendance qui amène un certain nombre de ses collègues socialistes à la Chambre à soutenir aveuglément M. Zanardelli peut conduire finalement à des compromissions pires que celles de de Marinis. Il constate que tous les partis bourgeois sont d'accord avec Turati et approuvent sa tactique, ce qui amène de vives interruptions.

Il rend hommage au grand talent de théoricien de Philippo Turati et croit que quelques-uns de ses disciples sont beaucoup plus dangereux que lui ; mais il constate que le discours de Turati approuvant la politique des *zig-zag* de M. Giolitti fut l'expression de sa pensée personnelle, mais nullement celle du groupe, auquel il avait eu le tort de ne pas la soumettre. En terminant, il affirme la nécessité pour le parti de maintenir intacte son unité.

Après une courte intervention de Labriola, répondant à Turati, et quel-

ques paroles de Bonomi, le congrès passe au vote. La résolution Bonomi obtient 484 voix, contre 279 à la motion Ferri.

Une vive discussion s'engage ensuite au sujet de la ligne politique suivie par l'organe officiel quotidien du parti, l'*Avanti*. Les citoyens Bertesi et Soldi reprochent à son directeur, le citoyen Bissolati, l'attitude du journal au cours des derniers événements et se plaignent que l'on ne fasse pas assez de place aux opinions de la minorité. Le citoyen Valera demande la suppression de la souscription permanente et le citoyen Rango reproche à l'*Avanti* son intolérance.

Chiesa, Turati et Bissolati répondirent amplement à ces critiques ; ils déclarent que beaucoup des reproches dirigés contre le journal ont pour motif des ressentiments personnels, et Treves rend hommage au talent journalistique, à l'abnégation et au dévouement de Bissolati.

Bissolati est l'objet d'une chaude ovation lorsqu'il paraît à la tribune. Il déclare qu'il l'attribue à la bienveillance de ses amis et à la courtoisie de ses adversaires socialistes. Il justifie ensuite ses actes à la direction du journal.

L'*Avanti* a toujours été l'organe commun de tous les socialistes italiens, qui y ont toujours également trouvé un accueil sympathique.

Finalement, le Congrès approuve à une très forte majorité les actes accomplis par Bissolati et lui confie de nouveau la direction de l'organe quotidien du parti.

Après la fin de la discussion sur la question du journal, l'on réélit le comité directeur. Il comprend les citoyens Bertesi, Bocconi, Chiesa, A. Costa, Enrico Ferri, Longobardi, Soldi, Purpagnoli, Turati, Vezzati et Bissolati.

Une nouvelle discussion s'engage sur l'action du groupe parlementaire et Ferri fait observer que l'action du parti à la Chambre ne peut se mouvoir que dans des limites assez étroites. Le ministère Zanardelli-Giolitti a 90 voix de majorité, et les socialistes, qui ont 30 représentants au Parlement, tiennent donc presque complètement le sort du ministère entre leurs mains ; il reconnaît donc que cela leur crée une situation souvent délicate. Il termine en affirmant la nécessité d'une politique indépendante et énergique.

Le Congrès vote ensuite un ordre du jour par lequel il s'engage à défendre les intérêts du prolétariat des théâtres et des concerts, victimes de l'exploitation éhontée des impresarii.

Le citoyen Lerda demande au comité directeur de proposer au prochain Congrès un nouveau règlement pour le parti, ce qui est adopté.

Le citoyen Antonio Labriola insiste sur la nécessité, pour le parti, de porter sa propagande dans l'Italie méridionale.

L'ordre du jour est maintenant épuisé.

Turati prononce, au milieu d'un profond silence, un éloquent discours, saluant les socialistes d'Imola qui ont fait aux congressistes un si bel accueil, demandant à tous d'oublier les coups reçus dans la bataille pour ne plus penser qu'à l'intérêt supérieur du parti. Le jour de la bataille contre l'ennemi capitaliste, tous seront unis étroitement.

Costa lui succède et fait un appel très éloquent aussi à tous les militants en faveur de l'union. Ferri enfin prononce un émouvant discours exhortant tous les membres du parti, tous les travailleurs à marcher en rangs compacts

sous le rouge drapeau du socialisme international, et il donne ensuite l'accolade à Costa, vétéran du parti, qui depuis trente ans lutte pour le prolétariat. Au milieu d'une profonde émotion, le Congrès lève sa dernière séance au cri de « Vive le Socialisme ! » et du chant de *L'Hymne des travailleurs*.

ANGLETERRE

Le Congrès des Trade-Unions. — Les Trade-Unions qui ont toute la force, la richesse et le nombre, proclament aujourd'hui de la façon la plus claire l'impuissance du mouvement syndical — *privé de l'arme politique*, — à défendre les intérêts de la classe ouvrière contre les agressions du capitalisme.

Ce sont des organisations si puissamment constituées sur le terrain économique qui déclarent que maintenant que le prolétariat anglais est fortement organisé sur le terrain économique, toute sa force doit se porter sur le terrain politique. Ce que la grève, le label, le boycottage (tous les moyens excellents en eux-mêmes, mais insuffisants), ne peuvent leur donner, ils affirment ne pouvoir l'obtenir que par la plus énergique pression sur les pouvoirs publics et avant tout par la constitution d'un parti politique de classe. Qu'il s'agisse de la situation légale des syndicats, de la loi sur l'enseignement, des retraites ouvrières, de la loi sur les accidents ou de la protestation contre les impôts indirects sur le sucre et le charbon, partout et toujours, l'action des trade-unions se traduit actuellement par une demande d'intervention parlementaire faite aux membres ouvriers de la Chambre des communes, ou par une résolution affirmant la nécessité de faire des représentants directs du prolétariat dans le Parlement. Que ce mouvement ne soit pas encore établi sur des lignes bien définies, que cet instinct de classe ne soit pas encore une nette couscience de classe socialiste me semble très évident, mais il n'y en a pas moins là une tendance très caractéristique du mouvement syndical le plus considérable du monde entier, dont les syndicalistes de tous les pays doivent tenir compte.

C'est ce que le Congrès de Londres a encore affirmé dans la résolution votée au sujet de la représentation ouvrière. Sexton, des dockers, demandait au Congrès de se prononcer en faveur d'une action politique des trade-unions et proposait de confier au comité parlementaire le soin d'agir dans ce sens et de coordonner l'action des unions.

Cette seconde partie de sa proposition fut considérée par un certain nombre des éléments avancés du congrès comme l'indice du désir d'enlever la direction du mouvement politique des trade-unions au comité pour la représentation ouvrière, qui comprend les éléments les plus avancés, et c'est pourquoi elle fut vivement combattue notam-

ment par le citoyen Pete Curran, des gaziers, l'un des plus vigoureux militants socialistes du mouvement syndical anglais, par Hodge, des métallurgistes de Manchester, par Rines, délégué des tailleurs de Battersea. Entre temps de dures vérités furent dites au parti libéral, qui voit avec frayeur se dessiner le mouvement actuel qui lui enlève la plus grande partie de ses troupes.

Le citoyen Smilie, notamment, qui appartient aux mineurs écossais et qui fut candidat ouvrier et socialiste à North Lancashire, dénonça en termes virulents la tactique de la prétendue « tolérance » à l'égard des libéraux, préconisée par Hugues Bayle, délégué des « modérés » du mouvement trade-unioniste, des mineurs du Northumberland.

Smillie déclara que dans la circonscription de North Lancashire, les mineurs n'avaient pas rencontré même chez les conservateurs autant de haine que chez les libéraux, contre la candidature ouvrière.

Finalement la résolution fut amendée dans le sens indiqué par Curran, c'est-à-dire en chargeant le « Comité pour la représentation ouvrière » de convoquer un congrès spécial chargé d'organiser l'action des trade-unionistes aux prochaines élections pour la Chambre des Communes.

Une séance fut presque tout entière prise par la discussion de la proposition de Ben Tillett et des dockers en faveur de l'*arbitrage obligatoire*. La proposition fut tout d'abord soutenue par A. Seddon, des employés de commerce de Prescot, qui déclara que la grève était dans les mains des ouvriers, la fronde de David, alors que l'arbitrage obligatoire serait pour eux le canon Maxim perfectionné. Wignall, des dockers, et Pickles, des peintres en bâtiment, parlèrent dans le même sens. En revanche, Sexton, de l'union des dockers de Liverpool, déclara qu'il n'était pas convaincu par les métaphores militaires de Seddon, et William Thorne se prononça également contre le projet. Cowey, des mineurs de Yorkshire se demanda comment l'on pouvait proposer de remettre le sort des salariés entre les mains d'un juge, alors que les trade-unions devaient actuellement employer toutes leurs forces à déjouer les manœuvres dont ils étaient victimes de la part des juges actuels.

En revanche, Ben Tillett déclara que les juges agissaient d'après la loi, qu'il n'y avait qu'à faire voter une loi telle que celle qu'il préconisait pour obtenir d'eux une attitude différente à l'égard des travailleurs. Après quelques paroles de Seddon en faveur du projet, l'on passa au vote par cartes ; voici quel en fut le résultat.

Pour la proposition Ben Tillet.	303.000
Contre	961.000

L'OPINION DES PRINCIPAUX MILITANTS ANGLAIS

Indépendamment de la discussion engagée devant le congrès de Londres, le citoyen Jean Longuet, auquel nous empruntons ce compte-rendu, a pensé qu'il serait intéressant de connaître plus en détail par leurs propres déclarations les sentiments de quelques-uns des principaux militants syndicaux anglais sur l'importante question de l'arbitrage obligatoire, dont on peut dire qu'elle est essentiellement une question internationale, puisqu'elle est actuellement à l'ordre du jour en France, en Angleterre, aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Le citoyen Ben Tillett, qui est l'un des fondateurs du parti ouvrier indépendant, l'une des deux grandes organisations socialistes anglaises, représente au Congrès l'Union des dockers dont il fut, avec Tom Mann, l'infatigable organisateur. Depuis

son voyage en Nouvelle-Zélande, Ben Tillett s'est fait le protagoniste ardent de l'idée d'arbitrage obligatoire en cas de grève, et c'est lui qui portait aujourd'hui la question devant le Congrès de Londres, de même qu'il l'avait soutenue l'an dernier à Swansea.

Ben Tillett est un homme dans la force de l'âge, trente-cinq à quarante ans, entièrement rasé à la façon des Américains, ce qui contribue à le rajeunir. Très actif, plein de fougue et d'énergie, c'est le type anglais de l'orateur de réunion publique.

— L'idée d'arbitrage obligatoire est, me déclare Tillett, une application naturelle et logique de l'idée d'arbitrage entre les nations, dont M. Cremer, en Angleterre, et M. Passy, en France, se sont faits les propagateurs inlassables. Ce que tous les démocrates et tous les socialistes recommandent en cas de conflit politique est aussi légitime en cas de conflit industriel.

— L'idée d' « obligation » soulève de vives objections...

— Mais, s'écria Tillett, toute la législation ouvrière est établie sur la base de l'obligation ! Les patrons n'ont pas le droit d'avoir des ouvriers trop jeunes. La loi le leur *interdit*. Elle déclare qu'ils ne pourront pas employer des femmes la nuit, qu'ils devront prendre telle ou telle mesure sanitaire, — tout cela est obligatoire.

— Comment concevez-vous l'organisation de cet arbitrage obligatoire ?

— Si cette idée, à laquelle je dois reconnaître que le Congrès a fait aujourd'hui un bien mauvais accueil, venait à triompher, voici comme j'en conçois la réalisation. Il existerait dans chaque métier un tribunal de conciliation, d'abord, et dans le cas où ses efforts échoueraient, un tribunage d'arbitrage composé par moitié de délégués des patrons et de délégués des ouvriers. Le président serait un magistrat qualifié pour remplir cette importante fonction.

« Les pouvoirs de ce tribunal seraient très vastes puisqu'en cas de conflit pour le salaire, par exemple, le patron aurait à montrer ses livres et à *prouver* qu'il est dans l'impossibilité d'accorder le salaire réclamé par ses ouvriers. Dans de semblables conditions nous arriverions à la suppression totale de ces douloureux conflits économiques dans lesquels le prolétariat a une situation si inégale.

— Mais que feriez-vous si les ouvriers refusaient d'accepter la décision du tribunal d'arbitrage ?

— Jamais semblable fait ne s'est produit en Nouvelle-Zélande où depuis plusieurs années la loi est appliquée.

Le Congrès de Londres ne s'est pas laissé convaincre par Ben Tillett, et les représentants de 961.000 travailleurs ont repoussé sa proposition qui n'a recueilli que les suffrages de 303.000 trade-unionistes. Parmi les adversaires les plus décidés de l'arbitrage obligatoire, se trouvait le vétéran de l'organisation des mineurs, Cowey, l'un des représentants des travailleurs du Yorkshire.

Cowey est un véritable géant, à la barbe blanche, aux gestes énergiques, la parole semblant beaucoup plus lente que la pensée.

— Que pensez-vous de l'arbitrage obligatoire ?

— C'est une proposition que jamais le Parlement anglais n'adoptera. Je crois d'ailleurs que les employeurs dépenseraient des millions s'il le fallait pour en empêcher le vote.

— Ceci semblerait plutôt prouver qu'elle serait favorable aux intérêts ouvriers ?

— Je ne le crois pas du tout ! Les ouvriers auraient à se soumettre à la décision de juges souvent hostiles à leur classe, n'ayant aucune connaissance des intérêts ouvriers. D'ailleurs ceux-ci, si j'en juge d'après mes camarades de la Fédération des mineurs, refuseraient de se soumettre à des décisions qu'ils considéreraient comme injustes. Quand toutes les prisons d'Angleterre seraient pleines de grévistes, mes camarades ne céderaient pas. Quant à la Nouvelle-Zélande, les conditions y sont tout à fait différentes de celles que nous subissons dans les grandes nations capitalistes de l'Europe.

Et le citoyen Woods, secrétaire du comité parlementaire des trade-unions, qui se trouve à côté de Cowey, ajoute : » Chaque fois que les ouvriers refuseraient de se soumettre à la sentence arbitrale, l'on verrait les districts [grévistes envahis par les soldats et la police ; cela nous ramènerait aux plus mauvais jours du mouvement ouvrier... »

Cowey et Woods, quoique partisans de la législation ouvrière et de l'action politique des trade-unionistes, ne sont pas des socialistes.

Au contraire, William Thorne, le secrétaire général de l'Union des gaziers, est

un membre militant de la Fédération démocrate socialiste et l'un des hommes qui honorent le plus la classe ouvrière anglaise.

William Thorne est par excellence le militant des syndicats, ayant l'esprit pratique et le sens de la réalité. C'est à lui que le syndicat des gaziers anglais doit sa magnifique prospérité actuelle et ses 50.000 membres, cotisant aussi régulièrement que les ouvriers des professions les plus qualifiées.

— Pour moi, me déclare Thorne, ce qui doit nous intéresser, c'est l'organisation spontanée et autonome de notre classe. La seule chose sur laquelle je compte pour émanciper le prolétariat, c'est sur son éducation socialiste et la force de son organisation. Je pense d'ailleurs qu'étant donné que plus d'un million de travailleurs sont employés par l'État, que plusieurs centaines de milliers d'autres sont employés par les municipalités, il dépend de notre pression sur les pouvoirs publics, de notre action en période électorale que leur situation soit sérieusement améliorée. Quant aux travailleurs de l'industrie privée, je n'attends rien de bon pour eux de l'arbitrage obligatoire. Son seul résultat serait la désorganisation du mouvement syndical.

— On prétend que les résultats obtenus en Nouvelle-Zélande seraient très concluants ?

— Oh ! parfaitement, concluants contre l'arbitrage obligatoire !

Et je ne puis mieux faire que de vous renvoyer à l'article de Tom Mann paru dans la *New Century Review* il y a quelques jours.

Tom Mann qui était arrivé en Nouvelle-Zélande absolument enthousiaste des diverses applications du socialisme d'État de M. Seddon, le fameux premier ministre de Wellington, a presque complètement changé d'avis, sur la question de l'arbitrage obligatoire tout au moins.

— Quelle est l'opinion de nos camarades socialistes dans cette question ?

— Quelques-uns sont de l'avis de Ben Tillett, ainsi d'ailleurs qu'un certain nombre de vieux unionistes. Mais la grande majorité est de l'avis exprimé il y a quelques instants par le Congrès et vous savez d'ailleurs que la Fédération démocrate socialiste tout entière s'est prononcée contre la proposition de Tillett.

L'on aborde ensuite la discussion du rapport du comité parlementaire qui, au début, faisait allusion à la guerre sud-africaine simplement « comme à l'une des plus importantes des temps modernes ». Le citoyen John Ward, des constructeurs de navires, propose comme amendement l'adjonction des mots suivants : « et des plus injustes ». Cette proposition souleva une longue et très vive discussion. Un certain nombre de délégués semblaient y être opposés, ainsi que me l'expliquait M. Cremer, moins par enthousiasme pour la guerre que par désir de défendre le texte proposé par le comité parlementaire auquel ils voulaient montrer leur confiance.

Quoi qu'il en soit, lorsque l'on passa au vote, la proposition Ward obtint 176 voix contre 134, ce qui amena une tempête d'applaudissements. Mais les adversaires de la proposition réclamèrent alors le vote par cartes, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de mandats de chaque délégué. Le résultat fut encore plus défavorable, puisque 591.000 votes se prononcèrent en faveur de l'amendement, et 314,000 seulement contre. L'annonce de ce résultat produisit une profonde émotion suivie de longues acclamations non seulement dans le congrès, mais aussi dans les tribunes.

Après les trois années qu'avait duré cette sombre aventure, le prolétariat organisé d'Angleterre en prononçait la solennelle condamnation, déclarant qu'il refusait d'endosser la responsabilité des crimes commis par les gouvernants capitalistes.

Après le vote d'une résolution énergique contre le bill de l'éducation et le blâme adressé à l'administration navale pour son exploitation éhontée des ouvriers de l'arsenal de Woolwich, le congrès aborde le passage du rapport du comité parlementaire sur la situation à Gibraltar, où la grève engagée depuis trois mois est l'objet des procédés les plus arbitraires de la part du gouvernement militaire, tout-puissant dans l'île.

Ainsi que l'explique le citoyen Fernandez, délégué des organisations ouvrières de Gibraltar, les infortunés travailleurs de cette forteresse vivent sous le régime de la loi martiale. Le rapport du comité parlementaire rend compte des démarches faites auprès du gouvernement, et le citoyen William Thorne, secrétaire général des gaziers, ajoute que par suite de l'action des représentants ouvriers du conseil municipal d'Aberdeen, celui-ci n'a pas donné à sir George White le droit de cité qu'il devait recevoir à sa réception dans cette ville — qui est sa ville natale — il y a quelques semaines.

Après discussion du passage du rapport visant la situation légale des trade-unions et l'audition de M. Edmund Browne, conseiller légal du comité parlementaire qui insiste sur la nécessité de porter la question sur le terrain politique en obtenant le vote d'une nouvelle loi, le congrès lève sa séance.

Sur la proposition de Macpherson, délégué des employés de commerce, et après une très courte discussion, le congrès vote son appui à la proposition de sir Charles Dilke, réduisant à une durée uniforme la journée de travail dans tous les magasins.

La discussion de la journée de huit heures souleva l'habituelle opposition des mineurs du Northumberland, auxquels le délégué Weir reprocha de vouloir maintenir la situation actuelle parce qu'ils ne travaillaient que sept heures, tandis que leurs malheureux enfants restaient dix et onze heures dans la mine.

Hugh Bayle, de la Fédération des mineurs et représentant des mineurs de Northumberland, prétendit que l'on ne pouvait leur imputer un égoïsme aussi honteux. La question a été longuement discutée et l'on ne peut rendre les seuls chefs de l'Union responsables, alors qu'en mai dernier encore le vote qui a eu lieu dans le Northumberland sur cette question accusait une majorité contre la journée légale de huit heures.

Le congrès passe ensuite au vote et la proposition est votée à l'unanimité moins cinq ou six voix, celles des northumberlandiens.

La question du droit de grève a été examinée parce qu'elle est soulevée par les jugements des tribunaux anglais, tendant à entraver le droit de grève, à interdire plus ou moins le *picketing* ou la surveillance par les grévistes des abords d'une usine où la grève est déclarée. Le citoyen Richard Bell, secrétaire général de l'Union des employés de chemin de fer et membre de la Chambre des communes, exposa, dans un discours très documenté et d'une remarquable précision, les griefs des trade-unionistes. De récents jugements, notamment dans l'affaire du syndicat des chemins de fer contre la compagnie de la vallée de Taff, ont semblé vouloir modifier en ces matières une jurisprudence constante depuis 1871 et que les syndicats anglais avaient tout lieu de croire définitive.

La situation légale de la classe ouvrière anglaise — et sa volonté d'y mettre un terme — est exprimée d'une façon très frappante par un dessin paru dans le *Sun*. Un ouvrier et un magistrat — ridiculement habillé dans le costume médiéval des juges anglais — sont en présence d'une affiche sur laquelle on peut lire ces mots : « Affaire de la vallée de Taff. — Les trade-unions sont financièrement responsables pour les dommages causés aux employeurs par des actes non autorisés de leurs représentants. »

— Est-ce là la loi, mylord ? demande l'ouvrier.

— Oui, monsieur, répond le juge.

— Eh bien, mylord, ce ne sera plus la loi avant peu...

Et c'est ce qu'a affirmé le congrès en votant à l'unanimité la proposition de Bell qui se termine par un pressant appel aux trade-unions d'avoir à faire élire des députés décidés à faire respecter leurs droits et à obtenir du Parlement une loi nouvelle qui les garantisse.

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Après avoir voté diverses propositions des syndicats d'employés des postes et télégraphes, tendant à accroître leurs salaires tout à fait insuffisants et à améliorer les conditions sanitaires des postes, le congrès a longuement discuté la proposition déposée par l'union des gaziers (qui représente dans le mouvement ouvrier anglais l'élément le plus avancé), fixant à quinze ans l'âge où les enfants pourraient être légalement admis dans les usines.

Cette proposition fut vivement combattue par Shackleton, le nouveau député de Clitheroë, en l'occasion fidèle interprète de la pensée des ouvriers textiles du Lancashire.

Les mineurs votèrent également contre la proposition, qui fut cependant adoptée par 535.000 voix contre 514.000.

Appleton, des tullistes de Nottingham, m'explique que les mineurs sont en principe d'accord avec les gaziers, mais qu'ils considèrent que l'élévation immédiate de

douze à quinze ans serait trop considérable, et que le résultat voulu ne peut être, selon eux, atteint que progressivement.

Lecture est donnée ensuite par le président Steadman du télégramme du Bureau socialiste international de Bruxelles, envoyant son salut fraternel au congrès et invitant les délégués à assister l'année prochaine au congrès international d'Amsterdam.

Un télégramme est également parvenu de l'Union des syndicats ouvriers de Johannesburg, dans le Transvaal, exposant la triste situation de la classe ouvrière au lendemain de la guerre sud-africaine.

Sur la question du suffrage des femmes, le congrès considère que le problème ne peut encore être considéré comme résolu tant que la majorité des femmes sont un instrument dans la main des réactionnaires, et il repousse par 110 votes contre 103 la proposition tendant à accorder le même droit de suffrage aux hommes et aux femmes.

LE MILITARISME ET LES TRUSTS

Le citoyen Ward, des constructeurs de navires, l'ardent boerophile qui fit voter au début du congrès la motion qui fit tant de bruit, flétrissant la guerre sud-africaine, prononce un éloquent discours contre la guerre et le militarisme.

Après une courte discussion, le congrès vote à la presque unanimité la résolution de Ward « flétrissant la guerre et la politique militariste, dont le seul résultat est l'enrichissement de sinistres financiers cosmopolites et dont le but est de maintenir la classe ouvrière de tous les pays dans une servitude universelle, politique et économique ».

Ben Cooper, de l'Union des cigariers, prononce un ardent discours contre les trusts qui ont pour résultat d'élever le prix de toutes les marchandises les plus utiles a la classe ouvrière.

Après un discours de Taylor, des Unions du Midlands, qui défend le vieux point de vue individualiste, le citoyen Clynes, de l'Union des gaziers, répond éloquemment par l'exposé du point de vue socialiste. Ou la nation maîtrisera les trusts ou les trusts maîtriseront la nation. Et il conclut en montrant dans la socialisation la seule solution.

Après un discours de Baker, des constructeurs de machines, qui soutient également la thèse « collectiviste », Abraham, député des mineurs du Pays de Galles — qui est un membre du parti libéral — en fait une critique aussi superficielle que possible, en se plaçant au point de vue des « choses pratiques ».

Cependant, il n'ose pas s'opposer au vote de la proposition socialiste de Clynes, mais déclare qu'elle se réalisera « dans quelques centaines d'années ».

L'on passe ensuite au vote, et le congrès affirme à une énorme majorité la nécessité de nationaliser les grands monopoles capitalistes.

Par 868.000 votes, le congrès décide que le prochain congrès aura lieu à Leicester dans le Lancashire; 329.000 votes s'étaient prononcés en faveur de Leeds.

A l'ouverture de la dernière séance, on annonça les résultats du scrutin pour la fonction de secrétaire du comité parlementaire. Depuis nombre d'années, Sam Woods, de la fédération des mineurs, est réélu sans concurrent.

Sam Woods est le type du vieil unioniste, ayant accepté, quoique à contre-cœur, l'interventionisme en matière de législation industrielle. C'est d'ailleurs, un homme charmant, parfait « gentleman », et dont l'aspect est plutôt celui d'un ci-devant que celui d'un militant ouvrier. Les sympathies dont il jouit universellement l'ont encore fait réélire cette année à une énorme majorité. Le vote par carte avait été demandé : il obtint 1 million 103.000 votes contre 280.000 à Ben Tillett.

Plusieurs motions réclamant une sévère application de la législation des logements insalubres et la construction de maisons ouvrières par les municipalités, demandant aux compagnies de chemins de fer l'extension des trains ouvriers sont votées à l'unanimité par le Congrès.

Après avoir entendu un éloquent discours d'un jeune trade-unioniste aveugle, Bracken, le Congrès vote une motion demandant au gouvernement de préparer une loi qui se préoccupe de la situation douloureuse du grand nombre de malheureux ouvriers aveugles que l'on trouve en Angleterre.

L'on procède ensuite au renouvellement du comité parlementaire qui pendant l'année courante aura charge de veiller aux intérêts communs des trade-unionistes. Sont élus : Bowerman avec 1.065.000 votes, William Thorne, avec 1.048.000 votes ; Cowey, avec 997.000 ; Hornidge, avec 996.000 ; Holmes, avec 991.000 ; Steadman, avec 941.000 ; puis Cummings, Richard Bell, Chandler, Wilkie, Mullin et Sexton.

Il est à noter que notre camarade William Thorne, ardent socialiste et en outre représentant d'un syndicat d'ouvriers non qualifiés, de ceux que l'aristocratie trade-unioniste tenait jadis dédaigneusement à l'écart, a reçu un chiffre de votes absolument imposant et qui en fait le deuxième élu du comité parlementaire.

Le président Steadman prononce ensuite le discours de clôture ; il constate que les délégués « se sont conduits dix fois mieux que les gentlemen qu'il a fréquentés pendant les quelques années qu'il avait passées à la Chambre », et après le vote d'une motion de chaude sympathie pour les 150.000 mineurs de Pensylvanie, le congrès se sépare au chant traditionnel de *Auld long sing*.

Contre la transformation inutile de l'Angleterre en nation militarisée les *trade-unions* ont pris position. Leur hostilité manifeste a fait réfléchir les hommes d'État unionistes. Le récent discours de M. Chamberlain à Birmingham, blâmé par le *Times*, où le ministre des colonies protestait contre toute intention d'imposer à son pays le système militaire des nations continentales, n'est qu'un effet de cette profonde et silencieuse opposition. En politique avisé, le représentant principal de la démocratie des Midlands a jugé prudent de faire machine arrière sur la voie de la conscription : il avait reconnu l'obstacle. Ce fait a bien sa valeur.

Et, pourtant, ce n'est pas tant leur influence sur la politique générale que sur la politique locale, qui témoigne de l'évolution des *trade-unions* anglaises, et qui les montre, sortant de leurs luttes purement techniques, pour prendre une part plus directe au gouvernement du peuple par le peuple.

Le mouvement qu'on appelle, en Angleterre, « socialisme municipal », et qui, malgré ses dangers manifestes, a tant fait et fait tant de bien, doit son origine aux *trade-unions*, ses premiers exemples aux ouvriers de Birmingham, dont M. Chamberlain était alors l'instrument autant que le représentant, sa force et sa toute-puissante vertu de propagande aux associations ouvrières qui le soutiennent.

Il a, dans presque toutes les grandes villes d'Angleterre, accompli des réformes ignorées, dont les effets sur la santé, le bien-être, la moralité publics sont tout simplement merveilleux. Ce sont ces réformes, mieux encore que les congrès, qui témoignent de la vraie vie ouvrière en Angleterre.

La vie municipale. — Extrait du *Temps* :

Ce n'est pas tant des congrès ouvriers que de la vie ouvrière, pas tant des résolutions générales que des œuvres locales ; pas tant, enfin, que de la politique nationale des trade-unions que de leur politique municipale, qu'un étranger doit s'instruire, s'il veut comprendre leur influence sur la vie anglaise.

Dans toutes les villes importantes de l'Angleterre, c'est-à-dire en somme dans

presque toute l'Angleterre, puisque la population rurale ne compte plus maintenant que 20 habitants sur 100, les associations ouvrières sont la force et le soutien du mouvement qu'on appelle « socialisme municipal », et qui vise la municipalisation progressive des organismes de la vie publique.

Sire Charles Dilke disait récemment, dans une grande revue française, que nulle part au monde l'œuvre pratique et positive du socialisme n'est si puissante et si avancée qu'en Angleterre et sous sa forme municipale.

A l'appui de cette opinion, voici quelques arguments. Ils sont empruntés au *Times* qui les cite à dessein pour justifier ses cris d'alarme et provoquer une réaction contre une progressive municipalisation de la vie publique en Angleterre.

Non seulement le gaz, les eaux, les égouts, les parcs, les jardins, les musées, les marchés sont désormais aux mains des villes, mais voici qu'elles interviennent maintenant jusque dans tous les détails de la vie publique et privée.

Sait-on, par exemple, que la fourniture du lait, lait pur et lait stérilisé, si importante pour la santé publique, si difficile à contrôler et à moraliser, est devenue un service public et un service municipal dans au moins une douzaine de grandes villes anglaises? L'exemple fut donné par Saint-Helens, dans le Lancashire. La ville fournit au prix coûtant du lait pur et *déja stérilisé.* Elle donne, en outre, aux ouvrières et aux mères de famille, les biberons et les tettines, à condition qu'ils soient rapportés régulièrement et tous les jours pour être désinfectés. Après l'adoption de cette mesure et l'organisation de ce service, la mortalité des enfants diminua dans de telles proportions que bientôt Liverpool, Dunkinfield, York, Ashton-under-Line, Belfast et un certain nombre d'autres villes adoptaient le même système.

Le commerce des spiritueux, du moins le commerce en détail, qui est responsable à tant d'égards du développement de l'alcoolisme, paraît également menacé d'une municipalisation, c'est-à-dire d'une régularisation et d'une répression prochaines, dans beaucoup de cités anglaises. A Devonport, la ville a décidé d'acheter et de gérer tous les cabarets des quartiers excentriques. Ailleurs, le conseil municipal procède par voie d'expropriation et garde à son compte les *public-houses* dont il s'est rendu acquéreur. A Glasgow, la commission chargée d'examiner un projet de municipalisation des liqueurs s'est prononcée en sa faveur. Le conseil a rejeté ce projet qui reviendra sous une autre forme. Mais Glasgow entreprend à ses frais, dans une maison municipale, la guérison des alcooliques, et ce ne sera pas une mince besogne. Londres a pris le même parti.

Les hôpitaux sont encore, dans la plupart des villes anglaises, entretenus par l'initiative et la charité privées. Mais un grand nombre d'autorités locales ont cru qu'il était de leur devoir de prendre part à la lutte contre la tuberculose. Voilà pourquoi Sheffield, Worcester, le West-Riding, Edimbourg et d'autres encore possèdent déjà leurs *sanatoria* municipaux pour l'isolement des phtisiques et leur guérison. A Middlesborough, la commission sanitaire du conseil municipal proposa, mais en vain, de faire placer des crachoirs sur toutes les voies publiques.

Bradford, Manchester, Leeds, Birmingham, Wolverhampton et Liverpool fabriquent et fournissent, à leurs propres frais et dans leurs propres établissements, de la glace absolument pure pour les marchés publics, pour les fruitiers et les bouchers. Wolverhampton a même acquis le droit d'en vendre aux particuliers. Torquay élève des lapins et des moutons. Tunbridge-Wells fait pousser du houblon pour le livrer à ceux qui seraient tentés de faire leur bière avec du buis. Colchester a des huitres municipales dont la vente sert à diminuer les impôts. C'est un des rares parcs qui soient de rapport.

Plusieurs localités sont en train de fonder des boulangeries communales. D'autres ont des assurances; plusieurs possèdent une banque. West-Ham extrait ses propres pavés et en vend. Manchester emploie deux mille ouvriers à fabriquer du savon, de l'huile, de la chandelle et du mortier, avec les ordures qu'on transforme ailleurs en fumier. Glasgow et Tunbridge-Wells ont leurs propres téléphones en concurrence avec les téléphones nationaux. Battersea possède une scierie municipale. Enfin dans plusieurs districts du nord de l'Angleterre, on discute en ce moment l'achat de mines de charbon par les villes.

Halifax, Battersea, West Ham, Leeds, donnent des concerts municipaux gratuits.

D'autres ont leurs théâtres ? d'autres menacent de s'offrir des *music-halls*. Mais, presque partout, les mesures prises par les municipalités pour égayer et purifier la vie ouvrière, ont porté de bons fruits. Nottingham entretient à ses frais une importante université populaire. Londres distribue gratis les plants de fleurs de ses parcs à la fin de la saison d'été. Glasgow, Liverpool et Leicester fournissent gratis aux ouvrières des boites toutes plantées de fleurs pour les appuis de leurs fenêtres. A Leicester, chacune de ces boîtes représente une dépense de plus de six francs.

Qu'il y ait, dans ces entreprises si diverses, des excès, des puérilités, des exagérations, surtout des dangers à craindre pour la prospérité des finances locales, l'on ne saurait guère en douter. Mais somme toute, elles ont eu, jusqu'ici, des résultats énormes. Elles témoignent d'une vie municipale intense. Enfin, silencieuses et fructueuses, elles proclament, par les faits, une évolution réelle que les déclamations et les querelles des partis ou des sectes pourraient parfois faire perdre de vue.

Socialisme municipal. — Extrait du *Peuple*, de Bruxelles :

Un mouvement puissant s'est produit à la fin du dernier siècle et s'accentue à mesure que le siècle actuel s'entame : *la municipalisation des services publics*. Ses premiers essais furent considérés comme des actes de bonne administration, favorables aux citoyens et aux finances publiques, et ils furent, chez nous comme à l'étranger, réalisés par des hommes de toutes opinions dont très peu — on pourrait dire aucun — se réclamaient des doctrines collectivistes.

Aujourd'hui, la municipalisation s'étend, les socialistes en ont caractérisé la tendance et la considèrent comme une première étape. Les réactionnaires s'aperçoivent qu'elle réalise une forme de production dont le parasitisme des actionnaires de sociétés anonymes se trouve exclu. Elle renferme certes encore, à notre point de vue, de nombreuses imperfections, mais elle provoque déjà de la part des parasites des cris d'effroi, surtout dans les pays comme l'Angleterre, où les applications de la municipalisation sont arrivées par leur nombre et leur importance à restreindre d'une façon sensible le champ d'exploitation des capitalistes.

Si après les distributions d'eau, après les tramways, après les habitations ouvrières, l'éclairage public et privé, les marchés, les quais, les téléphones, les omnibus, l'entreprise des travaux publics communaux, les abattoirs, la vente du lait pour nouveau-nés, la fabrication de la glace, l'exploitation des débits de liqueurs, les parcs d'huitres, les boulangeries, les carrières de pierres, etc., sont exploités par des municipalités, la gent parasite s'inquiète. Non pas que, dans tous ces services, il ne faille pas des ouvriers, des contremaîtres, des surveillants, des ingénieurs, des directeurs, tout comme dans l'industrie privée, non pas qu'on se plaigne du sort qui leur est réserve dans les services municipaux. Ce n'est pas non plus que les citoyens se plaignent que le service coûte plus cher ou soit moins bien fait depuis qu'il est municipal. .

La gent capitaliste, par l'organe de ses journaux, s'émeut parce qu'elle sent que son omnipotence est entamée. On apprend à se passer de ses services, c'est pour elle la mort prochaine.

Le *Times*, le *Journal des Débats*, le *Journal de Bruxelles* jettent des cris d'alarme.

Le *Times*, de Londres, a publié récemment au sujet du socialisme municipal toute une série d'articles et de correspondances et les deux autres journaux lui en empruntent quelques passages.

Il est amusant de constater tout d'abord que le *Journal de Bruxelles* fait ressortir que « quoique nulle part au monde l'œuvre pratique et positive du socialisme n'est si puissante et si avancée qu'en Angleterre, sous la forme municipale, il ne faut cependant pas entendre par là que nos voisins d'Outre-Manche ont mis des municipalités socialistes à la tête des villes : ils sont trop avisés pour cela ».

Cela ne prouve-t-il pas que même ceux qui ne sont pas socialistes, quand ils veulent faire de la bonne administration, sont forcément amenés à réaliser notre programme ? C'est bien ce que nous disons toujours : notre programme s'impose à tous les hommes de bonne foi, qui n'ont pas un intérêt personnel ou un intérêt de classe à s'opposer à sa réalisation.

Avant d'examiner la valeur des critiques de ces journaux, nous devons signaler les appréciations dont le *Temps*, à la même date que les *Débats*, faisait suivre une analyse des articles parus dans le *Times* : « Qu'il y ait, dit le *Temps*, dans ces entreprises si diverses, des excès, des puérilités, des exagérations, surtout des dangers à craindre pour la prospérité des finances locales, l'on ne saurait guère en douter. Mais, somme toute, elles ont eu, jusqu'ici, des résultats énormes. Elles témoignent d'une vie municipale intense. Enfin, silencieuses et fructueuses, elles proclament, par les faits, une évolution réelle que les déclamations et les querelles des partis ou des sectes pourraient parfois faire perdre de vue. »

A l'encontre de cette appréciation objective et favorable, les *Débats* et le *Journal de Bruxelles* puisent dans le *Times*, d'abord toute la série de clichés au sujet de la disparition de l'esprit d'initiative individuelle, de souffrances de l'industrie privée, etc. Ensuite, ils reproduisent certaines critiques plus précises, en citant des chiffres qui semblent leur donner un caractère sérieux et bien documenté. Nous allons en voir la valeur et la puérilité.

« L'ensemble des dettes municipales, dit le *Journal de Bruxelles*, s'élevait en 1874 à 2.925.000.000 francs, il a dépassé 7 milliards en 1899. »

Qu'est-ce que cela signifie, si les municipalités ont augmenté d'autant et plus la valeur de leurs propriétés ? Elles n'ont évidemment pas pu se charger de l'exploitation des tramways, de l'éclairage par le gaz et l'électricité, des distributions d'eau, des téléphones, des quais, etc., etc., sans augmenter leur dette.

La critique du *Times* est plus détaillée, sans pour cela avoir plus de valeur :

« Cette dette, ajoute le *Times*, est déjà assez sérieuse en elle-même. Mais elle est bien plus sérieuse quand nous constatons que dans plusieurs cas elle est hors de proportion avec la valeur imposable qui constitue la donnée principale des ressources de la communauté. Prenant, à titre d'exemples, huit villes, M. A. Henderson a montré que Huddersfield a emprunté 563 liv. st. pour 100 liv. st. de valeur imposable ; Manchester 534 liv. st., Bradford 438 liv. st., Nottingham 390 liv. st., Birmingham 386 liv. st., Leeds 367 liv. st., Sheffield 305 liv. st. et Liverpool 230 liv. st. ; et il a montré ensuite que, tandis que l'accroissement total de la valeur imposable dans le pays a été inférieur à 30 p. 100, sa dette locale a triplé de 1844 à 1899. »

Ces comparaisons paraissent, à première vue, accablantes pour les finances municipales, mais en les analysant, on constate qu'elles ne sont qu'un habile trompe-l'œil. En effet, les 563 livres empruntées par Huddersfield sont du *capital*, tandis que les 100 livres de valeur imposable sont du *revenu* et même seulement du *revenu présumé*. Ce n'est pas au *revenu présumé* qu'il fallait comparer le chiffre de la dette, mais à la valeur *en capital* des revenus imposables, ou bien il fallait comparer au revenu imposable l'intérêt de la dette ; de cette façon on a pour la ville de Bradford, qui a une dette moyenne, un intérêt de la dette qui, à 3 p. 100, donne 13 livres pour 100 livres de revenu présumé, ce qui est bien différent. D'ailleurs il ne faut pas oublier que ces dettes représentent, pour une bonne part, des services qui produisent des bénéfices et dont l'intérêt ne doit par conséquent pas être fourni par l'impôt.

Dans le *Times* même, à la date du 9 septembre, paraissait une correspondance établissant que, des 276 millions de liv. st. constituant la somme des emprunts municipaux, 137 millions étaient reproductifs.

Une autre critique empruntée par le *Journal de Bruxelles* aux *Débats* et au *Times* dit ceci : « D'après une statistique récente, soixante villes qui ont dépensé au total 150 millions de francs pour établir des usines électriques, ont perdu sur l'exploitation de ces usines, en 1901, la somme de 2.300.000 francs. »

Aucun de ces journaux ne nous donne la liste de ces soixante villes. Nous y verrions certainement que la plupart d'entre elles viennent d'introduire le service d'éclairage électrique, qu'elles en sont donc encore au moment où le nombre et la consommation des abonnés ne sont pas encore assez grands pour donner des bénéfices.

Pourquoi d'ailleurs le *Journal* va-t-il si loin chercher ses exemples, le service électrique de la ville de Bruxelles n'est-il pas plus près de nous ? Le *Journal* voudrait-il nous démontrer qu'il ne fait pas de bénéfices ?

Nous comptons pouvoir sous peu analyser plus longuement les études détaillées parues dans le *Times*. — Emile Vinck.

Domaines publics et maisons ouvrières. — Extrait du *Temps :*

Trop souvent hypnotisés que nous sommes par les luttes politiques, les conflits d'hommes et de parti, peut-être n'accordons-nous pas toujours assez d'importance aux réformes matérielles et sociales qui s'accomplissent sans grand bruit dans tous les pays du monde. Il n'est pas sûr, pourtant, qu'elles n'aient pas un effet plus considérable sur les destins des peuples, que les discours retentissants ou les expéditions guerrières dont le détail et l'écho remplissent, à certains instants, l'univers.

Il n'est pas démontré, par exemple, que la transformation de l'Italie du Nord et de la France de l'Est par la houille blanche; l'invention de la bicyclette, de l'automobile, et le peuplement des routes, jadis délaissées, qui en résulte; la silencieuse éclosion des grands trusts en Amérique ; la naissance récente et le rapide développement du journal à un sou en Angleterre ; — il n'est pas démontré que ces événements ne fassent pas oublier un jour le duel de M. Prinetti, la visite de la garde républicaine à Turin, les discours du président Roosevelt et même le couronnement du roi d'Angleterre.

Parmi ces lents et puissants mouvements, il n'en est point de plus importants que ceux qui ont pour effet d'améliorer la race, de prolonger sa vie et son effort. La lutte contre la malaria, la lutte contre la tuberculose, l'extinction de la fièvre jaune sont de grands titres de gloire pour notre époque. Il en est un autre moins connu, parce que bien moins définitivement acquis : c'est la lutte contre l'entassement humain, l'effort organisé qui commence dans tous les pays du monde, pour rapprocher le peuple de la nature et le retremper aux sources de la vie. C'est en Angleterre que cet effort semble avoir, en ce moment, son maximum d'intensité, parce que c'est en Angleterre que le mal était le plus criant.

La semaine qui vient de finir a vu, par exemple, à Londres, les assises d'une société *The Commons Preservation Society* fondée pour protéger contre l'envahissement du bâtisseur tout le terrain libre et tout l'air libre qu'il est possible d'acquérir ou de défendre en Angleterre.

Son premier triomphe fut de faire livrer au public la forêt d'Epping, aux portes de Londres, plus de 3,000 acres d'une beauté sylvaine qui allait être convertie en pierres et en mortier. Elle a livré d'incroyables batailles judiciaires contre des lords, contre des financiers, contre des conseils municipaux, contre le gouvernement lui-même pour faire respecter le droit de tout homme à une portion d'air libre. Elle a battu M. Chamberlain à Birmingham, en faisant modifier la loi relative à l'approvisionnement en eau de sa ville natale, et réserver à l'usage du peuple plus de 32,000 acres de terre autour de Birmingham.

Elle a battu M. Brodrick, le ministre de la guerre lui-même, en faisant repousser, par le Parlement, le plan de manœuvres militaires de 1900, qui livrait à l'armée, pendant plusieurs mois, l'on ne sait combien de domaines et de parcs publics.

Parfois même elle a dû employer la force. C'est ainsi qu'un certain M. Salomon Andrews ayant fait enclore une portion du *Common* ou terrain communal d'Aberdovey, dans un district industriel du pays de Galles, la

« compagnie pour la défense des domaines publics », après s'être convaincue de l'illégalité du procédé, et avoir fait constater que le droit de M. Andrews était au moins douteux, n'hésita pas à provoquer la formation d'un puissant comité local et à prendre la responsabilité d'une agitation populaire qui aboutit à la destruction totale des quatre kilomètres de palissades élevées par le prétendu propriétaire. Elle a gagné son procès.

Les sociétés analogues foisonnent en Angleterre. L'une a pour objet de forcer la main aux autorités publiques, dans toutes les villes, pour les contraindre à réserver des parcs, des squares, des jardins publics ou, tout au moins des terrains ouverts, dans certaines proportions reconnues nécessaires pour l'hygiène. L'autre veille sur les rivières et les cours d'eau violés à chaque instant pour les besoins de l'industrie. Partout on voit le témoignage d'une puissante initiative au service de l'homme et au service de la nature, contre les forces liguées de la science, de l'État, du négoce ou du travail humain. Et voilà un exemple.

Ce contre-poids est en effet nécessaire dans une communauté bien organisée. Il est d'autant plus utile que les besoins destructeurs du machinisme moderne sont, aujourd'hui, plus impérieux.

Volontiers nous reconnaissons que nulle part la résistance n'était plus indispensable que dans cette Angleterre industrielle qui menace, de plus en plus, de se transformer en une seule et unique grande ville, puisque la population urbaine est maintenant à 80 p. 100 de la population totale. Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, Pepys, ce bon bavard de bourgeois de Londres, visitait Bristol, alors la première ville d'Angleterre, et il remarquait avec stupéfaction qu'à regarder autour de soi, l'on n'y voyait que des maisons et point d'arbres. Dans aucune autre ville d'Angleterre, les arbres et les champs n'avaient donc encore disparu. Moins de deux eents années ont suffi pour cette transformation fatale à la race, fatale à l'humanité, qui condamne des millions d'êtres à grandir dans ces labyrinthes de plâtras, dans ces prisons aux mille corridors que sont les villes monstres de notre temps. Ce n'est donc pas une situation normale, inévitable et lentement consacrée par la marche de l'humanité... C'est au contraire, un accident à réparer.

Voilà pourquoi la question du logement *(Housing Question)*. est le problème le plus pressant de l'Angleterre et de tous les pays industriels. Il ne se résoudra que par un effort commun, soit des municipalités, soit de l'État, pour disperser les grandes agglomérations au milieu des champs, avec beaucoup d'air et d'espace, et pour en réunir les fragments par des moyens rapides de locomotion. De grands exemples ont été donnés, en particulier ceux de la famille Cadbury à Bournville, près de Birmingham. Il n'est que temps de les suivre et on commence de toutes parts, en Angleterre, à s'émouvoir, c'est-à-dire à travailler.

AUTRICHE-HONGRIE

La misère en Galicie. (Salaire de famine. — Le pain article de luxe). — Le grand journal libéral de Vienne la *Neue Freie Presse* (la Nouvelle Presse libre), publie une étude très intéressante et très docu-

mentée, basée sur des données officielles, au sujet de la situation des paysans de la Galicie orientale. Nous en extrayons les passages suivants :

C'est dans la Galicie orientale que les salaires interviennent pour la plus faible part dans les frais généraux d'une exploitation agricole. Le coût de la main d'œuvre par hectare de terre cultivée est dans la Basse-Autriche, de 63 à 61 florins (un florin vaut 2 francs) ; dans la Galicie occidentale, de 20.7 à 24.9 ; dans la Galicie orientale, de 18.11 à 18.6 florins.

Une enquête officielle, s'étendant à 294 communes typiques, a permis au professeur Oleskow de calculer que, en 1882 déjà, 65.56 pour cent des parcelles avaient un revenu cadastral inférieur à dix florins, et il concluait que à raison des difficultés et des charges de la petite propriété paysanne en Galicie, la plus grande partie des paysans de ce pays, trois millions d'habitants, en chiffre rond, non seulement ne retirait pas de ces biens fonciers un revenu de dix florins, mais n'en tirait absolument aucun revenu.

Le morcellement s'est encore accru depuis.

Le salaire moyen d'un ouvrier agricole (salaire payé en argent, l'ouvrier étant obligé de se nourrir à ses frais), varie de 26 à 55 kreutzers en été (le kreutzer vaut 2 centimes), de 21 à 30 kreutzers en hiver et de 21 à 40 kreutzers au printemps et en automne.

Telles sont les moyennes établies par M. Kleczinski. L'enquête officielle de 1893 a donné les chiffres suivants : de janvier à mai, de 20 à 45 kreutzers ; juin, de 25 à 65 ; juillet, de 30 à 70 ; août, de 35 à 125 ; septembre, de 30 à 100 ; octobre, de 30 à 90 ; novembre, de 22 à 45, et décembre de 20 à 45 kreutzers.

Mais ces chiffres sont encore exagérés, pendant dix mois de l'année le salaire descend, dans la majorité des districts de Galicie (16 sur 17), en dessous de 30 kreutzers jusque 20 kreutzers.

Ce sont là les salaires payés aux hommes faits. Les salaires des femmes et des jeunes gens leur sont inférieurs d'un tiers et parfois de la moitié ! Et souvent la concurrence les abaisse encore.

La population ruthène ne mange jamais à sa faim. Le professeur Oleskow écrit à ce sujet :

Les riches seuls, écrit le professeur Oleskow, peuvent manger du pain pendant toute l'année. Les pauvres s'en passent pendant la période qui précède la récolte. Cette période est une période de famine régulière, pendant laquelle la population s'emplit l'estomac de diverses soupes dont l'eau est l'élément principal. Et encore ne peuvent-ils le prendre qu'une fois par jour.

Pendant cette période, les Ruthènes se nourrissent de certaines herbes, oseille, arroche, jeunes orties, de feuilles de betteraves, de toute sorte de

champignons, qui provoquent de fréquents empoisonnements, et de fruits verts. A la farine ils ajoutent de la semoule, du son, des pailles.

Cette insuffisance d'alimentation a pour résultat une mortalité effrayante. Alors que pour l'ensemble de l'Autriche, la mortalité n'a pas dépassé 26,6 pour 1.000 au cours de la période décennale 1890-1900, elle s'élève à 35,37 pour 1.000 dans la Galicie orientale. Elle dépasse même 40 pour 1.000 dans certains districts.

Dans son ouvrage la *Misère de la Galicie exprimée en chiffres*, M. Szezepanowski dit que chaque année il meurt 50.000 hommes de faim en Galicie, et le professeur Oleskow prétend que cette évaluation est bien en dessous de la réalité, que le chiffre de 100.000 est bien plus près du nombre exact.

Ajoutons que la Galicie est un pays où la noblesse et surtout le clergé catholique sont tout-puissants.

SUÈDE

Progrès socialiste. — Le mouvement socialiste se développe d'une façon merveilleuse dans tous les pays scandinaves. C'est le Danemark où l'organisation syndicale a atteint une force inconnue même dans le trade-unionisme anglais, où l'organisation politique a permis au parti socialiste de doubler le nombre de ses représentants et le chiffre de ses voix et de posséder avec le *Sozial-Democraten*, de Copenhague, le plus beau journal du Danemark.

Le mouvement coopératif y est en même temps très remarquable et nos camarades danois ont créé des laiteries coopératives dont le fonctionnement fait l'émerveillement de tous leurs visiteurs.

C'est maintenant la Suède, où la conscience de la classe ouvrière s'affirme avec éclat. Il y a quelques mois, Stockholm et les principales villes du pays voyaient toute leur vie économique arrêtée brusquement, à la suite de la proclamation de la grève générale. Après une lutte de trois jours, le parti socialiste et les syndicats ouvriers de Suède remportaient presque la victoire, et le gouvernement était obligé de promettre la réforme électorale.

Les élections générales qui viennent d'avoir lieu pour la Chambre indiquent les progrès que nos idées ont accomplis depuis. Les socialistes n'avaient qu'un seul représentant, le citoyen Branting, élu par le troisième collège électoral de Stockholm. Quatre socialistes ont été élus dans le scrutin de dimanche, quoique le suffrage universel n'ait pas encore été établi et que le vote ait eu lieu partout au suffrage restreint.

En outre, la victoire que semblent bien avoir remportée les libé-

raux — 102 ont été élus contre 94 conservateurs — est due à l'appui qu'ils ont reçu de la classe ouvrière organisée. A vrai dire, on ne peut pas encore se prononcer d'une façon définitive sur ces résultats, la majorité dépendant des *28 sauvages* ou indépendants.

Si ceux-ci votent avec les libéraux et les socialistes, il n'est pas douteux que le suffrage universel sera incessamment établi en Suède. Entre les mains d'un prolétariat aussi conscient, aussi fortement organisé que le prolétariat suédois, il sera une arme excellente contre le capitalisme.

RUSSIE

Un programme révolutionnaire. — Parmi les proclamations populistes qui se multiplient, nous avons relevé ce programme :

« L'abolition du pouvoir autocratique; convocation d'une assemblée constituante; liberté de la presse et des réunions; égalité de tous les citoyens, sans distinction de race ni de religion; autonomie de chaque nationalité; abolition du service militaire et remplacement des armées permanentes par une milice; instruction gratuite et obligatoire; séparation de l'Eglise et de l'Etat; séparation de l'Ecole et de l'Eglise; abolition de tous les impôts indirects et leur remplacement par un impôt direct sur les revenus et les richesses. »

Ce programme est suivi d'un appel aux paysans, les invitant à venir en masse grossir les rangs du Parti socialiste... Aujourd'hui, le moujik comprend mieux. Parfois il devient propagandiste lui-même, et dans un document récent le ministre de l'intérieur écrivait cette phrase significative : « Le moujik apprend l'histoire et la sociologie.... »

Parfaitement, et lorsqu'il saura tout cela, c'en sera fini de la *Puissance des Ténèbres.*

Les accidents du travail. — Il s'est formé à Ivano-Voznessensk, une association patronale d'assurance contre les accidents du travail, qui est la première de ce genre dont on ait autorisé la constitution en Russie.

Cette association groupe 34 industriels employant ensemble environ 40.000 ouvriers, dans les gouvernements de Vladimir et de Kostroma, et payant une cotisation annuelle pour chaque ouvrier ou employé gagnant moins de 4.750 francs par an.

L'association se propose de verser une indemnité à tout ouvrier victime d'un accident survenu pendant le travail, excepté quand il y a cas de force majeure, négligence ou malveillance de la part de l'ouvrier.

Les indemnités sont fixées comme suit (toutes les fois que l'accident n'a pas donné lieu à procédure et à jugement) :

En cas d'incapacité totale de travail, la victime reçoit jusqu'à sa mort, ou tant qu'elle demeure incapable de travail, une pension égale au montant de son salaire annuel, si ce dernier n'excède pas 791 fr. 65; si l'ouvrier gagnait plus que cette somme, sa pension devient égale aux trois quarts de son salaire s'il est marié, ou égale aux deux tiers seulement s'il est resté célibataire.

En cas de mort de la victime, son conjoint survivant reçoit une pension variant entre 30 et 50 p. 100 des salaires annuels du défunt, suivant que ce dernier gagnait plus de 791 francs ou moins de 475 fr. par an. Chaque enfant a droit en outre, jusqu'à l'âge de quinze ans, à une pension calculée d'après les salaires de la victime, sans que cependant le total des pensions touchées par une même famille puisse dépasser le salaire annuel du défunt ou être inférieur à 475 francs. Les pensions peuvent être remplacées par une somme versée une fois pour toutes.

Aux termes du règlement, le conseil exécutif de l'Association doit prescrire les mesures préventives à prendre contre les accidents, en dehors de celles édictées par la loi; il est autorisé, le cas échéant, à imposer des cotisations plus élevées à tout sociétaire qui enfreindrait ces prescriptions.

Adrien Veber.

REVUE DES LIVRES

Les Juifs Algériens, par Louis Durieu. — Point n'est besoin de présenter aux lecteurs de cette revue, où il a été publié, le travail de M. Louis Durieu. L'auteur l'a mis au point des événements actuels; il l'a enrichi d'une masse de notes, mais il n'y a apporté aucune modification essentielle. Du reste l'étude définitive, complète, que Durieu a fait de son sujet ne comporte pas de retouches importantes.

Mais à retrouver ainsi groupés en volume, les chapitres que nous avons lus d'une façon fragmentaire et dans le feu de la bataille, l'on apprécie davantage la solidité de l'ouvrage de Durieu, l'on vibre plus au souffle de généreuse indignation qui l'anime, à l'amour du vrai et du bon qui l'imprégne. C'est un livre passionnant, vivant, malgré sa sévère et abondante documentation.

Avec quelle vigueur Durieu dissipe les légendes, les mensonges, les impostures des « politiciens à tout faire » de l'Algérie. En un défilé tintamarresque passe la troupe gesticulante des chefs et des Ouled-Plaça, pillards et massacreurs, originaires de tous pays. Les amateurs de belle littérature autant que les sociologues s'intéresseront aux chapitres où Durieu met à nu les âmes des tenants de la démagogie cléricale, où il étudie avec une impitoyable ironie le « phénomène antijuif ». Les mobiles bas, les ambitions inavouées, les impudentes palinodies sont dévoilés, dénoncés, stigmatisés, et seule apparaît la réalité — combien triste et laide !

Louis Durieu fait pleine justice des mensonges grossiers que les antisémites ont propagés sur l'anticivisme et l'antipatriotisme des Juifs, sur l'usure et les faillites juives. Faut-il rappeler les pages saisissantes où il révèle l'existence d'un immense prolétariat juif, pourchassé, traqué, réduit à une atroce misère par les socialistes de l'école de Drumont et de Régis Milano ?

On éprouve vraiment, en parcourant ce livre, une impression d'effarement et de honte. Est-il donc possible que toute une population — français d'origine ou français d'hier, ou même étrangers, qu'importe ? — se laisse si facilement leurrer par les ineptes inventions d'aventuriers et d'aigrefins ?

Est-il possible qu'un parti ait pu vivre et prospérer, qui n'apportait aucun programme, qui ne luttait pour aucune idée, aucun principe, aucune aspiration, qu'il ait pu vivre, grandir, se développer, se faire obéir parfois de nos dirigeants, atteindre au pouvoir en pratiquant la calomnie, en réveillant et exploitant des haines ancestrales.

La mentalité d'une grande partie de nos contemporains est-elle encore à

ce point inéduquée et la foule sera-t-elle toujours prête aux pires surprises ? Telles sont les graves questions que pose le livre de Durieu.

Le formidable procès instruit ici, le terrible réquisitoire prononcé par Gustave Rouanet à la tribune de la Chambre, ont puissamment contribué à culbuter l'entreprise des antijuifs algériens. Ces derniers ont été battus un peu partout aux récentes élections. Nous avons payé cher pour savoir qu'en politique il n'est point de défaites irrémédiables. N'a-t-on pas vu les fractions qui avaient fait le boulangisme se redresser plus menaçantes que jamais, après une déroute que l'on pouvait croire définitive ? Si l'on n'y prend garde, il en sera de même pour l'antisémitisme algérien. Et puis les antijuifs algériens sont-ils donc les seuls à employer les procédés flétris par Durieu ? Les antisémites de la métropole se défendent d'y avoir recours. A cela, Rouanet répond excellemment dans sa préface : « Les variétés d'allures, les variétés d'expression constituent des différences purement formelles, superficielles, et ne rompent en rien l'unité de vues, de moyens et d'action de l'antisémitisme, partout le même, à Berlin comme à Vienne, à Alger comme à Paris : mouvement rétrograde qui ressuscite les instincts féroces et violents de particularisme local et religieux ; toujours latent au fond des âmes primitives, mal dégrossies encore par une civilisation trop récente ou insuffisante, l'antisémitisme fait partout appel aux mêmes préjugés grossiers, préjugés de race ou de religion. Il s'appuie en tous lieux sur les mêmes appétits économiques, sur les mêmes catégories sociales et il n'est pas jusqu'au masque de démagogie révolutionnaire dont nous le voyons s'affubler à Paris et à Alger qui ne serve aux pratiques de l'antisémitisme universel, aussi bien en Russie qu'en Autriche, en Allemagne qu'en Belgique.

Oui, c'est bien l'éruption locale d'une maladie générale que M. Durieu a décrit en ce livre. Il a fait là une forte étude de pathologie sociale.

Avec le discours de Rouanet, le livre de Durieu constitue une source intarissable de renseignements, de documents, de statistiques, plus que suffisants pour comprendre et apprécier la question juive algérienne. On verra pourquoi on ne pourra plus toucher, ni insidieusement ni directement, au décret du 24 octobre 1870. Tout s'y oppose : lois et intérêts engagés, et la réputation de la France. On aura la certitude absolue que la cause des Juifs algériens est celle de la justice, de la vérité, du droit et de la soldiarité sociale.

H. Cribous.

LIVRES NOUVEAUX

DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE *LA REVUE SOCIALISTE*

Félix Alcan, éditeur *(ancienne librairie Germer Baillière et Cie)*, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 6e.

Gaston Milhaud : Le Positivisme et le Progrès de l'esprit (études critiques sur Auguste Comte), 2 fr. 50.

Ossip Lourié : Nouvelles Pensées de Tolstoi (d'après les textes russes, avec quatre autographes de Tolstoï) (Bibliothèque de Philosophie contemporaine), 2 fr. 50.

Essai d'une Philosophie de la Solidarité (Conférences et Discussions présidées par MM. Léon Bourgeois et Alfred Croiset) (Ecole des Hautes Etudes sociales, 1901-1902) (I. Léon Bourgeois : *L'Idée de Solidarité et ses conséquences sociales* [3 conférences] — II. A. Darlu : *Solidarité et Morale personnelle* — III. F. Rauh : *Propriété individuelle et propriété solidaire* — IV. F. Buisson : *La Solidarité à l'Ecole* — V. Ch. Gide : *La Solidarité économique* — VI. Xavier Léon : *Le Fondement rationnel de la Solidarité, d'après la doctrine de Fichte* — VII. H. La Fontaine : *Socialisme et Solidarité* — VIII. E. Boutroux : *Rôle de l'idée de Solidarité* — Préface par A. Croiset). (Bibliothèque générale des Sciences sociales) Cartonné à l'anglaise, 6 fr.

Association des Etudiants israélites russes, 3, rue du Petit-Moine, Paris, 5e.

Bernard Lazare : Le Nationalisme juif et les idées socialistes (Publications du « Kadimah »), 0 fr. 25.

Antoni Béquet, à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne).

Antoni Béquet : (La Question juive) Crassus (Monologue en vers), 1 fr.

Editori della Biblioteca Socialista, 5, via Boccaccio, Milano (Italia).

Benoît Malon : Questioni Ardenti (con prefazione di Enrico Bignami) *(Questioni Ardenti :* [La Proprieta. La Religione. La Famiglia. Lo Stato.] — *L'Utopia nella Storia — I confluenti del Socialismo — L'evoluzione morale e il socialismo — Gli ultimi momenti di B. Malon)* (Biblioteca Socialista, n° 3, Serie B. Malon) Lire 2.

A. Chevalier-Marescq et Cie, éditeurs (Librairie Marescq aîné), 20, rue Soufflot, Paris, 5e.

Henri Hauser : L'Enseignement des Sciences sociales (Etat actuel de cet enseignement dans les divers pays du monde) (Bibliothèque internationale de l'enseignement supérieur, publiée sous la direction de M. François Picavet), 7 fr.

Edouard Cornély, éditeur, 101, rue de Vaugirard, Paris, 6e.

C. Bouglé : Vie spirituelle et action sociale (La vie spirituelle et l'organisation économique. L'anticléricalisme et le devoir intellectuel. La crise du libéralisme. La crise du patriotisme. La paix et la femme. Vers la joie par l'action), 1 fr.

Dechenne et Cie, libraires-éditeurs, 20, rue du Persil, à Bruxelles (Belgique).

Louis Bertrand : Histoire de la Coopération en Belgique (Les Hommes. Les Idées. Les Faits) (préface par Emile Vandervelde) (12e Série. Livraisons 56 à 60), 0 fr. 50.

Editions de l' « Echo Sioniste », 38, rue Lebrun, Paris, 13e.

Docteur Max Nordau : Le Sionisme, 0 fr. 25.

Editions de l'Effort, 10, rue Monsieur-le-Prince, Paris, 6e.

Paul Souchon : Elégies Parisiennes.

Imprenta y Libreria Ercilla, 58, Bandera, Santiago de Chile.

Juan Enrique Lagarrigue : Deuxième lettre a M. E. Brunetière.

V. Giard et E. Brière, libraires-éditeurs, 16, rue Soufflot, Paris, 5e.

Ferdinand Lassalle : DISCOURS ET PAMPHLETS (Traduits de l'allemand par Victor Dave et Léon Remy) (Bibliothèque socialiste internationale, publiée sous la direction de Alfred Bonnet [VIII]), 3 fr. 50.

Vilfredo Pareto : LES SYSTÈMES SOCIALISTES (Cours professé à l'Université de Lausanne (Tome second) (Bibliothèque internationale d'économie politique, publiée sous la direction de Alfred Bonnet) L'ouvrage complet, 2 volumes, 14 fr. (reliés, 16 fr.).

Gustav Schmoller : POLITIQUE SOCIALE ET ÉCONOMIE POLITIQUE *(Questions fondamentales)* (Traduction revue par l'auteur) (Bibliothèque internationale d'économie politique, publiée sous la direction de Alfred Bonnet), 7 fr. 50 (relié 8 fr. 50).

Pierre Vialles : LA CONSOMMATION ET LES CRISES ÉCONOMIQUES, 8 fr.

Henri Lamertin, éditeur, 20, rue du Marché-au-Bois, à Bruxelles (Belgique).

Ernest Solvay : NOTES SUR DES FORMULES D'INTRODUCTION A L'ENERGÉTIQUE PHYSIO ET PSYCHO-SOCIOLOGIQUE (suivie de Documents officiels relatifs à la Fondation de l'Institut Solvay : Sociologie).

Imprimerie A. et F. Leempoel, 42, rue des Bogards, à Bruxelles (Belgique).

Louis Bertrand : LES ACCIDENTS DU TRAVAIL (Exposé sommaire du Projet de Loi du gouvernement).

Editions de La Plume (31, rue Bonaparte, Paris, 6e).

Valère Bernard : BAGATOUNI (roman traduit du provençal par *Paul Souchon;* avec une couverture et une eau-forte par l'auteur), 3 fr. 50.

Daniel Borys : LE GALON (roman), 3 fr. 50.

John W. Lowel. Publisher, 35 West 21st street, New-York, U. S. A.

Charles James Fox, Ph. D. : THE TRUST PROBLEM AND A SOLUTION, 10 cents.

The Salem Press Company, Salem, Mass., U. S. A.

COLONEL ALEXANDER K. MC CLURE'S (Recollections of Half a Century).

Mlle M. Scheepers, 39, Rempart des Béguines, à Anvers (Belgique).

M. S. : LE PAIN DE L'ENFANT (Simple proposition).

Société d'éditions littéraires et artistiques *(Librairie Paul Ollendorff)*, 50, Chaussée d'Antin, Paris, 9e.

Paul Reboux : JOSETTE (roman), 3 fr. 50.

P.-V. Stock, éditeur *(Ancienne librairie Tresse et Stock)*, 27, rue de Richelieu, Paris, 1er.

Bertol-Graivil : PARAGRAPHE III (comédie en un acte), 1 fr. 50.

J. Esquirol : CHERCHONS L'HÉRÉTIQUE ! (roman), 3 fr. 50.

Docteur Gottschalk : VALEUR SCIENTIFIQUE DU MALTHUSIANISME (2e partie), 0 fr. 50.

Jean Grave : MALFAITEURS ! (roman), 3 fr. 50.

Eugène Gugenheim et Georges Le Faure : JEAN LA COCARDE (Pièce en cinq actes et sept tableaux), 2 fr.

M. Reepmaker : EMMA BEAUMONT (roman), 3 fr. 50.

A.-C. Swinburne : NOUVEAUX POÈMES ET BALLADES (Traduction d'Albert Savine) (Bibliothèque Cosmopolite, n° 6), 3 fr. 50.

V. H.

Le Gérant : RODOLPHE SIMON

Suresnes — Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste*. E. PAYEN, adm., 9, rue du Pont — 6691

CLASSIQUES OU MODERNES?

La *Revue socialiste* a publié dernièrement (1) un article de M. Paul Buquet sur la réforme de l'enseignement secondaire, et déjà (2) Rouanet avait dit son avis sur cette réforme il y a quelques mois. Tous deux tombent d'accord pour voir dans les études classiques, à base de langues mortes et de mathématiques, l'enseignement idéal, le seul vraiment éducatif, le seul qui puisse convenir, au surplus, à la démocratie française. Nous voudrions revenir sur cette question et rechercher ce qu'il en faut penser au point de vue socialiste. Il est manifeste qu'il existe parmi nous deux courants, l'un favorable aux humanités classiques, l'autre aux humanités modernes. Jaurès et Viviani n'ont-ils pas pris, à la tribune de la Chambre, la défense du classicisme? Et Sorel, par contre, n'a-t-il pas maintes fois déploré les funestes effets des études classiques? Ces deux courants semblent bien correspondre aux deux tendances qui se partagent actuellement le socialisme : les démocrates, qui envisagent le socialisme comme une extension de la démocratie, sont pour les classiques, tandis que les socialistes, restés fidèles à la pensée marxiste, sont pour les modernes. Entendons-nous d'ailleurs, sur ces « humanités modernes » et disons tout de suite que l'enseignement moderne, tel qu'il a été compris et organisé, ne réalise que de très loin leur idéal. On en a fait un simple pastiche de l'enseignement classique : le latin et le grec y sont remplacés par l'anglais et l'allemand ; Shakespeare et Gœthe s'y substituent à Homère et Virgile, mais là gît toute la différence : ce sont à part cela, mêmes méthodes, mêmes procédés, mêmes erreurs pédagogiques, et il est probable qu'un bachelier moderne ne sait guère plus d'anglais et d'allemand qu'un bachelier classique ne sait de latin et de grec ; et puisqu'on a créé l'enseignement moderne pour répondre aux exigences de la vie économique contemporaine, on avouera que cet enseignement de langues vivantes enseignées comme des langues mortes et sans plus de résultats pratiques, est le paradoxe fait... chaire. On a toujours reproché, d'autre part, aux humanités classiques de favoriser

(1) Numéro de septembre 1902.
(2) Numéro de février 1902, *République et Université.*

le développement du fonctionnarisme ; mais il est notoire que l'enseignement moderne, dont le but constant a été d'obtenir l'égalité de sanctions, c'est-à-dire *l'égalité d'arrivisme* aux fonctions libérales et administratives, n'était pas fait pour enrayer le débordement de ce fléau national. La question ne sera donc pas, pour nous, de choisir entre l'enseignement classique et l'enseignement moderne ; elle sera de savoir si vraiment, comme l'affirment MM. Buquet et Rouanet, les études classiques constituent la seule base possible de l'éducation secondaire nationale et s'il ne serait pas temps au contraire de substituer aux humanités anciennes, non plus seulement une caricature moderne des humanités, mais de véritables humanités modernes. Nous éluciderons d'abord, à cet effet, la notion d'un enseignement désintéressé ; nous rechercherons, ensuite, si la division moderne du travail n'implique pas une éducation qui, tout en étant professionnelle, serait aussi désintéressée que l'éducation classique ; nous essaierons enfin d'établir que cette éducation à la fois professionnelle et désintéressée serait bien plus capable, à l'heure actuelle, non seulement de mettre les classes moyennes en état de remplir jusqu'au bout leur mission historique, mais d'assurer le développement de la haute culture.

I

On oppose toujours l'enseignement classique à tout autre enseignement, comme le type de l'enseignement désintéressé ; dès lors, être partisan du classicisme, c'est défendre les études libérales, tandis que vouloir sa suppression, c'est se montrer platement utilitaire. Comme il y aurait à dire, là-dessus ! Il est clair que l'on se heurte ici à un préjugé de classe obstiné, à de tenaces traditions. Avoir fait du latin est, aux yeux de la bourgeoisie, une marque de distinction sociale et si maintes Chambres de commerce se sont prononcées, dans l'Enquête, pour le maintien du classicisme, il n'y faut pas voir autre chose qu'une manifestation de la vanité bourgeoise. Car enfin examinons de près la question. Enseignement libéral et désintéressé, qu'est-ce à dire ? Est-ce l'enseignement pour l'enseignement ? Il y paraît bien. Avoir pendant sept, quelquefois neuf ans, fait du latin et du grec, et n'en pas savoir, ou si peu que rien, voilà certes de l'éducation « désintéressée », désintéressée de tout, même d'elle-même, désintéressée et de sa fin et de son moyen, supérieurement, mystiquement désintéressée ! Il est vrai : on s'est « formé » l'esprit ! Comment? Mystère. Et quelle sorte d'esprit ? Mystère plus grand encore. Ce sont là des résultats subtils, suprasensibles, idéalistes, inaccessibles, telles des essences rares à des odorats obtus, à des raisonneurs matérialistes ;

des résultats « esthétiques », et l'on sait, qu'en matière de goût, cela « se sent », mais ne se définit, ni ne se raisonne. Vous ne « sentez » pas ? quelle grossièreté ! quelle rusticité ! quel béotisme ! Vous voilà classé ; votre procès est clair et vous ne vous relèverez pas plus du dédain suprême qu'une telle incompréhension esthétique vous attire, qu'un rustre, introduit dans un salon, ne se relève d'une faute de tact. Le goût, le tact, l'art, la distinction, le talent, le génie, comme l'esprit d'entreprise des capitalistes, ce sont là des qualités mystérieuses, obscures et divines qu'on n'apprend guère, qui sont plutôt des dons, des grâces, des privilèges, qu'une élite seule peut posséder, qui ne sauraient tomber dans le domaine commun, ni relever de la science égalitaire et matérialiste. Apprendre pour apprendre, sans aucune visée utilitaire et prosaïque, mais simplement pour se former cette faculté mystérieuse qu'est l'esprit et se cultiver, ce sens, plus mystérieux encore, qu'est le goût, voilà qui est bien. De même écrire pour écrire, quoi qu'on écrive, moral ou immoral, vrai ou faux, sans aucune arrière-pensée moralisatrice ou autre, mais pour le plaisir d'exercer cette faculté mystérieuse qu'est le talent ou le génie, — voilà qui est bien encore. Ou vendre pour vendre, cela coûtât-il la santé ou la vie de quelques vagues humanités, vendre pour le plaisir de vendre, pour exercer le mystérieux esprit d'entreprise, privilège des capitalistes, voilà qui est parfait, toujours. Mais, donner à la production ou à l'échange un but égalitaire et scientifique, mais assigner à l'art une haute mission civilisatrice, mais apprendre enfin, pour savoir, et être à même de remplir dans la société un rôle précis et déterminé, quelle barbarie, quel matérialisme ! Culture désintéressée, oui, qu'est-ce à dire, culture pour rire, culture de jeu, culture en « soi », culture qui ne cultive rien que l'instrument de la culture. La bourgeoisie n'est pas si utilitaire, qu'elle n'aime les choses qui ne servent à rien. N'est-ce pas bien plus beau lorsque c'est inutile ? La bourgeoisie est très désintéressée ; elle a du loisir pour jouer. La vérité, la science, la philosophie, le grand art, allant au fond des choses, sont terriblement sérieux, formidablement utiles. L'imagination bourgeoise n'aime pas les confrontations sévères avec la réalité, ni les ruptures qui derrière le monde des béates apparences, font se profiler le visage effrayant du vrai. Le monde bourgeois, c'est le monde marchand, le monde des apparences, le monde des marchandises-fétiches ; la réalité, comme aux prisonniers de la caverne, lui passe derrière le dos. De même que dans l'atelier toutes choses doivent s'arranger, non d'après des rapports rationnels, mais en vue des besoins du marché, de même dans l'univers social et humain, toutes choses doivent s'adapter aux désirs de la bourgeoisie : art, science, religion, philosophie, enseignement. L'art sera donc « idéaliste », le bourgeois satisfait ayant volontiers

l'âme sentimentale, et l'imagination complaisante aux harmonies faciles et roses ; et si le roman se permet du réalisme, qu'il soit simplement une excitation à la sensualité, à la polissonnerie, à la gaudriole : sensualité ou sentimentalité, nous ne sortons pas d'un monde subjectif, où tout se colore à notre gré de teintes favorables.

La science, elle, sera éperdument abstraite, ou congrûment pratique : il n'y a rien à craindre des abstractions, menassent-elles à l'utopie ; le monde ainsi construit, malgré ses doctes et sublimes apparences, n'étant, comme le monde de l'art ou le monde religieux, qu'une agréable et peu dangereuse annexe du monde bourgeois, où l'imagination, comprimée par les nécessités pratiques, peut se donner ingénument une libre carrière. Quant à la philosophie, elle sera transcendantalement idéaliste, ou platement positiviste : elle n'admettra pas que l'esprit humain puisse toucher le réel, le vrai, mais l'inconnaissable planera, énigme convenablement voisine du dieu théologique, par delà l'horizon humain, et devant sa figure mystérieuse et voilée, le positivisme et l'évolutionnisme eux-mêmes s'inclineront, vaincus et respectueux. La morale, enfin, sera sagement conservatrice, subordonnant le progrès à l'ordre, la justice à la raison d'État, la « raison pure » à la « raison pratique », entendez aux nécessités sociales bourgeoises. Rien de plus désintéressé, en effet, que toutes ces disciplines, puisqu'elles n'ont aucune portée, aucun effet pratique, et qu'elles laissent l'esprit dans le royaume des apparences et du jeu. En dehors de la conservation sociale bourgeoise, que peut-il y avoir d'ailleurs de sérieux et de vrai ? Tout le reste, art, science, philosophie, n'est qu'apparences ; et l'éducation sera le jeu par excellence, puisqu'elle ne peut être que la préparation au jeu. Quoi de plus congruent dès lors que d'enseigner des langues mortes, de faire reposer sur leur étude tout le système universitaire ? C'est le comble du désintéressement ; aucun moyen de détourner dans un sens pratique et utilitaire, un enseignement aussi « idéal ». Les littératures anciennes ne sont, dit M. Brunetière (1), ni professionnelles, ni passionnelles, ni confessionnelles ; c'est ce qui fait, selon lui, leur supériorité éducative sur les langues vivantes et modernes. En effet, ni professionnelles : cela va sans dire : elles ne préparent à rien ; elles ne servent qu'à développer une « ivresse esthétique » du sein de laquelle l'univers réel et actuel apparaît bien plat.

Dors, l'impure laideur est la reine du monde
Et nous avons perdu le chemin de Paros.

Ni passionnelles : convenablement expurgées, les littératures

(1) Voir sa déposition devant la Commission d'enquête.

anciennes sont propices à créer une sorte d'imagination stoïque, à la Montaigne ou à la Rousseau, qui n'empêchera nullement l'épicurisme réel de la vie. Tous ces beaux exemples de vertus héroïques, développant ce que Kant appelait *la schwærmerei*, l'enthousiasme moral à vide, quoi de plus funeste, en réalité ; mais quoi de plus convenable à une éducation désintéressée, qui cultive des facultés avec le dédain supérieur de leur emploi futur ? — Ni confessionnelles, enfin ; le catholique Veuillot cependant s'étonnait que le christianisme eût conservé les études classiques, c'est-à-dire, en définitive, des études païennes ; mais le catholique Brunetière sait fort bien que l'étude de l'antiquité, développant surtout le goût littéraire et l'amour des discussions oiseuses n'est d'aucun danger pour la foi chrétienne (1). Tout le dix-septième siècle français n'a-t-il pas été tout ensemble très chrétien et très antique ? Non : *l'ivresse esthétique*, pas plus que *l'ivresse métaphysique*, dont parle Jaurès (2), ni que *l'ivresse scientifique,* dont parlait naguère Brunetière (3), ne sont dangereuses ni révolutionnaires. Toutes trois ne font guère que développer, — et c'est là peut-être le résultat le plus clair de l'éducation classique — le culte du moi, qu'exalter jusqu'au paroxysme les sentiments égotistes, l'orgueil, la vanité et toutes les folies du subjectivisme délirant. On connaît la définition hégélienne de *l'ironie*, cette position extrême de la subjectivité, cet état « dans lequel le sujet, non seulement décide du bien et du mal, mais se sait comme sujet qui juge de la vérité, du droit et du devoir... comme sujet qui, s'il veut et s'il juge ainsi, peut tout aussi bien vouloir et juger autrement. Vous accordez à une loi une valeur propre et indépendante ; moi aussi je la reconnais comme telle, mais je vais en même temps plus loin que vous, car je m'élève au-dessus d'elle et je puis lui donner telle ou telle autre signification. Ce n'est pas la chose, mais moi qui suis ce qu'il y a d'essentiel et je suis maître de la loi et de la chose, laquelle n'est qu'un reflet, qu'un jeu de ma volonté et dans cet état ironique de la conscience où je fais disparaître tout ce qu'il y a de plus élevé, je n'ai d'autre objet que ma satisfaction ou ma jouissance » (4). N'est-ce pas à cet état ironique de la conscience qu'aboutit le plus souvent la culture classique ? Plus de commune mesure ; le moi, supérieur à tout système objectif, incommensurable avec toute réalité, transcendant à toute loi ; un égoïsme profond, subtil, raffiné, l'égoïsme des êtres que le choc de la réalité et de la douleur n'a jamais forcés, à sortir d'eux-mêmes, et pour qui les « autres » et le monde n'existent qu'en fonction du plaisir qu'ils peu-

(1) Voir ce que dit à ce sujet, Sorel, dans la *Ruine du monde antique.* Ch. IV.
(2) Voir sa déposition à la Commission d'enquête.
(3) Voir sa brochure *Éducation et instruction.*
(4) *Philosophie du droit* — § 140.

vent procurer : dans cette harmonie rose où flottent, tièdes, voluptueuses et attendries, leurs pensées idéalistes, malheur à qui fait entendre une plainte inopportune, ou cesse de présenter un visage riant ! État d'où il est si difficile de s'évader et d'où l'âme corrompue jusqu'en son fond, l'esprit irrémédiablement vicié, risquent de rester enlizés, incapables désormais de s'élever à la moralité, à la vérité.

Voilà cette culture désintéressée, si l'on entend par désintéressement le détachement de toute réalité objective, l'universelle indifférence du moi, pour tout ce qui n'est pas lui-même. C'est un désintéressement analogue à celui du chrétien mystique, qui, dans le vide formel de sa conscience, croyant se suspendre à Dieu, reste en réalité accroché à son propre moi, dont l'ombre démesurément agrandie lui ferme tout l'horizon. Une culture désintéressée qui cultive l'esprit pour lui-même, oui certes, c'est-à-dire qui en fait une pure forme, vide de toute matière, un pur cadre, vide de tout contenu ! C'est le très vieux préjugé spiritualiste, que moins une chose comporte de matière et plus elle est noble ; que le spirituel, c'est le simple, l'un, le clair et le distinct, par opposition au matériel, qui est le complexe, le divers, l'obscur et le confus ; qu'une formule, qui condense en son unité simpliste la prodigieuse variété du réel, est plus noble et plus spirituelle que ce réel ; qu'une science, plus elle est abstraite, plus elle est relevée. C'est pourquoi sans doute, les mathématiques sont mises, dans l'éducation classique, sur le même pied que le latin et le grec : il y a dans cette science, la plus abstraite et la plus formelle de toutes, la plus purgée de toute impureté matérielle, je ne sais quelle dignité éminente, quelle haute noblesse et quelle grandeur aristocratique !

Mais, est-ce donc sur ce seul patron qu'il faut concevoir une culture désintéressée ? N'est-elle pas au contraire celle qui, loin de détacher l'esprit de tout contenu matériel et de tout système objectif, l'y plonge et l'y baigne tout entier ? Désintéressé veut dire détaché de soi, oublieux de soi, sachant faire abstraction de ses intérêts personnels, de ses désirs particuliers, capable par conséquent de se subordonner à une loi. Apprendre à se défier extrêmement de soi-même, à surveiller les démarches de son cœur et de son esprit, à dépouiller le moi sensible et animal devant l'austère et impersonnelle réalité, n'est-ce pas là toute la probité intellectuelle et morale ? Mais pour que cette discipline soit profonde et efficace, il ne faut pas qu'elle s'exerce à vide : elle ferait de nous, comme la mystique, des monstres d'orgueil, ou comme la métaphysique, des Hamlet. Il faut arriver au contraire à cet état de foi théorique absolue et de scepticisme pratique que Claude Bernard décrit en termes si admirables dans sa célèbre *Introduction :* de foi théorique absolue et sereine, c'est-à-dire telle que le moi, avec

ses prétentions, ses préjugés, ses ambitions, s'incline devant l'organisme impersonnel de la science se développant à travers les siècles par dessus les éphémères individualités ; de scepticisme pratique, c'est-à-dire, défiance extrême et méticuleuse de soi, de la valeur de ses observations, de ses hypothèses, conscience scrupuleuse des difficultés extraordinaires que l'esprit rencontre dans l'établissement d'un fait scientifique, tant par suite des préjugés qui troublent la vue du savant, que par suite de l'obscurité intrinsèque des choses. La foi théorique soutient le travailleur, le stimule dans la recherche fervente du vrai ; le doute pratique le met en garde contre lui-même, les suggestions de la vanité, la précipitation du jugement, les préventions de la routine ; ce n'est pas un scepticisme qui s'attaque à la vérité et, faisant douter d'elle, laisse le champ libre au moi haïssable ; c'est un scepticisme qui rabat l'orgueil du savant devant la science et courbe aux pieds du vrai la vanité toujours éveillée et rétive de l'homme. Mais pour arriver à développer un pareil état d'âme, quelles conditions faut-il réaliser ? Deux écueils sont à éviter. Si d'une part, en effet, une éducation purement littéraire ne plie pas suffisamment l'esprit à une discipline objective et fait trop dépendre la vérité du subjectivisme de l'observateur, il se pourrait, d'autre part, qu'une éducation purement scientifique conduisît à une sorte d'absorption du sujet dans l'objet si grande et si entière que tout esprit de doute, et partant, de progrès, fût aboli. On aboutirait ainsi à développer *l'esprit chinois :* au scepticisme littéraire qui nie toute vérité extérieure et livre l'objet aux fantaisies du sujet, on substituerait un *immobilisme scientifique*, qui ferait du sujet l'esclave à la fois présomptueux et hébété de l'objet. Ce second résultat serait aussi désastreux que le premier. Il ne suffit donc pas de remplacer les lettres par les sciences, le classicisme par l'enseignement moderne ; la manière dont les sciences sont enseignées et les résultats que leur enseignement a donnés, le montrent suffisamment. Ce qu'il faut, c'est mêler intimement la pratique à la théorie et développer l'esprit au sein même du réel, c'est-à-dire que nous aboutissons à concevoir la nécessité d'une instruction à la fois professionnelle et libérale. Mais nous allons voir que les conditions mêmes de la division du travail dans la société moderne impliquent la même conclusion et requièrent un enseignement qui, sur la base du métier, ferait des hommes complets.

II

La question, en effet, qui domine notre sujet, est bien celle de la division du travail ; il est évident que le problème de l'éducation recevra des solutions toutes différentes selon la manière dont on interpré-

tera ce grand fait social. Faut-il le contrecarrer ou s'y adapter ? Telle est l'alternative. Prise dans ce dilemme, la bourgeoisie, manifestement, hésite, ne sait trop à quel choix s'arrêter. D'une part, elle ne peut se résoudre à perdre le lustre des humanités classiques ; elle en est toujours à croire que l'éducation a pour but de former *l'homme général*, qui sait parler de tout dans un salon sans rien connaître à fond ; elle en reste à l'idéal de M. Jourdain : héritière de l'ancienne aristocratie, elle a toujours les illusions de vanité et les prétentions nobiliaires du bourgeois gentilhomme. D'autre part, engagée comme elle l'est dans les âpres luttes économiques contemporaines, elle se rend bien compte qu'une pareille éducation, à l'heure actuelle, est un véritable paradoxe, et elle fait des tentatives gauches, ingénues et touchantes, pour se mettre au pas du progrès : la création de l'enseignement moderne en est un exemple joyeux. La vanité est si forte chez elle ! Il faudrait pourtant choisir ; mais il semble qu'entre la vague culture générale classique, désintéressée parce qu'elle ne prépare à rien, et la spécialisation trop hâtive et abrutissante qui parque trop tôt l'homme dans l'étroit horizon de son labeur professionnel, il n'y ait pas de milieu. Est-il donc vrai que la division du travail exige cet abrutissement et fasse progresser l'art aux dépens de l'artisan ? C'est ce qu'il faudrait élucider ; aussi allons-nous rechercher quelles sont les tendances et les conséquences de la division actuelle du travail, quelle en est la véritable signification. Nous prendrons comme base de discussion les thèses de MM. Durkheim (1) et Lalande (2) : ces deux philosophes, étant arrivés à des conclusions opposées, nous parviendrons peut-être en confrontant leurs opinions, à trouver la vérité.

La conclusion de M. Durkheim est nette : il faut se préparer à son rôle d'organe ; les temps sont passés où l'on pouvait se contenter d'une culture générale ; la division du travail a été poussée si loin dans le monde moderne qu'il est impossible à l'éducation de rester purement désintéressée. D'ailleurs, étudiant les conséquences de la division du travail, M. Durkheim en montre la bienfaisance. A la solidarité mécanique primitive, fondée sur des ressemblances psychiques collectives, sur un conformisme sentimental impatient de toute dissonance individuelle, s'est substituée la solidarité organique, fondée sur la division du travail, et qui implique, non plus un conformisme sentimental jaloux de tout *a parte*, mais une interdépendance économique, rendant le lien social à la fois plus strict et plus lâche, plus strict en ce sens que chaque branche de l'activité humaine est plus solidaire de

(1) *La Division du Travail.*
(2) *La Dissolution opposée à l'Évolution.*

toutes les autres; plus lâche, en ce sens que chaque individu peut se créer une vie spirituelle originale et indépendante. Le lien social n'est plus *spirituel,* il est *économique;* il n'y a plus autant de croyances communes, d'idées communes, mais chaque individu est impliqué, en fait, dans des rapports sociaux positifs d'une complexité croissante. L'éducation, quand la solidarité sociale était mécanique, avait pour but de pénétrer chaque membre de la collectivité de ces idées et croyances communes tenues pour nécessaires à la conservation du lien social; mais aujourd'hui que la société repose sur une solidarité organique, elle ne peut plus avoir d'autre dessein que de préparer l'individu à sa vie professionnelle; on ne pense plus que la cohésion sociale comporte l'adhésion à des croyances communes; chacun est considéré comme libre spirituellement : qu'il soit fidèle à ses engagements professionnels, et la société tient l'individu pour quitte envers elle. Il y a eu ainsi un immense passage de l'homogénéité sociale primitive à l'hétérogénéité actuelle, passage dont la division du travail a été l'organe, le principe, la cause.

C'est sous un jour moins favorable que M. Lalande envisage la division du travail. Il soutient que l'univers est en proie à deux forces antagonistes, l'évolution et la dissolution. L'évolution, c'est le mouvement vital, organique, qui pousse à l'hétérogénéité, à la guerre universelle de tous contre tous. La dissolution, c'est le mouvement contraire, le mouvement de la réflexion, ayant pour organes la science, l'art, l'industrie, la vie sociale, et réduisant peu à peu à l'unité le monde obscur et chaotique de la vie brute et matérielle. Deux voies s'offrent à nous : la voie évolutive, qui conduit à l'hétérogénéité sociale, à l'affirmation nietschéenne des individualismes en guerre; la voie dissolutive, qui mène à l'unité sociale, à l'absorption des individualismes rétifs dans l'identité humaine. L'histoire, selon M. Lalande, est, en fait, un immense passage de l'hétérogénéité à l'homogénéité, passage dont le christianisme, la Révolution française, dans le passé, le socialisme, pour l'avenir, sont de formidables agents. La division du travail lui apparaît comme une nécessité brute, matérielle, à laquelle on est bien forcé de faire sa part, mais dont il faut s'affranchir le plus possible : elle est pour ainsi dire le pendant social de la nécessité corporelle à laquelle chaque individu est assujetti; elle est la conséquence de notre nature animale, une sorte de péché originel, une tare héréditaire. Le but de l'éducation est de la contrecarrer et de développer *l'homme* avant tout, en attendant que le socialisme, en réduisant au minimum la vie économique, nous laisse à tous assez de loisir pour donner un plein essor à *notre humanité générale*, aux forces qui nous rapprochent des autres hommes, de la grande communion sociale, et pour refouler *l'individualisme animal* et toutes les

puissances particularistes par où nous nous séparons de nos semblables et prétendons au sein de la famille humaine, faire bande à part.

Telles sont les deux thèses. Il nous semble qu'elles prêtent toutes deux à de graves malentendus ; il y a du vrai dans l'une et dans l'autre, mais il faut s'entendre. M. Durkheim a raison de soutenir qu'il y a eu passage de l'homogène à l'hétérogène : il est certain que ce qui caractérise la société moderne, c'est à la fois cette absence de croyances communes et cette solidarité économique dont M. Durkheim nous donne une si remarquable analyse. Et si l'on ne s'entend pas sur le problème de l'éducation, c'est précisément que les uns, effrayés de cette anarchie morale, veulent reconstituer l'unité par l'enseignement et maintenir, par l'étude des lettres classiques, la tradition humaniste ; tandis que les autres, se félicitant au contraire de cette anarchie spirituelle, propice selon eux à un individualisme fécond et créateur, veulent simplement préparer l'enfant à jouer son rôle au sein de cette solidarité économique, sur laquelle repose la civilisation contemporaine. Mais ce que M. Durkheim ne montre pas assez, c'est que cette préparation à jouer son rôle d'organe, n'implique nullement, dans l'état actuel de la division du travail, une mutilation barbare de la personnalité humaine, mais exige au contraire un développement plus intense et plus profond de l'individu ; ce qu'il ne fait pas voir avec une clarté suffisante, c'est que cette hétérogénéité, fruit de la division du travail, recouvre, incorporée pour ainsi dire dans la vie professionnelle même, une homogénéité plus grande. C'est cette homogénéité, au contraire, qui frappe surtout M. Lalande, et il est certain qu'il y a, dans le sens où il l'entend, passage de l'hétérogène à l'homogéne. C'est ainsi que dans la vie sociale il s'est produit une uniformisation générale des coutumes, modes, habitudes, lois, etc., — en un mot, une diminution énorme de ce qu'on pourrait appeler *le pittoresque social*. Autrefois, de village à village, de province à province, de nation à nation, il y avait bien plus de diversités, d'originalités, si l'on regarde au côté pittoresque et « artiste » de la vie ; il y avait des croyances communes très fortes, mais sous cette *homogénéité intellectuelle* pullulait une *hétérogénéité organique* extrême. Considérée sous cet angle, l'histoire a été évidemment une immense dissolution des forces proprement sensibles et vitales. Mais ce que M. Lalande me semble se dissimuler, c'est qu'avec la culture intellectuelle se développant et s'universalisant, une variété bien plus grande d'idées, de systèmes, de théories, se fait jour. Si les hommes sont moins différenciés au point de vue organique, ils le sont plus au point de vue intellectuel. L'homme est de moins en moins un animal ; toute la vie sociale, tout le travail de l'art, de la science, de la morale et des reli-

gions a consisté à dompter en nous *la brute* et à édifier *la personne morale*.

Oui, à mesure que se construit, par dessus le milieu cosmique, le milieu artificiel, il y a dissolution organique, élévation de l'animalité à l'humanité ; oui *l'unité humaine* se crée, par l'organe de la science, de l'industrie, de l'art et de la vie sociale elle-même, par dessus *l'hétérogénéité animale.* Mais ce que ne dit pas M. Lalande, encore une fois et ce qu'a fort bien vu M. Durkheim, c'est que cette unité est une base sur laquelle s'élève une diversité nouvelle, d'origine intellectuelle. Et nous ne saurions admettre sa conception de la division du travail. Elle est pour lui comme la marque de notre nature animale ; et l'idéal, à ses yeux, est d'être le moins possible *un homme de métier* pour rester le plus possible *un homme.* Il observe qu'aujourd'hui, aussitôt les devoirs du métier accomplis, chaque individu s'efforce de dépouiller *la tare professionnelle* pour ne plus révéler que des qualités humaines communes. Et il voit dans le socialisme un immense effort, pour permettre précisément à la majorité des hommes de se restreindre le moins possible à la vie économique.

Il nous semble qu'il y a là une méconnaissance singulière et du sens de la division du travail en général et de l'esprit du socialisme en particulier. La conception de M. Lalande est au fond la vieille conception dualiste, spiritualiste et aristocratique, d'après laquelle l'esprit ne se développe que malgré le corps ; le corps ne joue dans la vie de l'esprit qu'un rôle négatif ; il n'est qu'un pur obstacle contre lequel l'âme doit lutter sans cesse ; la vie économique dans la société, avec la division du travail, est limitative de la vie intellectuelle, dans le même sens et la même mesure que le corps est limitatif de la vie spirituelle dans chaque individu. Cette conception du rôle du corps dans la vie de l'esprit individuel et de la division du travail dans la vie spirituelle sociale me paraît pour le moins bien inexacte. Sans doute, le corps joue le rôle de limite et l'esprit cherche sans cesse à dépasser cette limite ; mais cette recherche, mais cette victoire continuelle de l'esprit dépassant la borne organique, ce n'est pas là une pure dissolution, c'est aussi une création. Supposez le corps détruit, l'esprit pur : mais ce serait l'esprit vide, un néant, une forme que rien n'emplirait ; cela est si vrai que la tendance invincible, logique, de toute doctrine mystique, christianisme ou bouddhisme, c'est la tendance au Nirvana, c'est-à-dire la réduction de la vie spirituelle à un pur cadre sans contenu. Quand Pascal nous dit : « Tout le malheur de l'homme vient de ce qu'il ne peut rester seul dans sa chambre », il exprime bien le fond de la pensée chrétienne, mystique, contemplative ; il ne voit pas que l'homme, étant un composé de facultés qui ne demandent qu'à se déployer, le condamner à la solitude et à l'inertie, c'est nécessairement, non seulement le

condamner à l'ennui, mais au nihilisme spirituel. Il semblerait, qu'entre l'agitation et l'ennui, il n'y eût pas de milieu ; mais, comme dit Candide, il faut cultiver son jardin, c'est-à-dire, agir, créer, exercer utilement et efficacement, dans un sens déterminé, des facultés précises, qui sont des forces réelles, jalouses de s'insérer positivement dans le plein tissu des choses. L'idéal, ce n'est pas de réduire ces forces, mais de les équilibrer ; et cet équilibre ne doit pas être obtenu par un nivellement grossièrement égalitaire, mais par une coopération de toutes les facultés gravitant autour d'une faculté centrale. Leibnitz dit que chaque monade constitue un miroir en raccourci de l'univers, un point de vue particulier sur le monde : faire l'unité des monades, ce n'est pas les résorber toutes en une seule, ce serait là une conception monarchique de l'unité ; la conception républicaine, c'est que toutes les monades, tout en se développant chacune énergiquement selon son point de vue, fassent néanmoins partie du même univers. L'unité de l'esprit, ce n'est qu'une forme où peuvent se balancer à l'aise tous les aspects du réel ; de même l'unité sociale doit être celle d'un contenant où toutes les forces individuelles, se développant dans la plénitude de leur liberté, puissent coopérer les unes à côté des autres. Or, la division du travail réalise cette coopération universelle de toutes les libertés s'épanouissant côte à côte sans se limiter. Dans les sociétés primitives, il y a écrasement des individus par le despotisme collectif ; l'unité sociale est obtenue par réduction, compression, absorption. Aujourd'hui, chacun a le droit de créer du nouveau sans avoir affaire à la police ; le despotisme collectif est ramené à son minimum ; l'unité sociale est une unité de composition, d'équilibre de forces. Chaque individu, dans le monde moderne, tend à devenir un centre autonome d'action, un créateur, dans le domaine qu'il s'est choisi librement, de certaines valeurs sociales originales. Il s'agit pour tous, à l'heure actuelle, dans tous les ordres d'activité, industrie, science, art, philosophie, d'ouvrir de nouvelles brèches sur l'inconnu, d'agrandir le champ de l'exploration humaine. Nous n'en sommes plus à la conception d'un monde, à l'harmonie préétablie duquel il n'y aurait qu'à s'adapter ; il n'y a pas d'ordre transcendant et immuable dont l'ordre actuel ne serait jamais qu'une faible et pâle copie ; ce que nous créons est entièrement original, ajoute à l'univers une valeur nouvelle. Mais pour jouer ce rôle de créateurs, les hommes doivent se spécialiser, se concentrer sur un point donné du réel. Autrefois il ne s'agissait pas d'inventer, de faire du nouveau ; il s'agissait de s'adapter à un ordre pré-déterminé, qu'il fallait dès lors simplement comprendre pour y conformer sa conduite et ses idées ; ce n'était pas un travail d'invention qui était exigé, mais un simple travail d'arrangement, de disposition ; il y avait, planant au-dessus du réel historique, une Perfection

immuable, un Ordre éternel, une Nature humaine invariable : il s'agissait simplement de retrouver, sous le donné contingent, ce fond immuable de l'Être ; et toute l'originalité de l'individu était dans la forme, dans la manière dont il faisait cette reconnaissance. Aujourd'hui nous avons rejeté tout absolu ; nous avons conscience de travailler, non plus seulement d'une manière formelle, mais *à fond ;* l'univers a encore de l'inconnu, mais non de l'inconnaissable ; et par toutes les avenues de l'activité humaine, des brèches hardies sont pratiquées sur cet Inconnu. Voilà qui doit changer du tout au tout l'idéal éducationnel ; on ne forme pas un créateur, un inventeur, de la même manière qu'on forme un homme du monde.

Quand il ne s'agit que d'apprendre pour les besoins de l'enseignement ou de la conversation, l'homme peut être considéré comme un pur réceptacle de connaissances, un simple magasin de marchandises intellectuelles ; le réceptacle et le magasin seront aussi grands que la mémoire le permettra ; le savoir emmagasiné, il ne s'agira plus pour l'individu que de faire montre d'ingéniosité et d'esprit dans le travail d'exposition littéraire, didactique ou mondaine. Mais, s'il s'agit d'apprendre, pour être à même d'inventer à son tour, d'élargir pour sa part le champ de vision et d'action de l'humanité, à la culture formellement universaliste doit se substituer une culture en profondeur, qui rachète en intensité et en qualité ce qu'elle paraît perdre en étendue et en quantité. L'esprit est toujours considéré comme une sorte de « Père-Tout-à-Tous » ; on dirait qu'il s'agit de comprendre tout également, de devenir par l'intelligence sympathique à tout, coextensif à tout ; l'intelligence devient la grande courtisane, se prostituant à toutes les idées, incapable de s'arrêter à l'une d'elles, trop dilettante pour choisir, trop passive au surplus pour se résoudre à un choix. Une pareille intelligence n'est qu'une vaste auberge, une salle de pas-perdus, un carrefour cosmopolite ; elle sera critique, négative, sceptique et dissolvante ; elle ne sera pas créatrice, elle ne sera même pas une véritable intelligence. Car pour comprendre véritablement, il ne s'agit pas seulement de faire aux choses quelques visites rapides et légères ; c'est à la suite d'une fréquentation quotidienne, attentive, fervente, que par tout l'être, par le cœur autant que par l'intelligence, par le corps, dirai-je même, aussi bien que par l'esprit, on arrive à pénétrer jusqu'à la substance des êtres et des choses. C'est du particulier qu'il faut s'élever au général ; et, comme dit Hégel, pour atteindre *l'universel réel* de la raison, s'il faut s'élever au-dessus de la *particularité sensible,* il faut aussi dépasser *l'universel abstrait* de l'entendement. Nous sommes, nous nous mouvons, nous vivons, pratiquement et socialement, dans des généralités abstraites ; pour parvenir jusqu'au réel, jusqu'à l'individuel, et par conséquent pour inventer et faire

du nouveau, il faut que nous fassions sauter cette croûte d'abstractions socialement utiles, pour nous replacer vis-à-vis de la nature dans une attitude virginale.

Cette socialisation, cette intellectualisation des mois humains, brassés et drainés dans l'immense dissolution sociale, que M. Lalande trouve si heureuse, recèle un énorme danger. C'est ce que M. Bergson a fort bien mis en lumière. Ensevelis sous les montagnes de formules que la civilisation accumule, que le langage cristallise, que la vie pratique et sociale fige en habitudes, pour retrouver le sens vierge et frais du réel, il est besoin d'un effort extraordinaire. Sous la pression sociale, uniforme, insensible et continue comme celle d'un vêtement quotidiennement porté, nous finissons par ne plus être qu'une ombre extérieure à nous-mêmes et qui se cherche sans pouvoir se retrouver. Affaiblis physiquement, intellectuellement abrutis, où est cette personnalité humaine qu'il s'agissait de créer ? L'individu a disparu sous la personne ; mais la personne, à son tour, exsangue, inanimée, s'efface comme un rêve au fond du vide. Contre une telle dissolution, où s'arc-bouter ? Réduire le temps de travail social de chaque individu et lui laisser de tels loisirs qu'il puisse, par delà la vie économique, se créer une vie spirituelle autonome et originale ? C'est la solution de M. Lalande, adoptée, je crois, par beaucoup de socialistes. Ce n'est pas la nôtre. Contre la mécanisation sociale, on préconise un remède qui mènerait tout droit à une mécanisation absolue. Ce qu'on propose en effet, n'est-ce pas de revenir, à force de civilisation, à une sorte d'état de nature où les individus, à part quelques heures de travail social facile et peu absorbant, jouiraient des loisirs du sauvage ? Mais à quoi occuperaient ces loisirs les individus soi-disant ainsi désocialisés ? A cultiver leur « moi », à faire du dilettantisme, de la physique amusante, de l'art mondain, à reproduire les frivolités et les corruptions des anciennes aristocraties, merci du reste ! Non, là n'est pas la solution : tout d'abord, il est peu probable que l'occupation aille en diminuant ; avec Proudhon (1) et Sorel (2), il faut reconnaître que, pour notre plus grand bien d'ailleurs, et la sauvegarde de notre dignité, pèse sur nous *la loi de pauvreté.* Ce qu'il faut remarquer au contraire, c'est que le travail, dans la civilisation moderne, devient de plus en plus compliqué, s'enrichit d'éléments de plus en plus variés, embrasse plus de connaissances. De moins en moins *une routine*, il devient de plus en plus *une science,* aussi bien dans le domaine agricole que dans le domaine industriel, scientifique ou littéraire. Mais s'il en est ainsi, si le travail exige plus de science, c'est qu'il

(1) Voir Proudhon. *La Guerre et la Paix.*
(2) Voir Sorel. *La valeur sociale de l'Art.*

s'est spiritualisé, intellectualisé ; et nous n'avons plus dès lors à redouter l'abrutissement du travailleur par son travail, ni la mécanisation sociale. Retranché dans sa profession, l'individu se crée une vie originale, devient un centre autonome d'action, conquiert une liberté positive. Tous les métiers pénétrés d'art et de science, c'est-à-dire illuminés par la pensée, deviennent des forteresses de liberté, d'énergie créatrice, d'autonomie féconde, d'où les individus font librement brèche sur l'inconnu et défient les tyrannies collectives. Voici comment Sorel (1) caractérise la technique moderne : « Autrefois, l'homme parcourait toutes les phases de la production ou de la transformation, faisant ainsi appel à un très grand nombre de techniques. Aujourd'hui, cette intégration n'existe plus : il y a rupture de l'ensemble et mise à part des diverses techniques, mais celles-ci ne sont plus seulement *des modes particuliers de faire,* ce sont *des connaissances raisonnées,* s'étendant sur une très grande étendue de professions et de modes locales... La division technique met l'individu en état de s'affranchir, dans une large mesure, des conditions particulières de la production et des crises : *il n'est plus attaché à un lieu et à une tradition,* il peut voyager et il lui est facile de se tenir au courant de ce qui se fait de neuf dans sa partie... Enfermé jadis dans les préjugés développés par son apprentissage et par ses habitudes de la vie journalière, il considérait les choses par rapport aux processus de la production qu'il avait appris à pratiquer ; tout changement lui semblait une fatigue et un ennui. Aujourd'hui, il ne considère les choses que par rapport à d'autres qui appartiennent à des processus extrêmement variés; il ne les compare point comme éléments d'une usine déterminée, mais comme cas particuliers d'un système scientifique soumis à des lois qu'il s'efforce de pénétrer. Ses occupations et l'éducation qu'il doit recevoir pour le mettre à même de bien remplir sa fonction, l'amènent à considérer *le particulier* comme ayant peu d'importance par soi-même et ne tirant son intérêt que *de la loi.* » On le voit : tout ce qui asservit l'individu, le mécanise, a ici disparu ; les liens qui nous rattachent à un lieu, à une tradition, à une vie journalière, à une routine, sont brisés; l'individu domine sa fonction, en même temps qu'il lui consacre toute son activité. Loin d'y répugner, il est prêt à tout changement. C'est un travailleur capable d'inventer, de créer, un homme *totalement développé, un homme complet,* non dans le sens classique, c'est-à-dire sachant un peu de tout, mais dans le sens moderne et socialiste, c'est-à-dire sachant à fond sa partie. Nous sommes loin des anciennes formes de la division du travail, que pétrifiaient l'esprit de caste, d'étroites traditions à la fois locales et professionnelles, un

(1) Voir *Devenir social,* 1894 ; — *La science dans l'éducation.*

apprentissage organique long et routinier. Ici plus de traditions, mais la science ; plus de castes, mais la mobile circulation du travail dans le système scientifique de la production. La nature humaine est-elle mutilée ? Déjà Hégel disait (1) : « Dans le droit, l'objet, c'est *la personne,* dans la morale, c'est *le sujet,* dans la famille, c'est *le membre de la famille,* dans la société civile c'est *le citoyen,* en tant que bourgeois. C'est ici, dans la sphère des besoins, qu'on a la représentation concrète de ce qu'on appelle *homme.* Par conséquent, c'est ici et seulement ici, qu'en ce sens on commence à parler de l'homme proprement dit. » Hégel reconnaît donc expressément que la sphère du travail est supérieure à celle de l'intelligence et de la volonté abstraite, ainsi qu'à la moralité et à la famille. Nous sommes loin du point de vue de M. Lalande, qui y voit une mutilation de la nature humaine. Quoi de plus vague, d'ailleurs, que ce concept de la nature humaine ? Chacun y met ce qui lui plaît. Il est impossible aujourd'hui de poser sur un terrain métaphysique et abstrait ce qui ne peut avoir qu'un sens et un contenu historiques. Pour nous, hommes du vingtième siècle, être un homme ne saurait plus consister à être simplement ce qu'au dix-septième siècle on appelait *un honnête homme.* Ce qui nous semble caractériser le mieux l'humanité, c'est la liberté, l'autonomie, la création. Et la liberté n'est plus pour nous la vague indépendance de la nature, errante et vulgivague, d'un être ne s'attachant à rien, planant sur tout, et croyant dominer le réel parce qu'il voltige au-dessus de lui. Cette conception de la liberté pouvait être celle des classes aristocratiques, transcendantes au monde du travail et de la production, et passant leur vie dans une oisiveté élégante que seules les fantaisies du cœur ou les curiosités de l'esprit remplissaient et occupaient. Elle ne saurait convenir à des hommes qui, au contraire, sont au cœur même de la production et insèrent leur activité dans la trame solide des choses. Être libre, c'est, à nos yeux, *être soi,* c'est-à-dire une énergie créatrice originale. M. Bergson nous paraît avoir donné de la liberté la définition la plus profonde. On lui a reproché de ramener la liberté à la spontanéité sensible et de conduire ainsi à la négation de la morale et de la société. Et M. Lalande rejette absolument sa conception et se félicite que les actes libres, s'ils sont tels que les définit M. Bergson, soient aussi rares : plus fréquents, ils compromettraient, selon lui, dangereusement, l'heureuse assimilation sociale et la bienfaisante dissolution organique. Mais c'est mal saisir la pensée de M. Bergson, croyons-nous, que de la comprendre de la sorte. Si nous sommes si rarement libres, c'est qu'il ne suffit pas de secouer le joug des instincts vitaux ; il faut encore rejeter celui du mécanisme social.

(1) *Philosophie du Droit.*

Être libre, c'est retrouver, reconquérir *son moi profond* : mais le moi profond, ce n'est pas *le moi animal*, c'est une synthèse *sui generis* où toutes les puissances organiques, sentimentales et intellectuelles, sont ramassées par une décision vraiment neuve et vraiment nôtre de notre être. Ce que M. Bergson combat, on le sait, c'est l'intellectualisme statique et momifié, dans lequel il voit une mécanisation de l'esprit. Il n'y a pas *de voie logique* qui conduise à la liberté pas plus qu'à l'invention, et la liberté, comme la conçoit M. Bergson, c'est, en définitive, l'invention. L'invention, acte original où le tempérament, la sensibilité et l'intelligence concourent indivisiblement, constitue essentiellement une rupture avec ce qui est, une déchirure du réel conventionnel et cristallisé, un coup de sonde hardi jusqu'au réel dynamique. L'inventeur doit être rebelle à cette assimilation sociale que prône tant M. Lalande ; ce doit être *un isolé*, recevant des choses une impression neuve, fraîche, vécue, alors que tous, autour de lui, n'en ont qu'une impression conventionnelle, vieille, abstraite. Mais si telle est la liberté, une société à base de solidarité organique, avec une division du travail très développée, comme la définit M. Durkheim, n'en est-elle pas la condition la plus favorable? Plus les individus sont à même d'avoir avec le réel des relations personnelles et originales, moins ils baignent dans un milieu psychique commun, et plus ils ont de chances d'être libres. On a souvent signalé les liens étroits qui relient l'anarchie spirituelle à l'anarchie économique, et nous savons les idées de Marx sur le caractère révolutionnaire de la technique : une technique nouvelle, c'est en effet une rupture avec le donné, une déchirure brusque dans le réel figé, qui tire violemment les hommes, engourdis si volontiers dans une routine sentimentale et intellectuelle, hors des sentiers battus et des idées reçues. On pourrait dire que tout le matérialisme historique est dans cette vue.

*
* *

On l'a dit très justement : le monde moderne est un monde de producteurs. Le monde ancien reposait sur l'esclavage ; les esclaves étaient considérés comme étant aussi bien hors de la raison que hors de la cité ; les hommes libres avaient pour principale occupation la guerre, et le principe de l'éducation, c'était la préparation à la guerre, la culture héroïque. Quand la cité grecque s'est dissoute, c'est que l'idéal guerrier et héroïque a fléchi : il n'est plus resté que les vaines agitations de l'Agora, l'exploitation de la politique, la contemplation philosophique, pour occuper les hommes libres. La séparation de l'intelligence et du corps, le dualisme de l'esprit et de la chair, devint absolu ; il y eut d'un côté les oisifs, recevant une culture générale, de

l'autre les esclaves, dont le travail, étant une routine, était méprisé des hommes libres. Le monde chrétien ne fit encore qu'accuser le dualisme par l'opposition de la vie monacale et de la vie mondaine, du mysticisme et de la sagesse du monde : l'oisiveté des nobles et des clercs se superposa au monde du travail, toujours méprisé et avili ; la cité fut dissoute. Avec la Renaissance, le développement parallèle de la bourgeoisie marchande et de la monarchie laïque, la reconstitution des États, en un mot, avec l'ère du capitalisme, il se fait un double mouvement : d'une part, il y a résurrection de l'antiquité sous ses deux aspects, l'aspect qu'on pourrait appeler *intellectualiste*, avec les humanistes; le monde des lettrés se constitue et jouera au dix-huitième siècle un rôle considérable; et *l'aspect guerrier*, sous la forme de l'idéal héroïque de la cité, avec la Révolution et ses guerres, si pénétrées d'esprit antique, que Macaulay a pu appeler les soldats de la République de *modernes païens;* d'autre part, il s'élabore une conception nouvelle de la vie, ayant pour base le travail, tant dédaigné et par l'antiquité et par le christianisme. Mais la bourgeoisie se fait encore du travail une notion à la fois intellectualiste et mystique : il y a d'un côté le travail intelligent, général, supérieur, du patron capitaliste, doué des facultés mystérieuses de l'esprit de direction et de l'esprit d'entreprise ; et de l'autre, le travail grossier, purement manuel, de l'ouvrier. Le dualisme subsiste toujours; nous avons toujours, d'un côté, le monde des non-producteurs, clergé, lettrés, savants, fonctionnaires, capitalistes ; et de l'autre, le monde des producteurs. L'opposition qui domine le monde bourgeois est toujours l'opposition de la théorie et de la pratique, de l'idéal et du réel, de l'esprit et de la chair. Cette opposition a pris seulement une forme nouvelle; et à l'intellectualisme philosophique de l'antiquité, au mysticisme chrétien, s'est substitué l'intellectualisme scientifique moderne, dont Auguste Comte a peut-être donné l'expression la plus adéquate, puisqu'il est arrivé à rêver la domination du monde contemporain par un *clergé de savants*. Au-dessus des travailleurs spécialisés, hiérarchisés, plane la Science générale, universelle, abstraite, assurant l'unité sociale, remédiant transcendantalement à l'anarchie née de la spécialisation, constituant l'âme commune de la cité. Rêve insensé ! Ce n'est pas dans ce sens que marche le monde moderne : dès maintenant une Science une, par réduction de toutes les sciences à la mathématique, apparaît de plus en plus comme une chimère; il y a des sciences, ayant chacune leur méthode propre, adaptée à leur objet particulier, et plus rapprochées chaque jour de la pratique, conçues de plus en plus comme *des techniques raisonnées*. Le dualisme de la théorie et de la pratique s'évanouit ; et, comme dit Proudhon, l'industriel, si longtemps dédaigné, devient supérieur au savant classique. Non, il ne peut plus y avoir

une Science, pas plus qu'après Bacon il peut y avoir une Philosophie, après Luther une Théologie, après la Révolution un Gouvernement, une Économie. « Il n'y a pas dans l'ordre économique, écrit Proudhon (1), de système agricole-industriel-mercantile ; il n'y en aura jamais, pas plus qu'il n'y a pour la libre-pensée de système philosophique ; pour la conscience, de théologie ; pour la liberté, de gouvernement. C'est temps perdu, ignorance, folie, que de le chercher ; c'est de la contre-révolution... Plus d'ontologie, plus de panthéisme, d'idéalisme, de mysticisme ; l'esprit, purgé par la méthode baconienne, n'admet pas de conception *a priori*, petite ni grande, sur Dieu et l'humanité. Plus de religion dogmatique, de constitutions gouvernementales, d'organisations industrielles ; plus d'utopies ni sur la terre ni dans le ciel ; la conscience, la liberté et le travail, de même que la raison, ne souffrent ni autorité, ni protocole. » Ainsi, autant de philosophies, de théologies, de sciences que de producteurs, tel est l'idéal moderne, telle est la sainte et féconde anarchie moderne ; et toute tentative de refaire un lien spirituel théorique commun est, selon l'expression énergique de Proudhon, une tentative contre-révolutionnaire. Le lien humain ne peut plus être *théorique*, mais *pratique ; idéologique*, mais *économique ;* aux fantaisies tyranniques de l'Idéal subjectiviste, se substitue la discipline concrète et positive du Travail ; à la domination exclusive d'une élite spécialisée dans le travail spéculatif et soumettant le reste des hommes à leurs théories, se substitue la discipline anonyme, impersonnelle et objective du travail dans l'atelier moderne. Considérez, en effet, l'atelier moderne : quel admirable concert, quelle merveilleuse coordination des efforts, quelle adaptation des ouvriers à l'œuvre collective ! Et nous savons d'autre part que la grande industrie exige de chacun d'eux plus d'intelligence, plus de soin, plus de moralité, qu'elle requiert, en un mot, des ouvriers *supérieurs*, *extra-qualifiés*. « Oui, écrivait Marx, dans le *Capital*, la grande industrie oblige la société, sous peine de mort, à remplacer l'individu morcelé, porte-douleur d'une fonction productive de détail, par l'individu intégral, qui sache tenir tête aux exigences diversifiées du travail, et ne donne dans des fonctions alternées qu'un libre essor à la diversité de ses qualités naturelles ou acquises. » (2).

En un mot, c'est dans le travail que le monde moderne cherche son axe et son équilibre ; c'est dans le travail que s'incorporent de plus en plus, science, art, philosophie, moralité ; c'est autour de lui que, désormais, tout doit graviter, et le but du mouvement socialiste est précisément d'expulser du monde de la production l'élément

(1) Proudhon. — *La révolution sociale démontrée par le coup d'État*, p. 38.
(2) Marx. — *Capital*, ch. XV.

mystique et surnaturel du capital, qui est un élément de despotisme et d'autocratie, pour rendre au travail son autonomie et sa liberté. Il faut que le prolétariat acquière *la capacité scientifique ;* et la suprême incarnation de l'autocratie, autour de laquelle toutes les autres formes du despotisme intellectuel, moral et social restent accrochées et retrouvent une dernière vigueur — le Capital — s'écroulera pour ne plus laisser debout que les travailleurs librement associés et possesseurs de cet atelier, en qui la puissance mystique du Maître se symbolisait. « L'homme idéal, désormais, écrivais-je moi-même (1), ce n'est plus *le sage*, content de peu, philosophant avec ses passions et tout à la contemplation immobile des Idées ; ce n'est plus *le saint*, tout entier à la préoccupation de son salut et tendant sa volonté, étrangère dès ici-bas à ce monde, vers un monde transcendant : l'intellectualisme antique comme le mysticisme chrétien sont d'essence aristocratique et ne conviennent qu'à une élite ; ils supposent, d'ailleurs, l'esclavage antique ou le servage féodal ; et c'est là *un idéal statique*, conforme à des civilisations d'où l'idée de progrès est encore absente. Mais l'homme idéal, selon la conception socialiste, c'est le *travailleur social*, dont la vie est un harmonieux équilibre d'action et de pensée ; chez lui, l'intelligence ne fonctionne plus à vide et pour elle-même, mais elle est subordonnée à la construction positive et concrète d'un milieu social chaque jour mieux aménagé, meilleur et plus beau ; elle ne peut, par conséquent, dévoyer ni *dans l'intellectualisme pur* à la manière antique, ni *dans le mysticisme chrétien*..... Idéal conforme à une société dont la notion du progrès est devenu le ressort, et qui marque la substitution, dans la direction de l'histoire humaine, *de la classe productive* — classe immanente à la société et participant à son devenir réel et profond — aux *classes aristocratiques*, étrangères au monde de la production et transcendantes au devenir social au-dessus duquel elles planent dans l'immobilité des Dieux d'Epicure. »

Il s'agit donc de savoir quelle sera, pour former cet homme idéal, la meilleure éducation. Il va de soi que ce qui convenait à la formation du sage, du citoyen, du guerrier antique, que ce qui convenait à la formation du saint, du noble féodal, de l'honnête homme du dix-septième siècle ne saurait convenir à la formation *de ce travailleur social* dont nous parlons. Puisque le travailleur doit devenir, en quelque sorte, la première puissance sociale, il lui faudra, certes, une éducation générale et désintéressée en même temps que professionnelle, mais générale et désintéressée, *non à la mode bourgeoise*, c'est-à-dire, abstraite, formelle et vide, et laissant l'homme pour l'avenir à la merci de

(1) *Dialogues socialistes*, p. 84.

ces intérêts, de ces passions, de cette vie pratique pour lesquels, dédaigneusement, on refusait de le préparer, mais *à la mode socialiste*, c'est-à-dire concrète, positive et substantielle. On sait comment Proudhon et Marx concevaient l'enseignement : par l'union intime de l'apprentissage technique et de l'enseignement littéraire et scientifique. Ce serait là le type d'une éducation vraiment désintéressée quoique pratique ; la pratique socialiste serait elle-même en effet une pratique désintéressée, puisque le monde de la production, affranchi du souci marchand et strictement utilitaire, serait intérieurement pénétré de science, d'art, de liberté. Toute la question maintenant, est de savoir si la bourgeoisie peut par elle-même entrer dans cette voie et si ce n'est pas plutôt au prolétariat à lui proposer sur ce problème de l'éducation, comme il le fait sur tous les autres, sa méthode révolutionnaire.

III

On pourrait nous dire en effet : ce que vous tracez là, ce n'est qu'un idéal ; vous nous indiquez ce que serait l'éducation en régime socialiste ; c'est fort bien ; seulement comme nous ne sommes pas encore arrivés à ce port lumineux, que nous vivons encore en régime capitaliste, que ce régime montre même une souplesse, une facilité d'adaptation, une longévité inattendues, nous voici aussi peu avancés et ce n'est pas ainsi qu'il faut envisager le problème. La question est celle-ci : étant donné que l'enseignement secondaire s'adresse surtout aux classes moyennes et qu'il est organisé en vue de fabriquer les avocats, médecins, ingénieurs, industriels, commerçants, fonctionnaires, aussi bien que les savants, artistes et littérateurs dont le monde actuel a besoin, comment peut-on l'envisager au point de vue de la *préparation socialiste?*

Répondre à cette question, c'est résoudre celle-ci : Quel est, quel peut être le rôle social des classes moyennes? M. Francisque Vial, dans une étude sur *l'Enseignement secondaire et la démocratie*, déplore l'apathie morale et politique des classes moyennes actuelles, leur anarchie, leur désarroi ; elles ont fondé la démocratie et elles se montrent incapables de la développer ; elles reculent plutôt devant la tâche ; et le remède, selon M. Vial, à cette décadence des classes moyennes, ce serait un vigoureux enseignement secondaire classique. « Créateur d'unité et excitateur d'activité sociale, c'est-à-dire un et philosophique, tel doit être l'enseignement secondaire, s'il veut remplir son rôle dans notre démocratie qui est de former des classes moyennes unies dans l'amour du bien public et capables par leur exemple et leurs conseils de guider la volonté nationale. » A cet effet,

M. Vial veut donner pour contenu essentiel à cet enseignement les lettres et la philosophie, « études désintéressées, qui répondent aux besoins les plus immatériels de l'homme, à ceux qui le distinguent de l'animal, à son amour du beau et à son aspiration vers l'absolu. » (Page 178.)

C'est un point de vue qui se rapproche beaucoup de celui que Rouanet, ici même, défendit dans un article intitulé : « République et Université » en réponse à M. Torau-Bayle qui soutenait la responsabilité de l'enseignement gréco-latin dans la crise nationaliste. Rouanet attribue la crise, au contraire, à l'affaiblissement des études classiques; car il voit dans l'étude de l'antiquité le meilleur moyen de maintenir et de développer dans la bourgeoisie l'esprit démocratique et libéral. « Qu'on soustraie, dit-il, en conclusion, la jeunesse moderne à l'influence d'Athènes et de Rome païenne pour lui substituer celle de Rome catholique et de Paris ligueur, le coup porté aux humanités affaiblira d'autant l'esprit démocratique et libéral et, au lieu d'une réforme, on aura effectué un recul. »

On le voit, on attribue aux classes moyennes le rôle très grand encore de parfaire le développement de la démocratie; et pour permettre à la bourgeoisie de mieux remplir ce rôle, on veut maintenir le classicisme. Comment devons-nous, nous socialistes, envisager une pareille thèse ? Il est évident que nous lui serons favorables ou non, selon la manière dont nous concevons *le devenir socialiste*. En effet, ou le socialisme est le prolongement extrême de la démocratie, son aboutissant logique et naturel, et comme ce sont les classes moyennes qui ont fondé la démocratie et doivent encore en achever le développement, sinon seules, du moins avec la collaboration des classes ouvrières, il importe au plus haut point de maintenir vivace en elles un large esprit désintéressé, démocratique et libéral, analogue à celui dont nos pères de 89 et de 48 étaient pénétrés; et la culture classique, de fortes humanités anciennes, peuvent sembler le meilleur moyen de développer cet esprit. Ou, au contraire, le socialisme, loin d'être un simple prolongement de la démocratie politique, constitue un mouvement original, destiné non seulement à résoudre le problème économique, mais à corriger de ses vices essentiels la démocratie politique; et alors, ce n'est plus des classes moyennes qu'il faut attendre l'initiative sociale originale, capable de renouveler le monde moderne; c'est au prolétariat à développer la démocratie dans un sens et un esprit nouveaux, — œuvre pour laquelle la collaboration des classes moyennes pourrait lui être plutôt funeste que bienfaisante, parce que, pénétrées justement de l'esprit étroit du dix-huitième siècle et de culture générale classique, elles comprennent mal l'originalité profonde du socialisme moderne. Telles sont bien, je pense, les deux

manières de comprendre le devenir socialiste, et pour discerner laquelle est la meilleure et déterminer le rôle exact des classes moyennes, de la démocratie et du classicisme par rapport au socialisme, il nous faut, en définitive, examiner quels sont les rapports de l'esprit antique et de l'esprit socialiste.

Sorel termine ainsi une étude sur *Église, Évangile et Socialisme :* « Le socialisme revient vers la pensée antique ; mais le guerrier de la cité est devenu l'ouvrier de la grande industrie ; les armes ont été remplacées par les machines. Le socialisme est une philosophie de producteurs ; que pourrait lui apprendre l'Évangile qui s'adresse à des mendiants ? » Il est certain que l'esprit socialiste se rapproche sur beaucoup de points de l'esprit antique : le christianisme est venu ruiner l'idée de cité et substituer des rapports mystiques aux rapports juridiques du monde ancien ; à la conception joyeuse et héroïque de l'éducation grecque, au culte prométhéen de l'humanité, il est venu substituer la doctrine sombre du *castoiement* et le dédain transcendantal de la vie terrestre et humaine; sur tous ces points, rompant avec l'esprit chrétien, l'esprit moderne, dont le socialisme, on peut le dire, est l'expression la plus achevée, revient vers la pensée antique ; et l'on comprend qu'un Anatole France, qui semble à la fois avoir hérité de l'atticisme grec et de l'Encyclopédie, ait pu venir au socialisme. Oui, nous reprenons en un sens la lumineuse tradition antique et nous revenons à cette *sagesse du monde* dont parle Hégel et dont la vie grecque fut, la première, une si glorieuse application : sainteté du mariage, opposée au célibat ascétique ; beauté de la vie active, opposée à l'oisiveté monacale; grandeur de la Cité et du Droit, opposée au stérile individualisme mystique. Mais pour nombreuses et importantes que soient les analogies entre l'esprit socialiste moderne et l'esprit antique, elles ne doivent pas nous faire oublier les points où il y a désaccord. Il nous semble, par exemple, que le socialisme rencontre actuellement sur sa route trois obstacles, qui tiennent, en grande partie, à la culture classique. Il se heurte précisément : 1° aux traditions humanistes; 2° aux traditions politiques; 3° aux traditions guerrières de la démocratie. Qu'on relise le chapitre si pénétrant de Sorel sur le parasitisme du talent littéraire, dans sa *Ruine du monde antique* et l'on se convaincra de la force de ces traditions humanistes. L'idée platonicienne et socratique dn gouvernement par les philosophes, les lettrés, les savants, les intellectuels, est toujours vivante parmi nous; c'est l'idée d'Auguste Comte; c'était celle du dix-huitième siècle, ce fut celle de Renan, souvent, et aujourd'hui le mouvement ouvrier ne rencontre pas un obstacle négligeable dans ce qu'on appelle le « prolétariat intellectuel ». Les traditions politiques ne sont pas moins fortes : les Constituants en 1789 étaient dominés

par la conception antique de l'État, et les Jacobins, en 1793, nourris de Rousseau, et pleins du dogme de la souveraineté du peuple, ne cherchaient qu'à imiter les démocraties antiques. Or, ces traditions jacobines si vivaces chez nos radicaux, ne sont-elles pas, elles aussi, un grand écueil pour le devenir prolétarien ? Le socialisme d'État, grâce à elles, n'est-il pas toujours envahissant? Pour ce qui est enfin des traditions guerrières, on sait jusqu'à quel point la démocratie radicale, en France, est restée chauvine et combien le patriotisme, né des guerres de la Révolution, manifestations elles-mêmes d'un esprit antique, demeure un article inviolable et indiscutable du *Credo* radical ; et ce n'est pas une des moindres difficultés que le socialisme rencontre, lorsqu'il s'agit pour lui de coopérer avec la démocratie.

La position du socialisme vis-à-vis du classicisme, comme vis-à-vis de la démocratie, est donc très paradoxale ; il en est à la fois l'héritier et le contradicteur, le résultat et la négation. Ce qui est sûr, d'une part, c'est que l'humanité n'a repris sa marche en avant qu'au seizième siècle, époque où s'opéra la renaissance antique ; c'est de l'antiquité que, selon la remarque de Sorel, nous avons recueilli l'importante et capitale prénotion du perpétuel devenir, en vertu de laquelle, tout en traitant le provisoire comme définitif, nous ne cessons de protester contre ce qui existe. Mais il est certain aussi, d'autre part, que ce sont là acquisitions tombées en quelque sorte dans le domaine commun, et qu'il y a dans le caractère révolutionnaire de l'économie moderne de quoi assurer l'esprit de progrès et combattre *l'esprit chinois.* Si le classicisme a eu une vertu révolutionnaire, elle est maintenant épuisée ; devenu purement formel et littéraire, il a plutôt depuis longtemps déjà une vertu conservatrice et rétrograde. Pourrait-on lui rendre son ancienne vigueur ? Mais quand un principe a perdu de sa force, il n'est pas de puissance extérieure au monde qui puisse la lui rendre. Au sortir du Moyen-Age, le classicisme se trouva la seule coupe où l'humanité put abreuver sa soif de science et d'art ; mais depuis, le monde a marché ; les sciences ont progressé à pas de géants ; à une économie aux allures paisibles et conservatrices, s'est substituée une économie révolutionnaire. Et si les classes moyennes veulent coopérer avec les classes ouvrières pour le développement des institutions démocratiques dans un esprit vraiment moderne et un sens vraiment favorable au devenir socialiste, loin de les maintenir par le classicisme dans des traditions vieillies, il faut renouveler à fond, au contraire, leur mentalité.

L'éducation des classes moyennes peut s'envisager à trois points de vue : 1° au point de vue de leur rôle social ; 2° au point de vue de leur rôle économique ; 3° au point de vue de la haute culture. Il se

produit actuellement un réveil extraordinaire de l'esprit du dix-huitième siècle; Rouanet, dans son article, fait remarquer à M. Torau Bayle que le dix-huitième siècle, précisément, a été bien plus pénétré d'esprit antique que le dix-septième, lequel n'avait pour l'antiquité qu'un culte formel et littéraire; et l'on voudrait, pour infuser aux classes moyennes actuelles dégénérées une nouvelle ardeur démocratique, fortifier tout ensemble les études classiques et substituer le dix-huitième au dix-septième siècle comme base d'enseignement littéraire moderne. Il est remarquable que MM. Fouillée (1), Vial (2), Torau-Bayle s'accordent pour reconnaître la nécessité de pénétrer tout l'enseignement de philosophie sociale ; et cette philosophie sociale, sans aucun doute, serait celle du dix-huitième siècle. L'affaire Dreyfus a fait réfléchir; on déplore que, si longtemps, l'enseignement secondaire classique ait été si indifférent à la morale, à la sociologie, pour ne s'occuper que de vétilles grammaticales ou de culture purement esthétique; on regrette l'élégant dilettantisme et le scepticisme distingué qui animaient les maîtres de nos lycées; et l'on voudrait que cette indifférence en matière de politique et de morale fît place à une sorte d'apostolat philosophique et social. Les philosophes reprendraient le rôle des encyclopédistes; on enseignerait la liberté, la raison, la vérité, dans le sens étroit du dix-huitième siècle; les classes moyennes deviendraient les tutrices du prolétariat encore mineur; nous aurions *la liberté du bien;* ce serait le triomphe du platonisme. On conviendra que s'il y a des tendances que le prolétariat socialiste doive combattre, celles-là sont parmi les premières, étant le plus subtilement pernicieuses. Ce n'est pas ainsi qu'il faudrait comprendre le rôle politique des classes moyennes; les faire sortir de leur apathie, pour leur donner, vis-à-vis du prolétariat, une mission tutélaire et protectrice, serait désastreux; ce dont le prolétariat a besoin, pour accomplir son évolution dans les cadres de la société actuelle, c'est surtout de liberté, non de protection; une recrudescence du classicisme, avec, pour complément, la philosophie sociale du dix-huitième siècle, confirmant la démocratie dans ses traditions étatistes, serait donc tout à fait contraire à un développement des institutions démocratiques conçu sous l'angle de la préparation socialiste.

Si nous considérons le rôle économique des classes moyennes, nous arrivons aux mêmes conclusions. La première condition, pour un socialisme vigoureux et original, c'est assurément un capitalisme progressif et hardi. Or, nous sommes un pays de petite bourgeoisie craintive, de fonctionnaires routiniers, de bureaucrates paisibles. Sans

(1) A. Fouillée, les *Études classiques et la Démocratie.*
(2) F. Vial, *op. cit.*

attribuer au seul enseignement classique la responsabilité de ce malaise social, — la course aux places, en fait, sévit autant parmi le peuple que parmi la bourgeoisie, et l'enseignement primaire n'est pas, en somme, moins idéologique que les autres — il est certain que le classicisme a exercé, à ce point de vue, sa part funeste d'influence. Sous le rapport de la préparation économique, on peut dire qu'en France tous les ordres d'enseignement sont déplorables. Il faut entendre comment M. Manœuvrier, dans sa déposition devant la commission d'enquête, apprécie, par exemple, l'élève de l'École Centrale; et son jugement nous est précieux, parce que M. Manœuvrier, aujourd'hui industriel, est un ancien élève de l'École Normale supérieure. « Il sait tout, a-t-il déclaré, mais si superficiellement, qu'en fait et pratiquement, il est apte à tout, bon à rien... et il ajoute plus loin : « nous sommes une démocratie d'aristocrates ; le travail manuel et physique ne nous flatte pas assez. » On peut dire que l'enseignement professionnel lui-même a les défauts de l'enseignement classique et l'on sait que 'enseignement moderne, créé pour mieux adapter l'éducation de la bourgeoisie aux exigences de la vie économique contemporaine, n'a guère été jusqu'ici qu'un simple décalque de l'enseignement classique. L'idée antique, que le travail manuel est *servile*, nous possède toujours; l'intellectualisme socratique et platonicien est toujours notre foi; M. Manœuvrier a raison : nous sommes toujours une *démocratie d'aristocrates*, comme la démocratie antique. Si donc, l'on voulait régénérer l'enseignement en France au point de vue de la préparation des classes moyennes à la vie économique, il faudrait s'inspirer hardiment des idées socialistes; mais ce n'est pas en subordonnant l'idéal prolétarien à la direction politique et sociale des classes moyennes qu'on entrera dans cette voie nouvelle.

Reste le point de vue de la haute culture. Bien que selon M. Fouillée les socialistes, surtout les socialistes marxistes, soient de grossiers matérialistes et ne songent qu'aux besoins inférieurs de l'humanité, ils n'attachent pas moins une très haute importance à tout ce qui peut assurer le développement de la civilisation supérieure. Ils ne cessent de dénoncer l'usage que la bourgeoisie fait de ces nobles puissances du génie humain qui s'appellent : la Science, l'Art et la Philosophie, le rôle auquel elle les assujettit, les gênes qu'elle leur impose, les adultérations qu'elle leur fait subir. Examinons donc si, actuellement, le classicisme est encore en mesure, ainsi qu'on ne cesse de le répéter, d'assurer à la haute culture les meilleures conditions de développement. Prenons la science : autrefois, le latin était la langue internationale des savants ; il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et l'on conviendra que la connaissance de l'allemand et de l'anglais est actuellement plus nécessaire à un savant que celle du latin et du grec. Quand on

compare l'enseignement classique à l'enseignement moderne, on entend souvent dire qu'au point de vue de la préparation aux études mathématiques et médicales, par exemple, celui-là est bien supérieur à celui-ci. Nous avons fait nous-mêmes toutes réserves sur la manière dont l'enseignement moderne a été compris et organisé ; mais il faut avouer que bien des arguments avancés contre lui ne nous semblent guère probants et nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer aux observations si judicieuses que M. Lacombe (1) a présentées à ce sujet. Sur toute cette question du classicisme d'ailleurs, M. Lacombe a écrit dans ce livre les choses les plus pénétrantes. Nous engageons fort le lecteur à s'y référer. Il serait étrange, en tous cas, que l'éducation classique, c'est-à-dire une éducation surtout littéraire, fût la seule capable de développer les qualités d'esprit nécessaires au savant : sens critique, puissance d'observation, impartialité, rigueur de raisonnement. Sans doute l'éducation littéraire développe l'esprit de finesse aussi nécessaire au savant qu'à quiconque; mais les rapports de plus en plus étroits de la science moderne avec la technique industrielle, si l'éducation scientifique, loin d'être formaliste et simplement chargée d'érudition comme elle l'est maintenant, était donnée au sein même de l'industrie, nous fourniraient aujourd'hui un moyen bien plus efficace et bien plus sûr de combattre le dogmatisme et le fanatisme scientifiques toujours possibles, que ne pourrait l'être l'éducation littéraire la plus soignée.

Si nous considérons la philosophie, les mêmes raisons nous paraîtront s'imposer. Outre la nécessité pour un philosophe actuel, qui veut se tenir au courant, de connaître l'anglais et l'allemand, une culture scientifique ne serait-elle pas une préparation plus adéquate aux études philosophiques que la culture littéraire ? Le problème actuel n'est-il pas de ressouder ensemble la philosophie et la science ? Or, ce n'est pas seulement au point de vue social que le platonisme domine notre pensée, c'est aussi au point de vue philosophique, et l'intellectualisme de Platon qui avait pour infrastructure scientifique la géométrie et les mathématiques, reste toujours à nos yeux comme la base même de la philosophie. Pour créer actuellement une philosophie nouvelle, c'est de cette tradition qu'il faudrait s'affranchir. Des sciences nouvelles se sont développées à côté de la mathématique, substituant l'idée dynamique du temps à l'idée statique de l'espace ; toute une nouvelle infrastructure scientifique s'est ainsi constituée, à laquelle la philosophie doit s'adapter, au lieu de rester hypnotisée sur l'idéal désormais dépassé de la mathématique universelle. Ici aussi, il faut donc ouvrir des voies nouvelles, se dégager des traditions classiques, faire acte révolutionnaire.

(1) Voir son *Esquisse d'un Enseignement* basé sur la psychologie de l'enfant.

Pour ce qui concerne enfin la littérature et les arts en général, les partisans du classicisme pourraient triompher: sans latin et sans grec, sans humanités anciennes, pas de grande littérature possible ; une connaissance précise et approfondie de la langue française exige la connaissance du latin, notre langue mére; notre génie national est trop étroitement apparenté au génie gréco-romain, nous sommes trop les héritiers de Rome et d'Athènes, pour renoncer, sans grand dommage pour nos qualités les plus essentielles, à connaître les anciens dans les textes immortellement beaux qu'ils nous ont laissés. Et les affirmations se pressent, tranchantes, hautaines, si sûres d'elles-mêmes, qu'elles semblent sans réplique. Nous nous contenterons, ici encore, de renvoyer au livre de M. Lacombe. Signalons seulement cette remarque finale du chapitre qu'il consacre à la question du latin : « L'enseignement classique semble avoir pour défenseurs des esprits artistiques, peut-être même trop épris d'art. En y regardant de près, on voit qu'il s'agit exclusivement d'art littéraire. Pour faire goûter à l'enfant la beauté littéraire, le lycée demande tant de temps qu'il n'en reste plus pour le sentiment des beautés autres. Quand il tombe sur un enfant, destiné par la nature à être sculpteur, peintre ou musicien, l'enseignement classique a-t-il en lui quelque chose, qui prépare cet avenir, seconde cette vocation ? Je sais ce qu'on peut répondre : tous les arts sont frères, il y a entre la littérature et les autres arts une mystérieuse correspondance, qui fait que... etc. Je ne nierai pas, *a priori*, la mystérieuse correspondance ; je voudrais que cette correspondance cessât d'être mystérieuse, qu'elle nous fût établie par des faits probants et non par des effusions mystiques ; il ne faut pas moins que cela, quand il s'agit de justifier une conduite effective. » (P. 130.) L'observation nous paraît fort juste, et nous ajouterons, nous plaçant au point de vue socialiste : cette prépondérance attribuée à la littérature parmi les beaux-arts, et par extension de l'idée, cette hégémonie des « beaux-arts » en général sur les « arts industriels », considérés comme inférieurs, ne vient-elle pas d'un préjugé classique, du vieux préjugé spiritualiste, platonicien, dualiste, séparant l'esprit et le corps, n'a-t-elle pas sa source authentique dans le préjugé antique sur le travail manuel ? Je sais bien que Platon n'est pas toute la Grèce, qu'en fait, aux temps héroïques, la Grèce faisait porter son art sur les armes, sur la technique militaire et le héros qui devait s'en servir et que l'éducation grecque préparait admirablement à ce rôle de citoyens-soldats dont la guerre était le grand art. Mais il n'en reste pas moins, dans le monde grec, la grande division des hommes libres et des esclaves, justifiée par Aristote lui-même ; il n'en reste pas moins, que l'antiquité a méconnu le rôle éthique et la valeur esthétique du Travail, considéré par elle comme servile et dégradant pour un homme

libre. Or c'est sur le travail que de plus en plus repose notre société; nos armes, comme dit Sorel, ce sont nos machines, et la cité moderne devra faire porter son art sur sa technique industrielle, comme autrefois la cité grecque sur sa technique militaire. Il faut que l'art et le travail s'intériorisent l'un l'autre; il faut que le travail, en se pénétrant d'art, se spiritualise et affranchisse le travailleur: « Ce que ni la gymnastique, ni la politique, ni la musique, ni la philosophie réunissant leurs efforts n'auront su faire, écrit Proudhon (1), le Travail l'accomplira. Comme, dans les temps antiques, l'initiation à la beauté arriva par les dieux, ainsi, dans une postérité reculée, la beauté se révélera de nouveau par le travailleur, le véritable ascète; et c'est aux innombrables formes de l'industrie qu'elle demandera son expression changeante, toujours nouvelle et toujours vraie. Alors enfin *le Logos* sera manifesté, et les laborieux humains, plus beaux et plus libres que ne le furent jamais les Grecs, sans nobles et sans esclaves, sans magistrats et sans prêtres, ne formeront tous ensemble, sur la terre cultivée, qu'une famille de héros, de savants et d'artistes. » Mais à ce rôle splendide et régénérateur que doit jouer le travail, est-ce le classicisme qui peut préparer, lui qui déjà, comme le remarque si bien M. Lacombe, prépare si peu à comprendre les autres arts que la littérature, beaux-arts aussi cependant? « Il n'y a pour l'art, dit encore Proudhon, et il ne peut y avoir réellement que deux époques: l'époque religieuse ou idolâtre dont la Grèce fut la plus haute expression, et l'époque industrielle, humanitaire, qui semble à peine commencer » (2). C'est donc une époque entièrement originale qui s'ouvre; les temps de l'imitation ont passé; nous voici devenus majeurs et forcés d'être originaux; et cette « longue transition qu'est la Renaissance, la Réforme et la Révolution française » (3) doit cesser. Dans tous les domaines, aussi bien en art qu'en politique, en philosophie qu'en éducation, c'est en nous-mêmes, d'après notre pratique actuelle et vivante, qu'il nous faut trouver nos idées et nos principes. Le classicisme, c'est, en somme, toujours la Renaissance, c'est-à-dire l'imitation de l'Antiquité, l'Antiquité dominant notre pensée; et quelle Renaissance! la Renaissance escamotée par les Jésuites et par l'Université, c'est-à-dire incolore, affadie, rendue inoffensive; mais fût-il aussi vigoureux qu'au temps de Rabelais et de Montaigne, le classicisme a fait son temps; sa vertu est épuisée; il nous faut autre chose. Les Grecs, certes, furent de merveilleux inventeurs; ils créèrent la Cité, l'Art, la Philosophie; et leurs créations ont tellement ébloui

(1) Proudhon. *Philosophie du progrès*, 1re lettre.
(2) Proudhon. *Philosophie du progrès.*
(3) *Op. cit.*

l'humanité, que depuis Rome jusqu'à nous, on n'a pu lever les yeux du Parthénon. Néanmoins, il est temps de sortir de cette fascination ; il nous faut, à notre tour, inventer, recréer sur nouveaux frais la Cité, l'Art, la Philosophie.

A envisager les intérêts de la haute culture, comme à tenir compte du rôle social et de la mission économique des classes moyennes, il apparaît donc que ce n'est pas aux sources classiques que ces classes pourraient puiser le sens du progrès. C'est de lui-même que le monde moderne doit désormais tirer sa morale, sa philosophie, son esthétique, sa pédagogie. L'immense *deutérose* antique doit prendre fin. La cité grecque a bien été une première ébauche splendide d'une vie humaine harmonieuse, riche et forte, d'une unité profonde, entièrement originale, avec la guerre pour ciment, une éducation héroïque, une *communion pratique* merveilleuse, sans oppression spirituelle. Depuis, le dualisme a régné, dualisme de l'esprit et du corps, de l'homme et de la nature, de la théorie et de la pratique; l'idéologie a dominé ; l'esprit a été dirigé, mis en lisière ; la chair bafouée et méprisée ; l'unité humaine brisée. Il s'agit pour nous de la refaire, mais sur une base pratique nouvelle, le travail. Depuis le seizième siècle, l'humanité a cherché à la reconstituer *par imitation ;* la Renaissance, la Réforme, la Révolution française furent *des retours ;* la base pratique faisant encore défaut, la théorie s'attachait à la théorie ancienne, faisait revivre le passé, et le divorce continuait, divorce dont la culture classique était l'expression la plus exemplaire. Mais aujourd'hui, la base pratique est donnée ; la grande industrie a bouleversé toutes les conditions du travail ; elle est le *grand fait révolutionnaire*, autour duquel désormais tout doit graviter et dont tout doit sortir ; elle est *la matière* originale à laquelle *une forme* nouvelle doit s'adapter ; elle est, selon le langage de Marx, l'infrastructure économique sur laquelle doit s'élever une nouvelle suprastructure idéologique. Oui, le guerrier de la cité antique est remplacé par l'ouvrier de la grande industrie, les armes par les machines, et il y a retour à la pensée antique, non en ce sens qu'il faut continuer à copier l'antiquité, mais en ce sens que, comme les premiers Grecs, nous appuyant sur une pratique originale, nous avons à inventer une théorie originale, à être comme eux des créateurs, ouvrant à l'humanité des voies nouvelles. C'est là le sens profond du socialisme moderne, et c'est pourquoi nous ne saurions, nous socialistes, demeurer hypnotisés par l'humanité ancienne, si belle qu'elle ait été, si admirable qu'elle nous paraisse. Notre rôle est, au contraire, de susciter des méthodes nouvelles, de forcer la bourgeoisie à sortir des voies battues, à faire acte révolutionnaire aussi bien en matière d'éducation qu'en matière industrielle. Et si nous ne sommes pas d'accord, c'est qu'il en est encore parmi nous que le passé obsède,

soit le passé de 89, soit le passé antique, et qui voient la révolution socialiste et l'éducation socialiste, sur le patron de la révolution bourgeoise et de l'éducation classique. Mais comme dit Marx, la révolution prolétarienne n'a pas, comme la révolution bourgeoise, à se draper dans des manteaux d'emprunt, et c'est de lui-même, de son avenir, que le prolétariat tire sa poésie (1). Il s'agit, en définitive, de retrouver, par dessous la couche énorme des superfétations et des apparences, la réalité et la vie, d'en avoir une vision et un sentiment originaux. La bourgeoisie, qui vit dans le monde des apparences, dont la vie spirituelle est toute d'emprunt, puisque, pratiquement, elle copie l'ancienne aristocratie dont elle est l'héritière, ne saurait accomplir cette œuvre révolutionnaire : l'honneur en reviendra au prolétariat socialiste.

ÉDOUARD BERTH.

(1) Voir *Le dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte.*

LA

Situation de la Classe Ouvrière en Russie

(*Suite et fin* [1])

III

LES CONDITIONS DU TRAVAIL

Les rapports des inspecteurs du travail nous offrent un tableau très sombre et révoltant des conditions de travail dans lesquelles se trouve l'ouvrier russe. On peut rencontrer, il est vrai, des établissements — comme la fabrique de tissage de coton de Romenski (gouvernement de Moscou) — où les conditions du travail sont très satisfaisantes. Mais les exceptions ne font pas la règle. En effet, nous lisons que d'habitude :

Les constructions sont bâties sans aucun souci d'aération ni de ventilation. Le seul moyen d'aérer est l'emploi des vasistas, qui sont souvent cloués et bouchés.

Les locaux pour la filature et le tissage se trouvent au quatrième et au cinquième étages du bâtiment, où règne une chaleur inouïe, car l'air déjà chauffé des étages inférieurs s'y concentre. La chaleur monte souvent à 35° centigrades en hiver, et les ouvriers sont obligés de travailler en chemise et pieds nus. Cette condition de travail est très nuisible à la santé, car l'ouvrier sortant tout chaud encore dehors, où la température est bien inférieure, prend très facilement des refroidissements.

Les locaux, très mal aérés, deviennent insupportables dans les établissements où l'on travaille sans interruption jour et nuit; les ouvriers de jour travaillent dans les mêmes locaux, où l'air est corrompu déjà par l'équipe de nuit.

Grâce à l'absence de ventilation, les poussières ou les gaz qui se dégagent pendant le travail donnent naissance à de nombreuses maladies, surtout les maladies des poumons.

L'éclairage n'est pas mieux organisé que l'aération. Souvent les

(1) Voir la *Revue Socialiste* du 15 septembre 1902.

ouvriers sont obligés de travailler dans la demi-obscurité, qui détermine des maladies des yeux. Mais ce qui est encore plus nuisible, c'est que les ouvriers sont obligés, dans cette obscurité, de se conduire presque à tâtons parmi les courroies et les machines en marche. Les moyens d'éviter les accidents n'existant pas d'habitude, même dans les grands établissements, les morts et les mutilations sont très fréquentes.

Le grand bruit que font les machines provoque des étourdissements, des vomissements et à la fin la surdité.

Les cabinets d'aisance, dans la plupart des établissements industriels, ou sont absents, ou sont faits très primitivement, sans être même divisés pour les différents sexes. Ils ne sont bien organisés que dans les grandes fabriques.

Les bains ne sont pas mieux disposés; ils sont étroits et sales; souvent, ils font même défaut, et pourtant ils sont nécessaires pour le travailleur couvert de poussière et de sueur. Fréquemment, avec d'autres revendications, les ouvriers demandent des bains « véritables » et bien organisés.

L'eau pour boire est d'habitude très mal préservée; on la tient dans des seaux découverts, où la poussière et les gaz pénètrent constamment. Dans quelques fabriques d'allumettes, dans le gouvernement de Smolensk, ces gaz sont tellement forts, que même encore après le travail la bouche de l'ouvrier dégage l'odeur corrompue de l'eau avalée.

A toutes ces conditions peu favorables à la santé de l'ouvrier, s'ajoute encore, dans la production mécanique, l'absence de tout exercice physique et de sommeil. Les tisseurs, par exemple, qui travaillent sur deux métiers, doivent marcher lentement auprès des navettes et racommoder de temps en temps les fils cassés. La même absence de mouvement se produit dans les autres métiers. Le travail se fait debout, ce qui est très nuisible pour tous les travailleurs, mais surtout pour les femmes enceintes.

Les ouvriers dorment très peu, surtout ceux qui travaillent par équipe de six hommes (première et troisième, deuxième et quatrième); ils ne peuvent presque pas se reposer dans la journée. Il s'ensuit qu'ils sont toujours ensommeillés et ont un aspect apathique. Ils dorment souvent pendant le travail et en général sont contents de faire un petit somme là où ils peuvent. Dans le gouvernement de Moscou, les patrons imposent une amende, en cas de sommeil dans les cabinets d'aisance.

Il est effrayant de penser qu'un être humain est obligé de supporter ces lourdes conditions de travail, de neuf heures à quatorze heures par vingt-quatre heures, sans pouvoir quitter son poste!

Il n'est pas étonnant que les ouvriers — surtout les ouvriers de l'industrie textile, qui est principalement répandue en Russie — frappent par leur petite taille, leur poitrine étroite, leur maigreur, et par leurs faibles bras. La vieillesse les prend très vite, en comparaison d'un être normal. De vingt-cinq à cinquante ans, ils ont un poids moindre de sept kilogrammes et demi et sont plus petits d'un centimètre que les ouvriers qui travaillent à l'air ; et à l'âge de dix-sept à vingt-quatre ans, cette différence est de huit kilogrammes et demi. En outre, ils sont en état de surexcitation nerveuse constante : ils sont excessivement irritables.

Les secours médicaux avec tout cela manquent presque toujours, même dans les grandes fabriques ; les hôpitaux se rencontrent seulement dans de très grands établissements industriels, et c'est même rare. Les ouvriers infirmes, estropiés, ou malades tout simplement, s'en vont chez eux, à la campagne, se rétablir ou mourir.

IV

LES LOGEMENTS

Les déplorables conditions hygiéniques où se trouvent les ouvriers russes pendant leur travail ne sont pas moindres dans leur vie privée.

Suivons-les dans leurs logements. Les ouvriers habitent ou bien les casernes qui sont dans les fabriques ou bien des logements privés. Ces habitations sont presque toujours sales, puantes, mal aérées, insuffisantes. Il est vrai, que parfois on trouve des exceptions ; mais elles sont tellement rares, que nous ne les notons que rapidement en passant.

Nous nous arrêterons plus longuement sur leurs logements typiques, sur leurs *taudis à coucher,* car, en effet, la majorité des ouvriers russes n'ont qu'un coin pour se reposer la nuit : ils n'ont pas de véritables logements.

Dans les établissements industriels, où on pratique encore le travail à la main, même à Pétersbourg, l'ouvrier dort dans l'atelier, où il travaille. Le soir, il se couche sur le plancher, sur le métier recouvert de planches, ou sur l'établi, bref, là où il trouve une place libre ; les hommes dorment avec les femmes, les mariés avec les célibataires, les petits enfants avec les adultes. Parfois on fait pour ces malheureux une ou deux chambres à côté de l'atelier, mais les conditions générales ne changent pas ; c'est d'ailleurs pour préserver les outils qu'on a entrepris des changements à ce genre de logements.

Telles étaient primitivement les conditions de vie ordinaire ;

mais dès que la machine commença à pénétrer dans l'industrie, et, avec elle, les travaux de nuit, il ne fut plus possible de coucher dans les locaux industriels. C'est alors qu'on jugea nécessaire de bâtir des casernes ouvrières.

En Russie, la plupart des ouvriers couchent dans ces casernes. Ce mode d'habitation n'est que le développement naturel du type précédent. Cette particularité s'explique encore par ce fait que l'origine de beaucoup de fabriques remontent à l'époque du servage. Les serfs qui appartenaient à une fabrique vivaient naturellement près d'elle. En outre c'est un moyen commode pour les patrons d'attacher l'ouvrier à la fabrique, surtout si cet ouvrier a sa famille avec lui.

Les casernes ouvrières sont composées, en règle générale, de grandes salles ou de petites chambres qui sont destinées aux familles ouvrières. Elles sont d'habitude remplies et archi-remplies, car il n'y a pas de règle pour distribuer les ouvriers dans ces logis ; la seule limite est l'impossibilité matérielle d'y faire entrer encore une famille ou encore un être humain. Le volume d'air pour un homme n'est presque jamais égal à 10 mètres cubes, mais il descend jusqu'à 5,2 et même souvent à 1,25 mètre cube.

L'organisation de ces salles à coucher est presque toujours la même. On y voit de larges planchers suspendus en l'air (*nari*), sur lesquels plusieurs personnes peuvent contenir. Les places ne sont pas divisées et les ouvriers couchent l'un à côté de l'autre, comme ils peuvent. Il est très rare de voir dans ces lieux de couchage autre chose que ces « planchers », par exemple même une table ou une chaise. Souvent ces « planchers » s'élèvent sur deux rangs ; alors, comme les salles sont d'habitude basses, qu'elles ne mesurent que de 2,1 à 3,2 mètres de hauteur, le rang supérieur ne se trouve qu'à 0 m. 6 du plafond.

Comme dans ces chambres à coucher il n'y a pas de division pour les sexes, les ouvriers mariés couchant sur les « planchers » communs s'efforcent de séparer des autres leur famille par des espèces de rideaux, qui ne sont souvent que des chiffons sales. Quelquefois, pour les ouvriers en famille ou pour l'aristocratie ouvrière, on sépare avec des planches un petit coin, souvent près du poêle, de 1 m. 4 à 1 m. 8 de large et de 1 m. 6 à 2 m. 1 de long ; les fenêtres sont absentes et le volume cube d'air est d'habitude de moins de neuf mètres ; bref, ce sont des vrais placards, où on ne peut pas mettre des gens, si on admet qu'ils ont besoin d'air.

Comme d'habitude il n'y a pas aussi de lavoirs, les ouvriers y lavent leur linge et l'y sèchent. On ne peut pas même songer à la moindre propreté dans ces taudis : ils sont presque toujours dégoûtants et infects ; ils rappellent, suivant l'expression d'un enquêteur,

« une salle de dissection mal aérée ». Il n'y a pas, en effet, de ventilateurs dans ces vraies boîtes : les vasistas sont petits et souvent bouchés.

Les petites chambres, ainsi que nous l'avons dit, sont destinées aux ouvriers en famille ; mais, en fait, on y met deux, trois et jusqu'à sept familles. Souvent, dans plusieurs fabriques, elles se transforment en chambres communes, car tous les sexes, tous les âges y sont mêlés. Prenons quelques exemples dans l'enquête faite par le « zemstvo » du gouvernement de Smolensk. Dans la manufacture de Jartzev — où travaillent trois mille ouvriers, et qui appartient aux frères Khloudov, gens énormément riches, — il y a plusieurs casernes ; dans une d'elles, il y a dix-huit chambres : toutes ces chambres sont de 4 mètres de longueur, de 2 m. 4 de largeur et de 3 m. 1 de hauteur. Elles contiennent de deux à huit habitants et de 4 à 16 mètres cubes d'air par chaque personne. Une de ces chambres, le numéro 7, est habitée par le mari, la femme et six petits enfants ; le volume d'air pour chaque individu est d'environ 4 mètres cubes. L'entassement, la saleté, l'étouffement et l'air puant à cause des enfants rend insupportable tout séjour dans cette chambre. Une autre chambre (numéro 14) est un peu plus large ; 0 m. 3 de plus. Elle est habitée par deux familles étrangères : l'une d'elles est composée du mari, de la femme et de la belle-sœur ; l'autre du père, de la mère, de la belle-mère et de deux enfants, en tout huit personnes. Le volume d'air, est lui aussi inférieur à cinq mètres cubes. En outre les querelles de ces familles rendent leur existence misérable encore plus dure... Dans une autre caserne de la même fabrique, il y a une chambre où habitent dix-sept personnes : quatorze jeunes gens et trois jeunes filles.

Dans la fabrique d'allumettes d'un richissime industriel, Ocipov, dans le gouvernement de Tchernigoff, la caserne était située au grenier sans fenêtres. Les ouvriers et les ouvrières dormaient sur le plancher sale, les uns à côté des autres. Aucun d'eux n'avait ni paillasse, ni coussin, ni couverture; tous dormaient habillés. Dans les fabriques de drap, dans le même gouvernement, les chambres à coucher sont très mal organisées; la saleté est partout; les crevasses des « planchers » fourmillent de punaises, puces, etc. Les ouvriers dorment chaussés, car ils craignent qu'on ne leur vole leurs bottes. La place est suffisante tout au plus pour une équipe seulement ; or, l'équipe en retournant à la caserne doit se coucher à cette place, encore humide de la sueur des précédents ouvriers.

Nous nous bornerons à ces exemples : tous sont très monotones; à de rares exceptions, l'ouvrier souffre de la saleté, de l'étroitesse des chambres, de l'air vicié.

Voyons maintenant les logis privés. Ils ne sont ni mieux, ni pires

que ceux des fabriques. Les ouvriers habitent, ou dans des maisons de paysan, — quelquefois ils logent avec leurs hôtes — ou dans des chambres « meublées ». La grandeur de ces chambres est de trente à trente-deux mètres cubes et elles coûtent de quinze à vingt francs par mois. Elles sont habitées ordinairement par plusieurs personnes, de la même façon que les casernes; alors chaque locataire paye de quatre à cinq francs par mois. Ce payement donne droit à une place pour dormir, à l'éclairage du soir, à l'eau chaude pour le thé.

Le docteur Demantjeff a vu dans le village Osyéri (gouvernement de Moscou), une chaumière composée de deux chambres, et habitée par quarante et une personnes; quatre hommes mariés avec leurs femmes; dix-sept jeunes gens et garçons et quinze femmes et filles ; la maîtresse de cette chaumière était logée avec eux. Chaque locataire avait pour lui 1 mètre 20 de plancher et 2 mètres et demi cubes d'air.

Dans les autres parties de l'empire, les conditions de vie ne sont pas meilleures, même en Pologne où l'ouvrier a atteint déjà un certain degré de civilisation; le logement de l'ouvrier en famille se compose d'habitude d'une chambre. On y trouve les lits, les berceaux, le poêle et les fourneaux où on prépare la nourriture. Chaque matin, l'air est tellement lourd que l'enquêteur qui le rapporte, ne pouvait en franchir le seuil. Ces logements coûtent, en Pologne, de 57 à 75 francs par an, dans le sous-sol ; et, au-dessus, de 80 à 108 francs; les greniers sont un peu moins chers.

A Pétersbourg, la plupart des logements sont infects et malsains, sans air et sans lumière, avec beaucoup de crasse et d'insectes ; ils sont peut-être pires qu'en Pologne, mais ils coûtent beaucoup plus cher : de 21 à 33 francs par mois.

Ainsi, en revenant à notre comparaison de la vie de l'ouvrier russe et de l'ouvrier américain, nous pouvons dire que les logements ne coûtent pas bien cher en Russie, mais aussi qu'est-ce que sont ces logements ? Sans nul doute, un ouvrier américain se détournerait avec répugnance d'un pareil logis ! Ces habitations jouent, elles aussi, un grand rôle dans la mortalité ouvrière.

L'ouvrier a supporté ces misérables logements, car il n'en avait pas de meilleurs dans son pauvre village, où il dormait même avec ses brebis et ses vaches, — quand il en avait. Mais peu à peu l'ouvrier devient plus exigeant, il commence à sentir le poids de cette existence dégoûtante, et cherche à l'améliorer. Nous voyons déjà des ouvriers des grandes villes, surtout ceux qui gagnent assez, s'efforcer d'organiser leur vie privée plus agréablement. Quelques sociétés de bienfaisance leur viennent en aide et commencent à construire des maisons ouvrières. Mais, malheureusement, ces entreprises sont encore très rares.

V

L'ALIMENTATION

On ne peut rien dire de précis de la nourriture, car elle varie selon les régions et selon la situation de l'ouvrier.

La nourriture ordinaire dans la Russie proprement dite est : le pain noir, la soupe à la choucroute avec de la viande fraîche ou de la viande salée, le gruau de sarrazin ou de millet avec du suif, la pomme de terre, la choucroute crue avec de l'huile de chènevis ou du « kwas » (boisson faite de pain noir fermenté), des concombres. Aux jours de jeûne (190 jours par an), la viande est remplacée par du hareng ou des poissons secs, et le suif par l'huile de chènevis.

C'est à peu près la nourriture « normale ». Quelquefois elle est réduite au seul pain noir sec, et rien de plus ; parfois aussi, au contraire, elle dépasse la moyenne que nous avons décrite et l'ouvrier mange plus de viande, des œufs, etc. L'aristocratie ouvrière à Pétersbourg et dans les grandes villes, mange relativement bien, tandis que les ouvriers du centre de la Russie ont une nourriture malsaine et insuffisante.

Les ouvriers qui travaillent près de leur village vont le dimanche chez eux et rapportent avec eux de quoi manger pour toute la semaine; quelquefois cette nourriture — au centre de la Russie surtout — consiste en un morceau de pain noir avec du sel. Dans les petites fabriques où il n'y a pas d'interruption pour le déjeuner, les ouvriers mangent leur misérable nourriture froide. Dans les grandes fabriques, il y a parfois des cuisines communes, où les ouvriers et surtout les ouvrières, se préparent le repas avec les provisions qu'ils apportent eux-mêmes.

Dans les régions où les ouvriers ne sont pas fixes, mais où ils sont loin de leur village, pour en rapporter leur nourriture, ils mangent par « artèle ». Plusieurs personnes donnent une part égale d'argent à l'une d'elles. Avec cet argent commun, on loue une cuisinière et on achète la vaisselle nécessaire. On mange sur la table commune, et souvent dans la marmite commune. Un homme dépense, dans le gouvernement de Moscou, pour cette table d'hôte 13 fr. 35 par mois, une femme 10 fr. 65 et un mineur 8 francs. Dans ces conditions, on se nourrit mieux que dans le cas précédent, Mais même cette nourriture est très inférieure comme qualité; l'ouvrier de Moscou, par exemple, pour 76 1/2 p. 100 d'albumine absorbe 91 1/2 p. 100 de carbone. Cette nourriture peut être digérée par le paysan qui vit à l'air, et qui fait beaucoup de mouvements, mais pour un ouvrier

enfermé et presque sans exercices physiques, elle amène des maladies d'estomac et des intestins.

Enfin, là où l'ouvrier est stable, il mange dans sa famille. La nourriture dans ce cas est d'habitude moins nourrissante et sa quantité est inférieure. A Moscou, par exemple, une homme mangeant en *artèle* absorbe 400 grammes de viande, tandis que, chez lui, il en prend à peine 45 grammes. Pour ses enfants et sa femme, le gruau de sarrazin avec du suif est considéré comme un luxe.

En tout cas, la vie en famille accuse déjà des besoins plus développés. La population industrielle fixe est plus exigeante, ses besoins de vie augmentent, et sans doute elle trouvera le moyen d'améliorer sa situation. Dans les grandes villes; comme nous l'avons déjà dit, ce progrès est évident aussi dans la nourriture, comme dans le logement.

VI

LES RELATIONS ENTRE PATRONS ET OUVRIERS

Si nous nous fions aux données officielles, les relations entre patrons et ouvriers sont riches de telles qualités que le plus grand optimiste de l'Europe occidentale n'en pourrait inventer de supérieures.

D'après une circulaire du ministère des finances, l'industrie russe « conserve dans les relations réciproques de ces deux classes un caractère patriarcal. Ce caractère se manifeste par le souci qu'ont les fabricants de la prospérité de tous ceux qui sont à leur service, et par leurs efforts louables à entretenir de bonnes relations avec leurs ouvriers; il se manifeste encore par la simplicité et par la justice qui commandent ces relations réciproques. Là où la loi sociale et les sentiments véritablement chrétiens forment la base des relations réciproques entre patrons et ouvriers, il n'est pas nécessaire de recourir à la loi écrite ou à la contrainte ».

Malheureusement, le point de vue officiel russe n'est jamais trop près de la vérité ! Cette fois, ça dépasse tout ce qui est possible. En effet, nous avons vu déjà la longueur de la journée de travail, le misérable salaire, le logis inouï et la nourriture qui résultent de ces « relations patriarcales ». Elles pèsent lourdement sur l'ouvrier, et garnissent bien les poches des « patriarches ».

Jetons un coup d'œil rapide sur les relations juridiques et les relations personnelles. Voyons, d'abord, le contrat de travail. En Russie, ce contrat est pour l'ouvrier non pas un acte juridique, mais un acte de droit commun, suivi de sanctions criminelles. Le patron peut briser le contrat dans plusieurs cas. Les voici : 1° si l'ouvrier ne vient pas à l'usine pendant trois jours de suite, ou s'il manque plus de

six jours dans un mois, sans cause valable; 2° si l'ouvrier quitte le travail plus de deux semaines, même avec cause valable; 3° si l'ouvrier est condamné pour faits graves; 4° s'il se rend coupable d'insolences ou de mauvaise conduite, et porte atteinte par là aux intérêts matériels de la fabrique ou à la sécurité de l'administration; 5° s'il a des maladies contagieuses. Il y a dans ces causes, comme on le voit, beaucoup d'occasions pour congédier un ouvrier innocent mais gênant.

Si l'ouvrier est mécontent de la rupture du contrat, il a le droit, pendant un mois, de se porter partie civile devant le tribunal. Il est compréhensible qu'en Russie, où les ouvriers sont très peu développés pour comprendre la manière de s'y prendre, où il y a peu d'avocats qui voudront défendre une affaire si peu lucrative, l'ouvrier ne profite presque jamais de son droit.

Quant au droit de l'ouvrier de quitter son patron, il est bien restreint. Il peut exiger la rupture du contrat dans les cas suivants : 1° coups, insultes graves, et en général mauvais traitements de la part du patron, de sa famille, ou de son administration; 2° violation des clauses du contrat se rapportant à la nourriture ou au logement; 3° travail exerçant une action démoralisatrice sur la santé de l'ouvrier; 4° mort du mari ou de la femme ou des autres membres de la famille, si ces derniers étaient le soutien économique de la famille; 5° service militaire d'un membre de la famille, qui lui fournissait des moyens d'existence. Mais si l'ouvrier quitte le travail pour d'autres causes, avant la fin du contrat ou bien dans le cas où le contrat est indéterminé, s'il ne prévient pas son patron deux semaines avant son départ, l'ouvrier s'expose à un mois de prison.

Il est curieux de voir que la maladie de l'ouvrier ne compte pas comme cas légitime pour rompre le contrat; de même pour les femmes enceintes. De la jurisprudence, il résulte que souvent les femmes enceintes ou les personnes souffrantes de vertige et de vomissements — événements bien fréquents dans les filatures et tissages — tombent sous le coup de la loi. Il n'est pas moins intéressant de noter que seule *la mort* du mari ou de la femme est une cause légitime. Or, si l'ouvrier reçoit la nouvelle que sa femme est *prête à mourir*, il doit continuer tranquillement son travail jusqu'à sa mort. De plus, si l'ouvrier perd son père ou sa mère, son enfant, son frère, etc., il ne peut pas quitter le travail pour leur porter son dernier adieu. Cette loi, comme on le voit, se signale par une absence complète de sentiments humanitaires; elle est construite sur des bases purement mercantiles. Elle ne permet aux salariés d'aimer que les seuls membres de la famille qui apportent un secours pécuniaire.

L'ouvrier quittant le travail « illégalement » subit un mois de prison, et il devient encore la proie de la police, qui le poursuit

d'après le droit commun, comme les personnes qui ont porté atteinte à la société tout entière. Il existe des cas nombreux où un fabricant ayant commencé une action contre un ouvrier qui l'a quitté, renonce à le poursuivre, après avoir appris le motif authentique de son absence (les parents n'ont pas voulu, par exemple, laisser partir leur fille, qui est venue passer la fête avec eux). Et malgré cela, malgré ce désistement du patron, le tribunal condamne l'ouvrier à la prison.

Ainsi, bien que le ministre trouve inutile de régler ces « relations patriarcales », il n'en a pas moins promulgué des lois favorables aux patrons et nuisibles aux ouvriers.

Enfin, pour se rendre compte de ces « relations patriarcales » dans la vie privée de l'ouvrier, rappelons que le servage qui avait été l'état habituel en Russie, avait laissé son empreinte dans l'âme des paysans. Ils permettent, quoique de moins en moins, qu'on les traite en esclaves, se laissant insulter et même battre. Les directeurs de fabriques et leurs subordonnés tutoient la plupart du temps leurs ouvriers et accompagnent leurs ordres de mots tels que « âne », « imbécile », « vieux-diable », etc. Ce sont surtout les petits employés qui, dans les grandes fabriques, oppriment les ouvriers : ils leur font de petites et incessantes misères, ils les volent, ils leur soutirent de l'argent, ils les battent et les bousculent; ils font de sales propositions aux jeunes ouvrières et tourmentent de toute façon celles qui leur refusent. Un pareil traitement a souvent provoqué des « émeutes ». Les ouvriers sont d'autant plus sans défense que toute plainte à l'inspecteur du travail a comme résultat le congé du plaignant. Quant à l'administration de la fabrique, elle prévient les autres fabriques de la même industrie, et l'ouvrier se trouve sans travail. La situation des enfants est souvent beaucoup plus pénible encore que celle d'un ouvrier majeur.

Dans ces derniers temps, avec la conscience se développe aussi dans la classe ouvrière l'amour-propre. L'ouvrier urbain commence à comprendre qu'il n'est pas esclave, mais qu'il est homme, qu'il est égal à son patron. Les cas de protestation contre toute offense faite à leur amour-propre et à leur dignité d'homme deviennent de jour en jour plus fréquents. Dans les grandes villes on entend souvent cette plainte de l'administration, que l'ouvrier est devenu d'une extraordinaire sensibilité!

VII

LA VIE INTELLECTUELLE ET MORALE

Nous avons pu remarquer, au cours des précédentes observations, que sous tous les rapports, les ouvriers de Pétersbourg et de la Pologne se trouvent dans des conditions bien meilleures que les ouvriers des

autres parties de la Russie, surtout de la Russie centrale. Cette différence est encore plus évidente en ce qui concerne la vie intellectuelle et la conscience de la situation. Nous pouvons dire que, tandis que les ouvriers de Pétersbourg, et de la Pologne et aussi des provinces de la Baltique, comprennent leur situation économique et parfois même leur situation politique, et savent lutter pour leur droit avec persévérance et ténacité, les ouvriers russes, en général, sentent très confusément la misère de leur état : ils sont mécontents de leur vie, sans se rendre compte des raisons qui la font si mauvaise. Ce mécontentement se manifeste parfois par des violentes émeutes, — ces symptômes typiques des mouvements ouvriers dans leur stade primitif.

Ainsi la grande masse des ouvriers en Russie est inconsciente et aveugle; et pourtant ce n'est pas la pauvreté de leur nature qui en est cause. Même les ennemis décidés des ouvriers, et les étrangers qui n'ont aucune raison de les flatter, reconnaissent que l'ouvrier russe est en général bien doué : il est habile; il a l'esprit observateur et attentif, il saisit vite les choses nouvelles; il y a en lui des germes profonds de sociabilité, une disposition naturelle au travail en commun. Mais toutes ces qualités sont annihilées par des circonstances qui ne dépendent pas de lui. Nous avons vu déjà la tristesse de sa vie matérielle, qui ne peut pas ne pas déprimer son intelligence.

D'autre part, on a trop peu fait pour développer cette riche nature, pour compenser par quelque nourriture de l'esprit la nourriture misérable du corps.

La Russie connaît deux sortes d'enseignements pour le « peuple » : l'enseignement scolaire et l'enseignement en dehors de l'école. Les écoles primaires manquent presque totalement en Russie : 40 à 45 p. 100 des ouvriers sont illettrés. Mais même dans les rares écoles qui existent, l'enseignement est très mesquin : il consiste à savoir lire, écrire, prier Dieu et apprendre les quatre règles d'arithmétique; si l'instituteur ou l'institutrice osent dépasser ce programme, ils sont poursuivis comme des criminels, car les connaissances de géographie, d'histoire, et surtout d'histoire naturelle sont considérées comme nuisibles pour le « peuple ».

Les fabricants ne s'inquiètent guère de cette ignorance, car ni les lois, ni les « instructions » ne contiennent aucune obligation pour eux de créer des écoles de fabriques. Elles leur « laissent la liberté » de les créer eux-mêmes. Naturellement, peu de fabricants jugent utile d'user de cette « liberté ». Mais, même dans les écoles existantes, les enfants apprennent peu, car ils sont souvent fatigués par le travail de la fabrique et dorment pendant les classes.

L'enseignement *hors de l'école* se trouve dans des conditions encore plus déplorables, car il n'est nullement encouragé par le gouverne-

ment. Il consiste en des « bibliothèques populaires » et en des « lectures populaires ». Il faut avoir une grande dose d'énergie pour obtenir la permission du gouverneur de créer une bibliothèque populaire : cette permission est plus souvent refusée qu'accordée. En outre, elle ne peut pas contenir tous les livres permis par la censure générale ; on y tolère seulement les livres et les revues qui sont « approuvés par le ministère de l'instruction publique pour les bibliothèques populaires » ; dans cette liste n'entrent pas les meilleurs auteurs russes et étrangers, mais il y a beaucoup de livres « religieux et moraux », on permet seulement les journaux officieux comme *Novoye Vremja*, *Moscovskiya Vjedomosti* et *Gradjanine*, et des revues religieuses, techniques et réactionnaires, comme *Rousskiy Vjestnik*, et *Istoritcheskoje Obozrjenije*, — revue scientifique. En parcourant cette liste, on peut croire que son auteur se moquait du « lecteur populaire ». Néanmoins, là où ces pauvres bibliothèques existent, elles sont pleines d'ouvriers, qui lisent et relisent leur misérable contenu.

La réglementation des « lectures populaires » prouve admirablement la sagesse et la prudence du législateur. Elles sont complètement défendues dans les établissements industriels. Si la lecture doit avoir lieu hors des chef-lieux des gouvernements, il faut demander l'autorisation au ministre de l'instruction publique, qui, pour se décider, doit consulter le procureur-général du Saint-Synode (et c'est si loin !). Dans les chefs-lieux, c'est le gouverneur qui donne l'autorisation. Il est évident que cet ordre est équivalent à une défense complète ; en tout cas, l'autorisation dépend de l'arbitraire et de la bonne humeur des susdits gouverneurs.

C'est la même situation critique qui comprime les tendances de sociabilité de l'ouvrier russe : les coalitions sont rigoureusement défendues. Le gouvernement ne veut connaître que des individus isolés, qui sont par conséquent toujours faibles, et il redoute de se trouver en face de forts groupements. Il est vrai que les caisses d'épargne et les caisses de maladies sont tolérées ; mais les ouvriers n'aiment pas y participer, car les patrons tâchent toujours d'y être les maîtres absolus. Dans les statuts de ces caisses, même à Pétersbourg, les patrons introduisent comme règle la défense à tout ouvrier quittant la fabrique, d'emporter le versement qu'il a déjà effectué.

Beaucoup plus nombreuses sont les diverses sortes de caisses de secours en Pologne. Les fabricants polonais cachent souvent aux yeux du gouvernement ces caisses purement ouvrières, pour lesquelles parfois ils ont des sympathies. La peur d'avoir des rapports avec la terrible police russe retient, plus souvent encore que leur bienveillance naturelle, ces messieurs.

Il faut dire quelques mots de l'état d'âme des ouvriers russes.

Nous pensons que déclarer que les mots « ivrogne » et « ouvrier » sont synonymes au centre de la Russie et dans beaucoup d'autres endroits, c'est en dire déjà beaucoup sur cet état d'âme. L'ouvrier est poussé au cabaret avant tout par la fatigue extrême, par le surmenage. L'américain Wikof, qui mena longtemps la vie d'un simple ouvrier, raconte qu'après le travail épuisant, il avait un désir enragé de prendre de l'eau-de-vie la plus forte. L'ouvrier est rejeté encore au cabaret par la saleté de son infect taudis, par les querelles éternelles qu'il a avec ses voisins, avec lesquels souvent le moindre contact lui répugne. Il n'a pas d'autre distraction, d'autre endroit de repos que le cabaret : il n'a pas de bibliothèques, de salles de lectures, de clubs... Que doit-il faire durant les longues journées de fête ? Où ira-t-il ? Il rôde longuement avec ses amis, dans les rues de la cité, sans occupation, sans plaisir, jusqu'à ce qu'il s'arrête enfin devant le cabaret, qui lui paraît moins triste, plus animé que les rues infectes et archiconnues. Et il faut se rappeler encore que ces rues fourmillent de cabarets : l'ouvrier ne peut pas faire un pas sans en trouver un devant lui. A présent, l'État a pris le monopole de l'alcool, mais les conditions générales ne sont pas devenues meilleures. Les « cabarets du Tsar » se trouvent toujours sur la route de l'ouvrier. Va-t-il travailler, sort-il de la fabrique, se promène-t-il pour se reposer, il trouve toujours devant lui cet « endroit maudit ».

On a commencé, dans ces derniers temps, à lutter contre l'alcoolisme. Mais c'est une tâche bien difficile, car il faut en même temps lutter contre le désir ardent qu'a le fisc de tirer le plus de profit possible de son monopole. Les résultats de cette lutte sont-ils aussi bien stériles encore.

VIII

LES GRÈVES

Il y avait des grèves en Russie dès le dix-huitième siècle, et il y en a eu durant tout le dix-neuvième. Mais jamais elles n'ont été si fréquentes, si nettes dans leurs revendications, si calmes et si organisées que dans les six à sept dernières années. C'est une preuve évidente qu'une partie des ouvriers russes a compris sa situation douloureuse, et aussi l'importance de la résistance calme, mais forte.

Au premier stade de son développement, le mouvement ouvrier porte un caractère de violence et d'incohérence. La patience des ouvriers qui supportent avec haine et fureur leur sort, est poussée à bout : ils cessent de travailler tout d'un coup sans se préparer, et réclament le directeur pour lui exposer leurs besoins. Le directeur demande

des délégués; les ouvriers élisent parmi eux les plus estimés et les plus conscients. Le directeur, en attendant, prévient la police; la police arrête les délégués. Les ouvriers demandent leur liberté; on la leur refuse; alors la foule furieuse pénètre de force dans l'endroit où les délégués sont enfermés, et brise tout; puis, elle passe aux usines, aux comptoirs, aux maisons du directeur et des autres administrateurs, aux magasins de la fabrique. Mais cependant, les troupes viennent, le gouverneur arrive, et la répression commence : les soldats frappent, fouettent, tuent. Ensuite, les « instigateurs » sont amenés devant le tribunal : une partie est condamnée à deux ou trois ans de prison, et l'autre est acquittée, car vraiment il est bien difficile de découvrir les meneurs dans la foule. Voilà le tableau schématique de ces grèves spontanées et irraisonnables, qui ont lieu encore aujourd'hui presque partout dans la Russie industrielle.

Mais dans la partie occidentale de la Russie (Pologne, Lithuanie, Provinces de la Baltique) qui se trouve sous l'influence considérable des idées socialistes allemandes, les ouvriers ont renoncé depuis longtemps à cette lutte inintelligente. Ils ont pris la tactique de leurs maîtres, et mènent la lutte avec le même succès. Ainsi, en 1897, les ouvriers de Varsovie, qui avaient déjà conquis onze et dix heures de travail, résistèrent avec succès contre l'introduction des onze heures et demie que fixa la loi du 2/14 juin, malgré des représailles énergiques du gouvernement.

Cette tactique de la lutte sans violence, sans emballement, mais calme et forte, commence peu à peu à gagner les esprits de la Russie proprement dite. L'honneur d'avoir inauguré ce système appartient aux ouvriers de Pétersbourg, pendant l'été de 1896. C'était quelque chose de nouveau et de menaçant pour la Russie, peu habituée à ce genre de spectacle. De 25.000 à 30.000 (le chiffre officiel est 14.712) ouvriers et ouvrières quittèrent leur travail, et, avec beaucoup de calme et de persévérance, présentèrent leurs revendications. Le gouvernement fut fort embarrassé, car tout était calme, et il n'avait pas l'occasion d'exercer sa « répression ». Les ouvriers avaient une conduite exemplaire : ils restaient chez eux, sans trop fréquenter même les cabarets; on n'entendait ni bruit, ni querelles; les ouvriers conduisaient eux-mêmes aux postes de police les agents provocateurs qui voulaient les exciter à la violence. Ce fut la première grève en Russie qui engloba une branche tout entière de la production, qui fut si calme et si raisonnable, et qui revendiqua des choses si précises. L'on sait que cette grève se termina par un succès. Cet exemple fut suivi par d'autres. Depuis, on a vu surgir une quantité de grèves, provoquées pour de petites revendications : le renvoi d'un contremaître enragé, une petite augmentation de repos, une petite réduction de la

journée de travail, une amélioration du sort des mineurs, un paiement plus fréquent, etc. D'habitude, les fabricants sont obligés de satisfaire à ces demandes.

Quant au gouvernement, ne pouvant plus « apaiser » des grévistes déjà calmes, il lutte alors contre eux par la famine. Le gouvernement exige que toutes les boutiques qui vendent des aliments soient fermées. Il en résulte souvent que les grévistes rentrent dans leurs usines poussés par la faim.

La grève, même s'il n'y a pas de violence, est punie par la loi russe. « Pour la cessation de travail, dit la loi, par suite d'une connivence des ouvriers entre eux, dans le but de forcer les fabricants à augmenter les salaires ou de faire changer les autres conditions du contrat avant la fin de ce dernier, les coupables sont punis : les provocateurs de la grève ou de sa continuation, d'un emprisonnement de quatre à huit mois, et les « participants à la grève » d'un emprisonnement de deux à quatre mois. Les « participants à la grève » qui mettraient fin à la grève après la première sommation de la police, seront libérés de toute peine. »

En fait, tous les grévistes ne peuvent pas être jugés et condamnés, car ils sont trop nombreux. Ce sont les « instigateurs », c'est-à-dire les ouvriers saisis parfois au hasard, qui répondent pour tous.

D'ailleurs, c'est un fait très caractéristique que la législation russe, comme autrefois celle de la Prusse, se donne comme but essentiel d'assurer « le calme et l'ordre public » ; or, la loi russe menace de poursuivre devant les tribunaux les administrateurs des fabriques qui, par leurs procédés injustes, ont forcé le gouvernement à « prendre des mesures exceptionnelles pour apaiser les désordres ». Les coupables doivent être punis d'un emprisonnement de trois mois, et il leur sera défendu de diriger la fabrique pendant deux ans. On peut dire *a priori*, sachant l'esprit de la législation ouvrière russe, que cette menace se réalise très rarement.

Tandis que la responsabilité de l'administration est bien problématique, la responsabilité de l'ouvrier dépasse la limite tracée par la loi. En effet, à côté de la responsabilité juridique, il y a encore pour lui la responsabilité administrative. Les ouvriers qui sont seulement suspects d'être pleinement conscients ou mécontents de leur sort sont envoyés administrativement dans leurs villages ou dans un gouvernement lointain : Arkhangelsk, Viatka ou Olonietsk. Une circulaire du ministre de l'intérieur (12 août 1897) exige que les « instigateurs de la grève » (il faut comprendre : les ouvriers conscients) soient arrêtés même s'ils ne doivent pas comparaître devant les tribunaux. Cette exigence, contraire à la loi, s'explique par ce fait avoué, que souvent dans les grèves la violation du contrat n'est pas évidente ou bien

n'existe pas effectivement, et pourtant il est nécessaire d'annihiler l'influence nuisible d'un homme « dangereux ».

La statistique des grèves étant totalement absente en Russie, nous ne pouvons pas donner de chiffres des conflits entre patrons et ouvriers. Mais nous pouvons affirmer que les grèves deviennent de plus en plus fréquentes et de plus en plus redoutables pour les patrons. On peut donner comme preuve ce fait, que, pendant l'automne de 1898, quelques fabricants prirent l'initiative d'une pétition au gouvernement pour obtenir pour la classe ouvrière un léger droit de coalition ; ils déclaraient que les grèves, qui sont presque toujours inattendues, leur sont fort nuisibles; ils auraient voulu dorénavant avoir la possibilité de traiter avec leurs ouvriers avant la grève elle-même. Mais ce projet fut écarté par les industriels du sud de la Russie. Ils alléguèrent qu'il ne vaut pas la peine de s'attarder à de pareilles réformes, si l'on peut lutter encore contre les ouvriers à l'aide de soldats...

IX

LA LÉGISLATION OUVRIÈRE

Bien que le gouvernement russe ait promulgué au commencement du dix-neuvième siècle quelques lois et règlements qui avaient pour but de protéger les ouvriers, nous n'en parlerons pas, car ils n'ont pas eu des résultats pratiques. Ces lois et réglements furent impuissants, car il manquait une institution de contrôle pour en surveiller l'application. Nous ne parlerons que de la législation ouvrière créée après 1882, l'année de la constitution de l'inspection du travail. Dès ce moment, la législation russe commence à se rapprocher un peu de la législation de l'Europe occidentale.

Ce que nous dit déjà à propos de la loi du 2/14 juin 1897, nous pouvons le répéter pour toute la législation ouvrière. En effet, les causes qui déterminèrent cette législation, en Russie, sont triples : 1) l'influence des agitations dans la classe ouvrière, même si elles furent incohérentes et non organisées; 2) les motifs politiques et policiers, qui poussaient le gouvernement vers les réformes pour sauver « l'ordre et la tranquillité » ; 3) la concurrence entre les fabricants de diverses régions : de Moscou-Vladimir et de Pétersbourg et de la Pologne. Ces derniers possédant une technique plus perfectionnée, pouvaient supporter des réformes et même les désiraient.

En 1882, la première loi fut promulguée, grâce à l'énergie du ministre des finances Boungué. Cette loi défendait le travail des enfants au-dessous de douze ans; elle limitait le travail des mineurs de douze

à quinze ans à huit heures par vingt-quatre heures, et leur interdisait le travail de nuit et le travail des dimanches et jours de fêtes.

La même année, un premier pas fut fait dans la voie de la protection légale des travailleurs : l'inspection du travail fut créée. Il faut se rappeler que l'inspection du travail n'était pas appliquée : 1) aux établissements industriels du fisc ou des autres institutions de l'État; 2) aux exploitations des mines, qui sont contrôlées par les fonctionnaires du département des mines.

Cependant une grande crise industrielle troubla la Russie, des agitations se produisirent parmi les ouvriers de la région de Moscou-Vladimir. Ces agitations furent si fortes, que même le ministre réactionnaire, le comte Dmitri Tolstoï, exigea des réformes diminuant l'exploitation des ouvriers dans le but de faire cesser ainsi les désordres.

Crâce à cette situation propice, M. Boungué put faire promulguer encore quelques lois favorables aux ouvriers. La loi de 1885 interdit le travail de nuit pour les femmes et les enfants dans les industries de coton, de la toile et de la laine. En 1886, les relations entre patrons et ouvriers furent réglées (voir § VI); le contrat de louage et la rupture du contrat furent enfin organisés; il fut statué que le payement des ouvriers devait s'effectuer en argent; il fut défendu de retenir le salaire pour payer les dettes de l'ouvrier; des peines pour faits de grèves furent établies (§ VIII), ainsi que pour la détérioration volontaire (l'emprisonnement de trois mois à un an) des machines.

Dans les grands centres industriels, il fut créé des institutions spéciales, composées des représentants de l'administration locale — dans ce nombre on comptait un officier de gendarmerie — de la justice, du zemstvo, de la municipalité et d'un inspecteur du travail. Ces institutions pouvaient promulguer des règlements pour améliorer les conditions de la vie ouvière et du travail. Les droits de l'inspecteur du travail furent élargis et le nombre en fut accru. L'inspecteur devait dorénavant non seulement veiller à l'exécution de la loi, mais aussi il avait le droit d'examiner et de sanctionner le taux du salaire, les tableaux et les règles des fabriques, ainsi que le montant des amendes; il devait prendre les mesures nécessaires pour prévenir les malentendus entre patrons et ouvriers, et poursuivre devant les tribunaux les coupables.

Ainsi, l'arbitraire d'autrefois fut remplacé par une réglementation assez grande des relations entre fabricants et ouvriers. Souvent l'inspecteur était un appui très fort pour les ouvriers, et souvent les patrons étaient obligés de céder.

Mais la crise passa, une animation plus grande agita l'industrie, et alors les fabricants sentirent le poids de la législation ouvrière. Les fabricants surtout étaient mécontents de la diminution et de la régle-

mentation du travail des femmes et des mineurs. La presse réactionnaire prit leur parti : elle montrait la gêne des patrons et dénonçait la protection exagérée des ouvriers. Toutes ces plaintes et accusations portaient leurs fruits. M. Boungué, presque accusé de socialisme, fut renvoyé et à sa place on mit M. Vichnjegradsky.

Ce dernier prêta une oreille bienveillante à ces plaintes. La section moscovite de la « Société pour le développement de l'industrie et du commerce », intercédant auprès du nouveau ministre pour obtenir une transformation de la législation, déclara que « .... l'opinion de l'inspection du travail sur les relations entre patrons et ouvriers se fondait sur une fausse représentation des intérêts contraires des deux côtés.... Or, la section de Moscou voit dans la collaboration des patrons et des ouvriers dans les fabriques une union fondée sur l'analogie des intérêts et la différence de capacités qui se complètent réciproquement ». Ce sont des expressions typiques qu'on peut entendre dans tous les pays, de la bouche des intéressés au maintien du *statu quo !*

Le nouveau ministre promit aux fabricants de soulager leur triste situation, et il tint promesse. Le 24 avril 1890 une nouvelle loi fut promulguée. Elle modifiait sensiblement les lois de 1882 et 1885. Le travail de nuit pour les enfants de douze à quinze ans était de nouveau permis dans les verreries. L'inspecteur du travail pouvait aussi, si les circonstances l'exigeaient, permettre le travail de nuit pour les femmes et les mineurs de douze à dix-sept ans, à condition que le travail ne serait repris le lendemain qu'à midi. Il peut aussi permettre de travailler les jours de fête et les dimanches (voir § 1). Le ministre des finances, enfin, après entente avec le ministre de l'intérieur peut permettre temporairement le travail des enfants de dix à douze ans. Ainsi tout ce qui, pendant le ministère de M. Boungué, avait été établi par la loi elle-même, et par là même était devenu une règle inviolable, fut dorénavant livré à l'arbitraire de l'inspecteur du travail ou du ministre.

Dès ce moment, la situation des ouvriers commence à empirer. Et elle serait devenue alarmante, si les ouvriers eux-mêmes n'avaient pris en mains leur propre défense.

L'une des principales « réformes » des nouveaux ministres Vichnjegradsky et Vitte, qui le remplaça, fut la loi du 14/26 mars 1894. Elle transforma complètement les fonctions des inspecteurs du travail. Avant 1894, il y avait un inspecteur du travail en chef, dépendant du ministre des finances qui contrôlait à son tour les autres inspecteurs. Dès 1894, tous les inspecteurs sont reliés au département de l'industrie et du commerce, et doivent suivre les instructions qui sortent de la collaboration des trois ministres : des finances, de l'intérieur et de

l'instruction publique. Aux inspecteurs du travail furent attribuées, à côté de ces fonctions policières, quelques fonctions techniques. Et cela amena des changements dans la composition même du corps des inspecteurs du travail.

Auparavant, les inspecteurs étaient pris parmi des médecins, des pédagogues, des économistes, etc. La noblesse de la tâche attirait beaucoup de gens connus par leurs idées larges et leurs sympathies pour la classe ouvrière. Le « nouveau régime » chassa ces hommes; beaucoup parmi eux refusèrent de devenir un instrument docile entre les mains arbitraires de trois ministres et de remplir des fonctions policières : les uns quittèrent d'eux-mêmes leur emploi ; les autres furent chassés par le gouvernement et remplacés par des techniciens. Dès lors, l'inspection du travail devint une institution purement bureaucratique comme beaucoup d'autres, et les inspecteurs furent transformés en fonctionnaires dociles et craintifs, exécutant avec beaucoup de zèle tous les « instructions » et « règlements » illégaux des trois ministres. Dès ce moment aussi, la publication des rapports des inspecteurs du travail fut reconnue comme inutile.

Pour bien caractériser cette nouvelle direction dans la législation ouvrière, signalons une circulaire significative de 1894. Cette circulaire recommande aux inspecteurs de faire bien attention aux soins que les fabricants prennent de leurs ouvriers, et, en appliquant la loi, « de ne pas se laisser entraîner par une opinion exclusive »; la loi doit être appliquée « graduellement, prudemment et sans aucune violation des intérêts directs de l'industrie » ; en concluant, la circulaire proclame la solidarité des intérêts des deux classes.

En 1899, une nouvelle modification de l'inspection fut faite dans le même sens. La nouvelle loi du 7/19 juin 1899 a créé un nouveau corps bureaucratique, placé sous la direction du ministre des finances, et dont la fonction consiste à « rédiger des instructions, ordres et règlements, destinés à maintenir le bon ordre dans les usines, fabriques et mines; relatifs au contrat de louage, fixant les rapports entre ouvriers et patrons; concernant la durée du travail ; et veillant à la protection de la vie, de la santé et de la moralité des travailleurs ». Ce nouveau corps bureaucratique est ainsi composé : à la tête est *l'Administration Principale des mines et des usines,* sous la présidence du ministre des finances, et composée de six fonctionnaires du ministère des finances, deux du ministère de l'agriculture, sept industriels, le chef de la police et un de ses sous-ordres. Le ministre des finances peut y appeler un de ses attachés, un membre du ministère de la guerre, un membre du ministère de la justice, des inspecteurs d'arrondissement chargés de surveiller les inspecteurs locaux. Dans chaque gouvernement et dans chaque ville industrielle, se trouvent *des administrations locales des mines*

et des usines, sous la présidence du gouverneur, et composées du vice-gouverneur, du procureur du tribunal de l'arrondissement et de son suppléant, du chef de la gendarmerie, d'un inspecteur d'arrondissement, d'un ingénieur des mines, de quatre industriels élus par leurs pairs et spécialement d'un propriétaire minier élu par ses pairs. — Cette seconde institution a pour but d'édicter des réglements obligatoires pour les usines et les fabriques locales. Il est facile de se rendre compte que cette union des industriels et des policiers ne promet rien de bon aux ouvriers. Les inspecteurs locaux sont obligés de dénoncer, non seulement au ministre « du commerce et des manufactures », mais encore à la police locale, « tout ce qui est de nature soit à faciliter une propagande criminelle parmi les ouvriers, soit à provoquer des grèves dans les usines et fabriques ».

Nous n'avons pas à parler de cette étude sur la législation du travail, de la loi portant diminution des heures du travail, puisque nous l'avons déjà signalée plus haut, suffisamment.

Ainsi, la législation ouvrière en Russie, est bien débile ; les lois ne sont pas nombreuses, et encore, grâce à « l'autocratie » des grands fonctionnaires, elles n'existent que sur le papier. La résistance des ouvriers conscients peut seule leur rendre vie.

Ce qu'il y a surtout de regrettable, c'est l'absence de toute loi sur la responsabilité des patrons en cas d'accidents subis par les ouvriers pendant leur travail. Un projet de loi dans ce sens fut deux fois présenté au conseil d'État, mais par deux fois il fut rejeté. L'opposition la plus irréductible fut faite par M. Pobjedonotzev. Et pourtant, cette loi est nécessaire, elle seule pourrait délivrer le pauvre village russe du poids exagéré qu'il doit porter. Ce poids, c'est l'assistance des malades et des infirmes. Comme nous l'avons déjà dit, c'est en effet aux villages que les ouvriers incapables de continuer leur travail vont se réfugier ou mourir. De plus, une semblable loi forcerait les patrons à songer davantage à la sécurité des travailleurs. Aujourd'hui, pour obtenir des dommages et intérêts de leur patron, les ouvriers doivent s'adresser aux tribunaux ; et l'on se doute bien de la façon dont trop souvent ils sont accueillis.

X

L'AVENIR

Dans la commission des délibérations de la loi du 2/14 juin 1897, un membre du ministère des finances, résumant, d'un côté, les actions des patrons, et caractérisant, de l'autre, la position que dès maintenant doit prendre le gouvernement russe dans la question ouvrière, conclut

ainsi : « ... Il résulte que les fabricants ne prennent pas souci du mieux-être de leurs ouvriers, mais qu'ils remettent ce soin au gouvernement ; et il faudra que le gouvernement le prenne pour lui. »

Ainsi le principe de l'intervention de l'État, semble-t-il, entrer dans la politique gouvernementale. En effet, nous avons vu qu'il avait commencé à être appliqué dès 1882. Mais nous avons vu aussi que le gouvernement n'intervient seulement qu'au moment du danger pour donner des réformes, et, le danger passé, reprend ce qu'il avait donné.

Ces traits de la législation russe sont très caractéristiques : ils montrent la direction dans laquelle le mouvement ouvrier doit s'engager. Ce sont les ouvriers eux-mêmes qui doivent constamment tenir en mains leur propre cause. Plus ils seront un « danger » pour le gouvernement, plus ils exigeront, et plus ils obtiendront des réformes et les feront ensuite appliquer. Ce devoir, comme on a pu le constater, les ouvriers russes l'ont compris et ils agissent en conséquence dans la pratique.

Chaque fois que le gouvernement ou les patrons veulent mettre leur lourde main sur les maigres droits consentis à la classe ouvrière, la classe ouvrière, de plus en plus consciente, leur répond par les grèves. Plus cette lutte durera, plus perfectionnés deviendront les moyens de combat : nous avons vu déjà que les fabricants eux-mêmes désirent une organisation ouvrière.

Dans cette lutte, et dans la préparation de cette lutte, c'est la propagande socialiste qui perfectionne et instruit chaque jour davantage les ouvriers. La notion de lutte de classe, l'idéal socialiste deviennent de plus en plus familiers aux prolétaires russes : la haine sourde et inconsciente de plus en plus prend la forme d'un mécontentement conscient et d'une lutte résolue et organisée.

Bref, le mouvement ouvrier en Russie entre dans la voie glorieusement tracée déjà par les mouvements ouvriers de l'Occident ; et ce sont aussi les procédés des gouvernements de l'Occident que le gouvernement russe tend à imiter et à s'approprier. Mais on peut prévoir d'avance que tandis que ce dernier subira, dans cette lutte ardente, les échecs successifs qu'ont rencontrés ses prédécesseurs occidentaux, le prolétariat russe, au contraire, s'inspirant de l'exemple de ses frères organisés de tous les pays, marchera chaque jour, peut-être péniblement, mais sûrement, vers des victoires nouvelles.

W. Rakhmetov.

AUTOUR D'UNE PROCESSION

(UN QUARTIER JUIF A LONDRES)

Quelques impressions fugaces et certains aspects d'un pittoresque rare, recueillis au hasard d'une promenade à travers les quartiers opulents et lourds et les faubourgs pouilleux de Londres, le jour de la procession solennelle du Roi et de la Reine, ne sont assurément pas des éléments susceptibles de fournir la matière d'un essai sur la psychologie de la foule britannique. Aussi bien ces notes valent-elles seulement comme souvenirs d'un voyageur qu'un instinct de connaissance, commun à tous les hommes, fit errer à travers des groupes denses d'êtres mus par des sentiments unanimes dont l'essence dernière mérite d'être mieux connue.

Je rappelle pour mémoire que la Procession d'Édouard VII et de la reine Alexandra, à laquelle ces lignes empruntent, comme on le verra plus loin, toute leur signification, eut lieu le 25 octobre, au matin. La cérémonie ne se différenciait que sur des points d'un intérêt assez secondaire, de celles où le peuple anglais avait accoutumé ces derniers temps, d'apporter son enthousiaste adhésion. Même les décorations qui, tout le long des rues où passa le cortège, donnaient aux maisons jaunes, serrées sous l'air brumeux, une allure de liesse et de plaisir étaient sensiblement les mêmes qu'aux fêtes du couronnement. Le goût un peu lourd qui présidait à leur ordonnancement, n'avait point autorisé de nouveauté fantasque, ou les produits d'une imagination imprévue. en quête d'inventions heureuses. D'honnêtes oriflammes coiffaient fort sagement des mâts trapus d'où rayonnaient avec régularité des guirlandes de fleurs de papier. Aucune ornementation vive ou fraîche et joyeuse ne sollicitait les yeux amusés. La seule débauche d'imagination, devinée au cours de ma promenade à travers ces chemins enrubannés, résidait peut-être dans le seul fait d'avoir fixé aux guirlandes précitées, dans les environs de Trafalgar square, un certain nombre de colombes empaillées, les ailes déployées, et dont

l'aspect enfantin et mobile était du plus burlesque effet. Certes, leur symbolisme ne manquait-il pas d'à-propos; et mon humeur enjouée sait mal discerner sur d'aussi graves sujets l'épithète qu'il sied d'attribuer à l'ingénieuse préméditation des entrepreneurs auxquels fut dévolu le rôle d'enchanter le passage des souverains.

En somme, avec leur salmis d'oriflammes, de fleurs et d'étendards, les grandes rues avaient un visage placide, honnête, content et enluminé. Il y planait longtemps avant le passage des cavaliers avant-coureurs du *King* je ne sais quelle lueur fluide de satisfaction béate et pacifique; un silence calme où frissonnaient mille chuchotis de voix curieuses, un brave silence épais qui semblait étouffer avec componction les rumeurs naissantes, soucieux de conserver à cette matinée son air de solennité traditionaliste et religieuse, sa force heureuse de parade altière. A cette heure-là, malgré la foule entassée, malgré les rires nerveux du vent dans les drapeaux et les fleurs, malgré le sentiment sincère et fiévreux de l'attente des fortes images nationales, tout ce grand Londres brumeux, volontaire et pensif pesait moins dans l'horizon d'un cœur qu'un coin rieur et bariolé de notre Belleville par un soir de Quatorze Juillet, ivre de fêtes, de vie heureuse et hardie, de danses et de lumières...

Parmi d'affectueuses et courtoises clameurs, le Roi et la Reine, assez noblement assis dans un de ces carrosses pompeux et surannés, si complaisamment décrits lors de la *coronation*, passèrent vers midi et demi dans l'endroit où je me trouvais, non loin de la *National Gallery*. Un cortège romantique de cavaliers vêtus de capes molles, qui rappelait par sa lenteur un peu lourde et sa couleur d'héroïsme mélancolique les mises en scène si chères au baron Gros, les avait précédés. Lanciers, dragons et horse-guards faisant onduler à la lumière du jour ces uniformes vieillis dont le souvenir est déjà dans l'histoire, avaient fort convenablement préparé les assistants respectueux à l'admiration émue qu'il seyait d'avoir pour ces carrosses dorés où s'étaient logés les souverains et les princes, sous l'œil implacable et majestueux d'importants laquais.

Les princes et les généraux, en passant, avaient suscité un plaisir discret qu'exprimaient de dignes acclamations en même temps qu'une compression provoquée par le désir légitime d'apercevoir le visage des grands. D'assez nombreux hommages qui semblaient s'adresser seulement à la valeur plastique et au pittoresque national des personnages saluèrent le visage paisible et franc du duc de Cambridge. Cet enthousiasme délira quelques instants après lorsqu'un plus profond remous de la foule eût fait pressentir l'arrivée du carrosse royal. C'est dans cet instant où Édouard VII qu'une corpulente lourdeur rendait plus solennel et plus fort, passait, qu'il me fut donné de ressentir sur le vif

quelques-unes des différences fondamentales qui séparent les éléments d'une émotion collective et d'un sentiment unanime, parmi le peuple britannique, de ceux d'un mouvement analogue dans une foule de Paris.

Seul Français égaré sur un point du parcours au sein d'un groupe dense d'Anglais, je ne m'étais point départi d'un esprit critique dont l'usage m'était particulièrement facilité par ma qualité d'étranger et par la proximité des éléments d'expérience. Ainsi, je remarquai non sans curiosité le caractère à la fois homogène et composite des sentiments exprimés sur le visage de mes voisins. Contrairement à l'abondance volubile, à la pléthore de gestes et au fracas inutile où tout spectacle solennel ne manque jamais d'entraîner nos compatriotes, plusieurs individus que le hasard avait situés à mes côtés, observèrent pendant tout le défilé un silence obstiné qui trahissait l'orgueil tenace d'une intense frénésie d'esprit national, ramassée au fond d'eux-mêmes.

Là où les Français eussent, sans aucun doute, apporté ce sentiment de liesse qui accompagne toujours les plus rares de leurs exploits collectifs, là où ils n'eussent pas manqué de s'abandonner à une joie turbulente et gouailleuse, à cet *esprit de danse* comme dirait Nietzsche, qu'on retrouve avec tant d'héroïque âpreté dans les rondes libres et furieuses enroulées sur les pierres noires de la Bastille, là enfin où ils eussent établi, pour un trop grand nombre, le fracas de leur conscience chauvine, les Anglais, mes voisins, gagnés par leur manière assez médiocre et fort théâtrale de symbolisme national, versèrent dans une sérénité contemplative où l'intelligence semblait tout de même tenir un peu plus de place que ces farouches instincts qui représentent chez nous tant d'héroïsmes à bon marché. Le spectacle, en outre, les intéressait fort au seul point de vue plastique, provoquant en eux l'éclosion d'un sentiment unanime, fort peu abscons : un amour à la fois orgueilleux et digne, silencieux et compassé pour cette parade si ingénieusement agencée en vue d'une exaltation profonde du sentiment des gloires originelles.

*
* *

Une frénésie lourde et tenace animait les groupes où j'étais engagé. Je me souviens fort nettement que quelques instants seulement avant le passage du cortège, trois femmes, à bout de forces, qu'une volonté peu commune maintenait à la même place, sous le joug d'une anxiété silencieuse, tombèrent brusquement, sans souffle, et obstinées. Aucune d'elles n'avait préalablement manifesté par des plaintes ou des récriminations bruyantes, les prodromes du malaise qui rompait soudain ses forces nouées.

Une telle fête ne se fût point déroulée en France, sans entraîner avec elle un certain nombre d'incidents inévitables et fréquemment douloureux, dus à l'exaspération ou à la brutalité déchaînée des instincts de la foule. La turbulence de nos masses est proverbiale et c'est chose bien facile que d'en trouver les tragiques souvenirs parmi les fastes de notre histoire contemporaine. Sur le passage d'hommes notoires pour l'esprit, l'allure et la volonté desquels la nation s'est prise d'engouement, des mouvements spontanés se propagent avec une rudesse meurtrière ; on constate dans la profondeur des groupes tassés le long d'un parcours, des sautes brusques, de soudaines tourmentes, des poussées, enfin une série de mouvements magnétiques, d'énergies pour ainsi dire réflexes qui garantissent l'intensité, la mobilité fluide et versatile de la vie nerveuse répandue.

Il n'est rien de pareil en Angleterre. L'homogénéité d'un groupement a proprement une consistance et une durée. Une foule se meut, pense et discerne par le moyen d'une volonté et d'une force unanimes. Elle est assurément plus lente, plus digne peut-être, remplie aussi d'une sagacité meilleure. Mais elle ignore la spontanéité pittoresque qui naît de la vive multiplicité des attitudes individuelles. Elle n'est ni éloquente, ni pathétique, et remplace curieusement par des compressions progressives et insensibles ces ruées étouffantes, ces poussées violentes, vibrantes de cris, qui, à Paris, sont l'indice le plus sûr des fortes émotions collectives. A Londres les groupes attentifs aux nobles péripéties d'un cortège royal acceptent, si je puis ainsi m'exprimer, le spectacle avec une passivité qui n'exclut ni l'intelligence, ni la sensibilité. Notre instinct tout latin d'indépendance audacieuse, presque d'individualisme nous conduit à moins d'autonomie mais à plus d'activité nombreuse. Nos foules inconsciemment participent avec ardeur à la vie générale du spectacle qu'elles entourent et que leur présence tumultueuse et mobile semble pour ainsi dire corroborer. Elles *n'assistent* pas, ce qui serait une des formes élémentaires de la passivité britannique précitée ; elles *composent* avec les rythmes et les sentiments de ceux qui les ont attirées, soit par une heureuse et vive harmonie, soit pour une opposition qui ne saurait exclure des affinités antérieures ; elles sont pareilles en cela à ces vieux chœurs de la tragédie qui ne cessèrent jamais de participer étroitement, et selon les modes d'une activité critique pénétrante, aux incidents, aux réflexions et aux crises pathétiques où s'engageaient les sombres héros de ces drames acérés.

La plus simple expérience de psychologie collective, faite sur les remarques suggérées par une étude rapide des expansions sentimentales et instinctives de la foule, en Angleterre et en France nous conduit donc à préciser les différences fondamentales que nous venons de

signaler au gré de ces lignes. Le propre d'une masse britannique considérée d'ailleurs comme une résultante de forces individuelles, réside effectivement semble-t-il, dans une certaine gravité passive où se développe aisément une intelligence autoritaire et solennelle d'un spectacle officiel ou des individus représentatifs qui le composent. Cette foule, en un mot, sait vivement *interpréter* dans le sens d'un passé glorieux dont toutes les étapes lui sont chères, les parades agencées pour son plaisir et la satisfaction de l'amour-propre national.

Nous gardons au contraire à l'origine des moindres rythmes de nos masses une souplesse, une rapidité, une liberté des instincts, une sensibilité neuve, une jeunesse et une pétulance dont le plus sûr effet est de provoquer dans la vie générale d'une foule le développement d'une activité incessante et multiple, un grand nombre d'harmonies ou de désaccords localisés, en un mot une somme considérable d'échanges rapides de forces, d'attractions, de mouvements magnétiques divers entre les individus coexistants qui, pour la circonstance, jouent le rôle d'atomes et de molécules dans cette matière étrange et mystérieuse. La foule britannique, en raison de la densité de son esprit connaît à l'inverse de ces qualités fougueuses, une lucidité grave, un sentiment calme de solidarité inébranlable et fière dont nos esprits, lorsqu'ils sont assemblés, ignorent à peu près complètement les perspectives reposantes. Il appartient aux idéologues qui ont quelque prédilection pour l'esprit de ces vues synthétiques, d'aller plus avant dans cette étude comparative. Ils auront à rechercher de nouveaux faits, à résoudre par l'analyse d'autres situations, à réaliser enfin de multiples expériences auxquelles ne pouvait songer le voyageur hâtif que j'étais.

* * *

Tout au long de cet après-midi de fête, il plana dans Londres un air tiède et poussiéreux qui alourdissait encore l'allure des êtres et l'aspect des choses inertes. Le cœur de la cité garda longtemps après le passage de la procession le tumulte du plaisir épais où s'abandonnait une foule orgueilleuse. J'eus la chance d'en sortir assez à temps pour n'en point souffrir; et comme je le souhaitais, il me fut donné après avoir subi consciencieusement les heurts de quelques omnibus instables, d'atteindre ces faubourgs misérables et reculés dont Dickens a si pathétiquement dépeint l'humanité flétrie. J'étais en effet fort tenté de connaître quelques-unes des transfigurations les plus caractéristiques imposées à ces quartiers plébéiens par la fête dont le prolongement bouleversait encore les rues populeuses du centre.

Je n'espérais certes pas rencontrer des attitudes, des aspects, des rythmes, je ne comptais guère non plus entendre des rumeurs qui me rappelassent même d'assez loin la santé hilare et confiante des faubourgs de Paris. Néanmoins j'imaginais en me rendant à Whitechapel, des lueurs, des bruits, toute une force populaire dont je m'efforçais par avance de pressentir l'intérêt plastique. Mes prévisions ne furent pas remplies.

Je débouchai dans *Whitechapelhigtstreet*, dans l'instant que le jour commençait à décliner. Une lumière fausse et lourde plombait péniblement les maisons, laissait traîner dans les vitres des éclats blêmes, s'effilochait en lambeaux mobiles parmi l'eau des ruisseaux. Au lieu du bonheur fort et vulgaire où m'avaient accoutumé les précédents quartiers, au lieu de l'animation confuse et des grands rythmes vifs et troubles que j'escomptais ingénument, je n'aperçus qu'une grande voie douloureuse enfoncée dans un brouillard maussade et dense. La procession de la matinée, qui avait mis pour tout un jour en liesse les quartiers actifs et cossus de Londres, n'avait en rien modifié la face lépreuse, maladive et vieillie de cette autre et pitoyable patrie. Sur les trottoirs trop larges de cette rue, la plus dense du faubourg, des groupes neutres d'êtres silencieux attendaient je ne sais quel message ; des pauvres, qu'on devinait en les croisant, chavirés tout au fond de leur vie meurtrie de misère extrême, se resserraient en grappes tristes et incolores ; d'autres, abêtis par une faiblesse infinie, formaient des îlots bruns et fermés qu'imprécisait la nonchalance triste d'un air saturé de brumes. A l'encoignure de quelques ruelles infestées de saleté, de misère et de nuit précoce, des camelots hâves criaient, avec une mélancolie sèche et piteuse, des journaux qu'ils ne vendaient pas. Seules, les devantures troubles des bars marquaient la profondeur grise de l'atmosphère de taches lumineuses, rougeoyantes, affaiblies et renversées comme un vertige. Des groupes de pauvres et de femmes en haillons humides s'agrippaient aux montants décolorés de ces bouges étroits, haussaient, dans une fièvre lente, les têtes pâlies vers les lueurs renvoyées par la salle bourdonnante, comme ces grands oiseaux débiles qui, à travers l'espace nocturne, viennent s'écraser contre la glace illuminée des phares.

Au hasard de quelques rues endormies, où stagnait une vie pénible et veule, je parvins tout près d'un petit square dont l'image hallucinante et tragique hantera longtemps mon souvenir. C'était un jardin maigre, empoisonné de misère, vieux et malade, sans joie, fendu de toutes parts, d'allées sèches ; il s'abritait tout contre une de ces églises laides, anguleuses, dont l'aspect maussade, hostile et morne est l'indice le plus sûr qu'une religion puritaine y cache ses pratiques rigoureuses. Lorsque j'arrivai devant la porte du jardin,

on poussait dehors les mendiants et les pauvresses qui s'y étaient enlizés tout le jour. Cela formait un troupeau brutal et sans couleur qui s'écoulait lentement dans la lassitude et l'angoisse tragique de ce coin de ville.

Plusieurs de ceux et de celles qu'on chassait ainsi de l'enclos misérable s'arrêtèrent, sitôt sortis, et s'assirent contre les grilles, impuissants à réagir, lourdement échoués parmi les cendres brunes du jour mort ; ils avaient l'allure songeuse et délabrée des émigrants tassés au cœur étroit des vieilles cités maritimes. Ceux qui haussaient encore leur tête vers la blancheur impérieuse des feux électriques, montraient de pauvres yeux sans lueur, pleins de faiblesse et de silence. Sur le trottoir, incertaines, dans la vapeur du soir pauvre, des femmes affublées d'oripeaux boueux, hardiment vêtues de capes décolorées et en lambeaux, vacillaient sous le joug d'une ivresse morne, haineuse, empuantie. Déjà, prélude inévitable d'immondes félicités, des rixes s'esquissaient au seuil des bars ; des groupes se formaient avec lenteur autour des combattants et se dénouaient pour se perdre plus loin dans la foule neutre des passants. De grandes rues offraient leurs perspectives troublées que tachaient symétriquement des feux fixes, énigmatiques comme des phares ; il y circulait tout un peuple d'ivrognes et de femmes empoisonnées de gin ; il fallait se guider avec prudence parmi ces êtres instables qui jalonnaient douloureusement l'étendue pénible et fiévreuse.

Comme tous ceux qui connaissent cette patrie hagarde, ces espaces pitoyables, toute cette humanité dont les instincts, à peu près abolis, n'ont même pas gardé la rudesse et la santé de la vie animale, j'eus la nausée du décor lamentable où je me sentais vivre. Le joug de cette bassesse exécrable, de cette vie obtuse et rudimentaire, de cette misère aveulie où grouillait sans hâte tout un peuple ignare et mou, inapte aux plus simples fougues instinctives, le joug de ce monde planait dans l'air, les lumières, sur les choses, avec une si lourde ténacité silencieuse qu'il en venait une nostalgie fiévreuse de quitter à jamais cette geôle immense où traîne une odeur sourde d'exil et d'agonie.

Une ruelle me conduisit au quartier juif où m'attendaient d'incroyables aspects de foule. Le hasard m'avait guidé tout d'abord dans cette première partie de la ville juive où se mouvait rapidement, parmi des cris, des propos sourds, des brumes lancinantes, des orgies de lumières rougeâtres et vacillantes, un peuple épais, tumultueux, sale. Assurément, rien des réjouissances officielles n'avait pénétré là. Toute cette race, vivace et misérable, occupée aux échanges incessants, tant d'objets que de paroles, me semblait parquée à l'étroit, comme enserrée dans une gangue d'ombre et de lueurs

mobiles et fondues. Pas de vendeurs de journaux, pas de refrains à la gloire d'Albion, pas la plus prévue de ces cantates patriotiques qu'improvisent ailleurs des citoyens remplis d'une pétulance profondément nationale. Des maisons tristes, jaunes, douloureuses, offrant un visage morne et crevassé d'aïeule abêtie par la misère implacable; des fenêtres plus étroites que des lucarnes où traînait languissament un bout de jour presque éteint, mat et découpé comme un morceau de laine. D'autres rues, cambossées ou fabuleuses de minutieuse pauvreté, s'ouvraient à gauche, dans l'air noir de l'orient, à droite, parmi la vapeur mauve et la lueur livide du crépuscule. Au milieu d'elles, sur le pavé gras où des mares oubliées dessinent de petits archipels, barbotent et jacassent d'innombrables marmailles; des luttes, des jeux, tout près du ruisseau épais, des poursuites aussi s'engagent parmi des cris aigus, persistent un temps sous le ciel blême de la rue et s'évanouissent dans l'un de ces boyaux étouffés qui servent de portes aux demeures... Des petites filles, qui n'inclinent guère à la turbulence des garçons, se confinent dans un silence précieux; plusieurs ont des stigmates rares de la vieille beauté de la race : des chevelures aux tons de rouille, crépues, lumineuses, quelquefois, comme du cuivre, des yeux lourds et longs chargés d'exil. Au seuil des portes, des mères impassibles respirent la vie avec tranquillité et dissertent aisément et sans contrainte sur de menus faits. Elles ont une orgueilleuse douceur qui les fait ressembler aux duègnes et j'ai noté qu'elles se pliaient avec une tendre docilité aux vieilles coutumes dont l'usage, en se modifiant, s'est néanmoins prolongé chez ceux qui composent les vivaces vestiges des tribus dispersées.

Les mères juives de Whitechapel ont conservé des coiffures et certaines habitudes pour le visage qui participent évidemment de traditions respectées. Même leur allure garde une lenteur religieuse, marque, semble-t-il, un atavique souci de rites oubliés. Elles observent une série d'usages anciens qui s'étendent aux costumes, aux couleurs, aux actes, à tout ce qui compose enfin la vie familière. Elles circulent dans les rues avec sagesse; elles pressentent obscurément la majesté calme des prérogatives qui leur étaient, sans doute, autrefois réparties.

Je croisais de temps en temps, dans d'étroites et populeuses ruelles, des synagogues qui gardent aussi une incomparable originalité. Ce sont de petites halles peuplées de lueurs nombreuses, remplies du puéril mystère de la plus tenace dévotion, aux abords desquelles stagnent continuellement, parmi d'incessants murmures et des chuchotements de confidences, maints hommes pieux dont la mise solennelle et pauvre décèle l'obéissante ferveur.

De retour dans une rue bruyante où s'agitaient, à l'entrée fumeuse des bars, des groupes d'êtres débiles, querelleurs et cupides, je fus à nouveau sollicité par le miracle de misère incolore que créaient plusieurs devantures de boutiques appartenant à de petits marchands juifs. Une pancarte, rédigée en hébreu, désignait, non loin de là, l'officine d'un coiffeur. Il n'est pas, à mon sens, de termes ou de couleurs qui puissent rendre l'aspect indescriptible de la vitrine où s'amassaient, dans une mêlée hostile, des peignes et des parfums, ternis de la plus étrange poussière. Avec sa lueur grise et molle, sa tristesse pitoyable et délabrée, cette structure maladive qui étalait aux yeux des passants, de multiples infirmités, cette devanture éclose sur la rue embuée de soir, avait la face tragique, l'incompréhensible fixité, la laideur mystérieuse d'une vision de cauchemar.

Je ne m'arrêtai guère et ne voulus pas m'engager plus avant dans la voie qui s'ouvrait sur un des marchés juifs. J'eus le temps d'y reconnaître, sous le ciel défaillant, cette instinctive violence, plus franche et plus turbulente là, pareille à celle dont je venais de deviner un peu partout la sourde frénésie. Des perspectives engorgées d'êtres, de peuple en torrent, de lumières ivres, d'étalages truculents, de façades ventrues, débordantes, agressives ; des cris, des appels, des ripostes perdues, des colères, toute une nuée dense de race forte, prolifique, animale, habituée aux limites rigoureuses qui l'enserrent là. On apercevait encore à des tournants de rue des fontes imprévues de lumière, de grandes flammes d'essence qui fleurissaient furieusement, attirant, vers leurs pétales radieux et rapides, ce troupeau d'humanité errante.

Le soir violet cédait à la nuit. Au delà de ce quartier tumultueux, grouillant, forcené comme un port, s'ouvrait, pacifique, l'autre ville juive. Reculée vers l'horizon neutre, elle avait un air pensif et pénible. J'y pénétrai. Il ne s'en exhalait pas le moindre bruit. A peine des chuchotis discrets s'échangeaient-ils entre voisins, aux portes. Les rues, tracées au cordeau, filaient, propres et tristes, dans le brouillard sombre. De petites maisons de briques exiguës cachaient des vies régulières, modestes, pieuses, banales, quasi-provinciales ; les enfants se tenaient aux pieds des parents, pareils aux grains d'une grappe et l'on sentait couler la vie comme un fleuve gris entre des rives sans sourire, saturées de silence et de mélancolie.

On devinait là, dans cette petite ville resserrée, paisible comme un jardin, une étrange restriction de tous les rythmes, l'habitude de la sagesse et de l'obscurité des âmes, et les paroles à mi-voix. Latéralement, d'autres rues glissaient, toutes pareilles. Une tranquillité résignée, une benoîte douceur couvraient d'une mante ineffable ces signes muets de la vie. Je demeurai là jusqu'à la descente de l'ombre

impénétrable. Les gens rentrèrent sans se hâter ; on vit naître, dans l'espace des fenêtres, la lueur énigmatique des intérieurs. Un brouillard plus dense encore était tombé, enlizant sous sa brume cette petite ville d'exilés patients, demeurés loin du bruit et des fêtes d'une nation où ils ont gardé leur audace et leur mélancolie d'émigrés. L'air ne tremblait pas, n'avait même plus l'ondoiement vibratile d'une eau où l'on a jeté des pierres. C'était une matière opaline et mystérieuse qui insinuait partout sa dureté glaciale. La rue était déserte. Un sommeil invisible arrêtait la vie du paysage dans l'agonie sourde de la lumière.

Je m'éloignai.....

PAUL-LOUIS GARNIER.

La Grève des Mineurs de Pensylvanie

I

L'INDUSTRIE HOUILLÈRE AUX ÉTATS-UNIS

Avant d'aborder l'historique d'un des plus vastes conflits entre le capital et le travail qu'ait encore vus la société capitaliste, il est nécessaire d'exposer la situation de l'industrie houillère dans la grande république américaine.

On divise la production houillère des États-Unis en charbon *dur* ou anthracite et en charbon *mou* ou bitumineux. Sur les 290 millions de tonnes américaines que représente l'extraction totale en 1901, il y eut 70 millions de tonnes d'anthracite extraites du sol et 210 millions de tonnes de charbon bitumineux. Ce charbon *mou* ou bitumineux est très inférieur à l'anthracite, surtout pour la consommation des grandes villes ; dans l'industrie il ne peut servir dans la plupart des cas où l'anthracite est employé à cause de l'épaisse fumée noire et grasse qui s'en dégage et c'est lui qui vaut à Londres son vilain ciel toujours jaune sale. Dans l'énorme agglomération new-yorkaise, à Philadelphie, à Boston, à Chicago, à Baltimore, la population n'use pour les foyers domestiques que de l'anthracite.

Sur 490.000 mineurs que comptent les États-Unis, environ 150.000 sont employés dans les mines d'anthracite et 340.000 dans les mines de charbon bitumineux. Mais, tandis que les 210 millions de tonnes que 325.000 mineurs bitumineux retirent du sol sont extraites d'au moins vingt États différents, — surtout de l'Illinois, de la Pensylvanie, du Michigan, de l'Ohio, de l'Indiana, du Colorado, de l'État de Washington — 70 millions de tonnes d'anthracite, extraites par 150.000 mineurs, viennent presque exclusivement de la Pensylvanie. A elle seule, celle-ci livrait en effet à la consommation 67 millions de tonnes, l'an dernier. On dit, il est vrai, que des gisements abondants d'anthracite existent au Canada, tout près de la frontière des États-Unis, mais outre qu'ils n'ont pas encore été exploités, la lourdeur des tarifs douaniers est un grand obstacle à leur importation aux États-Unis.

Aussi, le président Roosevelt vient-il de proposer dans son récent message au Congrès, de supprimer ces tarifs sur le charbon ou tout au moins de les réduire considérablement.

La région des mines d'anthracite comprend la partie est de l'État de Pensylvanie, couvrant les comtés de Susquehanna, Lackawanna, Wyoming, Luzerne, Carbon, Shuglkill, Northumberland et Columbia. D'après les statistiques officielles de 1901, il y a dans cette région 357 mines employant 147.000 ouvriers.

Le travail des mines d'anthracite de Pensylvanie a atteint un très haut degré de perfectionnement technique qui a prmis d'augmenter dans des proportions incroyables la productivité. On sait que dans le travail de la mine, on doit considérer deux opérations : l' « abattage » de la houille et son extraction. La première opération comprend le travail du mineur proprement dit, qui consiste à « abattre » le charbon sur le « front de taille », à soutenir les galeries par des boisages, à mesure de l'avancement et à charger le charbon abattu sur des wagonnets. La deuxième partie comporte toutes les opérations ayant pour but d'amener « au jour », de trier et d'expédier le charbon extrait de la mine.

Seule cette dernière série d'opérations a reçu en Europe des perfectionnements nombreux ; le roulage électrique ou à air comprimé, tendant de plus en plus à remplacer les anciens procédés de traction animale dans les galeries souterraines. Mais en revanche les mineurs du vieux monde en sont restés à l'abattage à la main, avec la pic ou la riveline. Le procédé le plus communément employé par eux consiste à creuser, à la base de la couche de houille qui forme le fond de la galerie et constitue le « front de taille », un évidement assez profond grâce auquel le charbon tombe par son propre poids, ou sous l'effort exercé au moyen de coins enfoncés dans la masse, ou souvent aussi à l'aide de la dynamite.

Ce travail à la main d'excavation de « havage » constituant peut-être une des parties les plus pénibles et les plus dangereuses du métier de mineur (1) a été remplacé dans les mines de Pensylvanie par le travail mécanique. La principale difficulté consistait à trouver des machines capables de donner le même résultat que le travail à la main de l'ouvrier mineur. Celui-ci mettait toute son habileté technique à obtenir le plus grand nombre possible de gros blocs de houille d'une valeur commerciale très supérieure et le moins possible de « menus » et de poussière. Ce résultat fut obtenu par les diverses « haveuses » qui

(1) Le citoyen Cotte, secrétaire général de la Fédération des mineurs français, nous a dit qu'il lui était arrivé de rester des heures entières couché sur le sol pour accomplir ce travail de « havage » qu'il lui eût été impossible de faire debout.

ont été inventées dans ces dernières années, surtout par des ouvriers ou d'anciens ouvriers mineurs ayant complété leur éducation technique par des notions de mécanique. Les haveuses pratiquent le « havage » soit à l'aide d'un long *foret* à vis, qui agit à peu près comme un gigantesque tire-bouchon, soit en faisant la coupure à la base de la houille au moyen d'une sorte de scie circulaire horizontale tournant avec une grande rapidité. Cette scie peut être montée latéralement à l'appareil ou à sa partie supérieure suivant les dispositions de la galerie dans laquelle elle opère ; la force motrice nécessaire au fonctionnement de ces machines est fournie par l'électricité ou l'air comprimé. L'affût qui les porte est monté sur un wagonnet roulant sur des rails, exactement comme dans les perforatrices employées au percement des tunnels avec lesquelles elles ont beaucoup d'analogie (1).

Grâce à cet outillage mécanique perfectionné les compagnies houillères américaines ont obtenu une incroyable augmentation de la productivité. On cite cet exemple des progrès accomplis : dans un chantier de 10 mètres de longueur, présentant une couche de houille de 2 mètres d'épaisseur, 6 hommes travaillant à la main avançaient de 1 mètre environ par jour. Avec la machine, en comprenant le mécanicien et son aide, le personnel du chantier fut porté de 6 à 9 hommes et dans ces conditions nouvelles il avançait deux fois à une profondeur de 4 pieds, soit 2 m. 50 par journée de huit heures. Aussi les bénéfices réalisés ces dernières années par les « barons du charbon » ont-ils été énormes ainsi que l'ont montré les chiffres précis, empruntés aux statistiques officielles, publiées notamment par l'économiste Schœnhof, peu suspect « d'exagérations socialistes » puisque c'est un des plus orthodoxes disciples qu'ait jamais eus l'école de Manchester.

II

LE PROLÉTARIAT MINIER

Si d'autre part on étudie le prolétariat des mines aux États-Unis, tout de suite on est frappé de sa situation inférieure par rapport aux autres fractions de la classe ouvrière américaine qui a su conquérir par sa forte organisation — dans certains métiers qualifiés, tout au moins — de très hauts salaires. A vrai dire, les difficultés que rencontrait l'organisation des ouvriers mineurs étaient particulièrement grandes et elles nous permettent de comprendre que l'étalon de vie soit resté aussi bas dans cette population.

(1) *Journal* du 12 octobre : l'outillage mécanique dans les mines.

Alors que chez les charpentiers, les métallurgistes, les typographes, la très grande majorité du personnel a toujours été composée d'ouvriers d'origine anglo-saxonne, habitués à l'organisation et ayant toujours joui d'un certain confort, les mines dont l'extension a été colossale depuis vingt-cinq ans aux États-Unis, voyaient venir à elle à côté d'un contingent anglo-américain assez fort, une masse énorme de « lumpen-prolétaires » du continent européen, extrêmement misérables, pliés par les longues années de servitude politique aussi bien que de misère économique. C'étaient des Slaves : Polonais et Lithuaniens ; des Hongrois, des Allemands, des Suédois, des Italiens, des Irlandais, des Belges et même des Français, pourtant si peu nombreux dans l'émigration américaine. Cent races les plus opposées, entre lesquelles leurs maîtres capitalistes allaient soigneusement entretenir la méfiance, la rivalité et la haine, en se servant pour cela non seulement de ces différences ethniques déjà considérables, mais aussi des diversités cultuelles, faciles à exploiter chez de malheureux travailleurs superstitieux et ignorants, qui souvent ne parlaient même pas l'anglais, la langue de leur nouvelle patrie.

Dans son ouvrage très documenté sur la *Concentration des Forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*, M. Louis Vigouroux, exposait ainsi cette situation difficile : « Les ouvriers qui travaillent dans les mines, écrivait-il, viennent de tous les pays et ils sont recrutés dans tous les métiers. Ils se précipitent en foule vers les contrées où l'on a signalé de nouvelles découvertes. Il est difficile de les organiser et encore plus difficile de les soumettre à une discipline... Entassés dans des localités isolées, ils les traversent comme des oiseaux de passage et sont mal vus de la population » (1).

C'est de 1866 que date la première organisation des mineurs américains et en avril 1867 ils parvenaient à obtenir la signature d'un premier contrat collectif avec les patrons, basé sur le système de l'*échelle mobile*, qui vers la même époque prédominait chez les mineurs anglais, surtout dans le Durham, le Northumberland, et le Pays de Galles. Les résultats de ce système sont complexes. D'une part il est évident qu'avoir obtenu que représentants des ouvriers et patrons se

(1) Louis Vigouroux. — *La Concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*, Paris, Colin, 1899, page 289. Comme tous les ouvrages publiés par le *Musée social*, le livre de M. Louis Vigouroux est écrit dans un esprit hostile au socialisme. On sait du reste que l'auteur est actuellement député de la Haute-Loire et qu'il est quelque peu suspect de *mélinisme*. Son travail n'en est pas moins le plus complet qui existe à notre connaissance — comme ouvrage de langue française — sur les hommes et les choses du mouvement syndical américain. Il est d'ailleurs le fruit d'un séjour prolongé de l'auteur aux États-Unis et d'enquêtes personnellement menées auprès des leaders du trade-unionisme *yankee*. Il nous paraît cependant inférieur au beau livre qu'un autre écrivain du *Musée social*, M. Paul de Rousiers, a publié sur les *Trade-unions en Angleterre*.

trouvassent réunis autour d'une table commune et que les conditions du travail fussent ainsi fixées par un contrat collectif était pour la classe ouvrière un résultat très important, le plus important que put obtenir l'organisation syndicale minière. Il est donc facile de comprendre la joie que ce résultat provoquait en Angleterre chez un homme comme Alexandre Macdonald, le grand organisateur des mineurs anglais; mais en même temps les patrons étaient parvenus, ainsi que le montre Sydney Webb, à imposer aux ouvriers leur position théorique. Dans la fixation des salaires nous voyons les chefs du trade-unionisme accepter l'axiome capitaliste que les salaires doivent nécessairement suivre les fluctuations des profits du patron, toutes les variations des prix, sans fixation d'aucune limite, *d'aucun salaire minimum* (1) au-dessous duquel les ouvriers ne devraient jamais descendre et qui représente le minimum capable d'assurer une nourriture suffisante et un certain degré de confort personnel et domestique. En outre l'application du système de l'échelle mobile est assez difficile dans la pratique et donne souvent lieu à des contestations insolubles entre les représentants ouvriers et les patrons. Aujourd'hui il est de plus en plus abandonné par les trade-unions anglaises qui lui substituent le principe du *living-wage*, salaire minimum pour vivre. Il s'agit, suivant l'heureuse expression de M. Raoul Jay, de faire du salaire ouvrier un « élément irréductible du coût de production ». (Cours professé à la Faculté de droit de l'Université de Paris de 1899 à 1900.)

Quoi qu'il en soit du point de vue théorique les raisons pratiques surtout déterminèrent l'abandon du principe de l'échelle mobile par les mineurs américains; l'insuffisance de leur organisation leur rendait d'ailleurs difficile même l'affirmation du principe primordial du contrat collectif.

En 1871 une première organisation nationale était fondée, et au début ses progrès furent rapides, mais les grèves tumultueuses de 1874 et 1875, l'arrestation du président John Siney et de trente-six de ses camarades entraîna la chute de l'Union. Toute une série de grèves extrêmement violentes se produisirent, des sociétés secrètes, les « Molly

(1) Voir Beatrice et Sydney Webb. — *Histoire du Trade-Unionisme*, traduction d'Albert Métin, page 367. Les auteurs de ce monument élevé à la gloire de l'organisation ouvrière anglaise ont montré que d'après la marche des prix depuis 1870, le principe de l'échelle mobile aurait eu des conséquences désastreuses pour les salariés s'il avait été universellement adopté.

Entre 1870 et 1874 l'*Index Number* dressé par le journal l'*Economist* et représentant le niveau moyen des prix du marché, tombe sans arrêt de 2.995 à 2.082 malgré la prospérité des affaires et l'augmentation des profits des patrons. Toute correspondance exacte entre les salaires et le prix du produit exclurait les salariés, comme tels, de toute part aux avantages de l'amélioration de la production, de la diminution des prix de transport et de la baisse du taux de l'intérêt qui pourraient autrement contribuer à l'amélioration de l'étalon de vie de l'ouvrier.

Maguire», terrorisèrent le pays. Les directeurs des mines firent venir des détectives armés de la fameuse agence Pinkerton, et quand les carabines winchester des Pinkertons leur semblèrent insuffisantes, ils appelèrent la garde nationale.

Le 12 septembre 1885, les mineurs parvenaient à reconstituer la fédération ou plus exactement le syndicat national des mineurs américains, mais après l'échec de la grève de la Panther Creek Valley en 1887, il ne comprit plus guère que les ouvriers du charbon bitumineux. En 1890, l'organisation fusionnait avec « l'Assemblée nationale des ouvriers mineurs » organisée par les Chevaliers du Travail et s'efforçait d'obtenir, mais sans succès, la journée de huit heures. En 1894, l' « United Mine Workers of America » (Mineurs Unis d'Amérique) déclarait la grève générale à laquelle 125.000 mineurs de charbon bitumineux prirent part. Quelques envoyés de l'organisation tentèrent d'organiser, à la faveur de l'intérêt soulevé par la grève, les mineurs de la région de l'anthracite, mais les quelques groupements qu'ils établirent n'eurent qu'une courte existence. La grève elle-même s'était terminée par un demi-échec et le contrat signé par les leaders ouvriers avaient provoqué une telle exaspération chez les grévistes, qu'ils faillirent pendre deux de leurs « officials » qu'ils accusaient de trahison. En 1897, nouvelle grande grève des mineurs de charbon bitumineux qui entraîna quelques tentatives de cessation du travail dans la région de l'anthracite. Elles eurent d'ailleurs un résultat désastreux et se terminèrent par le massacre de Latimer. A la suite de ce vaste conflit, le syndicat concluait avec les directeurs des mines de charbon bitumineux un contrat fixant un minimum de salaire, un maximum de huit heures de travail par jour et l'abolition des économats fondés par les compagnies. Depuis cette époque, les mineurs de charbon bitumineux ont pu maintenir les conditions qu'ils avaient obtenues et même les améliorer à plusieurs reprises, sans qu'il fut nécessaire de recourir à la grève.

III

LE RÉVEIL DES MINEURS D'ANTHRACITE

En 1899, les mineurs d'anthracite de la région de Vanticoke parvenaient à s'organiser et, après une grève de cinq mois, obtenaient de leurs patrons des conditions assez favorables : accroissement des salaires, régularisation de la pesée du charbon (nous verrons ultérieurement l'importance de cette question), diminution des heures de travail, et plusieurs autres avantages moins importants. Cette victoire réveilla toute la région minière de l'anthracite. De tous les côtés, les

ouvriers manifestaient le plus vif enthousiasme en faveur de l'organisation syndicale. En même temps, John Mitchell, qui venait d'être choisi par le congrès des mineurs comme président du Syndicat national, envoyait plusieurs organisateurs dans la région des mines d'anthracite, notamment la « mère » Jones, cette femme héroïque qui joua un si grand rôle dans la grève de cette année et dont nous aurons l'occasion de parler ultérieurement.

Une active besogne de propagande fut ainsi faite; la région parcourue en tous sens et l'action des militants se fit sentir jusque dans les moindres villages de la contrée.

Les capitalistes employèrent tous les moyens en leur pouvoir pour empêcher ce réveil des ouvriers et parfois les malheureux mineurs, abusés par leurs maîtres, accueillirent les représentants de l'Union par des huées et même par des coups. Mais, au début de 1900, voyant que l'organisation syndicale prenait racine, les compagnies minières décidèrent de l'écraser en provoquant des grèves locales dont ils espéraient bien venir à bout; une grève générale de tous les mineurs de la région ne leur semblait pas possible à cause des différences de races, de langages et de religions et aussi à cause des antagonismes soulevés entre les divers districts, lors de grèves précédentes, quand les mineurs de certaines parties de la région travaillaient jour et nuit, alors que ceux d'autres parties étaient en grève (1).

Mais les mineurs déjouèrent ces calculs et décidèrent la grève pour le 17 septembre 1900. L'Union avait alors moins de 20.000 membres; aussi quel ne fut pas l'étonnement des patrons quand ils virent leurs mines désertées et près de 140.000 ouvriers répondre à l'appel du syndicat.

Après six semaines de luttes mouvementées, la grève se terminait le 29 octobre par la victoire des mineurs. Les patrons accordaient une augmentation de 10 p. 100 et acceptaient d'abolir l'échelle mobile des salaires encore usitée dans une partie de la région. Le syndicat n'était pas formellement reconnu, mais, en fait, il était solidement établi et, au bout de quelques mois, le nombre des mineurs d'anthracite adhérents à l' « United Mine Workers » dépassait 100.000. Chaque mine eut bientôt sa « local ». Nombre d'abus disparurent et une indépendance inconnue auparavant existait pour les mineurs. Aussi les ouvriers tenaient-ils passionnément à leur chère Union qui leur avait créé des conditions de vie si différentes de celles qu'ils avaient dû subir avant la grève de 1900. Non pas que les salaires, la durée du travail ou le système de pesée du charbon eussent été sensiblement changés, quoique

(1) L'article de Louis Goaziou, paru dans l'*Humanité Nouvelle* de novembre 1902 et l'article de William Mailly, paru dans l'*International Socialist Review* de Chicago d'août dernier, nous ont semblé particulièrement utiles à consulter sur ces faits.

quelques avantages eussent été obtenus comme nous l'avons montré, mais maintenant les ouvriers pouvaient faire respecter leur liberté. Le citoyen Wilson Mailly, de Boston, qui parcourut à plusieurs reprises la région au cours de la récente grève, fut frappé de ce fait : d'un bout à l'autre du bassin les ouvriers étaient unanimes à affirmer que seulement depuis la grève de 1900 ils avaient obtenu le respect, là où ils étaient auparavant traités avec mépris.

Jadis, quand un homme adressait une plainte à ses patrons, on n'en tenait aucun compte ou même elle lui valait une réponse insultante, s'il renouvelait ses réclamations, on l'avertissait qu'il « could bring his tools out if he didnt like it » (pouvait emporter ses outils si cela ne lui plaisait pas). Depuis le réveil de 1900, si le même cas se produisait, la section locale du syndicat nommait une commission pour transmettre les griefs du mineur aux patrons. Ceux-ci recevaient les délégués poliment, alors qu'auparavant le seul fait d'avoir pris part à une semblable démarche leur eût valu un renvoi brutal et immédiat.

Mais pour ces raisons mêmes qui rendaient l'Union chère aux ouvriers, les Compagnies minières l'avaient en horreur et cherchaient par tous les moyens à la détruire. L'année dernière déjà ils refusaient d'examiner les demandes que l'Union leur avait transmises et la grève faillit éclater. Seule l'influence de Mitchell parvint à l'empêcher. Il montra aux ouvriers qu'ils n'étaient pas prêts, que l'organisation n'était pas encore assez compacte, ni leurs ressources financières assez grandes.

IV

LES CONDITIONS DU TRAVAIL AVANT LA GRÈVE DE 1902

Quelques mois se passent et la situation devient de plus en plus grave, à mesure qu'apparaît plus évident le désir des Compagnies d'en finir avec l'organisation syndicale et de ne tenir aucun compte des revendications matérielles des mineurs.

Nous avons déjà dit que les conditions du travail étaient très mauvaises dans les mines d'anthracite de Pensylvanie. La moyenne du salaire annuel était bien inférieure à celle des autres métiers et le nombre des accidents y est en revanche tout à fait effrayant. Le chiffre de la mortalité permet de se rendre compte des terribles conditions d'existence des ouvriers des mines d'anthracite de Pensylvanie chez qui les accidents sont les plus fréquents. Voici une statistique, assez incomplète d'ailleurs, du chiffre des accidents dans toutes les mines des États-Unis qui a été récemment dressée pour l'année 1901 par le directeur de l'Observatoire géologique américain, M. E.-W. Parker. Elle com-

prend vingt-deux États houillers mais ne donne de renseignements que sur les accidents qui se sont produits dans dix-huit, ne fournissant aucune indication sur les États d'Indiana, de Montana, de Tennessee et de Virginie dont la production houillère totale est de près de 15 millions de tonnes. Le statisticien a voulu en outre rechercher combien chaque État produisait de tonnes de charbon proportionnellement au nombre d'ouvriers tués dans la mine.

États	Nombre des hommes tués	Nombre des blessés	Nombre des femmes rendues veuves	Nombre des enfants rendus orphelins	Nombre de tonnes proportionnellement au nombre de morts
Alabama	41	»	»	»	221.928
Arkansas	18	63	14	38	100.896
Colorado	55	81	»	»	103.637
Illinois	99	422	55	139	263.716
Indiana	»	»	»	»	»
Territoire indien	49	98	26	»	49.424
Iowa	29	59	»	»	193.707
Kansas	16	35	9	»	304.985
Kentucky	21	109	»	»	260.476
Maryland	12	110	6	21	426.094
Michigan	66	18	»	»	206.874
Missouri	15	16	8	14	253.333
Montana	»	»	»	»	»
Nouveau Mexique	9	11	»	»	135.281
Ohio	72	432	»	»	290.886
Pensylvanie-anthracite	513	1.243	277	624	131.524
Pensylvanie-charbon bitumineux	301	636	184	412	273.288
Tennessee	»	»	»	»	»
Utah	9	12	»	»	146.957
Virginia	»	»	»	»	95.489
Washington	27	82	4	11	179.525
Virginie occidentale	134	184	58	90	109.399
Wyoming	41	12	18	37	»
Total pour 18 États	1.467	3.643	»	»	188.668

Cette statistique nous montre que dans une seule année 1.467 travailleurs sont morts dans les mines américaines, dont 513 dans les mines d'anthracite de Pensylvanie; que 3.643 ont été blessés, dont 1.243 dans ces mêmes mines d'anthracite.

D'autres statistiques nous apprennent que de 1890 à 1900, il y eut 4.374 ouvriers tués et 10.000 blessés dans les mines d'anthracite. L'on

estime qu'*en moyenne un ouvrier sur deux cents y meurt chaque année accidentellement* (1). Cette effrayante quantité d'accidents est en général attribuée à ce fait qu'un grand nombre d'ouvriers employés dans ces mines sont de malheureux étrangers très ignorants, ne sachant souvent même pas parler anglais.

Quant aux salaires, les patrons se sont basés sur ce fait qu'une augmentation de 10 p. 100 avait été consentie par eux à l'issue de la grève de 1900 pour prétendre que la demande d'augmentation formulée par les ouvriers était déraisonnable.

Or, en fait les 147.000 ouvriers employés dans les mines de Pensylvanie, soit au fond, soit à la surface, travaillent en moyenne moins de 200 jours par an. De 1890 à 1900, le nombre moyen des journées de travail n'a été chaque année que de 182. En 1901, il a été exactement de 184 jours et demi (2). Le salaire moyen a été pendant la même période de 1 dollar 28 cents, soit environ 6 fr. 40 par journée de travail, et pour les 194 journées de travail de l'année 248 dollars, soit 1.240 francs. Ce qui fait que si nous voulons établir une moyenne pour une année entière « en comptant les 365 jours pendant lesquels le boucher et le boulanger doivent être payés », on obtient un salaire moyen de moins de 69 cents, soit 3 fr. 45 par jour.

Sur ce salaire misérable, le mineur doit en outre de sa nourriture payer son loyer, qui d'après le citoyen Goaziou est en moyenne de 61 dollars (305 francs) par an, l'éclairage 5 dollars (25 francs), les explosifs 14 dollars (70 francs), le médecin de la compagnie 6 dollars (30 francs).

A l'appui de leur demande d'augmentation de salaire et en réponse à une allégation des patrons selon laquelle la production aurait décru de 12 et demi p. 100 par ouvrier mineur depuis l'augmentation accordée à la suite de la grève de 1900, des arguments décisifs ont été publiés par le président Mitchell.

Il a montré que tandis que le nombre des journées de travail n'avait été que de 182 par an de 1890 à 1900, et la production annuelle moyenne d'environ 362 tonnes et demie par ouvrier, ou 2 tonnes 16 par jour, en 1901 le nombre des journées de travail a été de 184 et demie et la production moyenne de 475 tonnes et demie pour l'année, soit 2 tonnes 36 par jour.

---

(1) *Le Mouvement Socialiste*, 1er août 1900, « La grève des mineurs américains », par John Spargo, directeur du *Comrade*, de New-York.

(2) *Humanité nouvelle* de novembre: La grève des mineurs d'anthracite, page 147. Dans cet article, le citoyen Goaziou, qui dirige l'organe socialiste de langue française *L'Union des Travailleurs*, publié à Charleroi, en Pensylvanie, donne le chiffre de 194 jours de travail pour l'année 1901, mais ce chiffre est en contradiction avec les documents officiels du syndicat publiés par le citoyen Mitchell, et qui donnent le chiffre de 184 jours et demi.

Nous avons déjà indiqué l'importance des bénéfices réalisés par les compagnies, grâce au perfectionnement de l'outillage et malgré l'augmentation des salaires de 1900. Elles prétendent, il est vrai, que le coût de la production par tonne a augmenté de 13 cents (soit 65 centimes) par an, mais cette affirmation n'est rien moins que démontrée. Du reste, ainsi que le faisait observer John Spargo, même en admettant cet argument, il n'en subsiste pas moins que les compagnies sont parvenues depuis l'organisation du trust du charbon à augmenter le prix de l'anthracite de 39 cents, soit 1 fr. 95 par tonne. En outre les ouvriers déclarent que l'augmentation de 10 p. 100, consentie par les compagnies il y a deux ans, a été largement compensée par la hausse générale des prix (1). Si on s'en réfère aux économistes les plus compétents, il ne semble pas douteux que pendant ces cinq dernières années les prix ont subi aux États-Unis une hausse générale qu'on évalue pour les denrées alimentaires de 30 à 40 p. 100. En réalité la situation des mineurs a plutôt empiré, malgré l'amélioration apparente de 1900.

Mais le point essentiel dans les revendications des mineurs concernait la pesée du charbon. C'est là une question qui n'est pas spéciale à l'Amérique. Dans son cours de législation ouvrière, M. Raoul Jay signale la portée générale de ce problème, qui partout s'est posé avec plus ou moins d'acuité dans l'industrie minière. Dans leur histoire du Trade-Unionisme anglais, les Webb nous montrent que jusqu'en 1860 « c'était devenu une pratique régulière chez les propriétaires de mines peu scrupuleux, de condamner un pourcentage considérable de caisses de charbon des ouvriers et d'éviter de payer ainsi une partie du charbon extrait », et ils ajoutent que « le désavantage était aggravé par le fait que le mineur travaillant dans la fosse dépendait absolument de l'honnêteté et du soin de l'agent employé à la surface par le patron pour évaluer la somme de son travail » (2). C'est pour remédier à cette situation que sous la direction d'Alexandre Macdonald les organisations des mineurs anglais menèrent une énergique campagne pour obtenir le droit d'avoir sur le carreau de la mine leur propre représentant qui contrôlerait la pesée d'après laquelle on payait ; campagne qui aboutissait, après plusieurs grèves importantes dans le Yorkshire, au vote par le Parlement anglais de l'Acte de 1860 qui autorisa les mineurs de chaque fosse à nommer un *checkweigher* (contre-peseur). Cette loi ne fut d'ailleurs pas suffisante pour mettre un terme aux difficultés que suscitaient les patrons. Les *checkweighers*

(1) *Le Mouvement socialiste*, 1er août : La grève des mineurs américains, de John Spargo, page 149.

(2) Beatrice et Sydney Webb : *Histoire du Trade-Unionisme*, traduction Métin, pp. 327-328.

devaient être, d'après le texte législatif, des personnes employées régulièrement dans la mine. Les patrons s'empressaient de renvoyer ceux de leurs ouvriers élus comme contre-peseurs et déclaraient ensuite que n'étant pas du personnel, ils avaient le droit de leur refuser l'accès de la mine. Après deux années de procès, l'Union obtenait la réinstallation d'un de ses agents ainsi renvoyés.

Mais les patrons ne s'avouaient pas encore vaincus, et « partout où ils n'arrivaient pas à détourner par la persuasion ou la crainte leurs ouvriers de leur droit de nommer un contre-peseur, toutes sortes de subterfuges étaient employés pour gêner son action : parfois on l'empêchait d'approcher assez près des bascules, ailleurs les machines à peser étaient entourées de clôtures, de manière qu'il ne pouvait pas bien les voir, ses évaluations étaient chaudement discutées et son intervention fort mal vue » (1). Il fallut attendre jusqu'en 1887 pour obtenir enfin du Parlement anglais le vote d'un Acte qui établissait clairement le droit des ouvriers d'une fosse d'avoir, si la majorité le décidait, un *checkweiger* payé aux frais de toute la fosse, avec pleins pouvoirs d'exercer un contrôle complet.

En Pensylvanie, la situation était absolument la même que celle des mines anglaises avant l'intervention législative. Mais le pourcentage condamné par les patrons atteignait une importance énorme. Les mineurs payés par tonne de charbon (certains sont payés à la journée, mais c'est la minorité) sont supposées recevoir 70 cents (3 fr. 50) par tonne. Seulement la tonne légale, qui est de 2.000 tonnes, fut fixée il y a déjà plusieurs années à 2.240 livres, eu égard à la quantité de déchet (charbon fin, poussière) que chaque tonne d'anthracite était supposée contenir, et graduellement les compagnies arrivèrent à réclamer de l'ouvrier 2.400, 2.600 et jusqu'à 3.900 livres de charbon pour une *tonne !*

Voici de quelle façon s'opérait cette escroquerie. Des voitures sont fournies par les compagnies ; elles furent construites sans cesse plus vastes et une certaine hauteur de charbon fut censée représenter une « tonne ». Les propriétaires des mines reconnaissent eux-mêmes que la quantité de charbon ainsi évaluée et de beaucoup supérieure à une tonne, mais ils déclarent que le surplus représente une compensation pour le déchet. Malheureusement pour eux ce raisonnement déjà spécieux en lui-même — puisque rien n'indique qu'en réalité le déchet est de 400, 600 et même 1.190 livres par tonne — est d'autant plus inadmissible qu'ils entretiennent des contrôleurs à la pesée, des *docking boss*, chargés d'examiner le contenu de chaque *car* (wagonnet) de charbon, et d'infliger des amendes aux mineurs dans la mesure où

(1) *Histoire du Trade-Unionisme, op. cit.*, page 329.

leurs voitures contiennent du déchet. Voici comme cela se passe suivant Louis Goaziou : « Si le *docking boss* trouve que le *car* n'est pas assez plein, il sonne une clochette qu'il porte au coude. Chaque fois que cette clochette sonne, un mineur perd 500 livres (!) de charbon. » De telle sorte que les mineurs doivent fournir un surplus de charbon en raison du déchet que chaque tonne de charbon est censée contenir et qu'ils sont en outre tenus de payer des amendes dans la mesure où le charbon qu'ils ont extrait contient du déchet ! Si on ajoute que le *docking boss* est en général un instrument servile du patron, « sans scrupule et sans cœur, qui sachant que les ouvriers n'ont pas de recours contre lui, fait peser sur eux l'autorité la plus tyrannique » (1), on comprendra combien cette question pouvait passionner les mineurs.

Dès le 12 septembre 1885, en se constituant en organisation nationale, les « United Mines Workers of America » s'assignaient pour but « d'obtenir une loi autorisant le mineur à faire peser le charbon avant le criblage et interdisant toute convention de nature à empêcher l'effet de cette loi. Mais jusqu'alors tous leurs efforts avaient échoué pour obtenir un système de pesée équitable, analogue à celui que leurs frères d'Angleterre avaient obtenu en principe depuis quarante-deux ans et de façon définitive et complète depuis quinze ans. Le fait que le « charbon fin » que les compagnies continuent à considérer comme du « déchet », et qui en fait n'était pas utilisé autrefois (on en voyait des montagnes auprès de chaque mine, dit le citoyen Goaziou), se vend parfaitement bien aujourd'hui, avait encore accru le juste mécontentement des mineurs contre un système avec lequel on a pu estimer à 40 p. 100 la quantité de charbon que les compagnies ne payaient pas à leurs ouvriers !

V

LES CONDITIONS DE LA LUTTE

Avec obstination les patrons refusaient de donner satisfaction aux réclamations des mineurs et leur arrogance était encore accrue par le sentiment d'orgueil que leur donnaient leurs forces colossales. Grâce à l'absence de toute organisation ouvrière jusqu'en 1900 les compagnies de mines d'anthracite avaient pu se livrer à une concurrence effrénée et le résultat avait été l'absorption des petites compagnies par les grosses. Finalement le trust du charbon avait réuni les quatre compagnies minières les plus importantes ayant respectivement à leurs têtes MM. Olyphant, Truesdale, Fowler et Thomas, et les quelques autres

(1) *Mouvement socialiste*, article cité page 1410.

petites compagnies qui subsistaient étaient absolument sous leur domination ; en outre et quoique cela fût contraire à la loi, le trust du charbon ne faisait qu'un avec les compagnies de chemins de fer de toute la région, ce qui fait qu'il était complètement maître de tous les moyens de transport de l'État.

Les hommes d'action des trusts furent surtout M. Baer, président de la *Philadelphia and Reading railway Cy* et l'un des membres de la fameuse dynastie des Vanderbilt, William-K. Vanderbilt. Pour se faire une idée de leur état d'esprit il faut se reporter à la déclaration extraordinaire de M. Baer, affirmant que « Dieu dans son infinie sagesse avait confié les mines aux Compagnies et qu'elles avaient le droit absolu d'en diriger l'exploitation comme il leur plaisait ».

Rien d'étonnant par conséquent qu'avec de pareilles dispositions d'esprit les patrons eussent refusé de prendre part à la conférence à laquelle le syndicat les convoquait à Shamokin le 24 mars. L'exaspération fut à son comble chez les ouvriers qui, partout, se déclarèrent prêts à la grève.

La fameuse « Fédération Civique » intervint alors sous prétexte d'arbitrage et Mitchell eut le grand tort — c'est d'ailleurs le seul reproche qu'on peut lui adresser — de retarder la lutte pour permettre à cette organisation d'entamer des négociations « conciliatrices ». Cette « Fédération Civique », qui est le type de ces institutions « de paix sociale » si chères aux disciples de Le Play et si dangereuses pour la classe ouvrière, a été constituée par l'un des politiciens bourgeois les plus hostiles au prolétariat, le fameux *boss* du parti républicain américain, Marcus Hanna. Avec des grands capitalistes tels que Schwab, le président du trust de l'acier et Rockefeller, le roi des pétroles, et aussi un certain nombre de leaders ouvriers — sous l'influence malfaisante de Samuel Gompers— il a constitué un comité d'arbitrage pour les grèves dans lequel siègent douze capitalistes, douze leaders ouvriers et douze « hommes indépendants » représentant l' « intérêt public ». Parmi ces douze « indépendants », on trouve plusieurs gros capitalistes, l'ancien président Cleveland qui fit fusiller les métallurgistes à Homestadd, l'archevêque catholique Ireland, le professeur manchestérien C.-W. Eliot, de l'Université Harvard, mais pas un seul ouvrier, ni un seul socialiste ni même un seul démocrate avancé, de la nuance Bryan !

C'est à un pareil tribunal que les travailleurs américains ont eu la naïveté de soumettre plusieurs fois des conflits et, ainsi que nos camarades socialistes américains l'ont montré chaque fois, le résultat a été désastreux pour les ouvriers. Dans la grève de Pensylvanie le seul résultat de l'intervention de la « Fédération Civique », fut de permettre aux patrons de se préparer à la lutte, pendant l'armistice de trente

jours consenti par les ouvriers. Le 6 mai les vingt-huit fonctionnaires du syndicat, des districts de l'anthracite, avaient une conférence avec Mitchell, à Scranton. Ils décidaient de tenir un congrès le 14 mai à Hazelton et ils demandaient aux ouvriers de cesser le travail dès le 12. Et, en effet, le lundi 12 mai 140.000 ouvriers cessaient le travail et le même jours 627 délégués représentant 359 sections du syndicat se réunissaient à Hazelton. En un long discours Mitchell combattit la grève, déclarant qu'à son avis il valait mieux attendre encore un peu. Mais le Congrès se prononçait à une petite majorité en faveur de la lutte. Lorsque le résultat du vote fut connu une longue ovation fut faite par tout le congrès à Mitchell, si chaude, si ardente, que le jeune leader en fut touché jusqu'aux larmes. Ce fut là, déclarent des témoins, une des scènes les plus dramatiques que le mouvement ouvrier américain eut jamais vues (1).

Voici quelles étaient les demandes officiellement formulées par les ouvriers :

1° Journée de huit heures pour les ouvriers payés à la journée avec les salaires payés actuellement pour dix heures ;

2° Augmentation de 5 p. 100 ;

3° Système de pesée équitable du charbon avec contrôle des représentants ouvriers ;

4° Reconnaissance par les patrons de l'organisation syndicale et de son droit de représenter les ouvriers dans toutes les négociations.

Aux propositions des ouvriers les chefs du trust répondirent qu'ils ne tiendraient compte d'aucun plan d'arbitrage ou de médiation, car ils n'admettaient l'intervention d'aucun tiers. Ils faisaient construire en même temps des « barricades », vastes retranchements élevés autour des puits, montrant qu'ils se préparaient à une longue lutte, sans doute très violente, car dans plusieurs districts, ces « barricades », étaient entourées de filets métalliques, munis de dynamos assez puissants pour « électrocuter » ceux qui voudraient les franchir.

Au moment où la grève commençait, les *United Mine Workers of America* comptaient 350.000 adhérents dont près de 145.000 dans la région de l'anthracite, où presque tous les ouvriers étaient adhérents au syndicat. Tous les historiens du mouvement syndical, qu'ils se réclament du socialisme comme Sydney Webb ou des doctrines sociales catholiques de Le Play comme M. Paul de Rousiers, ont constaté que la valeur des hommes qui sont à la tête des syndicats a toujours été le principal élément de succès des organisations ouvrières.

(1) *International Socialist Review*, 1er août, « The Anthracite coal strike », par William Mailly, page 81.

Cette régle n'est pas démentie par l'exemple de l'Amérique et de la dernière grève de Pensylvanie car la haute valeur intellectuelle et morale des leaders syndicaux y a joué un rôle décisif.

C'est d'abord et avant tout la personnalité de John Mitchell qui s'impose à nous. Agé de trente-trois ans à peine, ayant travaillé dans la mine, de treize à vingt-six ans, Mitchell fut choisi comme organisateur du syndicat il y a sept ans à peine. Trois années plus tard, élu président par le congrés national des mineurs américains, il ne tarda pas à acquérir une profonde influence dans son organisation. Inconnu des mineurs de la région, il y a quatre années, sans grands moyens oratoires, l'ascendance de Mitchell a aujourd'hui quelque chose de « magnétique », suivant l'expression d'un journaliste américain. Au fond, les braves travailleurs de Pensylvanie savent que cet homme si calme et si réservé, ce diplomate froid, renfermé (1) qui par sa discrétion faisait le désespoir des reporters — obligés cependant d'avouer leur profonde estime pour lui — était dévoué corps et âme à l'Union. La victoire, obtenue grâce lui surtout, en 1900, avait largement contribué à sa popularité, mais en outre il y avait chez tous une foi profonde dans l'intégrité de cet homme, si jeune encore et entouré pourtant de tentations.

A côté de Mitchell, « mother » Jones, la mère Jones, a joué un rôle énorme au cours de cette grande lutte. Agée de plus de soixante ans, cette femme est la propagandiste la plus ardente, la plus énergique et la plus influente que possède l'organisation nationale des mineurs américains. L'enthousiasme qu'elle a suscité est si grand, qu'on a pu l appeler la « Jeanne Darc du prolétariat » (2). « Mother Jones, écrit William Mailly, appartient avant tout à la classe ouvrière. Elle est chair de sa chair, et sang de son sang. Elle en est issue et prête à donner sa vie pour elle. Elle n'est pas un orateur au sens technique du mot, sa rhétorique pourrait être plus châtiée, ses phrases plus polies, sa voix moins rude — elle a été cassée cette voix par les réunions en en plein air. Mais cette voix, elle arrive d'autant plus au cœur de ses auditeurs qu'elle est plus âpre, et cette infériorité apparente contribue à son succès » (3).

« Mother » Jones naquit dans la malheureuse Irlande et elle hérita de la combativité que la tyrannie a développée à un si haut degré chez les habitants de l' « Ile-Martyre ». C'est dans le comté de

(1) Voir dans le *Peuple* de Bruxelles, les trois articles publiés les 18 et 24 octobre et 10 novembre, par Lux, sous le titre la *Question ouvrière :* la grève des mineurs américains.

(2) The *Social-Democrat*, 15 septembre 1902, « mother Jones », par William Mailly.

(3) *Idem*, page 260.

Cork qu'elle vit le jour. De bonne heure ses parents émigrèrent en Amérique, au Canada. Mariée à un jeune Américain, à Memphis, elle perdait son époux et ses quatre enfants dans une épidémie de fièvre jaune. Aussi douloureusement frappée par la destinée, elle ne se décourage pas et se propose d'ouvrir des écoles dans le Far-West. A San Francisco elle entre pour la première fois en contact avec le mouvement ouvrier en prenant part à l'agitation organisée par Denis Kearney contre l'immigration jaune, et quelque temps après elle. adhérait aux Chevaliers du Travail, plus tard au grand mouvement populiste qui secoua si profondément toute la république. Après la fusion des populistes et des démocrates, elle adhérait au parti socialiste. A la différence de Mitchell, longtemps sous l'influence des leaders républicains de Pensylvanie et qui depuis la grève n'a encore manifesté aucune tendance politique très définie, « mother » Jones est une ardente propagandiste du parti socialiste.

Après avoir pris une part active à la grande grève de Chicago, en 1894, à la grève des mineurs en charbon bitumineux, en 1897, « Mother » Jones ne cessa de parcourir l'immense république américaine jusqu'au Nébraska et aux États les plus lointains de l'Ouest pour revenir ensuite dans le Sud enquêter sur les conditions du travail abominables des États du Sud, conseillant avec un égal succès les trois grèves des emballeurs d'Omaha, des 4.000 tisseuses de soie de Scranton puis des mineurs d'Arnot en Pensylvanie.

Pendant deux ans enfin, elle se donna corps et âme à l'organisation des mineurs bitumineux de la Virginie Occidentale, victimes de la plus effroyable exploitation et sans aucune organisation syndicale. C'est en reconnaissance de son dévouement et de sa capacité que le président Mitchell la choisit à partir de ce moment comme organisatrice nationale de l'Union.

A côté de John Mitchell et de « mother » Jones, ces deux personnages si curieux à tant d'égards, Sargent, Pat Dolan, dix autres militants de grande valeur aidèrent les ouvriers de leurs conseils éclairés, les soutinrent de leur enthousiasme, dont cinq longs mois de lutte ne purent venir à bout.

A côté des mineurs adhérents à l'*United Mine Workers of America* travaillaient également dans les mêmes mines des charpentiers affiliés à l'*United Brotherhood of Carpenters* (Fraternité unie des charpentiers), des mécaniciens et des chauffeurs, faisant partie de l'*Association of Machinist's* ou de la *Machinist's Union*.

Dès le 2 juin les machinistes, les chauffeurs et les conducteurs de pompe faisaient cause commune avec les mineurs, et pour éviter l'inondation des gisements houillers, les compagnies devaient recruter des *scabs* ou sarrazins, à Philadelphie.

Le 9 juin, Frank Duffy, secrétaire de la Fraternité des Charpentiers, annonçait aux charpentiers syndiqués occupés dans les mines que leur organisation les invitait à cesser le travail et le lendemain tous étaient en grève.

Cependant, les « barons » du charbon ne montraient pas la moindre disposition conciliatrice. Au nom de tous, William K. Vanderbilt déclarait :

« Cette grève décidera si M. Mitchell et un tas d'autres agitateurs ouvriers dirigeront mes affaires, et c'est là une question que je ne suis pas disposé à soumettre à l'arbitrage. S'ils étaient intéressés à la direction, actionnaires, ou *même* employés, nous pourrions discuter la question avec eux et soumettre le différend à l'arbitrage ; mais aucun homme sensé ne me demandera de me soumettre à un arbitrage pour savoir si un étranger de l'Indiana ou de l'Illinois dirigera mes affaires ou si j'en aurai la direction comme j'en ai la responsabilité. Si je vends mes obligations à M. Mitchell il pourra faire ce qu'il lui plaira, mais en attendant le jour où elles lui appartiendront, je ne lui permettrai pas de s'occuper de mes affaires » (1).

C'était donc la question essentielle du « collective bargaining », du contrat collectif de travail, qui se trouvait ainsi nettement posée par les potentats du grand capital. Il s'agissait, pour la classe ouvrière, de savoir si elle maintiendrait, si elle renforcerait son droit syndical, ou si un patronat insolent et brutal arriverait à la priver de cette précieuse conquête, fruit de tant d'efforts et de tant de luttes.

JEAN LONGUET.

(*A suivre.*)

(1) Déclarations faites à un journaliste de Philadelphie et reproduites par des centaines de journaux américains.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — *France :* Un discours de Millerand; Le congrès coopératif socialiste; Le congrès des jeunesses laïques ; Pétition sur le divorce du président Magnaud. — *Belgique :* La coopération socialiste et la coopération cléricale; La journée de travail et les salaires; L'assurance contre le chômage. — *Hollande :* Le musée des accidents du travail à Amsterdam. — *Angleterre* : Le socialisme municipal; Les élections municipales: La question foncière en Irlande. — *Espagne :* La question agraire en Andalousie. — *Suisse :* Les élections. — *Italie :* La réglementation du travail. — *Danemarck :* Un socialiste au « magistrat » de Copenhague.

FRANCE

Un discours de Millerand. — Dans la fête organisée en son honneur par les comités républicains socialistes de la première circonscription du douzième arrondissement, Millerand a prononcé un grand discours dont voici les principaux passages :

Une importante révolution économique s'est opérée au cours du siècle dernier. La concentration des capitaux, le développement du machinisme, la réunion dans les usines de groupements considérables de travailleurs ont été les caractéristiques de cette révolution.

De cette révolution est issu le mouvement ouvrier moderne; il a trouvé dans le Parti socialiste son expression politique. L'originalité, en effet, de notre Parti, sa grandeur, ce qui le distingue sans confusion possible de tous les autres partis démocratiques et populaires, c'est qu'il soit par définition le parti de l'affranchissement économique et de l'émancipation ouvrière.

Il ne saurait arriver au but qu'il s'est donné, ou pour être plus exact que les conditions mêmes de sa naissance et de son développement lui ont assigné, sans tenir compte de son milieu. Il est de son temps et de son pays; il en partage les faiblesses et les grandeurs.

Si l'idéal qu'il vise, si souvent et si nettement précisé par nous, lui communique une puissance et un élan incomparables, encore est-il condamné, pour franchir les étapes qui l'en séparent, à se plier aux contingences sociales et politiques au milieu desquelles il évolue.

Visant à assurer à chaque homme son développement intégral, à abolir tout ce qu'ajoutent d'amertume et de misère aux inégalités naturelles les injustices sociales, le socialisme a pour instrument nécessaire la démocratie, le gouvernement de tous par tous.

C'est dire qu'il se rattache par des liens étroits et indestructibles à la Révolution française et au régime qu'il incarne : la République. La République est la formule politique du socialisme, comme le socialisme est l'expression économique et sociale de la République.

Du jour où le parti socialiste prend figure de parti politique, il s'associe à la bonne et à la mauvaise fortune d'un régime dont il ne peut réclamer les avantages et les bénéfices sans en accepter les responsabilités et les charges. Tout en demeurant lui-même, en gardant son aspect original et sa vie personnelle, il est appelé à entrer en relations et en accord avec les autres partis démocratiques, à prendre sa part dans la gestion des intérêts généraux du pays, à sortir des limites où l'eût enfermé le souci exclusif, et par là-même mal compris des intérêts particuliers, corporatifs, dont la préoccupation fut sa première raison d'être.

Pour n'examiner le problème que de notre point de vue particulier, à nous Français, tous les membres de cette grande association matérielle et morale qu'est la nation frençaise sont, et seront de plus en plus intéressés à sauvegarder ces biens sociaux qui s'appellent la stabilité, la prospérité, l'indépendance nationales sous toutes leurs formes. Il n'en est aucun qu'ils puissent laisser péricliter sans en ressentir un dommage personnel et direct.

Croit-on que les travailleurs — je dis les plus humbles — puissent demeurer étrangers aux troubles qui déchireraient le pays, et pour parler net, se désintéresseraient du maintien de l'ordre et du respect de la légalité ? Il n'est pas besoin, hélas ! de remonter très haut le cours de notre histoire pour s'assurer que les victimes les plus nombreuses de nos discordes civiles, des coups d'État et des Révolutions, furent les travailleurs. Les larges saignées faites dans leurs rangs rougissent les pages de notre histoire intérieure.

Tiendront-ils pour négligeable le bon aménagement des finances publiques, le judicieux emploi des deniers des contribuables ? Pas d'argent, pas de réformes. Aussi le devoir étroit des élus socialistes est-il d'apporter une vigilance inquiète à l'examen de tous les chapitres du budget. Et ils jugeront, je pense, un peu puéril, après en avoir discuté et voté tous les détails, d'en repousser l'ensemble ou du moins de s'abstenir, sous prétexte d'orthodoxie.

L'accroissement des forces productives et de la fortune du pays, la mise en valeur de ses richesses naturelles et de son domaine colonial, sont pour les travailleurs autant de questions vitales.

Oui, les Français, tous les Français ont un même intérêt à ce que la France soit riche, à ce qu'elle soit forte, forte non seulement de ses alliances, de sa puissance militaire et financière, mais aussi du prestige que conquiert devant le monde une grande nation nettement pacifique et résolue à ne mettre jamais sa force qu'au service du droit.

Ainsi se dessine et se caractérise nettement la physionomie de la démocratie socialiste, distinguée de tous les autres partis par son souci originel du

mouvement ouvrier et de l'émancipation économique, rattachée à la tradition révolutionnaire, aux institutions et aux autres fractions républicaines par la nette vision de nécessités politiques qui sont pour elle des conditions de vie.

Elle tend, dès lors, à concilier dans une action commune et les démocrates mieux informés des questions ouvrières et les socialistes plus conscients des obligations et des responsabilités d'une grande démocratie qui veut vivre.

Si le socialisme n'a le droit d'attendre son triomphe que des moyens mis à sa disposition par la démocratie, il a le devoir de n'en négliger aucun. Le parti socialiste ne saurait sans s'abandonner lui-même, sans se rendre coupable d'une faiblesse voisine de la trahison, éluder aucune responsabilité, se dérober à aucune charge. Son devoir est de devenir de plus en plus un parti d'organisation, et par des moyens pacifiques, sous la loi républicaine, de transformer la doctrine socialiste de formule stérile en réalité vivante.

Le premier devoir d'un parti, comme son premier mérite, c'est d'avoir le courage de ses opinions. On n'aspire pas à gouverner les hommes, on n'a pas la prétention de travailler à leur bonheur quand on ne sait pas, ou quand on n'ose pas, dire avec précision où l'on va et par quel chemin.

Si le parti socialiste doit être un parti en marge de la loi, se jugeant lui-même mineur, se refusant aux obligations de l'action, satisfait de donner à d'autres un appui conditionnel, s'il pouvait, par impossible, se résigner à ce rôle, il faudrait qu'il eût le courage de le confesser.

Si, au contraire, dédaigneux de toute équivoque, il regarde en face et réclame sans peur la charge et la responsabilité de prendre, sous son nom et par ses hommes, une part de l'action commune, s'il n'entend pas se borner au rôle de conseil et de critique, sauf à laisser à d'autre les difficultés et l'honneur des réalisations, il faut qu'il le proclame avec un égale franchise.

Le prochain congrès sera pour notre parti une occasion décisive et inéluctable de faire son choix définitif entre les deux méthodes qui le sollicitent. Et si, comme j'en ai la confiance, il a déjà fait son choix; si, voulant agir, il accepte les responsabilités inséparables de l'action, il saura mettre d'accord la théorie et la pratique, et appliquer jusqu'au bout et dans toutes ses conséquences la méthode réformiste.

Le congrès coopératif socialiste. — Après avoir décidé l'organisation d'un concours pour créer une meilleure comptabilité, et la création d'un bureau de renseignements commerciaux à la Bourse coopérative socialiste, — le congrès d'Amiens vota entre autres, les ordres du jour suivants :

Meunerie coopérative. — Devant le commencement d'exécution entrepris par différentes sociétés pour créer des moulins coopératifs, le congrès émet le vœu que les sociétés se fédèrent par région, afin de pouvoir y créer des moulins coopératifs et entrer ainsi en relations avec le prolétariat agricole, et souhaite que les premiers fonds de l'assurance coopérative servent à aider ces organisations.

Les employés des coopératives. — Le congrès dans l'intérêt même de chaque société en particulier, et afin de contribuer à l'extension raisonnée de la coopération ouvrière en général :

I. — Estime que la collaboration constante la plus étendue doit exister entre les conseils d'administration et le personnel des employés des coopératives ; que ces derniers, notamment, doivent toujours être à même de prendre une part effective aux séances des conseils d'administration et de contrôle, et y avoir des représentants avec voix délibérative :

II. — Préconise, d'autre part, que la préférence pour le choix des employés des coopératives doit toujours être donnée aux organisations syndicales vraiment ouvrières, et plutôt aux travailleurs les plus en butte aux procédés du patronat, afin de les rendre indépendants de son exploitation et d'en faire d'actifs propagandistes des idées chères au prolétariat conscient et organisé, et conséquemment à son émancipation intégrale.

III. — Adopte, pour le surplus, les autres revendications des employés des coopératives : repos hebdomadaire, unification de la journée de travail, à travail égal, salaire égal; minimum de salaire basé sur celui des syndicats locaux.

IV. — Dit, en particulier, que toute coopérative gérée par des travailleurs ne doit pas attendre d'y être forcée par les pouvoirs publics pour établir le repos hebdomadaire.

Le congrès des jeunesses laïques. — Sous la présidence de MM. Henry Bérenger et Lucien Victor Meunier, après des discours de MM. Chauvelon, Georges Renard et Gustave Téry, le congrès des jeunesses laïques a voté la résolution suivante :

Les parents et la société doivent respecter dans l'enfant les droits de la personne humaine et lui assurer l'éducation normale et rationnelle.

La prétendue liberté d'enseigner ne saurait être assimilée à la liberté de communiquer la pensée par la parole et par la presse.

Ce n'est ni une liberté publique, ni un droit national. C'est une fiction grâce à laquelle on limite ou l'on supprime la liberté naissante de l'enfant.

Cette liberté de l'enfant ne peut être respectée, sauvegardée et cultivée que par un enseignement exclusivement laïque.

De là résultent pour les États l'obligation morale et la nécessité politique d'ériger l'enseignement en service public exclusif.

Pétition sur le divorce du président Magnaud. — M. Morlot, député de l'Aisne, va déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tirée d'une pétition adressée par le président Magnaud aux députés.

Cette pétition a pour but d'apporter des modifications nécessaires à la loi du 17 juillet 1884 et d'y introduire le divorce par déclaration de volonté unilatérale et par consentement mutuel.

En voici le texte :

« Pour que leur projet ne fût point compromis par les criailleries

du parti clérical, et surtout par les défaillances de ceux qui lui accordent crédit, les promoteurs de la loi de 1884 sur le divorce durent l'alléger. Force leur fut de proposer, comme seules causes péremptoires de rupture du lien conjugal, les circonstances (adultère, condamnations très graves) qui donnent au mariage les caractères d'un viol permanent. Depuis lors, la conscience publique s'est ressaisie ; on reconnaît enfin que les coercitions légales sont inopérantes pour le bien, dans une situation qui relève seulement de l'amour et de l'affection ; de plus, l'expérience a montré que les prétendues garanties prises contre les abus du divorce servent surtout à créer des scandales désastreux pour l'ordre social, des pasquinades judiciaires et des tergiversations inutiles autant qu'onéreuses.

« L'heure paraît venue d'éliminer du domaine contentieux ce qui ne doit relever que de l'état civil.

« Qu'est l'état du mariage lorsqu'une antipathie tenace et réciproque est née parmi les époux, lorsque l'un et l'autre sont fermement résolus à vivre désormais étrangers l'un à l'autre ? — Une simple fiction juridique capable seulement d'exagérer les haines.

« Ne vaut-il pas mieux faire place nette sur de telles ruines et ne plus voir de mariage là où l'homme et la femme se sont mutuellement dit qu'il n'y en aurait plus ?

« Le consentement mutuel, sérieusement constaté, doit donc nous paraître la cause la plus péremptoire du divorce.

« Mais, ce faisant, vous n'aurez encore donné qu'un premier tribut au principe de l'inaliénabilité de la personne humaine. Faut-il attendre que l'un des époux se soit libéré par un adultère ou par des violences dangereuses de ses obligations conjugales ? Est-il nécessaire qu'il y ait tromperie ou brutalités préliminaires ? A défaut du consentement mutuel, cet état ne peut-il être ébranlé que par le déshonneur ? Faut-il qu'un époux ait démontré jusqu'au scandale qu'au jour de son mariage il avait pris un engagement excessif en promettant sa personne pour toujours ?

« Même dans les contrats à titre onéreux, dans le louage de services, nos lois prévoient l'impossibilité d'une aliénation totale.

« Pourquoi, dès lors, se montrer plus rigoureux, en une matière où tout est basé sur le sentiment et où il ne doit y avoir rien d'intéressé ou d'onéreux ? En admettant la possibilité du divorce par volonté persistante et constatée d'un seul, vous aurez ramené la loi dans son domaine qui est de n'édicter que ce qui est possible.

« Dans un même ordre d'idées, il vous paraîtra sans doute, et il a déjà paru à plusieurs d'entre vous, que l'article 298 du Code civil édicte une prohibition dangereuse. Empêcher un mariage légal, ce n'est pas mettre obstacle à une union de fait, mais c'est créer à plaisir

une situation irrégulière dont la première conséquence est de frapper les enfants qui peuvent en naître.

« Et s'il vous paraît nécessaire de maintenir au-dessus de cette législation la possibilité d'un divorce judiciaire, afin que l'un des époux puisse obtenir jugement à son profit et jouir des avantages spéciaux qui lui ont été consentis par contrat de mariage, tout au moins conviendrait-il de préciser dans quels cas le juge est tenu de déférer à la demande.

« Dans une pétition qui, récemment, vous était soumise par deux remarquables écrivains, une série de causes étaient proposées à votre examen. Elles sont trop justes pour que je ne me permette pas à mon tour d'attirer votre attention sur elles et de les incorporer dans ls texte que j'ai l'honneur de vous soumettre, faisant observer que, si elles doivent être impératives, elle ne sauraient rien avoir de limitatif.

« Quant à la réconciliation des époux, basée sur des faits antérieurs à la demande en divorce, elle doit, avec soin, être éliminée de la loi. Ce que doit vouloir le législateur, c'est que cette réconciliation soit sincère, et non pas apparente et d'un instant ; c'est que la bonne harmonie soit revenue d'une façon à peu près indiscutable au foyer conjugal, et que certains mouvements spontanés, dus, bien souvent, soit à l'affection mutuelle des parents pour leurs enfants, soit à un entraînement passager des sens, ne puissent être considérés par le juge comme l'ayant définitivement rétablie. Or, si l'un des époux, postérieurement à des faits de cette nature, forme une demande en divorce, il est bien certain que toute réconciliation appuyée sur des faits ayant précédé cette demande, n'a été que vaine, apparente et passagère. D'où la conséquence de n'admettre à cet égard que la réconciliation survenue depuis la demande en divorce et manifestée par cette demande.

« Telles sont, messieurs, les considérations morales et même d'ordre public sur lesquelles je m'appuie pour vous proposer diverses modifications à la loi de 1884, et y introduire, pour faire corps avec elle, une loi sur le divorce par consentement mutuel ou par la volonté d'un seul. »

BELGIQUE

La coopération socialiste et la coopération cléricale. — Extrait du journal *le Peuple,* de Bruxelles :

La coopération socialiste en Belgique ne date point, ainsi que d'aucuns se l'imaginent, de la naissance du Vooruit. Avant 1880, il avait été constitué, sous l'influence du socialisme, des œuvres coopératives de consommation et de production. Mais c'est

de cette année que date l'apparition du Vooruit de Gand, qui est à la coopération belge ce que les Pionniers de Rochdale sont à l'histoire de la coopération anglaise. Le Vooruit marque le point de départ de la période actuelle de la coopération. La Maison du Peuple de Bruxelles est de la même époque.

Fondées toutes deux dans des conditions extrêmement modestes, les deux sociétés sont aujourd'hui très puissantes, matériellement et moralement : elles ont eu une influence considérable sur le développement de la coopération socialiste, non seulement en Belgique, depuis 1885, mais encore à l'étranger depuis quatre ou cinq ans.

C'est à partir de 1885 surtout, date de la fondation du Parti ouvrier, que le Vooruit et la Maison du Peuple, de Bruxelles, trouvèrent des imitateurs. Quand le Parti ouvrier se constitua, on comptait une demi-douzaine de sociétés, mais, depuis, le mouvement n'a cessé de s'étendre et de grandir. A la fin de 1885, on notait : Le Progrès, de Jolimont, dont l'origine remonte à l'époque de l'Association Internationale des Travailleurs, De Vrije Bakkers, d'Anvers, des coopératives de consommation ouvrière, à Malines, à Liège, à Louvain, dans le pays de Charleroi, à Verviers, en tout, une dizaine.

Actuellement, la coopération socialiste compte 238 associations de consommation et de production.

Le chiffre de leurs ventes est à présent d'environ 38 millions.

Ces progrès sont dus à l'action du parti socialiste, qui conçoit la coopération comme un moyen d'amélioration économique et comme un instrument d'émancipation politique et sociale.

Mais cette marche ascendante de la coopération socialiste a eu pour conséquence d'éveiller l'attention du monde conservateur et, en particulier, celle du cléricalisme. Constatant que la coopération, entre les mains du Parti ouvrier, menaçait les privilèges économiques et politiques des classes dirigeantes, la réaction s'ingénia aussi à constituer ses coopératives. Il fallait canaliser le courant ouvrier de façon à ne point compromettre les intérêts de classe du capitalisme. On vit, dès lors, les prêtres, les seigneurs de village, les grands propriétaires terriens, constituer, dans les régions agricoles, milieu d'élection de la réaction, des laiteries agricoles, des syndicats pour l'achat en commun de semences, d'engrais, d'instruments aratoires. Ces institutions ne sortent point de l'initiative des cultivateurs, elles sont l'émanation de ceux qui ont des intérêts puissants à sauvegarder : propriété de la terre, puissance religieuse séculaire.

Ces organisations agricoles sont particulièrement nombreuses en Flandre et dans le Luxembourg. Elles sont en partie groupées dans la Boerenbond, dont le siège est à Louvain.

En vérité, elles n'ont de la coopération que les apparences : le nom et la forme ; la direction n'est pas choisie par les membres ; leur administration est du ressort exclusif des puissants du village. Elles ne viennent point d'en bas.

Il en est autrement dans les coopératives de consommation et de production du Parti ouvrier : elles doivent leur fondation à des travailleurs qui veulent s'affranchir de la tutelle ruineuse du boutiquier et qui cherchent à s'émanciper, et avec eux, leur classe. Leur administration est librement choisie : ce sont les assemblées générales des coopérateurs qui font la loi.

Les coopératives agricoles du parti clérical s'efforcent de maintenir le peuple dans la foi ; les coopératives du Parti ouvrier se donnent pour tâche d'acheminer les travailleurs vers un idéal de justice et de solidarité humaine. Elles représentent l'effort conscient des humbles vers une civilisation supérieure.

Les premières constituent un moyen de domination, les secondes un instrument d'émancipation.

Voilà les différences.

En veut-on la preuve évidente ?

Aussi longtemps que les coopératives sont restées faibles, aussi longtemps les cléricaux n'ont point songé à dépenser leurs efforts et leurs millions à créer des sociétés coopératives. Mais dès que les sociétés coopératives ont pris de l'extension, et ont commencé à grouper plusieurs milliers d'ouvriers, aussitôt on a vu les cléricaux se mettre à élever des Maisons des Ouvriers à côté de chacune de nos Maisons du Peuple.

Les coopératives cléricales trouvent leur capital dans les caisses des riches et reçoivent les faveurs gouvernementales ; les coopératives socialistes ne peuvent compter que sur les économies et les sacrifices de leurs associés. Les unes tomberont un jour parce qu'elles ne représentent aucun effort conscient de leurs membres ; les autres vivront, parce qu'au contraire elles sont l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Et la lutte se poursuit longue, tenace, âpre, des deux côtés !

COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Les coopératives de consommation socialistes, parmi lesquelles, en Belgique, on classe, à tort, les boulangeries, sont au nombre de 203.

C'est dans la Wallonie, partie industrielle du pays, qu'elles se rencontrent en plus grande quantité. Dans les arrondissements du pays flamand (région agricole), il n'en existe que 23 ; par contre, dans le pays wallon, on en compte 180. C'est dans les pays de Liège et de Charleroi qu'elles sont le plus nombreuses, et c'est dans les circonscriptions de Huy et de Soignies qu'on trouve la plus forte densité de coopérateurs : 57 et 43 p. 100 de la population.

Fait à noter, tous les arrondissements où la coopération ouvrière est puissante, envoient au Parlement des députés socialistes.

La coopération socialiste se lève dans le Luxembourg, centre agricole ; depuis deux ans, il y est né 8 sociétés, et dans la Flandre, depuis moins de deux ans, 10 coopératives ont vu le jour.

Nos sociétés coopératives de consommation se subdivisent :

1° En coopératives ne fabriquant que du pain : c'est le cas du plus grand nombre des sociétés du Borinage ;

2° En coopératives vendant les denrées alimentaires, les tissus, les chaussures, etc. (La Fraternelle, à Seilles ; la Prévoyance, à Houfays, etc.) ;

3° En coopératives fabriquant le pain et vendant tous les produits nécessaires à la nourriture et au vêtement de l'homme (Maison du Peuple de Bruxelles).

Les premières deviennent de plus en plus rares, les secondes sont actuellement les plus nombreuses, enfin les troisièmes augmentent chaque année de plusieurs unités.

Quelques-unes de nos boulangeries mécaniques fabriquent annuellement plus de 10 millions de kilogrammes de pain (la Maison du Peuple de Bruxelles). Le Progrès de Jolimont, Vooruit de Gand, la Concorde de Roux, la Populaire de Liège, la Maison du Peuple d'Auvelais, etc., cuisent de 1 à 6 millions de kilogrammes de pain chaque année.

Les ventes annuelles pour la Maison du Peuple de Bruxelles atteignent 5 millions de francs ; celles du Vooruit, 3 millions de francs ; celles du Progrès, de Jolimont, 2 millions 1/2 de francs, etc.

Le plus grand nombre de nos sociétésont une recette annuelle variant de 100,000 à 150.000 francs.

COOPÉRATIVES CAPITALISTES

Il s'est aussi créé en Belgique nombre d'autres sociétés prétendûment coopératives qui, au fond, ne sont que des sociétés anonymes déguisées. Mais la coopération est devenue si populaire que d'aucuns s'en servent pour attirer les gogos : on espère ainsi faire d'excellentes affaires parmi la classe ouvrière.

L'étiquette coopérative couvre donc de vraies entreprises capitalistes : il en est ainsi notamment des distilleries agricoles, de certaines sociétés d'assurances, de commerces de gros, etc.

COOPÉRATIVES DES EMPLOYÉS

A côté de ces différentes coopératives, il existe, parmi les ouvriers et les employés des chemins de fer, de la poste, du télégraphe et de la marine (service public régi par l'État), une vingtaine de sociétés coopératives, qui, en majorité, sont fédérées, pour l'achat en commun, sous le nom de Fédérale des chemins de fer.

COOPÉRATIVES D'HABITATIONS OUVRIÈRES

On compte aussi quelques sociétés coopératives pour la construction de maisons ouvrières, créées sous l'influence de la législation de 1889. Si celle-ci a permis à des travailleurs de se loger dans de meilleures conditions que par le passé, il est toutefois reconnu qu'elle est restée un mythe pour les ouvriers les moins aisés, c'est-à-dire pour l'immense majorité.

BANQUES POPULAIRES

Quant aux banques populaires, on peut déclarer sans exagération, qu'elles n'ont rendu de service qu'au petit commerce et à la petite industrie. Aussi, leur nombre ne s'accroît-il point.

COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

Il y a enfin quelques sociétés coopératives de production, dont la plupart sont adhérentes au Parti ouvrier. Nous comptons notamment, cinq imprimeries, quatre brasseries, un tissage, trois saboteries, une carrière, une confiserie, trois fabriques de tabacs, cigares et cigarettes, un atelier de couture, un atelier pour la construction des voitures, une vannerie, une chapellerie, une bonneterie, deux fabriques de chaussures, deux fabriques de pain d'épices, une menuiserie, etc.

Toutes sont encore dans l'enfance de la production, mais toutes sont, depuis un an, en progrès évident : le chiffre de leur vente augmente, leurs immeubles sont de plus en plus amortis, les dettes du passé se payent.

D'ici quelques années, quand la Fédération des sociétés coopératives belges, notre Wholesale, aura pris quelque nouvelle et importante extension, le moment sera venu, soit de les reprendre pour le compte de la consommation coopérative de tout le pays, soit de les améliorer organiquement, tout en leur laissant une certaine autonomie.

FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES SOCIALISTES

La Fédération des sociétés coopératives belges existe, après un essai de deux ans, depuis le 1er janvier 1901.

Elle groupe actuellement 71 sociétés, mais elle est en relations d'affaires avec 159 sociétés qui, toutes, dans un délai plus ou moins rapproché, s'affilieront.

Au cours de la première année, son total de vente a atteint 768.009 francs et son bénéfice environ 10.000 francs.

Depuis le 1er janvier de cette année, les ventes mensuelles ont doublé : aussi peut-on espérer que la Fédération enregistrera plus d'un million d'affaires au 31 décembre prochain.

Déjà on aperçoit se dessiner contre le nouvel organisme les premières ébauches de la lutte du commerce et de l'industrie privée aux abois. Les attaques commencent.

Pour cette bataille, il nous serait agréable de pouvoir compter sur l'esprit de solidarité des coopérateurs anglais qui, mieux outillés commercialement que nous, pourraient, grâce à leur Wholesale et à leurs steamers, nous fournir, venant des lieux de production, les cafés, les riz, les épices, et vingt autres marchandises d'origine exotique.

La Fédération coopérative belge n'est pas seulement un organisme commercial ; c'est aussi un organisme d'éducation coopérative et sociale : d'où, dans son sein, une chambre consultative dont le travail va sans cesse grandissant.

L'ŒUVRE DE LA COOPÉRATION SOCIALISTE

La coopération socialiste en Belgique est en sérieux progrès : non seulement au point de vue commercial, mais encore en ce qui concerne l'administration des choses. Jadis, on rechignait à établir une comptabilité, aujourd'hui, partout on s'efforce de la créer et de la tenir ; autrefois, on n'appréciait point la valeur du travail de direction ; à présent, on juge mieux.

Dans toutes nos sociétés, on s'est efforcé, depuis dix ans, de faire entrer dans le domaine de la pratique, les réformes économiques inscrites au programme socialiste : journée de huit heures, minimum de salaire, représentation du travail dans le conseil d'administration, assurance contre les accidents et les maladies, association des travailleurs employés dans les coopératives, repos hebdomadaire, etc.

Il n'est pas de coopérative qui n'ait réalisé l'une ou l'autre de ces réformes; pour plusieurs sociétés, toutes sont un fait accompli.

D'autre part, elles ont donné aux ouvriers des locaux pour se réunir et discuter leurs intérêts comme travailleurs et citoyens, pour se récréer et s'instruire ; elles ont organisé à l'usage de leurs membres des œuvres de solidarité : service gratuit du pain aux coopérateurs malades, soins du médecin et secours pharmaceutiques gratuitement ou à très bon marché, pensions aux vieux coopérateurs, secours pécuniers en cas de maladie ou de chômage, etc. ; elles ont établi des bibliothèques populaires ; elles ont subsidié la presse ouvrière, voté des sommes importantes pour les ouvriers en grève ou boycottés. Dans la lutte pour l'octroi du droit de vote égal pour tous, dans la bataille contre l'alcoolisme, elles ont dépensé des milliers de francs.

On peut, d'ailleurs, le déclarer sans forfanterie : il n'est pas une souffrance humaine qui n'ait eu son écho dans nos Maisons du Peuple ; il n'est pas non plus une espérance qui ne nous ait aussi fait espérer.

Contre l'iniquité d'où qu'elle vienne, pour tout appel à la justice ou à la solidarité, les Maisons du Peuple ont parlé.

C'est que pour nous, socialistes, la coopération serait un vain mot si elle n'était pas l'apprentissage de la solidarité humaine.

Dans cette voie, nous persévérerons.

La journée de travail et les salaires. — Voici le résumé du dernier recensement industriel :

HEURES DE TRAVAIL

L'enquête a porté sur tous les établissements, grands et petits, elle ne tient pas compte des heures de repos ni des heures supplémentaires. L'enquête a distingué entre le travail de jour et de nuit, mais à part les ouvriers des charbonnages pour lesquels elle n'a pas déduit les heures de repos sous terre des heures comprises entre le moment de la descente dans les puits et le moment de la remonte.

Elle en arrive à conclure que la journée la plus fréquente est celle de 10 heures, alors qu'il y a quelques années, d'après une étude d'Hector Denis, la moyenne de la durée du travail journalier était de 11 heures.

Les syndicats ouvriers contrôleront les chiffres que nous citons ci-dessous, d'après le recensement industriel.

Toutes industries réunies, sur 600.000 ouvriers dont la durée de travail a pu être résumée, sur les neuf dixièmes donc de l'ensemble de la population ouvrière, 70.000 ouvriers travaillent moins de 10 heures; 215.000 environ, 10 heures; 95.000 10 heures et demie ; 100.000, 11 heures; 125.000 plus de 11 heures.

La journée la plus fréquente est, d'après cette statistique, celle de dix heures, mais la journée de 8 heures n'existe que pour 27.000 ouvriers et la journée de plus de 11 heures est établie pour plus du cinquième de la masse ouvrière.

3.039 ouvriers travaillent la nuit seulement.

54.045 travaillent le jour et la nuit alternativement.

Dans les mines, 83.416 ouvriers travaillent seulement le jour; 27.088 seulement la nuit; 5.770, alternativement le jour et la nuit.

Les journées de plus de 11 heures se rencontrent en même proportion dans la grande industrie et dans la petite, si on a égard à l'importance des établissements appartenant à l'une et à l'autre.

Les 125.000 ouvriers travaillant plus de 11 heures par jour se décomposent en : 85.000 hommes, 25.000 femmes et 15.000 enfants (de moins de seize ans).

Il résulte de ces chiffres que la proportion des longues journées est notablement plus forte pour les femmes que pour les hommes.

C'est dans les industries textiles (filatures et tissages) que l'on trouve les huit dixièmes des femmes travaillant plus de 11 heures : c'est là aussi que l'on trouve le plus grand nombre d'enfants soumis à ce régime.

Ces chiffres viennent à l'appui de la campagne que la classe ouvrière se prépare à entreprendre en faveur de la réduction de la journée de travail.

SALAIRES

Quant aux salaires, — salaires effectifs comprenant les primes et gratifications normalement accordées à l'ouvrier, sans déduction des amendes, contributions aux caisses de secours, etc. — et ramenés à la durée ordinaire du travail, au 31 octobre 1896, ils ont pu être déterminés pour plus de 912.000 ouvriers et près de 20.000 spécialités de travail.

En groupant les résultats en grandes catégories de la population ouvrière et en arrondissant le nombre, on trouve que :

170.000 personnes gagnent moins de 2 francs par jour; 172.000 de 2 à 3 francs; 169.000, de 3 à 4 francs; 102.000, plus de 4 francs. Si l'on tient compte de l'âge et du sexe, on trouve que, parmi les hommes de plus de seize ans : 113.000 ouvriers gagnent moins de 2 fr. 50; 87.000, de 2 fr. 50 à 3 francs; 100.000, de 3 fr. à 3 fr. 50; 116.000, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50; 50.000, plus de 4 fr. 50.

Parmi les femmes de plus de seize ans : 30.000 ouvrières gagnent moins de 1 fr. 50; 35.000 de 1 fr. 50 à 2 fr. 50; 9.000, plus de 2 fr. 50.

On n'a trouvé que 395 ouvrières — ce sont des modistes, fleuristes, tailleuses, — qui gagnaient plus de 4 francs.

Quant aux jeunes ouvriers et ouvrières de moins de seize ans, un peu plus de la moitié d'entre eux gagnent de 50 centimes à 1 fr. 50, moins d'un cinquième gagnent plus, les autres ne gagnent rien ou gagnent moins de 50 centimes.

Une comparaison intéressante, c'est celle des salaires de 1896, ainsi établis, et des salaires de 1846, fournis par le recensement industriel auquel il fut alors procédé sous la direction de Quetelet et Heuschling.

Elle montre que les salaires ont généralement subi une hausse de 2 francs.

Les salaires les plus fréquents se groupaient, en 1846, entre 50 centimes et 2 francs; en 1896, on les trouve entre 2 francs et 4 fr. 50.

En cinquante ans, les salaires des hommes ont doublé ; ceux des femmes

ont un peu plus que doublé. Mais la cherté de la vie et les difficultés du travail ont augmenté aussi.

Ces chiffres mettent en évidence l'exploitation de la classe ouvrière par le capitalisme et sont la justification de la critique socialiste : dans la société actuelle, le travail n'assure pas la sécurité de la vie.

L'assurance contre le chômage. — D'après le *Moniteur des syndicats ouvriers :*

Dans la plupart des grands centres industriels de la Belgique, dans presque toutes les villes de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche-Hongrie, du Danemark et de la France, il existe des systèmes de secours aux chômeurs involontaires, alloués soit par les municipalités, soit par l'initiative privée.

En Belgique, la ville de Gand est celle qui a la première inauguré la lutte contre le chômage, d'une façon sérieuse. En effet, dès l'année 1898, le Conseil communal gantois était saisi d'un projet et nommait une commission d'études chargée de rechercher les causes et les effets du chômage involontaire et les moyens d'y porter remède.

Dès la première année, le dit Conseil votait un crédit de 10.000 francs pour organiser les premiers secours.

Au mois d'août 1901, 63 unions ouvrières mutuelles autant que professionnelles se voyaient allouer des secours variant de 5 fr. 25 pour deux chômeurs à la caisse mélangée (socialiste) à 6.174 francs avec 140 chômeurs aux métallurgistes (socialistes).

En cette même année 1901, grâce aux avantages accordés aux syndicats et autres unions ouvrières ayant organisé leur caisse de chômage, par l'administration communale gantoise, celle-ci, pour un total de 17.875 fr. 19 de secours alloués par lesdites associations, avait, de son côté, apporté aux caisses ouvrières la jolie somme de 24.129 fr. 03, permettant par là aux caisses de chômage organisées, non seulement de ne pas toucher à l'avoir social, mais aussi de grossir ce dernier, de façon à pouvoir, le cas échéant, parer à toute éventualité.

Ce qui a été fait à Gand a été fait aussi, mais dans des proportions plus modestes, parce que plus récemment préconisé par la plupart des communes de l'agglomération gantoise d'abord, où le chômage règne à l'état endémique, par suite des singulières conditions de travail de cette région.

Viennent ensuite le Conseil provincial de la province de Liège, allouant, depuis deux ans, un subside de 1.500 francs l'an, réparti entre les syndicats ayant organisé une caisse de chômage distincte dans leur sein.

Puis la ville d'Anvers, qui vota l'an dernier une somme de 10.000 francs, devant servir à un double but : soutenir les caisses de chômage existant déjà et créer une caisse d'épargne contre le chômage.

A Bruxelles, après de réitérées et infructueuses tentatives, le Conseil vota un crédit de 10.000 francs, mis à la disposition du bourgmestre pour « venir en aide aux travailleurs domiciliés à Bruxelles et victimes d'un chômage involontaire ».

A Molenbeek, un crédit de 3.000 francs fut alloué et mis à la disposition d'un Comité de trois membres, composé d'un délégué de chacun des trois partis dont se compose le Conseil.

A Saint-Josse-ten-Noode, 2.080 francs sont inscrits au budget comme part éventuelle d'intervention dans le fonds de la caisse à constituer.

A Curegham-Anderlecht, on a voté 1.000 francs pour les syndicats auteurs de la proposition.

A Schaerbeek, on a voté 2.000 francs pour les caisses de chômage affiliées à la Commission syndicale et 2.000 francs pour les non syndiqués.

A Liège, le parti ouvrier souleva maintes fois la question de l'assurance communale contre le chômage, et, au cours de l'examen en section du budget de 1902, une proposition fut déposée tendant à l'inscription d'une somme de 5.000 francs destinée à

être distribuée aux victimes involontaires du chômage. Cette question fait actuellement l'objet des délibérations du Collège, dont un membre a été nommé rapporteur.

A Malines, à Louvain, à Bruges, à Alost, les différentes associations professionnelles ont saisi les Conseils communaux et demandé l'intervention, plus ou moins considérable, des pouvoirs publics quant à l'organisation des secours aux chômeurs involontaires.

Les Chambres elles-mêmes ont été saisies de la question par les députés gantois, puis par MM. Troclet, député de Liège, et Bertrand, député de Soignies.

Le système en vigueur à Gand a eu le don d'être critiqué, mais approuvé par les organes officiels allemands, tel le *Correspondenzblatt*, organe de 690.000 ouvriers syndiqués de tous les métiers, qui déclare que « le système réalisé à Gand est, de tous les moyens de combattre le chômage, le plus sympathique à la classe ouvrière, parce qu'il laisse libre le champ à l'initiative personnelle et à l'indépendance administrative ».

Un fait à noter, c'est que les associations gantoises, loin de rester stationnaires dans cette voie, ont, les unes organisé sérieusement un fonds de chômage, les autres réorganisé leurs caisses spéciales de secours, et toutes augmenté leurs cotisations à ces caisses, répondant ainsi à une objection qui fut faite lors des premiers pourparlers engagés et tendant à faire croire que, dès que les pouvoirs organiseraient un fonds sérieux de chômage, les syndicats auraient tout intérêt à les laisser agir et à se reposer sur elles du soin de porter remède et assistance aux chômeurs de leurs corporations.

Il n'en est rien, comme on voit, et dans les autres villes, telles que Liège et Anvers surtout, où depuis deux ans seulement les mêmes avantages sont accordés, le même phénomène se remarque, à telle fin qu'un syndicat liégeois dont les membres versaient 35 centimes par semaine il y a deux ans, n'a pas hésité à fixer la dite cotisation à 60 centimes, et ce sans presque d'objections.

L'exemple des grandes villes industrielles est des plus probants et semble donner raison à ceux qui disent que « plus l'ouvrier est malheureux, plus il se décourage dans la lutte et plus sa situation s'améliore, plus il travaille à l'améliorer encore ».

HOLLANDE

Le musée des accidents du travail à Amsterdam. — Extrait du *Moniteur des syndicats ouvriers :*

Le développement industriel des Pays-Bas, si rapide au cours de ces dernières années, s'est traduit, dans le domaine social, par des institutions utiles au bien-être des ouvriers. Au premier rang il faut citer le *Musée des moyens préventifs contre les accidents, et les maladies dans les fabriques et les ateliers.*

En 1891, la section d'Amsterdam, de « l'Association pour le progrès de l'industrie manufacturière » décida de créer, avec l'appui du gouvernement, de la municipalité et des personnes influentes, un Musée où patrons et ouvriers pourraient s'initier au fonctionnement des appareils destinés à préserver les travailleurs des dangers inhérents à sa profession. L'idée fut accueillie avec enthousiasme dans les milieux industriels et chez les ouvriers : l'œuvre était assurée d'un plein succès.

Le Gouvernement dota le Musée d'un subside annuel de 5.000 florins ; diverses Sociétés et des particuliers lui donnèrent aussi leur concours, et la municipalité d'Amsterdam lui offrit le local nécessaire.

Le Comité d'organisation, éclairé par les conseils d'ingénieurs et par l'exemple des institutions similaires, à Vienne, à Berlin et à Londres, reconnut l'importance qu'il y avait à installer des appareils préventifs de grandeur naturelle, fonctionnant sous les yeux des visiteurs. Il décida également que l'entrée serait gratuite, et qu'on donnerait gratuitement tous renseignements utiles sur l'acquisition et sur le mécanisme des appareils.

En 1892, les bâtiments étaient érigés: ils renfermaient un choix considérable d'engins préventifs, dont beaucoup avaient été offerts par des patrons à la suite de l'Exposition d'hygiène d'Amsterdam. Le Musée fut officiellement ouvert en jan-

vier 1893. Le Comité de direction eut l'honneur d'y recevoir les ministres, les membres des États-Généraux, le commissaire provincial de la reine, plusieurs députés, et des membres du Conseil communal. Le 25 avril 1896, la reine et la reine régente visitèrent le Musée et exprimèrent au Comité leur haute satisfaction pour une œuvre si bienfaisante.

Le Musée, installé 44, Grœne Burgwal, à Amsterdam, renferme 450 appareils, la plupart en grandeur naturelle. Un moteur à gaz de six chevaux et deux électro-moteurs d'un cheval, transmettent à trois arbres de couche la force nécessaire pour actionner les différents outils. Ceux-ci sont munis des engins préservatifs que l'on peut examiner et essayer. L'entrée est libre trois fois par semaine, et deux dimanches par mois, afin que les travailleurs puissent visiter les salles. L'ingénieur, chargé de la direction, donne, ces jours-là, les renseignements qu'on lui demande.

La faveur marquée avec laquelle le gouvernement des Pays-Bas, les patrons et les ouvriers, les étrangers même, ont accueilli le Musée préventif des accidents, le concours qu'ils lui ont apporté, confirment l'utilité de cette institution. Bientôt d'ailleurs, plusieurs pays de l'Europe auront organisé chez eux un Musée semblable, en prenant modèle sur celui d'Amsterdam.

ANGLETERRE

Le socialisme municipal. — Il y a quelque temps, le *Times* publiait une série d'articles dirigés contre le socialisme municipal. Il attaquait en outre aussi les institutions communales de la ville de Glasgow, qui est de toutes les villes d'Écosse celle où le socialisme communal est le plus développé.

L'ancien bourgmestre de Glasgow, Chisholm, proteste contre ces articles et démontre par des chiffres que la situation financière de la ville est satisfaisante, bien que Glasgow paie pour ses travaux communaux beaucoup plus que les riches villes de Birmingham, Liverpool, Manchester.

Chisholm prouve notamment, en ce qui concerne les tramways, que l'augmentation des recettes résulte de la diminution des tarifs de transport, depuis que la commune les exploite directement.

Voici d'ailleurs des chiffres :

	Sous la compagnie 1894	Sous la commune 1902
La longueur de tout le réseau en milles anglais (un mille anglais égale 1.069 mètres) .	30	68 1/2
La distance moyenne pour une taxe de 1/2 penny (0,05)		0,58
Pour 1 penny (0.10)	1,12	2,29
Pour 1 1/2.	1,80	3,45
Pour 2	2,20	4,60
Pour 2 1/2		5,74
Pour 3	3,25	6,84
Pour 3 1/2.		8,13

En moyenne, le prix de transport pour un mille anglais coûtait, du temps de la compagnie, 0,89 penny; actuellement, 0,47.

Le nombre de voyageurs a passé de 54 millions à 170 millions.

Bien que la commune ait diminué la durée du travail de 25 p. 100 et qu'elle ait augmenté dans la même proportion les salaires des employés, le bénéfice net s'est accru considérablement.

Les élections municipales. — Il est maintenant possible d'apprécier les résultats des dernières élections municipales anglaises, au point de vue socialiste.

Il y avait eu 79 candidatures ouvrières et socialistes indépendantes.

Trois de ces candidats n'avaient pas d'opposants et, suivant la loi anglaise, furent déclarés élus sans scrutin : « unopposed ».

Les 76 autres candidats réunirent 46.592 voix, 27 furent élus, dont 19 représentent des sièges gagnés.

Le Parti ouvrier de Keir Hardie a eu 66 candidats, dont deux ont été élus sans concurrents. Les 64 autres ont réuni 43.248 voix ; 25 ont été élus, dont 16 pour la première fois.

La Fédération démocrate socialiste, dont Hyndman est le leader, avait présenté 31 candidats, dont 1 a été élu sans concurrent. Les 30 autres ont obtenu 12.608 voix, et 8 ont été élus. Sur ces huit élections, sept représentent des sièges gagnés.

Au total il y avait des candidatures ouvrières et socialistes dans 176 circonscriptions. Six candidats ont été élus « unopposed »; 60 à des majorités diverses; sur ces 60, 42 ont battu des candidats bourgeois sortants.

Les divers candidats socialistes ou ouvriers ont obtenu ensemble 102.000 voix, ce qui est un résultat d'autant plus satisfaisant qu'il ne représente que les forces socialistes de la partie de l'Angleterre où des élections avaient lieu et qui ne comprenait notamment pas l'agglomération londonnienne.

La question foncière en Irlande. — « Le premier problème pour l'Irlande, dit le *Temps*, est de mettre fin à la dépopulation. Ce n'est pas que la natalité soit insuffisante, mais ses habitants émigrent en masse: elle serait pourtant très capable de supporter une population beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui si elle était rationnellement exploitée; son sol est riche, fertile, c'est de culture qu'il manque.

« Au fond de l'agitation irlandaise, la question foncière se retrouve toujours. Le grand propriétaire est en possession d'un monopole. Il n'y a pour ainsi dire aucune industrie en dehors de l'agriculture : il

peut donc exiger de ses fermiers tout ce qu'ils sont capables de payer.

« Beaucoup se montrent néanmoins modérés dans leurs exigences, mais il s'en trouve toujours de déraisonnables et ils ne sont pas toujours libres d'agir : dans bien des cas, la terre a été hypothéquée par leurs prédécesseurs à une date où elle rapportait beaucoup plus qu'aujourd'hui. Il leur faut coûte que coûte payer les intérêts des créanciers.

« La fixation d'une rente modérée par l'autorité judiciaire était donc une nécessité, mais ce système cause beaucoup de mécontentement. Voici deux fermiers dont la rente est fixée en même temps au même prix : l'un travaille sa ferme qui augmente en valeur ; l'autre est un paresseux qui dissipe et laisse la sienne péricliter.

« Au bout de quinze ans, on réajuste la rente, le premier la voit peut-être augmentée, le second, certainement réduite, c'est une prime à la négligence. Sans doute la loi demande au juge de ne pas tenir compte des effets de la conduite du fermier : c'est impossible ; l'opinion publique se révolterait s'il fixait au même taux le fermage de deux terres de valeur aussi manifestement différentes, elle ne pénètre jamais au delà des apparences.

« La difficulté est donc inextricable ; il faut la trancher à la racine en supprimant la dualité des droits et, pour cela, racheter celui du propriétaire. Seulement le fermier veut aller trop vite. Outre qu'il est délicat de recourir à l'exploitation, cela coûterait trop cher. On serait obligé de ménager l'exproprié, de payer sa terre au delà de sa valeur réelle. Mieux vaut donc épuiser d'abord tous les autres moyens. »

La solution réside dans le collectivisme, assurant la propriété de la terre à tous.

ESPAGNE

La question agraire en Andalousie. — Extrait du *Journal des Débats :*

Nous sommes de nouveau en présence d'un conflit entre propriétaires et ouvriers agricoles de la partie méridionale de l'Espagne. Le fait n'est pas surprenant, car les discussions entre les intéressés remontent assez loin, mais c'est à présent qu'elles commencent à se faire jour plus violemment, parce que l'organisation ouvrière se perfectionne, et que la force des syndicats se fait sentir de plus en plus dans les villes et dans les campagnes.

Comme preuve que les conflits entre patrons et ouvriers ne sont pas d'aujourd'hui et pour ne pas multiplier les citations, nous rappellerons qu'en 1855, sans aller plus loin, il y eut des émeutes aux cris : « du pain et du travail », émeutes qui furent vigoureusement réprimées par l'autorité militaire qui procéda à un bon nombre d'exécutions plus ou moins sommaires. Plus

tard, à la suite d'une grève, la garnison de Xérès fut employée à la moisson et, plus récemment encore, cette région de Xérès a été le théâtre d'événements de même nature dont quelques-uns ont fini par de nombreuses exécutions.

Par conséquent, il n'est pas possible de soutenir que le conflit est d'origine récente, loin de là, puisque nous en trouvons des traces sanglantes depuis un demi-siècle ; mais, la vérité est qu'on n'a pas fait grand'chose pour l'étudier, ni pour y porter remède dans la mesure du possible.

Faisons remarquer d'abord que la crise existe plus ou moins dans les huit provinces andalouses, mais qu'à la suite de circonstances, les unes locales, les autres d'ordre général, elle se manifeste plus violemment dans la province de Cadix et dans une partie de celle de Séville, car, dans quelques communes de cette dernière, les relations entre patrons et ouvriers n'ont pas perdu leur caractère de cordialité, ce qui a son importance au point de vue des causes du conflit ; mais, à part ces quelques exceptions, le mécontentement couve partout et finira par éclater le jour où l'organisation ouvrière sera perfectionnée.

Cette entente, cette bonne harmonie, dont nous citons l'existence dans certaines communes, tient à ce que les propriétaires, en général, y permettent aux travailleurs d'exploiter des petits lots de terrains en y semant des légumes et des fruits, pas du blé ; le produit de la culture vient en aide aux ouvriers pour l'époque où les travaux des champs sont paralysés, et comme le propriétaire paye l'impôt foncier et fournit quelquefois les semences, il en résulte que l'ouvrier trouve son compte dans cette combinaison qui lui offre une espèce de participation dans le rendement du capital.

D'autres propriétaires ont affermé leurs terres entre leurs ouvriers, à charge pour ceux-ci de leur payer une redevance en nature, pas en argent, et je pourrais citer un des plus notables propriétaires de Xérès qui va s'installer dans ses terres, au mois de septembre, pour y recevoir ses revenus, et qui se trouve très bien de ce système. Il ne faut pas cacher que ce procédé a un inconvénient, dont l'étude ne va pas tarder à s'imposer et qui est le suivant. Les propriétés sont ordinairement d'une grande étendue et comme l'emploi des engrais chimiques coûterait très cher, l'habitude du pays est de travailler chaque année *un tiers* seulement de la terre à blé, les *deux autres tiers* restant en *jachère*, ce qui leur procure un repos de deux ans. Ce système est bon pour être appliqué par le propriétaire de quelques milliers d'hectares, mais il n'en est pas de même pour le travailleur, qui doit mettre en œuvre tout son lot, et il en résulte que la terre est destinée à s'appauvrir rapidement, puisqu'on ne lui rend pas les éléments nécessaires à la production.

Malheureusement, les deux façons d'agir que nous venons d'indiquer sont une exception à la règle générale et ne peuvent pas influer sur l'ensemble de la situation qui est une lutte plus ou moins ouverte entre ouvriers et patrons. Nous allons essayer d'exposer sommairement les grandes lignes de la question, afin de permettre à nos lecteurs de s'en faire une idée.

Les causes sont d'ordre divers.

D'abord la propriété n'est pas morcelée ; les domaines de grande étendue abondent (on en trouve qui dépassent 1.500 hectares) ; mais, en outre, il faut se rappeler que, bien souvent, une même personne en possède plusieurs, et

on peut dire, en somme, que *la petite propriété n'existe pas*, comme nous allons le prouver.

Faisons remarquer d'abord que le nombre de *cotes foncières non bâties* de la Péninsule est de 3.950.125 pour quarante-cinq provinces (non comprises la Navarre et les provinces basques). La moyenne totale des cotes pour chaque province est de 87.780, et ce calcul, appliqué à l'Andalousie, devrait nous donner pour cette région 702.240 cotes ; mais comme elle en compte seulement 487.302, il y a une différence en moins de 214.938, soit plus du tiers. Il résulte de ceci que la superficie moyenne de chaque cote est beaucoup plus élevée que celle du reste de la Péninsule. Nous en trouvons la preuve dans le petit tableau ci-après :

	Hectares
Cadix	26
Séville	25
Huelva	22
Cordoue	21
Jaen	17
Grenade	15
Alméria	13
Malaga	10

Or, la moyenne de chaque cote, en prenant pour base l'étendue totale de la Péninsule, dépasse un peu 9 hectares, et on se rend compte tout de suite que, dans les trois provinces où les conflits sont les plus fréquents, cette moyenne est dépassée de beaucoup. Pour mieux faire ressortir ce fait, nous avons formé un autre tableau indiquant le nombre de cotes au-dessus de 5.000 pesetas, les plus élevées que forme l'administration des contributions directes. Le nombre total de ces cotes est de 496, dont trois cinquièmes appartiennent aux provinces dont nous nous entretenons :

Séville	120
Cordoue	62
Cadix	59
Malaga	25
Jaen	21
Grenade	8
Huelva	4
Almeria	1

Cette concentration de la propriété encourage la culture extensive avec tous ses défauts, et le rendement des terres n'est pas en rapport avec les besoins d'une industrie bien organisée. A ces causes, qui suffiraient pour amener de grandes perturbations, il faut en ajouter une autre, l'*absentéisme*, qui sévit en Andalousie, à tel point qu'on cite de grands propriétaires qui ne sont pas allés voir leurs terres, livrées aux soins de gérants rarement scrupuleux. Il est inutile d'insister sur les conséquences de cet abandon, qui laisse l'ouvrier en face d'un intermédiaire, trop souvent disposé à tirer parti de sa situation dans un intérêt personnel. Les revenus sont mangés et gaspillés, on ne fait rien pour améliorer les conditions des terres, et des milliers d'hectares restent sans culture. On laisse perdre des eaux, qui, retenues au moyen de travaux appropriés, pourraient suppléer avantageusement au manque de pluie,

qui fait défaut bien souvent, et on peut se rendre compte de la situation à ce point de vue en comparant l'étendue respective des terres arrosées et non arrosées, consacrées à la culture du blé en 1901, dernière récolte connue :

	Hectares	
	Arrosés	Non arrosés
Almeria	6.214	20.567
Cadix	»	88 538
Cordoue	»	111.972
Grenade	27.700	65.800
Huelva	»	29.996
Jaen	820	148.946
Malaga	»	78.588
Séville	»	162.699
Totaux	34.734	707.106

La superficie irriguée est de 1,21 de celle non irriguée, et doit influer beaucoup sur le rendement des récoltes qui présente des différences frappantes. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, la moisson de 1900 a donné 4,2 millions de quintaux métriques, et celle de 1901, 8 millions.

Cette insécurité dans le produit de la récolte explique, du moins en partie, l'absence de petits propriétaires, malgré les tentatives faites pour les créer, car on a essayé de morceler le sol, et, il y a bon nombre d'années, certaines communes se défirent de leurs biens, qui furent divisés en petits lots; mais ce fut peine perdue, car aujourd'hui ces terres sont entre les mains d'un petit nombre de possesseurs.

Un autre exemple tout à fait frappant et bien connu dans la province de Séville est ce qui arriva à Lova del Rio, il y a quelques années. Un des grands propriétaires de la ville mourut en laissant ses biens aux travailleurs pauvres de la commune. Une fois le partage fait, un bon nombre d'ouvriers, qui n'avaient avant d'autre patrimoine que leurs bras, se trouvèrent maîtres d'un lot de terrain; mais, ce qui renversa les prévisions, ce fut de voir qu'au bout d'un an, une grande partie de ces ouvriers avaient vendu leur part qui ne leur donnait pas de quoi vivre. Voilà des faits positifs et qui doivent attirer l'attention, car l'homme ayant, en général, l'instinct de la propriété, il est vraiment étrange qu'il se déclare vaincu sans pouvoir lutter longtemps pour défendre la possession.

Je sais bien qu'il y a à considérer les éléments moraux de l'individu; mais, alors même que nous mettrons au compte de l'ouvrier tous les défauts qu'il est possible d'attribuer à l'homme, il ne semble pas qu'ils soient en mesure de battre en brèche de cette façon l'instinct d'acquérir, d'autant plus qu'il s'agissait, dans les deux cas, de propriétés acquises sans bourse délier. Il doit y avoir, et il y a différentes causes, et, à notre avis, une des plus importantes est celle qui résulte de *l'incertitude de la récolte de blé et de la récolte d'huile*, qui forme une des principales richesses de la région, mais qui manque parfois, *quatre années sur cinq*. Beaucoup de propriétaires, même parmi les plus riches, calculent leur revenu en tenant compte de ce fait et réduisent les dépenses au minimum, d'où il résulte que les salaires des ouvriers s'abaissent dans des

proportions vraiment extraordinaires et dans l'insuffisance desquels on peut trouver, je crois, l'explication du mouvement ouvrier.

Disons d'abord, qu'en général, les ouvriers agricoles andalous se divisent en trois catégories : hommes à la journée, hommes à la saison et tâcherons. Les premiers, comme leur nom l'indique, se louent à la journée pour un salaire qui varie selon la saison et la nature du travail et dont la rétribution varie de 1,25 à 2 pesetas. Les autres sont occupés soit au mois, soit à la saison, soit de la saint Michel à la fin du mois de mai (hivernage), soit du 1er juin à la fin de septembre (l'août). Leur salaire est payé, partie en nature, partie en vivres et quelquefois, mais c'est rare, ils reçoivent une participation dans les bénéfices. Les tâcherons sont ceux qui s'occupent à forfait de la récolte du blé et de celle des olives.

Il serait fort long d'entrer dans des détails sur chaque salaire. Nous nous bornerons à dire qu'en travaillant toute l'année l'ouvrier gagne en moyenne 1,75 pesetas par jour. Dans la province de Cadix, ce taux descend dans certaines saisons à 0 fr. 50 ; il est vrai qu'il y a la nourriture, mais, en général, il vaut mieux ne pas en parler, tant elle laisse à désirer.

D'après des calculs sérieux, un ouvrier gagnant 1,75 peseta par jour, pendant toute l'année, doit faire les dépenses suivantes :

	Peseta
Nourriture (pain et huile pour quatre personnes) par jour . . .	1.32
Médecin et pharmacien	0.04
Loyer	0.11
Habillement	0.20
Total	1.67

Il reste pour les imprévus 0,08.

Un seul jour de chômage met le budget de la famille en déficit.

Sans prendre parti pour les uns ou pour les autres, nous croyons qu'une situation pareille demande à être étudiée, dans un esprit d'équité et de justice, car les mesures de rigueur employées jusqu'ici ont maintenu la tranquillité matérielle, mais n'ont pas ramené le calme dans les esprits. Le problème est difficile, mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de le résoudre.

SUISSE

Les élections. — De la *Petite République :*

Le peuple suisse vient de renouveler pour une durée de trois ans son Conseil national, alias « Chambre des députés ». Les socialistes qui étaient au nombre de quatre dans la législature précédente, seront maintenant huit, élus par les cantons de Bâle-Ville, Zurich, Bâle-Campagne, Saint-Gall et Thurgovie. Genève, qui avait envoyé un socialiste aux Chambres il y a trois ans, a donné la victoire aux conservateurs protestants, alliés aux catholiques. Rome et Calvin l'ont emporté. Les radicaux ont été battus à plate couture, parce que nous les avons laissés aller à la lutte avec leurs seules forces, à la suite des

incidents provoqués par la grève générale du mois dernier : levée des troupes, charges de cavalerie, expulsions brutales, emprisonnements, etc.

Huit socialistes, c'est peu sans doute, dans un Parlement de 167 membres. C'est vrai, mais il n'y a pas de notre faute. Ce résultat, maigre j'en conviens, est une conséquence du régime cantonaliste, fédératif sous lequel nous vivons. Et puis aussi le parti radical, au pouvoir depuis 1848, omnipotent, a su tirer grand profit d'une savante géographie électorale. Dans bien des arrondissements, les villes à tendances nettement socialistes sont littéralement noyées dans les campagnes, conservatrices ou radicales, ce qui, du reste, en maintes régions, ne fait qu'un. Mais si le nombre des élus est encore si modeste, il est réjouissant de constater que le nombre de suffrages recueillis par les candidats socialistes arrive au total de 90.000 environ. C'est le huitième du chiffre total des électeurs suisses.

Et si l'on eût pu appliquer à cette dernière élection le principe de la représentation proportionnelle, demandé il y a deux ans par la voie de l'initiative populaire et repoussé par le peuple à une très forte majorité, ce n'est pas huit socialistes, mais bien plus de vingt qui auraient fait leur entrée au Conseil national. Et ce n'eût été que justice, étant donnée la situation actuelle. En 1850, le budget fédéral était de 10 millions ; aujourd'hui, il monte à 100 millions. Le meilleur des recettes est fourni par les droits de douane, un impôt indirect qui frappe surtout la classe ouvrière. C'est 50 millions prélevés chaque année sur les consommateurs, qui dans leur grosse majorité sont des salariés.

Notre petit Parlement est donc bien, au sens propre du mot, un « Parlement de classe ».

Et les questions sur lesquelles il a porté toute son attention, en ces dernières années, le démontrent éloquemment. Depuis un quart de siècle bientôt nous possédons une législation sur le travail des fabriques. Quand la loi de 1877 fut promulguée, elle plaçait la Suisse presque à la tête des nations protectrices du travail des ouvriers, des femmes, des enfants. Mais depuis cette époque, on n'y a rien changé d'essentiel. La journée normale est toujours de onze heures. Tous les efforts tentés en vue de la réduire à dix heures ont lamentablement échoué devant l'opiniâtreté des grands industriels et des agrariens du Conseil national ; de même le congé du samedi après-midi pour les ouvrières. C'est pourquoi le parti socialiste a inscrit ces deux réformes en bonne place dans les revendications qu'il a exposées au cours de la dernière campagne électorale.

Mais si les bourgeoisies dirigeantes ne se soucient guère des intérêts primordiaux de la classe ouvrière, par contre elles n'ont eu garde d'oublier les leurs. Il ne se passe presque pas de session du Conseil national qu'on ne vote de nouvelles dépenses militaires. Messieurs les majors, colonels, qui forment les 85 p. 100 de la représentation nationale, ne discutent pas longtemps quand il s'agit de voter les crédits pour de nouveaux armements, de nouvelles forteresses, quand il est question d'allonger sensiblement la durée des cours de recrues ou de rendre annuels les cours de répétition actuellement bisannuels. Il faut alors voir avec quelle touchante unanimité toutes les mains de gauche et de droite se lèvent. Seuls les socialistes protestent — et quelques-uns bien

timidement encore — contre le Moloch militaire, qui engloutit presque le tiers du budget chaque année, et qui conduit tout droit à faire de notre armée une gendarmerie capable d'assurer l'ordre à l'intérieur. On sait ce que cela veut dire.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que le Parti socialiste, partisan quand même de la milice, mais qui veut une armée de *soldats-citoyens*, et non une plate imitation de ce qui se fait dans les armées permanentes des pays qui nous environnent, ait terminé par ces mots : « A bas les colonels ! » la feuille volante officielle rédigée en vue des élections et répandue jusque dans les hameaux les plus reculés.

Le « militarisme » qu'il ne faut point confondre avec la « défense du pays par la milice » *(landwher)* commence à préoccuper les meilleurs esprits en Suisse. J'espère, avant peu, pouvoir vous en parler. Cela me permettra sans doute de mettre au point certains enthousiasmes idéologiques qui croient avoir tout dit quand ils ont prononcé le mot « armée de milices ».

Mais ce n'est pas tout. Des discussions très vives se sont produites à propos du renouvellement de nos tarifs douaniers. Un élément nouveau, qui jusqu'à aujourd'hui avait fait peu parler de lui, dans les luttes politiques, vient de se lancer, tête baissée, dans la mêlée. Je veux parler du « paysan ». Mal ou point du tout organisé jusqu'à aujourd'hui, il s'est constitué en une ligue puissante : la « Ligue des Paysans », qui marche au doigt et à l'œil sous la houlette d'un certain nombre de grands propriétaires terriens fort remuants.

Du premier coup, d'accord avec les grands industriels de la Suisse orientale (soie, coton, métallurgie), ils ont conclu un cartel qui a fait passer le Conseil national par où il a voulu. Le conseil fédéral lui-même a emboîté le pas.

Le tarif est sorti des délibérations avec un caractère nettement protectionniste. Le lait et la viande vont atteindre des prix qui obligeront l'ouvrier des villes à n'en plus consommer qu'en faible quantité. Les congrès ouvriers se sont énergiquement élevés contre ce renchérissement du prix de la vie ; les villes ont lancé un referendum qui risque fort de tomber devant la ténacité de nos campagnards. Le Parti socialiste enfin en a fait une des plates-formes des dernières élections et s'est ainsi attiré un grand nombre d'électeurs assez perspicaces pour entrevoir l'abîme dans lequel on risque de nous entraîner.

L'extension des lois sur la responsabilité civile des fabricants à toutes les industries et métiers, l'établissement d'une assurance contre le chômage avec le concours de la Confédération, des cantons, des communes, des organisations patronales et des syndicats ouvriers, les garanties dont il faut entourer les libertés de réunion, de la presse, d'association, tels étaient encore les autres points du programme socialiste développés par nos camarades dans leur propagande électorale.

Les problèmes posés par la classe ouvrière suisse, et qui ont attiré sur celle-ci l'attention de tous ceux que n'aveuglent point les seules préoccupations de l'intérêt personnel, sont de la plus haute importance. J'ai l'intime conviction que le Parti socialiste suisse aura su leur donner avant peu les solutions nécessaires. Réorganisé comme il l'est maintenant, il lui suffit d'agiter, d'organiser, d'éduquer pour vaincre. C'est une besogne à laquelle il ne faillira pas.

ITALIE

La réglementation du travail. — D'après la dernière loi, « les enfants âgés de moins de treize ans » et « les femmes de n'importe quel âge » sont rigoureusement exclus des travaux souterrains dans les carrières, les mines et les galeries; le travail de nuit leur est également interdit. On entend par travail de nuit celui qui est effectué entre 8 heures du soir et 6 heures du matin, en hiver, et entre 9 heures du soir et 5 heures du matin, en été; cependant le ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce peut modifier ces heures dans les localités où les conditions spéciales du travail et du climat l'exigent.

A l'article 6 de la nouvelle loi, il est dit que « les femmes relevant de couches ne pourront être employées qu'un mois après l'accouchement; par exception, elles pourront l'être après un délai moindre, — sans toutefois que ce délai puisse jamais être inférieur à trois semaines, — si elles produisent un certificat du bureau d'hygiène de la commune où elles sont domiciliées, attestant qu'elles sont en état de travailler sans danger pour leur santé ».

La durée de la journée de travail est limitée à 8 heures pour les enfants de dix à douze ans, à 11 heures pour les enfants de douze à quinze ans, à 12 heures pour les femmes.

Le travail des femmes et des enfants devra être coupé par un ou plusieurs repos, dont la durée totale varie entre une heure et deux heures, selon la longueur de la journée de travail. De plus, un jour entier (24 heures) de repos par semaine est obligatoire.

Un livret médical attestant l'aptitude aux travaux confiés et indiquant le degré d'instruction est exigible de toutes les filles mineures et des garçons âgés de moins de quinze ans.

Les industriels employant des femmes ou des enfants âgés de moins de quinze ans devront en faire la déclaration. Des inspecteurs sont chargés de la surveillance des ateliers, mines, carrières et galeries dans lesquels la loi leur assure libre accès. Les infractions à la loi sont punies d'amendes allant de 50 à 5.000 francs; le produit des amendes grossira le capital de la caisse de prévoyance pour la vieillesse et l'invalidité.

Une disposition assez intéressante est celle qui a trait aux femmes ayant des enfants en bas âge, elle est stipulée à l'article 10; en voici le texte :

« Dans les fabriques occupant des femmes, on devra permettre aux ouvrières d'allaiter leurs nourrissons, soit dans une pièce spéciale annexée à l'établissement, soit au dehors, en les autorisant à quitter la

fabrique aux heures indiquées par le règlement intérieur, et sans leur supprimer les repos prescrits à l'article 8.

« Toute fabrique occupant au moins 50 femmes devra toujours posséder une pièce indépendante réservée aux nourrissons. »

La loi ajoute que dans les dortoirs, les réfectoires et les pièces réservées aux nourrissons toutes les mesures propres à assurer l'hygiène, la sécurité et la morale devront être observées; seulement elle n'indique pas comment, par qui et au compte de quelles personnes sera faite la surveillance des nourrissons. Il me semble, cependant, qu'il n'eût pas été mauvais de donner quelques indications à ce sujet; une telle question pouvant soulever de grosses difficultés.

Cette lacune sera peut-être comblée par le règlement d'administration publique qui doit être élaboré prochainement.

DANEMARK

Un socialiste au « magistrat » de Copenhague. — Le Conseil communal de Copenhague a élu le compagnon P. Knudsen membre du « magistrat », lequel se compose de quatre bourgmestres, de quatre membres du conseil et d'un président, soit neuf magistrats municipaux, dont à présent deux socialistes.

Adrien Veber.

REVUE DES LIVRES

La liberté d'enseignement. *Histoire et doctrine*, par ÉMILE BOURGEOIS, 1 vol. in-18 (Cornély). — La liberté d'enseignement ? Un mot qui revient à chaque instant dans les polémiques quotidiennes, depuis quatre ou cinq ans. Que signifie-t-il au juste ? Quels sont les antécédents historiques de la question, les précurseurs des partis politiques actuellement en lutte autour de cette question ? Voilà ce que M. Émile Bourgeois, maître de conférences à l'École normale supérieure, s'est attaché à rechercher, dans ce livre très clair, d'une documentation abondante, mais si bien ordonnée, si bien élaguée de tout appareil pédantesque et d'érudition fastidieuse, qu'il est loisible à chacun de suivre, à travers la Révolution et le dix-neuvième siècle, l'évolution du problème posé d'une façon si pressante à la génération du vingtième. M. Émile Bourgeois, visiblement, a voulu amener le lecteur à conclure, à se faire une opinion motivée, en plaçant sous les yeux de celui-ci les pièces historiques du procès pendant. Car partisans et adversaires de ce qu'on est convenu d'appeler la « liberté d'enseignement » ne s'entendent pas plus sur les origines du conflit et les phases qu'il a traversées que sur la définition même de ce terme. En remontant aux sources, on peut utilement rectifier maintes erreurs d'appréciation historique qui se traduisent par des erreurs d'application, quand il s'agit de donner une suite concrète, une conclusion pratique aux précédents invoqués par les tenants des doctrines rivales. De là la division du livre en deux parties distinctes, mais qui se tiennent étroitement : *Histoire et doctrine.*

La question de l'enseignement, en effet, ne date pas d'hier. Le problème de l'éducation nationale, comme la plupart des problèmes politiques de l'heure actuelle, plonge par ses racines dans la Révolution française. C'est à elle qu'il faut remonter ou plutôt aux cahiers des États-Généraux qui en furent l'expression et la tendance les plus originales, pour avoir une idée précise de ce que l'opinion réclamait en matière d'enseignement. Je dis qu'en remontant à la Révolution on plonge aux sources et aux origines de la question, parce que c'est la Révolution qui l'a ouverte. Sous l'ancien régime, le problème de l'enseignement ne se posait pas. Il n'existait pas d'enseignement. Quoi qu'en aient dit et écrit les glorificateurs du passé, contempteurs du présent, il n'y avait pas d'enseignement national, public, sous la monarchie. Sans doute, on peut évoquer des ordonnances royales dans lesquelles il est dit que le roi veut qu'on apprenne au peuple les sciences et les arts, avec les « vérités de la foi ». Mais ces ordonnances restèrent toujours lettre morte. Il n'y eut jamais un

service public d'enseignement, un budget, des crédits spéciaux affectés à rémunérer des instituteurs ou des professeurs, à bâtir des écoles, etc. Les politiciens contemporains comme M. Jules Lemaître, qui ont proposé dans ces derniers temps de faire de l'enseignement une industrie privée absolument libre, de supprimer à cet effet les subventions de l'État et sans doute le contrôle qu'i exerce sur les établissements d'instruction, ne se doutent pas que le régime qu'ils proposent a déjà existé sous l'ancienne monarchie. Alors, en effet, chacun était libre d'enseigner ce qu'il savait ou même, comme le remarque M. Bourgeois, ce qu'il ne savait pas. Pourvu qu'il n'enseignât pas des propositions hostiles à la religion catholique et à l'autorité du roi, n'importe qui pouvait ouvrir un établissement, une boutique d'instruction primaire ou secondaire. C'était un trafic qui s'exerçait librement, sous le seul contrôle des autorités ecclésiastiques, aux risques et périls de ceux qui enseignaient et de ceux qui apprenaient.

C'est contre la situation lamentable créée par l'indifférence absolue de l'État en matière d'enseignement que s'élèvent les cahiers de tous les ordres en 1789. L'instruction était une matière de commerce ordinaire. Les cahiers des Trois Ordres demandent qu'elle devienne une œuvre d'État, que l'enseignement ne soit plus privé mais national. L'initiative privée et le zèle de l'Église, quelque intérêt qu'eût cette dernière à multiplier les écoles orthodoxes, sont proclamés impuissants à remplir l'œuvre nationale urgente de l'enseignement. La nation française gémit de son ignorance. Elle sollicite de la future assemblée qu'elle projette les lumières de l'instruction dans les ténèbres où se débat la conscience du pays. D'un mot, elle réclame l'organisation d'un enseignement national. — « Qu'il soit fait, dit le cahier du Tiers, à Auxerre, un plan d'études communes à tous les collèges et universités. » — « Qu'il soit formé par les États-Généraux un nouveau plan d'éducation nationale, établi des maisons d'instruction où la religion, la morale, les belles-lettres, les langues, les sciences, l'histoire, le droit des gens et le droit naturel trouveraient l'enseignement qui convient aux temps présents et à la chose publique », dit le Tiers de Bordeaux. La noblesse de Bordeaux n'est pas moins explicite que le Tiers : « Qu'il soit formé, disent ses cahiers, un plan d'éducation publique dont les principes soient analogues à la constitution nationale ». — Le clergé va plus loin dans le désidératum d'un enseignement d'État et la formule du clergé de Reims ferait bondir, s'ils la connaissaient, les pseudo-libéraux qui revendiquent aujourd'hui le droit de soustraire, au profit de l'Église, l'enseignement privé au contrôle omnipotent de l'État. « Qu'il soit rédigé, dit le clergé de Reims, un plan d'éducation absolument uniforme, que le plan, examiné et adopté par le gouvernement, devienne un code national. » — En résumé, à la veille de la Révolution, il y a unanimité en France pour reconnaître l'urgence de l'organisation de l'enseignement et la solution du problème est identique dans les cahiers du Tiers, de la noblesse et du clergé : — création d'un enseignement par l'État, qui fournira les ressources et rédigera les programmes, afin « que tous les Français, de quelque rang qu'ils soient, puissent savoir ce qu'ils doivent à leur patrie, que chaque citoyen soit capable de s'occuper de la chose publique ».

Telle est la conception dominante, exclusive, qu'on trouve dans les

cahiers. Comment la Révolution remplit-elle le vœu unanime des cahiers? Contradiction étrange! La Révolution n'a donné aucune sanction aux désidérata si nettement exprimés dans les doléances nationales que nous venons de voir. Sur presque tous les autres points de revendications formulées, la Constituante, la Législative et la Convention fournirent des solutions, sinon définitives, au moins initiales. Sur la question de l'enseignement, on peut dire que la période révolutionnaire fut stérile. Et d'abord, ce problème si urgent ne fut abordé qu'au mois d'octobre 1790, c'est-à-dire dix-huit mois après la réunion de l'Assemblée. Encore les documents qui se rapportent à cette époque et qu'on a tant de fois invoqués furent plutôt un exposé de la question qu'une solution proprement dite.

Deux hommes, en effet, se consacrèrent à l'étude de l'organisation de l'enseignement : Talleyrand et Mirabeau ; mais les travaux du premier virent seuls le jour au moment où ils furent conçus; les seconds, discours préparés avant sa mort, ne furent pas prononcés par le grand orateur. Ils constituent, avec les *Mémoires* de Condorcet sur le même sujet, la source à peu près unique où puisent aujourd'hui les contempteurs de l'Université et de l'enseignement d'État en matière de précédents. Comment s'expliquer que les vœux unanimes de la nation en faveur d'un enseignement public aient été méconnus à ce degré et que la Révolution ait, en quelque sorte, fait faillite sur cet objet qui tenait tant au cœur du pays?

C'est que la situation financière de la France a fortement influé en 1790 et 1791 sur la doctrine révolutionnaire en matière d'enseignement. L'État était ruiné. La Constituante avait pu supprimer d'un trait de plume les servitudes féodales, les rentes ecclésiastiques, les privilèges nobiliaires de toute nature : ces mesures tendant à exonérer les citoyens de certaines charges, à répartir plus équitablement les autres, n'avaient pas rempli les caisses de l'État, or pour édifier un système d'instruction publique pourvue par l'Etat, des millions étaient nécessaires et la Constituante ne pouvait faire face à des dépenses aussi considérables. De là les contradictions qui éclatent dans le rapport de Talleyrand et que les polémistes d'aujourd'hui mettent à profit, en prenant dans le travail de l'évêque d'Autun les passages favorables à leurs théories, passages qui, isolés du contexte général, en dénaturent le sens.

Par exemple, Talleyrand dit : « Un privilège en matière d'instruction serait odieux et absurde ». Et encore : « Chacun a le droit de concourir à répandre les bienfaits de l'instruction ». C'est, incontestablement, la formule de la liberté d'enseigner. Mais le rapporteur de la Constituante estime que l'instruction est nécessaire, « pour jeter les racines de la Constitution dans l'âme de tous les citoyens, y imprimer à jamais de nouveaux sentiments, de nouvelles mœurs, de nouvelles habitudes. C'est à l'action journalière et toujours croissante de l'instruction que les grands changements sont réservés. » Evidemment, la préoccupation civique que ce passage révèle est exclusive du droit d'enseigner le mépris de la Constitution, des nouvelles mœurs et de l'état de choses issu de la Révolution.

La même préoccupation se trouve dans Mirabeau, qui va cependant beaucoup plus loin que Talleyrand, dans la voie de la liberté. Mirabeau veut « une

éducation dirigée par des vues nationales, interdite à tous les corps qui pourraient en dépraver l'influence ». Ce n'est pas là, que je sache, le droit d'enseigner la haine de la Déclaration des Droits de l'homme, revendiqué par les libéraux de nos jours, appuyés sur l'opinion de Mirabeau. Mais Mirabeau et Talleyrand se savaient en présence d'un budget en déficit et dans l'impossibilité de trouver les millions nécessaires aux écoles, ils faisaient appel à l'industrie privée, pour suppléer l'État impuissant à assumer les charges de l'éducation. Nous avons le témoignage du caractère de compromis et d'expédient de la doctrine de la Constituante dans ce passage du rapport de Talleyrand où celui-ci, après avoir préconisé, comme Mirabeau, la création de certaines maisons d'instruction dans les départements et les communes, ajoute : « Il serait dangereux que cette organisation, à raison de l'insuffisance des moyens, s'établisse dans tout le royaume ». En fait, la Constituante, paralysée par les difficultés financières, ne fit rien, pour l'instruction, qu'insérer l'article 17 du titre 1er dans la Constitution de 1791 : « Il sera créé et organisé une instruction publique, *commune à tous les citoyens*, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables à tous les hommes et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume. » J'ai souligné les mots « instruction commune à tous les citoyens » parce qu'ils marquent le caractère d'enseignement national que devait avoir l'instruction nouvelle, dans la pensée des constituants. Mais l'acticle resta lettre morte et la Constituante, ayant reculé devant l'organisation d'État que les besoins de l'instruction eussent nécessitée, elle se prorogea sans avoir rien fait pour l'éducation du peuple français.

La Législative et la Convention furent aussi stériles. Toutefois, il est juste de reconnaître que si ces deux assemblées ne laissèrent derrière elles qu'une œuvre informe de lois successives, à peine ébauchées et contradictoires, dans le domaine des idées, elles léguèrent une œuvre théorique durable qui est aujourd'hui le témoignage le plus souvent invoqué par nos pseudo-libéraux, pour abriter la défense du droit absolu d'enseigner sous l'égide de la Révolution : je veux parler des Mémoires de Condorcet, dont la théorie en matière d'enseignement finit par triompher et se réaliser sous le Directoire.

Condorcet, dans le Plan général d'instruction publique présenté au nom d'un Comité de la Législative, se proclame nettement partisan absolu de la liberté d'enseigner et les adversaires de l'instruction publique, dispensée par l'État, n'ont que l'embarras du choix des citations à l'appui du droit absolu qu'ils invoquent provisoirement, tant qu'il s'agit d'opposer les écoles confessionnelles aux écoles laïques de la troisième République. « Un pouvoir qui s'interdisait, dit-il, d'enseigner une opinion contraire à celle qui a servi de fondement aux lois établies attaquerait directement la liberté de penser, le perfectionnement des lois, suite nécessaire des opinions et du progrès des lumières. » Toutefois, tant il faut se garder d'appliquer littéralement les principes formulés dans un autre temps à des circonstances contemporaines, le libéralisme radical de Condorcet en matière d'instruction publique ne permettait pas aux prêtres l'enseignement, « eussent-ils, même en le donnant, bien mérité de la patrie ». « C'est surtout, disait-il encore, entre les fonctions ecclésiastiques et celles de l'instruction qu'il est nécessaire d'établir une incompatibilité absolue. » Pour les congréganistes,

on sait que la question ne pouvait se poser, la Révolution ayant dispersé toutes les congrégations.

Quoi qu'il en soit, de ces précédents historiques, l'enseignement périclita sous la Révolution, parce que, reculant devant les dépenses énormes que l'organisation de l'instruction nécessitait, ou se fiant trop aux ressources de l'initiative privée, on s'en remit à celle-ci du soin d'assurer les besoins de l'instruction et par là les doléances de 1789 restèrent sans écho dans le domaine pratique. La loi du 27 vendémiaire an IV, rapportée par Daunou, consacre définitivement l'impuissance de la Révolution et l'abandon des cahiers : « Nous nous sommes dit : liberté d'éducation domestique, liberté des établissements particuliers d'instruction. Nous avons ajouté : liberté des méthodes ».

Les apologistes de l'enseignement privé peuvent donc puiser avec quelque apparence de raison et de vérité dans les opinions et les théories émises au cours de la Révolution, bien que celles-ci fussent moins exclusives qu'ils ne le prétendent de tout enseignement de l'État. Ce qui importe, puisqu'on invoque l'œuvre et la doctrine de la Révolution, c'est de se rendre compte des fruits qu'elles donnèrent. Ces fruits furent détestables. D'une part, l'enseignement ne se releva pas des conditions désastreuses où il était avant la Révolution, et de l'autre, l'Église profita de la latitude qui lui était laissée, pour accaparer les élèves dans les écoles soumises à son influence, si bien que les écoles privées devinrent le foyer de la contre-révolution. En 1797, le Directoire dut prendre un arrêté aux termes duquel « nul ne pourra occuper une place dépendant du gouvernement ou obtenir un avancement, s'il ne fournit un état de fréquentation des écoles centrales de la République. Tout fonctionnaire marié devra certifier que ses enfants fréquentent les écoles nationales. »

L'avènement de Napoléon marque une ère nouvelle dans l'évolution de l'instruction publique en France. M. Bourgeois établit une séparation très nette dans l'œuvre napoléonienne. Il distingue l'organisation consulaire de l'organisation impériale. « En ces quinze années de dictature, dit-il, les Français avaient d'abord commencé par obtenir ce qu'ils avaient sollicité de leur roi légitime, des écoles pour les enfants. Mais au moment où leur vœu se réalisa, la politique du conquérant fit servir ces écoles et leurs maîtres à ses desseins plus qu'à la nation ». La situation de l'enseignement public était déplorable quand Bonaparte s'empara du pouvoir. L'application du plan de Fourcroy améliora cette situation en instituant un enseignement national, des lycées d'État, avec les subventions nécessaires pour leur permettre de payer les maîtres suffisants. Malheureusement, pour la partie la plus pressante de l'enseignement, pour l'enseignement du peuple, le Consulat, comme plus tard l'Empire, se dérobait à la charge qui lui incombait. « Apprendre à lire et à écrire, disait Fourcroy, sont sûrement choses nécessaires, mais quel est le gouvernement qui pourrait se charger d'un pareil fardeau ? Il est hors de la limite du possible qu'un tel enseignement soit établi par un grand peuple. » Et c'est pour suppléer à la tâche de l'État défaillant que l'Empire fit appel aux communes et qu'il rappela par exception les Frères de la doctrine chrétienne. L'enseignement secondaire institué par le Consulat ne comportait pas le monopole d'État : il laissait subsister, à côté d'un enseignement officiel,

l'enseignement privé, soumis à l'autorisation préalable. Ce que le régime impérial ajouta à l'organisation consulaire, ce fut l'Université impériale, constituée en congrégation laïque pour enseigner l'amour de l'Empire et de l'Empereur. Après la chute de l'Empire, le premier souci de l'Eglise, qui considère l'instruction publique comme son privilège, fut de revendiquer la liberté absolue d'enseigner et l'affranchissement des écoles privées de la tutelle de l'Université. Lamennais, porte-parole de l'altramontanisme dont il fut le fondateur, indique nettement, dès 1814, dans son livre : *De l'Université Impériale*, l'objet poursuivi par la campagne qu'il ouvre contre l'Université. Il veut que l'État s'en remette, pour l'instruction, « à l'industrie privée, créant des établissements nombreux dont l'émulation garantirait la bonté, placés sous la surveillance des évêques, juges naturels des mœurs et de la doctrine ».

Mais la Restauration ne pouvait donner satisfaction à des désidérata pareils. D'une part, les hommes de cette époque étaient trop rebelles à l'enseignement purement confessionnel que l'Église revendiquait avec le droit de contrôle ecclésiastique, et, d'autre part, le souvenir d'un régime d'instruction abandonné aux ressources de l'initiative privée trop récent, pour ne pas soulever les résistances les plus vives. « L'Université, dit Royer-Collard, le 15 février 1817, au nom de la commission d'instruction, n'est autre chose que le gouvernement appliqué à la direction universelle de l'instruction publique. » Déjà Guizot, retour de Gand, avait dit : « L'État ne peut pas abandonner le soin d'élever et d'instruire la jeunesse. » — « Il n'y a que deux systèmes, écrivait-il encore dans cet *Essai sur l'instruction publique*, qui date de 1816 : dans l'un l'instruction et l'éducation sont abandonnées soit à des corporations, soit à des autorités municipales, soit à des particuliers : dans l'autre l'éducation et l'instruction appartiennent à l'État, qui les distribue, les dirige, les surveille et pourvoit à leurs besoins. » Guizot, Royer-Collard et les parlementaires de la Restauration opinaient pour le second système : l'enseignement national. Et dès lors, ils sont dénoncés par l'avant-garde du parti catholique comme les ennemis de la religion. Ce n'est pas que la Restauration ne se soit efforcée de donner des gages à l'Église. On comptait en 1818 six cents prêtres professeurs admis dans l'Université, professant dans les lycées ; en 1821, l'ordonnance du 25 février livre les collèges à la surveillance des évêques et les écoles primaires à l'inspection exclusive du clergé. En 1822, la grande maîtrise impériale supprimée est rétablie et le gouvernement place à la tête du corps enseignant monseigneur Frayssinous : « En appelant à la tête de l'éducation publique, disait ce grand maître, un homme revêtu d'un caractère sacré, Sa Majesté fait assez connaître à la France combien elle désire que la jeunesse de son royaume soit élevée dans des sentiments religieux. » C'étaient là, assurément, des garanties données à la religion et les prétendus libéraux qui réclament aujourd'hui le droit pour les pères de famille de ne pas souffrir qu'on déchristianise leurs enfants conviendront que la présence d'un évêque à la tête de l'Université, le recrutement des professeurs dans les rangs du clergé qui fournissait un personnel de plus en plus nombreux aux écoles de l'État donnaient toute sûreté de conscience aux catholiques les plus rigoureux. Eh bien ! malgré tant d'avantages et de concessions, l'Église n'est pas

satisfaite et on croirait lire une polémique de nos jours, quand on lit, dans le *Conservateur*, par exemple, qu'on oblige les familles « à prostituer l'âme de leurs enfants ». La liberté du père de famille apparaît aux intransigeants de cette époque violée et opprimée. Ce qu'ils réclament impérieusement, dans les brochures et les journaux du temps, c'est la liberté absolue d'enseigner, le droit absolu pour les pères de faire donner à leurs enfants telle éducation qu'il leur convient.

C'est que, et ceci résulte de toute l'histoire de l'Enseignement au dix-neuvième siècle, l'Église entend par liberté d'enseigner, le monopole exclusif de l'enseignement au profit de l'Église. Jésus-Christ a dit à ses disciples : *docete*, enseignez! C'est le monopole de l'instruction concédé à perpétuité et toute ingérence de l'État dans l'enseignement est une atteinte portée à cette concession divine et perpétuelle.

Chose étrange! dans la guerre faite à l'Université sous la Restauration, Lamennais, Lacordaire, Montalembert, avaient des auxiliaires dans les rangs de l'extrême-gauche, qui réclamaient comme les ultras, la suppression de l'Université, la liberté absolue d'enseigner. Lazare Carnot, Dubois, Pierre Leroux et les rédacteurs du *Globe*, menaient contre l'Université une guerre non moins acharnée que Lamennais et ses collaborateurs.

Comment des hommes aussi opposés de tendance, purent-ils se rencontrer sur le terrain des mêmes revendications avec les ultra-catholiques! L'organisation impériale de l'enseignement avait totalement laissé de côté l'enseignement populaire. Cette lacune était vivement ressentie par les hommes de l'extrême-gauche qui, avec Lazare Carnot, fondèrent la « Société pour l'instruction populaire ». Afin, disaient-ils, d' « élever à la dignité d'hommes tous les individus de l'espèce humaine ». Ils s'attachèrent à cette œuvre d'instruction populaire avec un dévouement qu'on ne saurait trop louer ; mais la Restauration, encore moins que Bonaparte, n'était guère disposée à encourager leur initiative. Elle l'entrava même, par l'observation des règlements universitaires, par l'application des prescriptions touchant les redevances que l'Université, alors aux mains des évêques, leur imposait. Ainsi paralysés dans leur apostolat pédagogique, les libéraux et les républicains s'exaspérèrent dans une haine violente contre l'organisation universitaire, qui contrariait leur noble dévouement à la cause de l'instruction du peuple. Ils anathématisaient donc le système d'instruction qui faisait obstacle à leur généreuse volonté — et aussi à leurs illusions, car il y avait quelque illusion à croire que l'initiative de quelques hommes dévoués à l'enseignement du peuple pourrait suppléer à la défaillance de l'État. Au lieu de demander l'extension du système à l'enseignement primaire, ils s'élevaient avec une indignation qui faisait écho à celle de Montalembert et des ultras, contre le monopole et réclamaient au nom des droits imprescriptibles de la pensée, la liberté de se dévouer à l'instruction des illettrés. C'est ainsi qu'on vit sous la Restauration, marcher la main dans la main, invoquant également Condorcet et Talleyrand, cléricaux et révolutionnaires — le mot n'est pas trop fort pour qualifier les hommes de l'extrême-gauche de ce temps. Et c'est à la faveur de la confusion ainsi introduite dans la question de l'enseignement, les uns combattant l'Université pour lui substituer l'Église, les autres, pour étendre au peuple les bienfaits de l'instruction réser-

vée jusque-là, dans le monopole universitaire issu de l'Empire, aux classes dirigeantes, que la liberté d'enseignement fut inscrite, non pas dans la Charte, comme on l'a dit à tort, mais dans l'acte constitutionnel de 1830.

Ce n'est pas le parti catholique, en effet, qui inscrivit ce principe au nombre des engagements de la royauté nouvelle. « Elle fut l'œuvre, dit M. Bourgeois, d'un député du groupe Laffitte, de Bérard, qui, depuis le 6 août, en fit une de ses principales revendications, s'y attacha et l'obtint, avec le concours de ses amis libéraux et républicains, Manuel, Salverti, Benjamin Constant, Dupont de l'Eure. La Charte avait promis seulement une loi sur l'instruction publique et la liberté d'enseignement. La promesse de 1830 se réalisa, encore avec quelles atténuations et quelle préoccupation singulière de faire sa part, à l'influence de l'Église, en 1833, avec la loi Guizot. Cette dernière, au surplus, fut la reproduction dénaturée, déformée au profit de l'Église, du projet de loi présenté, le 20 janvier 1831, par Marcel Barthe, ministre de l'instruction publique, représentant de la gauche, dans le cabinet dont il faisait partie. Le projet Barthe, en effet, organisait tout un système d'enseignement populaire. Mais reculant comme les constituants devant l'énormité de la dépense, il réduisait à 2 millions la contribution de l'État, « escomptant comme Talleyrand les initiatives particulières, fondations, donations ou legs, action de sociétés d'instruction populaire qui, depuis 1828, s'étaient développées. Et alors ils supprimèrent, par une conséquence logique que Talleyrand avait fortement marquée, les entraves dont un État faisant appel aux particuliers, ne pouvait plus charger leurs écoles, l'autorisation et la taxe surtout. Ils proclamaient la liberté moins comme un principe que comme un moyen « de développer l'école et d'éclairer la nation ». Guizot, donc, reprit le projet Barthe, mais le dénatura, en faisant des concessions déplorables à l'Église qui revendiquait avec plus de violence que jamais la liberté d'enseignement, c'est-à-dire la main-mise de l'Église sur l'éducation. Guizot et les hommes politiques de 1833 auraient voulu gagner les bonnes grâces du parti catholique, le désarmer, par des avantages sérieux. A cet effet, il introduisit l'intervention du curé dans l'école, « pour y opposer comme un principe d'ordre et de règle la religion au développement intellectuel ».

Dans l'exposé des motifs et les commentaires des articles, il s'attacha à indiquer que l'enseignement donné par les instituteurs devrait être, surtout, avant tout, un enseignement religieux. Le maître, disait-il, « ouvre et ferme l'école par la prière; il fait dire la leçon dans le catéchisme. Il donne des leçons d'histoire par l'Écriture Sainte. Il doit donner à toute l'instruction un caractère moral et religieux. Les croyances religieuses, les espérances religieuses sont, avec les lumières que vous travaillez à répandre, le meilleur moyen de dissiper cette misère morale, ces périls nouveaux auxquels les classes révolutionnaires sont en proie. Il est du plus grand intérêt pour cette société, d'un intérêt plus grand que jamais, de propager l'empire des croyances religieuses. » Si à un tel programme d'enseignement laïque on ajoute la latitude laissée à l'Église d'ouvrir sans aucune formalité gênante des écoles primaires et qu'on laisse aux associations congréganistes l'enseignement des jeunes filles, non prévu à la loi de 1833, on aura une idée de l'étendue des concessions faites à la théocratie par le ministre protestant de Louis-Philippe.

Mais les bourgeois de 1830 voulaient bien livrer à l'Église l'enseignement des fils du peuple ; ils ne consentaient pas à lui livrer leurs propres enfants. Le monopole universitaire avait été supprimé pour les écoles primaires abandonnées à la « liberté », c'est-à-dire aux prêtres. L'enseignement secondaire resta un enseignement national, enseignement d'État. Aussitôt l'Église revint à la charge : Lamennais s'était séparé d'elle avec l'éclat que l'on sait. Mais ses premiers disciples, Montalembert, Lacordaire menaient la campagne avec une vigueur d'autant plus grande, qu'au lendemain de 1830, ils avaient cessé d'être isolés et qu'ils avaient maintenant derrière eux, pour les encourager et soutenir leur action, tout l'épiscopat français coalisé contre l'Université athée. Devant la levée de boucliers des représentants de l'Église, Guizot songea à faire un accord qui, tout en maintenant le système national de l'enseignement secondaire auquel il ne voulait pas toucher dans ses parties essentielles, donnât en partie satisfaction à la meute ultramontaine. De là le projet de 1836. Mais au Parlement, les universitaires comme Cousin, Villemain, etc., prirent peur de l'appétit insatiable que l'Église montrait, et le « concordat scolaire » ne fut définitivement signé entre la bourgeoisie française et l'Église que le 15 mai 1850.

Ce mot de « concordat », prononcé par Thiers la première fois, caractérise bien la loi de 1850, qui sous couleur de liberté, livrait, en réalité, l'instruction primaire donnée non seulement par les instituteurs mais par les professeurs de tout ordre à l'influence toute puissante des prêtres et des évêques. Pour l'enseignement secondaire, en effet, les résultats ne furent pas moins détestables. Toutes les clauses et exigences existant antérieurement pour la tenue des établissements privés furent supprimées. La conséquence, on la connaît : « La population scolaire de l'État a doublé ; celle des maisons religieuses plus que triplé ; celle des maisons laïques a diminué des trois quarts. C'est ce que l'Église appela le triomphe de la liberté. Il restait encore à s'emparer de l'enseignement supérieur, que l'État s'était réservé. L'Église s'en empara le 12 juillet 1875, par la loi sur la collation des grades. Ce fut, remarque M. Bourgeois, le troisième partage de la Pologne accompli comme l'œuvre de Frédéric et de Catherine, au nom de la liberté de conscience ». L'*Univers* caractérisa cette dernière loi, couronnement de cinquante ans de lutte, d'un mot expressif : « La loi d'enseignement supérieur a été votée, dit-il le lendemain ; cinquante voix de majorité se sont prononcées en faveur du *droit de l'Église !*

Le droit de l'Église, les libertés de l'Église, tout cela entendu au sens canonique du mot, avec la notion d'obligation et de santion séculière qu'il comporte, voilà au fond ce que signifie aux yeux de l'Église la liberté d'enseignement. On a vu comment, jusqu'à ce qu'elle soit la maîtresse absolue des consciences, elle crie à l'oppression, à la violation de ses libertés. En face de cette organisation puissante et patiente, qui sait attendre, choisir son heure et ne se lasse jamais, la France n'a malheureusement jamais eu pour défendre sa pensée et son intelligence que des hommes aux volontés vacillantes et contradictoires, trop souvent les dupes des desseins profonds et à longue portée de l'ennemi. De là les hésitations des hommes de la Révolution, les confusions qui se sont introduites parmi les hommes les moins disposés à favoriser

l'œuvre d'empiètement théocratique et qui parfois, néanmoins, ont servi ses projets, jusqu'au jour où l'occasion se présentant, l'Église révèle tout à coup l'étendue de son ambition, en s'emparant de l'enseignement et en substituant l'école confessionnelle obligatoire à l'école neutre ou libre, au nom de la liberté. C'est ce qu'elle fit sans aucun scrupule en 1850; c'est ce qu'elle ferait demain, si une circonstance naissait, crise grave, révolution ou réaction, lui en donnait la possibilité. Quant aux résultats positifs de la domination scolaire de l'Église l'état de l'instruction en France en 1870 dit assez combien celle-ci est impuissante à assurer son développement. Aussi, après les désastres auxquels l'influence prépondérante du catholicisme ultramontain sous le Second Empire ne fut pas étrangère, la France n'eut-elle rien de plus pressé que de réclamer l'organisation d'un enseignement national soustrait enfin à la tutelle ecclésiastique. Ce fut l'œuvre glorieuse de la troisième République. C'est elle qui créa cet enseignement national, dont M. Bourgeois énumère les efforts magnifiques ininterrompus. Mais ces efforts sont de date récente et je n'ai pas à suivre l'auteur de l'*Histoire de l'Enseignement* dans les détails de cette dernière partie de son historique : ils sont présents dans la mémoire de tous.

De ce long exposé, que conclure ? Deux constatations se dégagent des faits racontés plus haut :

Le premier, c'est que l'Église, qui revendique pour elle comme un privilège le devoir d'enseigner, et conteste le principe de l'enseignement national, n'a jamais été à la hauteur de la tâche qu'elle prétend assumer. Sous l'ancien régime, elle n'a rien fait pour donner à la nation un minimum suffisant de connaissances nécessaires. La seconde constatation, c'est que le système de l'initiative privée, derrière lequel elle abrite volontiers son ambition de diriger l'enseignement en France, a fait ses preuves avant et après la Révolution. Il s'est toujours montré inapte à satisfaire les besoins d'instruction de notre pays. Si les études secondaires et supérieures ont reçu une forte impulsion après 1800, c'est au système national inauguré par l'Empire qu'il le dut. Quant à l'enseignement primaire, il est resté informe, à peine ébauché jusqu'à la troisième République, qui a inauguré pour la première fois un enseignement véritablement national. Pourquoi l'Église, depuis le jour où l'Empire lui confia l'éducation et l'instruction de la jeunesse en France, n'a-t-elle pas assuré cette éducation ? S'il est vrai qu'elle ait une mission éducatrice, que n'a-t-elle songé à la remplir plus tôt ? Pourquoi les Frères de la doctrine chrétienne sous l'Empire, les congrégations enseignantes sous la Restauration et le gouvernement de Juillet ne se sont-ils pas multipliés en proportion des besoins de maîtres et de locaux dont l'État se déclarait impuissant à supporter les charges qu'il eût volontiers laissé à l'Église le soin d'assumer ?

C'est que l'Église se désintéresse du progrès de la science et de la culture générale. Ou plutôt, c'est qu'elle est invinciblement poussée, par ses origines, ses traditions et son principe, à enrayer le développement des connaissances générales, en contradiction avec ses dogmes et sa mission surnaturelle.

Cependant l'Église est soutenue, dans ses revendications d'apparence libérale, par des libéraux qui réclament pour son enseignement la pleine

liberté que ses dogmes combattent et oppriment lorsque l'Église est la plus forte. Sur quoi se basent l'Église et les prétendus libéraux pour parler au nom de la liberté? C'est que le droit d' « enseigner » est un droit élémentaire, primordial. Il y a là une équivoque philosophique que Jules Simon a percée d'un mot : « Le droit naturel d'enseigner doit exister pour celui qui veut enseigner sa doctrine. Mais ce que vous appelez le droit naturel d'enseigner c'est le droit naturel d'être professeur : ce droit je vous le nie. » — Le droit de « professer », d'enseigner des enfants n'est pas le même que celui d'exprimer sa pensée. Il n'y a pas d'assimilation possible entre la liberté de la presse ou la liberté de réunion et la liberté de l'école. Tout citoyen doit jouir du droit de fonder un journal, d'appeler ses concitoyens dans une salle, pour exposer, dans le journal ou dans la réunion convoquée, telles opinions, tels faits qu'il lui convient. Croit-on que l'exercice de ce droit individuel puisse s'étendre, sans règle ni contrôle d'aucune sorte, à la fondation d'une école ? Les libéraux les plus formels reculeraient devant une telle conclusion de leurs prémisses. Elle serait cependant logique, si « le droit naturel du citoyen à enseigner, à parler ou à écrire dans la cité est le fondement de l'école ».

Les libéraux, sans reculer à ce point les limites de l'absurde, contestent à l'État son droit éminent sur l'enseignement, au nom du droit du père dans le choix du maître. La liberté de choisir un maître est devenue l'argument décisif dans les polémiques de ces derniers temps.

A ces défenseurs du droit du père, M. Bourgeois répond : « L'enfance n'abolit pas le droit de l'homme, comme le faisait la religion antique. L'enfant est dès sa naissance un individu social. Il a des droits de conscience distincts de ceux du père ». C'est ce que la Déclaration des Droits a formulé en termes très nets : « Les hommes *naissent* et demeurent libres en droits ». « C'est-à-dire, commente M. Bourgeois, qu'entre les hommes d'une même génération, entre les hommes des générations successives, l'obligation s'impose de ne point nuire à autrui. Ne point nuire à l'enfant est un devoir beaucoup plus étendu que le respect de l'homme. Ne point nuire à l'individu constitue pour la société, les mots le disent assez, une sorte de devoir négatif. Quand il s'agit de l'enfant, non pourvu des moyens de vivre, de penser, les deux négations deviennent une affirmation. S'il n'a pas à manger, il y a obligation de le nourrir; s'il ne peut se défendre contre le froid, de le vêtir... Comme le corps, l'esprit a besoin d'aliments : les pensées, les lectures, les exemples sont à la conscience les aliments dont se forme et se nourrira, à défaut de la raison qui ne peut encore les procurer à l'enfance, la liberté. Il y a un rachitisme des consciences, par insuffisance ou par vice d'alimentation, toutes les fois qu'il n'y a pas éducation de la liberté... Ainsi, le droit naturel de l'homme enfant, loin de s'effacer, pour créer au père comme un droit supplémentaire, s'affirme plus étendu et plus large que celui de l'adulte, imposant à la famille et à l'État qui s'arme de la loi contre elle au besoin ou la supplée, des droits équivalents ».

En d'autres termes, l'enfant est un citoyen. Il a droit à un développement intellectuel et moral qui le rende capable d'exercer ces droits de citoyen. C'est à l'école que sa personnalité intellectuelle et morale s'affirme. L'État,

gardien des droits de tous les citoyens, doit sauvegarder à cette personne morale son indépendance. De là la neutralité de l'école, neutralité dont l'Église conteste la sincérité, et cela se conçoit : elle ne l'admet point. « Par grâce, écrivait récemment un catholique cité par M. Bourgeois, qu'on ne nous parle pas de neutralité ! Dieu n'est pas neutre ! » — Ainsi, conclut M. Bourgeois, « dès qu'il y a école, les droits de la famille ne sauraient être opposés à la loi, soit qu'elle *prévienne*, soit qu'elle *punisse*. Elle veille sur la conscience et la liberté des écoliers et les défend, réglant les obligations du maître, le surveillant pour qu'il s'en acquitte, le punissant s'il y manque... Ce n'est pas la liberté d'enseignement en général, ni des pères de famille : c'est la loi de l'école et de l'enfance. »

On ne saurait mieux établir le droit supérieur de l'État à la réglementation de l'enseignement contre ses adversaires. M. Bourgeois a cru devoir ajouter à la réfutation du sophisme de la liberté basée sur l'assimilation de l'enseignement à la libre expression de la pensée humaine et sur la liberté du père de famille, l'argument tiré du caractère économique que d'aucuns ont voulu donner à l' « industrie » de l'éducation. Nous ne le suivrons pas sur ce point de son argumentation qui, à notre sens, n'avait pas besoin de tant d'efforts pour détruire la thèse qui assimile l'instruction à un produit fabriqué, et de laquelle on veut déduire la libre concurrence en matière d'éducation comme pour tout le reste. C'est là une conception si grossière de l'œuvre d'éducation, qu'elle n'est que très timidement soutenue même par les économistes impénitents : l'Église seule, toujours facile sur le choix des arguments comme sur le choix des moyens, invoque souvent la liberté mercantile de l'enseignement. Il n'y a pas lieu de s'y arrêter longuement. M. Bourgeois aurait pu se contenter pour montrer la duplicité des défenseurs de la libre concurrence, de la question qu'il leur avait déjà posée précédemment : « Les Français sont-ils atteints dans leur liberté et dans leur conscience parce qu'ils ne vendent ni ne cultivent le tabac ? »

En résumé, de l'examen des faits et des doctrines en présence, M. Bourgeois conclut : monopole, liberté, sont des mots qui s'opposent et qu'on n'invoque si souvent de part et d'autre, que parce que trop souvent, on néglige le point de vue auquel on doit se placer, qui est celui de l'enfant. L'enfant a le droit à l'instruction. Il n'est pas une marchandise, « mais le consommateur d'une denrée dont la valeur, plus que le prix importe, ses besoins autorisant la loi à restreindre la concurrence industrielle dans la limite nécessaire aux bonnes études ». Les pères de famille doivent s'incliner devant ce droit de l'enfant qui limite leur autorité paternelle et devant les lois de l'État qui ont pour objet de sauvegarder la liberté de ceux qui ne peuvent la défendre par eux-mêmes. « C'est à la société, protectrice de l'enfant, qu'il appartient de le défendre contre le trafic et de lui procurer contre la propagande la ressource des maîtres intéressés à l'instruire. Ainsi se trouve justifié le moyen qu'elle a le plus employé en Franee, l'institution de maisons d'État où l'élève est encore le plus assuré de n'être ni objet de commerce, ni instrument de propagande. » On ne saurait mieux dire.

GUSTAVE ROUANET.

Vie spirituelle et action sociale, par C. BOUGLÉ, 1 vol. in-18, Cornély. — Sous ce titre, M. Bouglé a réuni, en un volume, six conférences faites devant des auditoires très divers : Bourses du travail, Universités populaires, Associations polytechniques, Ligue de l'Enseignement, Distribution de prix.

M. Bouglé est professeur de philosophie sociale à l'Université de Toulouse. Il appartient à la phalange des hommes de devoir et de pensée réunis par une commune angoisse, au cours de la terrible crise dans laquelle faillirent sombrer le bon sens du peuple français, avec ses libertés et les promesses d'avenir contenues en elles. Il est de ceux que la leçon de choses de l'Affaire a frappés. Il a vu le mensonge triomphant exaspérer la crédulité publique et ameuter les foules ignorantes et trompées contre la vérité. Il a senti, alors, à quel point l'ignorance du peuple peut constituer un péril pour les trésors intellectuels et moraux de la civilisation. « Intellectuel » au sens noble du mot, ils a eu la conscience de la dette sacrée contractée envers le peuple sevré de toute joie intellectuelle, tenu à l'écart de la vie de l'esprit, et dont l'accession à la culture générale apparaît désormais aux esprits éclairés indispensable à la conservation des trésors de science et de moralité accumulés par la civilisation au bénéfice de quelques privilégiés. Déjà ses études l'avaient conduit à proclamer que la marche naturelle des sociétés occidentales aboutit au triomphe des idées égalitaires, à la suppression des privilèges sociaux de caste et de classe, et il avait esquissé les grandes lignes de cette évolution dans un livre dont nous avons rendu compte ici même (*Les Idées égalitaires*, Alcan). L'effort fait pour tenter d'enrayer cette évolution naturelle et le point d'appui que cet effort avait trouvé dans l'ignorance des masses, mystifiées par une presse sans scrupules, perverties dans leur bon sens naturel par une littérature spéciale, qui est la seule que le peuple connaisse, l'avertit du devoir pressant à remplir. Il acquit la compréhension que ceux qui savent se doivent à ceux qui ne savent pas, que les lettrés ont l'obligation impérieuse de partager avec les non lettrés les richesses intellectuelles, dont ceux-ci sont privés. Sous l'empire de ce noble désir de réparation sociale, il prit une part active à l'apostolat des professeurs qui ont porté leur parole dans les Universités et les sociétés populaires de tout ordre issues de leur initiative.

Le livre que nous signalons aux lecteurs de la *Revue socialiste* contient, comme nous l'avons dit, six de ces conférences. Nous en signalerons deux :

Dans la première : *La vie spirituelle et l'action économique*, il s'attache à montrer que si l'organisation économique contemporaine est l'obstacle le plus difficile à franchir ou à tourner, pour permettre à tous les membres de la famille humaine, de vivre la vie spirituelle, apanage des élus de la fortune et du loisir seulement ; néanmoins, quelque contradictoires que soient les exigences de la vie de l'âme et de la vie du corps pour la majorité des hommes, courbés sous un long et pénible labeur quotidien, un peu de lumière intellectuelle peut se projeter dans les ténèbres de l'oppression économique. Et non seulement elle peut consoler les opprimés par le rayon d'idéal qui ennoblira leur tâche, qui substituera le travail réfléchi au labeur machinal de l'être qui ne pense point, mais encore elle l'aidera à améliorer sa condition, à concevoir

des rapports plus justes, à découvrir et à vouloir réaliser des formes sociales plus hautes. Des pessimistes, dans la classe ouvrière, ont accueilli les paroles de savoir et d'espérance des missionnaires de la science et de la culture, par des paroles de découragement et d'amertume : « Dans la poussière et la vapeur où nous vivons tous les jours, leur disaient-ils, l'esprit ne peut s'épanouir. La classe ouvrière est utilitaire et forcément utilitaire, parce qu'elle est misérable; elle n'a pas le temps d'être idéaliste. » A quoi M. Bouglé répond que l'émancipation matérielle ne précédera pas l'émancipation mentale, pas plus, d'ailleurs, que ceux qui travaillent aux progrés de cette dernière ne peuvent espérer faire précéder de l'émancipation mentale totale l'émancipation économique. Mais l'une et l'autre se pénètrent, se soutiennent, s'étayent et sont solidaires. Les Universités populaires ne transformeront pas à elles seules la société économique — pas plus que les syndicats ne transformeront la mentalité de la classe ouvrière, dont l'affranchissement est cependant la condition de tout progrès sérieux. Mais elles développeront dans les rangs de la classe ouvrière des sentiments de dignité, la conscience de sa force, et avec l'idéal spirituel qu'elles éveilleront dans les travailleurs, elles feront naître des vouloirs plus énergiques de réalisation qui le pousseront à s'organiser, à se grouper, à former un faisceau des volontés aujourd'hui impuissantes, parce qu'isolées, ignorantes ou inconscientes. Et le groupement économique, à son tour, avec l'amélioration des conditions du travail, avec les habitudes de réflexion, de méditations et d'études que toute œuvre de coopération et de revendication collective entraîne avec elle, élèvera dans la vie spirituelle les travailleurs. L'organisation spirituelle est productive de mouvement économique et celui-ci à son tour « se transforme en lumière », selon l'heureuse expression de M. Bouglé.

L'honorable professeur, en terminant, laisse percer comme une inquiétude secrète, sur le fond de laquelle il ne s'exprime pas en termes explicites. L'affranchissement matériel du prolétariat aura pour conséquence une révolution profonde dans les idées d'aujourd'hui. Que sera-t-elle, cette révolution ? « Les intellectuels, dit-il, n'y pensent pas sans émoi. En même temps qu'ils l'appellent de leurs vœux, ils frémissent à son pas qui approche. Un esprit tout nouveau soufflera sur le monde, et bien des fleurs, qu'ils cultivent aujourd'hui avec piété, s'y faneront ou seront foulées aux pieds... Dès aujourd'hui, combien de fois ne nous arrive-t-il pas d'être secrètement troublés quand notre auditoire nous renvoie l'écho grossi et grondant de nos propres paroles ? C'est ainsi que parfois nous aurions envie d'arrêter les bras au moment où nous les armons; et nous sommes pris et déchirés, pour ainsi dire, entre le monde ancien auquel nous devons tant, et le monde nouveau sur lequel nous plaçons tant d'espoir. » — Évidemment, M. Bouglé ne dit pas toute sa pensée, et s'il met sincèrement son espoir dans l'avènement d'un monde nouveau, il n'est pas sans appréhender que cet espoir soit peut-être déçu. Pourquoi ? Que redoute-t-il de l'avènement de la classe prolétarienne à la tête de la civilisation ? Ou plutôt, car c'est là un terme inexact, que craint-il de l'entrée du prolétariat dans la civilisation, de la suppression des classes et de l'accession toute grande des déshérités à la culture générale, par l'abolition des privilèges économiques qui consacrent les privilèges intellectuels ? Ces appréhensions

semblent au moins étranges chez un homme aussi avisé, aussi exempt de préjugés que M. Bouglé. Il me paraît que son inquiétude secrète, c'est que la culture générale ne perde en délicatesse et en profondeur ce qu'elle gagnera en force et en surface; que « l'esprit tout nouveau qui soufflera alors sur le monde » ne se déchaîne en tempête, et qu'il porte la trace de préoccupations trop exclusivement matérielles et utilitaires qui, croit-il, détournent aujourd'hui les prolétaires des choses de l'esprit.

Qu'il me permette de lui dire que ces craintes sont chimériques, comme chimérique aussi le désintéressement conscient et volontaire de la vie spirituelle, qu'il croit avoir observé dans une partie de la classe ouvrière. Si celle-ci n'a pas répondu, comme lui et ses compagnons d'apostolat l'avaient espéré, aux appels qu'ils lui ont adressés, si les Universités populaires ne se sont pas peuplées d'ouvriers, attirés par le goût de l'étude, par les curiosités de la pensée, par le désir avide et soutenu de meubler leur cerveau, de s'ouvrir un horizon intellectuel plus vaste, ce n'est pas par dédain systématique ni orgueilleuse indifférence, encore moins par hostilité contre la généreuse initiative des hommes de devoir social qui s'y sont consacrés ; — mais, en réalité, parce que du jour au lendemain, on ne soulève pas le bloc massif d'apathie et d'inertie qui pèse sur la conscience ouvrière. Que M. Bouglé interroge les chefs de syndicats, les militants de la lutte économique : ils lui apprendront, s'il ne le sait pas, que les initiateurs de l'organisation corporative se heurtent à la même résistance passive que les promoteurs d'Universités. Les salles de syndicat, dans les Bourses du travail, sont bien souvent désertes si un intérêt immédiat et pressant n'y appelle pas par foules désordonnées et bruyantes les membres des corporations. Le conflit ou l'incident qui provoque leur assiduité une fois réglé, le même abandon se produit. L'organisation syndicale n'en progresse pas moins de jour en jour. Mais c'est une œuvre de longue haleine, un travail d'agrégation et de cohésion très difficile, qui se poursuit avec continuité, sans résultats visibles apparents, à travers les accès d'enthousiasme et de lassitude. Il en sera de même pour l'éducation populaire à laquelle il s'est attaché : la progression s'accomplira lentement. Et c'est la lenteur même avec laquelle le mouvement s'effectue qui devrait rassurer ceux qui, comme M. Bouglé, à la fois s'impatientent de la longueur du chemin et redoutent d'atteindre le terme où il doit aboutir. Oui ! on pourrait craindre que des flots de lumière trop subits n'aveuglassent ceux qu'on veut éclairer. La pénétration patiente des ténèbres par la lumière, l'affranchissement graduel des cerveaux chez lesquels l'ombre ne se dissipe que peu à peu sont le sûr garant que l' « esprit nouveau » ne soufflera pas en tempête. Les éléments de transformation sociale opèrent au jour le jour, sans hâte ni violence, quelque impatients que nous soyons d'atteindre leurs résultats. M. Bouglé le sait mieux que personne. Qu'il continue donc à semer le bon grain, sans crainte qu'une fois enfoui il fasse éclater le sillon.

Au surplus, les inquiétudes exprimées par M. Bouglé dans ce passage me semblent inspirées par l'importance exagérée qu'il attribue à quelques propos paradoxaux qui sont loin de refléter l'état d'esprit du prolétariat. Ainsi, quand M. Jules Guesde dit que les universités populaires ont « juste autant d'importance sociale que l'œuvre des petits teigneux », la boutade porte son cachet,

la marque de son esprit qui n'est pas du tout celui de la classe ouvrière. Je reprocherai d'ailleurs à M. Bouglé d'avoir, quelquefois, exagéré l'importance de certains propos ou déclamations isolées.

Ainsi, dans sa conférence sur *la Crise du Patriotisme*, après avoir très fidèlement exposé la thèse « nationaliste », il lui oppose une thèse « internationaliste » dans laquelle j'ai eu de la peine à reconnaître la théorie que le socialisme et même les simples démocrates restés dans la tradition révolutionnaire du parti républicain développent tous les jours. « Vos nations, fait-il dire aux internationalistes, sont, dites-vous, les organes nécessaires de la civilisation ; c'est en réalité, la barbarie quelles soutiennent et quelles entretiennent. Ce sont des idoles sauvages qui vivent de sacrifices humains. Démolissons donc les casernes, effaçons les frontières, dissolvons les patries, et l'humanité enfin soulagée de tant de chaînes inutiles, respirera librement, en répétant le beau mot de Michelet : Je savais bien que j'étais une! — Ainsi parle l'internationalisme. » Eh bien ! non. L'internationalisme ne parle pas de la sorte, si ce n'est dans le livre de M. Goyau : L'*Humanitairisme*. Ces déclamations simplistes ont été peut-être tenues dans quelque réunion anarchiste par quelque amateur littéraire comme on en voyait tant quand l'anarchie était à la mode dans les salons ou les cénacles, mais non par des internationalistes proprement dits. En tout cas, l'internationalisme n'a pas surgi « des excès du nationalisme ». Il ne veut pas dissoudre les patries, mais les associer ; il ne veut pas détruire les frontières, mais les fixer ; vider les casernes pour affaiblir la puissance de conservation nationale mais pour l'accroître. Pour que l'internationalisme advienne il faut d'abord que les patries soient. Le mot même, qui ne date pas d'hier, de la crise politique que nous traversons, le dit assez. « L'humanité en dehors des nations, dit M. Bouglé, n'est pas un corps mais une masse amorphe; les nations supprimées, elle retournerait en poussière... Pour l'humanité, pour la patrie! disons-nous, et nous protestons ainsi avec la même énergie que les nationalistes contre les rêves aventureux de ceux qui parlent de supprimer les patries ». Il y a là évidemment une confusion déplorable. Jaurès, dans un article sur la *Liberté individuelle*, que publia la *Revue de Paris* voici tantôt quatre ou cinq ans, ne parlait pas autrement que M. Bouglé des patries et je défie bien qu'on trouve dans l'œuvre internationaliste la devise que M. Bouglé leur prête : « Pour l'humanité contre la Patrie ». Au contraire, la devise qu'il fait sienne pour combattre l'Internationalisme, est précisément celle que celui-ci a arborée partout ; mais qui est plus spécialement la devise de l'internationalisme français, issu de la Révolution. Il suffit de parcourir les niaiseries accumulées par M. Goyau dans sa revue rétrospective sur *l'idée de Patrie*, pour s'en convaincre. M. Bouglé s'escrime donc contre un moulin à vent, quand il combat l'internationalisme au nom de l'idée de patrie sainement comprise, reposant sur l'idée de droit qui est à sa base, comme le droit est également à la base de l'internationalisme.

Ces réserves faites, nous ne saurions trop recommander la lecture de ce volume, plein à chaque page d'une substantielle pensée exprimée dans une langue forte et sobre, point pédante, toujours alerte et claire.

Gustave Rouanet.

Josette, par Paul Reboux. 1 vol. Ollendorff, éditeur. — Ces prostituées que les bourgeois, après boire, maudissent à grands coups de poings sur la table, ne sont pas moins intéressantes et dignes de pitié, ou plutôt de justice, que leurs sœurs de travail, — d'un autre travail, s'entend. Il ne s'agit pas ici, cela va sans dire, des grues de haut vol, des dégrafées de marque, qui sont aux rouleuses, aux pauvres filles du trottoir, ce que le contremaître enrichi, le *jaune*, est à l'ouvrier misérable et dénué de tout. Ces femmes, traquées par la police dite des mœurs, et pourtant tolérées par l'État, qui les autorise à échanger des caresses contre une pièce de cent sous, ces femmes sont presque responsables, aux yeux des fourbes chevaliers de la feuille de vigne, de la corruption publique, de l'existence des maladies vénériennes, et généralement de presque toutes les tares sociales.

Ces messieurs prennent ou feignent de prendre l'effet pour la cause. Les filles publiques, portion de l'immense troupeau de la misère, sont les victimes de l'iniquité gouvernementale et capitaliste. Ce ne sont pas des criminelles, mais des malheureuses qui le plus souvent sont tombées de l'enfer de l'exploitation dans celui de la prostitution, et qui, pour comble de malheur, sont privées par la société de tout moyen de relèvement individuel.

La prostitution n'est donc pas une cause, mais un effet des maux actuels, de l'impitoyable régime qui permet aux puissants d'écraser les faibles, — tous les faibles.

Josette est le roman d'une de ces malheureuses, et nous nous félicitons de pouvoir le signaler aux lecteurs de la *Revue Socialiste*, habitués à envisager sous toutes ses faces la question sociale. Voici le sujet de ce livre, de ce roman très personnel, et moral au sens élevé du mot :

Josette, dont le père meurt d'un accident de chasse, se trouve, à dix-sept ans, livrée à elle-même, sans argent, sans relations. Intelligente et courageuse, elle vient à Paris, forte de sa jeunesse, de l'espoir de vivre libre en travaillant. En peu de temps, elle perd ses illusions. Rapidement épuisée par le labeur des petites ouvrières dont le salaire, d'une modicité révoltante, leur permet à peine de manger du pain et des pommes de terre frites, de loger en des garnis ignobles, elle se voit sans emploi et porte ses dernières ressources au bureau de placement. Elle entre au service d'une famille « de gens comme il faut ». Le fils de la maison (et aussi le père) regardent cette jolie petite bonne, pas lourde comme les autres, mais fine, toute rose et souriante, avec quelque pointe de fierté. Et Josette, naïve, écoute le freluquet, cède malgré soi à l'émoi naturel de son cœur. Cependant, sa maîtresse, matrone rèche et méchante, la jalouse, et le père voit repousser ses avances : la voilà derechef sur le pavé, car il va de soi que le potache, dûment engueulé par ses auteurs, se terre et la laisse partir sans le plus petit remords. Et fatalement, après de longs mois de souffrances, de faim, de détresse, Josette tombe au trottoir, à la rafle, à cette visite médicale qui livre des femmes à la lâche bêtise des bourreaux de police et à la férocité des chiens de commissaire. Josette est inscrite aux registres de la Préfecture, court les rues, les cafés, les maisons publiques, jusqu'au jour où, déjà minée par la phtisie, elle rencontre un brave garçon, un peintre, Philippe Couperin, qui l'arrache à l'abîme. Alors elle renaît à la vie, trouve le bonheur dans l'amour de l'honnête homme dont le

plus grand souci est d'effacer chez son amie le souvenir atroce des jours de honte. Mais la maladie, elle, ne pardonne pas ; puis, il y a le père Couperin, qui ne badine pas avec la morale et coupe les vivres à son indigne fils. Les amants quittent Paris, se réfugient dans le Midi, dépensent jusqu'à leur dernier sou.

Le peintre, malade, est impuissant à subvenir à l'existence commune : Les dettes s'accumulent ; plus de crédit, et les menaces des fournisseurs..... Josette, affolée, descend de l'hôtel, se donne... et juste en cet instant, Philippe recevait de sa mère l'argent indispensable. Ce dernier coup terrasse Josette. Après une agonie très douce, « elle s'endort, pour l'éternité, dans la confiance et dans l'amour ». Avant que ses forces ne l'abandonnent, elle a écrit l'aveu de sa suprême faute.

Il est fort malaisé de résumer un livre, encore plus de l'apprécier et de définir les impressions que nous a laissé sa lecture. *Josette* est l'œuvre généreuse d'un poète, d'un écrivain scrupuleux, dont la préoccupation n'est pas de complaire à la clientèle spéciale des romans vides, de la littérature malsaine, mais de dénoncer l'iniquité. Il ne recule devant aucun détail, si atroce, si effroyable qu'il soit. Sa thèse n'est pas nouvelle — c'est celle de *Marion Delorme*, de *La Dame aux Camélias* — mais (ainsi que l'a justement observé Marcel Ballot dans le *Figaro*), outre que Paul Reboux n'écrit pas l'histoire d'une grande cocotte, mais d'une pauvre fille *dépourvue de tout*, ils ne sont pas très nombreux, les littérateurs qui prennent en mains une cause défendue surtout par les révolutionnaires. *Josette* est donc un livre fort, parce qu'il « empoigne », et un livre utile, parce qu'il « fait penser ».

Voici quelques extraits, par où l'on jugera des mérites artistiques de ce roman, plein de sève et de vie.

Sur ces ouvrières parisiennes qu'on nomme « les petites mains » :

« Leurs mains, petites en effet, sont accoutumées aux travaux délicats, ingénieuses comme des fauvettes qui font leur nid, promptes à tapoter les nœuds, à rendre pimpants les froncés, fiévreuses aussi, d'une fièvre qui les effile en même temps qu'elle les active, — car elles sont souvent brûlantes, ces petites mains ; il y a des moments où leur prestesse s'alanguit, où leur gracilité se fane... Mais, bah ! l'endiablement de la vie les a bientôt reprises ! Et voilà le sang qui leur reflue dens les veines pour qu'elles piquent au corsage la touffe de violettes qui vient de Lui. — C'est que d'autres mains les pressent, d'autres mains dont l'étreinte se promet durable. Et puis on les quitte... et elles retombent désabusées, solitaires...

« Quelques-unes de ces petites mains ne se contentent pas du bouquet de deux sous. Il leur faut des gerbes de roses. Le luxe est leur allié en même temps que leur ennemi, car il les inspire, mais il les guette. Ne sont-elles excusables, ces gentilles petites mains, de désirer des bagues à leurs doigts qui savent si bien les porter, et de vouloir froisser pour leur compte un peu de cette soie qu'elles se sont fatiguées à coudre ? Hélas ! il est un apprentissage qu'elles ignorent... Elles sont trop étourdies pour empiler des louis ou se cramponner aux amants. Elles souhaitaient le plaisir ; elles ne savent pas en vivre. Elles en meurent, quelquefois. L'air de l'atelier empoisonne comme l'air de la noce flétrit ; toutes les routes conduisent les pauvres gens à la même détresse.

« Les voilà, les petites mains, allongées sur un drap d'hôpital. Elles ne bougent pas. Elles sont plus fines que jamais, presque transparentes. La vie s'est évaporée d'elles en leur laissant l'attendrissante fragilité des squelettes d'oiseaux... »

Josette, chassée par les bourgeois qui l'exploitaient, est sur le pavé :

« Ainsi, des morts ont leur mausolée, mais des vivants n'ont pas d'abri ; des bêtes exotiques sont logées, gorgées de viandes, mais des enfants dorment au coin des portes et des vieillards sur des bancs, le ventre creux ; le plaisir a ses monuments, mais la douleur est vagabonde ; la justice qui frappe trône sous des plafonds d'or, mais on ne sait où rencontrer la justice qui console ; dispendieusement, on élève des temples au Dieu que la misère prie en vain, mais on traque les gueux qui rôdent par les rues ; enfin le palais de la spéculation fainéante, connu de tous, règne au centre même de la ville, — quant au palais du Travail, il n'existe pas. »

Sur la police :

— De bonne foi, demanda Philippe avec un peu d'émotion dans la voix, à qui serre-t-on la vis ? A un petit groupe de femmes condamnées aux caresses forcées si elles ne veulent pas mourir de faim. Contre celles-là, tout est bon. Quant aux autres, aux innombrables autres, celles qui se vendent, non pour nourrir leur corps, mais pour le parer, à celles-là, pleine liberté ! La bienveillance de la police vis-à-vis des femmes est proportionnelle au tarif de leurs nuits. — Nuits de deux à dix louis : égards, politesse, considération. Nuits de deux à dix francs : en voiture pour Saint-Lazare ! »

On juge, par ces lignes, des tendances de *Josette*. Il faut le lire pour respirer le souffle qui anime ce livre concis, riche d'idées et d'images, dont le succès — un succès du meilleur aloi — contribuera à porter plus loin, à répandre l'efficace indignation des esprits hautement humanitaires, également ennemis de la sensiblerie inactive et larmoyeuse, et de l'aveuglement de tous les partisans des « maux nécessaires ».

V. Muller.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Cherchons l'hérétique ! 1 vol. in. 18. Stock.— Le nouveau roman de J. Esquirol, qui vient de paraître à la librairie Stock, dans la collection des ouvrages catholiques, est, sous une forme humoristique, une étude très fortement documentée des singularités religieuses, bien plus fréquentes qu'on ne le croirait aux temps modernes. Théosophes, vintrassiens, gnostiques, martinistes, esséniens, kabbalistes, spirites, occultistes, ésotéristes, de toutes nuances, y figurent en une galerie de personnages pittoresques, auxquels les paysages lyonnais servent de cadre. C'est en quelque sorte un complément de *Là-Bas*, de J.-K. Huysmans, dont certains héros reparaissent en ce livre. Le récit qui constitue le lien du volume contribuera de même au succès de ces pages attrayantes où se retrouvent les qualités littéraires de l'auteur d'*A mi-côte*.

Vie spirituelle et action sociale, par C. Bouglé, 1 volume de 130 pages : Cornély, éditeur, 101, rue de Vaugirard, Paris. — La vie spirituelle et l'action sociale, la réflexion méditative et l'activité productive ne s'excluent nullement, mais s'impliquent au contraire. C'est ce que M. Bouglé a essayé de démontrer, non pas seulement par la théorie, mais par l'exemple : en faisant jaillir, du choc des opinions courantes, l'étincelle des principes philosophiques. C'est ainsi qu'à propos des questions les plus « actuelles », — sur la crise du libéralisme et du patriotisme, sur le développement du syndicalisme et du coopératisme, sur les conséquences du socialisme et de l'anticléricalisme, — l'auteur émet en un style vivant, un certain nombre de réflexions méthodiques, parfois troublantes, qui provoqueront sans doute de fécondes discussions.

Le Positivisme et le Progrès de l'esprit. — Études critiques sur Aug. Comte par G. Milhaud, professeur à l'Université de Montpellier. 1 vol. in 16, 2 fr. 50 (F. Alcan, éditeur.) — Dans les deux premières études, l'auteur donne un résumé rapide de la philosophie de Comte, dont il essaie surtout de faire sentir l'unité de préoccupation et de tendance. Puis, après avoir dégagé la physionomie générale de l'homme et du penseur que fut Comte, il s'efforce de montrer, dans le dernier et le plus important chapitre, que la pensée contemporaine en réagissant contre le positivisme, ne fait en somme que le dépasser dans un mouvement d'émancipation et de progrès. On sentira aisément le lien qui rattache ces conclusions à *l'Essai sur la Certitude logique* et au *rationnel.*

La Liberté de l'Enseignement, 1 vol. de 300 pages : 2 fr. Cornély, éditeur, 101, rue de Vaugirard, Paris. M. Emile Bourgeois, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, vient de publier un ouvrage capital sur la *Liberté d'Enseignement.* Voilà enfin un livre d'histoire impartial et fondé sur l'étude attentive des textes, consacré par un homme, dont les opinions sont connues, à l'étude de cette question systématiquement déformée par les histoires antérieures composées au service du parti clérical. A ce titre, déjà, il permettra dans les discussions qui vont s'engager sur la liberté d'enseignement, de reconnaître avec exactitude les véritables traditions de la France libre en cette matière ; ses besoins et ses actes dans le passé. Il sera un guide indispensable dans le présent. On y trouvera étudiés dans l'*Histoire* et dans la *Doctrine* les vœux principaux des Français en matière d'enseignement, comment ils ont réclamé le *droit d'apprendre* plus que le *droit d'enseigner*, et de quelle manière doit s'établir au xx[e] siècle le *Statut de l'Ecole*, plus important peut-être que la liberté d'enseignement.

Les systèmes socialistes, par Vilfredo Pareto. (Cours professé à l'Université de Lausanne). 1902-1903, V. Giard et E. Brière, libraires-éditeurs, Paris. L'ouvrage complet, 2 volumes in-8°. Prix avec reliure de la bibliothèque, 16 fr. Broché, 14 fr. *(Bibliothèque internationale d'économie politique*, publiée sous la direction de Alfred Bonnet). — Ce livre de M. Vilfredo Pareto, un des maîtres de l'école économique mathématique, comble une grosse lacune. Il n'existait pas en langue française d'ouvrage d'érudition solide sur l'ensemble des systèmes socialistes depuis Platon jusqu'à Marx et ses disciples. Les quelques études publiées étaient surtout des ouvrages de polémique. Les *Systèmes socialistes* constituent une étude faite à un point de vue exclusivement scientifique, abstraction faite de tout parti pris, de toute préférence, de

toute opinion préconçue. Nous ne pouvons donner ici qu'un court schema de ce travail si plein d'idées, tout nourri de faits. L'introduction donne une théorie nouvelle de la constitution sociale, théorie fondée sur la circulation des élites. Les systèmes socialistes sont classés selon les principes en usage dans les sciences naturelles. L'auteur a distingué les systèmes religieux, les systèmes métaphysiques, les systèmes scientifiques. Chacun de ces systèmes est envisagé à un double point de vue : à celui des conditions économiques et sociales qui leur ont donné naissance et à celui de la valeur logique et expérimentale de leurs théories. Le premier volume traite des principes généraux de l'organisation sociale, des systèmes socialistes (Sparte, Pythagoriciens, le socialisme d'Etat en Grèce et à Rome, le socialisme en Chine, Java, Paraguay, Perse, les Hussites, le Chartisme, etc.), les systèmes religieux (Thibet, les Cathares, les Patarius, le Christianisme, etc.) et enfin, en deux chapitres distincts, des systèmes théoriques. Le second volume traite des systèmes métaphysiques et des systèmes scientifiques et parmi ceux-ci, principalement du Marxisme. On y trouve également des études sur les déductions sociales et sur le matérialisme historique.

Discours et pamphlets, par FERDINAND LASSALLE, traduits de l'allemand, par Victor Dave et Léon Rémy, 1903. V. Giard, et E. Brière, Paris. 1 vol. in-18, 3 fr. 50. (Bibliothèque socialiste internationale (VIII) publiée sous la direction de Alfred Bonnet). — Les discours que Ferdinand Lassalle a prononcés au cours de sa courte mais retentissante carrière, les pamphlets qu'il a écrits et répandus à des centaines de mille exemplaires, dans tous les pays de langue allemande, n'ont jamais — à part les fragments publiés dans la *Revue socialiste* — été traduits en français. Le volume que M. Giard et Brière publient aujourd'hui dans leur *Bibliothèque socialiste internationale* ne contient qu'un choix de harangues et de pamphlets du célèbre agiteur, du fondateur, peut-on dire, de la démocratie sociale allemande, mais ce choix n'est pas arbitraire. Ses traducteurs, MM. Victor Dave et Léon Remy, ont fait, parmi les œuvres de propagande de Lassalle, une sélection jupicieuse qui permet de suivre, au point de vue politique et social, le développement de sa pensée entière. Ils n'ont pas oublié de comprendre, dans ce recueil, le fameux plaidoyer prononcé par Lassalle, en janvier 1863, devant la Cour criminelle de Berlin en réponse à l'accusation d'avoir publiquement incité les classes pauvres au mépris et à la haine des classes riches. Dans cette défense superbe, qui a toujours et à juste titre été considérée comme un chef-d'œuvre d'éloquence judiciaire, Lassalle a établi d'une manière définitive que la haute destinée de notre époque était de porter *la science* dans *le peuple*, de provoquer l'union indissoluble de *la science* et des *travailleurs*, « de ces deux pôles opposés de la société qui, s'ils s'embrassent jamais, étoufferont immanquablement tous les obstacles mis en travers de la civilisation ». Nous sommes convaincus que ce volume sera bien accueilli de tous ceux qui s'occupent, à des titres divers, de l'amélioration du sort des classes laborieuses et de leur affranchissement définitif.

Politique sociale et économie politique. *(Questions fondamentales)*, par Gustave SCHMOLLER, professeur à l'Université de Berlin. 1902. Paris, V. GIARD et E, BRIÈRE, Libraires-Editeurs, 16, rue Soufflot, 1 vol. in-8°. Prix : relié : 8 fr. 50 ; broché : 7 fr. 50. *(Bibliothèque internationale d'économie politique*, publiée sous la direction de Alfred Bonnet). — Ce volume comprend les principales études consacrées par M. G. Schmoller à l'exposé de sa conception théorique de la science économique et de sa politique de réforme sociale. C'est en un mot le résumé des théories scientifiques et de l'attitude politique de l'école historique allemande. Ces idées ont été si généralement déformées par les adversaires qu'on lira avec fruit ce quelles sont chez M. Schmoller, le chef incontesté de l'école, et le théoricien, sinon l'inspirateur, du mouvement de réforme sociale de l'empire d'Allemagne. Ce premier essai constitue en quelque sorte le manifeste de l'école. C'est un vigoureux écrit de polémique dans lequel l'auteur expose les théories de l'école nouvelle en même temps qu'il la défend contre les interprétations erronées. Le second essai, qui ne se retrouve pas dans l'édition allemande de cet ouvrage et que M. Schmoller a cru devoir joindre à cette édition française, précise sa théorie de la justice dans l'économie. — Le troisième essai est consacré à la méthode en économie politique. C'est une étude de premier ordre, qui amènera peut-être à l'école historique plus d'un de ceux qui l'ont combattue. — Dans le dernier essai il a fait la critique de l'économie individualiste et de l'économie socialiste. Nous signalons d'autant plus volontiers cet ouvrage qu'il est le premier, à notre connaissance, qui fasse connaître au public de langue française quelles sont les théories de l'école historique allemande.

LIVRES NOUVEAUX

DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE *LA REVUE SOCIALISTE*

Félix Alcan, éditeur *(Ancienne librairie Germer Baillière et Cie)*, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 6e.

Alfred Fouillée : Esquisse psychologique des Peuples Européens (Bibliothèque de Philosophie contemporaine), 10 francs.

Édouard Cornély, éditeur, 106, rue de Vaugirard, Paris, 6e.

Emile Bourgeois : La Liberté d'Enseignement (Histoire et Doctrine), 2 francs.

Ve H. Ducourtieux (Imprimerie-Librairie Limousines), 7, rue des Arènes, à Limoges (Haute-Vienne).

J.-M.-L. Faure : Histoire de l'Octroi ee Limoges de 1370 a 1900 (Suivie de considérations générales sur les octrois) (Ouvrage publié avec l'autorisation de M. le ministre des Finances).

V. Giard et E. Brière, libraires-éditeurs, rue Soufflot, Paris, 5e.

Ed. Bernstein : Socialisme et Science (Conférence faite à un groupe d'étudiants de Berlin) (avec une préface spéciale de l'auteur pour l'édition française), 0 fr. 75.

Jules Destrée et Émile Vandervelde : Le Socialisme en Belgique (Avec une appendice contenant le programme et les statuts du Parti ouvrier et une bibliographie du Socialisme belge, par Paul Deutscher) (Deuxième édition) (Bibliothèque socialiste internationale publiée sous la direction de Alfred Bonnet [IV]), 3 fr. 50.

Karl Kautsky : Politique et Syndicats (Traduit de l'allemand, par Camille Polack), 0 fr. 75.

Librairie de la Plume, 31, rue Bonaparte, Paris, 6e.

Daniel Borys : Le Galon (Roman de mœurs maritimes), 3 fr. 50.

Éditions de la Raison, 77, avenue Ledru-Rollin, Paris, 12e.

G. Dubois-Desaulle (Les Infâmes) Prêtres et Moines non conformistes en amour (Mémoires secrets de la Lieutenance générale de Police), 3 fr. 50.

Société Nouvelle de Librairie et d'édition, 17, rue Cujas, Paris, 5e (et Georg et Cie) [Librairies de l'Université), 10, Corraterie, Genève (Suisse).

Edgard Milhaud : La Science économique (Leçon d'ouverture du cours d'économie politique à l'Université de Genève [1er novembre 1902], 0 fr. 50.

P.-V. Stock, éditeur *(Ancienne Librairie Tresse et Stock)*, 27, rue de Richelieu, Paris, 1er.

Lucien Arnette : *Violette* (Comédie en un acte), 1 franc.

Un proscrit : L'Inévitable Révolution (Bibliothèque sociologique N° 34), 3 fr. 50.

Comte Léon Tolstoï : Sébastopol (1854-1856). — Une rencontre au Détachement (1856). — Deux Hussards (1856). — Préface inédite (1889). (Traduction de J.-W. Bienstock) (Œuvres complètes, tome IV), 2 fr. 50.

Union de Pensée Féminine, 13, rue Saint-Florentin, Paris, 8e.

Lydie Martial *(La Femme et la Liberté)* [Le Féminisme. — La Grandeur de son but] II. L'Education Humaine, 1 fr. 50.

V. H.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME TRENTE-SIXIÈME

(Deuxième semestre 1902)

N° 211. — JUILLET

N° 212. — AOUT

N° 213. — SEPTEMBRE

N° 214. — OCTOBRE

N° 215. — NOVEMBRE

N° 216. — DÉCEMBRE

Le Gérant : Rodolphe SIMON

Suresnes —Imprimerie spéciale de la *Revue Socialiste.* E. Payen, adm., 9, rue du Pont — 6835

